BIBLIOTHÈQUE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

FASCICULE CENT QUATRE VINGT QUATORZE

A. J. FESTUGIÈRE, O.P.

Membre de l'Institut

Directeur d'études à l'École des Hautes Études

# ANTIOCHE PAÏENNE ET CHRÉTIENNE

## *Libanius, Chrysostome et les moines de Syrie*

Avec un commentaire archéologique sur l'*Antiochikos* (196 ss.)

par ROLAND MARTIN, professeur à l'Université de Dijon

PARIS

Éditions E. de Boccard

1, rue de Médicis, 1

1959

# TABLE DES MATIÈRES


Introduction ..... 9

PREMIÈRE PARTIE

*ANTIOCHE ET LES ANTIOCHIENS*

I. Antioche décrite par Libanius ..... 23
1. Traduction de l'*Antiochikos* (196 ss.) de Libanius ..... 23
2. Commentaire archéologique par M. Roland Martin ..... 38

II. Les Antiochiens vus par l'empereur Julien ..... 63

III. Libanius éducateur à Antioche ..... 91
1. Libanius éducateur ..... 91
2. Choix de lettres dans l'ordre chronologique ..... 119

IV. Quelques élèves de Libanius ..... 141
1. Hyperéchius, fils de Maximus d'Ancyre ..... 142
2. Fils et petit-fils d'Agésilaus d'Ancyre ..... 153
3. Honoratus, fils de Quirinus de Cilicie ..... 159
4. La famille d'Acace de Cilicie ..... 164

V. Le rôle des monastères dans l'éducation selon Chrysostome .. 181
1. L'ascétérion de Diodore à Antioche ..... 181
2. Le *Contre les détracteurs de la vie monastique* ..... 192

VI. Paidéia Grecque et Éducation Chrétienne ..... 211
1. Prolegomena ..... 211
2. Avantages de la paidéia grecque ..... 217
3. Dangers de la paidéia grecque ..... 225
*a*) Légendes mythologiques indécentes ..... 225
*b*) Culte des dieux païens ..... 229

IIe Partie

*LES MOINES DE SYRIE*

VII. Antioche et les premiers ermites de Syrie ..... 245
1. Julien Sabas ..... 247
2. Marcianus ..... 252
3. Eusèbe ..... 257
4. Syméon et Palladius ..... 262
5. Théodose et Romanus ..... 264

VIII. Les ermites « antiochiens » ..... 267
1. Aphraate ..... 267
2. Pierre ..... 276
3. Zénon ..... 280
4. Macédonius ..... 282

IX. Traits caractéristiques de l'anachorétisme syrien ..... 291

X. Les couvents de la Syrie du Nord ..... 311

XI. Les monastères « antiochiens » d'après Chrysostome ..... 329

XII. Le premier Stylite, Syméon l'Ancien ..... 347
1. Les sources ..... 347
*a*) Théodoret ..... 348
*b*) Vie syriaque ..... 357
*c*) Vie grecque d'Antoine ..... 370
2. Vie de Syméon par Théodoret ..... 387

Conclusion ..... 403

*NOTES ADDITIONNELLES*

A. Basile et Chrysostome ont-ils été élèves de Libanius ? ..... 409
B. Tachygraphie, latin et droit ..... 410
C. Chronologie de Chrysostome ..... 412
D. L'église de Kaoussié ..... 414
E. Jérôme et les moines de Syrie ..... 415
F. Théodoret et Syméon Stylite après le concile d'Éphèse ..... 418

*APPENDICES*

I. Lettres de Libanius sur ses débuts à Antioche ..... 427
II. Discours de Libanius relatifs à l'école ..... 433
III. Vie de Syméon Stylite par Antoine ..... 493

*Addenda* ..... 507
Index ..... 513

# INTRODUCTION

Dans une grande capitale du Bas Empire, où païens et chrétiens vivaient côte à côte, où l'instruction, les mœurs, les divertissements, les spectacles et nombre de fêtes restaient païens, mais où l'influence du christianisme se faisait sentir par l'autorité de prélats qui furent souvent de saintes gens, par la prédication, du moins pour un temps, d'un prêtre austère et vraiment apôtre, par l'exemple, tout au voisinage, d'ermites et de cénobites dont la seule vue imposait, comment se mêlaient ces courants, ou au contraire s'opposaient-ils l'un à l'autre ? Pour l'historien qui ne se borne pas aux faits, mais cherche à pénétrer les âmes derrière les faits, c'est là un passionnant problème. Car ce qui toujours attire cet historien, c'est l'homme : l'homme éternellement païen, parce que le paganisme est enraciné dans sa nature même, et l'homme ouvert pourtant aux inspirations d'en haut, qui, depuis le IVe siècle, dans l'οἰκουμένη, sont essentiellement des inspirations chrétiennes.

Or Antioche, aux IVe et Ve siècles, est l'une de ces capitales où l'ancien et le nouveau se rencontrent. Et les monuments littéraires relatifs à Antioche nous permettent de distinguer les éléments qui se mêlaient dans le creuset. J'ai donc essayé, à l'aide de ces textes, de revivre un peu moi-même dans la grande capitale de la province d'Orient aux temps où l'empereur Julien y compose son *Misopôgôn* (juin 362-mars 363), où Libanius y enseigne (354-393), où les saints évêques Mélèce et Flavien (360-381 et 381-404) y gouvernent l'église, où Jean Chrysostome y écrit et y prêche (369 ?-397), où les ermites Julien Sabas, Aphraate, Théodose, Macédonius y font visite ou y séjournent, cependant que d'autres moines vivent en anachorètes ou fondent des monastères en des sites peu éloignés. Qu'il prenne pour objet les hommes d'autrefois, ou ceux-là même d'aujourd'hui dans une grande ville comme Paris, il est impossible à l'historien de montrer comment, dans la réalité intime de chaque être, se compénètrent ou s'opposent les influences qui déterminent le caractère d'une époque. Mais il peut du moins indiquer quelles furent ces influences.

Nous sommes, on peut le dire, admirablement renseignés sur l'Antioche païenne et chrétienne du IVe siècle ; si nous le sommes

moins bien sur l'Antioche païenne du ve siècle — Libanius, cette fois, nous manque, — Socrate, Sozomène, surtout Théodoret, par son *Histoire Ecclésiastique* et, mieux encore, sa *Philothéos Historia*, nous instruisent de l'état religieux d'Antioche et de la Syrie du Nord à cette époque. J'ai donc fondé sur ces auteurs les chapitres des deux parties de ce livre.

La première concerne Antioche païenne. Le premier chapitre trace le cadre. De la grandeur, de la beauté d'Antioche et de ses monuments, l'Antiochien Libanius (314-393) a laissé une description fameuse en son *Antiochikos* (Or. XI), prononcé [1], sous une forme plus courte, aux Olympies de Daphné en 358-359 peu après le retour du sophiste en sa ville natale (354), complété et publié en 360, Constance II régnant encore. Comme il n'existe jusqu'aujourd'hui aucune version française de cet écrit, j'en ai traduit entièrement toute la partie descriptive (196-271) : on ne saurait trouver ailleurs peinture plus complète. Sur ma demande, M. Roland Martin, auteur de beaux travaux sur l'urbanisme antique, a eu l'extrême obligeance d'enrichir cette traduction d'un précieux commentaire. C'est à lui qu'est dû le plan hors texte qui fait face à la page 38. Sans doute Libanius décrit la ville telle qu'il l'a vue un peu après le milieu du IVe siècle, et mon livre va bien au-delà, jusqu'au milieu du Ve. Mais il ne semble pas que cet aspect ait beaucoup changé d'un siècle à l'autre. Bien que, après la révolte de 387, Théodose eût menacé de détruire Antioche, il n'en fit rien : Antioche lui dut au contraire un agrandissement de ses murailles, car elle s'était fort étendue au-delà des anciens remparts [2]. Au Ve siècle Malalas relate, sous le règne de Théodose II (408-450), la construction de la grande Basilique d'Anatolius [3] ; cet empereur fit aussi dorer les portes de la Porte de Daphné [4]. Au Ve encore ou au VIe, sous le règne d'Anastase (491-518), a été construite la basilique (civile) dite de Rufin [5]. C'est surtout au VIe, sous Justin (518-527) et Justinien (527-565), que la figure d'Antioche changea. Sous Justin, un peu avant 520 [6], la ville subit un terrible incendie qui consuma tout un quartier depuis le martyrion de S. Etienne jusqu'au prétoire du gouverneur. Vint ensuite, la septième année du règne (525), le cinquième tremblement de terre dont souffrit Antioche : celui-ci dévasta complètement la ville ; même la Grande Église ne fut pas épargnée, il périt 250.000 personnes [1]. Quinze ans après, en 540, Chosroès prit la ville et la brûla [2]. C'est la fin de la grandeur d'Antioche. Mais, jusqu'aux désastres de la première moitié du VIe siècle, on peut dire que la description de Libanius reste valable. Elle sert donc justement d'introduction à ce livre.

1. Cf. ὑμῖν 437. 2, 3, 11 Förster, ὃ παρόντες 535. 9 s.
2. Malalas, 346. 5/347. 5 Dindorf.
3. Malalas, 360. 7/15 D. Voir aussi Evagrius, 27.31 ss. Bidez-Parmentier. Sur ce *mag. mil. per Orientem* Anatolius, cf. P. W., I 2072, n° 9 (Seeck).
4. Malalas, 360. 15/20.
5. *Ibid.*, 398.9 s. Evagrius mentionne encore d'autres travaux, 27.18 ss.
6. L'événement est mis par Malalas (417.9) en connexion avec l'interdiction des Olympies, qui devaient cesser à la 14e indiction (520), cf. Malalas, 417.5 ss.



Sur le luxe, l'inclination au plaisir et l'esprit caustique des Antiochiens, j'ai interrogé l'empereur Julien qui a composé contre eux le *Misopôgôn*. C'est un curieux texte, et c'est une curieuse rencontre que celle de Julien et des habitants d'Antioche. Bien que le sujet ne soit pas neuf, il m'a paru qu'on pouvait l'aborder à nouveau, en serrant de très près la lettre même du pamphlet de Julien. C'est mon second chapitre.

Il est un autre témoin auquel on s'adresse souvent pour peindre les mœurs des Antiochiens au IVe siècle : Jean Chrysostome, qui est né à Antioche (en 354), qui y fut peut-être [3] l'élève de Libanius, puis le disciple des moines, et qui, ordonné prêtre en 386 par Flavien, y prêcha douze ans, jusqu'à ce qu'on l'eût appelé (397) au siège de Constantinople. Mais précisément nul thème n'est plus usé, dans les ouvrages modernes, que la peinture d'Antioche d'après Chrysostome. Depuis le vieux Martin [4] jusqu'à l'essai, très lu et plus d'une fois réédité, d'Aimé Puech [5], on a tiré du sermonnaire tout ce qu'il pouvait fournir. En outre, redisons-le, notre dessein n'est pas de rappeler, après d'autres, que les Antiochiens raffolaient des jeux du cirque et de l'hippodrome, ou des mimes et des danseuses au théâtre, qu'ils couraient les cabarets et les mauvais lieux, qu'ils s'abandonnaient à toute sorte de superstitions. Le constater ne va pas plus loin que de constater cet autre fait aussi banal : tous les soirs, des fleuves populaires, dans le Paris de 1956, débouchent dans les cinémas, les salles de spectacle, le Palais des Sports, les boîtes à chansons et les boîtes de nuit. En quoi cela nous instruit-il sur les vrais sentiments du Parisien d'aujourd'hui, sur ses raisons de vivre et de supporter la vie, sur l'idéal qu'il tâche, s'il le peut, de transmettre à ses enfants, sur les vœux qu'il forme pour leur avenir ?

Des raisons analogues m'ont détourné du projet que j'avais eu d'abord, de demander aux admirables mosaïques d'Antioche et de Daphné des éclaircissements sur la société riche de ce temps.

1. Malalas 419. 5/412. 21.
2. *Ibid.* 479.23 ss.
3. Cf. *infra*, Note additionnelle A, p. 409 s.
4. Abbé E. Martin, *Saint Jean Chrysostome, ses œuvres et son siècle*, 3 vol., Montpellier, 1860. Voir en particulier I, ch. 13, 406 ss. L'ouvrage reste toujours utile par ses nombreuses citations.
5. S. *Jean Chrysostome et les mœurs de son temps*, Paris, 1891 (5e édit., 1905).

J'avais remarqué, après d'autres [1], que ces mosaïques, qui vont du Ier au VIe siècle de notre ère, ne présentent aucun emblème chrétien, à moins naturellement qu'elles ne proviennent d'une église. J'en concluais que les riches bourgeois qui en décoraient leurs demeures étaient demeurés païens, et qu'on pouvait donc interroger la maison pour savoir ce que pensait, sentait, croyait l'habitant. Mais il m'a paru, à la réflexion, que cette conclusion était fausse. Après tout, dans un très grand nombre de familles sincèrement chrétiennes, il est rare, aujourd'hui encore, que le ou les salons, le bureau, la salle à manger, bref les lieux où l'on reçoit, contiennent des emblèmes chrétiens. En revanche, on y verra un nu de Renoir ou de Matisse, ou, à l'occasion, d'un ancien maître ; on y verra, dans la salle à manger, des paysages ou des natures mortes : la demeure du croyant ne différera en rien de celle de l'incroyant, et il serait impossible, à la seule vue du décor, de formuler le moindre jugement. Prenons un exemple plus typique encore. Le XVIIe siècle français fut authentiquement chrétien. Où trouver pourtant, dans les belles tapisseries qui furent alors tissées, et à moins qu'elles ne l'aient été pour des églises, où trouver des sujets chrétiens ? En ce siècle de Pascal et de Port-Royal, mais qui est aussi celui du Poussin, ce ne sont que dieux et déesses, nymphes et naïades, ou grandes scènes historiques, ou chasses et jeux. S'il arrive qu'on emprunte à l'Ancien Testament, ce sera encore dans un style noble, un style de cour, qui fera que l'histoire d'Esther et d'Assuérus par exemple ne sera pas fort différente, quant au traitement, de celle de Roxane et d'Alexandre. Tels sont les doutes qui m'ont pris et qui, comme je disais, m'ont détourné d'un sujet par lui-même attrayant. Une autre raison y contribua : c'est que l'étude des mosaïques d'Antioche a été magistralement conduite par M. Doro Levi dans une belle publication [2]. On pourrait ajouter quelques détails, discuter quelques opinions, non pas renouveler la matière. Observons au surplus que ces mosaïques ne se sont pas révélées une source aussi riche qu'on aurait pu le croire sur les dispositions spirituelles des Antiochiens. Qu'on se plaise à représenter Dionysos et Aphrodite, ou les symboles de la vie heureuse (Ἀμεριμνία, Ἀπόλαυσις, Τρυφή, Δύναμις, Σωτηρία), n'apprend rien qu'on ne sût déjà. Et lorsque

1. Ainsi Jean Lassus, *Sanctuaires chrétiens de Syrie*, Paris, 1947, 265.
2. *Antioch Mosaic Pavements*, 2 vol. (Texte et Planches), University of Princeton Press, 1947. Voir aussi, du même, un article dans *Hesperia*, XIII, 1944, 269 ss. (sur l'Aion) ; un autre dans *Antioch-on-the-Orontes*, III, 1941, 220 ss. (sur le mauvais œil), et, dans ce dernier volume, deux études de K. Weitzmann, 233 ss. (*Illustrations of Euripides and Homer in the Mosaïcs of Antioch*), et de A. M. Friend, Jr., 248 ss. (*Menander and Glykera in the Mosaïcs of Antioch*) ; de même, dans le premier volume d'*Antioch-on-the-Orontes* (1934), 128 ss., l'étude de J. Lassus sur la mosaïque de Mégalopsychia. Sur la mosaïque du Phénix, j'ai produit une courte note dans *Mon. Piot*, XXXVIII, 1941, 147 ss.



le thème est plus original (Mégalopsychia, Phénix), tout l'intéressant a été dit.

J'ai donc tenté l'approche par une autre voie. Rien n'éclaire mieux l'idéal de vie d'une génération que la manière dont elle élève ses enfants. On a pu écrire toute l'histoire de la vie intellectuelle et morale de la Grèce antique jusqu'à Platon en prenant pour objet l'éducation [1]. Or il nous est permis sur ce point, dans l'Antioche de la seconde moitié du IVe siècle, de confronter les opinions du païen et du chrétien. Libanius veut être éducateur — il a composé un discours pour le prouver (LXII) — et il a soin que les jeunes gens qu'il forme soient des hommes de gouvernement qui remplissent dignement leurs charges (XXXV). Il se préoccupe donc, tant qu'ils sont encore étudiants, de leur conduite morale (LVIII). Il veille même à préserver les enfants, dans les fêtes, des exemples et des contacts impurs (LIII). Grâce à ces λόγοι, en y joignant aussi l'autobiographie (I) et les lettres du sophiste, on peut donc se faire une idée de l'éducation que recevaient les jeunes gens de bonne famille à Antioche. Libanius y a enseigné près de quarante ans. Beaucoup, sinon la plupart des adolescents dont les parents habitaient les belles demeures de Daphné, ont dû passer par ses mains. Selon l'usage alors établi que tout garçon bien né devait avoir suivi les leçons des rhéteurs, les jeunes chrétiens ont dû jouir de son enseignement au même titre que les païens [2].

Jean Chrysostome fut peut-être l'un de ces chrétiens. Bien que sa mère, Anthousa, devenue veuve de fort bonne heure, eût été profondément pieuse, elle ne pensa pas un instant que son fils dût être privé de l'éducation spirituelle de l'honnête homme. Plus tard il en sera de même de Théodoret. Né lui aussi dans un milieu de riches bourgeois chrétiens, fils d'une mère exemplaire formée à la vertu par les anachorètes d'Antioche, puis moine, prêtre et évêque comme l'avait été Chrysostome et Théodore de Mopsueste, il fera voir clairement en ses écrits, et plus même que Chrysostome, tout ce qu'il doit aux lettres classiques [3]. Or ce qui est intéressant chez Chrysostome et Théodoret, c'est que, après avoir reçu la même instruction que les jeunes païens, non seulement ils se sont tournés vers l'ascèse, mais ils l'ont exaltée par leurs ouvrages. Théodoret compose son Histoire des ermites de Syrie, Chrysostome, plusieurs traités sur la vie

1. W. Jaeger, dans son grand ouvrage, *Paideia*.
2. D'après P. Petit, *Libanius*, 214, n. 10, « sur les 196 étudiants de Libanius, nous connaissons de façon sûre 88 païens et 12 chrétiens ». Voir aussi, du même, *Les Étudiants de Libanius*, Appendice III. Sur Basile et Jean Chrysostome, cf. *infra*, note additionnelle A, p. 409.
3. J'en ai donné des exemples *infra*. Il y en a d'autres et le sujet vaudrait une étude.

monastique, l'un entre autres où, comme nous le verrons, il la prise à un tel point qu'il veut que tous les jeunes gens se fassent moines ou du moins passent un si long temps dans les monastères qu'ils ne soient plus ensuite que des sortes de moines dans le monde.

Si donc mon troisième et mon quatrième chapitres sont consacrés à Libanius en tant qu'éducateur à Antioche, le cinquième a pour objet le rôle des monastères dans l'éducation selon Chrysostome. J'y ai utilisé surtout, outre la seconde *Exhortation à Théodore* (de Mopsueste ?) [1], les trois livres *Contre les détracteurs de la vie monastique* [2]. Ces ouvrages sont de la période « antiochienne » de

1. Sozomène VIII 2 (PG, 67, 1516 A/B) identifie déjà ce Théodore avec le futur évêque de Mopsueste. Il ne parle que d'une seule lettre. Avec d'autres — Henri de Valois, Tillemont, et récemment Schiwietz (*Das morgenländische Mönchtum*, III, 254 ss., 256, n. 12) — j'ai peine à considérer la première *Exhortation* comme adressée au même personnage que la seconde. Bien que, à notre goût, elle sente déjà trop le rhéteur, celle-ci a néanmoins un accent personnel qui convient à une lettre destinée à un compagnon d'études. Celle-là est un factum plein de développements rhétoriques, de citations scripturaires, d'*exempla*, aussi peu faite que possible pour convertir un jeune homme. Elle ne nomme jamais Théodore. Il est possible même qu'une phrase (19 A 1/3 = Gaume I 1,23) Εἰ γὰρ πόλεως μιᾶς κριυομένης ἐπὶ τούτων τῶν ἀρχόντων πεφρίκασιν ἅπαντες καὶ οἱ κινδύνων ὄντες ἐκτός fasse allusion aux événements de 387 (sic Schiwietz, 256, 12) ; en ce cas il ne s'agit évidemment plus du même Théodore, car le Théodore de la seconde *Exhortation* n'a pas vingt ans (οὔπω εἰκοστὸν ἄγεις ἔτος 39 E 3), son compagnon, Jean Chrysostome, ne doit guère avoir plus, et, s'il est né en 354, cela nous reporte avant ou vers l'an 374. Ou bien donc il faut compter deux Théodore, ou bien la première *Exhortation* est inauthentique (Tillemont et Henri de Valois, qui, en Sozomène VIII 2, 1516 A 14, exclut justement, après Θεόδωρος, les mots πρὸς ὃν πεσόντα γράφει ὁ Θεῖος Χρυσόστομος ἐπιστολήν δευτέραν sc. la 1re *Exhortation*), ou enfin, et c'est fort plausible, la mention εἰς (ou πρὸς) Θεόδωρον ἐκπεσόντα dans le titre de la 1re *Exhortation* est une interpolation, un scribe (antérieur à l'interpolateur de Sozomène) ayant constaté la ressemblance entre les deux écrits et conclu que la 1re *Exhortation* était adressée, elle aussi, à Théodore.

2. Je n'ai tenu compte ni des trois livres *à Stagire*, qui visent, comme on sait, un cas particulier (Πρὸς Σταγείριον ἀσκητὴν δαιμονῶντα), ni des deux traités Περὶ κατανύξεως, bien qu'ils soient adressés à des moines (I à Démétrius μονάζοντα, II à Stéléchius). Car ces traités concernent la componction en général, sans allusion particulière à l'état monastique. Notons en passant que ces deux derniers ouvrages doivent avoir été écrits à Antioche, après que Chrysostome eut abandonné la vie monastique (ils sont donc contemporains et du Πρὸς Σταγείριον et de l'*adu. opp. vit. mon.*). En effet le second traité (à Stéléchius) au moins est d'un homme qui non seulement n'est plus moine, mais s'est même rendu compte que la solitude dans les montagnes ne suffit pas pour être saint, cf. 143 A (Gaume I 1, 175) Μὴ γάρ μοι τὰς ἀκρωρείας εἴπῃς τῶν ὀρῶν, μηδὲ νάπας καὶ φάραγγας καὶ ἐρημίαν ἄβατον · οὐδὲ γὰρ ἱκανὰ ταῦτα μόνα ψυχῆς θόρυβον ἐξελεῖν · ἀλλὰ δεῖ τῆς φλογὸς ἐκείνης, ἣν ἀνῆψε μὲν ὁ Χριστὸς ἐν τῇ τοῦ Παύλου ψυχῇ κτλ., 144 A (*ib.*, 176) Ὅπερ οὖν ἔφην, ἐρημίας ἐπιζητῶμεν, μὴ τὰς ἐκ τόπων μόνον, ἀλλὰ καὶ τὰς ἀπὸ τῆς προαιρέσεως, 144 A/B ὁ μακάριος Δαυὶδ πόλιν οἰκῶν, καὶ βασιλείαν οἰκονομῶν, καὶ μυρίαις περιβεβλημένος φροντίσι, τῶν τὰς ἐρημίας κατειληφότων θερμότερον συνείχετο τῷ τοῦ Χριστοῦ πόθῳ· τὰ γὰρ δάκρυα (de David)..., μόλις ἕνα που καὶ δεύτερον τῶν νῦν ἐσταυρωμένων (les moines) ἐπιδεικνύμενον ἴδοι τις ἄν, εἴ γε τις ὅλως ἐστί. Me trompé-je, si je sens percer ici quelque désillusion sur la vie des moines ? Plus tard, dans ses homélies d'Antioche, Chrysostome en parlera avec ravissement ; mais il se sera passé du temps. Dans un passage du premier traité, où il fait



la vie de Chrysostome. Ils ont été composés alors que Libanius enseignait encore. Ils permettent de confronter, exactement au même lieu et au même temps, deux arts de vie. Cette confrontation — le sixième chapitre — répond à mon dessein.

Ces derniers chapitres de la première partie servent en outre de transition à la deuxième, qui concerne tout entière les moines de Syrie. Nous possédons, sur ce point, un témoignage capital : la *Philothéos Historia* ou *Historia Religiosa* de Théodoret. Témoignage capital, car ou bien Théodoret a connu lui-même les ermites ou cénobites dont il peint l'existence, ou bien il a connu leurs disciples, et il reproduit, dans ce cas, une tradition orale qui remonte jusqu'à la source. C'est donc l'*Historia Religiosa* qui a fourni la substance des chapitres VII, VIII, IX, X et, en partie XII. Le chapitre VII concerne les plus anciens ermites qui, au IVe siècle, ont influé de quelque manière sur la vie religieuse à Antioche. Le chapitre VIII traite des ermites qu'on peut appeler « antiochiens », car, fixés aux environs mêmes de la ville, ils lui offraient un exemple constant dont Théodoret fut le premier bénéficiaire. Dans le chapitre IX, je rassemble un certain nombre de traits caractéristiques des anachorètes de Syrie, pour expliquer d'une part leur prestige, d'autre part les exploits, de prime face extravagants, du premier Stylite. Le chapitre X examine le problème des couvents de la Syrie du Nord. Le chapitre XI rassemble les textes de Jean Chrysostome sur les monastères « antiochiens ».

Le chapitre XIIe a pour objet le premier Stylite, Syméon l'Ancien. Les textes relatifs à Syméon ont été réunis et publiés par H. Lietzmann [1]. Ce sont la Vie composée par Théodoret dans l'*Historia Religiosa*, déjà mentionnée plus haut ; une Vie grecque par le moine Antoine, qui fut un disciple de Syméon ; une Vie syriaque indépendante des deux autres. Toutes les trois ont leur valeur [2], et remontent soit à des déclarations personnelles de Syméon au témoin (Théodoret), soit à la tradition première, conservée dans le monastère établi à Tel-neshin où le Stylite séjourna lui-même.

allusion à son angoisse au moment d'entrer dans la vie monastique (*ad Demetr.*, 132 C 5 ss., traduit *infra* p. 329), Chrysostome écrit : Ὅτε γὰρ πρώην ἐγὼ ἐγνώκειν, τὴν πόλιν ἀφεὶς, ἐπὶ τὰς σκηνὰς τῶν μοναχῶν ἐλθεῖν κτλ., ce πρώην, malgré Montfaucon (I, 122 = Gaume, I 1, 149) ne signifie pas nécessairement *nuper*, « récemment », cf. Liddell Scott-Jones, s. u. I 2 («long ago»). Le sens est donc ici : « Quand, il y a quelque temps (ou « longtemps »), je décidai de quitter la ville pour gagner les tentes des moines... ». Cela peut être écrit six ans après, ou davantage. Lietzmann (P. W., XI 1813, 45) et Schiwietz (*op. cit.*, 291) datent aussi le *de compunctione* du temps qui a suivi le retour de Chrysostome à Antioche.

1. *Das Leben des Heiligen Symeon Stylites*, TU, XXXII, 4, 1908.

2. Le regretté Père Peeters, *S. Syméon Stylite et ses premiers biographes*, *An. Boll*, LXI, 1943, 29 ss., a pensé anéantir la valeur d' « Antoine ». Ce jugement me paraît exagéré, cf. ch. XII, p. 362 ss., 377 ss.

J'avais pensé donner, en appendice, quelques indications sur l'ensemble de monuments élevés en l'honneur du premier Stylite et autour de sa colonne, à Qal'at Sem'an près d'Alep. Mais, à la suite des travaux du marquis de Vogüé [1] et de l'expédition américaine de Princeton [2], cet ensemble a donné lieu à une savante publication allemande [3] et il est fort bien connu.

On trouvera donc seulement, en appendice, des documents littéraires : la traduction 1) de plusieurs lettres et discours de Libanius ; 2) de la Vie de Syméon Stylite l'Ancien par Antoine, d'après le texte de Lietzmann.

Toute la seconde partie de ce livre était écrite quand j'ai pu prendre connaissance de l'ouvrage de Stephan Schiwietz, *Das morgenländische Mönchtum*, t. III, *Das Mönchtum in Syrien und Mesopotamien und das Aszetentum in Persien* [4] qui couvre en partie le même champ [5]. Le lecteur, s'il lui plaît, verra que mon travail est indépendant du sien. Surtout l'idée directrice est différente. Schiwietz présente une étude d'ensemble du monachisme de Syrie et de Mésopotamie. De mon côté, bornant l'examen à la Syrie du Nord, j'ai essayé de comparer culture païenne et idéal chrétien dans l'une des grandes métropoles de l'Empire, à l'heure où ces deux forces se rencontrent encore et offrent à l'historien un vaste sujet de méditation.

L'ouvrage était également très avancé quand a paru, en 1956, l'important travail de M. Paul Petit, *Libanius et la Vie Municipale à Antioche au IV^e siècle après J.-C.* (Paris, Librairie Paul Geuthner). Il était, sauf quelques pages du ch. VI et la conclusion, presque entièrement achevé quand fut publiée, en 1957, sa seconde thèse, *Les Étudiants de Libanius* (Paris, Nouvelles Éditions Latines). De ces deux études, la première dépasse mon objet, et j'ai été d'autant plus heureux de la connaître qu'elle m'a dispensé, une fois pour toutes, de toute allusion au rôle (indirectement) politique de Libanius. La seconde, en revanche, concerne en droite ligne les chapitres III et IV du présent livre, et j'eusse eu, certes, grand profit à l'utiliser. Mais tout était composé déjà, et, réflexion faite, il m'a semblé que nos efforts parallèles, se complétant heureusement, fourniraient au lecteur une double base pour la connaissance de Libanius. M. Petit offre une prosopographie des étudiants de Libanius avec la date de leur entrée en classe, l'indication de

1. *Syrie Centrale, Architecture civile et religieuse du III^e au VII^e siècle.* 2 vol. Paris, 1865-1877.
2. *Syrie. Publications of the Princeton University etc.*, II, *Architecture*, by H. C. Butler, Leyde, 1907.
3. Danier Krencker u. Rudolf Naumann, *Die Wallfahrtskirche des Simeon Stylites* (Abhandl. Berl. Ak., 1938, n° 4), Berlin, 1939.
4. Missionsdrückerei Saint Gabriel, Mödling bei Wien ; sans date, mais paru, semble-t-il, en 1939.
5. Voir surtout Schiwietz, ch. VI-IX.



leur origine, de leur milieu social, de leur carrière, il mentionne les lettres qui les concernent. De mon côté, et par goût et par une longue habitude, j'ai traduit beaucoup de ces lettres, constituant même (au ch. IV), pour certains élèves, un dossier plus ou moins complet. Le lecteur pourra donc illustrer les denses résumés de M. Petit par les traductions qu'offre mon livre [1].

Sauf dans les citations textuelles d'un autre auteur — comme, par exemple, de M. Tchalenko, — j'ai adopté, pour les noms de lieux en Syrie, l'orthographe du livre classique de René Dussaud, *Topographie historique de la Syrie antique et médiévale* (Paris, Geuthner, 1927) [2]. Pour les noms des correspondants de Libanius, j'ai adopté la forme latinisée de Seeck, *Die Briefe des Libanius*. Par souci d'uniformité, j'ai de même latinisé les autres noms.

Un mot enfin sur la bibliographie. Elle est relativement courte, eu égard aux auteurs modernes [3]. La raison en est double. La vie est brève, et l'on ne peut tout lire, et, si l'on choisit de lire surtout les anciens, de les lire à fond pour les traduire, force est bien de négliger les modernes. En second lieu, je n'ai cité que ce qui m'a été vraiment profitable. Une omission peut n'être pas ignorance, mais volontaire prétérition. Ainsi — pour ne prendre que ce seul exemple — ne verra-t-on jamais cité F. Schemmel, *Der Sophist Libanius als Schüler und Lehrer*, N. Jahrb., xx, 1907, 52 ss., qui traîne dans les bibliographies : c'est que cet article, sans références, ou avec des références vieillies, est tout à fait inutile.

Il m'est agréable de remercier ici M. Henri Seyrig, directeur de l'Institut français d'archéologie à Beyrouth, qui voulut bien m'accueillir quelques jours en septembre 1956, M. Jean Bayet, directeur de l'École française de Rome, qui a estimé juste de faire entrer ce livre dans la Bibliothèque des Écoles de Rome et d'Athènes, enfin mes chers compagnons de voyage, M. Gérard Troupeau, membre de l'Institut français de Damas et le R. P. Thomas Bois, O. P., sans lesquels je n'eusse jamais pu accomplir mes pérégrinations en Syrie et dans la région d'Antioche.

M. André Piganiol a eu la bonté de lire les premières épreuves de ce livre et je lui dois de m'avoir éclairé sur un point délicat de chronologie (infra, p. 270 s.).

*
* *

1. Ces deux ouvrages seront cités : Petit (ou P. Petit), *Libanius* et Petit *Etudiants*.
2. Cité : Dussaud et la page.
3. On trouvera des listes bien plus longues dans les thèses de M. P. Petit.

Les photographies qui servent de frontispice à la première et à la deuxième partie m'ont été aimablement remises, la première par M. S. Abdul-Hak, Directeur Général des Antiquités de Syrie[1], la seconde par M. E. Coche de la Ferté, Conservateur des Antiques chrétiens au Musée du Louvre. Je leur adresse ici mes remerciements les plus vifs.

La première image est connue depuis longtemps, cf. M. Dunand, *Syria*, VII, 1926, pl. LXVII ; R. Dussaud - P. Deschamps - H. Seyrig, *La Syrie antique et médiévale illustrée* (Paris, 1931), pl. 59,1 ; S. Abdul-Hak, *Catalogue illustré du Département des Antiquités Gréco-Romaines au Musée de Damas* (Damas, 1951), p. 67 s. et pl. XXXIII 1. C'est une mosaïque (aujourd'hui au Musée de Damas) de Shahba-Philippopolis dans le Djebel-Druze, qui représente au centre Eutekneia (sic) entourée à sa droite de Philosophia, à sa gauche de Dikaiosynè. Dans ces substantifs féminins à préfixe εὖ — εὐτεκνία, εὐπαιδία, εὐανδρία —, formés sur les adjectifs de même composition — εὔτεκνος, εὔπαις, εὔανδρος —, le préfixe peut avoir valeur quantitative ou qualitative. Le contexte indique ici que le sens qualitatif prévaut. Euteknia est le fait d'avoir, non pas beaucoup d'enfants, mais de beaux et bons enfants : et si ces enfants sont tels, c'est grâce à la *paidéia* qu'ils ont reçue, que symbolisent les deux figures allégoriques de Philosophia et de Dikaiosynè. Il m'a semblé que cette image illustrait à merveille l'idéal que se proposait Libanius dans l'éducation par les *logoi*. Elle sert donc justement de frontispice à la I^re^ Partie[2].

La deuxième image est une stèle de basalte trouvée à Djibrin (Syrie du Nord), actuellement au Musée du Louvre (don du Père Ronzevalle), qui représente Syméon l'Ancien, le premier stylite, sur sa colonne. Cette œuvre grossière, mais, du point de vue religieux, si touchante, offre le grand intérêt d'être datée : 412. Il ne peut donc s'agir que du premier Stylite, non du second, Syméon le Jeune (517-592). Dès lors, cette image convient excellemment à notre II^e^ Partie, du moins au chapitre XII^e^, qui la termine. Ce bas-relief de Syméon l'Ancien a été analysé et reproduit par M. Coche de la Ferté, *L'Antiquité chrétienne au Musée du Louvre* (Paris 1958), p. 87 n° 5 et fig. n° 5 p. 10. Pour l'inscription, cf. *ibid.* et L. Jalabert-R. Mouterde, *Inscr. gr. et lat. de la Syrie*, n° 256.

1. Cette photographie s'étant révélée trop peu nette sur les épreuves, j'ai dû la remplacer, avec la permission de la librairie Geuthner, par la planche de l'ouvrage indiqué ci-dessus, *La Syrie antique*, etc. La mosaïque a sans doute été restaurée depuis 1931. Mais les trois figures, avec leurs légendes, se voient fort bien, et c'est l'essentiel.

2. J'étudie ailleurs une autre mosaïque « philosophique » de Philippopolis qui représente, en triptyque, Aion et les Saisons, Gê-Triptolème-Géôrgia, et le double couple Prométhée-Protoplastos, Hermès-Psyché, qui symbolisent la naissance et la mort de l'être humain, cf. *Rev. des Arts*, VII (1957), 195-202.

*PREMIÈRE PARTIE*

# ANTIOCHE ET LES ANTIOCHIENS

τὸ ἄρχειν εὐγενοῦς νεότητος πόσον τι; τὸ δὲ περὶ τοὺς λόγους ἐπιδιδοῦσαν ὁρᾶν; τὸ δὲ χωροῦσαν ἐπὶ βίων ὁδούς;

Libanius, Or. LV (à Anaxentius) 23 (IV, 121.12 ss. Förster).

οἰκεῖα γάρ, οἶμαι, καὶ συγγενῆ ταῦτα ἀμφότερα, ἱερὰ καὶ λόγοι.

Libanius, Or. LXII (Contra institut. irrisores) 8 (IV, 350.13 s. F.).

Τί τὸ ὄφελος πέμπειν εἰς διδασκάλους, ἔνθα πρὸ τῶν λόγων κακίαν εἴσονται, καὶ τὸ ἔλαττον βουλόμενοι λαβεῖν τὸ μεῖζον ἀπολέσουσι, τῆς ψυχῆς τὴν ἰσχὺν καὶ τὴν εὐεξίαν ἁπάσαν ; « Τί οὖν; κατασκάψομεν τὰ διδασκαλεῖα ; », φησίν. Οὐ τοῦτο λέγω, ἀλλ' ὅπως μὴ τὴν τῆς ἀρετῆς καθέλωμεν οἰκοδομὴν καὶ ζῶσαν κατορύξωμεν τὴν ψυχήν · σωφρονούσης μὲν γὰρ ταύτης οὐδεμία ἀπὸ τῆς τῶν λόγων ἀπειρίας ἔσται ζημία, διεφθαρμένης δὲ μεγίστη ἡ βλάβη, κἂν σφόδρα ἡ γλῶττα ἠκονημένη τυγχάνῃ.

Chrysostome, *adu. opp. vitae mon.* III, 95 A 7 ss. (Gaume, I, 1, 116).

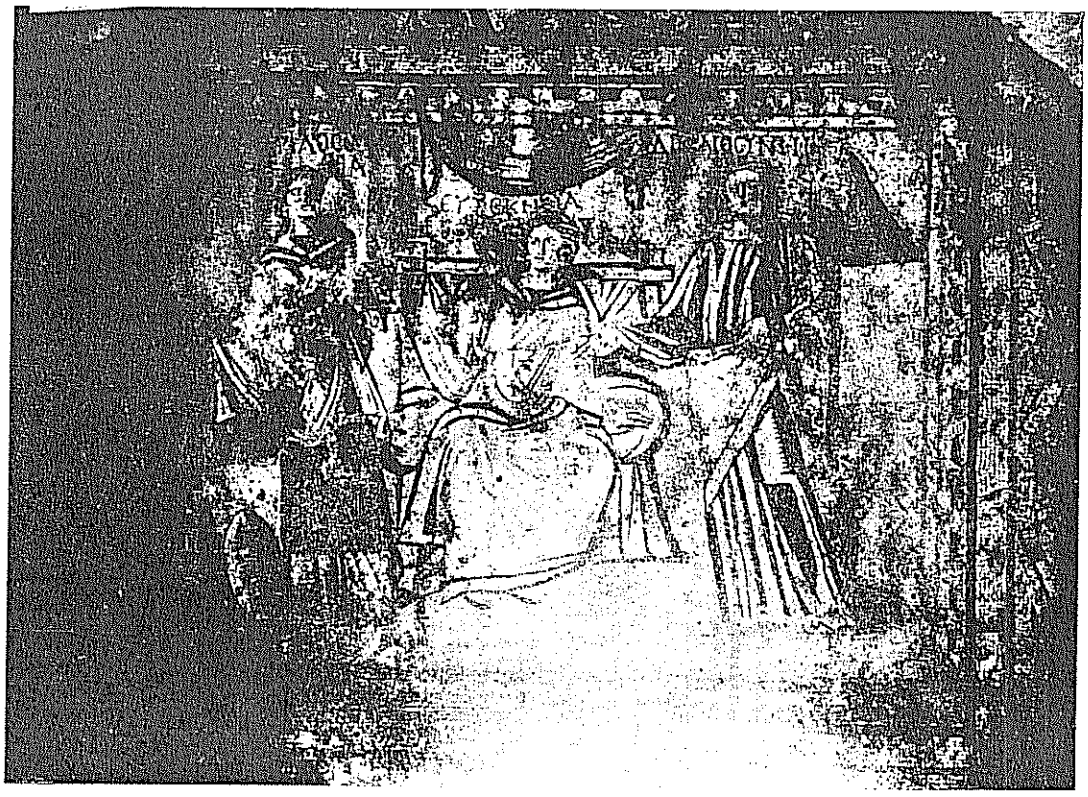

Mosaïque de Philippopolis. Eutheknia entourée de Philosophia et Dikaiosuné

I

# ANTIOCHE DÉCRITE PAR LIBANIUS [1]

LIBANIUS. *Antiochikos* (*Or.* XI 196 ss. = 1, 504. 5 ss. Förster).

## 1. La Vieille Ville.

**196.** « Il est temps désormais de m'expliquer sur la **disposition** et la **grandeur** de la ville. J'estime qu'aucune des villes actuellement existantes ne s'est montrée à nos yeux avec une pareille étendue dans une disposition aussi belle. De fait elle va tout droit, **de l'Orient au Couchant,** en déployant **des portiques à deux étages.** | Ces portiques sont séparés par une avenue à ciel ouvert pavée de pierres, de la largeur des portiques. **197.** Si loin s'étendent avenue et portiques que, pour polir seulement un si vaste espace il faudrait une main-d'œuvre énorme, et que les parcourir à la marche d'un bout à l'autre serait une fatigue | et exigerait le secours de chevaux, et d'autre part ils sont en terrain plat, et continus jusqu'au terme, sans être arrêtés dans leur cours ni par des ravins ni par des pentes ni par d'autres [2] sortes d'obstacles, tout de même que, dans une peinture, quand des bandes de couleurs vont de l'avant en pleine liberté. **198.** De ces portiques il part des ruelles | dont les unes vont vers le Nord sur un terrain partout uni, et dont les autres s'élèvent doucement en direction du Sud vers les contreforts de | la montagne où elles font s'avancer les lieux d'habitation, mais seulement jusqu'à une hauteur telle que soit conservé l'accord avec la figure générale de la cité et que ce quartier ne soit pas, par une altitude excessive, comme séparé du reste. **199.** Car la cité n'a pas franchi de précipice | ni de gouffre, elle n'en a point admis dans son sein, elle n'a pas, profitant de la moindre arête entre les creux de la montagne, fait se dresser les unes sur les autres, menaçantes comme le rocher de Sisyphe, des maisons superposées, mais elle n'a occupé d'espace que dans la mesure où elle devait progresser continûment, | et ainsi gardé la beauté en même temps qu'elle pourvoyait au grand nombre des habitants. **200.** La montagne, qui s'étend le long de la ville, s'élève comme un bouclier dressé vers le haut, et pour ceux qui habitent à ses pieds aux

504.5 505

1. Voir *Addenda*, p. 507.
2. ἄλλοις Reiske : ἄλλων codd.

extrémités de la ville, non seulement il n'y a rien à craindre, protégés qu'ils sont par ses flancs, mais tout contribue à leur contentement, sources, bosquets d'arbres, jardins, | brises, fleurs, chants d'oiseaux et le fait de jouir avant les autres du printemps.

**201.** On pourrait comparer les portiques à des fleuves qui s'avancent aussi loin que possible, les ruelles à des torrents qui s'en détachent. De ces ruelles, celles qui vont en direction du mont mènent aux | délices du quartier au pied de la montagne, celles qui vont dans l'autre direction, à une autre rue sans portiques avec des habitations de chaque côté : ce sont comme des canaux qu'on aurait creusés pour permettre le passage d'un fleuve à l'autre. Cet autre quartier (Nord) lui aussi s'achève en beaucoup d'endroits | sur de beaux jardins et ceux-ci à leur tour finissent à la rive du fleuve Oronte. **202.** Alors donc que ces portiques, comme je disais, s'étendent du Levant au Couchant, sur une si grande longueur qu'elle eût suffi même à trois villes, tout juste au milieu du portique | de droite [1] un **ensemble d'arcs tournés de tous côtés** avec un seul toit de pierre présente, comme point de départ à **d'autres portiques** qui vont **en direction du Nord** jusqu'au fleuve, le **sanctuaire des Nymphes** qui se dresse jusqu'au ciel et qui attire à lui tous les regards par le brillant de ses marbres, la polychromie de ses colonnes, l'éclat de ses fresques, | l'opulence de ses fontaines. De ces portiques aussi, comme des précédents, se détachent des ruelles.

## 2. La Ville Neuve.

**203.** Tel est l'aspect de la **Vieille Ville.** Quant à la **Ville Neuve,** c'est l'île formée par la séparation du fleuve en deux bras qui lui a donné accueil. Car le fleuve qui depuis le commencement | coulait dans un même lit, après avoir fourni la plus grande partie de son parcours, se divise en deux bras et, encadrant ainsi le terrain, en fait manifestement une **île** baignée de tout côté. Des deux bras, l'un se montre mitoyen entre les deux villes, le second, qui s'écoule de l'autre côté de la Ville Neuve, après avoir constitué | l'île, unit son cours au premier et reforme le fleuve avec un volume égal à celui qu'il avait avant sa division. **204.** La figure de cette ville Neuve est un cercle. Sise entièrement en plaine, elle est entourée d'un rempart infrangible à la manière d'une couronne. A partir de **quatre arcs ajustés ensemble | en forme de carré,** comme à partir d'un **nombril,** se tendent vers les quatre points cardinaux **quatre doubles rangs de portiques** ainsi qu'en la statue d'un Apollon à quatre bras [2]. **205.** De ces paires de portiques, trois vont jusqu'au rempart où elles s'appliquent au parement ; la quatrième, | plus large, et ainsi d'autant plus belle, va à la rencontre du **palais impérial** qui pour ainsi

1. De droite en allant de l'Est à l'Ouest. Donc le portique Nord.
2. τετράχειρ. Image archaïque à Sparte, Roscher I 449. 50 ss., P. W. II 70. 31, 85. 50.



dire la bloque ; elle tient lieu de propylées à ce palais. **206.** Quant au palais lui-même, il occupe tant de place dans l'île que cela revient au quart de l'île entière. En effet, il touche au centre, que | nous avons pris [1] comme nombril, et il s'avance jusqu'au bras extérieur (Nord) du fleuve, si bien que le rempart aussi, qui a reçu là des colonnes au lieu de créneaux, est disposé pour l'agrément de l'Empereur comme un balcon dont on a vue d'une part sur le fleuve qui s'écoule au pied, d'autre part | sur les faubourgs qui de tout côté régalent les yeux [2]. **207.** Si je voulais m'étendre en toute exactitude sur cette section de l'île, il m'en faudrait faire le sujet même de mon exposé et non une partie d'un exposé différent. Qu'il en soit dit tout juste ceci. Des monuments partout existants, qui sont renommés soit pour leur | grandeur soit pour leur beauté, celui-ci ne le cède nullement aux uns et l'emporte de beaucoup sur les autres : pour la beauté, il n'est inférieur à nul autre ; pour la grandeur, il remporte partout la victoire, lui qui se répartit en tant de chambres, de portiques, de salles de réception, que ceux-là même | qui en ont le plus l'habitude, quand ils passent de porte en porte, finissent par s'égarer. Si ce palais, me semble-t-il, se trouvait à lui seul en quelque pauvre ville comme nous en voyons beaucoup en Thrace, où une poignée de chaumières fait une cité, s'il se trouvait, dis-je, en l'une de ces bourgades, c'est de toute façon | qu'il donnerait à la ville qui le posséderait, en comparaison avec les autres, une occasion de se | vanter.

**208.** Mais je reviens à mon sujet. La Ville Neuve est donc séparée de l'ancienne par le bras intermédiaire, et ces deux villes disjointes sont reliées par **cinq ponts** solides. Si le fleuve sans doute fait de notre cité deux cités, ces ponts ne la | laissent pas être deux, puisqu'ils attachent la seconde à la première comme un poulain à sa mère. **209.** Maintenant qu'on observe ceci. Le meilleur pour une cité est-il de s'étendre en longueur ? C'est de cette façon qu'a été bâtie notre Vieille Ville. Vaut-il mieux une figure qui s'approche du cercle ? Cela s'applique à notre Ville Neuve. Est-ce, | pour une cité, preuve de grandeur que de ne pas constituer une figure unique ? Eh bien, si quelque part, c'est en la nôtre qu'on trouve toutes les formes de villes, en sorte que, dût un homme se glorifier d'habiter une ville égale des quatre côtés, qu'il sache qu'il met son ambition dans la petitesse. **210.** Car de même que, dans les cultures, un petit domaine est aisément soigné comme | sur le tableau d'un peintre, mais il n'en va pas aussi bien des champs des riches — comme ils se répandent sur un vaste espace, une partie reste dans l'ombre, l'autre est mise en relief —, de même aussi dans le cas des villes, ce qui est dénué de grandeur se plie à une figure unique, ce qui en est doué se porte hors des limites selon | les circonstances. **211.** Et puisque je mentionne la grandeur, je ne veux pas non plus omettre le point suivant : supposez qu'un

1. προσειλήφαμεν scripsi : προσείληφεν codd. παρείληφεν (sc. ἡ νῆσος) ci. Förster προσείπομεν aut προσειρήκαμεν ci. Reiske.
2. Cf. Théodoret, *H. E.*, IV 26, 1-2, cité *infra*, p. 46 et 272 s.

homme, à la longueur des portiques dont j'ai fait mention d'abord, ait attaché ceux qui en partent et courent vers le fleuve, additionnant
510 longueur à longueur autrement qu'en la réalité, | et supposez que de nouveau, en liant à cette longueur unique les portiques de la Ville Neuve joints bout à bout, il ait encore accru la longueur première [1], si, dis-je, un homme avait additionné ainsi portique à portique, ou plutôt si, chaque partie restant comme elle était, il avait considéré ces déplacements par une vue de la raison, il aurait trouvé que | nos portiques occupent l'espace d'un stathmos [2]. **212.** Et quand tu parcours tout cet espace, les habitations des particuliers forment une masse continue, et partout aux maisons privées se mêlent les bâtiments publics, ici sanctuaires, là thermes, à des distances si exactement mesurées que, dans chaque quartier de la ville, ils sont à proximité pour l'usage : | d'autre part ils ont tous leurs portes d'entrée sur les portiques.

### 3. Utilité des portiques.

**213.** Où veux-je donc en venir ? Et à quoi peut bien mener ce long développement sur les portiques ? C'est que, à mon avis, de tous les agréments d'une ville, les lieux de rencontre, où l'on peut se mêler, sont ce qu'il y a de plus plaisant, et j'ajouterais aussi | de plus utile. Et, par Zeus, une ville n'est proprement telle que là où se trouve abondance de tels avantages. **214.** De fait, il est tout à fait agréable de tenir un joli propos, d'en entendre un meilleur, de donner un conseil, d'apporter aux amis, dans leur bonne ou mauvaise fortune, le juste concours d'un
511 mot de joie | ou de compassion, de recevoir d'eux en échange les mêmes marques de sympathie, et c'est encore une infinité d'avantages qu'offre le commerce de ses semblables. **215.** Or donc, lorsqu'il n'y a pas ainsi devant les maisons, tout du long, des portiques, le mauvais temps | sépare les gens : en théorie ils habitent la même ville, en fait il n'y a pas entre eux moins de division qu'entre habitants de villes différentes, et ils s'informent de leurs voisins comme s'ils étaient absents du pays. Car, pareils à des prisonniers, ils sont retenus chez eux par la pluie, la grêle, la neige, | le vent, et c'est tout juste si ceux des serviteurs qui de longtemps sont entraînés à la peine jettent un rapide coup d'œil à l'agora pour bondir ensuite à la maison. De sorte que, dès la moindre éclaircie, comme des gens rentrés sains et saufs d'une longue navigation, ils s'embrassent et se font maintes salutations : ils ont manqué à nombre de devoirs réciproques | qu'imposent les règles de l'amitié, mais ils s'excusent sur les circonstances qui les ont empêchés de les rendre. **216.** Chez nous

1. 519. 23 ss. καὶ αὖ πάλιν τὰς τῆς καινῆς (sc. πόλεως)⟨εἰς⟩ ταὐτὸν πρὸς ἀλλήλας [μίαν] τῇ μιᾷ ⟨συνθεὶς⟩ ταύτῃ ⟨τὸ⟩ πρότερον μῆκος αὐξήσειεν (εἰς addidi, coll. Jul. *Or.* II 50 A, μίαν secl. Förster, συνθεὶς et τὸ add. Reiske).
2. Cent cinquante stades environ, c'est-à-dire (150 × 176m.6 =) 26km.640



il n'en va pas ainsi. Zeus n'envoie ni grêle dure ni neige compacte ni lourde pluie, qui interrompe | la continuité des relations. Sans doute l'année
512 change avec les saisons, mais il n'y a nulle altération dans les réunions habituelles. La pluie ne gêne que les toits : nous autres, nous nous promenons tout à l'aise | à l'abri des toits [3] et nous nous asseyons ensemble là où l'occasion se trouve. **217.** Quant à ceux qui habitent les plus éloignées des ruelles, il y a pour eux, le long de chacun des deux murs, des balcons en saillie, qui les protègent de la pluie et les mènent, sans qu'ils soient mouillés, jusqu'aux portiques. Chez les autres donc, dans la mesure où ils sont séparés, | la vie de société s'émousse ; chez nous, le contact incessant fait fleurir l'amitié, et d'autant elle décline ailleurs, d'autant ici elle progresse.

### 4. Hippodrome, théâtre, bains.

**218.** Ainsi donc la longueur de nos portiques ne contribue pas moins aux plus précieux avantages de la vie sociale qu'au seul | agrément. A ces portiques s'entremêlent hippodrome, | théâtre et bains. L'**hippo-**
513 **drome** est assez grand pour satisfaire les coursiers issus de Borée et assez abondamment pourvu de degrés pour fournir des sièges à la masse des citoyens. Le **théâtre** résonne du bruit des concours et y prête son assistance : concours de flûte, de cithare, de chant, | et de cette multitude de gens qui donnent plaisir par les représentations scéniques. **219.** Mais qui parviendrait à décrire les autres sortes de **salles de spectacle,** les unes créées pour les luttes athlétiques, les autres pour les combats entre hommes et fauves ? Toutes en plein milieu de la ville, elles ne forcent pas à peiner avant de jouir, par la longueur de la | marche pour les
514 atteindre. **220.** Et qui d'autre part ne serait charmé des **bains ?** | Les uns sont accommodés à l'hiver, les autres adaptés à l'été, ceux-là à l'abri des vents violents, ceux-ci comme suspendus dans les airs sans plus communiquer avec la terre [1]. **221.** Quant aux **maisons,** les unes, celles de la brillante époque actuelle, s'élèvent haut vers le ciel, | les autres, celles des âges précédents, évitent dans une juste mesure et la jactance et la mesquinerie.

### 5. Régime des vents à Antioche.

**222.** S'il faut aussi ne pas taire ce qui m'est présentement venu à l'esprit, m'est avis que le zéphyre [2] a persuadé les anciens habitants de ne pas donner tous leurs soins à la vie entre quatre murs. | Là où le régime des vents n'est pas en bonne condition, on cherche à se procurer

1. ἐν αὐταῖς, sc. ταῖς ὀροφαῖς. L'addition ⟨ταῖς στοαῖς⟩ est inutile, cf. t. III, Praef., p. XXXIX.
2. τὰ δ'ὥσπερ μετέωρα καὶ οὐ κοινωνοῦντα τῆς γῆς 514. 2 s. Je suppose qu'il s'agit de piscines installées sur des terrasses.
3. Vent d'Ouest, tantôt violent, tantôt, comme ici, doux.

quelque divertissement à l'abri de leurs atteintes. Pour nous, qui jouissons du vent le plus agréable, qui possédons dans le zéphyre, comme dit Homère (*Od.* XI 7, XII 149), un bon compagnon, nul besoin de tels raffinements : la divinité nous donne bonne vie [1]. **223.** Borée [2] a combattu | sur mer avec les Athéniens [3], leur faisant ce don, dit-on, en paiement de la vierge qu'il avait ravie — don que ce gendre ne fait pas en petite mesure ! — Zéphyre, en revanche, n'a pas fait précéder ses bienfaits d'une offense ; il aime d'amour, non une vierge, mais la cité entière d'un amour éternel ; | il se contient l'hiver quand il sait que, s'il venait à nous, il nous affligerait, mais il arrive avec l'été pour réprimer la brûlure du soleil. **224.** Il ne fréquente pas quelque autre ville avant la nôtre, et ne se borne pas à traverser la nôtre pour aller ailleurs, mais, commençant par nous, | c'est chez nous aussi qu'il s'arrête, à la manière de ceux qu'un seul bel objet a suffi à émouvoir, en sorte que nul autre corps, survenu à l'improviste, ne leur fait détourner les yeux. **225.** Son souffle coule à travers toute la ville et tout autour, il n'en laisse aucune part privée de son secours ; | il ne se répand pas seulement sur les demeures à trois étages des riches en laissant au-dessous de lui les humbles maisons des pauvres : non, de même qu'en démocratie on participe également aux lois, ainsi y a-t-il chez nous part égale aux bons effets du zéphyre, et nul jamais en soif | de brise ne s'est plaint qu'il éprouvât ce mal du fait des voisins. Ainsi le zéphyre passe-t-il et se glisse-t-il à travers tout : de quelque ouverture qu'il se soit emparé, il s'en fait un chemin. **226.** Il est arrivé que des gens aient été privés des rayons du soleil parce qu'une maison voisine leur cachait la lumière ; mais le zéphyre n'a jamais été empêché de favoriser personne de ses | bienfaits communs : il soulève le chiton des promeneurs et tourne autour de leurs jambes, il insinue son souffle sous les draps des dormeurs et les fait se gonfler sur leurs corps, | et la nuit est grâce à lui un double repos par le mélange de la brise au sommeil.

### 5. Renouvellement constant des constructions.

**227.** Dès lors, ce n'est pas sans raison que la cité est toujours occupée à des constructions : ici on met des toits, là les étages montent à mi-hauteur, telle | maison vient de recevoir ses fondations, ailleurs on creuse le sol pour les fondements, partout on entend les cris de ceux qui excitent les maçons, et ce que l'on bêchait l'an dernier pour la production de légumes est aujourd'hui terre bâtie. Chacun sait en effet que, tout ce qu'il y a de biens promis par les poètes aux justes après leur mort, on peut les avoir ici de son | vivant.

1. τρυφᾶν : cf. *infra*, p. 84, n. 6.
2. Vent du Nord.
3. Hérod. VII 189, cf. VI 44.



**228.** Observons maintenant que notre ville serait quatre fois aussi grande qu'elle ne l'est actuellement si elle n'avait été démolie déjà en trois occasions précédentes [1]. Car de même que le temple du Pythien a subi maintes infortunes et que c'est pour la quatrième fois qu'il se dresse actuellement | sur les ruines des précédents, ainsi notre ville, étant ville humaine, a été frappée, mais aussi, étant chère aux dieux, elle s'est chaque fois relevée. Elle a souffert comme l'olivier d'Athéna et elle a agi de même. Cet olivier a subi les attaques du feu par la faute de Xerxès, lorsque celui-ci détruisit l'Acropole des Athéniens : | mais le lendemain, du tronc brûlé, a jailli une jeune pousse jusqu'à la longueur d'une coudée. Tout de même pour notre ville : alors même qu'elle cédait la place, | elle la reprenait. **229.** Aujourd'hui même, si l'on creuse le sol pour y jeter des fondations, on rencontre partout la trace des anciens : beaucoup, au lieu de donner suite à leurs projets, ont utilisé ces restes, et par quelques additions, ont élevé leur maison sur l'ancienne. Si donc rien | n'avait été atteint de ruine, et qu'on eût toujours ajouté d'autres maisons, si tout ce qu'on donne aujourd'hui à la restauration, on ne l'avait jamais donné qu'à un développement incessant, nombre de gens auraient été privés d'une masse de terres cultivables.

### 6. Faubourgs d'Antioche.

**230.** Maintenant, il n'est pas vrai que, si la cité est de tout point admirable, **la campagne environnante** soit telle qu'on estimerait | qu'elle dût être meilleure qu'elle n'est : non, elle manifeste en pleine exactitude qu'elle est bien la campagne de cette ville-ci. D'une part ce sont des bourgades importantes et populeuses, avec plus d'habitants que beaucoup de cités, pourvues d'hommes de métier comme dans les villes, qui se communiquent leurs produits au moyen de foires | où elles invitent et se laissent inviter chacune à son tour, favorisant les autres des mêmes réjouissances dont elles tirent contentement et profit, donnant une part de ce qu'elles ont en trop, acquérant ce qui leur fait défaut, vendant ceci, achetant cela, plus heureuses de loin que les gens | adonnés au commerce maritime, car au lieu de la houle et des orages, c'est au milieu des rires et des applaudissements qu'elles gagnent de l'argent,

1. Pourquoi ne pas garder καιροῖς 516. 12 (καιρίοις Förster, mais cf. t. III, Praef., p. XXXIX ss.) ? Le premier séisme connu est celui de 148 av. J.-C. Le second eut lieu, d'après Malalas (243. 10 ss. Dindorf), la première année du règne de Caligula, en 37 ap. J.-C. (ἔπαθεν... Ἀντιόχεια... τὸ δεύτερον αὐτῆς πάθος τοῦτο τὸ μετὰ τοὺς Μακεδόνας, *loc. cit.*, 243. 11/13). Il y en eut un troisième sous Claude (41-54 : cf. Malalas, 246. 11 ss. D.) et un quatrième en 115 sous Trajan, qui, se trouvant dans la ville, n'y échappa qu'avec peine : cf. Malalas, 275. 3 ss., qui nomme ce séisme τὸ τρίτον αὐτῆς (Antioche) πάθος. Il semble que les trois séismes les plus fameux aient donc été ceux de 148 av. J.-C., 37 et 115 ap. J.-C., et c'est probablement à ces trois-là que Libanius fait allusion.

ayant peu besoin de la ville puisqu'elles échangent entre elles leurs produits. **231.** Qu'on examine donc aussi les quartiers devant les portes de la ville. On | ne pensera pas avoir affaire à des auberges, mais à des sections de la cité, telles cependant qu'elles ne puissent appartenir qu'à cette seule cité d'Antioche. Tant les quartiers extérieurs correspondent exactement à la gloire de la ville intérieure, par le luxe, les bains, les boutiques de métiers, la densité de la population ! Si bien que, supposé qu'on eût rassemblé en un seul schème ce qui est divisé en trois parties, les quartiers actuellement | devant la ville suffiraient à faire une cité. **232.** Nous avions vu que le quartier devant le palais participait de la splendeur de l'intérieur, inférieur sans doute à cet intérieur, permettant néanmoins de conjecturer le plus grand d'après le moindre : tout de même a-t-il émané de la cité vers les quartiers devant les murs une sorte de ressemblance, en sorte que, quand on sort de la ville, | on croirait voir sous un modèle plus petit ce qu'on vient de quitter, et que, pour qui entre dans la ville, le faubourg hors les murs donne à l'avance une idée de la ville intérieure.

## 7. Daphné.

**233.** Bien que tous ces quartiers soient du même type, celui qui est vers le couchant, comme il triomphe en tout le reste, défie aussi, par Héraklès, toute description. Ce qui compte seulement [1], c'est de l'avoir vu ; et si tu as pris un plaisir extrême | à l'entendre décrire, sache que tu n'as rien entendu qui approche de ses mérites. **234.** A peine franchie la porte, c'est, à gauche, jardins | aux couleurs variées, résidences gracieuses, fontaines abondantes, maisons cachées dans les arbres, pavillons plus hauts que les arbres, thermes magnifiques, un lieu approprié à Aphrodite et à son fils l'archer. A mesure qu'on s'avance, | on voit, de chaque côté de la route, riches vignobles, villas splendides, champs de roses, toutes sortes de plantes, des ruisseaux : on est attiré ici, puis en sens contraire, et au milieu de ces plaisantes sensations on parvient à la toute belle **Daphné. 235.** Nul encore n'a bien parlé | de Daphné, et nul n'en parlera jamais bien, à moins qu'il ne vienne à la pensée d'un dieu de chanter ce lieu avec le secours des Muses. **236.** Cette route qui mène de la ville à la banlieue, je ne saurais la dénommer plus joliment que la frange de l'égide dont Homère enveloppe Athèna. Car elle est toute d'or, oui, et elle aboutit | à de l'or colophonien [2], Daphné. A la vue de celle-ci, on ne peut s'empêcher de crier, sauter, bondir, battre des mains, se féliciter du spectacle, et comme voler de plaisir. Tout objet vous tire chacun de son côté : l'un | fascine, l'autre frappe de stupeur ; l'un retient, l'autre attire à soi. Un éclat brillant envahit les yeux, qui tourne le spectateur de tout côté : sanctuaire d'Apollon, temple de

1. μόνον ci. Förster : μόνα codd.
2. Cf. Ar. *Kōmalos*, fr. 352 (I, 485) Kock.



Zeus, stade Olympique, théâtre absolument exquis, cyprès | en masse, épais et haut dressés, sentiers ombreux, chœurs d'oiseaux musiciens, brise tempérée, senteurs plus douces que les parfums, résidences majestueuses, vignes cultivées aboutissant à des salles de banquet, jardins d'Alkinoos, table sicilienne, corne d'Amalthée, festin complet, Sybaris. Et quelque bain | qu'on ait choisi de prendre, on en a négligé un autre plus délicieux encore. **237.** Si propice à la santé est cet endroit que, n'y eût-on fait qu'un bref séjour avant de partir, on s'en va avec meilleur teint. Et si l'on te demandait ce qui t'a rendu le plus joyeux, tu ne saurais répondre. Tant il est vrai que tout rivalise pour charmer ! Il n'est mal si fort, si invincible, | si durable, qui ne soit chassé par Daphné : à peine arrivé là, ce qui afflige a disparu. S'il est vrai que les dieux quittent le ciel pour venir sur la terre, | c'est là, me semble-t-il, qu'ils se rassemblent **521** et tiennent séance, n'y ayant lieu plus ravissant où séjourner. **238.** Et qu'on n'aille pas croire qu'étant telles les merveilles de ce lieu, elles soient en si petit nombre que, par leur rareté, elles détruisent l'admiration que provoquent les beaux monuments, | comme là où [1] il n'y a que cinq villas, sept jardins, trois cents cyprès, trois thermes : non, toutes choses sont belles comme nulle part ailleurs, et en plus grand nombre encore qu'elles ne sont belles. **239.** De fait, ces avantages que Daphné possède sont chacun en tel nombre, que c'est pour ne pas faire honte à la cité qu'elle garde | le rang de faubourg ; voulût-elle entrer en dispute avec des villes, c'est à bien des titres qu'elle possède la victoire [2], elle qui a triomphé même de tous ceux des Romains qu'elle s'est acquis comme spectateurs, puisqu'elle les a persuadés de ne plus dire à la louange de l'Italie qu'elle est invincible sous ce rapport.

## 8. Sources de Daphné, aqueduc et fontaines d'Antioche.

**240.** Le couronnement des beautés de Daphné, et je pense de la terre entière, ce sont les **sources | de Daphné.** Nulle part la terre n'a enfanté eaux si belles à voir, si bonnes à utiliser. C'est là le palais des Nymphes, et du présent des Nymphes ce qu'il y a de plus pur, de plus immaculé [241] [3]. | **242.** Quand on se tient en effet au jaillissement tout premier **522,7** de ces eaux, et qu'on les voit s'écoulant le long de chacun des deux murs du temple, qui ne se | réjouirait de leur masse, ne serait frappé de stupeur à la vue de leur beauté, ne les honorerait comme chose divine, n'éprouverait un plaisir à les toucher, un plus grand à s'y baigner, le plus grand possible à y boire ? Car elle est à la fois fraîche, transparente, très agréable au goût, ointe de grâces, douce au contact du corps.

1. οὗ Herwerden (οὐ Förster), cf. t. III, Praef., p. XL.
2. ἐκ πολλῶν ἔχει τὸ νικᾶν 521. 10/11. On peut-être : « c'est d'entre (sur) beaucoup d'entre elles qu'elle possède la victoire ». Plus le style est vague, plus il est difficile à traduire. ἐκ en tout cas va avec ἔχει, non avec νικᾶν comme Apoc. 15, 2 (sur quoi Blass-Debrunner 212).
3. J'omets ce paragraphe, de pure rhétorique.

**243.** Cette eau | pourtant n'est pas restée dans sa seule mère ; Daphné, après l'avoir enfantée, n'a pas pour elle seule retenu la jouissance de ce don. Non : Daphné sans doute l'a produite à la lumière, mais la cité y a eu part avec celle qui a donné le jour. C'est de patrie à patrie [1] que les eaux ont pris leur course, et non d'un territoire étranger, ce qui exige grand effort | et ne va pas sans grand risque, le secours dû à la bienveillance d'autrui étant toujours incertain. Les citoyens ont machiné | pour le courant un **conduit voûté à travers les flancs de la montagne.** Ici ils ont taillé le mont en forme de cavité ; là ils ont ajouté une construction ; ailleurs ils ont élevé le conduit dans les airs en le faisant passer sur des ponts quand les précipices y obligeaient : ainsi ils communiquent | à la ville l'eau que leur fournit le faubourg. **244.** Et voici maintenant ce par quoi nous l'emportons surtout : c'est qu'Antioche est ruisselante d'eaux. Sous d'autres rapports peut-être, on pourrait lui faire honte : pour cette question des eaux, tous lui cèdent. Veut-on de belles fontaines ? Nous l'emportons par le nombre. Des fontaines nombreuses ? Par la beauté. Ou plutôt : | s'il s'agit d'abondance, nous surpassons par le nombre ; de grâce, par la beauté. Chacun des **bains construits par la cité** verse le volume d'un fleuve ; parmi les **bains dus à un particulier** [2], les uns ont un volume égal, les autres ne le cèdent que de peu. **245.** A-t-on le moyen d'ériger des thermes en plus de ceux qui déjà existent, on le fait en pleine confiance | vu l'affluence des courants d'eaux ; on n'a pas peur que, le bâtiment une fois achevé jusqu'à son dernier point de beauté, par manque de Nymphes il ne soit dit « très assoiffé » (*Il.* IV 171). Tant s'en faut qu'on soit détourné de l'entreprise par la rareté des eaux que, n'y eût-on que peu de zèle, on y est encouragé par les eaux mêmes. Dès lors | tout secteur de la ville s'enorgueillit de la parure de bains dus à un citoyen privé, si nombreux qu'on n'a pu les nommer. Ils l'emportent autant en beauté sur les bains de la cité qu'ils le cèdent à ceux-ci en nombre, et il y a grande dispute entre les habitants des différents quartiers sur ce que le bain que chaque quartier a en propre | est le plus beau. **246.** On peut juger de la richesse des sources d'après le nombre des maisons. Car autant de maisons, autant de fontaines, ou plutôt plusieurs fontaines pour chaque maison ; oui, et parmi les ateliers aussi, la plupart jouissent de cet ornement. **247.** Aussi n'y a-t-il pas non plus chez nous de pugilats autour des fontaines publiques, | à qui puisera de l'eau avant son voisin — disgrâce qui afflige plus d'une des villes riches en or : c'est là qu'on a violente bousculade près des fontaines, gémissement sur les cruches brisées et, outre les coups [3], des blessures. — Chez nous en revanche, du fait que chacun a une fontaine dans sa maison, les publiques | ne coulent que pour la montre. **248.** Quant à la transparence des eaux, on en ferait l'épreuve correctement si, après avoir rempli

1. οἴκοθεν οἴκαδε 522. 18, cf. Pind. *Ol.* VI 99.
2. τῶν ἀϊδίων 523. 12. Cf. *infra* § 245 fin.
3. πρὸς τοῖς κρούμασι scripsi (524. 13) : πρὸς τοῖς κρουνοῖς codd., superflu après περὶ τὰς κρήνας une ligne plus haut.



une baignoire, on arrêtait l'eau du courant qui s'y déverse. On croirait en effet que le baquet est vide : tant le fond | est perçu clairement sous l'eau [1] ! En sorte que j'ignore si la vue de cette eau est plus propre à enflammer la soif ou à la calmer : tout ensemble elle excite à boire et réjouit d'avance avant qu'on n'ait bu.

### 9. Egale beauté des divers quartiers d'Antioche.

**249.** Quant au point sur lequel vous avez coutume d'instituer un débat pacifique, il rend impossible la décision du fait qu'il y a égalité de toute part. Ainsi, vainqueurs des autres sans conteste, vous vous trouvez en des conditions semblables l'un par rapport à l'autre. **250.** Ceux qui habitent le quartier de l'Est | disent que la plus grande partie des céréales passe par chez eux et en même temps ils mettent en avant la **fontaine « d'Alexandre »** ; ceux qui habitent au Couchant allèguent la richesse en arbres de leur quartier, sa propreté plus grande, le voisinage du lieu le plus délicieux, Daphné ; ceux qui habitent au bord du mont vantent leurs brises meilleures, leur éloignement des affaires, le fait | qu'ils peuvent voir la ville dans son ensemble ; ceux qui habitent la Ville Neuve célèbrent leur rempart, l'île, le palais, la belle ordonnance de tout le quartier ; ceux qui occupent le milieu, le fait précisément qu'ils sont au centre. | Qui, à les entendre, pourrait émettre un vote, quand tous, les uns après les autres, se font ainsi équilibre ?

### 10. Prospérité du marché.

**251.** Eh bien, cet esprit de rivalité, qui excite en chaque quartier le désir d'avoir chez soi le plus grand nombre d'avantages, que nul des dieux jamais ne nous l'enlève ! Mais que dire maintenant de la profusion | des marchandises ? Quoi de plus abondant, où trouver plus complète suffisance ? Elles sont si bien répandues par toute la ville que le nom de **marché** n'a pas été réservé à une partie unique de la cité et qu'il n'est pas besoin de se rassembler en un seul lieu pour faire ses achats, mais que chacun les trouve sous ses pas, devant sa porte, et qu'on n'a partout qu'à tendre la main | pour les saisir. **252.** Car on ne peut découvrir ruelle si négligée ou si perdue au bout de la ville, qu'elle renvoie ses habitants à un autre quartier pour se procurer les vivres nécessaires, mais centre et périphérie sont également prospères, et de même que tout est plein d'hommes, | tout est plein de choses à vendre [2]. **523.** Il est arrivé déjà sans doute que devant nombre de ces marchandises on ait passé sans un regard, n'étant pas dans le besoin : mais il n'y a pas d'exemple que, si l'on est sorti pour se procurer quelque chose, on ne l'ait pas trouvé sur le marché. Les objets inventés pour le luxe rivalisent

1. διαφανῶς... λαμβάνεται (524. 18 s.), cf. Förster, t. III, Praef., p. XL.
2. Cf. Jul. *Misop.* 368 C πάντα γέμει et *infra*, p. 78 ss.

avec les nécessaires, et il y a place dans la cité pour l'une et l'autre fortunes : elle a de quoi suffire | au pauvre et elle se met au service des convoitises des riches ; à leur désir de jouir elle fournit mets délicats, comme elle offre à l'indigence des autres l'aliment proportionné ; elle n'est pas inférieure à la demande des uns, elle n'est pas trop chère pour les autres. Et ce qu'il y a de plus aimable chez elle, c'est que, prenant soin du pauvre, | elle le festoie richement et ne lui permet pas seulement de végéter, mais y ajoute le fait de vivre avec plaisir.

### 11. Les boutiques d'Antioche.

**254.** On pourrait se rendre compte au trait suivant de ce qu'il y a d'extraordinaire dans notre marché. Les villes que nous savons s'enorgueillir le plus de leur richesse ne montrent qu'une rangée de | marchandises, celles qui sont en avant des maisons, et nul ne trafique dans les intervalles des colonnes. Chez nous en revanche, ce sont là aussi des boutiques de vente, si bien que presque chaque maison a, en face d'elle, une échoppe, une baraque de bois avec des broussailles pour toit, et il n'y a pas une place qui ne soit occupée par l'une de ces | constructions faites à la main. Bien plus, quelqu'un s'est-il emparé de quelque petite partie de la bordure (du portique), voilà aussitôt installée là une échoppe de tailleur ou autre semblable, et les marchands agrippent ces emplacements comme des cordages [1], de même qu'Ulysse son figuier (*Od.* XII 632).

### 12. Marché ouvert jour et nuit. Abondance de poisson.

**255.** Si splendide que soit l'organisation du trafic, on l'admire plus encore pour sa continuité ininterrompue. | Pour ceux qui vont aux provisions dès l'aube il n'y a pas plus de marchandises que pour ceux qui achètent le soir, mais de même que, à quelque heure qu'on en ait besoin, on trouve toujours pareil le volume des eaux, de même | jouit-on continuellement d'un marché également fourni ; même l'arrivée de la nuit n'en interrompt pas la pleine activité, mais on voit chez nous quelque chose de mieux encore que ce dont tirent gloire les Ethiopiens [2]. **256.** Ceux-ci, au lever du soleil, offrent toute dressée, chargée de viandes, ce qu'ils appellent | la Table du Soleil : ç'a été là, au vrai, l'ouvrage des magistrats qui, la nuit, ont disposé les viandes sur la table, mais ils imaginent ce conte invraisemblable qu'on aurait là une production spontanée de la terre. Or, chez nous, on ne sait jamais à quel moment on a disposé les marchandises; ce qu'on voit seulement, c'est leur magnificence ;

1. καὶ ἔχονται δὴ τῶν τόπων οἷον καλῳδίων 527. 10. Le contexte montre que καλῴδιον a ici le sens de cordage de navire, auquel on s'attache dans la tempête.
2. Hérod. III, 17-18.



le jour ne l'emporte | en rien sur la nuit, mais jour et nuit tout est là en égale surabondance. **257.** S'il arrive donc que, pour des voyageurs, la nuit vienne aux dernières étapes, ils ne s'en portent pas moins hardiment vers la ville, assurés qu'ils trouveront tout confort en pleine nuit. De fait, ils peuvent se baigner et dîner, | plus splendidement que les gens invités à un festin de victoire, comme si l'on avait envoyé d'avance les cuisiniers pour préparer ce repas. **258.** Tout est sous la main en effet, et en particulier il n'est nul besoin de courir de tout côté en quête de poisson : il n'est que d'écouter les vendeurs qui le crient. Aussi bien, nous, terriens, avons plus abondance de poisson | que beaucoup des riverains de la mer : bien que nous soyons à quelque distance de la mer, les pêcheurs | en prennent pour nous les fruits dans leurs filets, et il entre chaque jour dans la ville des monceaux de poissons. **259.** C'est une bonne chose aussi que, à Antioche, les pauvres ne soient pas non plus privés de cet aliment. Procurant à chacun la nourriture appropriée, | la Fortune a distribué aux riches les produits de la mer, aux autres ceux du lac, et aux deux classes elle a donné en commun le fleuve, qui nourrit pour les riches la sorte de poissons qui de la mer remonte jusqu'au fleuve, pour les autres | toutes les autres sortes en quantité.

### 13. Facilités de transport par le fleuve et le lac.

**260.** Cependant l'avantage, pour la cité, du **fleuve** et du **lac** ne se réduit pas à enrichir la table : tout ce que donne le sol, ils le font appartenir à la cité, car ils rendent faciles les transports et n'obligent pas à se contenter, pour | la conduction des céréales, des minces ressources des bêtes de somme. Fleuve et lac se sont partagé le pays. L'un coule à travers les terres qui n'ont pas le lac pour auxiliaire, l'autre se déploie dans la région qui n'a pas l'assistance du fleuve : ainsi, par des flottes tant lacustres que fluviales, ils évacuent les productions des champs | vers la ville. **261.** Tout d'abord ils les convoient en se partageant la tâche, mais ensuite le fleuve tient lieu des deux : il reçoit par sa flotte propre ce que lui livre le lac | et le transporte au milieu de la ville, et c'est jusque devant la porte d'un chacun qu'il fait arriver ses ballots [1] : en sorte qu'il est possible à femmes et enfants d'extraire la cargaison. Car il en va ici tout au contraire de la Thesprotide [2]. Là-bas | le fleuve (Achélôos) se jette dans un marais : ici c'est au marais que succède le fleuve. **262.** Et c'est là le plus grand avantage, car le cours du fleuve entre la cité et la mer n'est pas non plus rendu impropre à la navigation à cause des sables, comme il arrive bien souvent au Nil aussi ; et cette dernière portion du fleuve ne reste pas non plus | pour nous inactive, mais elle mérite la louange dont use Pindare à l'endroit de l'Hipparis

1. Je lis τὰ φορτία ⟨ἴκεσθαι⟩ ποιῶν 530. 2 (τὰ φορτία ποιεῖν n'est pas grec).
2. Sud-Ouest de l'Epire.

531 de Camarine (*Ol.* v 13) : « son cours | rapide vient assembler la haute forêt des solides maisons [1] », car il fournit aux bois venus de tout côté le moyen d'être, par lui, tirés jusqu'à la ville.

### 14. Le port d'Antioche.

**263.** Je viens de penser aux bouches du fleuve : me voici donc amené à faire mention du **port.** | Celui-ci, l'Empereur [2] l'a transformé sans se soucier des obstacles qui semblaient être sur la voie. Un port a été creusé dans le roc à Séleucie, il a été creusé dans l'intérêt d'Antioche au prix d'une telle somme d'or que le Pactole n'en a jamais gardé autant pour Crésus. **264.** Dès lors toute espèce de vaisseaux marchands | y abordent [3] de toute part y apportant les produits de tout pays, Libye, Europe, Asie, îles, continents ; de ce qu'il y a partout de plus beau, le plus beau est amené ici, car leur flair mercantile attire vers ce pays les esprits des trafiquants ; grâce à eux, c'est de la terre entière que nous recueillons les fruits. La plupart des voiles | qui ont été déployées en haute mer, c'est ce port [4] qui les a repliées.

### 15. La vie à Antioche est une fête continuelle. Lumières nocturnes.

**265.** Quoi d'étonnant dès lors si, puisque nous habitons pareille terre jouissons d'un tel port, puisque nous avons pour auxiliaire un lac et
532 pour collaborateur le cours d'un fleuve, | notre cité ressemble du plus près possible à une panégyrie ? **266.** Où y a-t-il ailleurs panégyrie qui abonde en tous avantages autant qu'il s'en rencontre tout le temps ici ? Qui ne penserait, au premier coup d'œil jeté sur la ville, qu'il arrive | à une hiéroménie ? Qui a l'esprit naturellement si chagrin, que cette vue ne l'ait porté à l'allégresse ? Où trouver ailleurs tel afflux de délices ? Qu'est-ce qui n'est pas ici occasion de plaisir ? N'a-t-on pas douceur de l'air ? Charme des bains ? Éclat du marché ? ⟨L'hiver⟩ ne nous procure-t-il pas constamment | ⟨la chaleur du soleil⟩ [5] ? Le printemps n'est-il pas brillant de fleurs ? L'été ne resplendit-il pas des couleurs des fruits et ne fait-il pas de la ville, par les senteurs qu'il répand, un pré fleuri ? La promenade au milieu de tant de choses à vendre n'est-elle pas plus agréable que la traversée d'un jardin ? Les rencontres de l'agora que la vie au foyer ? | Ne suffit-il pas, pour réjouir la vue, de la foule même dont le flot coule à travers la ville ? Ne fait-on pas chez nous reproche

1. Le fleuve transporte le bois de construction.
2. Constance II qui, après Vespasien et Titus, fit faire de grands travaux au port de Séleucie, pour le rendre plus abordable aux navires, cf. Jul. *Or.* I 40 D.
3. κατάγεται Reiske : ἀνάγεται codd.
4. λιμὴν Cobet : λιμένων codd.
5. Lacune dans le texte. Suppléments de Reiske.



à Homère de ce qu'il a loué Hypnos outre mesure ? **267.** Car il n'est pas vrai, ici du moins, | que, « roi des hommes », il les attire à lui « malgré 533
eux » et les endort de force, mais, seuls de tous, nous avons secoué la tyrannie qu'il exerce sur les paupières : au flambeau du soleil succèdent d'autres luminaires | qui surpassent la fête des lampes en Egypte, et la nuit chez nous ne diffère du jour que par la nature de la lumière [1]. Pour la pratique des métiers du moins, il y a égalité entre nuit et jour : les uns se livrent en plein effort aux travaux manuels, les autres rient d'un rire aimable et se laissent aller aux chansons. La nuit appartient en commun | à Héphaïstos et à Aphrodite, les uns battant le fer, les autres exécutant des danses, et c'est en tout cas en d'autres pays qu'on honore davantage Endymion.

**268.** A combien de catégories d'hommes notre cité ne rend-elle pas service ? N'y a-t-il pas ici toute facilité, pour les banquiers, de parvenir à la richesse, pour les gens habiles | en l'art de la parole, d'atteindre à la gloire, pour ceux qui désirent de jouir, d'obtenir leur jouissance ? La ville n'est-elle pas propice à la vie d'effort, accommodée à la vie de plaisir ? N'avons-nous pas, non troublés par les factions, des concours de chevaux ? Les divertissements de la scène ? Les occasions de joie ne font-elles pas ici équilibre aux soucis ? N'avons-nous pas transporté ici la majesté des Jeux Olympiques | et surpassé ceux qui les enseignèrent aux hommes par les honneurs que nous rendons à Zeus ? [269.] [2].

**270.** Quelle ville a-t-on le droit de comparer à la nôtre ? | Plus heureuse 534,10
que les plus antiques [3], elle l'emporte sur d'autres par la grandeur, en dépasse d'autres par la noblesse, d'autres encore par la fertilité en tous produits de son territoire. S'il en est une à qui elle cède quant au périmètre des remparts [4], elle lui est supérieure par l'abondance en eau, la douceur de l'hiver, l'urbanité des habitants, | la pratique de la sagesse ; et elle l'emporte en beauté sur une ville encore plus grande [5] par ce qu'il y a de plus beau, la culture grecque et l'art des discours. **271.** D'un mot, on trouve en comparaison les unes petites, les autres | sans grâce dans 535
leur ampleur : ici en revanche, la déesse mère d'Eros a répandu la grâce sur l'ampleur. As-tu quitté cette ville pour aller ailleurs, le souvenir de celle-ci te point ; es-tu venu d'ailleurs ici, tu oublies toutes les choses précédentes. Aussi faut-il | pardonner à ceux qui délaissent parents et patrie sous l'influence des philtres d'Antioche : ils ont vu une ville telle qu'il n'y en a pas d'autre, et ils savent qu'ils ne trouveront ailleurs rien de semblable. »

1. Cf. Amm. Marc. XIV, **1.** 8 : (Gallus à Antioche parcourt la nuit les tavernes) *et haec confidenter agebat in urbe, ubi pernoctantium luminum claritudo dierum solet imitari fulgorem.*
2. Je laisse encore ici ce paragraphe, qui se borne à développer la phrase précédente.
3. Athènes par exemple.
4. Constantinople ?
5. Rome ?

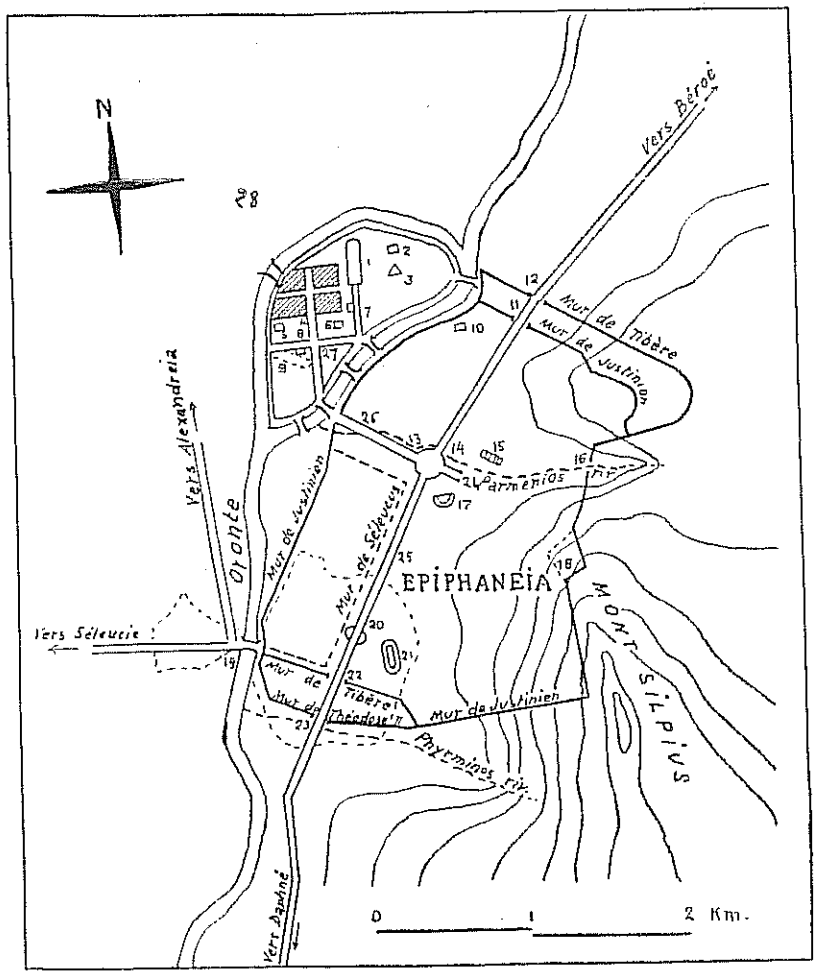


PLAN DE LA VILLE D'ANTIOCHE

(d'après *Antioch*, II et P. Petit, *Libanius*, p. 127)

1 Hippodrome
2 Bain E
3 Temple
4 Palais impérial et prétoire des gouverneurs
5 Bains A
6 Bain D
7 Bain B
8 Bain C
9 Stade byzantin
10 Bain F
11 Porte dite de Saint Paul
12 Porte de l'Est
13 Nymphéum
14 Forum de Valens ?
15 Aqueduc d'Hadrien
16 Porte de fer
17 Théâtre de César
18 Citadelle byzantine
19 Porte du Pont (Tauriana ?)
20 Tétrapylon de Tibère
21 Amphithéâtre
22 Porte des Chérubim
23 Porte de Daphné ou Dorée
24 Porte centrale
25 Grande rue à portiques
26 Rue à portiques menant au Pont principal
27 Tétrapylon placé devant le Palais
28 Gymnase (?)
--- Ville actuelle.

LIBANIUS, *Antiochikos* (*Orat.* XI, 196-fin; I p. 504, 5 sq.-535 Forster).

## COMMENTAIRE

504,5 *Disposition :* θέσις désigne à la fois la situation de la ville dans le paysage et son ordonnance architecturale ; c'est ce dernier aspect qui retient tout particulièrement l'attention de Libanius dans les chapitres suivants. La ville s'étendait en longueur (cf. 509, 7) dans la plaine située entre l'Oronte et les pentes du Mont Silpios (Hégésippos, III, 5 : *situs urbis porrectus in immensum longitudine, in lato angustior, quia praeruplo montis a laeva certatur, ut extendi ulterius metandae urbis spatia nequirent*). La ville primitive de Séleucos Nicator était installée dans la plaine (Malalas, *Chronographia*, VIII, p. 200, 10 (éd. Niebuhr) : καὶ φοβηθεὶς τὰς ῥύσεις τοῦ Σιλπίου ὄρους καὶ τοὺς κατερχομένους ἐξ αὐτοῦ χειμάρρους, ἐν τῇ πεδιάδι τοῦ αὐλῶνος κατέναντι τοῦ ὄρους πλησίον τοῦ Δράκοντος ποταμοῦ τοῦ μεγάλου τοῦ μετακληθέντος Ὀρόντου (cf. aussi X, p. 233, 10 sq.).

Quand Strabon écrit (XVI, 2, 7, p. 750) : ῥεῖ δὲ τῆς πόλεως πλησίον Ὀρόντης ποταμός, l'expression, valable pour les temps de la fondation, ne l'est plus à l'époque de Strabon ni de Libanius puisque une partie de la ville est sur l'île. Förster a rassemblé les témoignages anciens précisant la situation de la ville par rapport au fleuve (*Jahrb. Inst. Arch.*, 12, 1897, p. 132, n. 128) ; la plupart des textes soulignent la position exacte du fleuve qui coule *à travers* la ville.

504,6 *Grandeur :* il est malaisé de fixer la superficie de la ville dont les faubourgs se développent au long du fleuve, en bordure des routes et sur les pentes du Silpios; l'enceinte de Séleucos enfermait moins de 90 ha., celle de Justinien moins de 600, semble-t-il ; avec l'île la superficie pouvait atteindre environ 650 ha. Il nous est tout à fait impossible d'estimer la superficie des faubourgs. Cette incertitude explique les limites considérables entre lesquelles oscillent les évaluations, variant entre 481 ha. (Niebuhr) et 1924 ha. (plan de Cernike). D'après les textes chinois (Hirth, *China and the Roman Orient*, p. 56 et 77 ; Förster, *Jahrb. Arch. Inst.*, 12, 1897, p. 143), les estimations relatives à la ville de Justinien varient entre 1920 et 1245 ha. Les chiffres hauts paraissent exagérés. Milet occupait environ 100 ha. à l'intérieur de ses remparts et Pergame 90, mais Laodicée sur Mer atteignait 220 ha. A la fin de la République, Rome avait une superficie de 320 ha. *intra muros* et, au IVe siècle, atteignait 1370 ha., mais c'est sans doute à 1.800 ha. qu'il faut évaluer alors la superficie couverte par les habitations. Des villes grecques, en Sicile, comme Agrigente et Syracuse (1.800 ha.) enfermaient de vastes surfaces dans leurs remparts, mais les constructions étaient loin d'occuper tout l'espace enclos. Si Antioche est désignée comme la plus grande ville de l'Est (Procope, *Hist. anc.*, 18), nul témoignage n'en fait la plus grande



ville du monde. Au IVe siècle sa superficie était certainement bien inférieure à celle de Rome. Vers la même époque, l'enceinte de Palmyre enfermait environ 1.100 ha. L'évaluation de la population présente les mêmes incertitudes ; en partant des chiffres donnés par les auteurs mentionnant les révoltes, G. Haddad (*Aspects of Social Life in Antioch in the Hellenistic-roman period*, 1949, p. 67-73) admet que la population libre s'élevait à environ 250.000 habitants, et atteignait sans doute un demi-million avec les esclaves.

*Elle va tout droit de l'Orient au Couchant* (ἰθυτενής) : cette impression est donnée par la longue rue centrale que l'on peut identifier avec « une rue à peu près droite qui, dans le prolongement de la route d'Alep, traverse toute la ville moderne et se poursuit au-delà par la route de Daphné » (*Antioch on the Orontes*, I, p. 93, ouvrage cité par la suite : *Antioch*). 504,8

L'orientation n'est pas exactement implantée sur les directions cardinales ; elle est en réalité Nord-Est/Sud-Ouest, faisant un angle appréciable avec le Nord. Elle a été déterminée par les lignes géographiques du site qui ont frappé tous les auteurs ; l'Oronte a imposé le tracé (sur ce problème de l'orientation, R. Martin, *L'Urbanisme dans la Grèce antique*, p. 42-44).

*La grande rue à portiques* d'Antioche est célèbre, encore que ce dispositif constitue le caractère commun du paysage urbain dans les grandes villes d'Asie Mineure et de Syrie à l'époque romaine (cf. R. Martin, *o. c.*, p. 217-220). Éphèse, Nicée, Pergè, Sidè, Apamée, Damas, Gérasa, Pétra offraient des exemples comparables. La structure de ces rues a été bien étudiée à Gérasa (H. Kraeling, *Gerasa*, p. 50 sq.) et à Sidè (A. M. Mansel, *Side*, p. 24-26, p. 10). Conformément à la description de Libanius, l'avenue comprend une chaussée dallée dont la largeur est en général un peu supérieure à la profondeur des portiques (Sidè : larg. chaussée : 10 m. en moyenne ; prof. de chaque portique : 6 m. 28 ; Pergè : chaussée : 13 m. ; portiques : 8 m. ; Damas : chaussée : 13 m. 68 ; portiques : 6 m. 12 ; Apamée : chaussée : 9 m. ; portiques : 7 m.). 504,9

*Des portiques à deux étages :* l'expression de Libanius : δίδυμον στοῶν ὕψος ἐκτείνουσα ne peut se comprendre que par la construction de δίδυμον avec ὕψος, ce qui signifie non pas une double rangée de portiques, mais des portiques à étages. Δίδυμος a ici la même valeur que διπλῆ στοά employée souvent, comme nous l'avons montré ailleurs (*Recherches sur l'agora grecque*, p. 483-485) pour désigner le portique à deux étages, et non pas seulement le portique à double nef. Ce type de colonnades, fréquent dans les portiques isolés ou dans les cours à péristyle paraît moins usuel au long des rues, — encore que cette rareté puisse être due à une étude insuffisante de ces rues à colonnades ; on notera que les représentations de la mosaïque de Yakto (*Antioch*, I, p. 114 sq., nº 24, 42) attestent le goût des architectes d'Antioche pour les galeries d'étages où les piliers remplacent les colonnes suivant une mode bien caractéristique de l'architecture de Délos (Agora des Italiens). Les études récentes de G. Tchalenko (*Villages antiques de la Syrie du Nord*, 1953) 504,9

ont montré combien ce motif était répandu dans l'architecture domestique et religieuse du massif du Bélus, à l'Est d'Antioche.

504,10 *Chaussée à ciel ouvert pavée de pierres :* à l'époque impériale la coutume du dallage des rues s'était largement répandue ; de grandes dalles, soigneusement jointoyées et polies (504, 12 : λεαίνοντι) avaient remplacé les cailloutis ou la terre battue de l'époque hellénistique.

D'après Malalas (p. 223, 17) le roi Hérode de Judée fit étendre ce dallage en dehors de la ville ; Josèphe précise (*Bell. Jud.*, I, 21, 11 ; *Ant. Jud.*, XVI, 5, 3) qu'il s'agit des avenues de la ville qu'il fit paver sur une longueur de 20 stades. Quelques sondages ont permis de confirmer la description de Libanius. On a retrouvé (*Antioch*, III, p. 13-15) les vestiges de ce pavement ainsi que les fondations des colonnades, les conduites en terre cuite sous le sol des portiques et les traces des boutiques accolées aux colonnades. Au croisement de la grande rue et du Parménios, le lit du torrent avait été maîtrisé par la construction de deux canaux voûtés (Haut. sous la clé de voûte : 4 m. 30 ; portée de la voûte : 6 m. 30).

L'élargissement de la chaussée, avec les portiques, s'est fait aux dépens des constructions antérieures. Le niveau hellénistique montre que la rue était alors simplement bordée de blocs de calcaire formant trottoir ; dans la partie E. de ce sondage, des restes de constructions — boutiques avec conduites et bassins — ont été repérés sous la colonnade ; ces vestiges appartiennent au Ier siècle avant Jésus-Christ ; constatation précieuse indiquant que ces colonnades sont postérieures à l'époque hellénistique. Ce témoignage archéologique correspond aux témoignages de Malalas et de Josèphe (cités ci-dessus) qui attribuent le dallage et les ornements des avenues à Hérode et à Tibère (Malalas, X, p. 232, 15 sq.). (Sur le sens de πλατεία = avenue monumentale : L. Robert, *Et. anatol.*, p. 532-534 ; J. Sauvaget, *Alep*, p. 46-47). Si Hérode a pu faire exécuter les dallages et si Tibère a fait orner ces rues de statues, c'est que les travaux étaient déjà avancés. Nous avons ici une rencontre heureuse des données archéologiques et littéraires pour préciser la date de ces transformations qui vont modifier profondément l'architecture des villes impériales. Cette date correspond à ce que nous pouvons deviner sur d'autres sites (cf. notre discussion, *L'Urbanisme*, p. 217-218).

504,15-16 *Sans être arrêtés ni par des ravins, ni par des pentes* (οὔτε χαράδραις οὔτε πρανέσιν) : préoccupation déjà sensible dans le choix de Séleucos Nicator (Malalas, p. 200, 10 et 233 sq.) ; Libanius souligne ce caractère notable du paysage d'Antioche qui s'oppose à des sites comme celui de Laodicée sur Mer où les rues venaient buter contre les pentes rocheuses à l'Est de la ville (d'où l'emploi d'un arc pour marquer cet arrêt : Sauvaget, *Bull. ét. orient.*, 5, 1935, p. 102-103) ou celui de Gérasa disposé en terrasses de communication malaisée, coupé par le ravin du Chrysorrhoas ; le port d'Antioche, Séleucie de Piérie, comportait une ville haute et une ville basse, séparées par une falaise et réunies par des escaliers (*Antioch*, III, p. 5, fig. 4).



504,19 *Ruelles* (στενωποί) : ruelles ou rues étroites, surtout par rapport aux larges avenues centrales. On sait que la largeur des rues à l'époque hellénistique était très réduite ; la moyenne était de 4 m. 50 (Milet, Priène, Magnésie du Méandre). A Doura-Europos, les proportions s'accroissent (6 m. 33, 8 m. 45, et 12 m. 70). A l'époque de Libanius les dimensions anciennes, de l'époque de la fondation, n'ont pas changé pour la plupart des rues transversales. C'étaient encore les dimensions des rues de Rome dont la plupart ne dépassaient pas 4 m. 50/5 mètres, les plus larges atteignant 6 ou 7 mètres.

505,3 *La figure générale de la cité :* les fouilles ont montré qu'à Antioche comme à Daphné (*Antioch*, III, p. 27) le tracé régulier de la ville séleucide a été respecté de niveau en niveau jusqu'au VIe siècle. Libanius a souligné lui-même les préoccupations esthétiques de Séleucos (p. 465, 16 sq.) : ἐνταῦθα δὴ Σέλευκος πᾶσαν μὲν τεκτόνων συνήγαγε τέχνην, πᾶσαν δὲ εἰς ὑπουργίαν χεῖρα. Le tracé et l'emplacement des édifices furent exactement fixés suivant des rites qui sont attestés ailleurs pour la fondation d'autres villes hellénistiques : στοῶν δὲ καὶ στενωπῶν μῆκός τε καὶ εὖρος τεμνόμενος πυροῖς ἐχρῆτο πρὸς τὴν τομήν... (cf. pour les comparaisons, R. Martin, *L'Urbanisme*, p. 40-43).

505,5 *La cité n'a pas franchi de précipice ni de gouffre :* on pensera surtout à une ville comme Gérasa (H. Kraeling, *Gerasa*, plan d'ensemble) et aux villes de Pisidie comme Termessos, Sagalassos (Lanckoronski, *Les villes de Pamphylie et de Pisidie*, II, p. 38 sq.). On juge de l'importance de ce détail et des craintes justifiées des fondateurs par la description des ravages causés par les inondations des torrents descendant du Silpios (*Antioch*, III, p. 11-12). D'ailleurs la présence du Parménios et du Phyrminos n'était pas sans inconvénient, puisque leur lit dut être canalisé sous des voûtes importantes à l'endroit où ils rencontraient la grande rue (*Antioch*, III, p. 13-14) et que Valens dut établir son forum sur des voûtes qui bordaient et même couvraient en partie le lit du Parménios (Malalas, p. 338-339 ; *Princeton Excav.*, I, p. 55). La situation n'était pas aussi favorable que le laisse supposer Libanius, car Justinien dut établir un puissant mur de barrage que nous décrit Procope (*De Aedif.*, II, 10, p. 240) pour endiguer les eaux du Parménios qui ravageaient périodiquement la ville.

505,7 *Des maisons superposées :* Libanius oppose très exactement le paysage d'une ville de plaine à celui d'une ville de montagne ou d'acropole dont Pergame offre le meilleur exemple (R. Martin, *o. c.*, p. 136 sq.).

505,11 *La montagne :* il s'agit du mont Silpios qui borde toute la région Sud-Est de la ville ; sur ses flancs se développa le quartier d'Épiphaneia, fondé par Antiochos Épiphane (175-164 av. J.-C.) (Malalas, p. 205, 19). A l'origine, ce quartier n'était pas compris dans l'enceinte : ἔκτισε δὲ καὶ ἄλλα τινὰ ἔξω τῆς πόλεως... μὴ κτίσας αὐτῇ τεῖχος. La fortification en serait due à Tibère (p. 233, 1) qui aurait ainsi uni ce quartier à la ville. Texte en contradiction avec celui de Strabon (XVI, 2, 4, (750)) d'après lequel ce quartier aurait constitué, avec son enceinte spéciale, le quatrième

élément de la τετράπολις primitive, — en contradiction même avec un autre passage de Malalas (p. 205, 15) affirmant que Séleucos Épiphane avait dressé là le Bouleutérion. Aurait-il bâti la Salle du Conseil dans un quartier extérieur ? C'est douteux. Il est plus vraisemblable de penser que Tibère a reconstruit ou agrandi l'enceinte de ce quartier ; n'oublions pas que dès 148 avant Jésus-Christ un violent tremblement de terre avait détruit la ville qui fut refaite à fond (Malalas, p. 208, 1 : ἀνενεώθη πᾶσα, cf. Förster, *Antiochia am Orontes*, *Jahrb. arch. inst.*, 12, 1897, p. 118-120 et, sur la formation de la ville, G. Haddad, *Aspects of social life in Antioch*, 1949, p. 38-57). Des flancs du Silpios descendaient deux rivières qui traversaient le quartier, le Parménios au Nord-Est et le Phyrminos au Sud-Ouest. C'était effectivement une zone résidentielle.

506,7 *Tout juste au milieu du portique de droite :* le portique Nord d'après la phrase précédente, qui considère les portiques s'étendant du Levant au Couchant.

506,10 *Un ensemble d'arcs tournés de tous côtés avec un seul toit de pierre* (ἀψῖδες πανταχόθεν τετραμμέναι μίαν ὀροφὴν ἔχουσαι λίθου) : l'expression de Libanius, qui se veut précise, ne permettrait pas une représentation aisée de ce dispositif, si des exemples architecturaux ne venaient pas à notre aide. Cette composition souligne la jonction des deux avenues à colonnades, la grande rue et la transversale qui, vers le Nord, rejoint l'Oronte et conduit à l'île. Les documents archéologiques nous montrent que les procédés employés par les architectes pour harmoniser ces carrefours se résument, avec quelques variantes de détail, en trois types : 1° Les avenues se coupent à angle droit, et les colonnades, suivant le même mouvement, viennent s'arrêter sur un pilastre quadrangulaire qui dessine l'angle et constitue le point de départ de chaque colonnade : c'est la solution la plus simple, attestée par l'exemple de Sidè (A. M. Mansel, *Vorläuf. Ber. über d. Ausg. in Side*, 1951, p. 26, fig. 56, plan IX) ; 2° Chacune des colonnades est arrêtée par un arc monumental qui peut constituer un motif indépendant, comme à Laodicée sur Mer (J. Sauvaget, *Memorial Sauvaget*, I, p. 125-130) et à Damas (J. Sauvaget, *Syria*, 1949, p. 326-328) ou être associé aux autres pour former un ensemble qui couvre le carrefour, comme à Gérasa (Tétrapyle N., H. Kraeling, *Gerasa*, p. 41 sq.) et à Palmyre (arc monumental soulignant, non pas un croisement, mais l'articulation de la grande avenue, vers le temple de Bel) (R. Amy, *Syria*, 1933, p. 396-411) ; 3° Le carrefour est largement dégagé et il est orné de pylones indépendants, disposés en carré, soulignant la rencontre des avenues, type illustré par le tétrapyle Sud de Gérasa (H. Kraeling, *Gerasa*, *ibid.*) et celui de Palmyre (A. Gabriel, *Syria*, 1926, p. 82-83). A quel groupe se rattache l'ensemble évoqué par Libanius ? Notons d'abord que ce dispositif ne semble affecter que l'une des colonnades de la grande rue (κατὰ μέσην μάλιστα τὴν δεξιάν), celle du Nord ; tout le carrefour n'est donc pas couvert ; mais le débouché de la rue n'est pas simple, suivant le type 1, puisque l'ensemble des arcs supporte un *seul toit de pierre*, c'est-à-dire une voûte comme les arcs de Palmyre



et de Laodicée. Nous avons donc un motif réunissant les portiques de la transversale en couvrant la chaussée. *Les arcs sont tournés de tous côtés*, précise Libanius ; sensation très réelle pour celui qui se trouve sous la voûte, entre les piliers, car dans ce dispositif un arc correspond à chacun des passages, à la chaussée et aux portiques ; nous avons sans doute un ensemble de six arcs, deux arcs centraux correspondant à la chaussée de la transversale, vers la grande rue et vers le Nord, et quatre arcs latéraux disposés à angle droit, correspondant aux colonnades de la grande rue et à celles de la transversale ; qu'on se reporte à l'arc de Palmyre pour imaginer la souplesse avec laquelle les architectes aménageaient ces ensembles. L'expression même de Libanius *de tous côtés* s'oppose aux termes qui lui serviront à décrire le dispositif plus régulier de l'omphalos de l'île (p. 507, 10) et souligne la complexité d'un assemblage qui amorce les colonnades de la transversale, en liaison avec la façade du Nymphaeum qui lui fait suite. Une telle composition architecturale brisant la régularité d'une colonnade par un motif qui la surmonte et associant les lignes courbes des arcatures aux plates-bandes rectilignes des entablements, correspond à une recherche caractéristique de l'architecture romaine aux IIe et IIIe siècles de notre ère.

*Le sanctuaire des Nymphes :* les termes de la description (οὐρανόμηκες) 506,13
évoquent plutôt une façade que le sanctuaire proprement dit. Ici encore nous sommes en présence d'une structure caractéristique de l'architecture des villes impériales. Associé structuralement aux portiques de la rue ou entrant simplement en composition avec eux, le Nymphaeum est un élément favori de ces ensembles dont les meilleurs exemples se trouvent à Sagalassos (Lanckoronski, *o. c.*, II, p. 131 sq.) et, sous forme de façade de temple, à Damas, à Diokaisareia de Cilicie (*Mon. As. Min. Ant.*, III, p. 48 sq., pl. XXII ; cf. R. Martin, *o. c.*, p. 177). L'architecture du Nymphaeum était particulièrement propice à de tels assemblages avec ses superpositions d'ordres et sa conception théâtrale où étaient associés niches, attiques et fontaines. C'est sans nul doute une telle façade, richement décorée, avec ordres superposés, revêtements et colonnes de marbres polychromes, niches peintes, motifs sculptés servant de gargouilles, qui faisait immédiatement suite au carrefour et constituait le départ des colonnades.

*La ville neuve :* l'Oronte, en amont d'Antioche, se divisait en deux bras 506,18
formant une île que les atterrissements postérieurs et les variations du lit ont fait progressivement disparaître. Libanius (474, 23 sq.) attribue la fondation de cette nouvelle ville à Antiochos le Grand (222-187 av. J.-C.) καὶ τοῦτο μὲν τὴν νεωτέραν τῆς πόλεως μοῖραν οὐ πολλῷ τῳ φαυλοτέραν τῆς ἀρχαίας, ἣν ὁ ποταμὸς περιλαμβάνει. Il est malaisé de fixer la superficie de ce nouveau quartier ; l'expression : οὐ πολλῷ τω φαυλοτέραν porte sur l'aspect général des constructions. Il fut peuplé de contingents grecs, en particulier d'Étoliens, de Crétois et d'Eubéens.

*La figure de cette ville neuve est un cercle :* l'île dessine plutôt un plan 507,6-7
ellipsoïdal, allongé dans le sens Nord-Est/Sud-Ouest, aux contours

arrondis. Mais l'expression n'a peut-être pas qu'une valeur descriptive (*infra*, 509, 8-9).

507,8 *Un rempart infrangible :* dès la fondation, Antiochos le Grand avait fortifié l'île (475, 4 : τείχει δὲ τὴν ἅπασαν ἀσφάλειαν παρασχών) qui était donc entourée sur toutes ses faces, comme d'une couronne. Nous ne devrons pas oublier ces expressions (ἀρραγές, δίκην στεφάνου) pour interpréter le détail de la mosaïque de Yakto qui représente sans doute une façade du palais (*infra*, 509, 3).

507,9-10 *A partir de quatre arcs ajustés ensemble en forme de carré* (συνηρμοσμένων εἰς τετράγωνον τύπον) : l'expression est moins embarrassée que la précédente (506, 10), sans permettre toutefois un choix certain entre deux motifs possibles. Ou bien il s'agit, comme à Gérasa (carrefour Nord) de l'assemblage de quatre arcs reposant sur des piliers quadrangulaires, formant les quatre angles des rues qui se croisent, chaque arc couvrant le départ d'une des rues du carrefour. C'est aussi le dispositif de l'arc de Palmyre dont le rôle est un peu différent. Ou bien cet ensemble de quatre arcs associés constitue un motif architectural indépendant, détaché des colonnades et isolé au milieu du carrefour, analogue, malgré sa variante, au tétrapyle Sud de Gérasa et à celui de Palmyre où les pylones ne sont pas réunis par des arcatures. C'est à cette dernière solution qu'iraient nos préférences, car l'expression et la comparaison de Libanius laissent supposer un assemblage indépendant constitué par les quatre arcs et sans liaison directe avec les colonnades des rues. Les deux motifs d'Antioche constitueraient ainsi deux variantes, la première du type 2 et la seconde du type 3 que nous avons définis précédemment (*supra* 506, 10). Cette interprétation correspondrait mieux aussi au texte de Malalas (x, p. 300) mentionnant sur cette place la présence d'une statue de Tibère sur une colonne que l'on a proposé de reconnaître sur une des scènes de la mosaïque de Yakto, interprétation repoussée par Doro Levi (Mosaïque publiée d'abord par J. Lassus, *Antioch*, I, p. 114-156 ; Doro Levi, *Antioch Mosaic Pavements*, 1947, p. 326-345 avec bibliographie jusqu'à cette époque ; depuis lors G. Downey, *Les Annales archéologiques de Syrie* III, 1953, p. 113-116, avec l'annonce d'une étude plus complète. Sur le point contesté, J. Lassus, p. 146, n° 42 ; Doro Levi, p. 332-333).

507,11 *Vers les quatre points cardinaux :* on notera cette indication d'une orientation cardinale qui diffère de l'orientation de la vieille ville axée vers le Nord-Est. On a pu relever ailleurs (Le Pirée, Milet), cette indépendance relative des divers quartiers d'une ville, même si les tracés sont contemporains ; les divergences ne constituent pas l'indice d'une chronologie différente ; elles montrent bien qu'il ne peut s'agir d'une question rituelle. Ce sont des considérations pratiques qui paraissent influencer l'orientation des tracés (*supra*, 504, 8).

507,14 *Où elles s'appliquent au parement :* trois rues partant de l'omphalos rejoignent en ligne droite les remparts au Sud, à l'Est et à l'Ouest ; τῷ περιβόλῳ συνάπτονται doit s'entendre au sens propre ; les portiques viennent buter contre la muraille et prendre appui sur elle (sur ce sens de περιβόλος : parement du τεῖχος, cf. l'argumentation décisive de A. von Gerkan, *Rhein. Museum*, 1950, p. 379-382, contre O. Walter, *Anz. Oester. Akad. Phil.*, 1949, p. 519-521).



507,17 *Elle tient lieu de propylées à ce palais :* remarque précieuse qui permet d'évoquer la composition architecturale de cet ensemble. Les portiques qui bordent la quatrième rue en direction du palais vers le Nord enferment un espace plus large et plus ornemental (καλλίων δὲ ὅσον βραχυτέρα) qui constitue davantage une place qu'une rue ; la liaison architecturale de cet ensemble est soulignée par Libanius : le tétrapyle joue le rôle d'une porte monumentale annonçant la façade du palais. Une même composition était réalisée à Damas (J. Sauvaget, *Syria*, 26, 1949, p. 314 sq., 358). L'expression de 507, 19 : τοῦ μέσου... ἐφάπτεται montre bien que les portiques au Nord de l'omphalos ne se développent pas sur une grande longueur ; il s'agit d'une place précédant le palais ; l'omphalos est senti comme la porte monumentale d'accès à cette place (cf. Euagrios, *Hist. eccl.*, II, 12, qui parlant du tremblement de terre de 458 écrit : κατέρριψε δὲ καὶ τὰς στοὰς τὰς πρὸ τῶν βασιλείων καὶ τὸ ἐπ' αὐταῖς τετράπυλον).

507,18 *Le palais* (τὰ βασίλεια) : il s'agit du palais impérial romain. Il est évident que tout ce dispositif ne remonte pas à la fondation d'Antiochos, mais doit être mis en rapport avec la construction du palais impérial. Toutefois l'inspiration peut venir d'Antiochos, car la *Regia* mentionnée par les textes dérive sans doute d'une installation royale séleucide ; c'est à elle peut-être que fait allusion Strabon (XVI, 750) : καὶ τὸ βασίλειον ἐνταῦθα ἵδρυτο τοῖς ἄρχουσιν τῆς χώρας, bien que la localisation dans l'île ne soit pas ici précisée. Dans Malalas, la situation de la *Regia* est nette (p. 328, 3) : elle fait groupe avec le palais et le Tétrapyle (ἔξω τοῦ παλατίου... εἰς τὸ λεγόμενον Τετράπυλον... πλησίον τῆς Ῥηγιάς). Cf. Ammien Marcellin, XIV, 7, 10, XXV, 10, 2. Mais si, dans le texte d'Ammien Marcellin (XXV, 10, 2), le terme désigne incontestablement le palais, il peut y avoir doute sur l'interprétation du mot dans Malalas qui, ailleurs (p. 321, 8), l'emploie pour évoquer la rue principale de Constantinople, ce qui amène G. Haddad (*The Palace of Diocletian at Antioch*, *Annales archéologiques de Syrie*, III, 1953, p. 114) à sous-entendre *Regia : hodos ;* l'expression désignerait ainsi la large avenue qui, de l'omphalos, rejoindrait le palais. D'après ce même auteur, le palais serait sans doute l'œuvre de Dioclétien.

508,1-2 *Jusqu'au bras extérieur du fleuve :* le palais dont la façade est au centre de l'île, près de l'omphalos, vient border le bras Nord de l'Oronte, le bras extérieur par opposition au bras Sud qui traverse la ville. Nous n'avons aucune indication chiffrée sur l'étendue du palais, mais nous le devinons considérable puisqu'il occupait le quart de l'île (εἰς τέταρτον μέρος τῆς ὕλης, 507, 19).

508,2-3 *Le rempart qui a reçu là des colonnes au lieu de créneaux* (ἀντ'ἐπάλξεων κίονας δεξάμενον) : le chemin de ronde des remparts, normalement bordé de merlons séparant les créneaux, est remplacé ici par une terrasse avec loggia et colonnades ouvrant sur le fleuve et les faubourgs au-delà. Un passage de Théodoret (*Hist. eccl.*, IV, 26, 1-2, p. 264. 22 ss. Parmentier),

racontant une anecdote relative au moine Aphraatès permet de préciser l'aspect du palais sur cette façade : Βορρᾶθεν μὲν Ὀρόντης ὁ ποταμὸς παραρρεῖ τὰ βασίλεια · ἐκ δὲ μεσημβρίας στοὰ μεγίστη διόροφος τῷ τῆς πόλεως ἐπῳκοδόμηται περιβόλῳ, πύργους ὑψηλοὺς ἑκατέρωθεν ἔχουσα. Μεταξὺ δὲ τῶν τε βασιλείων καὶ τοῦ ποταμοῦ λεωφόρος ἐστὶν ὑποδεχομένη τοὺς ἐκ τῶν τῇδε πυλῶν ἐκ τοῦ ἄστεως ἐξιόντας, καὶ εἰς τοὺς προαστείους ἀγροὺς παραπέμπουσα. Διὰ ταύτης Ἀφραάτης παριὼν ὁ θεσπέσιος εἰς τὸ πολεμικὸν ἀπῄει γυμνάσιον ... Τοῦτον ἄνωθεν ἐκ τῆς βασιλείου στοᾶς διακύπτων ὁ βασιλεὺς εἶδε, σισύραν τε ἀναβεβλημένον, καὶ ἐν γήρᾳ βαθεῖ συντόνως βαδίζοντα.

Le texte de Théodoret est plus précis que celui de Libanius. La topographie est la même : nous sommes sur le bras septentrional de l'Oronte, donc en façade Nord du palais ; l'expression ἐκ δὲ μεσημβρίας ne désigne pas, par opposition, la façade Sud du palais, mais indique la situation d'où le roi peut apercevoir le moine se rendant sur la rive opposée, en direction du gymnase militaire ; elle désigne la rive Sud de ce bras septentrional, par opposition à la rive Nord où se rend le moine, ce qui d'ailleurs implique l'existence d'un pont en cet endroit, mettant en communication l'île et les faubourgs Nord. Cette interprétation est imposée par toute la suite du récit ; à aucun moment, il ne peut être question de la façade méridionale du palais ouverte vers l'omphalos et la ville. Les deux textes s'éclairent l'un par l'autre : une terrasse avec loggia à l'étage s'ouvre vers le fleuve et la campagne ; elle s'appuie sur le rempart et prend la place des créneaux du chemin de ronde ; elle occupe l'espace d'une courtine entre deux tours. On notera l'existence d'un chemin entre le pied du rempart et le bord du fleuve. On pourrait dessiner cette façade d'après les textes : sur le corps massif du rempart se dresse une double colonnade en hauteur, suivant toujours cette même recherche des architectes d'Antioche, déjà relevée (504). Nous avons là de précieuses indications topographiques sur cette région.

508,14 *Tant de chambres, de portiques, de salles de réception :* les termes employés par Libanius visent davantage à un effet rhétorique d'accumulation qu'à une désignation précise des diverses parties du palais ; toutefois l'auteur indique les éléments essentiels de la composition : les péristyles intérieurs avec leurs cours et leurs portiques (στοαί) autour desquels se groupent les appartements privés (θάλαμοι) d'une part, les salles de réception et de vie publique (ἀνδρῶνας) de l'autre.

508,17 *En Thrace :* Libanius ne laisse échapper aucune occasion de faire allusion à la pauvreté, à la barbarie de la Thrace et des régions environnant Constantinople, la grande rivale d'Antioche (P. Petit, *Libanius et la vie municipale à Antioche*, p. 166 sq., 182 sq. ; cité par la suite : *Libanius*).

509,3 *Cinq ponts* reliaient la ville ancienne à la ville neuve, de façon à établir des communications continues. La mosaïque de Yakto donne l'image d'un de ces ponts parmi les représentations architecturales de la bordure (*Antioch*, I, p. 148, n° 46). A la suite du pont, l'artiste a représenté un édifice avec façade monumentale comportant un portique de cinq colonnes



surmontées d'un étage à 5 piliers ; une porte s'ouvre à chaque étage, en arrière des colonnades. J. Lassus, sur la suggestion de W. Seston, reconnaît « dans ce beau monument la façade de la ville nouvelle, de l'île, le long du fleuve ». Nous comprenons mal cette interprétation. De quelle façade s'agit-il ? Celle du Sud-Ouest, du côté des ponts ? Elle ne correspond pas au texte de Libanius (§ 204) : « elle (la ville) est entourée, nous dit-il, d'un rempart infrangible, à la manière d'une couronne ». De la façade du palais sur le fleuve que nous avons évoquée précédemment, à l'aide du texte de Théodoret ? C'est sans doute à ce passage que pense l'auteur en l'attribuant, par erreur, à Libanius, lorsqu'il écrit : « Elle était, dit Libanius, διόροφος, à deux étages de colonnes. Il parle il est vrai, de deux tours qui la terminaient symétriquement et qui ne sont pas ici représentées » (p. 149). Outre la confusion sur les auteurs, il y a sans doute une mauvaise interprétation de ἐκ δὲ μεσημβρίας qui, nous l'avons vu, désigne non pas la façade méridionale du palais, mais la façade sur la rive méridionale du bras Nord du fleuve.

Ainsi, en franchissant le pont représenté sur la mosaïque, le voyageur ne peut voir cette façade. En outre, le décor architectural ne correspond pas à la description de Théodoret. Si l'auteur parle bien d'un portique à deux étages, n'oublions pas que cette double colonnade repose sur le corps massif du rempart qui n'apparaît pas sur la mosaïque, pas plus que les deux tours adjacentes, comme le note J. Lassus lui-même.

A notre avis, l'ensemble des scènes 47-50 de la mosaïque suggère plus vraisemblablement un autre aspect du palais, comme le dit l'auteur, sans noter ce qu'il peut y avoir de contradictoire dans ses deux interprétations : « La scène que nous avons décrite se passerait donc à un carrefour » (p. 150). Comme l'artiste avait, en deçà des ponts, représenté avec la grande église d'Antioche un paysage caractéristique de l'ancienne ville, il suggère ici sans doute un carrefour célèbre de la nouvelle ville, celui-là même dont nous parle Libanius (507, 17). Nous verrions volontiers dans les édifices 47 et 49, séparés visiblement par des rues, la façade du palais impérial et l'un des édifices publics voisins, la Regia (cf. toutefois, *supra*, p. 507, 18), qui était à côté du palais et formait un ensemble monumental avec lui et le tétrapyle. Ce paysage urbain, d'après le dispositif des deux grandes avenues de l'île, se présentait aux yeux dès qu'on avait passé le pont et franchi les remparts. D'après G. Downey (*o. c.*, p. 115), ce serait peut-être la scène n° 42 qui évoquerait la façade du palais. Quel que soit le sens de la lecture de la bordure (p. 115-116), nous sommes ici dans l'île.

509,8 *Vaut-il mieux une ligne qui s'approche du cercle ?* Dans ces considérations sur la valeur réciproque des plans étirés en longueur, disposés en damiers, et des plans concentrés, tracés à l'image du cercle, il est possible de reconnaître sans doute des thèmes d'école de rhétorique empruntés aux discussions plus réelles et plus profondes que nous rencontrons chez les philosophes classiques (Platon, Aristote) et, après eux, chez les théoriciens de l'architecture urbaine (Vitruve) ; elles por-

taient sur les avantages des divers plans urbains : plans circulaires hérités de la tradition orientale ou néo-hittite, exceptionnels dans le monde gréco-romain, ou plans quadrangulaires, orthogonaux, tracés en damiers, si répandus à l'époque hellénistique dans toutes les fondations séleucides (cf. R. Martin, *L'Urbanisme dans la Grèce antique*, p. 15 sq.).

510,5 *Un stathmos :* soit cent cinquante stades, c'est-à-dire 150 × 176,60 = 26 km. 640 environ. Le chiffre relève de l'exagération oratoire. La distance entre la porte de Daphnè, ouverte dans le mur de Théodose et la porte de l'Est, dans le rempart de Tibère était de 3 kilomètres ; et nous ne savons pas si les portiques existaient sur toute cette longueur ; entre l'omphalos et l'Oronte, la rue ne dépassait pas 800 mètres ; dans l'île, la rue Nord-Sud, du rempart au palais, s'allongeait sur 600 ou 700 mètres et la transversale n'était pas plus longue. A cette évaluation correspondent mieux d'autres témoignages. D'après Josèphe (*Bell. Jud.*, I, 21, 11), Hérode aurait fait daller cette grande avenue (πλατεία) sur une longueur de 20 stades. Mentionnant des travaux d'embellissement de Tibère, Malalas (X, p. 234) parle de 4 milles, soit 30 stades (Sur ces textes, cf. Förster, *Jahrb. arch. Inst.*, 12, 1897, p. 121-124). Même en ajoutant les colonnades de l'île, nous restons loin du chiffre de Libanius.

510,9 *Ils sont à proximité pour l'usage :* principe différent de la spécialisation très poussée des zones dans la ville hellénistique qui préfère grouper les bâtiments administratifs, les lieux de cultes, les organismes commerciaux en des centres spécialisés ; cette répartition plus souple des bâtiments publics, des boutiques, des ateliers à travers la ville dans tous les quartiers, dont chacun reçoit ainsi plus d'autonomie, oppose la ville romaine à la ville hellénistique ; le système des *tabernae*, au-dessus desquelles s'élèvent les appartements, appartient à la tradition romaine (A. Boethius, *Roman and Greek Town Architecture, Göteborgs Högskolas Årsskrift*, 1948). Cette notation souligne les profondes modifications qui ont transformé le visage de la ville séleucide.

510,10 *Ils ont leurs portes d'entrée sous les portiques :* précision fort importante du rapport architectural entre les portiques et les édifices alignés en arrière ; il y a rapport fonctionnel ; le portique n'est pas plaqué aux constructions en constituant une séparation entre elles et la rue. Ce fait est sensible dans les représentations de la mosaïque de Yakto. C'est le principe qui avait été imposé par Néron pour la reconstruction de Rome après les destructions de 64 et 69 (Tacite, *Annales*, XV, 43).

510,13 sq. Avec un peu d'emphase, Libanius définit exactement le rôle des portiques dans la vie sociale des cités gréco-romaines ; thème fréquemment développé par les auteurs anciens (Strabon, XII, 622 ; Lucien, *Jupp. Trag.*, 16). Sur la diversité des fonctions remplies par les portiques, R. Martin, *Recherches sur l'agora grecque*, p. 495 sq ; L. Homo, *Rome impériale*, p. 453-457. De telles réflexions révèlent l'attachement profond de Libanius à la vie de la *cité*, à la πόλις (cf. P. Petit, *Libanius*, passim).

511,17 *Zeus n'envoie ni grêle dure, ni neige compacte, ni lourde pluie :* Antioche appartient à la zone du climat levantin soumis encore aux influences



maritimes, caractérisé par une température tiède et égale, sans grands écarts ; si elle ne connaît pas la neige, qui n'apparaît qu'au-dessus de mille mètres, elle subit les pluies violentes des mois d'hiver (Sur les aspects de ce climat, A. J. Weulersse, *L'Oronte*, p. 25 et fig. 9). Libanius embellit un peu la réalité (cf. 514, 21).

512,7 *Balcons* (προβεβλημένοι δρύφρακτοι) : balcons, souvent en bois, faisant saillie sur la rue ; la construction en était réglementée (cf. Aristote, *Const. Ath.*, 50, 2). Simples balcons ou loggia couvertes (cf. mosaïque de Yakto, *Antioch*, I, p. 146, n° 42, fig. 22), ils constituaient une protection rudimentaire pour les passants. Ce texte souligne la fréquence de ce dispositif et évoque l'aspect des rues dépourvues de portiques.

512,16 *L'hippodrome :* un hippodrome a été reconnu au Nord-Est de l'île (*Antioch*, I, p. 34-41) ; bien que l'exploration n'ait pas été achevée et que l'étude n'en soit pas complète, ses proportions apparaissent considérables et répondent au texte de Libanius. Sa construction, à juger par les données archéologiques (*ibid.*, p. 40) se placerait dans le courant du Ier siècle avant Jésus-Christ. D'après Malalas (IX, p. 225), Agrippa aurait débarrassé un « ancien hippodrome » des déblais provenant de dommages antérieurs et l'aurait remis en état (καὶ ἐξεχόϊσε τοῦ παλαίου ἱππικοῦ τὰ χώματα ἅπερ εἶχεν ἐκ τῶν πρώην φόνων... Ἔκτισε δὲ πρώην τὸ αὐτὸ παλαιὸν ἱππικὸν καὶ τὸ παλαιὸν παλάτιον). Faut-il en conclure que cette reconstruction succédait à un édifice hellénistique ? (P. Petit, *Libanius*, p. 124). En fait, les fouilles ont montré que les fondations reposent sur une couche hellénistique bien datée, qui a été nivelée ; la construction ne peut être antérieure au Ier siècle avant Jésus-Christ. Quant à l'expression de Malalas : τὸ παλαιὸν ἱππικόν (répétée p. 307), elle laisserait supposer qu'un autre hippodrome aurait été construit à l'époque romaine tardive ou byzantine.

513,1 *Le théâtre :* c'est celui que Libanius appelle ailleurs (*Or.* X, 23 ; I, p. 407) le théâtre de Dionysos et qu'il situe « au pied de la montagne » (*ibid.*, 34 ; I, p. 140) ; son emplacement a été repéré sur le site, sur les premières pentes Nord du Silpios (cf. K. O. Müller, *Ant. Ant.*, p. 70-71). D'après Malalas, ce théâtre a été construit par César (p. 217), puis successivement agrandi par Agrippa (IX, p. 122) qui ajoute une deuxième ζώνη pour répondre à l'accroissement de la population, et par Tibère qui le complète par une troisième (X, p. 235 : προσθεὶς ἄλλην ζώνην πρὸς τῷ ὄρει). Enfin Trajan (XI, p. 276) le renouvelle complètement (καὶ τὸ θέατρον δὲ τῆς αὐτῆς Ἀντιοχείας ἀνεπλήρωσεν ἀτελὲς ὄν) en l'ornant de groupes statuaires. (Sur les installations du théâtre et les représentations, Libanius, *Or.*, LXIV, et A. Müller, *Das Bühnenwesen in der Zeit von Konstantin d. Gr. bis Justinian*, dans *Neue Jahrb. Klass. Altertum*, 23, 1909, p. 36-55). Libanius cite un autre théâtre à Daphnè (*Or.*, X, 23, I, p. 407), celui de Zeus Olympien, qui a été exploré par l'expédition de Princeton (*Antioch*, II, p. 57-94).

513,8 *Toutes en plein milieu de la ville :* dans le quartier d'Epiphaneia où on a pu localiser un amphithéâtre (sans doute le τὸ πρόμηκες θέατρον :

*Or.*, x, 33 ; K. O. Müller, p. 79 ; contra Downey, *The Olympic Games*, p. 435 ; cf. *infra*, 520, 4). Les combats de gladiateurs auraient été introduits à Antioche par Antiochos Epiphane (Polybe, xxx, 26). De nombreux passages de Libanius font allusion aux *venationes* (rassemblés par P. Petit, *o. c.*, p. 124-125 ; cf. L. Robert, *Les gladiateurs dans l'Orient grec*, p. 309 sq.).

Pour les luttes athlétiques, le *Plèthre*, enceinte réduite et le plus souvent réservée aux éliminatoires, était très fréquenté ; il en est longuement question dans l'*Oratio*, x, 10-16 (i, p. 404-407), où il est bien distingué des deux théâtres.

Il est probable que d'autres lieux et salles de spectacles existaient encore dans la ville, à caractère semi-privé, comme la piste d'entraînement aménagée dans un jardin que nous représente la mosaïque de Yakto (*Antioch*, i, p. 147, n° 43, fig. 23).

513,10 *Les bains publics :* l'abondance des établissements de bain constitue un des aspects les plus notables d'Antioche, révélé par les textes (K. O. Müller, *Antioch. Antiq.*, passim) et confirmé par les fouilles. De nombreuses installations ont été rencontrées par les sondages. Dans la Nouvelle Ville seule, pas moins de cinq édifices balnéaires ont été repérés : les bains A, B, C, D et E parmi lesquels se trouvent les thermes de Dioclétien, construits près de l'hippodrome (Malalas, p. 225) ; ce pourraient être les bains E ou C. Sur ces édifices, *Antioch*, i, p. 4-7 (bain A, construit entre 350 et 400 ap. J.-C.) ; p. 8-12 (bain B) ; p. 19-31 (bain C, dont le premier état peut remonter au début du IIe siècle ap. J.-C.).

514,3 *Suspendus dans les airs* (μετέωρα) : des deux sens du mot, le plus répandu est « à ciel ouvert » (cf. R. Martin, *Rev. Phil.*, 1957, p. 66-72) et pourrait s'appliquer à des piscines ouvertes, par opposition aux établissements fermés et chauffés, précédemment cités. Le deuxième sens « en position élevée », « surélevée » paraît mieux convenir à la suite de l'expression. Il faudrait alors entendre des piscines aménagées sur terrasses, dispositif convenant peut-être à des bains privés, mais non attesté pour des bains publics.

514,4 *Les maisons :* Libanius oppose les maisons de son temps avec plusieurs étages à celles des époques antérieures, de proportions plus modestes et mieux équilibrées. En fait, la mode des maisons élevées, à étages multiples, se développe à Rome dès le début de l'époque impériale (cf. L. Homo, *Rome impériale*, p. 529 sq. ; 552 sq.). Elle se répand dans toutes les villes gréco-romaines de fort peuplement pour donner les maisons à appartements locatifs, illustrées à Alexandrie par une mosaïque de Gérasa (H. Kraeling, *Gerasa*, p. 297 sq.). Rome, Alexandrie et Constantinople avaient de hautes maisons (R. von Poehlmann, *Die Übervölkerungen der ant. Grossstaedte*, p. 91 sq.). Antioche pouvait se développer en surface, grâce à ses faubourgs.

514,7-515,15 Ce développement sur le régime des vents appartient aux préoccupations constantes des théoriciens grecs et romains qui traitent des meilleures conditions de l'habitat urbain. Les premiers développements



apparaissent dans le traité hippocratique *Sur les Airs, les Eaux et les Sites ;* ces mêmes considérations sont reprises par Aristote (*Politique*, 1330 *a-b*) ; on les retrouve dans Vitruve (*De Arch.*, i, 11). Un contemporain de notre auteur, le médecin Oribase, développe longuement et avec plus de précision (Ed. Bussemaker-Daremberg, ii, p. 318 sq.) les idées dont Libanius donne ici une expression plus rhétorique que scientifique.

514,21 *Il arrive avec l'été :* le Zéphyre, vent d'Ouest, est pour Antioche le vent de mer qui apporte la fraîcheur et combat les écarts de température trop vigoureux qui affectent la région d'Alep et toute la zone continentale de la Syrie, séparée de la mer par les chaînes montagneuses parallèles au littoral (J. Weulersse, *Le pays des Alaouites*, p. 27-30, 306-308 et 349-361 ; Ch. Combier, *Aperçu sur les climats de la Syrie et du Liban* (avec carte des pluies et des vents) 1945).

515,5-7 *Les demeures à trois étages des riches... les humbles maisons des pauvres :* indication qui précise le passage précédent (514, 4) et permet d'évoquer quelques traits du paysage urbain d'Antioche. A première vue, le texte surprend. Car à Rome, comme dans les grandes villes d'époque impériale, la *domus*, la maison privée, l'hôtel particulier s'étend plus en surface qu'en hauteur (cf. les chiffres cités par L. Homo, *o. c.*, p. 543-549), tandis que l'immeuble populaire, l'*insula*, avec plusieurs étages et de nombreux appartements, peuplés d'une abondante et bruyante population, pousse en hauteur (*ibid.*, p. 554-555) ; type illustré par les trois *insulae* représentées sur la mosaïque de l'abside de Ste. Pudentienne. Mais la distinction ne doit pas être aussi systématique. Les textes et les documents archéologiques nous ont fait connaître à Rome la *taberna* — ou mieux la *taberna tabulata* — type d'habitat populaire comprenant une boutique, un atelier, avec une ou deux chambres où les pauvres s'entassaient en grand nombre « On appelait autrefois *tabernae* les petites et simples habitations des plébéiens dans les *vici*, fermées par des planches » (Isidore, *Étymologies*, xv, 2) ; ces boutiques sont illustrées par le quartier du Marché de Trajan. C'est ainsi que nous devons évoquer les quartiers populaires d'Antioche, à l'image de bien des quartiers bas de Rome, du Champ de Mars ou du Transtévère. En pleine ville, dans cet entassement, il ne restait aux riches Antiochiens, pour jouir de la lumière et de l'air, qu'à s'élever de un ou deux étages au-dessus des boutiques. C'est seulement dans les faubourgs qu'ils pouvaient construire en surface le type de la villa avec cours, péristyle, jardins et parcs, sur la route de Daphnè ou aux flancs du Silpios (*infra*, 525, 11 sq.). Libanius habitait lui-même une maison à étages, car un « cousin » monte tout essoufflé (ἀναβὰς οὐμὸς ἀνεψιὸς ἀσθμαίνων) pour l'avertir du meurtre de Théophilos (*Or.*, i, 103 (i, p. 133) et aussi : xi, p. 167).

516,3 sq. Il est exact que l'activité constructive fut grande à Antioche au milieu du IVe siècle. A l'aide des témoignages de Libanius, d'Euagrios et de Malalas, P. Petit (*Libanius*, p. 315-316) a dressé la liste des édifices publics construits pendant cette période. Libanius revient plusieurs fois sur

cette constatation (L, 2 sq., 37 ; etc.) ; il y voit un signe de prospérité (*Or.*, XI, 193-195 ; XV, 52). Fonctionnaires, riches marchands rivalisaient de générosité (P. Petit, *o. c.*, p. 317-318). Cette activité se reflète dans la législation contemporaine favorable aux constructions, même privées : Loi C. T., X, 19, 2, autorisant les particuliers à ouvrir de nouvelles carrières de marbre, pour freiner la hausse des prix des matériaux, et C. T. VIII, 15, 1, sur les prix de transport des marbres.

516,7 *Pour la production de légumes :* on retiendra ce témoignage parmi d'autres sur la présence de jardins potagers — et non seulement d'agrément — dans l'agglomération même d'Antioche, tout spécialement en direction de l'Oronte. Trait plus romain et oriental qu'hellénique. Dans les plans orthogonaux hellénistiques, il n'y avait pas de place pour les jardins qui étaient rejetés à la périphérie de la ville. Toutefois textes épigraphiques et textes littéraires (R. Martin, *L'Urbanisme*, p. 249-252) montrent que dès le IVe siècle avant Jésus-Christ les jardins n'étaient pas complètement absents du paysage urbain des villes grecques et que pour des raisons à la fois esthétiques et pratiques, leur développement était favorisé par les législations urbaines. Mais Rome sut donner à cet aspect de l'urbanisme un développement particulièrement luxueux (P. Grimal, *Les Jardins romains*, 1943, p. 213 sq.).

516,12 *Trois occasions précédentes :* cf. note de A. J. Festugière, *supra*, p. 29, n. 1.

517,2 *La trace des anciens* (ἴχνος τῶν ἀρχαίων) : les fouilles de l'Université de Princeton ont effectivement révélé la densité de l'occupation du site et la complexité des couches archéologiques (Exemple : *Antioch*, I, p. 31 ; III, p. 3 sq. où apparaissent successivement les couches hellénistiques, romaines et byzantines, ces deux dernières sur plusieurs niveaux se succédant du 1er au VIe siècle).

517,11 *Bourgades* (κῶμαι) : ces κῶμαι μεγάλαι sont les centres ruraux constituant l'arrière pays d'Antioche. Dans le discours *Sur les Patronages* (XLVII, 4, 11 = III, p. 105), Libanius distingue ces bourgs peuplés de propriétaires libres et d'artisans des villages de colons dont la situation est bien inférieure (cf. pour ceux-ci, XXXIX, 11). Il évoque ici l'aspect des premiers ; ce sont de grosses agglomérations, bien peuplées, ayant leurs artisans comme la ville ; elles entretiennent entre elles des liens commerciaux, s'invitent à des fêtes que célèbre une population plus riche, plus stable et plus heureuse que celle des grands ports. Elles ne rivalisent pas avec la métropole (A. M. Jones, *The Cities of the Eastern Roman Provinces*, p. 468) ; elles la complètent. L'importance et la prospérité de ces villages sont attestées par d'autres sources, littéraires et archéologiques, qui confirment le témoignage de Libanius : fouilles de l'Université de Princeton (*Antioch*, III, p. 22-23 et 113) ; importance des constructions (textes épigraphiques relevés par P. Petit, *o. c.*, p. 317, et J. Lassus, *Sanctuaires chrétiens de Syrie*, p. 263 sq.) Sur les rapports économiques que ces κῶμαι entretiennent entre elles et avec la ville, on consultera P. Petit, *o. c.*, p. 307-309. La belle étude de G. Tchalenko



(*Villages antiques de la Syrie du Nord*, 1953) permet d'évoquer dans leur cadre la vie de ces villages.

518,4 *Les quartiers devant les portes* (πρὸ τῶν πυλῶν) : il s'agit des faubourgs urbains qui s'étendent vers le Nord-Ouest sur la rive droite de l'Oronte, au Nord-Est le long de la route de Béroè (Alep), et au Sud-Ouest en direction de Daphnè.

518,5 *Auberges* (πανδοκεῖα) : de multiples témoignages attestent l'importance du trafic commercial sur les deux routes aux abords de la ville, trafic qui entraîne l'installation de boutiques et d'auberges. Libanius nous parle lui-même d'une auberge de bon rapport sise sur la route de Daphnè (Lettre 889), les paysans des κῶμαι y faisaient halte en revenant du marché (*Or.*, L, 26 = III, p. 482). Le terme πανδοκεῖον est employé dans les inscriptions de l'Antiochène (*Insc. gr. et lat. de Syrie*, 416 et 417) pour désigner ce type d'édifice dont l'architecture vient d'être étudiée par G. Tchalenko, *Villages antiques de la Syrie du Nord*, p. 21-25, 164 et 208 sq.

518,5 *Sections de la cité* (φυλὰς πόλεως). Le mot φυλάς désigne ici les quartiers, les divisions territoriales ; synonyme de ἄμφοδον, ce sens est connu dans les papyrus d'époque romaine (P. Jouguet, *La vie municipale dans l'Égypte romaine*, p. 136-137). Les observations de Libanius correspondent à la manière dont l'extension de la ville s'est progressivement réalisée. Nous savons par Strabon (XVI, 2, 4, p. 750) qu'Antioche hellénistique constituait une τετράπολις dont chaque élément avait son enceinte particulière : Ἔστι δ' ἡ μὲν Ἀντιόχεια καὶ αὕτη τετράπολις, ἐκ τεττάρων συνεστῶσαν μερῶν, τετείχισται δὲ καὶ κοινῷ τείχει καὶ ἰδίῳ καθ' ἕκαστον τὸ κτίσμα. A la fondation de Séleucos Nicator s'ajoutèrent successivement la Ville Neuve, dans l'île, qui avait encore son enceinte particulière à l'époque de Libanius, fondation d'Antiochos le Grand (222-187 av. J.-C.), puis le quartier d'Epiphaneia, fondation d'Antiochos Epiphane (175-164 av. J.-C.) (cf. *supra*, 505, 11). Ces quartiers s'unifièrent progressivement, bien que, pour ses habitants, chacun conservât ses mérites propres (*infra*, 525, 12-15). Par la suite les faubourgs extérieurs furent peu à peu enfermés dans l'enceinte qui, de Tibère (Malalas, p. 233) à Théodose II, ne cessa de s'étendre (Malalas, p. 346 ; Euagrios, I, 22. Étude de Downey, *The Wall of Theodosius at Antioch*, *Amer. Journ. Phil.*, 62, 1941, p. 207-213).

518,9 *Ce qui est divisé en trois parties :* cf. notes précédentes : les villages, les faubourgs et la ville elle-même.

518,11 *Le quartier devant le palais : supra*, 507, 9 sq.

519,9 *Daphnè :* Constituait la banlieue résidentielle d'Antioche ; elle était installée sur un plateau, à 6 kilomètres environ au Sud-Ouest de la ville, dominant la plaine d'une centaine de mètres. On se reportera pour les caractères du site à l'étude qui en a été faite dans la publication de Princeton (*Antioch*, II, p. 49 sq.). Les fouilles ont révélé une réalité capable de justifier les développements oratoires de l'auteur. Le site fut occupé dès la fondation d'Antioche par les Séleucides et l'implantation hellénistique a imposé ici, comme à Antioche, l'orientation géné-

rale des constructions (*Antioch*, III, p. 27-29) ; les villas se sont succédé de siècle en siècle et, au IVe encore, on voyait se construire à Daphnè les belles demeures des gens aisés qui fuyaient la chaleur de la plaine (*ibid.*, p. 28). Ce sont de véritables « hôtels particuliers » (J. Lassus, *Sanctuaires chrétiens de Syrie*, p. 264-265). L'abondance des sources permettait la végétation verdoyante des jardins, des parcs, des arbres que les lois protégeaient (Procope, *De bell. Pers.*, II, 14 ; Dion, *Perieg.*, 916 ; Ammien Marcellin, XXII, 13).

520,3 *Sanctuaire d'Apollon :* le plus célèbre des sanctuaires de Daphnè, fondé par Séleucos Nicator (ou par Antiochos Epiphane seulement d'après Ammien Marcellin, XXII, 13), décrit par Strabon (XV, 750, 6) : Ὑπέρκειται δὲ τετταράκοντα σταδίοις ἡ Δάφνη, κατοικία μετρία, μέγα δὲ καὶ συνηρεφὲς ἄλσος διαρρεόμενον πηγαίοις ὕδασιν, ἐν μέσῳ δὲ ἄσυλον τέμενος καὶ νεὼς Ἀπόλλωνος καὶ Ἀρτέμιδος. Ἐνταῦθα δὲ πανηγυρίζειν ἔθος τοῖς Ἀντιοχεῦσι καὶ τοῖς ἀστυγείτοσι· κύκλος δὲ τοῦ ἄλσους ὀγδοήκοντα στάδιοι. La statue de culte était l'œuvre de Bryaxis (Overbeck, *Schriftquellen*, 1321 sq.). Libanius en a donné une description (*Or.*, LXI, 3). Le temple fut frappé par la foudre et détruit en 362 sous Julien qui en rendit les chrétiens responsables (Ammien Marcellin, *o. c.*). (Textes sur le sanctuaire et le culte rassemblés par K. O. Müller, *Antiq. Antioch.*).

520,4 *Le temple de Zeus et le stade olympique :* ils constituent le centre des concours olympiques célébrés à Daphnè, et institués officiellement par Commode ; ils ont fait l'objet d'une étude spéciale de Gl. Downey, *The Olympic Games at Antioch in the Fourth Century A. D., Tr. and Proceed. of the Amer. Philol. Assoc.*, 70, 1939, p. 428-438. Le stade olympique a été considéré par le décorateur de la mosaïque de Yakto, comme un des monuments les plus représentatifs de Daphnè (Antioch, I, p. 132, n° 8 : Τὸ Ὀλυμπιακόν. Cf. Malalas, p. 283 et 307).

520,4 *Le théâtre* a été partiellement fouillé et étudié (*Antioch*, II, p. 57-94).

520,5 *Cyprès en masse :* arbres antiques et vénérables dont on fait remonter la plantation aux fondateurs de la ville (Malalas, p. 204).

521,14 *Les sources de Daphnè :* justement célèbres par leur abondance et leur pureté, elles apparaissent comme le don d'Apollon, dieu principal du lieu, et l'une d'elles évoquait la tradition delphique : elle portait le nom de Castalie (Ammien Marcellin, XXII, 12, 18 ; Euagrios, I, 10 ; K. O. Müller, *o. c.*, p. 249). Elle était représentée sur la mosaïque de Yakto (*Antioch*, I, p. 129-130, n° 1, fig. 10) sous les traits d'un personnage féminin, le torse nu, portant seulement un pantalon bouffant de couleur verte. La mosaïque conserve le nom d'une autre source Pallas, située (J. Lassus, *o. c.*, p. 129) au lieu dit Ἀγρίαι, dont les eaux avaient été réservées à l'usage exclusif de Daphnè (Malalas, XI, p. 378).

522,9 *Le long de chacun des deux murs du temple :* le « palais des Nymphes » (521, 17) constituait un ensemble complexe de lieux de cultes et d'édifices utilitaires : temples, fontaines jaillissantes, piscines, portiques (Malalas, XI, p. 278). Ce Nymphée était alimenté par des canalisations à ciel ouvert



visibles sur la mosaïque de Yakto (*Antioch*, I, p. 129-130, fig. 10) qui représente un édifice très curieux (n° 3), en forme de théâtre, avec trois séries de gradins couverts par un portique à colonnes ; l'orchestra est remplie d'eau sur laquelle flotte une petite barque vers la gauche. Cet édifice répond à la description du « théâtre des sources » (τὸ θέατρον τῶν πηγῶν Δάφνης) dont Malalas attribue la construction à Hadrien (XI, p. 278) : « il construisit aussi le théâtre des sources de Daphnè et il y détourna les eaux jaillissant dans le ravin appelé les *Agriai*, après avoir dressé des colonnes sur des fondations solides et luxueuses pour vaincre le courant des eaux ». Puis il édifia « le temple des sources » (τὸν ναὸν τῶν αὐτῶν πηγῶν) d'où les eaux étaient ensuite distribuées dans Daphnè. Toutes ces constructions constituaient un ensemble complexe, sorte de puissant château d'eau monumental aménagé par Hadrien ; Malalas ajoute en effet : il capta encore l'eau bouillonnante de la source du temple dans cette même canalisation de la source à l'intérieur du petit théâtre, le tout s'écoulant par cinq conduites.

523,1 sq. Bien qu'Antioche disposât de sources au pied du Silpios, elle recevait en abondance les eaux de Daphnè à la suite des travaux effectués par Hadrien (cf. *supra*, et Malalas, p. 278). Un ensemble de canalisations tantôt enterrées, tantôt aménagées en aqueducs, évoqués avec emphase par Libanius, amenait les eaux de Daphnè à Antioche ; l'étude de ce dispositif a été faite par les fouilleurs de Princeton (*Antioch*, II, p. 49-56). Cette installation — aussi complète soit-elle — ne présentait aucune originalité particulière ; bien des villes d'Asie Mineure avaient réalisé dès l'époque hellénistique des aménagements aussi remarquables, en particulier Pergame (cf. R. Martin, *L'Urbanisme*, p. 175-176 et 213-215).

523,11 *Les bains construits aux frais de l'État :* l'abondance des bains évoquée dans ces chapitres de Libanius (244-246) a été prouvée par les découvertes de l'exploration archéologique qui, dans les faibles surfaces reconnues, a permis d'identifier au moins six établissements de bains, dont 5 dans l'île (cf. O. Müller, *Ant. antioch.*, Index s. v. *Lavacra*, et *Antioch*, I, et II). Les constructions érigées avec les deniers publics témoignaient, d'après Libanius (I, p. 502, 503), de la prospérité et de la grandeur de la cité, comme aussi du patriotisme des magistrats qui les inspiraient (II, p. 139). Beaucoup de ces bains furent élevés par les empereurs (cf. P. Petit, *o. c.*, p. 315-316) ; les plus célèbres étaient ceux de Dioclétien, dans l'île (Malalas, p. 225), sans doute les bains E ou C (*Antioch*, I, p. 60).

523,12 524,1 *Les bains dûs à des particuliers* ou mieux à des ressources particulières : les installations intérieures et le luxe de ces bains surpassaient ceux des bains publics dont le service intérieur était au nombre des corvées imposées aux petites gens, exécutées avec plus ou moins de soin (I, p. 257 et III, p. 466) ; ces charges font partie des *munera* détaillés dans le code Théodosien (XI, 16, 15-18). La cité tendait de plus en plus à se débarrasser de ces charges onéreuses sur les citoyens riches (cf. l'évolution du problème du chauffage des bains, P. Petit, *o. c.*, p. 50). Enfin tous les embel-

lissements intérieurs (κόσμοις) relevaient de la générosité des particuliers (ἰδιωτικοῖς).

524,7 *Autant de maisons, autant de fontaines:* cette affirmation implique l'existence d'une distribution d'eau dans toutes les maisons, ce qui rend inutile les fontaines publiques (524 sq.). Titre de gloire non négligeable pour Antioche, car de nombreuses villes effectivement, même à l'époque impériale, n'ont pas connu une telle abondance (R. Martin, *L'Urbanisme...* p. 213-214).

525,9 *Ceux qui habitent le quartier de l'Est:* quartier l'étendant le long de la route de Béroè, vers l'intérieur et la plaine de l'Oronte, par où arrivait le blé, céréale de choix. (Sur l'abondance du ravitaillement cf. Libanius *supra*, I, p. 443-444). Il est probable que ce quartier était essentiellement commerçant avec des marchés et des dépôts importants attirés par la proximité des campagnes voisines productrices.

525,11 *La fontaine d'Alexandre:* il s'agit sans doute de la fontaine connue par un passage de Malalas (p. 234, 10 sq.) qui, parmi de nombreux travaux exécutés par Tibère, cite la construction de thermes près de la source d'Olympias, aménagée par Alexandre lui-même : ἔπιε γὰρ ἐκ τοῦ αὐτοῦ ὕδατος Ἀλέξανδρος ἐλθὼν ἐκεῖ καὶ εἶπεν ὅτι · Ἔπια γάλα τῆς ἐμῆς μητρός. La localisation donnée par Malalas : κεῖται δὲ ἡ πηγὴ παρὰ τὸ ὄρος ne contredit pas la mention de cette fontaine par Libanius dans le quartier Est, si celle-ci est au pied Nord-Ouest du Silpios. La légende en avait fait un lieu-saint ; elle occupait une place essentielle dans les traditions relatives à la fondation de la ville (cf. dans l'*Antiochikos*, 72-73 et 88 ; I, p. 460-461 et 465, 10-11).

525,12-15 *Ceux qui habitent au Couchant:* quartier résidentiel, le long de la route de Daphnè à l'autre extrémité de l'avenue à portiques ; ses agréments et le luxe de ses habitations ont été évoqués déjà (*supra*, 519, 10), de même que ceux du quartier de villas établi en retrait sur les flancs du Silpios. On notera que dans cette énumération, seuls les habitants de l'île invoquent la qualité architecturale de leur quartier ; il est certain que l'île constituait à cette époque, avec le palais, le centre monumental de la cité.

526,7 *Le nom de marché (ἀγοράν) n'a pas été réservé à une partie unique de la cité:* il ne s'agit pas d'une simple notation topographique, mais les précisions du § 252 sur la répartition des marchands dans toute la ville, au long de toutes les rues, soulignent un aspect urbain et social intéressant. Inconsciemment Libanius définit une différence essentielle entre la conception hellénistique du plan urbain et la tradition romaine, marquant ainsi combien l'influence romaine a modifié l'aspect des fondations hellénistiques. L'urbanisme hellénistique procède par concentration des fonctions urbaines ; les marchés sont groupés soit autour des ports (Milet), soit aux environs de l'agora (Priène) (cf. R. Martin, *L'Urbanisme..*, p. 97 sq.). Dans les villes romaines impériales, le système des *tabernae*, des boutiques largement ouvertes et dsiposées le long de toutes les rues s'impose en Italie (Pompeï, Ostie) et influence les villes d'Asie



Mineure et de Syrie ; l'Orient reviendra au système des souks ; l'Occident héritera des traditions romaines (cf. Boethius, *Roman and Greek Town Architecture, Göteborgs Högskolas Årsskrift*, 54, 1948, p. 15-19).

526,15 *Tout est plein de choses à vendre:* ce thème a été largement développé dans la première partie du discours, p. 443-444.

527,5 *Celles qui sont en avant des maisons* (τὸν τῶν οἰκημάτων προκείμενον) : l'illustration de ce texte est fournie ici encore par la mosaïque de Yakto qui nous représente l'étal d'une poissonnerie, occupant la plus grande partie d'une boutique qu'aucun mur ne sépare de la rue, à la manière des boutiques d'Ostie et des villes orientales (*Antioch*, I, p. 138 ; cf. J. Lassus, *Dans les rues d'Antioche, Bull. Et. orientales*, 5, 1935, p. 123 et fig. 8-9).

527,6 *Dans les intervalles des colonnes* (ἐν δὲ τοῖς μέσοις τῶν κιόνων) : le portique séparant la chaussée des boutiques était en principe réservé à la circulation des promeneurs ; à Antioche, les marchands ont dressé des boutiques de fortune, s'appuyant aux colonnes elles-mêmes. Cette utilisation des portiques n'était pas inconnue ailleurs, contrairement à l'affirmation de Libanius : à Milet, des emplacements sous les portiques étaient réservés à divers artisans ou commerçants (Milet, I, 7, 209 et 215-224 : emplacement d'un barbier, d'un marchand de plantes, d'ateliers divers : inscriptions des IIIe et IVe siècles ap. J.-C.). Quant aux boutiques de fortune, accolées au mur et empiétant sur la chaussée ou aménagées entre les colonnes, la rue de la maison des Masques à Délos en a gardé des traces évidentes (*BCH*, 57, 1933, p. 102-105). L'emploi de bois, de branchages, de claies d'osier et de toiles pour dresser et couvrir de telles constructions est aussi connu pour les boutiques de l'agora d'Athènes (Démosthène, *Sur la couronne*, 169). A Antioche, l'occupation de ces portiques donnait lieu à des perceptions de taxes établies par la Curie qui surveillait ou même faisait dresser ces misérables constructions (d'après le passage *Or.*, XXVI, 20-21 (III, p. 12-13) interprété par Sievers, *Das Leben des Libanius*, p. 164, n. 177 et R. A. Pack, *Studies in Libanius and Antiochene Society under Theodosius*, 1935, p. 101). Ce système de location d'emplacements sous les portiques est bien connu (R. Martin, *Recherches sur l'agora grecque*, p. 490 sq. et 499-500). Ces installations constituent le point de départ d'une évolution qui, à l'époque byzantine et surtout à l'époque ommeyade, va modifier profondément l'aspect des villes romaines de Syrie, au point de rendre méconnaissable le tracé et l'architecture de leurs grandes avenues ; les boutiques et les constructions utilitaires envahiront non seulement les portiques, mais la chaussée elle-même : cf. les études de J. Sauvaget, *Mémorial Sauvaget*, I, p. 101-120 (Laodicée sur Mer) ; *Syria*, 26, 1949, p. 314-358 (Damas) ; le même phénomène a été reconnu récemment à Pétra (*Rev. biblique*, 64, 1957, p. 220).

528,1 *Un marché également fourni:* l'histoire d'Antioche conserve toutefois le souvenir de pénuries sérieuses, ou même de famines, provoquant de violentes réactions dans la ville (cf. P. Petit, *Libanius*, p. 102 sq. et 304 sq.). Mais il est certain qu'Antioche possédait dans son arrière-pays les sources

d'un approvisionnement abondant (J. Weulersse, *Antioche, essai de géographie urbaine*, *Bull. Et. or.*, IV, 1934, p. 30 sq. ; G. Tchalenko, *Villages antiques de la Syrie du Nord*, p. 422 sq.).

**528,2** *Même l'arrivée de la nuit...:* ce trait n'est sans doute pas propre à Antioche ; toutes les villes orientales connaissent cette vie nocturne, mais la ville de Libanius était fière de l'éclairage de ses portiques pendant la nuit (cf. *infra*, 533, 5 sq.).

**528,13** *Ils trouveront tout confort en pleine nuit:* cabaretiers et hôteliers étaient nombreux à Antioche où leurs établissements étaient ouverts jour et nuit à une clientèle très variée, qui n'était pas toujours de la meilleure qualité : *Or.*, XX, 3 (II, p. 423) ; LXII, 41 (IV, p. 367) ; LVII, 55 (IV, p. 174) ; toutefois, il est arrivé à Libanius de défendre les droits de cette corporation contre les charges très lourdes qui pesaient sur ses membres (XLVI, 29-31 ; III, p. 350-392). (Sur ces πανδοκεῖα, cf. *supra*, 518, 5).

**529,2** *Il entre chaque jour dans la ville des monceaux de poissons:* l'abondance des marchands de poissons apparaissait aux contemporains comme un trait original des rues d'Antioche. Sur la mosaïque de Yakto (*Antioch.* I, p. 137-138, n° 20, fig. 15) un de ces étals est représenté avec les poissons disposés sur une table allongée.

**529,6** *Aux riches les produits de la mer, aux autres (les pauvres) ceux du lac:* Antioche était approvisionnée en poisson par les pêcheurs de Séleucie et par ceux du lac. La répartition entre deux clientèles différentes répond à une distinction encore constante sur les marchés grecs actuels, où les poissons d'eau douce sont considérés comme de qualité très inférieure et vendus à vil prix. Le lac d'Antioche fournit en abondance des barbues et des anguilles. D'après A. Gruvel (*Les États de Syrie : Richesses maritimes et fluviales*, 1937), le produit annuel de la pêche peut actuellement s'élever à 500 ou 600 mille anguilles (cf. aussi J. Weulersse, *L'Oronte*, p. 59-61).

**529,8** *La sorte de poisson qui de la mer remonte jusqu'au fleuve:* « Celles-ci (les anguilles) semblent, en effet, rencontrer dans l'Amouk des conditions exceptionnelles ; nées dans les lointains océans, les jeunes anguilles, ou civelles, remontent aisément le bas Oronte jusqu'au lac où elles se développent en toute sécurité dans les zones marécageuses à l'abri des poissons carnivores » (J. Weulersse, *o. c.*, p. 60).

**529,11** Dans les § 260 et 261, Libanius évoque surtout le commerce local, les échanges « nourriciers » entre Antioche et ses campagnes. La mosaïque de Yakto atteste la diversité des colporteurs qui viennent dans les rues de la ville et sous les portiques offrir leurs marchandises (*Antioch*, I, p. 129 sq.) : marchands de sucrerie (n° 13), de poisson (n° 20), d'huile (n° 21), bouchers (n° 22), marchands de fruits (n° 33). Les transports se faisaient beaucoup par bêtes de somme ; textes et documents figurés attestent l'importance des transports par ânes et chevaux, qui se pavanaient même sous les portiques (Julien, *Misop.*, p. 458) et encombraient les rues avec leurs paniers (J. Lassus, *Bull. Et. Orient.*, 5, 1935, p. 122-124). Ces transports par terre étaient largement complétés par les transports



par eau, utilisant le fleuve en amont d'Antioche et le lac Amouk, par-delà le seuil de Daliane. Par cette région du Nord d'Antioche passaient aussi d'importantes routes terrestres qui débouchaient du col de Beylan et assuraient le grand trafic venu d'Anatolie en direction de Chalcis et d'Alep (R. Dussaud, *Topogr. hist. de la Syrie antique et médiévale*, p. 434-435).

**529,15-18** Évocation exacte des rapports réciproques de l'Oronte et du lac d'Antioche, car le fleuve n'est que l'exutoire secondaire du lac alimenté par des torrents irréguliers, l'Afrin et le Kara Sou ; le régime hydrologique du lac est tout à fait indépendant du fleuve (J. Weulersse, *L'Oronte*, p. 77-80).

**530,7-8** *Le cours du fleuve entre la cité et la mer:* ce secteur est en effet propre à la navigation ; il constituait la meilleure voie de liaison entre Antioche et son port Séleucie ; de la mer à Antioche, la distance était de 120 stades (*Or.*, XI, 41, I, p. 450) et la remontée du fleuve durait une journée (Strabon, XVI, 2, 7 (751) : ἀνάπλους δ'ἐκ θαλάττης ἐστὶν εἰς τὴν Ἀντιόχειαν αὐθημερόν).

**531,2** *Les bois* étaient abondants ; produit essentiel des forêts du Mont Cassius, leur exploitation détermina, dans l'antiquité, la création de nombreux ports sur la côte (R. Dussaud, *Top. hist.*, p. 430-431). (Sur l'emploi du bois dans l'architecture de cette région, G. Tchalenko, *Villages antiques de la Syrie du Nord*, p. 11-12 ; 304).

**531,4** *Le port* d'Antioche était Séleucie de Piérie, aujourd'hui Souweidiyé, établi à l'embouchure de l'Oronte, accroché aux collines de la rive droite du fleuve, fondé par les Séleucides dans l'ensemble de villes qui devaient tenir le pays. (Sur la fondation et l'histoire de la ville dans l'Antiquité, V. Chapot, *Séleucie de Piérie*, dans *Mémoires Soc. Antiq. de France*, 66, 1907 ; R. Dussaud, *o. c.*, p. 430 sq.). Les travaux importants dont il est ici question sont aussi mentionnés par Julien (*Or.*, I, 40 D) et portés à l'actif de Constance II qui complétait l'œuvre de Vespasien et de Titus (P. Perdrizet, *Rev. arch.*, 1908, I, 46-49). Des reconnaissances ont été conduites sur le site par les fouilleurs d'Antioche (*Antioch*, III, p. 3-5 ; 33-34, avec plan, p. 255). On y a constaté l'existence d'un plan régulier, ainsi que la présence d'une grande rue à colonnades qui de la porte dite du « marché » conduisait à une place bordée de boutiques ; à travers ces boutiques, un passage avec colonnes donnait accès à une autre rue. Des rampes d'escaliers taillés dans le roc mettaient en communication la ville basse avec la ville haute. Le temple dorique avec crypte était déjà connu antérieurement.

**531,9-10** *Toute espèce de vaisseaux marchands y abordent:* après les échanges locaux entre ville et campagne, Libanius fait allusion au grand commerce qui associe Séleucie et Antioche. Commerce de transit et de redistribution entre le monde romain occidental et les pays d'Extrême-Orient ; le nom d'Antioche apparaît dans les documents chinois à côté de celui de Hiérapolis de Syrie (G. Goossens, *Hiérapolis de Syrie*, 1943, p. 123) (sur le rôle d'Antioche, place de commerce, M. P. Charlesworth, *Les routes*

*et le trafic commercial dans l'Empire romain*, 1938, p. 56 sq.). L'énumération de Libanius est de caractère purement rhétorique ; elle correspond à celle que Thémistius propose, avec d'autres noms, pour Constantinople (*Or.*, IV, 52 cd et 61). Antioche ne semble avoir eu aucune industrie et aucun commerce d'exportation ; il est difficile de connaître le rôle des citoyens d'Antioche dans le commerce de transit (P. Petit, *Libanius*, p. 304-305).

**532,2 sq.** *Panégyrie:* richesse et abondance ont été célébrées, p. 443, 1 sq.

**532,10 sq.** Ce thème des *saisons* a fait l'objet d'un long développement, I, p. 446-448. La description de Libanius ne correspond pas à l'exacte réalité (cf. J. Weulersse, *Paysans de Syrie*, 1946, p. 21-27.

**533,6-7** *Par la nature de la lumière:* Ammien Marcellin utilise une expression comparable (XIV, 1, 9) : « Voilà ce qu'il (Gallus) osa faire dans une ville où l'éclairage de nuit rivalise avec la clarté du jour ». Le fait est assez exceptionnel pour être relevé par Libanius. Si Ephèse et Alexandrie avaient des rues éclairées, Rome, jusqu'au IIIe siècle ne possédait pas d'éclairage public ; pour la période correspondant à Libanius, nous n'avons pas de document certain autre que les graffiti inscrits sur les murs du poste de garde de la VIIe cohorte des vigiles attestant un service appelé *sebaciaria*, en rapport avec un éclairage public ; jusqu'alors ne sont attestées que des illuminations exceptionnelles (L. Homo, *Rome impériale*, p. 655-657).

**533,9 sq.** Sur l'importance de la corporation des cabaretiers, cf. *supra*, 528, 13. La mosaïque de Yakto emprunte de multiples représentations à ces aspects joyeux et plaisants de la vie à Antioche (*Antioch*, I, p. 133 sq. et J. Lassus, *Bull. Et. Orient.*, 5, 1935, p. 122 sq.) : repas de fête (n° 11), scènes de jeux devant un édifice au nom évocateur : ὁ περίπατος (n° 12, fig. 13) ou sur une place publique (n° 24, fig. 18).

**533,14** *Pour les banquiers:* n'oublions pas qu'Antioche était, après Trajan, le grand centre d'échange où convergeaient cinq grandes routes terrestres, où étaient perçus les droits de douane sur les marchandises arrivant de l'Est, ainsi que les taxes diverses prélevées par le fisc ; la circulation monétaire y était donc fort importante (M. P. Charlesworth, *o. c.*, p. 54).

**533,15-18** Les Antiochiens avaient la réputation d'être passionnés par les concours de courses et par les chasses (G. Haddad, *Aspects of Social Life in Antioch in the Hellenistic-Roman Period*, 1949, 153-172) ; Julien (*Misop.*, p. 437), comme Libanius (*Or.*, XVI, 41 II, p. 176), trouvait les programmes trop chargés : seize courses par séance ; il ne pouvait pas en supporter plus de six. (Sur le déroulement des courses, *Or.*, XLV, 21 (III, p. 369)). Sans être aussi sévère pour les courses que pour les représentations théâtrales, Libanius ne les juge pas moins de qualité inférieure et indignes d'un intellectuel (cf. les textes cités par P. Petit, *o. c.*, p. 140-141). La réflexion « *non troublés par les factions* » comporte un blâme implicite à l'égard de la cité rivale, Constantinople, où l'hippodrome et les courses étaient le siège et l'occasion de luttes politiques parfois sanglantes entre les bleus et les verts. (Cf. en dernier lieu, A. Maricq, *Factions du cirque et partis*



*populaires*, *Bull. Acad. royale de Belgique*, 36, 1950, p. 396-421). Aucun témoignage ne permet de mettre en doute l'affirmation de Libanius sur l'absence de telles rivalités à Antioche. Il n'en sera plus de même à la fin du Ve et au début du VIe siècle où aux luttes des factions du cirque (émeutes de 507) se mêlent les rivalités des sectes religieuses (E. Stein, *Histoire du Bas Empire*, p. 82 sq., 172 sq. ; E. Devreesse, *Le patriarcat d'Antioche*, p. 74 sq.).

**535,12** *Quant au périmètre des remparts* (κατὰ τοὺς τοίχους). Si les restes sont encore suffisants pour faire l'objet d'études chronologiques assez précises (Gl. Downey, *The Wall of Theodosius at Antioch*, *Am. Journ. Philol.*, 62, 1941, p. 207-213), ils ne permettent pas d'évaluer la longueur de l'enceinte. R. Förster a examiné les données des sources antiques et médiévales (*Jahrb. Arch. Inst.*, 12, 1897, p. 142-145) sans parvenir à une conclusion certaine tant les chiffres varient. Pour l'époque de Libanius, nous n'avons pas de témoignage assuré ; le plus exact serait peut-être le passage du Ps. Kallisthènes (I, 31), où l'auteur compare les dimensions des enceintes de quelques grandes villes du monde : Alexandrie qui dépasse toutes les autres, dit-il, Antioche, la plus grande de Syrie, puis Carthage, Babylone, Rome. Pour Antioche, le chiffre donné est de 8 milles 72 pas, soit à peu près 12.000 mètres. Le texte porte les mots σταδίων η' καὶ ποδῶν οβ' ; mais Mommsen a bien montré (*Abh. Sächs. Ges. Wiss.*, 3, p. 274) qu'il fallait, dans tout ce passage interpréter *stades* et *pieds* par *milles* et *pas*. Un point de comparaison nous est donné par les chiffres attribués à Rome : 14 milles et 20 pas, soit 20.150 mètres, ce qui correspond aux évaluations établies sur des bases solides (L. Homo, *Rome impériale*, p. 96-100 ; p. 435-438) ; l'enceinte d'Aurélien devait mesurer 18.800 mètres, et au IVe siècle le périmètre de la ville atteignait sans doute 22.300 mètres ; il semble donc que l'on puisse accorder quelque confiance au témoignage du Ps. Kallisthènes. Dans cette énumération, Antioche se place après toutes les autres villes citées : après Rome (20.150 m.), Alexandrie (18.300 m.), Carthage (15.200 m.) et Babylone (17.050 m.).

R. MARTIN.

II

# LES ANTIOCHIENS VUS PAR L'EMPEREUR JULIEN

Ce n'est aucunement notre objet de retracer la vie de Julien avant son arrivée à Antioche. Pourtant une question se pose. Julien est enthousiaste de culture grecque, de παιδεία. Jusqu'ici, sauf de courts séjours en Asie Mineure (Pergame, Éphèse) auprès des néoplatoniciens et à Athènes chez les sophistes, il a vécu éloigné des grands centres de culture. Voilà maintenant qu'il se trouve dans l'un de ces centres, et l'un des plus brillants. Il s'y trouve, en outre, en qualité d'empereur. Constance est mort. Il n'a plus à se surveiller, il n'a plus à craindre sans cesse qu'on le dénonce. Il peut jouir pleinement de tous les agréments d'une ville dont Libanius vient de nous peindre les charmes. Avant lui, après lui, d'autres empereurs se sont beaucoup plu à Antioche. Constance, Valens ont fait de longs séjours dans le palais de l'île. D'où vient que Julien s'y soit déplu, au point de déclarer, à son départ, qu'il n'y remettrait plus les pieds ? Et d'où vient que le *Misopôgôn* ait ce ton maussade d'un régent qui morigène des écoliers ? D'où vient cette absence de grâce, cette impuissance à sourire, dans une ville qui n'est que sourires ? Eunape vante l'ἡδύ, le κεχαρισμένον des Antiochiens dans les relations de la vie courante (*V. Soph.*, 496. 16 ss. Boissonade). Pourquoi faut-il que Julien y ait été si peu sensible ? Cela tient sans doute à des causes prochaines, que ce chapitre se propose justement d'examiner. Mais les causes lointaines, je veux dire le caractère de Julien ? Quand il arrive à Antioche, il a plus de trente ans. Son caractère, comme il dit (*Misop.*, 353 A), est tout formé et il ne peut plus le changer. Comment donc ce caractère s'est-il formé ; comment expliquer le ton disgracieux du *Misopôgôn* ? Telle est la question qui se pose et qu'on ne peut entièrement éviter. Qu'il me soit donc permis de rappeler ici quelques faits et de suggérer quelques réflexions [1].

Julien, comme on sait [2], eut une enfance sévère et triste. Il n'a pas connu sa mère, morte quelque mois après sa naissance (*Misop.* 352 B) ;

1. La première partie de ce chapitre (p. 63 ss.) a déjà paru dans le volume de *J. Rom. St.* (XLVII, 1957) dédié au Professeur Hugh Last, p. 53-58.
2. Pour de plus amples détails, cf. les biographies usuelles, v. gr. P. Allard, *Julien l'Apostat* I (1906) ; Seek, *Untergang der Antiken Welt* IV (1911), 205-307 ; E. von Borries, P-W. X (1919), 26-91 ; J. Bidez, *La vie de l'empereur Julien*, Paris, 1930. Seeck a le grand mérite de donner le

quand il avait sept ans (337), il a vu assassiner son père, un demi-frère aîné, un oncle et deux cousins. Il reste seul avec un demi-frère, Gallus, qui tourna en brute. Sa première éducation est due à l'eunuque Mardonius qui lui inculque une morale austère. C'est un des beaux traits de Julien que, plus tard, dans le *Misopôgôn*, il loue ce vieux précepteur de lui avoir, dès sa prime enfance, enseigné la vertu (*Misop.* 351 A ss.) :

« Quant à moi, jeter les yeux de tout côté avec un regard langoureux, pour vous paraître beau, non d'âme, mais de visage, mon caractère me le défend. Sans doute, à votre jugement, la vraie beauté de l'âme consiste dans une vie voluptueuse. Mais mon précepteur m'a enseigné à baisser les yeux vers la terre quand j'allais à l'école. Je n'ai pas vu de spectacle avant d'avoir plus de poil au menton que sur la tête, et, même à cet âge, ce n'a jamais été par goût personnel et de mon plein gré, mais trois ou quatre fois le prince, qui était, vous le savez bien, mon proche parent, m'ordonna, « voulant plaire à Patrocle », d'y assister ; j'étais alors simple civil. Dès lors, à moi du moins, il faut me pardonner. Car je vous livre celui que vous devez haïr plus justement que moi, mon méchant précepteur. C'est lui qui, même alors [1], m'enseignait, à mon grand chagrin, à marcher droit, et qui est cause aujourd'hui de ma querelle avec vous. Car c'est lui qui a produit en mon âme, et comme imprimé en elle, ce qu'alors moi-même je refusais : mais il l'y mettait de tout son zèle comme si vraiment il faisait là une jolie chose ; c'est qu'il appelait, je pense, dignité la rusticité, tempérance la rudesse, force d'âme le fait de ne point céder aux passions et de ne point chercher son bonheur par cette voie [2]. Par Zeus et les Muses, sachez-le bien, souvent, quand j'étais tout petit, ce précepteur me disait : « Ne te laisse pas entraîner par la foule de

texte même de la plupart des sources anciennes (IV, 455 ss.) et son jugement me paraît souvent très juste. — Pour la chronologie de ces premières années, j'ai suivi Seeck, *Untergang*, IV, 205 ss. Naissance fin 331 (p. 205) ; massacre de ses parents quand il a sept ans (p. 206), donc fin 337 ou début 338 ; séjour à Nicomédie jusqu'à l'âge de dix ans (*ib.*), donc jusqu'à 341 ; séjour à Constantinople jusqu'à l'âge de quatorze ans (p. 207), donc jusqu'à 345 ; départ pour Macellum, où il reste six ans, en 345. N. H. Baynes, *The Early Life of Julian the Apostate*, ap. *J. Hell. St.*, XLV, 1925, 251-254, adopte, pour le séjour à Macellum, les dates 342-348. En ce cas, Julien aurait eu de onze à dix-sept ans.

1. Sc. quand j'étais tout petit.

2. καλῶν οἶμαι σεμνότητα τὴν ἀγροικίαν καὶ σωφροσύνην τὴν ἀναισθησίαν, ἀνδρείαν δὲ τὸ μὴ εἴκειν ταῖς ἐπιθυμίαις μηδ' εὐδαίμονα ταύτῃ γίγνεσθαι 351 C. Cf., à l'inverse, ce que font, au dire de Chrysostome, les pères de famille à Antioche qui parent de beaux noms les vices et ridiculisent les vertus par de viles dénominations, *adu. opp. uit. mon.* III, 87 B 6/C 6 (Gaume, I 1, 106 s.) : καὶ οὐ τοῦτο μόνον ἐστὶ τὸ δεινόν (scil. que vous enseigniez à vos fils le contraire de ce que prescrit le Christ)..., ἀλλ' ὅτι καὶ πρυσηγορίαις εὐφήμοις περιστέλλετε τὴν κακίαν, τὸ μὲν ἱπποδρόμοις καὶ θεάτροις προσκεῖσθαι διαπαντὸς ἀστειότητα καλοῦντες, τὸ δὲ πλουτεῖν ἐλευθερίαν, τὸ δὲ δόξης ἐρᾶν μεγαλοψυχίαν, τὴν δὲ ἀπόνοιαν (fol orgueil) παρρησίαν, καὶ τὴν μὲν ἀσωτίαν φιλανθρωπίαν, τὴν δὲ ἀδικίαν ἀνδρείαν . εἶτα, ὥσπερ οὐκ ἀρκούσης ταύτης τῆς ἀπάτης, καὶ τὴν ἀρετὴν ἐναντίοις καλεῖτε ὀνόμασιν, ἀγροικίαν μὲν τὴν σωφροσύνην, δειλίαν δὲ τὴν ἐπιείκειαν (modestie), ἀνανδρίαν δὲ τὴν δικαιοσύνην ὀνομάζοντες, καὶ τὸ μὲν ἄτυφον δουλοπρεπές, τὴν δὲ ἀνεξικακίαν ἀσθένειαν.



tes camarades, qui courent au théâtre, à désirer jamais cette sorte de spectacle. Tu veux aller aux courses de chevaux ? Homère en décrit une de la façon la plus habile : prends le livre et parcours d'un bout à l'autre le récit. Tu entends parler des danseurs pantomimes ? Laisse-les là ! Tu trouveras une danse plus virile chez les jeunes Phéaciens. Pour citharode, tu as Phémius ; pour chanteur, Démodocus. Et il y a aussi des arbres chez Homère, dont il est bien plus agréable d'entendre parler que de voir ceux des décors [1] » : « A Délos autrefois, à l'autel d'Apollon, j'ai vu même beauté : le rejet d'un palmier qui montait vers le ciel. [2] » « De même l'île boisée de Calypso, et l'antre de Circé, et le jardin d'Alcinoüs : sache-le bien, tu ne verras jamais décors plus charmants. » Or voulez-vous que je vous dise aussi le nom de mon précepteur et de quelle race il était pour parler ainsi ? Eh bien, par les dieux et déesses, c'était un barbare ; de naissance il était Scythe [3] et il portait le même nom que celui qui persuada Xerxès de marcher contre la Grèce [4]. Bien plus, il était eunuque, ce mot qu'on ne cessait de répéter et révérer il y a vingt mois et qui maintenant est prononcé à titre d'injure et d'outrage. Il avait été élevé sous le patronage de mon aïeul pour faire l'éducation de ma mère (Basilina) au moyen des poèmes d'Homère et d'Hésiode [5]. Lorsque celle-ci, après m'avoir mis au monde comme son premier et seul enfant, fut morte quelques mois après, soustraite à un grand nombre

1. Je lis (351 D), ce qui me paraît évident, πολλῷ (πολλὰ cod.) τερπνότερα ἀκοῦσαι. Quant à τῶν ὁρωμένων, Talbot (Paris, 1863) a, je crois, vu le sens. Il ne peut s'agir de vrais arbres. Il eût été absurde de la part de Mardonius d'enlever au petit Julien ce goût de la nature qui était sa seule distraction à Nicomédie : cf. Lettre 4 Bidez-Cumont, 427 C (à propos du petit domaine que lui avait légué sa grand-mère maternelle en Bithynie et où il séjourna enfant) ταῦτο ἐμοὶ μειρακίῳ κομιδῇ νέῳ θερίδιον ἐδάκει φίλτατον.

2. *Od.* VI, 162 s., traduction V. Bérard.

3. Scythe, c'est-à-dire très probablement Goth. Cf. par exemple I (panégyrique de Constance) 30 B 7 Bidez στρατόπεδα τὰ προσκαθήμενα τοῖς Σκύθαις ἐν Παιονίᾳ (Pannonie) et Seeck IV, 511 (note à 352, 9) : « Scythen ist bekanntlich die griechische Bezeichnung der Gothen. » De même Eunape, *V. S.*, 480. 53 Boiss. Encore dans la littérature byzantine, cf. N. H. Baynes, *Byzantine Studies*, 42 s. : " To the modern student of history it is exasperating when an East Roman writer feels that he cannot sully his pages with any national name which had not been already used by Herodotus, and ' Scythian ' may therefore signify any barbarian tribe which may have settled in Southern Russia ". Cf. *Addenda*, p. 507.

4. C'est-à-dire Mardonius. C'est une des fausses élégances de l'époque d'éviter les noms propres, et de les remplacer par un terme vague ou par une périphrase. Ainsi infra 352 B/C ὑπὸ τῆς ἀμήτορος παρθένου (Athéna) et, dans le seul *Panégyrique de Constance*, 5 B/C ἡ μὲν βασιλεύουσα τῶν ἁπάντων πόλις et 5 D 1/2 (Bidez) ἡ δὲ ἐπὶ τῷ Βοσπόρῳ πόλις ὅλου τοῦ γένους τοῦ Κωνσταντίων ἐπώνυμος (Constantinople), 27 B 5 ἡ πόλις (Nisibis), 29 D 4 τὸν λόφον ἐκεῖνον οὗ τὸ τοῦ Διὸς ἀφίδρυται βρέτας (le Capitole), 23 C 8 ὁ τῆς βαρβαρικῆς ἐκείνης δυνάμεως ἡγέμων et 24 D 6 ὁ τῶν βαρβάρων ἡγέμων (Sapor), 18 A 5 ὁ Καῖσαρ (Maximien Galère), A 6 τοῦ τῆς οἰκουμένης ἁπάσης ἄρχοντος (Dioclétien), 26 C 1 τῷ τυράννῳ et 30 B 9 τοῦ τυράννου (Magnence), 26 C 5 τῶν τυράννων (Magnence et Marcellin), 26 C 4 τὸν τέως στρατηγόν et 30 B 8 τὸν πρεσβύτην (Vétranion), etc.

5. Sc. il avait été grammatiste auprès de Basilina. L'instruction première consistait dans la lecture et l'explication des poètes.

de malheurs, alors qu'elle était encore toute jeune femme, par la Vierge sans mère, je fus, dans ma huitième année, confié à ses soins. C'est depuis ce temps-là qu'il me persuada de ces vérités et m'enseigna à marcher droit quand j'allais à l'école. Et dès lors, puisqu'il ne voulait lui-même connaître d'autre voie ni ne me permettait d'en suivre une autre, c'est lui qui est cause que je me suis rendu haïssable à vous tous... (353 A ss.). « Mais après cela, demanderez-vous, même si autrefois on a nourri en moi une nature rustique, n'est-il pas possible qu'aujourd'hui je la dépose et la change ? » Non, car l'habitude, comme on dit, est une seconde nature. Et combattre contre la nature, c'est une affaire. Donner congé à une pratique de trente ans, c'est tout à fait difficile, surtout quand on l'a acquise avec tant de mal. Or j'ai déjà plus de trente ans. « Bon, mais qu'est-ce qui te prend de vouloir toi-même entendre les parties et donner un jugement sur les contrats ? Cela assurément, ton précepteur ne te l'a pas appris, puisqu'il ne savait même pas que tu régnerais un jour. » Si fait, c'est ce terrible vieillard qui m'a persuadé d'agir ainsi. Vous aurez donc toute raison de le comprendre dans les injures que vous m'adressez, car il est le principal responsable de ma manière de vivre. Mais lui-même, sachez-le bien, c'est par d'autres qu'il a été abusé. Certains noms sont venus jusqu'à vous, car ils sont souvent raillés par les Comiques : Platon, Socrate, Aristote, Théophraste. Voilà les gens auxquels, dans sa folie, ce vieillard a obéi. Puis, quand il m'eut vu, tout jeune déjà, épris de discussions philosophiques, il m'enseigna que si je voulais être en tout l'émule de ces grands hommes, je devais me rendre meilleur, non pas peut-être qu'aucun des autres hommes — car ce n'est pas avec eux que j'avais à rivaliser — mais en tout cas que moi-même. Moi alors — car je n'avais pas moyen d'agir autrement — je me laissai convaincre, et je ne puis plus changer, quand bien même j'aimerais souvent pouvoir le faire ; oui, je me blâme souvent moi-même de ce que je n'accorde pas à tous pleine liberté de commettre toute injustice ».

On s'est étonné de ce que, dans ces enseignements de Mardonius, il n'y eût pas une allusion à la morale chrétienne, et l'on a voulu en conclure que sans doute ce vieux précepteur n'était pas chrétien. Ainsi, dès sa petite enfance, Julien aurait reçu une double éducation ; il aurait été formé dans le christianisme par des prêtres, et il aurait été formé aux lettres et à la sagesse par le païen Mardonius. Cependant il faut observer, avec Seeck [1], que lorsque Julien écrit le *Misopôgôn* [2], il a complètement abandonné le christianisme. Ce qu'il trouve de bon en lui-même, il l'attribue à la tradition antique. Et comme le grammatiste Mardonius lui a transmis, le premier, cette tradition, Julien tout naturellement lui fait tenir un langage empreint de la plus pure sagesse classique.

1. Seeck IV, 457 : note à 206, 11.
2. Et les autres ouvrages où il est fait mention de Mardonius, cf. Seeck, *l. c.*



Que Julien ait été élevé en enfant chrétien, cela va de soi. C'était là une tradition bien établie dans la famille de Constantin, même si, selon l'usage du temps, on y recevait parfois le baptême à la fin de la vie. Le petit Julien, à sept ans, après la mort de son père, passa sous la tutelle de l'évêque Eusèbe de Nicomédie, à Nicomédie d'abord, puis à Constantinople quand Eusèbe eut été nommé à ce siège. Et enfin, nous savons que, lorsqu'il eut été exilé à quatorze ans, avec son frère Gallus, au domaine de Macellum en Cappadoce, les deux adolescents menèrent une vie non pas seulement chrétienne, mais cléricale : ils faisaient fonction de lecteurs à l'église, ce qui implique qu'ils avaient été baptisés.

Les six années (345-351) de ce séjour à Macellum [1] sont décisives dans l'évolution du caractère de Julien. Ce sont, pour Julien, les années de l'adolescence, quatorze à vingt ans ; pour Gallus, celles de la première jeunesse, dix-neuf à vingt-cinq ans. L'empereur a rappelé plus tard (351), dans sa *Lettre aux Athéniens*, les conditions de ce séjour (271 B/D) :

« Voilà ce qu'on nous répétait [2] dans l'un des domaines de Cappadoce où nous avions été enfermés. On avait rappelé mon frère de son exil à Tralles ; moi, qui étais encore un tout jeune adolescent, on m'avait arraché à mes cours. Comment décrirais-je ici les six années que nous passâmes là sur le domaine d'un étranger ? On nous y gardait comme les gens emprisonnés dans une garnison des Perses. Nul étranger ne s'approchait de nous, aucun de nos anciens amis n'était autorisé à nous visiter. Nous étions séparés de toute étude sérieuse, de tout contact avec des hommes libres ; entourés d'une domesticité brillante, nous n'avions pour compagnons d'exercice que nos propres esclaves : aucun des camarades de notre âge ne venait nous voir ni n'en avait le droit ».

Qu'on imagine un enfant soumis à ce régime ! Il était à l'âge où l'on éprouve en soi toute sortes de puissances nouvelles d'aimer et de se dévouer, où le besoin de s'épancher est comme une nécessité naturelle. Il le ressentait d'autant plus qu'il avait été privé des caresses maternelles, de la douceur d'un foyer. Rien n'indique qu'il eût été réellement malheureux jusqu'alors. Mais Eusèbe, si paternel qu'on le suppose, était un personnage considérable qui ne pouvait lui consacrer beaucoup de temps. Et l'excellent Mardonius était là, somme toute, pour le corriger. En sorte que ses possibilités d'affection s'étaient tournées vers des garçons de son âge. Il avait dû former des amitiés ; il sera, plus tard, un ami vrai. Ces amitiés constituaient pour lui le milieu affectif dont tout jeune être a besoin. Au temps même où ce milieu lui était le plus nécessaire, il en était brutalement privé.

Tout jeune, Julien s'était retiré dans les livres. Beaucoup d'enfants sont grands liseurs. Pour un enfant solitaire et rêveur, la compagnie

1. Sur la localisation de Macellum, cf. Anne Hadjinicolaou, *Macellum, lieu d'exil de l'Empereur Julien*, ap. *Byzantion*, XXI, 1951, 15-22.
2. A savoir que Constance n'était pas responsable des assassinats de 337, mais qu'ils étaient dus uniquement aux soldats.

des livres est le refuge par excellence. Or, de cela aussi, il était brusquement séparé. Non pas sans doute qu'on les lui ait refusés par ordre exprès du prince [1] : mais on peut bien penser que ce *castellum* perdu de Cappadoce ne contenait pas de bibliothèque. On en a une curieuse preuve par le trait suivant. Le 24 décembre 361, Julien résidant à Constantinople, Georges, l'évêque arien d'Alexandrie, fut massacré par la populace et sa bibliothèque pillée avec le palais épiscopal. Or Julien, quelques mois après, écrivit deux lettres pressantes à Porphyre, directeur général des finances à Alexandrie, et à Ecdicius, préfet d'Égypte, pour qu'on lui retrouvât ces livres [2]. Il marque, dans la seconde, son amour des livres : « Depuis ma petite enfance, dit-il, j'ai été terriblement passionné des livres » (378 A 1/2). Il fait connaître avec précision le contenu de la bibliothèque (378 B 1/3) : « Il en avait beaucoup sur la philosophie, beaucoup sur la rhétorique, beaucoup aussi sur la doctrine des impies Galiléens. » Et il termine ainsi (378 C 2 ss.) : « Je connais bien moi-même les livres de Georges, sinon tous, du moins beaucoup d'entre eux : il me les prêtait, quand j'étais en Cappadoce, pour que je puisse copier des passages, et je les lui rendais ensuite. »

Voilà donc le petit Julien loin de tout commerce avec ses maîtres et ses amis, entouré d'esclaves, qui sont des espions à la solde de Constance, réduit à emprunter des livres à un prêtre arien de la ville la plus proche. Trouvait-il au moins quelque consolation auprès de son demi-frère Gallus, son aîné de cinq ans ? Leur même sort aurait pu rapprocher les deux enfants. Et rien ne prouve, en fait, qu'ils se soient mal entendus. Plus tard, dans sa *Lettre aux Athéniens*, tout en admettant les crimes de Gallus, Julien cherchera à les expliquer en partie par les mauvais traitements que leur avait fait subir Constance (271 D/272 A) :

« De cette place (Macellum) je fus, moi, heureusement délivré, à grand peine, par le soin des dieux ; mais mon frère fut enfermé à la cour, pour un destin cruel, si jamais il y en eut. Et de vrai, s'il s'était manifesté déjà dans son caractère quelque chose de sauvage et de rude, cela fut bien augmenté par notre éducation dans les montagnes. Il est donc juste, à mon avis, que, de cela aussi, la responsabilité incombe à celui qui, par contrainte, nous imposa cette éducation : les dieux ont fait que, grâce à la philosophie, j'en sois sorti et sans mal, mais, quant à mon frère, nul ne lui a accordé tel avantage ».

Néanmoins, à supposer même que les deux frères eussent vécu en bon accord, il ne pouvait y avoir entre eux d'intimité. Ils étaient trop différents. Et ce n'est pas toujours à son aîné qu'un cadet est le plus enclin à faire ses confidences.

1. Comme paraît l'entendre Seeck IV, 208, 22 ss. : « Ja wie es scheint, wurden ihm sogar die Bücher versagt, soweit sie nicht christlichen Inhalts waren. »

2. Lettres 106 et 107 Bidez-Cumont. A cet événement se rapporte également la lettre 60, aux Alexandrins. Sur Ecdicius, cf. Seeck, *Briefe des Libanius*, 125 s. (Ecdicius II).



Julien était donc seul. Et il fut seul dans la crise la plus grave de son adolescence, la crise religieuse. Il avait été un enfant pieux, contemplatif, on peut même dire mystique. L'une des plus belles pages de l'antiquité est celle qui ouvre l'*Hymne au roi Hélios* (130 C|D) :

« Je suis un suivant du roi Hélios. J'en ai à part moi, que je garde pour moi, des preuves trop certaines. Ce que je puis dire sans encourir de blâme, c'est ceci. Dès l'enfance j'ai été pénétré d'un amour passionné pour les rayons du dieu ; dès mon plus jeune âge, la lumière de l'éther m'a mis si complètement l'esprit en extase que non seulement je désirais de fixer mes regards sur les rayons du soleil, mais que, s'il m'arrivait de sortir, la nuit, par un temps serein, sans nuage et pur, me délivrant de toute autre pensée je m'attachais aux splendeurs du ciel, sans plus rien comprendre de ce qu'on pouvait me dire ni plus faire attention moi-même à quoi que je fisse [1] ».

Julien arriva à Macellum à quatorze ans, et là, pourvu de la solide éducation de Mardonius, éloigné par force de toute tentation, introduit dans le jeune clergé, participant aux cérémonies sacrées, lisant aux fidèles, du haut de l'ambon, les textes saints, il mena en somme la vie d'un novice en son monastère. Or l'adolescence est traversée, comme on sait, de deux crises : une crise des sens, une crise de la foi. Elles sont toutes les deux normales. Elles répondent au progrès physique et intellectuel de l'être humain. Observons toutefois qu'elles se présentent avec cent variétés diverses selon les individus. Certains garçons ne subissent sérieusement la première que plus tard, passée la vingtaine. Et certains ne subissent absolument pas la seconde. Ils acceptent tout uniment, ils continuent d'accepter ce qu'ils ont toujours cru. Leur réflexion critique ne s'est pas développée, ou du moins ne s'est pas tournée vers le problème religieux : d'un mot, ils ne se posent même pas ce problème.

Mais il n'en va pas de même d'autres enfants mieux doués, et cela d'autant plus qu'est plus intense leur besoin religieux. Entre la foi naïve, entre la piété purement affective de l'enfant et la foi, la piété de l'adulte, il y a un monde. Cent difficultés se présentent, dès là même que le jeune homme exerce son esprit et que le sentiment du divin qui, dans un très jeune âge, semblait tout naturel et proche, paraît maintenant plus distant, plus effacé et comme absent. Cette crise est pour beaucoup inévitable, et l'on pourrait presque dire que, pour ceux-là, il est normal, temporairement, de « perdre la foi ». Les difficultés intellectuelles sont nombreuses.

1. πάντα ἀθρόως ἀφεὶς τοῖς οὐρανίοις προσεῖχον κάλλεσιν, οὐκέτι ξυνιεὶς οὐδὲν εἴ τις λέγοι τι πρός με οὐδὲ αὐτὸς ὅ τι πράττοιμι προσέχων (130 D). Cp. Jo. Chrys., *de compunct.* I, 142 B/C (= Gaume I 1, 174) Αὐτίκα γοῦν εἴ ποτε συμβαίη συστρέψασαν ἑαυτὴν (sc. τὴν ψυχήν) λογίζεσθαί τι τῶν δεόντων καὶ θεοφιλῶν, ἐρήμους τῶν ἐνεργειῶν τὰς αἰσθήσεις καθίστησιν, ὥστε μηδὲν τῶν περιττῶν ἐπεισαγούσας ἀκαίρως διαταράξαι τὴν ἔνδον γινομένην ἡσυχίαν αὐτῇ . διὸ καὶ προπίπτουσι μὲν φωναὶ ταῖς ἀκοαῖς καὶ θεωρίαι ταῖς ὄψεσι, παραπέμπεται δὲ ἔνδον οὐδέν... . καὶ τί λέγω φωνὰς καὶ θεωρίας, ὅπου γε πολλοὶ τῶν ἐν ταύτῃ γενομένων τῇ καταστάσει οὐ μόνον τοὺς παριόντας πρὸ τῶν ὀφθαλμῶν, ἀλλὰ καὶ τοὺς ἐνωθοῦντας αὐτοῖς ἀπῆλθον μὴ αἰσθόμενοι; Pour d'autres parallèles, cf. *Personal Religion among the Greeks* (Berkeley, 1954), 118, 120.

Chacun les connaît, et ce n'est pas le lieu de les rappeler. Néanmoins, observons ceci. Ce n'est pas d'ordinaire, un point particulier du dogme qui arrête un jeune garçon. Et dès lors, il semble très invraisemblable, malgré ce qu'on a conjecturé [1], que l'arianisme d'Eusèbe de Nicomédie ou de Georges de Cappadoce ait exercé la moindre influence sur Julien. Au surplus, ceux que les orthodoxes dénonçaient comme ariens, en ce temps, ce n'est pas seulement ceux qui professaient ouvertement les doctrines d'Arius, mais tous ceux, bien plus nombreux, qui, mettant au-sessus de tout l'unité de l'Église, cherchaient à trouver une formule qui conciliât les deux parties. Et enfin, on demande aux historiens un peu de bon sens : qu'est-ce qu'un enfant de moins de quatorze ans, ou même de plus de quatorze ans, eût pu comprendre à ces subtilités sur l'*homoousia* ou l'*homoiousia* du Fils de Dieu ? Ce qui l'offusque en revanche, le scandalise, et même parfois le tourmente, ce sont des questions métaphysiques : le sens du monde et de la vie, le problème de la souffrance, qui est de fait un scandale dans l'hypothèse d'un Dieu bon. Il est assez rare aujourd'hui qu'un adolescent se heurte à des difficultés scripturaires, car il lit peu la Bible. Mais on a conjecturé avec grande vraisemblance [2] que c'est durant cette période que Julien s'est familiarisé avec ces textes. On ne voit pas quand, plus tard, il eût trouvé le temps de les lire. Et, s'il était « lecteur » il lui revenait, de par sa fonction même, d'en faire l'étude. Or, que la Bible fourmille de pièges, l'Église l'a toujours reconnu, si bien que l'Église romaine tout au moins en déconseille la lecture à moins que le texte n'en soit illustré de notes. Dès le IIIe siècle, les Pères ont eu souci d'expliquer ces difficultés. De là est née, valant ce qu'elle vaut, l'exégèse allégorique [3], qui si longtemps fit fortune. Que Julien eût constaté lui aussi toutes les anomalies que contient l'Écriture prouve simplement qu'il la lisait, et qu'il la lisait avec attention.

Mais, le dirai-je, l'essence du problème n'est pas là. Dans la crise de la foi chez les adolescents, il y a, marquions-nous, des difficultés intellectuelles ; et il y en a d'autres, plus profondes, plus capitales, qui tiennent à l'évolution du sentiment religieux. Que Julien eût besoin d'une croyance : plus exactement, qu'il eût besoin d'une mystique, qu'il désirât passionnément de sentir la Divinité présente, bienveillante, protectrice, attentive à son comportement, intéressée à son destin, toute sa conduite ultérieure le prouve. Il pourra changer de foi ; il ne changera pas de tempérament. Il est aussi peu que possible un sceptique. Des mondes le séparent de Lucien. On l'a comparé à Voltaire, bien à tort, parce qu'il use, à l'endroit des chrétiens, d'une ironie sèche et comme voltairienne [4].

1. P. Allard I, 270 s., 287.
2. P. Allard 285 s., Seeck 208 ss.
3. Je veux dire l'application aux textes sacrés de la méthode allégorique, qui est bien plus ancienne. Sur le besoin d'un maître pour bien entendre la Bible, cf. déjà Jérôme, lettre LIII (à Paulin de Nole) 6 (t. III, 14. 23 ss. Labourt) *haec a me perstricta sunt breuiter... ut intellegeres te in scripturis sanctis* sine praeuio et monstrante *semitam non posse ingredi.*
4. Bidez 33 s. Voir aussi Allard I, 286 s.



Mais l'origine de cette ironie est tout autre. Elle résulte à mes yeux, en Julien, d'une immense déception. C'est un drame proprement spirituel qui a imprimé à cette vie son orientation.

Julien, on l'a vu, avait été un enfant mystique. L'enfant baigne naturellement dans le surnaturel, parce qu'il n'a point encore d'idée de la nature. Pour lui, Jésus, la Vierge, les anges sont là, aussi bien que le bœuf et l'âne. Et son Père du ciel est dans le rayon de soleil, dans la fleur, dans l'oiseau. Pour peu qu'il ait l'âme religieuse, l'enfant trouve Dieu partout. Il est inévitable et normal, on l'a vu aussi, que ces dispositions s'émoussent. Dans l'économie chrétienne — et je parle ici en historien, exprimant simplement des données de fait, comme en use Sainte-Beuve en son *Port-Royal* —, il est juste, il est convenable, que la foi chrétienne devienne une vertu, que l'acte de foi soit vraiment un acte humain, partant volontaire et raisonnable. Cet acte, et la vertu ou, si l'on veut, l'habitude de foi qui résulte d'une multitude d'actes indéfiniment répétés, ne suffit assurément pas pour conduire à la vie mystique : mais il est la condition indispensable d'une telle vie. En outre, il faut observer que, dans un enfant chrétien qui passe à l'adolescence, cette vie mystique existe à l'état latent. Elle n'aura plus le même caractère que lorsqu'il était tout petit. Elle exigera désormais cette sorte d'abandon qu'implique, même volontaire, même raisonnable, l'acte de foi. Elle exigera l'abandon au mystère de Dieu. D'autre part cette vie mystique nouvelle, qui sera désormais proprement chrétienne, est difficile. Elle ne s'obtient qu'au terme d'un long et dur apprentissage. D'un mot, elle passe par la Croix. En sorte qu'elle exige l'abandon, non pas seulement au mystère de Dieu, mais aux mystères spécifiquement chrétiens de l'Incarnation et de la Rédemption. Et qu'il ne s'agisse pas là d'une connaissance purement spéculative, il va de soi. Le vrai christianisme est une mystique, ou il n'est rien. C'est dire qu'il est une vie. Foi, pratiques de vie, participation aux sacrements, ascèse et mystique sont liées.

Un adolescent est capable de tout cela. En ces années décisives de la quatorzième à la vingtième année, un adolescent chrétien peut passer de la piété naïve et tendre du premier âge à cette ferveur de l'adulte qui se nourrit sans cesse des mystères de la foi. Mais, à moins d'un miracle, il y faut une condition indispensable. L'enfant a besoin d'un guide, qui le soutienne à chaque instant, qui tout ensemble l'explique à lui-même et lui explique sa religion : je veux dire résolve ses doutes, lui montre la part du mystère et l'encourage sur le chemin vers la lumière. Il est bon que ce guide soit docte. Il est meilleur encore, il est même tout à fait nécessaire qu'il soit un apôtre, un homme de Dieu. Jean Chrysostome, à dix-huit ans, rencontra Diodore de Tarse (Socr. *HE* VI, 3 = *PG* 67, 665 B 8) ; Théodoret adolescent gravissait les pentes du Silpius pour s'entretenir avec le solitaire Macédonius (*HR* XIII = *PG*, 82, 1400 C7 ss., 1409 B 14 ss.). Il apparaît clairement qu'aucun homme vraiment spirituel ne prit soin de l'âme de Julien au temps où cette sollicitude lui eût été nécessaire. Georges de Cappadoce, qui lui prêtait des livres, n'était qu'un

aventurier [1]. Julien a su trouver de nobles pages pour marquer sa reconnaissance au vieux Mardonius. Si quelque prêtre, en ces tristes années de Macellum, lui avait ouvert un cœur de père, il serait bien étonnant que plus tard, même apostat, il n'y eût jamais fait allusion, quitte à tourner en « philosophie » ce qui avait été une direction chrétienne. Julien ne fut jamais un ingrat.

Dès lors l'enfant resta seul, avec ses doutes non résolus et tous les tourments de l'adolescence. La ferveur première avait disparu. L'esprit critique s'éveillait. D'autre part, si l'on peut en juger du moins par ses déclarations ultérieures dans le *Misopôgôn*, il avait fort bonne opinion de lui-même et de sa valeur morale. Il ne semble pas en effet qu'il ait succombé aux passions ordinaires de la jeunesse, ni même qu'il ait été porté aux choses des sens. Ammien vante son *inuiolata castitas* et observe que, après la mort de sa femme [2], « il est bien connu que jamais il ne donna une pensée à l'amour » (*ut... nihil umquam uenereum attigisse eum constaret* XXV, **4**, 2). Au dire de Julien lui-même, les Antiochiens lui reprochent de toujours coucher seul (καθεύδεις ὡς ἐπίπαν νύκτωρ μόνος 345 C/D). C'est là peut-être le fruit de la sévère éducation chrétienne que reçurent, en ces matières, fils et neveux de Constantin [3]. Mais il arrive que la vie soit plus forte que les sermons. Sans parler de Crispus qui, né fin 306 ou en 307 [4], n'appartient pas encore à la période chrétienne de la vie de Constantin, l'un au moins de ses autres fils, Constant, aima les beaux garçons [5]. Or, dit Ammien (XXV, **4**, 3), même les domestiques les plus privés de Julien ne purent jamais l'accuser de la moindre apparence de sensualité (*ut ne suspicione quidem tenus libidinis ullius ... incusaretur*).

Ainsi fait, ayant passé le cap de l'adolescence bardé, pour ainsi dire, de vertus, dont il a pleinement conscience [6], Julien n'était pas sujet à ressentir ces troubles d'un jeune chrétien qui tout à la fois succombe aux tentations et se repent de ses souillures. Il n'avait plus la ferveur

1. cf. Amm. Marc. XXII, **11**. 3 ss. et Bidez 25.
2. Hélène, fille de Constantin et de Fausta, sœur de Constance. Selon Seeck IV, 469 (note à 236, 2), elle avait au moins cinq ans de plus que Julien. Elle lui fut donnée en mariage en même temps que Constance le déclara César (6 nov. 355). Elle ne vécut avec Julien que cinq ans et mourut en 360, cf. Amm. Marc. XXI, **1**. 5. Julien n'en parle jamais.
3. Cf. Seeck IV, 50, 3 ss. : « In streng religiöser Erziehung war ihm (Constant) vor allem die Keuscheitsforderung des Christentums eingeprägt worden und scheint sich in ihm bis zu einer krankhaften Scheu vor dem Weibe gesteigert zu haben. » Cf., pour Julien, Amm. Marc. XXIV, **4**. 27 *Ex uirginibus autem, quae speciosae sunt captae* (à la prise de Maiozamalcha durant la campagne de 363) *ut in Perside, ubi feminarum pulcritudo excellit, nec contrectare aliquam uoluit nec uidere.*
4. Cf. Seeck I, 442 (note à 63, 25).
5. Cf. Seeck IV, 50, et la note à 50, 14, p. 401.
6. Cf. Seeck IV, 343 s. : « Es gibt in der Literatur aller Länder und Zeiten wohl kein zweites Beispiel, dass ein Schriftsteller seine eigenen Tugenden mit solcher Breite und Selbstgefälligkeit aufzählt, wie dies Julien in seiner Streitschrift gegen die Antiochener tut. » Ammien note l'amour de la louange chez Julien XXV, **4**. 18 ; cf. aussi XXII, **10**. 4.



innocente du premier âge. Il ne l'avait pas remplacée par une forme plus sérieuse et plus haute de vie spirituelle. Son esprit critique, maintenant éveillé, se heurtait aux difficultés usuelles des Livres Saints, à d'autres peut-être. Il n'avait pas conscience de pécher et n'éprouvait donc pas le besoin de se purifier. Que pouvait donc, désormais, lui représenter une religion dont il ne voyait plus que l'écorce, qui ne donnait plus de champ à ses élans vers le divin, et qui maintenant, sur le plan moral, lui paraissait non seulement inutile, mais inférieure à la sagesse païenne ? Plus tard, en 361, dans les *Césars*, il peindra son oncle Constantin livré à la débauche, mais assuré néanmoins de son salut puisqu'il a passé à une religion où l'on peut se laver de toute faute (336 A/B) : « Quant à Constantin, comme il ne se trouvait pas de modèle de vie parmi les dieux, lorsqu'il eut aperçu, non loin, Volupté (Τρυφή), il courut à elle ; elle le recueillit et l'embrassa tendrement, puis, après l'avoir paré de péploï aux couleurs variées et rendu beau, elle le conduisit à Débauche (Ἀσωτία). Et là, il trouva aussi Jésus qui s'était établi avec elle et proclamait à tout venant : « Est-il un séducteur, est-il un meurtrier, est-il un sacrilège et infâme, qu'il s'approche sans crainte ! Je le laverai de cette eau et aussitôt le rendrai pur : et s'est-il de nouveau rendu coupable des mêmes crimes, pourvu qu'il se soit frappé la poitrine et battu la tête, je lui permettrai de redevenir pur. » Constantin donc, tout joyeux, se porta à la rencontre de Jésus, après avoir fait sortir ensemble hors de l'assemblée des dieux toute la troupe de ses fils. » Ce langage, certes, est déplaisant. Mais il faut se souvenir que, quand Julien écrit les *Césars*, il est, depuis sa quatorzième année (345), où il a passé légalement à l'âge d'homme, et bien plus encore depuis ses vingt-quatre ans, c'est-à-dire depuis le meurtre de Gallus et sa propre élection (355), il est, dis-je, l'objet constant des suspicions d'un prince qui allie une dévotion ostentatoire aux crimes les plus odieux. Julien, qu'aucun lien sentimental n'attache plus au christianisme, a donc des raisons personnelles de parler ainsi. Il ne voit plus son ancienne religion qu'au travers des forfaits de Constance. Il rend l'une responsable des autres et il n'a plus qu'horreur pour les Galiléens. Ajoutons, comme on l'a souvent remarqué, que d'une part les querelles intestines au sein de l'Église d'Orient n'offraient pas un spectacle qui dût le ramener au Christ, et que d'autre part ses nouveaux maîtres et amis, les rhéteurs et philosophes païens, n'avaient que haine pour les chrétiens.

Quoi qu'il en soit, il semble que l'éloignement du christianisme fût achevé déjà en 351 [1] quand, Gallus ayant été nommé César, Julien fut autorisé lui-même à quitter Macellum et à voyager. Les séjours qu'il

1. Julien lui-même, écrivant d'Antioche aux Alexandrins en novembre 362 (lettre 111 Bidez-Cumont), dit qu'il y a onze ans qu'avec l'aide des dieux il suit la voie des païens, après avoir marché dans celle des chrétiens jusqu'à vingt ans, οὐκ ἁμαρτήσεσθε τῆς ὀρθῆς ὁδοῦ πειθόμενοι τῷ πορευθέντι κἀκείνην τὴν ὁδὸν ἄχρις ἐτῶν εἴκοσι, καὶ ταύτην ἰδοὺ σὺν θεοῖς πορευομένῳ δωδέκατον ἔτος (434 D 5/435 A 1).

fit en Asie Mineure, à Pergame et à Éphèse, auprès des néoplatoniciens Aedesius, Chrysanthius, Eusèbe, surtout Maximus, lui permirent de connaître une forme de mystique dévoyée qui satisfit les besoins de cette âme restée naïve, au fond, sous des dehors hautains. Par la suite, les succès militaires qu'il remporta en Gaule de 356 à 361 lui donnèrent la persuasion qu'il était vraiment protégé par les Olympiens. Il prit ainsi de l'assurance en sa nouvelle religion. Et il se confortait en la pensée que, vertueux comme il l'était, les dieux devaient l'aimer.

Ainsi se composa le curieux mélange qui s'offre à nous dans le *Misopôgôn*. A première vue, il étonne. Même il irrite. Ce ton de régent a peu de grâce. Et si la vertu est admirable, on a moins de goût pour le vertueux qui étale ses propres mérites. Mais, pour être juste, il faut faire entrer d'autres éléments dans la balance. Ceci nous amène à considérer et, d'une part, le tempérament de Julien adulte, et, d'autre part, les causes immédiates qui ont produit le dissentiment entre l'empereur et la ville d'Antioche.

Julien était un ascète. De l'ascète, il avait le tempérament et l'allure, et il pratiquait les austérités. Voici comment il se dépeint dans le *Misopôgôn* (338 B/C [1]) : « Mon visage n'est par nature, ce me semble, ni trop beau, ni trop noble d'aspect et il a perdu la fleur de l'âge ; or, par humeur perverse et chagrine, je lui ai ajouté cette longue barbe, tirant de lui vengeance pour nulle autre cause apparemment que ce seul fait qu'il n'est pas naturellement beau [2]. Pour cette même raison, je supporte des poux qui se propagent dans ma barbe comme bêtes sauvages dans un fourré ». Ce trait peu ragoûtant fait songer à la crasse des ermites [3]. J'en donnerai plus loin des exemples répugnants. Et voici maintenant une anecdote, contée par Julien lui-même, qui témoigne de son austérité (*Misop.* 340 D/342 A) [4] : « Je me trouvais avoir mes quartiers d'hiver dans ma chère Lutèce : c'est ainsi que les Celtes nomment le fort des Parisiens. C'est une île médiocre au milieu du fleuve ; un mur l'entoure en cercle de toute part, des ponts de bois y mènent de chaque rive. Quant au fleuve, il est rare qu'il diminue ou augmente, le plus souvent il a le même volume en hiver qu'en été, et il fournit une eau très agréable et pure à voir, comme à boire si l'on en a envie : de fait, comme les gens qui vivent là habitent une île, c'est principalement du fleuve qu'ils tirent leur eau.

1. Je traduis partout d'après le texte de Wilmer Cave Wright (LCL, 3 vol., 1913-1923). Le *Misopógôn* se trouve au vol. II, p. 420-510.
2. Cf. Amm. Marc. xxv **4**. 22 *hirsuta barba in acutum desinente uestitus.* Là même, un portrait physique de Julien.
3. Julien ajoute que sa tête est pleine de crasse (τῇ κεφαλῇ πρόσεστιν αὐχμός), qu'il se fait rarement couper les cheveux et les ongles, que ses doigts sont presque toujours tachés d'encre, qu'il est velu par tout le corps (339 B/C). Cf. aussi 349 C, 365 D.
4. Sur la chasteté de Julien voir *Misop.* 338 D et *supra*, p. 72. ; sur sa frugalité, *Misop.* 338 C, 340 B (τὰ δὲ ἔνδον ἄγρυπνοι νύκτες ἐν στιβάδι καὶ τροφὴ παντὸς ἥττων κόρου) et Amm. Marc. xxv **4**. 4-6.



« L'hiver là-bas est plutôt doux, soit à cause de la chaleur qui vient de l'Océan — car il n'en est pas distant de plus de neuf cents stades [1], et il se peut que quelque légère brise issue de l'eau se transmette jusque là, l'eau de mer semblant être plus chaude que l'eau douce —, soit pour cette raison donc, soit pour une autre que j'ignore, le fait est là, ceux qui habitent ce coin jouissent d'un hiver plus ensoleillé : il pousse chez eux de bonnes vignes, et il en est même qui y ont fait mûrir des figues, qu'ils protègent l'hiver, comme de manteaux, de chaume ou d'autres couvertures pareilles, telles qu'on a coutume d'en mettre sur les arbres pour les tenir à l'abri des atteintes du vent froid. Or donc, cet hiver-là était plus rude que d'habitude : le fleuve roulait comme des dalles de marbre. Vous connaissez, j'en suis sûr, le marbre blanc de Phrygie : c'est à cela que ressemblaient surtout les blocs de glace, énormes et se succédant sans interruption ; déjà, semblait-il, ils allaient établir un passage continu et jeter un pont sur le courant. L'hiver donc était plus cruel que de coutume, et cependant la chambre où je couchais n'était pas chauffée, en la manière dont ils usent là-bas pour chauffer généralement les maisons, je veux dire au moyen de chaudières souterraines : et cela, bien que tout fût disposé là pour accueillir la chaleur du feu. La cause en est, je pense, la grossièreté dont déjà je faisais preuve en ce temps et la dureté que je montrais d'abord, comme il se doit, envers moi-même. De fait, en me privant de ce secours, je voulais m'endurcir contre le froid. Comme pourtant le froid prenait le dessus et empirait toujours davantage, même ainsi je ne permis pas à mes serviteurs de chauffer la salle, craignant que la chaleur ne fît sortir l'humidité des murs ; néanmoins, j'ordonnai qu'on déposât à l'intérieur un brasero de cendres et quelques charbons ardents en très petit nombre. Or ceux-ci, bien qu'il y en eût très peu, firent sortir des murs des nuées de vapeur, par l'effet desquelles je m'endormis. J'en eus la tête si offusquée que je pensai étouffer. On me porta dehors, et, comme les médecins me conseillaient de rejeter ce que je venais tout juste de manger — par Zeus, ce n'était pas beaucoup —, je vomis : aussitôt après, je me sentis mieux, en sorte que j'eus ensuite un sommeil plus léger et que je pus, le lendemain, agir à ma guise. »

Tel est l'homme. Mal lavé, mal peigné ; d'un sérieux imperturbable, d'une inexorable vertu ; doué d'un humour sec, mais sans eutrapélie [2] ; inaccessible aux vices communs des hommes, n'allant jamais de plein gré au théâtre ou à l'hippodrome [3], ne courant filles ni garçons ; abhorrant toute pompe, n'ayant ni cour ni pages [4], ni eunuques, ni barbiers [5] ; entouré seulement de quelques philosophes aussi roides que lui [6] ; tou-

1. 159 km. 840.
2. En quoi il différait des Antiochiens : καὶ ὃ πάντες οἱ Συροφοίνικες ἔχουσι κατὰ τὴν κοινὴν ἐντευξιν ἡδὺ καὶ κεχαρισμένον, τοῦτο παρ' ἐκείνου (Libanius) λαβεῖν μετὰ παιδείας ἔξεστιν Eunape, *V. Soph.*, 436. 16/18, Boissonade (éd. Didot).
3. *Misop.* 339 C/D, 340 A/B, 354 D, 365 D.
4. *Misop.* 350 D.
5. Amm. Marc. xxii **4**. 1-5, 9-10.
6. *Misop.* 354 C/D.

jours à courir aux temples [1], suivi d'une poignée de vieilles dévotes [2] ; ne gardant même pas la dignité de son rang, s'abaissant dans la rue, lorsqu'il allait sacrifier, jusqu'à porter les objets du culte [3] ; pas vraiment prince aux yeux du peuple [4], mais d'autre part hautain à sa manière, et dès lors également incapable de s'attirer le respect ou l'amour. On conçoit qu'ainsi fait il n'eût pu être populaire qu'au milieu de ses troupes ou parmi des peuplades encore barbares, car elle le voyaient partager leur vie et n'en pas craindre les duretés [5]. Il ne pouvait l'être dans une grande ville amie du luxe, qui s'était promis de sa venue des fêtes plus belles encore et un plus grand nombre d'occasions de plaisir. De fait, il y avait été d'abord accueilli comme un dieu (Amm. Marc. XXII **9.** 14) : « Cependant il avait hâte de voir Antioche, couronne splendide de l'Orient. Il s'y rendit par la route usuelle, et comme il en approchait, il y fut accueilli par des prières publiques, à l'instar d'un être divin (*in speciem alicuius numinis*), et s'étonna des cris de la foule énorme qui l'acclamait en ces termes : « Un astre s'est levé sur l'Orient » (*salutare sidus illuxisse eois partibus acclamantis*) [6] ».

A son arrivée, Julien avait été salué comme un dieu. A son départ d'Antioche, la foule mêlée qui l'escortait le suppliait de ne pas lui garder rancune et de ne pas mettre à exécution son projet de ne jamais retourner à Antioche, mais de se fixer à Tarse une fois achevée la campagne [7]. Entre-temps, ils s'étaient moqués de ses épaules étroites et de sa barbe de chèvre, l'avaient traité de Cercope et de nain [8], l'avaient criblé de

1. *Misop.* 344 B/C, 361 A, D ; Amm. Marc. XXII **12.** 6-8, **14.** 3.
2. *Stipatusque mulierculis laetabatur :* Amm. Marc. XXII **14.** 3.
3. *Vehens licenter pro sacerdotibus sacra :* Amm. Marc. *l. c.* (cf. note 2).
4. Ammien même, qui pourtant l'admire, trouve parfois sa conduite indigne de son rang, v. gr. quand, présidant le Sénat à Constantinople, il sort en courant de la salle pour embrasser le philosophe Maximus, XXII **7.** 3 *exsiluit indecore : et qui esset oblitus, effuso cursu a uestibulo longe progressus, exosculatum susceptumque reuerenter, secum induxit per ostentationem intempestiuam, nimius captator inanis gloriae uisus.*
5. *Misop.* 342 A, 348 D, 349 D, 350 C/D, 359 B/D, 360 C (Κελτοὶ μὲν γὰρ οὕτω με δι' ὁμοιότητα τρόπων ἠγάπησαν, ὥστε ἐτόλμησαν οὐχ ὅπλα μόνον ὑπὲρ ἐμοῦ λαβεῖν, ἀλλὰ καὶ χρήματα ἔδωκαν πολλά, καὶ παραιτούμενον ὀλίγου καὶ ἐβιάσαντο λαβεῖν, καὶ πρὸς πάντα ἑτοίμως ὑπήκουσαν). Pour les troupes, Amm. Marc. XXV **4.** 12 *auctoritas adeo ualuit, ut dilectus artissime, dum timetur, ac si periculorum socius et laborum,* etc.
6. Louange quasi habituelle dans l'épiphanie d'un roi hellénistique, cf. les *Ithyphalloi* d'Hermoclès pour l'entrée à Athènes de Démétrius Poliorcète (290 av. J.-C.), Powell, *Collectanea Alexandrina* (Oxford, 1925), p. 173 s. Il est possible que cette acclamation ait déjà incommodé Julien qui avait des dieux un respect sincère. Dans le *Misopôgôn* (344 B, 345 B), il reproche aux Antiochiens de se rendre aux sanctuaires, non pas pour prier les dieux, mais pour l'y acclamer avec cris et applaudissements comme si l'on était au théâtre (344 B). Il rappelle qu'il les a gourmandés pour cette pratique (344 C ss.), en leur reprochant d'avoir loué comme un dieu un simple mortel : ἐπαινεῖτε γὰρ ἀντὶ τῶν θεῶν τοὺς ἀνθρώπους, μᾶλλον δὲ ἀντὶ τῶν θεῶν τοὺς ἀνθρώπους ἡμᾶς κολακεύετε (345 A/B). A vrai dire, ç'avait été là un usage courant au temps des Diadoques et des Empereurs païens, et les Antiochiens ne pensaient pas si mal faire.
7. Amm. Marc. XXIII **2.** 4.
8. *Ibid.* XXII **14.** 3.



chansons satiriques [1], s'étaient complu à lui prédire sa mort prochaine. « Comment donc, ô valeureux », disaient-ils, « résisteras-tu aux traits des Perses, si tu trembles devant nos sarcasmes ? » (344 B). Et comme Félix, préposé à la caisse des dons, et Julien, comte d'Orient et oncle de l'Empereur, étaient morts rapidement l'un après l'autre, ils déformaient la titulature impériale *D(ominus) N(oster) Claudius Julianus P(ius) F(elix) Augustus* en la réduisant à ces trois mots *Felix Julianus Augustus*, par quoi ils annonçaient que la mort de l'Auguste suivrait bientôt les deux autres [2].

Que s'était-il passé ? Avant d'exposer les griefs de Julien, qui incrimine surtout la légèreté et les mœurs molles et corrompues des Antiochiens, il est bon d'entendre l'autre partie. Or nous le pouvons, grâce au récit du païen Ammien Marcellin (XXII, **10.** 1 ss.) [3], qui est certainement bien renseigné, car il est, lui aussi, d'Antioche où il se fixa après la campagne de Perse et où il rédigea ses *Res Gestae*, et qu'on ne peut soupçonner de malignité envers l'Empereur, dont il a fait un si bel éloge (XXV, **4**). En joignant les indications de ce récit à celles que fournit le *Misopôgôn*, on a chance apparemment d'atteindre à une vue assez juste des faits.

Il y avait des griefs communs au peuple entier et d'autres plus particuliers à telle ou telle classe : commerçants, propriétaires ruraux, notables de la ville, masse populaire (349 D/350 C). Commençons par les premiers.

Julien, « avec une fréquence excessive, inondait les autels du sang d'une multitude de victimes, sacrifiant parfois des centaines de taureaux, d'innombrables troupeaux de petit bétail de toute espèce, des oiseaux blancs [4] qu'on allait capturer de tous côtés par terre et par mer [5] ». Telle était sa prodigalité en ces matières qu'on redoutait, s'il revenait de chez les Parthes, que le bétail vînt à manquer ; l'on répétait à ce sujet le distique jadis composé sur Marc Aurèle : « Les bœufs blancs à Marc César, salut. Si tu es de nouveau vainqueur, nous voilà perdus [6] ». Or Antioche était en majorité chrétienne, et la masse, dès lors, ne pouvait profiter de cette profusion de viandes si souvent répandues sur le marché. Cela irritait les gens, d'autant plus qu'ils voyaient les troupes de Julien festoyer presque chaque jour dans les temples publics. Gorgés de chairs, les soldats s'y soulaient copieusement, et il fallait ensuite que les passants les ramenassent sur leurs épaules, par les rues de la ville, des temples

1. C'est le sens ici de ἐν ἀναπαίστοις νουθετεῖν (345 D), παίζοντες ἐν τοῖς ἀναπαίστοις (364 C), διὰ τῶν ἀναπαίστων (366 C).
2. Amm. Marc. XXIII **1.** 5. Voir aussi XXII **12.** 3 *dictitabant, his praesentibus quos audita referre ad imperatorem posse rebantur, eum ni sedatius ageret in immodica rerum secundarum prosperitate..., bonis suis protinus occasurum.*
3. Je le cite d'après l'édition (et traduction) de J. C. Rolfe, LCL, 3 vol., I-II[2] 1950, III 1939.
4. Couleur de bon augure. Cf. *infra* οἱ βόες οἱ λευκοί dans le distique sur Marc Aurèle (cité *infra*, dans le texte).
5. Amm. Marc. XXII **12.** 6.
6. *Ibid.* XXV **4.** 17.

à leurs quartiers. Rien n'arrêtait l'outrecuidance de ces barbares : on se plaignait surtout des Celtes et des « Effrontés » (Petulantes [1]). Ce n'est pas tant la piété même de Julien à l'égard des anciens dieux qui fâchait le peuple : on lui en voulait de ne pas donner de fêtes auxquelles tous, chrétiens y compris, pussent assister : « Qui supportera un César si souvent fourré dans les temples alors qu'il pourrait, n'importunant qu'une ou deux fois les dieux, célébrer ces sortes de panégyries qui sont communes à tout le peuple et auxquelles ont droit d'assister non seulement les experts en choses païennes, mais toute la foule qui remplit la cité ? Il y a maintes sortes de plaisirs et de délices dont il pourrait nous offrir la jouissance continuelle, par exemple le spectacle de danses d'hommes, de beaux garçons et de jolies femmes » (346 C/D).

Quand Julien entra dans la ville, le peuple, rassemblé au théâtre, poussa d'abord ce cri : « Tout à plein [2], tout trop cher » (Πάντα γέμει, πάντα πολλοῦ 368 C). Pour obvier à cette hausse des prix, Julien prit plusieurs mesures qui, bonnes peut-être en elles-mêmes, lui aliénèrent tout à la fois pauvres et riches.

Une première mesure fut la fixation des prix. « Le lendemain », dit Julien, « je m'entretins avec les notables, tâchant de les persuader qu'il leur était meilleur, sans se soucier de gains injustes, de se montrer les bienfaiteurs des citoyens et des étrangers [3]. Ils promirent de s'occuper de l'affaire. Durant trois mois successivement, je la laissai de côté et patientai : mais ils négligèrent les affaires à un point qu'on n'eût jamais cru possible. Comme je voyais que la plainte du peuple était juste, que les possibilités d'achat étaient réduites non par le manque de marchandises, mais par l'insatiable avidité des riches, je fixai un prix modéré pour chaque objet et fis publier ce décret partout » (368 C/369 A). Le récit d'Ammien Marcellin est un peu différent (XXII, **14**, 1-2) : « Bien que ces événements [4] eussent rempli le prince de douleur et d'anxiété, néanmoins il ne laissait pas que de vaquer aux affaires qui pressaient avant que fût venu le moment désiré de se battre. Entre tant d'autres également importantes et sérieuses, en voici une cependant qui parut superflue. Sans nulle raison valable, par simple désir de popularité [5], il s'appliqua à réduire le prix des marchandises : mesure qui parfois, lorsqu'elle est prise à contretemps, entraîne la rareté des vivres et la famine. Le Sénat d'Antioche lui démontra clairement que cette réduction, à la date où il l'ordonnait, était impossible ; mais il ne renonça nullement à son dessein,

1. Amm. Marc. XXII **12**, 6. Celtes et Petulantes sont encore nommés ensemble XX **4**, 2 et **5**, 9. Il s'agit d'un surnom donné à certains corps de troupes comme d'autres légions se nommaient Pia, Fidelis, etc. Cf. Rolfe, t. II, p. 16, n. 5.
2. Cf. Liban XI 252 (I, 526, 14 F.) ὥσπερ μεστὰ πάντα ἀνθρώπων, οὕτως ὠνίων πάντα μεστά.
3. Sans doute les soldats qui venaient d'arriver en foule à Antioche, cf. 370 B.
4. La destruction de Nicomédie par un séisme.
5. *Popularitatis amore :* Ammien revient sur ce trait XXV **4**, 18.



aussi obstiné que son frère Gallus, bien que sans cruauté. » Quoi qu'il en soit, il se produisit ce qui arrive généralement en pareil cas : on ne vit plus rien sur le marché. Alors qu'il y avait auparavant planté de vin, d'huile et du reste [1], « cette mesure me fit encourir votre haine. Car je défendis qu'on vous vendît à prix d'or le vin, les légumes et les fruits, et que le grain enfermé par les riches dans leurs greniers se convertit soudain pour eux en sommes d'argent et d'or par le fait de vos achats » (369 D/370 A). De fait, tous en voulurent à Julien. « Ne vois-tu pas », fait-il dire aux Antiochiens, « combien il y a en cette ville de tavernes ? Or tu t'es acquis la haine des cabaretiers en leur interdisant de vendre aussi cher qu'il leur plaît au peuple et à nos visiteurs. Les débitants incriminent les propriétaires ruraux. Et de ceux-là aussi tu t'es fait des ennemis en leur imposant de justes prix. Les magistrats de la ville sont lésés des deux côtés. Car, bien sûr, avant ton arrivée, ils tiraient profit des deux façons, et comme propriétaires et comme débitants [2] : maintenant ils sont naturellement irrités puisqu'ils ont été privés de leurs deux sources de gain. Quant à la masse des Syriens, ils sont furieux de ce qu'ils ne puissent ni s'enivrer ni danser le cordax [3]. Toi, sans doute, tu penses les nourrir suffisamment quand tu leur procures du grain en abondance. Mais voici encore une jolie chose que tu as faite. Tu ne veilles même pas à ce qu'il y ait des crustacés dans la ville ! Bien plus, tout récemment, comme quelqu'un se plaignait qu'on ne trouvât au marché ni petits poissons ni volailles en quantité, tu t'es mis à rire très malicieusement, disant qu'une ville tempérante n'a besoin que de pain, de vin et d'huile, et que c'est pour elle signe de mollesse que de réclamer de la viande » (349 D/350 C).

L'autre mesure de Julien fut de faire venir à ses frais du blé, d'abord des cités avoisinantes (Chalcis et Hiérapolis), puis d'Égypte, et de le vendre à un prix moins élevé que le taux ordinaire : un sou d'argent les quinze boisseaux au lieu de dix (369 A/B). Qu'arriva-t-il ? Les riches propriétaires des environs d'Antioche ou bien gardèrent leur blé dans des greniers [4], ou bien le vendirent en secret aux gens de la campagne plus cher qu'au prix de la ville. « Si bien que ce ne sont pas seulement les citadins qui se jettent sur le blé de la ville, mais les paysans en masse accourent pour acheter du pain à Antioche, car c'est la seule chose qu'on puisse trouver en abondance et pas cher » (369 C/D). Les riches naturellement n'étaient pas contents. Et le peuple se plaignait encore, n'ayant, disait-il, que du pain à manger.

1. 369 A. Cf. πάντα γέμει (368 C) cité plus haut.
2. Scil. propriétaires de tavernes, desquelles ils tiraient de gros revenus.
3. Danse licentieuse, qui souvent accompagnait les beuveries. Cf. Warnecke, P. W., XI 1383. Déjà Ar. *Nub.* 555 προσθεὶς αὐτῷ γραῦν μεθύσην τοῦ κόρδακος οὕνεχ'.
4. 369 D, cité *supra* dans le texte.

Il y eut d'autres affaires : celle de l'augmentation du nombre des sénateurs (367 D/368 B) [1], une affaire assez obscure de terres de la cité (trois mille lots) que se seraient appropriées injustement des riches, sans qu'ils payassent pour ces terres aucune taxe au fisc (370 D/371 B). Elles n'intéressent qu'une portion limitée du peuple d'Antioche. Plus intéressant est le conflit entre le païen Julien et les chrétiens de la ville. On a parfois considéré que c'était là l'essence du débat. J'ai montré suffisamment que le problème est plus vaste et plus complexe. Sauf le premier grief, l'impossibilité pour les chrétiens de profiter des énormes sacrifices de Julien, tous les autres n'ont rien à voir avec le christianisme. On conviendra d'ailleurs que ce premier grief ne dénote pas, chez ces chrétiens, une spiritualité très vive. Au vrai, beaucoup à Antioche n'étaient chrétiens que de bouche, sans que leur croyance eût rien changé à leur caractère foncier et à leurs mœurs. Si les Antiochiens en voulurent au *païen* Julien, ce n'est pas à cause de sa piété envers les dieux, mais parce qu'il leur faisait regretter son prédécesseur, le chrétien Constance. « Le *Chi*, disaient-ils, n'a jamais fait de tort à la ville, ni le *Kappa* » (357 A). Cela signifiait que du temps de K (ωνστάντιος) le X (ριστιανός), la ville avait été plus heureuse qu'elle n'était à présent. Et si d'autre part Julien en voulait aux gens d'Antioche en tant que *chrétiens*, c'est que ce dernier caractère mettait le comble à son dégoût. Quoi, cette même foule jamais satisfaite, qui ne rêvait que fêtes et mangeaille, qui le criblait de chansons, était en plus chrétienne ! Julien a associé lui même les deux traits — satire et christianisme —, et l'on a bien l'impression que la croyance des Antiochiens ne l'eût pas tant chagriné s'il n'avait trouvé en eux d'impitoyables détracteurs. Car il était sensible, rappelons-le, aux applaudissements de la foule (*uulgi plausibus laetus*), « et il recherchait immodérément la louange, même pour les raisons les plus futiles » (Amm. Marc. xxv, **4.** 18). Voici donc comment, dans le *Misopôgôn*, il fait parler ses ennemis d'Antioche : « En donnant congé [2] aux gens

1. Julien augmenta de deux cents la liste des sénateurs. Or c'était une charge lourde, entraînant de fortes dépenses pour pourvoir aux constructions, à l'approvisionnement, aux spectacles, etc., et dès lors elle n'était ouverte qu'aux riches de la cité. Julien avait cru favoriser le peuple d'Antioche, pensant qu'il élirait les plus fortunés pour s'assurer de plus grandes munificences. Cependant le choix des Antiochiens ne répondit pas à l'attente de l'Empereur. Il est seul à en parler et en dit trop peu pour qu'on puisse se faire une idée claire du problème.

2. ἀφείς 344 A. Les jeux (scéniques ou autres) étaient donnés ou par les magistrats de la cité qui, par les dépenses qu'ils y faisaient, pensaient en tirer plus de renom et d'honneur (342 C) ou par des particuliers pour la même raison. Il arrivait souvent aussi que l'Empereur donnât des jeux extraordinaires et l'on comptait naturellement sur ces fêtes supplémentaires lorsqu'il venait séjourner en quelque grande ville. Dans ce cas, l'Empereur nommait un *curator ludorum*, chargé de les préparer. Or Julien évite le théâtre, n'admettant des acteurs à sa cour que le premier de l'an (339 C), et il abomine les courses de chevaux (340 A). Dès lors il n'emploie pas non plus de curateur aux jeux (« bien que réputé puissant empereur, je n'ai personne qui soit appelé à gouverner sur toute la terre mimes et cochers comme mon lieutenant ou général » 339 D) et il « donne congé »



de théâtre, aux mimes et aux danseurs, tu as ruiné la cité. De ta présence ne résulte pour nous rien de bon, mais seulement le fardeau de ta mauvaise humeur ; voilà sept mois que nous avons à la supporter, et dès lors maintenant, laissant aux vieilles dévotes, toujours fourrées dans les tombes [1], le soin de prier que nous soyons délivrés d'un tel fléau, nous l'avons repoussé nous-mêmes par nos railleries, lançant contre toi les flèches de nos sarcasmes » (344 A/B).

Blessé par des chrétiens, c'est contre la religion chrétienne que Julien se tourna. Il n'était pas d'avance, comme on sait, trop bien disposé à cet égard. A propos des occupations de l'Empereur à Antioche, après avoir noté que, loin de se laisser entraîner par l'attrait des plaisirs dont la Syrie abonde, Julien, comme par manière de repos, s'attardait à rendre la justice avec le plus de soin possible, Ammien Marcellin ajoute : « Dans la discussion des cas, il posait parfois des questions déplacées, s'enquérant hors de propos de la religion de chacune des parties ». L'historien d'ailleurs s'empresse de dire que jamais on n'a pu accuser le prince d'avoir dévié des strictes règles de l'équité pour motif de religion ou quelque autre cause [2]. Quoi qu'il en soit, une fois blessé, Julien agit. Il le reconnaît lui-même. Dans un passage où il a rappelé que les Celtes l'aimaient, et qu'ils ont fait se répandre jusqu'à Antioche le bruit des vertus de l'Empereur (360 C/D) : « Vous autres en revanche », dit-il, « vous leur avez donné en retour, d'ici même, des nouvelles bien différentes : d'abord que, par mon fait, les affaires du monde ont été mises sens dessus dessous [3]..., ensuite qu'avec ma barbe il faut tresser des cordes (cf. 338 D),

(ἀφείς) aux gens de théâtre, c'est-à-dire les laisse sans emploi. Libre à d'autres, d'ailleurs, d'aller voir acteurs et danseurs si on les fait jouer, lui-même n'a cure de tels spectacles (357 D/358 A).

1. περὶ τοὺς τάφους 344 A. Terme de mépris habituel aux païens pour désigner les lieux de culte chrétiens, généralement construits sur des reliques de martyrs, cf. 357 C (οἱ πῦρ ἐμβαλόντες τοῖς τάφοις τῶν Γαλιλαίων), 361 A (τοὺς τάφους τῶν ἀθέων ἀνέτρεψαν πάντας), Libanius, *infra*. p. 235 et *Rév. Herm. Trism.*, II, 343, 2. Il est curieux de constater que les chrétiens ont parfois employé la même expression méprisante à l'égard des temples païens, cf. Amm. Marc. xxii **11.** 7 : l'évêque Georges d'Alexandrie, passant devant le temple de Genius, suivi comme d'habitude d'une nombreuse escorte, demande : « *Quam diu* sepulcrum hoc *stabit* ? » Dans le même chapitre d'Ammien (xxxii **11.** 10) noter la phrase : *cineres proiecit in mare, id metuens* (*ut clamabat*), *ne collectis supremis, aedes illis exstruerentur, ut reliquis, qui deuiare a religione compulsi, pertulere cruciabiles poenas, ad usque gloriosam mortem intemerata fide progressi*, et nunc martyres appellantur. Quand le culte des martyrs eut été introduit en Occident, le prêtre espagnol Vigilantius s'insurgea contre cet usage, avec des arguments analogues à ceux des païens : cf. Jérôme, lettre CIX, 1 (v, 202. 5 ss. Labourt) *ais Vigilantium... os fetidum rursus aperire, et putorem spurcissimum contra sanctorum martyrum proferre reliquias; et nos qui eos suscipimus appellare* cinerarios *et idolatras*, qui mortuorum hominum ossa ueneremur.

2. Amm. Marc. xxiii **10.** 1-2.

3. Il semble que beaucoup, à Antioche, aient vu d'un mauvais œil les préparatifs de l'expédition contre les Perses (Amm. Marc. xxii **12.** 3), peut-être par simple irritation contre l'insolence des troupes (cf. *supra* p. 77), peut-être aussi parce qu'ils craignaient un revers de fortune et que,

et que *je fais la guerre au Chi* (πολεμῶ τῷ Χῖ) tandis que vous regrettez le Kappa ». Par ce πολεμῶ, il faut entendre, je crois, des voies de fait directes. Car Julien dit plus loin (361 A/B) : « Vous avez calomnié les villes voisines, ces villes saintes, esclaves des dieux comme moi [1], en prétendant qu'elles étaient l'auteur des satires composées contre moi. Or je sais bien que ces gens-là m'aimaient plus que leurs propres fils, eux qui ont aussitôt redressé les temples des dieux et renversé les tombeaux des athées, *en vertu précisément du mot d'ordre donné par moi tout récemment* (ἀπὸ τοῦ συνθήματος, ὃ δὴ δέδοται παρ' ἐμοῦ πρώην) : et à vrai dire ils sont allés si loin dans leur excitation et leur exaltation qu'ils ont puni les contempteurs des dieux plus même que je ne l'eusse voulu ». A Antioche même, il y eut la fameuse affaire de Daphné, qui est bien connue [2], et sur laquelle je puis me borner à rappeler brièvement les faits. Pour contrebalancer le prestige du temple d'Apollon à Daphné, Gallus, en 351, y avait fait transporter les reliques de S. Babylas, évêque martyr d'Antioche, et l'on avait élevé sur celles-ci un Martyrium. Julien, en 362, ordonna qu'on ramenât à Antioche les reliques de Babylas et détruisit le Martyrium. Peu de temps après, le temple d'Apollon fut brûlé (22 octobre 362). Julien accusa les chrétiens d'avoir causé l'incendie (361 C). Cette accusation est grave. Fût-elle juste, elle légitimerait la colère de Julien en son *Misopôgôn*. Or elle appelle quelques observations. Laissons Jean Chrysostome qui impute l'accident vengeur au feu du ciel [3] : on pourrait alléguer qu'il répète la version chrétienne de l'événement, et donc récuser son témoignage. N'écoutons que les trois païens qui ont parlé de l'affaire : Julien lui-même (361 B/C), Libanius en sa *Monodie sur le temple d'Apollon à Daphné* [4], Ammien Marcellin (XXII, **13**. 1-4), les deux premiers, contemporains de l'événement, le troisième, fixé à Antioche dès l'année suivante (363) et bien placé pour entendre les arguments des deux parties.

comme deux fois déjà (243 et 260 : sur cette seconde capture, cf. Amm. Marc. XXIII **5**. 3), Antioche ne fût à son tour prise par les Perses.

1. Il s'agit surtout d'Emèse (aujourd'hui Homs), ville sainte en effet aux yeux des païens puisqu'elle contenait la Pierre Noire, transportée par Elagabale à Rome, puis, après la mort de celui-ci, renvoyée à Emèse. Emèse avait détruit les églises des chrétiens, cf. 357 C.
2. Outre le *Misopôgôn* et Ammien Marcellin XXII **13** cité *infra*, voir S. Jean Chrysostome, *Homilia in S. Babylam*, édition de Paris, Gaume, 1838, II 2, 632 ss. (je cite d'après la pagination de l'ancienne édition, insérée dans les marges de la nouvelle).
3. *Homilia* 534 D/E ὁμοῦ τε γὰρ ἡ λάρναξ ἐπὶ τὴν πόλιν εἵλκετο καὶ κεραυνὸς ἄνωθεν ἐπὶ τὴν κεφαλὴν ἤρχετο τοῦ ξοάνου, καὶ τὰ πάντα κατέφλεγε, Ps. Chrys., *Liber* 564 D παρακαλέσας (S. Babylas) γὰρ τὸν θεὸν ἀφεῖναι πῦρ εἰς τὸν νεὼν τήν τε ὀροφὴν κατέφλεξε πᾶσαν καὶ τὸ εἴδωλον μέχρις ἐσχάτων ἀφανίσας ποδῶν... ἀφῆκεν ἑστάναι τοὺς τοίχους ἅπαντας.
4. *Or.* LX, t. IV, 311-321 Förster. Conservée seulement sous forme fragmentaire d'après les citations qu'en fait Ps. Chrysostome dans le *Liber in S. Babylam contra Iul. et gent.* (Comme on sait, l'authenticité de cet écrit assez médiocre est sujette à controverse. Voir la longue note de Glanville Downey dans *Antioch-on-the Orontes*, II (1938), 47, n. 14).



Libanius n'a pas un mot sur les chrétiens. Il se borne à mettre en contraste Sapor qui, vainqueur d'Antioche, avait épargné le temple, et « cet ennemi » (ὁ πολέμιος οὗτος) inconnu, « qui, sans hoplites, sans cavalerie, sans infanterie légère, d'une seule petite étincelle, consuma tout » (p. 312.9/313.4 Förster). On dira que, de ce discours, nous ne possédons que des bribes. Mais, si une accusation contre les chrétiens s'était trouvée dans le texte complet, peut-on croire que Chrysostome (ou Ps. Chrysostome), qui l'a lu, qui cite les seuls fragments conservés, n'eût pas répondu à une telle charge ?

Ammien Marcellin se borne à dire prudemment : *subita ui flammarum exustum est*. Il ajoute que Julien, qui suspectait les chrétiens, éprouva une telle colère, que non seulement il fit clore la Grande Église d'Antioche mais qu'il ordonna une enquête plus rigoureuse encore que de coutume (*ad id usque imperatorem ira prouexit, ut quaestiones agitari iuberet, solito acriores* XXII, **13**. 2). Or que dit Julien lui-même, une fois en possession, on peut en être sûr, de tout le dossier ? « Lorsque nous eûmes chassé le cadavre (τὸν νέκρον, méprisant !) hors de Daphné, les uns parmi vous (sc. les païens), rendant aux dieux les honneurs qui leur sont dus, restituèrent le sanctuaire du dieu de Daphné à ceux qu'avait irrités la présence (sc. à Daphné) des reliques du cadavre [1], les autres, *soit à leur insu soit non*, firent éclater aux yeux de tous [2] ce terrible incendie, spectacle effrayant pour les étrangers venus dans votre ville (sc. Julien lui-même), mais qui fit plaisir à la masse de vos citoyens, et dont votre sénat n'a eu cure et aujourd'hui encore n'a point souci ». Donc, après toute cette enquête, Julien n'avait pu faire la certitude sur la culpabilité des chrétiens. εἴτε λαθόντες εἴτε μή est une formule désespérée. Si les chrétiens avaient sciemment mis le feu au temple, le premier devoir de Julien était de les condamner : l'incendie volontaire d'un monument public était crime public. Si c'était à leur insu qu'ils l'avaient mis, ils n'étaient pas responsables, et la fureur de Julien reste sans objet. Au surplus, à ce mot λαθόντες, quel sens donner qui ne soit pas absurde ? Le temple de Daphné devait être énorme puisqu'il contenait une statue chryséléphantine d'Apollon, aussi grande que celle de Zeus à Olympie (Amm. Marc. XXII, **13**. 1). Il était évidemment de marbre, et donc ne pouvaient en prendre flamme que le toit et l'armature de bois de la statue : aussi bien Chrysostome dit-il que c'est le toit et la statue qui furent consumés, murs et colonnes demeurant intacts. Pour mettre feu au toit, il fallait grimper sur le temple : un tel exploit exclut λαθόντες. Pour mettre feu à la statue, il fallait entrer dans le temple. Si l'on y entrait avec le dessein bien arrêté de brûler la statue, et par suite, si possible, le temple, λαθόντες est de nouveau exclu. Si l'on y entrait pour prier et y accomplir quelque acte de culte (brûler de l'encens, allumer

1. C'est-à-dire, évidemment, les prêtres d'Apollon.
2. ἐνεῖσαν (Hertlein, Cave Wright) n'est guère bon, et en tous cas ne peut être traduit « hurled against » (qui serait ἐνῆκαν : ἐνεῖσαν vient de ἐνίζω). Je préfère encore ἔδειξαν des MSS.

des cierges) qui ensuite, par accident, eût produit l'incendie, on ne peut plus parler de chrétiens, comme il va de soi, et comme Julien au surplus ne cesse de l'affirmer, qui se plaint de ne voir jamais de chrétiens s'approcher des temples [1]. L'hypothèse d'un accident est bien possible, mais il faut alors imputer celui-ci à un païen, et précisément Ammien Marcellin nous conte comment on soupçonnait un païen d'avoir, par une imprudence, été cause de l'incendie (XXII, **13.** 3) : « On rapportait cependant, sur un bruit à la vérité très léger, que la conflagration avait eu lieu pour la raison suivante. Le philosophe Asclépiadès, dont nous avons fait mention dans l'histoire de Magnence [2], étant venu de l'étranger à ce faubourg (Daphné) pour voir Julien, avait placé devant les pieds, qui s'élevaient très haut, de la statue (d'Apollon) [3] une petite image de la Dea Caelestis qu'il avait coutume de porter avec lui partout où il allait [4]. Il avait, selon l'usage, allumé des cierges, et était parti. Or de ces cierges, après minuit, alors qu'il ne pouvait y avoir là personne pour porter secours, il jaillit des étincelles qui se prirent à du bois très vieux [5], de sorte que, nourrie par ces matières toutes sèches, la flamme consuma tout ce qu'elle put atteindre, si haut que ce fût ». On n'a là sans doute, comme dit l'historien, qu'une rumeur très légère. Du moins n'est-il pas question de chrétiens. Et il faut noter, au début du passage, *autem*, qui oppose ce racontar, si incertain qu'il fût, aux soupçons malveillants de Julien à l'égard des chrétiens.

Résumons-nous. Les griefs des Antiochiens étaient simples et n'ont pas de quoi étonner de la part d'une ville accoutumée à la « bonne vie [6] ». Ils s'étaient attendus à des fêtes, des spectacles, des largesses, de plus amples occasions de s'enrichir, une plus grande abondance de vivres

1. Cf. ici même 361 C/362 B. A la fête d'Apollon du dixième mois. Lôos (fin juillet, début d'août), Julien se rend à Daphné. Entré au temple, il n'y trouve ni encens, ni gâteau, ni victimes, pas un assistant, seulement le prêtre qui a dû apporter de chez lui une oie, la cité n'ayant rien préparé pour le sacrifice. Sur quoi, Julien adresse un blâme public au sénat (362 B/363 C). Dans ce morceau, corriger (363 A) πένητας en πλάνητας : « Il convient, je pense, à la cité d'offrir aux dieux sacrifices privés et publics. Or, à cette heure, chacun de vous permet à sa femme de prendre n'importe quoi à la maison pour le donner aux Galiléens — et en nourrissant ainsi à vos dépens les *vagabonds*, leur impiété est grand sujet de scandale pour ceux qui réellement ont besoin d'un tel secours et qui sont, n'est-ce pas, la majorité des hommes — », et de votre côté vous négligez les dieux etc. Τρέφουσαι ...τοὺς πένητας πολὺ τῆς ἀθεότητος ἐργάζονται θαῦμα πρὸς τοὺς τῶν τοιούτων δεομένων voudrait dire : « en nourrissant les pauvres elles scandalisent les gens dans le besoin », ce qui est absurde. οἱ πλάνητες, « les vagabonds », doit viser les moines, dont Julien se moque *Or.* VII 224 B/C.

2. Dans un livre perdu des *Res Gestae*. Sur ce philosophe cynique (Jul. *Or.* VII 224 D), cf. Seeck, P. W., II, 1625, n° 19.

3. La statue devait être fixée sur un haut piédestal.

4. De même Apulée portait avec lui une statuette de Mercure. *Apol.* 61 ss.

5. Dans l'armature de la statue, cf. *supra*, p. 83.

6. τρυφῶσα πόλις 340 B, τρυφερὰ πόλις 358 A. Voir la personnification de Τρυφή sur deux mosaïques d'Antioche, Doro Levi, *op. cit.* (*supra*, p. 12, n. 2), I, 206, 224 et *supra* Libanius XI 222 (514. 14) τοῦ θεοῦ παρέχοντος τρυφᾶν.



à meilleur prix. Ils n'avaient à coup sûr pas prévu qu'on se mêlerait de leurs affaires et mettrait des bornes à leurs profits : Antioche, à leurs yeux, était une ville libre [1], où chacun devait avoir le droit d'agir à sa guise [2], où les ânes même et les chameaux pouvaient circuler sous les portiques [3]. Ils n'eurent que déception sur tous ces points. Julien abominait les spectacles et, s'il donna des fêtes, ce fut dans les temples païens, dont la majorité des habitants était exclue, puisque chrétienne. Il fixa les prix des vivres, ce qui les fit disparaître du marché. Il sembla parcimonieux en ses largesses : la caisse impériale, disait-il, ne peut donner tout le temps à ceux qui tout le temps quémandent (367 A). Il se mêla des affaires des autres. Les riches furent empêchés de vendre n'importe quoi à grand prix (357 D, 365 D). Les cabarets se vidèrent. Julien avait chassé Dionysos et Aphrodite. Il était ἀναφρόδιτος (367 C). On fit des chansons.

Julien en fut blessé. Il se souvint à propos que cette tourbe indocile était ἄθεος. Ce dernier trait envenima la blessure. Il n'en fut pas la cause première. Tel est, à mes yeux, le fond du débat.

Reste à entendre Julien lui-même, dans le portrait qu'il trace des Antiochiens. Nous en savons assez pour nous douter qu'il n'est pas entièrement impartial : *probra ciuitatis* infensa mente dinumerans, dit Ammien (XXII, **14.** 2), addensque ueritati complura.

Les Antiochiens sont des λεῖοι, des gens « à la peau lisse », qui se font raser, non pas seulement le visage, mais tout le corps. « Je vous donne moi-même prétexte à me railler, moi qui porte au menton une barbe de bouc [4], alors que je pourrais le rendre lisse et glabre, tel que l'ont les jolis garçons et toutes les femmes, à qui la vénusté est naturelle [5]. Mais vous, même vieillards, rivalisant avec vos fils et vos filles par la délicatesse de votre genre de vie, peut-être aussi par la mollesse de vos mœurs [6], vous prenez grand soin de rendre lisses vos mentons, laissant seulement entrevoir et indiquant légèrement l'homme en vous par vos fronts [7], et non, comme moi, par vos joues » (339 A/B). Julien a la poitrine fourrée et velue, et il n'a jamais cherché à la rendre, non plus qu'aucune autre partie de son corps, lisse et douce au toucher (339 B/C). En quoi il diffère de ce peuple prompt à la joie, toujours avide de spectacles, « mimes,

1. ἤδὺ γὰρ πᾶσι τὸ ἐλεύθερον 343 C, πόσῳ κρεῖττον ἦν ... ἔργῳ ἐᾶν ἡμᾶς εἶναι ἐλευθέρους 343 D, ἐλευθέρους εἶναι θέλοντας 345 C, ἐν πόλει... ἐλευθέρᾳ 349 C, τὸ γὰρ τῆς πόλεως ἦθος ... ἐλεύθερον λίαν 355 B, οὕτως ἡ πόλις ἐλευθέρα 355 C, δεῖ τὰ πάντα ἐλευθέρους εἶναι 356 B, οὕτως ἐλευθέραν τὴν πόλιν 356 D.

2. παραιρεῖσθαι γάρ ἐστι καὶ ἀποθραύειν τῆς ἐλευθερίας τὸ κεφάλαιον, εἴ τις ἀφέλοιτο τοῦ λέγειν καὶ πράττειν ὅ τι βούλονται τοὺς ἀνθρώπους 356 B.

3. οὐδ' ἀπέβλεψας ὅση καὶ μέχρι τῶν ὄνων ἐστὶν ἐλευθερία παρ' αὐτοῖς καὶ τῶν καμήλων; ἄγουσί τοι καὶ ταύτας οἱ μισθωτοὶ διὰ τῶν στοῶν ὥσπερ τὰς νύμφας 355 B. Pour les ânes, voir déjà Plat. *Rép.* VIII 563 c 5 ss. (à Athènes).

4. Amm. Marc. XXV **4.** 22 *hirsuta barba in aculum desinente uestitus.*

5. Cf. encore 349 C ἐξὸν φανῆναι τῷ καλλωπισμῷ παῖδα ὡραῖον καὶ γενέσθαι μειράκιον κτλ..

6. ὑπὸ... ἁπαλότητος τρόπου : les Antiochiens sont des *molles* au sens particulier du latin, v. *infra*.

7. Les sourcils, je pense.

danseurs, femmes sans nulle vergogne, jolis garçons émules en beauté des femmes, hommes complètement épilés, non pas aux joues seulement, mais sur tout le corps, de manière à paraître à ceux qui les rencontrent plus lisses que les femmes, fêtes et panégyries » (346 A).

Ainsi lisses de peau, les Antiochiens partagent le vice commun à tant de païens de l'antiquité. « On raconte que, naguère, un Cappadocien fut exilé d'ici là-bas [1], un homme élevé dans votre ville chez le joailler : vous savez bien qui je veux dire. Il avait appris, là où précisément il avait fait son apprentissage, qu'il ne faut pas avoir commerce avec des femmes, mais entreprendre de jeunes garçons — je ne sais combien d'expériences il a bien pu faire ici, actif ou passif. Donc, à peine arrivé à la cour du roi de là-bas, pour se rappeler ses joies d'ici, il y amène un grand nombre de danseurs et les autres délices de même sorte qu'on trouve ici. Oui bien, et finalement il a besoin encore d'un cotyliste [2] : vous connaissez le nom et la chose. Il le fit donc venir d'ici, tant il éprouvait de regret et d'amour pour votre austère manière de vivre. Ce cotyliste, les Celtes ne l'ont pas vu, car il fut tout de suite accueilli au palais. Mais quand les danseurs eurent commencé à donner au théâtre une démonstration de leur art, ils les laissèrent là, pensant avoir affaire à des gens atteints de nympholepsie » (359 D/360 B) [3].

Les Antiochiens ne sont occupés que de leurs plaisirs (342 A/D) : « Alors que la rusticité des Celtes supportait aisément mes mœurs, il est naturel qu'elles soient odieuses à une cité bénie des dieux, prospère et populeuse comme la vôtre, où il y a foule de danseurs et de joueurs de flûte, plus de mimes que de citoyens, et nul respect pour ceux qui gouvernent. Car c'est aux lâches qu'il convient de rougir. Mais quand on est viril, n'est-ce pas, comme vous, il est décent de banqueter dès l'aube, de passer la nuit dans les plaisirs, et de montrer non seulement en parole, mais en acte, qu'on méprise les règlements... Que ce soit là ce qui vous

1. Chez les Celtes, dont Julien a parlé plus haut (359 B), et qui sont nommés plus loin (360 A).

2. κοτυλιστής est un hapax. L. S. J. traduit : « quelqu'un qui sait jouer le jeu ἐν κοτύλῃ ». Selon Pollux IX 122 (cf. P. W., V 2747, s. v. ἐφεδρισμός), dans ce jeu d'enfants, un joueur joint les mains derrière le dos en forme de coupe (κοτύλη). L'autre monte à genoux dans ce creux, cache de ses mains les yeux du premier, et celui-ci doit ainsi se porter vers une pierre qui sert de but (δίορος). Quand la pierre a été atteinte, le jeu prend fin. Ce serait, en somme, une variante du colin-maillard. Il est possible que tel soit le sens ici. Mais il se peut aussi qu'il y ait un autre sens, plus équivoque.

3. L'anecdote est peut-être authentique, mais la vie pure des Barbares (cf. Tacite, *Germania*), et en particulier leur ignorance du théâtre, sont à la vérité un lieu commun, cf. Jo. Chrys., *hom.* 37 *in Matth.*, 424 A 4 ss., B 8 ss. εἰ καὶ μηδένα ἕτερον, τοὺς γοῦν βαρβάρους ζηλώσατε· καὶ γὰρ πάσης τοιαύτης ἐκεῖνοι καθαρεύουσι θεωρίας. τίς οὖν ἡμῖν ἔσται ἀπολογία λοιπόν, ὅταν ἡμεῖς οἱ τῶν οὐρανῶν πολῖται ... τῶν βαρβάρων χείρους ταύτῃ γινώμεθα, καὶ ταῦτα ἐξὸν μυρίας ἑτέρας τούτων βελτίους τέρψεις εὑρεῖν; ... τί γὰρ παίδων γλυκύτερον ..., τί δὲ γυναικὸς τῷ σωφρονεῖν βουλομένῳ; λέγονται γοῦν οἱ βάρβαροί ποτε εἰπεῖν ῥῆμα φιλοσοφίας γέμον· περὶ γὰρ τῶν θεάτρων τούτων ἀκούσαντες τῶν παρανόμων καὶ τῆς ἀκαίρου τέρψεως, « Ῥωμαῖοι γάρ, φησίν, ὡς οὐκ ἔχοντες παῖδας καὶ γυναῖκας, οὕτω τοιαύτας ἐπενόησαν τὰς ἡδονάς. »



charme, vous le manifestez en bien des endroits, et non pas le moins sur les places publiques et aux lieux de spectacle, par vos applaudissements et vos clameurs... Oui, vous êtes tous beaux, grands, lisses et imberbes, et jeunes et vieux pareillement cherchent à imiter le bonheur des Phéniciens, préférant au respect des lois « robes fraîchement lavées, bains chauds et molles couches » (*Odyssée*, VIII, 243) ».

Les Antiochiens, qui n'offrent aux dieux, quand reviennent leurs fêtes, ni huile pour la lampe ni libation ni victime ni encens (362 B, cf. 362 C), qui d'autre part, permettent à leurs femmes tant de prodigalités à l'égard des chrétiens, ne craignent pas la dépense quand il s'agit de festoyer chez eux. « Chacun de vous, en son privé, prend plaisir à dépenser pour les dîners et les fêtes, et je sais fort bien que beaucoup d'entre vous ont gaspillé des sommes énormes pour leurs banquets durant les fêtes du mois de mai [1] » (362 D). « Quelqu'un invite-t-il à un repas d'anniversaire, la table est largement fournie pour le dîner et le petit déjeûner du matin, et c'est à un riche buffet que l'on accueille ses amis » (363 B).

Par dessus tout, les Antiochiens sont indisciplinés. Ils n'ont jamais que le mot de liberté à la bouche [2], ils ne supportent pas qu'on change rien à leurs chères habitudes. « Bien sûr, les allées découvertes et les avenues ne sont pas faites pour qu'y passent les ânes de bât, elles ne sont là que pour orner la ville et la rendre plus magnifique ; les ânes, puisqu'ils sont libres, préfèrent user des portiques, et personne n'en empêche aucun ; il a trop peur de leur enlever leur liberté, tant est libre votre ville ! Et toi, tu prétends que les petits jeunes gens se tiennent tranquilles, qu'ils partagent, si possible, ta manière de voir ou à tout le moins ne disent rien qui te déplaise ? Mais en vérité, c'est parce qu'ils sont libres qu'ils sont habitués à faire les fous, ce à quoi ils réussissent assez bien en toute saison, mais davantage aux jours de fête » (355 B/C). Dans la suite, montrant que les citoyens d'Antioche sont tous d'accord pour se moquer de lui, il les félicite de cette « homonoia » et poursuit (356 A ss.) : « De fait, ce n'est pas du tout chose bonne et louable que de réfréner et corriger la licence des jeunes. On brise et anéantit l'essence même de la liberté, si on enlève aux hommes le droit de parler et d'agir à leur guise. Vous saviez, vous, qu'il faut être libre en tout, et c'est donc justement que d'abord vous avez permis à vos épouses de se gouverner elles-mêmes, pour qu'elles soient à vos yeux parfaitement libres et déréglées, et qu'ensuite vous leur avez abandonné l'éducation de vos bébés, de peur que par l'épreuve de votre trop dure autorité ils ne se montrent un jour avec des natures d'esclaves, que plus tard, arrivés à l'adolescence, ayant été instruits d'abord à respecter leurs aînés, ils deviennent ainsi, en vertu d'une si mauvaise habitude, trop timides à

1. εἰς τὰ δεῖπνα τοῦ Μαιουμᾶ. Fête syrienne, de caractère orgiastique et licencieux, qui se célébrait tous les trois ans au mois de mai. Cf. Preisendanz, P. W., XIV 610/612.

2. Cf. *supra*, p. 85, n. 1.

l'égard des magistrats, et finalement aboutissent à être non des hommes, mais des esclaves, totalement corrompus à leur insu puisqu'ils sont devenus des jeunes gens sages, modestes et réservés. Que font donc les femmes ? Elles les engagent à donner tous leurs soins à ce qu'elles cultivent elles-mêmes, et cela par les voies du plaisir (ἐπὶ τὰ σφέτερα σεβάσματα ἄγουσιν αὐτὰ δι' ἡδονῆς), qui est évidemment le bonheur suprême et la chose la plus honorée chez les hommes, mais aussi chez les animaux » (356 A/D).

A vrai dire, des phrases comme celles-ci s'entendent à toutes les époques, dans tous les milieux. Passé un certain âge, il est usuel qu'on se plaigne de l'indiscipline des jeunes. Julien avait au surplus une raison personnelle pour condamner la jeunesse d'Antioche. Les Antiochiens s'étaient moqués de sa barbe et des symboles gravés sur ses monnaies [1]. S'ils avaient été mieux élevés, s'ils avaient appris dès l'enfance à respecter l'autorité, ils ne seraient pas si prompts à insulter les dieux d'abord, puis les lois, « et moi-même le gardien des lois » (356 D). Ici se manifeste la vraie cause du ressentiment de Julien. Il a beau dire : « Puisque les dieux ne se formalisent pas d'une cité si indépendante et négligent de la punir, j'aurais bien tort de me fâcher et de m'emporter contre elle » (356 D/357 A). Au vrai il a été blessé. Et il parle avec l'amertume d'un être blessé.

Quant aux vices des Antiochiens, ils sont ceux de toute grande ville prospère et populeuse, hier comme aujourd'hui. Dès là que sont réunis, dans une même ville, masse pauvre et riches privilégiés, il est normal que l'argent exerce son action corruptrice. Pour ne prendre qu'un exemple, qu'on lise, dans Ammien Marcellin, sa description de Rome en l'année 353, en la dix-septième année du règne de Constance II, et neuf ans seulement avant le séjour de Julien à Antioche. C'est le long passage commençant par ces mots (XIV, **6.** 2) : « Des étrangers [2] pourraient s'étonner, s'il leur arrive de lire ceci, que, quand mon récit m'amène à dire ce qui se passe à Rome, je n'ai à parler que de révoltes, de tavernes et d'autres choses viles de même sorte. Je veux donc en dire brièvement les raisons, sans jamais m'écarter sciemment de la vérité. » Suit, jusqu'à la fin du chapitre 6, une digression sur les mœurs actuelles des riches Romains. Les uns ne songent qu'à se faire décerner des statues honorifiques, qu'ils font couvrir de plaques d'or (**6.** 7. 8). D'autres mettent leur ambition à avoir des carosses plus élevés que de coutume et à se couvrir d'une multitude de vêtements lourds et somptueux sous le poids desquels ils suent (**6.** 9). D'autres veulent se faire remarquer par la gravité de leur aspect, et se targuent de leurs biens immenses qui vont de l'orient au couchant (**6.** 10-11). D'autres sont des snobs. A l'étranger qui les

1. εἰς αὐτοὺς ἐξυβρίζοντες τοὺς ἄρχοντας καὶ τούτων εἰς τὰς ἐπὶ τοῦ γενείου τρίχας καὶ τὰ ἐν τοῖς νομίσμασι χαράγματα (355 D). Il s'agit sans doute des symboles païens qui de nouveau ornaient les monnaies impériales. Le bœuf Apis en particulier excita les risées, Seeck, IV, 313.

2. Étrangers à Rome. Ammien y était lui-même un étranger, et il conte, un peu plus loin (**6.** 12-15), les expériences fâcheuses qu'il y fit.



visite ils montrent, à la première rencontre, une affabilité exquise, puis ne paraissent même pas le reconnaître s'il revient le lendemain. Ils ne l'invitent pas à leurs interminables dîners, à moins qu'ils n'aient à lui rendre une invitation ; ils évitent la société des gens instruits et sérieux, mais accueillent à leur table les amateurs de courses, les joueurs professionnels, les experts en sciences occultes (**6.** 12-15). D'autres se font suivre à toute allure dans la rue d'une horde d'esclaves et d'eunuques (**6.** 16-17). Dans les grandes familles jadis réputées pour leur culture, les bibliothèques sont fermées comme des tombes, le chanteur et l'histrion ont remplacé le philosophe et l'orateur (**6.** 18). En cas de famine, on chasse de la cité le petit nombre d'étrangers adonnés à l'étude, mais on garde trois mille ballerines avec leurs suites de chanteurs, et autant de maîtres de ballet. Il n'est maison où l'on ne voie des filles aux cheveux bouclés tourner à toute vitesse sur les pavés de mosaïque et y tomber épuisées quand elles ont achevé les infinis méandres de leurs figures de ballet (**6.** 19-20). Tout ce qui est né en dehors du pomoerium est tenu pour vile espèce, à moins qu'on ne soit célibataire ou marié sans enfants. En ce cas, incroyables les politesses dont on vous comble (**6.** 22). Cependant, êtes-vous atteint de quelque maladie contagieuse, nul ne vient vous voir et les esclaves mêmes qu'on a envoyé prendre de vos nouvelles ne sont admis dans la maison de leurs maîtres qu'après s'être purifiés par un bain (**6.** 23). Que ne ferait-on pour toucher de l'or ? Eût-on les membres perclus, on courra de Rome à Spolète pour assister à un mariage où circulent des coupes d'or (**6.** 24).

Voilà pour les nobles. Quant à la masse, les uns passent la nuit dans les tavernes ; d'autres dorment tout le jour sous les vélaires des théâtres ; d'autres se disputent au jeu de dés, ou reniflent de la plus dégoûtante manière ; la majorité, du matin au soir, au soleil comme sous la pluie, restent bouche bée à calculer les chances des coureurs de chars, et, le jour venu de la course, sont suspendus, foule immense, au spectacle (**6.** 25-26).

On voit que cette peinture de Rome en 353 n'est pas beaucoup plus flatteuse que celle d'Antioche en 362. L'historien moderne, qui a le sens du relatif, n'y verra pas autre chose que les vices inhérents à l'humanité.

## III

# LIBANIUS ÉDUCATEUR A ANTIOCHE [1]

### 1. *Libanius éducateur.*

On peut s'étonner du grand prestige dont ont joui les sophistes ou rhéteurs au IVe siècle [2]. C'est que jamais peut-être, en ce temps où les

1. Sur Libanius, la meilleure source est Libanius lui-même. Il a abondamment parlé de lui. Non pas seulement dans le *Bios* (Or. I) où, selon la mode du temps (u. gr. Apulée [cf. *Personal Religion among the Greeks*, 72 ss.], Xen. Eph. I 16, 3 δεῖ δέ σε τῇ Τύχῃ πάντα λογίσασθαι : thème déjà courant au temps d'Horace et, un siècle plus tard, au temps du quatrième style pompéien, cf. K. Schefold, *Pompejanische Malerei* [Bâle, 1952], 90 et pl. 45 [Maison des Vettii, vers 70 ap. J.-C.]), il met tous les événements de sa vie, grands ou petits, bons ou mauvais, au compte de la Fortune (le chapitre de J. Misson, *Recherches sur le paganisme de Libanius* [Louvain, 1914], 50-66, eût gagné à mettre le rôle de Τύχη dans le *Bios* en rapport avec les formes littéraires du roman grec ; G. Misch, *Geschichte der Autobiographie*, I 357 ss., est du bavardage ; pas de bonne étude, le sujet est neuf ; traduction française, médiocre, dans L. Petit, *Essai sur... Libanius* [Paris, 1866], 171 ss.), mais dans les 1544 lettres (t. X et XI de Förster : O. Seeck, *Die Briefe des Libanius*, T. U., XXX, 1906) et les discours (t. I à IV de Förster) qui contiennent beaucoup de renseignements personnels (les notes de J. Reiske, dans l'édition posthume publiée par sa femme [1791-1795], restent utiles ; traduction française de dix discours [II, XVI, XXIV, XXX, XXXI, XXXIII, XXXVII, L, LX, LXI, LXII] par E. Monnier, Paris, 1866). Sur l'ensemble, vie et œuvres, cf. Förster-Münscher ap. P. W., XII, 2485-2551 (paru en 1924). Plus anciennement, G. R. Sievers, *Das Leben des Libanius* (Berlin, 1868) reste solide. Courte, mais intéressante caractéristique de Libanius dans J. Geffcken, *Der Ausgang des griech.-rom. Heidentums* (Heidelberg, 1920), 162-167. Important pour le rôle de Libanius dans la vie municipale d'Antioche l'ouvrage déjà nommé de P. Petit, *Libanius et la vie municipale à Antioche*, Paris, 1955 (mais paru en 1956). Cité ici : Petit, *Libanius*. Sur les méthodes scolaires au temps de Libanius, cf. P. Wolf, *Vom Schulwesen der Spätantike* (cité ici P. Wolf, *Schulwesen*).

2. On l'a souvent noté, cf. par exemple Seeck, *Untergang*, IV, 168 ss. (*Die Rhetorik*), en particulier 189 : « Vollends im vierten Jahrhundert gab es kein sicheres Mittel, um Ehren und Geld zu erwerben, als literarische Leistungen ». Seeck (191 ss.) énumère un certain nombre de rhéteurs parvenus aux plus hautes charges : ainsi, pour nous en tenir à des Grecs, contemporains et correspondants de Libanius, Thémistius (Seeck, *Briefe*, 291-307), sénateur (355) et proconsul (358) de Constantinople sous Constance II, préfet de Constantinople sous Théodose (nommé fin 384 ou début 385), et cela, bien que païen ; Eutrope (Seeck, *Briefe*, 151-153), neveu du sophiste Acace (le rival de Libanius à Antioche), nommé *Magister Memoriae* par Valens (369), bien que lui aussi païen. Mais ce sont là des sophistes de profession. Infiniment plus nombreux sont les garçons qui ont fait leurs études secondaires (grammatikos) et supérieures (en apprenant les λόγοι,

Barbares menaçaient l'Empire [1], on n'a eu aussi fort, dans la haute société, le sentiment de la belle forme, le culte du « verbe [2] » ; jamais peut-être on n'a éprouvé aussi intensément qu'il y a là un trésor admirable, qui remonte à Platon et Isocrate, et jusqu'à Homère (Nestor), un trésor qui constitue la propre richesse de l'homme civilisé, dont il a la garde, qu'il doit maintenir plus que tout. Libanius parle du « sanctuaire de la culture » (τὰ περὶ λόγους ἱερά III, 35 [I, 278.8 F.], ὅσοι μετέσχον τῶν ἱερῶν XXXV, 21 [III, 220.16]), de « l'initiation à Hermès et aux Muses » (ἡ πρὸς τὸν Ἑρμῆν τε καὶ Μούσας τελετή LXII, 9 [IV, 351.1 s. F.]) ; pour lui le culte du verbe est quasi une religion, d'ailleurs liée, à ses yeux, aux rites des païens (οἰκεῖα γὰρ... καὶ συγγενῆ ταῦτα ἀμφότερα, ἱερὰ καὶ λόγοι LXII, 8 [IV, 350.13 s. F.]) ; il ne cesse de déplorer la décadence des λόγοι à la cour, le fait que, depuis Constance II, l'administration soit confiée, non plus aux beaux esprits habiles en l'art de parler, mais à des secrétaires (ὑπογραφεῖς), à des barbares, et qu'en conséquence les jeunes gens quittent les écoles des sophistes pour apprendre le droit à Beyrouth, le latin à Rome, la tachygraphie à Constantinople [3]. « Et pourtant »,

sc. l'art de parler, chez un rhéteur), et à qui ces études ouvrent une carrière. C'est le cas, peut-on dire, de presque tous les fils de la haute et moyenne bourgeoisie. Cf. par exemple A. Müller, *Studentenleben im 4. Jahrhundert n. Chr.*, *Philol.*, LXIX, 1910, 293 s. (article intéressant et utile) et surtout P. Petit, *Libanius*, Ve Partie, ch. II et III (*La classe curiale* et *Les hautes classes et la cité*) et App. IV (*La culture des fonctionnaires*). On verra plus loin (ch. IV) la carrière de plusieurs des anciens élèves de Libanius. Comme observation générale, voir par exemple ep. 324, 1 (X 303. 6 : à Alypius qui, après avoir étudié à Antioche — mais avant le temps de Libanius, — a été nommé par Julien *Vicarius Britanniarum*, en 358) Διὰ μὲν τὸ μέγεθος τῆς ἀρχῆς εὐδαιμονίζω σε, διὰ δὲ τὴν ἀρετὴν μεθ' ἧς ἄρχεις ἐπαινῶ. καί φημι μὲν τοῦτο κέρδος εἶναι τῇ ἡμετέρᾳ, παρ' ἧς ἔχεις τὸ ἐπίστασθαι ἄρχειν, εἴπερ ἀπὸ μὲν τῶν λόγων ἐκεῖνο, παρὰ δὲ ταύτης οἱ λόγοι, τῇ διδαξάσῃ δὲ κόσμος ὁ μαθών.

1. Cf. Jérôme, lettre LX 16 (t. III, 106. 15 ss. Labourt), adressée en 396 à Héliodore, ami d'enfance de Jérôme.

2. Sur ce culte du « verbe », cf. par exemple, H. Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'antiquité* (Paris, 1948), 305 ; Seeck, *Untergang*, IV, 197-199. Ce vieux σοφιστής qu'est resté S. Jérôme déclare franchement à Magnus, *orator* officiel de la ville de Rome, lettre LXX 2 (t. III, 210. 25 ss. L.) *quid ergo mirum si et ego* (après S. Paul qui a cité Epiménide, Ménandre, Aratos : mais quel rapport, en vérité ?) sapientiam saecularem (τὴν ἔξω σοφίαν Chrys.), propter eloquii uenustatem et membrorum pulchritudinem, *de ancilla... Israhelitin facere cupio...?* Le songe de Jérôme est bien connu, lettre XXII (à Eustochium) 30 (t. I, 144. 16 ss. L.). Écrit c. 384.

3. Dès 366, or. LXII (Contre ceux qui dénigrent sa παιδεία), 8-18 ; en 380, or. II (Contre ceux qui le disent fâcheux), 43-45 ; vers 384, *Bios* 214-215 (sur la date de cette partie du *Bios*, cf. P. W., XII 2498. 67) ; après 388, or. XLVIII (Au sénat d'Antioche), 22 (III, 438. 12 ss. F.) ; peu avant ce discours, or. XLIX (A Théodose, sur les sénats des villes), 27-29 ; en 390, lettre 951 Förster (XI, 90. 1 ss.). Cf. note additionnelle B, *infra* p. 410 ss. On notera que, plus d'un siècle avant Libanius, la même opposition entre « éducation grecque » et étude du droit paraît déjà chez Philostrate, *V. Ap. Ty.*, VII 42, 2. Un μειράκιον, rencontré en prison par Apollonius (il a été emprisonné pour avoir refusé de livrer ses charmes à Domitien), lui déclare : « C'est mon père qui m'a perdu : ὄντα γάρ με Ἀρκάδα ἐκ Μεσσήνης οὐ τὰ Ἑλλήνων ἐπαίδευσεν, ἀλλ' ἐνταῦθα (à Rome) ἔστειλε μαθησόμενον ἦθη νομικά (= le droit) ». Voir aussi *Addenda*, p. 507 s.



écrit-il à Théodose [1], « il ne serait pas indigne de ton caractère, Prince, de porter une loi selon laquelle on ne s'instruira pas en des disciplines propres à vous rendre étranger aux travaux des Sénats (sc. latin, droit, tachygraphie), mais *en celles qui feront suivre la même voie que les ancêtres*, qui n'avaient point d'autre ambition que de porter secours à leur patrie par leur éloquence d'Hellènes [2] ».

Quelles que soient les plaintes de Libanius, on continuait de voir, dans la culture littéraire, le moyen d'aborder plus tard l'une des carrières libérales, les seules permises à un ἐλεύθερος [3], celle d'avocat par exemple ou d'administrateur, avec l'espoir d'y augmenter sa fortune et d'accéder un jour aux plus hauts postes. Nous avons sur ce point le témoignage de Chrysostome, et il est confirmé indirectement par Libanius lui-même, quand, nous exposant les plaintes de parents au sujet de sa παιδεία, il nous fait connaître du même coup ce qu'on attendait de lui.

Chrysostome, dans le IIIe livre de l'*Adu. opp. uit. mon.* (c. 380, cf. *infra*, p. 192 ss.) insiste vivement sur la responsabilité des pères qui, poussant sans cesse leurs fils vers les belles carrières qui procurent honneurs et richesses, voient dans les λόγοι le meilleur moyen de les leur assurer — à côté, il est vrai, de l'acquisition du latin. *Adu. opp.* III, 84 C 10 ss. = Gaume I, 1, 103 : « Plût au Ciel que le seul mal fût celui-là, que vous ne donnez jamais des conseils utiles à vos fils. Le mal ne serait pas si grand. Mais à cette heure vous les poussez même vers le nuisible. De fait, quand les pères exhortent leurs fils *à l'étude de l'éloquence* (ὑπὲρ τῆς τῶν λόγων

1. Or. XLIX 29 (III, 465. 20 ss.).

2. Ou simplement « en usant de la langue grecque » : ἀπὸ τῆς Ἑλλάδος φωνῆς. Mais les deux sont liés dans la pensée de Libanius : s'exprimer en grec devant les sénats, c'est nécessairement prononcer des λόγοι, cf. XXXV (A ses anciens élèves qui n'osaient pas prendre la parole au sénat d'Antioche), t. III, 210 ss. F. — Sur ce respect de la tradition (τοιαῦτα ... μανθάνειν ἀφ' ὧν τὴν τῶν προγόνων ὁδὸν ἥξουσιν), voir par exemple Marrou, *op. cit.*, 306, et, pour le Moyen Age, l'ouvrage capital de E. R. Curtius, *Europaische Literatur und Lateinisches Mittelalter*, 2e éd. (Berne, 1954), u. gr. 84 s. et 316 (Cassiodore), 258, n. 1 (citant Justinien *tanta nobis antiquitatis habita est reuerentia*, la dédicace de Phocas à Clio en tête de sa vie de Virgile [Oxford Book of Latin Verse, 384]), etc.

3. Sur ce point, l'Antiochien du IVe siècle reste tout grec : pour le sentiment grec, cf. par ex. Platon, *Lois* VIII 831e4 ss., 835d8 πόνων σφοδρῶν καὶ ἀνελευθέρων ... ἄργοι, 842d2 ss. : les lois de la cité nouvelle conviennent à des ἐλεύθεροι, car elles excluent tous les métiers du pur χρηματιστικός (armateurs, commerçants en gros et en détail, hôteliers, publicains [τελωνικοί], etc.). — « Comment peut-on me dire βαρύς, s'écrie Libanius (II 6, t. I, 240. 22 ss.), moi qui, quand je passe devant les ateliers, salue tout le monde ?... Ne dit-on pas de moi οὐχ ὁ καὶ τὰς τῶν πενεστάτων (or il s'agit d'honnêtes travailleurs manuels !) προσρήσεις ἀμειβόμενος τοῖς ἴσοις; ». De même LXII 21 (IV 356. 11 ss.) : Il y a une troisième cause de la décadence des lettres. Autrefois, seuls se rendaient en Phénicie (Beyrouth) pour apprendre le droit οἱ ἀπὸ τῶν ἐργαστηρίων νέοι, οἷς ἡ φρουτὶς ὑπὲρ τῆς ἀναγκαίας τροφῆς. Mais les fils de familles fortunées, qui avaient pour eux naissance illustre, biens de fortune, ancêtres ayant rempli des charges, ἔμενον ἐν τοῖς ἡμετέροις (sc. nos écoles). Apprendre le droit semblait être le signe τῆς χείρονος τύχης : se dispenser de cette étude, τῆς ἀμείνονος. En somme, apprendre un métier était vil. Et cependant Libanius forme des avocats !

σπουδῆς 84 D 2 s.), on ne les entend jamais dire autre chose que ceci : « Regarde un tel ! Homme de rien, né de gens de rien, *il a acquis un grand pouvoir grâce à son talent oratoire* (τὴν ἀπὸ τῶν λόγων κτησάμενος δύναμιν 84 D 4 s.), et il a obtenu les plus hautes charges, il s'est rendu très riche, il a épousé une femme bien pourvue, il s'est bâti une maison splendide, tout le monde le craint, il est illustre. Et regarde cet autre. Il a appris le latin, et il brille à la cour, il y dirige toutes les affaires intérieures. » Un autre père indique à son tour quelque autre personnage, ce ne sont jamais que des gens considérés dans le monde : des choses du ciel, nulle mention ». De même III, 90 D 3 ss. (Gaume I, 1, 110 s.) : Dût-on échapper à la pédérastie (c'est le petit nombre !), il reste ces deux passions tyranniques, l'amour des richesses et l'amour de la gloire ; au surplus ces trois vices se trouvent souvent rassemblés : (D 8) « Quand nous voulons inculquer le goût des lettres à nos fils, n'est-il pas vrai que, non contents de supprimer les obstacles à l'instruction, nous mettons en œuvre ce qui la favorise, leur procurant pédagogues et maîtres, dépensant de l'argent, les libérant de tout autre soin, leur rappelant par nos cris, plus souvent que les pédotribes aux Olympiques, la pauvreté qui résulte du manque de culture, la richesse, de la culture, bref, n'épargnant rien, ni en acte ni en parole, et par nous-mêmes et par d'autres, pour les pousser vers le but que se proposent ces études (sc. réussir dans le monde) ». Lisons maintenant le discours LXII de Libanius, où celui-ci répond aux critiques que suscite sa παιδεία (IV, 346 ss. Förster). Je rappelle que ce discours a été prononcé ou publié en 366, treize ans après le retour de Libanius à Antioche, trois ans après la mort de Julien, sous le règne de Valens (364-378).

On avait reproché à Libanius de ne pas savoir enseigner (§§ 1-5) : ses élèves, disait-on, n'avaient rien appris (*ib.*). Parmi ses anciens élèves, demandait-on, qui a brillé dans les procès (comme avocat) ? Qui compte au nombre des magistrats de la cité ? Qui occupe une chaire de maître ou un trône de gouverneur (§ 5) ? Libanius répond à ces griefs de deux manières. Dans une première section (§§ 6-26), où il semble en reconnaître partiellement la justesse, il invoque quatre circonstances atténuantes (μεγάλη τῶν καιρῶν ἐφ' ἑκάστου τῶν πραγμάτων ἡ ῥοπή 7, t. IV, 349.13). D'une part, comme nous l'avons déjà signalé, la politique de Constance (§§ 8-18) : abandonnant les λόγοι avec les ἱερά (culte païen), cet empereur s'est entouré d'eunuques barbares et a confié toutes les charges à de simples secrétaires sans culture. D'autre part, la propre longanimité de Libanius (§§ 19-20), qui n'exige pas le salaire qui lui est dû : or c'est une vérité d'expérience qu'on ne s'applique qu'à ce qui a coûté. Libanius paraît ici admettre le manque d'application de ses élèves. Il s'en plaint à plusieurs reprises : nous y reviendrons. La troisième cause de ruine (τρίτος ὄλεθρος 356.11) est cet engoûment nouveau, dont j'ai déjà parlé aussi, pour les études de droit (§§ 21-23) : « des jeunes gens qui ont appris à parler, qui sont capables d'émouvoir un auditoire, courent à Beyrouth comme s'ils y devaient ajouter une nouvelle connaissance à celles qu'ils



ont acquise » (357.5 ss.). Or, aux yeux du sophiste, loin d'apprendre du neuf, ils oublient l'ancien : « l'esprit humain n'a pas assez de force pour tout ensemble acquérir une science et en retenir une autre » — que dirait-il aujourd'hui ! (357.10-12). La dernière raison enfin est le libertinage des jeunes et le manque de sévérité des parents (§§ 24-25). Les pères ne font plus de menaces, ne privent plus de repas ou des bains, n'effraient plus par des châtiments ou la perspective d'être déshérité. Ils n'osent plus blâmer. Les rôles étant renversés, c'est le fils qui fronce le sourcil, le père qui tremble (§ 24). Dès lors les jeunes, tout maîtres d'eux-mêmes, dorment, ronflent, boivent, s'enivrent, vont chantant par les rues (κωμάζουσι 359.1). Si leur professeur n'accepte pas tous ces désordres, ils lui font assez voir qu'ils iront à un autre, sans que le père les en empêche. Bien mieux, comme Andromaque indulgente aux amours d'Hector (Eur. *Andr.* 223), les pères connivent aux amours de leurs fils (συνερῶσι τοῖς υἱέσι 359.4), amours qui cette fois mènent à des μίξεις παράνομοι (359.5, cf. *infra*, p. 195 ss.). On a vu un père féliciter son fils qui était adonné à ce vice et qui, battant ses camarades, jetait le trouble dans la classe : « Au moins, disait-il, cela lui assurera du pouvoir quand il sera homme » (§ 26). C'est là encore un fréquent sujet de plainte chez Libanius : je le marquerai plus loin.

Malgré tous ces obstacles, Libanius peut montrer, dans une seconde section (§§ 27-62), que beaucoup de ses élèves sont, eux aussi, parvenus aux charges. « J'ai des fils — car il convient de nommer ainsi ceux qui ont joui de mes leçons [1] —, oui j'en ai, en Thrace et à Constantinople, en Bithynie, dans l'Hellespont, la Carie, l'Ionie, on en trouverait même,

1. εἰσί μοι παῖδες, οὕτω γὰρ καλὸν ὀνομάσαι τοὺς τῆς συνουσίας (cf. *infra*, p. 135) ἀπολελαυκότας 27 (360.4 s.). Encore 62 (378.6) παῖδα γὰρ ἀκριβῶς τῶν ἡμετέρων εὑρήσεις, *Bios* 151 (I 155. 10 ss. : cette première partie du *Bios*, jusqu'au § 171, date de 374, cf. § 51, 108.13 ταυτὶ δὲ — toutes les années que j'ai vécues — σχεδὸν ἑξήκοντα) εἰ γὰρ αὖ πατὴρ ὅστις πολλοὺς ... παῖδας παρέδωκε μνήμασι ... ἄθλιος, πῶς οὐχὶ καὶ αὐτὸς ἂν ἐν δυστυχοῦσιν ἀριθμοίμην, οὐ πολλοὺς μόνον, ἀλλὰ καὶ ἀγαθοὺς παῖδας τοὺς μὲν αὐτὸς θεὺς, τοὺς δὲ ἐν συροῖς ξένους νεανίσκους εἰς τὴν οἰκείαν ἀποπέμψας, et souvent dans les lettres, u. gr. en 360, à Maximus XII sur son fils Hyperéchius, ep. 239, 1 (X 223.10) Ὁμοῦ παῖδά τε ἐμὸν Ὑπερέχιον καλεῖς καὶ χάριν μοι φῂς τῶν εἰς αὐτὸν εἰδέναι, *ib.* 2 (223.16) ἐγώ τε νομίσας υἱὸν ἐμὸν πάντα ἀγαθὸν, en 361, à Maximus VI sur Strategius, ep. 287, 2 (X 272.7) : Ἴθι δὴ καὶ τοῦτον ἡμῖν εὖ ποίει καὶ φίλει παῖδα ὄντα ἐμόν, en 363, à deux anciens élèves Apollinarius et Gemellus, ep. 806.1 (X 727.16) Οὐδὲν θαυμαστὸν μαθητὰς ὑπὸ διδασκάλων φιλεῖσθαι ὥσπερ οὐδ' υἱεῖς ὑπὸ πατέρων, ἄλλως θ' ὅταν οἱ μαθηταὶ μὴ κακοὶ περὶ τὸν παιδεύσαντα γένωνται, en 365, à Acacius (III, Seeck 43-46) sur son fils Titianus, ep. 1538,1 (XI 557.17) Δύο πατέρας ἠδίκηκε Τιτιανός, ἐμέ τε καὶ σέ, en 393, à Aristénète II sur le fils de Pélagius (I, Seeck 234), Macédonius, ep. 1071, 1 (XI 192.18) Τὸν Πελαγίου παῖδα τουτονὶ καὶ ἐμόν, ὁ μὲν γὰρ ἐφύτευσεν, ἐγὼ δὲ ἔπεισα λόγων ἐρᾶν. Cette affection de Libanius pour ses élèves est l'un de ses traits sympathiques, cf. *infra* p. 111 ss. Certaines lettres touchantes concernent la mort d'un élève, u. gr. ep. 1051, 3/7 (XI 175 s.) ; 1260,4 (XI 336.7). On notera à ce propos que la mortalité semble avoir été grande parmi les jeunes élèves du sophiste (on entrait chez lui à partir de 14 ans), cf. *Bios* 151-153, Or. LXII 29 (IV, 361.2 καὶ σιωπῶ τοὺς τεθνεῶτας κτλ.), 56 (373.16 ss. Ἀνδρονίκου δὲ τοῦ γενναίου οὐδ' ἀθανατὶ μνησθῆναι δυναίμην ἄν, κτλ.).

si on voulait, en Paphlagonie, on en trouverait en Cappadoce, peu nombreux là sans doute, mais c'est qu'il ne m'en venait pas beaucoup de ce pays. En revanche, on en verrait beaucoup chez les Galates, et pas moins en Arménie ; et de nouveau, plus encore, en Cilicie, infiniment plus en Syrie. Si, allant vers l'Euphrate et traversant le fleuve, on se rendait aux villes de par delà, on rencontrerait quelques-uns de mes élèves, et peut-être non les derniers. La Phénicie aussi, la Palestine et avec elle l'Arabie, l'Isaurie, la Pisidie, la Phrygie, me doivent quelque gratitude » (§§ 27-28). Or il est clair que tous ces garçons n'ont pas rapporté chez eux le même talent oratoire (λόγων ἰσχύν 360.19), « mais il n'est aucune de ces provinces qui n'ait reçu de mes mains quelques hommes capables de parler » (§ 29).

Que voulaient donc les parents, qui envoyaient, parfois de si loin, leurs fils à Libanius ? Le sophiste reprend ici les questions du début (§ 5) et il répond à chacune. Aux yeux des pères, l'enseignement des λόγοι devait faire de leurs fils soit un nouveau sophiste (§§ 30-36), soit un magistrat municipal (πολιτεύονται δὲ τίνες ; §§ 37-40) [1], soit un membre du barreau (§§ 41-49), soit un gouverneur de province (σὺ δὲ ἡμῖν... πόσα γένη ἐθνῶν διὰ τῶν σαυτοῦ διώκηκας ; §§ 50-62). Le but, évidemment, était de devenir honoré et riche ; quelque carrière qu'on eût choisie, barreau ou administration, il fallait, dès le début, se faire remarquer comme capable par un personnage en vue : dès lors, muni d'un puissant protecteur, on avait chance de parvenir à de hauts postes. Une curieuse lettre au *Consularis Syriae* Alexandre, nommé à ce poste par Julien lors de son départ pour la Perse [2], nous montre comment un jeune avocat, par exemple, pouvait être bien noté par un puissant [3] : « Tu sais que rien ne saurait autant illustrer un sophiste qu'un grand afflux d'élèves à ses côtés, et tu n'épargnes donc aucun moyen, qui te semble propre à dépouiller les professeurs des autres villes et à m'amener ici les garçons dispersés par toute la Syrie. Or donc, je vais te montrer un moyen facile d'y parvenir. Laisse là les cercles nombreux, ne dis pas de mal des autres sophistes ; ne blâme pas les pères dans leurs choix. Mais cherche ceux de mes jeunes élèves que tu viens d'inscrire au registre des avocats, invite-les, mets-les en évidence, donne-leur la parole. C'est grand privilège, pour de tels débutants, que le juge demande « Où s'est formé celui-là ? » Ce peu de mots entraîne la masse des plaideurs vers celui qui en a été honoré. Et d'autre part » — ceci intéresse Libanius ! —, « quant au maître dont les disciples se montrent capables de défendre une cause, tous courent vers lui dans le désir qu'ils ont de devenir éloquents. De combien de gouverneurs n'entendons-nous pas dire qu'ils ont fait la

1. Même question encore xxxv (Contre ceux de ses anciens élèves qui, au sénat d'Antioche, ne prennent jamais la parole : après 388) 20 Τάχ' ἄν οὖν τίς με ἔροιτο · « Τί δ' ; ἅπαντές εἰσιν οἱ τῇδε τοιοῦτοι ; λέγει δὲ οὐδεὶς τῶν σοι πεπλησιακότων οὐδέ γε πολιτεύεται ; »

2. Cf. lettre 811 Förster (x, 733.5 ss.), Seeck, *Briefe*, 53 s. (III).

3. Lettre 838 F. (x, 755.19 ss.). Le passage cité est aux §§ 5-9 (756.14 ss.).



réputation de jeunes jusque-là ignorés, tout en y gagnant pour eux-mêmes beau renom ! On se montre au doigt, aujourd'hui, les orateurs de talent, et l'on dit : « Celui-ci, c'est Rufin qui l'a formé ; celui-là, c'est Himérius ; cet autre, tel autre maître ». De fait, si, après avoir appris l'art des discours, on n'a pas l'occasion de prendre la parole, comment montrera-t-on qu'on sait parler ? Aux plus âgés, leur âge même permet de se faire entendre [1] : pour les tout jeunes débutants à la tribune, cela ne vient que de vous. Suis donc cette voie, toi qui tiens le plus haut rang, et tu verras venir à ton Orphée (Libanius) plus d'élèves encore que tu ne le désires ».

***

Libanius naquit à Antioche en 314, d'une famille de haute bourgeoisie, dont plusieurs membres avaient rempli des charges municipales. Il eut deux frères, l'un son aîné, qui mourut avant lui, l'autre plus jeune, qu'il aima beaucoup, et dont il ressentit douloureusement la mort (*Bios* **197** ss.). Encore enfant (πρὸ τῆς ἀκμῆς **4**), il perdit son père ; il ne l'avait plus à l'âge de quinze ans (**6**). Refusant tout autre mariage, sa mère se consacra au soin de ses trois fils. Elle semble avoir été bonne et douce : « tout en remettant l'argent nécessaire aux maîtres chargés de notre éducation, elle était incapable de se fâcher contre un enfant somnolent, estimant qu'il est d'une mère aimante de ne jamais, d'aucune manière, chagriner son fils, si bien que nous passions la plus grande partie de l'année aux champs plutôt que dans la classe » (**4**). C'est à quinze ans seulement qu'il fut pris d'une forte passion pour les lettres. Son premier maître avait été Ulpianus d'Ascalon (xxxvi, 10, t. III, 232.1 s.), homme sévère (*ib.*), mais de qui ruisselait un flot d'éloquence (*Bios* **8**). Il mourut tout juste quand l'enfant se mit à goûter l'étude, et Libanius se reprochera plus tard (**8**) d'avoir mal suivi ses leçons. Son successeur, Zénobius d'Elusa en Palestine (xxxvi, 11, t. III, 232.14 ss.), était médiocre, en sorte que, de quinze à vingt ans (329-334), Libanius travailla surtout seul, lisant beaucoup et apprenant par cœur ce qu'il avait lu (*Bios* **8-9**). Sous l'impulsion d'un camarade, le Cappadocien Iasion (**11**), Libanius voulut entendre les leçons des maîtres d'Athènes, qui attiraient alors la fleur des jeunes gens d'Asie. Après avoir assisté aux Olympies de 336, auxquelles présidait son oncle Phasganius (**13**, cf. liii, 4, t. IV, 56.10 ss.), il partit donc pour Byzance, d'où il s'embarqua pour Athènes (*Bios* **15**). Il y séjourna cinq ans (336-340), et, à la différence de bien d'autres, s'y montra un étudiant studieux et sérieux, se tenant à l'écart et des rixes (*Bios* **19-21**) et du jeu de balle (**22**) et des hétaïres (*ib.*). Tel fut

1. Au sénat d'Antioche par exemple, les vieux parlaient toujours les premiers, ce qui servait d'excuse aux jeunes (anciens élèves de Libanius) pour ne jamais prendre la parole, cf. xxxv 23 (III, 221.17 ss.) « Τοῖς γὰρ πρεσβυτέροις, νὴ Δία, παραχωρητέον », disent les jeunes. — Le droit de parler les premiers, oui, répond Libanius ; non le droit de parler seuls.

son zèle qu'en 339 — il avait alors vingt-cinq ans — on lui proposa une chaire à Athènes, qu'il accepta (**24** ss.). Néanmoins des querelles de toute sorte avec les autres sophistes le décidèrent à quitter pour un temps Athènes. Avec un compagnon, Crispinus d'Héraclée du Pont, il partit donc en voiture pour Héraclée (en 340) ; en chemin les deux jeunes gens donnaient des conférences publiques dans les villes où ils passaient, ainsi à Platées et à Constantinople (*Bios* **29-30**). Parvenu à Héraclée, Libanius y laissa son ami (**31**) et se disposa à retourner à Athènes où le rappelait son serment de professeur (**33**). Néanmoins, comme il traversait Constantinople et s'apprêtait déjà à s'embarquer (**31**), un sophiste de la ville, Nicoclès de Lacédémone, lui proposa un poste. Il fallait le prendre aussitôt. Libanius parut se rendre aux arguments de Nicoclès, donna sa foi, n'en fit pas moins voile vers Athènes pour se libérer de son serment, remonta en voiture et regagna ainsi Byzance (**32-34**). Mais la place était prise : Libanius dut se contenter d'un enseignement privé, où d'ailleurs il réussit ; il eut bientôt plus de quatre-vingts élèves (**37**, 1, 102.7). « Les mêmes jeunes gens qui naguères étaient fascinés par les courses de chevaux et les spectacles de la scène se portaient en flot maintenant à l'étude des discours » (102.9-11). Ce séjour à Byzance dura de l'hiver (**33**, 100.3) 341-342 à 344. En 344, Libanius fut appelé comme professeur officiel à Nicomédie (**48**), où il séjourna de 344 à 348 : « ces cinq années furent comme le printemps ou la fleur de mon existence », écrit-il longtemps après, à soixante ans, en 374 (*Bios* **51**). Son succès grandissant (**73-74**), beaucoup à Constantinople songèrent à l'y faire revenir, cette fois comme maître officiel, nommé par l'Empereur. Malgré sa répugnance, Libanius fut contraint d'obéir à « une nécessité plus forte, des lettres impériales » (ἀνάγκῃ μείζονι, βασιλείοις γράμμασιν **74**, 120.5 s.) : il avait alors trente-quatre ans (en 348, sous Constance II). Le séjour à Constantinople lui fut pénible. Le climat de la ville ne lui convenait pas (cf. *Bios* **94**). Crainte de s'en faire des ennemis, il fallait banqueter jour et nuit avec les puissants (**75**). Les jeunes gens venaient plutôt pour voir les gestes de l'orateur que pour l'entendre ; beaucoup se livraient au plaisir ; les plus sérieux quittaient la ville, pour la Phénicie (sc. l'école de droit de Beyrouth) ou pour Athènes ; l'école se vidait (**76**). Bien que, par la suite, les conditions se fussent améliorées, que l'auditoire se fût accru (**79-80**, 122.11-15), que les préfets de la Ville et l'Empereur lui-même le comblassent d'honneurs et de dons lucratifs (αἱ δὲ πρόσοδον ἔφερον **80**, 123.1), Libanius, mal satisfait, cherchait une occasion de changer de poste. Stratégius Musonianus [1], homme cultivé, déjà en faveur sous Constantin et qui l'était resté sous Constance, devenu, en 353, proconsul d'Achaïe, offrit à Libanius une chaire d'enseignement officiel à Athènes. Mais,

1. Sur ce personnage, cf. Seeck, *Briefe*, 282 ss. (1). Il reçut en 354 la très haute charge de *Praefectus Orientis* avec résidence à Antioche, et nous le voyons dès lors mêlé de près à la vie de Libanius qui, à partir de 354, est fixé définitivement dans sa patrie.



craignant l'hostilité de ses rivaux, le sophiste refusa (**81-86**) [1]. Il se décide enfin, la même année (353), à demander à Constance un congé de quatre mois, et il part pour Antioche, y fait un premier discours retentissant (**87-89**), puis un second non moins couronné de succès (un panégyrique de Gallus, semble-t-il **91**), et reprend le chemin de Constantinople (**92**). Rentré dans la Ville, il obtient, moyennant attestation médicale et à force de requêtes, la permission de s'établir définitivement dans sa patrie (**94-95**), en l'année 354. Désormais, jusqu'à sa mort (c. 393), l'histoire de sa vie est celle de ses succès, de ses démêlés avec des rivaux, de ses requêtes, souvent utiles, souvent nobles, auprès des magistrats impériaux ou de l'Empereur lui-même, de son incommensurable vanité. Laissons ce dernier trait, qui n'importe guère : la vanité, la susceptibilité, les querelles des sophistes sont chose proverbiale (u. gr. Aristide ; pour Athènes, cf. Eunape ; pour Césarée, Greg. Naz. *ep.* 189-192) [2]. On se tromperait, d'ailleurs, si l'on croyait que l'esprit de dispute fût le privilège de cette classe. Les théologiens du temps n'étaient pas moins acharnés à se détruire. Et les moines. Jérôme, qui espérait trouver un peu de paix dans le désert de Chalcis, où il séjourna de 375 à 377, y fut continuellement en butte aux moines de la région, qui voulaient à toute force obtenir de lui une profession de foi pour ou contre les Paulinien s [3]. Et ce même Jérôme n'est pas tendre s'il peut soupçonner quelque part la moindre ombre de critique à son égard. Il avait été, à Rome, la coqueluche de toutes les belles aristocrates, jeunes et vieilles, de l'Aven-

1. Au § 86 (125.14 ss.), le texte n'est pas clair. Dans les paragraphes précédents (83 ss.), il n'a été parlé que des sophistes rivaux à Athènes : la crainte qu'ils ont de Libanius les réconcilie et ils conspirent ensemble contre son retour (83, 124.3/5). Libanius n'a pas oublié leur hostilité et sait qu'il ne peut compter sur leur bienveillance (84, 124.17/20). Ce serait folie de penser qu'on le recevrait avec sacrifices, danses et chants de flûte (85, 124.21 ss.). Il a vu autrefois ce qu'il en était, et il a su depuis que deux maîtres, dont l'un au moins imposé par les magistrats (Egyptius, cf. 25), ont été malmenés (85, 125.5/13). Bref, conclut-il, je me retenais (d'aller à Athènes) par ces réflexions (τούτοις ἐμαυτὸν κατεῖχον τοῖς λογισμοῖς 86, 125.14), pour poursuivre cependant aussitôt : « Quant aux sophistes qui ne s'opposaient pas (ouvertement) à moi, ils disaient que je ne saurais, *dans ma patrie* (οἴκοι), avoir le même succès, car il est difficile d'obtenir le suffrage de ses *concitoyens* (πολιτοῦ τυχεῖν ἐπαινέτου), qui certes, leur revient-il un des leurs chargé de gloire, essaient de le supprimer et par tous moyens de le diminuer : mais même cela (καὶ ταῦτα), la Fortune voulut montrer que c'était vains bavardages, et elle me poussa à demander (à l'Empereur) un congé de quatre mois (pour me rendre à Antioche) ». Cette suite est manifestement incohérente. Ou il y a une lacune ; ou, et c'est possible, Libanius, écrivant trente ans après l'événement, a confondu les deux oppositions, celle des sophistes d'Athènes, s'il accepte l'offre de Stratégius, celle des sophistes d'Antioche, s'il se propose lui-même d'y revenir. De fait, à peine revenu, Libanius rencontra l'hostilité de sophistes rivaux (90 ss.). Au § 89 (127.13 ss.), les applaudissements de l'auditoire, après le premier discours de Libanius, sont καλῶς ἐλέγξαντες ἔργῳ μάταιον λόγον, ὡς οὐκ ἀνάγκη τοῖς ἀλλήλων ἀγαθοῖς φθονεῖν τοὺς κοινωνοῦντας πατρίδος : cela prouve avec certitude qu'au § 86 (125.16 s.) χαλεπὸν γὰρ εἶναι πολιτοῦ τυχεῖν ἐπαινέτου est bien un propos des sophistes d'Antioche.

2. Cf. *Addenda*, p. 508.

3. Cf. *infra*, Note additionnelle E.

tin. Or, voici qu'à Bethléem, en 393 [1], il apprend qu'un jeune moine, naguère avocat, le critique dans les salons. Il faut entendre le saint homme : ce moine est « un *nescio quem*, sorti de la rue, des carrefours, des places où l'on bavarde, un gyrovague, colporteur de potins, un braillard, qui n'est habile qu'à dénigrer, qui, de sa dent de chien, ronge, déchire, lacère mes écrits ». Il ne sait rien, il n'a lu ni Aristote ni même les *Topiques* de Cicéron, il ne sait qu'ourdir, dans des cercles d'ignorants, dans des symposia de pauvres petites femmes, ses syllogismes asyllogistiques. « Que va-t-il dire en secret, dans la chambre à coucher de ces femmelettes ?... S'il enseigne dans le privé les mêmes choses qu'en public, qu'on le sépare de la compagnie des jeunes filles ! » Car ce jeune moine, « dont la bouche répand à flots toutes les grâces », court les salons des nobles dames, est collé aux réceptions des douairières, et c'est là qu'il calomnie son frère (Jérôme). Qu'il sache, ce jeune imprudent, qu' « autre chose est de batailler au forum (sc. dans une dispute ouverte avec Jérôme), autre chose dans la salle à manger ; autre chose de disputer parmi des petites jeunes filles, leurs fuseaux et leurs corbeilles, autre chose parmi des doctes. Aujourd'hui, sans crainte, sans pudeur, au milieu des ventres qui se gonflent, des bébés qui vagissent, près des lits mêmes des maris », il fait le savant : qu'il attende que je discute avec lui ! « Alors de suer, alors de rester en panne : loin sera Épicure, loin Aristippe, il n'y aura plus là de porchers, la truie pleine ne grognera plus [2] ». Il faut lire toute la lettre. Elle est prodigieuse. Tout y est, y compris l'accusation usuelle de mauvaises mœurs. De ses adversaires, Libanius accuse, en plusieurs occasions, les mœurs singulières. Le pauvre petit moine a des goûts plus normaux. « C'est bon. Pour qu'il soit complètement sûr de ma doctrine, j'accepte ceci : a-t-on peur, je suppose, des cauchemars, et ne peut-on donc coucher seul, qu'on prenne femme ! »

*Et nos tela, pater, ferrumque haud debile dextra*
*Spargimus...* (*Aen.* XII, 50 s.).

Cette citation n'est pas de moi. On la trouve dans la conclusion de la lettre. Elle couronne dignement un chef-d'œuvre de polémique. Dans tous les dix volumes de Libanius, non plus d'ailleurs que chez aucun sophiste, je ne connais rien de pareil.

***

1. Jérôme est définitivement installé à Bethléem à partir de 389, cf. F. Cavallera, *S. Jérôme*, I 1 (Louvain-Paris, 1922), 127 ss.
2. Lettre L, §§ 1 (II, 150.17 ss. Labourt), 3 (152.12 ss.), 5 (155.20 ss.). Pour la citation plus bas, et la conclusion, cf. § 5 (156.1 s., 6 ss.). L'accusation de courir les salons revient ailleurs, u. gr. LIII (à Paulin de Nole, en 394/396) 7 (III, 15.16 ss.) *alii adducto supercilio grandia uerba trutinantes inter mulierculas de sacris litteris philosophantur.*



Libanius fut essentiellement un éducateur. Il avait, de l'éducateur, la qualité principale : il s'intéressait à ses élèves, à leur vie matérielle, à leur conduite, à leurs progrès. Leurs études achevées, il continuait de les suivre dans la vie. Souvent il les recommandait à un haut personnage, il essayait de leur faciliter leurs débuts, il applaudissait à leurs premiers succès, il encourageait les timides à prendre la parole au tribunal ou aux curies. Parfois même il aidait à leur mariage. Ses innombrables relations le mettaient à même de connaître les familles de ceux qu'il nommait ses « fils [1] » : telle jeune fille lui paraissait propre pour tel garçon, il s'employait donc à le recommander aux parents de la jeune fille. Le mariage accompli, il s'intéressait encore au nouveau couple ; il lui est arrivé ainsi de recevoir dans sa classe le fils ou le neveu d'un νέος qu'il avait eu jadis comme élève [2]. Au cours d'une si longue carrière de professeur, on devine quelle a dû être son influence. Il a pu imprimer un caractère particulier à toute une suite de générations.

C'est ce rôle d'éducateur, c'est l'esprit de cet enseignement qui nous intéresse ici. Et je voudrais le montrer en citant un grand nombre de lettres. Il n'est rien tel que d'entendre l'homme lui-même. Libanius n'a pas de système, il n'a pas composé de manuel sur la manière de se conduire. Mais il se dégage, de ses discours aux jeunes, de ses lettres, de sa propre gentillesse, une certaine conception de la vie. Le lecteur la percevra mieux en l'écoutant lui-même que par quelque description que je pourrais faire.

Pour alléger ce chapitre, j'ai renvoyé en appendice la traduction des principaux discours qui concernent l'école et les élèves. Joints à ceux qu'a traduits Monnier, ils sont, dans l'ordre chronologique, les suivants :

XXXI « *Aux Antiochiens en faveur des rhéteurs* », c'est-à-dire des sous-maîtres de Libanius = III, 124-146 : Monnier, 1-43. Adressé en **355** au sénat d'Antioche. Ces sous-maîtres ne recevaient pas de salaire de la ville, il n'étaient payés que par les élèves qui, souvent, tardaient à remettre le μισθός ou même négligeaient entièrement leur dette. Libanius demande au sénat de donner aux « rhéteurs » des terres actuellement libres, qui leur assureront un revenu fixe.

LXII « *Sur les détracteurs de sa paidéia* » = IV, 345-383 : Monnier, 104-161. En **366**. Je l'ai mentionné déjà plus haut (cf. *supra*, p. 94-96). Libanius se défend contre l'accusation de ne pas préparer les jeunes à des carrières lucratives. Il explique pourquoi les λόγοι, sous Constance,

1. Cf. *supra*, p. 95, n. 1, et souvent, u. gr. *infra*, p. 119.
2. Le cas est sûr pour 1240 (en 364 : traduit *infra* p. 158 s.), lorsque Libanius reçoit le jeune Eusèbe, dont il avait eu les deux oncles pour élèves, cf. 1240, 1 ὥμην ἐν ἐκείνοις εἶναι τοῖς χρόνοις, ὅθ' ὑμᾶς ὁ πατὴρ ἦγεν ἄγων. En d'autres cas, u. gr. 1020, 1-2 (en 391), 1101 (en 393), il est certain que Libanius a connu le père, voire le grand'père (1101), mais l'on ne peut assurer qu'il les ait eux pour élèves. En 585, 2 (357), il s'agit des fils d'un camarade de classe de Libanius (συνεφοίτησεν).

avaient moins de prestige que jadis. Il montre d'ailleurs que beaucoup de ses élèves, dans tout l'Orient, ont su faire de belles carrières.

LV « *A Anaxentius* », pour l'encourager à poursuivre ses études = IV, 110-128 : traduit *infra*, p. 434 ss. **Sans date**, mais probablement antérieur à la vieillesse de Libanius. Il développe un thème qui lui est cher. Comme Anaxentius veut être lui aussi « sophiste », il lui fait un bel éloge de ce métier. En contraste, j'ai ajouté à ce λόγος des extraits du Περὶ δουλείας (XXV) 46-51 (sans doute après 387) sur l'esclavage du « sophiste ».

II « *Contre ceux qui l'appellent fâcheux* (βαρύς) » = I, 239-262 : Monnier 194-235. Écrit à 67 ans [1] en **381** sous Théodose et Gratien. On avait accusé Libanius d'être morose. Il répond qu'il n'a que trop de raisons de l'être, car la décadence est universelle : dans la religion (30-31), dans la paysannerie aujourd'hui ruinée (32), dans la *boulè* par la ruine des anciennes familles et l'avènement des nouveaux riches (33-36, 54-55), dans l'armée (37-40) [2], dans l'administration (41-42) [3], dans les lettres (43-45), dans les mœurs (57) [4], dans le régime impérial (58).

XLIII « *Sur la convention* » (ou les conventions, συνθῆκαι peut avoir les deux sens) = III, 337-348, traduit *infra*, p. 459 ss. **Antérieur au discours** *Sur les maléfices* (XXXVI), **donc à 386**, s'il est vrai que XXXVI, 13 fait allusion au νόμος que Libanius propose ici à ses collègues, pour éviter les défections (ἀποστάσεις) des élèves et leur passage d'une école à l'autre.

XXXVI « *Sur les maléfices* » = III, 227-235 : traduit *infra*, p. 453 ss. Adressé aux élèves en **386**. Libanius avait été souffrant, il était devenu presque aphone. Il se crut la victime d'un envoûtement. De fait, on trouva dans la classe le cadavre d'un caméléon, une patte enfoncée dans la gueule (peut-être simplement une farce d'étudiants). Il reproche à ses élèves et aux Antiochiens de ne pas s'être intéressés à l'affaire.

III « *Aux Jeunes* », sur ce qu'il n'a pas fait de discours public = I, 268-278 : traduit *infra*, p. 446 ss. **Après la révolte de 387** (cf. § 29). Outre les leçons, Libanius faisait, à certaines dates, des discours d'apparat auxquels venait aussi le grand public. Il l'a omis une fois, pour la raison que les élèves se tenaient mal en ces occasions.

1. Cf. § 1 (I, 240.8). Allusion à la bataille d'Andrinople (378) au § 53 (256.1 ss.).
2. Cf. 37 (I, 250.19) οἶδα καὶ ὑπὲρ τῶν στρατιωτῶν ... στενάξας οὔτε τούτων ἴσως ἀδίκως, πεινώντων καὶ ῥιγώντων καὶ οὐδ' ὀβολὸν ἐχόντων.
3. Cf. 42 (252.10) ἀλλὰ νῦν τρέχει μὲν ἐπὶ τὴν ἀρχὴν ὁ πρίασθαι δυνηθείς. Une fois sa charge achetée, ὁμολογεῖ εὐθύς, ὡς ἦκε ληψόμενος, καὶ τοῦτο τῆς ἀρχῆς τὸ προοίμιον, κτλ.
4. Cf. 57 (257.7 ss.) : « Ou aurais-je dû aussi approuver la richesse des cochers, ou de certains autres, qui ont acquis la leur en provoquant un rire malsain (mimes, bouffons) ? Ce fait que les charges sont à qui veut les prendre ? Le manque de pudeur des jeunes, sans que les pères, qui les voient faire, protestent aucunement, de ces jeunes qui passent la plus grande partie du jour à dormir, la plus grande partie de la nuit à des exercices qui exigent ensuite qu'on se lave ? Ce qu'ils font dans ces exercices, et où ils les font, j'aime mieux le taire ».



XXXIV « *Contre les invectives du pédagogue* » = III, 206 : traduit *infra* p. 476 ss. . **Après le pardon de Théodose consécutif à la révolte de 387** (cf. §§ 6 et 14). Non seulement Libanius, mais les élèves aussi pouvaient donner une ἐπίδειξις. Un élève de 15 ans l'ayant fait et, selon l'usage, Libanius ayant donné congé ce matin-là après le discours, un pédagogue s'était plaint qu'on ne travaillât pas : son élève, disait-il, ne recevait pas les leçons auxquelles il avait droit. Libanius répond à cette accusation.

LVIII « *Sur la couverture* » = IV, 181-200 : traduit *infra*, p. 467 ss. **Après la révolte de 387**, l'ἄρχων (gouverneur ?) de la ville, par malveillance envers Libanius, avait fait venir à Antioche un *rhetor* latin (§ 21 ss.). Un pédagogue invectiva le *rhetor*. Sur cela, les élèves de Libanius passèrent ce pédagogue « à la couverture ». Noter un bel éloge des pédagogues §§ 6-14.

XXXV « *A ses anciens élèves qui ne prennent pas la parole au sénat* » = III, 210-224 : traduit *infra*, p. 484 ss. Contemporain du discours *Au Sénat* (XLVIII), donc **postérieur à 388** [1].

LIII « *Sur les invitations aux banquets des Olympies* » IV, 54-69 : traduit en partie *infra*, ch. V, p. 202 ss. Ce discours, certainement de la vieillesse de Libanius, ne concerne pas directement l'école, mais est important pour la condition morale des adolescents à Antioche dans le dernier tiers du IVe siècle.

Enfin j'ai joint à ces textes des extraits de la IIIe Chrie (§§ 4-13) sur les misères de l'élève.

La source du présent chapitre sera, comme je disais, essentiellement les lettres. Celles-ci se rangent chronologiquement en deux groupes :

**de 355 à 363** + **de 363 à 365** = t. X, ep. 1 à 839 + t. XI, ep. 1113 à 1542 ;

**de 388 à 393** = t. XI, ep. 840 à 1112.

L'ouvrage capital pour la prosopographie et la datation des lettres est, je le rappelle, celui de O. Seeck, *Die Briefe des Libanius* [2]. Dans ce qui va suivre, un nom propre, suivi, entre parenthèses, d'un chiffre romain et de S. et chiffre arabe, u. gr. Antiochus (II, S. 76), veut dire le deuxième des Antiochus dans le tableau de Seeck, avec la mention de la page où cet Antiochus est étudié.

Je donnerai d'abord quelques brèves indications sur l'école même, les conditions de vie des élèves, l'attitude de Libanius à leur égard. Puis je citerai, par ordre chronologique, un assez grand nombre de lettres adressées à des pères ou à des parents d'élèves pour montrer combien Libanius est perpétuellement soucieux de leur bien. Dans le chapitre suivant, consacré surtout à d'anciens élèves, j'utiliserai en outre les lettres que Libanius leur adresse à eux-mêmes ou qu'il envoie à de grands

1. Cf. Förster, t. III, p. 207, n. 1.
2. Cf. *supra*, p. 91, n. 1.

personnages pour leur recommander ses « poulains » (πῶλοι 154, 1 = x, 148.10).

***

Je ne m'arrêterai pas ici aux débuts de Libanius à Antioche : on trouvera dans l'appendice I une suite de lettres relatives à ces événements, aux rivaux que le sophiste dut vaincre, au succès qui, très rapidement, couronna ses efforts [1]. Bornons-nous à dire qu'au bout de peu de temps, Libanius reçut une salle au *bouleutèrion* (435, 5 : en 355), qu'il avait des sous-maîtres (XXXI, en 355, *supra*, p. 101) [2], qu'il siégeait sur une chaire (θρόνος) tandis que les élèves et autres auditeurs étaient assis sur des bancs (βάθρα) [3]. Comme on le verra plus loin (ch. VI, p. 216 s), il faisait lire et apprendre par cœur beaucoup de textes, surtout des discours ; plus tard, l'élève devait en composer lui-même, et, s'il réussissait, il pouvait faire à son tour l'orateur dans une ἐπίδειξις (XXXIV). C'est la méthode traditionnelle et il n'y a pas lieu d'insister.

Outre les élèves d'Antioche même [4], il en vint bientôt d'autres de tout l'Orient grec, envoyés à Libanius par ses protecteurs et amis [5]. Ces

1. Cf. *infra*, p. 427 ss. Pour plus de détails sur l'école de Libanius à Antioche et généralement sur les écoles de rhéteurs, voir l'excellent chapitre III de Sievers (« Einiges über Rhetoren und Rhetorenschulen »), et P. Wolf, cité *supra*, p. 91, n. 1.

2. Voir aussi XXXVI 10 (III, 231.24 ss.). Libanius s'étant demandé qui a pu vouloir, par un maléfice, provoquer sa maladie, passe en revue diverses classes sociales. Dans le cas des sous-maîtres, il montre qu'il les a toujours bien traités et qu'ils ne peuvent donc lui en vouloir. Liste de ces sous-maîtres dans Sievers, *l. c.*, 42, n. 228, P. Wolf, *Schulwesen*, 66-75, Petit, *Etudiants*, 87-90.

3. V. gr. XLIII 9, *infra*, p. 462 (le pédagogue arrogant exige lui aussi d'entrer dans la classe et d'être assis sur un βάθρον), ep. 1048,2 (θρόνος ... καὶ βάθρα καὶ βίβλοι καὶ νέοι παιδευόμενοι καὶ λόγοι κτλ.).

4. 17 à la première leçon d'automne 354 (405, 4 : en 355), puis, après le succès de cette leçon, 50 élèves (*ib.*, 6).

5. Sur la diversité des lieux d'origine des élèves, cf. LXII, 27-29 (*supra*, p. 95 s.). Sur l'envoi d'élèves à Libanius par des amis, cf. u. gr. 147,2 à Ecdicius (II, S. 125 s.), ancien condisciple de Libanius, résidant en Cilicie (en 359/360) σὺ δὲ πείθων τοὺς νέους (ses deux neveux) παρ' ἡμᾶς τρέχειν ὅμοιον ποιεῖς ὥσπερ ἂν εἰ παρήνεις αὐτοῖς παρὰ σὲ τρέχειν (traduit *infra*, ch. IV, p. 173), 745, 1 au même (en 362) ἀνδρὸς φίλου παῖδες διὰ φίλου παρὰ φίλον ἥκουσιν, 1502, 1 au même (en 365) ἐδεξάμην τοὺς νέους (les fils d'Eumathius d'Isaurie, cf. 1500 et S. 135), ὡς μὲν ἐγὼ φαίην ἄν, τοῖς ἐμαυτοῦ τοῖς μικροῖς, ὡς δὲ σὺ φῄς, τοῖς μεγάλοις καὶ καλοῖς, αὐταῖς ἀτεχνῶς Ἀθήναις, 173, 1 (à Priscianus [I, S. 244], *praeses Euphratensis* en 360, qui a fait envoyer à Libanius le fils de Stratonicus) τὸ δὲ σὲ τοσούτοις κεκυκλωμένον πράγμασι καὶ νυττόμενον ταῖς περὶ τοῦ πολέμου φροντίσιν ὅπως ἡμῖν φοιτητὴς προσγενήσεται σκοπεῖν καὶ μηδεμίαν ἀσχολίαν ἀξιῶν εἶναι τηλικαύτην, ἥ σε τοῦ τὰ ἡμέτερα θεραπεύειν ἀποστήσει, τίνα ἔτι θαυμάζειν ἀφήσει τῶν παρὰ τοῖς ποιηταῖς ἐπὶ φιλίᾳ βεβοημένων, 1013, 1 à Quirinus (IV, S. 251), probablement pamphylien, qui avait recommandé à Factinianus d'envoyer son fils chez Libanius (en 391) ἡ σὴ παιδεία καὶ τὸ ταύτῃ νικᾶν ἔχειν ἔπεμψε μὲν τὸν πρότερον ἡμῖν (un premier élève), ἔπεμψε δὲ τὸν δεύτερον ... · τοιαῦτα γὰρ ἡ φήμη καὶ ποιεῖ καὶ ἐργάζεται. Voir aussi les envois d'élèves par des professeurs, *infra*, p. 105, n. 8.



élèves étaient le plus souvent très jeunes, des adolescents de quatorze ans (μειράκια) [1]. Ils étaient amenés soit par leur père [2] ou leur mère [3], soit par un parent [4] ou ami, soit par un élève plus âgé qui faisait lui aussi le même voyage [5]. Ils sortaient généralement des mains du grammatikos [6]. Dans la lettre 398 au grammatikos Acace (IV, S. 46 s.), en 355, Libanius lui dit qu'il n'a jamais eu de si bons élèves que ceux formés par lui [7]. D'autres fois, c'est un professeur de rhétorique de province, peut-on dire, qui envoyait ses élèves au célèbre sophiste de la métropole [8]. A

1. L'élève qui donne une ἐπίδειξις en XXXIV a quinze ans, et, pour faire un discours d'apparat, il a déjà au moins un an d'études.

2. LV 28 (à Anaxentius), Libanius cite le cas d'un père qui, après avoir amené son fils, a été si enthousiasmé par les études qu'il est resté lui-même pour les suivre.

3. Cf. 285, 1 : Libanius recommande en 359/360 à Maximus (VI, S. 207), *praeses Armeniae*, la mère d'un jeune élève d'Arménie, Létoius (IV, S. 198). Sa mère, veuve, l'a amené elle-même à Antioche.

4. Agathius est amené d'Ancyre par son frère aîné, 728, 1.

5. Cf. 1014, 1 (à Palladius de Tyane, après que celui-ci lui a envoyé ses deux fils conduits par Létoius [VI, S. 198] en 391) πολλά μέν μοι τὰ δῶρα τὰ παρὰ Δητοΐου, πάντα δὲ ἐλάττω τοῦ παρόντος · ἦλθεν ἄγων ἡμῖν ἀπὸ Τυάνων, πόλεως εὐδαίμονος, παῖδε δύο λόγων ἐρῶντε, κοσμοῦντε ταύτῃ τὸν καλὸν Παλλάδιον πατέρα.

6. Sous l'Empire, l'enseignement comporte trois étapes (cf. Ziebarth ap. P. W., s. u. *Schulen*, 2. R., II 764 ss. ; P. Wolf, *Schulwesen*, 31 ss.) : le γραμματιστής enseigne à lire, écrire, compter ; le γραμματικός instruit dans la lecture et l'explication des poètes ; le professeur de rhétorique (σοφιστής [cf. Wolf, 11] ou ῥήτωρ [*ib.*, 20 s.]) fait étudier les prosateurs et enseigne à composer des discours. Les élèves qui entrent chez Libanius sortent donc des mains du γραμματικός.. Si Libanius ignore volontairement ce mot et emploie celui de γραμματιστής, c'est pour se conformer à l'ancien usage, selon lequel le γραμματιστής n'est pas seulement le maître de lecture et d'écriture, mais l'exégète des poètes : ainsi, par exemple, le passage des *Lois* platoniciennes concernant les γράμματα (VII 809 e 2-812 b 1 : lecture, écriture, étude des poètes et prosateurs) s'achève ainsi (812 a 1, b 1) οὗτός μοι μῦθος ... οὕτω τελευτάτω περὶ γραμματιστῶν τε εἰρημένος ἅμα καὶ γραμμάτων ..., b 1 Ἆρ' οὖν οὐ μετὰ τὸν γραμματιστὴν ὁ κιθαριστὴς ἡμῖν προσρητέος ; Aelius Aristide et Thémistius évitent pareillement γραμματικός, cf. Wolf, *l. c.*, 35.

7. Il semble qu'Acace ait résidé à Constantinople, où Libanius se trouvait en 355, et où il a dû le connaître. — Recommandation du grammatikos Diphilos, qui avait professé en Palestine et se rend maintenant en Cilicie, à Héraclianus, probablement *consularis Ciliciae* (cf. Or. LVI, 55 : contre Eustathe, en 390), ep. 969, 1 (en 390) τοὺς παλαιοὺς δὲ ποιητὰς εἰς τὰ τῶν νέων ψυχὰς εἰσάγων καὶ αὐτὸς ἐστι ποιητὴς ἀγαθός, ep. 337,1 (en 357/358) ἀνδρὸς ... τοὺς ποιητὰς εἰσάγοντος εἰς τὰς τῶν νέων ψυχάς et cf. Wolf, *Schulwesen*, 32 s.

8. Cf. u. gr. 546, 2 au palestinien Elpidius (III, S. 171), probablement professeur de rhétorique, qui a envoyé un garçon à Libanius (en 356/357) νῦν δὲ τοῦ παιδὸς ἀφιγμένου πάλιν ἐποιησάμην πεῖραν (examen d'entrée en classe), ὁ δὲ ἀμείνων ἦν ἢ πρόσθεν καὶ παρεῖχεν αὐτὸν εἰς τὸ μανθάνειν καὶ ἤκουε κτλ., 340 1-2 au professeur Arésius de Tarse (S. 84) qui a envoyé les fils d'Hiérius (III, S. 175 s.) de Tarse (en 358) γενναῖά γέ σου τὰ θρέμματα ... 2. ἀλλὰ τί τοσοῦτον (l'argent du salaire) ὅσον οἱ παῖδες Ἱερίου, σοὶ δὲ ὁμιληταί (élèves : cf. XXXIV 14, t. III, 198.1, XVIII 14, t. II, 243.2 s. μήτ' εἰς τὸν κατάλογον ἐγγραφῆναι τῶν ἐμῶν ὁμιλητῶν) ; ὁ μὲν γὰρ (Hiérius) ἐφύτευσε δεινοὺς δέξασθαι λόγους, σὺ δὲ τῶν λόγων ἐνέθηκας, 1015, 3 au professeur Ablabius de Galatie (en 391) τοὺς νέους δὲ οὓς ἔφησθα πέμψειν πέμψον, εἰ μή τι τοῖς παρ' ἡμῶν ἐγκαλεῖς, 1011 au professeur Argéius de Pamphylie qui a envoyé Létoius, le fils de Factinianus, en 391 (traduit *infra*, p. 136).

Libanius revenait la tâche de les instruire ou de les perfectionner dans l'art de parler, ce qu'il nomme constamment οἱ λόγοι et que j'ai traduit tantôt par « art de parler », « art oratoire », « éloquence », tantôt par « études de rhétorique » ou simplement « études ». La classe de rhétorique, au temps du discours latin et français, serait l'équivalent le plus proche des λόγοι. Libanius exigeait au moins trois ans d'études [1], et il protestait toujours quand un père rappelait trop tôt son fils [2].

Certains de ces garçons étaient issus de parents fortunés, d'autres étaient très pauvres. Par exemple Pandore, fils d'Euphronius de Cilicie [3], qui, retournant chez son père pour les vacances de l'été 362, est porteur d'une lettre à Celsus (I, S. 104), *praeses Ciliciae*. Libanius le présente ainsi dans cette lettre (743, 1-2) : « Pandore que voici (le porteur de la lettre), Cilicien, est le dernier quant à la fortune, mais le premier quant au désir de l'étude. Il sait bien, de fait, que, si on n'a pas la fortune, il faut avoir l'éloquence, qui peut procurer aussi la fortune. Il poursuit donc avec ardeur l'art de parler (δεινὸς ὢν ῥητορικῆς θηρατής) et ne s'est pas laissé partager [4] en s'engageant sur des chemins multiples, mais, laissant à d'autres cette diversité, il n'a poursuivi que la « rhétorique », il en possède déjà une partie et il n'est pas loin du reste [5] ». Il arrivait

1. Cf. 1394, 2, à Euphronius (été 363), qui a rappelé son fils Pandore au bout de deux ans : τοῦτο δὲ (le fait d'être εὖ καὶ καλῶς préparé à parler) γένοιτ' ἂν ἑνὸς ἔτους ἔτι προστεθέντος τῷ χρόνῳ (sc. deux ans, puisque Pandore était déjà élève en 361/362, cf. 743, 1).

2. Cf. LV à Anaxentius, et la lettre déjà citée (note précédente) 1394 (été 363) à Euphronius de Cilicie (S. 137) père de Pandore, qui, après deux ans seulement d'études (362-363) veut rappeler définitivement son fils. C'est, dit Libanius (§ 1), une κλοπὴ μεγάλη que de lui enlever ce garçon, qui est devenu son fils comme celui d'Euphronius. Sans doute (§ 2) Pandore a acquis quelque capacité, mais il en aurait eu bien plus : κωλύων δὲ αὐτὸν μὴ γενέσθαι βελτίω σαυτόν τε ἀδικεῖς καὶ ἐμὲ καὶ τοῦτον. Nécessité d'une troisième année. Que donc Euphronius prenne courage contre l'absence (§ 3) : τὸ μήπω συνεῖναι τῷ υἱεῖ παραμυθοῦ ταῖς μετὰ τὴν προσθήκην (l'addition d'une 3e année) ἐλπίσιν.

3. Cf. notes 1 et 2 *supra*.

4. οὐκ ἐσχίσθη τὴν διάνοιαν εἰς ὁδοὺς μυρίας (743, 2) : cp. 324, 2 à Alypius, *uicarius Britannicarum*, en 358 σχίζεταί γε ἡ σπουδὴ τῷ νέῳ περί τε τὴν γλῶτταν καὶ τὸ τῆς χειρὸς ἔργον (= la sténographie, cf. P. Wolf, *Schulwesen*, 52, n. 15, qui cite 136,2 ἔργον δὲ αὐτῷ γράφειν εἰς τάχος, καὶ πεποίηκεν αὐτὸν ἡ χεὶρ ἐν λόγῳ).

5. En 1394, 3 (363), nous apprenons que ce même Euphronius de Cilicie a envoyé à Libanius des ânes, dont la vente doit payer les frais d'entretien (τροφή) de son fils Pandore. Libanius les lui renvoie. Voir aussi les lettres de recommandation en faveur de Bassus (II, S. 96 s.), 175 (360 : à Andronicus [I, S. 71 ss.], *consularis Phoeniciae*) et 693 (hiver 361/362 : à Chromatius [II, S. 107], palestinien). Noter 175,4 : « Il est arrivé chez moi de Damas pauvre comme un mendiant, avide d'instruction. Obéissant au mot d'Eschyle (fr. 340 N²) « C'est à force de se donner peine que les mortels enfantent les vertus », il a fui le sommeil et les plaisirs funestes des spectacles, il a regardé les sueurs de l'étude comme plus délicieuses que l'ivresse et, sans s'être abandonné sous la contrainte de l'indigence à aucun acte vil ou honteux, il a fait de tels progrès dans l'art que, déjà, il est capable de prononcer sur tes mérites un panégyrique ». 693, 3 : « Bassus que voici (sc. porteur de la lettre), âgé déjà de plus de vingt ans, issu pauvre d'un père pauvre, est venu à moi de Phénicie par amour de l'étude, et, comme



à Libanius d'être obligé d'écrire aux parents pour les engager à prendre soin de leur fils. C'est ainsi que, en 355, peu de mois seulement après son installation, il écrit à un certain Héortius d'Héraclée du Pont (428) : « Peut-être suis-je indiscret en priant un père de s'occuper de son fils, bien qu'il ait résolu de n'en rien faire. Mais j'ai vu pleurer Thémistius, et j'ai mieux aimé paraître indiscret que de rester insensible à ces larmes. 2. Il ne s'est pas plaint de quelque rudesse, mais il m'a dit que tu l'oubliais. Si tu étais dans le besoin, je te demanderais d'emprunter à tes amis pour aider l'enfant ; mais, puisque tu es riche entre les riches, je te conseille de dépenser quelque peu de tes biens en faveur du plus noble de tes biens. 3. Même la faim n'est sans doute pas avantageuse à un très jeune homme : en fait, à cette heure, il ne s'agit pas du ventre, mais de savoir comment le petit s'achètera des livres. Or, sans livres, il ressemblera à quelqu'un qui, voulant apprendre à tirer de l'arc, n'aurait pas d'arc ». Une autre fois, Libanius presse Hiérax, prêtre païen à Alexandria Troas (S. 175) en 362-363, de rappeler à leur devoir les parents d'un jeune Troyen (1352, 1-2) : « Il y a chez moi, un garçon de la Troade, sage, en toutes choses excellent, qui s'est mis tard à l'étude mais y est merveilleusement attaché... Il s'appelle Rufin. Or il est négligé par ses parents : outre tous leurs autres manquements, ils ne lui écrivent même pas. 2. Sois donc assez bon pour enquêter sur ces gens-là et sur la cause de leur abandon. Si tu les trouves négligents de plein gré, menace, fais en sorte qu'ils agissent. S'ils sont pauvres, et n'ont point d'aide, deviens toi-même leur aide ». D'autres fois encore, quand l'enfant était orphelin ou que les parents ne pussent rien pour lui, c'est quelque riche citoyen d'Antioche qui veillait à sa subsistance. Nous voyons ainsi, par deux lettres de 357, qu'un sénateur influent d'Antioche, Létoius (I, S. 197), tout acquis à la cause de Libanius, aidait de ses deniers les élèves pauvres : « Je t'ai écrit un jour que, sauf un, les sénateurs sont de mon côté. Parmi ceux qui m'appuient, Létoius vient au premier rang : il n'est rien qu'il n'épargne ni en parole ni en acte, j'ajouterais même ni en argent. En effet, s'il arrive que des jeunes gens pauvres soient épris de l'étude, il ne laisse pas l'indigence nuire à leur zèle » (550, 1). Ailleurs (552, 12) : « Ceux des jeunes qui sont pauvres ne le sont plus grâce à lui. Il s'inquiète de savoir ce qui leur manque pour leurs études et veille à faire cesser ces manques ».

On conçoit que des garçons aussi jeunes eussent besoin de surveillance. Ils venaient parfois de quelque bourg perdu d'Arménie ou de Cappadoce et se trouvaient soudain livrés à eux-mêmes dans une grande ville pleine de spectacles, de charmes et de dangers, à l'âge précisément où le papillon s'envole, où tout l'attire. Cette surveillance était dévolue aux pédagogues, esclaves de confiance, souvent âgés, qui avaient la

il était capable de prendre de la peine et qu'il fuyait les plaisirs, il a fait de tels progrès que, bien que j'hésite moi-même à le louer, ils te paraîtront peut-être non médiocres ».

charge entière de l'enfant durant tout le temps qu'il ne passait pas à l'école : or il n'y passait que les matinées (LVIII, 9). Libanius revient souvent sur l'importance de la fonction de pédagogue, sur le dévouement de beaucoup d'entre eux, en particulier dans le discours « Sur la couverture », LVIII, 6-14. Il y nomme le pédagogue « le gardien de la jeunesse en sa fleur » (οὗτοι γὰρ φρουροὶ τῆς ἀνθούσης ἡλικίας LVIII, 7), le chien qui repousse les amants dangereux et ne leur permet pas de s'approcher de l'enfant. Ce discours est postérieur à 387. Un texte peut-être exactement contemporain, s'il est bien de Chrysostome, le *de liberis educandis*, donne d'autres détails. Le pédagogue doit veiller sur l'adolescent comme une duègne sur sa niña, « en sorte que, à l'âge de l'ἐπιθυμία, le garçon ni ne se prostitue lui-même (μήτε αὐτὸν καταπορνεύεσθαι) ni ne coure chez les filles (76) ». L'auteur recommande que le garçon ne voie rien de mauvais et, non plus, ne soit pas vu : « Que, sur les places, le pédagogue prenne garde surtout à cela, et passe par des rues étroites (56) ». « Il faut avoir grand soin que l'enfant, s'il est vu, n'encoure pas de dommage, et lui enlever beaucoup de ses charmes en lui coupant ses boucles, pour qu'il ait l'air plus austère (57) ». « Car laisser les cheveux se répandre sur le cou, c'est féminiser le garçon à la ressemblance d'une jeune fille... : c'est là un effet de la fausse religion des Grecs (16) [1] ». Protecteur du garçon dans la rue, le pédagogue devait aussi le faire travailler à la maison. Outre le discours LVIII, les lettres mentionnent souvent ce rôle de répétiteur et l'activité des pédagogues. A Achillius (II, S. 47 s.) d'Ancyre, père d'un fils unique qui, en 358-362, est élève de Libanius (139, 2 : début 360) : « Le petit est le meilleur de la classe (τῆς συμμορίας), sans doute en raison de son bon naturel, mais aussi, pour une part non petite, à cause de son pédagogue, qui est sans cesse à menacer, exhorter, exciter, prendre sa part de la peine, acceptant, pour te faire plaisir, un rang inférieur à ses mérites ». A Philagrius (III, S. 237) : « Ayant rencontré, après longtemps, Dosithée (le pédagogue) et l'ayant vu tout pâle, je lui demandai si c'était là l'effet de la maladie. J'appris alors que la maladie n'en était point cause, mais la continuité du travail. Il me dit qu'il s'était enfermé pour écrire. Sur ce, je le louai et me réjouis pour toi, de ce que même ton esclave ne fût pas paresseux. Interroge-le donc aussi sur ton fils, « il ne mentira point » (*Od.* III, 20) » (131, 1-2 : début 360). Dans certaines occasions même, il pouvait arriver que le pédagogue se fît le défenseur de l'enfant auprès du père. Le jeune Anatolius (V, S. 69), fils d'Adamantius (I, S. 48) d'Arménie, fut élève de Libanius en 358-360. Or il semble que, vers ce temps, il ait couru de mauvais bruits sur l'école,

1. Ἑλληνικῆς ἐστι δεισιδαιμονίας ἔργον (p. 43. 2 s. Exarchos). Que veut-il dire ? Si δεισιδαιμονία est pris dans un sens large (fausse religion = paganisme et mœurs païennes), on pourrait presque traduire « licence des païens ». Si δεισιδαιμονία = « religion, superstition », on songera aux images, si habituelles sous l'Empire, qui représentent Apollon et Dionysos avec de longs cheveux bouclés et tous les charmes voluptueux du « mauvais garçon ».



que des parents d'élèves en aient averti Adamantius, et que celui-ci ait ordonné à son fils de quitter l'école [1]. Anatolius pourtant n'en fit rien, soutenu en cela par son pédagogue Eumathius. On voit en effet qu'Eumathius se rendit jusqu'en Arménie pour expliquer la chose au père et le faire revenir à de meilleurs sentiments, ep. 41,1 (359) : « Son pédagogue, tandis qu'il était ici, n'était pas de peu d'utilité à ton fils. Car ce n'est pas seulement de façon générale qu'il est « pédagogue », c'est très réellement qu'il sait le mener : oui, et seul du moins, quand tous étaient malades, il a échappé au mal [2]. Mais puisqu'il fallait purger ton âme des fausses nouvelles qu'avaient accumulées en elle des gens qui, au lieu de composer des discours, calomnient ceux qui en font [3], j'ai poussé Eumathius à se faire ton médecin. Nul ne saurait être négligent sans qu'il le sache ni ne le persuaderait d'autre chose que de ce qui est vrai. » Plus loin (§ 3) : « Eh bien, laisse ces gens-là dire du mal de moi, laisse-les se faire du tort à eux-mêmes, et renvoie-nous le plus tôt possible le précepteur d'Anatolius, cherche aussi l'excuse dont tu le serviras auprès de ton fils même, dès là qu'il a réfuté par le fait les sycophantes. » Nous apprenons d'ailleurs par la lettre 32 (même date) qu'Eumathius réussit dans sa démarche auprès d'Adamantius. Celui-ci n'écrivit pas à Libanius même, mais il écrivit sans doute à son fils, car Libanius fait allusion à une réconciliation : « 1. J'ai l'impression d'avoir reçu une lettre de toi, bien que je n'en aie pas reçu. Car, du fait que tu as relâché ton injuste colère contre ton fils et que tu loues maintenant ce que tu blâmais naguère, tu as prouvé manifestement que tu m'aurais volontiers écrit si tu l'avais osé... 3. Quand je considère le bon naturel de ton fils, comme il se donne volontiers à la peine, je répète le proverbe : " Voici déjà, visibles, les jeunes pousses, qui bientôt porteront fruit [4]. "»

Enfin, outre le pédagogue, et peut-être un οἰκέτης qui portait les livres de l'enfant quand il se rendait à l'école (*or.* LVIII, 19, traduit *infra*,

1. Sur cette affaire, cf. Seeck, 11 s. et 354. « Die Briefe waren... von Vätern geschrieben, deren Söhne nach der Ansicht des Libanius durch schlechte Lehrer, offenbar seine Nebenbühler, gänzlich verdorben wurden », Seeck, 12 (fin note 3 de la p. 11).

2. Au sens métaphorique. Quand tous se laissaient impressionner par ces mauvais bruits, lui seul n'y a pas cru.

3. On voit donc que ces bruits provenaient de sophistes rivaux de Libanius, cf. *supra*, n. 1.

4. Cf. Suidas, s. u. αὐτίκα, I, 418. 30 s. Adler. — Cet Adamantius devait d'ailleurs être perpétuellement inquiet, car, dans une autre lettre (129 : début 360, cf. S. 365), Libanius doit le rassurer de nouveau : « 1. Pourquoi cette crainte ? Pourquoi t'imaginer qu'on fait peu de cas de ton fils, et cela quand tous le louent, qu'Eumathius ignore la fraude, et que je respecte moi-même la vérité ? Si des garçons sont plus lents d'esprit, je n'ai jamais dit à leurs pères qu'ils aient l'esprit aiguisé ; mais s'ils sont éveillés, je ne saurais dire non plus qu'ils sont endormis. 2. Ton fils donne l'occasion de bien parler de lui : eh bien, ne sois pas défiant, ne va pas réjouir les sycophantes en prêtant l'oreille à leurs dires. Quand ils se seront aperçus qu'ils ne peuvent te convaincre, ils cesseront leurs mensonges. 3. Je ne souhaite pas moins que toi de voir dans Anatolius un orateur des plus habiles : car c'est de moi, non de toi, que l'Arménie exige ce bon office. »

p. 471), quelques indices montrent que les élèves étrangers avaient, à Antioche, des sortes de « correspondants ». On eût pu le conjecturer à priori, ne fût-ce que par le problème du logement. Il est sûr en effet que les élèves ne logeaient pas à l'école même, qui n'était qu'une salle de cours, non un collège. Dès lors on peut penser que les parents, par relations, devaient s'adresser à des familles d'Antioche, où le garçon prenait pension [1]. Et le maître de maison devenait tout naturellement ainsi une sorte de κηδέμων pour son petit pensionnaire. C'est peut-être ce que signifient deux lettres de l'été 360 (201) et du printemps 364 (1164). La première est un billet de recommandation à Stratonicus d'Euphratésie en faveur du porteur Léontius (XI, S. 196), Euphratésien lui aussi,

1. ÉTUDIANTS LOGEANT A L'AUBERGE : XXV 48 (II, 559.16 ss.). Le professeur de rhétorique (σοφιστής 559.6) est l'esclave des gardes des portes (de la ville) et de la classe des aubergistes (πανδοκέων γένος 559.17), les premiers pouvant médire de lui auprès des étrangers qui arrivent, les seconds faire son éloge devant les garçons qu'ils hébergent. — ÉTUDIANTS LOGÉS CHEZ DES PARTICULIERS : XXXIX 17 (III, 273.16 ss.) : « Quelle sorte de vaurien est Mixidème, tu peux le voir aussi par le fait suivant, si déjà tu ne le sais. Il y avait ici un garçon de Chypre, blanc de peau et beau, d'une famille opulente ; il avait quelques chambres chez Mixidème, qui avait multiplié prières et promesses auprès du grand'père de l'élève, assurant que sa maison lui tiendrait lieu de maison paternelle, et qu'il n'y aurait désir du garçon qui ne fût aussitôt satisfait. En fait, il voulait « moissonner » l'île, et quelque chose d'autre en plus (sc. τὴν τοῦ νέου ὥραν). Cela força le garçon à s'en aller, car il ne pouvait supporter les tentatives du misérable, soit au petit bain, soit en bien des lieux de la maison. Car, l'ayant tout proche, Mixidème le pressait sans cesse. Ces procédés donc le firent partir, et c'est Beyrouth qui maintenant le possède : la ville n'est guère sage, il lui sembla pourtant qu'il y trouverait plus de modestie. Puisse-t-il n'y pas rencontrer un autre Mixidème ! » Voir aussi ep. 25,7 (au médecin Hygieinus de Constantinople, en 358/359) : « Sache que tes cousins sont à tous égards l'objet de grands éloges, et qu'ils ne chagrinent leurs voisins qu'en un seul point, que voici : ils ne cessent de répéter (cf. ch. IV, p. 172, n. 4) à haute voix leurs discours, et, comme ils privent ainsi de sommeil leurs voisins, ils ont chassé les uns et réduit les autres en poussière ». Peut-être encore 1510 (à Decentius I, *magister officiorum* à la cour en 365 [S. 117]. Porté par Maiorinus qui était νεανίσκος en 357, cf. 560. Lors de l'arrivée de Libanius à Antioche, il avait quitté son maître pour suivre les cours de Libanius, cf. 560,2 où, malgré Wolf, *Schulwesen* 58, l'aoriste φοιτήσας ne signifie pas que Maiorinus a fini ses études, mais que, « après avoir été élève d'un assez bon sophiste, dès qu'étant venu je produisis un discours, il fut aussitôt captivé par moi », φοιτήσας ἐπὶ λόγοις οὐ παρὰ φαῦλον σοφιστήν, ἐπειδὴ ἥκων ἔδειξα λόγον, εὐθὺς ἑάλω). En 1510, 2 donc, Libanius recommande le porteur, son ancien élève, en ces termes : φύσις τε γὰρ ἀγαθὴ καὶ τροφὴ παρὰ τῷ πλεῖστον λόγον πεποιημένῳ λόγων Εὐβούλῳ (cet Eubulus est sûrement un autre que celui de la lettre 1118 à laquelle renvoie Förster : celui-ci, l'oncle d'Alexandre IX, est un mauvais homme et un chrétien que Libanius méprise, cf. 1118, 3 ὁ δὲ Ἀλέξανδρος Εὐβούλου μὲν ἀδελφιδοῦς, πλεῖστον δὲ ἀφέστηκε τῶν τοῦ θείου τρόπων . καὶ γὰρ θεοὺς φοβεῖται καὶ φίλους αἰσχύνεται καὶ φιλίαν τηρεῖ κτλ. , d'où il faut conclure que Eubulus est tout le contraire. Voir aussi 1289) τῷ σωφρονεστάτῳ τῶν ἐπὶ γῆς, ὃς τοῖς παισὶν αὐτὸν ἀναμίξας τοῖς αὐτοῦ ζῶντων μὲν ὥνπερ ἐκείνους ἠξίου, τεθνεώτων δὲ ἀντ' ἐκείνων ἔχει. Il ne semble pas qu'il y ait eu aucun lien de parenté entre Maiorinus et Eubulus, et c'est donc peut-être comme pensionnaire que Maiorinus l'a connu. Dans cette même lettre 1510,4 lire avec Wolf (*l. c.*, 57, n. 25) εὐθὺς γὰρ ὡς ἦκον (ἦκεν codd., Förster), εἴλετο τἀμά, cf. 560,2 cité *supra*.



mais fixé à Antioche : « Si tu as quelque autre dette aussi à l'égard de Léontius, tu te le rappelleras toi-même. Il y en a une en tout cas que je connais, et je vais te la dire. Léontius n'a pas cessé de veiller sur les conditions de vie de ton fils, sa sollicitude à ce sujet n'a pas été moindre que celle du pédagogue, ou de ce qu'eût fait le père même pour son fils, s'il eût été ici. » La seconde (1164) est adressée à Daduchius (sans lieu), père d'un enfant du même nom : « L'amer pour Daduchius s'est tourné en douceur ; il fuyait l'effort, il l'aime aujourd'hui. Un dieu peut-être l'y a poussé : en tout cas, pour ce qui se voit, c'est le valeureux Florentius (peut-être II, S. 157). Il l'a scrupuleusement examiné en tout, s'est fâché des négligences, l'a exhorté à se porter plus vigoureusement au travail. S'il s'améliore, lui a-t-il dit, on ne l'accusera plus. L'enfant a promis, et sans mensonge ; maintenant, aux jours de vacances, il est de ceux qui se plaignent de ce contretemps. 2. Prie donc que ton fils garde ce beau zèle, et montre-toi doux pour lui. Il est juste, puisqu'il a changé, que tu changes aussi envers lui. »

***

Je voudrais, dans ce paragraphe, montrer l'attitude de Libanius à l'égard de ses élèves. Qu'il leur fût sincèrement attaché, sa vie même le prouve, — car, en somme, il n'a vécu que pour eux et pour les λόγοι — et il ne craint pas de le déclarer. Dans le discours qu'il leur adresse *Sur les maléfices* (XXXVI, 8), il nie d'avance qu'on puisse leur attribuer le charme nuisible, car, dit-il, il a toujours pris soin d'eux, les soignant dans leurs maladies et les tirant d'affaire dans leurs troubles. Il écrit à Eumathius d'Isaurie (I, S. 135) en 356-357 (542, 2-3) : « Tu m'accuses, comme je l'entends dire, de ce que, dans mon commerce avec les jeunes, je ne porte d'attention qu'à eux tandis que je néglige le reste. Quant à moi, si je n'agissais pas ainsi, je trouverais bon que tu me condamnasses. Si un éducateur en possession de sa chaire évitait sa classe (τὸν χορόν) pour se tourner vers autre chose, c'est alors, sache-le, qu'il se rendrait coupable. 3. Au surplus, celui que tu as trouvé sévère à l'école, tu verrais qu'ailleurs il sait aussi rire. »

On vient d'entendre Libanius parler de sa στρυφνότης en classe. La pédagogie de l'antiquité était rude. On y employait volontiers le bâton et le fouet. Libanius se piquait d'être moins grossier sur ce point et d'essayer de corriger les élèves plus par l'exhortation que par les coups (cf. LVIII, 1, traduit *infra*, p. 467). Il écrit à un père en 364 (1188, 3-4) : « Je me soucie du garçon que tu m'as confié, et, alors même qu'il ne s'est pas montré encore, je ne néglige pas le soin de ton fils : l'excellent Julien m'a révélé la cruauté de son pédagogue, il a, me dit-il, empêché cet homme, qui ne sait que battre, d'agir ainsi. Il n'en fut empêché que par la menace de coups : déjà il voyait le fouet s'avancer sur lui. 4. Il doit venir, me semble-t-il, d'un cargo et de la mer : comme il était mauvais marin,

vous avez pensé qu'il ferait un bon pédagogue. Voilà pourquoi ce misérable a tant de plaisir à battre : ne battait-il pas la mer avec sa rame ? Il sait maintenant que le dos d'un enfant libre n'est pas comme celui de la mer ; il le sait, car il a eu peur pour son propre dos. » Plus tard, en 381, dans le discours où il répond à ceux qui l'accusent d'être fâcheux (II, 18,20), il répond qu'au contraire on le nomme le « gracieux » (ἐπίχαρις) : « Bien loin de mériter cette accusation (d'être βαρύς), même avec mes élèves je n'ai jamais été tel, mais je mêle à mon enseignement une sorte de charme qui provient de ma douceur, et ainsi je n'ai nullement besoin de donner des coups, car tous font d'eux-mêmes tout ce qu'ils ont à faire : cependant j'en sais d'autres qui ont usé des milliers de bâtons. » Néanmoins, à l'occasion, Libanius ne craignait pas d'employer la force, mais uniquement pour des fautes scolaires, jamais quand il s'agissait de fautes morales graves. Il s'en explique dans une lettre à Antoninus (I, S. 77) d'Arménie qui, à la nouvelle que son fils avait été fouetté, se demandait avec inquiétude quelle sorte de faute il avait bien pu commettre (1330 : janvier 365) : « 1. Celui qui t'a écrit au sujet du fouet et des coups aurait dû te dire aussi la cause des coups : tu n'aurais pas eu autant de chagrin que tu n'en as à présent. Car tu me parais t'affliger beaucoup, non de ce que ton fils ait été fouetté, mais parce qu'il n'aurait jamais pu l'être, à tes yeux, s'il n'avait commis quelque faute grave. 2. Écoute donc quelle est ma méthode sur ce point. Si l'un de mes élèves s'est rendu coupable d'une de ces fautes qu'il n'est même pas décent de nommer, je le chasse et ne le laisse pas infecter la classe (τὸν χορόν) de sa maladie : c'est contre l'élève paresseux à l'étude que j'emploie les coups. Du premier, je crains l'ulcère et je l'éloigne : l'autre, je le réveille par le fouet. 3. J'avais pris ton fils en flagrant délit de paresse. Laissant là son livre, il avait fait montre de la vitesse de ses jambes : c'est donc sur les jambes qu'il a été puni, pour que désormais il se soucie d'une autre course, celle de la langue. 4. N'ajoute donc pas à ce premier châtiment celui de la colère, ne va pas croire qu'il soit vicieux : déjà il prend exemple sur son frère, il t'aime et peut-être se rendra-t-il capable de t'égaler ». Un an plus tard, répondant aux critiques de sa *paidéia*, Libanius tient le même langage (LXII, 6 : en 366) : « Tout ce que je puis avoir d'art oratoire, tout ce que je sais, je le livre à mes élèves, et j'emploie aussi les moyens usuels à l'égard des paresseux, tantôt les coups, tantôt des mots plus cinglants que le fouet [1]. »

Dans ces deux textes, Libanius ne parle que de la paresse. Il ne semble pas en effet, du moins à en juger par le discours *Sur la couverture* (LVIII), que Libanius ait manié la cravache dans les cas d'indiscipline. Ceux-ci pourtant devaient être fréquents. On imagine aisément qu'une bande

1. Pour l'emploi des coups, voir encore 555,4 (en 357) : Libanius a battu un de ses élèves qui le méritait ; celui-ci s'en est indigné, a passé chez le sophiste rival Acace, et Acace s'est figuré qu'une partie non petite du troupeau de Libanius changerait de camp. Allusion aux coups aussi LIII 23 (*Sur les invitations aux banquets de fêtes*).



de jeunes garçons venus de tous les points de l'Orient ne se contint pas toujours dans de justes règles.

Le discours *Sur la couverture* en donne la preuve. Celui *Aux vêt.* sur la suppression d'un discours d'apparat (III, 21-23 : après 387) montre qu'une forme au moins de désordre était courante et comme légitime : les élèves d'un sophiste houspillaient dans la rue ceux d'un rival, on allait parfois jusqu'aux coups. Ainsi se conduisaient aussi les étudiants d'Athènes (*Bios* 19, 21). On a l'impression que, vers la fin de sa vie, Libanius eut moins de force pour dominer cette turbulente jeunesse. Le *Bios* (241-242) fait allusion à des troubles, en 385 : « Il me vint alors une autre source de trouble. La jeunesse de l'école ne demeurait pas toute dans le bon ordre. La majorité sans doute était sage, mais une partie se faisait arrogante et montrait, par son ardeur à me chagriner, qu'elle pourrait faire plus encore, si elle le voulait. 242. Il m'était impossible de n'en pas souffrir, néanmoins je jugeai bon de me taire, jusqu'à ce que, s'étant convaincus eux-mêmes de leurs torts, ils revinssent à leurs premières dispositions. Cette mesure ne suffit pas pour rétablir la confiance, et j'y ajoutai la contrainte, en ce sens qu'il fut permis de partir à ceux même qui ne le voulaient pas. Quelle fut la cause de ce trouble, j'ai jugé bon de le taire. » L'année suivante, en 386, se place l'affaire du caméléon, peut-être une farce de collégiens (XXXVI). Après 387, le refus de Libanius de donner sa leçon publique à cause de la mauvaise conduite des élèves durant ces leçons (III). Vers le même temps, l'affaire de la couverture (LVIII). A la fin de sa vie, Libanius, podagre et toujours souffrant, fut souvent obligé d'interrompre ses cours. Cela nuisit, naturellement, à l'assiduité des élèves. Un jour de 393 où le sophiste avait essayé de se faire porter à l'école, il n'y trouva personne (1075, 3 : à Théophile [V, S. 312] de Palestine, païen et ami de Libanius).

Plus dangereux que l'indiscipline, dont même de bons élèves peuvent, à l'occasion, donner des marques, était l'attrait des spectacles dont les Antiochiens raffolaient : courses de chevaux, mimes et pantomimes [1]. Plus d'un père, comme Acace de Cilicie, père de Titianus, l'un des plus chers élèves de Libanius, craignait pour son fils les θέατρα et la πολυανθρωπία d'Antioche (373, 4 : été 358). Le danger était peut-être moindre pour les écoliers, encore sous la surveillance de leurs pédagogues, que pour les jeunes gens sortis de classe. Dans le discours aux jeunes trop timides pour parler au sénat, Libanius accuse leur paresse à lire et étudier, et il en voit la cause dans leur passion des courses de chevaux (XXXV, 13).

Ce que Libanius prisait le plus chez un jeune, c'était, outre le zèle pour l'étude, les qualités bien classiques de σωφροσύνη et d'αἰδώς, ce qu'il exprime le plus souvent par le vocable aristotélicien ἐπιείκεια [2]. La

1. XXXVI 15 (*Sur les maléfices*), Libanius se plaint qu'on fasse plus de cas à Antioche d'un jockey que d'un sophiste. Condamnation des mimes et pantomimes XLI 7 ss.

2. ἐπιείκεια seul : 164,1 ; 199,1 ; 221,1 ; 222, 3 (ἡ τῶν τρόπων ἐπιείκεια) ; 223,4 (ἡ ἐπιείκεια τῶν τρόπων) ; 601,1 ; 848,1. L'expression « un garçon *comme il faut* » rendrait bien l'idée.

nuance du mot varie selon l'âge de l'ἐπιεικής.. Dans le cas d'un νέος, il veut dire « modestie, réserve », nuance que confirme parfois l'alliance de ἐπιείκεια avec σωφροσύνη [1] ou avec αἰδώς [2]. C'était, de façon générale, l'attitude que loue déjà Aristophane dans les *Nuées* et qui fait le charme de l'Hippolyte d'Euripide [3]. Plus spécialement cela vise la pudeur de l'adolescent, dans une cité où, on le verra, il était constamment sollicité à καταπορνεύεσθαι. A trois reprises au moins, Libanius célèbre cette vertu chez un garçon. En 357 (601, 1) : « Le fils de ta fille est tel que pourrait le souhaiter son aïeul, *amoureux de l'étude, non pas amant des corps* (λόγων ἐραστής, σωμάτων οὐκ ἐραστής), se gardant de toute impudence, aimé de tous pour sa modestie, cher à mon cœur, s'attachant ses camarades. Conscient de ses qualités, je n'ai pu les taire. » En 364 (1169, 4) : « Tout le temps que ce garçon a passé ici, il a vécu avec ordre et sagesse (κοσμίως τε καὶ σωφρόνως), *on eût plutôt accusé de libertinage les statues que cet enfant* (μᾶλλον ἄν τις τοῖς ἀνδριᾶσιν αἰτίαν ἐπήνεγκεν ἐρωτικὴν ἢ τούτῳ) : mais, devenu homme il est tombé dans les fautes qu'il fuyait adolescent. » En 391 (1005, 1) : « Reçois ton fils. Il a acquis l'art de parler, grâce à son bon naturel et à nos efforts, les siens et les miens. C'est avec plaisir que j'ai pris de la peine à son sujet, car j'estimais que je lui devais une récompense pour sa sagesse (τοῦ σωφρονεῖν). *Il a été sage en effet, et cela malgré une si éclatante beauté* (καὶ ταῦτα ἐπὶ εἴδει τοιούτῳ). »

En présence de tels jeunes gens, Libanius se sentait, comme nous l'avons dit, le cœur d'un père. S'il prenait soin de tous, il se dévouait plus particulièrement aux meilleurs et les traitait en confidents. Il écrit, en 361, à Maximus, *praeses* d'Arménie, à propos du jeune Stratégius (II, S. 284) : « Va donc de l'avant, sois bon et amical envers celui que voici (Stratégius, porteur de la lettre), car il est mon « fils ». Tu ne m'en voudras certes pas de nommer ainsi cet élève, qui entre tant de garçons qui ont suivi ma classe, a été du petit nombre sans reproche, et cela, tout le temps qu'il a passé continuellement avec moi, partageant ma table, mes travaux de l'après-midi et toutes les occupations auxquelles il est juste que prenne part un jeune qui a gagné la confiance par ses mœurs » (287, 2).

Quand un de ces νέοι était victime de la βασκανία, qui a été le péché mignon de la Grèce et des pays hellénisés, et que le père, abusé par ces calomnies, écrivait durement à son fils, Libanius prenait ardemment sa défense. On en verra plus loin des exemples [4]. D'une façon générale, il penchait pour l'indulgence. Il recommande souvent aux pères de ne pas être trop πικροί, de dire de temps en temps un mot gentil (ἐπιεικές) à leurs fils : cela fait plus, dit-il, que les remontrances. « Ne soyons pas trop

1. ἐπιείκεια et σωφροσύνη : 85,1 ; 482,1 ; 766,1 (σώφρων, ἐπιεικής).
2. ἐπιείκεια et αἰδώς (ou τὸ αἰδεῖσθαι) : XXXV 25 ; S10,6. τὸ αἰδεῖσθαι seul 147,1. ἐπιεικής et χρηστός 330,1 ; ἐπιείκεια et λόγων ἐπιθυμία 150,2 ; ἐπιεικείας τε φρονῆς καὶ λόγων 250,1. Il est clair que je n'ai pas cherché à être complet.
3. Cf. ma *Personal Religion among the Greeks*, p. 12 s.
4. V. gr. 660 (*infra*, p. 127), 1395 (*infra*, p. 130), 1403 (*infra*, p. 130), 1093 (*infra*, p. 138).



amers (πικροί) quand nous portons jugement sur les jeunes, nous souvenant de notre propre jeunesse », écrit-il à Hiérius (III, S. 175 s.) de Tarse dans l'été 363 (1403,4). La même année, il invite Gaïanus, consulaire de Phénicie (Seeck, 160 s.), à aider un élève dans l'embarras. Le jeune Théodote, fils d'Olympius (VII, S. 225), avocat à Antioche, avait reçu de son père un livre en prêt. Théodote le prêta lui-même à des camarades, qui ne le rendirent pas. Le père se fâche, l'enfant fuit jusqu'à Beyrouth où son frère aîné étudiait le droit. Libanius prie donc Gaïanus de s'employer à renvoyer le garçon à Antioche (1375, 5) : « Que Théodote soit de nouveau des nôtres, ou de plein gré ou par force. Il te convient de l'y forcer, car il n'est ni juste ni profitable que les enfants l'emportent sur leurs pères. Même s'il célèbre devant toi l'étude du droit, ou se dit amoureux de Beyrouth, ou verse une larme, ne te laisse, sous aucun prétexte, persuader de rendre vains les efforts qu'à faits pour lui son père, qui, s'il a donné au droit Hermogène, son aîné, estime que celui-ci doit cultiver l'art oratoire. 6. Renvoie-nous donc le petit avant que ses remords ne se soient évanouis, accorde cette faveur à ta très chère Antioche ; que Beyrouth se console par ce qu'elle a déjà reçu de toi et qu'elle recevra encore. Son père ne fera pas le juge pour Théodote, il ne lui demandera pas de comptes pour sa fuite en mer, il le verra des mêmes yeux qu'avant sa sottise. »

On pourrait dire que, dans le cas présent, outre le désir de tirer d'affaire un jeune, Libanius a voulu empêcher un élève de le trahir pour le droit. Mais voici un exemple où il défend un νέος qui, s'il s'est un peu amusé à Antioche, n'en a pas moins travaillé, et ne mérite donc pas qu'on le gronde de s'être attardé dans la ville. Parmi les amis que Libanius s'était créés à Nicomédie durant les cinq belles années qu'il y passa (344-349) se trouvaient, entre autres, Aristénète, homme cultivé, lecteur de Simonide, de Pindare et des tragiques [1], le sophiste Alcimus [2] et Mètérius (cf. 500, en 356). Peut-être, comme Hyperéchius d'Ancyre, le fils de Mètérius, du même nom, fut-il déjà l'élève du sophiste à Nicomédie. En tout cas, il le rejoignit à Antioche, y prit goût non seulement aux études, mais aux courses de chevaux, s'y fit beaucoup d'amis et se plut si bien dans la ville que, malgré les lettres de rappel de son père, il tardait à revenir. Quand il retourna enfin à Nicomédie, en 355-356, Libanius le chargea de quatre lettres, et à son père (472), et à ses amis Aristénète (473), Alcimus (474), et un certain Lampétius (475), par ailleurs inconnu, où il prend la défense du jeune homme. Je commence par la lettre à Lampétius, qui indique l'un des attraits que présentait Antioche pour Mètérius. « 2. A Mètérius que voici, il est bien arrivé sans doute de

1. 405.2. Sur Aristénète (I), cf. Seeck 85 ss., Sievers 232-234. Il partageait son temps entre Nicée et Nicomédie, où il trouva la mort dans le séisme du 24 août 358. Il fut l'un des plus fidèles amis de Libanius et c'est à lui que le sophiste raconte, dans une longue lettre (405), ses débuts à Antioche, cf. *infra*, p. 428 ss.
2. Sur Alcimus, cf. Seeck 52.

s'amuser aussi un peu chez nous, mais pour la plupart du temps, il a travaillé. Quant aux études, il en a festoyé avec moi ; pour le plaisir, il l'a pris avec ceux qui régissent la cité [1], et ceux-là ont souvent fait obstacle à son retour. 3. Il conviendrait donc de le louer pour son travail, et de ne pas lui faire mauvais visage pour ses amusements. De toute façon, même les vieillards, chez vous aussi, ne dédaignent pas les courses de chevaux : et mieux vaut en parler ainsi [2] que dire tout ce qu'on pourrait dire. 4. Si donc son père est d'humeur à ne lui faire aucun reproche, loue ce parti. Mais s'il estime devoir le gourmander, fais-le changer de sentiment. »

Voici maintenant les trois autres lettres. A Mètérius le père Libanius écrit : « 1. Je crois que tu as quelque courroux contre ton fils. Si tu te fâches parce que tu ne l'as pas vu de longtemps, tu me donnes lieu de me réjouir. Si ce n'est pas là le motif de ton chagrin, il m'attristerait que ce fût là pour toi chose légère. Ta colère est-elle donc motivée par l'absence, elle montre le père et me fait plaisir : as-tu quelque autre sujet de blâme, en ce cas tu te laisses abuser. 2. Que cette lettre te soit la preuve de la bonne conduite de ton fils. Je ne pouvais négliger ton fils, et, du moment que j'ai pris soin de lui, je n'ai pu ignorer ce qu'il en est : d'autre part, ce n'est pas mon habitude de louer qui je n'ai pas trouvé vertueux. 3. Si donc un garçon qui, chez nous, s'est acquis l'amitié des plus illustres est coupable envers son père, que Mètérius te paie justice, car il s'est fait de tels amis. Et puisque tu souhaiterais toi-même que toute ville eût pour lui les mêmes bons sentiments que sa patrie, renonce à tes accusations et réjouis-toi plutôt avec nous. » Dans sa lettre à Aristénète, après avoir parlé de ses maladies — une néphrite qui s'est ajoutée à sa migraine (473, 4), — Libanius ajoute : « 5. Mètérius (le fils) te fera part et de ce mal et de l'autre. Il pouvait opposer notre ville à sa patrie, ses amis d'ici à ses concitoyens, mais l'attrait de ta personne le ramène en Bithynie. Il laisse néanmoins aux Syriens un désir incroyable de le revoir. Ne permets pas que le vieux (le père) l'ignore et, quand il le saura, maintienne son courroux. » La lettre à Alcimus (474) est plus détaillée : « 1. Mètérius a eu bien de la peine à échapper aux regards quand il a fui notre ville. Comme il avait beaucoup d'amants, on l'observait plus qu'on ne fit jadis Aristodème [3]. J'étais moi aussi de ceux qui voulaient le garder, et de fait il m'était ici un rempart. 2. Bien des raisons

1. Comme il s'agit de courses de chevaux (475,3), et que l'organisation de ces courses était une liturgie (cf. P. Petit, *Libanius*, Index, s. u. hippotrophia) dont se chargeaient les curiales d'Antioche, ce sont ces derniers que désignent ici σὺν τοῖς τὰ πολιτικὰ πράττουσιν (x 455.1 s.).

2. Sc. employer cette expression atténuée οὐκ ἀτιμάζουσιν (x 455.5).

3. πολλοὺς γὰρ ἔχων τοὺς ἐρῶντας ὑπὲρ τὸν Ἀριστόδημον ἐτηρεῖτο (x 454.4 s.). Cp. *Bios* 16 (I, 89.16 s.) Ἀριστόδημος μέχρι τῶν ὅρκων ἐτηρούμην ὁ Σύρος. Aristodème paraît avoir été un καταπύγων légendaire, auxquel ont fait allusion et Cratinas (p. 60, fr. 151 Koch) et Aristophane (p. 451, fr. 231 Koch). Mais il ne faut prendre à la lettre ni le terme τοὺς ἐρῶντας ni cette comparaison avec Aristodème, cf. *infra*, ch. IV, p. 154, n. 4 sur τὰ παιδικά.



doivent t'induire à lui être bienveillant, les liens de la patrie, ta familiarité avec sa maison, le fait que ce qu'il a d'éloquence, il l'a reçu de toi. Ajoute aussi, si tu veux, le zèle du garçon pour ma cause. 3. Considère tout cela et persuade le père de ne pas tenir à crime chez l'enfant le bon renom qu'il a acquis chez nous. Il me fâcherait beaucoup que Mètérius, irréprochable à tous égards, parût coupable du seul fait qu'il admirait les Syriens et était admiré par eux. 4. Si donc il obtient ton alliance, loin d'être accusé, c'est lui qui accusera. »

Achevons ce paragraphe par trois portraits de jeunes gens morts avant l'âge.

Arsénius (III, S. 90), fils d'Antiochus (II, S. 76) d'Antioche qui avait été le condisciple de Libanius, probablement dans la classe de Zénobius, suivait les leçons de Libanius dès 355, peu de mois après l'installation du sophiste à Antioche [1]. Dans l'hiver 356-357, Arsénius est momentanément absent (540, 1). Libanius le félicite de s'appliquer, même absent, à l'étude du droit. Il le remercie (540, 2) d'avoir envoyé de l'argent pour les honoraires — Arsénius est donc encore élève — à l'encontre de la plupart des jeunes [2]. Au début de 359, Arsénius est toujours élève. En effet, quand Antiochus et ses frères impliqués dans un procès de haute trahison eurent été emmenés à Scythopolis (Beisân) en Palestine, Libanius leur remit une lettre (37) pour Modestus, *comes Orientis* depuis 358 (S. 213), qui devait juger le procès. Or il y est dit 37, 5 : « Antiochus fut, il y a longtemps, mon condisciple, et maintenant j'élève son fils unique dans mon *mouséion*. » Au printemps de 364, dans une lettre (1202) à Létoius (I, S. 197) d'Antioche, alors en voyage à Cyrrhus, Libanius se plaint de ce que quelques-uns de ses meilleurs amis soient gravement malades. Un peu plus tard, à Marius d'Antioche, qui finit son temps de *consularis Phoenices* (S. 204), Libanius dit qu'il a été longtemps dans le deuil, parce que beaucoup des meilleurs sont morts, les uns pas encore vieillards, les autres tout à fait jeunes (σφόδρα νέοι, 1217, 1). Ceci pourrait s'appliquer à Arsénius, car, à l'automne de la même année (364), Libanius envoie une longue lettre (1260) au puissant personnage Datianus [3], alors à Constantinople, pour lui décrire la douleur d'Antiochus après la mort de son fils [4]. Il y peint ainsi le jeune homme (1260, 4) : « Terrible,

1. Cf. XXXI 47 (*Pour les rhéteurs*, en 355), où Arsénius est nommé parmi d'autres sénateurs bien que ἐν μουσείοις ἔτι τρεφόμενος. Il est possible qu'Arsénius représentât au sénat son père qui, devant donner les jeux Olympiques en 356, s'était rendu à la cour pour y obtenir une assistance financière.

2. Sur le non paiement des salaires dus aux sous-maîtres (Libanius lui-même les refusait), cf. surtout XXXI et Sievers, 38-41.

3. Il avait été, sous Constance, grand bienfaiteur et bâtisseur à Antioche, cf. Seeck 113 ss.

4. J'analyse ici la lettre : § 1. Libanius suppose que Datianus, bien qu'il n'ait rien écrit à Antiochus, n'ignore pas la mort d'Arsénius, car elle est universellement connue et Datianus est toujours à l'affût des nouvelles d'Antioche. §§ 2/3. Si Datianus n'a rien écrit, c'est sans doute parce que la douleur d'Antiochus est de celles qu'on ne peut adoucir. Libanius a eu

terrible malheur en vérité — il y en aura peut-être un pareil, il n'y en a pas eu encore — qu'un jeune homme sage, sensé, riche de pudeur et d'éloquence, qui par l'excellence de ses mœurs avait lié la langue de Mômus (= la Calomnie), qui, avant même de porter barbe, se distinguait dans l'assistance aux plaideurs, qui déjà avait rempli des liturgies et allait en remplir d'autres, un fils unique de son père, gise mort et qu'on l'emporte, tandis que le père suit le cercueil. »

C'est la même brève carrière, de 355 à 364, qu'a fournie le jeune Calliopius (III, S. 102), fils du *primicerius notariorum* Bassus (I, S. 96). En 355-356, Calliopius est à l'école, nous le savons par une lettre (467) du sophiste à Bassus, qui est alors près de la cour à Milan (S. 324) : « 1. Je n'ignore pas tes combats pour moi [1], et, de mon côté, mon salaire pour toi sera tel que tu n'en saurais chercher de plus grand. Je tâcherai en effet de rendre ton fils assez bon pour qu'il ressemble à son aïeul et à son oncle et qu'il fasse l'ornement de son père. » En 358, Bassus, qui a accompagné la cour à Sirmium (S. 345), a rappelé son fils auprès de lui (359) : « 1. Tu nous a enlevé la chose la plus précieuse : ce que tu donnes en retour, je ne dirai pas que c'est peu, mais ce n'est pas autant que ce que tu as pris. Oui bien, puisque tu rappelles ton fils, et en retour m'envoies une lettre. Sa présence auprès de moi tenait autant de place qu'en eût tenu la tienne même, et sans doute ta lettre m'est douce, mais elle ne vaut pas Calliopius. 2. Puisse-t-il donc trouver là-bas de bons maîtres et maintenir du moins les fondements qu'il a acquis ici. » Peu de temps après nous apprenons, par une autre lettre à Bassus (366), que Calliopius est bien arrivé : « 1. Quand ton fils était ici, je l'aimais et je l'aidais ; absent maintenant, je ne puis plus que l'un des deux et ne cesse pas de l'aimer. Il me semble d'ailleurs que, comme tu as trouvé en lui une solide formation oratoire, tu en sais gré, toi aussi, au donateur. » Six ans plus tard, ce tout jeune homme est mort, en cette même année 364 qui vit périr beaucoup de σφόδρα νέοι (*supra*, p. 117). Dans un court billet à un ancien élève, Magnus (III, S. 199), maintenant avocat en Phénicie,

beau lui écrire, Antiochus reste inconsolable. § 4. Portrait d'Arsénius. § 5. Sans doute il y a eu déjà pareilles ἐκφοραί (sc. de jeunes), mais non de jeunes pareils. Dans ces autres cas, ou bien le fils a été longtemps malade (donc la maladie d'Arsénius fut courte) et sa mort a été une délivrance pour le père, ou bien le fils ne valait pas cher. Mais Antiochus, lui, admirait tant son fils qu'il l'avait pris pour guide, renonçant à la τάξις de père. § 6. Le mérite d'Arsénius avait déjà été reconnu de Datianus. § 7. Les amis d'Antiochus lui ont enlevé de leurs propres mains ses habits de deuil, mais ils n'ont pu éteindre le feu du regret. « Il fuit les places, il fuit les salons, il se rend chaque jour à la tombe et cherche à converser avec le cadavre : la bouche collée au tombeau, il lui parle, attend une réponse, et se désole de n'en pas entendre, car il espérait que le cadavre lui répondrait » (cf. LVIII 11, *infra*, p. 469 : peut-être, hélas, un τόπος). §§ 8-12. Les amis d'Antiochus demandent donc à Datianus de lui procurer quelque ἀρχή loin d'Antioche pour lui faire oublier sa douleur. Sans doute Antiochus refusera ἐρῶν τοῦ κλάειν, mais il faut le forcer. Plus tard il en sera reconnaissant.

1. De par sa charge, Bassus pouvait rendre bien des services et, comme on le verra (*infra*, ch. IV, p. 161 ss.), Libanius fit souvent appel à lui.



Libanius se lamente sur la mort de Calliopius (1141) : « Voici encore ce qui rend amer le métier de maître [1] : c'est que le maître est nécessairement père de beaucoup de jeunes, et qu'il n'arrive pas facilement, quand on a beaucoup d'enfants, que le deuil aussi, souvent, ne vous frappe. 2. Calliopius a reçu des honneurs [2] que je n'eusse pas souhaités. Puissent les Parques t'accorder d'atteindre la vieillesse en imitant sa modestie et ses luttes oratoires [3]. »

Voici enfin un autre Calliopius (V, S. 102), qui fut l'élève de Libanius dans les dernières années de son enseignement, et qui ensuite l'avait assisté, étant chargé, à l'école, de faire apprendre aux jeunes « les discours des anciens » (1064,1 Καλλιοπίου τοῦ τοῖς τῶν παλαιῶν λόγοις λυσιτελοῦντος : en 392). Il mourut en 392 alors que Libanius venait tout juste de perdre son propre fils Cimon (1051, 2). Cette mort, plus encore peut-être que celle de son fils, plongea Libanius dans une douleur profonde (1051, 3 ss.) : « Voici surtout ce qui m'a fait faire naufrage, comme à un cargo. Tu as connu, je suppose, Calliopius, sa façon de vivre, ses compositions oratoires, l'excellente éducation qu'il montrait partout en sa personne. 4. Il pleurait encore mon fils avec moi quand il est parti et a été enterré. Il était, certes, lui aussi mon fils, non par la nature, mais comme fruit de mes peines. 5. Lui mort, l'école s'écroule, et c'est là pour moi un nouveau chagrin qui n'est pas moindre [4]. »

## 2. *Choix de lettres dans l'ordre chronologique.*

Je voudrais maintenant citer, dans l'ordre chronologique, depuis l'installation à Antioche jusqu'aux dernières années, un certain nombre de lettres de Libanius, qui manifesteront combien le sophiste s'intéressait aux garçons confiés à ses soins. Dans le chapitre suivant, j'établirai le dossier de quelques élèves préférés, sur lesquels les renseignements abondent, et que l'on peut suivre depuis leurs débuts à l'école jusqu'à leur établissement. Beaucoup des lettres qu'on va lire sont adressées à des pères. Une remarque s'impose à ce sujet, que Libanius fait lui-même (547, 1-2 à Héortius, père de Thémistius) : « Si je t'écris quelque compliment sur Thémistius, tu montreras ma lettre à beaucoup, et il n'y aura pas peu de gens pour lui dire à lui-même que l'on t'abuse. Tel est en effet l'usage des maîtres, de louer leurs élèves, même s'ils sont mauvais. 2. Eh bien donc, je renonce à t'écrire ce que je pense du petit, et je t'invite à venir te rendre compte en personne de ses progrès dans l'art de parler. » Ailleurs (601, 2 : à un grand père sur son petit-fils), Libanius se défend de jamais mentir en ses lettres : « Quant à moi, je sais accuser

1. XI 237.14 je lis τὸ διδασκάλου, non τὸ διδάσκαλον qui n'a point de sens.
2. Sc. les honneurs funèbres.
3. τοὺς ἀγῶνας (XI 237.18). Calliopius devait donc être avocat, comme Magnus.
4. Sur ce Calliopius V, voir encore, de la même date (392), les lettres 1064,1 et 1063,1 (à Ammien Marcellin, alors à Rome).

les jeunes qui se laissent emporter hors de la décence, je sais aussi les louer quand ils demeurent dans la règle [1]. »

Été 355. **419.** *A Eupator* (S. 136, sans indication de lieu).

« 1. Avec ma permission, c'est à Daphné que tes fils soutiennent jusqu'au bout les fatigues de cette fin de semestre jusqu'aux vacances d'été (τοὺς πόνους οὓς ὁρίζει τὸ θέρος ... διαντλοῦσιν), afin que les arbres, les eaux, les brises leur soient un soulagement dans leurs efforts. Si quelqu'un lance de mauvais bruits contre eux pour ce lieu de séjour [2], que le résultat le démontre sycophante. 2. Quant à mon jugement sur chacun de tes fils, il te sera dit par le porteur de cette lettre, un homme à cause duquel je vous regarde comme bienheureux, toi et tes fils. Oui bien, car le meilleur des mortels, Olympius [3], s'intéresse à ta maison. »

**428.** Première lettre *à Héortius du Pont* sur son fils Thémistius, cf. *supra*, p. 107.

355-356. **467.** Première lettre à *Bassus*, cf. *supra*, p. 118.

**465.** *A Hiéracius*, (S. 175) *de Cilicie*, grand-père maternel (cf. 166,1, infra, p. 129) des deux fils de Diomède, Diophante (III, S. 121) et un autre. « 1. « A celui-ci Dieu a donné une chose, mais il a refusé l'autre » (*Il.* XVIII, 250), a-t-on dit de quelqu'un qui avait demandé deux choses. Eh bien, à toi aussi, une chose a été donnée, mais non pas l'autre. Diophante se préoccupe et d'être sage et d'apprendre, et il se montre, en ces deux, tel que son père ait lieu de s'en réjouir : pour l'autre, mieux eût valu n'être pas né. 2. Que pourtant le vice de l'un n'entache pas la vertu de l'autre. N'attribue pas aux deux ce qui n'est pas des deux, mais sache que l'un est bon, même si l'autre ne consent pas à l'être. »

356-357. **547.** *A Héortius* (cf. 428), pour l'inviter à venir voir son fils à Antioche, cf. *supra*, p. 119.

Printemps 357. **569.** Première lettre *sur Calycius, fils d'Hiéroclès*, gendre d'Acace (III), beau-frère de Titianus (cf. 316), cf. *infra*, *Dossier* [4], p. 167.

Printemps ou été 357. **570.** Première lettre *à Maximus* (XII, S. 210) *d'Ancyre*, sur son fils Hyperéchius (I, S. 182 s.), cf. *infra*, *Dossier*, p. 143 s.

Plein été 357. **316.** Première lettre *à Acace* (III, S. 44) *de Cilicie*, sur son fils Titianus, cf. *infra*, *Dossier*, p. 164 s.

Courant 357. **579.** *A Héortius* (cf. 428, 547), qui n'était pas venu à Antioche (cf. 547) : « 1. Je t'écris donc encore puisque tu es absent, mais tu aurais dû venir chez nous, et ne pas apprendre seulement par mes lettres les progrès de ton fils, mais constater de toutes les façons possibles tout ce qu'il fait en matière de discours. 2. J'aurais payé très cher pour que tu visses ce qu'est devenu ce Thémistius depuis son arrivée

1. Voir aussi la lettre à Adamantius (129,1), citée *supra*, p. 109, n. 4.
2. Daphné était un lieu de plaisir bien connu.
3. Olympius (I, S. 222 s.) d'Antioche, médecin, avait connu Libanius à Constantinople. Dans l'été 355 il s'est rendu à Constantinople (cf. 406), mais on ne sait si Eupator vivait dans cette ville ou sur le chemin.
4. J'appelle ainsi, pour faire court, mon ch. IV sur « Quelques élèves de Libanius ».



chez nous : tu aurais admiré ainsi et moi qui l'ai changé et lui qui a changé. »

357. **584.** *A Eusèbe* (X, S. 140 s.) *d'Arménie* [1], sur ses fils, élèves de Libanius de 357 à 361 : « 1. Tes fils sont d'un bon naturel, leur zèle est meilleur encore. Déjà ils ont donné quelque preuve qu'ils sont garçons doués d'oreilles. Quelle preuve, ce n'est pas à moi à le dire exactement [2], mais il eût été honteux de leur part de ne la pas donner. 2. Tu ne m'exhortes pas à leur sujet, cela m'honore : car tu as témoigné par ton silence qu'ils ont tout ce qui convient. »

**600.** *A Diomède de Cilicie* (cf. 465), sur son fils Diophante, élève de 355 à 357. « Si j'avais vu quelque mal en Diophante, je t'en aurais instruit de toute façon, pour que tu puisses le corriger et redresser ses mœurs. Tout de même, puisqu'il est très vertueux en ses mœurs et en bonne condition eu égard aux discours [3], je t'avertis moi-même qu'il excelle en ces deux, pour que tu loues celui grâce auquel tu prends rang dans le chœur des pères fortunés. »

**601.** *A Hiéracius* (cf. 465), grand-père de Diophante : « 1-2. Le fils de ta fille est tel... », cf. *supra*, p. 114 et 119 s. « 3. Comme j'ai donc trouvé ce Diophante l'un de ceux qui font ce qu'il faut, j'ai cru injuste de n'en pas réjouir aussi les oreilles de son grand-père » (cf. 766).

Janvier-février 358. **355.** *A Parnassius* (II, S. 232) *d'Ancyre*, qui à cette date a envoyé son fils à Libanius. « 1. Voici donc, que je le possède, ce fils auquel j'aspirais, et un enfant si bien doué, capable de recevoir ce pourquoi il vient. J'ai examiné avec soin le petit [4], j'ai appliqué la pierre de touche à sa nature, et je l'ai trouvée prompte à se saisir des chemins de l'éloquence. 2. A Achillius [5] — il est d'Ancyre, a rendu à sa patrie les services qu'il lui devait et veille ici sur son fils, son unique — à Achillius donc j'ai dit : « Notre Parnassius sera père d'un bon orateur. » 3. Ce que tu me mentionnes de vos *mouséia*, de l'éloquence qu'on déploie à Ancyre, avant même d'avoir lu ta lettre j'en parlais à ton fils. Et lui me dit que c'était exactement ce qu'il y avait dans ta lettre. 4. Tel est le souvenir que je garde de ceux qui ont bu à cette même source, et d'une

1. Il avait été condisciple de Libanius, cf. 585,2 Εὐσέβιος αὐτὸς μὲν ἐμοὶ συνεφοίτησεν, οἱ δὲ τούτου παῖδες φοιτῶσιν εἰς ἐμέ.
2. Les enfants avaient probablement retenu un discours prononcé par Libanius.
3. ἐρρωμένος εἰς τοὺς λόγους X 558.14. Formule stéréotypée (littéralement « en bonne santé, se portant bien eu égard etc. », cp. ἔρρωσο), cf. 199,1 (*infra*, p. 124), 768,3 (*infra*, p. 129), 1165,1 (*infra*, p. 131).
4. διεκωδώνισα. Il s'agit de l'examen préalable (πεῖρα) à l'entrée en classe, cf. Sievers, 21 s. Ici et 187,3 διακωδωνίζειν, littéralement frapper le vase pour voir comment il résonne (cf. Sievers, 21, n. 40 ; 22, n. 58). En 279,1 πειρᾶσθαι. Outre cet examen préalable, l'élève était tenu en éveil, durant la classe, par des interrogations, cf. *Bios* 104 (I, 134.9 s.) τοσοῦτόν τε εἶναι τὸ ποίμνιον, ὥστε μὴ οἷόν τε εἶναι, πρὶν ἥλιον δῦναι, διὰ πάντων ἰέναι (« sich mit allen zu beschäftigen » P. W., XII 2533.10), cf. Wolf, *Schulwesen*, 26.
5. Achillius (II, S. 47 s.) d'Ancyre, cf. 139,2 (359/360) cité *supra*, p. 108. Il avait dû amener son fils en 358 et était resté quelque temps avec lui. En 359/360 il est reparti. Son fils est encore élève en 362 (767,1).

façon générale des Galates, qui ont toujours eu part plus grande en mon cœur, qu'en vérité tu envoies ton fils « de chez lui à chez lui » : tu n'as donc pas plus besoin de m'exhorter à veiller sur l'enfant que je n'ai besoin moi-même de te pousser à en prendre soin. »

Août 358. **23.** *A Démétrius* (I, S. 117) *de Tarse*, oncle (par sa sœur) d'un élève : « Le petit n'avait pas agi sans réflexion en venant chez nous — il savait que son oncle m'aime et que je le respecte —, et [1], une fois arrivé, il a trouvé ce qu'il espérait : pourtant, a-t-il trouvé aussi (en moi) de la force oratoire, je l'ignore ; en tout cas, autant de bienveillance que tu lui en aurais marqué à sa venue, si tu avais tenu ma place. 2. Il s'applique à la rhétorique comme quelqu'un qui l'aurait commencée depuis longtemps, et aujourd'hui c'est en toute vérité qu'il y met la main. Mais il vit dans la pauvreté, et non pas dans l'état qu'on attendrait d'un des vôtres. Si vous aviez peu de biens, il m'appartiendrait de l'aider. En fait, dans la prospérité de vos affaires, vous êtes riches, mais vous estimez que l'indigence aide les jeunes pour leurs études. Je vous conseillerais donc ou d'envoyer vous-mêmes de l'argent ou de me permettre de le secourir. Ce n'est pas seulement le luxe qui entrave les études, mais aussi d'avoir pour compagne la faim [2]. »

**24.** *A Génésius* (S. 163), parent sans doute de Démétrius I (cf. 23), sur le même élève : « Comment ne devrais-je pas voir avec plaisir un garçon qui est le fils d'une vertueuse mère, le neveu d'un homme défenseur des cités [3] et mon intime ami, un garçon qui en outre, a pris une noble fuite, et cela de chez vous, la seule fuite qu'il faille louer ? Abandonner sa patrie pour acquérir l'art oratoire, c'est un bien pour la patrie même, car, par cet art, le fugitif pourra la rendre grande. 2. Cependant, puisque tu me loues des soins que le nouveau venu a trouvés ici, persuade aussi sa mère de faire cesser son indigence. Vous n'aurez pas le droit d'exiger aigrement des comptes, si votre contribution est en défaut. »

358-359. **43.** *A Léontius* (IV, S. 195) *d'Arménie*. De mauvais bruits ayant couru sur l'école, certains pères enlevèrent leurs fils à Libanius pour les confier à un rival [4]. Ainsi Léontius d'Arménie et Philagrius (89 *infra*) de la même province.

« 1. Qu'écrire aujourd'hui implique que je me reconnaisse coupable de n'avoir pas écrit auparavant, si en vérité je fais bien en écrivant aujourd'hui et que j'avais tort en n'écrivant pas alors, je le sais. Mais j'ai pensé qu'écrire tard valait mieux que de ne jamais écrire, et je te déclare donc un camarade oublieux de son camarade. Ou bien me trompé-je, et est-ce en plein souvenir de moi que tu hésites à m'écrire, maintenant que tes poussins passent chez d'autres maîtres ? 2. Mais, ô merveilleux, ne fais pas de cela un empêchement, ne crois pas que je sois si mesquin ni que,

1. Ponctuer x 21. 15/17 Οὐδ' αὐτὸς ... τιμώμενον, ἥκων δὲ κτλ., sc. en faisant se répondre οὐδέ et δέ.
2. Cf. *supra*, p. 107, lettre 428.
3. Démétrius était sophiste.
4. Cf. *supra*, p. 108 s. et p. 109, n. 1.



si d'autres se nuisent à eux-mêmes, ils me nuisent à moi aussi. Il est bien permis, et à eux de voler ailleurs, et à nous de rester attachés l'un à l'autre, puisqu'aussi bien je continue de regarder l'excellent Philagrius comme mon ami et de le nommer tel, bien qu'il ait pris pour ses fils une décision que, j'espère, il n'aura jamais à regretter. »

Été 359. **89.** *A Philagrius* (III, S. 237) *d'Arménie* qui, après avoir enlevé ses fils, les a ramenés à Libanius : « J'ai eu plaisir à accueillir tes fils. Comment ne le devais-je pas, alors que je les regarde aussi comme les miens propres ? Quant à ta décision antérieure, mieux vaut se taire que, cherchant une excuse, ne rien avoir à dire de raisonnable. Tu as beau être en effet le plus habile des sophistes, trois fois quatre n'en font pas moins douze, même si Philagrius tente de dire autre chose à ce sujet. 2. Ce que pourtant je sais avoir éprouvé à cause de ta décision, je vais l'expliquer et ne le cacherai pas, puisque je m'adresse à un ami. Je n'ai jamais poursuivi des jeunes qui me fuient. De fait, la fontaine n'était même pas à mes yeux suffisante en comparaison de ceux qui voulaient boire [1]. Loin de là, j'ai toujours pensé qu'il fallait montrer de la bienveillance si l'on vient à moi, et, si l'on me méprise, mépriser ce mépris même. 3. C'est de là aussi que m'est venue la réputation de fierté, parce que je n'ai jamais rien supporté de vil. Pourtant, quand tes fils se sont tournés vers un autre, j'avoue avoir été mordu et avoir désiré que ce vote fût changé, bien qu'il y eût plus de gens pour attaquer ta décision que pour la considérer comme une preuve de mon incapacité. 4. Maintenant donc, puisque tu t'es dit qu'il n'était pas meilleur de t'en tenir à ta résolution, ne crois nullement qu'il y ait besoin d'exhortation à *mon* égard, si non pas à *ton* égard dans leur intérêt [2]. Car, même sans le reste, le seul aspect de tes garçons me rappelle celui de leur père et me le rend tout actuel. 5. Au surplus, Eutychius, ton ami [3], est mon parent, et j'aurais tort de ne pas lui accorder une faveur. En m'amenant et tes fils et son frère, il a montré qu'il n'aimait pas moins ceux-là que celui-ci. 6. Aussi le règlement de l'été a-t-il relâché pour eux seuls, pour faire plaisir à Eutychius et te donner quelque chose de ce qui t'est dû [4]. »

359-360. **131.** *A Philagrius*, cf. *supra*, p. 108.

Début 360. **139.** *A Achillius d'Ancyre*. cf. *supra*, p. 108.

Printemps 360. **172.** *A Stratonicus d'Euphratésie* (S. 284) qui vient de confier son fils à Libanius : « Nous te rangeons dans le chœur des fervents des Muses (μουσικοί) : car savoir admirer les gens cultivés, c'est là aussi une partie de la culture. Rends grâces aux dieux pour le bon naturel

1. Sc. Libanius a tant d'élèves qu'il n'y peut suffire, cf. *supra*, p.121, n. 4.
2. Sc. c'est à toi-même que tu dois adresser des exhortations en reconnaissant le véritable intérêt de tes fils.
3. Non nommé par ailleurs. C'était peut-être le « correspondant » des fils de Philagrius, cf. *supra*, p. 110 s.
4. Il y avait vacances de la moisson à la vendange. Cependant, pour les raisons indiquées, Libanius donnera à ces trois garçons des leçons particulières. Sur Philagrius, voir encore 131, 681.

de ton fils. Il a l'esprit vif, de la mémoire, il est de ceux qui veulent apprendre, et sa voix, avec le temps, se tournera au mieux : il le manifeste déjà. 2. Son pédagogue vaut pour lui un père sous le rapport de l'affection. Même si tu lui donnes le plus possible, tu paraîtras encore lui avoir donné peu. Quant à mes propres sentiments à l'égard de mes élèves, tu as près de toi quelqu'un qui te les dira, ton parent, le gouverneur [1], un homme zélé à votre endroit, aussi bien, certes, que je le suis moi-même. »

360. **187.** *Au même.* « 1. C'est l'un des fruits pour moi du retour à la maison que je rencontre de vieux camarades de classe, que je leur dis et que j'entends d'eux des souvenirs des temps anciens et que, par le rappel du passé, il nous semble être encore dans la réalité même d'alors. 2. Voilà ce qui m'est arrivé aussi avec l'excellent Théodote [2]. J'inscris au nombre des jours de fête ceux que j'ai passés avec lui, et mon amitié pour lui s'est encore accrue, de ce qu'il aime ta famille. 3. En tout cas, il a préludé à nos entretiens par des questions sur ton fils et il n'est pas parti avant de l'avoir éprouvé, en l'invitant à une joute de récitation de vers d'Homère. L'autre a obéi sans tarder. Théodote lui-même te dira le reste, et il ne fera sûrement de mensonge ni volontaire ni involontaire, car il respecte la vérité et il déborde de talent oratoire. »

Plein été 360. **201.** *Au même*, pour lui recommander Léontius (XI, S. 196) qui s'était occupé de son fils à Antioche, cf. *supra*, p. 110 s.

Été 360. **199.** *A Sophronius* (II, S. 280) *de Phénicie* « Ce que je souhaitais depuis longtemps, je possède ton fils, tardivement sans doute, mais enfin je le possède, en tout pour ainsi dire semblable à son père, par les traits, par la réserve (τὴν ἐπιείκειαν), par la démarche. Davantage, point d'hésitation chez lui : déjà il est en bonne condition eu égard aux discours. Tout cela, c'est ta part. 2. Il ne reste donc que celle de la Fortune. Mais prions ensemble, toi, moi, et l'oncle du petit, qui est mon ami [3]. Oui bien, je pense que l'excellent Julien aussi invoquera Hermès. A moi il a donné des ordres : au dieu il adressera des supplications. »

360. **211.** *A Anatolius* (II, S. 66 ss.) *de Cilicie* (probablement de Tarse), père d'Apollinarius (IV, S. 60) et de Gémellus (I, S. 162). « Que j'aie rendu les plus grands services à ta maison, s'il est vrai que c'est un grand gain pour ta maison que tes fils aient acquis une dose non petite d'art oratoire, et cela en peu de temps, je le sais. Bien loin de te faire du tort, j'ai enseigné aux garçons le moyen de tirer bonne vengeance de qui leur aura causé quelque dommage. 2. C'est toi qui m'as fait du tort, en te persuadant que je t'en avais fait. C'est comme si tu pensais que je suis méchant envers mes frères, méchant envers mes enfants. 3. Médite donc ton apologie sur ce point, et il t'en faut composer une qui ait été longuement

1. Priscianus (I, S. 244), *praeses* d'Euphratésie en 360, cf. 173, 1 cité *supra*, p. 104, n. 5.
2. Théodote I, S. 310 s. Théodote d'Hiérapolis était un familier de Stratonicus. D'autre part il avait été le condisciple de Libanius à Antioche, cf. 187,1 ἐντυχεῖν παλαιοῖς συμφοιτηταῖς.
3. C'est le Julianus (VI, S. 191) nommé plus loin.



travaillée, si tu dois éviter le naufrage. Mais plutôt je sais ce que tu vas faire. Tu vas rester tranquille, et tu diras à tes fils de te composer un discours. C'est par là seulement que tu me vaincras. »

Fin 360. Lettres *à Hyperéchius* (224) et *à Maximus son père* (239, cf. 570), cf. *infra*, *Dossier*, p. 144-146.

360-361. Suite de lettres sur des élèves, les enfants de Caesarius (II, S. 98) d'Arménie, le fils d'Euthérius (II, S. 150), qui ont été à l'école d'un professeur rival — Acace (II, S. 41 s.), d'après la lettre 259 — avant de passer à celle de Libanius. Le fait est certain pour Philopatris, le fils d'Euthérius (cf. 259 et 260). Il me paraît assuré pour les fils de Caesarius d'après le ton même de la lettre 248. Il n'y aurait pas lieu de s'excuser (τὴν ἀπολογίαν 248, 2) auprès de Libanius ni de craindre de sa part quelque mauvaise humeur si ces jeunes gens avaient simplement suivi un ῥητώρ dans leur patrie. La date est fixée par celle du gouvernement d'Euthérius, *praeses* d'Arménie en 360-361 [1].

**248.** *A Iphicrate d'Arménie* qui avait contribué, semble-t-il, à l'envoi des fils de Caesarius chez le rival. « 1. Ce n'a pas été un mauvais dessein, chez les fils de Caesarius, de se donner à un rhéteur, et puissent-ils maintenant, ô Muses, trouver chez moi de quoi se rappeler certain proverbe [2]. Quel est-il, tu le vois peut-être : il n'est pas beau à moi de le dire. 2. J'ai ri de cette apologie que tu as faite sans que nul t'accusât. J'ai ri de nouveau, quand je t'ai vu craindre que ces jeunes gens n'obtinssent pas de moi pleine mesure parce qu'ils ont passé par d'autres avant de venir à moi. Si je les tenais pour ennemis, je leur aurais fermé la porte. Puisque je les reçois comme des amis, je me ferais du tort si je ne leur donnais tout le bien possible. »

**249.** *A Caesarius, le père de ces jeunes gens.* « 1. Ta lettre imite les Lacédémoniens. Quand ils se furent décidés à porter secours, ils arrivèrent à Marathon après l'affaire, alors qu'il n'y avait plus besoin de secours : ta lettre m'exhorte à prendre soin de tes fils, alors qu'ils peuvent en faire autant pour d'autres dans mon école. 2. Ne t'étonne pas, quand ils sont si bons et si amis des Muses, qu'ils aient acquis si vite tant de capacités. Quiconque arrive si bien doué chez moi est aussitôt jugé meilleur que les autres et me trouve déjà persuadé de ses mérites. Il n'y contribue pas peu aussi qu'ils soient tes fils, car nul ne parle de toi sans éloges. 3. Veux-tu que j'ajoute un quatrième motif [3] ? Leur oncle, Eusèbius, fut mon condisciple. Je m'en suis rendu compte de moi-même en reconnaissant un air de famille sur le visage du plus jeune. »

**250.** *A Euthérius*, qui avait recommandé les garçons. « 1. Plus que d'avoir acquis une province (τὸ ἔθνος) me plaît de l'avoir acquise alors que c'est toi qui détiens le gouvernement. Je félicite Caesarius sur ses

1. *Sic* Seeck 150. Sievers (211, § 10) place ce gouvernement d'Euthérius plus tôt, en 358. De même Förster (X 236.2), qui le place en 358-359. Cf. P. Wolf, *Schulwesen*, 59, n. 31.
2. Förster renvoie à E. Salzmann, *Sprichwörter... bei Libanios*, 64.
3. En plus de la χρηστότης, du φιλόμουσον et du σοὺς εἶναι παῖδας.

mœurs, sur son renom, qui est accru par ton approbation, mais principalement sur ce qu'il a de bons fils. Tel est en eux le souci de la modestie et de l'étude, que leur père même les tiendrait à bon droit en révérence. 2. Je t'accorderais, au vrai, toute faveur, et si tu m'ordonnes d'aimer même un paresseux, j'obéirai : mais ceux-ci, car je dirai la vérité, leur bon naturel les a recommandés avant ta lettre. Il te faut donc demander une autre grâce, car celle-ci, les garçons se la sont procurée à eux-mêmes. »

**254.** *A Caesarius*, après l'arrivée, comme élève, de son gendre. « 1. Ton bonheur ne se limite pas à tes fils, bons comme ils sont et épris de culture, mais ton gendre aussi fait qu'on te dit heureux, car il est l'un et l'autre. 2. M'est avis que, dans ton choix sur ce mariage, tu n'as pas tant considéré grands domaines et monceaux d'or que ce fait que tu l'as trouvé pourvu d'une âme vraiment d'or. 3. Sans doute, j'ai commencé de l'aimer dès le reçu de ta lettre, mais depuis que j'en suis venu aussi à l'examen d'entrée (πεῖραν), je ne l'aime plus à cause de toi, c'est toi que j'aime plus qu'avant à cause de lui. 4. Qu'y a-t-il en effet qui ne soit beau en lui ? N'est-il pas doux ? éveillé d'esprit ? doué de talent oratoire ? plein de sens en ses jugements ? Ne dépasse-t-il pas les Corybantes dans sa passion furieuse pour les discours ? 5. Veux-tu même que je te dise un secret ? Souvent il est arrivé chez moi alors que j'étais indolent, et son apparition m'a été comme un aiguillon. A peine avais-je ouvert la bouche que, bondissant, il me faisait courir la langue jusqu'à la perfection, si bien que je m'en réjouissais avec lui. 6. Quant à sa bonté, preuve en est sa venue chez nous : ce que d'autres ne reçoivent pas de leurs frères, il l'a fait pour les frères de sa femme. »

**259.** *A Euthérius* qui, ayant fait passer son fils Philopatris d'Acace II à Libanius, avait cru devoir rabaisser les mérites d'Acace [1]. « 1. L'amour de moi a fait de toi un sycophante, et, hors moi, tu tiens tous les rhéteurs pour rien. Mais il est également injuste et de louer les médiocres et de ne pas admirer les capables. Quand tu refuses de regarder Acace comme l'un des disciples d'Hermès, tu me chagrines et, avant moi, le dieu. 2. Je ne répudierai donc pas ce que Philopatris a appris de lui, mais chercherai à bâtir là-dessus : l'enseignement qu'il recevra sera le frère de celui qu'il a reçu. »

**260.** *A Iphicrate*, sur le même sujet. « 1. Ce que tu m'écris maintenant, toi qui si longtemps as lutté contre moi, ni n'est vrai ni ne m'agrée. J'ignore s'il y a en moi quelque mérite : de ce qu'il y a, en tout cas, qui le veut peut profiter plus encore que des fontaines publiques. Et je préfère, parmi les jeunes, celui qui me force à peiner davantage. 2. Quand Philopatris se sera convaincu que l'art de parler est un bien précieux, il reviendra chez vous avec un bagage qui te rendra plus joyeux. »

Printemps-été 361. **305.** *A Pappus* (I, S. 231) *de Mésopotamie*, qui a son fils Eusèbe (XVII, S. 142) chez Libanius. Remerciements pour des présents. « 1. Je n'avais demandé qu'une chose, tu m'en as envoyé deux.

1. Cf. P. Wolf, *Schulwesen*, 59.



Qu'est-ce là ? Ton fils t'a-t-il fait croire abusivement que j'avais besoin des deux, ou est-ce pour enseigner à ton fils à dépasser par le don la demande que tu as envoyé deux au lieu d'un ? Si ton fils t'a abusé, il a agi en ami des discours (φιλολόγου τὸ πάθος) [1] ; si l'addition est de ton fait, la leçon que tu donnes est d'un père... 3. Quand tu me fais des exhortations pour que je prenne soin d'Eusèbe, peut-être mériterais-tu d'en entendre de moi de pareilles à ce sujet. Ce serait absurde : estime donc que de m'en faire est aussi absurde [2]. »

**634.** *A Amphiloque* (II, S. 59) *de Cappadoce*, ancien condisciple de Libanius (670, 3), qui a ses fils Amphiloque (III, S. 59) et Euphémius (II, S. 137) [3] chez Libanius. Réponse au père qui avait recommandé de prendre soin de ses fils (cf. lettre précédente) : « 1. Si je ne le faisais pas, je serais dans mon tort ; si je le fais, il n'y a pas lieu de m'en louer : toi-même, on t'accuserait si tu négligeais tes fils, et tu ne dois pas vouloir qu'on t'admire si tu en prends soin. 2. Au surplus, bien des motifs font de moi un père pour tes garçons : le principal est qu'il sont bien doués pour l'art oratoire. » 361.

**671.** *Au même.* « 1. J'ai dit à l'excellent Phosphorus [4] quelle était ta famille, ton caractère, ton talent oratoire, et de quels fils tu es le père, car on peut déjà te tenir en honneur pour tes fils. Il a accueilli mon discours et promis de faire tout le possible pour que nous nous réjouissions, toi et moi. 2. Restaure donc ce qui est en ruine dans tes affaires, prépare à tes fils des champs tout féconds et console ta vieillesse par les espérances qu'ils te donnent. »

**660.** *A Lysimaque* (S. 198 ; sans lieu) [5], père d'un Lysimaque élève de Libanius. « 1. Lysimaque est vraiment mon fils, lui qui prononce et écrit de si beaux discours, tantôt à la louange des chefs, tantôt dans les joutes scolaires [6]. Rien d'étonnant, dès lors, à ce qu'Éros ait volé vers nous : une si belle éloquence a ému ses ailes. 2. Mais le sycophante dont tu parles, cette bête, a été châtié et le sera encore. Je le savais d'avance, j'ai annoncé à Lysimaque la perte misérable du misérable [7]. 3. Puisque tu es cher aux Muses, qu'elles détiennent ton âme, que tu enfantes de nobles vers, honore d'*épigrammata* une demeure vaste et splendide construite à Daphné par un homme de nos amis. Plein été 361.

1. Puisqu'il a voulu que son père fût généreux envers Libanius, maître des λόγοι.
2. Cf. 584,2 (*supra*, p. 121), 355,4 (*supra*, p. 121 s.), 634,1 (lettre suivante).
3. Celui-ci mourut jeune à vingt ans, avant son mariage.
4. Selon Förster (ad X 612.12), peut-être Ulpien (I, S. 314 s.), *praeses Cappadociae* en 361. La lettre précédente (670), adressée à Ulpien, contient une recommandation en faveur d'Amphiloque.
5. On ne sait rien de lui, sinon qu'il était poète et composait des ἐπιγράμματα, 660, 3-4.
6. Littéralement « sous forme d'exercice », ἐν τοῖς κατὰ μελέτην ἀγῶσιν.
7. Apparemment le jeune Lysimaque avait été accusé de s'être livré à un amant. Libanius reconnaît qu'il attire des amants, mais répudie le mauvais bruit.

Il s'appelle Olympius [1], n'a point eu et n'a pas de fils, et se console de cette infortune par les merveilles de cette maison. 4. Saisis donc cette occasion et ajoute à l'éclat des portiques et des fontaines celui de tes vers. »

Début hiver 361-362. **681.** *A Philagrius* (cf. 89, 131) sur ses fils, revenus de vacances à Antioche. « Tes fils sont arrivés. Ont-ils gagné quelque chose au temps passé chez eux, je l'ignore. En tout cas les voici maintenant au travail, l'aîné avec zèle ; pour le second, peut-être pourrai-je un jour t'écrire la même chose. Je ne cesse du moins de leur rappeler leur père, car j'estime que la meilleurs exhortation est de leur faire souvent entendre de qui ils sont les fils. »

362. **728.** *A Arion d'Ancyre* (S. 84), fils d'un Agathius, orateur réputé, et père d'Agathius, élève de Libanius. « 1. C'est avec plaisir que j'ai ici tes fils, l'un venant pour ses études, son frère l'y amenant. Belle est pour tous, je pense, l'étude de l'éloquence, mais, pour vous, elle est même désormais indispensable, s'il est vrai qu'il convient de soutenir, qu'il est impie de ruiner, la gloire que vous vous êtes acquise par le talent d'Agathius [2]. 2. De mon côté donc, et pour Ancyre, à qui j'ai une grande dette [3], et pour toi, et pour l'oncle du petit, j'emploierai toute sorte de zèle et d'exhortation : mais il faut aussi que ton fils soit plutôt de ceux qui m'excitent que de ceux qui ont besoin d'être excités. 3. Je me persuade qu'il sera du nombre des fervents : car le temps n'est plus où il était défendu d'admirer l'éloquence [4] et le nom seul du petit (sc. Agathius) est plus fort que tout protreptique. » Cf. 1165, *infra*, p. 131.

Avril 362. **715.** *A Celsus* (I, S. 104 ss.), *praeses Ciliciae*, pour lui anoncer qu'Acace veut envoyer son fils Titianus, encore élève, à Athènes et le prier d'intervenir pour empêcher cette décision. Cf. *infra*, *Dossier*, p. 176.

**719.** *A Acace.* Libanius a appris que Titianus n'ira pas à Athènes. Il voudrait savoir si cette décision vient d'Acace ou de Titianus, qui pleurait en quittant l'école, cf. *infra*, *Dossier*, p. 176.

Juin 362. **735.** *Au même.* Par une réponse de Celsus (cf. 715), Libanius s'est vu confirmer que Titianus ne partira pas. Il s'en réjouit, et aussi de ce que Titianus a prononcé un panégyrique de Celsus, cf. *Dossier*, p. 176 ss.

1. Olympius (II, S. 223 s.) d'Antioche, fils de Pompéianus.
2. Cet Agathius, grand-père du petit Agathius, avait dû se créer une réputation d'orateur à Ancyre.
3. Cf. 355,4 (*supra*, p. 121 s.), 768,3 (*infra*, p. 129), 1241, 2-4 : « Je sais que je ne me suis montré négligent à l'égard d'aucun de ceux qui viennent à moi, mais le petit (Eusèbe, cf. *infra*, ch. IV, p. 158 s.) trouvera à cela une double (δίτταν scripsi : αὐτὴν codd.) raison. Le peuple des Galates m'est si précieux que si je pouvais ajouter à la peine que je prends pour eux celle qu'ils prennent pour eux-mêmes, je ne fuierais pas ces sueurs. 3. Or, si mon sentiment est tel en général pour tout le peuple des Galates, j'honore plus Ancyre que les autres villes, et, dans Ancyre, votre famille : car vos bienfaits à mon égard ont surpassé ceux des autres. 4. Ne m'exhorte donc pas à prendre soin des affaires d'Eusèbe ».
4. Sc. sous Constance II, cf. supra, p. 92.



**737.** *A Pappus de Mésopotamie* (cf. 305), § 4-5 : « Ton fils veut être orateur, et ses dons ne sont pas inférieurs à son désir. Il sait aussi être pudique. Quand un des jeunes montre cette qualité, il m'attire et reçoit plus qu'un autre. 5. Écris-lui donc de garder ces mœurs, et tu n'auras plus aucun besoin de m'exhorter. »

Été 362. **766.** *A Hiéracius*, grand-père de Diophante (cf. *supra* 465, 600 et 601, p. 120 s.). « 1. Tel a toujours été Diophante depuis son enfance : sage, modeste, décidé au travail, approuvé des meilleurs. Si donc la plus grande part de ses mérites revient au sang, c'est à toi que nous devons être reconnaissants, moi et Diophante, qui a reçu tes nobles qualités par l'intermédiaire de sa mère. 2. Je suis sûr qu'il est bien disposé à mon égard et qu'il le restera. Il faut pourtant qu'il me récompense en s'essayant à prendre la parole, laissant là tout autre souci [1]. »

**768.** *A Pompéianus* (IV, S. 242) *de Galatie* (probablement Ancyre). « 1. Si, m'envoyant beaucoup d'or Colophonien, ou quelque autre chose plus précieuse que l'or, tu m'avais adressé ce présent sans y joindre de lettre, ne penses-tu pas que ce serait là un acte étrange, l'acte d'un ami, mais qui manque d'audace ? 2. Sache bien donc que tu es allé jusqu'à la même étrangeté en m'envoyant tes fils sans m'en rien dire. Il eût été plus correct, alors que tu retenais encore tes fils chez toi, de m'écrire selon les règles de la civilité, que de me les donner sans avoir le courage d'y joindre une lettre. 3. Eh bien, cherche une excuse : tu la chercheras, je pense, tout le temps car tu n'en trouveras pas. Cependant le manque de lettre ne me rendra pas moins actif à leur égard, non seulement à cause de votre ville, que j'estime ne devoir pas moins aimer que la mienne propre, mais encore parce qu'ils semblent en bonne condition eu égard aux discours et que, avant même de m'avoir vu, ils ont fait leurs délices de mes œuvres. »

Hiver 362-363. **790.** *A Maximus* (VI, S. 207), *consularis Galatiae*. Billet de recommandation en faveur de Pompéianus (cf. *supra*, 768), à la demande de ses fils. « 1. Inscris aussi au catalogue de mes amis l'excellent Pompéianus : il est depuis longtemps mon familier et il a maintenant aussi chez moi deux garçons qui, entre autres qualités, aiment leur père. 2. La lettre que voici est leur ouvrage : il me pressent et m'exhortent, craignant que, de ta part du moins, leur père reçoive moins que d'autres. 3. Loue donc et eux et moi, eux de m'avoir excité, moi, de leur avoir obéi, et honore ce père plus encore qu'auparavant. »

Printemps 363. **1345.** *A Pompéianus* (768, 790) qui, pour quelque raison non indiquée, a rappelé ses fils. « 1. Ce qui me semblait bon au sujet de tes fils, ils l'ont entendu de ma bouche et te le diront, mais rien ne doit l'emporter sur la décision de leur père. 2. Qu'on fasse donc ce qui

1. Cf. XXXV. Diophante avait été élève de 355 à 357. Son aïeul avait dû donner de ses nouvelles à Libanius.

te paraît utile : je me fusse réjoui de l'autre parti, mais ne blâme pas celui-ci. »

Courant 363. **1419.** Sur les fils d'*Ecdicius* (I, S. 125) *d'Ancyre*, cf. *Dossier*, *infra*, p. 150.

Été 363. **1395.** *A Alypius* (cf. 324 [en 358], cité *supra*, p. 106, n. 4), alors en Cilicie, pour défendre son fils Hiéroclès, encore élève, contre une calomnie. « 1. Il faut s'attendre à tout, comme on dit, puisqu'Hiéroclès aussi a été accusé, et cela par son père, et alors qu'il est déjà sorti de l'enfance. Encore enfant, il paraissait plus sage que des vieillards, et beaucoup, dans leurs remontrances à leurs fils, les invitaient à prendre modèle sur lui : ils seraient ainsi, disaient-ils, pères de bons fils. 2. A-t-il donc dégénéré, ou est-ce son père qui a été trompé ? Si tu veux faire de moi aussi un sycophante, je dirai donc qu'Hiéroclès a enfreint la règle. Mais si tu veux chasser l'illusion dont un méchant homme t'a abusé, je dirai qu'Hiéroclès est resté dans l'ordre et que c'est toi qui nous fais tort, à moi et au proverbe, en décidant avant d'ouïr la défense. 3. En accusant Hiéroclès, tu me condamnes moi aussi : d'un côté, si je n'ai rien su de la chose ; de l'autre, si, l'ayant sue, je l'ai laissée suivre son cours. Ne vas-tu pas, mon bon, répudier ces blâmes ? Tenir pour ennemi celui qui a menti ? Faire des excuses au petit qui pleure ? Ne vas-tu pas me croire ? Croire les faits mêmes, faire confiance à son âge ? Agir comme Léon de Sparte ? 4. Veille à ne pas paraître ignorer ce qu'il y a de beau chez les tiens, à l'exemple de l'homme de la fable qui blâmait les jambes [1]. »

**1403.** *A Hiérius* (III, S. 175 s.) *de Tarse*, qui, en 358, avait confié ses trois fils à Libanius (cf. 340, 1-2), pour les défendre contre une calomnie. « 1. Je savais que quelque Mauvais Œil (βασκανία τις) darderait son regard sur tes fils : c'est sa nature de le darder sur ceux qu'on loue. De fait, on les voyait l'emporter de beaucoup sur les autres élèves par la sagesse et le talent oratoire : aussi étais-tu l'objet de félicitations singulières parmi les pères, de ce que, alors que tu avais trois fils chez moi, on ne pouvait dire que l'un fût bon, l'autre non, mais que tous pratiquaient également la vertu. 2. Le démon jaloux n'a donc pu supporter cet éloge. Comme il n'a pu les rendre méchants ou paresseux, il a fomenté du trouble et des soupçons, et leur a fait croire qu'ils se faisaient du tort l'un à l'autre. Ces accusations ne valaient rien. A peine entendues, je ris et les éteignis aisément. Il m'a suffi de leur ordonner de s'aimer entre eux, et ils l'ont fait. Même au temps de leurs disputes, ils n'avaient pas négligé de s'appliquer aux discours et de se bien conduire, au contraire ils y veillaient alors au plus haut point dans le désir de se surpasser. 3. Ils étaient désormais en paix et bien d'accord quand arrive ta lettre, qui les jette dans la tristesse et ranime la guerre. Mais cela aussi, je l'ai empêché et je n'ai pas permis la rupture des contrats. 4. Ne fais donc

1. Förster renvoie à Babrios, fab. 43. Sur Léon de Sparte, cf. P. W., XII 2005, n° 9.



pas attention à des calomnies ; ne va pas te jeter sur Pérégrinus (l'un des fils, cf. 1539) comme un torrent ; dans l'accusation dont tu as terrifié le serviteur, que cela seul te contente, de l'avoir faite en bon rhéteur (τὸ ῥητορικῶς εἰρῆσθαι). Qu'il y ait, d'un mot, absolution pour le passé, encouragement pour ce qui reste à faire. Ne soyons pas trop aigres dans notre jugement des jeunes, nous souvenant de notre propre jeunesse. »

Mars ou avril 364. **1165.** *A Arion d'Ancyre* (cf. 728 *supra*, p. 128). « 1. Tu ne dois pas ignorer ta bonne fortune. Sache donc que ton fils est en bonne condition eu égard aux discours, et que ses mœurs sont telles, que puissent les dieux me donner dix garçons pareils (*Il.* II, 372), non pour prendre une ville ennemie, mais pour que la classe soit brillante, n'y ayant en elle que de vaillants élèves. 2. Jusqu'à ce jour, Agathius n'a donné de peine ni à ses maîtres ni à ses camarades, il est source de joie, souvent, pour beaucoup. Les uns le regardent donc comme un fils, les autres comme un frère, qui s'est acquis bonne réputation par son travail, et jamais ne dispute, à moins qu'on ne le loue. Pourtant il a de bons biceps et pourrait, par là, effrayer les autres s'il le voulait, mais plus encore que les moins forts, il aime mieux vivre en paix. 3. Je me réjouis donc quand il entre dans la classe, et me délecte à l'entendre parler. D'autres sans doute ne sont pas mauvais. Mais leur caractère est si difficile et ils mettent tant d'orgueil à chagriner autrui que, quand ils paraissent, je maudis mon métier. »

Printemps et été 364. **1174.** 5. *A Acace* (I, S. 36 ss.) [1], probablement un Antiochien qui, après avoir été *praeses Phrygiae* et *consularis Galatiae*, est maintenant (depuis le début de 364) *comes diuinarum domorum*, c'est-à-dire chef des haras impériaux, en Cappadoce. Son fils, qui était élève de Libanius, est allé le rejoindre sans avertissement : « Marcus, tant qu'il fut ici, acquit ce dont la nouvelle faisait ta joie (sc. l'art de parler, les λόγοι). Il s'est envolé avec son oncle, et cela sans m'avoir annoncé ce qu'il allait faire : je ne pouvais le retenir. Que son oncle donc te livre ses comptes sur le second point (le départ de Marcus) : sur ce qu'il a fait avant le voyage, demande-moi compte à moi-même. »

**1222.** Un peu plus tard, au même Acace. Il semble que ce père ait rappelé son fils pour l'élever à une charge (τῆς ζώνης... τῆς αὐτοῦ XI, 305.1 s.). Libanius recommande néanmoins que Marcus poursuive ses études en Cappadoce auprès du professeur de rhétorique Palladius. « 1. Ce que tu as de plus précieux t'arrive, une épouse excellente et le meilleur des fils, à qui j'ai donné peu quand j'eusse voulu donner davantage. Lui-même en fut cause, ou plutôt son oncle, ou peut-être ni l'un ni l'autre, mais ton ordre, qui lui a fait suivre son oncle pour un long voyage, comme s'il ne pouvait rester sage ici. Eût-il gâté ses mœurs en restant ici, je l'ignore : ce que je sais, c'est que de toute façon il eût gagné en talent oratoire. 2. Ce talent donc, même si bien du temps a été perdu, il l'acquerra à présent. Grand est en Cappadoce le service d'Hermès (sc. la rhétorique),

1. Sur Acace I, voir aussi Sievers 275 s., § 1.

l'éloquence y coule à flots, il y a là un maître qui a formé nombre d'orateurs, le valeureux Palladius, qui a reçu et livré à son tour une belle tradition d'art oratoire. 3. Que Marcus exerce là son jugement, détournant quelque peu les yeux de la charge, je veux dire la sienne ; car, pour la tienne, qu'il la contemple au contraire et se dise qu'elle est le fruit des discours (λόγοι) ; et non pas elle seulement, mais celle-là même que Marcus détient est, elle aussi, le fruit du talent paternel (λόγων πατρῴων). S'il se dit cela, il lui sera permis aussi de jeter les yeux sur la sienne. »

Été 364. **1250.** *A Priscianus* (I, S. 244), *Consularis* de la Palestine Première, qui a rappelé à lui son fils Polybe et, semble-t-il, d'autres fils élèves de Libanius. « 1. Polybe est entré chez moi et m'a dit : « Écris à papa », mais en ajoutant « Si tu le veux bien [1]. » Cette addition est d'un esprit éveillé et qui déjà manifeste quels artifices il nouera dans les procès. 2. Cela m'a amusé, j'ai ri : « Je veux bien », dis-je. Je t'écris donc ce billet, vous souhaitant, à eux de te revoir, à toi de les revoir, et de vous réjouir les uns les autres tout le temps de ton gouvernement. Doux est aux fils le père qui rentre après de nobles tâches, douce au père, après le travail, la vue des fils à la maison ; les affaires qui le pressent n'ont plus rien de pénible, tant est puissant ce remède ! Puisses-tu en jouir et dans ta charge et quand tu l'as achevée. 3. Tel est mon souhait. Mais je puis aussi, averti par les Muses, faire le devin : comme tu voyages sur de vastes espaces [2], c'est souvent que, comme maintenant, tu appelleras à toi les tiens. »

**1240.** *A Stratégius et Albanius.* Arrivée du jeune Eusèbe (XX, S. 142), fils d'Eusèbe (XIX, S. *ib.*), neveu des destinataires, à l'école de Libanius. Cf. *Dossier, infra*, p. 158 s.

Automne 364. **1261.** *A Scylacius* (II, S. 271), professeur de droit à Beyrouth, sur le jeune fils de Julianus (VII, S. 191), à cette date *comes Orientis* après avoir été *consularis* de Phénicie (en 362). Il est possible que, durant ce premier gouvernement, Scylacius ait connu l'enfant, qu'il recommande à Libanius. « 1. J'ai reçu le garçon que tu m'as recommandé, et j'ai eu tout de suite plaisir à voir comme il ressemble physiquement à son père : cette ressemblance est douce, non seulement aux parents, mais à tout spectateur, et non seulement chez l'homme, mais chez le poulain, le veau, l'oiseau, d'un mot chez tout être vivant. 2. Quand je me portai à l'examen de ses facultés, il m'a semblé, par là aussi, avoir beaucoup reçu de son père, car il a l'esprit vif et il est prompt à comprendre ce qu'on lui dit. Ce qu'il a déjà appris

1. εἰ βούλει (XI, 326.22), dans le cas présent, n'est pas simple formule de politesse, sans quoi on ne comprendrait pas la suite τοῦτο ψυχῆς ἐστιν ἐγρηγορυίας (XI, 327.1) : un petit Grec de bonne famille, en ce temps, connaissait les règles élémentaires de politesse. Mais le petit sait fort bien que Libanius est fâché de son départ, et donc, avec un sourire, il tente une réconciliation.

2. πολλὴν σὺ γῆν ἐπιών (XI, 327.10) οὐ ἐπιών n'a plus que le sens de « parcourir en voyage », cf. Eunape, *V. S.*, 504.9 Boiss. ἐπῆλθε μικροῦ καὶ τὴν ἀοικητόν.



par cœur de Démosthène est beaucoup à mes yeux, peu aux yeux du père. De toute façon, en sût-il deux fois autant, ce serait peu pour le père : les paysans non plus, même quand la terre donne surabondance, ne le trouvent pas surabondance, mais ils se plaignent qu'elle n'ait pas donné plus. 3. Moi du moins, je fais les deux : je loue l'un, je n'accuse pas l'autre. D'ailleurs, avec l'aide de Dieu et si le vent de la Fortune souffle bien en poupe, je pense que le garçon te reviendra avec une pleine cargaison de discours. 4. Il sera en outre honnête et modéré, peut-être par la vertu des études littéraires elles-mêmes [1], mais aussi grâce au maître qu'il a à la maison, que tu as eu raison de dire philosophe. Garder en effet, dans une si haute charge, le même caractère qu'avant le pouvoir, regarder comme sa tâche de rendre les cités heureuses, se réjouir, si le glaive reste en repos, embellir les villes par des monuments, servir les Muses, dans les procès ne renvoyer aucun des coupables satisfait, qu'est-ce là d'autre que se montrer philosophe ? Et si on se montre tel, comment n'en recevrait-on pas aussi à bon droit le nom ? 5. Julianus l'a donc aussi reçu de nous, dès la ligne de départ, car c'est dès le départ qu'a brillé la beauté de son âme. Mais que *nous* le disions tel n'est pas même chose que si c'est *toi*, toi qui connais au plus haut point la vertu d'une âme capable de régner. 6. Je te félicite donc de porter ton vote comme il faut et je félicite la maison de l'excellent Julianus d'avoir été honoré d'un tel vote [2]. »

Hiver 364-365. **1309.** *A l'avocat Sabinus* (I, S. 262), qui, en 359, avait été l'ami de Libanius et qui, en 364, lui envoie ses fils. « 1. Je t'ai vu dans tes fils : tant il a passé en eux de traits de ta personne. Mais ils sont aussi éveillés, comme toi, et l'effort ne leur fait pas peur. Le bagage de science qu'ils ont pu acquérir est, pour l'instant, léger, mais il sera peut-être grand, si les Muses et Hermès donnent beaucoup. 2. Avant déjà je te savais riche en amis, mais non pas tant que je l'ai découvert aujourd'hui. Cette richesse est apparue bien plus grande qu'on ne l'eût cru : ainsi beaucoup saluaient tes deux fils, beaucoup se désolaient qu'ils ne fussent pas encore là, beaucoup demandent ce qu'ils font, beaucoup font des vœux pour eux, d'un mot tous les excitent au travail et m'exhortent à leur sujet. »

1. χρηστὸς δὲ καὶ μέτριος ἔσται μὲν ἴσως καὶ παρ' αὐτῶν τῶν λόγων (1261,4). Les λόγοι, c'est-à-dire la παιδεία classique, l'étude des grands textes de l'antiquité et les nobles sentiments qu'ils inspirent, ont leur valeur morale aux yeux de Libanius. Ici il insiste sur la μετριότης, qui convient essentiellement à un jeune homme. Ailleurs, les λόγοι enseignent l'ἀνδρεία, cf. 670,2 à Ulpianus (I, S. 314) de Samosate en 361. Ulpianus a commencé sa charge de *praeses Cappadociae* dans des conditions difficiles. Libanius sympathise avec les difficultés de son ami, mais ajoute : ἀλλ' ἡμεῖς μὲν σοὶ συνευχόμεθα, σὺ δὲ τοῦ τε πατρὸς καὶ τῆς σαυτοῦ φύσεως καὶ ὧν ἐκτήσω λόγων ἄξιος εἶναι πειρῶ καὶ δεῖξον ὡς ὑπὸ γνώμης γενναίας (une disposition d'âme vaillante) καὶ καιροῦ δυσκολία νικᾶται. Je reviendrai plus loin (ch. VI) sur ce thème à propos de l'expression Ἑλληνικόν ἐστι.

2. Ce ψῆφος semble être l'éloge que Scylacius, dans sa lettre à Libanius, aura fait de Julianus et peut-être aussi de son fils.

Janvier 365. **1330.** 1330. *A Antoninus* (I, S. 77 s.) *d'Arménie*, sur les coups reçus par son fils, cf. *supra*, p. 112.

**1471.** *A Grégorius* (I, S. 165) *de Cilicie*, sur son fils. « 1. Il te faut prendre confiance au sujet de ton fils à cause et de son bon naturel et de son ardeur à la peine. Il est doué sous ces deux rapports : à la Fortune de faire que quelque beau fruit aussi résulte de ces qualités. 2. Prie-la donc d'assister ton fils et compte l'excellent Eustathe (le porteur) au nombre de tes vrais amis. Il a voulu savoir ce que devient le petit et, outre le message verbal qu'il avait à te remettre, il a cru devoir t'apporter une lettre de moi qui confirmât mes paroles. 3. Écoute-les, lis ceci, et réjouis-toi de bonnes espérances. »

Avril 365. **1500.** *A Eumathius* (I, S. 135) *d'Isaurie*, sur ses fils. « 1. Tu m'as donné une preuve réelle de la fin de tes soupçons, une grande preuve, telle que tout le reste est moindre : car pour un père, je suppose, tout le reste est moindre que ses fils, puisque l'homme fait plus de cas de ses enfants que de lui-même. 2. Je te loue donc de m'avoir envoyé tes garçons, je te blâme de l'avoir fait si tard. En tout cas, alors que tu devrais apprendre qu'ils savent parler, tu apprends aujourd'hui qu'ils sauront parler. 3. Cause en fut cette vaine crainte que, du fait de ta plaisanterie [1], je devais être mal disposé envers tes fils. Cependant, ni je ne saurais tirer vengeance d'une plaisanterie, ni, si tu m'avais fait grande injure, me vengerais-je sur tes fils du tort que tu m'aurais causé. 4. En fait, je ne crie pas vengeance, mais je crains que les enfants ne se vengent de leur père, quand, à mesure de leurs gains, ils verront mieux le dommage qu'on leur a fait antérieurement. »

Comme j'ai dit plus haut, il n'y a presque pas de lettres pour la période de 365 à 388. Le bref conspectus que je donne ici reprend donc à 388.

Automne 388. **894.** *A Flavius Asclepiades Hésychius* (VI, S. 174 s.), avocat, en 388 résidant à Constantinople, plus tard *praeses Thebaidos* (en 390-391). Il a plusieurs fils chez Libanius depuis au moins 388. « 1. Ne m'accuse pas, accuse les circonstances qui m'ont amené bien des soucis, le chagrin qui en résulte, les larmes que provoque le chagrin. Avoir de tels ennuis et dans le même temps écrire à de tels amis n'est souvent pas facile. 2. Des deux derniers mois, tes fils ont passé le premier dans l'étude des deux, et les anciens et moi, le second en celle des anciens seulement, car c'était là leur avantage. 3. Avec l'aide d'Hermès et des autres dieux,

1. Allusion à on ne sait quelle plaisanterie d'Eumathius sur Libanius. La lettre suivante (1501), à Dionysius (II, S. 121) d'Isaurie, dit (§ 1) πάνυ γοῦν ἱκανῶς συνηγόρευκας Εὐμαθίῳ τῷ καλῷ (XI, 526.22) : Eumathius avait donc pris Dionysius comme avocat auprès du sophiste. Mais peut-être faut-il lire XI 526.12 et 13 s., non παιδιάν et παιδιᾶς (corrections de V[3]), mais παιδίαν et παιδίας (les manuscrits ont παιδείαν et παιδείας), sc. « puérilité, sottise », cf. Plat. *Leg.* IX 864 d 5. Cf. en effet 1501,2 ἴστω οὖν (sc. Eumathius) ὅτι με οἷς μὲν ἔπραξεν ἐτίμησεν, οἷς δὲ ἐπίστευσε μόλις ἐλύπησεν. Eumathius avait cru à de mauvais bruits, cf. 43 et 89 *supra*, p. 122 s., 542,2-3 *supra*, p. 111. Les petits en tout cas, à leur arrivée à Antioche, οὐκ ἐσίγησαν ὑφ' ἡδονῆς ὡς ἂν Ἀθήναζε ἥκοντες (1502,1 : à Ecdicius, cf. *supra*, p. 104, n. 5).



nous reprendrons les cours ce mois-ci, le 4[e] jour du mois étant celui du premier cours. »

Sievers (25, n. 82) a mal compris ce passage. Les « deux mois » ne sont pas des mois de cours, mais des mois de vacances, et donc ἀφόμεθα συνουσιῶν (XI 44.18 s.) signifie bien « nous recommencerons les cours ». Ces mois de vacances sont probablement août-septembre, le semestre d'hiver débutant en général après les vendanges, cf. 379,9 (à Calycius, cf. *infra*, ch. IV, p. 169) νῦν μὲν ἔμπλησον σαυτὸν παλαιῶν συγγραμμάτων, γεωργῶν δὲ ἤδη τῶν περὶ τὰς ληνοὺς πεπαυμένων αὐτὸς ἥκειν δεῦρο [1]. « Le 4 de ce mois-ci » désigne le 4 du mois qui suit les deux mois de vacances, donc probablement le 4 d'octobre, Ὑπερβερεταῖος à Antioche (cf. Bischoff, ap. P. W. X, 1587). On notera que c'est précisément avec ce mois Hyperbérétaios que commençait l'année à Antioche (*ib.*, 1587.39 s.). La lettre 379, 9 citée *infra* p. 169 montre aussi que, durant les mois de vacances, l'élève était invité à apprendre par cœur, ou à se remettre en mémoire, des textes : ἐμέ (XI, 44.16) signifie sûrement des discours de Libanius lui-même (et non « die Theorie der Kunst », Sievers, *l. c.*). Nous savons par le Πρὸς τοὺς νέους (III, 17 = I, 273.2 ss.) que les élèves apprenaient par cœur les discours épidictiques de leur maître (voir aussi 584, 1, *supra*, p. 121).

Reste une petite difficulté. La lettre 894 mentionne seulement des fils, παῖδες οἱ σοί, sans préciser leur nombre. La lettre 1090, 1 (*infra*, p. 138), au même Hésychius, mentionne un fils qui est toujours à l'école (τὸν φοιτῶντα παρ' ἐμὲ παῖδα σόν), puis parle, au pluriel, de τοὺς ἐπ' ἄλλα πεπορευμένους, qui jadis, ont été aussi élèves (τῶν φοιτώντων ἦσαν). Or la lettre 1082,2 à Hésychius fait allusion au mariage de l'un des fils, et l'on ne peut guère voir en τοὺς ... πεπορευμένους que ce fils nouvellement marié qui vient de quitter l'école. Tout doute cesse quand on observe, avec P. Wolf (*Schulwesen* 17, n. 23), que Libanius emploie souvent le pluriel alors qu'il ne s'agit que d'un seul individu, u. gr. 504, 4 τοῖς ἑστιῶσι = 529, 3

1. C'est ce que les Latins appellent, je pense, *uindemiales feriae*. Quand S. Augustin se dispose à quitter son enseignement de rhéteur, il se félicite de ce que la décision lui soit venue alors que *iam paucissimi dies supererant ad uindemiales ferias*. Dès lors il pourra faire à ses élèves un adieu solennel (*ut sollemniter abscederem*) sans déranger tout l'ordre de l'année scolaire, *Conf.* X 2, 2, 7 ; cf. *ib.* IX 2, 3, 11 *iaclantiae simile uidebatur non opperiri tam proximum feriarum tempus, sed de publica professione... ante discedere, ut conuersa in factum meum ora cunctorum intuentium, quam uicinum* uindemialium diem *praeuenire uoluerim, multa dicerent*, *ib.* IX 5, 13, 1 *renuntiaui* peractis uindemialibus *ut scholasticis suis Mediolanenses uenditorem uerborum alium procuderent*. M. P. Courcelle, *Rev. Philol.*, XXXI (1957), p. 30 et 42 s., n. 90 et 91, a noté que les *feriae uindemiales* fournissent le cadre temporel de Minucius Felix, *Octavius*, cf. 2, 3 (p. 215 Waltzing) *sane et* ad uindemiam feriae *iudiciariam curam relaxauerant*, de Cyprien *ad Donatum* 1 *tempestiuum prorsus hoc tempus est, quo* indulgente uindemia *solutus animus in quietem sollemnes ac statas anni fatigantis inducias sortiatur*, et d'Ennode, CCCXXXIV, *Ep. ad Maximum* VII 20 *iustum esse coniciens*, dum uineta uberem tribuunt liquorem, *me sobriam alloqui... personam...* Sit *inter nos* felicium uindemiarum *uia* conloquium.

τοῦ θαυμασίου σοφιστοῦ (X, 499.21) = ἑτέρων *ib.* (X, 499.19) = ἑτέρων 533, 1. De même οἱ ὑβρικότες XXXIV, 1 (III,19 1.3) = ὁ θρασὺς οὑτοσὶ παιδαγωγός XXXIV, 2 (191.12). De même 1375, 3 (XI, 420.13) πονηροῖς τισιν ne doit désigner que la seule et même personne à qui le jeune Théodote a malencontreusement prêté le livre de son père (cf. *supra*, p. 115). Il est donc probable que les deux lettres 894 et 1090 ne concernent que deux fils d'Hésychius.

391. **1005.** *A Félix* (III, S. 155), *comes Orientis* depuis au moins 380. Libanius lui rend son fils à la fin des études de celui-ci [1]. « 1. Reçois ton fils qui a acquis du talent oratoire (λόγων δύναμιν) : à ses dons naturels s'est jointe la peine, la sienne et la mienne. J'ai volontiers pris de la peine à son sujet, car j'estimais lui devoir une récompense aussi pour sa sagesse. Il a été sage en effet, et cela malgré son éclatante beauté. C'est là un avantage pour le maître, et cela ne saurait qu'accroître le renom de la classe [2]. 2. C'est tel donc qu'il te revient. Qu'il acquière, par toi, le reste, qui sans doute est inférieur à l'art oratoire, mais passe aux yeux du vulgaire pour mener davantage au bonheur. »

391. **1011-1013.** Trois lettres au sujet de Létoius (VI, S. 198), fils de Factinianus, *Consularis Pamphyliae* (S. 155).

**1011.** *A Argéius*, professeur de rhétorique en *Pamphylie* et premier maître de Létoius. « 1. Létoius fait bien sans doute d'admirer l'art du rhéteur et de vouloir le posséder. Que pourtant, négligeant la source proche, l'habile Argéius, il ait vogué jusqu'ici, c'est même chose, me semble-t-il, que si un homme assoiffé négligeait la fontaine de chez lui et courait jusqu'à celle des faubourgs pour y boire exactement la même eau. Ce que Létoius peut tirer de moi, il l'aurait tiré aussi de toi. 2. Ne fût-ce que pour nulle autre raison que la lettre même qu'il m'apportait de ton style, il aurait dû voir qu'il lui fallait rester là-bas et puiser à une telle splendeur d'éloquence. 3. Létoius ne s'en est pas rendu compte et il s'en blâmera souvent. Quant à moi, ravi et du garçon et de ta lettre, je souhaite qu'il ne cesse pas d'aimer les discours : mais je crains les oreilles du père et les langues habituées à chanter les mérites de Beyrouth [3]. »

**1012.** *A Factinianus*, père de Létoius. « 1. Voici le signe d'un homme capable de gouverner : non pas brique, pierre, rempart, fresque, portique inutile, mais collaborer avec les sujets en vue de la culture, avoir bon jugement, savoir parler. Un tel homme mériterait justement le nom de père, non pas les premiers. 2. En m'envoyant cette lettre, en honorant si grandement celui qui est sous ta gouverne [4], tu as réveillé ceux qui négligent l'art de parler, et rendu plus appliqués ceux qui ne s'en sont pas éloignés. 3. Et j'ai bien le sentiment que tu enverras encore ici d'autres

1. Traduit en partie déjà plus haut, p. 114.
2. μείζω ποιεῖν τὸν χορόν XI 135.2 s. Ou, si l'on prend μείζω au concret, « accroître le nombre des élèves ».
3. C'est-à-dire de l'étude du droit.
4. Probablement le sophiste Argéius.



lettres dans le même dessein. Car, quand tu me loues pour le talent qu'ont acquis mes élèves, quand tu nommes « chose céleste » mes écrits, c'est comme si tu criais à tous les hommes : « O pères, envoyez vos fils à un vieillard qui aujourd'hui encore sait prendre de la peine. Que ni la longueur de la route ni les flots ne vous arrêtent. » 4. Toi donc, par ce que tu dis et fais, tu promeus le bien de la sagesse, le bien de la Pamphylie. Pour moi, j'ai reçu Létoius, comme tu l'as voulu et ordonné, et, ce faisant, j'en veux aux dieux qui m'ont privé d'enfants, que j'aurais certes, si Chypre n'avait été victime d'une injustice [1]. »

**1013.** *A Quirinus* (IV, S. 251), qui, vraisemblablement de Pamphylie et ami de Factinianus, lui avait recommandé d'envoyer son fils chez Libanius [2]. « 1. Ta culture, le fait que tu peux l'emporter grâce à elle, t'ont poussé à m'envoyer un premier élève, puis ce second, le premier même contribuant quelque peu à la venue aussi du second. Car voilà ce que produit et accomplit la renommée : elle porte partout le bruit de ce qui se passe ici et là, elle indique « Ici paresse », elle proclame « Ici travail », et cette seconde indication fait se mouvoir une cohorte nouvelle. 2. C'est de cette manière, je pense, que Létoius est venu. Il jouira de tout ce dont jouit aussi chacun des autres — et que tu as glorifié, toi, par la flatteuse comparaison du soleil. — Puisse-t-il garder ce qu'il aura acquis, puisse-t-il ne pas le perdre par le mal dont souffrent certains, qui, jetant les yeux vers d'autres biens, n'ont plus rien de ce qu'ils avaient [3]. »

**1014.** *A Palladius* (XIX, S. 230) *de Tyane*, après que celui-ci lui a envoyé ses deux fils, conduits par Létoius (VI : cf. 1011-1013). « 1. Nombreux sont les présents qui me viennent de Létoius, mais tous sont inférieurs à celui-ci : de Tyane, ville bienheureuse, il m'a amené deux garçons épris des discours, et qui par là font l'ornement de leur père, l'excellent Pallade, homme supérieur par l'intelligence et la modération, l'habileté à rendre la justice et à défendre sa ville. 2. Il est trop long de dire en une lettre tous les éloges que Létoius m'en a faits. Me voilà donc poussé au zèle, d'abord par la bonne nature même des garçons, ensuite par le renom de leur père, enfin parce que c'est le désir de Létoius. 3. Il y a même une quatrième raison. C'est que j'ai été le condisciple de leurs 391.

1. ἐγκαλῶ τοῖς θεοῖς ἀφελομένοις με παῖδας, οὓς εἶχον ἂν οὐκ ἀδικηθείσης Κύπρου (XI, 142.4 s.) n'est pas clair. Sievers (197 et n. 7) y voit peut-être une allusion au sort de Cimon, fils de Libanius, qui aurait dû recevoir le gouvernement de Chypre si des intrigues ne l'avaient empêché. En ce cas, παῖδας équivaudrait à « mon fils ». Mais comment Libanius aurait-il eu auprès de lui son fils, si celui-ci devait gouverner à Chypre ? Et quel rapport entre la venue de Létoius et le sort, quel qu'il ait été, de Cimon ? Il doit y avoir un rapport et donc παῖδας doit, comme en tant d'autres cas, signifier « élèves ». Tout en se réjouissant d'accueillir Létoius, Libanius regrette que des événements de Chypre l'empêchent d'en avoir davantage, ou lui aient enlevé ceux qu'il avait.
2. Une phrase déjà citée *supra*, p. 104, n. 5.
3. Allusion à l'étude du droit, comme *supra*, 1011,3, p. 136.

ancêtres, qui étaient l'objet d'une louange universelle pour la beauté tant de leurs mœurs que de leur talent oratoire. J'ai pleine confiance, dès lors, que cette double beauté se trouvera aussi en ces garçons : un tel prélude m'en donne l'assurance. »

393. **1093.** *A Uranianus* (S. 315), à propos de ses deux fils qui ont été calomniés. « 1. J'ai toujours pensé que ceux qui diraient du mal de tes fils seraient nombreux, car nombreux, comme je le vois, sont les méchants qui jettent injustement de l'opprobre sur les gens de bien. Mais je ne m'imaginais pas que, toi du moins, tu accueillerais volontiers de tels bruits, y donnerais aussitôt ta créance et agirais comme ceux qu'on abuse, toi si âgé, qui en tant d'années as été formé par tant d'affaires, qui connais et tes vrais amis et ceux qui, prétendant l'être, éclatent quand il t'arrive du bien. 2. Puisqu'on t'a ainsi séduit, que tu t'es laissé prendre, en es venu au comble de l'indignation et, de ce fait, as réjoui ceux qui précisément voulaient qu'il en fût ainsi, je me désole sur vous, toi et tes fils, sur eux, de ce qu'ils aient subi un tel châtiment, sur toi, de ce que tu l'aies exigé. Mais je ne veux en dire aujourd'hui que ce peu : s'ils se conduisaient mal, ils seraient loués par ceux qui maintenant les calomnient. 3. Car on ne les hait pas, à cette heure, en tant que déshonnêtes, mais, alors qu'ils sont honnêtes, on lance contre eux de mauvais bruits : s'ils ne valaient rien, ils ne subiraient pas cette infortune, puisqu'ils seraient tels que le souhaitaient les pires gens qui aient jamais été. 4. Fâche-toi donc à présent tout ton soûl, le temps rendra la vérité plus forte que le mensonge : alors tu t'accableras de reproches d'avoir cru, tu maudiras longuement ceux qui t'ont convaincu, tu rechercheras le temps perdu et tu ne le trouveras nulle part. »

393. **1092** et **1090**, toutes deux à Hésychius (cf. *supra* 894, p. 134 ss.). La première lettre précède la seconde, mais l'on ne peut dire de combien. Il semble qu'un des fils d'Hésychius se soit marié à Antioche, 1092, § 2 : « Je ne t'écris que ce billet, car je suis accablé de maladies, mais le porteur s'étendra tout au long dans ses éloges du mariage, il a beaucoup à dire sur la jeune épouse, beaucoup sur le jeune époux. » Ce fils a donc quitté l'école, l'autre y est encore, 1090, 1 : « J'aime et ton fils qui est élève chez moi — comment ne l'aimerais-je, puisqu'il est élève ? — et ceux qui sont allés ailleurs, puisqu'ils furent un jour de mes élèves. » Ces pluriels τοὺς... πεπορευμένους et ἦσαν semblent désigner le fils qui s'est marié, cf. *supra*, p. 135 s.

393. **1098.** « Au même » (τῷ αὐτῷ). Or la lettre précédente (1097) est adressée τοῖς πατριαρχαῖς, c'est-à-dire, selon Förster (XI, 207, ad 16), τῷ πατριάρχῃ (Gamaliel, patriarche des Juifs, S. 162) καὶ τῷ συνεδρίῳ. Mais il ne peut guère s'agir d'un fils de Gamaliel, puisque le garçon en question a eu déjà comme professeur Argéius, et que le seul Argéius mentionné dans les lettres est le rhéteur de Pamphylie (cf. 1011, *supra*, p. 136). Ce garçon doit donc être un Pamphylien ; mais ce n'est pas Létoius, fils du *consularis Pamphyliae* Factinianus, puisque Létoius est déjà chez Libanius depuis 391 et que le νέος de cette lettre-ci vient de fuir la maison



paternelle pour venir chez Libanius. Comme le conjecturait déjà Förster, il a dû se perdre au moins une lettre entre 1097 et 1098. « 1. Ton fils est arrivé chez moi. Il peut apprendre, et à vrai dire il a déjà participé à mon enseignement, avant même que de m'avoir vu, grâce aux capacités d'Argéius en ce qui regarde l'art de parler [1]. Il ne trouvera pas ici plus belles leçons, mais peut-être aura-t-il gagné à voir beaucoup de villes, s'il est vrai que cela profita aussi à Ulysse (*Od.* I, 3, XVIII, 63). 2. Je te prie de lui pardonner sa faute [2], de ne pas te fâcher et de ne pas lui couper les vivres [3] ; car cela peut le plonger dans la tristesse, et nous voyons que la tristesse nuit à ceux qui ont la passion de l'étude. »

1. Cf. *supra* 1011,1 (p. 136).
2. Cf. LV 12 et *supra* ep. 23 et 24 (p. 122).
3. Cf. *supra*, 23,2 (p. 122).

## IV

## QUELQUES ÉLÈVES DE LIBANIUS

Je voudrais, dans ce chapitre, donner quelques portraits d'élèves de Libanius. Cette étude a un double intérêt. D'une part elle fait connaître Libanius lui-même. Elle montre sa sollicitude toujours active à l'égard de ses garçons, qu'ils soient encore en classe ou l'aient quittée. On verra avec quel désintéressement, malgré une santé médiocre et les fatigues de son propre travail, il ne cesse d'écrire à de grands personnages pour leur recommander ses anciens élèves ou même leurs parents, comment aussi il veille continuellement sur ses « fils », les encourage, les exhorte à parler, à prendre confiance en eux-mêmes et à se montrer bons citoyens par le πολιτεύεσθαι et les liturgies.

Mais cette étude n'est pas moins intéressante par ce qu'elle fait connaître de ces jeunes gens et de leur milieu. Ce sont, dans leurs provinces (Galatie, Arménie, Cilicie) des fils de nobles ou de grands bourgeois. Leurs pères ont des terres, chassent, tiennent table ouverte, sont grands liseurs et parfois même écrivent et font des vers. On les imagine volontiers dans de belles villas pareilles à celles de Daphné, avec portiques, fontaines, pavés de mosaïques. Ils paraissent bien élevés, obéissent à leurs pères, s'appliquent à les satisfaire. Ils restent fidèles à leur vieux maître : s'il entretient une correspondance, c'est évidemment que, de leur côté, ils lui écrivent ; ils se plaignent, ou lui se plaint, quand cet échange épistolaire se relâche. Ils se marient entre eux, forment une caste, et cette caste est sympathique. On a le sentiment qu'une société pareille n'est pas très différente de la nôtre, ou du moins de ce que fut la bonne société européenne avant 1914. On a le sentiment que, christianisme ou paganisme, certains faits sociaux ne changent pas. Une fortune terrienne héritée des ancêtres crée de soi-même un certain genre de vie, de certaines manières, un certain « ton ». Les uns restent sur leurs terres et se contentent de πολιτεύεσθαι dans leur cité. Pour y briller, dans une civilisation où la φιλοτιμία est de règle, l'argent ne suffit pas, il faut savoir ἄρχειν et pour cela posséder l'assurance que donnent et la naissance et l'éducation. Comme l'ἄρχειν suppose le maniement de la parole, avoir fait de bonnes études, avoir bien appris les λόγοι est essentiel. Ce n'est pas tout. Même dans une cité, plus encore si l'on veut accéder aux charges de gouvernement, d'une province entière ou à la cour, la fréquentation des puissants joue un grand rôle. De là les recommandations de Libanius aux gouverneurs, consulaires et hauts magistrats. « Un mot gentil d'un tel grand à un jeune fait beaucoup » dit Libanius (1444, 3).

Et comme ces grands sont du même milieu, qu'ils ont fait les mêmes études, qu'ils ont les mêmes usages de politesse et le même fond de culture, qu'en outre ils connaissent Libanius et l'apprécient, ils favorisent volontiers les « poulains » de leur ami. Ceux-ci, à leur tour, deviendront des grands. Il y aura d'autres Libanius, d'autres écoles, d'autres élèves. Ainsi se maintient une civilisation.

On ne peut dire, à la lecture de ces lettres, que cette civilisation soit foncièrement immorale, comme induiraient à le penser certaines diatribes de Chrysostome. En sorte que la correspondance de Libanius offre un utile correctif aux textes qu'on lira plus loin, dans les deux chapitres suivants. Il est possible qu'à Antioche, la grande ville, la jeunesse courût plus de périls et fût plus susceptible de se corrompre. Aussi bien un père, Acace de Cilicie, craint-il pour son fils Titianus les spectacles et la πολυανθρωπία de la métropole (cf. *supra*, p. 113). Mais ces jeunes sortis de leurs provinces semblent sains. Ils arrivent sains à Antioche ; et il apparaît bien, par la teneur et le ton des lettres que Libanius leur écrit ensuite, que sains encore ils quittent la ville. Après tout, en ce temps-là comme aujourd'hui, ce sont quelques vertus foncières, le travail, la bonne éducation, qui faisaient valoir un jeune homme et lui permettaient de briller. Il n'y a pas lieu sans doute de généraliser le tableau. On ne peut assurer que cette même classe, dans toutes les parties de l'Empire, fût aussi probe et solide. Mais peut-être le témoignage de Libanius amène-t-il à douter des formules trop absolues de certains auteurs chrétiens (Chrysostome, Salvien), de certains historiens modernes. Le « mauvais » civilisé, le « bon » barbare sont des mythes. Hormis des raisons militaires, qui sont d'un tout autre ordre, il n'y avait pas de nécessité inéluctable à ce que la civilisation antique fût détruite. Il n'y avait pas, en tout cas, de raisons morales. Car on peut se demander, vraiment, si après quinze siècles de « progrès », nous valons mieux.

Les jeunes gens ici peints — devinés plutôt, d'après Libanius lui-même —, appartiennent à la première période (354-365) de la carrière du sophiste. Je n'en ai choisi qu'un petit nombre, pour les suivre autant que possible, eux et leurs familles, dans le détail. C'est le détail qui intéresse, qui fait revivre gens et mœurs d'autrefois. Nous les voyons d'ordinaire et à l'école et après. Un seul, Titianus, est encore à l'école quand les manuscrits viennent à manquer (à partir de 365). Il peut, à vrai dire, compter lui aussi pour un ancien élève, car il n'est pas resté chez Libanius moins de huit ans.

### *HYPERÉCHIUS* (I, S. 182 s.)
### *fils aîné de Maximus* (XII, S. 200 s.) *d'Ancyre* [1].

Hyperéchius avait déjà été élève de Libanius à Nicomédie, où le sophiste séjourna de 344 à 349 : cf. **1454** (363), lettre de recommandation

1. Qu'on ne cherche pas ici le dossier complet d'Hyperéchius, notamment toutes les lettres de recommandation que Libanius a écrites à son sujet. On en trouvera la liste, ainsi que la carrière entière de cet élève, dans une longue note de Sievers, 256-258 (voir aussi Seeck 182 s.). Je signale seulement que, si Hyperéchius n'est pas marié encore en 363 (805,3), il ne peut avoir en 365 un fils en âge de suivre les leçons d'un sophiste. L'Hyperéchius de la lettre 1475 n'est donc pas le nôtre, cf. Sievers, 258 § 7, Seeck 183 (Hyp. II).



à Julien (VIII, S. 191 s.), alors *peraequator* en Galatie, §§ 2-4 : « Commence donc ton assistance par Hyperéchius que voici (sc. porteur de la lettre), qui depuis longtemps est victime des poursuites et des vexations de gens habitués aux gains iniques. Il est de ceux qui ont suivi ma classe au temps de l'ancienne félicité. 3. J'appelle « félicité » le temps passé à Nicomédie, non qu'il m'ait rapporté de l'argent, mais parce qu'il m'a procuré d'excellents amis, dont la plupart ont disparu. C'est alors que vint d'Ancyre ce jeune homme qui maintenant met en toi ses espérances : pour les discours, il ne s'est montré inférieur à aucun ; en bonne conduite, le premier. Je l'aime donc comme les parents ceux qu'ils ont élevés et, si je le vois en trouble, je le défends moi-même et je fais appel aux autres. 4. Si c'est là, à tes yeux, agir en homme de bien, montre par le fait que tu approuves mon sentiment. »

Hyperéchius a dû arriver très jeune à Nicomédie, peut-être seulement en 349. Au printemps ou à l'été de 355, il est élève de Libanius à Antioche ; le sophiste le charge alors d'une lettre à Anatolius (I, S. 59 ss.) qui, naguère *praefectus urbis* à Rome, a quitté ce poste et vient tout juste de débarquer à Séleucie de Piérie (**311**) : « 1. C'est dans les meilleures conditions qu'Hyperéchius verra Séleucie puisqu'il peut y voir le meilleur des hommes. Pour moi, je suis asservi par mon métier. Sans quoi, j'aurais de toute façon fait la même course, non pour l'attrait du port ou des monuments dont, dit-on, on a embelli la ville : non, c'est toi-même, ce sont tes mœurs qui m'auraient persuadé de courir. Car, puisque tu es toujours en fuite, il ne reste que de te poursuivre. 2. N'est-il pas horrible pourtant, alors que tu reviens d'Italie par amour de nous, de voir que tu cherches le commerce d'autres gens que nous, et donnes plus de prix à la campagne et à d'autres lieux qu'à la ville que tu as ornée ? 3. Mais quoi, Apollon retournera à Delphes. Pour l'instant, puisque tu as favorisé Maximus du secours d'une lettre, aie la bonté de la donner rapidement à son fils. Ce garçon a plus d'ardeur pour la peine que d'autres pour ne pas prendre peine. Tout en admirant donc son obéissance à son père, raccourcis quelque peu son absence loin de la classe. » Comme on le voit, Hyperéchius avait dû être rappelé par Maximus pour quelque affaire et, selon son habitude, Libanius intercède pour qu'on le lui renvoie.

De fait, en 357, Hyperéchius est toujours à l'école ; on le sait par un billet, le premier, à Maximus (**570**) : « 1. Il a été beau de ta part de te

lier d'amitié avec Himérius [1] et tes fils font bien quand ils t'imitent sur ce point. Ton fils le révère et lui, de son côté, le loue et se réjouit de voir qu'il a bonne réputation et fait l'objet de tous mes soins. Il ne lui reproche qu'une chose : alors qu'Himérius est généreux en ses dons, ton fils n'en veut recevoir que fort peu. 2. Loue donc la libéralité de l'un, la pudeur de l'autre. »

Hyperéchius a dû quitter l'école à l'été de 360. La première lettre que lui adresse Libanius est de l'été ou de l'automne de cette année **(224)** : « 1. Je n'ai jamais eu ni autant de joie ni autant de chagrin qu'aujourd'hui. L'excellent Gaudentius [2] m'en a apporté les motifs et, en me racontant la chose, il était dans les mêmes sentiments que moi. Aussi en ai-je été excité encore plus à l'aimer. 2. Motifs de ma joie ? C'est que, dès ton retour, tu as tenu suspendue la ville (Ancyre), jeunes et vieux pareillement et nombre d'habiles, par la vélocité de ta langue et la sociabilité que tu montres (ὁμιλητικὸς φαίνεσθαι). Tu fuis la dispute, les rixes et la superbe au point de surpasser même l'Artémon du proverbe [3] : tous ont pour toi les sentiments d'un père, peu s'en faut que ton père ne s'élève au ciel [4] et ta mère est dite « Glorieuse en son fils ». 3. Comme donc j'entendais ces nouvelles — non pas aussi brièvement dites, mais avec tous les détails qu'on donne naturellement quand on a plaisir au récit, et, de vrai, Gaudentius avait plaisir à ce message et je ne sais s'il en eût eu davantage à parler de son fils — 4. [5] moi, je remerciais les dieux plus que pour toute autre chose, mais son visage soudain assombri a troublé ma joie. « Qu'est-ce donc » ? dis-je. Il se taisait. Je le pressai, il hésitait encore. 5. Le voilà forcé enfin de me présenter cette affreuse, cette effrayante nouvelle, les deux périls, la corde déjà prête pour tes parents [6]. Là-dessus, me voyant perdu, il ajouta aussitôt le remède : « tu t'étais remis », disait-il ; « cette crainte n'est plus, dont avait été

1. Il ne s'agit pas du sophiste d'Athènes (cf. Schenkl ap. P. W., VIII, 1622 ss.), qui n'est venu à Antioche que cinq ans plus tard, en 362, dans la suite de l'empereur Julien, mais de l'Himérius père de Jamblichus (cf. ep. 569-577 et S. 184 s.), beau-frère de Sopater (I, S. 279) d'Apamée, riche propriétaire syrien (cf. 571) avec lequel Libanius était lié à Antioche, mort en 357.

2. Ce Gaudentius n'est pas le sous-maître arabe de Libanius (cf. Sievers 42, n. 228), mais Gaudentius est un second nom porté par Héortius (père de Thémistius III, cf. *supra*, p. 119, 120), probablement d'Héraclée du Pont (S. 171). Plus loin dans la même lettre (§ 8), la fille de Gaudentius est dite fille d'Héortius.

3. Cf. Crusius ap. P. W., II, 1446, n° 15. Il était dit ὁ περιφόρητος (cf. Anacréon, fr. 16 Diehl), sans que les anciens s'accordassent sur le sens propre de l'épithète.

4. Littéralement ne s'envole (πετομένου), de joie ou d'espérance, cf. Pind. *Pyth.* VIII, 88 ss. ὁ δὲ καλόν τι νέον λαχὼν ... μεγάλας ἐξ ἐλπίδος πέταται ὑποπτέροις ἀνορέαις.

5. Même si l'on met ici un nouveau paragraphe, il faut évidemment une virgule (non un point) après διηγούμενος (X, 208.5). Soit donc § § 3-4 : ταῦτα καὶ τὰ τοιαῦτα ἀκούων — οὐχ οὕτως ἐν βραχέσιν ... διηγούμενος. — ἐγὼ μὲν οὖν ..., ὁ δὲ κτλ.

6. Hyperéchius a failli mourir de maladie, et ses parents se seraient pendus s'il était mort.



terrifiée la ville entière ». 6. Gaudentius avait peur de paraître exagérer sans raison dans son récit. Il jette les yeux sur l'entourage et, s'adressant à Romanus, le prend à témoin. Celui-ci s'avance et déclare ne pouvoir en rapporter autant qu'il en sait. Et lui aussi, pour cette parole, m'est devenu cher. 7. Comme donc Gaudentius n'avait pas pour toi assez d'éloges, je lui demandai quel âge avait sa fille. L'ayant appris, « je m'étonne », dis-je, « que négligeant celui que tu loues, tu cherches un autre gendre ». Voilà devenu tout rouge cet ami cher entre tous. Il ne dit mot, mais son visage montra qu'il ne vous tenait certes pas pour gens de rien. 8. C'est ainsi que, moi qui suis si loin, je veille sur vos affaires ; j'ai tendu les filets et, bien que ton père ait toujours vécu à la chasse, c'est moi qui m'efforce de vous livrer la fille d'Héortius [1]. »

La même année, par un autre courrier, Libanius écrit à Maximus **(239)** pour le féliciter des succès de son fils et d'avoir remis à Hyperéchius sa part d'héritage : « 1. Tu me dis tout à la fois qu'Hyperéchius est mon fils et que tu me sais gré de ce qu'ai fait pour lui. De ces deux dires ou le premier n'est pas vrai ou le second n'a pas de motif : ou plutôt, puisque le premier est vrai, le second est manifestement sans motif, à moins que tu ne sois dans l'obligation de te savoir gré à toi-même de ce que tu fais pour lui. 2. Mais non, tu n'as rien fait, toi, d'extraordinaire en faisant pour un fils, et un tel fils, ce que tu as fait, et de mon côté, si, l'ayant regardé comme un fils en tout excellent, j'agis quelque peu bien à son égard, je ne saurais en réclamer un salaire. Mais je vais te dire à quelles gens nous devons, toi et moi, reconnaissance pour la bienveillance qu'ils lui témoignent. 3. Les habitants de la sainte Ancyre — car il lui conviendrait bien de s'entendre donner cette épithète dont Homère honore Athènes (*Od.* XII, 323) —, ces habitants donc sont tes bienfaiteurs et les miens, et ils méritent couronnes et prières. Oui certes, je prie tous les dieux et déesses que la terre leur donne fruit au maximum, que le climat y demeure en de justes bornes, que les femmes mettent au monde enfants pareils à leurs parents, que la cité soit éprise comme aujourd'hui de l'éloquence, que rien n'y manque des biens qui donnent le bonheur, puisque, après m'avoir fait bon accueil quand je traversai la ville, ils m'ont à cette heure honoré davantage par ce qu'ils ont fait pour la gloire de ton garçon. 4. Ne crois pas que je veuille dire qu'ils l'ont mené à la gloire bien qu'il n'eût pas de talent : non, mais la jalousie ne leur a pas fait répudier le vrai ; en aimant leur concitoyen, ces citoyens ont dominé leur jalousie. C'est de cela qu'il leur faut savoir gré. 5. Voilà donc ce que, moi, je leur offre : vœux pour eux, louanges de leur conduite. Mais il t'est possible, à toi, de les remercier aussi en acte. Estime que tous les services n'auront pas encore payé la totalité de ta dette. 6. Sache en outre que notre cité aussi est reconnaissante à ta ville, car elle estime que les sentiments d'Ancyre envers Hyperéchius confirment le sien propre, qu'il est des meilleurs. 7. Ta libéralité à l'égard de ton fils ne

1. Cf. *supra*, p. 144, n. 2.

m'a pas étonné : c'est avec beaucoup de sens que tu as fait un don paternel de ce qu'il devait plus tard avoir par la loi. Mais j'admire que, y ayant chez vous beaucoup de « filles de nobles chefs » (*Il.* x, 396), qui gouvernent la ville, tu n'aies pas songé à voir le plus vite possible les fils de ton fils. Sans doute tu es nommé déjà « grand-père » à cause de tes bienfaits, mais il est beau que tu le sois aussi de cette façon, un autre dirait plus beau. »

L'année suivante, au début de l'été 361, deux lettres de recommandation (**298**, **658**) à Acace (I, S. 36 ss.), *Consularis Galatiae* en 361-362, font l'éloge de Maximus et de son fils. **298**, 3-5 : « 3. Il y a à Ancyre un noble, Maximus, plus noble, dit-on, que Codrus, d'humeur facile, riche en tout bien, tout honneur, qui, loin de souhaiter la terre du voisin, veille à ce que le voisin profite grandement de ses propres terres, cher à Déméter pour son attachement à la culture, à Artémis par son amour de la chasse : car, débarrassé des armes qui faisaient jadis son ornement, il élève chevaux et chiens pour poursuivre le gros gibier. Il ne se montre que rarement à l'agora et n'y a jamais chagriné personne : au contraire ses brèves apparitions y sont une joie ; on ne lui reproche que de s'en retourner si vite à ses champs. 4. Ce Maximus est mon hôte depuis longtemps et il m'a confié ses fils. L'aîné, jeune homme d'une rare vertu, rend plus étroite l'amitié qui me lie à ses parents. Grâce à elle, ils préfèrent mon bien au leur, et la même chose vaut pour moi : car, sache-le bien, je tiens plus pour mon bienfaiteur celui qui s'emploie avec zèle pour eux que celui qui encourt des dangers pour moi. 5. Or je m'assure qu'aujourd'hui, si jamais, ce jeune homme sera en honneur. Car j'ai confiance que tu ne le tiendras pas en peu d'estime. Les mauvais gouverneurs font peu de cas des orateurs de talent : ils aimeraient mieux qu'on se taise sur leur conduite. Mais vous, gouverneurs valeureux, vous avez besoin de discours, il vous en faut au plus haut point : car c'est par eux que le temps en tout son cours connaîtra la beauté de vos exploits. » Acace fit sans doute bon accueil à Hyperéchius, car la lettre suivante (**658** : été 361) l'en remercie (§§ 1-2), puis poursuit : « 3. Eh bien donc, donne encore le reste au garçon quand il va te voir, et continue par les mêmes faveurs de me faire du bien à moi aussi malgré mon absence. Ce reste, c'est une constante bienveillance, et de lui montrer que ses visites te feraient plaisir, que tu blâmerais en lui la crainte d'être importun. 4. Cet accueil et d'autres faveurs semblables le feront grand aux yeux de ses concitoyens et chez ses parents. Je voudrais que le père eût le sentiment que son fils est plus capable de l'aider qu'il n'a besoin lui-même de son père. C'est là, certes, aussi une douceur pour un père, un des souhaits qu'il formule, de pouvoir se remettre entre les mains de son fils. 5. Tu honoreras quelqu'un qui n'en est pas indigne, mais qui a de l'entendement et qui sait se rappeler une faveur. A l'expérience, tu diras à d'autres ce que je te dis aujourd'hui, et tu ne nieras pas que mon grand zèle actuel ait été bien fondé. 6. Je pense que, dès que tu auras jeté les yeux sur lui, tu sauras discerner la valeur du jeune homme. Car il se faisait remarquer



parmi les auditeurs chaque fois que je donnais une épidexis. Il demeurait assis, bien sûr, lui aussi [1] et m'admirait en silence — car je ne permettais pas de clameurs —, et peut-être eusses-tu vu bien des fois Hyperéchius payer avec décence son tribut d'éloges. 7. Dans le souvenir donc de ce passé, dans le sentiment de ce que tu viens de faire, dans la persuasion qu'il te faut être conséquent avec toi-même, sois tel pour ce garçon que je l'eusse été moi-même, si j'avais gouverné les Galates. »

Une seconde lettre à Hyperéchius (**731**) nous mène au mois d'avril 362. « 1. Je te félicite, toi et ton père, lui de sa magnanimité à ton égard, toi de ce que tu contentes si bien ton père que, de son vivant même, il t'a constitué maître de tous ses biens (cf. 239, 7). Mais, pour la suite, si j'ai lieu pareillement de te louer, je ne puis plus louer ton père. 2. Alors en effet que, fort de l'art oratoire que je t'ai enseigné et le mettant à l'essai comme il faut, tu es capable de rendre à ta patrie des services d'où tu tireras gloire, puissance, et avant tout le moyen de remplir tes devoirs envers la cité, lui t'envoie jeter tous ces biens à la mer [2]. Car, si tu n'obtiens pas là-bas (à Constantinople) un grand résultat en comparaison de la dépense que tu auras faite, et si, chez toi, tu restes sans pouvoir parce que tu dépenses ailleurs, comment ne sera-ce pas perte vaine de ton argent, par la faute de qui te l'a donné ? 3. Persuade-le donc de ne pas imiter la vache du proverbe, et de ne pas répandre, par un coup de patte, le lait qu'on a trait. De fait, outre le dommage causé à ton argent, tu auras aussi fait tort à ta cité. 4. Si, en revanche, tu participes à l'administration d'Ancyre dans les débats journaliers devant les magistrats, tu seras plus en vue, et mettras davantage en exercice ce flot oratoire que déjà on loue. Mais si tu obéis au décret de ton père, non seulement tu perdras une partie non petite de tes biens, mais tu passeras dans l'inactivité et le sommeil le reste de ta vie, voyant s'accroître le prestige de tes voisins tandis que, hormis un titre vide, tu n'auras rien gagné. 5. Multiplie donc auprès de ton père les tentatives et les prières, et ne le laisse pas remporter une victoire Cadméenne. Que ta mère aussi se joigne à toi — j'entends dire qu'elle a du jugement —, et qu'on déclare qu'à moi non plus le choix de ton père ne plaît pas. Peut-être se laissera-t-il corriger et cassera-t-il une décision funeste. S'il l'a prise à cette heure, c'est, je crois, à cause de son désintéressement des affaires. Il passe presque tout son temps dans les montagnes à la chasse, et il n'a donc que dégoût pour les sueurs des luttes publiques. 6. Libre à lui de les fuir, mais qu'il te soit permis, à toi, de lutter. Car à présent ce n'est pas Maximus, l'ami des champs, qui, à mon avis, doit vivre en citoyen, mais le fils de Maximus, Hyperéchius, un homme capable de supporter les fracas. 7. Tel est donc mon conseil et j'affirme qu'il vous sera utile. Dussé-je aujourd'hui paraître

1. A la différence de beaucoup de ses camarades qui circulaient dans la salle ou restaient debout, cf. III, 13-14 (traduit *infra*, p. 448).
2. Maximus, pour empêcher que son fils devînt décurion à Ancyre, voulait le faire entrer au Sénat de Constantinople, cf. Seeck, 183.

radoter, plus tard du moins vous louerez cet avis. Mais alors cette louange, tout en flattant le conseiller, ne sera plus d'aucun profit au louangeur [1]. »

Hyperéchius resta à Ancyre. Une lettre, peut-être d'octobre ou novembre 362 [2], nous le prouve, qui est adressée en ce lieu. Hyperéchius avait projeté dès 362 le voyage à Antioche (qu'il accomplit en mars de l'année suivante, 363). Puis il y renonça et Libanius l'en félicite (**777**). « 1. Je loue ta décision de rester chez toi. Ce n'était pas le temps opportun (καιρός), en lequel, selon le conseil du vieux dicton, il faut toujours parler et agir. 2. La famine, que tu aurais eue à combattre en chemin, t'a conseillé de maîtriser ton désir, plutôt que de me voir embrouillé dans une telle misère. Si je ne considérais que mon bien, je te reprocherais sans doute de ne pas avoir choisi de courir même à travers le feu. En fait, car je ne préfère pas mon bien au tien, j'approuve que tu sois resté là-bas. J'estime que cela ne me donne pas moins de joie que ta vue, puisque cela t'a soustrait à une infinité de maux. 3. Aux premières lueurs du printemps, si tu vois que le sol a fait sa paix avec nous, et que la saison d'avant l'été est de bonne promesse pour l'été, fais passer ton désir à l'acte. Tu te languis de moi et tu trouveras quelqu'un qui se languit de toi. 4. Je souhaite bien de te voir depuis la victoire oratoire que tu as gagnée, par laquelle tu as doublement honoré ton père, et en l'emportant sur ceux qui tâchaient de le condamner, et en obtenant ce succès non par des amis mais par ta propre langue. 5. Beaucoup m'ont rapporté la nouvelle de ce trophée, mais m'ont été plus chers ceux qui me signalaient avec joie tes traits brillants et tes exhortations, Sulpicius et les frères que tu m'as envoyés [3] : ils ont été récompensés de leur message en ce qu'ils m'ont trouvé plus zélé à les former aux discours. J'estime que, de cette façon, ce n'est pas à toi seulement que je dois faire du bien, mais aussi à ceux en qui je vois un grand penchant pour ta personne. 6. Voici pourtant qui m'étonne. Pourquoi, mon bon, n'as-tu pas donné de lettre à des garçons qui t'aiment tant ? Car tu ne saurais me dire ni que tu es ignorant dans l'art épistolaire, ni que ta lettre ne m'eût fait plaisir, ni qu'ils ne t'en ont pas demandé, ni qu'il n'eût été beau d'en donner une avant même qu'on la réclamât. 7. Veux-tu que je vienne à ton aide et que l'accusateur ruine son accusation ? Tu as pensé qu'il serait horrible, quand tu devais me rendre visite, de paraître avoir fait le second choix [4]. Et tu as donc négligé de m'écrire, puisque tu me donnerais le meilleur ».

1. ὃ (sc. τὸ ἐπαινεῖν τὴν γνώμην) τὸν μὲν σύμβουλον κοσμήσει, τὸν ἐπαινοῦντα δὲ οὐκ ὀνήσει (x, 657.4 s.) est excellent. Förster introduit οὐκ avant ἐπαινοῦντα et gâte tout.

2. La date de cette lettre est fixée par la mention de la famine (777, 1-2). Celle-ci a duré cinq mois, d'octobre 362 à mars 362, cf. *supra*, ch. II, p. 78 s. et Sievers, 98 s., P. Petit, *Libanius*, 109-118. C'est, de fait, en mars 363 qu'Hyperéchius, la famine achevée, se rendra à Antioche, cf. 805, *infra*, p. 149 s.

3. Sc. comme élèves, cf. la formule usuelle « Je me montrerai plus zélé (προθυμότερος) pour eux que pour d'autres », 777,5.

4. Sc. de m'avoir écrit plutôt que de venir me voir.



La même année 362, on ne peut préciser à quelle date, Libanius envoya encore à Ancyre une autre lettre, pour répondre à son élève qui s'était plaint de ne plus rien recevoir d'Antioche (**704**). « Iou, iou, que de fois tu as hoché la tête, et t'es dit dans la solitude ou la nuit : « on me néglige, on me méprise, tout est changé ». Tu en voyais la preuve en ceci : alors qu'une foule de gens passe par chez vous pour aller en Thrace [1], il ne te venait de moi lettre ni brève ni longue. 2. Beaucoup, au vrai, m'en ont demandé pour toi : je n'en ai donné à personne. Pourquoi, je vais te le dire. Je savais que tous voudraient loger chez toi et y faire bonne chère [2]. Si tu ne les recevais pas, tu te donnerais l'apparence d'un tort. Si, vous mettant à table, tu hospitalisais gens plus nombreux que feuilles mortes (*Il.* II, 468, *Od.* x, 51), ce serait une charge, non pas tant pour la dépense que parce que cela te forcerait à négliger tes champs. 3. Je savais en outre que, si les gens aiment se goberger, ils ne savent guère reconnaître l'hospitalité, mais se croient bien braves, s'ils disent du mal de leurs hôtes. 4. Si donc je me suis tu, ce n'est nullement que j'aie détourné de toi mon âme, mais j'ai jugé bon d'attendre pour ne pas te devenir la cause d'un désagrément ni d'un mal. 5. Comme toutefois j'ai mis la mains sur Miccalus [3], c'est-à-dire sur moi-même, je t'écris, pour repousser ton accusation et te rappeler mes anciennes prédictions, où je disais qu'un temps viendrait, qui réclamerait des comptes et délierait les ceintures [4]. 6. Il m'a été permis de ne pas être frustré de ces prédictions : dans les circonstances présentes, il y a des possibilités, mais je voudrais savoir quel est ton avis et ce que tu comptes faire de toi-même. »

Sans doute Hyperéchius ne sut-il pas user de ces possibilités. Certaines lettres des deux années suivantes (363 et 364) nous montrent que, malgré sa gentillesse et ses talents, il n'obtenait toujours pas le haut poste qu'il espérait. Il fit en mars 363 le voyage d'Antioche pour y présenter une requête à l'Empereur Julien, mais, comme on le verra, il arriva trop tard. A son départ (mars 363) Libanius lui remit une lettre (**805**) pour Maximus. « 1. J'ai une récompense suffisante en Hyperéchius, qui est si bon que, de ton propre vivant, tu l'as établi maître de la part de tes biens à laquelle il avait droit. Il est pour vous un ornement, pour ses frères un refuge : il supporte avec douceur l'insolence et il les assiste par le respect qu'on a pour son caractère. 2. En tout cas il a exempté son plus jeune frère du service dans l'expédition militaire [5] et ses fatigues, et maintenant

1. Sc. à Constantinople.

2. Le porteur d'une lettre recevait en général l'hospitalité du destinataire. Chez Hyperéchius, qui était riche, on savait d'avance que cette hospitalité serait large.

3. Sur Miccalus, frère d'Olympius (II, S. 223, Sievers 282 ss.), Antiochien et grand ami de Libanius, cf. Sievers, 283,2, Seeck 128, 223 ss. Sur le passage de Miccalus à Ancyre, voir aussi 753 (à Hyperéchius : 362).

4. λύων ζώνας (x, 638.13). ζώνη = « ceinture », signe de la magistrature, comme souvent. D'où λύειν ζώνας = « mettre fin aux (briser les) hautes charges ». Allusion à ce fait que, sous Julien, plusieurs des favoris de Constance ont dû démissionner.

5. Sc. l'expédition de Julien contre les Perses.

il s'en retourne. Il lui faut en effet courir à la Grande Ville (Constantinople) et profiter de l'occasion, vu son importance [1]. Il eût obtenu la faveur d'ici, s'il était arrivé plus vite : il l'aura après la victoire [2]. Donner l'une et l'autre appartient à Dieu. 3. Si c'est Hyperéchius qui fuit le mariage, persuadez-le de ne pas le fuir : s'il le désire et que vous ne soyez pas d'accord, changez de sentiment [3]. »

En ce même printemps de 363, Ecdicius (I, S. 125) d'Ancyre [4], qui avait été *Consularis Galatiae* en 360-361, amena ses fils à Libanius. Celui-ci lui remit une lettre (**1359**) pour Hyperéchius. « 1. J'avais fait l'éloge de ton père devant l'excellent Ecdicius, et je l'invitai aussitôt à m'en dire son sentiment. Sa louange convainquit la mienne d'insuffisance : tant il s'étendit sur son désintéressement et la pureté de ses mœurs, en homme qui a meilleure expérience de son genre de vie quotidien. 2. Après cela, m'étant souvenu d'une affaire, je m'en allai ; ensuite, dans le temple, comme il me faisait une prière pour ses fils et exhortait un Teucer déjà lui-même plein de zèle (*Il.* IX, 293) : « Tout ira bien ici, lui dis-je, rien ne manquera à notre empressement. Mais toi aussi, tu ne dois pas te montrer moins bon pour mon fils : il habite dans ta ville. » Il comprit qui je voulais dire, ajouta le nom, déclara qu'il serait pour toi un autre père, me réclama une lettre pour toi, et je la donnai. 3. Tu peux donc compter sur son aide efficace, mais il te faut m'en instruire. Car sans doute il lui convient de taire ce qu'il donne, mais non pas, à toi, de taire ce que tu reçois. »

Julien fut tué le 26 juin 363. Dans la lettre suivante, de l'automne 363, à Ecdicius (**1419**), Libanius commence par se lamenter sur cette mort (§ 1), puis il ajoute (§§ 2-3) : « 2. Eu égard à ce malheur il est bien permis de pleurer, et nul ni des dieux ni des hommes n'y trouverait à redire. Quant à tes fils, ils reçoivent de moi tout ce qu'ils auraient de toi, si tu les élevais toi-même. Leurs bons naturels sont dignes de soin et je révère leur père, pour cette raison, entre autres, qu'il exalte, honore et protège Hyperéchius. 3. Ne cesse donc pas de t'empresser pour lui et je tâcherai d'y ajouter par ce que je fais ». Par le même courrier, Libanius répond à Hyperéchius (**1420**) qui s'était félicité de l'amitié d'Ecdicius : « 1. Je me suis réjoui de ce mot de ta lettre, où, d'une façon bien digne de la chose, tu te dis « heureux, deux fois heureux, tout à fait heureux » de l'amitié d'Ecdicius, homme qui sait aimer, et que ni crainte ni péril ni vague ni foudre n'arrêteraient en une occasion qui fait appel au courage des amis. 2. Mais ma providence ne va pas plus loin [1]. A toi de faire en sorte que tu gardes ce don : souvent déjà il est arrivé que l'acquisition fût facile, mais qu'on ne suffit pas à préserver le gain. Tu penses qu'il te serait utile que je prisse un soin particulier des fils d'Ecdicius : c'est fait, et aux soins précédents, qui n'étaient pas petits, en a été ajouté un plus grand, pour montrer que cela du moins est le résultat de ta lettre. »

Toujours sans poste, et semble-t-il, non marié, Hyperéchius avait dû se décourager. Libanius le réconforte par une lettre (**1441**) de décembre 363, et il lui envoie en même temps une lettre de recommandation pour un autre grand personnage, Caesarius (IV, S. 98), *comes rerum privatarum* d'Asie, que Libanius avait connu à Antioche (cf. πολλά σοι διαλεχθείς 1443, 2) et qui résidait maintenant à Ancyre [2]. Voici la lettre à Hyperéchius : « 1. Il ne faut nullement te décourager à présent, de ce que la Fortune ne t'ait pas donné l'or de Midas, votre ancêtre, en sorte qu'il te fût possible d'acheter quelque haute charge que tu veuilles, avec une petite partie de tes immenses richesses. Il ne suffit pas de pouvoir acheter pour être un vrai chef : présider sur le sort des cités appartient à ceux qui sont capables de gouverner. 2. Si donc je ne te savais aucune bonne qualité, je souffrirais à la pensée qu'il n'est pas possible à un individu ainsi fait de passer à de tels postes : mais à cette heure — tu as en effet du bon sens, une bonne langue et n'es pas homme à te laisser troubler par une multitude d'affaires —, j'ai le ferme espoir de te voir accéder aux rangs et aux dignités. 3. Tu ne dois pas aspirer d'emblée aux plus hauts postes ni prouver, comme on dit, ton « talent de potier en commençant par un pithos [3] », mais, lors même qu'on ne te donnerait qu'une petite charge, l'accepter avec joie, estimant que les petites charges sont un point de départ pour les grandes. Car si, dans les moindres, on a fait montre de sa valeur technique, cela ouvre rapidement les portes des plus brillantes. 4. Au surplus, j'ai parlé de la chose à l'excellent Caesarius et je t'envoie une lettre pour lui. Quand tu l'auras reçue, prends-la en considération [4], et tâche de te montrer plein de jugement quand il te mettra à l'épreuve. Car l'homme est habile à reconnaître « le lion à ses

1. Selon Sievers (257,5), cette occasion est la nomination de Modestus (Sievers 227-232, Seeck 213 ss.), par Julien, à la préfecture de Constantinople. Comme Modestus avait été *comes Orientis* à Antioche dans les années d'environ 357-361 (ou 362) et que Libanius l'y avait bien connu, on pouvait espérer que Modestus favoriserait l'élève du sophiste. En fait, il ne semble pas que la démarche d'Hyperéchius ait réussi. Sur les relations d'Hyperéchius et de Modestus, voir aussi 792 (362/363 d'après Förster, mais plutôt mars 363 ; la lettre, adressée à Hyperéchius, fait allusion à un voyage qu'Hyperéchius accomplissait avec Modestus, 792,2. Il semblerait qu'Hyperéchius, en mars 363, fût retourné en hâte — ἐπανήκει 805,2 — à Ancyre pour y prendre au passage Modestus et l'accompagner à Constantinople. Mais comme toujours, il est impossible de fixer dans le détail la chronologie de ces lettres).

2. Julien a quitté Antioche le 4 mars 363. Il apparaît que Hyperéchius est arrivé trop tard pour obtenir une audience.

3. Hyperéchius n'a donc pas épousé la fille d'Héortius, cf. *supra*, p. 145.

4. A ne pas confondre avec Ecdicius de Cilicie, cf. *infra*, p. 170, 171.



1. Sc. Libanius n'a pu que mettre en communication Hyperéchius et Ecdicius : il ne peut faire plus.

2. Vers le même temps, cf. aussi la recommandation à Datianus (S. 113 ss.), 1115,5.

3. Cf. Plat. *Lach.* 187 b 4, *Gorg.* 514 e 6 s., et schol. ad *Lach.*, l. c. (p. 117 Greene). Le pithos est le plus grand vase.

4. ἃ (sc. τὰ γράμματα) σὺ δὴ λαβὼν αἰδοῦ (XI, 480.1 s.), cf. 812 (X, 734.13) τίμησον δέ μοι τὴν ἐπιστολὴν δείξας ὡς ἐδυνήθη τοσοῦτον ὅσον ἂν ἐγώ, or. XLIII 1 (III, 337.9 s.) βουλοίμην δ' ἂν ὑμᾶς τῷ πεισθῆναι τιμῆσαί μοι τὸν λόγον. On « respecte » ou « honore » la lettre en obéissant à ses prescriptions. Voir aussi *infra*, p. 162, n. 5.

griffes ». 5. Quant à moi, comme dit Périclès, « je reste toujours le même [1] » : ne cesseras-tu donc pas de soupçonner en moi quelque changement ? (cf. 704, 1) ». Dans la lettre à Caesarius, le passage qui intéresse Hyperéchius est celui-ci (**1443**, 3-7) : « 3. Hyperéchius que voici (sc. porteur de la lettre), à cause et de sa race et de ses bonnes dispositions naturelles pour l'éloquence et de sa pureté de vie et du fait qu'en pleine jeunesse il imite les mœurs d'un vieillard [2], a été de ma part un objet de plus de zèle et d'amour qu'il n'est d'usage pour un élève. J'ai reçu quantité de soins de ses parents, et pris moi-même bien de la peine pour leur service : d'un mot, nous nous comportons mutuellement comme gens d'une même famille. 4. J'ai plaisir à les vaincre en bienfaits et, ne laissant passer nulle occasion, je crois aujourd'hui pouvoir leur accorder le plus grand, si tu le veux bien. Ce jeune homme est très propre à traiter les affaires. Il a du bon sens, sa langue est fluente, il est riche de par son père, il a appris dès l'enfance à se détourner des gains injustes. 5. J'aurais chagrin qu'un tel garçon ne fît que lancer chevaux et chiens contre les bêtes et ne donnât d'autre joie à sa mère que de lui rapporter un lièvre. Je voudrais que, par de plus nobles tâches, il fasse l'ornement et de moi et de sa patrie et de toi qui as reçu la présidence sur les affaires de l'État. 6. Songe que, si tu élèves de nouveau à des postes des gens qui ont déjà administré, tu attaches de la gloire à ceux qui les premiers leur ont donné des charges en tant qu'ils ont justement discerné à qui on les devait donner ; si, en revanche, tu attelles toi-même des poulains au char et les tires à l'hippodrome, tu seras cause qu'on te louera en toute vérité. 7. Fais donc entrer Hyperéchius dans la lice, accorde-lui une faveur, dont, pour l'instant, je me réjouirai, et dont, à l'expérience, tu te réjouiras toi aussi. Ne crains pas que, d'avoir obtenu cette première grâce, je veuille encore t'importuner pour une seconde. Nous continuerons tout du long à te savoir gré, laissant le reste à la Fortune. »

Dans l'automne de 364, le fils d'une autre grande famille d'Ancyre [3], Eusébius (XX, S. 284), fils d'Eusébius (XIX, S. *ib.*), neveu de Stratégius (II, S. 284) et de sa femme qui était la sœur d'Hyperéchius, est envoyé à la classe de Libanius. Il n'apportait pas de lettre d'Hyperéchius. Libanius le reproche à son ami dans un charmant billet que je donne en conclusion (**1268**). Il semble bien d'ailleurs que les manuscrits n'aient rien conservé de la suite de cette correspondance. « 1. Pourquoi le petit (Eusébius XX) est-il arrivé chez nous sans lettre de toi, d'autant plus qu'il t'est apparenté, étant le neveu de celui qui a épousé ta sœur ? Les champs, monter

1. Cf. Thuc. I, 140.1 τῆς μὲν γνώμης ... αἰεὶ τῆς αὐτῆς ἔχομαι μὴ εἴκειν Πελοποννησίοις.
2. τοῦ τὰ γέροντος ἐν νεότητι μιμεῖσθαι (XI, 481.10 s.), cf. 300,3 (X, 281.14 ss.: à Honoratus, fils de Quirinus, cf. *infra*, p. 162 s.): οὐχ ὅτι σοι τὸ τοῦ Ἐργίνου συμβέβηκεν, ἐν νεότητι πολιά, ἀλλ' ὅτι ζῇς κατὰ τοὺς γέροντας πρὶν ἐκ παίδων ἐλθεῖν. Sur ce topos, cf. E. R. Curtius, *Europäische Literatur und Lateinisches Mittelalter* (2e éd. 1954), 108 ss.
3. Sur cette famille, celle d'Agésilaus d'Ancyre, cf. *infra*, p. 153 ss. et Sievers 288 s.



à cheval, frapper les bêtes, est-ce là tout pour toi, et faire des discours, écrire, ne comptent-ils plus pour rien ? Sans doute ces premières occupations ne sont pas mauvaises, mais il faudrait donner quelque place aussi aux secondes. 2. Ou bien Eusèbe est-il parti à ton insu ? Mais il est peu probable que son départ ait été généralement inaperçu, quand il est d'une si grande maison : et même s'il l'avait été des autres, il ne le serait pas de toi. Est-ce qu'il ne t'a pas demandé si tu avais une lettre ? Impossible, quand il sait quels sentiments j'ai pour toi. 3. Est-ce peut-être que de nouveau tu lances contre moi les mêmes accusations que si souvent, et où tu as été convaincu de sycophantie ? En ce cas mon sort présent est plus terrible que dans le passé : jadis je savais contre quoi combattre ; aujourd'hui, j'ai beau m'interroger, je renonce à découvrir mon crime. »

### *Fils et petit-fils d'AGESILAUS d'Ancyre* (S. 50), *ami de Libanius*

Du temps où il « montait et descendait » (ἡμᾶς ἄνω καὶ κάτω θέοντας 833, 1), ce qui désigne probablement le voyage de Constantinople à Antioche et le retour d'Antioche à Constantinople durant l'été de 353 [1], Libanius, passant par Ancyre, y avait été l'hôte d'un riche patricien de la ville, Agésilaus. Celui-ci donc, quand le sophiste se fut installé à Antioche à l'automne 354, lui confia ses deux fils, Stratégius et Albanius. En 355, l'un des fils, sans doute Stratégius, l'aîné, est déjà à Antioche. Libanius profite d'une ambassade d'Antioche à Milan, qui doit passer par Ancyre, pour envoyer un mot à Agésilaus (**444**) : « Les ambassadeurs que voici sont au premier rang dans notre cité pour la naissance et les mœurs. Ils sont aussi de ceux qui savent que ton fils n'est pas dans le gros du troupeau en matière d'éloquence. Tu peux donc, par eux, et te renseigner sur lui et entendre de mes nouvelles. »

Dans l'hiver 355-356, une lettre à Eusébius (XIX, S. 142), gendre d'Agésilaus, beau-frère de Stratégius et d'Albanius, nous apprend que celui-ci a été malade à l'automne et qu'il est donc aussi élève chez Libanius : **462**. « 1. J'ai été malade pendant l'été, Albanius durant l'automne. La cause du mal, pour tous deux, a été l'effort excessif au travail des discours. 2. Si quelqu'un, croyant que je partirai d'ici [2], hésite à venir, persuade-le que je resterai. L'Empereur l'a permis et il s'est trouvé pour moi une voie de salut grâce à laquelle, lors même qu'il ne le voudrait pas, il me sera permis de rester [3]. »

1. Cf. Sievers, 289,3.
2. Jusqu'en 356, Libanius ne put être entièrement assuré qu'il n'aurait pas à retourner à Constantinople, où, avant son arrivée à Antioche en 354, il occupait une chaire impériale. Sur ce point, et sur les démarches de Libanius pour obtenir sa libération, cf. Sievers, ch. VIII, 61-71. On voit par cette lettre que dans l'hiver 355/356 le sophiste a bon espoir de rester et qu'il appelle à lui les élèves.
3. Peut-être allusion aux maladies dont Libanius a été affligé depuis son retour à Antioche et l'année suivante, cf. Sievers, 66 s.

En 356-357, Stratégius n'est plus à l'école. Son père, Agésilaus, est mort et Libanius recommande le fils aîné à Calliopius (II, S. 101), *consularis Bithyniae* (**536**). « 1. La joie que j'aurais si tu gouvernais la Syrie, je l'éprouve aujourd'hui, puisque tu règnes sur des villes que j'aime à l'égal de ma patrie [1]. Sans même que nul t'y invite, tes sujets recevront leur dû. Mais rien ne t'empêche de signaler à mes familiers qu'il est permis à tous d'obtenir leur dû. Car outre le fait de jouir des biens communs, celui de n'être pas ignoré contribue pour une part à la satisfaction. 2. Stratégius a eu un père qui voulait être bon et qui fut mon ami. Il m'a confié ce que les hommes ont de plus précieux, ses fils. L'un d'eux (Albanius) est encore chez moi pour les études, l'autre (Stratégius), après y avoir participé un peu, est entré dans la carrière des liturgies, pour que son père pût s'enorgueillir de lui en ses pensées. 3. Ce père, la Divinité l'a enlevé du milieu des peines ; quant au jeune homme, orphelin, il va chercher refuge dans ta providence. Il est manifeste en effet que tu sais quelles gens ont besoin de beaucoup d'aide et que tu leur donneras toute l'aide qu'il leur faut. »

En 358, Albanius se trouvait encore à l'école, car il fit cette année-là le panégyrique du *comes Orientis* Modestus, alors à Antioche. C'est ce que rappelle une lettre de l'été 359, adressée à Albanius maintenant retourné à Ancyre : **63** : « 1. Même si tu n'as pas tout ce que tu désires, tu jouis au moins de la moitié. Car, toi qui es épris de notre cité, tu n'en possèdes pas peu dans la personne de l'excellent Priscianus [2], qui s'est toujours intéressé à tes efforts, que tu as entendu quand il proposait des sujets [3], qui, lors de ton panégyrique de Modestus, a couronné de gloire ton discours. 2. Couvre-le donc d'éloges à ton tour et instruis la très chère Ancyre de la valeur de son talent oratoire et de ses mœurs. C'est de toute façon pour elle un gain inespéré qu'un homme habile à parler. 3. Je crois que tu t'attacheras de nouveau à tes amours [4] si tu

1. En particulier Nicomédie, cf. ep. 1454, 2-3, citée *supra*, p. 143.
2. Priscianus (I, S. 244) de Beyrouth, rhéteur et fonctionnaire impérial. En 358, il était à Antioche où il avait entendu le panégyrique d'Albanius. En 359, il est de passage à Ancyre sur le chemin de Constantinople, cf. Sievers, 81, n. 65, 66, 67.
3. οὗ προβάλλοντος ἤκουες X, 62.9. προβάλλειν me paraît pris au sens technique de « proposer un sujet (πρόβλημα) sur lequel on fait des discours » (Priscianus est rhéteur). Cf. Liddell-Scott-Jones, s. u., II 5.
4. τῶν παιδικῶν (X, 62.8), ici les λόγοι, ep. 405,13 (à Aristénète, en 355) δείκνυμι λόγον περὶ εὐφυΐας, τύπος δὲ τῆς διαλέξεως, τὰ σὰ παιδικά. On a cent preuves que Libanius ne favorisait pas l'amour grec, mais il se plait à en utiliser le langage, cf. 347,3 (en 358) διαφθέραν δὲ ἡμῖν μηδεμίαν πέμπε · ἐρᾷς γὰρ αὐτῶν, καὶ καλῶς ποιεῖς. βαρὺ δὲ ἐρῶντι κοινωνὸν λαμβάνειν τῶν παιδικῶν, 973,2 (en 390, dans une lettre au patriarche des Juifs !) γίγνεται δὲ καὶ τούτῳ μέγας, τῷ τῆς σῆς ἐρασθῆναι φιλίας καὶ ταύτην αὐτῷ βουληθῆναι γενέσθαι δι' ἐμῆς ἐπιστολῆς. ἀπολαυσάτω τοίνυν τῶν παιδικῶν καὶ γεγράφθω φίλος. Donc τὰ παιδικά est tour à tour les λόγοι, un genre littéraire, un manuscrit en parchemin, l'amitié de Gamaliel. En 362/363 la lettre 795 à Démétrius, sophiste de Tarse et ami de Libanius, est toute pleine d'expressions érotiques (avec mention de Pélops et de Ganymède) à propos de deux ouvrages de Libanius que celui-ci avait envoyés à son ami. Démétrius avait dit ne savoir lequel choisir et préférer enfin l'un d'entre eux. Libanius répond : Et le fait de ne savoir choisir est d'un éraste, et la préférence pour le moins beau, car elle prouve que Démétrius l'a regardé des yeux de l'amant, qui trouve que tout est beau dans l'aimé. Voir aussi *supra*, ch. III, p. 116, n. 3.



apprends le motif de son voyage. Le désir de l'entendre a saisi l'Empereur. L'emporter dans les débats de là-bas est déjà grande chose par soi-même, et c'est l'amorce de plus grandes. 4. Qu'on le perçoive et ne tienne pas l'art du rhéteur (ῥητορικήν) pour chose de peu de prix : c'est une vraie puissance en ceux qui réellement la possèdent, et qui peut dire aux dédaigneux : « Il me reste encore de la force » (*Od.* XXI, 426). »

Revenu donc à Ancyre à l'été de 359, Albanius se met à parler et cherche une position, comme en témoigne la lettre **140** du début de 360. « 1. Maintenant tu m'as vraiment donné mon salaire, non de l'or ou de l'argent — c'est ce que paie le vulgaire et qui réjouit le vulgaire —, mais ce pourquoi tu avais quitté aussi ton domaine paternel, je veux dire la gloire. 2. C'est là ce que tu m'as donné, en montrant que je ne suis pas seulement bon lutteur, mais aussi bon entraîneur. Tu sais en effet que, quand on n'ose pas s'en prendre à mes facultés d'orateur, c'est sur ce point [1] qu'on essaie de me mordre : eh bien, toi du moins, par ton éloquence, tu as rendu sans voix mes détracteurs. 3. Que soit donc serrée la course : choisis la voie de vie que tu crois t'être avantageuse, mais estime qu'en toute voie l'éloquence aussi te sera utile. Car il n'est pas de genre de vie qui ait à rougir de l'art oratoire. Et avec cela, songe que ton père aussi a besoin de toi, et que, même sous terre, il n'est pas privé de la joie de t'entendre [2]. »

Au printemps de 362, deux lettres (**180**, **181**), à Stratégius et à Albanius, nous montrent que le premier réussit au bouleutérion (180, 2) et prédit aux deux frères une belle fortune, dès là que, tout en rivalisant d'éloquence, ils restent profondément unis : « cette rivalité ressemble plus aux disputes des jeux qu'elle n'est vraie dissension » (181, 2). Albanius cependant n'a pas encore trouvé sa voie (οὔτ' ἤδη καταστήσας ἑαυτὸν εἰς ὁδόν τινα βίου 181, 3) et Libanius s'en chagrine.

En ce même printemps 362, Libanius félicite de nouveau Albanius pour ses succès aux procès : Albanius est donc avocat (**730**) : « 1. Ton silence à mon égard ne me chagrinait pas. Car je me réjouissais de la gloire que tu acquiers en parlant devant d'autres. Bien des messagers me l'ont appris, aucun cependant autant que celui qui fut victime d'un accident au bras [3], citoyen de cette ville, mais qui a trouvé la vôtre non moins plaisante que la sienne. Comme il arrive quand on est pour longtemps assis, et parce qu'en outre il est prompt à discerner la valeur d'un

1. C'est-à-dire sur les capacités de Libanius en tant que professeur cf. le discours LXII, *Contre les détracteurs de sa* παιδεία, *supra*, ch. III, p. 94-96.
2. Agésilaus est mort en 356/357, cf. 536, *supra*, p. 154.
3. Obodianus d'Antioche qui, au cours d'une ambassade à Constantinople, avait eu un accident de voiture, s'était blessé à l'épaule (698,1 ; 702,1 ; 733,1) et avait été soigné à Ancyre (733,1 : à Aétius d'Ancyre) probablement sous Constance encore. Cf. Sievers, 289,2, Seeck 222.

curiale [1] en homme qui vit dans les mêmes affaires, il nous a tout raconté, tout dévoilé. 2. Il n'y avait rien là dont on n'eût lieu de se réjouir grandement. Il disait que votre fortune s'est accrue et, chose bien meilleure, par de justes voies, que vous êtes de ceux qui brillent par le talent oratoire, et toi et ton frère, que la cité, après votre oncle [2], a les yeux sur vous, et qu'on peut espérer un avenir plus splendide encore. 3. Il disait aussi qu'un procès t'avait appelé en Thrace [3], que tu t'en était tiré comme tu l'entendais, il me rapportait encore beaucoup d'autres belles choses et ne cessera même pas de m'en dire : car je ne le laisserai pas, et quand il aura tout expliqué, je le ramènerai au même sujet : car doux m'en est le récit. De fait, il me donne à penser que tu ne blâmes pas non plus ton père de t'avoir envoyé là où tu le fus [4]. J'en ai d'ailleurs une autre preuve : tu ne fournirais pas à des enfants d'amis choses dont tu penserais qu'elles dûssent leur nuire [5]. 4. A la lecture de ta lettre j'ai constaté que tu ne sers pas seulement le bien public, mais que tu t'attaches aux livres. Mais ce qui m'a plus davantage, c'est que tu as augmenté encore ton domaine paternel. »

Dans l'hiver 362-363, un court billet (**794**), encore de félicitations, à Albanius : il maintient sa fortune, remplit des liturgies, s'acquiert le renom de bon orateur. « 2. Ne te lasse pas de nous rendre service, à toi et à moi : car c'est ce même talent qui te donnera puissance parmi tes concitoyens et qui m'amènera leurs fils. »

En 362, Maximus (VI, S. 207) de Palestine [6], rhéteur et ami de Libanius, avait été nommé gouverneur de Galatie. Libanius lui avait naturellement recommandé son ancien élève Albanius. Il semble que Maximus ait fait bon accueil à la demande, d'après la lettre **833**, adressée à Albanius, et où Libanius commence par remercier son ami d'un cadeau. « 1. Qu'est ceci ? Tu m'as envoyé de l'argent, à moi qui ne te rends aucun service, toi qui m'en rends, comme si tu n'avais pas payé un fort tribut déjà du vivant de ton père [7], un non médiocre après sa mort, et ne m'avais hospi-

1. Pour cette traduction de πολιτευόμενος, cf. P. Petit, *Libanius*, Index des mots grecs, s. u.
2. Probablement Achillius II, cf. *infra*, p. 159, n. 4.
3. Sc. à Constantinople, cf. *supra*, p. 149, n. 1.
4. Sc. à l'école de Libanius.
5. Sc. Albanius envoie des élèves d'Ancyre à Libanius. Cf. 181,3 cité *supra*, p. 155 (x, 167.18 s.) où je lis avec Reiske τοῦ δὲ εὖ (ou ἔτι εὖ Reiske : ἔτι codd.) φέρεσθαι δεῖγμά μοι τὸ τοὺς παῖδας ἔτι παρ' ἡμῖν μένειν. Libanius s'est plaint du silence d'Albanius. Il ajoute : « Que cependant j'aie bonne presse chez vous, preuve en est le fait que les enfants (d'Ancyre) restent encore chez moi ». Il ne peut s'agir d'enfants d'Albanius, très jeune homme et peut-être non marié. (Son frère, Stratégius, est marié, cf. 180,1).
6. A ne pas confondre avec le Maximus d'Ancyre, père d'Hypéréchius, vu plus haut, p. 143 ss. Maximus VI a été nommé au gouvernement de Galatie à la fin de 362 ou au début de 363, cf. Sievers, 230,9.
7. Agésilaus est vivant en 355 (*supra*, p. 153, lettre 444) ; il est déjà mort à l'hiver 356/357 (*supra*, p. 154, lettre 536). Quand Libanius dit qu'Albanius a été son hôte « quand il montait et descendait », c'est-à-dire probablement en 353 (cf. *supra*, p. 153), il ne veut pas dire qu'Agésilaus fût alors déjà mort : le jeune Albanius aidait son père à bien recevoir le sophiste.



talisé quand je montais et descendais, non pas vingt jours, comme Oineus Bellérophon (*Il.* VII, 216), mais une fois un mois entier, une autre trois mois : en retour de quoi il eût été bien naturel que tu reçusses mon enseignement gratis. 2. Qu'as-tu donc en vue par cet envoi ? Est-ce parce que tu l'emportes en éloquence ? Mais c'est moi qui, pour cela, te dois un salaire. Ou parce que le juste Maximus a posé sur toi une main protectrice ? C'est donc à Maximus que, de nouveau, je dois un salaire et tu n'as même pas obtenu ainsi tout ce que je te dois. Car tu sais quelle est ma règle envers mes élèves : imiter à leur égard ce que feraient pour eux leurs pères. 3. Ça été une astuce de ta part de ne pas enclore l'argent dans la lettre : tu savais bien que je crierais et refuserais. En fait, complice de la ruse, Ulpianus (I, S. 314) a donné l'argent à mes domestiques avant mon retour, et m'a remis la lettre en mains propres. Puis, après m'avoir parlé de tes conditions de vie — et tout était brillant et conforme à nos espérances —, il s'en est allé. Puis, tandis qu'avec mon livre j'entrai dans toutes les pièces de la maison, je découvre la machination. Je pensai d'abord renvoyer la chose ; mais, sachant que je te fâcherais, craignant aussi que ce ne fût trop grossier, je laissai l'argent en sa place. Mais je délibère sur le moyen de faire que la restitution te soit délectable, se présente sous un bel aspect, et qu'il ne soit pas visible qu'elle est une restitution. » Par le même courrier, Libanius écrivait à Maximus (**834**) : « 1. Tes actes couronnent mes espérances, valeureux Maximus, ou plutôt tu dépasses mes espoirs par ce que tu fais, toi qui, outre que tu as conservé leurs biens à mes élèves par ta vigilance à cet égard, leur as assuré la gloire que l'on gagne à discourir. 2. D'Albanius, en tout cas, tu as fait tout ensemble un orateur et un homme riche : tu ne l'as pas laissé se taire, tu l'as assisté quand il parlait, tu l'as honoré de toute manière : en sorte que deux nouvelles me sont apportées par ceux qui arrivent ici, l'une de l'exactitude scrupuleuse de ton gouvernement, l'autre de l'influence d'Albanius, celle qu'il a déjà et celle qu'il espère, et cela non par d'autres sources que grâce à tes capacités pour le gouvernement. 3. Voilà qui m'est plus que les talents de Tantale et, outre ces talents, je n'accepterais même pas le terrain de Corinthe à Sicyone [1] plutôt que d'ouïr telles nouvelles. 4. Entre donc dans mes sentiments, et, pour le reste aussi, traite gentiment Albanius. Si tu le vois relâcher quelque peu de son ardeur aux discours, sois sévère, réclame vengeance : si tu l'enchaînes à cette besogne, je louerai ces chaînes. 5. Je te demande d'exciter aussi les autres à cette tâche, pour qu'on ne me frappe pas par le proverbe de « l'unique hirondelle ». Beaucoup peuvent courir, si on les fouette. Fais-les donc courir, et tu exalteras mon enseignement, car tu auras supprimé ce dont à cette heure profitent les mouches pour essayer de me mordre [2]. »

1. Locution proverbiale : τὸ μέσον Κορίνθου καὶ Σικυῶνος ici (x, 752,13) et 371,3 (x, 358.5 s.). Cf. H. W. Parke et D. E. W. Wormell, *The Delphic Oracle*, II (Oxford, 1956), p. 21, n° 46 avec la bibliographie.
2. Cf. *supra*, p. 155, n. 1.

En décembre 363, Libanius s'emploie de nouveau pour son ami, cette fois-ci auprès de Caesarius (IV, S. 98), *comes rerum priuatarum* à Ancyre, auquel il avait écrit aussi au sujet d'Hyperéchius (1443, *supra*, p. 152). **1444** : « 1. Cette lettre veut aider Albanius, fils d'Agésilaus, frère de Stratégius qui vint ici en ambassade avec Bosporius [1]. Il a été scrupuleusement mon élève, n'ayant pas passé de chez un autre à ma classe, et n'ayant point eu d'autre maître après moi. 2. Si sa mère n'avait pleuré et supplié pour le retirer des études avant leur juste achèvement, il aurait à cette heure le même métier que moi. Mais sa mère l'en a arraché, et il administre la cité avec courage et justice, sans timidité, sans rapine. 3. J'aimerais que, quand il se montrera à toi, tu lui dises un mot gentil : cela convient à ton bon naturel et, pour lui, ce sera plus que le bouclier d'Argos, comme on dit ; en même temps cela l'encouragera à mieux faire. De tels mots, venus de tels personnages, à des gens de cet âge poussent les âmes des jeunes à des exploits dignes d'éloge. »

Une fille d'Agésilaus avait épousé, on l'a vu (p. 153), un certain Eusébius (XIX) d'Ancyre. Or voici que, dans l'été de 364, cet Eusébius sans doute étant mort, son fils, Eusébius (XX) lui aussi, est envoyé à Libanius par ses oncles, Stratégius et Albanius d'une part, frères de sa mère, Olympius de l'autre, frère de son père. Ainsi Libanius a-t-il maintenant pour élève la seconde génération de la famille d'Agésilaus, et il s'en montre tout réjoui (**1240** : aux deux oncles maternels) : « 1. Le cadeau a fait mes délices, je croyais être en ces jours où votre père (Agésilaus) vous a conduits vers moi, l'un (Albanius) pour étudier la rhétorique, l'autre (Stratégius) pour voir les choses d'ici, et certes vous étiez tous deux capables de bien apprendre. S'il est permis de dépouiller la vieillesse, ce serait bien ceci : éprouver, dans la vieillesse, quelque chose de semblable à ce qu'on ressentait dans sa jeunesse. 2. L'aspect de vos visages, ni de vous ni de votre père, jamais ne s'était dissipé de mon âme. Eusébius, à son arrivée, l'a tout manifesté plus exactement encore, car il porte en lui une part de chacun. Presque toute la classe s'exclamait, elle percevait de qui était le garçon et n'avait nul besoin de demander : « Qui es-tu, d'où viens-tu, où est ta ville, où tes parents ? » (*Od.* I, 170) [2]. Cette nouvelle abeille qui, de votre maison, vient se nourrir en ma ruche a fait de ce jour un jour de fête et a paru comme le signe d'un grand bien.

1. Bosporius, Galate (S. 97). Cette ambassade eut lieu probablement dans l'hiver de 360/361, alors que Constance II résidait à Antioche.
2. Albanius a quitté la classe, avant le temps (1444,2), en 359 (140). En 364, à l'arrivée d'Eusébius, les plus anciens élèves de Libanius peuvent se souvenir d'Albanius (τοῦ χοροῦ τὸ πλέον est peut-être une exagération). Eusébius le père, qui est marié dans l'hiver 355/356 (462), l'est déjà depuis plusieurs années (il devait avoir épousé une sœur aînée de Stratégius et d'Albanius). On le conjecturerait à priori par l'âge du jeune Eusèbe, qui ne peut guère avoir moins de quatorze ans en 364 (donc né en 351). On le sait par Libanius lui-même qui, dans sa lettre à Androclès (1242), dit qu'il a souvent tenu dans ses bras Eusébius et son frère. Ceci doit se rapporter aux deux séjours à Ancyre en 353 (cf. *supra*, p. 153, 157). Le petit Eusèbe avait alors deux ans.



4. L'apiculteur la jugera digne de tous ses soins, dites-le vous bien l'un à l'autre, vous qui devez peut-être à ma bienveillance envers vous d'être devenus si grands, et plaise au Ciel que jusqu'au terme vous soyez grands. »

Par le même courrier, Libanius écrit un mot de politesse (**1241**) [1] à l'oncle paternel Olympius (VIII, S. 225) qu'il semble n'avoir guère connu [2], et une lettre de compliments aussi au premier maître du jeune Eusébius, Androclès, mais avec cette phrase intéressante (1241, 1) : « Tu m'as envoyé mon « fils », puisqu'il sort de cette maison et qu'il est d'un tel rang. Ce garçon, quand je passai par votre ville, je l'ai souvent tenu dans mes bras, lui et son frère. »

L'une des dernières mentions que la correspondance, dans son état actuel, fasse de la maison d'Agésilaus est dans une lettre de l'automne 364 au *consularis Galatiae* Léontius (IV, S. 195). Libanius y dit (**1267**, 4) : « Je me soucie de tous ceux qui ont participé et participent à mon enseignement [3], et, non pas le moins, des deux fils d'Eusèbe, de l'aîné des fils de Maximus, je veux dire Hyperéchius, de son beau-frère Stratégius, et du frère de celui-ci, tous garçons qui ne me sont pas moins précieux que des fils. »

Enfin, dans le discours *Contre les détracteurs de sa* παιδεία en 366, l'exemple des fils d'Agésilaus permet à Libanius de s'élever contre ceux qui nient la valeur pratique de son enseignement (LXII, 37 = IV, 364, 19 ss. F.) : « On demande : « Quels sont tes élèves dans les curies ? » Il y en a beaucoup. « Comment donc », demande-t-on, « ne brillent-ils pas plus que les autres ? » Mais assurément à Ancyre, première et principale ville des Galates, les fils d'Agésilaus brillent entre tous, leur gloire a dépassé celle de leur père, l'excellent Agésilaus, et ne le cède point à celle de leur oncle [4], ils ne permettent même pas à leurs collègues de les regarder en face, et cela, ils l'ont moins acquis par l'étendue de leurs dépenses pour la cité que par leur capacité à proposer les décisions les meilleures sur toutes les questions qui successivement se posent. »

### *HONORATUS* (II, S. 180), *fils de Quirinus* (I, S. 250 s.) *de Cilicie.*

Le père d'Honoratus, Quirinus, d'abord sophiste (366, 3), c'est-à-dire professeur de rhétorique, avait occupé des charges importantes. Assesseur

1. Les §§ 2-4 sont traduits plus haut, ch. III, p. 128, n. 3.
2. Il n'y a qu'un seul autre billet à cet Olympius d'Ancyre (1445 : en 363), en réponse à une recommandation. Le ton est poli et froid.
3. C'est-à-dire le petit Eusèbe (XX) et son frère : ces deux doivent être encore en classe, μετεσχήκασι (XI, 346,1) est passé et présent.
4. Probablement Achillius II, cf. Seeck 47 s., dont on voit qu'il s'intéressait de près à Albanius, cf. 139,3 (en 359/360) : « Ce que tu me dis d'Albanius m'enchante et va contre mes craintes. J'avais peur en effet qu'il préférât se taire, bien que j'eusse pleine confiance s'il consentait à parler ». C'est à cet Achillius que Seeck rapporte l'allusion de 730,2 (βλέπειν εἰς ὑμᾶς τὴν πόλιν μετὰ τὸν ὑμέτερον θεῖον, cf. *supra*, p. 156, n. 2) et celle de LXII, 37.

du *praefectus praetorio Orientis* Philippe entre 346 et 353 [1], il avait été ensuite gouverneur de la Lycie, de la Pamphylie et de Chypre [2]. Séjournant à Antioche en 354, il avait confié son fils à Libanius (405, 10) et s'était montré chaud partisan de son ami dans les démêlés de celui-ci avec le rival qu'il nomme le « Phénicien » (405, 10-12 : à Aristénète, en 355). Après que Honoratus I [3], l'ancien *comes Orientis* de 353-354, eut été nommé *praefectus praetorio Galliarum* (en 355), il fit appel, au cours de son gouvernement, à Quirinus, on ne peut dire à quelle date, du moins la lettre de 358 qui mentionne le fait ne donne à cet égard aucune précision [4]. Quirinus refusa : « Je lui conseillai d'accepter », écrit Libanius à Honoratus I, « mais ses craintes pour la santé de son fils furent plus fortes que mon conseil [5] ». Peut-être est-ce en 357 ou 358. En effet, en 358, le fils de Quirinus était malade depuis de longs mois, et Quirinus, qui avait perdu déjà plusieurs enfants (359, 4), ne vivait plus que pour le seul qui lui restât. Deux ans avant, dans une lettre à Anatolius (I, S. 59 ss.) [6], alors *praefectus praetorio Illyrici*, Libanius pouvait écrire (535, 4) : « Quirinus n'a continuellement que deux soucis dans l'âme, moi et son fils : pour son fils, il veille à ce qu'il acquière l'art de parler ; pour moi, à ce que j'aie la réputation de l'emporter en éloquence. » Une véritable amitié unissait donc Libanius et Quirinus. Cette amitié se porta du maître à l'élève. Les lettres qui concernent le jeune Honoratus sont parmi les plus vivantes de la correspondance.

Dès son enfance, et c'était un privilège [7], Honoratus avait été inscrit dans le collège des notaires impériaux [8]. Or, en 358, alors qu'Honoratus était encore élève chez Libanius, il reçut, ainsi que d'autres jeunes gens dans la même condition, une lettre de rappel [9]. Cependant Honoratus était alors malade, et, pour cette raison, parce qu'aussi Libanius tenait à le garder jusqu'à la fin de ses études, le sophiste écrivit des lettres

1. Sur Quirinus, voir aussi Sievers, 70, n. 47. Sur Philippe, *ib.* 55, n. 9 et surtout Seeck, 237-239.
2. Cf. 366,3 (à Bassus : en 358) ἐκεῖνον λέγω τὸν Φιλίππῳ παρεδρεύσαντα, τὸν Λυκίαν θεραπεύσαντα, τὸν Παμφυλίαν σεσωκότα, τὸν κυβερνήσαντα Κύπρον.
3. Sur Honoratus (I, S. 179 s.), voir aussi Sievers, Beilage OO, 287 ss. Il fut *consularis Syriae* avant 353, *comes Orientis* en 353-354, proconsul de Constantinople fin 354/355, *praefectus praetorio Galliarum* entre 355 et 359, *praefectus Urb. Const.* le 11 décembre 359.
4. Γαλατῶν ἀρχὴ τῶν ἑσπερίων, καὶ Κυρίνου κλῆσις εἰς κοινωνίαν πόνων καὶ γράμματα πρὸς ἐκεῖνον, ἐμοὶ δὲ οὔ 386,6 à Honoratus I (358).
5. τῆς ἐμῆς ἐκράτει συμβουλῆς ὁ περὶ τῷ παιδὶ φόβος *ib.* 7.
6. Sur Anatolius I, voir aussi Sievers Beilage I, 1-3, p. 235-238.
7. 359,9 (à Bassus, cf. note suivante) ὃς οὖν τότε ἂν ἔδωκας τὴν χάριν.
8. οὗτος ὁ νέος ἐγγέγραπται μὲν τῷ σῷ χορῷ 366,4 : à Bassus *primicerius notariorum*, alors à la cour à Sirmium (358). *Ib.* 5 ἐν τῷ καταλόγῳ τῶν νέων χώραν διδούς.
9. Cf. 358,4 (358) au notaire Spectatus d'Antioche : συμπαρατήρει δὲ καὶ τὸ μὴ γενέσθαι βλάβην ἡμῖν τὴν νῦν γε κλῆσιν, φασὶ γὰρ κεκλῆσθαι πανταχόθεν ἐκεῖσε πάντας ὅσοι καθεστᾶσιν ἐν ὥπερ Ὀνωράτος. 359,7 (à Bassus) τοὺς ὑπὸ σοὶ πάντας ἀκούομεν ἐκεῖσε κεκλῆσθαι, ὧν εἷς οὗτος.



pressantes au *primicerius notariorum* Bassus et au notaire Spectatus [1]. Voici la première lettre à Bassus **(359)**, après quelques mots sur le fils de Bassus, Calliopius [2] : « 3. Quirinus a un fils, Honoratus, ce Quirinus qui est sorti plus pauvre de ses charges — elles furent trois — et qui s'est élevé à un tel degré de talent oratoire qu'il ne fût pas monté plus haut s'il avait été l'élève d'Hermès. 4. Il lui est né beaucoup d'enfants, mais il n'en a plus qu'un, Honoratus, et plaise au Ciel que ce fils soit « beau et bon » et fasse ainsi l'ornement de son valeureux père. 5. Or, la maladie a fondu sur cet excellent jeune homme, elle a duré en longueur — c'est en effet le dixième mois — et, pendant longtemps, a vaincu toute la science des médecins : la ville était en veille et en crainte, car Honoratus est pour nous tous un trésor commun. 6. A cette heure, l'excellent Marcellus [3] a fait décliner le mal, Honoratus commence à se servir de ses jambes, et c'est plus qu'on n'espérait. 7. Pourquoi tout ce récit ? Non pour t'ennuyer, mais, comme nous entendons dire que tous tes subordonnés sont appelés là-bas, je veux t'avertir que ça ne va pas encore bien ici. 8. Mais encore, supposons le jeune homme en meilleure santé que Crotone, ne dirais-je pas même alors, dans mes efforts pour le garder : « Bassus, ô le meilleur des hommes, Honoratus est aux études, il est la seule consolation de ses parents, à un âge où il a besoin de la surveillance de son père. Laisse-le nous, ne l'appelle pas maintenant, et, quand cela vaudra mieux, il ira » ? N'approuverais-tu pas un tel discours ? 9. Quoi donc, toi qui aurais autrefois accordé cette faveur, tu ne tiendrais pas compte aujourd'hui de la nécessité ? Si, bien sûr, comme je le pense. » Dans le même temps, Libanius écrivait au notaire Spectatus **(358)** pour le prier d'intercéder auprès de Bassus.

Un peu plus tard, Libanius revient à la charge auprès de Spectatus qui, semble-t-il, n'avait rien fait, **365**, 4 (en 358) : « Eh bien donc, toi qui fais tout ce que tu veux, et ne négliges que ce que tu veux, si tu médites une apologie pour ton silence, considère les mœurs excellentes du garçon, respecte les prières que Quirinus te faisait chaque jour, un homme dont la Divinité même vénérerait l'approche, regarde-moi, moi aussi, comme une sorte de père de cet élève, songe que ta mère le veut, que notre oncle commun [4], et je pourrais bien ajouter la ville entière, le veulent aussi : considère tout cela, et soucie-toi, non pas de ce que tu nous diras, mais de ce que tu feras en notre faveur. » A Bassus, dans une seconde lettre **(366)**, Libanius insiste de nouveau pour qu'on laisse

1. Celui-ci était cousin germain de Libanius, étant fils de Panolbius frère de la mère du sophiste, cf. le tableau généalogique dans P. Petit, *Libanius*, 405.
2. Cf. *supra*, ch. III, p. 118.
3. Médecin d'Antioche qui avait soigné Libanius lui-même, cf. surtout 362 (à Anatolius, en 358) et Sievers, 280 s. (Beilage HH).
4. Phasganius, frère d'une part de la mère de Libanius, d'autre part de Panolbius, le père de Spectatus.

Honoratus à ses études [1] : « 3. Tu connais, je suppose, Quirinus, que son talent oratoire avait installé dans une chaire de sophiste, et la Fortune élevé au trône des gouverneurs. Je veux dire ce Quirinus assesseur de Philippe, qui guérit la Lycie, sauva la Pamphylie, gouverna Chypre. 4. Il a un fils, Honoratus, et si tu le nommais aussi mon fils, tu n'aurais pas tort. Ce jeune homme, qui a été inscrit dans ton chœur, chante pour l'instant dans le mien, et certes il sera meilleur pour le tien grâce aux chants appris ici. Il ira à toi, je pense, quand il aura acquis toute célérité dans l'écriture [2], et quelque talent dans la parole. D'autre part il ne faut pas que son extrême jeunesse effraie ses parents [3]. 5. Il n'est pas le seul à être absent [4], mais le seul peut-être pour une bonne raison. Respecte-la [5] donc et honore-le en lui réservant, dans le catalogue des jeunes, une place qui le fera passer avant beaucoup d'autres. »

En 361, semble-t-il [6], Honoratus a tout juste [7] rejoint le corps des notaires à la cour et il s'y est fait une belle position. Libanius lui écrit alors deux lettres affectueuses (**300, 310**), que l'on pourrait presque dire d'un directeur d'âmes, plein de sollicitude pour ceux qu'il a formés. **300** : « 1. En te montrant si « bon et beau » au palais, tu m'as donné aujourd'hui une belle récompense. Sans doute, l'autre salaire, cet or et cet argent par lesquels tu as surpassé les autres, n'est pas non plus médiocre : mais par ce que tu fais maintenant, par Héraclès, comme tu m'as démontré « père de nobles fils » ! 2. Toi du moins, tu as excité tout le monde à louer ta conduite, et je les entends dire, l'un, qu'il t'aime pour ta douceur, l'autre pour ta sagacité. Celui-ci te nommait orateur, pour celui-là c'était miracle que la rencontre en toi des travaux de la langue et de la main [8]. 3. Il y en eut un qui, pour exprimer l'excellence de ton caractère, demanda : « Quel Honoratus veux-tu dire ? Le vieillard ? » Non qu'il te soit arrivé l'accident d'Erginus, des cheveux blancs dans la jeunesse, mais parce que, avant d'être sorti de l'enfance, tu vis sage

1. Cette lettre 366 à Bassus est certainement postérieure à la précédente 359, bien qu'elles soient toutes deux de 358. En effet, la lettre 359 est portée à Bassus (à Sirmium) par son fils Calliopius ; la lettre 366 montre que Calliopius est bien arrivé et que, entre temps, Bassus a écrit à Libanius (366,2), cf. *supra* ch. III, p. 118.

2. ὅταν γράφειν μὲν ὀξύτατος ᾖ (x, 365.5). Il s'agit de la tachygraphie, nécessaire à un notaire, cf. P. Petit, *Libanius*, 364 s. et *supra*, ch. III, 106, n. 4, et *infra*, note additionnelle B. Pour Honoratus même, cf. 300,2 τῷ δὲ ἐδόκει θαῦμα τὸ συνελθεῖν ἔργα γλώττης τε καὶ χειρός.

3. νεότης δὲ τοὺς γονεῖς μὴ φοβῇ (x, 351.6). Le sens est, je pense, que, si Honoratus, très jeune encore, partait maintenant, ses parents seraient tout le temps dans l'anxiété à son sujet.

4. Sc. du corps des notaires ; il n'est pas le seul à n'avoir pas obéi à la κλῆσις, cf. 358, 4 et 5.

5. ἣν (sc. αἰτίαν) αἰδεσθεὶς (351.7), cf. supra, p. 151, n. 4.

6. La date n'est pas sûre.

7. Je le conjecture d'après la mention du μισθός envoyé à Libanius, 300,1.

8. Cf. *supra*, n. 2.



comme un vieillard, et que, chose principale, ta mère absente, ton père non présent, tu t'es imposé comme pédagogue le désir de ce qui est beau. 4. Je n'ai donc aucun conseil à te donner sur quelque point que tu aies négligé, ma seule exhortation sera celle-ci, que je répète à bien d'autres : garder ta présente règle, plutôt n'y ajouter qu'une chose, m'écrire à moi aussi, comme à tes parents, pour que cette tâche aussi, tu l'accomplisses bien, car tu en auras besoin quand, Dieu aidant, ton service dans les bureaux (τῆς ἔνδον διακονίας) t'aura fait paraître capable de gouverner des provinces [1]. »

Honoratus suivit le conseil de son bon maître. Il lui écrivit, et celui-ci lui répond en ces termes (**310**) : « 1. La fin que visait mon exhortation — que, en m'écrivant des lettres, tu parvinsses à un beau style épistolaire —, voici que je l'ai obtenue comme je le constate. Car tu es déjà bon, et tu seras excellent, si du moins le vraisemblable l'emporte. Oui bien, qu'il me soit permis de prédire, à la manière des cultivateurs, jusqu'où l'arbre montera. Cependant l'excellence de ton caractère dépasse la grâce de ta lettre, comme une sorte d'or en surpasse une autre. 2. Je me réjouis sans doute de l'honneur que tu me fais [2], mais je ne voudrais pas te voir ignorer le plus précieux de tes biens, ni que, si tu le connais, tu le tiennes pour inférieur à un autre. Ce plus précieux de tes biens, c'est ton père : avec moi, avant moi, c'est lui qui a formé ton âme. 3. Même si un bon éducateur est la parure d'un élève, souviens-toi d'abord de ton père, dont je ne rougis pas de confesser que je suis, moi aussi, l'élève. Tu vas sans doute sourire, c'est là ton habitude, mais il n'en saurait être autrement, et nous persuaderons ma chaire de ne pas se fâcher. 4. Que tel soit notre décret. »

Après 361, on ne trouve plus que de brèves mentions d'Honoratus. Dans une lettre à Quirinus de 363 (1346), où Libanius reproche à Quirinus de ne pas lui avoir envoyé le texte d'un discours qu'il a prononcé, Honoratus est dit coupable de n'avoir pas volé ce texte pour le transmettre à Libanius (1346, 3). Quirinus est mort en 364 (1303, 2). En 365, Libanius parle de difficultés qu'aurait eues à subir Honoratus et sa mère à propos de l'héritage, et il formule l'espoir qu'Honoratus entrera bientôt à la Μεγάλη Βουλή, c'est-à-dire au Sénat de Constantinople [3] (1327, 3). Par la faute des manuscrits sans doute, on ne sait plus rien d'Honoratus après 365.

1. L'obligation d'écrire beaucoup de lettres est une des tâches principales du gouvernement. En écrivant donc à Libanius, Honoratus se formera son style.

2. Évidemment en écrivant à Libanius une belle lettre. Il ressort de la suite qu'Honoratus, dans cette lettre, avait dû remercier trop exclusivement Libanius en négligeant quelque peu ce qu'il devait à son père.

3. Dit aussi ἡ εὐδαίμων βουλή 943,1.

## *La famille d'Acace* (III, S. 43 ss.) *de Cilicie :* TITIANUS, PHILOXÈNE, CALYCIUS.

L'avocat Acace III, qu'il ne faut pas confondre avec le sophiste Acace II de Phénicie [1], était de Tarse en Cilicie [2]. Il avait étudié à Athènes où il avait été le condisciple d'Aristénète (481, 3) [3]. Puis il était retourné dans sa province de Cilicie, peut-être à Tarse, où il menait une vie de loisir, occupé de sa santé (316, 190, 1388), de ses discours et de ses vers (127 ἔπη, 695, 1342), de son fils Titianus. On ne peut dire quand Libanius fit la connaissance d'Acace. En tout cas, la correspondance ne commence qu'en 357. Elle est, dès le début, très cordiale. Et il y est, d'emblée, question de Titianus puisque, dès la première lettre (316), Libanius parle de l'entrée en classe de cet élève pour le semestre d'hiver 357-358.

357. **316.** (*A Acace*). « 1. Avant même ta lettre, je savais à quel point tu avais été malade, et que tu avais été débarrassé de ton mal. Un homme en effet, pas trop connu de moi, était venu de là-bas qui disait que tu avais été très malade et que tu avais songé à ton testament. Quand il me vit défaillant et comme déjà mort : « Mais il n'a pas été besoin du testament, dit-il, le mal s'est évanoui. » 2. Ainsi je revins à moi et racontai aux amis à quels maux tu avais échappé, joignant aux nouvelles troublantes les meilleures. Quand j'eus reçu ta lettre et eus pris une exacte vue d'ensemble de la nature de la maladie en tout son cours — c'est Hippocrate qui, avec Platon, t'a permis de l'exposer, tu es le disciple des deux, — je sympathisai à ta peine, je m'irritai avec toi contre ta ville qui nourrit tant d'Acésias [4]. 3. Tu es tout excusé de te laisser dominer par le vin dans ta maladie : moi aussi, quand je suis malade, je suis un esclave du vin. Dès que j'appris ces fontaines de sueurs, je respirai. Et je remercie Asclépios d'avoir mis fin à ton mal, et toi de

1. Sievers, 276-278, a commis cette confusion. Sur Acace II, cf. S. 39-43.
2. Cf. 815,2 σὺ δὲ ἄρα εὐδαίμων εὖ πραττούσης μὲν ἀπολαύσας (πόλεως), c'est-à-dire Tarse que Julien, en 363, par rancune contre les Antiochiens, avait choisie comme devant être son lieu de séjour après l'expédition en Perse.
3. Au rhéteur Démétrius de Tarse, en 358. Démétrius a donné un βιβλίον, c'est-à-dire un discours, de Libanius à Acace, qui l'a lu avec bienveillance (§ 2). Libanius explique cette bienveillance. Aristénète de Bithynie (sc. de Nicomédie, cf. *supra*, ch. III, p. 115) et Acace se sont liés d'amitié à Athènes et, depuis ce temps, ὅ τι ἂν τὸν ἕτερον ἁρέσῃ, τὴν ἀμοιβὴν ἔχει ᾠδήν (§ 3). Or Aristénète est un grand ami de Libanius qui loue tout ce que Libanius écrit : « dès lors il n'était plus permis à Acace de ne pas me tenir pour habile, en sorte que tous les secours qu'on pouvait donner au discours et par le ton de la voix, et par les gestes de la main, et par tous ces autres moyens qui souvent font paraître beau ce qui ne l'est pas, faisaient partie du contrat qui le lie à Aristénète. Si n'avait pesé sur lui une contrainte, tu l'aurais vu de toute façon rire aux éclats » (§ 4). Ce passage est instructif sur la manière dont lisaient les anciens : non seulement à voix haute, mais, quand il s'agit d'un discours du moins, en imitant les inflexions de voix et la gesticulation de l'orateur.
4. Médecin devenu proverbial, pour avoir fait empirer l'état de ses malades : Ἀκεσίας ἰάσατο, ἐπὶ τῶν ἐπὶ τὸ χεῖρον ἰωμένων, cf. P. W., I, 1163 (M. Wellmann).



me l'annoncer. Car c'est un jour de fête pour tous les Grecs, celui où le « sommet » des Grecs est en santé : tu me donnes ce titre, mais c'est à toi qu'il appartient. 4. Que tu fasses ta société de mes discours me rend heureux, si au vrai c'est moi que mes discours. En tout cas je ne répéterai pas ce mot du vulgaire, que, dans ton commerce avec les discours, tu aimes le père des discours, mais ne loues pas les enfants. Car tu n'es homme ni à dire bon orateur un bon ami mauvais orateur, ni à tenir pour mauvais orateur un ennemi bon orateur. 5. De fait, tu élagues des discours tout ce qui n'est pas le discours même, et tu juges bon de considérer, non de qui est le discours, mais quel il est, en sorte que me voilà déjà tout fier de moi, en me fondant sur ce que tu penses que je pourrais bien être moi aussi quelqu'un. 6. Que Titianus se livre durant cet été aux occupations convenables en été [1], et qu'il soit chez nous durant l'hiver. Qu'il ait contact avec mes ouvrages aussi [2], puisque tel est le décret de son père, mais qu'il se tienne davantage aux traces de son père : bref que Pisistrate n'admire personne plus que Nestor. »

Suivent, après cette première, vingt-quatre autres lettres à Acace. J'en donne ici l'analyse ou la traduction, insistant principalement sur celles qui concernent la famille d'Acace, en particulier son fils Titianus, son gendre Calycius et son neveu Philoxène, tous trois élèves de Libanius.

358. **338** et **345.** Ces deux lettres concernent essentiellement le panégyrique du *praefectus praetorio* Stratégius I Musonianus [3]. La première a été écrite entre la première séance et la seconde (ἐν τοῖς δευτέροις X, 318.17). Acace, retenu par la maladie de sa femme, n'a pu assister à la première séance et n'assistera pas non plus à la seconde.

**338.** « 1. Plus que le styrax [4], que tu m'as envoyé, m'a réjoui ta lettre, et non seulement plus que ce styrax-là, mais aussi que celui dont tu dis qu'il n'arrive plus de l'Isaurie chez vous. Quant à mon discours, je suis content de la partie déjà prononcée ; pour ce qui reste à dire, tu veux que j'évite toute parole malsonnante [5]. 2. Pourtant, même si je me tais, je suis blessé au cœur de ce que ton secours me manquera à la seconde séance, secours que j'attendais, béant devant les portes de la ville et demandant à Stratégius « Quand viendra-t-il ? » Comme il répondait « Aussitôt », je reçois ta lettre, qui m'a donné bien des sujets de tristesse par la maladie de ta femme, d'une femme que tu aimes et qui est la mère

1. C'est-à-dire apprendre par cœur des textes de prose, cf. lettre 379,5 (à Calycius) citée *infra*, p. 169, or. XXXIV 12, traduit *infra* p. 479, avec la note 1, et *infra*, p. 172, n. 4, 5.
2. Les élèves apprenaient par cœur des discours de Libanius aussi bien que ceux des anciens, cf. *supra*, lettre 894, traduite ch. III, p. 134 s.
3. Cf. Seeck 382, Sievers 222 ss. Sur ce panégyrique, que Libanius prononça en trois séances devant Stratégius lui-même, voir *Bios* 111-113, les deux lettres 341 et 345 à Acace, la lettre 36 à Démétrius de Tarse, la lettre 353 à Aristénète : textes réunis ap. Förster, XI, 622 s., sauf la lettre 341, dont Förster n'a point vu le lien avec l'affaire.
4. Gomme ou résine dont on faisait l'encens, cf. P. W., 2. R., IV 64 ss., s. u. *Storax*. Le styrax de Cilicie était réputé.
5. En me plaignant de ce que tu n'assisteras pas à la seconde séance.

de Titianus, et parce que deux malheurs t'accablent, cette maladie et que tu sois absent des luttes de ton ami très cher. 3. Cette pensée du moins m'a consolé, qu'il n'est pas possible aux hommes d'être heureux en tout, et je me répétais sans cesse le mot « Tous les bonheurs ne viennent pas ensemble » (*Il.* IV, 320). 4. Stratégius lui aussi accusait à grands cris la Fortune et comme, ainsi que la première fois, il partageait le trac de l'orateur [1], il n'est plainte qu'il ne fît entendre de ton absence. 5. Eh bien donc, j'entrerai en lice en me confiant dans l'assistance d'Hermès à défaut de la tienne. Pour toi, plaise au Ciel que tu sois débarrassé des présents ennuis, puis viennes, si c'est mieux, chez nous, ou, si c'est mieux, restes à la campagne. »

**345.** Après la troisième et dernière séance de l'ἐπίδειξις (cf. δέδεικται X, 325.18) : « 1. Le discours entier a été prononcé, il y a eu clameurs et applaudissements [2], et celui qu'honorait le discours (sc. Stratégius) a décidé de l'expédier en beaucoup de lieux de la terre, tant l'a réjoui ce cadeau. Cela, sans doute, n'est pas peu pour moi, mais il a manqué le principal. C'était que tu eusses paru dans l'auditoire [3], bondissant, comme à ton habitude, hors de la banquette [4]. Aussi, à chaque acclamation, ai-je dit souvent à Eusébius [5] : « Qu'eût-ce été à présent, s'il avait été là ? » 2. Eh bien, je m'en vengerai sur toi, quand il s'agira pour toi de parler, pour moi de porter mon suffrage. Quant à Titianus, sache que sa vie est celle que tu peux souhaiter. Nul besoin qu'on l'éperonne, il court plus vite que le cheval d'Hiéron. A quel point s'élève son excellent naturel, auquel il ajoute l'ardeur au travail, tu peux le concevoir. 3. Tuscianus [6] aussi t'en portera le message, lui-même auteur de discours et bon juge : il était allé au crépuscule lui demander le plan du discours (τὸ σκέμμα, cf. Porph., *V. Plot.*, 8.9), et en est revenu plein d'admiration », en ce sens que Titianus a su restituer de mémoire tout le plan, cf. *or.* III, 17-18, traduit *infra*, p. 448 s.

1. Tel est le sens, je suppose, de καὶ ὧν ὥσπερ πρὸ τοῦ καὶ φόβον τὸν τοῦ λέγοντος φοβούμενος X, 319.6 s., cp. 373,2 (X, 360.2 ss.) σὺ δὲ πολλοὺς μὲν τοιούτους φοβηθείης φόβους, φοβηθείης δὲ κἀκεῖνον ὑπὲρ τῶν υἱέων καὶ τοῦ κηδεστοῦ, ὃν φῄς καὶ σοὶ δι' ἡμᾶς γεγονέναι πολλάκις μέλλοντας ἀγωνιεῖσθαι (à Acace, en 358). Sur le trac de l'orateur, cf. Wolf, *Schulwesen*, 14, n. 11. A propos d'ἀγωνιεῖσθαι (X, 360.13) = « parler en public (pour le prix) », on notera que Thucydide, I, 22,4 a déjà ἀγώνισμα au sens de « discours d'apparat », équivalant à *epideixis* : κτῆμα ἐς αἰεὶ μᾶλλον ἢ ἀγώνισμα ἐς τὸ παραχρῆμα ἀκούειν ξύγκειται.

2. θόρυβος καὶ κρότος 325. 18 s. Cf. Sievers 27, n. 98.

3. ἐν τῷ θεάτρῳ 326. 2 s. « Dans l'auditorium, la salle de conférences », serait aussi possible, cf. Sievers 27, n. 97 et lettre 986, 1, or. III, 14 (I, 272.6 διὰ τοῦ θεάτρου πορευθῆναι).

4. En signe d'enthousiasme, προεκπηδῶντα : cf. Sievers 27, n. 99. En III, 13 (I, 272. 1), les élèves indifférents à l'ἐπίδειξις de Libanius βίᾳ καθίζουσι τὸν κεκινημένον.

5. Eusèbe (IX) d'Antioche, ami de Libanius, Seeck 140.

6. Tuscianus est le porteur. C'était un sophiste de Lydie qu'Anatolius (I, S. 59) avait pris pour assesseur durant sa préfecture d'Illyrie, puis envoyé à Antioche, cf. Sievers 278, § 3.



De la même année 358 date l'une des meilleures lettres de toute la correspondance de Libanius, sur le mariage de la fille d'Acace avec l'un des élèves de Libanius, Calycius, fils d'Hiéroclès (I, S. 176) [1] de Cilicie. Ce Calycius était déjà élève de Libanius au printemps de 357, puisque le sophiste écrit à Hiéroclès (**569**, 2) : « Des ordres que tu as donnés à Calycius, il accomplit l'un, n'a pu accomplir l'autre. En effet il s'est mis à Platon, mais il ne t'a pas envoyé de mes discours : « parce que, dit-il, je n'en avais pas écrit » [2], mais je pense, moi, qu'il a craint que ne parvienne entre tes mains quelque écho de mes ennuis d'ici ». Un peu plus tard, en janvier ou février 358, nouvelle lettre à Hiéroclès sur les progrès de son fils (**346**) : « Comme je me rendais à l'école, je rencontrai Julien [3] qui excitait Calycius à faire effort pour l'étude : il y était pressé, disait-il, par une lettre de toi. Je me joignis donc à cette exhortation, et apportai mon concours à ce conseil, que d'ailleurs je n'ai jamais cessé de donner. 2. Nous ne cuirons pas une pierre, je pense. A force de s'entendre dire que, par la juste conduite de son père, il est pauvre, que le seul moyen pour lui de devenir riche est l'étude, manifestement il nous approuve, nous obéit, et n'a pas trop besoin d'entendre qu'il lui faut acquérir l'art de parler. 3. Toi donc aussi, de ton côté, ne lui fais pas tout le temps des reproches, mais félicite-le déjà pour son zèle. Car cela même est un tonique pour le zèle ». Calycius n'était plus un μειράκιον, puisque, comme nous l'avons dit, vers la fin de l'été 358, il épousa la fille d'Acace. Libanius a eu tout le récit de ces noces par Olympius [4], qui y avait assisté.

**371.** « 1. Tu me crois donc, apparemment, fort ami de l'or, toi qui as prié Olympius de me remettre le statère pour les noces, mais sans lettre. Lui — car il sait quel je suis pour l'or, quel pour les lettres —, comme il ne recevait pas l'un et l'autre, a laissé choir aussi le moins beau don. Plus précieux cependant que toute pièce d'or m'a été son récit des noces. C'était à peu près ceci. 2. Tu tremblais, disait-il, au moment de montrer ta fille. Doux ce tremblement pour un père, et qu'il souhaitait affronter, quand la vierge apparaissant eut frappé les spectateurs par la beauté, entre autres choses, de son regard, en sorte qu'il y en eut qui disaient : « Elle ressemble à Artémis » [5]. J'étais tout réjoui à l'entendre, et que la beauté de son âme rivalise avec celle de son corps, et qu'un de mes amis soit le père d'une telle vierge, un de mes élèves son époux. 3. Après avoir appris que tu avais été troublé par le souci du festin, par l'annonce que tu avais faite de plats de poissons, et qu'il était survenu une tempête, et comment tu avais tiré des vagues plus de poissons qu'un autre d'une mer calme, quelle n'a pas été ma joie, Été 358.

1. Sur Hiéroclès, voir aussi Sievers, 244 s.

2. En X, 536. 1 je lis, avec V, τοῦ γράψαντος (γράψοντος Förster avec $V_a$) ἀπορῶν.

3. Julien (VIII, S. 191) est le frère d'Hiéroclès, donc l'oncle de Calycius.

4. Olympius (II, S. 223 s.) d'Antioche, grand ami de Libanius, auquel il légua ses biens à sa mort en 390. Cf. aussi Sievers, 282-285.

5. *Od.* XVII, 37 : cf. Xénoph. Ephes., *Ephes.* 17 πολλάκις αὐτὴν ... ἰδόντες Ἐφέσιοι προσεκύνησαν ὡς Ἄρτεμιν.

penses-tu, et avec quels rires répétais-je [1] que le jeune époux avait reçu de sa mère absolument autant de terre qu'il y en a de Corinthe à Sicyone [2], et que, par ta magnanimité, cette terre n'irait pas à la jeune épouse. Que Calycius, ce Callias [3], cesse donc de ressasser sa pauvreté, lui qui, des deux côtés, possède d'excellentes terres. 4. Ces deux ont donc choisi la belle Zygia et Artémis « qui délie les ceintures » [4]. C'est bien ainsi, car je n'étais pas sans ressentir les douleurs d'enfantement d'une mère, mêlées aux noces de la plus charmante fille dont j'aie entendu parler. C'est qu'il est *mon* enfant, l'un de mes élèves, cet autre Héraclès, l'émule de Titianus. Quant à celui-ci, s'il a eu bonnes raisons d'aller là-bas pour participer à la fête, il en aurait de bonnes aussi de revenir ici, pour reprendre ses études d'avant. Si en effet il est devenu capable en peu de temps, il se montrera plus capable encore en un temps plus long. 5. Ne t'étonne pas de ce que j'agisse contrairement à mon habitude en réclamant un élève : c'est que la nature de cet élève est elle-même inhabituelle. Que donc Titianus se presse de rentrer, et que Calycius ne tarde pas, lui un jeune homme appelé à imiter les exploits de son père. Car il aura puissance aux tribunaux s'il fournit de l'effort, dont le résultat est un plaisir. 6. Il convient qu'il s'applique à l'art de parler. Car, supposé qu'il obtienne le premier le prix des discours, que pour ce prix du moins il poursuive les discours. Si la rhétorique est chose vile, il ne faut jamais l'acquérir ; si elle est chose belle, il faut toujours l'acquérir. »

Dans le même temps, Libanius écrivait à Calycius lui-même pour l'exhorter à regagner l'école.

Été 358. **379.** *A Calycius.* « 1. Puisque nous n'avons pu participer au festin de noces, il eût fallu du moins que nous parvînt, sur les noces, une lettre de toi, annonçant que tout va bien pour toi, et que, en ce qui regarde la rhétorique, tu y veilles à présent par toi-même et un peu plus tard t'y remettras avec nous. 2. Il me semble que tu nous a oublié et je crains que, avec nous, tu aies oublié aussi les discours. Mais ce n'est pas juste, ô le meilleur des garçons, fils d'une noble race. Songe quel est ton père, quel, ton beau-père. Celui-là n'est-il pas Hiéroclès, celui-ci Acace, tous deux brillants ? 3. Qu'est-ce donc qui les a rendus grands ? Est-ce la force du corps, la vitesse des pieds, l'amas des richesses ? Non, par Zeus, mais une seule noble qualité, et mieux eût valu pour Midas y avoir eu part que d'avoir eu tout l'or que, dit-on, il posséda. C'est en effet par leur talent oratoire qu'ils sont arrivés au haut rang où ils sont.

1. « Répétais-je » (ἔλεγον), après l'avoir entendu de la bouche d'Olympius. Après μαθών (358.1), ἔχαιρον et ἔλεγον (358.4) ne peuvent se rapporter qu'à Libanius.
2. Cf. *supra*, p. 157, n. 1.
3. Callias III, fils d'Hipponikos II, proverbialement riche. cf. Kirchner, *Prosop. Attica*, n° 7826, P. W., x, 1618-1622 (Swoboda).
4. Zygia est Héra, déesse des mariages. Pour Artémis λυσίζωνος, cf. *Orph. h.* 36,5 (p. 29 Quandt).



4. Quoi donc ! Cimon a voulu égaler les exploits guerriers de son père (Miltiade), et tu accepterais de te montrer moins bon orateur que ton père aux tribunaux ? Tu ambitionnes de vivre avec la fille d'un rhéteur, et tu abandonnes ce que tu as acquis de talent oratoire, quand tu pourrais y ajouter ce qui y manque encore ? 5. Je te conseille donc, cet été, de faire entrer de nouveau dans ta mémoire ce qui en est sorti, et, l'hiver venu, de composer des discours sous ma direction. Ta femme t'accompagnera de toute façon, t'exhortant, souhaitant que te soit donnée la beauté de l'éloquence plus même que celle de Nireus [1]. 6. Ne tiens pas pour honteux de revenir, à peine sorti des noces, aux choses d'école. Ce qui est naturellement beau le reste à tout moment. Plus grande est la louange, quand, exempt de par l'usage, on se porte par zèle à la chasse. C'est ce zèle qui te permettra de réjouir tes amis, de terrifier les malveillants ; grâce à lui, tu pourras aider les uns, déchirer les autres. 7. Songe que Socrate aussi, qui était sage, comme le dieu le dit, ne négligea point d'apprendre en sa vieillesse, car il estimait toujours opportun de s'instruire. Il n'y a rien d'affreux à se plonger dans les livres en présence de l'épouse, c'est au contraire chose très douce puisque tu voudrais briller à ses yeux, et qu'elle te voit te livrer à une noble occupation. 8. Si ton père ne t'y pousse pas, dans le sentiment qu'il ne pourra pas te réveiller, montre-toi plus fort que son attente ; s'il t'y pousse, et que tu n'y prêtes garde, nécessairement tu causeras du chagrin et en éprouveras toi-même : ce chagrin, ce sera de vivre dans l'ennui tout en recherchant tes aises. 9. Eh bien, mon très cher, songe à l'immense délectation que tu donneras et à tes parents, et à tes beaux-parents, et à ton oncle en tout excellent [2], et à ta bonne épouse, et à moi qui ai beaucoup peiné pour toi : remplis-toi, pour l'instant, des compositions des anciens, et, quand auront cessé les travaux du pressoir [3], viens ici à la Bonne Fortune ». Par le même courrier, Libanius écrivait à Hiéroclès, père de Calycius (**380**, 2) : « C'est une sage pensée que d'avoir donné femme à Calycius [4] et de vouloir lui « donner des discours » [5]. C'est ainsi en effet qu'il pourrait et conserver et accroître ce qu'il a déjà. De mon côté, je l'y ai exhorté et je l'appelle ici. Et je demande aux Muses de rendre douces les études au garçon. »

Revenons à Acace et Titianus. Acace, on s'en souvient, n'avait pu écrire à Libanius au moment même du mariage (**371**, 1 : *supra*, p. 167). Il dut s'en excuser peu après, car la lettre suivante (373) répond à des excuses.

**373.** « 1. Tu t'es étendu en une longue apologie sur les soucis que t'ont causés ta fille : mais personne, je pense, ne t'accusait. Olympius en effet ne se portait pas accusateur, il me rapportait ces Été 358.

1. Nireus, le plus bel homme de l'armée grecque après Achille, P. W., XVII, 708.
2. C'est le Julien vu *supra*, p. 167, n. 3. Ou encore, selon Sievers (244. 4), Démétrius de Tarse, d'après la lettre 33,5.
3. Cf. *supra*, ch. III, p. 135, n. 1.
4. Chrys., *de liberis educandis*, 81-82, recommande aussi de marier le plus tôt possible les garçons.
5. λόγους δοῦναι, c'est-à-dire le renvoyer aux études.

tremblements mêlés à de la joie. 2. Puisses-tu ressentir souvent pareille crainte, puisses-tu connaître au sujet de tes fils et de ton gendre cette même frayeur qui, souvent, dis-tu, t'est venue aussi à mon sujet quand je devais prendre la parole en public [1]. 3. Je t'approuve d'avoir changé de décision pour l'été. De fait, il ne serait pas décent, pour Calycius, de bondir si vite hors de la chambre nuptiale ; quant à Titianus, il a près de lui un maître, son père même 4. Tu as caché la vraie raison du changement, mais je vais la proclamer, en repoussant ton prétexte, que les spectacles et la grande foule d'Antioche seraient périlleuses pour le garçon. Un autre peut-être en serait gâté, mais Titianus a trop bonne nature pour en éprouver le dommage. 5. Qu'il reste donc là-bas à la Bonne Fortune et se remplisse des discours des anciens en prenant pour guide son père. »

Titianus et Calycius sont donc revenus à Antioche pour le semestre d'hiver 358-359. Ils y ont été rejoints aussi par Philoxène, un cousin de Titianus (**148**, 1), neveu, par sa mère, d'Ecdicius (II, S. 125 s.) de Cilicie, qui avait été le condisciple de Libanius à Athènes (147, 2) [2].

Hiver 358-359.

**26.** *A Acace.* 1. Libanius se lamente sur la mort d'Aristénète, tué par le tremblement de terre de Nicomédie (24 août 358), et sur celle d'Hiéroclès, père de Calycius. 2. « Je me réjouis de voir ton fils et ton gendre tout pleins d'ardeur à l'étude. Nul besoin de les exhorter, c'est eux qui excitent leur maître. Aussi, quand tu leur écriras, te suffit-il du début de ce vers (*Il.* X, 192) « Continuez ainsi maintenant, chers enfants ». Je crois que Philoxène aussi se montrera digne de sa parenté. »

Printemps 359.

**44.** Longue lettre à Acace sur les progrès de son fils et l'excellence de son pédagogue Marcellus. Hermogène, dont il est question aux §§ 7-9, est *praefectus Orientis* de l'été 358 à 359, cf. Seeck 173 (Herm. IV), Sievers 223-225.

« 1. Je me réjouis de ce que tu te portes bien et que ton Titianus soit plus épris de l'effort que d'autres de l'indolence. Qu'il suive les leçons d'un sophiste meilleur que toi, son premier maître, je l'ignore. Mais quand tu dis qu'il lui faut dépasser le talent de son père, bientôt tu exigeras qu'il pousse à ton garçon des ailes. 2. Pourtant il lui serait plus facile d'avoir des ailes comme Persée que de dépasser son père en éloquence : car Persée lui non plus n'a pas dépassé Zeus. Et ce n'est pas là une faute chez le petit, à moins que tu ne fasses aussi un crime à Hyllus de ce que, étant le fils d'Héraclès, il n'a pas obscurci la gloire de son père. 3. Je devine même quel langage il te tiendra : « Je reviens sans doute avec du talent, mais sans être ton égal, père. Si l'un de ceux qui ont chaires et barbes profondes t'a vaincu en éloquence, tire de moi vengeance de ton échec ; mais si mon sort m'est commun avec tous les rhéteurs d'aujourd'hui, ne m'accuse pas moi seul dans la grande masse des vaincus. » 4. S'il parle ainsi, « que dirons-nous, quel langage tenir ? »,

1. Cf. *supra*, p. 166, n. 1.
2. Philoxène et son frère (τοὺς νέους 147,2, τοῖν νεανισκοῖν 148,3, τὸν ἀδελφόν 148,1,2) semblent orphelins de père. Il n'est jamais parlé que de leur mère, 45, 1-2 ; 148,3.



comme dit ton modèle Démosthène [1]. Examine donc ce que tu pourras bien lui répondre. Quant à Marcellus, j'étais d'avance persuadé de ses grandes qualités, puisque tu le louais, et en le voyant, avec le temps, donner des preuves de son savoir-faire, je l'ai trouvé égal aux éloges. Car il suit le petit comme son ombre. Il n'est pas d'instant où il ne soit avec lui. 5. Cependant à mon avis, même en l'absence de Marcellus, Titianus est le même qu'en sa présence : je ne puis faire de différence entre ce qu'il est quand un ordre extérieur le force, et ce qu'il est selon son propre mouvement. Sans doute le pédagogue réveillerait même le plus paresseux, mais le seul amour de l'étude suffirait à l'enfant en lieu et place du pédagogue. 6. Que Marcellus donc demeure en son rôle. De fait, même s'il n'a pas besoin d'exhortation auprès de ton fils, du moins emploiera-t-il à son égard l'éloge : et cela, pour quelqu'un qui s'applique, est plus doux que le miel. 7. J'ai capturé une lettre de toi chez Hermogène de la façon suivante. J'étais entré chez lui et me tenais près de lui à sa droite. Il lisait une lettre, et déjà était arrivé à la fin. De qui était la lettre, je ne pouvais le voir, l'une de ses mains la cachait. Mais, ayant fixé les yeux sur la forme des lettres, je conjecturais qu'elle venait de toi. 8. Cependant il voulut jouir une seconde fois de la lettre : ainsi la signature se montra. Il m'invite à participer à la lecture, et je ne pus le faire sans émerveillement. Comme nous avions fait une pause, Hermogène passe à un long discours, ou plutôt un petit, car la longueur même est petite quand il s'agit de tes mérites. Il dit le début de votre amitié, son accroissement, et les autres choses que tu donnes lieu de dire, et combien il avait été fâché de ta maladie, et qu'il t'avait fait visite autant qu'il le pouvait. 9. Voilà ses paroles, moi j'écoutais, et nous nous donnions du plaisir l'un à l'autre, lui à moi par son récit, moi à lui parce que j'accueillais avec joie son récit. »

Le même courrier portait à Ecdicius un court billet sur Philoxène (**45**) : « 1. C'est, je pense, ta sœur, la mère de Philoxène, qui te pousse à insister auprès de moi. Elle agit de même envers mon oncle (Phasganius) par l'intermédiaire de sa femme. Lui donc présent, toi par lettre, vous me pressez également pour que le petit devienne chez moi un orateur. 2. Explique donc à la mère de Philoxène que, Dieu aidant, son fils sera tel qu'il la satisfasse : car il est plein de bon vouloir et il a des capacités. »

Été 359.

**59.** Acace est seul et malade. Il a rappelé Titianus. Libanius le lui renvoie avec le billet suivant : « 1. C'est une étrange forme de vol que d'avertir qu'on volera ce dont quelqu'un sera dépouillé, puis d'entreprendre le vol. Toi, quand tu fais un rapt, tu préviens ouvertement que tu voles, pour que ton crime ne paraisse pas tyrannique, mais qu'il s'y mêle quelque sorte de révérence pour la victime. 2. Je n'aurais pas eu moins de plaisir à retenir Titianus que tu n'en as à le rappeler. Mais je le renvoie donc, puisque tout ce que tu ordonnes doit s'accomplir. Je m'assure d'ailleurs qu'il accomplira l'office pour lequel il retourne

1. Dem. *Chers.* § 37, p. 99.8.

là-bas. Tu me dis que tu es malade, privé de tes compagnons, et que tu recherches la consolation de sa présence. 3. Il allègera ton chagrin, non seulement par le plaisir que tu auras à le voir — c'est là une douceur que procure tout fils —, mais parce qu'il apportera aussi chez toi un certain talent oratoire, dont tu as sans doute planté le germe, mais que, de mon côté, j'ai nourri. 4. Mais souviens-toi de la promesse que tu m'as faite sur la durée de son absence, et rends-moi le poulain avant même la fin de la belle saison (τὴν ὡραίαν). De toute façon, que ton affection même t'apprenne à me pardonner à moi aussi. Car si tu désires la présence d'un fils, moi aussi je la désire : c'est qu'en effet nous sommes deux à l'avoir nourri. »

Profitant de l'occasion, Libanius renvoyait du même coup le jeune Philoxène pour les vacances d'été, avec le billet que voici adressé à Acace :

Été 359. **60.** « 1. Reçois aussi Philoxène. Il s'est montré entièrement digne de sa parenté avec vous. Il a fait de grands efforts, et n'a pas moins estimé d'être réputé pour ses bonnes mœurs que pour son travail. 2. Quand tu as décidé de me l'envoyer, tu as ajouté à tes éloges du garçon ce fait que, dans les décisions de force, il apporterait une très puissante contribution [1]. Il a confirmé tous les autres dires, mais t'a révélé menteur sur ce point : il a plus aimé la paix que ses camarades moins vigoureux. A toi donc ou de lui en demander justice ou d'admirer cela aussi. »

Hiver 359-360. **121.** Titianus est enfin revenu à l'école, bien qu'avec du retard. Il a dû apporter une lettre d'Acace, à laquelle Libanius répond.

« 1. Tu as manqué sans doute à ta parole [2], mais ton fils y a gagné, et nous voyons d'ailleurs que pour un tel manquement il y a place même dans la cité de Platon [3]. 2. Quant à moi, je désirais sans cesse de revoir Titianus, mais je n'ai jamais pensé qu'il fût en pire condition tant qu'il était chez son père. 3. Et si je disais que l'âme du petit est devenue toute d'or pour avoir acquis tant de splendides qualités, je ferais bien de l'honneur à l'or, et même, s'il te plaît, à l'or Colophonien. 4. Je me demandais ce que Titianus aurait bien pu répéter [4] durant les souffles de l'été, alors que, dans une telle chaleur, on emmagasine tant de textes [5]. Je ne doutais pas que cela fût bon, puisque c'est toi qui choisissais ; mais j'en ai meilleure preuve dans les productions de Titianus, car il enfante

1. ἐν κρίσει χειρῶν ὅτι πλεῖστον εἰσοίσει (x, 56.18 s.). εἰσοίσει semble indiquer qu'il s'agit de ces rixes légitimes où les élèves d'un sophiste se battaient avec ceux d'un rival, cf. *supra*, ch. III, p. 113.

2. Cf. 59,4 (plus haut sur cette page) ἀλλ' ὅπως μεμνήσῃ τῶν συνθηκῶν, ἃς περὶ τοῦ χρόνου πεποίησαι et Seeck 364.

3. Plat. *Rép.* III, 389 b 2 ss., mais le sens de ψεῦδος n'est pas le même.

4. τίς ἂν ᾖ ἡ συλλογή (x, 123.5). Cf. 25,7 (traduit *supra*, ch. III, p. 110, n. 1) μεγάλη γὰρ φωνῇ τοὺς λόγους συλλέγοντες avec la note de Reiske : συλλέγειν *dicitur orationem orator qui quam publico in cœtu recitaturus est eam crebra recitatione privatim penes se memoriae infigit.*

5. ἤθροισται (123.6), parfait d'habitude. Les vacances d'été servaient donc à se nourrir la mémoire de quantité de passages des auteurs, cf. *supra*, p. 165, n. 1. Puis, en hiver, l'élève composait des discours, cf. plus loin ἐν τῷ τόκῳ τῶν λόγων, οὓς Τιτιανὸς τίκτει γενναίους (123.8).



des discours valeureux. D'aucuns sans doute les trouveront médiocres, beaucoup par ignorance, un plus grand nombre, je pense, par jalousie [1]. »

Philoxène à son tour est revenu en classe et il a amené son frère, probablement plus jeune. Deux billets, à Ecdicius et à Acace, parlent de l'arrivée des jeunes gens. Janvier-mars 360.

**147.** *A Ecdicius.* « 1. Mais ce Philoxène que voici, comme il brille et de stature et de beauté et de voix et de modestie et d'ardeur à l'étude et de capacité à apprendre ! 2. Quand tu engages ces garçons à venir à moi, c'est comme si tu leur conseillais d'aller à toi. Tu sais bien que, si j'ai du brillant, tu n'es pas, toi aussi, sans réputation, et que si je passe pour assez bon éducateur, tu aurais toi aussi tiré fruit de ce métier si tu l'avais choisi. Car on n'ignore pas que notre vie à Athènes a comporté les mêmes études. 3. Qu'en fait tu aies choisi mes leçons, rien d'étonnant à cela, puisque ta vie, à toi, est depuis ta jeunesse de promouvoir le bien de tes amis. Que tu te déclares ouvertement dans la lettre responsable de ce parti, cela ne ressemble guère à ta timidité, mais c'est l'œuvre de l'amour, qui même aux timides donne de l'audace. »

**148.** *A Acace.* « 1. Ce n'est pas seulement Philoxène qui, en vous revenant plus capable, a donné le branle à son frère, c'est aussi un certain cousin de Philoxène (Titianus), tu sais qui je veux dire, et, le sachant, ne veux pas que je le nomme. 2. Ne fût-ce qu'en raison de ce second garçon, n'est-ce pas chez toi que et Philoxène et son frère eussent dû aller à l'école (φοιτᾶν), puisqu'il n'y a rien chez moi ni d'aussi grand ni d'aussi bonne qualité que chez toi ? Sans doute Titianus ici progresse dans l'art oratoire, mais je constate que le trésor qu'il a à la maison est plus beau. 3. Dis pourtant à la mère de ces deux jeunes gens (Philoxène et son frère) que chez nous aussi il y a un été, et qu'il souffle alors un vent modéré [2]. »

**190.** Une fois de plus, Acace est malade et a réclamé son fils (cf. *supra* lettre 59, p. 171 s.). Libanius le lui renvoie avec ces mots (190, 360.

1. Il est fait allusion à ces discours de Titianus dans la lettre à Acace 127 du même hiver 359/360, écrite peu de temps après que le *praefectus Orientis* Hermogène a quitté sa charge (127,2). Acace a été appelé à Constantinople par Constance II et il ne semble pas qu'il puisse refuser (127,3) ; en fait il ne semble pas qu'Acace ait répondu à l'appel. Andronicus (II, S. 66) a lu les discours de Titianus, et Priscianus (I, S. 244), qui pour l'heure est de loisir, les réclame (127,4). Ce sont deux personnages importants, le premier *consularis Phœniciae*, le second *praeses Euphratensis*. « Nous donnerons l'audition de ces discours (ἀποδώσομεν : Titianus donnera une ἐπίδειξις publique, cf. supra ch. III, p. 104) sans ignorer la lettre où tu parles au petit du ton (ou de l'intensité, τόνος) de la voix et des variations qu'il comporte, des intervalles dans la respiration et de toutes les autres choses qui aident à la déclamation (περί τε φωνῆς τόνου καὶ τῶν ἐνταῦθα μεταβολῶν πνεύματός τε ἀναπαύλης καὶ τῶν ἄλλων, ὅσα βοηθεῖ τῷ λόγῳ x, 129.5 s.). Tout cela me semble devoir rendre plus capable non seulement le garçon, mais moi aussi, le vieillard, contre qui on a déjà lancé aussi cette moquerie, que j'étais acteur plutôt qu'orateur » (127, 4-5).

2. Apparemment la mère de Philoxène avait demandé que ses fils retournassent en Cilicie pour les vacances d'été. Libanius propose de les garder pour les faire progresser dans leurs études.

3-4 : « 3. Ton fils t'arrive, qui allègera ta maladie. Pour moi, tantôt je le pressais de courir à toi, tantôt je le retenais : cela, parce que j'avais regard à toi, sachant que, par sa présence, il te donnerait de l'apaisement ; ceci, pour qu'il reçût plus de leçons. De fait, il est actuellement de ceux qui sont plongés dans ce que nous nommons « exercices déclamatoires » (μελέταις) et qui ont beaucoup appris en peu de temps. 4. Pourtant, ton désir l'a emporté, et je t'ai envoyé le garçon comme consolation pour le présent. Il te soignera doublement, et comme père et comme maître (παιδευτήν). »

Hiver 361-362. **685.** Acace a de nouveau été malade. Libanius ne lui a pas écrit, mais il n'a cessé de gémir et de prier pour lui, « et les dieux et mes amis le savent » (685, 1-3). « 4. A vrai dire, j'ai fait aussi ces deux choses pour moi-même. Car j'ai été moi-même de ceux qu'affligeait un mal semblable [1]. Comme il avait grandement empiré durant l'été, il m'a forcé à acheter de l'ellébore. Pour l'instant, il a cessé en partie, mais je n'en suis pas entièrement débarrassé : cependant j'ai bon espoir, maintenant que les temples se sont rouverts [2]. 5. Titianus, comme un bon fils près de son père, a supporté tout du long avec moi mon infortune, mais, parce qu'il est ton fils, il ne s'est pas détourné de son amour de l'étude. Nous essaierons donc, lui et moi, de transférer dans le temps présent les leçons aussi des mois passés. »

362. **695.** En reconnaissance, sans doute, de sa guérison, Acace a composé, sous le titre de *Julien* [3], et envoyé à son ami un λόγος εἰς

1. Il résulte de 695,4 (*infra*, p. 175) que le mal d'Acace consistait dans un affaiblissement de ses facultés mentales. Depuis l'accident de sa jeunesse (Sievers 15), Libanius souffrait périodiquement du même mal, u. gr. 25,2 (358/359).

2. Depuis l'avènement de Julien.

3. Mon interprétation se fonde sur la phrase difficile (x, 630.6 ss.) ἀλλὰ μὴν ὅ γε βελτίων Ἀδριανοῦ τῇ περὶ τοὺς νεὼς δεικνύμενος γνώμῃ δαιμονίᾳ κεκίνηται τέχνῃ, τούτου δ' αὖ μείζων ὁ ὁμώνυμος οὐδὲ βουλεύσασθαι τῷ δεχομένῳ τὴν παράκλησιν ἐπιτρέπων, ἁπλῶς δὲ πάντα ταῖς μὲν ἐννοίαις ἀναγκάζει, τοῖς δὲ ὀνόμασι θέλγει. καὶ γέγονε τῷ λόγῳ τὸ μέγεθος κάλλος · ἥκει γὰρ μετὰ τοῦ καιροῦ. Sievers (106,20) voit en ὅ γε βελτίων Ἀδριανοῦ ... τέχνῃ l'oncle de Julien nommé Julien lui aussi, *comes Orientis* en 362, mort avant le départ de l'expédition contre les Perses (4 mars 363), en τούτου δ' αὖ μείζων ὁ ὁμώνυμος l'empereur Julien. Le scholiaste et Förster (ad 630.8, avec renvoi à Seeck 190) voient (justement) en ὅ γε βελτίων etc. l'empereur lui-même, en τούτου δ' αὖ μείζων son oncle Julien. Le premier membre ne peut s'appliquer qu'à l'empereur : lui seul peut être dit βελτίων que l'autre empereur, Hadrien, lui seul a pris l'édit sur les temples. Le second membre, appliqué au *comes Orientis* Julien, n'offre à mes yeux aucun sens, et que vient faire après cela καὶ γέγονε τῷ λόγῳ κτλ. ? On oublie que, depuis le début de la lettre, il s'agit du λόγος d'Acace, c'est ce λόγος que désignent les derniers mots καὶ γέγονε τῷ λόγῳ κτλ., l'entre-deux doit donc le concerner aussi. Or, dans cette vue, τούτου δ' αὖ μείζων ὁ ὁμώνυμος ... ὀνόμασι θέλγει convient excellemment. Sans doute Julien (l'empereur) obéit en ses mouvements à un art divin, mais le discours du même nom (ὁ ὁμώνυμος), c'est-à-dire intitulé *Julien*, l'emporte encore : son exhortation ne laisse pas le lecteur délibérer, il s'impose par la force des pensées (ταῖς ἐννοίαις) il charme par la beauté des mots (τοῖς ὀνόμασι), contraste courant en rhétorique, et qui ne peut s'appliquer qu'à un λόγος, cf. Περὶ ὕψους 30, 1 ἐπειδὴ μέντοι ἡ τοῦ λόγου



Ἀσκληπιόν accompagné d'une lettre. L'un et l'autre sont apportés par Titianus. La réponse de Libanius est intéressante pour ce qu'elle nous montre des sentiments des païens au temps de la réaction de Julien.

« 1. « Non, ce n'est pas sans l'aide d'un Dieu », dit Homère (*Il.* v, 185), et toi non plus, ce n'est pas sans l'impulsion d'Asclépios que tu as composé cela, mais sûrement il a mis la main avec toi à l'ouvrage. Puisqu'il est fils d'Apollon, il est naturel qu'il possède quelque chose de l'art poétique de son père et qu'il donne part à qui lui plaît. 2. Et comment n'eût-il pas collaboré avec toi dans un discours en son honneur ? De là vient que, de la première à la dernière syllabe, ce discours est « une gaufre des Muses » ; « tout éclatant de beauté » (*Il.* III, 392), il persuade par l'argumentation, il accomplit ce à quoi il tend, soit qu'il montre le pouvoir du dieu par les ex-votos des guéris, soit qu'il peigne sur le mode tragique la guerre des impies contre le temple, sa destruction, l'incendie, les autels outragés, le tort fait aux suppliants auxquels on ne permettait plus d'obtenir la délivrance de leurs maux [1]. 3. Eh bien, celui qui s'est montré meilleur qu'Hadrien par son édit sur les temples, obéit en ses mouvements à un art divin, mais son homonyme va encore plus loin et ne permet même pas, à qui lit cette exhortation, de délibérer ; d'un mot, il s'impose à tout lecteur par la force des pensées, et il charme par l'expression. Sa longueur même est devenue pour ce discours une beauté : il s'accorde en effet avec l'état actuel des choses. 4. Il me semble que tu t'es manifesté à présent meilleur orateur que tu ne l'étais avant tes troubles. Ayant recouvré, par la grâce des dieux je pense, tes facultés mentales, tu les a recouvrées meilleures qu'elles ne l'étaient quand tu en fus privé : les dieux compensent l'accident par cette addition. Même chose, j'en suis sûr, est arrivée à Pélops après le chaudron : son fils fut rendu à Tantale plus gracieux qu'il ne l'était quand on le découpa pour le festin aux dieux. 5. Ta lettre aussi, belle sur de belles choses, je l'ai accueillie comme la sœur même du discours qu'elle se propose d'expliquer. Or écoute ce qui m'est arrivé. J'ai reçu les deux au beau milieu de la leçon. Titianus me les tendait, et il souriait, sachant ce qu'il offrait. 6. Je lus la lettre aussitôt et décidai de laisser le discours pour un moment de tranquillité ; mais je ne le pus, je ne l'avais pas seulement déposé que je le reprends. Puis je me partageai entre les jeunes et toi. Cela même fut un gain pour les jeunes. Car ma parole coulait plus abondante, à ton sujet [2]. 7. Continuons donc d'écrire et d'agir pour la défense du dieu (Asclépios), et, dans tes prières, n'oublie pas ma pauvre tête. »

Cette même année 362, l'amitié d'Acace et de Libanius subit une grave alerte. Acace avait résolu d'envoyer à Athènes son fils, qui, à supposer

νόησις ἥ τε φράσις ... . ὅτι μὲν τοίνυν ἡ τῶν κυρίων καὶ μεγαλοπρεπῶν ὀνομάτων ἐκλογὴ θαυμαστῶς ... κατακηλεῖ τοὺς ἀκούοντας, 43,1 δεινὴ δ' αἰσχῦναι τὰ μεγέθη καὶ ἡ μικρότης τῶν ὀνομάτων. Pour ἔννοια (idée, conception), cf. *ib.* 9, 2; 15, 5; 28, 3. Cf. *Addenda*, p. 508.

1. Cf. *Addenda*, p. 508.

2. Virgule après ἔρρεον (x, 631.4).

qu'il fût entré en classe à l'âge normal de quinze ans, devait alors avoir vingt ans, sinon plus. Libanius en fut averti par le *praeses Ciliciae* Celsus (I, S. 104), son ancien élève de Constantinople ou de Nicomédie (735, 4), qui lui annonçait en même temps qu'il avait détourné Acace de ce projet. Trois lettres concernent cette affaire : 715 en réponse à Celsus ; 719 court billet assez froid à Acace, où Libanius lui dit être au courant de l'affaire ; 735 longue lettre à Acace en réponse à une lettre de celui-ci, qui avait été apportée à Libanius par Titianus.

362. **715.** *A Celsus.* « 1. Rien d'étonnant à ce qu'on se soit épris de l'Attique : c'est par nature un lieu très cher et à ceux qui l'ont vu et à ceux qui ne l'ont pas vu encore. De plus, les pères estiment que leurs fils en tireront ou bien de l'éloquence ou bien la réputation d'en avoir. 2. Quant à Acace, comme je le respecte, je l'eusse loué même s'il avait envoyé son fils ; mais, comme je l'aime, j'eusse souhaité qu'il n'envoyât pas le garçon. En effet, des maîtres de là-bas, les uns, vu leur grand âge, auraient besoin de faire un bon somme le ventre plein ; les autres, il leur faut peut-être à eux-mêmes des maîtres, qui d'abord leur enseigneront à se distinguer par des discours, non par les armes. 3. Car à cette heure, c'est des soldats qu'on applaudit là-bas, non des rhéteurs, et j'en ai vu beaucoup moi-même qui portaient des cicatrices en résultat de leurs blessures au Lycée. Titianus peut-être n'eût pas été au nombre de ceux-là, mais on ne peut plus même tenir pour bon le condisciple de gens qui ont en tête pareilles choses. 4. Sache donc que tu as secouru les deux parties, et moi et eux. Moi, puisque tu n'as pas permis qu'un autre recueillît la gloire de mes peines ; eux, du fait qu'ils n'ont pas perdu beaucoup de temps pour des résultats peut-être minimes — mieux vaut n'en pas dire plus. 5. Ajoute donc au service d'avoir empêché ce voyage celui de presser le voyage chez moi. Qu'il vienne, pour acquérir un supplément de talent oratoire, s'il le veut ; ou, s'il le préfère, pour user de celui qu'il a. De toute façon, le gouverneur [1] recevra le garçon avec toute la bienveillance possible. Il est temps, je pense, que nous tirions fruit de gens qui savent se conduire [2]. »

**719.** *A Acace.* « 1. Tu m'envoies des messages oraux, tu as abandonné les salutations épistolaires, et cela, bien que capable de me charmer par tes lettres. Si donc tu as changé à mon égard, explique le motif ; si tu es resté le même, ne me refuse pas le meilleur. 2. Que Titianus m'appartiendra plutôt qu'aux buveurs des eaux de Callirhoé, je le sais déjà. Mais je voudrais apprendre si cette décision vient de toi ou de lui. De fait, il a pleuré en partant d'ici. Et c'est naturel, puisque, même chez toi, il lui souvenait de moi. »

**735.** *A Acace.* Acace s'est plaint sans doute de ce que Libanius se soit chagriné de la décision qu'il avait prise. « 1. Mais que voulais-tu

1. ὅ γε ἄρχων (X, 644.11 s.). Il s'agit sans doute de Julien, oncle de l'empereur, nommé par celui-ci *comes Orientis* en 362.
2. σωφρονούντων (644.12). Titianus, comme son père, est païen.



donc que je fisse, au nom d'Athènes elle-même, quand Titianus était envoyé ailleurs, et que ta décision première, qui jadis m'avait fait croître, était renversée ou, si elle ne l'était nullement, paraissait l'être ? Devais-je applaudir, me couronner, faire aux dieux des offrandes de reconnaissance, agir comme lorsque le garçon vint pour la première fois ? 2. Tu aurais pu à juste titre t'attrister et m'accuser publiquement d'outrage comme faisant peu de cas des tiens. Aujourd'hui, en revanche, tu devrais te réjouir de mon chagrin. Il ne m'a fait prononcer sans doute nulle parole amère, mais, quand je pensais que Philippe recueillerait la gloire que les Phocidiens s'étaient acquise par leur peine, je vivais de tristes jours. 3. Je fus tiré de ce découragement par une lettre de Celsus qui, le premier, m'annonçait la rupture de ton décret ; cela me mit plus à l'aise. Puis un autre, un troisième, une infinité rapportèrent la même chose : car, pour les grands bonheurs, il y a toujours planté de messagers. 4. L'excellent Rufinus [1] mit le comble à la chose : il me dit que le gouverneur [2] avait été honoré d'un panégyrique de ton garçon. En cela, j'étais moi aussi honoré, par les exploits de l'un, l'éloquence de l'autre : car ils sont tous deux mes produits, et celui qui est loué et celui qui accomplit la louange. 5. C'est charmé de telles nouvelles que j'ai vu l'orateur (Titianus) : il me donne tes lettres, je les lis, et tiens pour plus précieux que l'or de Gygès l'honneur que je trouve en l'une et l'autre. Ton mot sur les Marathonomaques aux bains [3] dépasse tout ce qu'on lit chez les Comiques et je ne puis dire combien il a provoqué de rires. 6. Il n'y a qu'un point de ta lettre où tu m'as paru mentir : c'est quand tu dis ne pas avoir eu assez de talent pour faire la classe aux jeunes. Car tu l'avais, et tes écrits ne t'auraient pas empêché d'enseigner [4] : tu es, de fait, l'un et l'autre, orateur excellent et valeureux guerrier (*Il.* III, 179). 7. Mais, je pense, ce sont les fatigues de la chaire qui t'ont effrayé. Pour ton talent, tes écrits en témoignent, et les discours qui mettront dans l'ombre les ouvrages des sophistes, quand ils ne seront plus dans l'ombre : oui bien, et alors même qu'ils sont dans l'ombre, par ceux que tu envoies déjà et qui paraissent, tu convaincs de médiocrité tous les ouvrages de tous. 8. J'espère en outre que, par ton fils aussi, tu réduiras à rien nos orateurs, tant il a l'esprit vif, la parole fluente. J'ai pensé qu'il devait

1. Ce Rufinus (IV, S. 253 s.) est différent du Rufinus qui fut *comes Orientis* après la mort de Julien, oncle de l'empereur. Sur ce dernier (Rufinus V, S. 254 s.), cf. Sievers, 273 s.
2. τὸν ἄρχοντα (X, 661.12), c'est-à-dire Celsus, *praeses Ciliciae*.
3. Allusion sans doute aux désordres des jeunes gens d'Athènes aux bains publics, cf. *Bios* 19 (I, 91.19). L'initiation du « nouveau » à la vie scolaire comportait une scène de lutte au bain, suivi d'un δεῖπνον,, cf. Sievers 33 s. Libanius ne semble pas en avoir gardé mauvais souvenir, cf. 1458,1 (en 365 ?) οὗ (sc. Λημματίου [Clematius III, S. 111]) φανέντος πολλῆς καὶ παλαιᾶς ἀνεμνήσθην εὐδαιμονίας, ὡς ἐπέβην τῶν Θησέως Ἀθηνῶν, ὡς ἐσπέρα τότε ἦν, τοῦ λουτροῦ, τοῦ δείπνου κτλ.
4. En X, 662.3 s., il me paraît nécessaire d'écrire καὶ οὐκ ἐκώλυσαν ⟨ἂν⟩ αἱ γραφαί.

aussitôt entrer nu dans la lice, de peur que, plus tard, nous ne recherchions en vain l'occasion passée [1]. »

363. **815.** Quelques mois ont passé. Julien s'est installé à Antioche. Il a trouvé la ville hostile, railleuse, réluctante à ses ordres [2]. Il y a eu famine [3]. L'empereur a jugé la ville méchante et résolu, à son retour de Perse, de se fixer à Tarse [4]. Les λόγοι, qui eussent dû fleurir sous un tel prince [5], « se sont dépensés en vain » (μάτην ἀναλοῦντο). C'est cette triste situation que décrit la lettre 815, à Acace. « 1. Cette ville, grande et brillante, à laquelle tu t'es montré, par laquelle tu as été honoré, a été secouée par de multiples catastrophes. Elle a été accablée de famine, elle a paru méchante à l'empereur : nous n'avons cessé de le supplier, mais sans pouvoir échapper à cette réputation. 2. Tu es heureux, toi, qui jouis d'une ville dont la fortune est belle [6], et n'as point de communion avec les autres, à moins qu'on ne dise que tu aies participé à la nôtre en ceci : la dureté des temps a empêché ce que tu y eusses accompli si la ville avait été en bonne condition. 3. Où que nous allions, partout tristesse, et nos discours furent en pure perte [7]. Quand nous nous avancions vers eux, ceux qui pouvaient donner nous fermaient la porte, pour ne pas entendre notre voix : vois à quel degré d'influence nous en sommes. Mais si l'un des dieux dissout ces ténèbres, nous nous remettrons à l'ouvrage, et peut-être aurons-nous meilleure chance. »

363. Le reste des lettres de cette année est sans importance. **1121** : Libanius s'excuse de n'avoir pas remis de lettre à Titianus (qui est donc toujours à Antioche). Celui-ci ne l'avait pas averti de son départ pour la Cilicie [8]. **1342** : Acace a envoyé à Libanius un ἀπόλογος en lui demandant de le corriger ; mais il n'y a rien à corriger, l'ouvrage est parfait. **1372** : Libanius apprend qu'Acace a composé une lettre où se trouvent des flèches (ἐν ᾗ νομίζεις εἶναι βέλη XI, 418.10) à son adresse, puis n'a osé la lui envoyer ; il la réclame. **1388** : Acace a de nouveau été malade, Libanius remercie les dieux que le mal n'ait pas été pire ; il les remercie aussi d'avoir sauvé Apamée dans un violent séisme (XI, 430.18-20). Ces lettres semblent toutes antérieures à la mort de Julien (26 juin 363). Libanius n'y fait nulle allusion, et le tremblement de terre d'Apamée est sans doute contemporain d'autres séismes analogues qui ont eu lieu en Palestine avant cette mort [1].

1. Le moment présent (362), sous Julien, et alors que Julien réside peut-être déjà à Antioche, est particulièrement favorable pour les joutes oratoires.
2. Outre le chapitre II plus haut, cf. Sievers, ch. X (*Julianus in Antiochia*), en particulier 97-103.
3. Cf. *supra*, p. 78 s., Sievers 98-100, P. Petit, *Libanius*, 109-118.
4. Cf. *supra*, p. 164, n. 2 et Sievers 101-103.
5. Cf. *supra*, n. 1.
6. Tarse avait été choisie par Julien comme devant être son lieu de séjour après l'expédition en Perse, cf. p. 164, n. 2.
7. Allusion au Πρὸς Ἀντιοχέας περὶ τῆς τοῦ βασιλέως ὀργῆς (Or XVI = II, 160 ss. F.) et au Πρεσβευτικὸς πρὸς Ἰουλιανόν (Or. XV = II, 120 ss. F.). Libanius mentionne encore ces événements dans les lettres à Démétrius de Tarse 813 et 824, et la longue lettre 802 à l'empereur Julien.
8. Allusion à ce même manquement de Titianus 1286, 1 (364). Acace s'est plaint de ne pas recevoir de lettre. Mais il a dû recevoir la lettre portée par Démétrius de Tarse (c'est la lettre 1121 : cp. 1286,1 τὰ γράμματα ἔχων, ἃ Δημήτριος ἐκόμιζεν et les lettres 1122-1123 à Hiérius de Cilicie portées par Démétrius ; donc 1121 l'a été aussi, cp. 1538 à Acace et 1539 à Hiérius remises par le même porteur, Pérégrinus, fils d'Hiérius), et il en aurait reçu une autre aussi plus tôt, « si Titianus l'avait bien voulu ».



Les deux lettres **1286** et **1301** se datent exactement par la 364.
mention de la *podagra* (1286, 3 ; 1301, 1 ss.) qui afflige Libanius. Or il en a été atteint dans sa cinquantième année, c'est-à-dire dans l'été 364 [2]. Acace lui aussi souffre du même mal (1301, 4). Ces lettres ne concernent pas Titianus. Nous apprenons cependant par une autre lettre (1307, 1) que Titianus est toujours à Antioche.

**1538.** C'est sur ce billet insignifiant, — par la faute, cette fois 365.
encore, des manuscrits, — que se termine la correspondance d'Acace et de Libanius. De nouveau, Titianus est reparti d'Antioche pour Tarse sans avertir Libanius ; qui plus est, il n'a pas dit à son père qu'il avait omis cet avertissement. Dès lors, Titianus « a fait tort à deux pères, toi et moi [3] : moi, puisque je t'ai paru n'avoir pas écrit, quand je l'avais fait ; toi, puisque tu n'as pas reçu ce que tu eusses dû recevoir ».

Voici donc apparement un élève qui est demeuré au moins huit ans (357-365) auprès de Libanius. Sievers, qui a déjà noté le cas [4], en cite d'autres. Eunape est resté cinq ans à Athènes (*V. Soph.*, Prohaeresius, 493.35-41 Boissonnade). Après quatre années de séjour à Athènes, Libanius veut y étudier quatre années encore (*Bios* 26). Grégoire de Naziance paraît y être resté de quatre à sept années [5]. Dans une lettre à l'ἄρχων Celsinus de Beyrouth[6], qui n'a pas été son élève, mais est épris de ses discours, Libanius écrit en 388 (911) après l'envoi d'une tunique de lin : « 1. J'ai admiré, certes, la tunique de lin, mais l'ai renvoyée — un autre ne l'eût fait — avec ces mots : « O valeureux Celsinus, quel temps as-tu passé à mon école, quelle tablette remplie de discours m'as-tu apportée, quelles corrections ai-je faites à tes devoirs, pour que tu te croies obligé aujourd'hui à un salaire et me l'envoies ? » 2. En fait je déclare que tu as plus reçu de moi que *ceux qui ont usé de longues années sur mes bancs*, craignant l'œil du maître, craignant le fouet des pédagogues. »

1. Cf. Sievers, 128 et n. 19.
2. Cf. Sievers, 139-141 et 140, n. 36.
3. Le grec, comme on sait, dit « moi et toi, ἐμέ τε καὶ σέ ».
4. Sievers 31, n. 144. Pour d'autres exemples de longues années d'étude, cf. A. Müller, *l. c.* (ch. III, p. 91, n. 2), 299.
5. On s'accorde sur la date du départ d'Athènes (357), non sur celle de l'arrivée (350 ou 353).
6. Seeck 104, Sievers 285 s.

V

# LE ROLE DES MONASTÈRES DANS L'ÉDUCATION SELON CHRYSOSTOME

## 1. *L'ascétérion de Diodore à Antioche.*

Jean Chrysostome fut moine pendant six ans, de 375 à 381 si l'on adopte la chronologie de Pallade [1] : c'est-à-dire, s'il est né en 354, de vingt-et-un à vingt-sept ans. Mais déjà auparavant, depuis qu'il avait quitté les études littéraires à dix-huit ans (372), il avait mené à Antioche même, avec quelques amis, une sorte de vie monastique, sous la conduite de Diodore, prêtre depuis 363 [2], collaborateur de Flavien et futur évêque de Tarse [3]. C'est ce qu'attestent Socrate, Théodoret et Chrysostome lui-même.

1. Socrate, *H. E.*, VI, 3 = PG, 67, 665 A/668 A.

« Jean, d'Antioche en Coelé-Syrie, fils de Secundus et d'Anthousa, était issu d'une noble famille de là-bas. Il fut disciple de Libanius le sophiste et entendit les leçons d'Andragathius le philosophe. Il se destinait au métier d'avocat, mais, ayant constaté combien est pénible et coupable la vie des hommes du barreau, il préféra se tourner vers la vie de silence (ἐπὶ τὸν ἡσύχιον, sc. la vie des moines)... Ayant donc aussitôt changé ses vêtements et sa démarche, il s'appliquait à la lecture des Saintes Lettres et faisait des visites continuelles à l'église pour y prier. Il persuade aussi Théodore et Maximus, qui avaient été ses condisciples chez le sophiste Libanius, de renoncer à la vie des affaires et de choisir la vie de simplicité (τὸν λιτόν). De ces deux, Théodore fut plus tard évêque de Mopsueste en Cilicie, Maximus, de Séleucie en Isaurie. Comme donc, en ce temps-là, ils avaient été pris d'un grand zèle pour la vertu, ils se font instruire dans les choses de l'ascèse par Diodore et Cartérius [4]

1. Cf. Note additionnelle C, *infra*, p. 412 ss.
2. Cf. *infra*, ch. VII, p. 250.
3. Cf. Jülicher ap. P. W., V, 713 s., n° 57.
4. Un Cartérius, évêque d'Antaradus en Phénicie Ie (Tortose), est nommé par Athanase en son *Apol. de fuga sua* 3 (cf. Théodoret *H. E.*, II, 15,8, p. 130.9 s. Parm.), écrite vers 359 ; il aurait été expulsé pour sa foi orthodoxe par le parti arien. Ce ne peut guère être le même que le Cartérius qui enseignait à Antioche entre 372 et 375. Ce dernier donc est inconnu par ailleurs.

qui étaient alors à la tête de plusieurs confréries d'ascètes (ἀσκητηρίων προΐσταντο Vales. : ἀσκητηρίῳ πρ. cod.). »

Sozomène (VIII, 2 = PG, 67,1513 B ss.) ne fait qu'amplifier ce récit en y ajoutant une anecdote sur Libanius (interrogé, à sa mort, sur celui qui doit être son disciple, L. répond : « Jean, si les chrétiens ne me l'avaient ravi ») et une autre sur Théodore, d'après la seconde *Exhortation à Théodore* (cf. *supra*, Introduction, p. 14, n. 1).

2. Théodoret, *H. E.*, V, 40, 1 (347.18 ss. Parmentier).

Théodore, évêque de Mopsueste, est mort au temps où Théodote gouvernait l'église d'Antioche. « Ce Théodore jouit des enseignements du fameux Diodore, et il fut le compagnon et le condisciple du très divin Jean : c'est ensemble qu'ils avaient bénéficié des sources spirituelles de Diodore. »

3. Chrys., *In Diod. Tars.*, 747 A ss. (= Gaume III, 2, 901 ss.).

Diodore, évêque de Tarse depuis 378 (Théod. *H. E.*, V, 4, 2, p. 282.15 ss. Parm.), fit un voyage à Antioche alors que Chrysostome y prêchait (depuis 386). La date précise de ce voyage n'est pas connue : Tillemont dit 392, Montfaucon ne se prononce pas. Diodore prit la parole à l'église et fit l'éloge de son ancien disciple, qu'il compara à Jean le Baptiste, Peu de temps après, peut-être le lendemain (si πρώην 747 A = « hier »), Jean à son tour monta en chaire pour un ἐγκώμιον εἰς Διόδωρον. Il nomme Diodore son maître (διδάσκαλος 747 A 3) et son père (748 A 11, 749 A 4), attribuant les éloges qu'il en a reçus à un sentiment de φιλοτεχνία (747 A 10). Il retourne, en faveur de Diodore, la comparaison avec Jean Baptiste et s'exprime ainsi (749 A 6 ss.) :

« Jean n'avait ni table, ni lit, ni maison sur la terre : Diodore, lui non plus, n'en eut jamais. Vous-mêmes êtes les témoins de la manière dont, tout le temps qu'il a passé ici, il a fait preuve d'une vie digne des Apôtres, n'ayant rien à lui, recevant d'autrui sa nourriture, tandis qu'il persévérait lui-même dans la prière et l'enseignement de la parole. Jean prêcha au-delà du fleuve (Jourdain), vivant au désert : Diodore lui aussi, ayant accueilli un jour la ville entière au-delà du fleuve (Oronte), l'instruisit dans la saine doctrine. Jean logea en prison, et fut décapité pour sa liberté de langage (παρρησία) dans la défense de la Loi : mais Diodore lui aussi fut souvent banni de sa patrie pour sa liberté de langage dans la défense de la foi, et, sinon en fait, du moins d'intention, il fut souvent, pour la même raison, décapité. »

Nous avons enfin un curieux portrait physique de Diodore dans une lettre de l'empereur Julien, *Ep.* 90 Bidez-Cumont, adressée à un certain hérésiarque Photeinus [1]. La lettre doit être du début de 363.

1. Un Photeinus (Galate), évêque de Sirmium en Pannonie, fut condamné et déposé par un synode réuni à Sirmium en 351, auquel assista Constance lui-même, cf. Piganiol, *L'Empire Chrétien*, 94 et n. 29. Est-ce le même ? Ce Photin mourut en 376.



Julien est à Antioche et il y a rencontré Diodore. Julien reproche au chrétien Diodore d'être allé impudemment [1] se former à la rhétorique et à la philosophie à Athènes, « pour armer sa langue détestable contre les dieux célestes ». Mais les dieux l'en ont puni.

« En effet, depuis nombre d'années, sa vie est en danger. Il est devenu la proie d'une maladie de la poitrine, et il en est arrivé aux pires tourments. Tout son corps a été atteint de consomption. Ses joues se sont affaissées, des rides profondes se sont creusées dans son visage. Et ce n'est pas là le résultat d'une vie « philosophique », comme il veut le faire croire à ceux qu'il abuse, mais assurément de la justice et de la vindicte des dieux, qui le frappent à juste titre et lui feront mener jusqu'à ses derniers jours une vie pénible et cruelle, avec un visage défait par la pâleur. »

Tel est l'homme qu'avaient pris pour guide spirituel un certain nombre de jeunes Antiochiens de bonne famille, entre leurs dix-huit et leurs vingt-deux ans, environ les années 372-375. Outre Jean Chrysostome, Socrate nomme Théodore et Maximus. Chrysostome lui-même, dans sa 2e *Exhortation à Théodore*, en nomme d'autres, « le Saint de Dieu Valérius, Florentius, qui est en tout son frère, Porphyre, qui est sage de la sagesse du Christ, et beaucoup encore » (*ad Theod.*, 39 C 10 ss. = Gaume, I, 1, 48). Ces jeunes gens n'étaient pas réunis dans un monastère ; cela est sûr du moins pour Chrysostome, qui ne quitta sa mère qu'en 375, à vingt-et-un ans, pour s'adonner à une vie monastique plus complète ; aussi bien Diodore, chargé en ces années, avec Flavien, durant l'exil de l'évêque Mélèce, de l'administration religieuse de la ville [2], ne pouvait se tenir reclus dans un couvent [3]. Ils venaient à peine de finir leur « rhétorique », Théodore n'avait pas vingt ans (39 E 3 = Gaume 48), Chrysostome, en 372, n'en avait que dix-huit. Voici comment, dans l'*Exhortation* (36 A/B = Gaume 44), Chrysostome décrit le zèle de Théodore : « Qui n'avait admiré ta rapide, sincère, fervente conversion au bien ? Ce n'était que dédain pour le luxe de la table, mépris pour la richesse des vêtements. Tout orgueil était foulé aux pieds. Tout le zèle pour la sagesse du monde s'était tourné soudain vers la Sainte Écriture. Les journées entières se passaient à la lire, les nuits entières à prier. Il n'était pas question du rang de ta famille, tu ne tenais plus compte des richesses : embrasser les genoux des frères, te jeter à leurs pieds, voilà ce que tu regardais comme plus noble que toute noblesse humaine. » Et encore (40 A 6 ss. = Gaume 48 s.) : « Je me souviens de t'avoir souvent entendu dire, quand beaucoup te pressaient de fréquenter les lieux des Muses [4] : « Eh quoi, si je dois bientôt mourir dans le péché, comment

1. *Impudenter* cl. Bidez-Cumont : *inprudenter* Veron. La lettre n'est conservée que par fragments, dans une version latine. J'utilise par endroits la traduction de Bidez (Paris, 1924).
2. Cf. *infra*, ch. VII, p. 248 ss.
3. Ce point a été bien mis en lumière par Schiwietz, *op. cit.*, 259.
4. εἰς μουσεῖα φοιτᾶν Malgré Schiwietz (255,8), μουσεῖα ne peut guère signifier « Vergnügungsorte (Zirkusspiele oder Schauspiele) ». Il s'agit bien d' « écoles de lettres » (v. gr. Eun. *V. S.* 460.24 Boiss. καὶ περιεκαθέστη

approcherai-je Celui qui a dit « N'attends pas de te tourner vers le Seigneur, ne diffère pas de jour en jour » (Eccli. 5, 7). »

Théodore cependant, sans doute après la mort de son père, avait abandonné ce régime ascétique pour administrer le domaine familial (φροντίζεις πραγμάτων πατρῴων 35 A = Gaume 42). Peut-être aussi songeait-il à se marier. Il avait donc « effacé son nom sur la liste des frères, foulé aux pieds le pacte qui le liait au Christ » (*ib.*). Chrysostome lui écrivit alors une longue lettre, assez farcie de τόποι traditionnels [1], mais empreinte aussi d'amitié sincère et de cette affection mutuelle qu'on rencontre assez souvent chez de jeunes novices brûlant d'une même ardeur : « Les frères chaque jour sont en larmes et ils n'ont cessé de prier : il y a longtemps qu'ils eussent obtenu leur demande, si tu avais consenti, ne fût-ce qu'un peu, à t'arracher aux mains de l'Ennemi » (39 D 2 ss. = Gaume 48). Chrysostome rappelle à son ami les thèmes usuels de la philosophie morale antique : mépris des richesses, de la gloire, troubles de la vie dans le monde opposé au calme de l'ἡσυχία (déjà Euripide, *Ion* 585 ss.), ennuis de la vie matrimoniale, soucis que causent les enfants. Tout cela aurait pu être écrit par un jeune disciple de la sagesse profane [2]. Voici qui est plus proprement chrétien.

γε αὐτοὺς θέατρον οἷον εἰκάσαι μεγάλου μουσείου) et φοιτᾶν est quasi technique au sens de « fréquenter l'école ». Le refus de Théodore n'en prend que plus de poids : ce n'est pas seulement les plaisirs du monde qu'il récuse, mais toute la vie dans le monde, et même la préparation sérieuse à cette vie.

1. Le chrétien (ou le moine) plus heureux que l'Empereur, *ad Theod.*, 37 E 3-38 B 10, cf. *adv. opp. u. mon.* II 66 D ss. (Gaume I 1, 81 ss.), *Comp. regis cum mon.* 116 A ss. (Gaume I 1, 142 ss.). C'est un vieux thème stoïcien, « le sage (stoïcien) seul roi, seul heureux, seul parfait etc. », cf. *Stoic. Vet. Fr.* III, p. 81.31, 158.34 ss. (déjà Zénon, d'après Chrysippe, *l. c.* 158.37).

περὶ γάμου, *ad Theod.*, 38 B 10 ss. Thème classique dans les écoles, cf. D. L. II 33 (Socrate ἐρωτηθεὶς ποτερον γῆμαι ἢ μή), IV 48 (Bion ἐρωτηθεὶς εἰ γήμαι), VI 3 (Antisthène : un peu différent, ποδαπὴν γῆμαι), VI 11 (γαμήσειν — sc. τὸν σοφόν — τεκνοποιίας χάριν), VII 121 (Zénon : γαμήσειν — sc. τὸν σοφόν — καὶ παιδοποιήσεσθαι). On a un Περὶ γάμου d'Antipater de Tarse (IIe s. av. J.-C.), un Τί κεφάλαιον γάμου de Musonius (p. 67-70 Hense), du même un Εἰ ἐμπόδιον τῷ φιλοσοφεῖν γάμος (p. 70-76 Hense), plusieurs passages dans Epictète (Schenkl, Index, s. u. γαμῶ, γάμος), etc. Réflexions sur le mariage déjà chez les poètes, v. gr. Eur. *Alc.* 238 ss., *Anth. Pal.* VII 603, 4 (sur la mort d'un νέος) : Οὐκ ἐνόησε γάμους. — Οὐδὲ γάμων ὀδύνας.

De même pour le bonheur, et malheur ensemble, d'avoir des enfants, lieu commun déjà dans la tragédie grecque (cp. ici ἀλγεινὸν κτήσασθαι παῖδας, ἀλγεινότερον μὴ κτήσασθαι · τὸ μὲν γὰρ μάτην ἐστὶ γεγαμηκέναι, τὸ δὲ πικρὰν ὑπομένειν δουλείαν 40 C 11 ss. [Gaume 49] et Eurip. *Androm.* 418 ss. Πᾶσι δ' ἀνθρώποις ἆρ' ἦν | ψυχὴ τέκν' · ὅστις δ' αὖτ' ἄπειρος ὢν ψέγει, | ἧσσον μὲν ἀλγεῖ, δυστυχῶν δ' εὐδαιμονεῖ, et, en contre-partie, *Méd.* 1090 ss. Καί φημι βροτῶν οἵτινές εἰσιν | πάμπαν ἄπειροι μηδ' ἐφύτευσαν | παῖδας, προφέρειν εἰς εὐτυχίαν | τῶν γειναμένων) et toute la suite sur les soucis que causent les enfants (cp. Chrys. *ad Th.* 40 C 14/D 3 ἠρρώστησε τὸ παιδίον, φόβος οὐ μικρὸς · ἀπῆλθεν ἄωρον, πένθος ἀπαραμύθητον · καὶ καθ' ἑκάστην ἡλικίαν διάφοροι φροντίδες ὑπὲρ αὐτῶν καὶ φόβοι καὶ πόνοι πολλοί et Eur. *Méd.* 1098 ss. οἵσι δὲ τέκνων ἔστιν ἐν οἴκοις | γλυκερὸν βλάστημ', ἐσορῶ μελέτῃ | κατατρυχομένους τὸν ἅπαντα χρόνον, κτλ.).

2. Cf. *supra*, n. 1.



Théodore avait conclu un pacte avec le Christ (τὰς πρὸς τὸν Χριστὸν συνθήκας ἐπάτησας 35 A = Gaume 42), il était entré dans une milice : « or celui qui une fois a été fait soldat, s'il est convaincu de désertion, court le péril le plus grave » (35 B 7 ss. = Gaume 43). Chrysostome est revenu souvent, dans ses Homélies d'Antioche, sur cette comparaison de l'ascète ou du moine avec un soldat, de la vie monastique avec la vie des camps : j'en donnerai des exemples plus loin (ch. XI). A vrai dire, là encore, l'idée n'est pas entièrement neuve, ni entièrement chrétienne. *Miles* est l'un des grades de l'initiation mithriaque. Dans le XIe livre des *Métamorphoses*, où il traite des dévôts d'Isis, Apulée use plus d'une fois d'images empruntées au service militaire. Tout cela est bien connu [1], et je passe. Mais, au IVe siècle de notre ère, l'idée et l'expression de *militia Christi* sont si répandues que leur application à l'état monastique paraissent aller de soi et qu'il n'est pas besoin d'autre source [2].

Il en va de même de l'allusion au Jugement Dernier, *ad Theod.* 37 B 1 ss. (Gaume 45) : « Si ton zèle avait eu pour objet l'éloquence mondaine, et que tu y eusses ensuite perdu courage, je te remettrais en mémoire juges et tribunal, les lauriers que tu y aurais remportés, la pleine assurance qui eût été la tienne en ces discours, et t'aurais ainsi exhorté à revenir à tes efforts premiers en ce domaine. Mais puisque notre course a pour objet les biens du ciel et que nous ne tenons nul compte des terrestres, je te rappelle un autre juge, un tribunal effrayant et terrible. « Car c'est nous tous qui devons paraître devant le tribunal du Christ » (2 Cor. 5, 10). Là siègera alors le Juge qu'aujourd'hui tu méprises. Quel sera donc alors, dis-moi, notre langage ? Quelle excuse apporterons-nous, si nous persévérons en ce mépris ? Oui, que dirons-nous ? Prétexterons-nous le soin de nos affaires ? Mais il nous a devancés lui-même, quand il a dit : « Que sert à un homme de gagner le monde entier, s'il a subi un dommage en son âme ? » (Math. 16, 26)... Terrible, cher Théodore, sera le tribunal ! Il n'a pas besoin d'accusateurs, il n'attend point de témoins. Tout y est mis à nu, exposé aux regards du Juge, etc. » Il y a sans doute un Enfer païen, et des juges et des supplices. Mais c'est assurément à la doctrine chrétienne que Chrysostome se réfère : ses citations suffisent à le montrer.

Chrétien enfin l'enseignement qu'il donne sur le point du mariage, ou plutôt sur l'impossibilité qu'il trouve à ce que Théodore contracte

1. Cf. par exemple R. Reitzenstein, *Hellenische Mysterienreligionen*, 3e édit. (1927), 192 ss.

2. Le moine représente la vraie *militia Christi*, Basile, *praeuia inst. ascet.*, PG 31, 620 A ss. ; Cass., *de inst. coenob.* I 1,1 (8.5 Petschenig) *monachum ut militem Christi in procinctu semper belli positum*, II 3,2 (19.16) *se gerere in Christi militia*, IV 5 (51.8) *militiae suae stipendia*, V 19,1 (97.9) et XI 3 (195.23) *militem Christi* ; S. Bened., *reg. mon., prol.*, 1. 8 Schmitz (Maredsous, 1946) *Domino Christo uero regi militaturus oboedientiae fortissima atque praeclara arma sumis*, c. 58, l. 21 *Ecce lex, sub qua militare uis.* J'emprunte ces citations au brillant article de K. Holl, *Die Geschichte des Wortes Beruf* ap. *Gesamm. Aufsätze*, III (Tübingen, 1928), 193, 1 et 196, 1,2.

mariage. Mais ici il faut distinguer. La distinction que nous allons établir est capitale, pour l'intelligence et du cas de Théodore et de celui des jeunes chrétiens dont il sera question dans l'*adu. opp.* [1]. Elle nous mène au cœur de notre problème, qui est exactement celui-ci : comment insérer le christianisme dans une société restée, en son fond, païenne, où l'instruction commune des jeunes gens est liée au culte de dieux auxquels beaucoup croient encore, où tous les agréments de la vie sont mis sous le patronage d'une Aphrodite, dont, au témoignage de Théodoret (*H. E.*, III, 21, 7, p. 201.9 s. Parm.), Julien menace de mettre les statues dans les églises d'Antioche, d'une Déméter et d'un Dionysos dont, en pleine Antioche, sous le règne même de Valens, on continue de célébrer les fêtes [2] ?

Voici les paroles de Chrysostome (*ad Theod.* 38 B 10 ss. = Gaume 46) : « Le mariage est chose légitime, je l'accorde moi aussi. « C'est chose honorable, dit l'Apôtre (Hebr. 13, 4), que le mariage et un lit nuptial sans souillure : mais les fornicateurs et les adultères seront condamnés par Dieu. » Pour toi cependant, il n'est plus possible de contracter les obligations du mariage. Car, une fois qu'on s'est uni à l'Époux céleste, donner congé à celui-ci et s'unir à une femme, c'est commettre un adultère, lors même que, des milliers de fois, on nommerait cela mariage. Plutôt même, la faute est bien plus grave qu'un adultère, dans la mesure où Dieu l'emporte sur les hommes. »

Il y a ici, comme je disais, une confusion. A moins qu'un enfant eût été élevé dans un foyer profondément chrétien, comme Chrysostome le fut par sa mère veuve, Théodoret par ses parents, il est exact qu'un jeune bourgeois chrétien d'Antioche, au IV^e^ siècle, respirait un air encore païen. Les leçons du grammatikos et du rhéteur l'avaient nourri de textes exclusivement païens. Beaucoup de ses camarades étaient païens. Lui-même, généralement, n'était pas baptisé : Chrysostome ne le fut qu'à dix-huit ans, et encore est-ce dû, sans doute, à la piété de sa mère. Dans une ville de plaisir comme Antioche, mille sollicitations le pressaient. L'amour grec, on le verra (*infra*, p. 198 ss.), y était fort répandu. Si le jeune homme, quitté le rhéteur, et grâce au talent oratoire qu'il avait acquis, obtenait aussitôt quelque poste auprès d'un grand personnage, lui-même souvent païen encore, on se demande en vérité en quoi ce garçon « chrétien » différait de son contemporain resté dans le paganisme. Il se mariait, avait des enfants. L'intérêt de sa famille l'amenait à désirer la fortune, ou, s'il était déjà riche, à augmenter son bien. Une société ainsi faite pouvait continuer indéfiniment, de nom chrétienne, privée en fait d'esprit chrétien.

1. C'est ainsi que je citerai l'*Aduersus oppugnatores uitae monasticae* dont traitera, plus loin, ce chapitre.
2. Cf. Théodoret, *H. E.*, IV, 24, 3 (262. 13ss. Parm.), cité *infra*, p. 271 : Diasies, Dionysies, *orgia* de Déméter à Antioche. Aphrodite et Dionysos reviennent constamment sur les mosaïques d'Antioche.



Il est naturel, dans ces conditions, qu'un prêtre à l'âme apostolique se soit posé le problème : comment christianiser ces garçons ? Rappelons qu'il n'y avait pas alors d'écoles religieuses. Il pouvait arriver, dans des occasions assez rares, qu'un enfant, dès son plus jeune âge, fût confié à l'évêque du lieu, qui l'élevait dans sa maison épiscopale : tel fut le cas d'Euthyme, le futur moine de Palestine, que sa mère Dionysia, après la mort de son mari Paulus, amena, quand il n'avait encore que deux ans, à l'évêque de Mélitène (Arménie), Otrésius [1]. L'enfant était alors voué, par ses parents mêmes, à la cléricature, et l'on conçoit que ce dût être l'exception. Il pouvait arriver aussi — Chrysostome du moins en cite un exemple, mais il l'a peut-être inventé (*adu. opp.* III, 97 A 3/99 A 9) — que le pédagogue de l'enfant fût un moine, en sorte qu'une solide formation chrétienne pût ainsi se joindre à l'instruction reçue au dehors. Néanmoins ce n'était pas la règle, puisque Chrysostome le cite comme un cas particulier, que tous les parents devraient prendre pour modèle [2]. Généralement on se bornait à remettre l'enfant à un pédagogue, qui, l'accompagnant dans la rue jusqu'à l'école, veillait à ce qu'il apprît ses leçons et eût bonne tenue. Ce pédagogue pouvait être un brave homme : Julien loue le sien (cf. *supra*, ch. II, p. 64 ss.). et Libanius en cite beaucoup de bons (cf. *supra*, p. 107 ss.). Mais il n'avait point qualité pour la formation proprement chrétienne : au surplus ce n'était qu'un esclave, parfois de peu de valeur, et dont l'autorité ne se manifestait que par des cris et des coups, sans que s'y joignît la force de l'exemple [3]. Enfin, que le pédagogue eût été bon ou médiocre, un temps venait où l'adolescent, vers dix-huit ans, peut-être avant [4], était livré à lui-même. Le bon sens indique, et Chrysostome le montrera clairement en son *adu. opp.*, que, s'il n'avait pas reçu au

1. Cf. Cyrille de Scythopolis, *Vita Euthymii*, p. 10. 5 ss. Schwartz (TU, XLIX, 1939). L'événement se place en 379.
2. *adu. opp.* III 99 A 9 ss. ὥστε εἴ τίς μοι ψυχὴν καὶ νῦν ἐδείκνυ τοιαύτην (sc. comme l'âme d'un enfant ainsi formé) καὶ παιδαγωγὸν παρεῖχε τοιοῦτον καὶ τὰ ἄλλα πάντα ὁμοίως ἐπηγγείλατο, μυριάκις ἂν ἡδέμην τοῦτο γενέσθαι μᾶλλον τῶν γεννησαμένων αὐτῶν ... · ἀλλὰ γὰρ οὐδείς ἐστιν ὁ ταῦτα ὑποστησόμενος οὐδὲ ποιήσων. Plus tard, au VI^e^ siècle, je connais au moins un cas historique d'un moine précepteur d'un jeune laïque et l'accompagnant dans ses voyages d'études, celui de Jean Moschos, futur auteur du *Pré Spirituel*, qui, au début du règne de l'empereur Tibère (26 sept. 578-14 août 582) accompagna Sophronius en Égypte, où Sophronius voulait suivre les leçons du philosophe Stephanus, cf. H. Usener, *Der heilige Tychon* (Berlin, 1907), 86 ss., 95 ss.
3. Cf. P. W., XVIII 1,2375 ss. (E. Schuppe), qui cite u. gr. Tac. *dial.* 29 (*l. c.* 2384.12 ss.) *at nunc natus infans delegatur Graeculae alicui ancillae, cui adiungitur unus aut alter ex omnibus seruis plerumque utilissimus nec cuiquam serio ministerio accommodatus*, Quintil., I 3, 15 (*ib.* 2384.20 ss.) *nunc neglegentia paedagogorum sic emendari uidetur, ut pueri non facere, quae recta sunt, cogantur, sed, cum non fecerint, puniantur.*
4. L'âge légal de la « virilité » était fixé à quatorze ans. Mais d'autre part les élèves de Libanius, qui ont environ de quatorze à dix-huit ans, sont, d'après Libanius lui-même, accompagnés de pédagogues. Il est donc possible que cet esclave demeurât en fonction jusqu'à la dix-huitième année de celui qu'il surveillait.

foyer une solide éducation chrétienne, il n'était guère armé contre les plaisirs.

La solution de Chrysostome, dans l'*adu. opp.*, est la vie monastique. Mais il confond deux choses. D'une part, pour assurer le salut de l'enfant, il préconise la vie monastique comme telle, son argument se résumant en ceci : Vous, parents, ne devez rien avoir à cœur comme le sort éternel de votre fils. Or vous assurerez ce destin en faisant de vos fils des moines. Laissez-les donc entrer dans les monastères voisins d'Antioche, ou, plutôt, conduisez-les vous-mêmes à ces couvents. Vous déciderez ainsi, non pas seulement de leur bonheur céleste, mais de leur bonheur ici-même, car rien n'est plus heureux qu'un moine.

D'autre part, et c'est tout différent, Chrysostome recommande aux parents de confier leurs fils, dès leur πρώτη ἡλικία (108 B 5 = Gaume 132) ou dès qu'ils ont atteint la dixième année — car c'est à partir de cet âge qu'ils devront rendre compte de leurs fautes (107 B/C = Gaume 131) — aux moines des environs d'Antioche pour que ceux-ci les élèvent. Ils feront dans ces couvents un séjour temporaire, dont Chrysostome ne fixe pas la durée (dix ou vingt ans, dit-il d'abord, puis se reprend : μᾶλλον δέ, εἰ δοκεῖ, μηδὲ χρόνον ὁρίζωμεν 109 A 9 = Gaume 133). Après quoi ces enfants, pourvus d'une solide formation chrétienne, se tourneront vers l'étude des lettres profanes, qui ne peut que nuire si elle n'a pas été précédée de l'éducation morale (96 D/E = Gaume 118 ; 95 A/B = Gaume 116). Ainsi ne risqueront-ils pas de se perdre. En outre ils reviendront au foyer comme des anges parmi les hommes (110 A 4/5 = Gaume 134 ὅταν ὡς ἄγγελοι τοῖς ἐπὶ γῆς ἀνθρώποις συμπεριπολῶσιν), donnant leurs soins aux malades, considérés par tous comme des bienfaiteurs, des patrons et des sauveurs (110 A 1/3).

Il est clair qu'on a affaire ici à deux considérations très diverses. La seconde, moyennant de sérieux tempéraments il est vrai, est légitime [1] et, pour son temps, originale. La première, dans son radicalisme extrême, est simplement impossible, pour deux raisons. L'une est de bon sens. Qu'il me suffise de citer Epictète dans sa polémique contre Épicure, III, 7, 19-20 : « Au nom du ciel [2], imagines-tu une cité d'Épicuriens [3] ? « Moi, je ne me marie pas. — Ni moi non plus, car il ne faut pas se marier. » Très bien, et il ne faut pas non plus avoir d'enfants, ni se mêler d'administrer l'État. Que doit-il donc arriver ? D'où viendront les citoyens ? Qui les instruira ? Qui sera éphébarque, qui gymnasiarque ?... Funestes sont

1. Cette solution sera légitime dans les écoles monastiques de l'Occident, où l'on enseignera aux enfants les lettres humaines. Les monastères antiochiens n'étaient pas armés pour cela et Chrysostome n'y fait même pas allusion. En sorte que cette solution reste elle-même impraticable, cf. H. Marrou, *Histoire de l'Education*, 437 s.

2. τὸν θεόν σοι : fréquent chez Épictète (cf. Schenkl, Index 591, s. u. θεός in fine), de même τοὺς θεούς σοι (ou ὑμῖν). Aussi M. Aur. VII 17 (τοὺς θεούς σοι).

3. Ἐπικουρείων πόλιν, c'est-à-dire « gouvernée d'après les maximes d'Épicure », comme traduit A. P. Thurot (Paris, 1838, 296).



ces maximes, elles renversent l'État, elles ruinent les foyers, elles disconviennent au rôle naturel de la femme [1]. » L'autre raison est spirituelle. Nul ne peut s'engager dans l'état monastique s'il n'y a été « appelé ». L'idée de « vocation religieuse » (κλῆσις, *uocatio*) existait déjà au temps de Chrysostome. Elle avait été transposée de la condition du chrétien « appelé par Dieu » (ἡ κλῆσις τοῦ θεοῦ Rom. 11, 29, ἡ ἄνω κλῆσις τοῦ θεοῦ Phil. 3, 14) à celle du moine, et, comme l'a montré Holl dans l'article plus haut cité, elle était réservée à l'état monastique : « seul le moine a une vocation [2] ». Dès lors, comme l'a marqué également Holl, si le moine obéit à une vocation *particulière*, il s'ensuit, à moins d'absurdité, que les autres chrétiens, qui demeurent dans la condition commune, peuvent être sauvés eux aussi, dès là qu'ils pratiquent sincèrement leur religion. L'état monastique est le plus parfait : il reproduit la vie des Apôtres (βίος ἀποστολικός) [3], il représente ici-bas celle des anges (βίος ἀγγελικός) [4], mais il n'est pas le seul état possible pour qu'un chrétien soit sauvé. Davantage, l'histoire de Paphnuce, dans l'*Historia Monachorum* (ch. XVI), prouve qu'on se rendait déjà fort bien compte que l'essentiel est la pratique de la charité. Par trois fois Paphnuce, qui se consume de pénitences, demande à Dieu auquel des « parfaits » il ressemble (τίνος τῶν κατορθωσάντων ἁγίων εἴη ὅμοιος 71.19 Pr.). Or il s'entend dire qu'il resemble, la première fois, à tel joueur de flûte, en telle ville, qui, ivrogne, débauché et jadis voleur de grands chemins, a fait l'aumône un jour à une pauvre femme égarée au désert ; la deuxième fois, à un prôtokômètès d'un village voisin, lequel pratique la justice et se montre charitable envers les pauvres ; la troisième fois, à un riche marchand de perles qui distribue tous ses profits aux mendiants et aux moines [5].

Non seulement il était reconnu que l'entrée dans la vie anachorétique ou cénobitique répond à un appel particulier de Dieu, mais l'on distinguait déjà entre les différents motifs qui poussent un individu à se faire moine, du moins dans le monachisme égyptien. Nous avons sur ce point le témoignage de Cassien, qui a visité les moines d'Égypte entre 385 et 395, exactement durant le temps où Chrysostome prêchait à Antioche (386-398) [6]. Dans les *Collationes* III, 3 ss., où il relate les propos d'un

1. Tel est le sens, je suppose, de οὐδὲ γυναιξὶ πρέποντα. La femme, pour l'ancien, doit essentiellement τεκνοποιεῖσθαι.

2. Cf. Holl, *l. c.* (*supra*, p. 185, n. 2), 193 : « Das Bezeichnende ist also, dass hier der Gedanke der Berufung *mit dem Selbstbewusstsein eines bestimmten einzelnen Standes verschmilzt. Nur der Mönch hat eine* κλῆσις. » Souligné par l'auteur. Nombreuses références, *ibid.*, et pour le monachisme oriental (191-194) et pour celui d'Occident (194-199).

3. Cf. Reitzenstein, *Des Athanasius Werk über das Leben des Antonius*, ap. *Sitzungen d. Heidelberger Akad. d. Wissensch.*, 1914, VIII, 54 ss. ; *Historia Monachorum und Historia Lausiaca* (Göttingen, 1916), 52 s., 114.

4. Reitzenstein, *Hist. M. u. H. L.*, 32,2 ; 89.

5. Sur cette histoire, cf. Reitzenstein, *Hist. M. u. H. L.*, ch III (Die Streitnovellen), 34 ss., qui cite d'autres légendes du même type.

6. Plus tard, Cassien se rendit à Constantinople auprès de Chrysostome, y fut par lui ordonné diacre (399), et prit à Rome, auprès du pape Innocent, la défense de l'évêque quand celui-ci eut été chassé de Constantinople (404).

certain abba Paphnuce, moine de Scété, il énumère trois sortes de *uocationes* (III, 4) [1]. « La première est de Dieu (*ex Deo*), la seconde se produit par un intermédiaire humain (*per hominem*), la troisième résulte de la nécessité (*ex necessitate*). La vocation vient de Dieu toutes les fois qu'une certaine inspiration divine a pénétré en nous, parfois même quand nous dormons, qui nous excite au désir de la vie éternelle et du salut, et nous presse, par un sentiment très salutaire de componction, à suivre Dieu et à adhérer à ses préceptes... Le second mode de vocation est, comme on a dit, celui qui se produit par intermédiaire humain : c'est quand nous sommes animés au désir du salut à l'instigation de l'exemple ou des exhortations de certains saints personnages... Le troisième mode de vocation est celui qui résulte de la nécessité, quand, par exemple, alors que nous lient les richesses et voluptés du monde, soudain fondent sur nous des épreuves qui, par la menace d'un péril de mort, par le coup de la perte de nos biens, d'une proscription, de la mort d'êtres chers, nous touchent de componction : ce Dieu que, dans la prospérité, nous avions dédaigné de suivre, alors du moins, malgré nous, nous sommes forcés de nous hâter vers lui. » Les deux premières vocations sont les vraies vocations, car leur origine est plus noble (*melioribus inniti principiis*, sc. *uocationis modi* III, 5). Paphnuce sans doute admet encore la troisième, parce qu'il suppose que, même dans ce cas, il y a eu componction (*compungunt* III, 4), donc appel personnel, et qu'il est arrivé que des gens, partant de cette troisième, aient atteint à la perfection (III, 5). Mais en fait, dès le temps du cénobitisme de Pachôme († 346), la pratique était plus sévère. La Règle de Pachôme dit expressément (nº 49, p. 25.9 Boon) [2] : « Si quelqu'un a frappé à la porte d'un monastère, dans le désir de renoncer au siècle et de s'adjoindre aux frères, il ne lui sera pas permis d'entrer, mais on avertira d'abord le supérieur du monastère ; il (l'impétrant) restera quelques jours au dehors devant la porte (sc. dans la maison des hôtes)... et donnera avec soin des preuves de sa conduite [3] : car il est à craindre que, après avoir commis quelque crime, troublé pour un temps, il ait quitté le monde par frayeur, ou qu'il soit sous la sujétion d'un autre ; et *il y a doute s'il peut renoncer à ses parents et négliger le soin de ses propres biens* ». Cette règle si sage des Tabennésiotes, confirmée par Cassien dans son livre sur les *Institutions des cénobites* (IV, ch. 3, 7, 30), existait déjà en Égypte avant le milieu du

1. Je cite d'après l'édition de Dom Pichery (Paris, 1955), qui reproduit le texte de Petschenig. Ce passage a été signalé par Holl, *l. c.*, 194 et n. 4 (où lire *inspiratio*, non *inspirati*).

2. Sauf quelques fragments grecs ou coptes, cette Règle n'est conservée que dans la traduction latine de S. Jérôme, éditée par Dom Boon, Louvain, 1932.

3. *Diligenter sui experimentum dabit* 25.14 Boon. C'est la *dokimasie* ou *probatio*, cf. Cass. *de inst. coenob.* IV 7, p. 52.4 s. Petschenig *cum igitur quis susceptus et hac perseuerantia qua diximus* conprobatus ; *Reg. S. Bas.*, p. 58 (*de disciplina suscipiendorum fratrum*), l. 4 citation de 1 Jo. 4,1 Probate *spiritus, si ex Deo sunt*, l. 25 probetur *in omni patientia.*



IVe siècle. Elle explique, comme l'a montré Holl [1], les *exprobrationes* ou rudoiements qui sont encore d'usage dans tous les noviciats. C'est qu'une vocation *ex necessitate* au sens propre, une vocation contrainte, comme il arriverait d'un fils forcé par son père à entrer au couvent sous le prétexte qu'il ne peut autrement faire son salut, ne vaudrait exactement rien.

Il y a donc là, chez Chrysostome, quelque chose d'intempestif et d'indiscret. Il se peut qu'il ait été frappé de la licence des mœurs à Antioche. C'est un fait aussi qu'on trouve en lui une sorte de raideur, une tendance aux solutions extrêmes, qui est tout l'opposé de la prudence : il en donnera plus tard des preuves [2].

Pour en revenir au cas de Théodore, il y avait peut-être une imperfection morale, mais non pas de faute au sens canonique, de la part de ce très jeune homme (il n'avait pas vingt ans !), à quitter la vie ascétique pour s'occuper du domaine familial, cf. *Reg. Pachomii* 49 : il y a doute *utrum possit* (le postulant)... *propriam contemnere facultatem.* Mille raisons légitimes pouvaient l'y conduire, le soin, par exemple, d'une mère laissée veuve, l'obligation de soutenir sa famille, ou simplement le fait qu'il « n'avait pas la vocation ». Que Théodore, s'il s'agit bien du futur évêque de Mopsueste, soit revenu sur sa décision et entré en cléricature est dû à une grâce singulière, mais n'implique pas qu'il ait été coupable. Car il ne faut pas presser le sens de συνθῆκαι dans la lettre que Chrysostome adresse à son ami (τὰς πρὸς τὸν Χριστὸν συνθήκας ἐπάτησας 35 A/B). Ce « pacte avec le Christ » ne peut être ici qu'une image : car il n'y avait pas alors de vœux, de profession au sens canonique [3]. Et lors même qu'il y en eût eu, Théodore faisait en somme un noviciat : or tout novice est libre de sortir du couvent, s'il ne se sent pas disposé à la vie monastique. C'est ce qu'exprime en toutes lettres la Règle de S. Benoît, qui codifie un usage déjà bien établi [4], *Reg.* 58, 19 ss. : « Si le novice a donné des promesses de persévérance dans son ferme désir d'être moine, qu'on lui lise, après deux mois, la règle entière chapitre par chapitre. Et qu'on lui dise : « Voilà la loi, sous laquelle tu veux être soldat (*militare uis*, cf. *supra*, p. 185, n. 2). Si tu peux l'observer, entre chez

1. Holl, *l. c.*, 196 s. et 196, n. 4,5.

2. Pallade, *dial. de uita S. J. Chr.* 72 C/73 A (Gaume, XIII 1, 81 s.), montre qu'on accusait Chrysostome d'être ὑπερήφανος (72 C 7 s.), de ne rire que rarement, de fuir la société des hommes (72 D 1/4), d'être ὑβριστής, et non pas seulement de se retirer de la multitude, mais de n'admettre même pas un ou deux compagnons (72 E/F, cf. 73 A 4 ὕβριζεν). Chrysostome avoue lui-même, *de sac.* VI, 431 A 9 ss. (Gaume I 1, 527) qu'il était facilement ému de colère, à la seule pensée des péchés qu'on commet, μνήμη γὰρ πολλάκις ἀνδρῶν ἀτόπων προσπεσοῦσα, καὶ τῶν ὑπ' αὐτῶν γενομένων, ἐξοιδεῖν μοι τὴν καρδίαν ποιεῖ.

3. C'est dans Cassien qu'apparaissent d'abord l'idée et le mot de *professio* (= *promissio*), cf. Holl, *l. c.* 195 et n. 4, 5.

4. S. Benoît, comme tous les moines d'Occident, s'est beaucoup inspiré de Cassien, dont il recommande la lecture en deux endroits, c. 42, l. 6 *legat unus Collationes*, c. 73, l. 15 *nec non et Collationes Patrum et Instituta.*

nous. Si tu ne le peux, retire-toi en toute liberté, *si uero non potes*, liber discede. » Les moines d'Antioche montraient-ils la même prudence ? On inclinerait à en douter d'après le cas du malheureux Stagire : entré sans vraie vocation dans un monastère, il y sombra dans une profonde neurasthénie, où, selon l'usage du temps, Chrysostome voit l'action du démon, πρὸς Σταγείριον ἀσκητὴν δαιμονῶντα.

## 2. Le Traité *Contre les détracteurs de la vie monastique.*

Ce traité a été écrit entre 381 (diaconat) et 386 (prêtrise). On peut préciser davantage. Il a été écrit sous des Empereurs « qui vivent dans la piété », c'est-à-dire dans la religion orthodoxe (τῶν βασιλέων ἐν εὐσεβείᾳ ζώντων 12, 46 A 10 = Gaume I, 1, 56). Ces deux Empereurs doivent être Théodose (depuis le 19 janvier 379) et son fils Arcadius, déclaré Auguste le 16 ou 19 janvier 383. Les dates limites sont donc 383 et 386.

Ce traité est dû à une cause occasionnelle. Sous ces pieux Empereurs donc, « il y a des hommes qui, aujourd'hui, osent les mêmes crimes que les barbares d'autrefois, ou plutôt des crimes bien plus iniques. Ils chassent de partout ceux qui nous poussent à la vie monastique (sc. les moines), ils leur interdisent par de terribles menaces d'ouvrir seulement la bouche et d'enseigner jamais à personne pareille doctrine (45 C 8 ss.)... Ceux qui agissent ainsi se prétendent gens de piété, ils se disent chrétiens, beaucoup d'entre eux sont déjà baptisés » (46 B 1 ss.). Mais ils sont exaspérés — et l'un d'eux, même, a osé dire qu'il ferait apostasie et sacrifierait aux démons — de « voir des hommes libres, bien nés, qui pourraient vivre dans les délices (ἐν τρυφῇ ζῆν), se laisser entraîner à la rude vie des moines » (46 B 4 ss.). La suite du traité montre qu'il s'agit spécialement d'une épidémie de vocations religieuses parmi les jeunes, et que ceux qui s'attaquent aux moines sont des pères de famille irrités. « Toutes les bouches sont pleines de leurs exploits. Tu verras, si tu vas à l'agora, dans les boutiques des médecins (ἐν τοῖς ἰατρείοις : on y bavarde, comme chez le coiffeur), ou dans n'importe quel quartier de la ville, là où se donnent rendez-vous ceux qui n'aiment rien faire, tout le monde éclater de rire. Le sujet de ces rires, et de ces railleries, c'est le récit du traitement infligé aux saints hommes... Chacun est ravi de ce qu'il a osé. On peut entendre celui-ci dire « C'est moi qui le premier ai jeté les mains sur tel moine, et l'ai bourré de coups », celui-là « Moi, j'ai découvert son ermitage (καταγώγιον) avant quiconque », un autre « Personne n'a enflammé le juge plus que moi ». Pour cet autre, le sujet de ses vanteries, c'est la prison, ses tortures, et d'avoir tiré par l'agora les saints hommes. Pour un autre encore, c'est autre chose. Tous, alors, éclatent de rire. Et cela, c'est dans des assemblées de chrétiens qu'on l'entend. Quant aux païens, et les bourreaux et les victimes leur offrent occasion de rire : les premiers, par ce qu'ils ont fait, les seconds, par ce qu'ils ont subi. Tout est plein d'une sorte de guerre civile, ou plutôt ces iniquités sont bien plus atroces qu'une lutte intestine » (47 B 4-D 3).



Chrysostome a donc été ému à prendre la défense des moines. Il le fait sans ambages. Sa thèse (I) est celle-ci. Les moines sont les seuls à mener une vie chrétienne authentique. Or, si l'on ne mène pas cette vie, on va en Enfer. Dès lors, loin de persécuter les moines, il faut imiter leur exemple, se réfugier comme eux dans un monastère. Je cite : « Quoi donc, dira-t-on, ceux qui restent chez eux (sc. en ville) ne pourront-ils pratiquer les vertus dont l'absence entraîne un si grand supplice [1] ? Je le souhaiterais moi aussi non moins que vous, et même bien plus que vous, j'ai souvent demandé à Dieu que la vie monastique ne nous fût point indispensable, et qu'il y eût dans les villes un si bel ordre de conduite, que nul jamais ne fût réduit à se réfugier au désert. Mais puisque tout est sens dessus dessous, que les villes, malgré lois et tribunaux, débordent d'iniquités et de crimes, que le désert en revanche regorge des fruits de la sainteté monastique, est-il juste que vous accusiez ceux qui retirent de l'orage et de la tempête les âmes désireuses d'être sauvées et qui les mènent au port du repos ? Ne devez-vous pas accuser plutôt ceux qui rendent chaque ville si invivable, si impropre à la vie chrétienne, que qui veut être sauvé est forcé de courir au désert ? » (53 D 1-E 5). Et encore : « Quoi donc, dira-t-on, tous ceux qui habitent les villes sont-ils perdus, noyés par la tempête, nous faut-il, quittant, dépeuplant les villes, nous rendre au désert, habiter les cimes des montagnes ? C'est toi qui nous donnes cet ordre, qui nous imposes cette loi ? — Silence ! Tout au contraire, comme j'ai dit plus haut, je voudrais, — je prie pour cela —, que nous jouissions d'une telle paix, que la tyrannie de nos vices se fût si bien brisée, que non seulement il n'y eût point nécessité pour les citadins de gagner les monts, mais qu'ils dussent au contraire ramener à leurs villes, comme des bannis après un long exil, les habitants des déserts. Mais que faire ? Dans mon désir de les rendre à la patrie, j'ai peur de les livrer, non pas à elle, mais aux mains des cruels démons ; quand je veux faire cesser leur solitude et leur exil, j'ai peur de les faire tomber de leur état de sainteté et de paix. Tu m'objectes l'immense foule de la ville (sc. qui ne peut quand même pas être damnée), tu crois par là me troubler, m'effrayer, dans la pensée que je n'accepterai pas de condamner la terre entière. Eh bien, fort de la sentence du Christ, je tiendrai bon, avec elle, contre ton objection. Car tu ne saurais pousser l'audace, jusqu'à

1. Même objection chez S. Jérôme, ep. XIV (au prêtre Héliodore, pour l'engager à la vie monastique) 6, t. I, 39.20 Labourt : *Quid ergo? quicumque in ciuitate sunt, Christiani non sunt?* La réponse de Jérôme à Héliodore est exactement la même que celle de Chrysostome à Théodore (*supra*, p. 185) : *non est tibi* eadem causa *quae ceteris*. Héliodore a promis d'être parfait, il est entré dans la milice, cf. § 7 (p. 40.13) *cur iam bene paratus ad bella non militas?* Il ne peut plus revenir en arrière : *perfectum autem esse nolle delinquere est* (p. 41.1 s.). — Même doctrine encore chez le sage Basile, cf. N. H. Baynes, *Byzantine Studies* (Londres, 1955), 26, n. 2.

t'opposer à la sentence de Celui qui, un jour, doit nous juger. Que dit-il donc ? « Étroite la porte, resserré le chemin, qui mène à la vie, et peu nombreux ceux qui le trouvent » (Mth. 7, 14). Or bien, si « peu nombreux ceux qui le trouvent », bien moins nombreux encore ceux qui sont capables de le suivre jusqu'au bout... Et encore : « Il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus » (Mth. 20, 16). Quand donc le Christ déclare que la masse est perdue, que le salut est circonscrit dans un petit nombre, pourquoi t'en prendre à moi ? C'est comme si, eussé-je raconté l'histoire de Noé, tu t'étonnais que, dans la perte universelle, deux ou trois seulement eussent échappé à un tel naufrage : oui, c'est par là que tu espères me fermer la bouche, je n'oserai pas, penses-tu, condamner toute la masse. Mais je refuse l'argument, je ne préférerai pas à la vérité le sort de la masse. Car les crimes d'aujourd'hui ne sont pas moindres que ceux d'alors (sc. du temps de Noé), que dis-je, ils sont bien plus affreux ! Car il y a sur ceux d'aujourd'hui la menace de la Géhenne, et même ainsi les œuvres du vice ne sont pas retranchées » (55 A 8-E 4).

Effrayante doctrine, en vérité. Elle mène, comme nous le verrons (ch. VI), à envoyer l'humanité entière au couvent, si cette humanité doit être sauvée. Quoi qu'il en soit, ces lignes donnent le ton. Elles expliqueront, tout à l'heure, la rigueur avec laquelle Chrysostome décidera de l'éducation des jeunes gens. Il faut dire d'ailleurs, nous le montrerons par des textes et de Libanius et de Chrysostome, que la jeunesse mâle d'Antioche était exposée à de grands périls.

Après avoir consacré ce Ier livre à la défense des moines, Chrysostome, dans les deux autres, fait l'apologie de la vie monastique. Il s'adresse, d'abord à un père païen (II), puis à un père chrétien (III).

Le livre II ne nous intéresse pas directement. Il est farci de lieux communs de la philosophie antique. Qui se fait moine renonce aux biens et aux voluptés du monde. Pour persuader le père païen, Chrysostome use donc des « motifs » usuels dans la diatribe, en les appliquant, non plus au sage, mais au moine : mépris des richesses (II, 64 A ss.) ; le sage au-dessus du roi ou du riche — Platon et Denys, Socrate et Archélaos, Diogène et Alexandre, Aristide et Alcibiade, Épaminondas (65 B 6 ss.) — ; vraie gloire du vertueux (66 C 14 ss.) ; le moine seul vraiment puissant (67 B 7 ss.) ; le moine seul capable de consoler les malheureux (69 D 4 ss.) ; le moine seul vraiment heureux (72 A 1 ss.) ; mépris de la volupté (ἡδονή 73 B 1 ss.). Certains arguments sont plus *ad hominem* (71 B 10 ss.) : comme un fils devenu moine aura acquis plus de politesse et de douceur envers autrui (ὁ γὰρ πρὸς ἑτέρους οὕτως ἥμερος ὢν καὶ πρᾷος 72 B 11 s.), il se montrera bien plus respectueux et empressé envers son père. Ceci rappelle curieusement une anecdote rapportée par Eunape en ses *Vies des Philosophes* (461.20 ss. Boissonade) à propos d'Aedésius, le futur disciple de Jamblique. Son père, noble mais pauvre, l'avait envoyé de Cappadoce en Grèce pour qu'il y apprît quelque métier lucratif (ἐπὶ παιδείαν χρηματιστικήν 461.23 s.). Mais, en Grèce, l'adolescent se convertit à la philosophie. Lors donc qu'il



revient, son père, à cette nouvelle, le chasse avec ces mots : « A quoi sert la philosophie ? » S'étant retourné, « Pas à peu, père », dit-il, et, sur ce, il se prosterne aux pieds de son père qui le chassait[1]. A ces mots, le père rappela son fils, plein d'admiration pour sa vertu. Il vaudrait la peine sans doute de multiplier les parallèles dans l'étude de cette transposition, chez Chrysostome, des τόποι de la sagesse. Mais ce n'est pas ici le lieu.

Le IIIe livre va droit au but du présent ouvrage. Nous nous demandions ce que le christianisme pouvait apporter dans l'éducation du jeune Antiochien. La réponse est claire, aux yeux de Chrysostome : il apporte la formation morale. Précisons davantage, car cela nous met au cœur même de notre sujet : dans une ville dont les mœurs sont restées païennes, où règne donc le vice grec, le christianisme, plus exactement la vie monastique, est la *seule* sauvegarde de la vertu des adolescents.

Voyons d'abord les témoignages. Nous montrerons ensuite ce que vaut la solution de Chrysostome.

La « Knabenliebe » antique est bien connue. Un seul aspect me retiendra : les dangers que courait un jeune garçon, les sollicitations dont il était l'objet, les recommandations que font, sur ce point, les « philosophes » aux pères de famille. Les témoignages abondent. J'en donnerai d'abord quelques-uns, plus généraux, pour indiquer en quelque sorte le cadre. Puis nous passerons aux conditions particulières d'Antioche dans la seconde moitié du IVe siècle.

1. Horace sur son père, *Serm.* I, 6, 81 ss. : « Mon père lui-même veilla sur moi, gardien que nul jamais n'eût pu corrompre ; il me menait lui-même à tous les maîtres, et assistait aux leçons. Que dire de plus ? Il me garda ma pureté, cette première fleur de la vertu, me préservant, non seulement de toute atteinte en acte, mais même de tout soupçon infamant. »

On s'étonnera peut-être de ce *omnis circum doctores aderat*. Mais le maître d'école, le γραμματοδιδάσκαλος « qui apprend à lire », était à Rome, comme dans l'Orient hellénistique, un homme de condition inférieure, d'ordinaire méprisé, et dont la conduite morale était sujette à doute. C'est quasi un τόπος que de soupçonner ses mœurs. cf. déjà Callimaque, fr. 195 Pfeiffer, avec la *diégésis :* γραμματοδιδάσκαλον, ὄνομα Απολλώ-

1. « Οὐ μικρά, πάτερ » ἔφη, πατέρα καὶ διώκοντα προσκυνῶν 461.28 s. Boissonade. C'est bien à tort, à mon sens, que W. Cave Wright (Loeb. Coll., 1952) et J. Giangrande (Rome, 1956) ont adopté la correction προσκυνεῖν de Wyttenbach, en faisant de πατέρα... προσκυνεῖν la fin de la réponse d'Aedésius. Le laconique οὐ μικρά confirmé par la proscynèse (ici prosternation) a bien plus de grandeur. Aelien, *Var. Hist.* IX 33 (p. 312.19 Hercher) conte une histoire analogue. C'est peut-être un τόπος scolaire.

νιον, οἱ δὲ Κλέωνά τινα, λαμβίζει ὡς ἰδίους μαθητὰς καταισχύνοντα [1]. On lira plus loin le jugement de Quintilien.

Pétrone, *Satir.*, 85-87. Il ne s'agit pas de la trame même du récit d'Encolpe, dont le « Rückgrat », comme dit Kroll [2], est sans doute l'homosexualité, mais dont je n'ai pas à tenir compte ici, car les personnages sont manifestement gens du milieu. Il s'agit d'un récit épisodique qui peut être emprunté à un « conte milésien », comme celui de la Matrone d'Éphèse. La scène se passe à Pergame. Le narrateur, Eumolpe, y fait son service militaire et loge chez l'habitant. Le fils de la maison est d'une beauté ravissante. Pour le séduire sans être suspect au père, il imagine le plan suivant : « Toutes les fois qu'à table on en était venu à parler de l'amour des beaux garçons, je m'enflammais si fort, je refusais d'un air si grave et si sévère qu'on souillât mes oreilles de ces propos obscènes, que tous, mais surtout la mère, me regardaient comme faisant partie de la classe des « philosophes » (*unum ex philosophis*). Je me mis désormais à conduire moi-même l'éphèbe au gymnase, à régler moi-même ses études, à lui donner moi-même leçons et préceptes, pour empêcher que ne fût admis dans la maison aucun ravisseur de ses charmes [3]. »

Quintilien, dans son *Institution de l'Orateur*, rapporte les critiques, que l'on fait à l'école publique, pour lui préférer le régime du précepteur privé, I, 2, 2 : « Ces critiques paraissent se fonder essentiellement sur deux motifs. Le premier est qu'on pourvoit davantage à la sauvegarde des mœurs de l'enfant, en évitant de le jeter dans une foule de garçons qui, par leur âge, sont le plus enclins au vice et dont le contact, dit-on, a été souvent la source de honteux dérèglements ; et plût au ciel que ce fréquent reproche eût été faux ! » Ce risque est de tous les temps [4]. La réponse de Quintilien est qu'un enfant peut se gâter même

1. Cf., sur ce texte, J. Stroux, *Philol.*, 89 (1934), 314 ss., qui, pour le τόπος, cite Esch. *c. Tim.* 9-10 ; Luc., *dial. meretr.* 10, 4 (à vrai dire un peu différent : Aristénète n'est pas maître d'école, mais « philosophe », et les rapports d'éraste à éromène sont une donnée fréquente dans les écoles philosophiques, cf. Diog. Laerce, *passim*). Dans le même ordre d'idées, voir encore Xen. Eph. *Eph.* III 2,8 (un père livre son fils à un pédéraste προφάσει διδασκαλίας · ἔλεγε γὰρ εἶναι λόγων τεχνίτης) ; Pétrone, *Satiric.* 140 (une femme, pour en recueillir l'héritage, livre fils et fille au vieil Eumolpe : *illum esse solum in toto orbe terrarum, qui praeceptis etiam salubribus instruere iuuenes quotidie posset, ad summam, relinquere se pueros in domo Eumolpi, ut illum loquentem audirent*). Libanius, Or. XXXI 45 (*pro rhetoribus*), t. III, p. 145. 11 ss., dit d'un de ses sous-maîtres : περὶ δὲ δὴ τοῦ νεωτάτου τί μεῖζον εἶποι τις ἂν ἢ ὅτι πρὶν ἐκ παίδων ἐξελθεῖν παίδων ἄρχων οὐδὲ συκοφάντῃ παρέσχεν αἰτίαν ; LVIII 30 (*de lapsis*), t. IV, 195.17 ss., L. suppose le cas d'un διδάσκαλος θαυμάζων ὥραν μαθητοῦ καὶ κελεύων τῷ δεομένῳ χαρίσασθαι.

2. Art. *Petronius* ap. P. W., XIX, 1205. 51.

3. *Praedator corporis* (85,3) : *littéralement* « chasseur ». L'image du θηρεύειν est classique dans cette sorte de littérature, et passe dans le langage des écoles philosophiques, cf. *infra*, p. 258, n. 5.

4. Il était plus grave dans les pays grecs et hellénisés, avec la pratique courante de la nudité athlétique. Cf. encore Xen. Eph., *Eph.* III 2,2. (le narrateur est le brigand Hippotheos, originaire de Périnthe) : ἐκεῖ (à Périnthe) νέος ὢν ἠράσθην μειρακίου καλοῦ ... · ἠράσθην δὲ τὰ πρῶτα ἐν γυμνασίοις διαπαλαίοντα ἰδὼν καὶ οὐκ ἐκαρτέρησα. Le père, ou le pédagogue honnête, pouvait se méfier du commerce de l'adolescent avec un homme : on ne se méfiait pas d'un camarade, *ib.* III 2,4 τέλος δὲ ἠδυνήθημεν καιροῦ λαβόμενοι γενέσθαι μετ' ἀλλήλων μόνοι καὶ τὸ τῆς ἡλικίας ἀνύποπτον ἦν.



au foyer, si le *domesticus praeceptor* est de mauvaises mœurs. Et en quoi, poursuit-il, le contact d'esclaves vicieux sera-t-il plus sûr que celui de camarades *ingenui* de peu de retenue (I, 2, 4) ?

Plus loin, dans un passage (I, 3, 17) où il s'en prend à l'usage du fouet, Quintilien indique, entre autres raisons, le fait que le fouet peut causer chez l'enfant des accidents fâcheux dont ensuite il a honte, et qu'en outre, « si l'on n'a pas soigneusement veillé aux mœurs des surveillants et précepteurs qu'on leur choisit, on rougit de dire jusqu'à quelles infamies des misérables abusent de ce droit de battre, et combien la crainte de ces pauvres petits offre à d'autres, parfois, une occasion favorable pour les violer [1] ».

Juvénal, X, 295 ss. Une mère, quand elle voit un temple de Vénus, souhaite pour ses fils la beauté. « Pourtant, un fils doué de beauté corporelle plonge toujours ses parents dans l'anxiété et la crainte : si rare est la bonne entente d'un beau corps et d'une âme pure! Admettons que de rudes parents, émules des antiques Sabins, lui aient transmis de saintes mœurs, qu'en outre la bonne nature, à larges mains, lui ait donné une âme chaste, un front où la pudeur fait vite monter le sang — et que peut-elle accorder de plus au garçon, elle qui pourtant a plus de force que toute surveillance et tout soin ? —, il lui est défendu d'être un mâle. Corrompu, mais prodigue, le séducteur n'hésite pas à tenter les parents eux-mêmes : si grande est sa confiance dans l'effet des présents !... (310) Allons, réjouis-toi maintenant de la beauté de ton fils, que guettent des périls plus grands encore (que d'être châtré) etc. »

Arrêtons ici cette revue. Elle suffit pour montrer devant quel problème se trouvait Chrysostome, et, avec lui, tout chrétien soucieux de la formation morale des jeunes gens. Chrysostome semble croire que le mal, de son temps, était nouveau à Antioche [2]. Il n'en est rien. Peut-être, seulement, avait-il pris plus de force. Ce qui frappe, dans la littérature de l'Empire, c'est que les deux sortes d'amour sont mises exactement sur le même plan, tenues pour aussi normales l'une que l'autre. Déjà Horace (*Serm.* II, 3, 325) *mille puellarum, puerorum mille furores*. Dans les *Éphésiaques* de Xénophon, pour se garder fidèle à Anthia, le tout jeune Habrocomès [3] doit résister aux sollicitations des hommes (Corymbos, I, 14, 7-

1. Voir encore Juv. X 224 : si nombreuses sont les maladies d'un vieux débauché qu'on aurait plus vite fait de compter même le nombre d'élèves que Hamillus a faits « se baisser », *quot discipulos inclinet Hamillus*. Si ce Hamillus est le même que celui de Martial VII 62 (sic Stein, P. W., VII 2309), le sens de *inclinare* est ici obscène (*grandes percidis* Martial, *l. c.*).

2. Achille Tatius, II 35 (54.1 Didot) paraît dire la même chose : οὐκ οἶδα γὰρ πῶς ἐπιχωριάζει νῦν ὁ εἰς τοὺς ἀρρένας ἔρως. Libanius aussi, LIII (*De festorum inuitationibus*) 3 ss., prétend que les mœurs étaient meilleures dans sa jeunesse.

3. Il n'avait que seize ans (I 2,2) quand il a rencontré Anthia, âgée seulement de quatorze ans (I 2,5). On les a mariés peu après. Et, à peine mariés, la vengeance d'Eros les sépare.

II, 1, 6) comme à celles des femmes (II, 3, 1-10, 4 ; III, 12, 2-6). Dans le roman d'Achille Tatius, les amours de Clinias (vingt-et-un ans) et du μειράκιον Chariclès, celles de Ménélas et d'un μειράκιον paraissent aussi naturelles que la passion de Clitophon pour Leucippe. Mieux encore, on établit maintenant des discussions en règle, où les deux amours sont comparés, et la palme donnée à l'un ou à l'autre : Lucien, *Amores* (38) ; Achille Tatius, II, 35-38. Les leçons de la morale païenne n'y faisaient rien. D'ailleurs il était aisé aux παιδερασταί d'alléguer d'autres textes de la sagesse. Dans les *Amores* de Lucien (23), l'amateur des femmes se moque de ces Σωκρατικοί qui se prétendent amants de l'âme et de la vertu (ψυχῆς ἔρωτα πλάττονται..., ἀρετῆς καλοῦσιν αὑτοὺς ἐραστάς) quand ils ne convoitent, en fait, que le corps de leur élèves. Il se rencontre avec S. Cyprien (ad Donat. 9) : *idem in publico accusatores, in occulto rei, in semet ipsos censores pariter et nocentes, damnant foris, quod intus operantur, admittunt libenter, quod cum admiserint criminantur* [1]. W. Kroll a parfaitement raison, à mon sens, de dire que le christianisme seul a vraiment attaqué le mal [2]. C'est un épisode de cette guerre que nous montre l'opuscule de Chrysostome.

2. Venons-en donc aux conditions propres à Antioche au temps de Libanius et de Chrysostome. Et comme celui-ci pourrait être taxé d'emphase et d'exagération, je commencerai par le premier, laissant d'ailleurs ce qui n'est peut-être qu'un argument usuel de polémique [3].

1. Cité par Kroll, art. *Knabenliebe* ap. P. W., XI, 906. 20 ss.
2. *L. c.*, 906.19 s.
3. Ainsi Lib. XXXVII, 3 (*A Polyclès*). Pour retirer toute valeur à une médisance de Elpidius contre l'empereur Julien, Libanius fait de Elpidius un prostitué : cf. Eschine, *contre Timarque* ; Démosthène, *De la Couronne*, etc. Date du pamphlet : vers 363, peu après la mort de Elpidius, cf. Seeck, *Briefe des L.*, 170. — De même aussi XXXIX, 5-6 (*A Antiochus*). Voulant consoler le rhéteur Antiochus des attaques d'un certain Mixidémus, Libanius lui peint ce Mixidémus comme un prostitué. Je cite ce passage, pour donner une idée de ce qu'on pouvait encore écrire à Antioche, au IVe siècle (III, 268.3 ss. Förster) : « 5. Ce misérable Mixidémus a commencé dès l'enfance à être vicieux, et, sans s'être jamais amélioré, pas même quelques jours, il est parvenu à la vieillesse dans la plus vile débauche. Il a tiré revenu de son corps en Égypte, appelant lui-même à lui ceux qui pouvaient le bien payer ; de même en Palestine, et le poil qu'il avait au menton ne faisait pas obstacle à la chose. Même lorsqu'il eut commencé de rendre la justice, il n'a pas cessé de s'enrichir par les mêmes voies, mais a trouvé le moyen de tirer salaire de deux côtés, par en haut et par en bas, tantôt accueillant les « soldats » (cf. Ach. Tat., II, 5 et 10), tantôt même les forçant. En fait d'éloquence, il ne l'emportait sur personne ; s'il a eu plus de pouvoir qu'un autre, c'est dû aux ressources dont je parle. 6. Quoi qu'il en soit, je laisse ici les moyens qui l'ont conduit aux charges. Celles-ci acquises, l'apparat de ces dignités mêmes n'a même pas pu l'amener à se corriger. On lui voyait sans doute héraut, gardes, ceinture, glaive, et la majesté du tribunal ; mais même au milieu de tout cela, il n'a su devenir un mâle. C'était le même homme qui « fréquentait » (φοιτῶν) et qui jugeait, bouleversant les lois d'Aphrodite : né mâle, mais y ayant ajouté l'autre goût, il a violé bien des garçons, mais plus souvent encore s'est prêté lui-même à autrui ». Date : probablement avant 384, cf. Förster ap. P. W., XII,2505.61 ss. Pour στρατιώτης (III, 268.12), cf. Or. XXXVI, 8 (III, 231.7) οὐ τοίνυν οὔτε νοσοῦντας περιεῖδον (sc. mes élèves) οὔτε εἰς ταραχὴν ἐμπεσόντας ὑπὸ τῶν ἡδέως τοῖς τηλικούτοις ἐπηρεαζόντων (calomniant), οἷς ἡ τοῦ στρατιώτου προσηγορία μέγα πρὸς ὕβριν ἐφόδιον. — Pour ce genre d'accusations dans la polémique, voir encore Or. IV (Περὶ τοῦ μὴ ληρεῖν : contre un certain rhéteur Eutrope — non l'historien, cf. Seeck, *Briefe*, 153, V — qui avait nommé Libanius un vieux radoteur : date 388), 15 ss. (t. I, 292.1 ss.) : « 15. Un misérable village fut le berceau de ton père. Or, après avoir fui les durs travaux de la culture et ainsi fait du tort et à la terre et aux dieux qui en prennent soin, il s'établit comme portier chez un magistrat pédéraste qui avait besoin de partenaires. Il sait lui rendre ces sortes de services et de la sorte fait de lui son esclave tout en se procurant à lui-même de l'argent. 16. Une fois né cet Eutrope que voici, quand il eût fallu le remettre au boyau, à la pioche, aux bœufs et à la charrue, il jugea bon, par ce fils aussi, de se rendre coupable envers la terre, et il le fit passer aux écoles (μουσεῖα) et aux études littéraires (λόγοι), puisque les maîtres ne sont pas libres de fermer leur porte à ceux qu'ils voudraient exclure. 17. Ce même père qui déjà, par sa conduite antérieure, avait causé un dommage à Déméter, récidiva donc à l'égard des Muses, en privant les maîtres de leur salaire, et cela, bien qu'il se fût enrichi par le genre de services que je disais : il profitait de la bonté des uns, qui n'exigeaient pas leur salaire, et se moquait de la colère des autres, qui se plaignaient de ce mauvais traitement. 18. Or ce lourdaud (Eutrope), qui avait été cause de tant de misères pour les maîtres, n'en retire pourtant aucun fruit, et il se porte vers l'étude du droit, qui est le fait des esprits plus lents. Là encore, il se montre le même sot. On lui voit sans doute écraser ses genoux de gros et larges dossiers. Mais, un fois inscrit au registre des avocats, il n'est pas un seul être dont il ait pris la défense, étranger ou citoyen, homme ou femme, pauvre ou riche. Nul ne pensait en effet qu'il pût gagner sa cause. Aussi n'y avait-il personne qui fît appel à lui. 19. Est-ce que je te semble radoter encore etc. » Peut-être aussi Or. XL (A Eumolpe), 10 (III, 284.9/10) sur un certain Alexandre : ὑπέθηκεν αὐτὸν ἀνθρώπῳ καπηλεύοντι. Le contexte suggère quelque chose d'infamant. Mais il est possible que Libanius partage le vieux mépris grec (platonicien) à l'égard du κάπηλος. En ce cas le seul fait d'être commis chez un κάπηλος serait infamant.



Libanius, XXXVIII, *Contre Silvanus*, 6 ss. (III, 255.13 ss. Förster). Date : après 388, Libanius mentionnant un rhéteur latin (§ 6) qui s'est installé cette année-là à Antioche, Förster ap. P. W., XII, 2505.51 ss.

Quelque temps avant 388, Libanius, peut-être par un discours au Sénat d'Antioche, avait obtenu l'abolition de l'usage selon lequel, au repas des Olympies, on faisait un cadeau à chacun des convives [1]. « Ce conseil, dit-il (XXXVIII, *c. Silu.* 5 = III, 255.1 ss. F.), je le donnai devant de nombreux auditeurs et je convainquis l'un d'eux... Parmi les autres, ceux-ci approuvaient et ne me faisaient aucun reproche, et s'il y en avait un aussi qui s'en fâchât, du moins était-ce en silence. Seul cet homme-là (Silvanus) poussait les hauts cris, et l'on voyait manifestement qu'il se désolait que je ne fusse mort... ; bref, lui qui a fréquenté ma classe, et cela sans me payer, se montrait plus méchant envers moi que les gens qui ne me sont rien et qui m'ont toujours payé. »

Désormais, ce Silvanus n'eut de cesse qu'il ne marquât ses mauvais sentiments à l'égard de Libanius. Celui-ci devint podagre ou fut atteint de paralysie aux jambes [2]. Silvanus fit éclater aux yeux de tous sa joie

1. Si ce discours a existé, il est perdu. Le Περὶ τῶν ἐν ἑορταῖς κλήσεων (traduit plus loin) fait allusion et à l'usage et à la disparition, § 16 (IV, 62.14 ss. F.). Cf. *infra*, p. 202.
2. *Bios* 280 (I, 204.4 s.) πόδες τε καὶ χεῖρες, εἴπερ ποτέ, ἀπειρήκεσαν.

(*c. Silu.* 3, p. 254.2 ss.). Il retira son fils de la classe de Libanius pour le faire passer à celle d'un rhéteur latin (§ 6). Davantage, il excita ce fils, un grand et solide gaillard, à faire toute sorte d'avanies aux élèves de Libanius. Le rhéteur, qui s'était longtemps tu, finit par répondre ouvertement à Silvanus. Son pamphlet est assurément un écrit de polémique, et l'on pourrait penser que ce qu'il dit sur le fils (6-12) est donc controuvé. Mais il faut se rappeler que la scène se passe à Antioche et que les événements sont tout récents. Dans ce milieu des élèves de Libanius et de leurs parents, tout le monde se connaissait. Silvanus était sénateur, Libanius parlait au sénat, on lui aurait immédiatement imposé silence s'il avait inventé des calomnies. Les mœurs du jeune vaurien étaient patentes, maintes familles en avaient souffert, beaucoup s'en était plaintes au père. Nous verrons d'ailleurs par Chrysostome qu'il y avait en effet à Antioche de grands garçons qui débauchaient leurs camarades et les faisaient se vendre aux amateurs. Les témoignages de Libanius et de Chrysostome se corroborent ici l'un l'autre.

« **6.** Il (Silvanus) avait dans ma classe un fils, admis aussi gratuitement [1], qui lui aussi, comme son père, prenait plaisir à mon infortune. Dans son désir donc de me faire du tort par son fils aussi, il l'enlève à ma classe, l'entraîne et le remet à l'autre langue (sc. au rhéteur latin), non qu'il fût épris de celle-ci, mais il voulait outrager la mienne, ou plutôt m'outrager moi-même en me donnant le second rang. Et il recommanda à ce fils, qui se glorifie de ses biceps, de rendre à ce Libyen ridicule les mêmes soins qu'aux dieux, et de ne rien épargner dans ce qui va à son avantage, ni parole ni acte ni poing ni pied ni guerre ni bataille ni blessures même, s'il doit en venir aux mains avec mes élèves. **7.** Le garçon donc passait son temps à fomenter des bagarres, lancer des menaces, commettre mille indécences comme un homme ivre. Et toutes les fois qu'on injuriait son maître par le sobriquet de « grand-père », car on ne saurait du moins le nommer « père », il courait à sa défense. Le prétexte à ces déportements était que son père lui avait enseigné cette belle apologie, qu'il profitait à son maître en créant ainsi des troubles parmi les jeunes.

**8.** Mais ces fautes, déjà graves, sont moindres que ce que je vais dire. Ce fils s'est mis au service des amants des beaux garçons, et, comme il est dans la familiarité et de ceux du dehors et de ceux du dedans (τοῖς δ' εἴσω = les élèves) et qu'il porte, en de nombreux allers et retours, les messages de chacune des deux parties à l'autre partie, il prend sa part des présents d'amour : il a fait ainsi le malheur de bien des familles, les remplissant nuit et jour de ses vices, se livrant d'ailleurs lui-même, à la fois prostitué et proxénète, quand il ne pouvait en amener un autre. **9.** Et que personne ne dise : «En quoi cela regarde-t-il son père ? » Car

1. Comme déjà le père. Quand en effet Gaudentius, père de Silvanus, présenta celui-ci à Libanius pour être son élève et qu'il eut fait mention du salaire, ἐγὼ πρὸς μὲν τὸν μισθὸν ἠγανάκτησα, ταυτονὶ (sc. Silvanus) δὲ ἡσθεὶς ἔλαβον, *c. Silu.* 2 (253.6 s.).



on ne saurait, même s'il ignorait ces pratiques, lui pardonner. Que nul père en effet n'ignore ce que fait son fils, que nul, alors qu'il prend soin du moins important — serviteurs, biens, chevaux, ânes —, ne néglige un point si capital ! Quoi de plus précieux, pour un père, que son fils ? Mais admettons encore que cette excuse de l'ignorance ait quelque poids. En fait, ce n'est même pas le cas. Son père a souvent entendu parler de la chose, et de la bouche de bien des gens : « Quoi, Silvanus, supportes-tu légèrement d'être le père d'un vicieux, qui a livré à tout venant ses jeunes charmes et ne cesse même pas maintenant, qui a plongé dans le même vice les enfants d'autres pères, et rapporté à ton propre foyer l'argent qu'il touche des deux parties ? Ne vas-tu pas le chasser ? Et avec des coups ? Avec des blessures ? Ou même, par Zeus, en le menant devant les juges ? » **10.** Quand on lui tenait ce discours, ce père disait bien qu'il retiendrait son fils, mais il le laissait être le même, vivre de la même façon, toucher les mêmes salaires, causer les mêmes dommages qu'auparavant. Car il savait bien que la plus grande part du discrédit en reviendrait à moi, parce que je semblais être le premier responsable, bien qu'en vérité il en allât autrement.

Que le père soit au courant des agissements de son fils et les approuve en connaissance de cause, voici la meilleure preuve. **11.** Ce fils, récemment, approche un beau garçon et cherche à le persuader : l'autre se sauve en toute hâte. Il le poursuit alors, l'entraîne et le bat. Les parents de l'enfant apprennent cette violence. Comme ils sont forts et en nombre, ils cernent le vaurien et le bourrent de coups. Or ce bon père, ouïe la chose, ni ne crie contre ces gens-là comme coupables envers son fils, ni ne corrige celui-ci comme ayant mauvaise conduite. Il aurait dû pourtant ou bien les accuser en justice d'avoir roué injustement son fils, ou ajouter un châtiment paternel à celui que son fils avait reçu de leur part. **12.** En fait, il ne leur fit aucun reproche, mais consola le vaurien. »

Libanius, LIII, *Sur les invitations aux repas des fêtes* (IV, 54 ss. Förster).

Aux Olympies d'Antioche, qui avaient lieu tous les quatre ans, la fête se terminait par un banquet, selon un usage commun chez les Grecs [1]. Ce repas était organisé par le président des jeux (ὁ τῶν ἄθλων προεστηκώς **3**, 55.11 s.) [2] qui en faisait les frais : c'était là, au sens technique, une liturgie (τῷ ταῦτα λειτουργοῦντι **3**, 55.18) [3]. Ce président dressait la liste des invitations, qui, jusqu'à quelques années avant le retour de Libanius à Antioche [4], n'avait compris que des hommes, citoyens d'Antioche naturellement, et, d'ordinaire, bourgeois considérés dans la ville. Femmes

1. L'article Ἑστίασις de Thalheim, P. W., VII 1315, est déjà ancien (paru en 1913) et insuffisant.
2. Nommé aussi agonothète, τοῖς ἀγωνοθέταις **9**, 58.19 (au pluriel parce que cet officier change pour chaque Olympie : plus loin, 65.23, τὸν ἀγωνοθέτην), ὁ ἐστιάτωρ **11**, 60.2.
3. Cf. encore τῷ λειτουργοῦντι **10**, 59.4, τοῦτο τῆς λειτουργίας τὸ μέρος **9**, 58.19 s., τὸν λειτουργήσοντα τῷ Διΐ **16**, 63.2, τὸν λειτουργοῦντα *ib.* 63.6.
4. En 354. Libanius était absent quand se fit cette innovation, cf. **13**, 61.9/10 τοῦτο εἰσῆλθεν ἀποδημοῦντος ἐμοῦ.

et jeunes filles étaient exclues conformément à l'usage habituel des anciens, mais aussi enfants et adolescents. A ces traditions ancestrales, avec la suite des temps, on avait apporté des changements. Deux surtout ont retenu l'attention de Libanius. D'une part, la coutume s'était introduite de faire des cadeaux aux convives. Cet abus grevait lourdement le budget de l'ἑστιάτωρ, et il y avait risque dès lors que nul à l'avenir ne voulût accepter la charge [1]. Voici comment Libanius s'exprime à ce sujet dans le Περὶ κλήσεων (**16**, 62.12 ss.) « S'il en est qui se fâchent de ce que les additions postérieures (sc. aux premières coutumes) aient été supprimées et qui vont en beaucoup de lieux s'en plaindre avec emphase, qu'ils songent à l'usage des cadeaux qui, jadis absent de ces repas, y fit irruption par la suite en sorte que chaque convive rapportait chez lui quelque présent. Cet usage fut en vigueur durant plusieurs Olympiades et il parut s'être si bien implanté qu'un Dieu même n'eût pu changer la chose. Pourtant on y a mis fin, elle a cessé d'être, elle a disparu. D'où vient que la cité a repris confiance que jamais ne fera défaut un citoyen qui accepte cette « liturgie » en l'honneur de Zeus. Car c'est cet usage qui écrasait le plus, lui qui n'existait pas aux temps passés, quand on honorait le dieu par le bon ordre et la tempérance plus que par des dépenses excessives et cette admission des enfants aux beuveries des adultes. Or cette dernière coutume ressemble à la précédente, qui a bel et bien été abolie, justement, pour deux raisons. » On a vu plus haut que Libanius avait contribué à la suppression de cet abus (c. *Silu.* 5, cf. *supra*, p. 199). C'est au second qu'il s'en prend dans le présent discours. Ce second abus consistait dans l'invitation, non plus seulement des pères de famille, mais de leurs fils aussi, adolescents ou même tout jeunes enfants. Il en résultait deux inconvénients. Tout d'abord, comme les cadeaux, cette présence d'une masse d'enfants rendait très lourde la charge de l'organisateur (ποιεῖ δὲ καὶ τοῖς ἀγωνοθέταις τοῦτο τῆς λειτουργίας τὸ μέρος χαλεπώτερον **9**, 58.19 s.). En second lieu, ces enfants, mêlés aux hommes sur les lits, s'offraient comme une tentation constante à leurs voisins adultes.

Ce discours paraît avoir suivi la première παραίνεσις sur les cadeaux. Le *contre Silvanus* n'y fait aucune allusion. Comme ce pamphlet a été écrit lui-même après 388, c'est dans les dernières années de Libanius, à quelque date avant sa mort (393), qu'il faut placer le Περὶ κλήσεων.

« **1.** Bien des causes, à mon sentiment, ont abaissé le niveau moral de la cité du fait que les anciens usages ont été chassés par des modes nouvelles, mais surtout ce qui se passe aux repas qu'on donne en l'honneur de Zeus. Il y a longtemps que je le blâme devant ceux de mes amis qui me fréquentent continuellement, mais aujourd'hui je ne puis m'empêcher de composer aussi là-dessus un discours. Je doute, certes, de convaincre

1. Même sans ces abus, la charge était lourde, cf. Lib. ep. 218,3 ὁ ἀνεψιὸς οὑμὸς (qui donnait les Jeux Olympiques de 360) μανίᾳ τὴν λειτουργίαν ταύτην δὴ τὴν βαρεῖαν ἤρατο καὶ ψηφιεῖται Δημοσθένης ὀρθῶς εἰρῆσθαί μοι μανίαν τὴν ὑπὲρ δύναμιν φιλοτιμίαν et la suite. Aussi ep. 219.



par ce discours. Mais celui qui parle sur ce qu'il est juste de dire trouve sa récompense dans le seul fait d'en avoir traité, même s'il n'a pu convaincre : le fait que les auditeurs ne passent pas à l'acte ne prouve pas qu'on n'ait pas bien parlé.

**2.** L'un des orgueils de notre cité est la fête des Olympies, objet d'une telle ardeur qu'on n'en voit pareille ni ailleurs ni chez nous-mêmes, au point que les Éléens eux-mêmes veulent savoir ce qui se fait chez nous et questionnent à ce sujet. Mais quiconque se réjouirait avec nous sur ce point se fâcherait aussi de ce que nombre des anciens usages ont été bouleversés. Tout cela sans doute m'afflige : mais comme il m'apparaît difficile de parler de tout et d'accuser à la fois ceux qui se réjouissent et ceux qui ne s'irritent pas de ces changements, qu'il me suffise de montrer à cette heure les erreurs qu'on commet touchant les hôtes invités aux repas.

**3.** Quels étaient donc, autrefois, ces hôtes ? Qui le président des jeux invitait-il ? Les vieillards ; ceux qui approchaient de la force de l'âge ; ceux qui étaient sortis de l'adolescence ou qui allaient en sortir, qui déjà étaient pères et avaient fait leurs preuves dans la conduite des procès. Le jeune garçon qui va encore en classe, qui montre tout juste du poil ou même n'en a pas encore était exclu du festin, c'est seulement par ouï-dire qu'il savait ce qui s'y passe, même s'il était apparenté à celui qui avait la charge de ces jeux. **4.** Cela, s'il était possible, mon bisaïeul en témoignerait, mon aïeul aussi et bien d'autres avant eux qui ont exercé cette charge honorifique, bien d'autres aussi qui les ont suivis, dont on pourrait lire les noms et dans des écrits et dans la mémoire de bien des gens. Et moi-même, on pourrait bien me croire à bon droit, moi qui n'ai pas été de ceux qu'on invitait. Pourtant, j'avais quatorze ans quand Panolbius donna les Olympies, et il était le frère de ma mère ; j'en avais dix-huit quand Argyrius les donna, qui était l'ami de mon père et s'empressa de protéger notre condition d'orphelins. Mais, bien qu'il eût volontiers peiné pour notre tutelle et nous eût volontiers secourus, il ne nous accorda pas cette faveur, car elle n'était pas dans l'usage. Quatre ans de plus me donnèrent vingt-deux ans, et à Phasganius la charge : or lui aussi était mon oncle, comme Panolbius. Il m'invita au repas, et j'y vais : je jouissais déjà de quelque réputation, entre autres raisons parce que j'étais plus sage qu'à l'ordinaire. **5.** Pourtant on ne peut dire que je n'aie pas été invité auparavant parce que j'étais négligé, et parce que je n'avais plus mon père. Car nous n'étions pas négligés, ni moi ni mon frère aîné, puisqu'on m'invita plus tard. Aucun enfant, de qui que ce soit, n'était admis, et il n'y avait rien qui fît, avant que cette invitation ne fût décente : ni naissance, ni richesse, ni l'extrême de l'amitié, ni rien d'autre. **6.** Mais aujourd'hui, dès là qu'un père a des fils, on invite aussi ses fils, souvent tous, même si l'enfant n'a que dix ans, même s'il en a moins, et si le père est mort, c'est l'oncle, dit-on, qui amène son neveu. Pédagogue, précepteur, domestique, tout ce monde est dehors ; l'enfant va et vient parmi des hommes en train de boire, on lui apprend à boire,

on l'y excite, au besoin même on l'y force, l'homme mettant la coupe à la bouche de l'enfant. Le dîner, en son progrès, remplit de vin l'un et l'autre, et il n'est pas difficile de voir à quoi cela mène. **7.** Davantage, si l'enfant reste là couché sans rien dire, combien doit-on penser que sa présence devient odieuse ! Et s'il veut, lui aussi, se mêler aux conversations, il lui faut alors, je suppose, bien de l'impudence. Celui à qui il appartient de se taire, de rougir en tout entretien avec un plus âgé, quelle espèce de garçon, selon toute vraisemblance, ne va-t-il pas devenir, quand il ne se borne pas à manger et à boire avec les hommes, mais ne veut même pas garder le silence [1] eu égard à ce qu'il voit ? **8.** N'est-ce pas une honte qu'un enfant de cet âge se jette, à la vue de tous, sur les plats ? Qu'il montre tant de hâte à enlever un morceau et le porter à sa bouche ? Que les hommes aient liberté d'étendre chacune des mains où ils veulent ? Que de derrière ils la passent tout le long du dos ? Ceci a coutume, souvent, d'aboutir au même résultat qu'une copulation [2]. Même si l'on ne va pas jusque là, il est aisé du moins, à un si proche voisin, de supplier, de faire grandes promesses, de convaincre, de captiver par des serments, et, ayant posé les fondements de la chose, après cela de bâtir là-dessus. Ailleurs il n'est pas facile à un homme de parler à un enfant de ces choses, on le soupçonne, il a mauvaise réputation, et il n'y avait pas de prétexte à être ensemble [3] ; mais, quand on mange à la même table, on peut sans crainte tout dire, et qui l'empêche paraît un incongru. Car pourquoi ne parlerait-on pas à son compagnon de beuverie ? Je sais, moi, un père qu'on vante pour la complète maniabilité de ses deux fils en ces matières.

**9.** Si l'on tenait compte de leurs années, de ce point de vue aussi on trouverait que les pères sont devenus, ici, pires que leurs fils. Car la modestie, qui est le plus grand bien à cet âge, a été chassée par de tels déjeuners et dîners. En outre, cela rend aussi aux agonothètes cette partie de leur office plus pénible et plus chargée de péril et de craintes, puisque tous exigent d'être régalés ensemble, qu'on regarde comme injure le fait de ne pas être invité, que plats et serviteurs sont convaincus d'insuffisance par le trop grand nombre de convives, que ce trop grand nombre est dû à la présence des enfants, et que le désordre nuit à la dépense. **10.** Ainsi l'addition des enfants est une catastrophe pour l'homme en charge. Autrefois l'invité apprenait qu'il était seul invité, aujourd'hui, qu'il l'est avec ses fils. Il arrive avec cette bande. Car c'est bien, dis-je, une bande, puisqu'un père est arrivé un jour avec sept fils, dont le plus jeune avait sept ans, de sorte que, rien que pour eux, il a

1. Je lis 57.16 ἀλλ' οὐδὲ κατὰ τὰ βλεπόμενα σιγᾶσθαι (πείθεσθαι codd.) βουλόμενον.
2. *Quod uir adultus manum suam super lumbos pueri, ante se cubentis, extendet, solet in idem exire, in quod congressus exit, hoc est digito pro pene utitur.* Reiske.
3. Je ponctue et lis 58.9 s. τὸ ἀκούειν κακῶς, καὶ λόγος οὐκ ἦν (ἐν codd.) τῇ συνουσίᾳ. Cf. 64.3 s. οὐκ ἔχοντος δὲ καὶ τὸ διαλέγεσθαι διὰ τὸ μὴ εἶναι σχῆμα τῇ συνουσίᾳ et la note 4 de la p. 196 *supra*.



fallu toute une table. Et si les femmes aussi avaient part à cette fête, il aurait amené encore, je suppose, ses filles mêmes, et pareillement les autres pères pourvus de filles. Il est arrivé déjà qu'un père, trop malade pour aller lui-même au repas, a été cause que son fils y fût « engrossé » [1]. C'était bien là un autre Phrynon [2], puisque, tout en sachant combien est répandu aujourd'hui ce vice concernant les garçons, il n'en inculquait pas moins le venin à des adolescents encore incapables de croire qu'il y a quelque chose de préférable à une forme de vie débauchée.

**11.** M'est avis en vérité que les auteurs aussi des invitations sont dans leur tort et ne sont même pas conséquents avec eux-mêmes. Alors que, dans leurs lettres d'invitation, ils bannissent les individus de mœurs infâmes, ils font en sorte que d'autres subissent la même infamie, et cela les propres fils de leurs meilleurs amis. Oui, comme je disais, on accuserait à bon droit le responsable du festin ; mais, à nos yeux, bien plus grosse est la faute de ceux qui obéissent à l'invite, bien qu'ils soient maîtres de n'y pas obéir. Qui croira en effet que les auteurs de l'invitation vont lier de chaînes et étrangler ceux qui estiment que l'invitation doit être réservée aux pères ? Aux mots « Viens avec tes fils », il est toujours loisible de répondre : « Nous honorerons les Olympies en ne permettant pas que les enfants encore sous la garde des pédagogues goûtent à une liberté pernicieuse et que soit mêlé dans ces beuveries ce qui est séparé en vertu de l'âge. »

**12.** « Mais cela s'est tourné, dit-on, en habitude, et bien des repas olympiques ont été réglés de cette façon. » Dis plutôt qu'un bien plus grand nombre de repas olympiques n'ont pas été réglés de cette façon. Est-il donc juste que la période moins longue l'emporte sur la plus longue ? Et est-ce que la ville a été en meilleure réputation, maintenant qu'on invite les jeunes, qu'au temps où on ne les invitait pas ?

**17.** « C'est, dites-vous, un honneur agréable aux pères que leurs fils aussi soient régalés de cette façon. » J'ai démontré que cela n'est pas d'accord avec l'usage. Et d'autre part, que, simplement par faveur pour les pères, une pratique l'emporte sur ce qui se doit, comment ne serait-ce pas un mal ? Si, pour honorer un être humain, on déshonore Zeus, comment ne commet-on pas là une faute des plus graves ? **18.** Bien plus, je vais montrer maintenant que c'est là un dommage, non seulement pour les fils, mais pour les pères, s'il est vrai que la ruine des fils est aussi celle des pères. L'infamie des fils est un mal : est-elle un bien pour celui dont les fils sont nés ? Ce qui apporte un dommage pourrait-il être dit justement honneur, quand cela cause le déshonneur de ceux qu'on honore ? En fait, j'ai entendu un jour un individu épris d'un beau garçon, mais incapable de l'approcher faute de prétexte pour l'entretien, je l'ai entendu

1. ἔπλησε τὴν γαστέρα 59.13. *Usu uenit ut pater aliquis inuitatus, cum ob ualetudinem ipse nequiret epulis interesse, filium loco sui mitteret, cui uenter impleretur, non cibis, sed eo modo, quo uirgini uenter solet impleri, semente humana.* Reiske.
2. Phrynon avait prostitué lui-même son fils à Philippe.

dire à ses amis et à lui-même : « Sans doute, mais viendront les Olympies, qui dénudent les athlètes, et dénudent aussi le petit dans une grande foule de convives. Il sera permis alors de l'écarter un peu de la table et de regarder à ses cuisses quand il s'allonge, et aux parties adjacentes. »

N'entendons-nous pas aussi Démosthène, quelle chose terrible c'était, comme il l'expose, qu'un jeune fréquentât des thiases et des groupes d'hommes avinés, et que c'est là son plus fort témoignage contre le genre de vie qu'avait mené Eschine ?... »

« **25.** A présent (c'est-à-dire si on n'invite pas les enfants), il y aura d'abord chagrin, ensuite plaisir. Quant à ce qu'ils diront, avant maturité, contre moi qui conseille et les parents qui auront accepté ce conseil — si à vrai dire ils l'acceptent —, que ce peu de mots suffise. De si jeunes gens ne sauraient encore créer une réputation. Je déclare qu'il faut les tenir à l'écart, non pas seulement de ces festins, mais, généralement, de tous festins pareils : car d'autres aussi se préparent de la même sorte. **26.** Les Olympies, sans doute, sont une fête d'été [1], et le fait qu'on n'ignore pas qu'il y a là beaucoup de paires d'yeux est cause d'une certaine hésitation dans les attouchements ; mais l'hiver, pas moins que l'été, fait apparaître des mariages, quand justement, en raison du froid, les convives se mettent à l'abri de couvertures dont ils se sont enveloppés par en dessous. D'où vient qu'il se produit alors deux mariages, l'un visible et légal, l'autre en secret et illégal. Que donc ni le père du marié ni celui de la mariée n'invite les jeunes, car ce n'est pas tant à un dîner qu'il les invitera qu'à ce que je viens de dire.

**29.** Il ne serait nul besoin de si longs discours, si les pères consentaient à être pères. S'ils l'étaient en effet, on n'en verrait pas qui mènent ou envoient leurs fils au repas, et, comme il n'y aurait pas de dîneurs, il n'y aurait plus de motifs à mon exhortation. A cette heure, en revanche, il y a des pères qui, à leurs fils prêts à partir, tiennent ce langage : « Allons, mange le plus possible ; courage, engraisse-toi jusqu'à plus faim ; va de l'avant, ne le cède en rien à ceux qui se vantent des capacités de leur estomac. » Sur quoi, enhardis par ces exhortations, ils reviennent du repas pleins des germes d'où résultent toutes sortes de maladies. »

J. Chrysostome, *adu. opp.*, III, 88 B 3 ss. = Gaume I, 1, 108 ss.

« Mais je n'ai pas encore dit le colophon des maux, ni découvert le comble du désastre. Souvent j'étais près de le dire et j'ai rougi ; souvent aussi la pudeur m'a retenu. Quel peut donc être ce mal ? Car désormais il faut aussi parler même de cela. Ce serait grande lâcheté en effet, quand

1. Où, dès lors, il y a beaucoup de monde (au temps de Libanius, les Olympies se célébraient durant quarante-cinq jours aux mois de juillet et d'août, cf. Ziehen ap. P. W., XVIII 1, 48.18 ss.). Ce τὸ μὴ πολλοὺς ὀφθαλμοὺς εἶναι λαθεῖν (67.13 s.) confirme, à mon sens, la leçon des manuscrits δαιτυμόνων οὐκ ὀλίγων (64.7), bien que l'argument soit exactement l'inverse : en 64.7 il y aura beaucoup de monde, donc ce que je ferai passera inaperçu ; en 67.13 beaucoup regardent, donc il faut se méfier.



on veut supprimer un vice, de ne pas même oser élever la voix à son sujet, comme si, par le silence, la maladie devait spontanément guérir. Dès lors, nous ne nous tairons pas, dussions-nous dix mille fois nous couvrir de honte et rougir... Oui donc, quel peut bien être ce mal ? Une sorte d'amour nouvelle et criminelle a fait irruption dans notre vie ; une maladie terrible, inguérissable, a fondu sur nous ; il s'est jeté sur nous la plus horrible de toutes les pestes ; on a inventé une forme de vice étrange, intolérable : car ce ne sont plus seulement les lois écrites qu'on renverse, mais les lois mêmes de la nature. C'est désormais peu de chose que la fornication dans l'évaluation de l'impureté : de même que, en fait de douleurs, s'il en survient une plus violente, elle éclipse le sentiment de la précédente, de même l'excès de l'actuel outrage est cause que l'intolérable ne paraît plus intolérable, je veux dire les impudicités avec une femme. Il semble qu'on souhaite aujourd'hui d'échapper aux rets de la femme, et il y a risque désormais que tout le sexe féminin soit superflu, puisque les garçons, à leur place, remplissent entièrement leur office.

Le pire n'est pas encore cela : c'est qu'on ose en toute sûreté un acte aussi abominable, et que le désordre (παράνομον) soit devenu ordre (νόμος). Plus de crainte, plus de tremblement ; plus de honte, plus de rougeur ; le coupable se vante du rire qu'il provoque ; qui reste sage paraît un fou, qui réprimande, un extravagant. Se trouve-t-il que le censeur soit moins robuste ? On le roue de coups. Plus robuste ? On se moque de lui, on l'étrille d'une infinité de quolibets. Tribunaux, lois, pédagogues, pères, suivants, maîtres ne sont plus d'aucun secours. Les uns, on a réussi à les corrompre à prix d'argent ; les autres n'ont rien en vue que d'obtenir leur salaire. S'il en est de plus retenus, qui veillent au salut des enfants dont ils ont la charge, ou bien ils sont aisément le jouet et la dupe du débauché, ou bien ils tremblent devant sa force. Un suspect, sous une tyrannie, eût plus aisément échappé au tyran qu'on ne se tirerait des mains de ces vauriens, si l'on avait essayé de leur arracher un enfant. Ainsi, en pleine ville, des mâles exercent leurs turpitudes sur d'autres mâles, comme si l'on était au fond du désert.

Quelques-uns, toutefois, ont-ils pu éviter ces filets, quant à ce qui regarde du moins la fâcheuse réputation des auteurs de tels outrages, ils auront peine à l'éviter. D'abord, ils ne sont qu'un tout petit nombre, et l'on peut bien penser, dès lors, qu'ils seront aisément éclipsés par la grande masse des vicieux. Ensuite ces impurs et maudits démons eux-mêmes, impuissants à se venger autrement de ceux qui les méprisent, s'efforcent de les ruiner par ce moyen. Comme ils n'ont pu leur infliger un coup mortel, ni parvenir jusqu'à l'âme même, ils essaient du moins de blesser l'honneur qui les revêt, et de leur enlever tout beau renom. »

Dans la suite immédiate (89 B 7-90 A 3), Chrysostome rappelle le châtiment de Sodome, et déclare que, si ces vicieux ne sont pas actuellement punis de telle manière, c'est qu'ils sont réservés, après leur mort,

à des peines bien plus terribles. Puis il utilise un argument habituel, déjà, dans la diatribe : n'est-il pas abominable que des êtres λογικοί pratiquent un vice inconnu des ἄλογα, dont l'ardeur amoureuse est pourtant bien plus violente [1] ? Je reprends à 90 A 10 :

« En revanche, des êtres, à ce qu'on dit (δῆθεν), raisonnables, qui ont joui des enseignements divins, qui exposent à d'autres ce qu'il faut et ce qu'il ne faut pas faire, qui ont entendu la parole des Écritures venues du ciel, s'unissent plus librement aux garçons qu'aux courtisanes [2] ! Oui bien, ils osent tout cela, et leur fureur n'est pas moins grande (sc. que celle des païens), comme s'ils n'étaient pas des êtres humains, comme s'il n'y avait pas au-dessus d'eux une Providence divine qui les jugera sur leurs actes, mais que tout fût enveloppé de ténèbres sans qu'il y eût personne qui voie cela, et l'entende. Et les pères des enfants violés supportent tout cela en silence, ne vont pas se cacher sous terre avec leurs fils, ils ne se mettent pas en peine de trouver un remède au mal. Je dis bien « trouver un remède [3] ». Supposé en effet que, pour soustraire leurs fils à une telle maladie, il fallût les sortir des frontières, les entraîner sur la mer, sur des îles, sur une terre inhabitable, dans la partie du monde qui est au-dessus de nous, ne devrions-nous pas tout faire et tout souffrir pour empêcher que les atteignent ces souillures ? Ne les entraîneronsnous pas là-bas, si ce pays-ci devient insalubre, je suppose, et pestilentiel, lors même qu'ils devraient ici faire de grands gains, et qu'ils seraient en excellente santé ? Or à présent, quand un fléau si grave occupe tout, non seulement nous les tirons nous-mêmes vers ces gouffres, mais nous repoussons comme des corrupteurs ceux qui veulent les délivrer. Quelle colère, quelles foudres cela ne mérite-t-il pas, s'il est vrai que, soucieux, comme nous sommes, de polir le langage de nos fils par le moyen de la culture profane (τῆς ἔξωθεν σοφίας), non seulement il nous importe peu que leur âme gise et pourrisse continuellement dans le propre bourbier de l'impureté, mais nous l'empêchons de se relever, quand elle le veut ?

1. Cp., par exemple, Chrys., *l. c.*, 90 A 5 ss. ἔστιν ἔν τισι τῶν ἀλόγων οἴστρος πολύς ... , ἀλλ' ὅμως τοῦτον οὐκ οἶδε τὸν ἔρωτα, ἀλλ' ἑστήκεν εἴσω τῶν τῆς φύσεως ὅρων ... · οἱ δὲ λογικοὶ δῆθεν κτλ. et Luc. *Amor.* 22 ἀμέλει παρὰ τοῖς οὐδὲν ἐκ πονηρᾶς διαθέσεως παραχαράξαι δυναμένοις ζῴοις ἄχραντος ἡ τῆς φύσεως νομοθεσία φυλάττεται. Il cite le lion, le taureau, le sanglier, le loup, les oiseaux, les poissons. Puis : ὦ μάτην ἐπὶ τῷ φρονεῖν εὐλογούμενοι ... ἄνθρωποι, τίνι καινῇ νόσῳ παρανομήσαντες κτλ. Lucien, comme souvent, s'inspire sans doute de la diatribe cynique, mais l'argument est déjà dans Platon, *Lois*, VIII, 836 c 3 ss. μάρτυρα παραγόμενος τὴν τῶν θηρίων φύσιν καὶ δεινοὺς πρὸς τὰ τοιαῦτα οὐχ ἁπτόμενον ἄρρενα ἄρρενος διὰ τὸ μὴ φύσει τοῦτο εἶναι, 840 d 3 (τὸ ἡμέτερον νόμιμον) λέγον ὡς οὐ δεῖ χείρους ἡμῖν εἶναι τοὺς πολίτας ὀρνίθων καὶ ἄλλων θηρίων πολλῶν, οἳ κατὰ μεγάλας ἀγέλας γεννηθέντες (et dont par suite on pourrait penser que les mâles y soient enclins à s'accoupler ensemble) ... συνδυασθέντες ἄρρην θηλείᾳ κατὰ χάριν καὶ θήλεια ἄρρενι τὸν λοιπὸν χρόνον ὁσίως καὶ δικαίως ζῶσιν.

2. Si l'on devait prendre ces mots à la lettre, il semblerait que les chrétiens n'eussent pas été moins pédérastes que les païens.

3. Cette phrase « Je dis bien, etc. », dans ma traduction, explicite γάρ dans les cinq εἰ γάρ qui suivent οὐδὲ ἐπινοοῦσί τινα παραμυθίαν τῷ κακῷ 90 B 9 s.



Est-il donc encore quelqu'un qui ose dire qu'il y a possibilité de salut pour des êtres plongés en de tels maux ? »

***

Il fallait rappeler ces textes pour montrer la gravité du problème que Chrysostome devait affronter. La date de son opuscule peut être, on l'a vu, assez exactement fixée, entre 383 et 386. Il est donc presque contemporain des écrits de Libanius. Les témoignages concordent. Chrysostome est alors revenu à Antioche. Il est déjà diacre (depuis 381) [1]. S'il en était besoin, cet office sacré lui donnerait plus grande conscience encore du sérieux de la religion.

Devant un tel débordement du mal, la solution qu'il propose est radicale : que les jeunes gens se fassent moines, ou, du moins, passent chez les moines une ou deux dizaines d'années, jusqu'à ce qu'ils aient acquis une vertu solide et ne soient plus sujets à tomber. Dans le premier cas, ils se passeront entièrement de la « culture du dehors » (ἡ ἔξωθεν σοφία 90 C 10), c'est-à-dire l'étude des lettres [2] ; dans le second, ils n'aborderont cette étude qu'une fois moralement formés [3].

Pour bien entendre le caractère absolu de cette solution, il faut comprendre Chrysostome lui-même, essayer d'envisager les choses de son propre point de vue. L'historien n'a pas à se demander si la religion de Chrysostome est la bonne, ni même s'il est bon d'avoir une religion. Il prend les hommes, païens ou chrétiens, tels qu'ils sont, il cherche à les expliquer d'après leur propre manière de penser et de vivre [4]. Essayons donc de comprendre Chrysostome.

1. Ordonné diacre par Mélèce en 381, Socrate *H. E.* VI 3 (PG, 67, 667 A 12 ss.).

2. Les monastères de Syrie ne sont pas des écoles, comme les « écoles monastiques » du Moyen Âge ou les collèges religieux modernes. Nulle part, dans ses descriptions des couvents « antiochiens », Chrysostome ne mentionne l'étude des lettres. Le moine n'est occupé que de Dieu. Sa seule lecture est la Sainte Écriture. S'il a jamais possédé la culture profane, il lui a dit adieu une fois pour toutes. M. Marrou, *Histoire de l'Education dans l'antiquité* (Paris, 1948), 435-438, a d'ailleurs bien montré que le monachisme oriental, pachômien ou basilien, n'a jamais prétendu à l'éducation des jeunes. S'il reçoit des enfants, c'est pour en faire des moines : il suffit alors qu'ils apprennent leurs lettres, pour lire — et apprendre par cœur — l'Écriture. Basile s'est montré réticent à l'égard des παῖδες θιωτικοί qu'on a voulu, parfois, lui confier (Marrou, *l. c.*, 437). Le Concile de Chalcédoine (451) interdit formellement l'admission, dans les monastères, de παῖδες κοσμικοί (*ib.*, 438).

3. Mais, s'ils restent de dix à vingt ans dans ces monastères à partir de l'âge de dix ans, les voit-on entrer en classe à trente ans ?

4. Je rappelle cette simple vérité parce qu'un critique américain (*Am. J. Philol.*, LXXVI, 1955, 435 ss.), à propos de *Personal Religion among the Greeks*, me reproche de n'avoir pas traité, dans un livre « which, if it is anything, is a study of the psychology of religion », des théories de Kierkegaard, Nietzsche, Freud, James (« to mention only a few »). Critique

Dans le texte plus haut cité, les derniers mots nous éclairent : ils vont au cœur du débat. Ἔτι οὖν τολμήσει τις εἰπεῖν, ὅτι δυνατὸν σωθῆναι τοὺς ἐν τοιούτοις ὄντας κακοῖς ; (90 D 1/3). « Se trouvera-t-il encore quelqu'un pour oser dire qu'il y ait possibilité de *salut* quand on est plongé en de tels maux ? » Le salut, voilà la grande affaire, la seule affaire qui importe. Chrysostome est un chrétien convaincu. Nul doute jamais n'effleure sa pensée. Il croit éperdument au jugement de Dieu, au ciel et à l'enfer. Il vit dans la crainte et le tremblement. On trouve peu de pages, dans ses écrits et ses sermons, où ne revienne la considération des peines infernales et de la terrible responsabilité du chrétien [1].

Si le salut est la grande affaire, et s'il est avéré, d'autre part, qu'à Antioche les jeunes gens se perdent, c'est une obligation absolue, pour les pères, de les tirer de cette sentine (ἐν αὐτῷ τῆς ἀσελγείας τῷ βορβόρῳ 90 C 10 s.). Rien ne compte, au regard de ce devoir : ni carrière, ni promesses d'une vie brillante, ni l'espérance de se voir un jour entouré de petits-enfants. Dût-on s'exiler, envoyer son fils à une île inhabitable, dût-on même l'envoyer au ciel — ce qui, si les mots εἰ γὰρ εἰς τὴν ὑπὲρ ἡμᾶς οἰκουμένην (90 B 12 s.) ne sont pas simple rhétorique, veut dire le voir mort —, tout vaut mieux que ces μιάσματα (C 1). Ne voit-on pas où mènent ces maximes ? Pas n'est besoin de mesures si cruelles. Il y a, aux portes d'Antioche, des havres de salut : les monastères. L'enfant, l'adolescent, y seront à l'abri. Le père est-il sage, il laissera son fils, pour toute la vie, en cet abri. A la rigueur, il ne le laissera qu'un temps donné, mais en tout cas assez longtemps pour que ce fils ait passé le cap des années difficiles. Vue sous ce jour, une fois qu'on s'est pénétré de la gravité de la chose, la solution de Chrysostome devient, sinon praticable, du moins intelligible. Il faudra attendre le sage monachisme occidental et les écoles du Moyen Age pour que le vœu de Chrysostome se réalise sous une forme raisonnable [2].

absurde ! Une étude de la « Religion personnelle chez les Grecs », n'est pas une étude de la « psychologie religieuse » en général. M. Norman O. Brown (Wesleyan University) n'est évidemment ni philologue ni historien, et l'on s'étonne que de telles niaiseries aient pu paraître dans une revue « de philologie ».

1. C'est un point que Seeck (qui ne l'aime pas) a justement marqué, v, 337 : « Der Antiochener Johannes... gehörte zu der sehr geringen Zahl von Christen, die mit den sittlichen Forderungen ihrer Religion, wie sie damals verstanden wurde, unerbittlich Ernst machten. Sein Gott war der finstere Wüterich, der die grosse Mehrzahl seiner menschlichen Geschöpfe zu ewiger Flammenqual verdammt hat, und die Phantasie erfüllt von den Schreckensbildern der Hölle, stand er der Sünde, deren Lohn sie war, mit angstvollem Grauen gegenüber. »

2. Cf. Marrou, *op. cit.*, 439 ss. Si l'on voulait trouver au IVe siècle, en Syrie, quelque chose qui ressemblât un peu aux écoles monastiques du Moyen Age latin, ce n'est pas du côté des moines qu'il faudrait chercher, mais plutôt de ces *lectores infantuli*, qui forment des *scholae* où on les instruit à chanter les psaumes. S. Ephrem déjà en mentionne une, cf. J. Quasten, *Musik und Gesang in den Kulten der heidnischen Antike und christlichen Frühzeit* (Münster, 1930), 132 ss. (*Lectores infantuli*), en particulier 138-141. Pour l'âge de ces petits « lecteurs », cf. *infra*, p. 280 s.

# VI

# PAIDÉIA GRECQUE ET ÉDUCATION CHRÉTIENNE

## 1. *Prolegomena.*

Bien qu'il ait fait couler déjà beaucoup d'encre et que j'aie peu de goût pour les questions rebattues, il me faut aborder ici ce problème, puisque, comme on l'a vu, Chrysostome le pose et, à sa manière, le résout, et justement à propos des enfants d'Antioche, et justement à propos des moines. Pour d'autres raisons aussi. Il ne me paraît pas que les anciens Pères aient toujours pris conscience de la complexité du problème : leurs vues, souvent, étonnent par leur naïveté. Il ne me paraît pas que les anciens, en leur temps, dans la société ensemble païenne et chrétienne où ils vivaient, aient été en mesure d'aboutir à une solution correcte. Enfin il ne me paraît pas que les modernes, faute de considérer le problème dans cette perspective historique, et parce qu'ils l'envisagent dans l'absolu, l'aient toujours ni résolu ni même posé comme il convient. Ajoutons que chez les anciens, puis au Moyen Age (S. Bernard — Abélard), puis au XVIIe siècle (Rancé — Mabillon), on a volontiers distingué entre études du moine ou du clerc et études des laïques. Cette distinction, nous l'allons voir, n'est pas de mise lorsqu'il s'agit de Chrysostome. Il va, si je puis dire, plus au cœur du débat.

1. S'il est vrai que rien ne compte que le salut, que nous ne vivons ici-bas qu'un court temps d'épreuve pour passer à une éternité de bonheur ou de misère, il est clair qu'en théorie la seule occupation du chrétien devrait être la *meditatio mortis* ou *salutis* dans la crainte perpétuelle du péché. S'il est vrai en outre que la chair est foncièrement mauvaise — Chrysostome et Jérôme en sont persuadés —, que le monde est *totus in maligno*, il est clair que la chair est à détruire (jeûnes, veilles, pénitences) et que le monde est à fuir. S'il est vrai enfin qu'il existe des lieux et des états (monastères et état monastique) où la chair est constamment matée et où l'on est totalement séparé du monde, il est clair que la seule solution logique est de se réfugier au monastère. C'est la solution de Chrysostome, et, bien qu'absurde, elle est parfaitement cohérente avec les principes : disons mieux, elle est seule cohérente. Ou, pour être encore plus exact : telle que la propose Chrysostome, elle n'est pas assez cohérente. Chrysostome veut que tous les jeunes gens chrétiens se fassent moines. Il devrait dire aux parents mêmes : « Séparez-vous, quittez

tout, allez chacun de votre côté, qui chez des moines, qui chez des nonnes, ne pensez plus qu'à Dieu, à votre mort, au salut. Soyez déjà comme tout morts. » C'est alors, alors seulement qu'il suivrait jusqu'au bout ses principes.

2. Supposons la chose faite, que l'Église l'eût admis, qu'un immense suicide collectif ait conduit, chaque sexe de son côté, dans les couvents. Qu'arrive-t-il ? Moines et nonnes sont des contemplatifs. Ils ont des corps. A moins d'être totalement abrutis par la fatigue de travaux manuels — ce qui est l'idéal de la pierre —, ils subissent donc les épreuves inévitables du contemplatif, épreuves des sens, de l'imagination, de l'esprit. Ils ont sans doute les prières communes, l'Écriture. Mais c'est une grande illusion de croire qu'on peut prier tout le temps. Si commune, une prière continuelle ne serait plus que psittacisme ; si privée, elle est impossible : l'homme n'est pas un ange. Et il en va de même de la méditation de l'Écriture : *iam nauseat super cibo isto.* Il faut compter, l'expérience de chaque jour est là, il faut compter avec mille obstacles : la fatigue, la souffrance corporelle, qui peuvent rendre extrêmement difficile l'exercice des vertus théologales, faire douter de la bonté de Dieu, créer des obsessions, produire un état de mélancolie et de tristesse. L'exemple de Stagire le prouve. Le seul remède, en ce cas, est d'occuper l'*esprit* à d'autres tâches : tous les directeurs le savent bien. Je passe sur les autres difficultés, des sens, de l'imagination, qui vont de soi. Bref, le travail intellectuel est nécessaire au moine. Le monachisme occidental l'a clairement vu d'emblée, et c'est de là que vient sa force. Mais les moines de Chrysostome, ces multitudes de moines et nonnes qu'il chasse au désert, que feront-ils ? Ses vues sont des plus grossières, et, avec elles, toutes celles qui, au cours des temps, ont voulu condamner le travail intellectuel des moines. Précisons même. C'est une vue bien trop simple que de prétendre, ce travail admis, qu'il soit purement consacré à la Bible. On confond ainsi matière et intention. S'il offre à Dieu son travail et ne le fait que pour Dieu, si par ailleurs il tâche à vivre en honnête homme et en chrétien, en quoi un moine géomètre, historien, éditeur de textes (et il importe peu que ceux-ci soient païens ou chrétiens) manquerait-il à sa vocation ? On ne voit pas que Jérôme, traducteur de la Bible, ait montré plus de charité que les excellents Mauristes, si bienveillants et si doux. Il y a en vérité chez ces anciens Pères, un Chrysostome, un Jérôme, une sorte de rigorisme farouche, de haine pour tout l'humain, et par là-dessus une méconnaissance des vraies conditions de la vie religieuse, une absence de tact spirituel, qui nous afflige et nous rebute.

3. Logiques, disions-nous, entièrement logiques, Chrysostome et Jérôme enverraient toute l'humanité au désert. Chrysostome y aboutit en fait : car, s'il laisse encore les parents dans le monde, il y expédie tous leurs fils. Voilà donc, au bout d'une génération, la vie éteinte. Quant à Jérôme, il ne manque pas une occasion de pousser ses belles amies à la vie monastique. Deviennent-elles veuves toutes jeunes, il leur fait une obligation de ne pas se remarier (ep. LIV à Furia). Il ne tarit pas sur



l'éloge de la virginité et décoche les traits les plus âpres — et les moins charitables — contre ceux qui défendent le mariage (ep. XXII à Eustochium ; *adu. Jouin.* ; ep. L). Il veut — comme ses parents d'ailleurs — que la petite Paula soit consacrée à Dieu dès son âge le plus tendre et il impose à ce bébé le régime d'une vieille moniale : lever de nuit (ep. CVII, 9, t. V, 154. 18 ss. L.) ; pour aliments, un peu de salade, de la semoule, parfois, mais rarement, de petits poissons (*ib.* 10, 154.31 s.) ; pour étude, l'Écriture Sainte (12) [1], tout se résumant en ce mot (4, 147.23) *nihil* l'Écriture Sainte (12) [1], tout se résumant en ce mot (4, 147.23) *nihil aliud discat audire, nihil loqui nisi quod* ad timorem Dei *pertinet..., cantica mundi ignoret, adhuc tenera lingua psalmis dulcibus inbuatur.*

4. Logique, notre hypothèse était pourtant absurde, et, chose plus grave pour un Chrysostome ou un Jérôme, elle était contraire à la révélation. Il y avait des textes gênants. Le mariage est d'institution divine, dès avant la chute (Gen. 2, 18 ss.), apparemment pour que l'espèce humaine se prolongeât. « Croissez et multipliez », dit Dieu après le déluge (Gen. 9, 1). Les patriarches étaient saints authentiques, malgré leurs multiples épouses et leur immense progéniture. Et ainsi de suite. Si bien que nos malheureux docteurs se voient contraints, ou à torturer les textes ou à produire les arguments les plus saugrenus pour maintenir les droits primordiaux de l'état monastique. Pour ne prendre que Chrysostome, qui est davantage mon objet, qu'on lise comment il répond aux pères qui exprimeraient le désir, naturel et très légitime, de se voir un jour des petits-enfants (*adu. opp.* III, 105A 9 s. = Gaume I, 1, 118 s.) : « Mais peut-être voulez-vous voir un jour les enfants de vos enfants. Et comment serait-ce possible, alors que vous-mêmes, vous n'êtes pas encore devenus pères ? Car ce n'est pas le seul fait d'avoir engendré qui rend père. Ces parents eux-mêmes en tomberaient d'accord, qui, à la vue de leurs fils tombés dans les plus profonds désordres, les chassent et les déshéritent : ni la nature, ni la génération, ni quoi que ce soit du même ordre ne saurait les retenir. Que donc de telles gens n'aillent pas même prétendre au titre de pères, dont ils sont bien indignes aux yeux de la droite raison. C'est seulement quand ils les auront engendrés comme il faut qu'ils pourront souhaiter aussi des petits-fils ; car c'est alors seulement aussi qu'ils auront le droit de les voir. Car ces fils eux-mêmes [2] ont des enfants, ils en ont, « nés, non pas du sang, ni du désir de la chair, ni du désir du mâle, mais de Dieu même » (Jo. 1, 13). Ces enfants-là ne

1. En CVII 9 (t. V, p. 153.25 s. Labourt), je lirais *Reddat tibi pensum cotidie scripturarum, certum ediscat* graecorum uersuum *numerum* et traduirais : « Qu'elle te remette chaque jour son poids fixe d'Écriture sainte (le *pensum* était le poids de laine que l'esclave devait filer quotidiennement), qu'elle apprenne un certain nombre de versets dans la Bible grecque » (comme il est proposé dans la note *ib.*, p. 212, et non pas « qu'elle apprenne le rythme des vers grecs » : pas d'étude profane pour Paula !). Paula apprend le grec avant le latin, comme il arrivait souvent chez les nobles romains.

2. Ces fils supposés devenus moines : ils ont eux-mêmes des « fils spirituels ».

mènent pas leurs pères au désespoir pour raison d'argent, ou de mariage, ou toute autre cause pareille, mais les ayant délivrés de tout souci, ils leur donnent l'occasion de joies bien plus grandes que n'en connaissent les pères dans la chair. Car ils ne sont pas engendrés et nourris en vue des mêmes fins que les enfants charnels, mais pour des fins bien supérieures et plus splendides : aussi réjouissent-ils davantage leurs parents. Outre cela, voici un autre point que je veux dire. Si l'on ne croit pas à la résurrection, rien d'étonnant qu'on pleure sur le départ d'un fils : il était la seule consolation qui vous restât. Mais nous qui tenons la mort pour un sommeil, qui avons appris à mépriser toutes choses d'ici-bas, quel pardon mériterons-nous, si nous pleurons sur nos fils, si nous désirons de leur voir des enfants [1], et de les laisser après nous sur cette terre d'où nous avons hâte de sortir et où nous gémissons tant que nous y sommes ? » Laissée la rhétorique, trois points en cette réponse : 1° Vous n'êtes pas dignes du nom de pères, vous n'êtes même pas pères au sens vrai du mot (puisque vous préférez pour vos fils des biens matériels au salut, entendez : à la vie monastique) ; 2° une fois moines, vos fils auront des fils spirituels (et vous serez ainsi grands-pères) ; 3° le chrétien est ici dans une vallée de larmes : comment ose-t-il songer à y laisser après lui des petits-enfants ? Qu'on pense de ces arguments ce qu'on voudra, je préfère, pour ma part, la parabole de l'Enfant Prodigue. *Cum autem adhuc longe esset, uidit illum pater ipsius...* (Lc. 15, 7-8).

Au surplus, on l'a marqué plus haut (cf. ch. V, p. 191 s.), ces docteurs oubliaient la notion fondamentale de liberté. Car, s'il faut être libre pour pécher, il ne faut l'être pas moins pour aimer Dieu, et il faut l'être souverainement pour consacrer à Dieu toute sa vie. Ça été une erreur bien grave, et qui a duré longtemps, que des parents pussent contraindre fils ou fille à entrer en religion. L'Église n'en est pas responsable, mais la société même, où a longtemps prédominé une notion excessive du pouvoir paternel. La petite Paula, dès avant sa naissance, avait été consacrée à Dieu par ses parents (Hier., *ep.* CVII, 3 : t. V, 147.2 L. *quae prius Christo consecrata est quam genita*). Parlant de la mort de son père, Libanius, de son côté, écrit (*Bios* 6 = I, 83.2 ss. F.) : « Il m'eût été sans doute bien agréable de voir mon père poursuivre son existence jusqu'à un âge avancé, pourtant voici qui est sûr à mes yeux : si mon père avait continué de vivre jusqu'aux cheveux blancs, je suivrais à cette heure une route bien différente de la mienne. Qu'on compare donc mon état actuel avec celui que j'aurais eu, je veux dire avec les soucis du sénat, les procès (sc. la vie d'avocat ou de juge), et même, par Zeus, avec le trône d'un gouverneur, on aurait aisé de voir, oui, même en comparaison de ces belles carrières [2], à laquelle des deux Fortunes — sc. la bonne

1. Tel est certainement le sens de καὶ παῖδας ἐπιζητοῦντες ἰδεῖν 105 D 4, reprenant παῖδας ... ἐπιθυμεῖτε παίδων ἰδεῖν 105 A 9 et τότε καὶ τοὺς ἐκγόνους ζητεῖτωσαν 105 B 17 s. Mais peut-être faut-il lire παῖδας ἐπιζητοῦντες ⟨παίδων⟩ ἰδεῖν.

2. C'est le sens de καὶ οὕτω γ' (83.8), que j'explicite.



ou la mauvaise — il serait juste de rapporter la mort prématurée de mon père. »

5. S'il est donc juste, raisonnable, conforme à la foi qu'on se marie, ait des enfants [1], et dès lors vive dans le monde, le problème se pose à nouveau : comment élever, quelle instruction donner à ces enfants. Car, si l'on admet l'existence d'une société — et le moyen autrement ? —, par suite le besoin et l'obligation de former les enfants à vivre dans cette société, il ne suffit plus de la seule Écriture Sainte. Qu'ils la lisent, la méditent, qu'ils soient catéchisés, qu'ils apprennent, connaissent, pratiquent avec sérieux leur religion ! Cela va de soi. Mais encore, puisqu'ils auront à tenir une place dans leur milieu social, il faut bien qu'ils y soient préparés. Or cette préparation existe. Des sophistes du Ve siècle avant notre ère aux néo-sophistes du Bas-Empire, neuf siècles ont contribué à en établir la structure et les méthodes. Quelle sera l'attitude du chrétien en face de la παιδεία ?

Nous voici amenés à porter un jugement sur la valeur éducatrice de la παιδεία au IVe siècle, telle que les jeunes Antiochiens la recevaient, chez le grammatikos d'abord, puis dans la classe de Libanius. Nul sujet moins neuf. Je me bornerai à l'essentiel, observant avant toute chose qu'il ne s'agit pas ici d'une défense ou condamnation des études classiques, des « humanités », encore en vigueur dans maints pays d'Europe. Qu'elles soient bonnes ou mauvaises, utiles ou vaines, n'est pas notre affaire. Pour la simple raison que voici. Qui parle d'études classiques, en Europe, veut dire que le jeune Européen commencera par apprendre deux langues *mortes* en plus de la sienne, qui est vivante. Ce qui peut, de prime face, paraître absurde. Mais pour le jeune Antiochien, le grec est une langue *vivante*. C'est la langue dans laquelle il a balbutié ses premiers mots, celle des chansons de sa nourrice, et du rouleau qu'on lui a mis en mains pour apprendre à lire. Il se trouve que c'est en même temps la langue d'Homère, des Tragiques, de Platon, de la littérature la plus belle et la plus riche du monde, et c'est toute la différence. Cette langue doit lui suffire pour le former en tant qu'homme. Libre à lui d'apprendre le latin, comme le droit, à des fins utilitaires. Libanius condamne cette pratique, qu'il voit avec désespoir se répandre en son temps (cf. *supra*, p. 92 s.). Il la condamne parce qu'elle est indigne d'un ἐλεύθερος, parce qu'elle abaisse au rang de la chrématistique, parce qu'elle ne sert qu'à s'avancer dans les bureaux. Il ne soupçonne pas un instant qu'il existe des lettres latines, qui peuvent avoir, elles aussi, valeur éducatrice. Il méprise le latin comme on mépriserait, aujourd'hui, l'anglais commercial.

Quelle était donc, à Antioche, la παιδεία qui formait l'homme en tant qu'homme, tout au moins chez les bourgeois — car il est clair que les

1. Entre mille textes, citons-en un de Chrysostome lui-même, le début de l'*adu. eos qui subintroductas apud se habent*, 228 A 3 ss. (Gaume I, 1, 279) ἐπὶ μὲν τῶν προγόνων τῶν ἡμετέρων δύο τινὲς ἦσαν προφάσεις αἱ τὰς γυναῖκας συγκατοικίζουσαι τοῖς ἀνδράσι· μία μὲν ἡ τοῦ γάμου, ἀρχαία τε καὶ δικαία καὶ εὔλογος, ἅτε τὸν θεὸν ἔχουσα νομοθέτην (puis citation de Gen. 2, 24).

métiers manuels se transmettaient, comme depuis toujours, d'artisan à artisan — ? Elle consistait essentiellement en deux exercices : on lisait, et apprenait par cœur [1], et récitait au maître, ou au pédagogue, ou à soi-même, quantité de textes poétiques et de prose ; on composait et déclamait en classe, devant maître, camarades, parfois même un public de parents et d'amis, des λόγοι. Je laisse ici le second exercice, me bornant à remarquer, d'une part, que, pour mettre de l'ordre dans les cervelles, il est d'une utilité évidente, d'autre part, qu'il n'est pas indispensable qu'un garçon, Grec ou Français, s'exprime en un affreux jargon.

On lisait donc, on retenait, quantité de textes. Pas n'importe quels textes. Pour faire court, je ne parlerai que de Libanius. Il cite — ou imite ou rappelle de façon souvent allusive —, constamment Homère, Platon, Démosthène ; moins souvent, mais souvent encore, les Tragiques ; il est nourri d'Hérodote et de Thucydide ; un peu moins, de Xénophon et d'Isocrate ; plus rares sont les citations (ou imitations) d'Hésiode, des lyriques (Tyrtée, Pindare, Simonide), d'Aristophane, de la Nouvelle Comédie ; rares celles des orateurs autres que Démosthène [2]. C'est sans

1. C'était la méthode constante dès au moins le IVe siècle avant notre ère. Diogène le Cynique habitue les fils de Xéniadès, dont il est le précepteur, ἃ κατέχειν πολλὰ ποιητῶν καὶ συγγραφέων καὶ τῶν αὐτοῦ Διογένους (cf. Libanius ep. 894, 2 [*supra*, ch. III, p. 134] τούς τε παλαιοὺς καὶ ἐμέ) πᾶσάν τ' ἔφοδον σύντομον πρὸς τὸ εὐμνημόνευτον ἐπήσκει D. L. VI 31. Le futur gouvernant philosophe de Platon doit avoir une nature μνημονική *Rép.* VI 486 d 2. Cf. surtout Plat. *Lois*, VII, 810 e 9 ss. ποιηταί ... ἐν οἷς φασι δεῖν οἱ πολλάκις μυρίοι τοὺς ὀρθῶς παιδευομένους τῶν νέων τρέφειν καὶ διακορεῖς ποιεῖν, πολυηκόους τ' ἐν ταῖς ἀναγνώσεσιν ποιοῦντας, καὶ πολυμαθεῖς, ὅλους ποιητὰς ἐκμανθάνοντας · οἱ δὲ ἐκ πάντων κεφάλαια ἐκλέξαντες ... ἐκμανθάνειν φασὶ δεῖν εἰς μνήμην τιθεμένους.

2. L'index des noms propres au t. XII de l'édition Förster n'est pas vraiment utile pour notre objet puisqu'il ne renvoie qu'aux passages où l'auteur cité par Libanius est explicitement nommé. Or il y a quantité de citations (ou paraphrases, etc.) où, selon l'usage antique, le nom de l'auteur est omis. M'étant borné ici au premier volume des Discours, et sans prétendre à un recensement minutieux, voici ce que j'ai compté dans les références de Förster (Homère, Platon, Démosthène, qui reviennent presque à chaque page, sont laissés de côté). Tragiques : Eschyle 6 (I 47, 265, IV 30, XI 98, 131, 185) ; Sophocle 3 (I 148, VI 13, XI 191) ; Euripide 11 (I 2, 56, 194, 265, IV 30, V 32, XI 63, 107, 140, 199, 241) ; Ion 1 (I 142). — Hérodote 28 (I 4, 67, 73, 89, 131, 152, 92, V 39, 40, XI 55, 63, 73, 91, 121, 155, 168, 169, 178, 213, 219, 223, 225, 228, 255, 256, 262, 263, 267) ; Thucydide 11 (I 155, XI 55, 91, 123, 162, 164, 171, 194, 253, 261, 268). On notera toutefois que le grand nombre de citations de ces deux historiens dans l'Or. XI ne donne peut-être pas une juste proportion quant à l'ensemble : l'Ἀντιοχικός est historique et descriptif, et il est naturel que des citations d'historiens y dominent. — Xénophon 7 (V 21 Cyn. ; V 30 Hell. ; V 40 An. ; VII 6, XI 191 Cyr. ; XI 158 Lac. ; XI 175 Ag.) ; Isocr. 3 (XI 82 Evag., 183 et 184 trois citations du Panégyrique). — Hésiode 2 (I 102, XI 27) ; lyriques 7 (Tyrtée XI 161 ; Simonide de Céos I 2, XI 269 ; Pindare XI 106, 131, 227, 262) ; Aristophane 6 (I 191, II 42, VII 13, XI 139, 170, 236) ; Nouvelle Comédie 4 (I 22, 31, II 51, XI 47). — Orateurs 2 (I 127 Lycurgue, XI 127 Eschine). — Libanius était bibliophile. Il raconte dans le *Bios* 148-150 comment un exemplaire de Thucydide, auquel il tenait beaucoup, lui fut volé ; un jeune étudiant d'Antioche l'acheta pour le lire, le montra à son professeur qui le reconnut (Libanius avait envoyé à toutes ses relations une description du volume) et le rapporta à Libanius. Cf. *Addenda*, p. 509 s.



doute le même programme que Libanius imposait à ses élèves, je veux dire pour les textes en prose, car l'étude des poètes se faisait chez le grammatikos. Dans le discours contre les détracteurs de sa παιδεία, lorsqu'il indique la première cause de la décadence des lettres — le fait que, dans l'administration impériale, on n'utilise plus que des secrétaires ignares —, Libanius fait parler ainsi l'un de ses élèves (LXII, 12, t. IV, 352.19 ss.) : « Quel profit — τί μοι κέρδος, l'éternel reproche aux « humanités » ! — à toutes ces peines infinies, dans lesquelles il me faut lire d'un bout à l'autre tant de poètes, tant d'orateurs, et une foule d'autres écrits de toute sorte, si l'unique fruit de mes sueurs est d'errer méprisé par les rues » — comme un moderne chômeur ! — « tandis qu'un autre nage dans l'opulence ? »

On le voit, l'essence même de l'éducation antique, à Antioche, au IVe siècle [1], est une lecture assidue des grands auteurs grecs, qu'on peut bien nommer déjà les classiques [2], d'Homère à Démosthène. En sorte que tout le problème revient à ceci : quelle devait être l'attitude d'un chrétien en face de ces auteurs ?

## 2. *Avantages de la paidèia grecque.*

Cela équivaut à se demander ce qui pouvait s'y trouver de bon ou de mauvais aux yeux d'un chrétien. Qu'il s'y trouvât du bon, c'est l'évidence, et Basile, d'une génération antérieure à Chrysostome, le reconnaît, Πρὸς τοὺς νέους 2.27 ss. « En attendant que l'âge nous permette de comprendre la profondeur de sens des Saintes Écritures, *nous faisons nos premiers exercices* [3] *dans d'autres livres, qui n'en sont pas entièrement différents* (ἐν ἑτέροις οὐ πάντη διεστηκόσιν) », ce qui, avec la litote usuelle, veut dire qu'ils leurs sont assez semblables [4]. On n'a pas à démontrer ici qu'il a existé une morale païenne, une longue tradition de sagesse dont l'influence, sur la pratique même de l'éducation, pouvait être valable dans le cas d'enfants bien disposés. Qu'il suffise de rappeler ce qu'on a lu plus haut de Julien, comment il attribue aux préceptes de Socrate, Platon, Aristote et Théophraste la sévérité de son pédagogue Mardonius (*Misop.* 353 B/C, *supra*, ch. II, p. 66). Le même Julien s'exprime ainsi dans son *Discours contre les Galiléens* 229 B/230 A : « Mais vous savez vous-mêmes, comme il me semble, quel effet différent exercent sur l'intel-

1. Les conditions étaient assurément les mêmes ailleurs. Mais il est bon de limiter mon objet. Sans quoi un volume n'y suffirait pas.

2. Sur le mot *classicus*, cf. E. R. Curtius, *Eur. Lit. u. Lat. Mit.*, 255 s. Sur la notion d' « auteurs classiques », *ib.*, tout le ch. 14 (*Klassik*), 253 ss.

3. προγυμναζόμεθα : technique, et rappelant intentionnellement les προγυμνάσματα de l'enseignement de la rhétorique, cf. W. Kroll ap. P. W., Suppl. VII 1117-1119 (*Rhetorik*, § 37 Der Unterricht).

4. Plus loin (10.2 s.), les ἔξωθεν παιδεύματα sont dit offrir une esquisse (σκιαγραφία) de la vertu.

ligence vos Écritures et les nôtres : des vôtres, il ne saurait résulter nul homme valeureux, que dis-je, pas même un honnête homme ; avec les nôtres, il n'est personne qui ne s'améliore [1], même sans aucun don naturel. Que si, en revanche, il est bien doué, et si en outre il a bénéficié de l'éducation fondée sur nos lettres, c'est merveille comme il devient un don des dieux pour l'humanité, soit qu'il ait fait luire la lumière de la science, ou qu'il ait montré la voie en quelque genre de gouvernement politique, ou qu'il ait mis en fuite une foule d'ennemis, ou qu'il ait parcouru quantité de terres et de mers, et se soit ainsi manifesté un être *héroïque* ». Καὶ τούτῳ φανεὶς ἡρωικός : ces mots en somme disent tout. Sallustius de même termine ainsi son *Traité sur les dieux* (c. 21, p. 36.15 ss. Nock). Il vient de dire que les âmes de ceux qui ont vécu « selon la vertu » sont unies aux dieux et, en commun avec eux, gouvernent le monde : « Mais, ajoute-t-il, même si rien de pareil ne leur était échu, la vertu à elle seule, la joie et l'honneur qu'on en tire, la vie affranchie de la peine et de tout autre tyran suffiraient à rendre heureux ceux qui ont choisi de vivre en accord avec la vertu et qui en ont été capables. » En écho à ce fier courage, toute une série de textes, depuis l'*Iliade*, remontent à la mémoire, ceux-là mêmes que les enfants apprenaient à l'école, ceux-là mêmes que récitaient les élèves de Libanius [2]. Il est indéniable en effet que la littérature grecque classique propose à l'être humain un idéal de vertu héroïque, où la noblesse de la conduite s'allie à la notion de beauté. C'est un des dogmes de la morale grecque que tout ce qui participe à la vertu est beau, καλόν [3]. Le bien moral se dit plus souvent encore τὸ καλόν que τὸ ἀγαθόν. Dans un refrain délicieux où elles condamnent la violence brutale, les Bacchantes chantent (Eur. *Ba.* 881 = 901) : « Ce qui est beau, toujours m'est cher, ὅ τι καλὸν φίλον ἀεί ». Si la vertu de courage est belle par définition, belle aussi est la sophrosyné : τὸ σῶφρον ὡς ἀπανταχοῦ καλόν (Eur. *Hipp.* 431). Inversement, le Grec dit moins volontiers « il est mal de... » que « il est laid de... » : αἰσχρὸν δέ μοι γυναιξὶ συμβάλλειν λόγους (Achille dans Eur., *I. A.*, 830), αἰσχρὸν θανόντος σοῦ βλέπειν ἡμᾶς φάος (Pylade dans Eur., *I. T.*, 674). Neuf siècles après Euripide, Libanius tiendra exactement le même langage : « il est plus beau de se contenir que de s'abandonner à la violence, κάλλιον εἶναι τοῦ ζῆν ἐν ὕβρει τὸ σωφρονεῖν », dit-il à des élèves qui avaient « passé à la couverture » un de leurs pédagogues [4]. Dans ce même discours, il a des phrases très significatives pour désigner l'effet que doit produire sur un adolescent la παιδεία grecque. Cet effet

1. αὐτὸς αὑτοῦ πᾶς ἂν γένοιτο καλλίων 229 D 10 : cp. *Misop.* 353 C : Mardonius me disait que, si j'imitais ces sages (Socrate etc.), ἀμείνων ἔσομαι τῶν μὲν ἄλλων ἀνθρώπων ἴσως οὐδενός ... , ἐμαυτοῦ δὲ πάντως.

2. Ce n'est pas le lieu de les rappeler ici. On en trouvera un choix dans *La Sainteté*, ch. II (*Le Héros Grec*). Voir aussi : *Sur une épitaphe de Simonide* ap. *L'enfant d'Agrigente* (2e éd., 1950), 33 ss.

3. Voir déjà *Idéal rel. des Grecs*, 19, 2. Bien d'autres l'ont marqué, u. gr. Ed. Schwartz, *Problemen der antiken Ethik*, ap. *Gesamm. Schriften*, I (1938), 11.

4. Or LVIII *ad iuuenes de tapete* (περὶ τοῦ τάπητος) 1, t. IV, 181.8 s.



peut s'exprimer d'un mot : *cela ne convient pas.* « 4. Ce serait chose bien digne de reproche — car elle nous causerait du dommage —, que vous alliez encore au-delà des crimes de certains parmi les autres, je veux dire parmi ceux qui vivent en dehors du temple des Muses. *Oui, qu'aucun travailleur manuel ne soit molesté par un garçon qui fait son occupation des bonnes lettres* (διατρίβοντος ἐν παιδείᾳ 183.8), mais que le garçon soit en paix avec eux et ne se prive jamais lui-même des éloges que lui décernent ceux qui gagnent leur vie du travail de leurs mains. Mieux encore, qu'il provoque de telles bouches à le bénir et soit si éloigné d'entrer en combat d'injures avec l'un d'eux, que, si quelque injure lui était adressée par l'un de ces gens, il le supporte et *montre par cela aussi toute la distance qu'il y a entre un homme du commun et un garçon qui a été jugé digne de l'initiation à Hermès* (πόσον τι τὸ μέσον πρὸς ἀγοραῖον νέῳ τῆς Ἑρμοῦ τελετῆς ἠξιωμένῳ 183.15 s.). 5. Voilà ce qui serait le mieux. Si pourtant tu ne pouvais être tout excellent, que du moins tes désordres n'aillent pas jusqu'à ceci : mauvais propos contre un orfèvre, injures à un cordonnier, coups à un charpentier, coups de pied à un tisserand, violences à un cabaretier, menaces contre des marchands d'huile. *Cela n'est pas beau, ni digne du sanctuaire* (ἱερά) [1] *où vous vous rendez chaque jour.* Que tout fruit de la méchanceté reste en dehors de ce temple et n'ose en franchir le seuil » (*De tapete*, 4-5, t. IV, 183.4 ss.).

On ne peut donc nier que la παιδεία grecque ne proposât un certain type de vie décente, répondant à l'idée qu'elle se faisait de l' « honnête homme ». Plus graves que les crimes punis par les lois (meurtre, vol, fraude, etc.) apparaissent certaines fautes qui soulèvent la réprobation sociale [2]. Certaines choses ne se font pas. On ne trahit pas un ami [3]. On ne brutalise pas un faible [4]. On n'accomplit pas en public l'acte charnel [5]. Ces interdictions vont jusqu'à des détails de simple tenue. On ne porte pas soi-même un paquet en public, mais le fait porter par

1. Cf. *supra* ch. III, p. 92. Ici τὸ τέμενος τῶν Μουσῶν 183.7, ἡ Ἑρμοῦ τελετή 183.16, τὰ ἱερά 184.1, μουσεῖον 184.10, τὸ τῶν Μουσῶν χωρίον 187.17, τὸ τῆς σοφίας τέμενος 187.19, εἰς Ἑρμοῦ 190.10.

2. Platon déjà connaît ces fautes, condamnées par les coutumes non écrites (ἄγραφα νόμιμα *Lois*, VII, 793 a 10, ἔθει καὶ ἀγράφῳ νόμῳ VIII, 841 b 3 s.). Sur tout ce problème des lois et coutumes non écrites, cf. V. Ehrenberg, *Sophocles and Pericles* (Oxford, 1954), ch. II (Unwritten Laws), 22 ss. et Appendice I, 167 ss.

3. Liban. lettre 112,6 (X, 111.19 ss.) λαβὼν δὲ ἔννοιαν, καὶ γὰρ τῶν παιδείας μετειληφότων ἀνήρ, οἵαν δόξαν ἐφ' οἷοις ὑπὲρ φίλων κινδύνοις ἐκτήσαντο τῶν παλαιοτάτων τινές, ῥήματι μὲν ψευδεῖ τὸν ἑταῖρον οὐκ ἀπώλεσε, τῇ δικαίᾳ δὲ ἀρνήσει τὸν μὲν ἐξήρπασε τῶν ξιφῶν, αὐτὸς δὲ εἰσήνεγκε τῇ φιλίᾳ τὸ σῶμα (contribua de son propre corps — en acceptant la torture — à l'amitié). La lettre est de 359/360 et fait allusion à un procès de haute trahison où un certain Obodianus avait été sauvé grâce au fait que son complice (Dorothéus), malgré la torture, ne l'avait pas dénoncé, cf. Seeck, *Briefe* 222.

4. Or. LVIII 4 (IV, 183.7 s.) μηδὲ γὰρ χειροτέχνης πασχέτω κακῶς ὑπὸ νέου διατρίβοντος ἐν παιδείᾳ.

5. Platon, *Lois*, VIII 841 a 8 ss. Cf. Diog. La. VI 46 (sur Diogène), 69 εἰώθει δὲ πάντα ποιεῖν ἐν τῷ μέσῳ, καὶ τὰ Δήμητρος καὶ τὰ Ἀφροδίτης.

un esclave : les élèves de Libanius ont chacun leur ἀκόλουθος. Diogène le Cynique et Cratès font porter à leurs disciples, pour les éprouver, qui un hareng (D. L. VI, 36), qui un pot de lentilles (*ib.* VII, 3 : le disciple est Zénon). Le jeune Métroclès, élève de Théophraste, veut se laisser mourir parce que, au cours d'une *mélétè*, il a laissé échapper un vent (*ib.* VI, 94). Même éternuer en public ou respirer bruyamment du nez est de mauvais ton, parce que regardé comme le signe de mœurs efféminées [1]. Bref, il existait tout un système de règles et de défenses, allant depuis l'ἐπιείκεια et la φιλανθρωπία [2] jusqu'à la civilité puérile et honnête. Pour désigner ce code, qui ne différait pas essentiellement de celui de l'honnête homme au XVII^e^ siècle ou du gentleman anglais, Libanius a une expression bien significative. De même qu'il y a des lettres grecques, qui constituent la base de la παιδεία intellectuelle, il y a une manière grecque de vivre (Ἑλληνικόν ἐστι ou οὐχ Ἑλληνικόν ἐστι...) qui fait elle aussi partie de la παιδεία. Ce ne sont pas là deux phénomènes simplement conjoints, mais le second est conséquence du premier : le contact avec les bonnes lettres enseigne la bonne manière, la manière grecque, de vivre. A propos d'un petit Grec d'Arménie, nommé Létoius, que sa mère a amené à Antioche pour le confier à Libanius, celui-ci s'exprime ainsi [3] : « Quant à l'initier aux Grecs (τοῦ μὲν οὖν αὐτὸν εἰς Ἕλληνας τελέσαι) », entendons à la παιδεία grecque [4], « c'est à la Divinité et à

1. Pour le πταίρειν, cf. D. L. VII 173 : Cléanthe reconnaît un κίναιδος au fait que ἔπταρεν. Pour le ῥέγκειν ou ῥιναυλεῖν, Dion Chrysostome, XXXIII (aux Tarsiens), 33 ss. et l'intéressant article de Campbell Bonner, *A Tarsian Peculiarity*, *Harv. Th. Rev.*, XXXV (1942), 1 ss.

2. Ce que j'ai dit jusqu'ici concerne surtout l'ἐπιείκεια (modestie, décence de la conduite). La φιλανθρωπία, fruit de la παιδεία, consiste par exemple à aider des gens dans le malheur, u. gr. ep. 948,2 (XI, 87.14 ss.) à un personnage influent de Constantinople pour le prier d'aider un père et un fils traînés en jugement (? ἕλκυσται 87.9, ἕλκεται 87.10) : « Il n'y a pas à t'enseigner ce qu'il te faut faire, ni comment tu ferais disparaître entièrement ce mal et l'éloignerais de ce malheureux : car tu brilles par l'intelligence, *tu es* παιδείας γέμων et tu as traversé assez d'infortunes pour savoir par toi-même comment tu les aiderais le mieux ». D'un autre côté, la παιδεία apprend au patient lui-même à supporter son mal, cf. ep. 698,2 (X, 634.1) ἀλλὰ γὰρ πανταχοῦ δηλοῦται, πόσῳ κάλλιον μετειληφέναι παιδείας ἢ μή. ἄλλος μὲν γὰρ ὠδύρετ' ἄν..., σὺ δ'ἐπὶ τὸ τοῦ φιλολόγου φάρμακον ἀφῖξαι, τοὺς λόγους, καὶ διαφέρεις ὡς μετριώτατα τὸ συμβάν, 702,1 (636.13 : au même) ἡ μὲν πρὸς τὸν ὦμον καὶ διὰ λόγων καὶ διὰ φαρμάκων ἥκει σοι βοήθεια, 733,1 (658.19) à un autre ami qui a consolé le précédent dans son épreuve (Obodianus allant à Constantinople, était tombé de cheval et restait alité à Ancyre) : ἐν ταῖς παραμυθίαις, ἃς ἔσχεν ἐπὶ τῆς ὑμετέρας (Ancyre) Ὀβοδιανὸς κάμνων τὸν ὦμον, καὶ τὴν μετὰ σοῦ συνουσίαν ἠρίθμει μέγα μέρος αὐτῇ νέμων. τήν τε γὰρ ἡμερότητα πολλὴν ἔφασκεν εἶναι τούς τε λόγους οὐκ ἐλάττους τῶν φαρμάκων. Libanius lui-même, après la mort de Julien, trouve sa consolation dans les λόγοι, ep. 1194,3 (XI, 279.14 ss. : en 364) : ἀπαγγελεῖ δέ σοι περὶ ἡμῶν ὡς ἐπὶ μὲν τοῖς οἰχομένοις ἀλγοῦμεν, τοῦ ποιεῖν δὲ λόγους οὐκ ἀμελοῦμεν, οὐ φιλοτιμίᾳ μᾶλλον ἢ τῷ τὴν ψυχὴν ἐπιχειρεῖν ἀπὸ τῶν λυπούντων ἀφέλκειν . καὶ μικρὰ μὲν ἡ βοηθεία καὶ οὐκ ἀρκεῖ νικῆσαι, μεῖζον δ'ἂν ἦν τὸ κακόν, εἰ μὴ τοῦτο ἐδρῶμεν.

3. Ep. 285,2 (X, 270.14 s.).

4. V. gr. Or. XI 270 (I, 534.16 s.) : Antioche l'emporte sur Rome par ce qu'il y a de plus beau, l'Ἑλληνικὴ παιδεία et les λόγοι.



nous qu'en incombe le soin ». Initier aux Grecs, on va le voir, a un double sens : c'est apprendre tout à la fois les auteurs de la Grèce et l'Ἑλληνικὸς βίος. Relevons donc ici quelques passages qui ont trait à ce genre de vie [1].

On a vu plus haut [2] que les λόγοι, c'est-à-dire la culture littéraire, le commerce avec les grands auteurs de l'antiquité, enracinent en l'âme d'une part la χρηστότης et la μετριότης, d'autre part l'ἀνδρεία. Quand, dans la lettre 1261, 4, Libanius dit du fils de Julien, *comes Orientis* : « Il sera en outre honnête et modéré, peut-être par la vertu des *logoi* mêmes », soyons sûrs que cet ἴσως est une litote de politesse pour mieux faire valoir, dans la suite, le rôle joué par le père (ἔσται δὲ καὶ διὰ τὸν εἴσω διδάσκαλον) : en réalité, Libanius est très convaincu de l'influence éducatrice des λόγοι. « Montre-toi, écrit-il à un ami en difficulté (670, 2), montre-toi digne et de ton père et de ton caractère *et de la culture que tu as acquise* (καὶ ὧν ἐκτήσω λόγων), fais voir que même les malheurs des temps sont vaincus par une disposition d'âme généreuse (ὑπὸ γνώμης γενναίας). » On se rappelle le beau portrait du μεγαλόψυχος dans Aristote (*Eth. Nic.* IV, 7, 1123 b 1 ss.). C'est quelque chose d'analogue que Libanius regarde comme le fruit du commerce avec les anciens. Un dernier texte, que je veux citer le montre excellemment. Séleucus de Cilicie (cf. *infra*, p. 232 s. ) avait été grand prêtre de cette province sous Julien. Sous Valens, à la fin de 364, il fut condamné à une forte amende (cf. 1473 et Seeck 273), puis, en 365, relégué dans le Pont. Libanius lui écrivit à cette occasion ces lignes d'encouragement (1508, 3-5) : « Tu es éloigné des villes et de leurs bains ? Songe au grand nombre d'hommes qui, lorsqu'ils pourraient séjourner à la ville, préfèrent vivre aux champs : plus leur agréent les plaisirs des champs que les tumultes de la ville. Suppose que tu eusses été Achille, et qu'il t'eût fallu vivre sur le Pélion dans la compagnie du Centaure, qu'eusses-tu fait ? Aurais-tu pris la fuite vers les cités, tenant pour catastrophe la solitude des monts ? 4. Non, par Zeus, cher Séleucus, ne te frappe pas. Rappelle-toi ces grands chefs (Miltiade, Thémistocle, Pausanias) : à peine dressé le trophée, l'un fut jeté en prison, les autres bannis en exil. Si nous apprenons (à l'école) ces histoires, ce n'est pas simplement pour prendre de la peine, mais pour en tirer un soulagement dans nos épreuves. 5. Tu as maintenant une occasion de montrer ta force d'âme, et tu gémis. Tu n'as pas craint les Perses, et tu redoutes la vue des bois. Tu as supporté le soleil aux bords du Tigre (Séleucus avait accompagné Julien), et quand tu jouis des ombrages du Pont, tu as la nostalgie des places publiques, tu te plains de ta solitude. C'est la dernière plainte qu'un ami des lettres dût faire. Car comment te quit-

1. C'est surtout les lettres qui renseignent sur ce point, du moins avec l'expression Ἑλληνικόν (s. e. ἐστι). Dans les discours, noter XIV 66 (II, 111.2 s.) τὰ κάλλιστα τῶν Ἑλληνικῶν = la religion païenne. Je n'ai pas consulté les μελέται et προγυμνάσματα (t. V-VIII Förster (le vol. IX contient la préface critique aux lettres, X-XI les lettres). Voir *Addenda*, p. 510.

2. *Supra*, ch. III, p. 133 et n. 1, ch. VI, p. 220, n. 2.

teraient Platon et Démosthène, et ce chœur des Anciens qui, partout où nous le voulons, reste par force avec nous ? »

Il est, comme je disais, une expression de Libanius — Ἑλληνικόν ἐστι, « il est grec de » —, qui décèle le ressort de sa morale.

Il est « grec » (Ἑλληνικόν) de rendre service à un ami. En 355, alors que le notaire Jovien cherche à faire revenir Libanius d'Antioche à Constantinople pour qu'il y reprenne son poste de professeur, celui-ci lui écrit : « Mets fin toi aussi à ton amour des disputes et entre dans des dispositions grecques à mon égard (φρόνησον Ἑλληνικόν τι) [1]. » Une lettre à Maximus, *praeses Arabiae*, commence ainsi, en 358 : « Ne pas te rendre à ma demande, ce n'est pas agir à la manière grecque (οὐχ Ἑλληνικὸν τοῦτο ποιεῖς) : si, cédant à ma requête, tu n'y ajoutes pas la faveur d'une lettre, la joie que me causera ton bon service sera moindre que le chagrin que me fera ton silence [2]. » Et encore, à la fin d'une requête [3] : « Accorder ce qu'il ne faut pas accorder est faire preuve de méchanceté : mais il n'est pas grec d'exclure entièrement les Grâces, sc. du catalogue des dieux (τὸ δὲ ὅλως ἐκβαλεῖν τὰς Χαρίτας οὐχ Ἑλληνικόν) [4]. » Il est plus « grec » (Ἑλληνικώτερον) de pardonner que de se venger [5]. « On n'admire pas tant la vengeance que le refus de se venger, alors qu'il est possible de le faire. De l'une, les barbares aussi et les bêtes sont capables : l'autre est propre à la Grèce, à un Athénien, à un homme semblable aux dieux (τὸ δὲ Ἑλληνικὸν καὶ Ἀθηναίων καὶ θεοῖς ἐοικότων) [6]. » Il est « grec » de ne pas exiger son dû dans un esprit d'acrimonie et de mesquinerie. Dans le Περὶ τῶν συνθηκῶν, où Libanius propose à ses collègues d'établir en convention que nul n'acceptera un élève qui aura fait défection d'un autre maître, il suppose avoir affaire à un collègue désireux, pour réparer ses pertes, de voler ses élèves à un rival (XLIII, 18 = III, 347.1 ss.) : « S'il veut se venger des maux qu'il a subis, qu'il songe d'abord à ce qu'il a fait lui-même ; en second lieu, s'il estime qu'il lui faut encore quelque chose pour être entièrement vengé, qu'il prenne patience dans la pensée qu'il est grec de donner congé à d'aussi misérables préoccupations (Ἑλληνικὸν εἶναι τὸ τὰ τοιαῦτα ἀφιέναι). » Il n'est pas « grec » de ne pas écrire à un ami quand l'occasion s'en offre. « Maintenant donc qu'il m'a enfin été donné de vous rendre le sophiste [7], il m'a paru qu'il ne serait pas grec de le rendre en silence (διὰ σιγῆς, sc. sans lettre). Que je me sois tu

1. Ep. 411,4 (X, 407.11).
2. Ep. 357,1 (X, 338.14 ss.).
3. Ep. 217,6 (X, 199.20 s.). A Andronicus, *consularis* de Phénicie (Andronicus II de Seeck, *Briefe*, 71-75).
4. Le sens de ἐκβαλεῖν est explicité par la lettre 221 au même, § 4 (X, 205.2 ss.) ἀλλ', ὦ γαθέ, μὴ διάγραφε τὰς Χάριτας τοῦ καταλόγου τῶν θεῶν.
5. Ep. 75,4 (X, 76.12 ss.).
6. Ep. 1120,2 (XI, 225. 11 ss).
7. Dionysius, sophiste de Cilicie, que Libanius avait assez longtemps retenu à Antioche auprès de lui. Il le renvoie maintenant en Cilicie et le charge d'une lettre pour son ancien condisciple d'Athènes, Eudicius (l'Eudicius II de Seeck, *Briefe*, 125 s.).



jusqu'ici était signe d'impudence : me taire à présent serait me tenir loin des Muses (τοῦτο πόρρω Μουσῶν ἑστάναι) [1]. »

Tel est l'idéal de vie de Libanius, ce qu'il nomme « l'éducation grecque ». Et que, de fait, cet idéal soit grec, on pourrait le prouver par cent textes [2]. Un seul suffira ici. Aussi bien, il ne montrera pas seulement ce qu'il y a de traditionnel dans la παιδεία de Libanius : il nous découvrira encore l'essence même de la morale grecque classique, et du même coup ce qui la distingue radicalement de la chrétienne.

Lorsque, dans un beau passage des *Lois* (VIII, 835 c 1 ss.), Platon nous propose son « Discours des passions de l'amour », il aborde son sujet en ces termes : « En revanche [3], quant à telles sortes de choses que tout ensemble elles ne soient pas de petite importance et qu'il soit difficile de persuader à leur sujet, *ce pourrait bien être de préférence l'œuvre d'un dieu* (sc. que de légiférer sur ce point), *si de quelque façon il était possible que des commandements proprement dits vinssent de lui :* actuellement (sc. puisque c'est impossible), il y a chance qu'il y faille un homme particulièrement (τινος) courageux, qui, comme il honore plus que tout la franchise (παρρησίαν), dira ce qui lui semble le meilleur pour la cité et les citoyens, prescrivant, dans la corruption présente des âmes, *ce qui est décent* (τὸ πρέπον) et en harmonie avec tout l'ensemble de notre constitution, s'opposant par son langage aux passions les plus violentes sans avoir nul être qui le soutienne, ne se conformant qu'à la raison, seul, à elle seule (λόγῳ ἑπόμενος μόνῳ μόνος) [4]... Dès là que j'en suis venu à l'éducation en cet entretien, j'ai eu devant moi la vision de jeunes garçons et de jeunes filles vivant en constant commerce d'affectueuse intimité. Il m'est donc venu dans l'esprit, comme il est naturel, d'éprouver de la crainte, et je me suis demandé comment en user avec une telle société en laquelle garçons et filles d'une part sont dans une excellente condition physique, où d'autre part ils sont exempts des durs travaux serviles qui plus que tout éteignent le feu des passions, tandis qu'en revanche, durant toute leur vie, sacrifices, fêtes et chœurs de danse font, pour tous, l'objet de leurs soins. Oui, comment, dans un tel système social, s'abstiendront-ils des passions qui jettent terriblement un grand nombre, certes, dans les pires extrémités, toutes ces passions quelles qu'elles soient dont la raison, tendant à se tourner en loi, prescrit de s'abstenir ? Sans doute, de la plupart des passions, rien d'étonnant que nos règlements légaux antérieurs se rendissent maîtres : de fait, l'interdiction de richesses

1. Ep. 347,2 (X, 327.13 ss.).
2. Je m'excuse de renvoyer ici à l'introduction, intitulée *L'Idéal Grec*, d'un vieux livre, *L'Idéal Religieux des Grecs et l'Évangile* (Paris, 1932), pp. 17 ss.
3. C'est-à-dire par opposition aux règles de détail concernant l'ordonnance des concours musicaux (835 b 5/7).
4. Sur cette alliance μόνῳ μόνος, destinée à une longue fortune, cf. *Rév. Hermès Trism.*, IV, 129, 8 ; 272,6 où j'aurais dû indiquer ce texte. Ajouter Plot. V 1,6.10 τῇ ψυχῇ ἐκτείνασιν ἑαυτοὺς ... μόνους πρὸς μόνον. Voir aussi Plat. *Epin.* 986 d 2 s. μεταλαβὼν φρονήσεως εἰς ὢν μιᾶς.

excessives est un avantage non petit en vue de la modération (πρὸς τὸ σωφρονεῖν), et aussi bien *tout l'ensemble de notre programme d'éducation* (πᾶσα ἡ παιδεία) *est pourvu de sages règles en vue de la même fin* (sc. le σωφρονεῖν); en outre l'œil des gouvernants est exercé à ne pas regarder ailleurs (qu'aux jeunes), mais à les surveiller constamment, *et, quant à ces jeunes eux-mêmes, eu égard aux autres passions, une juste mesure les retient, autant du moins qu'il est humainement possible.* Mais, quant aux passions de l'amour, aussi bien de jeunes gens entre eux, garçons et filles, que des femmes pour des hommes ou d'hommes pour des femmes [1], passions dont il a résulté d'infinies conséquences chez les humains en privé et dans des sociétés entières, comment se précautionnerait-on eu égard à cela, et quel remède broyer en chaque cas pour trouver le moyen d'échapper à un tel péril ? Cela, Clinias, n'est pas du tout facile. »

Plusieurs points importants résultent de ce texte.

Premièrement, la παιδεία grecque a valeur éducatrice : elle forme, dans l'âme des jeunes, un μέτρον (836 a 6) qui, sauf en ce qui regarde l'amour, les retient de mal faire, les habitue à σωφρονεῖν (836 a 2).

Deuxièmement, le but de l'éducation grecque est d'implanter chez ces jeunes un sens du πρέπον (835 c 6), de ce qui est bienséant, du *decorum*, de l'*honestum*. Cette morale classique et traditionnelle est essentiellement esthétique, elle vise, comme nous disions, au καλόν.

Troisièmement, cette morale se sent débordée lorsqu'il s'agit des choses de l'amour. Il est bien significatif que Platon, sur ce point, reconnaisse la quasi nécessité d'un précepte divin, directement issu de Dieu, autrement dit d'une Révélation, d'un commandement révélé : Θεοῦ μὲν μάλιστα ἔργον, εἴ πως οἷόν τε ἦν ἐπιτάξεις αὐτὰς παρ' ἐκείνου γίγνεσθαι (835 c 1/3).

Ceci nous amène à marquer brièvement la différence radicale entre morale « grecque » et morale chrétienne. La première est entièrement fondée sur la notion du πρέπον, de ce qu'un homme, parce qu'il est homme — donc raisonnable (λογικός), non ἄλογος, non un ἄλογον — se doit à lui-même pour rester beau, à ses propres yeux comme aux yeux des autres. La seconde est essentiellement fondée sur la notion de péché, d'atteinte à Dieu, de faute contre Dieu, et donc de faute punie par Dieu, en sorte que le *timor Dei* (*supra*, p. 185), la crainte du jugement de Dieu et de la punition divine est le ressort primordial de cette morale [2]. Bien curieux, bien suggestif, le rapprochement de ces deux textes : Platon : « (Quant aux choses de l'amour), ce pourrait bien être de préférence l'œuvre d'un dieu » — ou, après tout, de Dieu, Θεοῦ : l'article n'est pas nécessaire —, sc. de légiférer à leur sujet, « si de quelque façon il était possible que des commandements (ἐπιτάξεις) proprement dits vinssent de lui ». — Chrysostome (ou Ps. Chr.), *de liberis educandis*, 76, au sujet

1. Il ne s'agit pas ici d' « hommes-femmes » et de « femmes-hommes », comme on traduit souvent.

2. De nouveau, je me permets de renvoyer à un vieil article, *La notion du péché présentée par Saint Thomas* (*S. Th. I* 2, 71) *et sa relation avec la morale aristotélicienne*, dans *The New Scholasticism*, v, 1931, 332-341.



de l'ἐπιθυμία, qui, chez les garçons, apparaît vers quinze ans et se porte en deux directions, soit que le garçon se prostitue lui-même (αὐτὸν καταπορνεύεσθαι) soit qu'il coure chez les filles : « Comment donc lier cette bête ? Que faire ? *De quel frein la retenir ? Pour moi, je n'en connais qu'un seul : le frein de la Géhenne,* οὐκ οἶδα ἕτερον εἰ μὴ τὸν τῆς γεέννης » (p. 79.4 Exarchos).

### 3. *Dangers de la* παιδεία *grecque.*

Il est temps de passer à ce qui, dans la παιδεία grecque, pouvait choquer un chrétien. Précisons que, par παιδεία grecque, nous entendons ici la lecture des auteurs classiques, d'Homère à Démosthène, et qu'il s'agit donc des effets nocifs que, aux yeux d'un chrétien, cette lecture devait produire. On peut ranger ces effets nocifs sous deux chefs :

les légendes mythologiques indécentes [1] ;

le culte des dieux païens.

#### A. *Les légendes mythologiques indécentes.*

L'indécence de certaines légendes mythologiques est un vieux topos chez les Grecs mêmes depuis Pindare et Xénophane. Les Juifs hellénistiques l'ont emprunté aux Grecs. Les chrétiens l'ont répété à satiété. C'est le plus commun des reproches qu'ils adressent aux textes païens . Je dirai tout de go que ce reproche est sans valeur et qu'il paraîtrait même de mauvaise foi s'il n'était, comme j'ai dit, un lieu commun usuel, tout prêt, tout facile, à la portée du plus ignare apologète.

Premièrement les païens eux-mêmes avaient non seulement perçu, mais condamné cette indécence. La chose est si connue qu'il est vain de le rappeler. Bornons-nous à citer Julien, *adu. Gal.* 44 A/B : « Sans doute les Grecs ont forgé sur les dieux des mythes incroyables et monstrueux. » Suivent les histoires, partout reprises, de Kronos mangeant, puis vomissant ses enfants, des nombreux mariages irréguliers (παράνομοι) de Zeus, de Dionysos déchiré puis « recollé » (μελῶν κολλήσεις). Julien conclut : « Tels sont les mythes des Grecs. »

1. Chose curieuse, des exclusions et expurgations qui nous paraissent aller de soi dans les collèges modernes, il n'est pas, autant que je sache, fait mention dans la polémique chrétienne. Par exemple, si l'αἰσχρολογεῖν dans la bouche de l'enfant est blâmé par les chrétiens (Clément d'Alexandrie, *Paedagogus*, etc.) comme par les païens (cf. *infra*, p. 227, n. 1), ils ne parlent pas de l'αἰσχρολογία d'Aristophane. De même, malgré l'atmosphère équivoque de certains « dialogues socratiques » (cf. *supra*, p. 198), je ne vois pas que les chrétiens, j'entends ceux qui lisaient (Clément, Origène), aient jamais condamné le *Banquet* ou le *Phèdre*.

2. Problème souvent étudié. Cf. par exemple Geffcken, *Zwei Griechische Apologeten* (Berlin, 1907), Index, s. u. « Götter » (*Sünden und Schwächen*).

En second lieu, depuis la Stoa au moins, il existait, de ces mythes, des interprétations soit physiques, soit morales qui en retiraient le venin. Rien n'était plus habituel, au IVe siècle, que cette exégèse symbolique d'Homère, et précisément elle était le fait du grammatiste ou du grammatikos dont la tâche principale consistait à « expliquer » Homère. Nul ne l'ignore. Il suffira, ici encore, d'un seul texte, et je l'emprunterai à un chrétien, Basile, dans sa *Lettre aux jeunes gens*, 5.25 ss. : « Comme je l'ai entendu dire à un homme habile à pénétrer la pensée du poète [1], toute la poésie d'Homère est un éloge de la vertu, tout chez lui, sauf ce qu'il dit en passant, porte à cette fin. » L'exemple que donne Basile est celui de l'arrivée d'Ulysse chez les Phéaciens, lorsqu'il se présente « nu » à Nausikaa (*Od.* VI, 127 ss.). Notons en passant qu'Ulysse n'est pas nu, comme dit Basile (γυμνόν 5.29, γυμνὸν ὑφθέντα 5.31), mais couvert de feuillage, précisément pour cacher μήδεα φωτός (VI, 129). Cependant écoutons Basile : « Ulysse, par son seul aspect, inspira du respect à la princesse, et il s'en faut bien qu'il se soit rendu coupable d'une action honteuse en se montrant nu, car le poète l'a représenté paré, en guise de manteau, du vêtement de la vertu » (5.30-32). A la vérité, cet épisode n'est guère indécent. Il y en a de plus scabreux, tel celui des amours d'Arès et d'Aphrodite et du piège que leur tend Héphaïstos (*Od.* VIII, 266 ss.). Cet épisode, dans l'antiquité, a donné lieu à bien des commentaires allégoriques [2] : trois cosmologiques, deux physiques, un astrologique, un moral, un « gnostique » (celui d'Aristide Quintilien).

Troisièmement, lors même que de tels commentaires n'eussent pas existé, il ne faut pas exagérer la portée de ces épisodes — qu'au surplus le maître pouvait omettre : l'antiquité connaissait l'usage des anthologies, Platon déjà le signale (*Lois* VII, 811 a 1-5) et le recommande *ib.* 811 b 1 ss.). Il n'y a rien d'obscène chez Homère, rien de sensuel, rien même qui égale la chaude poésie érotique du *Cantique des Cantiques*. Et il est absurde de prétendre, avec certains apologètes (u. gr. Aristide 9. 8, p. 13.17 ss. Geffcken), que le récit mythique de crimes ou d'exploits amoureux chez les dieux ait pu influer sur la conduite des hommes [3]. On ne voit pas que le mythe de Kronos ait jamais incité un Grec à châtrer son père ou à dévorer crus ses fils. Quant aux plaisirs de l'amour, osons dire que les Grecs n'avaient pas besoin de tels exemples. Aristide suppose (*l. c.*) que les incestes ou les adultères parmi les dieux ont dû inciter les hommes à les imiter. A ce compte, il faudrait admettre aussi que, dans la Bible, l'union incestueuse d'Amnon et de Thamar (2 Sam. 13, 1-22) ou l'amour adultère de David et de Bethsabée (2 Sam. 11, 1 ss.) ont pu pousser des chrétiens aux mêmes désordres : qui le croira ?

1. L'abbé F. Boulenger, dans son édition de l'opuscule (coll. Les Belles Lettres), conjecture « peut-être Libanios » (note complémentaires p. 65).
2. J'en ai compté huit dans un article des *Trans. of the Amer. Philol. Assoc.*, LXXXV (1954), 55 ss. (*L'Ame et la Musique, d'après Aristide Quintilien*), en particulier 74 ss.
3. Je n'ignore pas que cet argument est déjà dans Platon, *Rép.*, II 378 b 1 ss. Mais je maintiens mon doute.



Et enfin, puisqu'il s'agit d'adolescents, et de l'influence qu'exercent sur eux les « mauvaises lectures », il faut se souvenir que, en vertu des changements physiologiques propres à leur âge, ce qui les excite est bien moins la simple mention d'une union d'amour, fût-elle irrégulière, que la description osée, abondante en détails concrets, d'une telle union, fût-elle légitime [1]. Or, répétons-le, il n'y a rien de tel, ni dans Homère, ni dans aucun des grands classiques. Il faut attendre la période hellénistique pour voir fleurir cet érotisme sensuel. Il est bien possible que les garçons d'Antioche aient lu, en privé et pour leur plaisir, et Lucien, et l'*Anthologie*, et certains des *Erotica :* mais ces auteurs n'étaient pas du programme. Ajoutons que, en ces matières, des petits Antiochiens du IVe siècle n'avaient pas grand chose à apprendre. Les images les plus réalistes s'offraient à eux partout. Les mosaïques d'Antioche représentent deux symplegmata d'un satyre et d'un hermaphrodite [2], trois phallus apotropaïques [3], sans compter les troublantes nudités d'éphèbes équivoques (Adonis, Ganymède, Narcisse) et le thème, si souvent répété, du cortège dionysiaque où les satyres ne font point mystère de ce qu'ils attendent des ménades [4].

A la vérité, s'il y avait quelque danger dans certains mythes grecs, ce n'est pas quand on les lisait chez Homère ou ailleurs, mais quand on les voyait représentés au théâtre, sous forme de pantomimes [5]. Mais ceci n'a plus rien à voir avec la παιδεία. Bien au contraire. Dans une lettre ouverte à Timocrate, *comes Orientis* en ou après 388, Libanius s'élève contre les vauriens qui, au théâtre, forment, à prix d'argent, des claques en faveur de tel mime ou pantomime. Du même coup, il dénonce les mauvaises mœurs des gens de théâtre et l'influence pernicieuse que la

1. Les mêmes causes physiologiques expliquent l'αἰσχρολογεῖν et la fascination qu'exercent, à cet âge, les *pudenda*, les αἰσχρά. L'αἰσχρολογεῖν est déjà blâmé par Aristote, *Eth. Nic.*, IV, 14, 1128 a 12 ss., en particulier a 23 ss., où il compare l'Ancienne Comédie à la Nouvelle : τοῖς μὲν γὰρ ἦν γελοῖον ἡ αἰσχρολογία, τοῖς δὲ μᾶλλον ἡ ὑπόνοια («innuendo») · διαφέρει δ' οὐ μικρὸν ταῦτα πρὸς εὐσχημοσύνην. Cependant Aristote n'aurait pas écrit, comme *de lib. ed.* 34, αὕτη μὲν οὖν ἡ πύλη (ἡ ἀπὸ τῆς γλώσσης) οὕτως ἀξία γένοιτ'ἂν τοῦ Κυρίου, ὅταν μήτε αἰσχρότης μήτε εὐτραπελία ... φθέγγηται, cf. *Eth. Nic.* 1128 a 9 ss. οἱ δ'ἐμμελῶς παίζοντες εὐτράπελοι προσαγορεύονται ... Les βωμολόχοι (bouffons) eux aussi sont dits εὐτράπελοι, ὡς χαρίεντες · ὅτι δὲ διαφέρουσι, καὶ οὐ μικρόν, ἐκ τῶν εἰρημένων δῆλον. τῇ μέσῃ δ'ἕξει (sc. l'eutrapélie) οἰκεῖον καὶ ἡ ἐπιδεξιότης (tact) ἐστίν · τοῦ δ'ἐπιδεξίου ἐστὶ τοιαῦτα λέγειν καὶ ἀκούειν οἷα τῷ ἐπιεικεῖ (cf. *supra*, p. 113 s.) · καὶ ἐλευθερίῳ (gentleman) ἁρμόττει · ἔστι γάρ τινα πρέποντα τῷ τοιούτῳ λέγειν ἐν παιδιᾶς μέρει καὶ ἀκούειν, καὶ ἡ τοῦ ἐλευθερίου παιδιὰ διαφέρει τῆς τοῦ ἀνδραποδώδους καὶ αὖ τοῦ πεπαιδευμένου καὶ ἀπαιδεύτου.
2. Doro Levi : *Antioch Mosaic Pavements*, 183-185 et pl. XXXIX a, XL b, c.
3. *Ibid.*, 32-34 et pl. IV a, c ; 183 et pl. XL a.
4. *Ibid.*, Index (I, 635 ss.), s. u. « Aphrodite and Adonis ; Ganymedes ; Narcissus ; Dionysus, the Bacchic thiasos. »
5. Voir la liste de ces représentations mythologiques dans P. W., XVIII 2 *Pantomimus* (E. Wüst), § 13 (847-849).

passion des spectacles exerce sur les jeunes [1]. « 6. Ces gens-là (les gens de la claque) sont tous des étrangers venus ici pour de mauvaises raisons, chassés de leurs patries par ceux-là mêmes qu'ils avaient outragés — les uns avaient roué de coups leurs pères, les autres porté la main sur leurs mères —, fuyant les métiers dans lesquels les avaient engagés leurs parents [2]. Encore enfants, ils tiraient leur subsistance de leurs jeunes charmes. Parvenus à la virilité, comme cette ressource leur manquait, ils jetèrent les yeux sur celles qu'ils pourraient tirer de notre théâtre et, d'un bond, coururent jusqu'ici, désireux de vivre dans la paresse, incapables d'ailleurs de vivre de rien d'autre. 7. Les uns se sont livrés aux mimes, le plus grand nombre a constitué la clique des pantomimes. Tous leurs moyens d'existence, ils les tirent de ces danseurs, les servant, leur obéissant, les cajolant, les soignant, les parant, dépendant d'eux en tout ; c'est là toute leur occupation et leur savoir. Les danseurs, de leur côté, entretiennent cette clique de leur argent, donnant tantôt plus, tantôt moins : moins aux jours de relâche ; plus, quand il y a ballet. Il n'est pas d'impudicité qu'ils ne commettent également jour et nuit ; ils rivalisent à qui se livrera aux actes les plus infâmes, dans la pensée qu'ils affermissent surtout leur position quand ils se prêtent de plein gré à des choses qu'une oreille pure ne peut même supporter d'entendre. 8. Ils montent donc au théâtre, non pas pour y proportionner leurs applaudissements à la valeur du spectacle, mais pour y donner tout ce qu'ils ont de voix : si, sans assister à la représentation même, on entendait de loin leurs clameurs, on ne saurait distinguer entre jours de bon ballet et jours de ballet médiocre. 9. Alors qu'ils ne sont pas plus de quatre cents, associés qui à l'un qui à l'autre des danseurs, après s'être d'abord dépravés eux-mêmes, ils minent les familles des bien-nés (τῶν ἐλευθέρων), car ils poursuivent tout ce qu'ils peuvent de jeunes gens, les amenant à partager leurs admirations : de ces jeunes ils font ainsi, tant que les parents sont en vie, des voleurs, dans les limites possibles, du bien familial ; quand les parents sont morts, des traîtres qui, d'un seul coup, livrent le patrimoine. Nombreuses sont les maisons qui ont été ainsi ruinées à l'occasion de ces désordres. Davantage, ils ont grandement nui aux études des jeunes (τὰ τῶν λόγων βεβλάφασι τῶν νέων 299.8 s.), *car ils ont rendu les uns plus négligents et ils ont totalement détourné les autres de l'étude.* Mais que me faut-il chercher à accomplir une tâche impossible, dire tous les méfaits de ces

1. Or. XLI 6-9 (III, 297.20 ss.). On m'objectera l'or. LXIV *pro saltatoribus* (IV, 420 ss. F.). Mais ce discours n'est pas autre chose, et ne se donne pas pour autre chose, qu'un exercice rhétorique, une ἀντιλογία (423.15) contre Aelius Aristide qui avait composé un discours fictif pour persuader les Lacédémoniens de chasser de leur ville les pantomimes (ce discours est perdu). Libanius est si épris d'Aristide (423.1), si désireux de suivre ses traces (423.3, 9 s.), qu'il veut rivaliser avec son modèle en soutenant la thèse opposée, tout de même que, dans les μελέται, on soutenait tour à tour la thèse et l'antithèse (cf. chez Libanius, les *declamationes* 9 et 10 F., 15 et 16 F.).

2. Cf. *supra*, ch. V, p. 198, n. 3, sur Mixidémus (Or. XXIX 5/6).



gens-là ? Je me bornerai à ceci : Si on lance par toute la terre de mauvais bruits sur notre ville, c'est à cause de leurs dérèglements et de leur impudeur. »

### B. *Le culte des dieux païens.*

Nous voici arrivés au point le plus délicat, le plus complexe. La lecture des auteurs classiques mettait constamment l'élève en contact avec les dieux païens, avec les μῦθοι relatifs à ces dieux. Tout cet Olympe, toutes ces légendes, n'ont plus, pour le moderne, que valeur esthétique. On serait tenté de croire, à priori, qu'il en allait de même dans la παιδεία grecque, à Antioche, au IVe siècle. Le christianisme était officiellement sanctionné. Sauf au temps des persécutions de Valens, les réunions des fidèles se faisaient sans obstacle. Inversement, Julien se plaint de l'abandon des temples, du peu d'assistance aux fêtes des dieux (*Misop.* 361 D ss.). Ces dieux d'ailleurs, il y avait longtemps que les Grecs eux-mêmes en avaient institué le procès. La religion d'un Jamblique, d'un Julien, d'un Symmaque, d'un Vettius Agorius Praetextatus, n'est plus celle d'un Athénien contemporain de Périclès. Si l'on ne regarde qu'à la surface, il peut sembler qu'il n'y ait pas grande différence entre la notion païenne d'un Dieu suprême sous lequel se range en échelle toute une série de dieux inférieurs et la notion du Dieu chrétien entouré et assisté d'êtres célestes, archanges, anges, etc., qui, eux aussi, s'échelonnent comme des lumières dégradées. Bref, on est tenté de se demander si vraiment la religion des Olympiens, au IVe siècle, avait encore quelque vie et présentait, dès lors, quelque danger, ou bien s'il n'en était pas du petit Antiochien comme du garçon moderne, pour qui tous ces dieux d'Homère sont lettre morte, fantômes évanouis, sans plus de réalité que les héros des contes bleus.

Libanius nous répond d'un mot : « *Il y a une étroite alliance, une étroite parenté entre ces deux choses, la religion païenne et l'étude des lettres* », οἰκεῖα γάρ, οἶμαι, καὶ συγγενῆ ταῦτα ἀμφότερα, ἱερὰ καὶ λόγοι (Or. LXII, 8, t. IV, 350.13 s.). Il nous faut donc aborder ce sujet du culte des dieux. C'est une vaste mer et l'on pourrait s'y perdre. Mais je me borne à un problème très particulier. Pourquoi cette alliance des ἱερά et des λόγοι ? Quel sens exact Libanius lui donne-t-il ? Cela n'équivaut pas à se demander ce qui pouvait bien rester d'usages païens à Antioche au IVe siècle. Comme on l'a dit, d'autres ont considéré ce point, en particulier d'après J. Chrysostome [1] : il est, à mes yeux, très secondaire, j'allais dire anecdotique ; il reste matériel et ne va pas au fond. Cela ne revient pas non plus à examiner, sous tous ses aspects, l'attitude religieuse de Libanius Là encore, les travaux ne manquent pas [2]. J'y toucherai brièvement.

1. Cf. Introduction, p. 11 et n. 5.

2. Cf. J. Misson, S. J., *Recherches sur le paganisme de Libanius*, Louvain, 1914 (se fonde surtout sur les discours) ; P. Petit, *Libanius*, IIIe Partie, ch. II *La vie religieuse et la vie municipale*, p. 191-216.

mais en vue de mon seul dessein, qui est, répétons-le, de répondre à ceci : pourquoi Libanius et Julien estiment-ils que culte des dieux et paidéia sont intimement liés ? Pourquoi, dès lors, Julien se croit-il fondé à interdire aux chrétiens l'enseignement des lettres classiques ? Et pourquoi Chrysostome lui donne-t-il apparemment raison, quand, de son côté, il ne permet au chrétien d'aborder ces lettres qu'à un âge avancé, après un séjour de dix ou vingt ans chez les moines [1] durant lequel l'enfant aura vécu comme un moine dans la seule étude de l'Écriture ?

On ne peut dire, en toute impartialité, qu'il y eût un lien *nécessaire* entre la παιδεία grecque et le culte des dieux païens. Celle-là déborde infiniment celui-ci. La sagesse grecque est vraiment un κτῆμα ἐς ἀεί, qui s'accommode de toutes les religions, et vaudrait encore, n'y eût-il pas de religion. La tragédie grecque est bien moins liée à la multiplicité des Olympiens qu'à l'essence du Divin comme tel, aux redoutables problèmes que pose son existence, au mystère de la présence simultanée d'un Dieu juste tout-puissant et d'une humanité souffrante. Eschyle et le livre de Job sont sur le même plan. C'est dire que, là encore, on s'élève bien au-dessus des Olympiens, de leurs amours et de leurs querelles [2].

Il ne semble pas non plus que Libanius ait été attaché aux dieux païens par une dévotion personnelle. Du moins la lecture de ses œuvres — discours et lettres — n'en laisse-t-elle voir nulle trace. Sans répéter ici ce que d'autres ont bien décrit [3], je voudrais, par un bref choix de textes, montrer quelques aspects de l'attitude religieuse du sophiste.

Il ne croit plus aux vieux mythes, même locaux. A la fin du *Pro rhetoribus* (XXXI 43 = III, 144.9 ss.), voici comment il s'exprime sur Apollon dans une adjuration aux sénateurs : « Et nous, ne saurons-nous même point imiter une conduite dont nous aurions dû donner l'exemple [4] ? Ne parlons pas ainsi, au nom du Musagète qui, d'un lieu voisin (Daphné), surveille tous nos actes. Nous devons croire qu'il a fait de cette terre son lieu d'élection : *non parce que, dans sa poursuite d'une nymphe, il l'a vue ici échapper à sa prise, ce sont là contes bleus pour les enfants* [5] ; mais, comme les anciens habitants de la cité chérissaient les arts des Muses (μουσικήν), il est naturel que le dieu les ait préférés aux autres. »

Au temps de la réaction de Julien, alors qu'à Antioche même, dans les temples rouverts [6], l'Empereur faisait sacrifier chaque jour des

1. *Supra*, ch. V, p. 188 ss.
2. Cf. ma *Personal Religion among the Greeks*, ch. II : *The Quest of God*. Pour Eschyle et Job, cf. G. Murray, *Aeschylus* (Oxford, 1940), 91 ss., 108-110.
3. Cf. en particulier Petit, *l. c.*, 196 : « paganisme moral et politique ». J'ajouterais « surtout littéraire ».
4. Césarée, bien moins riche qu'Antioche, a induit, par de généreux honoraires, un rhéteur d'Antioche à se rendre en cette ville, XXXI 42.
5. οὐ διώκοντα νύμφην ἁμαρτόντα τοῦ σώματος ἀγαπῆσαι τὸν χῶρον, παίδων γὰρ ταῦτα μυθολογήματα 144.12 s. Misson, *l. c.*, 17, n. 2, 18 s., cite d'autres exemples de scepticisme à l'égard des mythes.
6. Dès avant son arrivée à Antioche, en juillet 362, Julien avait envoyé un πρόδρομος à la ville, Pythiodore, chargé d'y réinstaller le culte païen, cf. Liban. ep. 694, 7 au philosophe Maxime (X, S. 208 ss.) : « Pythiodore



monceaux de victimes, les sentiments de Libanius nous apparaissent complexes.

D'une part, il se réjouit évidemment de la réouverture des sanctuaires, du rétablissement des sacrifices. Il faut même croire que son attitude sur ce point a dû être manifeste, si l'on s'en rapporte à l'anecdote suivante, que narre quelque 80 ans plus tard, Théodoret (*H. E.*, III, 23). Après le départ de Julien pour la Perse, Libanius, « alors le chef des professeurs » (τῷ τηνικαῦτα τῶν διδασκάλων ἡγουμένῳ), demande un jour à un pédagogue chrétien, plus cultivé que ne l'est en général cette classe et avec lequel il entretenait des relations familières : « Que fait à cette heure le fils du charpentier ? » — « Un cercueil », répond l'autre. De fait, peu de jours après, c'est dans un cercueil que fut ramené l'Empereur. Vraie ou fausse, l'anecdote montre qu'on se souvenait à Antioche des railleries du sophiste [1].

Entre bien d'autres preuves, voici seulement quelques lettres de cette période 362-363. Les deux premières sont adressées à un certain Bacchius de Tarse, qui avait remis au jour une statue d'Artémis, cachée sous Constance, et restauré la fête de la déesse. Julien, l'oncle de l'Empereur, est alors *comes Orientis*, l'Empereur lui-même ne semble pas encore être à Antioche : cela date assez exactement ces lettres du printemps (avant juillet) 362.

**710.** *A Bacchius.* « 1. Plus heureux que nous, ceux qui ont vu tes efforts en faveur d'Artémis. Mais nous-mêmes, la nouvelle nous en a rempli de joie, non pas autant que les spectateurs, mais à peine moins. 2. Le porteur de cette lettre nous a fait le récit de ce qui s'est passé, d'où tu as tiré la déesse, en quel appareil, pourvue de quels ornements tu l'as transportée, et que tous ces apprêts avaient été à tes frais. 3. Il a mentionné les victoires, le prix de la truie et de la biche, il a décrit le bel ordre de la procession, la foule des banqueteurs, le grand nombre de jours passés à boire, et le plus beau de tout, que, dit-il, l'excellent Démétrius (le rhéteur de Tarse) avait couronné ce banquet par un festin de paroles (sc. il a prononcé le panégyrique d'Artémis). Sur ce, je bondis de joie et me félicitai avec toi de ces honneurs rendus à Artémis. 4. Eh bien donc, puisses-tu transmettre ce sacerdoce à tes fils, puissent terre et mer jouir tout le temps du retour des sacrifices. »

a porté à son comble le culte des dieux, il a inondé de sang tous les autels et montré qu'il faut désormais sacrifier en pleine assurance : les gens ont bondi à sa suite, qui jusqu'ici hésitaient. » Pour la fin, οἱ τέως ὀκνοῦντες, cp. 1338,1 (à Ariston de Cyrrhus, début 363) : « Numénius que voici (sc. le porteur) est de ceux qui sont adonnés au service des dieux (τῶν περὶ θεοὺς διατριβόντων semble désigner les prêtres des dieux). Ce n'est pas grand exploit aujourd'hui, car c'est permis : mais, quand la chose paraissait dangereuse et qu'on y risquait un procès, même alors il était appliqué à sacrifier, craignant plus de négliger le soin des dieux que de mourir à cause de ce soin (μᾶλλον φοβούμενος τὴν περὶ τοὺς κρείττους ἀμέλειαν ἢ τὸν διὰ τὴν ἐπιμέλιαν θάνατον). »

1. κωμῳδῶν τὰ ἡμέτερα 202.18 Parmentier, ὃν σὺ κωμῳδῶν τέκτονος υἱὸν προσηγόρευσας 202.21 s.

**712.** *Au même.* « 1. Le gouverneur (Julien) a pris le même intérêt que moi à la fête célébrée chez vous. De tout ce que je savais, il n'ignorait rien. Bien plus, quand il entendit parler des apprêts, des victimes sacrifiées, de tout le reste de la dépense et de l'éclat répandu sur tout, tel fut son consentement, telle sa sympathie pour le prêtre et la cité qu'il a promis de signaler à l'Empereur lui-même ce qu'on a fait. 2. Ce qui l'a surtout réjoui, c'est que, à toi seul, tu as pu suffire au vol de la statue — Diomède, lui, a eu besoin encore d'Ulysse —. Il t'invite donc par mon intermédiaire à restaurer le temple. Il y a longtemps qu'il a fait proclamer à tous de reprendre leurs propres biens, et il est prêt, quelque dommage que tu dises avoir subi le lieu sacré, et à appeler à l'aide et à te porter secours. »

Les deux lettres suivantes, du début et de l'automne de 362, expriment les mêmes sentiments. Elles sont adressées à Séleucus de Cilicie (S. 272 s.), riche propriétaire païen [1] lié à la meilleure société d'Antioche par son mariage avec Alexandra (S. 56), sœur de l'Antiochien Calliopius (v, S. 102 s.) [2], elle-même cultivée et grandement admirée par Libanius (cf. 696, 6-7).

**697.** Début de 362. « 1. Tu me parais avoir oublié en quel état je suis et d'esprit et de corps, si vraiment tu t'attendais à me voir aussi au nombre des ambassadeurs [3]. Je ne suis pas de ceux qui s'empressent de courir à de telles charges, et, l'eussé-je désiré de toutes mes forces, je ne l'aurais pu, quand ce m'est toute une affaire de passer seulement de chez moi à l'agora. 2. Quant aux propos de moi que mes plus familiers t'ont rapportés, dis-tu, je n'en ai tenu aucun en vue d'une récompense, mais dans un sentiment de pitié pour la terre et la mer [4]. A tout le moins, s'il me devait venir aussi quelque récompense de ma haine (pour les Chrétiens), je l'ai eue : le corrupteur de l'univers (Constance) a disparu, sans que j'eusse eu besoin d'un poignard contre lui. 3. Il m'est venu d'ailleurs une autre récompense, elle me vient chaque jour. Car de tout

1. Sievers (106 s.) veut qu'il ait été chrétien sur la foi de 770, 1 πρότερον (dans ton premier poste) δὲ ἄρα Ἡρακλῆς ταλασίας ἠναγκάζου φροντίζειν καὶ λύειν στάσεις ἀνθρώπων, οἷς ἡδέως ἂν προσέθηκας πολέμους. L'expression est trop vague pour permettre de dire (Sievers, 107) « der (Séleucus) also wohl von Constantius hierzu gebraucht wurde ». Selon Seeck (273), Séleucus aurait obtenu ce premier poste grâce à son amitié avec Julien (cf. ep. 13, 1, à dater de l'hiver 353/354, Seeck 466-468). Un autre argument, négligé jusqu'ici, confirme le paganisme de Séleucus. Il est le père de la « diaconesse » Olympias à qui Chrysostome adressa ses Lettres. Or on lit, lettre VIII 5 c (p. 124, ed. Malingrey, Paris, 1947) : εἰ δέ τις καὶ τὸν καιρὸν (les circonstances) ἐξετάσειεν ὅτι ἐν ἀώρῳ ἡλικίᾳ ταῦτα κατωρθοῦτο (Olympias a pratiqué l'ascèse dès l'enfance), καὶ τὴν ἐρημίαν τῶν διδαξόντων, καὶ τὸ πλῆθος τῶν σκανδαλιζόντων, καὶ ὅτι ἐν ψυχῇ ἐξ ἀσεβοῦς οἴκου νῦν αὐτομολησάσῃ πρὸς τὴν ἀλήθειαν.

2. Condisciple de Libanius à l'école de Zénobius, grammatikos, plus tard avocat et, sous Théodose, *magister epistularum*.

3. Ambassadeurs d'Antioche chargés de féliciter Julien de son avènement au trône, Seeck 391.

4. Il s'agit évidemment de propos contre les chrétiens. Libanius se défend d'avoir paru chercher un μισθός auprès de Julien.



ce que fait l'Empereur pour notre commune félicité, j'ai ma part. S'il me donne privément quelque chose de plus, je l'accepterai : s'il ne le donne pas, il n'y a pas de danger que je lui en veuille. Que souhaiter de plus en effet que de voir rouverts à l'humanité les havres sacrés (τῶν ἱερῶν λιμένων = les temples) ? »

**770.** Automne 362. « 1. A peine avais-tu mis la main à tes affaires que te voilà préposé aux tâches qui s'accordent à ton caractère. Dans ton premier poste, tu étais Hercule condamné à filer la laine, à faire cesser les disputes d'hommes à qui tu eusses volontiers apporté encore la guerre [1]. 2. Mais plus question de cela, et c'est tant mieux. A présent, autels, temples, lieux consacrés aux dieux, statues de culte, voilà ce que tu honores, et qui t'honore, toi et ta race [2]. 3. Avec de si grands alliés, tiens pour émoussés les traits des impies, fais pleurer ceux qui si longtemps se sont moqué des meilleurs. Te voilà père [3], et tu as une dette de reconnaissance envers les dieux. Il te faut la payer en relevant les temples qui sont à terre. »

Voici enfin une lettre de 363, qui témoigne du plus grand sacrifice que pût faire Libanius à la religion, celui de laisser partir un élève avant le temps. Elle est adressée à Flavianus (I, S. 156), païen résidant en Cilicie.

**1416.** Été 363 [4]. « 1. Iou, iou, quel afflux de dons, saucisses, vin, chitôn, livres. Sur le champ même, je me demandais ce qui avait causé cette abondance. Quand j'eus vu l'addition, qu'il fallait t'envoyer « Ulysse » — car l'élève désormais change de nom et « la belette se tait [5] » —, je compris que c'était là une ruse d'Ulysse, dans l'espoir d'obtenir de moi, à prix d'argent, ce qu'il voulait. Or c'était de courir chez toi, puis de revenir ici. 2. Je ne l'eusse, en général, pas accordé, même s'il m'eût fait plus de présents qu'Agamemnon n'en envoya pour faire cesser l'inimitié (d'Achille). Mais, à sa demande de sacrifier aux dieux, je vis qu'il était grandement attaché aux autels, et avec joie lui permis d'aller à la ville (Tarse) où les dieux chaque jour reçoivent en abondance « libation et graisse des victimes » (*Il.* IV, 49). 3. Qu'il leur demande donc l'art de parler, et ne se borne pas à prier, mais sache aussi faire effort, se souvenant de ce que dit le poète sur les paresseux (Hes. *Tr.* 303, 310) : pour ceux-là, les dieux ne sauraient rien faire. »

Tout cela — on pourrait allonger la liste — reste verbal et ne va pas très loin. Et voici un fait significatif. Une fois arrivé à Antioche, Julien y sacrifiait chaque jour dans les jardins du palais. « Beaucoup se rendaient à cette cérémonie, dit Libanius, flattant ainsi l'Empereur par ces

1. Cf. *supra*, p. 232, n. 1.

2. Séleucus a dû être nommé grand prêtre de la province de Cilicie, cf. Seeck 273.

3. La petite Olympias est née en 362.

4. La lettre est certainement antérieure à l'annonce à Antioche de la mort de Julien (26 juin 363). Cette nouvelle dut parvenir dans le courant de juillet.

5. ἡ γαλῆ σεσίγηται (XI, 457,2 s.) : allusion à un proverbe, qui m'est inconnu comme à Förster.

marques de zèle envers les dieux. Quant à moi, je restais à mes occupations ordinaires. Je n'était pas invité, et j'estimais qu'y aller sans l'être eût été manque de discrétion » (*Bios* 121). Un jour, Julien va au temple de Zeus Philios pour y sacrifier. Il parcourt des yeux la foule, et, n'y voyant pas Libanius, lui écrit le soir pour lui demander, sur un ton piquant, ce qui l'avait empêché de venir. Par la même tablette Libanius lui répond sur le même ton, et ne s'en abstient pas moins des cérémonies du jardin (*ib.* 122-123). On peut admettre en effet que la réserve de Libanius fût due à la crainte de paraître courtisan. Mais, s'il avait été fervent adorateur des dieux, n'eût-il pas passé sur cette crainte ? Après avoir été si longtemps privé des cérémonies du culte, n'eût-il pas couru, tout joyeux, à celles qu'on lui offrait maintenant chaque jour, et où l'officiant était son ami ? De fait, on ne voit guère, par les lettres, qu'il fréquente assidûment les temples [1]. Rien de pareil au comportement religieux de Julien lui-même, ou du Lucius d'Apulée, ou du rhéteur Aelius Aristide, que pourtant Libanius admire tant [2]. On a bien l'impression que Libanius, en matière de religion, est au fond indifférent. Peut-être un mot à son ami Celsus, le *praeses Ciliciae* de 363, révèle-t-il sa vraie nature (718, 3 : printemps 362). Il vient de recommander à Celsus l' « hiérophante [3] » qui se rend à Tarse pour corriger, d'après les rituels de Tarse, ceux d'Antioche. « Je ne t'écris pas ceci pour que l'hiérophante tire quelque gain de ma lettre —, il lui vient de tout côté bien d'autres occasions d'honneur —, *mais pour être compté moi aussi au nombre de ceux qui peinent pour les temples* (ἀλλ' ἵν' ἐν τοῖς ὑπὲρ τῶν ἱερῶν πονοῦσι καὶ αὐτὸς ἀριθμῶμαι) », ce πόνος se bornant, comme on voit, à écrire une lettre de recommandation. Cette indifférence religieuse paraît d'ailleurs un phénomène ordinaire en ce temps. M. Petit écrit justement [4] : « Si le facteur religieux avait dominé la vie des individus, nous le verrions bien dans les lettres de Libanius : ce n'est pas le cas, au point qu'il nous est souvent impossible de discerner la religion de ses correspondants. » Et il y aurait un livre bien curieux à écrire sur les hauts personnages qui, chrétiens sous Constance, affichèrent des convictions païennes sous Julien [5].

1. Une allusion 1480, 5 (XI, 509.23) : « Je relus souvent ta lettre, devant beaucoup, au temple de Dionysos : car nous étions en train de célébrer son culte ; la fête commençait, déjà les Bacchantes étaient en branle ». En 365, sous Valens, qui, comme on sait (Théodor. *H. E.* 24, 2 ss.), donna pleine liberté aux païens de célébrer leurs mystères : « Diasia, Dionysia, orgia de Déméter s'accomplissaient et non pas en secret, comme il eût été juste sous un prince chrétien, mais c'est au beau milieu de l'agora que bondissaient les bacchantes ».

2. Cf. *Personal Religion*, ch. V et VI.

3. Aucune indication dans la lettre ne permet de préciser. Seeck (177) fait de Hiérophantès un nom propre et distingue un second du même nom, ep. 964 (en 390).

4. *Libanius*, 214.

5. Cf. Sievers, 105 : « Hier (parmi les hauts fonctionnaires) finden wir am wenigsten eine Überzeugungstreue, welche die Kraft verliehen hätte, den Verlockungen dessen zu widerstehen, von dem ihre Beförderung und



Nous revenons ainsi à notre question. S'il n'y a pas de lien *per se* entre le paganisme et l'héritage littéraire des anciens, si d'autre part Libanius n'est pas un païen fervent, pourquoi cette alliance, chez lui, des ἱερά et des λόγοι ? Il faut l'expliquer, ce me semble, par une cause occasionnelle. D'une part les empereurs « chrétiens », d'autre part les moines ont attaqué tout ensemble et les temples et la culture grecque. C'est cette commune attaque qui a fait de ces deux un tout apparemment indissoluble.

Voyons d'abord l'action des empereurs, telle du moins que l'a jugée Libanius. On n'a pas à décider ici si son jugement est juste : notre étude, répétons-le, se limite au débat de Libanius et de Chrysostome à Antioche, au IVe siècle. Une page du *Contra institutionis irrisores* (LXII, 8, t. IV, 350 ss.) éclaire ce débat. « 8. Que veux-tu dire, demande-t-on, par « temps contraires » ? Je veux dire Constance et son règne. Il avait reçu de son père l'étincelle des malheurs, mais c'est lui qui porta la chose jusqu'à une totale conflagration. Constantin avait dépouillé les dieux de leurs biens, Constance en outre rasa les temples, et, lorsqu'il eut anéanti toute sainte règle, il se donna à ceux que nous savons, étendant à l'art oratoire l'avilissement des sanctuaires. C'est naturel. Car il y a, je pense, étroite parenté et intimité entre ces deux, sanctuaires et culture littéraire. 9. Un homme était-il philosophe, professeur d'éloquence (σοφιστάς), initié à Hermès et aux Muses, jamais il ne l'invitait au palais, ne le voyait, ne le louait, ne lui adressait la parole, ne l'écoutait parler. Il n'aimait, ne gardait près de lui comme conseillers ou maîtres que des barbares, de misérables eunuques. Il renonçait en leur faveur aux tâches du gouvernement et ne fournissait, lui, que le titre (d'Empereur) : à lui, la robe impériale, mais à eux, le vrai pouvoir. 10. Or ils chassaient de toute manière l'éducation que donnent les bonnes lettres, ils ravalaient ceux qui l'ont acquise, ils s'encourageaient mutuellement à prendre garde qu'aucun docte ne devînt son ami à leur insu, ils introduisaient à la cour les « hommes pâles » (τοὺς ὠχρούς), les ennemis des dieux, les adorateurs des tombes [1], qui se glorifient de décrier Hélios, Zeus et les maîtres célestes de son cortège. De même ils poussaient à l'ordre sénatorial les secrétaires [2], qui ne valaient pas mieux, pour l'intelligence ou la main, que leurs propres esclaves, et parfois même valaient moins, pour l'un ou l'autre ou pour les deux. 11. Bien prompt était le changement ! Le fils du cuisinier, du foulon, l'habitué des ruelles, pour qui c'était bombance que de ne pas mourir de faim, le voilà subitement éclatant

ihre Stellung abhing ». Le même (105-107) cite Félix (II, S. 189 s.), Modestus (S. 213 ss.), Elpidius (II, S. 170 s.), Julien (II, S. 189 s.), le propre oncle de l'Empereur, Séleucus (mais pour celui-ci, cf. *supra*, p. 232, n. 1). Le sujet mériterait une étude, qui serait instructive sur la « valeur » du christianisme dans les hautes classes du IVe siècle.

1. τοὺς περὶ τοὺς τάφους 351.14. Cf. Jul. *Misop.* 344 A, 357 C, et *supra*, ch. II, p. 81 et n. 1.

2. ἀπῆγον εἰς τάξιν τοὺς ὑπογραφέας 351.16 s. Cf. *infra*, note additionnelle B. Pour εἰς τάξιν, cf. Reiske « *in ordinem, amplissimum puta, seu senatum Romanum uel Constantinopolitanum* ».

sur un cheval brillant, l'arrogance au front [1], avec une armée d'esclaves, une vaste maison, un riche domaine, des flatteurs, des banquets, de l'or. Et si après tout quelque rhéteur aussi a obtenu une charge par la grâce de ces gens-là, il l'a reçue comme salaire de la flatterie. Mieux eût valu pour lui, si à vrai dire il était sage, rester dans son état d'humilité que d'être élevé par eux. »

Ce discours est postérieur à 366 sans qu'on puisse préciser davantage. Plus tard — peut-être longtemps plus tard — en 381, sous Théodose, dans le discours où il répond à ceux qui le disent fâcheux, Libanius associera de nouveau la décadence des cultes païens et celle des lettres : II, 30-31 (I, 248.16 ss.) : « J'ai dit qu'autrefois il y avait planté de sacrifices ; les temples étaient pleins de gens qui offraient des victimes ; partout festins, chants de flûtes, concerts de voix, couronnes ; chaque temple était riche, et cette richesse était un fonds d'assistance commune pour les gens dans le besoin [2]. En quoi donc ai-je menti [3] ? Est-ce à présent qu'on verrait les temples en pareille condition ? Ou plutôt, pourrait-on voir ailleurs aussi grande pauvreté ? 31. Il ne manque pas de gens sans doute qui seraient tout prêts à honorer les dieux d'offrandes : mais ils savent que ce qu'ils apporteraient dans les temples irait à d'autres, puisqu'aussi bien d'autres cultivent les vastes possessions de chacun des dieux et qu'il n'est once du revenu qui en revienne aux autels [4]. »

Voici maintenant, un peu plus loin (§§ 43 ss.), et sans à vrai dire que Libanius marque ouvertement un lien de cause à effet entre les deux, ce qui regarde la décadence des lettres : « 43. Assez sur ce point. Mais si vraiment tout le reste pouvait me réconcilier avec la condition présente, l'état des lettres, à lui seul, ne suffirait-il pas à me la faire prendre justement en haine ? Jadis l'éloquence rayonnait, aujourd'hui elle n'est que ténèbres. Jadis elle attirait la jeunesse de partout, aujourd'hui elle ne compte plus pour rien. 44. C'est comme, semble-t-il, un rocher, sur lequel est bien fou celui qui y sème, car il perd en outre sa semence. Le grain, on le recueille d'ailleurs, de la langue latine, ô souveraine Athèna, et de l'étude du droit. Ce qui conviendrait pourtant, c'est que les juristes,

1. Littéralement « le sourcil levé (ὀφρὺς ἠρμένη) » en signe de fierté, cp. Eur., fr. 1040 Nauck ἐὰν ἴδῃς πρὸς ὕψος ἠρμένον τινὰ | λαμπρῷ τε πλούτῳ καὶ γένει γαυρούμενον | ὀφρύν τε μείζω τῆς τύχης ἐπηρκότα, Men., fr. 34 et 395 Koerte οἱ τὰς ὀφρῦς αἴροντες en parlant des philosophes prétentieux qui, à propos de tout, répètent σκέψομαι, Luc. *Amores* (XXVIII) 54 à propos des philosophes aussi : μετεωρολέσχαι δὲ καὶ ὅσοι τὴν φιλοσοφίας ὀφρὺν ὑπὲρ αὐτοὺς τοὺς κροτάφους (les tempes) ὑπερήρκασι.

2. κοινή τις οὗτος (ὁ πλοῦτος) τοῖς δεομένοις ἐπικουρία (I, 248.19 s.). Intéressant, mais ne s'applique en vérité qu'à la réforme de Julien.

3. Sc. en étant *laudator temporis acti*, cf. § 29.

4. Une loi de Jovien du 4 février 364 (cf. Piganiol, *L'Empire Chrétien*, 148, n. 136) avait confisqué à nouveau les biens que Julien avait restitués aux temples. Une loi de Valens d'environ 372 (postérieure au procès de magie de Théodore, Piganiol, *l. c.*, 160 s.) interdit les sacrifices sanglants, n'autorisant plus que les fumigations et l'encens, cf. Lib. XXX (*pro templis*), 7. Pour la politique religieuse de Théodose (d'après Libanius), cf. *infra*, p. 238.



ayant apporté leur code au tribunal, attendissent patiemment les yeux levés sur l'avocat, jusqu'à ce qu'il prononce : « Toi, l'ami, lis le texte [1] ». Mais désormais, voici même les secrétaires dans les plus hautes charges : celui qui, au lieu du droit, a appris à parler est moqué par eux et se lamente. 45. Beaucoup d'avocats qui, par leurs plaidoiries, ont fait garder à beaucoup leurs fortunes, ont bondi hors des tribunaux et sont devenus soldats. Non qu'ils eussent de l'appétit pour la gloire militaire, mais ils savaient que, si l'on chante la lance [2], aussitôt on trouve femme et peut manger la dot de sa femme, qu'au surplus, si l'ennemi attaque, il est tout facile, au fort du combat, d'user des jambes au lieu du bras, car nul n'en demandera compte. 46. Quand donc ce qu'on nomme « signes sténographiques » (σημεῖα, *notae*) a chassé Hermès, chassé les Muses, quand ces signes se sont attribué les privilèges qui appartenaient jadis aux serviteurs des Muses, quand les doctes sont humiliés et que les notaires s'enflent les joues, doit-on se fâcher si je souffre de ce que mon art soit devenu chose vaine ? »

Il n'y a pas, disais-je, de lien apparent entre ces deux plaintes de Libanius. Mais il y a un lien caché, auquel il fait allusion au § 59 en ces termes (258.1 ss.) : « Voilà ce qui me blesse l'âme et sur quoi je ne puis m'empêcher de dire ce qui se doit. Oui, et j'ai moi aussi gens qui me donnent créance, tout de même que vous vous congratulez les uns les autres dans vos beaux festins, où il y a abondance de neige [3], abondance de désordres, honteuses étreintes, détestables victoires, et où l'on célèbre, au lieu des dieux, les auteurs de tous les maux présents. » Ce langage, volontairement voilé, est pourtant clair pour ceux que Libanius nomme οἱ ἀποδεχόμενοι, « ceux qui m'écoutent », les païens. Et dès lors, comme l'a déjà vu le scholiaste [4], ces gens attablés à des festins où l'on se livre à des luttes obscènes (αἰσχραὶ δὲ ἅμιλλαι, πονηραὶ δὲ νῖκαι) — calomnie banale ! — sont les chrétiens, et ceux qu'ils célèbrent « au lieu des dieux (païens) » sont le Dieu des chrétiens et le Christ.

Ce sont donc les chrétiens, et particulièrement les moines, qui, aux yeux de Libanius, sont responsables de cette double ruine, des ἱερά et des λόγοι. Montrons-le brièvement.

Que les moines aient renversé beaucoup de temples, le fait est patent, et Libanius y a consacré tout un discours, le *pro templis* (XXX, t. III, 87 ss.), adressé à Théodose [5]. Toute la tactique de Libanius en ce discours

1. Le juriste ne devrait être qu'un assistant aux ordres de l'avocat. Aujourd'hui, c'est lui qui prononce, l'avocat n'est rien.

2. δόρυ λέγουσιν (253.13 : ἔλοῦσιν Förster) paraît bon. Ainsi Reiske « si dicant se milites esse », Monnier « il suffit de parler batailles ».

3. Pour glacer l'eau qu'on mêle au vin. L'usage est bien connu.

4. Qui, pour ὑμνοῦνται οἱ τῶν κακῶν τῶν παρόντων αἴτιοι, glose τοὺς τὸν χριστιανισμὸν εἰσαγαγόντας ὑβρίζει.

5. La date est controversée. Cf., en 1933, la discussion de R. van Loy en tête de sa traduction du *pro templis* (*Byzantion*, VIII, 1933, 11-19 : cette introduction paraît avoir été revue par E. Stein). Godefroy : vraisemblablement été 390 (I, 3) accepté par Reiske (15) et van Loy (18 s.). Sievers (*Leben des Libanius* 192, 26) : entre 388 et 391. Tillemont : première

est d'opposer au caractère du prince, qui est « philanthrope, miséricordieux, pitoyable, doux, réservé, qui veut sauver plutôt que détruire » (§ 47, 114.1 s.) [1], le fanatisme sauvage des moines qui agissent sans ordre et sans mission. Bornons-nous au § 8 (91.8 ss.) : « Toi donc, tu n'as ni ordonné la fermeture des temples ni défendu qu'on s'y rende, tu n'as chassé des temples et des autels ni le feu sacrificiel ni l'encens ni l'offrande des autres fumigations. Ce sont ces gredins aux robes noires, plus voraces que des éléphants, fatiguant, par le grand nombre de leurs bibitions, le bras des esclaves qui au milieu des chants leur tendent la coupe, cachant ces méfaits sous la pâleur qu'ils se sont acquise artificiellement [2] ! Oui, Prince, alors que la loi reste en vigueur, ils se jettent sur les temples, apportant bois, pierres, fer, ou même, à défaut, n'employant que mains et pieds. C'est ensuite « butin de Mysiens », tandis que l'on abat les toits, rase les murs, tire en bas les statues, arrache du sol les autels ; quant aux prêtres, ils doivent ou se taire ou mourir. Une fois renversé le premier temple, on court au second, puis au troisième, c'est une chaîne ininterrompue de trophées, tous contraires à la loi. »

Maintenant ces mêmes moines, qui détruisent les temples, sont, de notoriété universelle, des contempteurs des lettres grecques. Libanius insiste peu sur ce point, car le fait lui paraît évident. Quelques indications cependant dénotent sa pensée. En LXII, 10, ce sont les eunuques « barbares » de Constance qui introduisent à la cour, comme alliés, les « hommes pâles ». Les moines sont souvent désignés par des expressions

**moitié de 384**, accepté par Förster (t. III, 80, 3), qui préférerait le milieu ou la seconde moitié de 384. Plus récemment, P. Petit (*Byzantion*, XXI, 1951, 285 ss.) a proposé la date de **386**. Tout le monde s'accorde sur les deux limites *post* et *ante quem:* 381 et 391. Sans entrer dans ce débat, dont la solution n'intéresse pas mon objet, je dois dire, en pur philologue, que l'interprétation proposée par M. Petit (286-289) pour *Bios* 258 (I, 194.1-7 F.) me paraît tout à fait juste. On ne peut tirer de ce texte que les τιμαί (193.22) et l'αὐξάνειν (194.2) dont parle Libanius, c'est-à-dire les honneurs ou privilèges que Théodose lui confère, visent la dignité de préfet du prétoire honoraire. — Dans la traduction de Van Loy, signalons qu'il faut supprimer les deux corrections fâcheuses παρὰ φαῦλων (Mai et Sinner) XXX 21 (98.16 s.) pour παρὰ φαῦλον et τὸ κλέος (P. Orgels) XXX 31 (103.19), pour τὸ τέλος. Comme l'avait déjà vu Monnier (*Discours Choisis*, 356, n. 3), Libanius dit παρὰ φαῦλον ἡγεῖσθαί τι (ou ποιεῖσθαί τι, τιθεῖσθαί τι) au sens de « faire peu de cas de, tenir en mépris » une chose, u. gr. XIV 26 (II, 97.17 s.) οὐκ ἔστι σοι παρὰ φαῦλον τὰ τοῦδε ποιήσασθαι = « Il ne t'est pas permis de tenir en mépris la conduite de cet homme ». D'où παρὰ φαῦλον = « avec mépris », et la phrase XXX 21 = « S'ils m'allèguent des textes tirés des livres auxquels ils se prétendent fidèles, je leur opposerai leurs actes, où ils tiennent en mépris ces textes ». D'autre part XXX 31 est excellent : « Les nombreux sacrifices qu'il accomplit dans sa course vers Ilion ont-ils ramené Agamemnon vaincu ou vainqueur, « Athéna ayant obtenu pour lui l'heureuse fin de son expédition », τῆς Ἀθηνᾶς αὐτῷ τὸ τέλος εὑρούσης. La bonne traduction reste celle de Monnier, qu'au surplus van Loy a souvent copiée.

1. Théodose, comme on sait, se plaisait à ces titres, cf. Seeck, *Untergang*, V, 170 ss. et les notes, 502 ss.
2. ὠχρότητι τῇ διὰ τέχνης αὐτοῖς πεπορισμένῃ (96.16). Cf. LXII (*contra irrisores*) 10, t. IV, 351.13 εἰσῆγον τοὺς ὠχρούς.



comme : « ceux qui remplissent les *cavernes* de leurs personnes » (II, 32, t. I, 249.6 s.) [1], « ceux qui, ayant fui le travail des champs, prétendent converser *sur les montagnes* avec le Créateur de l'univers » (XXX, 48, t. III, 114.10 s.), « ceux qui habitent dans les *grottes* » (XLV, 26, t. III, 372.1), « des hommes *sans foyers*, ἀνέστιοι » (1367, 4 : à Modestus, en 363, après le départ de Julien dans son expédition contre les Perses). Autant dire, comme on l'a observé [2], que, *vus du dehors*, et par des gens complètement ignorants de l'idéal chrétien, les moines sont « apoliades » [3], ennemis des cités et de la vie citadine. Du même coup, ils se retranchent de la *paidéia* grecque, qui est éminemment citadine, liée, dès le principe, au phénomène de la cité. On verra d'ailleurs plus loin que les moines syriens ont été souvent, en fait, de simples paysans sans culture, beaucoup d'entre eux ne parlant même que le syriaque.

Telle est donc, je crois, la réponse à notre question. Libanius lie ensemble ἱερά et λόγοι parce que les circonstances les ont effectivement liés : les empereurs chrétiens, qui se sont attaqué au culte païen, ont méprisé ou négligé les lettres grecques ; la commune décadence des deux, qui, somme toute, eût pu être fortuite, apparaît ainsi comme un phénomène où se laisse voir un lien de cause à effet ; les moines, qui démolissent les temples, sont gens ignares qui, par leur seule retraite loin des cités, portent condamnation contre l'Ἑλληνικὸς βίος, partant contre la paidéia grecque.

Et maintenant, si nous retournons le problème, qu'en est-il du sentiment des chrétiens ? Seront-ils tous hostiles à la paidéia grecque ? Non pas certes un Basile (cf. *supra*, p. 217). Ni tous ces parents chrétiens qui, au dire de Chrysostome (*adu. opp. u. m.* III), envoyaient leurs fils chez les sophistes. Ne parlons pas de la foule qui, de toute façon, n'accède pas à la culture. Elle reste, à toute époque, sans voix. Il est possible que, ne jouissant pas elle-même du privilège de la culture, elle ait été fort indifférente à sa disparition. Il est sûr, en tout cas, qu'elle ne dédaignait pas les spectacles, ceux de la scène, restée païenne, comme ceux de l'hippodrome. Les sermons où si souvent Chrysostome flagelle ses auditeurs s'adressent à des chrétiens. Libanius parle aussi de l'engoûment populaire pour le théâtre et le cirque [4] : or on s'accorde à penser que la masse, à Antioche, était chrétienne [5].

1. Pour la suite τῶν μέχρι τῶν ἱματίων σωφρόνων (I, 249.7 s.), cf. XXX 46 (III, 113.5 ss.) ὧν τῆς ἀρετῆς ἀπόδειξις τὸ ζῆν ἐν ἱματίοις πενθούντων καὶ μείζων γε ταύτης τὸ ἐν ἐκείνοις ὧν οἱ καὶ τῶν σάκκων ὑφάνται.
2. Piganiol, *l. c.*, 376 : « Le moine errant fait penser au cynique... insurgé contre la société... ; ceux qui prennent le désert sont des réfractaires sociaux ». P. Petit, *Libanius*, 196 : « ne sont-ce pas avant tout des déracinés qui préfèrent vivre dans une solitude génératrice d'anarchie, plutôt que de se plier à la discipline du citoyen ? »
3. *Sic* Petit, *l. c.*, 196, 8.
4. Cf. u. gr. *supra*, ch. III, p. 102, n. 4.
5. Cf. Petit, *Libanius*, 200 : « Le peuple, en y comprenant tous ceux qui ne sont ni curiales, ni bourgeois, ni fonctionnaires, paraît vraiment christianisé à fond », et tout le paragraphe qui suit ces mots.

Quelle est donc la catégorie de chrétiens qui pouvait juger païennes, et dès lors interdire, les lettres grecques ? Les moines, évidemment, qui condamnaient à la fois temples, spectacles et culture profane. Et à côté des moines, les moralistes rigoureux comme Chrysostome, qui, formés par des moines, continuellement attentifs à la grande idée du salut, soucieux de préserver les âmes, connaissant, peut-être par expérience, les tentations d'une ville où tout était mêlé, et les λόγοι, en eux-mêmes inoffensifs, et les spectacles, qui l'étaient moins, et une licence de mœurs intimement liée, leur semblait-il, à tout le système païen, à toute l'Ἑλληνικὴ δεισιδαιμονία [1], qui, dis-je, en vertu de tout cela, en vertu et de ces dangers et du grand sérieux qu'ils attachaient à la religion, ne pouvaient pas ne pas trembler sans cesse et aimaient mieux arracher leurs ouailles aux grâces de la παιδεία que de les voir s'abîmer dans un malheur éternel. Répétons qu'il n'y avait point alors de collèges où les jeunes fussent à l'abri, que, dans beaucoup de foyers, la discipline paternelle avait déchu — Chrysostome et Libanius s'accordent sur ce point —, que l'air même qu'on respirait restait païen. C'est le lieu de traduire les lignes de Chrysostome que j'ai mises en exergue de la première partie de ce livre. Elles ne manquent pas de grandeur (*adu. opp. u. mon.* III, 95 A 7 = Gaume I, 1, 116) : « Quelle utilité à envoyer nos garçons chez les maîtres, où, avant l'art de parler, ils apprendront le mal, et, en vue de gagner un moindre bien, perdront le plus grand, la vigueur de l'âme (pour résister aux passions) et toute son intégrité ? — Quoi alors, dira-t-on ? Devons-nous raser les écoles ? — Je ne dis pas cela. Mais je demande qu'on ne détruise pas l'édifice de la vertu, qu'on n'enterre pas vivante l'âme. Qu'elle garde sa pureté, l'ignorance des lettres ne lui sera d'aucun dommage. Mais une fois corrompue, sa ruine est totale, même si la langue est aiguisée ! »

L'historien moderne peut comprendre et les sentiments de Libanius et ceux de Chrysostome. Il peut comprendre aussi qu'il y avait là une source inévitable de conflit, que chacun des deux protagonistes jouait dignement son rôle, et que ni l'un ni l'autre n'était en mesure de résoudre l'antinomie. Car il y avait, chez Libanius, ignorance, sans doute invincible, de la religion chrétienne et de ses exigences. Et d'autre part, aux yeux de Chrysostome, les lettres profanes étaient trop mêlées encore à de l'impur pour ne pas lui sembler nocives. Le grand changement qui s'est produit sur ce point est celui des invasions et, avec elles, de la disparition presque complète de la civilisation antique. Quand, à la renaissance carolingienne, on se remettra à l'étude des anciens, le christianisme aura si bien imprégné les mœurs qu'une telle étude paraîtra sans danger. L'autre Renaissance, celle des XV^e^ et XVI^e^ siècles, présentera sans doute quelques sursauts de paganisme moral, mais il est clair que, même alors, il ne pouvait plus être question de ressusciter les dieux païens. Tout le trésor, d'Homère à Plotin, de Virgile à Boèce, est devenu bien commun de l'Occident. Il est enraciné en nous à l'égal du christianisme.

1. Cf. *supra*, ch. III, p. 108, n. 1.

*DEUXIÈME PARTIE*

# LES ERMITES DE SYRIE

« All Greek saints are painfully ugly, but the hermits are much uglier, dirtier, and older than the rest; they must have been very fusty people besides, eating roots, and living in holes like rats and mice... They wore out the rocks with their knees in prayer; the cliffs resounded with their groans; sometimes they banged their breasts with a big stone, for a change; and some wore chains and iron girdles round their emaciated forms; but they did nothing whatever to benefit their kind. Still there is something grand in the strength and constancy of their faith. They left their homes and riches and the pleasures of this world, to retire to these dens and caves of the earth, to be subjected to cold and hunger, pain and death, that they might do honour to their God, after their own fashion, and trusting that, by mortifying the body in the world, they should gain happiness for the soul in the world to come; and therefore peace be with their memory! »

The Honourable Robert Curzon, Jun., *Visits to Monasteries in the Levant* (Londres, 1849), New Edition, Londres, 1955, 240.

Stèle de Djibrin représentant Syméon l'Ancien sur sa colonne

# VII

# ANTIOCHE ET LES PREMIERS ERMITES DE SYRIE [1]

Dans son prologue de l'*H. R.*, Théodoret déclare qu'il ne parlera que des moines du Levant, qu'il parlera de choses qu'il a vues lui-même

1. La source des ch. VII-X est essentiellement Théodoret d'Antioche, *Philothéos Historia* (sur ce titre = « Matériaux pour l'histoire des amis de Dieu », cf. Ed. Schwartz, *Gesammelte Schriften*, I [Berlin, 1938], 116 s.), ou *Historia Religiosa* (H. R.) et *Histoire Ecclésiastique* (H. E.). Je cite la première d'après Migne, P. G. 82, 1283 ss. (en indiquant le chapitre, puis colonne et parfois ligne du grec), la seconde d'après la 2e édition de L. Parmentier (dans le Corpus de Berlin), revue par F. Scheidweiler Berlin, 1954. Sur Théodoret, voir H. Opitz, P. W., 2. Reihe, v 1791-1801, G. Bardy, *Dict. Théol. Cath.*, xv, 229-325. Né vers 393, élevé au siège de Cyrrhus en 423, Théodoret doit quitter sa charge en 449, et il se réfugie alors dans le monastère d'Apamée qui l'avait accueilli jeune homme (cf. *infra*, p. 253 et n. 2). Il est mort avant 457, puisque son nom n'est plus « dans la liste des destinataires à qui l'empereur Léon I a adressé sa lettre encyclique, en octobre 457 » (P. Peeters, *Le tréfonds oriental de l'hagiographie byzantine*, Bruxelles, 1950, 102). Les dates des deux écrits historiques sont controversées. Pour la première, Lietzmann, *op. cit.* (cf. *supra*, p. 15, n. 1), 237 s., conjecturait 437-445 (plutôt 449) : car Acace, est-il dit *H. R.* II 1313 C, a été évêque cinquante-huit ans ; or consacré en 379, il est donc mort en 437 ; d'autre part dans la lettre 82, écrite en 445 (plutôt 449), Théodoret parle de τῶν ἁγίων ὁ βίος comme d'une œuvre déjà parue. Glubokovsky (cité par Peeters, *l. c.*, 96) conjecturait entre 440 et 455, Opitz (*l. c.*, *supra*) vers 444. Le *terminus ante quem* (449) paraît bien assuré. La lettre Sirmond 82 (PG 83, 1264 A 13 ss.), à Eusèbe évêque d'Ancyre, où Théodoret dit ἡμῖν συγγέγραπται ... τῶν ἁγίων ὁ βίος (1265 B 1/3), fait partie d'un groupe de lettres (79-82) adressées à divers personnages (79 au patricien Anatolius, 80 au *praefectus* Eutrechius, 81 au consul Nomus) après que Théodoret eut reçu l'ordre impérial (après le 18 avril 448) de ne plus sortir de son diocèse de Cyrrhus, cf. PG 83, 1256 A 12 ss., 1257 C 3 ss., 1260 B 7 ss., 1264 C 1. D'autre part ce terminus me semble confirmé par l'*H. R.* elle-même. Dans la seconde partie de cet ouvrage, où Théodoret parle de moines encore vivants (ch. XXI à XXX), il traite d'abord (XXI-XXV) de moines de la région de Cyrrhus, Jacques disciple de Maròn (« qui a planté le paradis » spirituel « aujourd'hui florissant dans la région de Cyrrhus » XVI 1420 A) XXI 1432 C (cf. aussi l'allusion aux Marcionites qui ravagent la région de Cyrrhus *H. R.*, 1440 D, *H. E.*, V 31.3) ; Limnaius, disciple du même Maròn XXII 1453 B (allusion aux Marcionites 1452 D) ; Jean émule de Limnaius XXIII 1456 C ; Zébinas, en relation avec Maròn (XXIV 1457 C) et maître de Jacques (1457 D) qui lui envoie un manteau de poil (1464 A) ; Asclépius dont l'ermitage est distant de dix stades (XXV 1464 B) et qui, reclus, n'ouvre sa porte qu'à Théodoret (1464 C). Or, pour désigner la Cyrrhestique, où séjournent ces solitaires, Théodoret emploie les expressions de παρ' ἡμῖν (XXII 1452 D ; déjà XX 1430 A fin), ἐν τοῖς ἡμετέροις μέρεσιν (XXIII 1457 A), τὸ ὄρος δ τοῦδε τοῦ ἄστεως τριάκοντα σταδίοις ἀφέστηκεν (XXI 1433 A). Il rapporte XXIV 1461 C la

ou dont il a entendu la narration de témoins oculaires dignes de foi [1]. Aussi bien, dit-il, plusieurs de ces ermites ont vécu « ou peu avant moi ou de mon temps [2] ».

De fait, son *H. R.* est divisée en deux parties. Les chapitres I à XX concernent les ermites qui, bien que Théodoret en ait connu certains lui-même, sont morts du moins lorsqu'il compose l'*H. R.*, vers les années 437-449. Les chapitres XXI à XXX concernent les ermites encore vivants à cette date [3], les cinq premiers (XXI-XXV) étant consacrés plus spécialement à des solitaires de la Cyrrhestique [4].

Le premier groupe lui-même comporte une division à la fois chronologique et géographique. Les chapitres I à XIII concernent les ermites les plus anciens, mais en même temps, sauf Jacques de Nisibe (I) et Publius (V), ceux qui ou bien ont été de quelque manière en relation avec Antioche ou bien ont vécu aux environs mêmes de cette ville. Les chapitres XIV à XX concernent des ermites, le plus souvent des reclus, qui ont vécu aux environs de Cyrrhus et que Théodoret, par ouï-dire ou autopsie, a connus comme évêque, de 423 à 449.

J'étudierai plus spécialement en ce chapitre les premiers ermites syriens qui, d'une manière ou de l'autre, ont été en relation avec Antioche, soit Julien Sabas (II), Marcianus (III), Eusèbe (IV), Syméon l'Ancien — différent du premier Stylite qui, pour Théodoret, était un « Syméon le Jeune » — (VI), Palladius (VII), Théodose et Romanus (X-XI).

visite que Cyrrhus reçoit d'un personnage et comment tous deux, ce personnage et lui-même, se rendent à l'ermitage de Polychronius disciple de Zébinas (σὺν ἐμοὶ τῆς τῶν μεγάλων ἀθλητῶν ἀπολαῦσαι θεωρίας ἠθέλησε). Théodoret ne peut s'exprimer en ces termes que si, au moment où il parle, il est encore à Cyrrhus (donc avant 449). Aussi bien est-ce comme évêque de Cyrrhus qu'il est *seul* admis chez le reclus Asclépius (XXV 1464 C) et qu'il peut entrer chez les nonnes Marana et Kyra XXIX 1492 A 5 : τῆς ἱερωσύνης τὴν προεδρίαν τιμῶσαι.

Quant à l'*H. E.*, elle est sûrement postérieure à l'*H. R.* puisqu'il y est fait souvent allusion à cet ouvrage. La date donnée par Opitz (*l. c.*, 1799.65) « après 426, durant le séjour au couvent d'Apamée » est triplement impossible : en 426, Théodoret est depuis trois ans évêque de Cyrrhus ; l'*H. E.* suit l'*H. R.*, que Théodoret donne comme publiée en 449 ; l'*H. E.* va jusqu'en 428.

Sur l'histoire de l'Église d'Antioche au IVe, Ve et VIe siècles, cf. R. Devreesse, *le Patriarcat d'Antioche depuis la paix de l'Eglise jusqu'à la conquête arabe*, Paris, 1945. Pour le IVe siècle plus particulièrement, cf. F. Cavallera, *Le schisme d'Antioche*, Paris, 1905.

1. Prol. 1292 A/B μόνων τοίνυν τῶν κατὰ τὴν ἕω φωστήρων δίκην ἀναφανέντων... ἀναγράψω τὸν βίον, 1293 A τοιγάρτοι καὶ ἡμεῖς τὰ μὲν ἐροῦμεν ὡς αὐτόπται, τὰ δὲ τοῖς αὐτόπταις διηγησαμένοις πεπιστευκότες, ἀνδράσι τὸν ἐκείνων βίον ἐζηλωκάσι.

2. I 1293 B ταύτης ἐπὶ τοῦ παρόντος καμοῖ δεῖ τῆς συνεργίας, τῶν ὀλίγον πρὸ ἡμῶν καὶ ἐφ' ἡμῶν δὲ λαμψάντων ἁγίων τὸν βίον πειρωμένῳ συγγράψαι.

3. Cf. XXI in. 1432 A/B : Ἐπειδὴ τῶν ἀναρρηθέντων τῆς ἀρετῆς ἀθλητῶν τοὺς ἀγῶνας διεξήλθομεν, ... φέρε καὶ τῶν ἔτι περιόντων καὶ μεγαλοπρεπῶς ἀγωνιζομένων ... τὴν πολιτείαν συγγράψωμεν.

4. Sur l'histoire et sur la topographie de Cyrrhus et de la Cyrrhestique, outre la belle étude de F. Cumont, *Etudes Syriennes* (Paris, 1917), 221-245 ; inscriptions *ib.*, 330-340 (nos 38-41), voir Dussaud, 470 ss.



La vie de ces moines s'est écoulée, soit entièrement, soit pour la plus grande part, au IVe siècle. Le chapitre suivant aura pour objet des moines plus récents qui ont vécu près d'Antioche et ont été mêlés directement à la vie de Théodoret : Aphraate (VIII), Pierre (IX), Zénon (XII), Macédonius (XIII). Théodoret les a connus et le dernier a même été son père spirituel.

## Julien Sabas (II)

**Julien Sabas,** Araméen d'Osrhoène [1], avait fondé en son pays des monastères qui attirèrent nombre de disciples, venus de Perse ou de Syrie. Parmi les Perses fut un certain Jacques « qui, après la mort du maître, brilla en toute vertu et fut illustre, non pas seulement dans les monastères de là-bas, *mais encore en ceux de Syrie, dans lesquels d'ailleurs il mourut après avoir vécu cent quatre années* » (1309 C/D). Un autre disciple, Astérius dont on ne sait s'il fut Syrien ou Perse, fonda dans la région de Gindarus [2], bourg important dépendant d'Antioche, un monastère où il attira à lui beaucoup d'autres « athlètes de la sagesse », et « parmi eux le grand Acace, je veux dire le fameux Acace, celui qui est dans toutes les bouches » (1313 B/C). Avec Acace, nous sommes tout près et de Théodoret et d'Antioche. Car Acace est un personnage connu. Consacré évêque de Bérée (Alep) en 379, peu après le retour de l'évêque Mélèce à son siège d'Antioche [3], il occupa le siège de Bérée cinquante-huit ans (*H. R.*, 1313 C), ce qui le fait mourir en 437. Or Théodoret, évêque de Cyrrhus depuis 423, se rendait souvent auprès de son collègue de Bérée [4] — les deux villes ne sont distantes que d'une quarantaine de kilomètres —, et c'est de lui qu'il a connu les détails sur la vie de Julien Sabas et de ses disciples [5], en particulier le récit de la visite de Julien à Antioche en 365.

1. Dans la boucle de l'Euphrate, capitale Edesse (auj. Ourfa).

2. Sur Gindarus (auj. Djandarous) à 40 km. environ au N. E. d'Antioche, cf. Dussaud, 229, Devreesse, *op. cit.*, 111, n. 10. Un évêque de Gindarus paraît au concile de Nicée, *ib.*, 125, liste A, no 65.

3. Il fit partie d'une même fournée épiscopale au cours de laquelle, à la demande du vieil évêque Mélèce, son ami Eusèbe de Samosate consacra Acace à Bérée, Théodote à Hiérapolis, Eusèbe à Chalcis, Isidore à Cyrrhus, Euloge à Edesse, cf. *H. E.*, V 4, 5 (283.1 ss.) et Cavallera, *op. cit.*, 212. Eusèbe de Samosate avait été exilé par Valens en Thrace (*H. E.*, IV 13, 2 et 3). Son retour en Syrie ne peut avoir lieu avant 379 et c'est donc cette date qu'il faut assigner à ces consécrations.

4. Dans sa lettre *Ep.* 75 (PG. 83, 1244 C), Théodoret rappelle qu'il prêchait volontiers à Bérée, où il trouvait un bienveillant auditoire.

5. Cf. *H. R.* II 1324 B ἐμοὶ δὲ τὰ διηγήματα ἡ θεία κεφαλὴ ὁ μέγας Ἀκάκιος παρέδωκεν, ἀκριβῶς ἅπαντα τὰ κατ' αὐτὸν (Julien) ἐπιστάμενος. Acace a été la source directe de Théodoret pour d'autres moines, cf. *H. R.* IV (Eusèbe) 1344 D ταῦτα δέ με πολλοὶ μὲν καὶ ἄλλοι τῶν ἐκεῖνον ἱστορηκότων καὶ τὰ κατ' αὐτὸν ἀκριβῶς ἐπισταμένων ἐδίδαξαν, διηγήσατο δὲ τοῦτο αὐτὸ τὸ διήγημα ὁ πρεσβύτης ὁ μέγας Ἀκάκιος, οὗ καὶ πρόσθεν ... ἀπεμνημονεύσαμεν. ἔφη δὲ καὶ ἑρέσθαι αὐτὸν κτλ. Acace est probablement aussi la source directe pour le récit de la visite des évêques à Marcianus, III 1332 B ss.

Les causes de cette visite tiennent à la triste situation où se trouvait l'église d'Antioche depuis 330, dont il me faut bien dire un mot pour expliquer l'importance de l'intervention de Julien [1]. Dès les premières années après le Concile de Nicée (325), les antinicéens avaient cherché à nuire à leurs adversaires. Parmi ces derniers, s'était trouvé au premier rang l'évêque d'Antioche Eustathe. Un groupe d'antinicéens (dont Eusèbe de Nicomédie), s'étant réuni à Antioche en 330, y forma une sorte de synode. On produisit une femme tenant dans ses bras un enfant dont elle accusait Eustathe d'être le père [2]. Cette calomnie, d'autres encore, eurent leur effet : Eustathe fut exilé par Constantin dans la Thrace, où il mourut. Son départ eut pour résultat de diviser l'église d'Antioche. Un groupe se détacha aussitôt de la Grande Église : on les nommait les Eustathiens ou aussi, d'après le prêtre qui les dirigeait, les Pauliniens. Le reste demeura fidèle aux successeurs, plus ou moins pro-ariens, d'Eustathe, tout en tâchant de réfréner leurs tendances à l'arianisme. Parmi les orthodoxes unis les plus zélés à maintenir la pureté dogmatique et la vie religieuse de la Grande Église, se distinguaient deux laïques, Flavien d'Antioche et Diodore de Tarse ; également pieux et cultivés, ces laïques étaient en étroit rapport avec les moines de Syrie, dont beaucoup déjà avaient fixé leur ermitage aux environs de la ville. Après des fortunes diverses et une succession de sept évêques [3] à tendances légèrement ou fortement antinicéennes [4], l'église d'Antioche reçut à sa tête, en 360, l'évêque Mélèce, démissionnaire de Sébaste en Arménie. Il avait été régulièrement élu par un grand concours d'évêques d'opinions diverses, qui l'avaient choisi surtout pour la douceur et le charme de ses manières : ce choix, pensaient-ils, calmerait les esprits et ramènerait les dissidents dans la Grande Église. Devant Constance, alors présent à Antioche [5], Mélèce, peu après son avènement, eut à prononcer un sermon où il ne pouvait taire sa doctrine [6]. Il parut franchement homoousien et fut aussitôt exilé par Constance dans sa patrie d'origine, la petite Arménie [7].

1. Sur ces événements, voir l'excellent livre de Cavallera, cité *supra*, p. 245, n. 1 fin.

2. Il avait bien pour père, paraît-il, un Eustathe : mais c'était un forgeron : cf Cavallera, 37, n. 3, d'après Théod. *H. E*, I 22, 3.

3. Paulin de Tyr 330 ; Eulalius 331-332 ; Euphronius 332-333 (ou 334) ; Flaccillus 334-343 ; Stéphanus 343-344 (déposé) ; Léonce 344-358 ; Eudoxe 358-360 (transféré au siège de Constantinople).

4. Le dernier, Eudoxe, était résolument antinicéen et il avait, à Constantinople, l'oreille de Constance II.

5. Constance passa l'hiver de 360/361 à Antioche, où il préparait son expédition d'Orient.

6. Voir le sermon (conservé par Épiphane) dans Cavallera, 79-83.

7. Selon J. Chrys., *in Meletium* 520 A (Gaume II, 621), Mélèce resta à peine trente jours à Antioche durant son premier épiscopat. On ne sait la date exacte de son élection, mais, Constance se trouvant à Antioche et ce séjour ayant eu lieu durant l'hiver 360/361, c'est ou fin 360 ou début 361 que Mélèce fut élu et exilé. Il s'était rendu si populaire déjà que les Antiochiens portaient son image sur les chatons de leurs bagues, sur leurs signets, sur des phiales, qu'ils le faisaient peindre sur les murs de leurs maisons et qu'ils donnaient son nom à leurs enfants, Chrys., *l. c.*, 519 C/D.



Après son départ, Constance fit nommer évêque un arien déterminé, Euzoius. Cependant, Constance mort (3 nov. 361), Julien rappela tous les évêques bannis par son prédécesseur, et Mélèce revint à Antioche (362).

Entre-temps, néanmoins, les dissidents de leur côté avaient obtenu de Lucifer de Cagliari, qui s'était rendu à Antioche, la consécration épiscopale de leur chef, le prêtre Paulin (en 362) : il y avait donc désormais deux évêques à Antioche. La mauvaise humeur de Julien à l'égard des chrétiens d'Antioche (juin 362-mars 363) ne rapprocha pas les deux partis, et ils étaient encore en présence lorsque Valens, en 365, commença de persécuter les orthodoxes. Un édit du 5 mai 365 ordonna aux cités de bannir tous les évêques qui avaient été chassés par Constance et qui étaient rentrés depuis 362. En vertu de cet édit, Mélèce eut à partir pour un second exil [1]. C'est en ces circonstances qu'eut lieu l'intervention de Julien Sabas. Je laisse la parole à Théodoret (II, 1317 B/1321 D) [2] : « On avait chassé d'Antioche le grand Mélèce, qui avait reçu du Dieu de l'univers le soin de la diriger. On avait chassé des temples divins, avec les fidèles qui les suivaient dans leur créance, tous les clercs qui, dans la Sainte Trinité, n'adoraient qu'une seule et même essence. Tantôt ils faisaient leurs pieuses assemblées dans les grottes au pied de la montagne (le Silpius), tantôt leur lieu de prière était la rive même (de l'Oronte), d'autres fois, c'était le Gymnase Militaire situé devant la Porte du Nord [3].

1. Cavallera, 133 : A. Piganiol, *l'Empire Chrétien* (Paris, 1947), 162 et n. 63 (sources).

2. Résumé *H. E.*, IV 27, 1-4 (267.1 ss.). Théodoret y rappelle ensuite (IV 27, 4-5) que le fameux Antoine, dans des circonstances analogues, avait quitté le désert et parcouru Alexandrie pour défendre Athanase contre les Ariens (Athan., *V. S. Ant.* 69). On peut citer également l'intervention de Daniel le Stylite à Constantinople, en faveur de l'archevêque Acace contre l'usurpateur Basiliscus (475-476). *V. S. Danielis Styl.*, c. 70-84 (Delehaye, *Saints Stylites*, 67.6 ss.). Le prestige incroyable des ermites aux yeux de la foule donnait à ces interventions tout leur poids. Théodoret lui-même raconte plus loin dans l'*H. R.* (XIII, 1404 C/D) comment Macédonius, après la révolte d'Antioche contre Théodose I en 387, intercéda avec succès auprès des commissaires impériaux, et *ib.* VIII (1372 C/1373 B) comment Aphraate intervint ἑθελοντής (1372 D) auprès de l'empereur Valens en 372.

3. Donc dans la plaine sur la rive droite de l'Oronte. Cité encore plus loin (1321 C 13 s.) et VIII 1372 D8/1373 A3 : καὶ δήποτε θεασάμενος αὐτὸν (Aphraate) ὁ ... βασιλεὺς (Valens) εἰς τὸ πολεμικὸν ἐξιόντα γυμνάσιον (ἐκεῖ γὰρ τότε συνέβη τοὺς τῆς Τριάδος συναθροίζεσθαι θιασώτας). Voir aussi *H. E.*, IV 26, 2. C'est, je pense, en raison de ces réunions des Méléciens au *campus* (traduction littérale de πολεμικὸν γυμνάσιον qui est un « champ de Mars ») que Jérôme les nomme *campenses*, lettre 15, 3 (I, 47.13 ss. Labourt) au pape Damase : *nunc igitur... trium ὑποστάσεων ab Arrianorum prole, campensibus, nouellum a me, homine Romano, nomen exigitur.* La lettre date de 376 ou de l'hiver 376/377, Jérôme étant alors au désert de Chalcis (cf. Cavallera, *Saint Jérôme*, I 2, 16). Mais il vient de séjourner un an à Antioche (374-375), où il était le sectateur de Paulin, et il connaît bien ce sobriquet de *campenses*, « gens du *campus* », qu'on applique aux Méléciens. Le sens de « campagnards » ap. Duchesne, *Hist. de l'Égl.*, II 391 (et Blaise, *DLFAC*, s. u.), me paraît trop vague, celui de « habitants de la plaine » de Cilicie, proposé par Labourt (I, p. 164), hors de question. Voir *Addenda*, p. 510.

Car leurs ennemis ne permettaient pas aux pieux de s'établir toujours au même lieu. Or les nourrissons du mensonge (sc. les Ariens) avaient fait courir le bruit et répandre par la ville la nouvelle que le grand Julien, je veux dire cet illustre vieillard, avait embrassé leurs doctrines et se trouvait en accord avec eux. C'était là, pour les pieux, motif à la pire affliction, car ils craignaient que ce bruit ne trompât les âmes simples et sans détour et ne les fît tomber dans les rets des hérétiques. Les bienheureux et divins Flavien et Diodore, qui avaient été honorés du presbytérat [1] et présidaient aux destinées du peuple saint [2], et Aphraate, dont, avec l'aide de Dieu, j'écrirai pour vous la vie à part (cf. *infra*, ch. VIII), persuadent le grand Acace, déjà mentionné plus haut (1313 B/C), de prendre pour compagnon de route l'illustre Astérius qui avait été à la fois maître d'Acace et disciple du saint vieillard Julien, et de courir auprès de cet ornement commun de l'Église, de ce pilier de la doctrine évangélique, pour l'amener à quitter sa vie solitaire au désert et à venir au secours de tant de myriades de gens qui périssaient par la fraude, bref à éteindre la flamme d'Arius par la rosée de sa venue. Le divin Acace s'empressa donc, et, après s'être adjoint, suivant les instructions qu'il avait reçues, le grand Astérius, il se rendit auprès de l'immense luminaire de l'Église [3]. Il le salua et lui dit : « Voyons, Père, dis-moi pourquoi tu supportes avec joie tout ce long labeur. » « Servir Dieu », répond Julien, « est plus précieux à mes yeux que le corps, l'âme, la vie et tout le reste : j'essaye, dans la mesure de mes forces, de lui offrir un culte pur et de lui plaire en toutes choses. » « Eh bien », dit Acace, « je vais t'indiquer un moyen par lequel tu le serviras plus encore que maintenant. Et je ne me fonde pas sur la seule raison, mais sur l'enseignement de Dieu lui-même.

1. Mélèce les avait sans doute ordonnés prêtres durant son séjour à Antioche depuis 362, probablement sous Jovien en 363, cf. Cavallera, 126.
2. Depuis le nouvel exil de Mélèce en 365.
3. Sur la vie de Julien Sabas avant sa venue à Antioche en 365, les sources sont Théodoret, *H. R.* II 1305 C/1317 B, et les vingt-quatre hymnes de S. Ephrem, ed. Lamy, *S. Ephræm Syri Hymni et Sermones* (Mechliniae, 1889), III, 837-936, cf. Schiwietz, *op. cit.* (*supra*, p. 16), 56 ss. Ces deux sources sont indépendantes et se corroborent. Selon Théodoret (1305 C/D), Julien, dont on ignore le lieu d'origine, aurait d'abord vécu solitaire dans une caverne de l'Osrhoène (au Nord ou Nord-Est d'Edesse, Schiwietz 59, qui date ce séjour dans la grotte des années 317-325, *ib.* 59,3), où bientôt seraient venus à lui de nombreux disciples. Ensuite de quoi, pour fuir la renommée, Julien voyage, fait le pélerinage du mont Sinaï (où il élève une chapelle et un autel « qui existe encore », *H. R.* 1316 B/C), puis retourne « à sa propre palestre » (donc à la grotte de l'Osrhoène) où il annonce la mort de l'empereur Julien (il est donc déjà revenu en juin 363 : *H. R.* 1316 D/1317 A). Vient alors, dans l'*H. R.*, le récit du voyage d'Antioche. Les seules indications topographiques de ce récit sont les suivantes. Julien a eu à traverser le désert pendant deux ou trois jours avant de parvenir à un village où on le reçoit (1320 C/1321 A). Au retour, il doit passer par Cyrrhus, qui est à deux jours de marche d'Antioche (1321 D). D'après la Chronique d'Edesse et le *liber chalifarum* (Schiwietz, 65, 3), Julien Sabas serait mort le 15 février 367. Il devait donc être très âgé déjà en 365. A cette date, il n'avait pas vu de femme depuis plus de quarante ans (*H. R.* 1320 C 12). S. Ephrem dit qu'il mena cinquante ans la vie d'ascète.



Comme il demandait jadis à Pierre s'il l'aimait plus que les autres, et que celui-ci eut répondu — ce qu'il savait d'ailleurs d'avance — « Seigneur tu sais bien que je t'aime », il lui montra comment agir pour le servir davantage : « Si tu m'aimes, dit-il, pais mes brebis, pais mes agneaux » (Jo. 21, 15-17). Voilà ce que toi aussi, Père, tu dois faire. Car le troupeau risque d'être dévoré par les loups, et Celui que tu aimes tant chérit extrêmement ce troupeau : or il est propre à l'amant de faire ce qui réjouit l'aimé. En outre tu courrais toi aussi grand risque, et grand dommage pour tous tes travaux et sueurs, si tu acceptais en silence que fût trahie la vérité en butte à de cruels ennemis, poursuivis ses sectateurs, et que ton nom même devînt un appât pour séduire ceux qu'on cherche à prendre. De fait, les chefs de l'infamie arienne prétendent avoir en toi un partisan de leur doctrine impie ». Aussitôt entendus ces mots, le vieillard dit adieu pour un temps à sa vie de silence et, sans craindre la gêne, pour lui inaccoutumée, des tumultes de la ville, il prend en hâte le chemin d'Antioche. Après deux ou trois jours de marche à travers le désert, il arrive à un pays alors que le soir tombait ». Théodoret raconte ici un miracle du saint. Il avait été reçu par une bonne femme riche, qui l'avait supplié de loger chez elle. Pendant qu'elle apprête le repas, son petit garçon de sept ans tombe dans un puits. Celui-ci est miraculeusement sauvé par la prière du saint qui rend l'enfant à sa mère (1320 C/1321 A). Je reprends à 1321 A, l. 10. « On arrive à Antioche, et le peuple entier se presse de toutes parts, avide de contempler l'homme de Dieu : chacun espérait recevoir de lui la guérison de son mal. Le saint avait pris gîte dans les cavernes du pied de la montagne, celles-là mêmes, dit-on, dont le divin et bienheureux apôtre Paul avait fait lui aussi sa résidence et sa cachette. Mais aussitôt, pour que tous comprissent qu'il était bien un homme, il y est saisi d'une fièvre très intense. Comme le grand Acace, à la vue de la foule qui s'était rassemblée, se désolait de cet accident, craignant que l'annonce du mal ne frappât tous ces braves gens qui s'attendaient à être guéris par la main de Julien : « Ne perds pas courage », lui dit le vieillard ; « s'il est nécessaire que je guérisse, cela aussi, Dieu l'accordera sur-le-champ ». Sur ces mots, il se met en prière, pressant le sol, à son habitude, des genoux et du front ; il suppliait Dieu de lui obtenir la santé, s'il devait en résulter quelque avantage pour cette grande congrégation de peuple. Il n'avait pas achevé, qu'une sueur abondante et soudaine éteignit le feu de la fièvre. Alors, après avoir délivré beaucoup de malades de maux de toute espèce, il se rendit à l'assemblée des pieux. Comme il longeait les portes du palais impérial, un mendiant cul-de-jatte, qui se traînait à terre sur ses fesses, de sa main tendue toucha le manteau de poil du vieillard, et, par cet acte de foi, chassa son infirmité ; alors il se mit à bondir aussi lestement qu'avant sa maladie, de même que le boiteux guéri par Pierre et Jean. Sur ce, tout le peuple de la ville afflue, le Gymnase Militaire se remplit de la foule accourue : les sycophantes, les artisans du mensonge étaient pénétrés de honte, les pupilles de la piété exultaient de joie et de bonheur, et tous ceux qui avaient besoin

de son assistance attiraient chez eux le luminaire de la piété. Même un certain personnage qui avait été chargé du plus haut commandement et qui gouvernait sur tout l'Orient [1], pria par un messager le saint de venir chez lui pour le délivrer du mal qui l'affligeait. Julien y alla sans retard, et après une prière au Maître de toutes choses, d'un mot brisa le mal ; puis il recommanda au malade de rendre grâces à Dieu. »

Julien Sabas ne survécut pas longtemps au voyage d'Antioche. A son retour, il passa par Cyrrhus et y visita le sanctuaire du « victorieux martyr Denys [2] ». Là encore, on lui demanda d'intervenir contre un Astérius qui avait passé à l'hérésie et, par ses arguments captieux, troublait la communauté. Julien pria, Astérius mourut [3]. Après quoi, Julien rentra dans son monastère, et, au bout de quelque temps [4], passa à l'autre vie (1321 D/1322 C). Son corps fut rapporté à Edesse et déposé dans l'église des martyrs Guria, Habib et Schemona [5].

## Marcianus (III)

Le troisième chapitre de l'*H. R.* est consacré à **Marcianus de Cyrrhus**, et, comme nous disions [6], c'est encore d'Acace que Théodoret a obtenu ici ses renseignements. Mais il en a d'autres, d'une source plus directe encore. Marcianus, d'une noble famille de Cyrrhus, se retira, tout jeune encore, au fond du désert (καταλαμβάνει τῆς ἐρήμου τὸν ὀμφαλόν 1324 D) [7], où il mène d'abord une vie solitaire. Plus tard il accueille deux disciples, Eusèbe et Agapet. Eusèbe lui succéda dans son ermitage (τῆς ἱερᾶς ἐκείνης καλύβης κληρονόμος ἐγένετο 1325 C). Agapet fonda à Nikertai, près d'Apamée, deux monastères

1. Sans doute un *comes Orientis*, sur quoi cf. Piganiol, *L'empire chrétien*, 322. Le *comes Orientis* résidait à Antioche.
2. Il doit s'agir d'un martyr local, Denys l'Aréopagite n'ayant pas eu encore de culte en Syrie à une époque aussi reculée (Delehaye, *An. Boll.*, XXVII, 1908, 89). L'église de Denys reçut de l'empereur Anastase I (491-518) le droit d'asile, d'après une inscription publiée et commentée par Cumont, *op. cit.* (*supra*, p. 246, n. 4), 330-335. Cyrrhus était plus célèbre pour sa basilique des SS. Cosme et Damien, cf. P. Peeters, *Le tréfonds oriental*, etc..., 66-67.
3. Il n'est pas question de cet Astérius dans l'*H. E.* C'est évidemment un autre que l'Astérius disciple de Julien et maître d'Acace, qui avait accompagné Acace dans son ambassade à Julien.
4. Exactement en 367, d'après la Chronique d'Edesse, cf. *supra* p. 250, n. 3 et Cavallera, 133, n. 4.
5. Cf. Schiwietz, *op. cit.*, 66, 17, d'après Ephrem, *Hymnes*, IV 7 et XII 7-9.
6. *Supra*, p. 247, n. 5.
7. D'après l'*H. E.*, IV 28,1 (268.8), il s'agit du désert de Chalcis. Chalcis ad Belum (Quinnesrîn, Dussaud 476) n'est qu'à 34 km. au S.-O. d'Alep, et la région n'est pas ce que nous nommons « désert » au sens propre. Mais il y a, tout aux alentours d'Alep, des plateaux rocheux d'aspect désolé où l'on a bien pu mener la vie solitaire. Beaucoup de ruines de monastères se voient encore, cf. J. Mattern, S. J., *Villes mortes de Haute Syrie* (Beyrouth, 1944) et surtout G. Tchalenko, *Villages antiques de la Syrie du Nord*, I (Paris, 1953), auquel j'aurai souvent recours. Voir *Addenda*.



dont l'un porta son nom, l'autre celui du moine Syméon [1], qui y vécut cinquante ans (1325 C/D). Or si l'on accepte une conjecture plausible du P. Peeters [2], c'est l'un de ces monastères d'Apamée que le jeune Théodoret avait choisi pour retraite lorsque, brillant étudiant, il éprouva l'attrait de la vie monastique. Après les avoir mentionnés dans l'*H. R.*, Théodoret ajoute (III, 1325 D/1328 A) : « Il vit là encore aujourd'hui plus de quatre cents moines athlètes de la vertu, amants de la piété, qui par leurs peines achètent le ciel. Or ceux qui ont établi leur règle sont Agapet et Syméon, qui eux-mêmes l'avaient reçue du grand Marcianus. Et de ces monastères sont sortis bien d'autre lieux de retraite monastique, soumis à la même règle, qu'il n'est pas facile de compter [3]. De toutes ces plantations le premier auteur a été cet homme divin. » Il est clair que c'est dans la tradition orale de ce monastère d'Apamée, où il fut lui-même admis, que Théodoret a puisé pour écrire la vie de Marcien.

Aussi bien, ici encore, quelques noms peuvent-ils être rapportés à des personnages connus, quelques faits datés de façon approximative. Agapet, fondateur de l'un des monastères d'Apamée, a été évêque d'Apamée alors que Flavien gouvernait l'église d'Antioche [4]. Or le prêtre Flavien, ancien chef de la communauté mélécienne, aux jours de l'épreuve, fut élu évêque d'Antioche après juillet 381 [5]. Flavien était évidemment en relations avec son collègue d'Apamée, ancien disciple de Marcianus, et c'est peut-être par lui qu'il fit la connaissance de l'ermite. Toujours est-il, qu'une fois évêque, il se rendit auprès de Marcianus, accompagné d'Acace évêque de Bérée, d'Eusèbe évêque de Chalcis, d'Isidore évêque de Cyrrhus, de Théodote évêque d'Hiérapolis [6] et d'autres magistrats et personnages dans les honneurs, pour entendre la parole du saint. Celui-ci, dans son désert de Chalcis, ne se laissait guère approcher, sauf au temps pascal, durant lequel tous accouraient le voir (*H. R.*, 1331 A/B). Ces prélats une fois réunis autour de lui, tout le monde se taisait : eux attendaient qu'il parlât, lui cependant demeurait assis en silence. L'un des assistants enfin prit la parole pour demander au saint qu'il étanchât leur soif. Lui alors, après un profond soupir, s'excusa sur son indignité. Dieu parle tout le temps, disait-il, et pourtant nous n'en tirons aucun

1. L'un des nombreux Syméon, différent du Stylite, différent aussi de Συμεὼν ὁ παλαιός qui fait l'objet du ch. VI de l'*H. R.* Ce dernier s'était retiré sur l'Amanus.
2. *Le tréfonds oriental* etc... ; de même déjà J. Opitz dans P. W., 2 R., V 1791.54 ss. (ce tome a paru en 1934).
3. L'un de ces monastères fut celui de Séleucobélus ou Séleucie ad Belum (Dussaud 155 ss., P. W., 2. R., II 1200-1203 : sûrement près d'Apamée, mais mal localisé), fondé par Basilius disciple de Marcien, *H. R.*, III 1337 C.
4. *H. E.*, V 27, 2-3.
5. Cavallera, 254 s. (Sur Flavien, voir *supra*, p. 248). A Apamée, Agapet succéda à l'évêque Marcellus, qui s'était rendu fameux par la destruction du temple de Zeus de sa ville épiscopale, Théod., *H. E.*, V 21, 5-15.
6. Membidj, à 37 km. au S.-O. de Djerablous. Tous les évêques ici mentionnés avec Flavien avaient fait partie de la fournée épiscopale de 379, cf. *supra*, p. 247, n. 3.

fruit. « Comment donc pourrais-je aider autrui, moi qui comme les autres, repousse ce bienfait divin, et refuse d'en tirer profit ? » Sur ce, conclut Théodoret, les Pères eux-mêmes se répandirent en discours qu'il serait trop long de rapporter. Puis, s'étant levés et ayant prié, ils voulurent conférer la prêtrise à Marcianus. Mais, comme chacun remettait cet honneur à son voisin et qu'aucun ne se décidait à agir, ils finirent par retourner sans avoir rien fait (1332 A/D).

Sous son aspect bénin, cette édifiante conférence cache peut-être des desseins plus précis. On a vu plus haut [1] quel était le prestige des moines auprès de la foule et combien leur intervention dans les affaires de l'Église avaient de poids. Ainsi Julien Sabas avait-il été appelé à Antioche en 365 pour renforcer les méléciens orthodoxes contre les ariens. Marcianus ne le cédait pas en prestige à son prédécesseur. Telle était sa renommée que, de son vivant, on lui élevait des chapelles : une à Cyrrhus, par les soins de son neveu Alypius, une à Chalcis, par les soins d'une riche et noble dame, Zénobiana, beaucoup d'autres encore en d'autres lieux (1336 D) ; tout le monde voulait s'assurer ses reliques après sa mort, si bien que l'ermite avait fait jurer à son disciple de l'enterrer en un lieu secret, et de ne révéler cet emplacement à personne (1336 D/1337 B) [2]. D'autre part, Marcianus n'était pas resté indifférent à la lutte contre les hérétiques, et il ne cessait de proclamer bien haut son orthodoxie (1336 B/D) : « Il abominait la folle doctrine d'Arius qui jaillissait alors comme une flamme par l'effet du pouvoir impérial. Il abhorrait les insanités d'Apollinaire. Il luttait valeureusement contre les partisans de Sabellius qui confondent en une seule les trois hypostases (personnes). Il répudiait complètement les gens dénommés Euchites qui, sous l'habit monastique, souffrent du mal des Manichéens. Si brûlant était son zèle pour les décrets ecclésiastiques qu'il entra en une juste querelle même contre un homme admirable et divin. Il y avait dans ce désert (de Chalcis) un certain Abraam, vieillard aux cheveux blancs, à l'âme plus blanche encore, brillant de toute vertu, qui ne cessait de répandre des larmes de componction. Or au début, entraîné par une sorte de simplicité naturelle, cet ermite avait accepté de célébrer la Pâque comme on avait fait d'abord [3] : ignorant, semble-t-il, les décrets sur ce point des Pères de Nicée, il préférait se soumettre à l'antique usage. Bien d'autres, en ce temps, souffraient de la même ignorance. Souvent, par maints arguments,

1. *Supra*, p. 249, n. 2.
2. Cp. *V. I^a. S. Pachomii*, 75.20 ss. Halkin : même recommandation de Pachôme à Théodore avant de mourir. Après les funérailles, Théodore vient, de nuit, avec trois autres frères et transporte le corps εἰς ἄλλον τόπον · καὶ ἐκεῖ ἐστιν ἕως ἄρτι.
3. Je lis ⟨ὡς⟩ τὸ πρῶτον ἐπιτελεῖν ἠνείχετο Πάσχα 1336 C 5 . τὸ πρῶτον seul fait double emploi avec καταρχάς à la ligne précédente et τὸ πρῶτον ἐπιτελεῖν Πάσχα n'a pas de sens ici (la chute de ὡς après ὑπαρχθείς est un phénomène banal). C'est la date de la Pâque qui est en question. Sur quoi, cf. L. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Eglise*, II (1907), 140 s., 148, G. Bardy dans *Histoire de l'Eglise* (coll. Fliche-Martin), III, 88 s.



le grand Marcianus avait tenté de ramener le vieillard Abraam — ainsi le nommaient les indigènes — à la pratique commune de l'Église. Comme il le voyait obstiné en son refus, il rompit ouvertement sa communion avec lui. Mais ensuite cet homme divin (Abraam) jeta au rebut sa folie et célébra la sainte fête en accord avec l'Église... Or cet heureux succès fut dû à l'enseignement du grand Marcianus. »

On conçoit que l'assistance d'un tel champion parût bien désirable à l'évêque Flavien. C'est que Flavien précisément se trouvait en difficulté. Pour le comprendre, reprenons le fil de l'histoire de l'Église d'Antioche depuis 365, où nous l'avions laissé [1]. Exilé par suite du décret de Valens en 365, l'évêque Mélèce était rentré dans sa ville, semble-t-il, deux ans plus tard pour un répit de quatre ans (367-371). Exilé de nouveau en 371, ce ne fut qu'à la mort de Valens (9 août 378) qu'il put retourner à Antioche. Il y séjourna trois ans. En mai 381 il était présent à Constantinople pour le Concile. Objet d'une vénération universelle de la part et des Pères et de Théodose même, qui pensait reconnaître en lui un évêque qu'il aurait vu en songe avant son avènement et de qui il aurait reçu les insignes impériaux [2], Mélèce, d'un accord unanime, fut appelé à présider ce Concile. Il contribua à la nomination de Grégoire de Naziance au siège de Constantinople et mourut peu après, au cours de l'été 381. Grégoire de Nysse prononça son éloge. Mélèce, avant de mourir, avait recommandé qu'on fît la paix à Antioche. Il s'y trouvait, on se le rappelle, trois évêques [3] : l'arien Euzoius nommé par Constance en 360, l'évêque orthodoxe (Mélèce avant sa mort, puis Flavien), l'évêque des dissidents intransigeants, ce Paulin qui avait été leur chef depuis 330 et que Lucifer de Cagliari, par une erreur malencontreuse, avait consacré en 362. Euzoius ne comptait pas. Mais Mélèce, dans la dernière partie de son épiscopat (378-381), avait essayé de s'entendre avec les Pauliniens [4]. Paulin et lui-même étaient des vieillards. Qu'on s'accordât donc à laisser le siège à celui qui survivrait à l'autre : si Mélèce devait mourir le premier, Paulin lui succéderait comme seul évêque. En attendant, on posséderait en commun les églises, on supprimerait le trône épiscopal et mettrait à sa place l'évangile [5]. Cette avance fut repoussée. Comme il arrive si souvent, il s'agissait maintenant d'une question de préséances et de prestige. A la mort de Mélèce, la querelle restait ouverte. D'un accord presque unanime, les Pères furent d'avis d'élire Flavien. Ce vieux lutteur, depuis le début du schisme, avait toujours

1. Cf. *supra*, p. 248 s. Il ne s'agit, ici encore, que d'un bref résumé. Je renvoie, comme plus haut, à Cavallera, *op. cit.*, ch. IV à VIII.
2. Cf. Théod. *H. E.*, v 6,1-7,3 (285.9 ss.).
3. Et même quatre. Car il faut compter encore un certain Vital, transfuge des Méléciens, qui s'était affilié aux doctrines d'Apollinaire, évêque de Laodicée, et que celui-ci avait consacré évêque. Cf. Cavallera, 157 s., 162 ss., 215, etc.
4. Notamment lorsqu'il s'était agi à Antioche de la restitution des églises aux catholiques (février 381), en vertu de l'édit de Théodose du 10 janvier 381 : cf. Cavallera, 215 s.
5. Cavallera, 216.

essayé de maintenir la pureté de la foi, mais sans passer à la dissidence. Il avait été l'auxiliaire constant de Mélèce et quasi gouverné l'Église d'Antioche durant les exils de l'évêque. Son choix s'imposait. Seul Grégoire de Naziance, avec quelques autres, soutint Paulin. Il rappelait les dernières volontés de Mélèce. Il lui paraissait urgent de mettre avant tout fin au schisme. Ses conseils ne furent pas entendus. Flavien fut nommé évêque. Ses plus chauds partisans avaient été les évêques nouvellement élus (en 379) sous l'influence de Mélèce [1], ceux-là mêmes que nous avons vus tenir conférence chez l'ermite Marcianus, Acace de Bérée, Eusèbe de Chalcis, Isidore de Cyrrhus, Théodote d'Hiérapolis.

L'affaire s'envenima par le recours des Pauliniens à Rome. Je laisse les détails, ne rappelle que l'essentiel. Après un échange de lettres et d'arguments, Rome finit par inviter à un concile romain les Pères orientaux (382). On y règlerait les litiges pendants, ceux de Nectaire à Constantinople, de Flavien à Antioche, de Cyrille à Jérusalem. Les pères de Constantinople [2] furent réticents, se bornant à envoyer trois légats. On s'attendait évidemment à Rome à ce que Paulin et Flavien se montrassent en personne : Paulin seul fit le voyage, en compagnie d'Épiphane et de Jérôme. Flavien, estimant qu'on ne pouvait mettre en question son droit, était demeuré à Antioche. Il eut le dessous : « Paulin fut reconnu comme le seul évêque légitime, Flavien rejeté de la communauté des Occidentaux [3] ». Il ne devait rentrer en grâce que seize ans après (398) [4]. En Orient, sauf les anciens partisans de Paulin, Égyptiens et Chypriotes, tout le reste lui était demeuré fidèle, Palestine, Phénicie, Syrie, Pont, Asie Mineure et Thrace même [5]. Mais il lui fallait compter, dans sa propre ville, avec un rival qui désormais passait aux yeux de Rome pour le seul évêque légitime. Car Paulin vécut encore jusqu'en 388. Et avant de mourir, pour maintenir ses droits, il se nomma un successeur qu'il consacra lui-même, Evagrius [6]. Cette élection était toute contraire aux règles canoniques : l'Égypte même, bien que favorable aux Pauliniens, refusa sa communion à Évagrius. A Rome néanmoins, on sembla reconnaître les droits du nouvel évêque, puisque, de nouveau, on appela à Rome les deux parties pour décider entre elles. Une telle mesure ne pouvait que blesser profondément Flavien. S'il avait jadis refusé de laisser comparer son élection à celle de Paulin, à plus forte raison aujourd'hui. Il refusa de bouger. On fit agir Théodose [7]. Impressionné par la courageuse attitude de Flavien lors de l'affaire des statues (387), Théodose

1. Cavallera, 245-255.
2. Il y eut une nouvelle réunion des Pères à Constantinople au printemps de 382, Cavallera, 258.
3. Cavallera, 261.
4. Par les soins de Jean Chrysostome, jadis ordonné prêtre par Flavien (386), et en 398 élu évêque de Constantinople. Sur ses conseils, Flavien envoya à Rome le vieil évêque de Bérée, Acace, qui régla l'affaire. Cf. Cavallera, 289. Flavien mourut six ans après, en 404 (Cavallera, 292).
5. Cavallera, 262. Cf. Théod., *H. E.*, v 23, 9-10 (323.11 ss.).
6. Cavallera, 268.
7. A plusieurs reprises dans les années 388-389. Cf. Cavallera, 269, n. 1.



ne le pressa point et, au dire de Théodoret (*H. E.*, v, 23, 8.11), il le défendit même au cours d'un voyage à Rome (juin-août 389). A Antioche, les passions étaient vives. Les dames, comme de juste, entraient dans la querelle, avec moins de connaissances théologiques que de goût pour l'intrigue [1]. Cependant les évêques orientaux n'abandonnaient pas Flavien. Dans un synode, réuni à Césarée de Palestine en 393, les évêques déclarent : « Nous avons décidé légitimement et justement que nous ne connaissons qu'un évêque à Antioche, le religieux évêque Flavien » et ils envoient cette déclaration au pape Sirice. Peu à peu, les choses s'arrangèrent. Evagrius mourut. Flavien put empêcher qu'on lui donnât un successeur. Il se réconcilia avec Rome, on l'a vu, en 398.

Ainsi, de 381 à 398, le vieil évêque Flavien s'était vu en butte à bien des attaques, à des mauvais procédés de toute sorte. Il est tout naturel que, dans ces conditions, avec les évêques voisins qui se trouvaient être ses amis, il ait été chercher un jour auprès de l'ermite Marcianus aide et soutien. Nous ignorons à quelle date se tint cette conférence. Marcianus devait être très vieux déjà en 381 ; et l'on peut supposer que c'est dans les premières difficultés de son épiscopat que Flavien se rendit chez l'ermite. Mais c'est pure conjecture et aussi bien n'importe guère. Il eût été plus utile de savoir quels furent, en ce jour mémorable, les discours des pontifes. Malheureusement, selon un procédé cher aux hagiographes, Théodoret ne relate que les humbles protestations et les politesses que se firent ces saints hommes. Une chose, tout au moins, paraît sûre. Si Flavien et ses collègues firent le voyage du désert de Chalcis, c'est en raison, d'une part, des difficultés de l'évêque d'Antioche, d'autre part du prestige de Marcianus, prestige assez grand à leurs yeux pour qu'ils pussent désirer de toutes leurs forces de gagner l'ermite à leur cause. Même il n'est pas absurde de penser que, comme jadis dans le cas de Julien Sabas, ils venaient lui demander de descendre à Antioche pour fortifier la position de Flavien.

## Eusebe (IV).

Le chapitre relatif à **Eusèbe** s'ouvre sur un petit prologue où Théodoret veut montrer que le désert n'est pas seul à fournir de saintes gens : « la terre habitée » (οἰκουμένη) en produit elle aussi (1340 B/C) [3]. Eusèbe

1. Cf. Jean Chrys, *hom. in ep. ad Eph.* XI 88 C (= ed. Gaume, t. XI 1, p. 101) : εἴπατε ὅσαι πάρεστε (ὡς γὰρ ἐπὶ τὸ πολὺ γυναικῶν τοῦτο τὸ ἐλάττωμα), ταῖς ἀπούσαις διηγήσασθε τοῦτο τὸ ὑπόδειγμα, φαβήσατε (cette homélie a été en partie traduite par Cavallera, 271 ss.). Jean Chrysostome prêcha à Antioche de 386 à 398. La date des Homélies sur l'Ep. aux Ephésiens ne peut être fixée avec certitude, cf. Lietzmann, P. W., IX, 1817-1818.
2. Cavallera 286, où il cite la lettre des évêques à Sirice, conservée par Sévère d'Antioche.
3. Noter la phrase ὁπόσους μὲν καρποὺς ἡ ἄκαρπος ἔρημος τῷ θεῷ προσενήνυχεν ... ὑπεδείξαμεν ... · φέρε λοιπὸν εἰς τὴν οἰκουμένην μεταβῶμεν τῷ λόγῳ, καὶ δείξωμεν τῇ τῆς φιλοσοφίας (vie monastique) κτήσει ἥκιστα ταύτην ἐμποδὼν γινομένην et cp. *Hist. Mon.* VIII 20 (38.15 ss. Pr.) τετέλεσται δὲ καὶ ἐπὶ τῆς Αἰγυπτιακῆς ἐρήμου πλείονα τέκνα θεῷ παριστώσης ὑπὲρ τὴν οἰκουμένην γῆν. V. *Add.*

en effet est le fondateur d'un couvent fameux dans la plaine de Téléda ou Tell'Adé, au pied du Djebel Barakat au Nord-Ouest d'Alep (Bérée) [1]. Théodoret décrit le site d'une manière très précise (1340 C/D) [2] : « Il est un mont élevé, situé à l'orient d'Antioche et à l'occident d'Alep, dominant les montagnes contiguës, et dont le sommet extrême affecte la forme d'un cône. Sa hauteur lui a valu son nom : les habitants du pays ont coutume de l'appeler *Koryphé* (sommet). Autrefois, sur sa cime même, se trouvait un temple des démons, tenu en grande vénération par les gens du voisinage. Plus bas, vers le midi, s'étend une plaine qui forme comme un golfe, fermée de chaque côté par des promontoires courbes, pas très élevés. Ces hauteurs s'étendent jusqu'à la route carrossable, et elles reçoivent les deux pistes qu'on a ouvertes de l'un et de l'autre côté du sud au nord. Dans la plaine, se sont établis des villages, petits et grands, collés à droite et à gauche contre les collines. A la racine même du mont élevé, se trouve une grosse bourgade fort peuplée ; dans la langue du pays, on l'appelle Téléda [3]. Au-dessus, sur la pente, un vallon s'ouvre vers le midi, regardant la plaine ». Dans ce vallon, un certain Ammianus avait fondé un monastère (φιλοσοφίας φροντιστήριον 1340 D 9/10). A vingt-cinq stades (env. 4 km. 500) de là, Eusèbe vivait en reclus (καθειργμένος 1341 A 5) dans une minuscule cellule sans fenêtre. Il avait été induit, ainsi que son frère, à cette vie érémitique par leur oncle paternel Marianus, qui la menait lui-même, et qui, « ayant goûté à l'amour divin, n'avait pas voulu être seul à jouir de tels biens ». Marianus s'était donc adjoint des « compagnons de l'amour divin » (συνεραστάς) [4], et il avait en particulier « capturé » ses deux neveux, car, alors qu'il prenait à la chasse, pour les conduire à la vertu, des gens qui ne lui étaient rien, il lui paraissait absurde de laisser là ses neveux hors de ses prises [5]

1. Sur cette région, cf. Cumont, *Etudes Syriennes*, 29-33, et surtout G. Tchalenko, *Villages antiques de la Syrie du Nord*, I, Paris, 1953, 103 ss. (*La plaine de Dana*) et 145 ss. (*Couvents antiques de la plaine de Dana*). Sur le couvent de Téléda, *ib.* 154-155. J'aurai à revenir sur ce couvent au ch. X (*Les couvents de la Syrie du Nord*), et au ch. XII à propos de Syméon Stylite (l'Ancien) qui a séjourné dans une filiale du monastère d'Eusèbe. Voir *Addenda*, ad p. 252, n. 7.

2. Ce passage a déjà été traduit par Cumont, *l. c.*, 30 s., traduction adoptée par Tchalenko, *l. c.*, 103, sauf deux légères variantes, « carrossable » pour « qu'on parcourt à cheval » et « pistes » pour « sentiers ». Je la reproduis à mon tour, sauf « qu'on a ouvertes » pour « en coupant » (ἀνατεμνομένας ... τρίβους 1340 D 1/2).

3. A Τελεδᾶν ou Τελεδάν, Cumont préfère la forme Τελαδάν donnée par deux manuscrits (m,t) dans la vie de Syméon Stylite (1468 A 6 = 3.6 Lietzmann), comme se rapprochant davantage du nom syriaque Tell Addâ. Cf. Cumont, *l. c.*, 32.

4. Θεῖος ἔρως (1341 A 9/10), συνεραστaί (A 11) rappelle le langage des philosophes (φιλοσοφίας ἔρως) depuis Platon, cf. A. D. Nock, *Conversion and Adolescence* ap. *Pisciculi Fr. Jos. Dölger dargeboten* (Münster, 1939), 167, n. 13. Pour d'autres expressions de la même langue, cf. *infra*, n. 5.

5. Noter ici les images de chasse (ἐθήρευσε, ἀγρεῦσαι, ἀναγρεύτους qui semble un hapax), quasi techniques déjà chez Diogène Laerce et d'autres pour décrire la capture d'un adolescent par un maître en sagesse : Stilpon ἐθήρασε Cratès D. L. 2, 114 ; Ménédème θηραθείς par Platon 2, 125 ; Polémon



(1341 A 11-16). Il les avait donc enfermés dans une petite cellule, où il les formait à la vie angélique [1]. Le frère d'Eusèbe mourut jeune de maladie, mais Eusèbe continua de vivre ainsi tout le temps que vécut son oncle, et, celui-ci mort, il poursuivit ce genre de vie, « sans parler à personne, sans voir la lumière, continuellement reclus » (1341 B 7-8). Cependant Ammianus, non loin de là, dirigeait avec peine son monastère, car il était fort modeste (φρονήματι ὅτι μάλιστα μετρίῳ τοὺς ἄλλους ἐπλεονέκτει 1340 D 11-12). Il allait donc trouver souvent Eusèbe, le conjurant de venir à son aide et d'accepter la charge de « pédotribe en sa palestre » (1341 A 2). Un jour enfin, il lui demanda : « Dis-moi, excellent ami, à qui espérais-tu plaire quand tu as adopté ces rudes austérités [2] ? » « A Dieu », répond naturellement Eusèbe, « à Dieu, législateur et maître de la vertu ». « Eh bien donc », reprend Ammianus, « puisque c'est Dieu que tu aimes, je vais t'indiquer un moyen de rendre ta flamme plus brûlante et en même temps de servir l'objet de ton amour. A reporter sur soi-même toute sa sollicitude, on ne saurait échapper, selon moi, à l'accusation d'égoïsme... Puis donc que tu brûles d'une telle ardeur pour Dieu, notre créateur et notre sauveur, aide à lui procurer beaucoup d'autres amants aussi. Voilà ce qui plaît à notre commun Maître [3] ». Ces discours amollirent Eusèbe, qui se laissa entraîner et accepta de gouverner les moines. Ammianus, désormais, ne fut plus que l'un d'entre eux [4].

Théodoret lui-même n'avait pas connu Eusèbe. Ce qu'il nous rapporte à son sujet, il le tient, soit de son ami Acace de Bérée — par exemple les effrayantes pénitences du saint homme et les raisons qu'il en donnait [5], — soit des successeurs d'Eusèbe à Téléda. Son récit nous offre ainsi une sorte de chronique du couvent de Téléda, et comme ce couvent joue un grand rôle dans l'histoire spirituelle de l'Antiochène, et par lui-même et par sa filiale, le monastère d'Eusébonas où vécut Syméon le Stylite, on m'excusera de m'étendre un peu à son sujet.

Le grand renom d'Eusèbe lui avait attiré beaucoup de disciples, et il était même arrivé que certains moines quittassent leur propre couvent pour venir se mettre sous sa direction. Tel fut le cas de Jacques le Perse

θηραθείς par Xénocrate 4, 16 ; Crantor par Polémon 4, 17 et 24 ; Hipparchia (sœur de Métroclès) ἐθηράθη par les doctrines de Cratès 6, 96 ; Nausiphane par Pyrrhon 9, 64. Pour d'autres exemples, voir encore Nock, *l. c.*, 166, n. 11 et 12.

1. ἐν οἰκίσκῳ βραχεῖ 1341 B 1. Il ne s'agit pas d'un couvent au sens propre, mais de « cellules » (οἴκισκοι, οἰκήματα, cf. ch. IX, p. 296, n. 3) isolées où chacun vit en ermite. Cf. le cas de Publius à Zeugma, décrit *infra* ch. X.

2. Cf. plus haut (p. 250) Acace à Julien Sabas.

3. 1341 B/1344 A. J'ai abrégé le discours d'Ammianus, farci de textes scripturaires.

4. Je passe ici certains traits sur Eusèbe : sa gravité *infra*, ch. IX, p. 293 ; ses chaînes de fer, *ib.*, 293 et note 293,4 ; ses méthodes de gouvernement à Téléda, *infra*, ch. X, p. 316 s.

5. ταῦτα ἀκηκοέναι ὁ μέγας ἔφη Ἀκάκιος, καὶ ἄγασθαι τῆς σοφίας, καὶ τὴν πολεμικὴν θαυμάσαι ἀνδρείαν αὐτοῦ (la lutte contre les démons) καὶ ἐμπειρίαν . οὗ χάριν ὡς ἀξιάγαστόν τε καὶ ἀξιομνημόνευτον τοῖς τοιάδε μανθάνειν ἐφιεμένοις καὶ τόδε προσέφερε τὸ διήγημα 1345 B 8 ss.

et d'Agrippa, disciples de Julien Sabas à Gindarus (cf. *supra*, p. 247), qui, à la mort de celui-ci, passèrent de Gindarus à Téléda ; bien qu'ils fussent les higoumènes de leur propre couvent [1], ils estimèrent, comme plus haut Ammianus, « qu'il valait mieux être sagement régi que régir soi-même (1345 C 4-5) [2]. Jacques, désigné par Eusèbe pour lui succéder, refusa la charge et s'en fut dans un autre monastère, où, après une longue vie, il mourut. L'higouménat passa donc à Agrippa, qui se distinguait par une grande pureté de cœur et le don des larmes (1345 D). Il eut pour successeurs David et Abbâ, et ceux-ci, Théodoret les a connus [3], d'où vient que son récit prend désormais une couleur plus vive, comme il arrive chaque fois qu'il parle en témoin oculaire.

« Cet homme (David), selon le mot de l'Apôtre (Col. 3, 5), avait réellement mortifié son corps terrestre. Il avait si bien profité des leçons du grand Eusèbe, que, durant les quarante-cinq années qu'il vécut en ce monastère (φροντιστηρίῳ), il y passa tout ce temps sans jamais un mouvement d'impatience ou de colère ; non, même après qu'il eut pris l'higouménat, nul jamais ne le vit vaincu par cette passion : et cela, bien que mille occasions, comme il est naturel, l'y poussassent. Car il avait là cent cinquante moines sous sa houlette, dont les uns sans doute étaient au sommet de la vertu et imitaient la vie céleste, mais dont les autres voyaient à peine sortir leurs plumes et apprenaient seulement à s'élever dans leur vol au-dessus de la terre. Et pourtant, bien qu'il eût tant d'élèves dans les choses divines, et qu'il en eût même qui transgressaient quelque point de la règle, comme on doit s'y attendre, car il n'est pas facile à un moine d'être vertueux en tout, cet homme divin gardait son calme, comme s'il n'eût point eu de corps, sans que nulle occasion le portât jamais à la colère. Ceci, je ne l'ai pas seulement entendu dire, j'en ai fait moi-même l'expérience. Un jour, en effet, que l'envie m'avait pris de voir cette troupe, je me rendis là avec quelques compagnons de voyage, des hommes qui avaient embrassé le même genre de vie (βίος) que moi (sc. la cléricature) [4]. Nous passâmes donc toute une semaine auprès de cet homme divin et ne le vîmes pas une seule fois changer de visage ; ses traits n'étaient pas tantôt relâchés, tantôt contractés par une humeur chagrine ; oui, et de même ses yeux n'étaient pas non plus

1. Ils avaient été probablement désignés par Julien Sabas avant sa mort. C'était alors l'usage. Ainsi Pachôme mourant désigne Pétronius, *Vita I^a.S. Pachomii*, 75.7 s. Halkin ; de même Eusèbe désigne Jacques le Perse, *H. R.*, 1345 C 9 ss.

2. τοῦ ἡγεμονεύειν τὸ καλῶς ἄγεσθαι ἄμεινον ἡγησάμενοι 1345 C 4. Même idée sous une autre forme *infra* 1345 C 13 s. νέμεσθαι μᾶλλον ἢ νέμειν αἱρούμενοι. Plus haut, 1344 A 9 ss. καὶ γὰρ οὗτος (Ammianus) τὴν ἡγεμονίαν ἐδραπέτευε, καὶ τῶν ὑπηκόων εἰς εἶναι μᾶλλον ἐβούλετο, τῆς προστασίας τὸν κίνδυνον ὑφορώμενος.

3. Cf. οὗ κἀγὼ τῆς θέας ἀπήλαυσα 1345 D 9, et les verbes au présent 1349 D 1 ss.

4. Schiwietz, *op. cit.*, 206, 9, veut que ce soit l'état monastique et estime que, de toute façon, il ne s'agit pas de l'épiscopat (donc cette visite eut lieu avant 423).



sombres un moment, un autre plaisants à voir, mais ils gardaient toujours la même décente réserve. Ce sont là preuves suffisantes de la sérénité (γαλήνη) de son âme. On pensera peut-être que, s'il se montrait tel, c'est que rien n'était venu l'émouvoir. Je me vois donc forcé de rapporter un fait qui se produisit sous nos yeux. Cet homme divin avait pris place parmi nous, il nous entretenait de la vie monastique (περὶ φιλοσοφίας), examinant le problème de la perfection de la vie évangélique. Au beau milieu de la discussion, un certain Olympius, Romain de race, digne d'admiration lui aussi pour ses mœurs, revêtu de la dignité sacerdotale, et qui, dans ce monastère occupait le second rang, s'en vint à nous, accablant de reproches le divin David : sa modération, disait-il, était un fléau public, sa douceur ne faisait que tout gâter, ce comble de vertu n'était plus de la bonté, mais de la folie. Cependant, comme doué d'une âme adamantine, l'autre acceptait ces reproches et ne se laissait pas blesser par un langage qui d'ordinaire blesse les gens. Il ne changea pas non plus de visage, ni n'interrompit la discussion en cours, mais d'une voix douce, avec des mots qui attestaient la sérénité (αἰθρία) de son âme, il renvoie ce vieillard, le priant de s'occuper de la chose qu'il veut régler. « Pour moi, dit-il, comme tu le vois, je suis en conversation avec les gens qui sont venus chez nous, et je juge nécessaire, pour l'instant, de me tenir à ce bon office. » Comment un homme donnerait-il meilleure preuve de sa mansuétude ? Que lui, qui s'était vu confier la plus haute charge, eût accepté pareilles insultes de la bouche de son second, cela surtout devant des étrangers, et qui entendaient l'outrage, et qu'il n'en ait subi nulle agitation, nul trouble par l'effet d'un mouvement de colère, quel haut degré de fermeté et d'endurance cela ne dépasse-t-il pas ? » (1348 A 1-1349 A 2) [1].

1. Il n'y a pas lieu de suspecter la bonne foi de l'historien et l'anecdote est d'ailleurs vraisemblable. Il est fréquent qu'une communauté ait à sa tête un supérieur majeur indulgent, un second plus rude et plus attaché à la lettre de la règle. Néanmoins le trait rappelle curieusement certains faits analogues dans les *Vies des Philosophes* de Diogène Laerce. Comme l'a marqué O. Gigon, *Antike Erzählungen über die Berufung zur Philosophie*, *Mus. Helv.* III (1946), 19 s., il s'agit là d'un τόπος pour manifester l'imperturbabilité du sage. Le schème est le suivant. Un maître fait sa leçon : Xénocrate (D. L. IV, 11 et 16), Pyrrhon (IX, 63). Entre quelqu'un qui veut le troubler (Polémon dans le cas de Xénocrate IV, 16) ou qui s'attend évidemment à ce que le maître s'arrête et le salue (Antipater et Xénocrate IV, 11) ; ou encore les auditeurs s'en vont, le maître reste seul (Pyrrhon IX, 63). Le maître n'en continue pas moins sa leçon jusqu'à ce qu'il l'ait achevée. Noter dans le cas de Xénocrate (IV, 16) ὁ δὲ οὐδὲν διατραπεὶς εἶρε τὸν λόγον ὁμοίως, de Pyrrhon (IX, 63) ἀεί τ' εἶναι ἐν τῷ αὐτῷ καταστήματι, et ici ἔμενεν ἀκίνητος 1348 B 2, ἐθεώμεθα πρόσωπον οὐδεμίαν μεταβολὴν δεχόμενον B 9/10, οὐδὲ μετεβάλλετο τὸ πρόσωπον οὐδὲ τὴν προκειμένην ἠφίει διάλεξιν D/3, le terme γαλήνη (B fin) propre à la sagesse épicurienne. — Libanius rapporte sur lui-même un trait analogue, *Bios* (Or. I) 61 (I, 112.15ss. Förster). Un jeune esclave vient de fuir de chez lui (à Nicomédie, où il est professeur) avec 1500 statères d'or (env. 30.000 frs. or). Cependant (l. 19 ss.) ἐπεδεικνύμην κινούμενος τὰ εἰωθότα τῶν ἀκροατῶν τῇ κλοπῇ τεταραγμένων, ὥστε εἶναί μοι διπλοῦν τὸ θαῦμα, τὸ μὲν ὡς λέγειν ἐπισταμένῳ, τὸ δὲ ὡς τὰ τοιαῦτα φέρειν.

« J'ai vu bien d'autres amants de la vie monastique (ἐραστὰς τῆς φιλοσοφίας) dans ce couvent [1] », poursuit Théodoret, «les uns dans leur prime force, les autres accablés par l'âge : des hommes de plus de quatre-vingt-dix ans refusaient de quitter cette vie laborieuse, et partageaient les sueurs des jeunes, suppliant Dieu jour et nuit, accomplissant les saintes liturgies et ne prenant leur maigre nourriture que tous les deux jours » (1349 B 4 ss.). Du nombre de ces saintes gens furent Marôsâs, qui avait été higoumène dans un couvent voisin, et son disciple l'Ismaélite Abbâ. Marôsâs mourut après quelque temps (1349 C 15). Quant à Abbâ, il semble avoir été le supérieur au temps même où écrit Théodoret, car l'historien parle de lui au présent (1349 D 1 ss.). « Voilà déjà trente ans qu'Abbâ vit dans ce couvent : or son ardeur à la peine est telle que s'il venait tout juste de commencer. Jusqu'à ce jour, il ne s'est jamais chaussé ; quand il gèle, il se tient assidûment à l'ombre ; au plus fort de la chaleur, il recherche l'ardeur du soleil, et en accueille les brûlures comme une brise de zéphyre. Durant tout ce temps, il n'a jamais voulu boire d'eau : ce n'est pas qu'il use des aliments qu'on a coutume de prendre quand on s'abstient de boisson — de fait, des aliments plus chargés d'eau sont d'usage en pareil cas —, non, il mange exactement comme les autres, se contentant d'ailleurs de fort peu, tout juste de quoi donner au corps un peu de force, et il estime superflu de boire. Bien qu'il porte une lourde ceinture de fer [2], il ne s'assoit que rarement : c'est debout la plus grande partie du jour et de la nuit, ou à genoux, qu'il offre sa prière au Seigneur. Quant à s'étendre, il y a renoncé une fois pour toutes, et nul jamais jusqu'à ce jour ne l'a vu couché. Davantage, depuis qu'il a été nommé à la tête de cette troupe et qu'il en a reçu la présidence, il n'en met que plus d'ardeur à soutenir toutes ces épreuves, s'offrant à ses subordonnées comme le modèle de la perfection monastique (ἀρχέτυπον φιλοσοφίας 1352 A 9). Tels sont les vaillants lutteurs que le divin Eusèbe, pédotribe et gymnaste en ces luttes, a présentés à Dieu [3] » (1349 D/1352 A).

## Symeon (VI) et Palladius (VII)

Les quatre anciens ermites qu'il nous reste à étudier ont vécu soit pas très loin d'Antioche, Syméon sur l'Amanus, qui domine Alexandrette, Palladius à Imma (Yéni Chéhir) sur la route d'Antioche à Alep, soit à Antioche même comme Théodose et Romanus. Leur influence n'a pas été seulement indirecte, par l'exemple de leur vie ou la fondation de monastères dans la Syrie du Nord. Pour trois au moins d'entre eux,

1. Ici καλύβη cf. *infra*, ch. VIII, p. 269, n. 1.
2. Cf. *infra*, ch. IX, p. 293 s.
3. παρέστησε τῷ θεῷ 1352 A 12. Cf. *Hist. Mon.*, VIII 20, p. 38.16 Preuschen τῆς Αἰγυπτιακῆς ἐρήμου ... τέκνα θεῷ παριστώσης, p. 38.17 s. ἀγέλαι, ὅσας αἱ κατ' Αἴγυπτον ἔρημοι τῷ θεῷ παριστῶσιν.



Syméon, Théodose et Romain, elle a été directe. Des Antiochiens montaient sur l'Amanus pour recevoir la bénédiction (εὐλογία) de Syméon : ainsi la mère de Théodoret, de qui l'historien a reçu ce qu'il rapporte sur cet ermite. Théodose a fondé un monastère tout près de la ville, Romain a joué à Antioche le rôle d'un père spirituel.

**Syméon** avait commencé par vivre en ermite, habitant une petite grotte (ἔν τινι βραχεῖ... ἄντρῳ 1357 C 4), dans une région qui n'est pas indiquée, dont nous savons seulement qu'il s'y trouvait des Sarrasins (1360 B 6 ss.), qu'elle était désertique et nourrissait des lions (1357 D), et qu'elle était à une grande distance de l'Amanus (πολλὴν ἀνύσας ὁδόν 1360 B 9). Comme il avait fait un éclatant miracle [1] et que le bruit qui en était résulté lui avait attiré une foule de Sarrasins, qui l'incommodaient, il vint se réfugier sur l'Amanus. Le lieu où il se fixa n'est pas indiqué non plus, mais il était proche d'un village (κώμη 1360 C 11, χωρίον D 10) qui faisait encore partie de l'Antiochène (ὑπὸ ταύτην — Antioche — γὰρ τὸ χωρίον ἐτέλει 1360 D 10), et non de la Cilicie Seconde. Là encore Syméon accomplit des miracles, si bien que la ville entière court après lui, pour lui demander la guérison de possédés, de fiévreux ou d'autres malades (1360 D 11-14). Importuné de nouveau, il se rend en pèlerinage au Sinaï (cf. *infra*, p. 292) [2]. A son retour, il fonde sur l'Amanus deux monastères [3]. C'est dans l'un d'eux sans doute que la mère de Théodoret l'a connu et a obtenu sa bénédiction.

Le chapitre sur **Palladius** (VII) n'est qu'un corollaire du chapitre relatif à Syméon (VI). Ces deux hommes sont contemporains, de mêmes mœurs, en relations familières l'un avec l'autre. Ils se visitent souvent

1. Ce miracle consiste en la domestication de deux lions qui, sur l'ordre de Syméon, ramènent à la bonne route des voyageurs juifs qui s'étaient égarés dans le désert de l'ermite. Les juifs ont raconté la chose au solitaire Marôn de Cyrrhestique (VI, 1360 A), en présence de Jacques disciple de Marôn (*ib.* et XVI, 1420 A, XXI, 1432 C), et celui-ci l'a rapportée à Théodoret (ταῦτά μοι οὗτος ὁ μέγας Ἰάκωβος διηγήσατο 1360 A 9).
2. En 1364 B 10 ss., il est dit que, parvenu au Sinaï, Syméon demeura toute une semaine prosterné contre terre, sans la moindre nourriture, jusqu'à ce qu'il eût entendu une voix céleste (θεία φωνή) l'assurant qu'il avait trouvé grâce auprès de Dieu. La même voix l'engageait à prendre « ce qui lui était servi (par Dieu) », τὰ προτεθέντα et à le manger de bon cœur. Syméon, ayant tendu la main, trouva alors trois pommes, qu'il mangea, et dont il fut tout réconforté. La nourriture offerte par Dieu est un « motif » fréquent dans l'*Historia Monachorum*, v. gr. Or, 26.8 Preuschen (ἄγγελος αὐτῷ ... οὐράνιον βρῶμα ἐκόμιζεν) ; Apollô, 34.8 s. (ἡ τροφὴ δὲ αὐτοῦ τέως ... παρὰ θεοῦ ἐξ ἀμηχάνου ἐχορηγεῖτο) ; Patermouthios, 55.17 ss. (un pain chaque dimanche est déposé près de sa tête tandis qu'il prie) ; Hellé, 65.11 ss. (Ayant jeûné toute une semaine il s'endort au désert et voit un ange qui lui dit : ἀναστὰς τὰ εὑρισκόμενα ἄρον καὶ φάγε. Il regarde à l'entour et voit une source et de belles plantes vertes. Un autre jour, ayant eu faim, il prie; aussitôt παρέκειντο des pains frais, des olives et des fruits, 65.18/20. Ou encore, c'est un ange sous la forme d'un frère ou d'un bel enfant qui lui apporte des aliments, 68.1 ss.).
3. 1364 C 5/6. Dans la suite (sur les conseils que Syméon donne à ses moines) καὶ θαρρεῖν παρακαλῶν καὶ φρονήματος ἐμφορῶν (1364 C 13 s.) est évidemment corrompu : lire ἐμφορεῖσθαι (abréviation mal lue par un copiste après ἐμφορ), cf. Hervet *atque ut fidenti excelsoque animo essent admonens.*

et s'excitent mutuellement à la vertu (1364 D/1365 A). C'est tout. On sent que Théodoret manque ici de documents. Il n'a que deux faits précis à rapporter : le lieu de séjour de l'ermite, Imma, à 40 kilomètres environ d'Antioche sur la route d'Antioche à Alep ; un miracle célèbre de Palladius (résurrection d'un mort), dont on parle encore au temps de l'historien (τὸ μέχρι καὶ τήμερον ᾀδόμενον 1365 A 7 s.).

## Théodose (X) et Romanus (XI)

**Théodose**, né à Antioche, était allé d'abord se fixer sur un contrefort du Djebel Mousa au sud-est de Rhosus, où, après avoir vécu en ermite, il fonda un monastère. Romanus, né et élevé à Rhosus, vint se retirer près d'Antioche. De là vient que Théodoret les a associés dans son récit et que, sans prendre garde à la chronologie, il a inséré ces deux chapitres X et XI dans une suite (IX-XIII) qui intéresse plus directement Antioche. Néanmoins ces ermites appartiennent encore au IVe siècle, le premier a dû mourir quelque vingt ans ou plus avant Théodoret, il ne parle d'eux que par ouï-dire, et c'est donc ici qu'il faut les mentionner.

Je reviendrai plus loin (p. 315 et 318) sur le couvent au-dessus de Rhosus et la règle que Théodose y avait instituée. Le monastère subsistait encore dans la seconde moitié du VIe siècle et le début du VIIe, car c'est alors que Jean Moschus († 619) l'a visité [1]. Il se trouvait, dit Théodoret,

1. *Pré Spirituel* (PG, 87, 3), ch. 80-86, 95-101, 103-104. Ces chapitres se rapportent à un état du monastère très postérieur au temps de la fondation et ne concernent donc pas proprement notre objet. Mais ils sont intéressants en eux-mêmes. 80. Le couvent est alimenté par une source qui jaillit autrefois à la prière de Théodose. Or, malgré l'abbé, les frères voulurent se construire un bain. La source tarit pour plus d'un an, jusqu'à ce qu'on eût détruit le bain. — 81 : Une femme de la région d'Apamée creuse un puits sans jamais trouver de l'eau. Une vision de songe lui apprend qu'elle doit faire venir une image de l'abbé Théodose du « couvent au Skopélos » (cf. ch. X, p. 315, n. 4). Elle la fait venir, la jette dans le puits ; l'eau apparaît. Cf. le culte des images des Stylites, sur quoi J. Lassus, *Bull. Et. Or. Inst. fr. de Damas*, II (1932), 67 ss., Merlat, *Mél. Picard*, II, 721 ss. — 82-83 : Sur le moine Jean de ce couvent. Un armateur lui fait savoir que son navire a été lié par un sort et ne peut prendre la mer. Jean prie, le navire est délivré. — 84 : mort et funérailles au couvent d'un anachorète qui vivait dans le voisinage. — 85 : Lors d'une année de disette, les frères, malgré l'abbé, refusent de donner aux pauvres les mesures de blé etc. accoutumées aux Jeudi et Vendredi Saints. Ensuite de quoi le cellerier découvre que toute la provision de blé du couvent a germé. Dans ce texte φαλεραί (2941 C 1) doit désigner des galettes en forme de disques ; εὐλογίαι en B 15 a le sens fréquent d'aliments bénis, en C 10 μὴ κόψωμεν, τέκνα, τὴν εὐλογίαν τοῦ πατέρος ἡμῶν, c'est « bénédiction ». Les frères sont toujours assurés de la protection du fondateur : ils la perdront s'ils refusent eux-mêmes de donner. — 86 : Un anachorète vient tous les dimanches recevoir la communion au couvent. Il est absent cinq semaines de suite, puis revient un dimanche et meurt, etc. — Sur Jean Moschos et le *Pré Spirituel*, cf. surtout H. Usener, *Der heilige Tychon* (Berlin, 1907), 86-100, N. H. Baynes, *Byzantine Studies*, 261-270. Comme dit Baynes (270), « it has been unduly neglected » et une édition critique serait bien souhaitable.



« dans un vallon boisé incliné vers la mer au flanc de la montagne dominant Rhosus à l'est et au sud, qui est haute, vaste, ombreuse et qui nourrit des bêtes sauvages en ses fourrés » (1388 D). Si grande était la renommée de Théodose que, de son vivant même, les marins l'invoquaient dans la tempête (1392 A 3-7), et que les Isauriens, qui infestaient le pays, respectèrent à deux reprises le monastère, se bornant à y demander du pain et des prières (1392 A 15/B 3). Cependant les évêques de la région s'inquiétèrent du sort du saint. Ils craignaient que les Isauriens ne finissent par le prendre, pour obtenir une forte rançon. Deux évêques déjà avaient été capturés par eux, qu'ils n'avaient lâchés qu'au prix de quatorze mille sous d'or, et l'on ne pouvait douter qu'ils réclamassent une somme énorme pour rendre Théodose. Cédant à leurs prières, Théodose vint à Antioche, où de nouveau, il fonda un couvent (cf. *infra*, p. 315). La date de cette arrivée peut être établie. Les incursions des Isauriens étaient constantes, mais les historiens de ce temps ont particulièrement retenu celles de l'année 368 qui suscitèrent une vigoureuse réaction des Romains, après quoi, dit Ammien Marcellin (XXVII **9**. 7), les brigands se tinrent longtemps tranquilles (*immobiles diu mansere*). C'est donc vers 368 que Théodose dut s'installer à Antioche. Après cette date, il n'eût plus eu de raisons de quitter Rhosus. Un autre élément du récit (1393 A 8 ss.) confirme cette date. Théodose, nous dit-on, vécut peu de temps à Antioche (1392 D 9 s.), et il eut pour successeur Helladius qui, après avoir été soixante ans higoumène, fut élu évêque des « Ciliciens », c'est-à-dire de Tarse, leur métropole. Si l'on suppose que Théodose est mort entre 370 et 380, soixante ans après nous mènent de 430 à 440. Or, justement en ce temps, nous voyons Helladius de Tarse jouer un rôle dans les controverses qui ont suivi le concile d'Ephèse (431) [1]. Helladius lui-même eut pour successeur Romulus, de qui Théodoret, qui écrit entre 437 et 449 environ [2], parle au présent (1393 A 4 ss.). Tout concorde donc pour nous induire à dater la fondation du couvent de Théodose à Antioche peu après 368.

Du séjour de Théodose à Antioche l'historien ne trouve à relater qu'un miracle [3] et les funérailles. Couvert de ses chaînes de fer comme de couronnes d'or, le corps fut porté par la ville sous la conduite de la cité entière et des principaux magistrats. Tous voulaient approcher le cadavre pour jouir des effluves de bénédiction qui en découlaient (τῆς ἐντεῦθεν εὐλογίας ἐφιεμένων 1393 A 3-4). Le corps fut déposé à l'église des Saints Martyrs, où seront enterrés aussi plus tard Aphraate et Macédonius [4].

1. Cf. Devreesse, *op. cit.*, 51 s.
2. Cf. *supra*, p. 245, n. 1.
3. Cf. *infra*, ch. X, p. 315, n. 1.
4. Aphraate fut enterré dans le même tombeau que Théodose, et peut-être que le martyr Julien, Ἰουλιανοῦ τοῦ νικηφόρου τῆς εὐσεβείας ἀγωνιστοῦ ὁμόσκηνός τε καὶ ὁμορρόφιος γεγονώς · θήκη δὲ αὐτὸν ὑπεδέξατο, ἣ καὶ τὸν θεσπέσιον καὶ μακάριον Ἀφραάτην 1393 A 5/8. Sur le sens de ὁμόσκηνος, « dans le même domicile » ou « dans la même tombe », cf. J. Lassus, *Antioch on-the-Orontes*, II (1938), 38, et Gl. Powney, *ib.*, 46 et n. 10.

Le chapitre sur **Romanus** (XI) est d'un style très conventionnel, comme un centon de textes scripturaires et de phrases banales applicables à tous : cela seul suffirait à prouver que Théodoret ne l'a pas connu. A la différence de Théodose, Romain vécut en pur ermite, hors du péribole de la ville, au pied du mont (Silpius), dans une minuscule maisonnette qui ne lui appartenait même pas [1]. Il y demeura jusqu'à la vieillesse, sans feu et sans lumière. Il ne se nourrissait que de pain et de sel, buvait l'eau d'une source, portait, comme Théodose, chaines de fer, et effrayait par son aspect sordide [2]. On venait à lui en foule, pour les besoins du corps et de l'âme.

1. ἐν ἀλλοτρίῳ δὲ οἰκιδίῳ 1393 B 13. L'expression revient encore IX (Pierre) 1380 C 8 ἐν ἀλλοτρίῳ τάφῳ et XIII (Macedonius) 1401 A 1 où le contexte l'explique : οἰκιδίοις, οὐκ οἰκείοις, ἀλλ' ἀλλοτρίοις ἐχρήσατο. Ce qui paraît digne de mention dans le cas de ces solitaires, c'est que le logement misérable qu'ils habitent n'est même pas le leur. On rendrait probablement le sens en traduisant « de rencontre, de hasard ».
2. Cf. *infra*, p. 292.

# VIII

# LES ERMITES "ANTIOCHIENS"

Les quatre moines qui font l'objet de ce chapitre ont vécu à Antioche. Théodoret les a personnellement connus, soit qu'il les ait aperçus tout enfant (Aphraate), soit qu'il les ait visités souvent et qu'il ait reçu leurs conseils [1]. Le style même porte la marque de ce contact direct ; l'historien puise dans les souvenirs de son adolescence, il se raconte en racontant ; il sort des phrases conventionnelles et met de la fraîcheur et de la vie dans son récit.

## Aphraate (VIII).

Bien que, pour le fond de la vie d'**Aphraate**, Théodoret puise dans la tradition orale, on peut dire qu'en un sens il devient aussi témoin oculaire. Jusqu'à présent il n'avait rencontré que des disciples des ermites dont il conte la vie. Mais pour Aphraate, dit-il, « je l'ai vu, j'ai joui de la bénédiction de cette sainte main. J'étais alors tout jeune garçon (μειράκιον) et j'accompagnais ma mère dans la visite qu'elle lui faisait. Il ne fit qu'entr'ouvrir la porte à ma mère, selon son habitude, et l'honora d'un moment d'entretien avant de la bénir : mais moi il me fit entrer, et me donna une part du trésor de ses prières » (1377 B 10/C 1).

Aphraate, Perse de naissance, s'était, jeune encore, converti au christianisme. Quittant alors son pays, il commença de se retirer dans un *oikidion* hors du péribole de la ville d'Edesse (1368 A/B). Puis il gagna Antioche. La date de cette arrivée peut être approximativement fixée : « la ville est-il dit, était alors en plein tourbillon par l'effet de la tempête hérétique » (τὴν Ἀντιόχειαν, ὑπὸ τῆς αἱρετικῆς ζάλης χαλεπῶς κυκλουμένην 1368 B 10). La tempête hérétique est la tempête arienne. Celle-ci a sévi et sous Constance II († 3 nov. 361) et sous Valens (28 mars 364-9 août 378). Nous savons qu'Aphraate était à Antioche en 365-366, lorsque, par l'effet de l'édit de Valens du 5 mai 365, Mélèce fut, pour la seconde fois exilé d'Antioche et qu'Aphraate intervint auprès d'Acace de Bérée pour le presser de faire venir dans la ville Julien Sabas (cf. *supra*, p. 250).

1. Aphraate 1377 B 10 ss. ; Pierre 1380 D 8 ss. ; Zénon 1396 D 9 ss. ; Macédonius 1400 C 7 ss.

J'avais donc pensé d'abord assigner à l'arrivée d'Aphraate à Antioche l'une de ces deux années, 365 ou 366. Mais une autre indication de Théodoret, si elle est juste, nous en empêche. Au retour d'une mission en Perse, l'ambassadeur Anthémius rapporte à Aphraate une tunique de son pays (1369 A 4 ss., cf. *infra*, p. 269). Aphraate refuse par ces mots : « *voilà seize ans que je vis avec le même compagnon de cellule* » (1369 B 3), c'est-à-dire avec la même tunique. Le contexte suggère que ces seize ans doivent être comptés depuis l'arrivée à Antioche. En effet, à propos du genre de vie de l'ermite en cette ville, Théodoret dit plus haut (1368 D 9 s.), « il n'accepta jamais (à Antioche) aucun compagnon de cellule », sauf naturellement sa tunique. ἐκκαίδεκα ἔτη μοί τινος συνοικήσαντος et σύνοικον λαβεῖν οὐκ ἠνέσχετο πώποτε se répondent, font une sorte de pointe qui est bien dans le style de l'historien. Maintenant, on peut établir avec quelque certitude la date de l'ambassade d'Anthémius. Il y eut des négociations entre Valens et Sapor II depuis l'automne de 375, durant toute l'année 376, au début de 377, et encore dans les premiers mois de 378 [1]. Il y eut de nouveau, répondant à une ambassade de Sapor III à Constantinople, l'envoi d'un ambassadeur (Stilichon) à Ctésiphon, évidemment avec une suite, en 386 [2]. Cette dernière date est trop tardive, car elle ferait arriver Aphraate à Antioche en 370, et nous savons qu'il s'y trouvait en 365-366. C'est donc du règne encore de Constance II qu'il faut dater son arrivée. Antioche est alors en proie à l'hérésie arienne. Ceci conviendrait à l'hiver 360-361 quand Constance, résidant à Antioche, fit exiler l'évêque Mélèce (début 361, *supra*, p. 248). De 360 à 376, ou de 361 à 377, nous avons exactement seize ans. C'est donc en l'une de ces deux années qu'Aphraate a gagné Antioche [3]. Il ne quitta plus la ville. Si Théodoret l'a connu μειράκιον (1377 B 11), comme il est né vers 393, on peut supposer qu'Aphraate est mort dans la première décade du v[e] siècle. Il aura donc vécu une quarantaine d'années à Antioche.

Théodoret nous décrit le lieu où il résidait et montre comment il sut, très tôt, gagner les âmes (1368 B 11/1369 A 4) : « S'étant logé, devant la

1. Voir surtout Norman H. Baynes, *Byzantine Studies and other Essays* (Londres, 1955), 205 s. (reproduction d'un article de 1910, *Rome and Armenia in the Fourth Century*, publié dans *Engl. Hist. Review*, xxv, 1910, 625 ss.).
2. Cf. Baynes, *ib.*, 207.
3. Cette conclusion me paraît confirmée de façon certaine par ce qui suit l'anecdote d'Anthémius, 1369 C 13 ss. : « Après que Julien, l'ennemi de Dieu, eut été châtié en terre barbare pour son impiété, les nourrissons de la piété (τῆς εὐσεβείας οἱ τρόφιμοι 1369 D 1, cf. τοῦ ψεύδους οἱ τρόφιμοι 1317 C 7) jouirent d'un peu de tranquillité, Jovien ayant reçu le gouvernail de l'Empire Romain. Mais lorsque, après un règne très court (27 juin 363/13 février 364), il eut achevé de vivre, et que Valens eut reçu le pouvoir en Orient (28 mars 364), *de nouveau* (πάλιν) ouragans et tempêtes agitèrent notre mer ». Pourquoi raconter cela, au cours du récit de la vie d'Aphraate à Antioche, si celui-ci n'avait pas déjà été dans la ville lors de la première persécution ? Il y est donc arrivé avant Julien, à la fin du règne de Constance II. De même Schiwietz, *op. cit.*, 278.



ville, dans un ermitage de sagesse [1], il apprit quelques bouts de phrases de grec et amena un nombre incroyable de gens à entendre la Parole Divine. Dans une langue semi-barbare, il exprimait les angoisses de son âme : c'est de la grâce de l'esprit divin que découlaient les flots de sa parole. Qui jamais, parmi ceux qui se rengorgent au sujet de leur éloquence, qui, d'un air hautain, froncent le sourcil, qui donnent à leur voix un accent imposant, qui s'enorgueillissent avec insolence du ruissellement de leurs syllogismes, qui donc a surpassé ce langage sans culture et barbare ? Aux arguments, il opposait des arguments, aux dires des philosophes les oracles divins [2]... On pouvait voir accourir à lui et les personnes constituées en charge et en dignité, et ceux qui occupaient un rang dans l'armée, et ceux qui vivent du travail de leurs mains, d'un mot, civils et militaires, gens instruits et gens incultes, ceux qui ont pour compagne la pauvreté et ceux qui se targuent de leurs richesses : les uns recevaient sa parole en silence, d'autres l'interrogeaient et l'incitaient par leurs questions à de nouveaux développements. Bien qu'il eût pris sur lui un si grand labeur, il n'accepta jamais de compagnon de cellule : il aimait mieux faire tout lui-même que d'user des services d'un autre. Il tenait des colloques à la porte de sa maison et c'est lui-même qui l'ouvrait aux visiteurs et la refermait sur eux. Il n'accepta jamais rien de personne, ni pain, ni aliment cuit, ni vêtement, si ce n'est qu'un seul de ses familiers lui fournissait son pain. Plus tard, parvenu à un âge avancé, il prenait aussi de la salade au coucher du soleil. »

Vient alors, dans le récit, l'anecdote d'Anthémius « qui plus tard fut préfet et consul ». Ce personnage est connu [3]. Il fut, en 400, *comes sacrarum largitionum*, en 404, *magister officiorum*, de la fin de 404 à 415 *praefectus* (ὕπαρχος 1369 A 4) *praetorio Orientis* avec résidence à Antioche, en 405 consul (ὕπατος A 5). Anthémius donc avait été envoyé comme ambassadeur en Perse. On n'a, sur ce point, que l'indication de Théodoret, mais nous avons vu plus haut (p. 268) qu'on peut dater cette ambassade de 376 ou 377. Au retour, sachant qu'Aphraate était Perse et pensant lui faire plaisir, il lui rapporta « une tunique tissée chez les Perses » (1369 A 7). Aphraate refusa par un « trait merveilleux de finesse et d'esprit » (θαῦμα τῆς ἀγχινοίας 1369 C 5), un « ingénieux argument » (κατασοφισάμενος C 4), qu'on croirait tout droit tiré de la Vie de Diogène ou de Cratès le Cynique en Diogène Laerce. Il lui proposa une difficulté. « Je n'ai

1. πρὸ τοῦ ἄστεως ἔν τινι καταχθεὶς φροντιστηρίῳ φιλοσοφίας 1368 B 11. Malgré III 1325 D, IV 1340 D, 1348 A etc., φροντιστήριον φιλοσοφαφίας ne peut signifier ici « couvent ». Aphraate n'admet aucun σύνοικος 1368 D 10, ouvre lui-même la porte D 13, tout indique qu'il vit en ermite. L'*H. E.*, IV 25, 6 (264.17) parle d'ailleurs d'une καλύβη. Le sens de φροντιστήριον, en soi « pensoir » (Ar. *Nub.* 94), veut être tiré du contexte. Ailleurs encore, XXIV (Polychronios) 1460 B 1 ἐπειδὴ δὲ ἄνδρας ἀρετῇ λάμποντας (ils sont deux, cf. A fin) ἤτησε καθ' ἑαυτοὺς ἐν ἑτέρῳ ἰδιάζοντας φροντιστηρίῳ, il s'agit évidemment d'un ermitage. A l'inverse, καλύβη (hutte) est employé pour désigner un couvent (de 150 moines !) en IV 1349 B 5, 1352 B 2..
2. Je passe deux citations scripturaires.
3. Cf. Seeck, P. W., I 2365, n° 1.

jamais eu, dit-il, qu'un seul compagnon de cellule et j'ai toujours refusé d'en avoir deux (cf. *supra*, p. 268). Voilà donc seize ans que j'ai le même et il m'est devenu cher. Or voici que m'arrive un compatriote, qui veut vivre avec moi. Que dois-je faire ? » (1369 B) [1]. Anthémius répond naturellement qu'il faut garder le premier. « Eh bien donc, reprend Aphraate, je n'accepterai pas cette tunique. Car celle qui me sert depuis si longtemps est, selon mon vote, plus agréable et, selon le tien même (κατὰ τὴν σὴν ψῆφον 1369 C 3), elle vaut mieux. » Théodoret a rapporté ce trait pour montrer non seulement qu'Aphraate s'est toujours contenté d'une seule tunique, « mais qu'il était si plein d'ingéniosité (σοφία) qu'il amena celui qui le priait d'accepter à voter lui-même qu'il ne fallait pas accepter » (1369 C 9-12).

Je n'ai cité, à vrai dire, cette anecdote, que pour donner un exemple du style de Théodoret, qui est très plein de réminiscences classiques et vaudrait sur ce point une étude. La suite du récit est plus importante. Elle se rapporte à la persécution des orthodoxes par l'arien Valens. Comme on va le voir aussitôt, l'Empereur se trouve alors à Antioche. Or il y a fait de fréquents séjours à partir de 370[2], et dès lors la seule présence de Valens dans la ville ne permet pas encore de fixer approximativement la date de l'événement. Mais d'autres indices nous éclairent. D'une part, à l'époque dont parle Théodoret (1369 D 5 ss.), l'église d'Antioche est sans pasteur ((ἡ τῶν κυβερνητῶν ἐρημία D 8), c'est Flavien et Diodore qui, comme déjà en 365, gouvernent le peuple fidèle (1372 D 10 ss.). Les faits se placent donc durant le troisième exil (depuis 371) de l'évêque Mélèce, avant que, vers la fin de 377, en raison de l'invasion des Goths, Valens ait révoqué les sentences d'exil [3]. D'autre part, pour marquer la folie de ces persécutions en un temps où l'Empire s'effondre, Théodoret écrit (1372 A 4 ss.) : « Les Scythes et les autres barbares dévastaient sans crainte toute la Thrace, depuis l'Ister (Danube) jusqu'à la Propontide (mer de Marmara). L'empereur pourtant n'acceptait même pas de dresser l'oreille, comme on dit, pour accueillir la nouvelle, mais c'est contre ses compatriotes et ses sujets, des gens d'une piété éclatante, qu'il tournait ses armes ». Les « Scythes », nous l'avons vu (*supra*, p. 65, n. 3), désignent les Goths. Or les Goths n'ont traversé le Danube, d'accord avec Valens, qu'à l'automne de 376 [4], et c'est postérieurement qu'ils forcèrent les Balkans et se répandirent dans la Thrace [5]. C'est donc,

1. J'ai résumé ce propos, comme je fais pour la réponse d'Anthémius et la suite.
2. Cf. Assunta Nagl, P. W., 2. R., VII, 2115.37 ss.
3. Cf. A. Piganiol, *L'Empire Chrétien*, 165, avec renvoi à Rufin XI 13.
4. Cf. A. Piganiol, *op. cit.*, 166.
5. Cf. Amm. Marc., XXXI **6**.5-8, **8**.4 ss. et cp. Theod., *H. R.* 1372 A 4 ss. καὶ Σκύθαι μὲν καὶ οἱ ἄλλοι βάρβαροι τὴν Θράκην ἅπασαν ἀπὸ τοῦ Ἴστρου μέχρι τῆς Προποντίδος ἀδεῶς ἐληΐζοντο et Amm. Marc. XXXI **8**.6 *et vastabundi omnes per latitudines Thraciae pandebantur* impune, *ab ipsis fractibus, quos praetermeat Hister, exorsi, ad usque Rhodopen et fretum quod immensa disterminat maria* (sc. l'Hellespont).



semble-t-il, entre la fin de 376 et la fin de 377 qu'aurait eu lieu la rencontre de Valens et de l'ermite Aphraate. Or nous savons qu'au printemps de 377 Valens se trouvait à Antioche. C'est là qu'il reçoit les nouvelles de Thrace (Amm. Marc., XXXI **7**.1), de là qu'il envoie le *magister equitum* Victor terminer rapidement les négociations avec la Perse, cependant qu'il songe lui-même à se rendre en hâte à Constantinople (*ipse Antiochia protinus egressurus ut Constantinopolim interim peteret*, Am. Marc. *ibid.*). Cette date, printemps 377, paraît donc s'accorder aux données du problème.

L'*Histoire Ecclésiastique* nous donne ici quelques détails sur les agissements de Valens à Antioche (IV, 24, 2-4, p. 262.10 ss.) : « Valens, qui passait le plus de temps possible à Antioche, avait donné licence aux païens et aux juifs, et à tous ceux qui, sous le couvert du nom de chrétiens, proclamaient des dogmes contraires aux maximes évangéliques. De fait, les esclaves de l'erreur accomplissaient leurs mystères païens ; Valens avait permis que refleurît le mensonge qui, après Julien, s'était éteint sous Jovien. Diasies, Dionysies, fêtes de Déméter étaient célébrées à nouveau, non pas en cachette, comme on l'eût attendu dans un empire chrétien ; c'est au beau milieu de l'agora que les bacchants menaient leurs courses. Valens ne montrait de hargne que contre ceux qui respectent la doctrine des Apôtres. D'abord il les chassa des saints temples : c'est à eux en effet que le très pieux Jovien les avait remis, en particulier l'église récemment bâtie [1]. Lorsqu'ils se mirent à faire leurs réunions au pied de la montagne, pour célébrer la louange du Seigneur et entendre la parole divine, supportant toutes les injures contraires de l'atmosphère, tantôt pluie, neige et gel, tantôt une chaleur extrême, même alors il ne leur permit pas l'usage de cette pénible ressource, mais envoya des soldats qui les dispersèrent. » Je reprends maintenant le récit de l'*Historia Religiosa*, 1372 A ss.

La soldatesque chassait donc les orthodoxes, non seulement des églises, mais de tous les lieux où ils tenaient leurs réunions, au flanc de la montagne (le Silpius) [2], sur les rives du fleuve, dans le gymnase militaire [3] (1372 A 1 s.). Mélèce étant exilé, Flavien et Diodore soutenaient la ferveur des fidèles et les faisaient chanter partout la louange divine, « sur la montagne, dans la plaine, dans les faubourgs, dans les maisons, sur les places publiques » (1372 B 4-6). C'était leur devoir, puisque ces

1. C'est-à-dire la Grande Église consacrée en 341. Elle était νεόδμητος par rapport à la Vieille Église, qui datait du lendemain de la grande persécution, cf. Devreesse, *op. cit.*, 109.
2. C'est-à-dire dans les grottes qui y sont percées et qu'on voit encore, dont l'une, sans raison aucune assurément, porte le nom de grotte de S. Pierre.
3. τὸ πολεμικὸν γυμνάσιον 1372 A 2. Cf. 1373 A 2 et déjà II (Julien) 1317 C 4, dans un passage où les mêmes lieux sont nommés, ὑπώρεια, τοῦ ποταμοῦ ἡ ὄχθη, et gymnase militaire. Celui-ci se trouvait devant la porte Nord de la Ville Neuve, cf. 1317 C 4/5 et *infra* le passage de l'*H. E.*

deux prêtres [1] tenaient le second rang dans le diocèse (τῆς δευτέρας ἠξιωμένους καθέδρας 1372 C 13). Plus remarquable, parce que purement spontané (ἑθελοντής D 1), fut le rôle que joua, en ces circonstances l'ermite Aphraate. « Bien qu'il fût depuis longtemps habitué au silence et qu'il eût choisi la vie solitaire, et qu'il se tînt, comme on dit, à l'abri des coups, lorsqu'il vit l'atrocité de cette guerre, il ne tint plus compte de sa propre sécurité, mais, disant adieu à l'hésychasme, il vint combattre au premier rang de la phalange des pieux, portant des coups par sa vie, sa parole et ses miracles, sans jamais être frappé lui-même » (1372 D 2-8). C'est ici que se place le récit de la rencontre d'Aphraate avec l'Empereur. Nous en possédons deux versions, celle de l'*H. R.*, 1373 A/B, celle de l'*H. E.*, IV, 26, 1-6 (264.22-266.8). Je traduis cette dernière qui donne, sur le lieu de la rencontre, des détails plus précis.

« Le palais, au Nord, est bordé par l'Oronte, et il a regard sur l'Oronte, face au Nord, par un très grand portique à deux étages bâti sur le mur d'enceinte de la Ville (Neuve) et flanqué, à droite et à gauche, de deux tours élevées [2]. Entre le palais et le fleuve, il y a une rue qui reçoit ceux qui sortent de la Ville (Neuve) par les portes situées de ce côté (Nord) : elle mène aux champs des faubourgs [3]. Le divin Aphraate suivait cette rue pour se rendre au Gymnase Militaire, où il allait porter aux brebis de Dieu les soins appropriés. L'empereur, qui se penchait du haut du portique royal, l'aperçut vêtu de son sayon de poil et qui, bien que fort avancé en âge, marchait d'un pas ferme. Quelqu'un lui dit que c'était Aphraate, qui tenait en suspens la ville entière. Il lui demanda alors : « Où vas-tu, dis-moi ? » L'autre répond avec autant de sagesse que d'à-propos : « Je vais prier pour ton règne. » « Mais tu aurais dû rester chez toi », reprend l'Empereur, « et prier au-dedans selon la règle monastique ». « Tu dis bien, Empereur », répond cet homme divin, « c'est là ce que j'aurais dû faire. Et c'est d'ailleurs ce que j'ai toujours fait jusqu'à présent, tant que les brebis du Sauveur jouissaient de la paix. Mais puisqu'elles sont en grand trouble et qu'il y a grand péril pour elles de devenir la proie des fauves, il faut bien employer tout moyen possible pour mener à bon port le troupeau. Dis-moi, Prince, si j'étais une vierge assise à l'intérieur de ma chambre, occupée à filer la laine, et que j'eusse vu soudain fondre un éclair sur la maison paternelle et la brûler toute, que me faudrait-il faire, dis-moi ? Rester au-dedans, voir avec indifférence la maison en feu et attendre moi-même l'assaut des flammes, ou, laissant là ma chambre, courir les escaliers à porter de l'eau pour éteindre le feu ? Évidemment ceci, diras-tu, car ce serait agir en fille douée de présence d'esprit et de bon sens. Eh bien, voilà ce que je fais, Empereur. Tu as mis le feu à notre maison paternelle, et nous courons de tous côtés pour l'éteindre ». Telles furent les paroles d'Aphraate. L'Empereur garda un

1. Cf. *supra*, ch. VII, p. 250 et n. 1.
2. Cf. Libanius, XI 206, cité *supra*, p. 25 et 45 s.
3. Cf. *infra*, Note additionnelle D, p. 414.



silence menaçant. Mais l'un des chambellans, s'étant livré à des menaces plus ouvertes contre le saint homme, subit le châtiment que voici [1]. Comme il était chargé de s'occuper du bain impérial, aussitôt après ce dialogue il descendit pour le préparer. Or, une fois dedans, pris d'un coup de folie, il tomba dans une chaudière d'eau bouillante et mourut. L'empereur était assis à attendre qu'il lui signifiât d'entrer. Après un temps assez long, l'Empereur envoya d'autres gens pour lui faire savoir la cause du retard. Ces gens, étant entrés, après avoir cherché partout, trouvèrent l'homme dans l'eau bouillante, liquéfié par la chaleur. Quant la chose eut été rapportée à l'Empereur, les persécuteurs reconnurent sans doute combien était puissante la prière d'Aphraate, mais ils ne renoncèrent pas pourtant aux doctrines des impies ; ils endurcirent leur cœur à la manière du Pharaon. Et, bien qu'il eût appris aussi le miracle du cheval, l'insensé persista dans sa rage contre les orthodoxes. »

Je joins à ce récit celui du miracle du cheval (*H. R.* 1776 A/C) puisqu'il appartient tout ensemble à la petite histoire de Valens et à la légende d'Aphraate [2]. « L'Empereur aimait chèrement un cheval de race, qui avait été excellemment dressé pour l'équitation, et il fut pris d'une extrême affliction quand ce cheval tomba malade. Il s'agissait d'une rétention d'urine. On appela pour le soigner tous les experts en l'art de guérir. Comme ils se montraient eux aussi impuissants, l'Empereur se fâcha et le maître des écuries se désolait. C'était un homme pieux. Armé d'une foi robuste, au milieu du jour, il se présente avec le cheval au logement du grand Aphraate, lui explique le mal, lui fait connaître sa foi, et le supplie de prier pour chasser la maladie. L'autre, sans retard, se met aussitôt à supplier Dieu, ordonne ensuite de tirer de l'eau du puits, et, après avoir fait avec cette eau un signe de croix, dit à l'homme d'en donner au cheval. Celui-ci, contre son habitude, en but. Puis, ayant béni de l'huile par une invocation divine, l'ermite en frotte le ventre du cheval. A ce contact, le mal disparut d'un coup, la pisse redevient aussitôt normale. Tout joyeux, l'homme prend le cheval et rentre en hâte à l'écurie. Le soir venu, c'était à cette heure en effet que l'Empereur avait coutume de visiter ses écuries, Valens vient donc et demande des nouvelles du cheval. L'homme lui dit qu'il est guéri et le lui amène. Quand Valens l'eut vu plein de force, qui se cabrait, hennissait, dressait orgueilleusement le col, il demande d'où vient la guérison. L'homme hésite longtemps : il craignait en effet de dénoncer le médecin, car il savait les mauvais sentiments de celui qui l'interrogeait. Enfin il se voit contraint de dire

1. C'était un eunuque selon l'*H. R.* 1373 C 1. Sur quoi l'*H. R.* (*l. c.*) donne la curieuse étymologie que voici : εἰς δέ τις τῶν οὔτε εἰς ἄνδρας οὔτε εἰς γυναῖκας τελούντων, ἀλλ' ἀφῃρημένων τὸ τῷ χρόνῳ γενέσθαι πατέρας, καὶ τούτου ἕνεκα εὔνοοι εἶναι βασιλεῖ νομιζόμενοι καὶ τὴν προσηγορίαν ἐντεῦθεν καρπούμενοι.
2. Ce miracle du cheval ne se trouve pas dans l'*H. E.*, qui poursuit ici par la narration du voyage de Julien Sabas à Antioche, en commençant par ces mots (IV 27, 1, p. 267.1) κατὰ τοῦτον δὲ τὸν καιρόν. Comme on l'a vu plus haut (p. 249), l'événement est antérieur de quelque douze années puisqu'il doit être daté du second exil de Mélèce.

la vérité et apprend à Valens comment le cheval a été guéri. L'Empereur est frappé de stupeur et ne cache pas son admiration pour Aphraate. Néanmoins il ne renonça pas à sa folie première, il persista en sa rage contre le Monogène, jusqu'à ce qu'il eût péri, victime accessoire d'un incendie allumé par les Barbares, sans même les honneurs d'une tombe comme en ont les serviteurs et les mendiants. Quant au divin Aphraate, il donna, en cette tempête, une preuve de sa vertu et, le calme revenu, il poursuivit ses labeurs accoutumés, accomplissant une infinité de miracles. »

Laissons là les miracles et revenons un instant sur la rencontre de Valens et d'Aphraate. Elle appartient évidemment au folk-lore antiochien sur Aphraate et, comme pour tant d'autres récits des anciens, il nous est impossible de dire si celui-ci comporte un fond de vérité. Tout ce qu'on peut assurer, c'est que Théodoret, jeune garçon, a connu l'ermite, et qu'il a dû entendre raconter les exploits qu'on lui attribuait. Les détails topographiques sur le lieu de la rencontre concordent avec les indications de Libanius et les complètent. D'autre part, et c'est le point intéressant, on a ici un trait de *parrhèsia* analogue à ceux que rapportent les auteurs profanes sur l'un ou l'autre sage, en particulier sur le sage cynique. Le sujet mériterait une étude. Je me borne à quelques exemples. Dans le seul Diogène Laerce : Xénocrate et Denys de Syracuse 4, 11 ; Anaxarque et Alexandre (remontrances) 9, 60 ; Anaxarque et Nicocréon (qui le menace d'une mort cruelle) 9, 59 ; Théodore et Lysimaque 2, 102 ; Ménédème le παρρησιαστής (2, 127 : on loue son παρρησιαστικόν 129) et Antigone Gonatas 2, 128 ; Ménédème et Nicocréon 2, 128-129 ; Zénon et les ambassadeurs de Ptolémée (I ou II) 7, 24. Enfin et surtout Pyrrhon, qui aussi bien déclare que la *parrhèsia* est la plus belle chose au monde (6, 69) : Pyrrhon et Alexandre 6, 38. 60. 68 (voir aussi Cratès le cynique et Alexandre 6, 93) ; Pyrrhon et Philippe 6, 43 (cf. Plut *de exilio* 16, 606 C) ; Pyrrhon et Perdiccas 6, 44 ; Pyrrhon et Cratéros 6, 57 ; Pyrrhon et un τύραννος 6, 50. L'antithèse Diogène-Alexandre devient un thème d'école répété par de nombreux auteurs [1], depuis la première moitié du IIIe siècle avant notre ère [2] jusqu'à au moins Dion Chrysostome (Or IV Περὶ βασιλείας Δ [3]).

Vient ensuite toute la série des « opposants » du Ier siècle de notre ère sous Caligula, Néron, Vespasien et Domitien, qu'ils fussent cyniques de profession ou hommes publics influencés par la « voie de vie » cynique

1. Cf. Ragnar Höistad, *Cynic Hero and Cynic King* (Uppsala, 1948), 204-220.
2. Höistad, 209, 213.
3. Analysé par Höistad, 213-220. A la liste des *testimonia* de Höistad, ajouter, avec G. Rudberg (*Eranos*, XLVII, 1949, 10), Marc Aurèle VIII 3,1 Ἀλέξανδρος δὲ καὶ Γάιος καὶ Πομπήιος τί πρὸς Διογένη καὶ Ἡράκλειτον καὶ Σωκράτην ; Et aussi le texte de Chrysostome cité *infra*, p. 275.



ou la Stoa [1]. Il suffit de rappeler les noms de Démétrius, banni sous Néron, et d'Apollonius de Tyane qui, d'après Philostrate, tient tête à Domitien [2]. C'est à ce genre de littérature que je rattacherais les « Actes des païens martyrs » [3], ou du moins certains d'entre eux, où le souvenir de la parrhèsia cynique semble indéniable, par exemple les *Acta Appiani* [4]. Appien est amené au tribunal. Commode lui demande : « Ne sais-tu pas à présent à qui tu parles ? — Oui bien, Appien parle à un tyran — Non, mais à un empereur — Non pas ! Ton père, le divin Antonin (Marc Aurèle), avait le droit de régner. D'abord, c'était un philosophe. Ensuite, il n'était pas cupide. Toi, tu as tout le contraire : tyrannie, détestation des gens de bien, illibéralité » (p. 66, col. II, 4-13). C'est le ton même des cyniques et c'est aussi, somme toute, le ton d'Aphraate dans le récit de Théodoret. Si bien que, tout en acceptant, peut-être, que le fait même de la rencontre soit véritable, on a bonnes raisons de croire que, pour le style du dialogue, l'historien s'est laissé influencer, une fois de plus, par ses souvenirs littéraires. Aussi bien le thème de la parrhèsia du sage, avec l'exemple de Diogène, était encore en vogue dans les écoles. On en a la preuve par un compatriote de Théodoret, de peu son aîné, Jean Chrysostome, dans le *Liber de S. Babyla* [5], qui doit dater d'environ 382 s'il faut en croire la mention (573 B 9) que « vingt années se sont écoulées depuis Julien [6]. » Chrysostome a rapporté l'histoire, d'ailleurs invraisemblable et déjà reconnue fausse par Montfaucon, de l'évêque Babylas fermant les portes de l'église à un empereur criminel. Il oppose alors cette juste παρρησία chrétienne à la fausse παρρησία de Diogène (549 C/E) [7]. « Mais lui aussi (Diogène) a fait preuve de grande parrhèsia à l'égard d'un prince ! Voyons donc cette fameuse parrhèsia, voyons si elle ne serait pas elle-même plus vaine encore que l'excentricité du pithos. En quoi a-t-elle consisté ? Alors que le Macédonien, chevauchant vers la Perse, s'était arrêté un jour devant Diogène et le priait de lui dire s'il désirait quelque chose, « Rien, répondit l'autre, sinon que tu ne me caches pas le soleil » : car il était en train de se chauffer. N'allez-vous pas rentrer sous terre, vous voiler le visage, vous enfouir à l'abri des regards, vous qui faites les fiers pour des traits qui ne méritent que honte ? Combien n'eût-il

1. Sur cette opposition, cf. D. R. Dudley, *A History of Cynicism* (Londres, 1937), ch. VIII *Demetrius, The « Philosophic Opposition » in the First Century A. D.*
2. Phil., *V. Apoll. Ty.*, VIII 4-5, 9-10.
3. Voir en dernier lieu *The Acts of the Pagan Martyrs*, edited... by H. A. Musurillo, Oxford, 1954.
4. Musurillo, *op. cit.*, 65 ss. et commentaire 205 ss.
5. Gaume II 2, 640 ss. (cité d'après les pages de Montfaucon indiquées en marge).
6. Ἰδοὺ γὰρ εἰκοστὸν ἔτος ἐστὶν ἐξ ἐκείνου λοιπόν. Cf. Lietzmann, ap. P. W. IX 1814.14 ss.
7. Plus haut déjà (549 A/C) il a condamné les excentricités de Diogène (πίθος etc.) et son prétendu πόνος, qu'il dit être grandement surpassé par ceux qui dans les foires « avalent des clous même extrêmement pointus, ou qui mâchent et absorbent des souliers » (549 B 10 ss.).

pas mieux valu se vêtir d'un épais manteau [1] et travailler, et demander alors au roi quelque chose d'utile, que d'être assis là, loqueteux, à se chauffer au soleil, comme les bébés encore au sein que leurs nourrices, une fois lavés et frictionnés, exposent au soleil pour les mêmes raisons que s'exposait alors ce philosophe, qui ne savait faire d'autre prière que celle d'une misérable petite vieille ? Mais peut-être cette liberté de langage a-t-elle été admirable ? Non, rien n'est plus monstrueux. Le vertueux doit agir en tout pour le bien commun et redresser les mœurs des autres hommes. Mais de demander qu'on ne cache pas le soleil, quelle cité, quelle maison, quel homme, quelle femme cela a-t-il jamais conservé ? Dis-moi le fruit de cette parrhèsia ! » On peut sourire de cette verbosité, et ce n'est point pour ses mérites que j'ai traduit ce morceau. Il montre du moins avec certitude, que le thème de la parrhésie n'avait pas disparu des écoles, et il est donc fort possible que Théodoret s'en soit souvenu à propos d'Aphraate et de Valens.

Aphraate, comme je disais (*supra*, p. 268), a dû vivre jusque dans la première décade du v[e] siècle. Comme déjà Théodose et comme, plus tard, Macédonius, il fut enterré dans l'église des Saints Martyrs [2].

## Pierre (IX).

Dans un passage de l'*Histoire Ecclésiastique* (IV, 28, 1-3) où il dénombre les ermites les plus fameux de la Syrie du Nord, après avoir nommé ceux du désert de Chalcis, de l'Apamène, de la région de Zeugma, de la Cyrrhestique, de l'Antiochène, Théodoret ajoute (269.1) : « Quant au mont qui surplombe la ville principale (Antioche), il ressemblait par l'éclat de sa beauté, à un pré fleuri [3]. Car c'est là que brillèrent Pierre le Galate, son homonyme l'Égyptien, Romain, Sévère, Zénon, Moyse et Malchus et une infinité d'autres [4]. » Le mont Silpius est en effet creusé à sa base de cavernes naturelles qui souvent ont servi de tombeaux [5] : elles abritèrent des ermites. Pierre n'a voulu ni tente (σκηνή) ni hutte

1. Plutôt que de misérables loques (ῥάκη), comme faisait Diogène, cf. 549 B 1 et *infra* μετὰ τῶν ῥακίων D 7.
2. Cf. 1393 A 7 (Théodose) et 1412 A 9 s. (Macédonius). Sur l'église des Saints Martyrs, cf. Devreesse, *op. cit.*, 109.
3. Je lis λειμῶνι (n) παραπλησίως (V[2] Fr) ὡράϊστο (λειμῶσι παραπλησίοις ὡράϊστο Parmentier). Cp. *H. R.* 1352 A 13 καὶ ἄλλους δὲ πλείστους ἀποφήνας (scil. Eusèbe) τοιούτους, ἑτέραις παλαίστραις διδασκάλους παρέπεμψεν, οἳ τὸ ὄρος ἅπαν ἐκεῖνο τὸ ἱερὸν (sc. le mont Koryphé) τῶν θείων τούτων λειμώνων καὶ εὐωδῶν ἀνθέων ἐπλήρωσαν, 1412 B 11 ἐγὼ δὲ ἐπὶ τοὺς τῆς Κύρου λειμῶνας διαβήσομαι καὶ τῶν ἐν τούτοις εὐωδῶν τε καὶ εὐειδῶν ἀνθέων ὀλίγων ... παραδηλώσω τὴν ὥραν et le Λειμών ou Λειμωνάριον de Jean Moschos.
4. Cp. *H. R.* XIV 1412 B 1/4.
5. On en montre une aujourd'hui encore, qui sous le nom de « Grotte de S. Pierre », a été convertie en chapelle, et qui serait, dit-on, la plus ancienne église d'Antioche : cette prétention n'a évidemment aucune valeur.



(καλύβη) ni cellule (οἰκίσκος), mais il s'est reclus (καθειργμένος) dans une tombe « étrangère [1] », dont la bouche s'avance comme un balcon en saillie sur la roche, si bien qu'il faut monter par une échelle jusqu'à lui [2]. Zénon de même habitait un tombeau « comme il y en a beaucoup aux flancs du mont qui domine Antioche » (1396 C 1-2). Macédonius se contente d'une fosse profonde au sommet du mont, si bien qu'on l'appelait Goubâs, qui, en syriaque, veut dire « le puits », λάκκος (1400 D 9-13).

**Pierre** donc, Galate de naissance, après un pèlerinage en Terre Sainte, s'était établi là « parce qu'il avait constaté la piété des Antiochiens » (1380 C 1-2). Il n'usait que de pain et d'eau, et encore tous les deux jours. A la différence d'Aphraate, il avait un compagnon (σύνοικος), Daniel, un possédé qu'il avait guéri un jour et qui, en reconnaissance, l'avait prié de le laisser demeurer là, pour qu'il le servît (1380 D 2-8).

« Celui-là aussi, je l'ai connu, je me souviens du miracle, j'ai vu le prix qu'il payait pour sa guérison, j'ai entendu la conversation qu'ils eurent un jour à mon sujet. Daniel disait que, moi aussi, je devais plus tard partager ce beau service du saint. Mais cet homme divin n'était pas d'accord, car il savait combien j'était cher à mes parents. Souvent, m'ayant mis sur ses genoux, il me nourrissait de raisin et de pain. Ma mère en effet, qui avait fait l'expérience de sa grâce spirituelle, m'envoyait, une fois chaque semaine, recevoir sa bénédiction. Voici comment elle était entrée en relation avec lui. Elle avait été atteinte, à l'un des yeux, d'un mal que la science médicale ne parvenait pas à guérir. Il n'y eut remède, ni consigné par les anciens, ni inventé par les modernes, qui n'eût été appliqué au mal. Comme enfin celui-ci triomphait de tous les soins et les montrait tous inutiles, une amie intime de ma mère lui indiqua le saint homme et l'instruisit d'un miracle qu'il avait fait. L'épouse, dit-elle, de celui qui alors gouvernait l'Orient, c'était Pergamius [3], souffrant du même mal, en avait été guérie par l'ermite, à la suite d'une prière et d'un signe de croix. A peine entendus ces mots, ma mère court à l'homme divin. Elle portait des boucles d'oreilles, un collier, d'autres bijoux d'or, une robe de soie aux couleurs variées. Car elle n'avait gas goûté encore à la perfection de la vertu, de plus elle était toute jeune, et demeurait attachée aux parures de la jeunesse. Lors donc que le saint homme eut vu tout cela, il commença par traiter ce mal de l'amour de la toilette, lui parlant ainsi : « Dis-moi, mon enfant »

1. ἐν ἀλλοτρίῳ τάφῳ 1380 C 8 : cf. *supra*, ch. VII, 266, n. 1.
2. ὑπερῷον δὲ εἶχεν οὗτος (sc. τὸν ταφόν) καὶ δρύφακτόν τινα προβεβλημένον, ᾧ κλίμαξ συνηρμοσμένη τοὺς ἀναβῆναι βουλομένους ἐδέχετο 1380 C 9/11. On pourrait entendre aussi que, *dans ce tombeau*, une sorte de premier étage (ὑπερῷον) s'avançait comme un balcon qu'il fallait atteindre par une échelle.
3. Non connu par ailleurs. La scène, comme on le verra, doit se passer en 386. Il ne peut donc s'agir du Pergamius (P. W., XIX, 690, n° 3) qui, impliqué dans l'affaire de magie de Théodore, fut condamné par Valens en 371/372 (Amm. Marc. XXIX **1**. 6 et 25) et dont il n'est d'ailleurs dit nulle part qu'il ait été *comes Orientis*.

— je répète ici ses propres paroles et ne veux rien changer à l'allocution de cette sainte voix [1] — « suppose qu'un peintre, très versé en son art, ait peint un portrait selon toutes les règles et l'ait exposé au public, et qu'ensuite vienne quelque autre, qui connaît à peine les rudiments de la peinture, mais improvise à sa fantaisie quoi qu'il lui plaise de représenter, suppose que, mécontent de cet excellent portrait, il allonge les sourcils et les cils, mette du blanc sur le visage et du rouge sur les joues, ne penses-tu pas que le premier se fâchera avec raison, à voir son œuvre ainsi gravement injuriée par les additions inutiles d'une main inexperte ? Croyez donc aussi, dit-il, que le Créateur universel, le Modeleur et le Peintre de notre nature, se fâche de ce que vous accusez d'impéritie son ineffable sagesse. Car vous n'auriez pas répandu sur vous le rouge, le blanc et le noir si vous n'aviez pas pensé que vous eussiez besoin de ces additions : or, en estimant que votre corps en a besoin, vous convainquez d'impuissance le Créateur. Cependant il faut savoir que sa puissance égale son vouloir, car, comme le dit David (Ps. 113, 11) « tout ce que le Seigneur a voulu, il l'a fait » ; mais comme, pour tous les êtres, il a en vue leur bien, il ne donne pas ce qui nuit. N'allez donc pas souiller l'image de Dieu, ne cherchez pas à ajouter ce que le Sage n'a pas donné, n'allez pas inventer cette beauté bâtarde, qui en outre corrompt les femmes chastes en dressant des pièges à ceux qui les voient ». Cette femme de tout point excellente prêta l'oreille à ce discours et tout aussitôt se laissa prendre dans la nasse de Pierre : car, comme l'autre, il était pêcheur. Elle se roule à ses pieds et, l'appelant à son secours, elle le suppliait de guérir son œil. Lui, il disait qu'il n'était qu'un homme, qu'il avait même nature qu'elle, qu'en plus il était chargé de péchés et manquait donc de la confiance en Dieu qu'il lui eût fallu. Ma mère pleurait, continuait de l'implorer, déclarait qu'elle ne le quitterait pas, qu'il ne l'eût guérie. « C'est Dieu qui guérit », lui dit-il alors, « et il accorde toujours leurs prières à ceux qui croient en lui. Il accordera donc aussi ta prière actuelle, non qu'il me fasse une faveur, mais en considération de ta foi. Si donc ta foi est sincère et pure, si elle est libre de toute incertitude, dis adieu aux médecins et à leur pharmacie, accepte seulement ce remède envoyé de Dieu ». Ce disant, il lui mit la main sur l'œil et, après avoir fait un signe de croix, il chassa le mal. Sur quoi ma mère, rentrée à la maison, se débarrassa des remèdes, rejeta tous ornements étrangers et se mit à vivre selon les règles de son médecin spirituel, sans plus se vêtir de

1. Ceci n'est qu'une clause de style, et l'on peut prouver que c'est faux. Jusqu'à 1381 C 12, l'ermite est censé s'adresser à la mère de Théodoret (Εἰπέ μοι B 12, οὔ σοι δοκεῖ C 9). A partir de C 12, il s'adresse à un auditoire (πιστεύετε C 14, κατηγορεῖτε D 1, ἐπεχέατε, ἐνομίζετε D 2, 3 etc.), et à un auditoire féminin (ὑπολαμβάνουσαι D 4). Théodoret reproduit simplement l'un de ses sermons, sur un thème d'ailleurs archibanal déjà dans la morale grecque classique, cf. Xén. *Œconom.* 10. L'argument d'Ischomaque est différent (deux époux doivent se montrer l'un à l'autre tels qu'ils sont en réalité, le fard est une supercherie). Mais je ne doute pas que celui de Pierre ne se rencontre déjà dans la tradition grecque profane.



robes aux couleurs variées ni se parer de bijoux d'or, et cela alors qu'elle était encore en pleine jeunesse. Car elle n'avait que vingt-deux ans : c'est seulement sept ans après qu'elle me mit au monde [1], et je fus son premier et seul enfant. Voilà le grand fruit qu'elle tira des leçons du vénérable Pierre. Elle reçut de lui une double guérison. Elle n'avait souhaité que celle du corps, mais elle gagna en surplus la santé de l'âme. Car tel était l'effet de ses paroles et le pouvoir de sa prière » (1380 D 8/1384 B 12).

Théodoret conte ensuite quatre miracles du saint, « entre une infinité d'autres qu'il eût pu rappeler » (1385 B 5-6). Le premier miracle est la guérison d'un cuisinier dans la famille de Théodoret (1384 B 13/D 11). Il avait été possédé du démon dans les circonstances suivantes, que je répète ici parce qu'elles constituent un curieux trait de mœurs. Par la bouche du cuisinier, c'est le démon lui-même qui parle, forcé par l'adjuration de Pierre (1384 C 6/D 9) : « Je me trouvais à Héliopolis chez un homme qui était malade. Son épouse se tenait assise à son chevet. Les petites bonnes de la maison se racontaient la vie des moines d'Antioche, et quel pouvoir ils avaient contre les démons. Puis, vu qu'elles étaient toutes jeunes et amies des jeux, elles se mettent à jouer les possédées, les furieuses, cependant que le serviteur, s'étant vêtu d'un sayon de poil, les exorcisait à la manière des moines. Je me tenais alors près de la porte, et, ne pouvant supporter ces vantardises sur les moines, je voulus apprendre par expérience ce grand pouvoir qu'elles leur attribuaient imprudemment. Aussi, laissant là les bonnes, je m'introduisis dans ce serviteur, car je voulais savoir comment les moines me chasseraient. Maintenant je le sais, et n'ai pas besoin d'autre expérience. Ordonne donc, et je m'en vais. » Le deuxième miracle est de nouveau la guérison d'un possédé, le jeune fils de la nourrice de Théodoret, qui travaille aux champs (1384 D 11/1385 B 5). Le troisième miracle est d'un type connu. Un libertin, qui avait été stratège, s'était épris d'une de ses servantes, non mariée encore, mais nubile. Or, laissant là mère et parents, celle-ci s'est réfugiée « dans le gynécée d'un couvent de femmes » (εἰς γυναικονῖτιν συμμορίαν ἔχουσαν ἀθλητῶν 1385 B 12-13). Le maître fouette la mère et la suspend, jusqu'à ce qu'elle ait indiqué le couvent. Il ravit la fille, l'amène chez lui, l'enferme dans le thalamos. Mais le soir, quand il y entre, la fille disparaît à ses yeux et regagne son cher monastère. L'homme renonce alors. Quant à la fille, atteinte d'un cancer au sein, elle n'a de répit en ses souffrances que lorsque Pierre vient la visiter. Bientôt elle meurt (1385 B 9/1388 A 2).

Le dernier miracle concerne la propre mère de Théodoret. Son fils à peine né, une fièvre violente la saisit, elle est près de mourir. La nourrice va supplier l'ermite, qui arrive. « Cependant que les médecins avaient renoncé et que toute la maison hurlait de douleur, attendant la fin, elle gisait, dit-on, les yeux clos, en proie à une forte fièvre, ne reconnaissant personne. Dès que fut entré cet homme, qui portait le nom et la grâce

1. Si Théodoret est né en 393, ceci nous reporte à 386.

de l'Apôtre, et qu'il eut dit « Paix à toi, ma petite fille » — c'est ainsi qu'il s'adressait à elle —, on assure qu'elle ouvrit les yeux, le regarda fixement et sollicita sa bénédiction. Le chœur des femmes criait de plus belle : c'était un mélange de douleur et de joie. Quand il eut achevé, le saint homme leur recommanda de s'unir toutes à sa prière : c'est ainsi, disait-il, que Tabitha avait été guérie, tandis que les veuves se lamentaient et que le grand apôtre Pierre offrait leurs larmes à Dieu (Act. Ap. 9, 39-40). Elles prièrent comme il l'ordonnait et obtinrent ce qu'il avait prédit. A peine achevée la prière, le mal s'arrêta aussi : une sueur soudaine découle de tout le corps, la fièvre s'éteignit, des signes de santé apparurent » (1388 A 2/B 12).

Théodoret lui-même fut guéri, enfant, par le contact du pagne de Pierre, qui était large et long, et fait de lin épais. L'ermite le coupa en deux, et en fit appliquer la moitié sur le corps du petit malade. Ce pagne servit souvent à la mère de Théodoret, pour guérir son fils ou son époux. Des amis le demandaient. L'un d'eux omit de le rendre (1388 B 14/C 14).

### Zénon (XII).

Bien que Pierre eût vécu quatre-vingt-dix-neuf ans, dont quatre-vingt-douze dans l'ascèse (1377 D 1-2), il ne semble pas que Théodoret l'ait connu autrement que tout enfant, lorsque sa mère, une fois la semaine, l'envoyait s'édifier chez l'ermite. Quand, en revanche, Théodoret a visité pour la première fois **Zénon**, il était déjà lecteur. Cette indication par elle-même ne nous serait pas d'un grand profit, l'âge de l'accession au lectorat n'ayant jamais été fixé dans l'église ancienne, pas plus qu'il ne l'est aujourd'hui. Des enfants pouvaient être lecteurs. En 379, à Mélitène de Cappadoce, Euthymius, le futur fondateur du coenobion où sera formé S. Sabas, a été baptisé, tonsuré, ordonné lecteur le même jour par l'évêque Otréius à l'âge de deux ans [1] : l'enfant est ensuite élevé dans l'*épiskopéion*, c'est-à-dire dans l'école attenante à la maison de l'évêque. Un autre moine palestinien, Cyriaque, de la laure de Souka, a été fait lecteur de l'église de Corinthe ἐκ βρέφους [2]. Parmi les épitaphes de lecteurs colligées par Dom Leclercq, on trouve un lecteur de cinq ans [3]. Néanmoins l'âge normal était l'adolescence, le lecteur ou ἀναγνώστης devant être capable, comme son nom l'indique, de lire en public à l'église, du haut de l'ambon, les textes sacrés. Il fallait donc qu'il les comprît. En général, les « lecteurs » de l'ancienne église ont achevé leurs premières études : ils sont ordonnés entre seize et dix-huit ans. Cyrille de Scythopolis, l'auteur des Vies des moines palestiniens, a été fait lecteur, en

1. Cf. Cyrille de Scythopolis, *Vita S. Euthymii*, 10.19 ss. et 11.2 ss. Schwartz.
2. Cyr. Scyth., *Vita Cyriaci*, 223.7 Schw.
3. *D. A. C.*, VIII 2, 2248 ss. Sur l'âge des petits « lecteurs », voir aussi l'ouvrage de J. Quasten signalé *supra*, p. 210, n. 2. Une loi de Justinien fixe la limite inférieure à huit ans.



542, à dix-huit ans [1]. Le futur empereur Julien, comme on l'a vu plus haut (p. 69), avait de quatorze à vingt ans quand il fit office de lecteur à Macellum. Théodoret devait avoir le même âge, car, dit-il, « j'avais déjà un commencement de barbe », ἄρτι γὰρ ἰούλου βραχεῖάν τινα προβολὴν ἐδεδέγμεθα (1397 A 14-15). Mettons donc que la rencontre se place vers 411.

Zénon avait été officier dans le palais impérial (ἀπὸ τῶν βασιλείων 1396 C 1), attaché à la poste impériale, en tant, peut-être, qu'*agens in rebus* [2]. Originaire du Pont, où il avait de grands biens, il avait connu S. Basile, qui, depuis 370, gouvernait l'église de Cappadoce comme évêque de Césarée. Ce contact familier avec Basile lui avait inspiré le goût de la vie religieuse, si bien que, aussitôt après la mort de Valens (378), « il déposa le ceinturon militaire » (1396 B 13-14) pour s'adonner à l'ascèse. Or ce qui prouve le grand renom des anachorètes d'Antioche [3], c'est que, au lieu de se rendre dans le monastère de Basile, « il courut (ὁρμήσας 1396 C 1) du palais impérial à l'un des tombeaux de cette ville », où désormais il vécut dans la retraite. « Il n'avait ni lit ni lampe ni foyer ni marmite ni fiole à huile ni coffre ni livre ni quoi que ce soit. Il était vêtu de vieilles loques ; ses chaussures ne valaient pas mieux, car, le cuir des semelles s'étant rompu, il fallait les rattacher par des liens. Un seul de ses amis lui apportait la nourriture nécessaire, c'était un pain pour deux jours. Quant à l'eau, il allait lui-même la puiser au loin et la porter au tombeau. Quelqu'un, un jour, le voyant chargé de ce fardeau, le supplia de permettre qu'il l'allégeât de cette peine. Il refusa d'abord : il ne supporterait pas, disait-il, de boire de l'eau transportée par un autre. L'homme insista, et il lui donna les cruches : car il en tenait deux, une en chaque main. Parvenu à la porte du vestibule (du tombeau), il répandit l'eau et de nouveau courut à la fontaine, confirmant par le fait ce qu'il venait de dire. »

« Moi aussi, quand, brûlant de l'interroger, je gravis pour la première fois la montagne, je le vis qui, des deux mains, tenait ses cruches. Je lui demandai où était le logement du fameux Zénon. Il me dit ne connaître aucun moine de ce nom. Sa modestie même me fit conjecturer que c'était lui, et je le suivis. Ayant franchi la porte, je vis un lit de paille, et une sorte de couche de foin étalée sur la pierre, pour qu'on pût s'y asseoir sans dommage. Après un long entretien sur la vie monastique — c'est moi qui interrogeais, et lui m'expliquait mes difficultés —, comme il fallait désormais rentrer à la maison, je le priai de me donner le viatique

1. Cyr. Scyth., *V. S. Euthymi.*, 71.11 ss., *V. S. Sabae*, 181.14 ss., et le commentaire de Schwartz (T U, XLIX, 1939, 410).
2. ἐγκατείλεκτο δὲ τοῖς τὰ βασιλέως ὀξέως διακομίζουσι γράμματα 1396 B 14/15. Sur le corps des *agentes in rebus*, « ein militärisch organisiertes Corps (*schola*) kaiserlicher Botenreiter » (Seeck), ce qui correspond exactement à l'indication de Théodoret, cf. Seeck ap. P. W., I, 776/779 et IV 1850. 33 ss.
3. Cf. déjà l'anecdote citée plus haut, p. 279. Les petites bonnes d'Héliopolis (Baalbek) se racontent entre elles τῶν ἐν Ἀντιοχείᾳ φιλοσοφούντων μοναχῶν τὸν βίον 1384 C 10/11.

de sa bénédiction. Il refusa. C'était à moi, disait-il, de faire la prière ; j'étais soldat du Christ, lui n'était qu'un civil. De fait, j'étais clerc alors, et lisais les Saintes Écritures au peuple fidèle. Comme je mettais en avant ma jeunesse (la barbe commençait à peine de me pousser), jurant que je ne reviendrais plus si j'étais forcé de faire maintenant la prière, il céda enfin avec peine à ma supplique, et se mit à intercéder pour moi auprès de Dieu : mais, dans cette intercession même — j'étais tout près et l'entendais —, il s'excusait longuement, disant qu'il n'agissait ainsi que par charité et obéissance... Bien que si riche en vertu, il venait, comme le dernier des misérables, se mêler le dimanche à la foule qui se rendait à l'église. Il écoutait la parole divine, et, après avoir prêté l'oreille aux docteurs et participé au repas mystique, il retournait à son étrange habitacle. Il n'y avait point de clef, et n'y laissait pas de garde : quel malfaiteur, en effet eût violé cet asile, où il n'avait rien d'autre que cette méchante couche de paille ? En fait de livres, il n'en empruntait à ses amis qu'un seul à la fois, qu'il lisait tout entier ; il n'en reprenait un autre qu'une fois rendu le premier. Eh bien, tout démuni qu'il fût de clef et de verroux, il était protégé par la faveur divine. Cela, nous le vîmes clairement à l'expérience. Au temps en effet où la bande des Isauriens s'empara de nuit de l'Acropole [1], puis, après l'aube, courut jusqu'aux contreforts mêmes du Silpius, elle massacra cruellement beaucoup d'hommes et de femmes qui menaient la vie ascétique en ces lieux. Or donc, en ce temps là, cet homme divin, à la vue du massacre général, obscurcit par sa prière le regard des brigands ; bien qu'ils eussent passé souvent devant sa porte, ils ne reconnurent pas l'entrée. Il assurait en outre, appelant en témoignage la vérité même, qu'il avait perçu distinctement trois adolescents qui repoussaient toute cette troupe, manifestation évidente de la faveur divine » (1396 C 8/1397 D 5).

Zénon vécut quarante ans dans l'ascèse (1397 B 8). Vers la fin de sa vie, il fit vendre tous ses biens du Pont. Il en distribua le produit en partie (1400 A 5-6), et légua le reste à l'évêque Alexandre (413-421). C'est sous le règne de cet évêque qu'il mourut (1400 A 6/B 6) [2].

## Macédonius (XIII)

**Macédonius** fut mêlé de très près à l'histoire de Théodoret, dès avant sa naissance (c. 393), et tout le temps de son adolescence. Il fut mêlé

1. C'est-à-dire la Vieille Ville qui montait de l'Oronte à la base du Silpius, cf. *supra*, p. 23 s., 41 s. Malalas rapporte (363. 15/19 Dindorf) une attaque des Isauriens contre Séleucie de Piérie et la région avoisinante sous le consulat de Théodose II et Flavius Rumoridus, en 403. Cette date conviendrait pour le récit de Théodoret.

2. Sur Alexandre d'Antioche, cf. *H. E.*, v 35, 2 ss. Successeur de Porphyre, qui a lui-même succédé à Flavien avant novembre 404 et a régné une dizaine d'années. La durée de l'épiscopat d'Alexandre est incertaine. Les dates 413-421 sont de J. B. Bury, *History of the Later Roman Empire*, I, p. XXIV.



aussi à l'histoire politique d'Antioche, du moins en une circonstance mémorable, lors de la révolte populaire en 387 et de la répression qui la suivit. Il prit part enfin à la vie religieuse de la ville comme directeur spirituel.

Voyons d'abord Macédonius en relation avec Théodoret. Celui-ci l'a beaucoup connu. Dans le prologue de sa vie, il nous dit que Macédonius, surnommé le « Mangeur d'orge » (Κριθοφάγος), est sans doute célèbre partout, en Phénicie, en Syrie, en Cilicie, mais que tous ne savent pas tout ; lui en revanche, qui l'a beaucoup fréquenté — « car bien des raisons m'engageaient à aller le voir et l'admirer » (1400 C 8 s.) —, sait mieux que les autres ce qui regarde cette tête divine, et il en pourra donc parler tout en détail (1400 B 13/C 15).

Macédonius se tenait sur les crêtes du Silpius sans se fixer en quelque endroit, non qu'il se fatiguât de tel ou tel lieu, mais pour fuir la foule qui, de toute part, accourait vers lui. Il vécut ainsi quarante-cinq ans, sans avoir ni tente ni hutte ; quand il faisait halte, c'était dans un trou profond (cf. *supra*, p. 277). Devenu vieux, il céda aux prières de ses amis et se fit une hutte. Plus tard encore, toujours sur les instances de ses amis, il habita dans des « maisonnettes étrangères [1] ». Il fit ainsi durant vingt-cinq ans, en sorte que, au total, ses luttes ascétiques durèrent soixante-dix ans. Il ne se nourrissait ni de pain ni de légumes, mais seulement d'orge mondé, trempé dans de l'eau (1400 D 2/1401 A 6).

« C'est ma mère qui, pendant très longtemps, lui apporta cette bouillie, car elle était devenue son amie. Or un jour qu'elle était malade, étant venu la voir et apprenant qu'elle refusait tout aliment convenable à son mal — car elle avait embrassé elle aussi la vie ascétique —, il lui conseilla d'obéir aux médecins et de regarder cette nourriture comme une médecine : ce n'est pas pour s'abandonner aux délices, mais par nécessité, qu'elle la prendrait. « Moi-même, dit-il, qui, comme tu le sais, me suis contenté quarante ans d'orge bouillie, j'ai demandé hier à mon compagnon, me sentant malade, de me chercher et de me rapporter un petit pain. Je me suis dit en effet que, si je mourais, j'aurais à rendre compte pour cette mort au juste Juge, comme si j'avais voulu fuir la lutte et esquiver les peines du service. Alors qu'avec un peu de nourriture j'aurais pu éviter la mort, rester en cette vie à peiner et me donner du mal, et grâce à ces labeurs amasser un trésor de grâces [2], j'aurais mieux aimé mourir de faim que de mener la vie monastique. Cette pensée me remplit de crainte ; pour émousser la pointe de ces réflexions, j'ordonnai de chercher du pain et, quand il fut là, j'en mangeai. Aussi, je t'en prie, ne m'apporte plus de l'orge, mais du pain ». Ainsi apprîmes-nous de cette bouche véridique que, durant quarante ans, il n'avait rien pris d'autre que de l'orge » (1401 A 6/C 3).

1. Cf. *supra*, ch. VII, p. 266, n. 1, ch. VIII, p. 277, n. 1.

2. En 1401 B 9 lire συναγείροντα, non συνεγείροντα (Migne) : cf. *et paratas inde opes congerere* Hervet.

Voici maintenant comment les parents de Théodoret firent la connaissance de l'ermite (1408 D 7/1409 D 12) : « Après treize ans de mariage, ma mère n'avait pas eu d'enfant : elle était stérile, la nature l'empêchait de porter fruit. Elle n'en souffrait pas trop, car, instruite dans les voies de Dieu, elle croyait que cela était bon pour elle : mais mon père était fort chagrin de ce manque d'enfants et il allait de tout côté supplier les serviteurs de Dieu de lui obtenir par leurs prières un enfant. Or, s'ils lui promettaient tous de prier, ils l'exhortaient aussi à se résigner au vouloir divin. Ce saint homme fut le seul à joindre à une promesse précise de prière l'assurance que le Créateur de toutes choses lui donnerait un fils. Trois ans s'étant passés, comme la promesse ne s'était pas réalisée, mon père courut à lui de nouveau pour en réclamer l'effet : l'ermite lui recommanda de lui envoyer son épouse. Quand ma mère fut arrivée, l'homme divin lui dit qu'il prierait, qu'elle aurait un enfant, mais qu'elle devrait le rendre à Celui qui l'avait donné. Comme ma mère répondait avec supplications qu'elle ne souhaitait que d'être sauvée et d'échapper à la géhenne : « Bien sûr, dit-il, mais en outre Celui qui est généreux te donnera aussi un fils. Car c'est en double qu'il accorde ses faveurs quand on le prie d'un cœur sincère. » Ma mère s'en fut donc, avec la bénédiction de cette promesse. Au quatrième anniversaire (mensuel) elle conçoit, se trouve engrossée, et se rend chez l'homme divin pour lui montrer la gerbe issue des semences de bénédiction [1]. Cependant, au cinquième mois de la grossesse, il y eut risque d'avortement. Elle envoya alors un messager à son nouvel Élisée — elle-même, à cause de son mal, ne pouvait plus marcher —, lui rappelant qu'elle n'avait pas désiré d'être mère et lui représentant ses promesses. A peine eut-il vu venir de loin le messager, qu'il le reconnut pour ce qu'il était et découvrit la raison de sa visite : car, cette nuit même, le Seigneur lui avait révélé et la maladie et la guérison. Il prit donc son bâton, arrive avec cet appui à la maison, et, une fois entré, après avoir, selon son habitude, donné la paix, « Courage, dit-il, ne crains rien. Celui qui a donné n'enlèvera pas son don, si tu ne violes pas le pacte établi. Or tu as promis de rendre ce qui te serait donné et de le consacrer au service divin. » « C'est bien ainsi, dit ma mère, que je désire et souhaite d'enfanter. J'aimerais mieux avorter que d'élever l'enfant pour une autre vie que celle-là. » « Bois donc cette eau, dit l'homme divin, et tu sentiras le secours de Dieu. » Elle but donc comme il l'ordonnait, et le risque d'avortement disparut ».

« Tels furent les grands miracles [2] de notre Élisée. Quant à moi, j'ai souvent joui de sa bénédiction et de ses leçons. Bien souvent, en effet, il m'a exhorté en ces termes : « C'est à grand'peine, petit enfant, que tu es né. J'ai passé bien des nuits à faire cette unique prière, que tes

1. τῶν τῆς εὐλογίας σπερμάτων ὑποδεικνῦσα τὰ δράγματα 1409 B 5 s. Un des traits de mauvais goût chez Théodoret. Il affectionne la phrase, qui revient en XXVI (Syméon stylite), 1480 C 10/14, cf. *infra* p. 398 et n. 4.

2. Au pluriel parce que ce dernier est précédé de plusieurs autres, depuis 1405 A 2 (ἐπὶ τὰ θαύματα μεταβήσομαι) jusqu'à 1408 D 5.



parents devinssent réellement ce dont, après ta naissance, ils reçurent le nom [1]. Conduis-toi donc d'une manière digne de ces peines. Dès avant ta naissance, tu as été offert. Or les offrandes qu'on fait à Dieu sont pour tous sacrées, le vulgaire ne doit pas les toucher. Tu dois donc, toi aussi, n'accueillir en ton âme aucun mouvement impur, et ne faire, ne dire, n'admettre en ta pensée que ce qui sert le divin législateur de la vertu. » Tels étaient les conseils que ne cessait de me donner l'homme de Dieu. »

Quelques années avant la naissance de Théodoret, Macédonius avait été amené à jouer un rôle dans l'histoire politique d'Antioche. Il s'agit de la fameuse sédition de 387. Elle est bien connue et par Chrysostome [2] et par Libanius [3]. Je me borne ici au récit qu'en fait Théodoret dans son *Histoire Ecclésiastique* (v, 20) [4], puisque c'est celui-ci qui relate l'intervention de Macédonius. « Sous la contrainte des guerres continuelles, l'Empereur avait imposé aux cités une contribution extraordinaire. Non seulement Antioche refusa ce nouveau tribut, mais, quand le peuple vit qu'on pendait ceux qui manquaient à le payer, entre autres méfaits que commet habituellement une foule prompte à saisir toute occasion de désordre, il renversa la statue de bronze de la très illustre Plakilla (c'avait été le nom de l'Impératrice) [5] et la traîna sur une grande partie

1. ὥστε σου τοὺς γονέας τοῦτο γενέσθαι, ὃ μετὰ τὴν γέννησιν ὠνομάσθησαν 1409 D 3/5. Encore un tour bien amphigourique pour dire « pour que la mère achevât heureusement sa grossesse et te mît au monde. »

2. Il s'agit des *Homélies au peuple d'Antioche* (I-XXI) prononcées durant le carême de 387 (Gaume II 1, 1-264). I est antérieur à l'affaire. II : Désolation aussitôt après la sédition. III : Mission de l'évêque Flavien à Constantinople. IV/V : Exhortation à la patience. VI : Respect dû aux magistrats. XI : Actions de grâces à la nouvelle qu'Antioche ne serait pas détruite. XII/XIII : Même sujet. XIV : Sur de nouveaux bruits alarmants. XV : Leçons à tirer de la calamité d'Antioche. XVI : Prononcée devant le *praefectus Orientis* qui était venu à la « vieille église » pour rassurer la population. XVII : Sur les châtiments infligés par les commissaires impériaux, Césaire et Hellébichus (Chrysostome oppose ici la noble conduite des moines intercédant pour les Antiochiens à celle des philosophes païens qui ont quitté la ville 172 A/173 E). XVIII : Même thème. XXI : Sur le retour de Flavien et le pardon accordé par l'Empereur.

3. Liban., *Or.*, XIX : Appel à la clémence de l'Empereur. XX : Loue le prince pour sa clémence. XXI : Adressé au commissaire Césaire, le remercie d'avoir intercédé auprès de Théodose. XXII : Adressé au commissaire Hellébichus : même thème. XXIII : Contre ceux qui avaient fui la ville après la sédition (Libanius lui-même était resté, *Bios* 252). Cf. Förster, P. W., XII 2502/2503. Référence à des ouvrages modernes dans Piganiol, *l'Empire Chrétien*, 249, n. 111.

4. Ce récit, plus complet que celui de *H. R.* XIII, 1404 B 11/1405 A 2, donne un résumé de l'affaire avant l'intervention de Macédonius. Théodoret doit se tromper sur la date, puisque, dans sa narration, il place l'affaire d'Antioche (v, 20) après celle de Thessalonique (v, 17-18), qui doit avoir eu lieu en 390 (cf. Piganiol, *op. cit.*, 257 et n. 43), et attribue la clémence de l'Empereur envers Antioche à la loi que lui aurait fait édicter Ambroise après le massacre de Thessalonique, cf. *H. E.*, v 20, 3 et 10 (315.16 s. et 317.7 s.) τὸν νόμον ... ὃν ὁ μέγας Ἀμβρόσιος γραφῆναι παρήνεσεν, ce qui renvoie à v 18, 16 (311.22 ss.) γράψον νόμον κτλ. Pour cette loi, cf. Cod. Th., IX 40, 13 (15 août 390) et Piganiol, *op. cit.*, 258.

5. Aelia Flaccilla, première femme de Théodose I. Il l'avait épousée vers 376 (Piganiol, 209). Elle mourut en 385 (Piganiol, 248).

de la ville. Grande fut, à cette nouvelle, la colère de l'Empereur, comme il était naturel. Il enleva à la cité ses privilèges et fit passer à la cité voisine (Laodicée) le titre de métropole : rien, pensait-il, ne chagrinerait plus les Antiochiens, car il y avait depuis longtemps rivalité entre Laodicée et Antioche. Après quoi, il menaça de brûler la ville et de la détruire de fond en comble, en la réduisant à l'état de bourgade. Outre cela, avant même que l'Empereur eût eu bruit de la tragédie, les magistrats avaient déjà mis à mort certains des malfaiteurs qu'on avait pris sur le fait ».

« Tels furent les ordres du Prince, mais ils n'eurent point d'effet, par l'empêchement de la loi que le grand Ambroise l'avait engagé à établir [1]. Cependant, quand arrivèrent les commissaires porteurs de ces menaces, Hellébichus, qui se trouvait alors stratège [2], et Caesarius, chef du palais (les Romains nomment cet officier *magister*) [3], tous étaient dans la crainte, terrifiés par ces menaces. Or les athlètes de vertu qui occupaient le pied de la montagne — ils étaient nombreux alors et du plus rare mérite — multiplièrent auprès de ces magistrats recommandations et prières. Parmi eux, le très divin Macédonius, qui ne savait rien du monde, *qui était tout ignorant des Livres Saints*, qui passait sa vie à la cime du mont offrant nuit et jour au Sauveur universel le pur encens de ses prières, sans se laisser effrayer par la colère du prince ni non plus se représenter le pouvoir de ses envoyés, au beau milieu de la ville se saisit de leurs chlamydes et les invita l'un et l'autre à descendre de cheval. Eux, voyant un pauvre petit vieillard vêtu de misérables loques, commencent par se fâcher : mais quand certains de leurs guides leur eurent révélé la vertu du saint, ils sautent à bas de leurs montures et, lui embrassant les genoux, demandent pardon. Lui alors, rempli de la sagesse divine, leur tint à peu près ce langage : « Chers amis, dites ceci au Prince : « Tu n'es pas Empereur seulement, tu es homme. Dès lors, ne considère pas seulement ton pouvoir royal, tiens compte aussi de ce que tu es. Homme, tu règnes sur des êtres de même nature : or c'est à son image et à sa ressemblance que le Créateur a fait l'homme. N'ordonne donc pas qu'on livre à un massacre aussi sauvage et cruel l'image de Dieu : en torturant l'image, tu irriteras son auteur. Toi aussi d'ailleurs, fais-y attention, c'est pour une statue de bronze que tu te fâches et agis ainsi : combien pourtant l'emporte sur l'inanimé l'être animé, vivant et raisonnable, c'est chose évidente pour tout homme de sens. » Et voici encore un autre sujet de réflexion pour

1. Cf. *supra*, p. 285, n. 4.
2. Sur Hellébichus (sic Seeck), cf. P. W., VII 163, n° 1. *Comes et magister utriusque militiae per Orientem* depuis au moins le 30 décembre 383, il résidait à Antioche où il avait bâti des thermes et, pour lui-même, une splendide demeure. Il se montra, en tant que commissaire, très clément.
3. Sur Flavius Caesarius, cf. P. W., III 1300 ss., n° 6 (Seeck). Plus tard consul (397), il était en 387 *magister officiorum* (sur cette fonction, cf. Piganiol, 315-318). Il se montra lui aussi très clément, et fit même en toute hâte le voyage de Constantinople pour obtenir le pardon de Théodose.



l'Empereur : cette statue de bronze, il nous est facile de la remplacer par beaucoup d'autres : mais il lui serait tout impossible, à lui, de créer ne fût-ce qu'un cheveu des gens qu'il aura tués. »

« A ces mots, ces hommes admirables transmirent le message au prince et éteignirent le feu de sa colère. Au lieu des menaces susdites, il envoya ses excuses, où il expliqua le motif de sa colère : « Il ne fallait pas, dit-il, alors que j'étais seul coupable, infliger un tel outrage, après sa mort, à une femme infiniment digne de tout éloge. C'est contre moi que les offensés devaient armer leur colère. » Il ajoutait qu'il éprouvait du trouble et du chagrin à la nouvelle que certains avaient été exécutés par les magistrats. Je me suis étendu sur ce propos, car je n'ai pas estimé juste de livrer à l'oubli la *parrhèsia* du très illustre moine et j'ai voulu montrer l'utilité de la loi que le grand Ambroise avait recommandé d'édicter [1]. »

Le mot παρρησία paraît ici (317.6), ainsi que dans le parallèle de l'*H. R.* (1405 A 1), et nous pourrions répéter les observations qu'on a lues plus haut (p. 274 ss.), d'autant que certains éléments du présent récit, les excuses de Théodose par exemple, sont peu croyables [2]. Mais le même récit se trouve en substance dans l'Homélie XVII de Chrysostome (172 A/173 A). Or Chrysostome est témoin des événements, il parle durant le carême de 387, l'année même où ils ont eu lieu, il parle devant des auditeurs qui l'eussent convaincu aussitôt de mensonge s'il n'avait dit vrai quand il leur montre les moines descendant de leurs montagnes, remplissant la ville, s'offrant eux-mêmes à la vindicte des magistrats et les priant d'épargner les otages. Mieux encore, Chrysostome, dans son Homélie, confirme les paroles mêmes de Macédonius (172 D) : « On rapporte que l'un des moines prononça une autre parole toute remplie de sagesse : " Les statues renversées, disait-il, on les a aussitôt rétablies, elles ont repris leur forme première, tout a été remis en ordre aussi vite que possible : mais vous, si vous tuez l'image de Dieu, comment pourrez-vous revenir sur votre méfait ? Comment ressusciter les morts, rendre des âmes à leurs corps ? " » C'est la preuve que, prononcé ou non par Macédonius, le mot courait déjà de lèvre en lèvre au temps même où il est censé avoir été prononcé. C'est l'un des rares cas, dans l'antiquité,

1. Cf. *supra*, p. 285, n. 4 Dans le parallèle de l'*H. R.*, noter ceci (1404 D 1/2) : ταῦτα τῇ Σύρῳ κεχρημένος ἔλεγε γλώττῃ · οἱ δὲ τοῦ ἑρμηνέως εἰς τὴν Ἑλλάδα φωνὴν μεταφέροντος ἐπήκουσαν κτλ. Le P. Peeters, *Le tréfonds oriental de l'hagiographie byzantine* (Bruxelles, 1950), 89, en conclut justement que et Théodoret et ses parents savaient parler le syriaque.
2. Il est possible que Théodoret ait confondu avec une lettre que, selon Chrysostome (*ad pop. Ant.*, VI, 76 D/E, XIX, 219 E), Théodose, au début de son règne, aurait écrite à toutes les cités (σὺ διὰ τῆς ἐπιστολῆς ταύτης διαλεγόμενος ταῖς πόλεσι πάσαις 76 D fin) pour déplorer qu'il ne pût ressusciter ceux qui avaient été injustement exécutés sous son prédécesseur : εἴθε μοι δυνατὸν ἦν καὶ τοὺς νεκροὺς ἀναστῆσαι 76 E, εἴθε μοι δυνατὸν ἦν καὶ τοὺς ἀπελθόντας καλέσαι καὶ ἀναστῆσαι καὶ πρὸς τὴν προτέραν ἀναγαγεῖν ζωήν 219 E. Sur la φιλανθρωπία de Théodose en ces premières années (379 et s.), cf. Seeck, *Untergang*, V, 502 (note à 171.11).

où un mot peut réellement être tenu pour authentique. On notera que Chrysostome emploie, lui aussi, le terme de παρρησία (172 B 8, 173 A 5, et encore 174 C 8, D 5, E 3, 175 A 12, B 5 et 9 ; ἐλευθερία 175 B 4). Mais c'est que, comme il le dit lui-même (174 C 7), il y a aussi une ἀποστολικὴ παρρησία, et c'est de celle-là qu'ont usé les ermites d'Antioche.

La narration de Théodoret est donc confirmée en substance. Et il paraît même exact que l'intercession des moines poussa les commissaires à ne pas décider eux-mêmes en dernier ressort, mais à remettre la chose à l'Empereur. Chrysostome [1] et Libanius [2] sont d'accord sur ce point. Néanmoins il est probable que la mission de l'évêque Flavien contribua aussi à l'heureuse conclusion de l'affaire. Il semble, en effet, que le patriarche d'Antioche ait fait bonne impression sur Théodose. Plus tard, quand l'église de Rome, mal instruite des choses d'Orient, insista pour que Flavien se démît de son siège en faveur d'Évagrius [3] et pressa même Théodose d'intervenir auprès de Flavien pour qu'il se rendît à Rome en juillet-août 389 (322.11 ss.), l'Empereur prit ouvertement le parti de l'évêque d'Antioche (Théod. *H. E.*, v, 23, 8) : « il pria les Romains » (qui avaient accusé Flavien de « tyrannie ») « de lui exposer la nature de cette tyrannie, déclarant que lui même était Flavien et qu'il se faisait son avocat » (αὐτὸς εἶναι Φλαβιανὸς λέγων καὶ ἐκείνου σύνδικος προβεβλῆσθαι 323.6 s.).

Achevons le portrait de Macédonius en signalant que cet homme tout simple et sans culture (παιδείας μὲν ἀπάσης ἀμύητος, ἀγροικίᾳ δὲ τεθραμμένος *H. R.* 1404 D 7 s.) fut ordonné prêtre à son insu par l'archevêque Flavien. La scène est curieuse. J'en traduis ici le récit dans l'*H. R.* (1401 C 6/1404 A 3) : « Lorsque le vénérable Flavien eut été ordonné pasteur du vaste troupeau de Dieu [4], comme il avait appris la vertu du saint (on la célébrait partout, elle était dans toutes les bouches), il le fit un jour descendre de sa montagne, sous le prétexte qu'une accusation avait été portée contre lui. Pendant qu'on offrait le saint sacrifice, il le fait s'approcher de l'autel et l'enrôle parmi les prêtres. Quand la liturgie eut pris fin, quelqu'un avertit l'ermite — car il ignorait totalement ce qui s'était passé [5] — : il commença par d'amers reproches, gourmandant rudement tout le monde. Puis, ayant pris son bâton, car en raison de son âge, il ne marchait d'habitude qu'avec cet appui, il se mit à poursuivre et l'archevêque et tous les gens présents. Il pensait en effet que cette ordination le priverait de sa chère vie solitaire sur la montagne. C'est à grand peine

1. Hom. XVII, 173 E/174 C.
2. Or. XXI à Caesarius (t. II, 449 ss. Förster). Noter 449.5 s. ἦν δὲ ἐν μὲν ταῖς σαῖς (sc. ὑποσχέσεσι) τὸ πάσῃ προθυμίᾳ τῇ πόλει βοηθήσειν. De fait Caesarius fit en toute hâte le voyage de Constantinople pour porter la supplique des Antiochiens, cf. Seeck, P. W., II, 1301.15 ss.
3. Cf. *supra*, p. 256 s. et Théodoret, *H. E.*, V 23 (tout le chapitre), Cavallera, *Le schisme d'Antioche*, 269 s.
4. En 381 : cf. *supra*, p. 255 s.
5. Dès là que, comme le marque Peeters, *l. c.*, 89, il n'entendait pas un mot de grec. Il ne savait sans doute même pas lire, cf. p. 286 *supra*.



que, ce jour-là, certains de ses amis le calmèrent de sa fureur. La semaine achevée, et le jour du Seigneur revenu, de nouveau le vénérable Flavien le fit chercher, pour le prier de participer à la cérémonie avec le reste du clergé. « Quoi, dit-il aux messagers, ce qui s'est passé ne suffit donc pas ? Vous voulez une fois encore me faire prêtre ? » On lui expliqua qu'il n'est pas possible d'ordonner deux fois, il ne cède point, ne vient pas à l'église. C'est seulement avec le temps que ses amis, à force de persuasion, parvinrent à le convaincre. »

Macédonius a-t-il jamais exercé aucun ministère sacerdotal ? On en douterait à priori, étant donné son goût pour la vie solitaire. En tout cas, il paraît tout à fait invraisemblable que l'ermite ait prêché dans l'église du « Cimetière » ou des « Saints Martyrs » [1] au printemps ou à l'été 434, sous le patriarche Jean d'Antioche. Fort d'un texte sur lequel je reviendrai [2], et où il est question d'un certain Macédonius qui aurait prêché ouvertement à cette date, en cette église, la doctrine hérétique du « deopassianisme », le P. Peeters a voulu en conclure à un certain refroidissement entre Théodoret et Macédonius [3]. Mais si Macédonius était fort âgé vers 381 (le texte semble établir un lien entre l'avènement de Flavien et l'ordination de l'ermite) puisqu'il s'appuyait déjà sur un bâton διὰ τὸ γῆρας (1401 D 1-2), s'il l'était en tous cas en 392-393 pour la même raison (1409 C 1), il est peu vraisemblable qu'il ait été vivant encore cinquante ou quarante ans après [4]. A supposer qu'il fût vivant, comment croire que ce vieillard, probablement plus que centenaire, qui au surplus était inculte, qui ne pouvait même pas suivre la liturgie, eût prêché en public sur des subtilités qu'il ne pouvait guère comprendre ? Ajoutons que le nom de Macédonius était fort répandu. Ensslin en compte treize, dont sept rien que dans les lettres de Libanius [5]. Ajoutons aussi qu'il n'y a aucun indice, ni dans Théodoret que Macédonius ait jamais prêché, ni dans le texte allégué par le P. Peeters que ce Macédonius prédicateur ait été moine. Et cependant tout donne à penser que, dans une lettre hostile aux moines, on n'eût pas manqué de relever, comme circonstance aggravante, cette qualité chez le prédicateur, s'il l'avait possédée.

Concluons donc que nous ne savons rien de l'ermite Macédonius en dehors du récit de Théodoret. Nous ignorons la date de sa mort. On lui fit, comme à Aphraate et Théodose, des funérailles solennelles. Il fut enterré comme eux dans l'église des Saints Martyrs (1412 A 9 s.).

1. Sur cette église, où avaient été déposés Théodose et Aphraate (cf. *supra*, p. 265, n. 4, 276, n. 2), cf. Devreesse, *op. cit.*, 109.
2. Cf. *infra*, p. 422 (note additionnelle F), n. 1.
3. Cf. *Tréfonds*, 98.
4. Je ne vois pas sur quoi s'appuie le P. Peeters pour dire (*ib.*, 89, 3) que Macédonius est mort à quatre-vingt-dix-neuf ans. Il doit y avoir confusion avec Pierre (1377 D 1).
5. P. W., XIV, 127-129. Ajouter l'hérétique Macédonius condamné en 381 (Denzinger 85). Un Μακεδόνιος (peut-être comte) est nommé *Inscr. gr. lat. Syrie*, IV 1743 en 566. On en trouvera sûrement d'autres.

# IX

## TRAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'ANACHORÉTISME SYRIEN.

C'étaient généralement des gens simples, souvent illettrés, ne parlant que le syriaque, ignorant le grec. Jean Chrysostome fait remarquer que les paysans aux environs d'Antioche ne parlent que le syriaque [1], à plus forte raison dans les régions plus éloignées de la ville, et la plupart des solitaires étaient des paysans. Pour montrer aux Antiochiens que la culture littéraire est vaine qui ne s'allie à la piété, et qu'à l'inverse la piété suffit, le même orateur donne l'exemple du moine [2] : « Le moine, avec qui aura-t-il à s'entretenir ? avec le mur et le toit ? avec le désert et le bois ? avec les oiseaux et les arbres ? Il n'a donc pas grand besoin de posséder cette culture. » Et pourtant il est à cette heure le seul vrai philosophe. « Il y a encore des philosophes parmi les moines, il n'y en a plus chez les laïques. Qu'il y en ait parmi les moines, je puis en fournir maints exemples : un seul suffira. Vous connaissez, bien sûr, l'homme que je veux dire : vous en avez entendu parler, et il en est même ici qui l'ont vu en personne, c'est l'admirable Julien (Sabas). C'était un homme des champs, humble et d'humble origine, complètement étranger à la culture, mais tout rempli de la sagesse non menteuse. Quand il entrait dans les villes, ce qu'il ne faisait qu'en de rares occasions, il n'est rhéteur, sophiste, quelque personnage que ce soit, qui ait jamais provoqué un tel concours de foule [3]. » Le moine Macédonius n'entendait que le syriaque : c'est ainsi que Flavien d'Antioche put l'ordonner prêtre à son insu ; il n'avait rien compris à la cérémonie (πάμπαν γὰρ ἠγνόει τὸ γεγονός *H. R.* XIII, 1401 C 14) [4]. Pour entrer en communication avec les Antiochiens, Aphraate, qui à vrai dire vient de Perse, doit apprendre quelques mots de grec [5]. Abraham, d'abord ermite, puis évêque de Carrhae (Harran), ne parle pas grec (XVII, 1424 C 15 s.). Au sujet du moine Thalélaius,

1. *Homil. XIX ad popul. Antioch.* 189 B (Gaume II 1,222).
2. *Hom. XXI in ep. ad Ephes.* 161 F (Gaume XI 1,185).
3. *Ibid.* 162 D/E (Gaume 186).
4. Le P. Peeters, *Le tréfonds* etc., 89, relate ce trait pour montrer que Théodoret, qui avait souvent conversé avec Macédonius de même que ses parents, devait nécessairement savoir le syriaque.
5. τῆς Ἑλλάδος φωνῆς μαθὼν ὀλίγα ἅττα ῥημάτια εἶλκεν μὲν ὅτι πλείστους εἰς τὴν τῶν θείων λόγων ἀκρόασιν, τῇ δὲ μιξοβαρβάρῳ κεχρημένος γλώττῃ τὰς τῆς διανοίας ὠδῖνας προέφερεν VIII 1368 B/C.

qui s'est fixé sur une colline à vingt stades de Gabala [1], Théodoret marque explicitement qu'il s'exprimait en grec et il en donne l'explication : Thalélaius était un Cilicien [2]. Autant dire que les Syriens, du moins à la campagne, ne parlent pas grec.

Ces solitaires ont souvent un aspect repoussant, et leur crasse fait trembler. Syméon l'Ancien [3] est ainsi décrit : « Ils voient un homme sale et crasseux (αὐχμῶντα καὶ ῥυπῶντα), à peine couvert d'une peau de bouc garnie de son poil (σισύρα). » Ce Syméon s'était établi d'abord sur l'Amanus. Mais, comme les Antiochiens l'importunaient de leurs prières (1360 D), il part avec quelques compagnons pour le Sinaï. Ils étaient arrivés au désert de Sodome quand, de loin, ils croient voir, comme s'élevant du fond d'une caverne, deux mains levées vers le ciel. Ils s'approchent et aperçoivent une sorte de tanière comme en creusent les renards, mais point d'homme ; celui qui demeurait là, entendant des pas, s'était en effet caché. Cependant Syméon supplie l'habitant de ce trou de se montrer : a-t-il forme humaine ? est-il un démon ? Les visiteurs n'ont pas de mauvaises intentions, ils sont eux-mêmes des ermites qui vont au Sinaï (1361 A/B). L'homme paraît enfin : « Il avait l'air sauvage, la chevelure hirsute et crasseuse, la peau du visage toute ridée, les membres squelettiques, et il était couvert d'une loque faite de feuilles de palmier cousues ensemble » (1361 C). Théodoret tient ces détails de sa mère, qui avait connu Syméon et reçu sa bénédiction (1364 D). Théodose avait « les cheveux longs et sales, qui tombaient jusqu'aux pieds et plus bas encore, et qui pour cela étaient rattachés aux reins » (x, 1389 A). Il portait le « vêtement fait de poils » (ἡ ἐκ τριχῶν ἀμπεχόνη), c'est-à-dire le cilice (1389 A). Romanus ressemblait à Théodose quant à la chevelure et au vêtement (xi, 1393 C). « Maisymas, dit-on, ne changeait que le plus rarement possible de tunique et de manteau de poil (σισύρα), mais, pour parer aux déchirures, il cousait aux vieilles loques de nouvelles, et c'est ainsi qu'il prenait soin de son grand âge » (xiv, 1412 C). Sur le conseil d'un certain Mélétius, chorévêque d'Antioche dans le premier tiers du v[e] siècle [4], on dut un jour enlever à Syméon, avant qu'il ne montât sur sa colonne, une longue chaîne de fer de vingt coudées qui, fixée à sa jambe droite, le retenait à une grosse pierre (xxvi, 1472 B). Or, pour que la jambe ne fût pas abîmée par le fer, le futur Stylite l'avait entourée d'une peau, qu'il fallut déchirer aussi car les deux bouts en avaient été cousus. On vit alors, à l'intérieur de la peau et donc contre la jambe, plus de vingt énormes punaises (1472 B/C). Ainsi faits, il n'est pas étonnant que la seule vue de ces ascètes remplit de stupeur et de crainte. « Qui n'eût été saisi du plus extrême émerveillement à voir ce vieillard épuisé de corps (Romanus), qui portait volontairement une masse énorme de fer et était revêtu d'un cilice ? » (xi, 1396 A). La seule apparition d'Eusèbe « entraînait, même le plus engourdi, à courir sur la voie de la vertu. Ceux qui l'ont vu disent que son visage était toujours empreint d'une grave majesté et qu'il inspirait de la crainte à ceux qui le regardaient » (iv, 1344 B) [1].

1. xxviii, 1488 A. Aujourd'hui Djebelé, petit port à 30 km. au Sud de Lattaquié. Cf. Dussaud, 136 ss., Devreesse, *op. cit.*, 169.
2. ὁ δὲ τῇ Ἑλλάδι χρησάμενος φωνῇ, Κίλιξ γὰρ τὸ γένος ἐτύγχανεν ὢν xxviii 1488 D 8/9.
3. 1357 D 7 s. Ce Syméon l'Ancien est autre que le premier Stylite.
4. Ce Mélèce est évidemment différent de l'évêque d'Antioche mort en 381. Cf. Lietzmann, *l. c.* (*supra*, p. 15, n. 1), 238. Syméon est monté sur sa colonne en 429, l'événement ici rappelé prend place avant cette date. cf. *infra*, p. 348, n. 2; 350.



L'une des pénitences les plus rudes des moines syriens, et qui rendait leur aspect plus effrayant parce qu'elle leur courbait le corps vers la terre, est l'usage des chaînes de fer. On l'a mentionné pour Romanus (xi, 1396 A), mais il est presque universel et constitue un des traits caractéristiques de l'ascèse en Syrie. Car les moines d'Égypte ne se livraient pas à cette pratique et même ils la réprouvaient. Apollô, l'un des moines de la Thébaïde dans la région d'Hermoupolis, blâmait ceux qui portent chaînes de fer (τοὺς τὰ σίδηρα φοροῦντας) et cheveux longs (τοὺς κομῶντας) : « c'est là, disait-il, agir par ostentation [2] ». Les moines syriens semblent avoir été indifférents au qu'en dira-t-on, sur ce point comme en d'autres. Ceux qui, parmi eux, se chargent de masses de fer forment une longue liste. Eusèbe [3], qui pendant trois ans, se loge au fond d'un puits (λάκκος) desséché, porte cent vingt livres de fer, plus les cinquante livres de son ancien maître Agapet, plus les quatre-vingts livres de Marcianus, maître d'Agapet : soit deux cents cinquante livres, ou cent vingt-cinq kilogs (iii, 1337 B). Un autre Eusèbe, disciple de Marianus, puis successeur d'Ammianus dans le gouvernement des moines de Téléda, « avait entouré ses reins d'une chaîne de fer, son cou d'un carcan très lourd, et par une autre chaîne de fer, il avait lié sa ceinture au carcan du cou afin que, par ce moyen, toujours courbé vers le sol, il fût continuellement forcé d'avoir les yeux rivés à la terre » (iv, 1344 D). Il soutint ce supplice durant plus de quarante ans. Beaucoup l'ont raconté à Théodoret, entre autres le grand Acace qui avait interrogé un jour l'ermite sur les motifs de cette pratique pénitentielle (1344 D/1345 B) [4]. Abhâ, un autre moine de Téléda, porte une lourde ceinture de fer (iv,

1. Cf. *Hist. Monach. in Aegypto*, ii, p. 24.17 s. Preuschen : ὡς καὶ ὁρώμενον αὐτὸ μόνον διασωπηθῆναι τὸν ἄνδρα.
2. *Hist. Mon.*, viii, p. 49.3 s. Pr.
3. Disciple de Marcianus, condisciple d'Agapet, ermite du désert de Chalcis, cf. *supra*, p. 252.
4. Eusèbe voulait se punir d'une distraction qu'il avait eue un jour alors qu'Ammianus (un autre solitaire, plus anciennement établi déjà à Téléda, au pied du mont Koryphé, 1340 D), lui ayant lu un passage de l'Évangile, lui en avait demandé l'explication. Eusèbe, qui regardait au loin des paysans labourer dans la plaine, dut le prier de répéter la lecture. Telle est du moins la raison indiquée 1344 D (après le récit de la distraction 1344 C et avant la mention des chaînes de fer) : ἵνα δὲ μετὰ τῆς γνώμης (la résolution de toujours regarder à terre) καὶ ἀνάγκη τις αὐτὸν ἐπὶ ταῦτα καθέλκῃ, ζώνῃ σιδηρᾷ τὴν ὀσφὺν καταδήσας κτλ. A l'évêque Acace, Eusèbe donne une autre raison, plus générale : vaincre les démons (1344 D/1345 B).

1352 A). Théodose avait ajouté à ses autres pénitences le port de cercles de fer à ses reins, à son cou et à ses deux mains (x, 1389 A). Acépsimas marchait plié en deux, accablé qu'il était d'une masse de fer (xv, 1416 A). Jacques, un solitaire de la Cyrrhestique, encore vivant au temps de la composition de l'*H. R.* et que Théodoret a visité comme évêque, épuisé par ses pénitences, tomba malade (xxi, 1433 B ss.). Il est pris de coliques atroces et d'une violente fièvre. Théodoret, qui est allé le voir, le persuade enfin de s'étendre (1436 B/C) : « Je mis alors la main sous son manteau pour essayer de lui frotter doucement le dos. Je sentis alors qu'il avait de lourdes chaînes de fer aux reins et au cou. En outre, d'autres chaînes partant de celle du cou, deux en avant deux en arrière, tendues obliquement vers la chaîne des reins de manière à former un Chi, en avant et en arrière, liaient entre elles les deux chaînes du haut et du bas ; enfin, au haut des bras vers le coude, il avait encore de pareilles chaînes. » Jean, de la Cyrrhestique aussi, ressemble en tout à l'ermite Jacques pour la nourriture, le vêtement et le port des chaînes (xxiii, 1456 D). Polychronius est l'un des rares Syriens à partager quelque peu l'opinion de l'Égyptien Apollô : il ne porte pas de chaînes pour éviter les ardeurs de la vaine gloire (xxiii, 1460 D). Mais il n'est pas en peine de trouver une compensation. « Il se fit apporter une très lourde racine de chêne, sous le prétexte apparemment qu'il en avait besoin pour quelque autre usage ; il la mettait la nuit sur ses épaules et priait ainsi chargé ; il la portait aussi le jour, quand il était de loisir » (1460 D/1461 A). Théodoret a vu cette racine, il a essayé de la soulever : c'est à peine si, des deux mains, il y parvenait (1461 A).

Quel est maintenant, d'une façon générale, le mode de vie des ascètes syriens [1] ? Dans une introduction à la vie de Baradate (xxvii, 1484 D/1485 B), Théodoret s'exprime ainsi : « Dans son désir de conduire à sa perte la race humaine, l'ennemi commun des hommes a trouvé bien des voies de vice. Parallèlement les nourrissons de la piété ont inventé maintes échelles différentes pour monter au ciel. Pour les uns, c'est en groupe qu'ils luttent et parviennent au sommet désiré de l'échelle pour obtenir la couronne incorruptible : il y a des milliers de couvents de ce genre, on ne peut les compter [2]. D'autres embrassent la vie solitaire, s'appliquent à ne parler qu'à Dieu seul, ne s'accordent pas la moindre part de consolation humaine : c'est ainsi qu'ils obtiennent d'être proclamés vainqueurs. Les uns vaquent à la louange divine dans des baraques [3]

1. Je néglige ici ce qui regarde les jeûnes et l'habit des moines : sur ce point, on ne lit rien chez Théodoret qui ne se retrouve ailleurs. La σισύρα des Syriens correspond à la μηλωτή des Égyptiens.

2. Cf. le chapitre suivant (X). Je ne traite ici que des ermites.

3. ἐν σκηναῖς 1485 A 2. Ici, je pense, « baraques ». Mais ailleurs σκηνή est bien « tente » au sens propre, v. gr. xxi 1432 C 14 ὁ μὲν γὰρ (Marôn) καὶ περίβολον εἶχε τῆς παλαιᾶς πλάνης τὸ τέμενος (ainsi de même Daniel le Stylite au début de sa carrière, *Vita Dan. Styl.* 14, p. 14.11 ss. Delehaye ἤκουσεν δέ τινων διαλεγομένων τῇ σύρᾳ διαλέκτῳ, ὅτι ὑπάρχει ἐνταῦθα ναὸς ἔνθα κατοικοῦσι δαίμονες κτλ.), καὶ σκηνὴν ἐκ δέρρεων τριχίνων ἐπήξατο (une tente faite de peaux couvertes de poils, comme encore chez les Bédouins).



ou des huttes (καλύβαις), les autres préfèrent de vivre dans des grottes et des cavernes. Beaucoup, j'en ai mentionné quelques uns, ont décidé de n'avoir ni grotte ni caverne ni baraque ni hutte, mais ont exposé leurs corps à l'air libre, supportant les qualités contraires des saisons : tantôt glacés par les rigueurs du froid, tantôt brûlés par les feux du soleil. Et de ces derniers à nouveau les pratiques diffèrent. Les uns restent continuellement debout, les autres, à intervalles égaux dans la journée, tantôt s'assoient tantôt restent debout [1] ; les uns se tiennent enfermés dans l'enclos d'un petit mur [2] sans vouloir communiquer avec personne, les autres refusent un tel écran et se livrent aux regards de qui veut les voir. » Baradate a trouvé le moyen d'innover encore, et ses exploits sont si étranges qu'il me faut les raconter (1485 B/D) : « Tout d'abord il passa un long temps reclus dans une cahute (οἰκίσκῳ), sans autre consolation que divine. Puis il gagna une roche qui surplombait ce premier logement, et là, s'étant construit une sorte de petite caisse en bois qui n'avait même pas la taille de son corps, il y passait tout son temps, forcé de se tenir perpétuellement courbé puisqu'aussi bien cette caisse était moins haute que lui. Oui, et bien plus, elle n'était pas faite de planches exactement jointes, mais s'entrouvrait de tout côté à la manière d'un grillage, pareille aux fenêtres qui laissent entrer largement la lumière [3]. Dès lors, il n'était ni défendu contre les attaques des averses, ni à l'abri des feux du soleil, mais restait exposé à ces deux maux tout comme les autres ascètes qui vivent en plein air [4] : il les dépassait seulement par cette peine surajoutée de la réclusion. Après avoir longtemps vécu de cette manière, il finit par sortir de sa boîte, cédant aux conseils du divin

1. On peut, bien sûr, comparer avec les Gymnosophistes de l'Inde, par exemple dans le fameux récit d'Onésicrite (Strab. xv, 63 ss. = *Fragm. Gr. Hist.*, II 134 F 17) : καταλαβεῖν δὲ ἄνδρας πεντεκαίδεκα ... ἄλλον ἐν ἄλλῳ σχήματι ἑστῶτα ἢ καθήμενον ἢ κείμενον γυμνόν, ἀκίνητον ἕως ἑσπέρας ... χαλεπώτατον δ'εἶναι τὸ τὸν ἥλιον ὑπομεῖναι οὕτω θερμόν, ὥστε τῶν ἄλλων μηδένα ὑπομένειν γυμνοῖς ἐπιβῆναι τοῖς ποσὶ τῆς γῆς ῥᾳδίως κατὰ μεσημβρίαν (728.11/16 Jacoby). Toutefois, si intéressant que soit le problème d'un contact possible entre Gymnosophistes et moines de Syrie, je me sens totalement incompétent pour l'aborder. Sur l'authenticité ou l'inauthenticité du récit d'Onésiorite, cf. le commentaire de Jacoby, 475 s.

2. θριγκίον 1485 A 13. Il s'agit d'une murette à hauteur d'homme formant un tout petit enclos non recouvert où l'ermite est à l'abri des regards, mais non des intempéries. Eusèbe (xviii) a construit son θριγκίον lui-même, de pierres simplement amoncelées en tas, sans même les lier par du mortier (1425 C ; de même Limnaius, 1453 B). Il y demeure jusqu'à la vieillesse, sans autre vêtement qu'une peau de bête, glacé l'hiver, brûlé l'été, si bien qu'il n'a plus de dents, que son visage est tout ridé et qu'il est entièrement momifié (1425 C/D).

3. En d'autres termes, les quatre côtés de la caisse sont à claire-voie. Théodoret mentionne une construction analogue dans la vie de Thalélaius (xxviii, 1488 C/D). Cette fois, c'est un tonneau à claire-voie, voir *infra*, p. 308 s. De même S. Théodore de Kykéon passe tout le carême dans une cage de fer ou de bois, cf. E. Dawes-Norman H. Baynes, *Three Byzantines Saints* (Oxford, 1948), 106-107.

4. ὑπαίθριοι (1485 C), quasi technique chez Théodoret pour désigner cette catégorie d'ermites.

Théodote, qui occupait alors le siège archiépiscopal d'Antioche (421-429). Néanmoins il garde perpétuellement la station debout, les mains tendues vers le ciel, célébrant le Dieu de l'univers. Il s'est couvert entièrement le corps d'une tunique de peau, ne laissant deux courtes ouvertures que pour le nez et la bouche, de manière à pouvoir respirer l'air ambiant, puisqu'autrement l'homme ne peut vivre. Il supporte toutes les rigueurs de ce supplice bien que nullement robuste ; loin de là, il est atteint de nombreux maux : mais bouillant d'ardeur, consumé par l'amour divin, il force à peiner ce corps qui ne peut peiner. Cependant il a gardé toute sa présence d'esprit, excelle à questionner et à répondre, et il lui arrive d'argumenter mieux et plus habilement que ceux qui connaissent à fond les labyrinthes d'Aristote. Parvenu au sommet de la vertu, il ne laisse pas s'exalter son esprit, mais lui commande de ramper en bas au pied même de la montagne. Car il sait quel dommage apporte un cœur gonflé d'orgueil. Telle est en bref, de cet homme aussi, la vie monastique [1]. »

Baradate avait trouvé le moyen d'associer la vie du moine entièrement reclus (καθειργμένος) et celle du moine en plein air (ὑπαίθριος). D'ordinaire on choisissait entre l'une ou l'autre de ces pratiques extrêmes. Commençons par les reclus, qu'ils n'aient mené ce genre de vie que pour un temps ou qu'ils s'y soient adonnés jusqu'à la mort. Eusèbe I [2] s'enferma d'abord dans une minuscule chambrette sans fenêtre [3] où il vivait entièrement reclus, ne parlant à personne, plongé dans l'obscurité (IV, 1341 A et B). Plus tard, cédant aux prières d'Ammien, fondateur de Téléda, il sortit de sa prison volontaire pour gouverner les moines de Téléda (1344 A). Aphraate vit un temps reclus dans une chambrette aux environs d'Edesse, avant de gagner Antioche (VIII, 1368 B). Les reclus paraissent avoir été particulièrement nombreux dans la région de Cyrrhus. Théodoret les a connus ; en sa qualité d'évêque il a pu entrer dans leur cellule et converser avec eux. Acépsimas s'était enfermé dans un oikiskos où il demeura soixante ans. « Il n'était vu de personne, ne parlait à personne, mais abîmé en lui-même et dans la contemplation de Dieu, tirait de là toutes ses consolations » (XV, 1413 D). Il n'y avait en sa chambrette qu'une petite ouverture par laquelle il tendait la main pour prendre la nourriture qu'on lui apportait. « Et cette ouverture n'était pas droite

1. φιλοσοφία (1485 D). Technique aussi chez les auteurs chrétiens grecs et latins pour désigner la vie monastique, cf. le Du Cange grec, s. v. Les couvents sont dits constamment chez Théodoret τῆς φιλοσοφίας φροντιστήρια (v. gr. 1309 D, 1368 B), les moines φιλοσοφίας ἀθληταί (v. gr. 1313 B).

2. C'est celui du ch. IV. Je le nomme ainsi pour le distinguer du second Eusèbe, décrit au ch. XVIII. Le premier vivait sur le Djebel Barakat, à l'Est d'Antioche, à l'Ouest d'Alep. Le second est un ermite de la Cyrrhestique.

3. οἴκημα 1341 A 4, οἴκισκος 1341 B 1. Ce dernier mot revient souvent, et doit désigner une de ces maisonnettes en terre glaise comme on en voit encore entre Homs (Emèse) et Alep, coiffées d'un toit en pain de sucre, sans fenêtre, n'ayant pour ouverture que la porte. Supposée la porte bouchée, par de la terre glaise comme le reste, on a une chambrette parfaitement close, sans aération ni lumière, un vrai tombeau.



d'un bout à l'autre, de peur qu'il ne fût exposé aux regards, mais elle allait obliquement, en manière de spirale [1] ». Jacques II [2], dans la Cyrrhestique également, use de la même ingénieuse invention. Reclus totalement seul dans un oikiskos bien qu'âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, il donne ses réponses par une petite ouverture en forme de spirale, à l'abri des regards, n'usant ni de feu ni de la lumière d'une lampe. « Il m'ouvrit deux fois la porte et m'invita à pénétrer à l'intérieur, me démontrant par cet honneur l'affection qu'il me porte » (XXV, 1464 C). Eusèbe II [3] avait commencé par vivre dans un monastère, puis avait embrassé la vie solitaire sur une crête proche du bourg important d'Asikhâs (XVIII, 1425 B/C, cf. Dussaud 471). Là il se fit d'abord un thrinkion [4], ayant choisi l'état de moine « en plein air ». Il avait tellement exténué son corps que le pagne ne lui tenait plus aux reins, mais glissait à terre ; de sorte qu'il avait fini par le coudre à sa tunique (1425 D). Importuné par les visiteurs, il n'ouvrait la porte de son enclos qu'à un petit nombre ; à leur départ, il les priait de boucher à nouveau la porte par un enduit de boue (1426 D/1428 A). Puis il jugea meilleur de fuir même ces rares contacts et il bloqua entièrement l'entrée en posant une énorme pierre contre la porte. Il ne parlait à ce qui restait de ses familiers que par une sorte d'ouverture qui ne lui permettait pas d'être vu : c'est par là aussi qu'il recevait sa maigre nourriture. « Enfin il refusa toute communication avec les hommes : je fus seul à mériter de jouir de sa douce voix, si chère à Dieu. Quand je voulais m'en aller, il me retenait longtemps, s'entretenant avec moi des choses du ciel. Cependant, comme il affluait une foule de gens qui réclamaient sa bénédiction et qu'il ne le pouvait souffrir, sans considérer son âge ou sa faiblesse, il franchit la murette, difficile à escalader même pour de très robustes, et gagna un monastère voisin; là de nouveau il se construisit un petit thrinkion près d'un angle de la muraille et reprit ses pénitences accoutumées. Le supérieur de ce couvent, homme d'une vertu achevée, disait qu'il s'était contenté de quinze figues pour le saint jeûne des sept semaines. Il avait mené ce combat plus de quatre-vingt-dix ans, puis était mort, épuisé de faiblesse » (1428 A/B). Salamanès, originaire de Capersanâ sur la rive gauche de l'Euphrate [5], passa le fleuve et s'enferma dans un oikiskos sans porte ni fenêtre. Une fois l'an, creusant un passage sous le mur, il recevait par là la nourriture de toute l'année, sans parler à personne. Instruit de ses vertus, l'évêque de la ville voisine voulut l'ordonner

1. τὸ δὲ ὄρυγμα οὐ διαμπερὲς ἦν κατευθὺ διωρυγμένον, ἵνα μὴ πρόκειται (προκέηται ?) τοῖς ὁρᾶν βουλομένοις, ἀλλ' ἐγκάρσιον ἦν ἑλικοειδῶς κατεσκευασμένον (1416 A).

2. Un des nombreux Jacques. Je nomme celui-ci Jacques II pour le distinguer du Jacques I du ch. XXI qui ouvre la série des moines encore vivants au temps de la composition de l'*H. R.* et qui est un moine vivant en plein air (ὑπαίθριος). Jacques II habite, près de Cyrrhus, dans la kômè nommée Nimouzân (1464 C).

3. Cf. *supra*, p. 296, n. 2.

4. Cf. *supra*, p. 295, n. 2.

5. Cf. Dussaud, 459 ss. C'est là que Constance a traversé l'Euphrate en 361 pour se rendre à Edesse, cf. Amm. Marc., XXI 7, 7 (déjà XVIII 8, 1).

prêtre. Il fit percer une ouverture dans la chambrette et entra. Il imposa les mains au reclus, accomplit les prières, s'adressa longuement à Salamanès, lui expliqua la grâce qui lui avait été donnée. L'autre resta muet. N'entendant nulle réponse, l'évêque s'en fut, après avoir ordonné qu'on comblât de nouveau l'ouverture (XIX, 1428 C/D). Une autre fois les habitants du village dont l'ermite était issu (Capersanâ), ayant passé de nuit le fleuve et percé le mur de sa chambrette, s'emparent de lui et le portent à bout de bras jusque chez eux sans qu'il résiste ou les empêche [1]. Ils lui bâtissent au petit jour une chambrette pareille et aussitôt l'y enferment. L'ermite y reprit sa vie de silence, sans converser avec personne. Cependant, peu de jours après, les habitants de la rive opposée (droite) font une incursion nocturne, percent le mur de la nouvelle cellule, et à leur tour ramènent Salamanès, sans qu'il fasse plus de résistance qu'auparavant, ni ne lutte pour rester là, ni en retour ne manifeste aucun empressement à partir : à tel point il s'était rendu totalement mort au monde ! (1428 D/1429 A). La commune d'Omères, près de Cyrrhus (Dussaud, 471), possédait elle aussi un reclus, Maris, qui s'était enfermé là dans une cellule (οἰκίδιον) et y vécut trente-sept ans jusqu'à sa mort (XX, 1429 B). Du fait de la montagne voisine, le lieu était tout humide, si bien que l'eau suintait dans la cellule : « combien cette humidité est nuisible à la santé, citadins et campagnards le savent ; de fait les maladies qui en résultent pour les paysans éclatent aux yeux : mais cela même ne put persuader cette sainte tête de changer de logement » (*ib.*). Cette réclusion permit au solitaire de se garder entièrement pur de corps et d'âme : « il me le révéla lui-même, m'assurant que son corps n'avait jamais subi de pollution, mais était resté aussi pur qu'au sortir de la matrice ». Maris avait pourtant brillé dans le monde. Jeune, il avait été l'ornement des fêtes des martyrs, ensorcelant la congrégation par le charme de sa voix. De plus, il était fort beau. Mais ni sa beauté physique, ni l'éclat de son organe, ni son commerce avec les hommes n'avaient souillé la beauté de son âme : il avait, déjà dans le monde, vécu comme un reclus, et par la suite avait couronné sa vertu par les pénitences d'une réclusion effective (1429 C). « J'ai souvent conversé avec lui », ajoute Théodoret. « Il m'invitait à désobstruer sa porte. Dès mon entrée, il m'embrassait et me tenait de longs discours sur la vie monastique. Il avait, lui aussi, une âme toute simple et il abhorrait les détours. » Il vécut quatre-vingt-dix ans, vêtu d'un manteau de poil de chèvre. Un jour, comme il désirait depuis longtemps assister au sacrifice de la messe, Théodoret vint célébrer chez lui : ce n'était pas loin de Cyrrhus. Il n'y avait pas là d'autel, et l'évêque dut sacrifier sur les mains étendues des diacres. L'ermite était rempli de joie spirituelle, il croyait voir le ciel même et déclarait n'avoir jamais connu semblable allégresse (1429 D/1430 A). J'ai décrit assez longuement, pour finir, cette vie, car elle éclaire d'un jour plus doux un tableau dans l'ensemble assez terrifiant.

1. Lire κωλύοντα 1428 D 12 (κελεύοντα Sirmond).



A l'extrême opposé des reclus, voici les moines qui vivent en plein air : « hypèthres » (ὑπαίθριοι), si l'on peut dire, en empruntant ce terme à la langue des architectes. Les stylites sont du nombre, mais ils ne diffèrent pas essentiellement des moines qui, avant eux, s'étaient tenus juchés sur des sommets, où ils vivaient à ciel découvert. Les stylites sont l'une des espèces des « hypèthres », et ne se distinguent des autres que parce qu'ils sont montés encore plus haut, et dès lors sont plus exposés et aux regards des hommes et aux intempéries de l'air.

De même qu'il y eut nombre de reclus en Cyrrhestique — Acépsimas (XV), Eusèbe II (XVIII), Salamanès (XIX), Maris (XX), Jacques II (XXV) — de même y trouvait-on beaucoup d'ermites en plein air [1]. Le fondateur de cette vie « hypèthre » (ὕπαιθρος βίος XVI, 1417 B) semble y avoir été un certain Marôn qui eut beaucoup de disciples, entre autres Jacques (XXI, 1432 C) et Limnaius (XXII, 1453 B) : celui-ci se rendit auprès de Marôn exactement au même temps que Jacques (*ib.*). Théodoret n'a pas connu Marôn lui-même, mais il s'est souvent entretenu avec Jacques et Limnaius. Marôn s'était établi sur une montagne tenue jadis pour un haut-lieu par les païens, et il y vivait à ciel découvert dans le péribole d'un temple [2]. Il avait dressé là une tente, mais il n'en usait que rarement (1417 B/C). Son disciple Jacques le surpassa en pénitence. Marôn du moins avait été protégé par l'enceinte d'un péribole, et sa tente de fourrure de chèvre [3] pouvait, à l'occasion, le défendre contre la pluie et la neige : « Jacques dit adieu à tout cela, tente, hutte (καλύβη), péribole : il n'a pour toit que le ciel, et demeure exposé à toutes les atteintes contraires de l'atmosphère. Un jour il est inondé de violentes averses, un autre glacé par le gel et la neige, un autre encore brûlé et dévoré par les rayons du soleil » (XXI, 1432 C/D). Il avait commencé par la vie de reclus, puis il s'enhardit à de plus durs combats — l'état de moine hypèthre est donc plus difficile que celui de reclus, — : « étant donc venu à cette montagne, qui est à trente stades de notre ville (Cyrrhus), ... il s'y laisse voir à tout venant : car, comme j'ai dit, il n'a ni grotte ni tente ni cabane ni murette ni clôture de pierres sèches (αἱμασιά) qui l'entoure d'une barrière, mais il demeure toujours visible, en prière, en repos, debout, assis, qu'il aille bien ou souffre de quelque mal. Tout spectateur peut le voir mener continuellement son combat, jusqu'au point qu'il repousse même les besoins inévitables de la nature. Car s'il est difficile même à d'autres hommes, pour peu qu'ils soient bien élevés, de se décharger le ventre devant des étrangers, ce l'est à plus forte raison quand on est parvenu au comble de l'ascèse monastique (φιλοσοφία) ». Vient alors un récit extraordinaire et en même temps empreint de gentillesse, où l'auteur nous rapporte ses souvenirs personnels. Il vaut la peine

1. A la vérité, nous sommes peut-être mieux renseignés sur ces ermites parce que Théodoret, évêque de Cyrrhus, en a connu personnellement un grand nombre.
2. Cf. *supra*, p. 294, n. 3.
3. Cf. même note.

de le traduire en entier (1433 B/1440 A) : « Ce que je dis là, je ne l'ai pas appris d'un autre, je l'ai vu de mes yeux. Il y a quatorze ans, frappé d'un mal cruel, il se trouvait dans l'état qu'on peut attendre de la part d'un être mortel. On était au cœur de l'été et les rayons brûlaient d'autant plus fort que les vents s'étaient calmés et que l'air demeurait immobile. Il souffrait d'un flux de bile qui s'était porté vers le bas, lui mordait les entrailles, le pressait et le forçait à courir sans cesse aux latrines. C'est alors que je pus constater la force d'âme de cet homme. Une foule d'indigènes s'étant rassemblés pour enlever un corps si plein de victoires, il demeurait assis, partagé entre deux désirs contraires. La nature le contraignait à aller se décharger ; la honte d'avoir à le faire en présence d'une si grande foule le forçait à rester dans la même position. Je m'en aperçus, et fis maintes exhortations au peuple, et maintes menaces, ordonnant aux gens de partir. Plus tard même, je leur en fis une obligation au nom de mon sacerdoce, et à grand peine, le soir venu, les renvoyai. Mais, alors même qu'ils s'en furent allés, cet homme divin ne céda pas à la nature. Il demeurait là, s'obstinant, jusqu'à ce que la nuit profonde survenue eût fait rentrer chacun chez soi. Je revins le lendemain. L'ardeur du soleil s'était accrue, et comme je voyais que la fièvre qui l'accablait était nourrie et augmentée par le brasier extérieur, prétextant un mal de tête, je lui dis que j'étais gêné par le soleil et le priai de se faire construire à l'improviste un petit parasol auprès de lui. Il en donna l'ordre, on fixa en terre trois joncs, on les couvrit de deux manteaux de poil (σισύρας), et par cette ingénieuse invention nous fabriquâmes un parasol. Comme il m'invitait alors à entrer dessous : « Il serait honteux », dis-je, « père, que moi, qui suis jeune et fort, je me procurasse cette consolation, quand toi, qui es dévoré de fièvre, et qui as besoin d'un tel soulagement, tu restes assis dehors exposé aux feux du soleil. Si donc, dis-je, tu veux que je jouisse de l'ombre, viens m'accompagner dans cette petite tente. Car je veux rester avec toi, et j'en suis empêché par la chaleur ». Il céda à ma prière, mettant au-dessus de toutes choses sa sollicitude à mon égard. Quand nous eûmes partagé la tente, j'entrepris un autre discours, et lui dis qu'il me fallait m'étendre, car ma hanche ne supportait pas sans peine le fait d'être longtemps assis. De nouveau il m'invita à m'étendre ; et de nouveau d'autre part il s'entendit dire que je ne souffrirais pas de m'étendre tant que je le verrais assis. « Si donc », ajoutai-je, « tu veux que, en plus de l'ombrage, je jouisse de ce repos, couchons-nous ensemble, père : comme ça, je n'aurai pas honte d'être seul à rester couché ». Par ces paroles habiles j'eus raison de son endurance et lui procurai le soulagement de la position étendue. Tandis qu'il était couché sur le sol, je lui tenais des propos plaisants pour tourner son esprit vers des sujets plus agréables [1]... Quand je me fus rendu compte de ce fardeau si pesant, je le suppliai d'avoir pitié de son

1. Vient ici le passage sur les chaines de fer, cf. *supra*, p. 294. Je reprends à 1435 C 5.



corps malade, qui ne pouvait porter ensemble et un fardeau délibérément choisi et une maladie non choisie : « A cette heure », dis-je, « père, c'est la fièvre qui te tient lieu de fer. Quand elle aura cessé, nous t'imposerons à nouveau le poids des chaînes ». Ainsi, par mainte incantation de ce genre, finis-je par l'envoûter, et il céda encore sur ce point. Cette fois-là donc, après avoir été malade quelques jours, il recouvra aisément ses forces. Mais ensuite il tomba dans une maladie plus grave. Beaucoup s'étaient rassemblés de tous côtés pour enlever son corps. A cette nouvelle, les gens de la ville (Cyrrhus) accoururent en masse, soldats et civils, les uns revêtus de leur équipement de guerre, les autres munis des premières armes qu'ils avaient trouvées sous la main [1]. Ils s'étaient massés en colonnes et, commençant de se battre, lançaient des traits, non pour frapper vraiment, seulement pour effrayer. Les indigènes ainsi chassés, ils mirent le vaillant lutteur sur une litière et se rendirent à la ville : or il ne se rendait nullement compte de ce qui se passait, et n'avait même rien senti quand les paysans lui avaient arraché les cheveux. Quelqu'un vint à Bérée, où je me trouvais être, rapporter l'événement et annoncer qu'il était mort. J'accourus aussitôt, et après avoir passé toute la nuit en voyage, arrivai de bon matin près du saint homme : il n'ouvrait pas la bouche ni ne pouvait reconnaître aucune des personnes présentes. Comme je lui adressais la parole et lui transmettais le salut d'Acace, il ouvrit soudain les yeux, me demanda comment j'allais, à quelle heure j'étais arrivé. Quand je lui eus répondu, il ferma de nouveau les yeux. Au bout de trois jours, il demanda où il était. On le lui dit, il fut très fâché et pria avec instance qu'on le ramenât aussitôt sur la montagne. Comme je voulais en tout lui obéir, j'ordonnai aussitôt qu'on apportât la litière et le ramenât au lieu de ses désirs. C'est alors que je vis combien cet homme si vénérable à mes yeux méprisait la vaine gloire. Le lendemain en effet je lui apportai de la tisane d'orge mondé, après l'avoir refroidie, car il n'acceptait rien de chaud, s'étant interdit une fois pour toutes l'usage du feu [2]. Il refusa de la prendre. « Ménage-toi pour nous tous, père », lui dis-je alors : « nous regardons ta santé comme notre salut à tous. Car non seulement tu t'offres à nos yeux comme un parfait modèle d'édification [3], mais tu nous défends par tes prières et tu nous concilies la bienveillance divine. Si ce manquement à tes habitudes te vexe, cela aussi, père », dis-je « supporte-le : c'est là aussi une sorte de pénitence. Car de même que, en bonne santé, quand tu désirais de la nourriture,

1. 1436 D. Cf. un trait analogue dans la vie du premier Stylite, *infra* p. 374, et déjà plus haut 1433 C.

2. C'est un trait commun chez les ascètes, en Égypte aussi. Cf. *Hist. Mon.* I (Jean de Lycopolis), 9.12 Preuschen μήτε ὅσα διὰ πυρὸς ἔχει τὴν χρῆσιν, VI (Théônas) 31.9 ἤσθιε δὲ τῶν σπερμάτων τὰ ἄνεφθα. Cf. ici Abraham XVII (1424 A) οὔτε λαχάνων ὁμιλησάντων πυρί (μετέλαβε), *ib.* (1424 B) ὀψοποιῶν περιττὰς ἀποφαίνων τὰς τέχνας.

3. ὠφελείας 1437 B, l. 7. Technique en ce sens dans la langue des spirituels. Cf. H. Gelzer, *Leontios' von Neapolis Leben des Heiligen Johannes des Barmherzigen* (Freiburg-Leipzig, 1893), Index s. v. ὠφελέω (wie οἰκοδομέω), ὠφέλεια (Erbauung).

tu dominais ton désir par ta force d'âme, de même aujourd'hui, quand tu n'as pas le moindre appétit, montre ta force d'âme en avalant ». Tandis que je parlais ainsi, l'homme de Dieu Polychronius [1] était survenu. Il joignit ses instances aux miennes et voulut le premier goûter à l'aliment, bien qu'on fût au point du jour [2] et qu'il ne prît souvent de nourriture qu'une fois la semaine [3]. Vaincu par ces discours, Jacques avala une seule tasse de tisane, les yeux fermés, comme nous avons coutume de faire pour les potions amères. Comme nous l'avions persuadé aussi de prendre un bain de pieds, car ses jambes étaient si faibles qu'elles avaient perdu l'usage de la marche, il est un trait de vertu de Jacques que je crois à propos encore de révéler. La tasse était restée là, et l'un des serviteurs voulut la couvrir d'une natte, pour qu'elle ne fût pas exposée aux regards des visiteurs. Mais lui : « Pourquoi », dit-il, « caches-tu la tasse ? » « Pour qu'elle ne s'offre pas à la vue des visiteurs », répond l'autre. « Enlève la natte, mon enfant », dit-il, « ne cache pas aux yeux des hommes ce qui s'est montré au Dieu de toutes choses. C'est pour lui seul que je veux vivre, je n'ai cure de la gloire humaine. Que me sert, qu'aux yeux de ces gens-là je passe pour plus grand ascète, si je passe pour plus petit aux yeux de Dieu ? Le salaire de mes peines, ce n'est pas eux qui me le donneront : c'est Dieu [4] »... Voilà comment Jacques chassa de son esprit, avec les autres maladies, celle de la vaine gloire. Quant à son endurance, il est superflu d'en parler : il suffit de l'avoir vu. Souvent, comme il avait neigé trois jours durant et autant de nuits, on le trouva couché sur la face, priant Dieu, sous un tel amas de neige qu'on ne pouvait voir même la plus petite partie des loques qui le cou-

1. Autre ermite de la Cyrrhestique, disciple de Zébinas. Théodoret, qui l'a connu, décrit sa vie *H. R.* XXIV (Zébinas).

2. Les moines ne rompent d'ordinaire le jeûne que vers le soir, cf. *Hist. Mon.* I, 9.10 s. Pr. ἤσθιε γὰρ οὐδὲν ἕτερον πλὴν ὀπώρας, καὶ τοῦτο μετὰ τὴν ἡλίου δύσιν, VII (Elie) 32.8 ἤσθιε δὲ ἐν τῷ γήρει οὐγκίας τρεῖς ἄρτου εἰς ἑσπέραν, VIII (Apollô) 47.1 ss. οἱ γὰρ σὺν αὐτῷ ἀδελφοὶ οὐ πρότερον τῆς τροφῆς μετελάμβανον, πρὶν ἢ τῆς εὐχαριστίας τοῦ Χριστοῦ κοινωνήσωσιν. τοῦτο δὲ ἐποίουν κατὰ τὴν ἐννάτην ὥραν ἡμέριον . εἶθ' οὕτω διαιτηθέντες ἐκάθηντο κτλ. Pour la Syrie, cf. le moine Avitus dans la vie de Marcianus, *H. R.* III 1333 A/B Οὐκ οἶδα, ἔφη, πώποτε πρὸ τῆς ἑσπέρας σιτίων μεταλαβών, πολλάκις δὲ καὶ δύο καὶ τρεῖς κατὰ ταὐτὸν ἄσιτος ἡμέρας διατελῶ. Marcianus lui-même, *ib.* 1333 C τὴν νηστείαν τῆς τροφῆς προαιρούμεθα, καὶ νυκτὸς ἐπιγινομένης, τότε ταύτης μεταλαγχάνομεν. Abraham, XVII 1424 B καὶ τούτων δὲ μετὰ τὴν ἑσπερινὴν μετελάμβανε λειτουργίαν.

3. De même, certains moines d'Égypte, *Hist. Mon.* II (Or), 25.18 πολλάκις καὶ δι' ἑβδομάδος ἄπαξ μεταλαμβάνων, VII (Elie), 32.9 ἐν νεότητι δὲ ἀεὶ δι' ἑβδομάδος ἅπαξ ἐσθίων διέμενεν, VIII (Apollô), 35.5 ss. πολλάκις γὰρ ἐπιδεικνύων αὐτοῖς τὴν ἄσκησιν κατὰ κυριακὴν μόνον μετ' αὐτῶν μετελάμβανεν.

4. J'omets ici (1437 D, l. 7) un autre trait d'humilité du saint et passe à 1440 A, l. 11. Touchant ces anecdotes, on notera que la φιλοδοξία pouvait n'être pas absente de ces grandes austérités des moines. Il ne fallait pas, aux yeux du monde, avoir l'air de relâcher de l'abstinence. Même entre moines, on avait souci de sa réputation de pénitence. Avitus vient voir Marcianus. Celui-ci, selon l'usage, fait cuire des légumineuses et de la salade (ὄσπριον καὶ λάχανον). Avitus s'excuse de ne pouvoir rompre son jeûne (cf. *supra*, n. 2). Marcianus, conscient de ses devoirs d'hôte, feint de ne pouvoir ce jour-là, en raison de quelque faiblesse, attendre jusqu'au soir (ἀσθενῶς γὰρ τὸ σῶμα διακείμενος προσμένειν τὴν ἑσπέραν οὐ δύναμαι).



vraient. Souvent aussi les voisins ont à râcler la neige à l'aide de bêches et de pioches avant de retirer, pour le réveiller, le corps gisant de l'ermite ! »

L'autre disciple fameux de Marôn fut Limnaius, dont j'ai déjà fait mention plus haut (p. 299). Tout jeune, il s'était imposé le silence [1], et il vécut très longtemps sans parler à personne. Disciple d'abord d'un certain Thalassius, qui avait fondé un ascéticon sur une colline proche de Tillima, village des environs de Cyrrhus (XXII, 1452 D/1453 A, cf. Dussaud, 471), il se rendit ensuite chez Marôn, auprès duquel il eut pour condisciple Jacques (1453 B). C'est là qu'il se sentit la vocation de moine *hypaithrios*. « Il gagna donc un autre sommet » (autre, je suppose, que celui de Marôn), « surplombant le village nommé Targalà. Il y est demeuré jusqu'à ce jour, n'habitant ni chambrette (οἴκισκον) ni baraque (σκηνήν) ni hutte (καλύβην), simplement entouré d'une murette (θριγκίῳ) de pierres sèches qui n'ont pas même été liées par du mortier [2]. Cet enclos a une petite porte qui reste continuellement enduite de terre glaise » (et donc fermée). « Il ne l'ouvre jamais aux visiteurs ; c'est seulement à mon arrivée qu'il permet qu'on la débouche. Aussi, quand les indigènes ont appris ma venue, se rassemblent-ils en foule de tout côté, dans l'espoir qu'ils ont de pouvoir entrer avec moi. S'il a d'autres visiteurs, c'est par une petite fenêtre qu'il leur parle, et leur donne sa bénédiction, qui pour la plupart est cause de santé » (1453 B/C). Ce Limnaius n'est pas seulement un modèle d'endurance : il est plein de bonté envers les malheureux. « Il a rassemblé une foule d'aveugles réduits à la mendicité et, leur ayant construit de chaque côté de son ermitage, à l'Est et à l'Ouest, des refuges, il leur a enjoint de demeurer là et de louer Dieu, cependant qu'il engageait ses visiteurs à leur procurer les vivres nécessaires. Enfermé au milieu d'eux, il les excite, ici et là, au chant des psaumes, et on peut les entendre chanter continuellement la louange du Seigneur » (1456 B/C). Le temps des « combats hypèthres » de Limnaius est le même que pour Jacques. Voilà déjà la trente-huitième année que l'un et l'autre mènent ce genre de vie (1456 C).

Un autre solitaire « en plein air » de la Cyrrhestique est Jean (XXIII). Celui-ci a choisi une crête abrupte, venteuse, exposée au Nord, et c'est là qu' «il a passé vingt-cinq ans jusqu'à ce jour, supportant les injures diverses de l'atmosphère » (1456 C). Il se refuse toute consolation. Un

Avitus refuse encore. Sur quoi Marcianus soupire et dit : « Me voilà tout découragé, je suis mordu au cœur. Quoi, tu as pris tant de peine pour voir un φιλόπονος et un φιλόσοφος, et tu ne trouves qu'un cabaretier et un libertin ! » Avitus proteste avec véhémence, il accepterait de manger de la viande plutôt que de laisser croire pareille chose. Marcianus le rassure alors : « Moi aussi, je fais comme toi, je respecte le jeûne, etc. Mais la charité vaut mieux que le jeûne. » Sur l'esprit de compétition entre moines, voir mon article dans *Hermes*, LXXIII, 1955, 272-277, à propos de *Hist. Mon.* XII (63.2 ss. Preuschen).

1. Le même trait est rapporté d'Apollonius de Tyane, cf. Philostr., *V. Ap. T.*, I 14. Apollonius garda le silence durant cinq ans.

2. De même Eusèbe II (XVIII), cf. *supra*, p. 295, n. 2.

homme de bien avait planté un amandier près du grabat de l'ermite, et cet arbre ayant poussé lui donnait de l'ombre et réjouissait la vue. Il ordonna qu'on le coupât « pour qu'il ne lui vînt aucune occasion de jouissance du fait de cet arbre » (1456 D).

Après ce beau trait, Théodoret donne toute une liste d'ascètes qui, dans la Cyrrhestique, ont embrassé le même genre de vie : Moyse, établi sur un sommet qui domine le village de Ramâ ; le vieillard Antiochus qui, sur un mont totalement désert, s'est bâti un thrinkion ; Antonin qui, dans un corps sénile, lutte aussi vaillamment que les jeunes. « Et j'en pourrais citer bien d'autres dans nos régions (ἐν τοῖς ἡμετέροις μέρεσι 1457 A 7-8) » dit l'historien, « sur les montagnes et dans les plaines, si nombreux qu'il est difficile seulement de les compter ». Achevons, avec lui, sur l'exemple de Zébinas et de ses disciples.

Zébinas avait été un contemporain et un ami de Marôn. Pas plus que Marôn, Théodoret ne l'a connu (1457 D). Mais, dit-il, dès le début du chapitre qu'il lui consacre (XXIV, 1457 B), « tous ceux qui l'ont vu célèbrent aujourd'hui encore ses vertus ». Il se montrait lui aussi à tous, et on pouvait le voir assidu à une prière continuelle, durant laquelle il se tenait constamment debout. Quand, devenu vieux, il ne put sans difficulté conserver tout le temps cette attitude, il s'aida d'un bâton sur lequel il s'appuyait, sans jamais cesser la louange divine. Les visiteurs se fatiguaient et, l'un après l'autre, retournaient à leurs affaires. Il était toujours là, jour et nuit, debout. Marôn l'admirait extrêmement et engageait ceux qui venaient le voir à se rendre auprès de Zébinas pour recevoir sa bénédiction. C'est Zébinas aussi qui donna pour la première fois à Jacques l'hypèthre l'habit monastique (1457 D). A sa mort, Zébinas fut enterré dans l'église de Kitta, bourgade voisine de son ermitage. Il s'y fait encore, dit Théodoret, de nombreux miracles de guérisons. « Cette église a reçu aussi maintenant des reliques des martyrs perses [1], que nous honorons, chaque année, de panégyries » (1457 D 6 ss).

Si l'historien n'a jamais vu Zébinas, il a pu admirer les traits du maître dans son disciple Polychronius. Car celui-ci pratiqua de nouveau la continuelle station debout (1458 A). « Comme je le voyais également accablé par la vieillesse et la maladie sans personne qui prît soin de lui, je l'ai souvent conjuré de prendre deux compagnons qui lui prêtassent assistance. Il fit donc appel à deux moines très vertueux qui vivaient solitaires, dans un ermitage voisin, et de mon côté je persuadai ces saints hommes de ne rien mettre au-dessus du service de Polychronius. Mais à peine eurent-ils fait un court séjour auprès de lui, qu'ils tentèrent de fuir, car ils ne pouvaient supporter de passer toute la nuit debout. »

1. C'est dans le deuxième tiers du Ve siècle que commencent à circuler, semble-t-il, les reliques des martyrs perses (martyrisés sous Sapor II [344] et ses successeurs). S. Marcel, successeur d'Alexandre l'Acémète mort vers 430, cf. E. de Stoop, *Vie d'Alexandre l'Acémète*, Patr. Or., VI [1911], 654), en fait venir au monastère des Acémètes à Gomon, à l'embouchure du Bosphore dans la Mer Noire, cf. P. Peeters, *Le tréfonds*, etc., 150.



Ils supplièrent le maître de proportionner ses travaux à ses forces. En réponse, il leur ordonna de s'étendre aussi souvent qu'ils le voulaient : lui ne changerait pas. Eux alors de protester. Comment pourraient-ils s'étendre, étant robustes et dans la force de l'âge, quand ils le voyaient, vieux et faible, toujours debout ? De ces deux disciples, l'un, Moyse, demeura auprès de Polychronius. L'autre, Damien, gagna un bourg voisin, du nom de Niara (Dussaud 470), « où il habite une petite cellule près de l'aire », n'ayant pour tout mobilier qu'une petite corbeille pleine de lentilles bouillies (1460 A/D). Ce Damien donc avait abandonné la vie en plein air. Mais Polychronius la pratiquait rigoureusement, jusqu'à ce que Théodoret, le voyant presque mort de froid, l'eût persuadé de se laisser bâtir une chambrette (1461 D). L'ermite était si pauvre qu'il n'avait même pas la nourriture nécessaire : « Je suis souvent allé chez lui pour lui demander sa bénédiction, et je ne trouvais là rien d'autre que deux figues sèches. »

Tels furent les moines hypèthres de la Cyrrhestique. Mais ce mode de vie n'était pas confiné dans le diocèse de Théodoret. On le pratiqua aussi dans la région de Bérée. Ainsi les deux nonnes Marana et Kyra originaires de cette ville. Elles trouvèrent, dans un faubourg de la ville, un petit enclos à ciel ouvert et s'y enfermèrent. Néanmoins, comme elles avaient eu de nombreux domestiques, et que leurs servantes avaient voulu les suivre, elles leur bâtirent, à la limite du péribole, un petit logement, où elles les surveillèrent par une lucarne, les excitant à la prière et à l'amour de Dieu. Elles-mêmes n'avaient ni maison ni hutte, mais vivaient en plein air. Elles avaient bouché la porte de l'enclos et ne communiquaient avec le dehors que par une petite ouverture dans la muraille. C'est par là qu'elles recevaient leur nourriture et qu'elles s'entretenaient avec les femmes qui les venaient voir, mais seulement au temps de la Pentecôte : le reste de l'année elles gardaient le silence. Au surplus, Marana seule faisait causette ; de Kyra nul jamais n'entendit la voix. « Elles portent des chaînes [1] », dit l'historien, qui les a vues, « en telle masse que Kyra, plus fragile, a le corps tout courbé vers le sol et qu'elle ne peut aucunement se redresser » (XXIX, 1489 D). Elles portent une longue robe à traîne qui leur couvre entièrement les pieds ; sur le devant, un voile qui tombe jusqu'à la ceinture et cache leur visage, le cou, la poitrine et les mains. « Je suis souvent entré chez elles. Elles m'autorisaient à déboucher la porte, en raison de mon caractère épiscopal. Je vis donc qu'elles portaient une telle masse de fer, qu'un homme même, dans la vigueur de l'âge, n'en eût pu soutenir le poids. A force de supplications, je parvins, sur le moment, à les leur enlever. Mais après mon départ, elles s'en chargèrent à nouveau : un collier de fer autour du cou, une ceinture sur les reins, des cercles aux mains et aux pieds » (1492 A). Elles mènent ce genre de vie depuis quarante-deux ans, livrées aux atteintes de la pluie, de la neige, du soleil, sans jamais se plaindre. Si

1. αἰδηροφοροῦσι 1489 D 9. Cf. *supra*, p. 293 s.

claustrées que soient ces nonnes, il leur est arrivé pourtant de sortir de leur ermitage, deux fois au moins : une fois pour aller à Jérusalem « qui n'est à pas moins de vingt jours de marche » (σταθμοὶ δέ εἰσιν οὐκ ἐλάττους τῶν εἴκοσι 1492 C), voyage durant lequel, à l'aller comme au retour, elles n'ont pris aucun aliment, ne se nourrissant qu'à la Ville Sainte, après avoir fini leurs dévotions ; une autre fois pour visiter le martyrion de Ste Thècle, en Isaurie (*ib.*) [1].

Outre leurs tourments physiques, la plus grande gêne qu'éprouvaient les moines « en plein air » était celle que leur causaient les visiteurs. Théodoret s'étend sur ce point à la fin de la vie de Jacques I (XXI, 1449 C/1452 C), et il est bon de s'y arrêter un instant, car c'est ici que nous trouverons l'explication de la pratique, à première vue extravagante, du stylitisme. Il s'agit, rappelons-le, du fameux Jacques de Cyrrhestique avec lequel, nous l'avons vu plus haut (pp. 299 ss.), Théodoret était si affectueusement lié. « Quelques-uns ont accusé sa morosité et lui ont reproché son amour de la solitude et du silence. Je veux donc, avant de finir, dire quelques mots là-dessus. Jacques, comme je disais, est offert aux regards de tous, il n'est pas entouré d'une muraille, il ne se cache pas dans une hutte ou une baraque. Dès lors chaque visiteur, n'y ayant aucune barrière qui l'en empêche, veut aussitôt lui parler. Les autres amants de la vie monastique ont des enclos et des portes, ils peuvent donc jouir du silence : le reclus ouvre à son gré, ou diffère d'ouvrir, et se remplit aussi longtemps qu'il veut de la contemplation divine. Dans le cas présent, rien de tel. De là vient que Jacques supporte avec un chagrin extrême ceux qui viennent l'importuner au temps de la prière. A peine, sur son ordre, l'ont-ils quitté, qu'il se remet à prier. S'ils restent à l'importuner et qu'après une ou deux injonctions il n'ait pu se faire obéir, alors il se fâche, les gronde et les renvoie. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec lui de la chose. Je lui disais que certains s'étaient attristés d'avoir été chassés avant d'avoir obtenu sa bénédiction. « Puisque les visiteurs sont venus pour cela même, et qu'ils ont fait un voyage de plusieurs jours, il faut qu'ils s'en retournent, non pas blessés, mais pleins de joie, et qu'ils réconfortent ainsi par leurs récits ceux qui ne connaissent pas ton ascèse. » Ainsi parlais-je. Mais lui me dit : « Ce n'est pas pour eux que je suis venu sur cette montagne. C'est pour moi. Couvert, comme je suis, des ulcères de mes nombreux péchés, j'ai continuellement besoin de remède. Voilà pourquoi je supplie sans cesse notre Souverain Maître, qu'il m'accorde un antidote pour mes vices. Comment donc n'y aurait-il pas absurdité et folie à rompre le fil de ma supplication par des entretiens avec les hommes [2] ?... » Tel fut son discours, et je le

1. Sur ce fameux sanctuaire, cf. E. Herzfeld-S. Guyer, *Meriamlik und Korykos* (*Mon. Asiae Min. Ant.* II, Manchester, 1930), 4 ss. (Die Thekla-Basilika).

2. J'omets ici un développement oratoire sur le même thème, 1452 A, l.10/B, l.13. Il est clair que Jacques, si sobre de paroles, ne s'est pas exprimé ainsi. Mais il n'y a aucune raison de douter que le fond de l'argument soit de lui.



rapportai à ceux qui se plaignaient. Quant à moi, ce qu'il disait me paraît juste. Car, outre ses raisons, c'est le propre des amants de ne s'attacher qu'à l'être qu'ils aiment en laissant de côté tout le reste : ils le voient la nuit dans leurs songes ; ils ne cessent, le jour, de se le représenter. De là vient, à mes yeux, l'irritation qu'on éprouve lorsque, plongé dans cette contemplation désirée, on est empêché de jouir à plein d'une beauté si digne d'être aimée. »

Ces réflexions, comme je disais, éclairent le problème des stylites et, d'une manière plus générale, celui de l'anachorétisme syrien. Les ermites syriens se distinguent, je l'ai marqué (p. 293 ss.), par la rigueur incroyable de leurs pénitences. Elle passe l'imagination et ne se laisserait guère admettre si nous n'avions, dans le cas présent, un témoin oculaire qui nous dit : « J'ai vu, j'ai touché, j'ai parlé, on m'a répondu. » Il n'y a pas d'histoire possible, si l'on récuse le témoignage de Théodoret. Reste que ces pénitences étonnent le moderne. Et je ne parle pas des miracles : les écrits antiques, sur ce point, sont toujours sujets à caution. Au surplus, toute la littérature hagiographique est remplie de tels récits, et ce n'est pas par les miracles que les ermites de Syrie se distinguent de leurs émules en d'autre lieux [1]. Je ne parle que des mortifications, et de celles que l'historien a *vues*. Or, même ici, dit M. Bardy [2], « les esprits critiques hésitent devant de pareils récits... Le problème qui se pose ici n'est pas spécial à l'*Historia Religiosa*, mais il se présente, dans le cas présent, avec de particulières difficultés ». Essayons de comprendre.

1° Ces solitaires sont des contemplatifs. On en a mille preuves. Une seule suffit : le sentiment profond de leur misère. C'est là un signe évident. Le même regard que le contemplatif porte sur Dieu lui découvre l'immense abîme qui le sépare de Dieu. C'est ce que ces saintes gens, si parfaitement vertueux et purs, nomment leur indignité. On a entendu le moine Jacques (*supra*, p. 306). Pareillement Thalélaius (*infra*, p. 309), et la nonne Domnina, émule de Marôn, qui ne cesse de verser des larmes sur ses péchés : Théodoret les a essuyées lui-même (XXX, 1493 A). Reclus ou hypèthre, le solitaire veut donc vivre en communion *perpétuelle* avec le Seigneur. En Syrie comme en Égypte, on désignait cette vocation du nom de « vie angélique », ἡ ἀγγελικὴ πολιτεία (IV, 1341 B *in.*) [3].

2° Pour qui veut mener la « vie angélique », le grand ennemi est le corps. Toute la spiritualité de ce temps est foncièrement dualiste. C'est là un fait indéniable. Le dualisme affleure constamment dans les écrits des Pères, qu'ils soient d'Orient ou d'Occident, par exemple dans la manière d'exalter la virginité aux dépens du mariage. L'œuvre de chair

1. Il y en a d'ailleurs de drôles. Ainsi la guérison, par Macédonius' (XIII, 1405 A/B), d'une femme qui, atteinte de boulimie, mangeait trente poulets par jour sans pouvoir se rassasier. Ses proches se désolaient : elle allait, disaient-ils, les ruiner. Macédonius l'ayant guérie, il lui suffit désormais, chaque jour, d'un petit morceau de poulet.

2. *Dict. Théol. Cath.*, XV, 314.

3. Cf. R. Reitzenstein, *Historia Monachorum und Historia Lausiaca* (Göttingen, 1916), 34, 2.

est une nécessité pour la propagation de la race, mais elle apparaît en soi mauvaise parce que la chair est mauvaise. Même les besoins les plus légitimes, manger, boire, dormir, puisqu'ils entretiennent un corps qui est le mal, doivent être réduits le plus possible, à la limite supprimés. Certains de ces ermites ont tué le sommeil et ils ne prennent de nourriture que tout juste pour ne pas mourir.

Si le corps est le mal, il faut l'exterminer. L'état de reclus s'explique surtout par le désir de n'être jamais interrompu dans sa prière. Dans l'état d'hypèthre, le moine a pour but principal de réduire son corps à néant, ou du moins de le rendre tellement insensible que froid, pluie, neige, brûlure du soleil, n'agissent pas plus sur lui que sur une pierre. Ce genre de vie, on l'a noté (*supra*, p. 299), est tenu pour le plus parfait. Jacques a commencé par être reclus avant de se livrer aux combats de l'hypèthre. De même Baradate (*supra*, p. 295 s.).

3° Le problème qui se pose alors est celui-ci. Le solitaire, contemplatif, désire que rien ne trouble sa prière. Dans ce dessein précisément, pour empêcher que le corps jamais ne l'importune, pour aboutir à l'apathie totale, il s'est déterminé à la vie en plein air. Mais il arrive que le spectacle si extraordinaire d'un homme juché sur un mont, immobile, inerte, statue battue des vents ou brûlée de soleil, attire la curiosité, puis l'admiration des foules. On accourt, on se presse, on réclame sa bénédiction, on lui amène les malades, on le conjure de les guérir. Il n'a plus un instant de repos. Comment donc concilier et son besoin intense de silence, et le désir qu'il a de mortifier le corps, désir qui est à l'origine de sa vie à ciel découvert ? Il ne lui reste qu'une ressource. Trouver, sans quitter la montagne, un moyen quelconque de s'isoler.

On a vu plus haut (p. 295 s.) la solution qu'avait imaginée Baradate. Pour être à la fois reclus et hypèthre, il s'était fait une petite caisse à claire-voie, qu'il avait juchée sur une haute roche. Il y était aussi séparé du monde que les autres reclus emmurés tout vifs dans leurs tombeaux. Mais d'autre part il n'était à l'abri ni de la pluie ni du soleil, et ainsi participait aux tourments volontaires du moine hypèthre. Un autre solitaire, Thalélaius — Théodoret l'a vu, αὐτόπτης ἐγενόμην (XXVIII, 1488 A) —, celui-ci fixé sur une colline à vingt stades de Gabala [1], n'avait pas été moins inventif. Bon menuisier sans doute, il avait façonné un tonneau à claire-voie, en ce sens que les douves n'en étaient pas ajustées l'une à l'autre, mais disjointes. Puis il avait fiché en terre, en triangle, trois hauts pieux liés à leurs extrémités supérieures par des barres transversales. Il faut supposer aussi, la suite l'exige, des barres allant des trois sommets aux points médians des trois bases, et se coupant donc en un point commun d'intersection qu'on peut appeler le centre du triangle. A ce point d'intersection il avait suspendu le tonneau (τούτων ἐν μέσῳ προσδήσας τὸν διπλοῦν ἐκεῖνον τροχὸν καὶ αἰωρήσας 1488 C). « Ce tonneau n'a que deux coudées de haut, une de largeur. Il s'y tient assis,

1. Cf. *supra*, p. 292, n. 1.



ou plutôt suspendu, et il a passé ainsi dix années jusqu'à ce jour. Comme il est très grand, il ne peut même pas, dans sa position assise, redresser le cou, mais il est toujours plié en deux [1], le visage contre les genoux. J'allai le voir un jour, et le trouvai plongé dans la lecture des Évangiles. Je lui demandai la cause de ce genre nouveau de pénitence. Il me répondit en grec — c'est un Cilicien [2] — : " Je suis couvert de péchés, et, comme je crois aux supplices qui nous menacent, j'ai imaginé ce genre de vie et inventé le moyen de m'infliger des tourments supportables, pour ôter progressivement de leur masse aux châtiments à venir [3] ". »

Considérons maintenant le cas du premier stylite, Syméon que nous nommons l'Ancien, pour le distinguer de son émule du VI^e^ siècle, Syméon le Jeune. Après divers avatars que je relaterai plus loin, il arrive au village de Télanissos, aujourd'hui Deir Sem'an, où il vit trois ans reclus (καθειργμένος) dans l'une de ces chambrettes entièrement closes dont nous avons vu déjà plus d'un exemple (XXVI, 1469 B/D). Après ces trois ans de réclusion, comme Jacques, comme Baradate, il entreprit de mener la vie de moine hypèthre. Il monte donc sur la montagne désormais illustre où sera fixée sa colonne, bâtie plus tard en son honneur une basilique somptueuse, et qui porte encore son nom, Qal'at Sem'an, « acropole de Syméon ». Il s'y fait d'abord un petit enclos de pierres sèches (θριγκίον), et il a soin de s'attacher au pied une chaîne de vingt coudées qui le relie à une grosse pierre, pour n'être jamais dans la possibilité de dépasser les limites qu'il s'est fixées (1472 B/C). Mais il arrive ce qui arrive toujours en pareil cas. « Sa renommée s'étant répandue partout, on accourait en foule, non seulement les gens du voisinage, mais ceux-là même qui étaient distants de plusieurs jours de marche » (1472 C/D). On lui amenait des paralytiques, d'autres venaient lui réclamer la santé pour des malades, les stériles demandaient un enfant. Ceux qui étaient guéris s'en retournaient joyeux, proclamaient son pouvoir, et il en résultait un afflux plus grand encore de visiteurs (1472 D). « Comme donc les arrivants ne se pouvaient compter, qu'ils désiraient tous le toucher et retirer quelque bénédiction du contact de ses vêtements de peau, tout d'abord cet excès d'honneur lui parut simplement absurde, mais ensuite la gêne de ce tracas lui devint insupportable, et c'est alors qu'il conçut l'idée de s'établir sur une colonne » (1473 A). Celle-ci fut d'abord de six coudées, puis de douze, puis de vingt-deux. « Maintenant elle en a trente-six. Car il aspire à s'envoler vers le ciel et à quitter le séjour de la terre », ἀναπτῆναι

1. Cf. Marcianus III 1328 A 9 οὔτε γὰρ ἐστὼς ἀνορθοῦσθαι οἷός τε ἦν, τῆς ὀροφῆς (de la cellule) καὶ τὴν κεφαλὴν καὶ τὸν αὐχένα καμπτούσης, οὔτε κατακλινόμενος ἐκτείνειν τοὺς πόδας ἠδύνατο, ἰσόμετρον τῷ σώματι τοῦ οἴκου τὸ μῆκος οὐκ ἔχοντος.

2. Cf. *supra*, p. 291 s. et 292, n. 2.

3. ἵν' ἐκείνων τῶν προσδοκωμένων ὑποσυλήσω τὸν ὄγκον 1488 D 13. Le verbe ὑποσυλάω est rare (un seul exemple dans LSJ), l'expression ὑποσυλᾶν τὸν ὄγκον recherchée et malaisée à traduire. Tour analogue 1469 D 11/12 τοῦ πόνου τὸ πλέον ἐσύλησεν.

γὰρ εἰς οὐρανὸν ἐφίεται καὶ τῆς ἐπιγείου ταύτης ἀπαλλαγῆναι διατριβῆς (1473 A/B).

Ce texte capital, et la formule admirable qui l'achève, donnent la clef du mystère. Le stylite a d'abord été un moine « en plein air » incommodé par la foule, et, se trouvant déjà sur un sommet et ne pouvant monter plus haut, il s'est créé artificiellement un second sommet, où il peut enfin s'évader. La plate-forme de sa colonne lui a été originellement une cellule qui le séparait des hommes. Ensuite elle lui est devenue une sorte de ressaut d'où il pouvait s'envoler plus haut encore. Le monde était loin à ses pieds. Au-dessus, il n'y avait plus que le ciel. Compagnon des oiseaux, des vents et des nuées, il se sentait tout près de Dieu [1].

1. Cette explication est si évidente que je ne m'arrête même pas aux vues saugrenues de quelques savants pour lesquels le stylitisme serait dérivé de certaines pratiques païennes à Hiérapolis (grimpette sur un phallus !). Le lecteur trouvera, s'il veut, la discussion de ces théories dans l'ouvrage déjà cité du Père Delehaye, qui en a fait justice : cf. *Les Saints Stylites*, CLXXVII ss. On regrette qu'un esprit aussi fin, aussi averti que Karl Holl ait incliné à cette fantaisie, à la vérité seulement dans une note d'un article par ailleurs excellent, *Der Anteil der Styliten am Aufkommen der Bilderverehrung*, *Philolesia für Paul Kleinert*, 1907, 51 ss. (= *Gesammelte Aufsätze*, II, 1928, 388 ss. La note est à la p. 395, n. 4). Lietzmann, *op. cit.* (*supra*, p. 15, n. 1), 243, rejette le φαλλοβατεῖν et explique le stylitisme par le besoin de l'ermite de se sentir toujours plus « lié au lieu ». Mais pourquoi ne pas s'en tenir à une explication offerte par un témoin oculaire, et qui ne vaut pas seulement pour Syméon, mais dans d'autres cas aussi ?

# X

## LES COUVENTS DE LA SYRIE DU NORD.

Moines reclus ou moines « hypèthres », nous n'avons traité jusqu'ici que des ermites. Or il y avait des couvents : Théodoret le dit à maintes reprises et les ruines qui se voient encore en plusieurs régions, notamment aux alentours d'Alep (Bérée), dans le massif calcaire qui s'étend du Nord au Sud à l'ouest de cette ville [1], confirment abondamment les indications de l'historien. Rappelons-les.

### 1. *Couvents du massif calcaire.*

1° Couvent de **Gindarus** fondé par Astérius, disciple de Julien Sabas. Acace y est moine, avant d'être consacré évêque de Bérée (*H. R.*, II, 1313 B/C : *supra*, ch. VII, p. 247). Après la mort de Julien Sabas, deux de ses disciples, Jacques et Agrippa, passeront de ce monastère à celui de Téléda (*ib.*, IV, 1345 C 1-6).

2° Couvents de la région de **Chalcis ad Belum** fondés par Marcianus et ses disciples.

*a*) Couvent dans le « **désert** » **de Chalcis** (cf. *supra*, ch. VII, p. 252, n. 7) que Marcianus, sans quitter lui-même sa καλύβη (III, 1325 C 13), laisse se fonder à quelque distance (πόρρωθεν 1328 B 2), et dont il confie la présidence à son disciple Eusèbe (1328 B 4-5 : cet Eusèbe est à distinguer de celui de Téléda, *H. R.* IV). Eusèbe hérite de la καλύβη de Marcianus (1325 C 13-14), et il a survécu aussi à Agapet dont il porte les chaînes de fer (1337 B 9-10).

*b*) Deux couvents à **Nikertai** près d'Apamée, fondés par Agapet disciple de Marcianus, gouvernés l'un par Agapet, l'autre par un autre disciple, Syméon, distinct du stylite et du « Syméon l'Ancien » de Théodoret (1325 D 9-11) [2]. Au temps de Théodoret qui a été moine en l'un

1. Pour les couvents de ce massif, voir surtout G. Tchalenko, *op. cit.*, ch. III. Pour la même région et d'autres aussi en Syrie, cf. Jean Lassus, *Sanctuaires chrétiens de Syrie* (Paris, 1947), 264 ss.

2. D'après Honigmann, P. W., 2. R., IV, 1707, ce couvent dit de Syméon serait au site de Deir Sim'an, près de Aïn Naqira. Voir aussi Dussaud, 184 s. et 184, n. 8.

de ces couvents, ils comptent plus de quatre cents moines (1325 D 6-7) et ont fondé à leur tour d'innombrables filiales (1325 D 11-12).

*c*) Couvent de **Séleucobélus** (*supra*, ch. VII, p. 253, n. 3), fondé par Basilius, disciple lui aussi de Marcianus (1337 C 2-5).

3° Couvents de la région du **mont Koryphé** (Djebel Barakat) [1].

*a*) **Couvent de Marôsas** (situation indéterminée) [2] qui abandonne l'higouménat et vient se réfugier à Téléda (IV, 1349 C 11-13).

*b*) **1er couvent de Téléda.** Fondé par « un certain Ammianus » (IV, 1340 D 9-10). Ammianus en confie la direction au « grand Eusèbe » (1340 D/1344 A, cf. *supra*, ch. VII, p. 259). Celui-ci attire de nombreux disciples, entre autres Jacques le Perse et Agrippa, higoumènes du couvent de Gindarus après la mort de Julien Sabas (1345 C 1-6) [3], et l'higoumène Marôsas avec son disciple Abbâ (cf. *supra*). Quand Eusèbe mourra après quarante années d'ascèse, c'est Agrippa qui lui succèdera, Jacques le Perse ayant refusé la présidence (1345 C 10/D 2). Agrippa lui-même eut pour successeur David, que Théodoret a connu (1345 D 6/1348 A 3) : au temps de David, il y a là cent cinquante moines (1348 A 9-11). A David succéda Abbâ, dont Théodoret parle au présent (1349 D 1 ss.).

*c*) Nombreuses **filiales de ce premier couvent** « qui ont rempli toute cette divine montagne (le Koryphé) de prés divins et de fleurs odorantes » (1352 A 12/B 1). Ces couvents sont tantôt de langue grecque, tantôt de langue syriaque (1352 B 5).

*d*) **2e couvent de Téléda,** fondé par deux disciples d'Eusèbe, Eusébônas (le petit Eusèbe) et Abibion (XXVI, 1368 A 11-12). Ils ont pour successeur Héliodore (1468 B 3), que Théodoret est souvent allé voir (1468 B 10-11). Au temps d'Héliodore, le couvent compte environ quatre-vingts moines (1468 C 1). C'est là que Syméon, le futur stylite, évidemment attiré par la grande réputation de ce monastère, vient faire un séjour de dix ans (1468 B 13/C 1) [4].

*e*) **Couvent de Tel-neshin,** dirigé, au temps où y arrive Syméon stylite, par Maris fils de Baraton (Vie syr. **25,** 94.8-10 Hilgenfeld-Lietzmann) [5]. Au vrai, s'il faut en croire la Vie syriaque, ce couvent semble avoir été tout petit lors de l'arrivée de Syméon. Il n'y a là que le γέρων Baraton et un petit garçon de sept ans (94.10-12, 23-25). Syméon y passe la nuit. Le lendemain, Baraton fait chercher son fils Maris et l'on bâtit, dans l'enceinte du couvent, un oikiskos pour Syméon (94.30-33). Il est clair, d'après la vie de Syméon, que ce couvent prit ensuite des

1. Sur les couvents de cette région, cf. Tchalenko, *op. cit.*, 132 ss.
2. Tchalenko 134 suppose à Necheile (Négaule ? Sur Necheile, cf. Dussaud 206). De toute façon, ce ne devait pas être loin de Téléda, cf. le passage analogue de Gindarus à Téléda, *infra*, n. 3.
3. Téléda est à peu de distance de Gindarus, sur l'autre rive (gauche) de l'Afrin.
4. Sur l'histoire postérieure de ce couvent d'Eusébônas à Téléda, cf. Tchalenko, 135-139.
5. Cf. *infra*, ch. XII, p. 359.



proportions considérables, en raison de l'afflux des disciples attirés par le renom du stylite (cf. *infra*, ch. XII, p. 351-357) [1].

*f*) **Couvent du périodeute Bassus,** au même village de Tel-neshin (auj. Deir Sem'an), *H. R.*, 1469 D 2-7. Au temps de Théodoret il comprend deux cents moines (*ib.*, 1469 D 3).

Les trois grands couvents dont les ruines se voient encore à Deir Sem'an sont postérieurs à la mort de saint Syméon (459). On peut les dater approximativement entre 480 et la fin du VIe siècle [2].

## 2. *Couvents d'autres régions.*

Je suis l'ordre même des chapitres de l'*H. R.* et me borne à Théodoret. Il est clair qu'on pourrait allonger cette liste à l'aide d'autres sources littéraires, par exemple les listes monophysites dont M. Tchalenko a fait usage pour les couvents du Massif Calcaire (*op. cit.*, I, 151-153).

1° Deux couvents près de **Zeugma** [3], fondés par Publius, issu d'une famille sénatoriale de la ville (*H. R.*, V, 1352 B 13). Tout d'abord les disciples vivent dans de « petits oikiskoi » (1353 A 2) dont Publius fait la tournée pour les surveiller (1353 A 4/B 7 : je reviendrai sur ce texte). Les disciples demandent ensuite à se réunir, et Publius fonde donc d'abord un premier monastère de gens parlant grec (1353 B 7/C 12). D'autre disciples ne parlant que le syriaque étant venus aussi, Publius fonde pour eux un second monastère (1352 C 12/D 8). On bâtit un oratoire commun à ces deux couvents, où moines des deux langues psalmodient ensemble, en deux chœurs qui se répondent chacun en sa langue (1352 D 11 ss.). Cet usage subsiste jusqu'au temps de Théodoret (1356 A 1-2). Publius est le supérieur des deux monastères, mais, à sa mort, chacun reçoit son propre higoumène, le monastère grec, Théotecnus (1356 A 10), à qui succède Théodotus (B 3), originaire d'Arménie, qui gouverne vingt-cinq ans (C 11-12). Il est suivi de son neveu Théotecnus (C 14), qui a lui-même pour successeur Grégorius (1357 A 4) ; celui-ci vit encore,

1. Voir en particulier le passage de *Daniel le Stylite* (cité *infra*, ch. XII, p. 355 s.), c. 7, p. 7.11 ss. Delehaye : κατεσκήνωσαν ἐν κώμῃ καλουμένῃ Τελανισσῶν, ἐν κοινοβίῳ μεγίστῳ, πάνυ μεγάλην καὶ πανάρετον πολιτείαν ἐνδεικνυμένῳ, ἔνθα καὶ ὁ προλεχθεὶς ἅγιος Συμεὼν τὴν ἄσκησιν ἐδέξατο. Il est possible que ce couvent de Syméon ait été sur l'emplacement de celui dit « du Nord-Ouest » à Deir Sem'an, cf. Tchalenko, *op. cit.*, 206, 1, et 211 s.
2. Tchalenko, 206 et 211-218.
3. Le site de Zeugma (« Jonction », sur l'Euphrate) a été fixé par F. Cumont (*Etudes Syriennes*, 119 ss.) à Bâlkis, sur la rive droite de l'Euphrate, à une douzaine de km. en amont de Biredjik, où passe aujourd'hui la route d'Alep à Ourfa (Edesse). Zeugma était, depuis environ 350, en Euphratésie (auparavant en Coelé-Syrie), et constituait un évêché, Cumont, *l. c.*, 125 s., Devreesse, *l. c.*, 289 s. Théodoret a été renseigné sur les couvents de Zeugma soit par ouï-dire, soit pour avoir personnellement connu les disciples de Publius, V, 1357 A 9 : τοιαῦτα καὶ περὶ τοῦ μεγάλου Ποπλίου μεμάθηκα, τὰ μὲν ἀκοῇ δεξάμενος, τὰ δὲ τοὺς ἐκείνου φοιτητὰς θεασάμενος [καὶ τὸν διδάσκαλον seclusi] καὶ διὰ τῶν ἀθλητῶν τὸν παιδοτρίβην καταμαθών.

très âgé, au temps de Théodoret (1357 A 5). De son côté le monastère syrien reçoit pour chef Aphthonius (1356 A 11), qui, après avoir gouverné plus de quarante ans (1356 D 2), est élu évêque de Zeugma. Ses successeurs ne sont pas nommés.

2° Deux couvents sur l'**Amanus,** fondés par Syméon l' « Ancien », l'un sur la crête de la montagne (VI, 1364 C 7), l'autre sous ce premier au pied de la montagne (1364 C 7-9). Syméon est « leur gymnaste et pédotribe » (1364 C 10, cf. 1352 11 s. : Eusèbe). La mère de Théodoret a reçu sa bénédiction et a souvent parlé de lui à son fils (D 7-8).

3° *Couvents de l'Antiochène.*

*a*) **Imma** et **Paratomos.** Imma ou Emma, aujourd'hui 'Imm à 40 kilomètres environ d'Antioche sur la route d'Antioche à Alep [1], possédait dans son voisinage l'ermite Palladius qui vivait reclus (ἐν οἰκίσκῳ τινὶ καθεῖρκτο VII, 1365 A 1-2). Il semble que l'ermitage de Palladius soit devenu monastère car le même chapitre VII dit plus loin (1365 D 6) : « A la même communauté appartenait Abraam, καὶ Ἀβραάμης δὲ ...τῆς αὐτῆς ἦν συμμορίας ». Ce mot συμμορία est l'un de ceux que Théodoret affectionne pour désigner une congrégation, qu'il s'agisse d'une secte d'hérétiques (ainsi *H. E.* souvent) ou d'une communauté de moines[2]. Abraam fonde lui-même τὸν καλούμενον Παράτομον (1365 D 7). Il n'y a pas de complément. οἰκίσκον, « petite maison » d'un simple ermite, paraîtrait bien faible pour mériter un nom : en général les ermitages sont dits être « près de tel ou tel lieu ». Je suppose donc οἶκον, ou τόπον, souvent employé à propos d'un couvent (Cyr. Scyth., 103.20, 25, 104.4, 8, etc.).

*b*) Couvent de femmes, peut-être dans les environs d'**Antioche,** puisqu'il est mentionné à propos de l'ermite Pierre, qui vit à Antioche (IX, 1385 B 10 ss.). Noter γυναικονῖτις συμμορία ἀθλητῶν (B 12 s., cf. *supra*, p. 279) [3]. Théodoret observe à ce propos que les femmes « luttent » et descendent dans le stade de la vertu comme les hommes » (B 13-15).

1. Sur Imma, cf. Cumont, *Et. Syr.*, 7, Dussaud, 231 ss.

2. Flavien d'Antioche (cf. *supra*, p. 255 ss.), ayant appris que des Massaliens (ou Euchites) sévissent à Edesse, envoie une συμμορία μοναχῶν pour ramener le moine Adelphius, promoteur de l'hérésie, à Antioche, où, par la douceur, il le fait revenir à l'orthodoxie, *H. E.*, IV 11, 5, p. 230. 10 ss. Parm. De même *H. R.*, XVIII (Eusèbe) 1428 B 3 τὴν πελάζουσαν τῶν ἀσκητῶν καταλαβὼν συμμορίαν. Chez Libanius συμμορία = classe (d'élèves), *Or.* XVII, 26 (II, 217.3), ep. 139,2 (X, 137.18), 521,1 (X, 494.10).

3. Il y a eu un autre couvent de femmes à Antioche même, dirigé par une certaine Publia (sous Julien), cf. Théod. *H. E.*, III, 19.1 ss. (197.11 ss. Parm.). D'autre part, *H. R.*, XXX 1493 C 9 ss., Théodoret dit qu'il y a eu bien d'autres religieuses (que Domnina, dont traite ce chapitre), les unes menant la vie solitaire, les autres la vie cénobitique, « si bien qu'au nombre de deux cents cinquante, ou plus ou moins, elles vivent ensemble, avec même nourriture, n'ayant pour couche que des nattes, les mains occupées au travail de la laine, la langue consacrée à la louange divine ».



*c*) Couvent sur les bords de l'Oronte, au pied du Silpius, **à l'ouest d'Antioche** [1], bâti [2] par Théodose, originaire de Rhosus en Cilicie (X, 1388 D 2, 1392 B 13-14). Théodose a pour successeur Helladius, qui gouverne soixante ans, puis est élu évêque des « Ciliciens » [3] (1393 A 8-11). A Helladius succède Romulus (*ib.*, A 13-15). Au temps de Théodoret, les moines ont gardé les mêmes règles qui leur ont été imposées par Théodose (*ib.*, B 1-2). Le monastère est situé près du lieu dit en syriaque Maratô (B 2, cf. Dussaud, 205).

4° Couvent du mont **Skopélos,** sur un contrefort du Djebel Mousa au-dessus du petit port de Rhosus (aujourd'hui Arsous, à 37 kilomètres au Sud-Ouest d'Alexandrette cf. Dussaud, 442 s.). Fondé par ce même Théodose (X) avant qu'il ne vînt s'établir à Antioche (1388 D 2/1389 A 2, cf. *supra*, p. 264). Ce couvent est resté fameux. Jean Moschus (2e moitié du VIe siècle) lui consacre plusieurs chapitres (80-86) du *Pré Spirituel* [4]. Je traduis plus loin ce qui concerne la règle imposée par Théodose à ses moines.

5° Couvent du **Liban.** Quand Abraamès de Cyrrhestique (XVII, 1420 C 1) va s'établir dans un village païen du Liban, il a des compagnons (μετὰ τῶν συνόντων 1420 C 12), avec qui il chante l'office divin (1420 D 3 ss.). Plus tard, après avoir été trois ans curé de ce village, il se désigne, parmi ses compagnons, un remplaçant (ἕτερον ἀντ' αὐτοῦ τῶν συνόντων 1421 C 3-4) et va rejoindre (πάλιν) le monastère (τὸ μοναχικὸν καταγώγιον C 5). Il est ensuite élu évêque de Carrhae (Harrân 1421 C 6-7), comme tant d'autres moines.

6° Eusèbe, de Cyrrhestique également, commence par vivre comme simple moine dans un couvent avant de mener la vie solitaire (XVIII,

1. Le site peut-être déterminé par ce qui est dit 1392 B/C. Théodose arrive à Antioche, où ᾤκησε (voir note suivante) un καταγώγιον (se dit souvent pour un « logement » monastique, v. gr. XXVI, 1468 A 4/5 : καταγώγιον de quelques ascètes) sur la rive du fleuve. Ce monastère est dominé par un pic rocheux abrupt et sans eau. Théodose y fait creuser un aqueduc et, comme Moyse, par un coup de sa baguette, fait jaillir de l'eau du rocher. Or, c'est à l'ouest d'Antioche que le Silpius surplombe presque directement le fleuve. Les cartes montrent là un aqueduc, que, bien sûr, il n'est pas nécessaire de tenir pour identique à l'aqueduc de Théodose.

2. ᾤκησε 1392 B 13. Le verbe est amphibologique. Si l'on préférait le sens « habita », ce couvent devrait être regardé comme antérieur à l'arrivée de Théodose. En VII 1365 D 7 (Palladius) ᾤκησε est *exstruxit*, « bâtit ».

3. C'est-à-dire évêque de Tarse. Cet Hellade de Tarse joue un rôle dans les controverses monophysites, cf. Devreesse, *op. cit.*, 51 s.

4. Cf. *supra*, ch. VII, p. 264, n. 1. C'est Jean Moschus qui nous fait connaître le nom du couvent, qui était dit μοναστήριον τοῦ ἀββᾶ Θευδουσίου εἰς τὸν Σκόπελον, *P. G.* 87 (3), 2937 C 5 s., 2944 A 16. Malgré D. C. Hesseling, *Morceaux choisis du Pré Spirituel* (Paris, 1931), 80, n. 2, il n'y a rien à corriger en 2937 C 6 s. ὅρος δέ ἐστι μεταξὺ Σελευκείας τῆς ἠπείρου καὶ Ῥόσσου τῆς Κιλικίας. Rhosus faisait bien partie de la Cilicie Seconde (Devreesse, 159), comme le dit aussi Théodoret 1388 D 2 Ῥῶσός ἐστι Κιλίκισσα πόλις ἐν δεξιᾷ εἰσπλέοντι τὸν Κιλίκιον κόλπον. D'autre part Honigmann (art. Seleukis Pieria dans P. W., 2. R., II 1206.22 ss.) a reconnu que (Σελεύκεια) τῆς ἠπείρου, sans doute une explication d'étymologie populaire de τῆς Πιερίας, se rencontre aussi dans la *Vita Zenobii et Zenobiae*, puis en d'autres textes, l'un arabe, l'autre arménien, le troisième syriaque.

1425 B 10 ss.). Puis, importuné par la foule qu'attire sa sainteté, il franchit le mur de son enclos (θριγκίον) et se rend à une συμμορία ἀσκητῶν voisine (1428 B 3).

Tels sont, je crois, les renseignements que l'on peut tirer de l'*Historia Religiosa* [1] sur le fait même des couvents. Il s'y trouve quelques indications aussi sur le régime de ces couvents et la manière dont ils étaient réglés. Ici, de nouveau, je suis l'ordre des chapitres, sans chercher à imposer à ce monachisme primitif des divisions (v. gr. κοινοβιακοί et ἰδιόρυθμοι) qui n'apparaissent que plus tard, chez les moines grecs.

On sait l'importance (exagérée) que ces premiers moines attachaient au jeûne et les sortes de prouesses qu'ils accomplissaient sur ce point, l'un ne mangeant que tous les deux jours, un autre tous les trois, et ainsi de suite. Mais ce qui est permis à un solitaire ne peut être imposé à un groupe. Voici la règle de Marcianus, fondateur, on l'a vu, par ses disciples Agapet et Syméon, des couvents de Nikertai : « Il avait décidé de manger chaque jour le soir, mais sans jamais aller jusqu'à satisfaction. Il faut avoir toujours faim, toujours soif, et ne donner au corps que ce qui est juste nécessaire pour sa subsistance. Si, disait-il, on ne mange qu'après un intervalle de plusieurs jours, dans les jours de jeûne total on est trop faible pour bien accomplir l'office divin, et en retour, aux jours où l'on mange, comme on se charge vraisemblablement l'estomac outre mesure, celui-ci, alourdi, rend l'âme plus paresseuse aux veilles. Mieux vaut donc, disait-il, manger chaque jour, mais sans jamais accepter de se satisfaire. Car le vrai jeûne est une faim continuelle. Telle est la loi qu'établissait toujours cet homme divin » (III, 1325 B/C). Même règle dans les couvents d'Eusèbe, fondateur du premier monastère de Téléda : « Lui-même ne se nourrissait que tous les trois ou quatre jours, mais il ordonnait à ses compagnons (σύνοικοι) de manger chaque jour. Il leur prescrivit en outre de s'entretenir continuellement avec Dieu [2] et de ne jamais laisser un moment qui ne fût occupé à cette tâche. Il fallait accomplir en commun les « heures » fixes de la liturgie (prime, tierce, etc.), et, dans les parties du jour qui forment des intervalles entre ces heures, prier chacun à part, à l'ombre d'un arbre, ou près d'une

1. Dans la phrase XVI (Marôn) 1420 A 1/3 πολλὰ φυτὰ φιλοσοφίας ἀπέφηνε κτλ., il ne s'agit pas de monastères, mais de disciples, cf. A 3 τῆς τούτου φυτουργίας ἔργον ὁ μέγας Ἰάκωβος κτλ. D'autre part les deux hospices pour aveugles fondés par Limnaius (XXII, 1456 B 13 ss.) ne peuvent compter comme monastères. Enfin nous avons dit plus haut (p. 269, n. 1) qu'en VIII 1368 B 11 ἔν τινι ... φροντιστηρίῳ φιγοσοφίας, il ne peut être question d'un couvent. A ces sources littéraires joignons la seule mention épigraphique que l'on connaisse pour la Syrie du Nord, *Inscr. gr. l. Syrie*, 272 μοναστήριον τοῦ ἁγίου Βαραψ-[αββα]. Complété d'après 271, inscription de fondation d'une église du saint Barapsabba, datée de 606-607, à Moallaq, au S.-E. d'Alep, sur la piste qui mène à Meskéné (Euphrate). Les deux épitaphes de moines *ib.* 814, 815 (Antioche) sont tardives : les caractères sont les mêmes et la première est datée d'Avril 1042. Voir *Addenda*.

2. προσομιγεῖν τῷ θεῷ IV, 1344 B 7/8, technique en cette langue : cf. *L'Idéal religieux des Grecs* (Paris, 1932), index (où corriger 115, 2 en 116, 2).



roche, ou là où l'on trouvait de la solitude (ἡσυχία), debout ou prosterné au sol, suppliant le Seigneur et lui demandant le salut » (IV, 1344 B).

Voici maintenant l'ordonnance des monastères de Publius près de Zeugma : « Au début, il ne voulut admettre aucun compagnon. Mais il bâtit de petites cellules (βραχεῖς οἰκίσκους) voisines l'une de l'autre et ordonna à chacun des compagnons de vivre à part [1]. Il les surveillait continuellement, faisant le tour des maisons, pour qu'aucun d'eux n'eût en dépôt chez lui plus que le nécessaire. Il apportait, dit-on, une balance et pesait très exactement le poids des pains ; et, s'il trouvait jamais plus que le poids fixé, il se fâchait et taxait les coupables de gloutonnerie. Il recommandait de ne jamais manger ou boire jusqu'à satisfaction, mais de ne donner au corps que le suffisant pour vivre. S'il lui arrivait de voir de la farine séparée du son, il accusait de sybaritisme ceux qui avaient fait ainsi. La nuit, il arrivait soudainement à chaque porte : trouvait-il l'homme en veille et priant Dieu, il se retirait en silence ; mais s'il surprenait un homme en sommeil, il frappait à la porte et fustigeait en paroles l'endormi, lui reprochant de donner trop de soins à son corps. A la vue de toute cette peine qu'il prenait, certains compagnons l'engagèrent à bâtir un couvent unique pour tous : de la sorte, disaient-ils, les frères aujourd'hui dispersés suivront plus exactement la règle, et il serait lui-même déchargé de la plus grande part de ses soucis. Le très sage accepta ce conseil. Il rassembla tous les frères, et, après avoir détruit ces petites cellules et construit un bâtiment unique pour la communauté, il leur ordonna de vivre ensemble et de s'exciter mutuellement : l'un devait imiter la douceur de l'autre, et cet autre mêler à sa douceur le zèle du premier ; l'un donnerait l'exemple en matière de veilles et recevrait d'un autre l'exemple du jeûne. Ainsi, disait-il, tirant mutuellement d'autrui ce qui nous manque, nous rendrons aussi complète que possible notre vertu. Dans les marchés des villes, l'un vend du pain, l'autre des légumes ; celui-ci est marchand de vêtements, cet autre fabrique des souliers ; il s'achètent mutuellement ce dont ils ont besoin et se rendent ainsi la vie plus plaisante : car celui qui donne un manteau prend en échange des souliers, celui qui achète des légumes vend à son tour du pain. De même convient-il que nous échangions entre nous les parties de la vertu, qui sont d'un si grand prix. » Les frères qui s'exerçaient et luttaient ainsi parlaient tous la même langue, c'est en grec qu'ils célébraient la louange de Dieu. A leur vue, le désir d'un tel genre de vie s'empara aussi des indigènes parlant le syriaque ; quelques-uns d'entre eux se rassemblent et viennent supplier Publius qu'il les prenne dans sa troupe et leur permette d'avoir part à ses saints enseignements. Il accueillit leur demande, se souvenant du précepte que le Maître fit à ses saints apôtres : « Allez et enseignez toutes les nations » (Mth. 28, 19).

1. Cf. un curieux parallèle dans la vie de Polémon, D. L. 4, 19 οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ ἐκπεπατηκὼς ἦν — « se retirait de la société » : cf. 1, 112 (Epiménide) ; 9, 3 (Héraclite) ; 9, 63 (Pyrrhon ἐκπατεῖν ... καὶ ἐρημάζειν) — διατρίβων ἐν τῷ κήπῳ, παρ' ὃν οἱ μαθηταὶ μικρὰ καλύβια ποιησάμενοι κατῴκουν πλησίον τοῦ μουσείου καὶ τῆς ἐξέδρας.

Ayant donc bâti un autre couvent près du premier, il leur ordonna d'y vivre. Il fit faire un oratoire, où il prescrivit aux deux groupes de se rendre au début et à la fin du jour, pour offrir ensemble à Dieu la louange du soir et du matin, divisés en deux chœurs, chacun usant de sa propre langue, mais en se répondant dans le chant (v, 1353 A/1356 A). Théodoret ajoute ensuite que ces institutions de Publius sont demeurées intactes jusqu'à son temps, et il dit, à propos du dernier supérieur des Grecs, qui vit encore : « d'un bout à l'autre de sa vie, il s'est complètement abstenu du fruit de la vigne, n'usant même pas de vinaigre ou de raisins secs, et non plus de lait, ni cru ni caillé. Tel est en effet le régime qu'avait institué le grand Publius. Quant à l'usage de l'huile, ils l'admettent au temps de la Pentecôte, mais ensuite ils s'en abstiennent » (1357 A).

Théodose, fondateur du couvent de Rhosus (*supra*, p. 315), insistait surtout sur l'obligation du travail (1389 B 9 ss.) : « Lorsque, avec le temps, sa renommée se fut répandue partout, beaucoup accoururent à lui de maints côtés, dans le désir de demeurer avec lui et de partager ses peines et son régime. Il les reçut et les forma à son propre genre de vie. On pouvait les voir, tissant, qui des voiles, qui des cilices, ou tressant des nattes ou des corbeilles, tandis que d'autres se chargeaient du travail de la terre. Comme le lieu était proche de la mer, il fit même, par la suite, fabriquer une barque, dont il usait pour le transport des marchandises, exportant les ouvrages de ses compagnons, important les choses nécessaires. Se souvenant du mot de l'Apôtre (ici citations scripturaires), il travaillait lui-même et exhortait les frères à joindre les sueurs corporelles aux exercices de l'âme. « Il serait absurde, disait-il, quand les gens du monde nourrissent femmes et enfants à si grands labeurs et peines, et par là-dessus payent des contributions, se voient réclamer des impôts, offrent à Dieu leurs prémices et subviennent autant qu'ils le peuvent à la misère des mendiants, il serait absurde que nous ne nous procurions pas le nécessaire par nos propres soins, et cela surtout avec un genre de vie aussi frugal et d'aussi simples vêtements, mais restions là assis les bras croisés, profitant du travail des autres. » Tels étaient les discours par lesquels il exhortait à la peine : il accomplissait à l'heure due les liturgies partout usuelles, mais l'intervalle devait être employé au travail. Il ne prenait pas un moindre soin des hôtes, dont il confiait la charge à des hommes d'une douceur et d'une modestie éprouvées, doués de charité envers le prochain. Il exerçait lui-même la surveillance sur tout cela, pour voir si chaque emploi était bien tenu selon la règle. »

Mentionnons enfin les règlements du périodeute Bassus, fondateur, à Tel-neshin (cf. *supra*, p. 313), d'un monastère où vivent plus de deux cents moines : « Il ne leur a permis de posséder ni bétail, ni mulet [1], ni d'accepter de l'or si on en offrait, ni de sortir du couvent pour acheter quelque objet nécessaire ou visiter un parent. Ils doivent rester à l'intérieur et ne recevoir d'aliments que ce qu'envoie la grâce divine. Cette

1. Cf. *infra*, ch. XII, 392, n. 4.



règle, les frères la gardent jusqu'à ce jour, et, bien qu'accrus en nombre, ils n'ont point transgressé les préceptes que Bassus leur a donnés » (XXVI, 1469 D 3 ss.).

L'un de ces textes est particulièrement significatif, car il nous montre comment débute et progresse une communauté. En général, le saint homme qui s'est retiré du monde n'admet pas de compagnon : οὐδένα σύνοικον ἔχειν ἠνέσχετο, est-il dit de Publius v, 1353 A 1. Cette phrase, dans les mêmes termes, revient à plusieurs reprises. Ainsi Marcianus III, 1328 A 6 οὐ συνοίκους εἶχεν. L'ermite en eût été d'ailleurs bien empêché, « car sa cellule ne lui suffisait même pas à lui tout seul, elle était minuscule et lui donnait bien du tourment, qu'il fût debout ou couché : debout, il ne pouvait pas se redresser, le toit forçant à se courber et tête et cou ; s'il se couchait, il ne pouvait étendre les jambes, la cellule n'étant pas aussi longue que le corps » (1328 A 6-13). Même refus de compagnons chez Aphraate : συνοίκους λαβεῖν οὐκ ἠνέσχετο πώποτε (VIII, 1368 D 9), et chez Polychronius, qui, malade, ne finit par en admettre deux que sur les instances de Théodoret (XXIV 1460 B 1 ss.).

Lorsque des disciples se présentent, le solitaire les invite donc à bâtir un ermitage voisin : « Il (Marcianus) leur fit donc bâtir une autre cellule et leur ordonna d'y vivre à part, dans la louange divine, la prière et la lecture des Saintes Lettres. Comme il fallait bien qu'un plus grand nombre eût participation à ce saint genre de vie, il ordonna de bâtir un autre logement à bonne distance (πόρρωθεν) et prescrivit à ceux qui le voulaient de s'y mettre » (1328 A/B). Tel est donc le processus : tout d'abord une ou plusieurs cellules dans le voisinage de l'ermite ; puis un logement (ἕτερον καταγώγιον Marcianus 1328 B 3, ἐν πᾶσιν καταγώγιον Publius 1353 B 7-8) pour les arrivants devenus plus nombreux. Un oratoire commun est mentionné dans le cas de Zeugma, mais il faut évidemment le supposer partout, comme aussi un réfectoire.

Si nous comparons ces textes avec les données archéologiques, nous voyons qu'il y a accord dans l'ensemble, en ce sens que le καταγώγιον, quel qu'en soit l'usage, est lié à l'église ou oratoire, mais qu'il se pose un problème non résolu encore : où logent les moines, s'il est vrai que, jusqu'à ce jour, on n'a pas trouvé en Syrie de bâtiment à cellules ?

Laissons parler les archéologues, dans le cas présent, d'une part M. Jean Lassus, *Sanctuaires chrétiens de Syrie* (Paris, 1947), 266-276 et *Dict. d'Arch. Chrét.*, XV, 2 (1953), 1906-1913, d'autre part M. G. Tchalenko, *Villages antiques de Syrie*, I (Paris, 1953), 19-20 et 163-167. Ces deux savants s'accordent sur la description des faits, ils divergent dans l'interprétation.

Tout couvent de la Syrie du Nord comporte, outre l'église et un tombeau commun, un troisième bâtiment que M. Lassus décrit ainsi dans son premier ouvrage : « Le corps du logis monastique se présente comme un édifice indépendant, pourvu d'au moins deux étages de portiques sur trois et souvent sur quatre façades... Les portiques sont faits de simples piliers monolithes, de proportions élancées, sans base ni chapiteaux

qui portent directement à chaque étage une architrave lisse, faite d'une seule rangée de blocs analogues. Aucun décor : la beauté réelle de ces constructions tient à leur légèreté robuste, à des sortes de grilles de pierres qui les enveloppent de toutes parts. Certes, presque partout, les dalles qui, au premier étage, étaient intercalées entre les piliers ont disparu ; et de ce fait ces portiques superposés nous apparaissent plus dégagés encore, plus transparents, qu'ils ne l'étaient au VI[e] siècle. Il n'en reste pas moins qu'il était difficile d'obtenir un effet plus sûr avec des moyens plus sobres, plus élémentaires [1]. » Sur la fonction de ces grandes salles avec leurs portiques, M. Lassus n'hésite pas : « *Nulle part, la cellule n'est une règle...* Pour l'ensemble des moines, il est prévu, en Syrie du Nord surtout, de vastes salles indivises, précédées de portiques, où des orientaux, étendus sur une natte et roulés dans quelque couverture, pouvaient coucher en nombre considérable [2]... Le portique du couvent n'est pas un ornement, c'est *une chambre à coucher de plein air* [3]... L'habitation monastique normale comporte des salles fermées et des portiques... Ce plan est commun aux monastères et aux hôtelleries : c'est celui qui permet de faire dormir le plus grand nombre d'hommes à l'abri de la pluie, du vent, et du soleil aussi pendant la sieste, dans l'espace le plus réduit [4] ». Dans son second travail [5], M. Lassus se montre moins affirmatif. Après avoir décrit, à peu près dans les mêmes termes, ce genre d'édifice, il ajoute : « L'usage de ces constructions peut être discuté. Elles semblent mal se prêter à l'habitation. De Vogüé, arbitrairement, avait voulu en faire des hôtelleries — πανδοχεῖα — dont nous savons par les textes qu'elles figuraient au programme des monastères [6]. Il faut admettre que les moines vivaient dans une promiscuité totale, couchant l'hiver dans de grandes salles, l'été sous les portiques. »

Tout autre est l'opinion de M. Tchalenko. « Le couvent, dit-il, comporte en principe une chapelle... ; un tombeau collectif ; une habitation de type courant [7] ; et un ou plusieurs bâtiments d'un type original, qui consiste

1. *Sanctuaires*, 272.
2. *Ib.*, 267. C'est moi qui souligne.
3. *Ib.*, 275. C'est moi qui souligne.
4. *Ib.*, 276.
5. Art. *Syrie* ap. *DAC*, XV, 2, 1909.
6. Oui pour le monachisme égyptien, les textes nommant ce bâtiment soit ξενία (*H. Mon.* 9, 8 Pr., *Vita Joannis Eleemos.* 52. 15 Gelzer) soit ξενοδοχεῖον (Pallade, *Hist. Laus.* 25.21 Butler ; *Regula Pachomii*, 26.15, 27. 3, 7 Boon) soit ξενίδιον ou ξένιον (*H.L.*, 65. 2 B.). Oui aussi pour le monachisme palestinien, v. gr. Cyr. Scythop. 81.28 Schwartz (ξενοδοχηθείς). La réception des hôtes a sûrement été de règle dans les monastères syriens, à preuve *Vita Dan. Styl.* 7.11 s. Delehaye (cf. *infra*, ch. XII, p. 355) et Théodoret lui-même *H. R.*, IV 1348 B (il séjourne huit jours, avec des compagnons, dans le monastère de David à Téléda, qui comprend cent cinquante moines, 1348 A 10), X 1389 D 9 ss. (soin particulier que Théodose prend des hôtes en son monastère près de Rhosus). Mais il est notable que ni ξενία ni ξενοδοχεῖον ni le verbe ξενοδοχεῖν, pas plus d'ailleurs que κοινόβιον, n'apparaisse dans l'*H. R.*
7. Toujours petite. M. Lassus, *DAC*, XV 2, 1909, y reconnaît « la demeure de l'archimandrite, ou peut-être la maison des hôtes ».

Basilique de S. Syméon, vue prise de la tour N.E. A droite de l'abside, on aperçoit au dernier plan le bâtiment conventuel à deux étages. (Photo Gérard Troupeau).

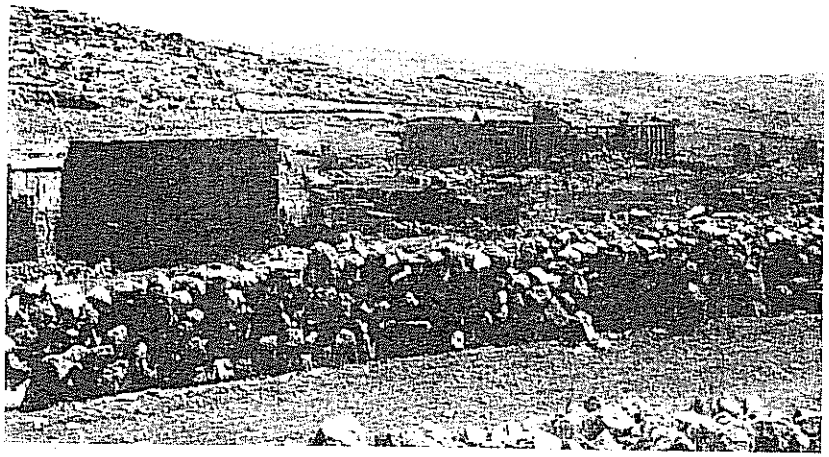

Au fond à droite, l'un des monastères à portiques de Deir Sem'an (Telanissos = Tel-neshin). (Photo Gérard Troupeau).

en une vaste salle rectangulaire, répétée sur un ou deux étages, et entourée sur trois, ou même sur les quatre côtés, d'un portique composé de piliers rectangulaires sans décor » (ici renvoi aux planches du tome). « Il nous est difficile d'imaginer, dans notre conception de la vie monastique, l'usage de ces bâtiments... *En fait nous ignorons où étaient logés les moines*. Si l'on suppose qu'ils habitaient les bâtiments à portiques dont nous venons de parler, il faudra croire que leur vie ne se passait pas dans l'isolement, mais bien dans une communauté de tous les instants. Mais il se pourrait aussi que ces édifices eussent une autre destination, et servissent par exemple d'hospices ou de lieux d'accueil. *En ce cas, il faudra croire que les moines vivaient dispersés dans des cabanes qui n'ont pas laissé de traces* [1]. » De même, dans le chapitre sur les couvents de la plaine de Dana : « Ce bâtiment à portique enveloppant est un autre élément essentiel du programme... Cet édifice a été considéré, à la suite de Vogüé, comme une hôtellerie : les textes littéraires parlent en effet d'hôtelleries adjointes aux couvents [2], et la nécessité d'abriter les innombrables pèlerins que la colonne de S. Syméon attirait à Deir Sim'ân avait suscité cette interprétation. Dès lors on rattachait tous les couvents au pèlerinage et on en faisait des gîtes d'étapes pour pèlerins.

Le caractère de ces bâtiments conviendrait peut-être au logement temporaire de nombreux hôtes ; toutefois ils ne ressemblent pas aux auberges de la région... D'autre part, si Qasr el Banât ou Deir Sim 'ân, ou même à la rigueur Deir Tell 'Ade [3], se trouve sur l'itinéraire du pèlerinage, d'autres couvents... sont à l'écart des grandes routes. Enfin,... Qasr el Banât était achevé bien avant la mort du Stylite [4], donc avant que le pèlerinage ait pu justifier la construction de vastes hôtelleries et de relais. Par conséquent, s'il est vrai que l'édifice ait pu héberger des pèlerins ou des hôtes de passage, il ne semble pas avoir été construit à cet usage seul, et l'exemple des petits couvents le montre en effet intimement lié à la vie de la communauté.

Mais l'édifice paraît encore moins adapté à servir de logement permanent aux moines : ses grandes salles, sans divisions intérieures, aux murs percés de multiples portes, ne laissent, malgré leurs dimensions, que peu de place pour le couchage. En hiver, le séjour devait y être plus

1. *Villages*, 19-20, c'est moi qui souligne. *Ib.*, 20, n. 1, le même auteur fait remarquer que les tours des couvents, dont on a voulu faire des ermitages, ne se distinguent « en rien des tours de garde que l'on trouve en quantité de villages, où elles n'avaient d'autre objet que le guet, et la surveillance des plantations ». Ceci me paraît évident. Les pièces qu'on trouve aux étages peuvent avoir servi de dépôts (pour le grain, le fourrage, le bois), comme il se fait encore dans les huttes à un ou deux étages qui avoisinent les chalets d'habitation en Savoie.
2. Cf. ci-dessus, p. 320, n. 6.
3. Le Téléda de Théodoret.
4. Une inscription (*Inscr. gr. l. Syrie*, 531) « nous apprend que l'église a été construite à la suite d'un vœu, par l'architecte Kyris, enterré ici même ». Or Kyris a travaillé jusqu'en 418 et l'inscription est de peu postérieure à sa mort. Cf. Tchalenko, *Villages*, 160. Syméon est mort en 459.

pénible que dans les huttes individuelles, mieux protégées contre les intempéries. *Il est d'autre part difficile de se représenter les moines, dont on connaît le penchant pour l'isolement, vivant ainsi à l'étroit, dans une promiscuité de tous les instants qui ressemblerait fort à celle d'un casernement, et qui supposerait en outre un changement radical des règles monastiques vers la fin du V^e siècle* [1].

Ces vastes salles bien éclairées, avec portes et galeries qui assuraient une circulation commode et des dégagements rapides à un grand nombre d'occupants, semblent, au contraire, comme faits pour être des lieux de réunion ou des ateliers. Et, vu l'étroite relation entre cet édifice et l'église, *nous n'hésitons pas à l'identifier au réfectoire, qui, comme on le sait, constituait avec l'oratoire le premier noyau architectural des plus anciennes communautés de la région* [2]. » Mais alors, se demande M. Tchalenko, où logeaient les moines ? Il croit pouvoir leur assigner certains édifices, à Qasr el Banât par exemple. Mais, « dans d'autres couvents — à Deir Tell 'Ade, à Deir Turmanîn et à Deir Sim 'ân, — il n'a pas été possible de déterminer le bâtiment d'habitation des moines, et cela malgré le bon état de conservation des ruines. Une certitude ne pourrait être obtenue qu'après le dégagement de la construction et de ses abords. *Il se peut cependant que dans beaucoup de cas les moines aient continué de vivre individuellement ou par petits groupes, selon la tradition des premières communautés, dans des huttes dispersées autour du couvent : celui-ci ne comprendrait alors, en dehors de l'église et de quelques habitations destinées à des privilégiés, que des salles de réunion et de travail* [3]. »

On m'excusera d'avoir livré tout au long les pièces : c'est que le procès est important. Toute l'histoire de l'ancien monachisme se trouverait changée s'il fallait admettre l'hypothèse de M. Lassus. L'idéal monastique des premiers âges est essentiellement contemplatif. Les grandes pénitences même, ces pénitences qui nous effraient et parfois nous ahurissent, n'ont pas seulement pour but, comme je l'ai dit plus haut, de réduire le corps à tel point que ses instincts naturels ne fassent plus aucun obstacle à l'élan de l'âme. Ce à quoi on veut aboutir, c'est l'entretien continuel avec Dieu. Eusèbe recommande à ses premiers disciples de προσομιλεῖν τῷ θεῷ sans nulle interruption. Quand les frères ne chantent pas l'office, qu'ils prient chacun à part jusqu'à la nouvelle heure canoniale (*supra*, p. 316 s.). Le texte précise ; « durant le jour » (τὰ ἐν μέσῳ τούτων τῆς ἡμέρας μόρια 1344 B 10-11). Croira-t-on que, la nuit, ce recueillement qu'on va chercher, de jour, dans quelque solitude de la nature, près d'une roche, sous un arbre, doive être interrompu par le coude-à-coude d'un dortoir ? La cellule est la compagne obligatoire du moine. On a vu plus haut (p. 319) combien l'anachorète est jaloux du caractère privé de sa cellule. Dans le monastère pachômien, qui est le type même du coenobion,

1. Toutes les ruines actuelles de couvents sont en effet postérieures au V^e siècle, datant en général du VI^e.
2. *Villages*, 163-165. C'est moi qui souligne.
3. *Ib.*, 166. C'est moi qui souligne.



la cellule individuelle est de règle [1] : *nihil habent in cellulis praeter* etc. 6. 7 Boon ; *cumque audierit uocem tubae ad collectam uocantis..., statim egreditur a cellula sua, de scripturis aliquid meditans usque ad ostium conuenticuli* 14. 2 ; *dimissa collecta singuli egredientes usque ad cellulas suas de scripturis aliquid meditabuntur* 20. 8 ; *non ei licebit de his quae acceperit in loco aegrotantium ferre ad cellulam suam, nec pomum quidem* 24. 5 ; *nullus in cellula sua reponat aliquid ad uescendum* 36. 1 ; *antequam uocentur (ad collectam), cellula nullus exibit* 71. 10. Dans des monastères où se trouvaient à la fois de très jeunes gens, presque des enfants, et des adultes, il pouvait y avoir d'ailleurs d'autres inconvénients à un dortoir commun. Qu'il me suffise de citer ce seul précepte de la règle pachomienne (40.2 ss.) : *nullus in psiathis* (natte) *cum altero dormiat, manum alterius nemo teneat; sed, siue steterit siue ambulauerit siue sederit, uno cubito distet ab altero.*

Dès lors le bon sens même et la tradition monastique dans son ensemble confirment le jugement de M. Tchalenko. Je rappellerai d'abord quelques passages de l'*Historia Monachorum*, qui est notre meilleure source sur les moines d'Égypte [2]. Et je montrerai ensuite par quelques textes décisifs que, *dans les monastères mêmes*, les moines syriens possédaient eux aussi une cellule. Sans doute l'auteur anonyme de l'*H. M.*, au cours de son voyage en Égypte en 394-395 [3], a connu des Tabennésiotes, c'est-à-dire des coenobia de S. Pachôme (*H. M.* III, 27.9 ss.). Pachôme était mort depuis plus d'un demi-siècle (346) et ses monastères avaient, de son vivant même, été très florissants. Mais, outre l'anachorète complètement isolé, cet Anonyme avait rencontré bien d'autres formes de vie monastique. Lorsqu'un disciple se présente à un solitaire, il peut arriver que celui-ci l'admette dans sa propre cellule. Ainsi Paul le Simple chez Antoine (*H. M.* XXXI, 92.25 ss.), ou le jeune Pachôme quand, tout juste converti, il se présente à l'anachorète Palamon (*Vita Pachomii* **6**, 4.17 ss. Halkin) : Pachôme frappe à la porte de l'oikiskos. Palamon lui parle par la fenêtre ; enfin il ouvre la porte et l'admet (τότε ἀνοίξας τὴν θύραν εἰσήνεγκεν αὐτόν 5.3-4) [4]. Le plus souvent néanmoins, le soli-

1. Je cite la Règle de S. Pachôme d'après l'édition de Dom A. Boon, *Pachomiana Latina*, Louvain, 1932. On sait que, sauf quelques extraits grecs et coptes, cette règle n'a été conservée en entier que dans la traduction latine de S. Jérôme. Cf. *Addenda*, p. 510.
2. On ne peut malheureusement faire état du monachisme palestinien. Quand Cyrille de Scythopolis écrit († 559), il existe déjà des coenobia constitués et nous ne savons pas comment ils se sont formés. L'*Historia Monachorum* est citée par l'abréviation *H. M.* et page et ligne de Preuschen, *Palladius und Rufinus*, Giessen, 1897. Le voyage de l'auteur anonyme (non Rufin, cf. *Hermès*, LXXXIII, 1955, 257 ss.) date de 394/395, cf. *H. M.* 24.4 ss.
3. Cf. n. 2 *supra*.
4. Qu'il s'agisse bien de cohabitation est prouvé par l'anecdote au ch. 7. Aussi par le fait que, la nuit, quand Palamon voit Pachôme s'endormir, il l'emmène au désert transporter du sable pour le tenir éveillé (**6**, 5.9/11). C'est donc que maître et disciple couchaient dans la même pièce.

taire installe le disciple dans une grotte voisine (Hellê, *H. M.* XIII, 67.19 εἰς ἕτερον σπήλαιον οἰκεῖν παρεκελεύετο) ; ou bien il lui bâtit une autre cellule, ou lui en cherche une déjà bâtie (ἄχρις ἂν εὕρῃ αὐτῷ ἐπιτήδειον καταγώγιον XXIV, 84.20). L'Anonyme cite comme un trait remarquable de charité le fait qu'Ammônios de Nitrie cède au disciple son propre κέλλιον pour s'installer lui-même, loin de là (μακρὰν ἐκεῖθεν 85.2), dans une toute petite cellule.

A partir de ce noyau primitif, un maître et un disciple, le chapitre sur Apollô (VIII) nous montre assez bien comment l'on aboutit à une grande communauté, dont le seul centre commun reste pourtant l'église avec les bâtiments attenants, le réfectoire et la salle capitulaire où le supérieur prêche aux moines. Quand l'Anonyme visite Apollô, celui-ci est père de cinq cents moines (33.5, 38.9), « qui mènent vie commune et partagent la même table [1] ». Il n'y a eu d'abord que cinq frères (44.1). Puis les moines disséminés à l'entour sont venus se confier au maître (35.1-2). Les frères vivent chacun à part dans la montagne et Apollô se tient retiré dans une petite caverne (34.6). Chaque jour, à la neuvième heure, les frères descendent de la montagne, assistent à la messe et communient (47.2-3) — Apollô recommande la communion quotidienne (48.12 ss.) — puis prennent ensemble leur repas (47.2, 4), après quoi ils entendent assis la prédication d'Apollô jusqu'à l'heure du premier sommeil. Ils remontent alors à leurs grottes. Mais il en est qui remontent dès la communion, contents de cette seule nourriture (47.10-12), et il en est d'autres qui ne se couchent pas, mais restent à l'église pour prier toute la nuit (47.6-8), ou qui, sur la montagne, passent la nuit à méditer les Écritures (47.5-6). Malgré sa charge, Apollô continue sa vie d'anachorète, il ne partage le repas de ses frères que le dimanche (35.6). Il est clair, d'après ce récit, que les seuls bâtiments monastiques sont l'église et un (ou des) édifice comprenant réfectoire et chapitre. Les moines logent, chacun à part, dans un σπήλαιον ou à l'air libre, ce que permet le climat de la Thébaïde (32.12-13).

Un état de choses analogues nous est révélé par la description des moines de Nitrie (XXIII, 84.4 ss.) : « Ils habitent dans un lieu désert, et ils ont leurs cellules (τὰ κέλλια) assez éloignées l'une de l'autre pour qu'aucun ne puisse être reconnu de loin par un autre, ni être vu dès le premier coup d'œil, ni être à portée de voix, mais ils vivent dans un profond silence, chacun enfermé à part soi. Ils ne se rassemblent et ne se font bon accueil l'un à l'autre que le samedi et le dimanche dans les « assemblées » (à l'église). De beaucoup d'entre eux, souvent, on découvre qu'ils sont morts même de quatre jours dans leurs cellules, du fait qu'ils ne se rencontrent qu'aux synaxes. » Un premier lieu commun est donc l'église. Mais il y en a d'autres, comme le prouvent et Pallade (*H. Laus.* VII), qui a vécu une année en Nitrie, et l'*H. M.* Près de l'église, dit Pallade,

1. ἐγένετο συνοικία τῶν ἀδελφῶν ὁμοῦ πρὸς αὐτὸν ἐν τῷ ὄρει ἄχρι πεντακοσίων κοινὸν τὸν βίον ἐχόντων καὶ τράπεζαν μίαν διαιτωμένων 38.8/10.



il y a une maison des hôtes (ξενοδοχεῖον), un jardin, une boulangerie, une cuisine (25.20-26.1 Butler). On lit d'autre part dans l'*H. M.* (XXIV, 85.2 ss.) : « Si ceux qui arrivaient dans le dessein d'être sauvés étaient plus nombreux, il (Ammônius, moine de Nitrie) réunissait toute la communauté des frères et, l'un apportant des briques, l'autre de l'eau, en un seul jour les cellules étaient achevées. On appelait à l'église, pour les y festoyer (εἰς εὐωχίαν), ceux qui devaient habiter les (nouvelles) cellules : et, tandis qu'ils s'y tenaient encore en joie, chacun, de sa propre cellule, ayant rempli de pains et d'autres objets utiles sa mélote ou sa corbeille, on les apportait aux nouvelles cellules pour que nul ne sût quelle était l'offrance particulière de chaque frère. Retournant vers le soir aux cellules, ceux qui devaient y habiter trouvaient soudain tout le nécessaire. » Évidemment ce n'est pas à l'église même que l'on invite les nouveaux venus à festoyer, mais dans le xénodochion mentionné par Pallade.

Revenons aux monastères de Syrie. Que chaque moine y ait eu sa cellule ressort clairement de la Vie syriaque de S. Syméon [1]. Il s'agit du séjour de Syméon au monastère d'Eusébônas à Téléda (cf. *supra*, p. 312). Ch. 15 *a* : « Sa manière de vivre parmi les frères fut la suivante. De dimanche en dimanche, il emportait chez lui (« zu sich ») des lentilles trempées. Parfois il n'en emporta chez lui (« zu sich ») qu'après deux ou trois semaines... Quand on le forçait à s'asseoir à la table (commune), il faisait semblant de prendre la nourriture, sans rien avaler en réalité. Quant au morceau bénit qu'il recevait de l'abbé avec les autres frères, il le mettait sous le vase de sa *chambre-à-coucher* (« Schlafkammer » 89.18 = *cubiculum* Reg. Pach. 18.3 etc.), où les frères le trouvèrent malgré lui. » Ce texte suffit. Il est corroboré par d'autres traits. Quand les frères se couchent après l'office du soir, Syméon se met un carcan au cou pour ne pas dormir. Il le retire quand sonnent les matines. Comme un jour il s'est endormi, il prend une bûche et se tient dessus la nuit, en telle sorte que, s'il s'endort, la bûche roule et le réveille. On croira malaisément qu'une telle gymnastique puisse être possible en un lieu où tous coucheraient quasi les uns sur les autres (ch. 15 *b*). Agacés par ces pénitences insolites, les moines persuadent un frère de porter à l'abbé un plat avec du pain et des aliments cuits, et de lui dire : « Voici ce que j'ai enlevé à Syméon quand il emportait chez lui son repas. Son genre de vie n'est donc que tromperie » (ch. 16). Là encore, l'anecdote n'a de sens que si l'on attribue à Syméon la possession d'une cellule individuelle [2].

1. Je cite d'après la traduction allemande de Hilgenfeld ap. Lietzmann (cf. *infra*, p. 357), p. 89.11 ss.

2. Un dernier détail. Il est dit, dans la *Vie de Syméon* par Antoine (cf. *infra*, p. 494), que à Téléda, sa couche grouillait de vers (**5**, 24.27, **6**, 26.15) et qu'il répandait une odeur si épouvantable qu'on ne pouvait se tenir auprès de lui (*ib.*, **5**, 24.25 s. ; **6**, 26.13 ss.). Vrai ou faux, ce trait a été regardé par l'auteur comme plausible. Or il ne l'est pas dans l'hypothèse d'un dortoir commun, même aéré !

Voici un autre texte non moins probant. Dans l'une de ses descriptions de la vie des cénobites aux flancs et aux sommets du Silpius (cf. *infra*, ch. XI, p. 342), S. Jean Chrysostome s'exprime ainsi (*in ep. I ad Tim.*, hom. XIV, 630 F = Gaume, XI, 2, 677) : « Ces gens-là, lorsqu'ils ont de nouveau accompli leurs prières matinales et leurs hymnes, se tournent vers la lecture des Écritures : il y en a même aussi qui ont appris à copier des livres. *Chacun se tient dans le logement particulier qui lui a été assigné, et il y pratique tout le temps la règle du silence ; nul ne débite des niaiseries, il n'en est pas un seul qui dise un seul mot*», ἕκαστος οἴκημα ἀποτεγμαμένον ἓν λαβὼν ἡσυχίαν διαπαντὸς ἀσκεῖ, οὐδενὸς φλυαροῦντος, οὐδενὸς οὐδὲν λέγοντος. On notera qu'à aucun moment, Chrysostome ne parle de dortoirs communs. Pour désigner les habitations des cénobites, il n'emploie que les termes de καταγώγια, καλύβαι, δωμάτια, οἰκήματα, σκηναί, σπήλαια. Le seul lieu commun qu'il mentionne est l'église ou chapelle où l'on se réunit pour chanter l'office. Bien mieux, dans un autre passage (*in Math., hom.* LXIX, 683 B, E, 684 A = Gaume, VII, 2, 770 s.), il compare le monastère à un camp, les moines à des soldats qui ne doivent habiter que des constructions légères et faites à la hâte pour être, à toute heure, prêts à lutter contre l'ennemi : « Voilà pourquoi ils se sont construit des huttes, et fuient cités, places publiques et maisons. Car celui qui fait la guerre ne doit pas être assis tranquille dans une maison : il lui faut habiter un logement fait à la hâte, puisqu'il doit être prêt à partir sur le champ... Ils se sont construits des huttes, et, s'il leur faut en sortir, ils les quittent aussi promptement que les soldats qui, en temps de paix, lèvent le camp. Car, eux aussi, ils se sont dressé des tentes. » Du fréquent emploi du mot καλύβη, de la comparaison de cette καλύβη avec la tente (σκηνή) du soldat, on peut conclure que les cénobites antiochiens vivaient le plus souvent dans des huttes. Il est probable en outre que ces huttes d'habitation devaient être assez proches l'une de l'autre. Car il est dit, par deux fois, qu'avant même le lever du soleil, au premier chant du coq, c'est le supérieur lui-même qui va réveiller ses moines : « Le jour paraît, ou plutôt, avant le jour, le coq a chanté... Aussitôt, quitté le sommeil, tous pieusement se lèvent quand le supérieur les réveille » (*in ep. I ad. Tim.*, XIV, 629 C/D). « Comme je disais, le coq a chanté, et aussitôt le supérieur vient, touche légèrement du pied chaque dormeur, et fait se lever tout son monde » (*ib.* 630 A).

Un curieux passage de l'*H. R.* elle-même, en la vie d'Eusèbe de Cyrrhestique (XVIII : distinct de l'Eusèbe de Téléda, IV), montre qu'un moine peut séjourner dans l'enceinte d'un monastère sans pourtant loger dans l'un des bâtiments qu'ont reconnus les archéologues. Eusèbe, après avoir fait partie quelque temps d'une communauté, choisit la vie solitaire et se fixe, comme moine « hypèthre », sur une crête rocheuse près d'Asikhâ (1425 B/C). Il y vit longtemps. Cependant un jour, importuné par la foule qui le presse, il franchit sa murette (θριγκίον 1428 B 2) et va se réfugier dans un monastère voisin, « où de nouveau, s'étant établi dans un petit enclos (θριγκίῳ) près de l'angle du mur d'enceinte, il reprit ses pénitences accoutumées » (1428 B 4-6). Qu'on remplace θριγκίον (enclos ou petit mur d'enclos) par οἰκίδιον (cahute, cellule) ou καλύβη (hutte), on aura, je crois, l'image exacte du logement des moines. Je me représenterais donc les choses ainsi : tout monastère syrien comprend — outre l'église, le tombeau collectif, une maison d'habitation assez petite, logement de l'archimandite ou maison des hôtes — un ou plusieurs bâtiments contenant « les lieux communs » : réfectoire, chapitre où le supérieur instruit ses moines, et, comme le disait M. Tchalenko (cf. *supra*, p. 322), « ateliers » : par où il faut entendre principalement la boulangerie, la cuisine, et sans doute tous les lieux de travail (ἐργαστήρια) que comporte normalement une grande communauté, forge [1], cordonnerie, atelier de tissage [2], etc. Que ces bâtiments aient servi d'habitation aux moines, tout empêche de le croire. Ils ont dû loger dans des κέλλια, en certains cas dispersés, en d'autres, groupés autour du monastère. Tel est le sens, à mon avis, du changement accompli à Zeugma (*supra*, p. 317) : les frères sont d'abord dispersés (τοὺς νῦν διεσπαρμένους 1353 B 9) ; on invite donc Publius à les réunir en un même καταγώγιον (B 7-8), c'est-à-dire en de mêmes lieux communs, autour duquel se grouperont les nouveaux οἰκίσκοι. Cette interprétation est confirmée par la suite. Auparavant chacun des frères mangeait dans sa cellule (cf. *supra*, p. 317). Désormais, ils auront table commune et pourront prendre exemple, au réfectoire, sur ceux d'entre eux qui pratiquent un jeûne plus strict (*ib.*). D'autre part, le discours, authentique ou non, que Publius est censé adresser aux moines (*ib.*), leur a été tenu évidemment à tous ensemble dans une même salle : ce qui implique une salle capitulaire.



Qu'on appelle donc ces couvents de Syrie κοινόβια, ou, avec Théodoret, συμμορίαι ἀσκητῶν, φροντιστήρια etc., qu'on suppose les petites cellules un peu séparées l'une de l'autre ou formant des chambrettes dans un même καταγώγιον, un point est sûr : elles étaient faites de matériaux très pauvres, d'où vient qu'il n'en reste rien. « Une telle hypothèse (à savoir que les bâtiments à portiques ne comprennent que des « salles de réunion et de travail ») ne semble pas en contradiction avec le caractère si monumental des parties conservées des couvents, si l'on réfléchit que le cas est le même pour la plupart des sites, où seules les grandes constructions et les demeures riches sont debout, tandis que les *cabanes des pauvres, en moellons et en terre, ont disparu* ». Cette observation de M. Tchalenko [3] est, ici encore, confirmée par les textes. On a vu (*supra*, p. 325) qu'il suffit d'une journée à peine, en Nitrie, pour bâtir les cellules des nouveaux venus. De même dans le chapitre sur abbas Or (*H. M.*, II, 26, 23-28) : « En tout cas l'homme avait si grande renommée... que,

1. Mentionnée *H. M.*, XIV 69 2/3 ὡς τὰς χρείας τῶν μοναχῶν χαλκεύων ἐτύγχανεν.
2. N'oublions pas que tout novice, une fois δοκιμαζόμενος, reçoit la robe monastique.
3. *Villages*, 166. C'est moi qui souligne.

comme une foule de moines venaient à lui, appelant à son aide tous les frères présents, *il lui suffit d'un jour* pour leur bâtir leurs cellules (τὰ κέλλια), l'un apportant du mortier, l'autre de la brique, un autre puisant de l'eau, un autre coupant du bois. Une fois leurs cellules achevées, c'est lui-même qui subvenait aux besoins des arrivants. » Quand Pachôme, à la suite d'une vision, se décide à agrandir le μοναστήριον (ici « ermitage ») où il vit seul avec son frère, c'est à eux deux, sans autre aide, qu'ils accomplissent l'ouvrage [1]. On conçoit que de telles constructions n'aient pas résisté au temps. Un jour suffisait pour les édifier, un jour aussi pour les détruire.

Reste une dernière objection. Comment, dira-t-on, un nombre suffisant de cellules pour quatre-vingts (*supra*, p. 312), cent cinquante (p. 312), deux cents (p. 313) a-t-il pu trouver place dans l'enceinte du monastère, j'entends celle qui enclôt les bâtiments publics, oratoire etc. ? L'ensemble de Deir Tourmanin, par exemple, « est contenu par de petits murs en un enclos d'environ 200 mètres sur 120 » (Tchalenko, *Villages*, 157). C'est sans doute un vaste terrain (*ib.*), mais suffirait-il pour tant de moines ? Cependant, ce texte même de l'archéologue donne la solution. Rien ne prouve qu'à Tourmanin les moines aient été aussi nombreux et, d'autre part, on nous dit : « de petits murs ». De son côté, M. Lassus écrit : « Les photographies d'avion ont révélé que les couvents sont en fait enclos dans de vastes enceintes, *de construction sommaire*, à l'intérieur desquelles on retrouve les traces de constructions utilitaires, hangars ou étables [2]. » C'est à l'intérieur de ces enceintes « de construction sommaire » qu'on doit placer, semble-t-il, les cellules des moines. Pas plus, ou à peine plus que les cellules mêmes, elles n'ont laissé de trace. Un point en tout cas me paraît démontré. Séparées ou réunies, les habitants des monastères de la Syrie du Nord logeaient dans des cellules. Les grandes salles, avec leurs portiques, ne leur servaient que de lieux de réunion, pour prendre leur repas, entendre la parole de l'higoumène, ou vaquer aux travaux de la communauté.

1. *Vita Pach.*, **15**, 10.3 s. καὶ ἔτι οἰκοδομούντων αὐτῶν. Le copte est plus explicite, cf. L. Th. Lefort, *Les Vies coptes de Saint Pachôme* (Louvain, 1943), 1.14 ss. : « Lui et son frère se mirent alors à agrandir le local qu'ils habitaient, de façon à le disposer comme un petit couvent... Or il arriva, pendant qu'ils bâtissaient le mur d'enceinte du couvent, etc. »
2. Art. *Syrie*, 1909. C'est moi qui souligne.

## XI

## LES MONASTÈRES « ANTIOCHIENS » D'APRÈS CHRYSOSTOME

Que Chrysostome ait été quelque temps moine, nous le savons et par lui-même et par Pallade. Dans le premier traité *de compunctione* (132 C 5 ss. = Gaume 1, 1, 162), composé vers 381-382 après le retour de Chrysostome à Antioche [1], il s'exprime ainsi : « Pour que tu ne croies pas qu'en parlant ainsi maintenant, j'en veuille condamner d'autres, je te dirai ce qui me regarde. Quand, il y a quelque temps [2], je décidai de quitter la ville pour gagner les huttes (σκηνάς) des moines, je ne cessais de me donner du souci et de chercher à savoir d'où viendrait l'approvisionnement des choses nécessaires, si je pourrais manger du pain du jour et frais, si l'on ne me forcerait pas à user de la même huile pour la lampe et les aliments, si l'on ne me pousserait pas à la misérable nourriture des lentilles et ne me jetterait pas à un travail pénible, en m'ordonnant par exemple de bêcher, de porter du bois ou de l'eau, et de rendre tous les autres services de même sorte. D'un mot, je ne cessais de m'inquiéter sur le repos qu'on me laisserait. » Pallade, de son côté, rapporte que Chrysostome, une fois lecteur (375), « sentant se gonfler sa jeune sève même s'il restait pur de cœur », et ne trouvant pas suffisants les labeurs ascétiques auxquels il se livrait dans la ville [3], gagna la montagne près d'Antioche (le Silpius) où il se mit d'abord, durant quatre ans, sous la conduite d'un γέρων [4] syrien (*dial.* 17 A 1-7). Puis, pour deux ans, Chrysostome aurait mené la vie érémitique dans une caverne, pratiquant les plus austères pénitences. Sur quoi, il tomba malade : par l'effet du froid glacial, ses reins ne fonctionnent plus (17 B 5). D'où vient que Chrysostome rentra à Antioche, sans doute en 380. Qu'il ait été alors malade, il l'assure lui-même au début du traité à Stagire, écrit peu après son ordination au diaconat (début 381) [5]. J'aurais dû, dit-il à son ami, me rendre

1. Cf. *supra*, p. 14, n. 2 fin.
2. Ou « longtemps », cf. note citée *supra*, n. 1.
3. Sous la direction de Diodore (372-375), cf. *supra*, p. 181 ss. En 375, Chrysostome avait vingt-et-un ans.
4. Pas nécessairement un vieillard. γέρων a déjà en ce temps le sens de « moine », cf. Du Cange grec (s. v. γέροντες = *monachi*) et Pallade ici-même, 22 E 8 ἀνθρωπάρια πέντε ἃ μηδέποτε ἐν συλλόγῳ τῶν τῆς ἐρήμου γερόντων ἔστησαν, 25 E 4 τοὺς δὲ Θεοφίλου μοναχοὺς συστῆναι ἑαυτοῖς ἐπὶ τοῖς ἐγκλήμασιν οἷς κατηγόρησαν τῶν ἁγίων γερόντων.
5. Cf. Socr. *H. E.*, VI 3 (PG 67, 667 A 12 ss.) : μετ' οὐ πολὺ δὲ καὶ τῆς τοῦ διακόνου ἀξίας παρὰ Μελετίου τυχὼν τοὺς περὶ ἱερωσύνης λόγους συνέταξε καὶ τοὺς πρὸς Σταγείριον.

auprès de toi pour te consoler : « mais puisque la maladie et mes douleurs de tête m'obligent à rester chez moi... », il ne reste que de t'écrire (*ad Stag.* I, 154 B 1 ss.). Il se peut aussi que l'attrait de la vie apostolique ait entraîné cette âme de feu. Il avait besoin de parler, d'écrire, d'agir. Du diaconat (381) à la prêtrise (386), il n'écrit pas moins de cinq traités [1] : *adu. opp. uit. mon.* (trois livres), *de comp. regis et monachi, de compunctione* (deux livres), *ad Stagirium* (trois livres), *de sacerdotio* (six livres), sans compter l'activité qu'il dut avoir évidemment comme diacre. Une fois prêtre, il ne cessera de parler. Il ne donne guère l'impression d'un pur contemplatif.

Dans les sermons d'Antioche à partir de 386, Chrysostome recourra souvent à l'exemple des moines du Silpius. Ils lui serviront de « Gegenpol ». Veut-il flageller quelque vice des Antiochiens, il leur présente, en contraste, la conduite opposée des moines. Ou, à l'inverse, c'est en eux qu'il trouve le modèle des vertus que devraient pratiquer ses auditeurs. Je traduirai ici quelques extraits de ces homélies d'Antioche [2] pour montrer quelle influence les moines ont pu exercer à Antioche par leur seule présence aux environs de la ville.

*In Math. hom.* 55, 560 E 3 ss. (Gaume VII 2, 631).

« C'est pourquoi je loue et admire les moines qui ont gagné les déserts, entre autres raisons pour cette parole aussi [3]. Ces gens-là, après le déjeuner, ou plutôt après le dîner — car ils n'ont jamais de déjeuner : ils savent en effet que le temps présent est un temps de deuil et de jeûne —, après le dîner donc, chantent à Dieu de certains hymnes d'actions de grâces, où ils se ressouviennent de cette parole. Voulez-vous entendre cet hymne qu'ils chantent, pour le redire, vous aussi, continuellement ? Je vais vous transmettre ce saint cantique (Suit le texte Εὐλογητὸς ὁ θεὸς κτλ. 561 A 2/B 2, qui se termine ainsi : « Remplis-nous de l'Esprit Saint, afin que... nous n'ayons pas à rougir quand tu récompenseras chacun selon ses œuvres »). Tout est admirable dans cet hymne, mais surtout la fin. En effet, comme la table et les aliments relâchent d'ordinaire et alourdissent, les moines, à cette heure de détente, impriment en l'âme cette parole comme un frein, et la font se ressouvenir de l'heure du Jugement. C'est qu'ils ont appris ce qui est arrivé à Israël en conséquence d'une table trop riche... Après ce repas, en effet, Israël se porta au crime audacieux dont parle la Bible (sc. l'adoration du veau d'or etc. ; Chr. a cité *Deut.* 32, 15 ss.)... Voilà pourquoi les moines, dans la crainte d'une telle chute, achevé leur repas, ou plutôt leur jeûne — car leur repas même est un jeûne —, se remettent en mémoire le tribunal terrible et le jour

1. Sept si l'on place aussi en ce temps *ad. uid. iun.* et *de non iterando coniugio.* On ne peut fixer la date du *de uirginitate* et du *de S. Babyla c. Iulianum*, cf. Lietzmann, P. W., IX 1814.10 ss.

2. Ce sont les homélies *in Matthaeum* (Gaume, VII) et *in ep. I ad Timotheum* (Gaume, XI 2), les unes et les autres prêchées à Antioche, cf. Lietzmann, *op. cit.*, 1817.23 ss., 1818.11 ss., 48 ss.

3. Scil. la ῥῆσις de Math. 26, 27 (ἀποδώσει ἑκάστῳ κατὰ τὴν πρᾶξιν αὐτοῦ) que Chrysostome a citée un peu plus haut, 560 A 9 s.



du Jugement. Or si ces gens-là, qui se châtient par les jeûnes, la couche à terre, les veilles, le cilice et d'innombrables pénitences, ont besoin encore de se ressouvenir, comment pourrons-nous, nous autres, vivre modérément, nous qui servons des repas destinés à causer d'innombrables naufrages, et qui ne disons aucune prière, ni au commencement, ni à la fin ? »

*In Math. hom.* 68, 673 D 10 ss. (Gaume, VII, 2, 759 ss.). Chrysostome vient de développer le lieu commun (673 B/C) : « Qu'y a-t-il de plaisant ou d'agréable dans la vie présente ? » Il en a appelé au témoignage de ceux qui, dans leurs sollicitudes et leurs souffrances, proclament le bonheur des moines, qui vivent sans souci. Oui, ceux-là même qui passent leur temps au théâtre connaissent la pire misère : car, une fois énamourés d'une danseuse, ils subissent les plus cruels tourments. Mais, sans même examiner ce cas particulier, entre la vie des moines et celle du commun peuple, il y a autant de différence qu'entre le port et une mer continuellement agitée des vents.

« Et d'abord, ne fût-ce que par le lieu où ils logent, considère, dès le principe, la félicité des moines. Ils ont fui les places publiques, les villes, les tumultes qui nous offusquent, et choisi la vie dans les montagnes, qui n'a rien de commun avec la nôtre, qui n'est sujette à aucun accident humain, ni aux misères temporelles, ni au chagrin, ni à nos si grands soucis, ni aux périls, ni aux complots, ni à l'envie, ni à la jalousie, ni aux amours honteuses, ni à quoi que ce soit de tel. Dès ici-bas ils méditent sur les biens du royaume, conversant avec les vallons, les montagnes, les sources, dans une paix, dans une tranquillité profondes, par-dessus tout avec Dieu. Leur cellule est pure de tout trouble, leur âme libre de toute passion ou maladie, elle est fine et légère, infiniment plus pure que l'air le plus subtil. Leur tâche est celle qu'avait aussi Adam, au commencement, avant la chute, lorsqu'il était vêtu de gloire, qu'il conversait ouvertement avec Dieu, qu'il habitait ce paradis débordant d'une incroyable félicité. De fait, en quoi leur condition est-elle moins bonne que celle d'Adam, à l'heure où, avant la désobéissance, il avait été constitué jardinier du paradis ? Il n'avait aucun souci temporel : eux non plus. Il s'entretenait avec Dieu dans une conscience pure : eux aussi ; ils ont même, plutôt, bien meilleure confiance que lui, d'autant qu'ils jouissent aussi de plus de grâce par la munificence du Saint-Esprit.

Tout cela, il faudrait que vous le vissiez de vos propres yeux. Puisque vous ne le voulez pas, mais préférez vivre dans le tumulte et sur les places, je veux du moins vous instruire de bouche, en ne choisissant qu'un point de leur manière de vivre, car je ne puis ici la décrire toute. Ces flambeaux de la terre habitée, dès là que le soleil est levé, ou plutôt bien avant l'aurore, se lèvent tout sains de leur couche, éveillés et l'âme vigilante — car ni chagrin, ni sollicitude, ni torpeur, ni peine, ni embarras d'affaires humaines, ni rien de tel ne les gêne, mais, comme des anges, ils vivent déjà au ciel —; aussitôt donc levés, pleins de sérénité et de joie, ayant formé un chœur unique, brillants de visage, d'humeur sereine,

tous à l'unisson, comme d'une seule bouche, ils chantent des hymnes au Dieu de l'univers, hymnes de louange, de reconnaissance pour tous ses bienfaits, les particuliers et les communs. Laissons là donc, s'il vous plaît, Adam, et demandons quelle est la différence entre les anges et le chœur de ceux qui, sur terre, chantent et prononcent : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté » (Lc. 2, 24). Oui, et leur vêtement même est digne de leur ferme courage. Car il n'est pas comme celui des gens à la tunique traînante (ἑλκεχίτωνας, cf. *Il.* XIII, 685), des efféminés et des *molles*. Il ressemble à celui de ces bienheureux anges, Élie, Élisée, Jean (le Baptiste), à celui des Apôtres, leur robe ayant été tissée, pour les uns de poils de chèvre, pour les autres de poils de chameau : il en est même qui se contentent des peaux seules, et de peaux depuis longtemps usées. Puis, quand ils ont terminé ces chants, à genoux, ils supplient ce Dieu qu'ils viennent de louer, pour des choses en la pensée desquelles certains n'entrent même pas. Ils ne demandent rien des choses présentes — car ils n'en tiennent nul compte —, mais de se tenir avec confiance devant l'effrayant tribunal, quand le Fils de Dieu monogène sera venu juger les vivants et les morts... C'est le père, le supérieur du monastère, qui préside à cette prière. Puis ils se redressent et, après avoir achevé ces saintes et longues prières, le soleil une fois levé, ils se rendent individuellement à leur travail, d'où ils tirent un grand revenu pour les pauvres. »

Chrysostome revient ici à la condamnation du théâtre, décrivant les mauvais sentiments qu'inspire la vue des spectacles (675 A 3/D 10). Je reprends à 675 D 1 :

« Ce n'est pas la voix seulement (des acteurs), ni leur vue, qui excite les spectateurs : leurs vêtements mêmes les troublent davantage. Prenez un pauvre, des plus grossiers et délaissés, le spectacle souvent le plongera dans un immense découragement, il se dira en lui-même : « Vois cette putain, ce prostitué. Leur père était cuisinier, corroyeur, souvent même un simple esclave : pourtant en quel luxe ils vivent ! Et moi, homme libre né de parents libres, parce que je préfère un métier honnête, je ne puis, ne fût-ce qu'en songe, imaginer de tels délices ». Ces pensées le dévorent et il s'en va tout triste. Devant les moines, en revanche, rien de tel : plutôt tout le contraire. Quand ce pauvre a vu, en effet, des fils de riches, des rejetons d'illustres familles, vêtus de telles robes que les plus misérables même n'en voudraient pas, et qui de plus ont joie à les porter, imaginez avec quel baume pour sa pauvreté il s'en va. Ou, s'il est riche, cette vue le laisse corrigé, amélioré.

Mais encore ! Au théâtre, à la vue de la putain couverte de bijoux d'or, le pauvre gémit et se lamente, considérant que sa femme n'a rien de tel. Le riche, lui, tire de ce spectacle mépris et dégoût pour son épouse. La courtisane a offert aux spectateurs sa figure, son regard, sa voix, sa démarche, tout cela empreint de noblesse, et ils s'en vont tout enflammés, c'est désormais esclaves qu'ils rentrent chez eux. De là outrages, de là marques de mépris, de là haine, guerres, morts quotidiennes. De



là une vie invivable pour ceux qui se sont laissés prendre : l'épouse a perdu ses charmes, les bébés ne paraissent plus aussi aimables, tout est sens dessus dessous dans la maison, les rayons même du soleil semblent fâcher notre homme. Ah ! ce n'est pas d'une visite aux moines qu'on retirerait un tel dégoût. Quand son époux en reviendra, la femme le trouvera doux et apprivoisé, débarrassé de tout désir impur, et plus facile à vivre qu'auparavant. Tels sont les maux qu'enfantent les chœurs du théâtre, tels les biens qu'enfantent ceux des moines. De brebis, les uns font des loups ; les autres, de loups des agneaux.

Mais peut-être n'ai-je rien dit encore du plaisir que ces deux procurent. Oui, quoi de plus agréable que de se tenir l'esprit libre de trouble et de chagrin, sans découragement ni plainte ? Cependant je n'ai pas fini : poussons plus loin notre discours, examinons la jouissance qui se tire de ces deux chants, de ces deux spectacles. Nous verrons que l'une des jouissances ne dure que jusqu'au soir, le temps seulement que le spectateur est assis au théâtre, et qu'après cela elle le blesse plus cruellement qu'aucun aiguillon. Ici en revanche, même après qu'on a vu, la jouissance reste continuellement dans sa fleur en notre âme : aspect extérieur des moines, charme du lieu, douceur du genre de vie, pureté de la conduite, grâce d'un chant spirituel le plus beau qui soit, nous gardons ces impressions tout le temps fixées en nous. Quoi qu'il en soit, ceux qui jouissent sans cesse de ce port fuient, comme une tempête, les orages du monde. Et ce n'est pas seulement dans leurs chants et leurs prières qu'ils offrent à nos regards un plaisant spectacle, c'est aussi quand ils sont cloués sur leurs livres. Car, une fois dissous le chœur, l'un prend Isaïe et converse avec lui, un autre s'entretient avec les Apôtres, un autre lit les ouvrages d'autres auteurs et médite sagement (φιλοσοφεῖ) sur Dieu, sur cet univers, sur les choses visibles, sur les choses invisibles, sur les choses sensibles, sur les intelligibles, sur le peu de valeur de la vie présente, sur la magnificence de la future ».

*In Math. hom.* 69, 682 D 10 (Gaume, VII, 2, 769 ss.). Il s'agit de la robe nuptiale de Mth. 22, 1 ss.

« Veux-tu que je te montre ceux qui sont ainsi vêtus, ceux qui portent la robe nuptiale ? Rappelle-toi ces saints hommes dont je vous parlais récemment, qui portent des sayons de poil, qui habitent les déserts. Voilà ceux qui, principalement, sont vêtus des vêtements de noces. Et en voici la preuve. Donne-leur des tuniques de pourpre, ils les refuseront. Ordonnât-on à un roi de revêtir les loques d'un mendiant, il les rejetterait avec horreur : ainsi font-ils de la pourpre du roi. Et ils n'ont pour cela d'autre raison, que de connaître la beauté de leur propre vêtement. Aussi méprisent-ils comme toile d'araignée ce royal manteau de pourpre. C'est là ce que le cilice leur a appris : car ils l'emportent de beaucoup sur le souverain lui-même en sublimité et en éclat. Et si tu pouvais ouvrir les portes de leur esprit, et contempler leur âme et le bel ordre de leur intérieur, tu tomberais à terre, incapable de supporter l'éclat de cette beauté, le brillant de ces vêtements, le rayonnement de leur

conscience. Je pourrais nommer aussi de grands, d'admirables hommes du passé : mais puisque les exemples qu'on a sous les yeux excitent davantage les esprits plus épais, c'est aux huttes de ces saints moines que je vous envoie.

Rien de chagrin dans leur aspect. Comme ils ont fixé leurs huttes au ciel, ils logent à l'abri des afflictions de la vie présente. Cependant qu'ils dressent leur camp contre le diable et sont comme dansants de joie, ils font la guerre au démon [1]. C'est précisément pour cela qu'ils ne se sont bâti que des huttes et qu'ils ont fui villes, places publiques et maisons. Celui qui fait la guerre ne peut rester coi dans une maison. Il ne lui faut habiter qu'un logement improvisé, car il est destiné à le quitter aussitôt. Voilà comment ils vivent tous, à l'opposé de notre façon. Car nous, nous ne vivons pas comme dans un camp, mais comme dans une ville en paix. Qui donc, en un camp, pose des fondements et se bâtit une maison, dès là qu'un peu plus tard il doit l'abandonner ? Nul, jamais. Et si quelque soldat l'essaie, il est mis à mort comme traître. Qui, dans un camp, achète des arpents de terrain et combine des affaires ? Nul, jamais. Et très justement. « Tu es venu pour faire la guerre, dit le chef, non du négoce. » Pourquoi donc te donner du mal pour un lieu qu'un peu plus tard tu devras quitter ? Quand nous serons partis pour la patrie, alors, oui, agis ainsi ; quand nous aurons fait retraite vers la cité d'en haut, tire ton profit. Pour l'instant, tel est mon ordre. Quand nous serons entrés en possession des choses d'en haut, alors, oui, fais tout cela. Ou plutôt, tu n'auras plus besoin de peiner là-bas : car c'est le Roi qui désormais fera là-bas tout le travail. Ici, contente-toi de pousser en cercle ta tranchée et de ficher en terre la palissade : nul besoin de construction. Écoute quel est le genre de vie des Scythes qui habitent des chars, comment, dit-on, se comportent les Nomades. C'est ainsi que devraient vivre les chrétiens... Si cela te paraît trop dur, allons aux huttes des moines, pour apprendre, par leur exemple, combien c'est facile. Ils se sont bâti des huttes et, s'il faut les quitter, ils partent comme des soldats qui, en temps de paix, laissent le camp. Car ils sont campés comme des soldats : ou plutôt, leur camp à eux est bien plus plaisant à voir. Plus plaisant à voir, en effet, le désert couvert des huttes contiguës des moines, que des soldats qui, dans un camp, tirent la toile de leurs tentes, fichent leurs lances en terre, suspendent à la pointe des lances leurs fanions jaunes, qu'une masse d'hommes aux casques d'airain, que les bosses resplendissantes des boucliers, que des poitrines entièrement cuirassées de fer, que la tente royale qu'on a montée en hâte, qu'une vaste étendue de plaine, que les hommes en train de déjeuner ou de jouer de la flûte. Non, ce spectacle n'a pas autant de charmes que celui dont

1. En 683 B 7 ss. (Gaume, VII 2, 770), je mets un point après ἐσκήνωνται, puis ponctue ainsi : στρατοπεδευόμενοι κατὰ τοῦ διαβόλου καὶ ὥσπερ χορεύοντες, οὕτω πολεμοῦσιν αὐτῷ. Autrement dit, οὕτω n'est pas la réponse à ὥσπερ, mais marque la suite temporelle ou logique des deux participes (ὥσπερ dès lors = *quasi*). Cf. *infra* 683 D 12 δεῖ σχεδιάσαντα τὴν οἴκησιν ..., οὕτω κατοικεῖν.



je parle à présent. Car si nous allons au désert, si nous voyons les huttes des soldats du Christ, que nous offrira ce spectacle ? Non pas des toiles qu'on tend, ni des pointes de lances, ni des draps d'or formant la tholos royale, mais c'est comme si, sur un terrain bien plus vaste que celui du camp et sans limites, on avait déployé une multitude de ciels, spectacle étrange et qui remplit d'un saint effroi. Oui, voilà ce qu'on peut voir là-bas. Car le logement des moines n'est en rien moins beau que le ciel : les anges descendent chez eux, et le Maître même des anges. Si en effet ils sont allés chez Abraham, bien qu'il eût femmes et enfants, parce qu'ils le voyaient hospitalier, quand ils ont trouvé une vertu bien plus haute, un homme dégagé des biens du corps, et qui dans la chair méprise la chair, c'est de bien meilleur gré encore qu'ils logent chez lui, mènent chez lui la danse qui leur est appropriée.

De fait, la table des moines est exempte de tout excès ; elle est pure, pleine de toute sagesse (φιλοσοφίας μεστή). On ne voit là ni torrents de sang, ni quartiers de viandes, ni lourdeurs de tête, ni sauces épicées, ni répugnante odeur de graisses brûlées, ni fumées déplaisantes, ni courses, tumultes, troubles, clameurs insupportables. Seulement du pain et de l'eau : l'une tirée à une source pure, l'autre fruit d'un juste labeur. Voulût-on un repas plus riche, quelques fruits composent cette richesse : et le plaisir est là plus grand qu'à la table des rois. Là, nul n'a peur ni ne tremble, nul chef de table ne rappelle à l'ordre ; ni femme pour exaspérer, ni bébé pour jeter dans l'inquiétude; ni rire désordonné qui vous relâche, ni masse de flatteurs qui vous enfle d'orgueil. C'est là vraiment table d'anges, puisqu'elle est libre de tous les troubles de cette sorte. En guise de couche, simplement de la paille à terre, comme pour le Christ, quand il faisait déjeuner au désert. Beaucoup dorment ainsi sans même être à couvert : pour toit, ils ont le ciel ; pour lampe, la lune, et cette lampe n'a besoin ni d'huile ni d'un esclave qui l'entretienne : eux seuls méritent que de là-haut elle répande sa lumière...

Il n'y a là ni maître ni esclave : tous sont esclaves, tous hommes libres. Et ne prends pas ce que je dis pour une énigme : car ils sont tout ensemble mutuellement esclaves et mutuellement maîtres. Il n'y a pas moyen là-bas, le soir venu, de sombrer dans la tristesse, comme il arrive à bien des gens, quand ils récapitulent les soucis que leur causent les maux du jour. On n'a pas, après le dîner, à s'inquiéter de voleurs, à fermer la porte, mettre le verrou, ni à redouter les autres sortes de dangers, comme font beaucoup, qui portent avec attention leurs lampes, de peur, je suppose, qu'une étincelle ne mette le feu à la maison.

La conversation, là-bas, respire une égale paix. Car leurs propos ne sont pas tels que les nôtres, qui n'ont rien à voir avec nous : « Un tel a été nommé gouverneur, un tel a cessé de l'être, un tel est mort, son héritage a passé à tel autre », et ainsi de suite. Ils ne s'entretiennent jamais que des choses futures, ne méditent jamais que là-dessus. Comme s'ils habitaient un autre monde, qu'ils eussent passé au ciel même et déjà y vécussent, ils ont toujours à la bouche les choses de là-haut, le sein d'Abra-

ham, les couronnes des justes, les chants et danses avec le Christ. Des choses présentes, nul souvenir, nulle mention. Parler de ce que font les fourmis dans leurs trous et leurs tanières nous semblerait indigne de nous : ainsi leur semble-t-il indigne de parler de ce que nous faisons ; ils ne traitent que du Roi d'en-haut, de la lutte présente, des machinations du diable, des beaux actes de vertu des saints. En quoi donc, comparés à eux, différons-nous des fourmis ? En rien. Toute leur sollicitude va aux besoins du corps : ainsi la nôtre. Et plût au ciel qu'elle se bornât à ces besoins ! Nous nous soucions aujourd'hui de choses bien pires. Car ce n'est pas seulement le nécessaire qui nous occupe, comme les fourmis, mais le superflu. Les ressources qu'elles poursuivent sont pures de tout crime : nous ne nous efforçons que d'avoir plus qu'autrui. Nous n'imitons pas même les fourmis, mais les loups et les panthères. Ou plutôt, nous sommes pires que ces bêtes. La nature leur a donné, à celles-ci, de se nourrir par ces voies : nous, Dieu nous a honorés de la raison et de l'égalité des droits, et pourtant nous sommes devenus pires que les bêtes.

Oui bien, nous sommes tombés au-dessous des animaux. Mais ces gens-là sont les égaux des anges, car ils sont ignorants des choses d'ici-bas et ils ne font que passer sur cette terre étrangère. Tout chez eux est en sens inverse de nos propres usages, vêtements, nourriture, habitation, chaussures, conversation. A entendre leurs propos et les nôtres, on reconnaîtrait alors clairement comment ils sont citoyens du ciel, et nous, pas même dignes de la terre. Aussi, un personnage chargé d'honneurs est-il entré chez eux, c'est alors surtout qu'est vaincu tout orgueil. Car le laboureur, l'homme tout ignorant des choses du monde, est assis sur la même litière, le même coussin malpropre, à côté du général qui s'enorgueillit de son pouvoir. Il n'est là personne qui l'exalte et l'enfle, mais il arrive la même chose que si l'on s'est rendu chez un orfèvre ou s'est approché d'un buisson de roses : en ce cas, du bijou d'or ou des roses, on reçoit une sorte d'éclat ; de même ici reçoit-on quelque étincelle de leurs rayons, et l'on se dépouille un peu de son arrogance d'antan... Chez eux, un roi n'est rien, un préfet n'est rien. Nous nous rions des enfants qui jouent entre eux ces personnages : et eux méprisent l'enflure de ceux qui se pavanent avec de grands airs. En voici la preuve. Suppose qu'on leur ait offert de régner en toute sûreté : ils ne l'accepteraient jamais. Or ils l'eussent accepté, s'ils n'avaient eu dans l'esprit plus grande chose que la couronne, et n'avaient regardé ce bien comme éphémère. Qu'attendons-nous donc pour passer volontairement dans leur camp et courir nous-mêmes à une telle félicité, pour aller vers ces anges, pour revêtir ces robes pures, pour nous glorifier de ces noces ? »

*In Math. hom.* 70, 691 A 5 ss. (Gaume, VII, 2, 77.9 ss.). A propos du bonheur qui suivra la résurrection, Chrysostome est amené à dire que, dès ici-bas, on peut jouir de ce bonheur, et il revient ainsi à ses chers moines.

« Puis donc que la résurrection est si belle, allons, faisons tout le possible pour jouir là-bas du premier rang. Mais, si vous le voulez bien, je veux vous montrer, avant même la résurrection, des gens qui, dès à présent, s'appliquent à cette façon de vivre et en goûtent le fruit. Retournons au désert : oui, je veux reprendre le même sujet, car je vois que c'est avec un plaisir extrême que vous l'entendez traiter.



Voyons donc aujourd'hui ces troupes spirituelles, contemplons la joie pure de toute crainte. Point de lances dans le camp des moines (c'est exactement à ce point que j'ai, hier, achevé mon discours), point de boucliers ou de cuirasses. Tu les verras dépouillés de toutes ces armes, et se livrant pourtant à des travaux si durs que, pas même avec leurs armes, les soldats ne les accompliraient. Si tu peux comprendre, viens, tends-moi la main, et allons ensemble tous deux à cette guerre, voyons la ligne de bataille. Car eux aussi, ils guerroient chaque jour, ils égorgent l'ennemi, ils triomphent de toutes ces passions qui conspirent contre nous. »

Suit (691 B 12/692 A 4) une description de la victoire des moines sur les passions qui terrassent si facilement les soldats les mieux armés, et à qui leurs armes ne servent à rien. Vient alors la peinture d'un de ces désirs en particulier, celui de la bonne chère. Je reprends à 692 C 7 :

« Les mondains s'enorgueillissent de choses qui mériteraient plutôt qu'on se cachât sous la terre, je veux dire du temps qu'ils passent à table : pour l'un c'est la moitié du jour, pour l'autre, le jour entier, un autre encore y a ajouté la nuit. Vois, malheureux, la mesure du ventre, et rougis de son immesurable empressement. Rien de pareil chez ces anges : leurs désirs mêmes sont tous morts. Ils ne mangent pas pour se gaver ou faire bonne chère, mais pour se nourrir. Pas de chasseurs d'oiseaux là-bas, pas de pêcheurs : du pain, de l'eau. Ce trouble qui est le nôtre, ce tumulte, ces perturbations, tout cela est banni de là-bas, loin de la cellule, loin du corps : grand est là-bas le calme du port, grande chez nous la tempête.

Déchire donc en pensée le ventre de ceux qui ingurgitent toutes ces sortes de victuailles, tu verras ce vaste tas d'ordures, ce canal immonde [1], ce « sépulcre blanchi » (Math. 23, 27). Ce qui vient après, j'ai honte d'en parler : les rots dégoûtants, les vomissements, les évacuations par le bas, par le haut. Oui, représente-toi ces horreurs et vois en revanche, là-bas, tous ces appétits morts, et morts aussi les amours bien plus violentes qui les suivent...

Mais ce n'est pas à propos de la table seulement que ces saints hommes remportent une brillante victoire : c'est à propos de tout le reste, richesses, gloire, jalousies, passions de toute sorte. Ne te semble-t-il pas que ce camp soit plus fort que l'autre, et meilleure cette table... Car là où il y a ivresse, il y a le diable ; là où il y a paroles obscènes, satiété, les démons dansent. C'est une table de cette sorte qu'eut le riche de l'Évangile (Lc. 16, 24) : aussi n'eut-il pas même ensuite une goutte d'eau. Mais telle n'est pas la table des moines : il s'exercent déjà à la vie des anges.

1. Topos connu, cf. Aristote, *Protreptique*, fr. 59 Rose[3].

Ils ne prennent pas femme, ne se marient pas. Ils ne prolongent pas leur sommeil, ne vivent pas dans la mollesse. Sauf un petit nombre de nécessités, ils sont déjà comme sans corps...

Si on te disait de quoi résulte la table des mondains, de quoi celle des moines, tu verrais clairement la différence. D'où vient la première ? D'une infinité de larmes, de la spoliation des veuves, de la captation du bien des orphelins. La seconde ? D'honnêtes labeurs. L'une ressemble à une femme belle et gracieuse, qui n'a besoin de nul ornement extérieur, qui doit à la nature même sa beauté ; l'autre, à une courtisane laide et difforme, couverte d'une masse de fards, qui ne peut cacher sa disgrâce, mais la prouve d'autant plus qu'elle fait plus d'efforts pour la dissimuler...

Allons donc chez ces gens-là. Nous apprendrons par cette visite combien de chaînes nous lient. Nous apprendrons à nous faire servir une table couverte de mille plats exquis, toute suave, peu coûteuse, affranchie des soucis, libre d'envie, de jalousie, de tout mal, débordante de bon espoir, ornée de maints trophées. Nul trouble de l'âme là-bas, nulle passion, nulle colère. Tout est tranquillité, tout est paix. Car ne va pas prétendre qu'il y a silence aussi dans les maisons des riches, silence des serviteurs : parle-moi plutôt de la clameur des convives. Je ne dis pas les cris qu'ils poussent l'un vers l'autre — car de cela, il n'y a qu'à rire — mais la clameur du dedans, celle qui est dans leur âme, qui cause cette terrible captivité, ce tumulte de pensées, cette tempête, ces ténèbres, ces orages, par quoi tout n'est que confusion et chaos, comme un combat dans la nuit. Ah ! non, ce n'est pas dans les huttes des moines qu'on voit cela. C'est là-bas un Océan de calme, une immense tranquillité. »

*In Math. hom.* 72, 705 A 8 ss. (Gaume VII, 2, 795 ss.). Sur le thème de l'humilité (ταπεινοφροσύνη).

« Celui qui se sera humilié sera élevé. Mais où trouver cette humilité ? Voulez-vous que, de nouveau, nous allions à la cité de la vertu, aux huttes des moines, je veux dire aux montagnes et aux vallons ? C'est là que nous verrons cette élévation de l'humilité [1]. Des hommes qu'ont rendus illustres soit les honneurs du monde, soit leurs richesses, viennent de toute part s'abaisser, par le vêtement, par l'habitation, par les besognes serviles, et tracent par tout cela, comme en lettres mêmes, le mot d'*humilité*. Tout ce qui enflamme la vanité, la magnificence des habits, la splendeur des maisons, la multitude des serviteurs, toutes choses qui, même malgré soi, plongent souvent dans la superbe, est là-bas, une fois pour toutes, supprimé. Eux-mêmes allument le feu, coupent le bois, cuisent les aliments, font le service des visiteurs. On ne peut là-bas ni entendre parole d'injure, ni voir un homme injurié ; personne qui reçoive des ordres, personne qui en donne ; tous font partie des serviteurs, chacun

1. τὸ ὕψος τῆς ταπεινοφροσύνης ὀψόμεθα τοῦτο 705 A 11 s. Chrysostome joue sur le mot ὕψος. En Lc. 14,11 ὑψωθήσεται est évidemment *exaltabitur* (Vulg.), concerne donc la récompense future de l'humble. Chrysostome, reprenant par ὕψος l'ὑψωθήσεται de l'évangéliste, veut signifier la « sublimité » de l'humilité comme vertu.



lave les pieds des hôtes, on se dispute pour cet office. Et celui qui le rend ne cherche pas à savoir qui est l'hôte, ni s'il est esclave, ni s'il est homme libre : c'est à tout venant qu'il le rend. Là-bas, ni grands ni petits. Qu'est-ce donc ? Un chaos ? Loin de là, mais le comble du bon ordre. Quelqu'un fût-il d'humble origine, le grand ne regarde pas à cela, mais il se juge inférieur au petit, et c'est par là qu'il se montre plus grand. Il n'y a qu'une même table pour tous, et ceux qu'on sert, et ceux qui servent ; mêmes aliments, mêmes vêtements, même logement, même régime. Grand est là-bas celui qui s'empare de la tâche la plus vile. Là-bas, ni mien ni tien : on a chassé pour jamais ces mots qui causent tant de guerres.

Quoi d'étonnant, que régime, table et robe soient pour tous les mêmes, là où en vérité l'âme aussi est pour tous pareille, non seulement quant à l'essence — car ceci convient à tous les hommes —, mais encore par la charité ? Comment donc lui serait-il possible de s'exalter au-dessus d'elle-même ? Il n'est là-bas pauvreté ni richesse, gloire ou vile réputation. Comment donc orgueil et vanité pourraient-ils se glisser là ? On n'y est petit ou grand que selon la mesure de la vertu. Mais, comme je disais, nul ne regarde à cela. Le petit ne souffre pas dans la pensée qu'on le méprise : il n'est personne pour le mépriser. Fût-on enclin à ce travers, c'est en cela surtout qu'on est corrigé : on vous méprise, vous crache au visage, vous vilipende, en parole, en acte ; on fréquente des mendiants, des estropiés ; leurs tables sont remplies de tels hôtes, et c'est pourquoi précisément ils sont dignes du ciel. L'un panse les plaies du blessé, l'autre mène par la main l'aveugle, un autre porte sur ses épaules le cul-de-jatte. Là, pas de masse de flatteurs, ni de parasites : bien mieux, on ne sait même pas ce que peut bien être la flatterie. D'où leur viendrait jamais de s'exalter ? Il règne là-bas une grande égalité : c'est pourquoi il leur est si facile de pratiquer la vertu. Car l'humilité des grands instruit mieux les inférieurs que s'ils étaient forcés de leur céder le premier rang. De même en effet qu'un homme qu'on a frappé corrige son agresseur, justement en cédant la place, ainsi l'orgueilleux est-il corrigé par celui qui ne prétend pas à la gloire, mais la méprise. C'est ce dont, là-bas, les exemples abondent. Et autant on lutte chez nous pour avoir les premières places, autant on dispute chez eux à qui ne les aura pas, mais en sera écarté : on rivalise à qui donnera plus de marques d'honneur, et non pas en recevra.

Aussi bien les tâches mêmes induisent à la modestie et ne permettent pas l'enflure. Qui en effet, dis-moi, s'il bêche la terre, arrose, plante des arbres, tresse des corbeilles, tisse un sayon, travaille des mains à quelque autre ouvrage, s'avisera jamais de faire le fier ? Qui jamais, dans la compagnie de la pauvreté, en butte à la faim, souffrira de cette maladie ? Personne assurément. Voilà donc pourquoi l'humilité leur est facile. Autant, ici, la modestie est difficile par le grand nombre de ceux qui nous applaudissent et nous admirent, autant, là-bas, elle est toute facile. Et de fait, le moine n'a point d'autre compagnie que le désert. Ce qu'il voit ? Des oiseaux qui volent, des arbres qu'agite le vent, une brise qui

souffle, des torrents qui se jettent par les crevasses. Quand on vit en telle solitude, d'où viendrait qu'on s'exaltât ? »

*In ep. I ad Tim hom.* 14, 628 D 8 ss. (Gaume, XI, 2, 676 ss.). Sur le thème : distribuer ses biens aux pauvres. Chrysostome vient de montrer que cette distribution porte en elle-même sa récompense. Ainsi Étienne, qui pourtant ne distribuait pas ses propres biens, a-t-il été récompensé par les bénédictions des veuves. L'orateur poursuit :

« Montre-toi plus ardent encore en tes souhaits. Va-t-en aussi à la recherche de ces saints hommes, ces vrais saints, qui sont établis au désert, qui ne peuvent, eux, mendier, qui ne se reposent que sur Dieu. Entreprends une longue course, donne de tes propres mains. Tu peux te procurer par toi-même de grands avantages [1], si tu donnes.

Tu vois la hutte, le logement ? Tu vois le désert ? Tu vois la solitude ? Souvent, parti là-bas distribuer de l'argent, tu as donné ton âme tout entière, tu as été pris aux liens, tu es devenu captif avec le moine, tu t'es avec le moine rendu étranger au monde. C'est grande chose aussi de voir des pauvres. « Mieux vaut, dit l'Écriture (Eccli. 7, 2), entrer dans une maison de deuil, qu'en une maison pleine de rires. » Dans cette dernière, l'âme brûle. Car si tu as les moyens de vivre dans les mêmes délices, te voilà poussé vers le luxe ; si tu ne les as pas, le chagrin te point. Dans la maison de deuil, rien de pareil : si tu ne peux vivre dans le luxe, tu n'en souffres pas ; si tu le peux, tu te réprimes. Or les monastères sont vraiment maisons de deuil : là le sac et la cendre, la solitude, nul éclat de rire, ni l'embarras des affaires temporelles ; là le jeûne, le coucher à terre, tout est exempt de la fumée des graisses, des flots de sang, du tumulte, du trouble, de la pressure des grandes foules. C'est un port à l'abri du vent. Il y a là comme des phares qui, de très haut, éclairent les voyageurs qui cheminent de loin. Établis dans le port, ils nous attirent tous à la sécurité : il ne permettent pas qu'il y ait eu des naufrages pour ceux qui regardent vers eux, ni que marchent dans les ténèbres ceux qui tournent là-haut les yeux. Va chez eux, traite-les avec bienveillance, approche, baise leurs pieds sacrés : il est beaucoup plus honorable de baiser les pieds des moines que la tête des autres hommes. Dis-moi, s'il est des gens qui embrassent les pieds des statues, parce qu'elles représentent les traits du monarque, hésiteras-tu, pour être sauvé, à embrasser les pieds du moine qui a en lui le Christ lui-même ? Saints sont ces pieds, même s'ils sont grossiers. Des profanes, la tête même n'est pas digne de révérence. Les pieds des saints ont pu de grandes choses. Aussi est-ce un châtiment, quand le moine secoue la poussière qui les couvre. Quand il y a un saint parmi nous, ne rougissons pas de lui donner telles marques d'honneur. Or ils sont saints, tous ceux qui gardent la rectitude et de la foi et de la vie : même s'ils ne font pas de miracles, même s'ils ne chassent pas de démons, ils sont saints. Va vers les huttes

1. Je lis (628 E 3) πολλὰ γὰρ ἔστι δι' ἑαυτοῦ (= σεαυτοῦ) ὠφελεῖσθαι (non ὠφελῆσαι). Ainsi a compris, et donc probablement lu, la version latine : *multum enim, si dederis, emolumenti consequeris.*



des saints. Se réfugier à l'ermitage d'un saint, c'est passer de la terre au ciel.

Tu ne vois rien là-bas de ce que tu vois chez toi : ce chœur est pur de toutes ces misères. C'est un silence, un calme profonds. Ni mien ni tien là-bas. Dusses-tu ne rester là-bas qu'un seul jour, ou deux, tu jouiras plus grandement alors de ces délices. L'aube paraît. Plutôt, avant le jour, le coq a chanté. Chez toi, à cette heure-là, les esclaves ronflent, les portes sont fermées, tous dorment comme des morts, le muletier secoue ses clochettes. Rien de pareil là-bas. Aussitôt, quitté le sommeil, tous pieusement se lèvent quand le supérieur les éveille. Debout ils forment le saint chœur et, tendant sans retard les mains vers le ciel, ils chantent les hymnes sacrés. Car ils n'ont pas besoin, comme nous, de beaucoup d'heures pour secouer le sommeil et la lourdeur de tête. Nous, une fois levés, nous restons longtemps assis à nous étirer, nous allons à nos besoins, puis nous nous lavons la figure et les mains. C'est le tour, ensuite, des chaussures et des habits, et il se perd ainsi bien du temps. Rien de pareil là-bas. Nul n'appelle un esclave, car chacun se suffit. Nul besoin de beaucoup d'habits, ni d'un serviteur qui chasse le sommeil. A peine a-t-il ouvert les yeux, le moine, par sa vigilance, a l'air de quelqu'un qui aurait veillé tout le temps. Quand le cœur n'a pas été alourdi par les aliments et ne s'est pas enfoncé, il ne lui faut pas beaucoup de temps pour se remettre, il retrouve aussitôt sa vigilance. Quant aux mains, elles sont toujours pures : car le sommeil est ordonné. Nul n'entend là-bas gens qui ronflent ou qui halètent, nul n'y voit un dormeur qui s'agite ou qui soit déshabillé [1] : dans leur sommeil ils montrent plus de décence que les autres durant la veille. Et cela vient entièrement du bon ordre qui règne dans leur âme. Oui vraiment, ce sont des saints, des anges au milieu des hommes. Ne t'étonne pas de ce que je dis là. Leur grande crainte de Dieu ne leur permet pas de sombrer dans les abîmes du sommeil et de plonger dans l'inconscience leur entendement : cette crainte reste en suspens à la surface de leur être et les laisse prendre seulement des intervalles de repos. Et si tel est leur sommeil, tels aussi, fatalement, sont leurs rêves, non tourmentés de visions, non troublés de cauchemars.

Eh bien, comme je disais, dès le premier cri du coq, le supérieur arrive, et, d'une simple touche du pied au dormeur, fait se lever aussitôt tous les moines : car il n'est pas permis non plus là-bas de dormir nu. Puis, une fois levés, ils chantent aussitôt, debout, les psaumes du Prophète, toutes leurs voix pleinement d'accord, sur des tons bien rythmés. Nul instrument de musique, ni cithare, ni syrinx, n'émet des sons aussi doux que ceux qu'on peut entendre là-bas quand ces saints hommes chantent, dans une tranquillité profonde, dans le désert. Ces psaumes sont adaptés à l'heure, débordants d'amour de Dieu... Quand de nouveau ils chantent avec les anges — car les anges eux aussi chantent alors — « Louez le

1. Ou « qui se mette à nu ». γυμνούμενον peut avoir ces deux sens.

Seigneur du haut des cieux » (Ps. 148, 2), à l'heure où nous bâillons, nous grattons, soufflons, ronflons, ou encore sommes tout simplement couchés sur le dos et méditons mille fraudes, n'est-il pas beau de penser que ces gens-là consacrent toute la nuit à une telle occupation ?

Quand le jour doit paraître, ils prennent désormais un peu de sommeil [1]. A l'heure où nous commençons nos tâches, c'est le temps, pour eux, du repos. Le jour venu, chez nous, on fait une visite, calcule ses dépenses, fait irruption au marché, se présente au gouverneur, tremble, craint le moment de rendre ses comptes ; celui-ci va à sa boutique, celui-là à ses affaires. Mais eux, quand de nouveau ils ont achevé prières et hymnes du matin, ils se tournent à la lecture des Écritures. Il y en a aussi qui ont appris à copier des livres. Chacun occupe une cellule unique qui lui a été assignée, et il y pratique continuellement le silence : nul ne bavarde, nul ne dit le moindre mot. Puis ils récitent les heures de tierce, sexte, none et les vêpres : ils ont divisé le jour en quatre parts et, à la fin de chaque part, ils honorent Dieu de psalmodies et d'hymnes. Quand tous les autres déjeunent, rient, plaisantent, se font éclater le ventre à force de mangeailles, ils s'adonnent, eux, au chant des hymnes. Pas un instant pour la table, pour les choses sensibles d'ici-bas. De nouveau, le déjeuner fini, après avoir fait la sieste, les gens du monde retournent aux mêmes occupations. Car ils dorment même le jour. Eux veillent même la nuit : ils sont vraiment fils de lumière. Sur quoi, ayant perdu à dormir la plus grande partie du jour, les mondains s'avancent alourdis de sommeil : eux sont encore vigilants, car ils restent sans nourriture jusqu'au soir, persévérant dans les hymnes. Quand le soir est tombé, les mondains courent aux bains ou aux divertissements. Eux, s'étant acquittés de leurs peines, s'occupent alors du repas, sans exciter une masse d'esclaves, sans courir à travers la demeure, sans tumulte. On ne leur sert pas non plus une multitude de viandes, de plats débordants de graisse. Les uns se contentent de pain et de sel, les autres y ajoutent de l'huile, d'autres, ceux qui sont plus faibles, usent de salade et de légumineux [2]. Puis ils s'asseyent un peu ; plutôt, après avoir tout conclu par des hymnes, ils prennent un

1. Il y a là une légère inconséquence. Les mêmes moines dont on nous disait que le supérieur les réveille au premier cri du coq (630 A 7 s.) ne peuvent être dits ensuite avoir passé toute la nuit (τὸ πᾶν τῆς νυκτός 630 E 3) à chanter des psaumes, et se coucher au point du jour (ἐπειδὰν ἡμέρα μέλλῃ γίγνεσθαι E 4 s.) pour un peu de repos. C'est peut-être simplement un oubli de Chrysostome. Ou bien l'usage, en chaque couvent, différait-il selon le supérieur. Lever nocturne et lever au point du jour existent encore aujourd'hui.

2. Ces deux (légumes verts, λάχανον, et légumes secs, ὄσπρια) reviennent constamment dans les textes sur les moines, en latin *holera* et *legumina*, par exemple Hier. *ep.* LVIII 6 (III, 80.14 Labourt) *sit uilis et uespertinus cibus* holera *et* legumina, *interdumque pisciculos pro summis ducas delicitis*. Jérôme recommande d'ailleurs surtout les légumes verts, *ep.* LIV 10 (III, 33.14 ss.) *deinde in ipsis cibis calida* (qui échauffent le sang, cf. § 9, p. 32.21 ss.) *quaeque deuita : non solum de carnibus loquor..., sed etiam in* leguminibus *inflantia quaeque et grauia declinanda sunt : nihilque ita scias conducere christianis adulescentibus ut esum* holerum.



temps de repos, chacun sur son lit de paille, qui n'a été fait que pour le sommeil, non pour les délices. Il n'est, là-bas, ni magistrats à craindre, ni maîtres superbes, ni esclaves terrifiés, ni le vacarme d'une épouse, ni le désordre que causent les enfants, ni une multitude de coffres, ni réserve de vêtements superflus, ni or, ni argent. Il n'est là gardes ni sentinelles : car il n'y a pas de trésor ou rien de tel. Tout déborde de prière, d'hymnes, de bonne odeur spirituelle : il n'y a là rien de charnel. Ils ne craignent pas l'attaque des brigands : car ils n'ont rien, dont ils puissent éprouver la perte. Point de richesses, rien que le corps et l'âme. Et si on les leur enlève, ce n'est pas une perte, mais un gain. « Car, dit l'Apôtre (Phil. 1, 21), ma vie à moi, c'est le Christ, et mourir m'est un gain. » Ils se sont libérés de tout bien. C'est réellement qu'il y a « un chant d'exultation dans les tabernacles des justes » (Ps. 117, 15).

Impossible d'entendre jamais là-bas ni cris de deuil ni lamentations. Leur toit est pur de ces sons dégoûtants, il est pur de ces hurlements. Sans doute on meurt aussi parmi eux ; ils ne sont pas immortels quant au corps: mais ils ne connaissent pas la mort comme mort. C'est au chant des hymnes qu'ils mènent à sa tombe le moine défunt : ils appellent cela « escorte d'honneur » (προπομπή), non « cortège funèbre » (ἐκφορά). A-t-il été annoncé qu'un tel est mort, grande est la joie, grand le plaisir. Plutôt, on n'ose même pas dire « Un tel est mort (τετελεύτηκε), mais « Un tel s'est accompli » (τετελείωται 63 F 1 [1]). Ce sont alors actions de grâces, on glorifie longuement le défunt, on est en joie, chacun formant le vœu d'obtenir une fin pareille, d'achever ainsi le combat, de se reposer de ses peines et de ses luttes, de voir le Christ. Un moine est-il tombé malade, ni larmes, ni chant lugubre, mais de nouveau des prières. On ne recourt pas aux mains des médecins : souvent la seule prière a fait se remettre le malade. Mais s'il y a eu aussi besoin des médecins, grande est alors la fermeté philosophique, grande l'endurance. Pas de femme au chevet,

1. τελειοῦσθαι = *mori* paraît en effet propre à la langue chrétienne. Employé d'abord, semble-t-il, pour désigner la mort des martyrs (peut-être en souvenir de Lc. 13.32 τῇ τρίτῃ τελειοῦμαι, *consummor* Vulg.), cf. Clem. Al. *Strom.* IV 4, 14, 3 (II, 255l Stählin) αὐτίκα τελείωσιν τὸ μαρτύριον καλοῦμεν, οὐχ ὅτι τέλος τοῦ βίου ὁ ἄνθρωπος ἔλαβεν ὡς οἱ λοιποί, ἀλλ' ὅτι τέλειον ἔργον ἀγάπης ἐνεδείξατο. Paraît souvent, dans ce sens, chez Eusèbe, *H. E.* (cf. l'Index de Schwartz au t. III, s. u. τελειοῦμαι, τελείωσις, « Märtyrertod »), aussi dans le *Discours* de Constantin aux Pères de Nicée, κεφ. ιβ' (152.7 Heikel) ὅσα ἀγαθὰ μένει ... τοὺς δ' ὁμολογίας τελειωθέντας. Mais le même Eusèbe, *V. Const.* 97.15 H. emploie déjà le mot, aussi, pour la mort d'Hélène, ὧδε μὲν οὖν ἡ βασιλέως ἐτελειοῦτο μήτηρ, et cet usage deviendra habituel pour la mort de tout saint personnage, cf. *Hist. Mon.* 24.9, 11 ; 86.18, 92.1 Preuschen ; Antoine, *V. Sym. Styl.* 78.3 Lietzmann (mais seulement dans le ms. A, et interpolé à mon sens) ; Cyr. Scyth., *V. S. Sabae*, 182.16 Schwartz ; Leontius Neap., *V. Jo. Eleemo.* 100.18 Gelzer ; Callinicus, *V. S. Hypatii*, Index des Bonnenses, s. v. τελειοῦσθαι (*mori* : neuf exemples), etc. Voir aussi Du Cange grec, s. u. τελειοῦν, *uitam finire, praesertim martyrio* (mais *ib.* τελείωσις = *baptismum*, comme souvent, v. gr. Eus. *V. Const.* 143.19 s. Heikel Κωνσταντῖνος Χριστοῦ μυστηρίοις ἀναγεννώμενος ἐτελειοῦτο).

les cheveux dénoués ; pas de petits enfants pleurant, avant même qu'elle ne se soit réalisée, leur condition d'orphelins ; pas de serviteurs suppliant le mourant de les confier à quelque autre maître avec un bon certificat. Libérée de toutes ces gênes, l'âme, jusqu'au dernier souffle, n'a qu'une seule pensée : comment partir dans l'amitié de Dieu. Si d'ailleurs on est tombé malade, ce n'est point dû à la gloutonnerie ou à la lourdeur de tête : les causes mêmes des maladies méritent tous éloges, et non le blâme, comme les nôtres. C'est la continuation des veilles et des jeûnes, ou quelque autre raison pareille, qui les produit. D'où vient aussi qu'elles sont aisées à guérir. Pour être débarrassé de tout mal, il suffit de ne plus se livrer, aussi durement, aux pénitences. »

Chrysostome est verbeux, il a trop écrit [1]. Dès lors, effrayé par cette masse, on ne le lit plus guère, et c'est dommage : car il est un écrivain né. Mais ce n'est pas pour cette raison [2] que j'ai traduit ces longs extraits. Deux motifs m'y ont conduit. D'abord, j'ai voulu constituer le dossier complet des moines « antiochiens », je veux dire résidant près d'Antioche, d'après Chrysostome. Comme il était marqué plus haut, la seule présence de ces moines sur le Silpius a pu être de quelque poids dans la vie chrétienne, ou le retour à cette vie, de plus d'un habitant d'Antioche. L'orateur ne cesse de répéter « Ἀπίθι, ὅρα : Va, va voir toi-même les moines. » Il ajoute sans doute en un lieu (*in I Tim. hom.* 14, 628 E 3) : βάδιζε μακρὰν ὁδόν et, de fait, c'est une course de plusieurs heures que d'atteindre les cimes du Silpius. Mais enfin, la montagne domine immédiatement la ville, on y allait chasser [3]. Chrysostome, une fois prêtre, y montait souvent [4], Théodoret enfant, chaque semaine [5], gravissait ces pentes jusqu'à la grotte de l'ermite Pierre, sa propre mère a fait un jour la même ascension dans tous ses atours, robe de soie et bijoux d'or [6]. Et sans doute aussi, il ne faut pas exagérer l'influence de tels exemples. Paris, au XVII^e siècle, fourmillait de moines et de nonnes, dans la ville même et aux environs : ville et cour n'en continuaient pas moins de mener leur train, d'aller à leurs plaisirs. Mais qui pourtant nierait l'influence de Port-Royal, celle, plus tard, de la Trappe et de son abbé ? Il est donc permis de penser que les couvents « antiochiens » ont joué un peu le même rôle. Cela est sûr dans le cas de Chrysostome, de la famille de Théodoret. On a peine à croire que le prédicateur d'Antioche eût usé si souvent de ces exemples s'ils avaient dû être tout inopérants.

1. Douze tomes, et certains doublés, dans l'édition Gaume.
2. Ou, du moins, pour cette raison seulement. Car j'ai eu, je l'avoue, plaisir à le traduire. Comme il est naturel auprès de Grégoire de Nazianze !
3. Théod., *H. R.*, XIII, PG 82, 1404 B 14 ss.
4. Car il semble y avoir un souvenir personnel en ces mots (*in I Tim. hom.* 14, 628 E 5 ss.) πολλάκις ἀπελθὼν δοῦναι χρήματα, ἔδωκας τὴν ψυχὴν ὁλόκληρον κτλ.
5. ἅπαξ με τῆς ἑβδομάδος, *H. R.*, IX, PG 82, 1381 A 5.
6. *Ibid.* 1381 B 4 ss.



La seconde raison est bien intéressante. On a lu plus haut ces tableaux idylliques, loin de la réalité, comme le bon sens l'indique — car toute société humaine a ses tares — et comme le prouveraient, s'il en était besoin, et les doléances de S. Jérôme (cf. Note additionnelle E) et la vie même du fondateur des cénobites, S. Pachôme. C'est que Chrysostome est poète. Il exprime, en ces peintures, la nostalgie de son âme. Il est le créateur, si l'on peut dire, d'un thème littéraire qu'on croirait moderne (le Moyen Age, si plein de moines, ne l'a pas connu) : la poésie des cloîtres. Cette exaltation poétique du désert peuplé de moines, de la paix, du bonheur qui est leur apanage, suppose deux conditions. Elle suppose qu'on voie la vie monastique du dehors : *maior e longinquo reuerentia.* Et elle suppose qu'on vive soi-même dans le tumulte de la grande ville, pressé par la foule, accablé d'affaires, sans un moment de silence et de recueillement. C'est alors qu'on aspire à la solitude des champs, et qu'on se peint sous les couleurs les plus riantes la vie tranquille et régulière des cénobites. Ils ne conversent qu'avec « l'oiseau qui vole, l'arbre agité par le vent, le souffle du zéphyre, le torrent qui se jette par la crevasse » (*in Math. hom.* 73, 706 C 5 ss.). Sans cesse revient, comme un refrain : « Paix profonde, tranquillité profonde. » [1] On croirait entendre Virgile (*Georg.* II, 457 ss.) :

*O fortunatos nimium, sua si bona norint,*
*Agricolas !...*
*Si non ingentem foribus domus alta superbis*
*Mane salutantum totis uomit aedibus undam,...*
*At secura quies, et nescia fallere uita.*

Le rapprochement n'est pas vain. Car, sous cet aspect, la poésie de la vie monastique ne fait que reprendre le vieux thème hellénistique de la poésie de la vie rurale [2]. Ces descriptions du bonheur « au désert » ravissaient les citadins d'Antioche [3]. Pareillement les citadins de Rome, au I^er siècle avant notre ère, faisaient peindre, sur les murs de leurs maisons, des jardins pleins d'arbres, d'oiseaux et de fleurs, où, en plein milieu de la ville, ils pouvaient se réfugier et poursuivre leurs songes [4].

Ce thème n'est pas le seul qui rappelle des sujets profanes. L'antiquité païenne avait connu déjà le thème du philosophe qui, seul ou avec quelques disciples, s'enferme au « désert » pour y méditer [5]. Ainsi le moine se

1. νάπαις ὁμιλοῦντες ... καὶ ἡσυχίᾳ καὶ ἐρημίᾳ πολλῇ (*in Math.*) 673 E 5, πάντα γαλήνη, πάντα εἰρήνη 693 E 7 s., ἀλλὰ πολλὴ ἡ γαλήνη, πολλὴ ἡ ἡσυχία 694 A 10, σιγὴ καὶ ἡσυχία (*in I Tim.*) 629 C 7 s.
2. Sur ce thème bien connu, voir par exemple E. R. Curtius, *Europäische Literatur und lateinischer Mittelalter* (2^e éd., Berne, 1954), ch. X, 191 ss.
3. *In Math. hom.* 70, 691 A 9 πάλιν ἐπὶ τὰς ἐρήμους ἀπελθόντες · πάλιν γὰρ τῶν αὐτῶν ἄψομαι λόγων, ἐπειδὴ μετὰ πλείονος ἡδονῆς ἀκούοντας ὑμᾶς βλέπω.
4. Cf. Karl Schefold, *Pompejanische Malerei* (Bâle, 1952), 73 ss. et pl. XI.
5. Cf. *Révél. Hermès Trismégiste*, I, 11, 31 ss. ; 45 ss. Voir aussi *Personal Religion among the Greeks*, ch. IV, *The Inclination to Retirement.*

retire-t-il dans la solitude pour y « philosopher » sur Dieu et le monde, le visible et l'invisible, la vie présente et la future (*in Math.* 676 D 3 ss.).

Mais s'il est vrai que tout n'est pas neuf dans les descriptions de Chrysostome, encore fallait-il quelqu'un pour appliquer au cas des moines ces lieux communs chargés de valeur poétique et si capables d'émouvoir la population blasée, fatiguée, d'une grande ville — si propres à réveiller en elle le regret nostalgique du paradis perdu. Car voici un trait vraiment neuf, du moins n'en vois-je pas l'équivalent chez les païens. C'est que la vie des moines est une anticipation de la béatitude future. Ils chantent sur la terre comme chantent les anges au ciel. Bien mieux, ils chantent avec les anges. Ceux-ci viennent les visiter, et ils conversent avec eux, ils font déjà partie de la cour céleste. En sorte que, à contempler les moines, le visiteur a déjà comme le pressentiment de ce qui l'attend plus tard. Les païens s'étaient forgé une idée merveilleuse des Champs Élyséens, et de ces Iles Bienheureuses qui, à l'extrême occident, toujours plus loin, toujours hors des prises humaines, ont accueilli quelques mortels privilégiés. Ce rêve fugitif de bonheur, le voilà, dit Chrysostome, désormais réalisé. Le lieu des Bienheureux existe. Il n'est pas loin. Il est aux portes d'Antioche. C'est le retour constant de ce beau thème dans les homélies de Chrysostome qui devait toucher le plus ses auditeurs et qui nous émeut encore [1].

1. En contre-partie du tableau idyllique que présente Chrysostome, cf. la Note additionnelle E sur Jérôme et les moines du désert de Chalcis.

# XII

# LE PREMIER STYLITE, SYMÉON L'ANCIEN.

## A. *Les Sources.*

Les sources sur Syméon l'Ancien sont au nombre de trois : Théodoret *H. R.* XXVI ; une vie syriaque en deux recensions, l'une publiée par Assemani (A), l'autre par Bedjan (B) ; une vie grecque par un certain Antoine qui se nomme, parle à la première personne (**1**, **17** [dans le ms. B], **28**, **29**, **30**, **34**) et se donne comme un disciple immédiat du stylite. Ces trois sources ont été rassemblées par Lietzmann dans l'ouvrage plus haut indiqué [1]. Théodoret XXVI y est édité d'après une étude non pas complète, mais plus extensive des manuscrits que n'a fait Sirmond : c'est donc ce texte que je citerai, par paragraphe, page et ligne [2]. La vie syriaque s'y présente sous la forme d'une traduction, par Hilgenfeld, de la recension Bedjan. La vie grecque d'Antoine est éditée d'après neuf manuscrits, dont l'un surtout, le Paris. gr. 1468, XI^e^ s. (A), a servi de base [3]. Dans ce qui va suivre, Th. = Théodoret, syr. = la vie syriaque,

1. Cf. *supra*, préface, p. 15, n. 1.

2. Pour la commodité du lecteur qui ne posséderait pas l'ouvrage de Lietzmann, j'indique ici la correspondance entre les paragraphes de l'édition Lietzmann et les colonnes de Migne (PG, 82) : Lietzmann **1** = 1461D8/1465B3 ; **2** = 1465B4/C9 ; **3** = 1465C10/1468A3 ; **4** = 1468A3/C6 ; **5** = 1468C7/1469A2 ; **6** = 1469A2/B1 ; **7** = 1469B1/D2 ; **8** = 1469D2/7 ; **9** = 1469D7/1472A d. l. ; **10** = 1472A d. l./C13 ; **11** = 1472C14/1473A7 ; **12** = 1473A8/1476A10 ; **13** = 1476A10/B d. l. ; **14** = 1476D d. l./1477A4 ; **15** = 1477A4/C4 ; **16** = 1477C4/1480A1 ; **17** = 1480A1/B4 ; **18** = 1480B4/C2 ; **19** = 1480C2/D4 ; **20** = 1480D4/1481B4 ; **21** = 1481B4/C9 ; **22** = 1481C9/14 ; **23** = 1481C15/1484A4 ; **24** = 1484A4/14 ; **25** = 1484A14/B7 ; **26** = 1484B8/C6.

3. Les raisons qui ont fait préférer à Lietzmann le ms. A sont subjectives et il est possible que le P. Delehaye ait raison de regarder, du moins en certains points, le texte abrégé de la version latine comme meilleur, étant admis que les « coupures » du latin ne sont pas le fait du traducteur même, mais existaient déjà dans la recension grecque qu'il a suivie, cf. Delehaye, III s. Or précisément le P. de Jerphanion a retrouvé, dans la chapelle de Zilvé en Cappadoce, une suite d'inscriptions grecques servant de légendes à des fresques où se trouve représentée la vie du stylite. Le texte de ces inscriptions se rapproche, non pas du texte grec des manuscrits de Lietzmann, mais de celui, plus court aussi, des versions latines publiées par Rosweyde et les *Acta Sanctorum*, cf. G de Jerphanion, *Les Inscriptions Cappadociennes et le texte de la « Vita Simeonis auctore Antonio »*, dans *Rech. Sciences Religieuses*, XXI (1931), 340 ss., XXII (1932), 71 s.

Ant. = la vie grecque d'Antoine. La valeur relative de ces trois sources a été discutée par Lietzmann lui-même, *op. cit.*, 215-223, 228 ss., le Père Delehaye, *Saints stylites*, I-XXV, le Père Peeters dans un article des *An. Boll.*, LXI (1943), 29-71, repris dans *Le Tréfonds* etc., 92-136 [1].

**1. Théodoret.**

A la différence de tant de récits pleins de fraicheur et d'agrément où Théodoret se raconte en même temps qu'il narre la vie du saint, celui-ci, par parties du moins, a presque un caractère officiel et se présente déjà avec les marques typiques du Βίος καὶ πολιτεία de l'hagiographie usuelle. Il se divise clairement en trois parties : I. Prologue (**1**). Enfance et vie du saint jusqu'à la montée sur la colonne de trente-six coudées (**2-12**). Cette première partie s'achève sur une apologie du stylitisme (**12**). — II. Grandeur du saint. Conversions, miracles, prédictions (**13-19**). — III. Vertus du saint : endurance (**20-22**) ; modestie et douceur (**23 a**) ; Syméon prédicateur (**23 b**) ; Syméon juge (**24**) ; Syméon défenseur de l'Église, en relations épistolaires avec l'Empereur, les magistrats et les évêques (**25**) ; conclusion (**26**) [2]. Voici l'analyse détaillée.

1. Schiwietz, *Das morgenländische Mönchtum*, III, 315 ss., n'a pas connu l'article du P. Peeters et reproduit en substance les conclusions du P. Delehaye, cf. surtout 319-321.

2. Le manuscrit w de Théodoret *H. R.* (Vindobon. hist. gr. 109, XIII[e] s.) porte deux additions, l'une au § **17** sur une prédiction de Syméon (il aurait vu deux verges tombant du ciel sur la terre à l'orient et l'occident : Syméon l'aurait compris comme l'annonce d'attaques des Perses et des « Scythes » contre l'Empire, attaques que ses prières auraient arrêtées), l'autre après le § **26** sur la mort du saint. La seconde ne peut sûrement pas être de Théodoret, qui est mort en ou avant 457, donc deux ans avant Syméon. La première est trop vague pour qu'on puisse rien dire de sûr. L'*H. R.* a été publiée avant 449 (cf. *supra*, p. 245, n. 1). D'une manière plus précise, l'historien comptant vingt-huit carêmes depuis l'arrivée de Syméon à Télanissos (9,6.13/15) et cette arrivée ayant eu lieu, d'après les calculs sérieusement établis du P. Delehaye (*Stylites*, XVII), en 412, Théodoret a dû rédiger sa vie de Syméon *en 440* (cf. ἐξ ἐκείνου τοίνυν μέχρις καὶ τήμερον 6.13 s.). Si la première addition (§ **17**) est bien de Théodoret, la prédiction sur les deux verges est donc antérieure à cette date. Admettons d'autre part, comme il est plausible, que ce que raconte Théodoret dans les §§ **13** ss. soit postérieur à la montée de Syméon sur la grande colonne (§ **12**, 8.21 s. νῦν δὲ ἑξ καὶ τριάκοντα : quarante coudées dans Ant. et syr., mais peu importe !). Syméon est monté sur cette grande colonne *en 429*. En effet, d'après syr., il est arrivé à Tel-neshin en 412 ; dix ans dans l'enclos, 412-422 ; sept ans sur des colonnes de onze, dix-sept et vingt-deux coudées, 422-429 (cf. Delehaye, XVI). C'est donc *entre 429 et 440* que prend place la prédiction. Durant ce laps de temps, pas de menace du côté des Perses : de 363 à 502, la paix a régné entre Perses et Romains, en partie à cause des difficultés que rencontraient les Perses sur la frontière de l'Oxus (J. B. Bury, *History of the Later Roman Empire*, I, 96). En occident, on a sans doute la grande invasion de l'Afrique par les Vandales (à partir de 429 ; traité entre Valentinien III et Genséric en 435), mais je doute que cette expédition ait jamais eu le moindre contre-coup en Syrie. Plus probablement, s'il faut attribuer quelque importance au texte, s'agirait-il de la menace constante que faisaient peser les Huns d'Attila (434-453) sur les frontières balkaniques de l'Empire d'Orient, mal défendues sous le règne du faible Théodose II (408-450), cf. Seeck, P. W. s. v. Attila, II 2241 ss., en particulier 2243.21 ss. Encore est-il que les grandes incursions d'Attila n'ont eu lieu qu'à partir de 441 (*ib.* 2243.50 ss.), et dans ce cas, si les calculs précédents sont justes, l'addition du § **17** doit être ou bien une addition tardive de Théodoret lui-même (avant 449), ou bien, comme il est plus probable, une interpolation.



1. *Enfance et vie jusqu'à la grande colonne :* 1-12.

**1.** Prologue. Toutes les vies n'en comportent pas, la plupart du temps même Théodoret s'en passe, entrant tout de go dans le sujet. Le prologue est ici particulièrement pompeux : Συμεώνην τὸν πάνυ, τὸ μέγα θαῦμα τῆς οἰκουμένης, ἴσασι μὲν ἅπαντες ..., ἔγνωσαν δὲ καὶ Πέρσαι ..., καὶ πρὸς Σκύθας δὲ κτλ. Je ne vois d'analogue que Macédonius XIII (1400 B) Μακεδόνιον δὲ ἴσασι μὲν ἅπαντες ..., ἴσασι δὲ καὶ κτλ.

**2.** Naissance à Sisa « aux confins de notre pays et de la Cilicie ».

Il paît les troupeaux.

Un jour, « parce qu'il neige », se rend à l'église avec ses parents. Entend lire le passage « Bienheureux ceux qui pleurent etc. » (Mt. 5, 4 ss.). Interroge « l'une des personnes présentes » sur le sens du texte et ce qu'il faut faire pour être sauvé. On lui recommande la vie monastique. Vrai peut-être, et sûrement possible, mais rappelle un topos connu, classique depuis la vie d'Antoine par Athanase.

**3.** Vision à la chapelle des Saints Martyrs.

**4.** Va au καταγώγιον de certains ascètes voisins, où il passe deux ans (34.4-5).

Puis va au village de Téléda où Ammianus et Eusèbe avaient fondé leur monastère (3.6-8 : cf. *H. R.* IV). Se rend à une filiale de ce monastère, fondée par Eusébonas et Abibiôn (3.10-11), alors dirigée par Héliodore (3.16) qui, entré là à trois ans (syr. 22 : à cinq ans), y avait vécu reclus soixante-deux ans (dans syr. 22, Héliodore meurt à soixante-dix-neuf ans). Théodoret l'a connu (3.23-25).

Syméon y reste dix ans. Il a quatre-vingts compagnons.

Pénitences de Syméon, blâmées par les supérieurs.

**5.** Épisode de la corde (ceignant les reins), raconté à Th. et par Syméon et par le supérieur (4.3-4).

On ordonne à Syméon de partir (4.18-21).

**6.** Épisode du puits (λάκκος).

**7.** Retour de Syméon au monastère où il reste ὀλίγον χρόνον (5.5).

Va à Télanissos (Tel-neshin).

S'enferme trois ans dans un oikiskos.

Reste tout un carême sans manger. Épisode de Bassus le périodeute (5.11) : Syméon lui demande de l'emmurer pour le Carême ; Bassus laisse là une cruche d'eau et dix pains ; le carême fini, Bassus retrouve pains et eau, mais Syméon gît à terre à demi-mort ; Bassus le ranime et lui donne la communion (pascale).

**8.** Bassus raconte la chose à ses propres moines.

**9.** Depuis lors, c'est-à-dire depuis vingt-huit ans, Syméon passe ainsi tous ses carêmes.

**10.** Après trois ans dans l'oikiskos, Syméon gravit la montagne (l'actuel Qalaat Sem'an), s'y ménage un θριγκίον et, pour ne pas le quitter, s'attache au pied une chaîne de vingt coudées qui le relie à une grosse pierre. Sur le conseil de Mélèce (chorévêque d'Antioche), il renonce à la chaîne. Découverte des vingt punaises (supra, ch. IX, p. 292 s.).

**11.** La foule afflue et l'importune.

**12.** Pour cette raison, τὴν ἐπὶ τοῦ κίονος ἐμηχανήσατο στάσιν (8.191), cf. *supra*, ch. IX, p. 310, n. 1.

D'abord six coudées.

Puis vingt-deux.

Puis trente-six (en 429, cf. *supra*, p. 348, n. 2).

Apologie du stylitisme. Dieu réveille les consciences endormies par des spectacles extraordinaires : exemples d'Isaïe, Jérémie, Osée, Ézéchiel.

II. *Grandeur de Syméon. Miracles et prédictions :* 13-19.

**13.** Conversions des Ismaélites (Bédouins).

**14.** καὶ τούτων αὐτόπτης ἐγενόμην ἐγώ (10.26). Aventure de Théodoret avec les Bédouins. Dispute entre Bédouins pour obtenir la bénédiction du saint (Théodoret y a assisté, ἐγὼ δὲ ... παρῆνουν 11.15-16).

**15.** Guérison d'un paralytique, à la demande d'un Bédouin. Théodoret a assisté au miracle (εἶδον δὲ καὶ ἄλλοτε θαῦμα 11.25).

**16.** Miracle de l'oiseau changé en pierre [1]. Beaucoup l'ont vu et ont touché l'oiseau (13.10-12).

**17.** Théodoret n'a pas été seulement αὐτόπτης des miracles, mais il a entendu les prédictions de Syméon (13.13 s.). Prédiction de sécheresse, famine et peste. Prédiction d'une invasion de hannetons [2]. Sur l'addition à la fin de ce § 17, cf. *supra*, p. 348, n. 2.

**18.** Renommée de Syméon jusqu'en Perse (roi, reine, grands de la cour).

**19.** La reine des Ismaélites, qui est stérile, obtient un fils grâce aux prières de Syméon.

III. *Vertus de Syméon :* 20-26.

a) *Endurance* 20-22.

**20 a** (15.5-17) στάσις perpétuelle coupée d'innombrables inclinations. Un des compagnons de Th. les a comptées un jour ; il s'est arrêté au chiffre 1244, puis s'est fatigué de compter [3]. Station et inclinations

1. 13.3 lire ἀποπετρωθέντος (non ἀπὸ πετρωθέντος) et 13.4/5 exclure ἐσθίειν δύνασθαι avec w et v. lat.

2. De même Jean de Lycopolis prédit aux gens du pays crues du Nil, bonne année de récoltes, ἀπειλήν τινα τοῦ θεοῦ, *Hist. Mon.* 1, p. 7.10/14 Preuschen.

3. Le P. Peeters (*l. c.*, 41 = *Tréfonds*, 105) veut qu'un tel exercice ait été possible sur une colonne de moins de 4 coudées, impossible sur la dernière colonne de Syméon. La portée d'un tel argument m'échappe (oserai-je dire qu'à ce savant comme à moi, il nous manque l'expérience ?) En fait, quand Th. écrit, Syméon est sur sa grande colonne (νῦν δὲ ἓξ καὶ τριάκοντα 12,8.21 ss.).



peuvent être vues de tous, car Syméon « a fait enlever les portes et démolir une bonne partie du mur de clôture » (20, 15.7-8 [1]).

Syméon ne mange qu'une fois la semaine (15.15).

**20 b** (15.17 ss.) — **21** : Ulcère au pied gauche de Syméon. Th. ne l'a pas vu, il parle par ouï-dire (φασί 15.17), mais un diacre de Rab'an [2], qui l'a vu, lui a rapporté la chose. Noter ces détails intéressants dans le récit : le diacre parle d'abord à Syméon d'en bas, les gens présents l'entendent (16.1-2), puis Syméon ordonne qu'on applique à la colonne une échelle et il fait monter le diacre (16.7), cf. Delehaye, *Stylites*, CLIII.

**22.** Aux panégyries, Syméon reste debout toute la nuit.

b) **23.** *Modestie, facilité d'accès, douceur* (16.19-24).

c) **23.** *Prédication de Syméon :* deux fois le jour (16.24-17.2).

d) **24.** *Syméon juge et arbitre :* après avoir prié toute la nuit et le jour jusqu'à la neuvième heure, puis prêché et accompli des guérisons, Syméon rend la justice.

e) **25.** *Syméon défenseur de l'Église.* Lutte contre les païens, les Juifs, les hérétiques. Lettres à l'Empereur (Théodose II), aux magistrats, aux évêques.

**26.** Conclusion. Ce récit n'est qu' « une goutte pour donner une idée de la pluie ». D'autres feront mieux et, si l'ermite continue de vivre, auront à narrer encore de nouveaux miracles. L'addition à la fin de 26 (sur la mort de Syméon) ne peut être, comme j'ai dit, de Théodoret.

Dans l'ensemble, comparé à d'autres, ce récit est plutôt terne. Il ne s'anime un peu qu'aux moments où l'historien rappelle des souvenirs personnels (sur les Sarrasins, **14-16**). Sans doute, Théodoret s'est entretenu avec l'ermite. Mais il faut bien supposer que ces entretiens, au sommet d'une échelle, à une grande hauteur [3], n'ont pu être de longue durée. En réalité, le fond du récit provient de la « légende » déjà constituée en ce temps (429-440) par les moines de Télanissos. Syméon était « leur » saint. On accourait de tout côté en pèlerinage pour le voir. Il n'est pas

1. τὰς θύρας γὰρ ἀφελὼν καὶ τοῦ περιβόλου μέρος οὐκ ἐλάχιστον καταλύσας, πρόκειται πᾶσι κτλ. Il ne peut s'agir que de la *mandra* (litt. « bergerie, parc à moutons »), c'est-à-dire du mur de clôture qui entourait la cour au milieu de laquelle se trouvait la colonne (περίβολος). Une barrière, sans doute, servait de garde-fou sur la plate-forme de la colonne, et περίβολος pourrait à la rigueur désigner cette barrière (cf. Delehaye, *Stylites*, CLVII), mais θύραι en ce cas ne convient pas. Voir aussi, *infra*, p. 352, n. 2.

2. Cf. Peeters, 42,1 = *Tréfonds* 106,1. Localité dans la région de Germanica (Mar'ash) en Euphratésie. Les manuscrits ont ῥαβένης, ῥαβέννης, ἀραβεννῆς, Sirmond ῥαβαίνης, Hervet *Arabena*. Il ne peut s'agir de Ravenne.

3. Cf. Delehaye, *Stylites*, CLIV : « Nous avons quelque peine à nous figurer des hommes graves, des personnages éminents, des évêques, des patriarches, des empereurs même » — ainsi dans le cas de Daniel —, « dans la position singulière et quelque peu ridicule à nos yeux où ils sont forcés de se mettre pour approcher du stylite. On comprend difficilement ces conférences spirituelles, ces ouvertures de conscience, les bénédictions, les sacrements même reçus au sommet d'une échelle. Pourtant ce point est si bien établi par les témoignages contemporains qu'il serait superflu d'y insister ».

défendu de penser qu'ils en tiraient profit [1]. Dès lors ils mettaient tout en œuvre pour défendre et promouvoir sa gloire. Plus d'un trait dénote qu'on se trouve ici en présence d'un pèlerinage organisé. On a construit autour de la colonne un mur de clôture (*mandra*) en pierres sèches, et, avant cette cour, il y a encore un vestibule. Tel est le sens, je crois, de ce que dit Antoine (**12**, 36.3-5), qui parle de deux *mandrai*, dont l'une intérieure (τῇ ἔσωθεν μάνδρᾳ 36.4 s.) — *mandra* est aussi bien « cour » que « mur » —. Il y a une porte à l'entrée du vestibule (τὰ πρόθυρα *ib.* **14**, 38.14 s.) [2] et naturellement une porte aussi entre le vestibule et la cour intérieure. Les murs eux-mêmes sont assez hauts pour que, de l'extérieur, on ne puisse voir Syméon : la mère de Syméon doit grimper sur une échelle pour l'apercevoir (σκαλαβατοῦσα δὲ ἐπὶ τὸν τοῖχον τῆς μάνδρας 38.6 s.). Dès lors, rien que pour jeter un regard sur l'ermite, il faut être introduit, admis : la mère de Syméon n'est pas admise, aucune femme ne pénétrant dans l'enclos (cf. **14**, 38.3 s. οὐ συνεχωρήθη θεάσασθαι αὐτόν, Th. **19**, 14.19 γυναιξὶν οὐκ εἰσιτὸν ἦν). Une fois admis, si l'on veut en outre converser plus intimement avec le saint et que celui-ci l'accepte, il faut aller jusqu'à lui, et il est donc besoin d'une échelle. Syméon ordonne qu'on applique une échelle à la colonne pour faire monter le diacre de Rab'an (Th. **21**, 16.7). Tout cela suppose une organisation, un personnel. C'est par ce personnel que Syméon fait envoyer des messages (δηλοῖ 38.8, 11) à sa mère qui est restée dans le vestibule. C'est ce personnel qui, sur un ordre, applique et enlève l'échelle. C'est ce personnel enfin qui prend soin du saint, lui apporte, une fois la semaine, sa nourriture (Th. **20**, 15.15) et veille sur lui quand il est malade (syr. **125**, 170.24 ss.). Que les choses eussent été ainsi organisées, le bon sens l'indiquerait. Mais les documents eux-mêmes le confirment. Antoine mentionne des προσμονάριοι, des *mansionnaires* ou gardiens (**14**, 38.16) : le terme paraît dans la langue ecclésiastique (v. gr. Concile de Chalcédoine 451) pour désigner les gardiens du trésor des églises [3]. Quand la mère de Syméon a expiré dans le vestibule, les mansionnaires la croient endormie et cherchent à la réveiller. La trouvant morte, ils préviennent le saint qui fait apporter le corps jusqu'au pied de la colonne (Ant. **14**, 38.15-19). Ce même Antoine se donne comme un disciple favori avec lequel Syméon a coutume de s'entretenir (**28**, 64.19 ss.) : « Je montai vers lui... et bien qu'il fût dans l'habitude de me parler, il ne me fit aucune réponse. » La vie syriaque parle aussi de disciples favoris. C'est à eux seulement que Syméon raconte ses visions (**78**, 125.27 ss.). Il y en a deux qui prennent constamment soin de lui (**110**, 159.3 s. ; **126**, 171.26 ss.).

1. Syr. 94 fait allusion aux aumônes qu'on apporte à Syméon (135.5,20) ; en syr. 91, un haut magistrat d'Antioche parle des sommes d'or qui se sont accumulées chez Syméon (135.14 s.).
2. πρόθυρα τῆς μάνδρας est ainsi expliqué par Métaphraste (cité Delehaye, *Stylites* CLXIV) : τοῦτο γὰρ ὁ τοῦ στύλου περίβολος ἐκαλεῖτο ... περιῳκοδομεῖτο γάρ τι πάντοθεν τειχίον τῷ κίονι. Voir aussi *supra*, p. 351, n. 1.
3. Cf. *infra*, p. 375, n. 5.



L'un de ces deux, Johanan, est particulièrement chéri (**90**, 134.5) [1] ; c'est sur son épaule que Syméon mourant inclinera la tête (**119**, 165.30 ss. ; **126**, 175.26, 29 s.). Que ces divers serviteurs ou disciples fussent des moines de Tel-neshin s'entend de soi-même : à qui d'autre eussent-ils permis de veiller sur un tel « trésor » ?

Maintenant le bon sens également suggère que tant de hauts faits, miracles, visions, prédictions, devaient former déjà une sorte de « légende » traditionnelle, dont certains éléments peut-être étaient mis par écrit. On pourrait alléguer sur ce point des exemples païens. Les prêtres d'Épidaure enregistraient sur des πινάκια les miracles d'Asclépios ; ces tablettes garnissaient la salle d'incubation où les patients pouvaient les lire ; c'est d'après ces archives qu'ont été gravées les grandes inscriptions qui nous relatent les ἰάματα du dieu. De même, au temps de Strabon, il y avait à Canope en Égypte (près d'Aboukir) un temple fameux de Sarapis où les plus grands personnages venaient faire l'incubation. « Il y a là des écrivains qui enregistrent les guérisons, et d'autres, parmi les chroniqueurs de ce lieu, mettent par écrit les miracles du dieu, ἄλλοι δὲ ἀρετὰς τῶν ἐνταῦθα λογίων (chroniqueurs) » (XVII, 801). Ces derniers sont proprement les arétalogues, comme il y en a eu beaucoup à l'âge hellénistique et sous l'Empire [2]. Mais il n'est pas besoin d'exemples païens : nous en avons de plus topiques, dans les usages monastiques eux-mêmes. L'auteur de la première vie grecque de S. Pachôme déclare qu'il ne s'est pas fondé seulement sur la tradition orale des anciens pères [3], mais sur une tradition écrite : « Comme abbâ Pachôme leur prêchait souvent la parole de Dieu, certains des auditeurs consignèrent par écrit ses interprétations de l'Écriture, et pareillement, s'il avait eu

1. B ayant dit (**90**, 133.34 ss.) : « Wie unser Herr ihm (à Syméon) mitgeteilt hatte, was geschehen würde (à savoir qu'il serait guéri pendant la nuit), hatte er die beiden am Abend entlassen und nicht bei sich bleiben lassen, wie gewöhnlich », A a ici une addition intéressante : « Denn der Eine von ihnen, welchen er liebte, verliess ihn nicht, sondern stand an seiner Seite vom Abend bis zum Morgen auf einer Sprosse (échelon) der Leiter. Nämlich zwei von ihnen bedienten ihn. » Nous apprenons par là que, durant sa maladie du moins (ulcère au pied, dont Syméon souffrit près de neuf mois), le saint était veillé nuit et jour par deux disciples. En **86** (131.19 ss.) il est noté que la puanteur de l'ulcère est si forte que nul ne peut monter jusqu'au milieu de l'échelle sans en être incommodé : « ceux des disciples qui étaient obligés de monter jusqu'à lui ne le pouvaient sans se tenir sous le nez de l'encens et des onguents ». L'enclos (*mandra*) étant complètement fermé pendant le carême (v. gr. **88**, 132.13 s. ; **89**, 133.6 ; **90**, 133.18 ; **91**, 134.14), seuls ces disciples ont le droit d'y pénétrer pour prendre soin de Syméon. Seuls également ils reçoivent de la bouche de Syméon le récit de la manière dont l'ulcère a été miraculeusement guéri (**90**, 134.16 ss.). Voir aussi **76**, 123.6 s., où il est fait mention de « diacres » de Syméon : « Um Mittelnacht rief er den einen von seinen Diakonen und sprach zu ihm ». Ceci ne s'entend que si l'un au moins des diacres était de veille toute la nuit à la disposition du saint.
2. Cf. P. W., II 670-672 (Crusius) et Suppl. Bd. VI 13-15 (Aly).
3. F. Halkin, *S. Pachomii Vitae Graecae* (Bruxelles, 1932), *Vita Prima*, 10 (7.12 ss.), 46 (29.16 ss.), 98 (65.20/24).

quelque vision ou extase, ils l'enregistraient [1] ». En allait-il de même à Télanissos ? Théodoret dit en propre en sa conclusion (**26**, 17.23 ss.) : « Je ne fais pas ici profession de tout raconter : plutôt, par un petit nombre d'exemples, de montrer le caractère du genre de vie de chaque saint. D'autres encore, c'est probable, composeront (sur Syméon) de bien plus amples récits, et, s'il continue à vivre, c'est sans doute des miracles plus grands encore qu'ils ajouteront à la liste (εἰ δὲ καὶ ἐπιβιώῃ, καὶ μείζονα τυχὸν προσθήσουσι θαύματα). » J'avais pensé d'abord, avec le Père Peeters, qu'on avait là comme la preuve de l'existence à Tel-neshin de documents écrits dès le temps de Théodoret [2]. Car l'historien ne fait pas souvent pareille remarque, ne laisse entendre qu'il lui est inutile d'insister parce que d'autres se chargent de proclamer la gloire du saint ; bien au contraire, il déclare à plusieurs reprises qu'il narre les exploits de tel ou tel ermite pour n'en pas laisser se perdre le souvenir [3]. Mais, de fait, on lit une phrase analogue à la fin de la vie de Jacques (XXI, 1452 C) : « J'ai mis par écrit ce récit, non sans veiller avec soin à être bref, pour ne pas irriter le lecteur par mes longueurs. Si d'ailleurs Jacques survit à ma narration, il ajoutera bien sûr une infinité de beaux exploits aux précédents, et d'autres les écriront » (εἰ δὲ καὶ ἐπιβιώῃ τῷδε τῷ διηγήματι χρόνον, καὶ ἄλλα μυρία δήπουθεν κατορθώματα τοῖς προτέροις προσθήσει, καὶ συγγράψουσι κἀκεῖνα ἕτεροι). Ce sont exactement les mêmes termes (συγγράψουσι, εἰ...ἐπιβιώῃ, προσθήσουσι=προσθήσει), et dès lors on n'a peut-être affaire ici qu'à une clause de style. Mais, lors même qu'on ne presserait pas ce dernier argument, il en est d'autres, valables, outre les parallèles que j'ai mentionnés. Au moment où il va rapporter un certain nombre de miracles de Syméon accomplis à distance, l'auteur syrien s'exprime ainsi (**100**, 146.7 ss.) : « Du trésor des triomphes du saint nous ne voulons vous raconter que quelques exemples, ce que nous avons vu de nos yeux et touché de nos mains (1 Joh. 1, 1) et ce qui, accompli à distance, a été relaté par écrit au saint par des personnes sûres [4]. » Il existait donc tout au moins des procès-verbaux de ces miracles lointains, dès lors un rudiment d'archives. On peut aller plus loin. Dès 1923, le Père Delehaye (*Stylites*, IX) notait la curieuse ressemblance de l'apologie du stylitisme en Théodoret avec celle du syriaque. C'est de part et d'autre le même argument. Dieu suscite des spectacles extraordinaires pour réveiller

1. *Ib.* 99 (66.1/3).
2. *L. c.*, 50 (= *Trélonds*, 119 s.) : « Théodoret lui-même confirme l'existence de ces documents écrits, dont il est peut-être tributaire : Συγγράψουσι (puis le texte jusqu'à θαύματα). Cela est dit au futur. Mais si Théodoret a songé à mentionner ces procès-verbaux encore à venir, ne serait-ce pas qu'il avait déjà sous les yeux quelques pièces du même genre et qu'il les avait mises à profit ? »
3. V. gr. Publius fin (V, 1357 A/B), Syméon l'Ancien début (VI, 1357 B 11 καὶ λήθῃ τῆς ἐκείνου φιλοσοφίας παραδοίη τὴν μνήμην), Abraam début (XVII, 1420 B Οὐδὲ Αβραάμου τοῦ θαυμαστοῦ τὴν μνήμην παραλιπεῖν εὐκαγές), Salamanes début (XIX, 1428 C Ἀδικεῖν νομίσας τὴν ἀρετήν, εἰ καὶ Σαλάμανου τοῦ θαυμασίου τὸν βίον ... μὴ γνωρίσαιμι, ἀλλ' ὑπὸ τῆς ληθῆς χωννυμένην περιδοίμι).
4. Le P. Peeters a noté ce passage important, *l. c.*, p. 55 = *Trélonds*, 119.



les consciences endormies. Ainsi a-t-il fait dans la personne de ses prophètes en amenant Isaïe, Jérémie, Osée, Ezéchiel à se livrer à des manifestations extravagantes (Th. **12**, 8.18 ss.). La même suite paraît dans le syriaque (**117**), sauf que Ézéchiel y précède Osée (Syr. = **117**, 164.15-21). Le raisonnement est identique. Il ne peut s'agir d'un hasard, et il est clair que Théodoret ne dépend pas du syriaque. Mais non plus le syriaque de Théodoret. Lietzman l'a amplement démontré [1] et il est vain de reprendre la discussion. Le Père Delehaye supposait donc, sous réserve il est vrai [2], que Théodoret eût été le premier auteur de cette apologie, dont il aurait fourni le cadre aux moines de Tel-neshin. C'est possible, mais je croirais plutôt qu'ils l'ont trouvée eux-mêmes. Ils n'ignoraient pas l'Écriture. Et les circonstances mêmes les avaient forcés à défendre leur saint. Théodore le Lecteur (VI^e s.) rapporte que les moines d'Égypte, choqués d'une pratique si extraordinaire, envoyèrent à Syméon un libellé d'excommunication [3]. Un passage de la *Vie de Daniel le Stylite* nous éclaire mieux encore sur les dispositions malveillantes de certains abbés. La scène doit se passer après 429, puisque Syméon est sur sa grande colonne, mais non pas très longtemps après puisque Daniel est encore tout jeune moine : or il est né en 409. Daniel est entré dans un monastère de son pays, non loin de Mératha sur le territoire de Samosate en Mésopotamie (*Vita*, c. 2), et il a accompagné son higoumène qui, avec d'autres archimandrites de l'Orient, a eu affaire à Antioche. Au retour, Daniel et son abbé s'arrêtent à Tel-neshin (*Vita*, c. 7) : « L'abbé et les frères, arrivés à un village nommé Telanissae, y logèrent dans un très grand *koinobion*, qui faisait preuve d'un très excellent et vertueux genre de vie, où le déjà nommé saint Syméon avait reçu sa formation à l'ascèse. Or, comme les moines de là-bas (Tel-neshin) décrivaient les accomplissements de saint Syméon, ceux de Mésopotamie rétorquèrent que c'était là une preuve de vaine gloire : « Même en menant une vie cachée parmi vous, disaient-ils, Syméon aurait pu plaire à Dieu, sans compter qu'on n'a jamais vu nulle part que quelqu'un soit monté sur une colonne. » Les gens du dit monastère cherchaient donc à les persuader de monter et de voir le labeur que soutenait Syméon pour le Seigneur. Eux se laissèrent convaincre et montèrent avec le saint Daniel. Arrivés au lieu, quand ils eurent constaté l'aspect sauvage de l'endroit, la hauteur de la colonne, la chaleur torride du soleil brûlant, la patience du saint homme, son accueil hospitalier, et par là-dessus la charité aussi qu'il leur témoigna à eux-mêmes, ils furent frappés de stupeur. » Cette scène extrêmement intéressante est, pour qui connaît un peu la vie monastique, d'une vérité absolue. On n'y blâme rien plus que la singularité, surtout

1. Lietzmann, *op. cit.*, 215-218.
2. « Théodoret *peut* avoir aidé les moines à faire un bon choix (de textes scripturaires), et *il n'est pas invraisemblable* que c'est à lui qu'on doit le cadre de l'apologie qui eut officiellement cours à Tel-neshin », *l. c.*, IX (c'est moi qui souligne).
3. II, 41 (PG, 86, 205) : cité Delehaye, XVII.

si cette singularité consiste à dépasser les autres en pénitence. Avant d'aboutir à Tel-neshin, Syméon a été chassé du couvent de Télada. Et, à Tel-neshin, il a sûrement dû vaincre bien des préventions chez les moines avant d'être reconnu comme « le saint ». Mais maintenant, ainsi que je disais, il est « *leur saint* ». Le miracle, en tout temps, a valeur probante. Comment, dès lors, ces moines n'auraient-ils pas imaginé très tôt un système de défense à l'égard des malveillants ? Et comment, la Bible étant leur seule lecture, n'eussent-ils pas découvert eux-mêmes des exemples aussi connus que ceux des trois grands prophètes, Isaïe, Jérémie, Ézéchiel, et du premier des douze autres, Osée ? J'incline donc à leur attribuer à eux-mêmes ce système de défense. Un fait notable de style confirme cette vue. Osons dire ici qu'il ne faut pas trop négliger ces faits de style. Autre chose est de puiser ici ou là, à vue de pays, une référence, autre chose de lire attentivement d'un bout à l'autre un auteur et de s'imprégner de sa manière d'écrire. Or on ne peut lire certaines parties de cette vie de Syméon en Théodoret sans noter aussitôt la différence d'avec, par exemple, les vies de Jacques et de Baradate. Qu'on prenne ces derniers courts chapitres sur les vertus de Syméon (**22-25**). C'est une série d'indications toutes sèches et banales : endurant comme il est, Syméon n'en est pas moins modeste ; il est aussi prédicateur ; il est aussi juge ; et avec tout cela il ne néglige pas le soin des églises, il écrit à l'Empereur, aux magistrats, aux évêques. On a le sentiment d'une leçon apprise. On croit entendre le moine mystagogue [1] répétant, avec quelle lassitude peut-être, pour ce pèlerin nouveau, l'éloge consacré du stylite. Il n'était pas besoin de le défendre auprès de Théodoret. L'eût-il fallu, le moine aurait récité son couplet : « Et Isaïe, et Jérémie, etc., n'ont-ils pas eux aussi commis des extravagances ? » Tout cela est tellement dans l'ordre des choses, tellement aussi, notons-le, conforme à ce qui se passait déjà dans les sanctuaires païens [2], que je ne puis douter, pour ma part, que Théodoret rapporte une légende officielle. C'est là un fait capital. Car d'une part il détermine le caractère propre de nos documents. Il explique qu'on y trouve à la fois un certain nombre de constantes, et des variations de détail dans ces constantes : ainsi par exemple l'épisode de la corde, celui du puits (cf. *infra*, p. 371). Et d'autre part l'existence d'une légende officielle importe pour l'intelligence du phénomène lui-même : un grand pèlerinage chrétien au second tiers du v[e] siècle. Il y a un demi-siècle que Lietzmann a écrit, et son observation garde à mes yeux toute sa valeur : « Zwei von ihnen (die drei Viten), die Theodorets und die syrische, beruhen unbedingt, die

1. Strab. XIV 650 (907.3 s. Meineke) : Ploutônion de Nysa en Carie, où l'on fait l'incubation ; id. XVII 812 (1132.15) : crocodile sacré d'Arsinoé en Égypte.
2. Comment ne pas rappeler les *hiéroi logoi* que Pausanias s'entend raconter par les sacristains de temples au cours de ses voyages en Grèce ? Par exemple au sanctuaire de Déméter à Phénéus d'Arcadie (VIII, 15.1 ss. : on possède là des γράμματα et un ἱερὸς λόγος), au sanctuaire des Cabires en Béotie (IX, 25.5/10).



dritte zum mindesten laut eigener Versicherung, auf der direkten Kunde der Ereignisse in Telneschin, d. h. *geben die derbe Klostertradition wieder, welche sich mit Notwendigkeit bei den Jüngern und Bewunderern des Heiligen ausbildete* [1]. »

## 2. Vie syriaque.

De cette légende officielle, la vie syriaque est le monument insigne. La copie de la recension A (Assemani : Bibl. Vat. syr. 60) a été achevée le mercredi 7 avril 474 [2], donc quinze ans après la mort du saint. C'est donc que l'original lui même a été composé dans les premières années après cette mort, alors que les anciens pères vivaient encore et pouvaient transmettre leurs souvenirs sur la conduite du saint depuis son arrivée à Tel-neshin. Si la copie de la recension B (Bedjan : Brit. Mus. Add. 4484), traduite par Hilgenfeld, est plus tardive (VI[e] s.), il est constant que, malgré des additions et des variantes parfois notables [3], elle représente le même original. La vie syriaque est donc un témoin valable. Les indications géographiques y sont en général exactes [4]. Certains des personnages qu'elle cite ont leur nom dans l'histoire et peuvent être identifiés [5]. Enfin, bien qu'elle soit extrêmement amphigourique — elle se qualifie elle-même de « Lobrede » (titre, p. 81) —, elle contient une foule de détails, dont une part au moins peut être authentique. Les moines qui l'ont composée étaient en contact perpétuel avec le maître : ils ont dû apprendre de sa bouche, notamment sur l'enfance, des traits véridiques. Ceci dit, marquons aussitôt qu'il ne faut pas exagérer la valeur de ce témoignage. Les données chronologiques seront parfois, on le verra, sujettes à caution. Davantage, on se trouve ici en présence d'une hagiographie officielle. Le merveilleux abonde, non pas seulement, comme de juste, dans les miracles : tout est plein de visions, c'est une vision qui commande chaque démarche du saint. Tout aussi est destiné à édifier : ainsi, très notablement, dans le récit de la mort. Enfin il y a par endroits une tendance assez nette à donner aux moines syriens la prépondérance : il sera par exemple indiqué deux fois (**126**, 171.9, 22 s.) que deux des disciples du saint, qui sont syriens, « ont été mis à la tête de leurs compagnons ».

1. Lietzmann, 215 (c'est moi qui souligne). Dans le même sens Peeters 31 (= *Tréfonds*, 95) : « Si le témoignage de Théodoret est pour nous d'un prix inestimable, c'est qu'il a mis le sceau de la vérité sur la *tradition locale* » (c'est moi qui souligne).
2. Peeters, *l. c.*, 48 et n. 3 = *Tréfonds*, 113 et n. 2.
3. Hilgenfeld, qui suit B, offre au bas des pages les variantes de A, intéressantes pour le fond. Sans être excellent, l'ordre de B est très supérieur à celui de A (cf. Lietzmann, 212-214), et la traduction d'Assemani, de l'aveu du P. Peeters pourtant favorable à A (*l. c.*, 48-53 = *Tréfonds*, 112-118), est un « grimoire illisible » (*l. c.*, 51 = *Tréfonds*, 116).
4. Cf. Peeters, 56 = *Tréfonds*, 121.
5. Cf. Lietzmann, 245 ss.

Je donne ici l'analyse du texte. Pour y mettre un peu d'ordre, je me suis fondé sur les données chronologiques du § **116** :

Toute la carrière ascétique ..... 56 ans
Téléda ..... 9 ans
Tel-neshin ..... 47 ans,

ces quarante-sept années se répartissant ainsi :

oikiskos et pierre ..... 10 ans (5 et 5)
petites colonnes (de 11, 17 et 22 coudées) . 7 ans
grande colonne ..... 30 ans.

On peut donc, en gros, diviser la vie comme suit :

I. Enfance et séjour à Téléda..... **1-23**
II. Séjour à Tel-neshin..... **24-121**
III. Maladie, mort et funérailles.... **122-137**

## I. *Enfance et séjour à Téléda* 1-23.

**1.** Prologue (manque en A).

**2.** Né à Sis. Fait paître les troupeaux (80.16-18, 24). Détails sur l'Enfance. Portrait.

**3.** Après la mort de ses parents, entre un dimanche (A) dans une église, entend l' « Apostoltext », demande à l'une des personnes présentes ce que c'est. Le dimanche suivant retourne à l'église.

**4-6.** Vision, plus détaillée qu'en Th. **3.** Mention du « Märtyrerhaus », cf. Th. **3.**

**7.** Délivré miraculeusement des Isauriens.

**8.** Jeûne de vingt-et-un jours.

**9.** Miracle de la jeune poissonnière qui a menti ; elle-même et ses poissons sont pris de délire, les poissons se jettent sur Syméon (!) (85. 9 s.) ; tout se calme enfin par le pouvoir surnaturel de Syméon.

**9.** Miracle de l'anguille.

**10.** Jeûnes de Syméon. Ses prières constantes à l'église.

**11.** Syméon partage un héritage avec son frère Shemshi, donne toute sa part à des pauvres et au couvent de l'abbé Eusébona (à Téléda A) où vit depuis trente-cinq ans son cousin. Syméon décide d'entrer dans ce couvent.

Premier jeûne d'un carême entier sans autre nourriture qu'une hostie.

**12.** Miracle des semences : « das erzählte uns der Selige » (87.191).

**13.** Entrée de Syméon au monastère d'Eusébona. Prédiction à son sujet de Mara, évêque de Gabala (ici Gabula : cf. *supra*, p. 292, n. 1). Shemshi entre aussi dans ce monastère.

**14.** Après avoir passé un long temps avec les frères, Syméon s'installe dans un coin du jardin où il s'enterre jusqu'à la poitrine, supportant la chaleur de l'été comme le froid de l'hiver. Il reste deux ans dans cette position. Les moines veulent le chasser. L'abbé tente, sans succès, de modérer les pénitences de Syméon. Mort d'un frère qui ne croit pas à ses vertus.



**15 a.** Jeûnes de Syméon.

**15 b.** La nuit il porte un carcan, puis, s'étant une fois endormi, se tient sur une bûche qui, s'il s'endort, roule et le réveille.

**16.** Calomnie d'un frère qui l'accuse de manger secrètement en cellule.

**17.** Syméon se cache dans le bûcher. On l'y retrouve. L'abbé veut l'en tirer et n'y réussit qu'avec peine (Dans A, nouvelle plainte des moines à l'abbé touchant Syméon).

**18.** Syméon se saisit d'un fer rouge qu'un hebdomadaire lui a tendu (cf. *Hist. Mon.* XIII 1, XIV).

**19.** Épisode de la corde.

**20.** Syméon, devenu aveugle, est miraculeusement guéri.

**21.** Épisode du puits (dans Ant. et Th., suit le renvoi de Téléda).

**22.** Nouvelle plainte des frères à l'abbé. Renvoi de Téléda. Éloge de l'abbé. Entré au monastère à cinq ans (trois ans Th. **4**), il est mort à soixante-dix-neuf ans. A sa mort, il remet le monastère aux mains de Syméon [1]. La communauté comporte cent vingt frères (92.18. Dans Th. **4**, quatre-vingts, cf. 3.27).

**23.** Adieux de Syméon à l'abbé.

## II. *Séjour à Tel-neshin* 24-121.

### A. 1re *période. Syméon vit reclus* 24-49.

**24.** Arrivée au village de Tel-neshin (sic ou Tel-neshe A : Tel-neshil B) avant le carême de l'an 458 de l'ère d'Antioche (sc. 458 moins 48 = 410 ap. J.-C.).

**25.** Frappe à la porte du couvent de Maris fils de Bar'aton. Il n'y a là qu'un vieux frère lai et un garçon de sept ans. Le lendemain on bâtit pour Syméon un *oikiskos* et il s'y enferme pour le carême.

**26.** Arrivée à Tel-neshin du périodeute Bassus. Épisode de la cruche et des sept galettes (cf. Th. **7**). Après le carême, Syméon gravit la montagne où on lui bâtit un enclos sur le terrain d'un certain prêtre Daniel.

**27.** L'année suivante, Bassus enferme de nouveau Syméon pour le carême. Après le carême, miracle de Syméon.

**28-29.** Miracles.

**30.** Bassus annonce à l'église la grandeur future de Syméon.

**31-38.** Miracles.

**39.** Syméon veut vivre entièrement reclus durant trois ans. Bassus le persuade de ne le faire qu'un an et demi, avec 1 1/2 modius (10-15 litres) de légumineux (lentilles **49**) et une cruche de 3 kaboi (2-3 litres). Syméon s'attache au pied une chaîne de 20 coudées (cf. Th. **10**).

**40-45 a** (102.6). Tentation du démon.

**45 b.** (102.6-23). Miracle de l'eau.

**46.** Vêtement de Syméon. Il se fait un toit en poil de chèvre.

**47.** Visions célestes.

1. Évidemment faux, cf. Lietzmann, 216.

**48.** Miracle des brigands.

**49.** L'année et demie passée, Bassus revient avec une grande foule. Miracle des lentilles (la bassine en est de nouveau remplie). Distribution de ces lentilles comme eulogies au peuple, de 3 à 9 heures, sans que jamais la bassine se vide.

B. 2e *période. De la pierre-piédestal à la grande colonne* 50-116.

Cette période est la partie la moins claire dans la vie syriaque. Il est parlé d'abord de la pierre-piédestal (2 coudées de haut, 4 pieds de large) sur laquelle Syméon reste cinq ans (**50-52** : cinq ans **52**). Durant ce temps Bassus fonde un monastère (**51**, cf. Th. 8). A la fin des cinq ans, Shemshi meurt (**52**), Syméon ayant prédit cette mort (**53**).

La réputation de Syméon grandit, la foule afflue (**54**, **56-58**), l'ermite est en relations avec les rois (**55**). Dans ces chapitres **54-58**, on nage en pleine rhétorique. La forme redevient plus sobre avec

**59.** « Le séjour du bienheureux dans son enclos a commencé ainsi : il se tint sur une pierre dans l'angle Nord-Ouest de l'enclos » (110.3-4). On s'attend donc maintenant à ce que l'auteur nous raconte comment Syméon a passé de la pierre aux diverses petites colonnes. Mais le récit tourne court. « Tous les ans, au temps du carême, le saint s'enferma dans l'enclos et demeura sans boire ni manger jusqu'à Pâques », malgré les tentations du démon.

**60-77.** Miracles [1].

**78.** Transition aux visions.

**79-81.** Visions.

**82.** Transition à l'endurance de Syméon dans les tourments physiques qui l'assiègent. Dans A une indication précieuse (128.11 app. cr.) : « Er riess nieder die Umfriedigung », le reste pareil en A et B : « und stand öffentlich Tag und Nacht, während die ganze Menschenmenge auf ihn sah ». Ceci, qui correspond à Th. **20** (15.7 ss. τὰς θύρας γὰρ ἀφελὼν καὶ τοῦ περιβόλου μέρος οὐκ ἐλάχιστον καταλύσας, πρόκειται πᾶσι θέαμα καινὸν καὶ παράδοξον), est sûrement le bon texte : « er machte sich eine Umfriedigung » (B) est absurde ici, puisque toute la foule voit le saint, et ne ferait que répéter ce qu'on sait depuis **26.**

**83-91.** Endurance de Syméon. C'est à partir du § **83** qu'il est commencé de nous parler de la colonne. Syméon s'est attaché les pieds à la colonne (129.10) [2]. « 40 Jahre stand er auf einer Säule » (130.3 s. B. « Auf einer

1. Parmi ces miracles, noter celui (§ **65**) de la pluie miraculeuse en un temps de grande sécheresse. En souvenir de ce miracle, Syméon institue une fête commémorative (au 27 juillet selon Peeters, *l. c.*, 60,1 = *Tréfonds*, 124, 1) rappelée au § **124** (en juillet). Noter aussi la guérison du stratélate Denys (**71**), cf. Lietzmann, 246. Pour le miracle des gazelles (**74**), Lietzmann (219) cp. Ant. **15** (mais voir *infra*, p. 372 s.). Pour celui du lion (**75**), cf. ps. Ant. **21 b** (panthère).

2. « An einen Stein » A, qui fait une confusion avec le fait narré plus haut (**39**) sur la chaîne de 20 coudées qui relie Syméon à une pierre.



Säule von 40 Ellen stand er 30 Jahre » A), ce chiffre de 40 années se trouvant d'ailleurs en désaccord avec les 37 (7 + 30) années du § **116.** Il est reparlé de la colonne en **87.** A force de se tenir debout, Syméon est atteint au pied gauche d'ulcères rongés par les vers [1]. Après neuf mois, comme il est près de mourir, tous, évêques, périodeutes et peuple, le supplient ou de descendre ou de laisser au moins enlever l'un des tambours de la colonne pour que les médecins puissent monter plus facilement sur l'échelle et lui mettre un emplâtre (**87**, 131.29 ss.). Théodose II lui-même et ses sœurs lui envoient des évêques pour le supplier de descendre ne fût-ce qu'un peu de temps (**87**, 132.1 ss.). Syméon refuse, le Seigneur prendra soin de lui. Au bout de huit mois moins vingt jours (B : dix jours A), revient le temps du Carême durant lequel Syméon a coutume de s'enfermer dans l'enclos. On le supplie de n'en rien faire, il refuse encore (**88-89**). Au trente-huitième jour de cette réclusion, un ange en vêtements blancs paraît devant le saint, lui touche le pied et le guérit (**90**). Notons en passant que c'est là un *topos* connu dans la littérature hagiographique. L'*Historia Monachorum in Aegypto* conte une histoire toute semblable à propos du moine Jean (xv, 5, 70.7 ss. Pr.) : « Comme ses pieds avaient crevé du fait de sa longue immobilité et qu'il en sortait des humeurs » (Dieu merci, il n'est pas question de vers !), « un ange survint qui lui toucha la bouche et lui dit, etc. ».

Après le carême, évêques, prêtres et peuple s'étant assemblés, tout le monde constate que Syméon est guéri (**91**). Le patriarche d'Antioche, Domnus (441/442-450) lui donne la communion pascale (*ib.*).

**92-111.** Nouvelle série de miracles, les uns punitifs, contre ceux qui s'opposent à Syméon et repoussent ses remontrances (**92-95. 102**), les autres bienfaisants, à l'égard de ceux qui admirent le saint (**96-111**). La plupart de ces derniers miracles sont des « actions à distance » (« Fernwirkungen », Lietzmann 213). Ils sont souvent obtenus par le moyen d'eau bénite (par Syméon), ainsi **92**, 136.2 (déjà **37**, 99.24 ; **64**, 114. 32 ss. ; **68**, 116.20 s. ; **69**, 117.10 s. ; **70**, 118.5 s. ; **76**, 123.7 ss.) : le malade en boit, ou on l'en asperge ; en **92**, il s'agit d'un méchant homme, et il meurt avant même d'avoir bu l'eau. D'autres fois, c'est un « Gnadenstaub », c'est-à-dire un peu de la poussière au pied de la colonne, qui sert d'instrument : ainsi **96**, 140.10 s. ; **97**, 141.35 ; **98**, 144.18 ; **104**, 152.1 ; **106**, 153.34 (et déjà **31**, 97.7 s. ; **32**, 97.29 s. ; **34**, 98.14 s. ;

1. Théodoret (**20b-21**) mentionne l'ulcère, mais sans la comparaison avec Job, et sans les vers, la terrible odeur et la guérison miraculeuse. Antoine (**17**) a l'ulcère et les vers (qui tombent par terre **17**, 44.3 = syr. **86**, 131.20). Ant. a seul ce détail : « les gens les plus proches n'avaient pas d'autre office que de les ramasser et de les reporter au lieu d'où ils étaient tombés » (!), seul aussi l'histoire du « roi » Sarrasin qui, ayant ramassé un ver et l'ayant appliqué sur ses yeux et son cœur (!), voit le ver se changer en perle (**18**, 44.7 ss.). Il a la comparaison avec Job (**17**, 42.15 = syr. **86**, 131.11), mais il n'a pas la puanteur ni la guérison miraculeuse. Sur ces différentes versions, cf. Lietzmann 219 s. En Théodoret **20b** (15.17 s.) lire χειρώνιον ἕλκος avec m t w Lietzmann, non χρόνιον ἕλκος (p v Sirmond, cf. Migne 1481 A 12).

**35**, 98.30 s. ; **37**, 99.24 s. ; **77**, 124.29). Dans ce cas, on se frotte avec cette poussière (**31**, **34**), ou bien on trace avec elle des croix en divers lieux (**96**, 140.11 ss. ; **97**, 142.2 ; **98**, 144.18 ; **104**, 152.6 ; **106**, 153. 35 s.). Une fois un enfant est guéri après avoir bu de l'eau dans laquelle Syméon a fait jeter un peu de poussière (**37**, 99.24 ss.).

Comme ces miracles ont été accomplis au loin, l'auteur syriaque déclare en avoir été instruit par des rapports écrits (**100**, cf. *supra*, p. 354). D'autres fois, ce sont les bénéficiaires mêmes du miracle qui viennent le raconter à Syméon, ainsi les marins sauvés de la tempête (**103-106**), les parents de la jeune Persane (**107**).

Pour quelques-uns de ces miracles, le récit, avec plus ou moins de précision, indique un nom de lieu : Aphson (?) **96**, 139.3 ; Liban **97**, 140.22 ; Ganadris = Gindarus, petite bourgade dépendant du territoire d'Antioche (Th. *H. R.*, II, 1313 B 11) **98**, 143.7. Pour d'autres, la localisation reste vague : « im Lande der Persen », **102**, 147.27 (un mage est puni), **107**, 154.4 (la jeune Persane chrétienne sauvée par Syméon).

Quelques-uns de ces miracles se retrouvent chez Antoine, soit dans la partie authentique, soit dans l'addition apocryphe (**22-27**). Ainsi, le miracle de la source jaillissante Ant. **21** = syr. **98**, mais, comme l'observe Lietzmann (220), c'est là un des traits usuels des légendes (Th., *H. R.*, II, 1313 A ; Athanase, *v. S. Anton.* 54) ; le miracle des marins sauvés de la tempête Ant. **24** (seulement dans l'addition de B) = syr. **103-106**, mais c'est là encore, comme chacun sait (feux de saint Elme), l'une des données les plus communes de ces sortes de légendes.

J'ai insisté quelque peu sur ces miracles, non du tout qu'ils aient le moindre caractère historique, mais parce que le P. Peeters a fait état de l'un des miracles dans Antoine (**27**) pour accabler la vie grecque [1]. Or il faut noter à ce sujet, premièrement que ce miracle ne se lit qu'en B et dans la version latine, et qu'il est, de l'avis de l'éditeur, presque sûrement apocryphe. Deuxièmement que le texte même n'en est pas assuré : un nommé Julien, officier subalterne du stratélate Ardaburius d'Antioche (celui-ci personnage historique et bien connu, Lietzmann 246), irrité contre Syméon, veut le descendre de sa colonne pour le ⟨battre⟩ : lacune dans le grec, mais le latin porte *afficiam contumeliis, seductor est enim et seducit populum* (65.4 s. L.). Sur quoi, il commence de gravir l'échelle ; à peine arrivé au troisième échelon, voici que l'échelle se détache de la colonne et reste suspendue en l'air, à quatre coudées de la terre. Ici le grec et le latin divergent. Selon B, Ardaburius, qui n'a aucune raison d'être là puisque, à Antioche, Julien lui a demandé permission d'agir et a pris congé de lui, Ardaburius donc tend son arc, veut tirer sur Syméon, voit sa main se dessécher ; et non seulement il est « chiragre », mais par là-dessus devient podagre. Dans v. lat., c'est le même Julien qui, toujours sur l'échelle (*suspensus est...* ; *pendens autem* 65.8-9), est la victime de ce malheureux accident. Sur quoi, sans noter la variante, le Père Peeters

6. *L. c.*, 43 = *Tréfonds*, 107 s.



éclate. Ayant avancé que l'ire d'Ardaburius ne peut avoir été causée que par l'agitation que Syméon aurait entretenue contre le concile de Chalcédoine (451), il ajoute [1] : « Et ce haut magistrat aurait poussé l'aberration jusqu'à vouloir tuer de sa main l'ascète et le thaumaturge, universellement vénéré, à qui les empereurs faisaient écrire en leur nom et dont, bientôt, Antioche et Constantinople se disputeront les reliques ». C'est absurde en effet. Mais il est non moins absurde d'y attacher quelque importance que ce soit. L'anecdote rentre dans la catégorie des miracles punitifs des §§ **92-95**, **102** dans la vie syriaque elle-même. Ici encore on a affaire à de hauts magistrats d'Antioche : un bouleute (**92**), un *comes Orientis* (**95**). Qu'on lise cette dernière histoire, elle n'est pas moins extravagante que le récit du pseudo-Antoine. Voici donc un comte d'Orient, grand personnage s'il en fut, qui se fâche contre deux jeunes gens parce que, malgré ses ordres, ils refusent d'entrer au Sénat d'Antioche [2]. Ils se plaignent à Syméon. Celui-ci commande au *comes* (« Du sollst... ») de les laisser tranquilles. On s'étonnera peut-être de ce « Du sollst ». Mais Syméon n'est pas moins impérieux à l'endroit du mage perse persécuteur des chrétiens (il lui est apparu en songe) : « Renvoie au roi l'édit de persécution que tu en as reçu et dis-lui de ma part : Ainsi parle Syméon, celui qui se tient sur la colonne au pays des Romains » (**102**, 149.27 ss.). Cela dénote aussitôt la « valeur historique » de ces anecdotes du syrien. Bref, le *comes* refuse et il est puni. Cinq officiers palatins de l'Empereur arrivent à Antioche et, tandis que le *comes* se promène en grande pompe dans son carrosse, le tirent à bas, l'outragent, lui déchirent sa ceinture et son manteau, lui mettent une corde au pied, le pendent la tête en bas et le fouettent copieusement aux yeux de tous. Puis on l'emprisonne. Puis, toujours insulté au travers des villes, on l'amène à Constantinople, où l'Empereur le bannit en exil. Sur le chemin, il meurt d'une mort cruelle. Plus haut (**92**), le puissant personnage d'Antioche, qui refusait d'alléger les impôts exigés des teinturiers en pourpre, reçoit lui aussi un commandement de Syméon : « Lass nicht diese Bösheit durch dich geschehen... ». Lui aussi repousse l'ordre, et est puni. On observera que, dans ces textes, il n'est pas question du concile de Chalcédoine. Syméon est le protecteur des pauvres et des opprimés (**94**). C'est à leur sujet que ces magistrats d'Antioche entrent en guerre contre lui. Mais faut-il perdre tant d'encre ? N'est-il pas évident qu'on a ici, comme dans « Antoine » **27**, un type de légende sans nul caractère historique ? Et n'est-ce pas, dès lors, vanité pure que de se fonder sur de tels récits pour admettre ou nier la valeur d'un témoignage ? A ce compte, toute la vie syriaque ne vaut pas pipette.

**112-115.** Retour au style de panégyrique. Comparaison de Syméon avec Moyse (**112**), Elie (**113**), Daniel (**114**), Notre-Seigneur (**115**).

1. *L. c.*, 44 = *Tréfonds*, 108.
2. Pourquoi voulait-il les forcer à cette charge dispendieuse ? Parce qu'il était brouillé avec leur père (B), ou leur grand-père (A), 137.34.

C. 3e *période: Syméon sur la grande colonne* 116-121.

**116.** Comme j'ai dit plus haut (p. 360), c'est à partir de 83 qu'il est parlé d'une colonne, mais sans que l'auteur précise : est-ce l'une des trois petites colonnes sur lesquelles il est demeuré sept ans, ou déjà la grande colonne de quarante coudées sur laquelle il s'est tenu trente ans ? Nous l'ignorons. C'est seulement avec le § **116** que, dans un résumé sur la carrière ascétique de Syméon (162.28 ss.), il est parlé, très explicitement cette fois, de la grande colonne (162.36).

Après une apologie du stylitisme (**117**, cf. *supra* p. 354 ss.), la suite **118-121** nous expose comment Syméon est monté, d'abord sur les trois petites colonnes jusqu'à celle de 20 coudées (**118**), puis sur celle de 40 coudées (**119-121**). C'est, chaque fois, à la suite d'une vision.

Il y avait, dans le mur d'enceinte de la mandra, une niche dans laquelle on gardait un vase sacré avec des hosties (**47**, 103.1 ; **61**, 111.12). Devant la niche était placé un pilier de trois coudées, et, sur ce pilier, un encensoir et une coupe avec des parfums (**118**, 165.5-8). Or, durant un carême, sans doute après les dix ans de séjour d'abord dans l'oikiskos puis sur la pierre (**116**, 162.32), trois semaines environ du carême s'étant écoulées, Syméon vit trois nuits de suite un homme au visage de feu qui priait devant cette niche du soir au matin. Il priait d'abord au sol, puis grimpait sur le pilier où, tour à tour, il s'inclinait, se relevait, jetait les yeux vers le saint, tendait les mains vers le ciel, et recommençait. Syméon comprit alors que c'était là un avertissement. « Et il commença de se faire ces petites colonnes jusqu'à celle de 20 coudées » (**118**, 165.23 s.).

C'est, de nouveau, une vision qui a conduit Syméon à s'établir sur une colonne de 40 coudées. Il se trouvait alors sur la colonne de 20 coudées et s'était proposé d'abord d'en faire faire une autre en deux tronçons de 30 coudées (**119**, 165.27-30). Avant le carême donc, il ordonne à son disciple préféré de veiller à la taille de cette nouvelle colonne : celle-ci devait être toute prête pour la fin du carême. Syméon s'enferme, on se met à l'ouvrage, rien ne réussit. Chaque fois qu'on tire un bloc de la carrière et commence à le tailler, le tambour se casse en deux. Quatre semaines se passent ainsi, il n'en reste plus que deux (**119**, 166.5-14). Désespéré, le disciple vient une nuit auprès de Syméon et lui raconte la chose. Syméon répond : « Reviens demain. » La nuit suivante, le disciple revient et Syméon lui dit : « J'ai eu une vision, le Seigneur veut que je me fasse une colonne de 40 coudées en trois tronçons (**120**). » On se remet à l'ouvrage et, cette fois, tout vient à bien. Le carême achevé, on ouvre la porte de la mandra, introduit la colonne. Le saint y monte, et y demeure trente années (**121**).

III. *Maladie, mort et funérailles* 122-137.

Cette dernière section est de grande importance, en raison des données qu'elle nous livre, du fait que ces données sont en contradiction formelle avec celles de la vie d'Antoine, et des discussions que ce désaccord a soulevées. Je me borne à résumer ici le texte, *sine ira et odio* [1].



**122.** Une première vision avertit Syméon de sa mort, sept ans seulement après son entrée dans la mandra (donc, d'après **116**, alors qu'il se trouvait encore sur la pierre).

**123.** Une nouvelle vision l'avertit du « signe de colère » (« Zeichen des Zornes » 168.16) qui doit frapper Antioche et son territoire. Je m'arrête à cette discussion pour trois raisons. Premièrement pour montrer que, si des savants également qualifiés en arrivent, sur ces questions de date, à des solutions totalement divergentes, il est permis d'en conclure qu'il est sage de rester dans le doute. Deuxièmement, puisque ces savants se fondent l'un et l'autre sur les données chronologiques de la vie syriaque, il est permis de penser qu'on exige peut-être de ce document plus qu'il ne peut et ne prétend offrir. Et troisièmement enfin, puisque la chronologie du syriaque se trouve ainsi sujette à caution, il est permis de se demander si l'on n'est pas quelque peu injuste à l'égard d'Antoine quand on le condamne et taxe d'imposture (Peeters, 47 = *Tréfonds*, 111) pour la simple raison que son récit de la mort de Syméon diffère de celui du syriaque [2]. En d'autres termes, il s'agit ici d'une question de méthode. Et la question est celle-ci : Jusqu'à quel point, dans les textes hagiographiques, ces données de chronologie sont-elles valables ? Jusqu'à quel point peut-on se fonder sur elles pour déclarer « un tel dit vrai, l'autre ment » ? Jusqu'à quel point peut-on attribuer à ces données plus de prix qu'à la forme du récit, à un certain accent de vérité, au ton simple et naturel de quelqu'un qui dit « J'étais là » ? Comme on le verra, tout le problème se ramène à cela. Et comme ce problème dépasse le cas d'Antoine, qu'il engage, répétons-le, un point de méthode, on me pardonnera de rappeler cette dispute fastidieuse sur la date du séisme d'Antioche.

Une chronique syrienne, le *Liber chalipharum*, mentionne un premier tremblement de terre en l'an 767 de l'ère séleucide, 506 de l'ère d'Antioche,

1. Il y a de l'irritation chez le P. Peeters, et même une sorte de hargne, contre ceux qui, à l'occasion, préféreraient une source grecque à une source orientale. Cf. *l. c.*, 49 (= *Tréfonds*, 113 s.) : « Pour qui n'est pas dominé, à son insu ou autrement, par la conviction préjudicielle qu'un écrivain syriaque ne saurait avoir raison contre un Grec ou même contre un hellénisé, il est donc manifeste que la Vie de « Mār-Šem'ūn à la colonne » est un témoignage de premier ordre ». Ceci vise le P. Delehaye et Lietzmann qui, sur un point donné, ont préféré la Vie d'Antoine. Mais ces deux savants, n'obéissaient pas à un préjugé, ils suivaient leur jugement critique, comme le P. Peeters n'a pas craint de faire, comme nous essaierons nous-mêmes de faire tout à l'heure ; pas un instant, l'origine du document (grec ou syriaque) n'a pesé dans la balance, et leur discussion est restée sereine. Il faut bien avouer, en revanche, que le style polémique du P. Peeters étonne. Il inviterait à πολεμίζειν. Mais paix aux morts.

2. Je ne dis pas « pour la raison que sa chronologie diffère de celle du syriaque », parce que, comme on le verra, la date indiquée pour la mort de Syméon à la fin du ms. A dans le récit d'Antoine est, en fait, une interpolation. Si bien que, hormis les indications des jours de la semaine, il n'y a pas, dans Antoine, de chronologie proprement dite.

le 14 septembre dans la nuit du samedi au dimanche, à minuit (Lietzmann, 230). Elle en mentionne un second en l'an 771 de l'ère séleucide, 507 de l'ère d'Antioche, le 19 juin au soir (Lietzmann, *ib.*). Il est clair que les correspondances dans le chroniqueur ne sont pas exactes. Si 767 sél. = 506 Antioche, on ne peut avoir 507 Antioche = 771 sél., étant admis que les deux ères commencent également en automne. Pour déceler l'erreur, Lietzmann part du jour de la semaine : samedi. Or le 14 sept. 457 tombe un samedi et si, de l'ère d'Antioche, on soustrait 49, on obtient exactement 506 — 49 = 457. L'erreur était donc, pour Lietzmann, dans l'indication de l'ère séleucide (767). Ces vues lui paraissaient confirmées par Évagrius, *H. E.*, II, 12 qui donne : année 506 d'Antioche, deuxième de l'empereur Léon I, XI^e^ indiction, à l'aube du dimanche 14 septembre, 4^e^ veille de nuit, Évagrius se fondant lui-même sur Malalas, XIV, p. 369. 5 ss. Dindorf : aube du dimanche 13 (lire 14 = ιδ′, non ιγ′) septembre en l'an 506 d'Antioche, sous le consulat de Patricius. Pour le premier séisme, Lietzmann établissait donc la date du *14 septembre 457*. Pour le second, la correspondance des deux ères est exacte dans la chronique : 771 sél. = 507 Antioche. Sans doute, en soustrayant (avec Lietzmann) 49 de 507, on obtient seulement 458. Mais, l'année d'Antioche commençant le 1^er^ septembre, le 19 juin nous fait passer à l'an suivant, soit 459, qui équivaut à 771 — 312 = 459. Le second séisme aurait donc eu lieu le *vendredi 19 juin 459*. Cette date a été acceptée, sans discussion, par le P. Delehaye (*Stylites*, X).

Il reste néanmoins une difficulté, comme l'a bien vu Lietzmann (232). La vie syriaque de Syméon mentionne 51 jours entre le séisme et la fête commémorative de juillet (cf. syr. **124** et **65**), puis 30 jours entre cette fête et le début de la maladie de Syméon (**125**). D'autre part, elle fixe ce début au 29 août, 11 heures, dans la nuit du samedi au dimanche. Si donc on fait le calcul rétrograde, on obtient, non le 19 juin, mais le 9. Lietzmann hésitait dès lors entre ces deux dates, soit que la Chronique, par une légère faute de transcription, eût confondu 9 et 19, soit que la vie syriaque se fût trompée dans le nombre des jours indiqués : 51 jours, alors qu'il en faudrait 41.

Le P. Peeters (*l. c.*, 62-68 = *Tréfonds*, 127-133) récuse entièrement le témoignage du *Liber caliparum*. Il n'accepte qu'un tremblement de terre [1] et il en fixe la date au dimanche 14 septembre 458. Pour ce faire, il se fonde essentiellement sur Évagrius : année 506 d'Antioche, dimanche 14 septembre, à la condition toutefois de soustraire, du chiffre 506, non pas 49 années avec Lietzmann, mais 48. On a dès lors 458, et, cette année-là, le 14 septembre est bien un dimanche.

1. « Il paraît évident que le compilateur de la chronique, en ramasseur inintelligent, a trouvé chez des auteurs d'époques différentes, deux narrations épisodiques se rapportant à la même calamité » (*l. c.*, 64 = *Tréfonds*, 129). « En fait, des auteurs méritant d'être pris au sérieux, de préférence à cette compilation anonyme, ne connaissent à cette époque qu'un seul et unique tremblement de terre » (*l. c.*, 65 = *Tréfonds*, 129).



Pour déceler la manière de l'un et l'autre savants, je me bornerai à un exemple. Selon Évagrius (63.18 s. Bidez-Parmentier), le premier séisme a lieu à l'aube du dimanche 14 septembre (κυρίας ἐπικαταλαβούσης ἡμέρας). Or Évagrius se réfère à Malalas (c'est Jean le rhéteur nommé 64.11 s.), selon lequel le séisme a lieu le dimanche 13 septembre (μηνὶ σεπτεμβρίῳ ιγ′ διαφανούσης κυριακῆς 369.6 s. Dindorf, où διαφαύσης est une faute d'impression). Lietzmann, qui s'est décidé pour le *samedi* 14 septembre 457, soustrait, de 506 d'Antioche (Évagrius et Malalas), 49 ans. Si « aube du dimanche » peut être tenu encore pour « nuit du samedi », cela concorde dans le cas d'Évagrius (14 sept.), non plus dans le cas de Malalas (13 sept.). Lietzmann corrige donc, en Malalas, ιγ′ en ιδ′ et ajoute : « Es ist klar, dass bei diesen Angaben die Synchronismen, welche die Verfasser auf eigene Faust geliefert haben, wertlos sind und uns mit ihrem gegenseitigen Widerspruch nicht zu kümmern brauchen » (231), faisant remarquer en note 2 : « Das zweite Jahr Leos (ceci pour Évagrius) beginnt am 7. Febr. 458, das Konsulat des Patricius (ceci pour Malalas) ist gar erst 459 ! » Le P. Peeters, qui s'est décidé pour le dimanche 14 sept. 458, soustrait, de 506 d'Antioche, 48 ans, ce qui fait bien 458, et convient dans le cas d'Évagrius. Que faire alors de Malalas « dimanche 13 septembre », qui n'est exact qu'en 459 ? « Il semble bien qu'Évagrius se soit ici délibérément écarté de Malalas auquel il se réfère dans le même paragraphe, à propos des monuments d'Antioche » (*l. c.*, 66 = *Tréfonds*, 130). Notons en passant que Lietzmann considérait toute la notice d'Évagrius comme un emprunt à Malalas (« diese Notiz stammt aber samt der darauf folgenden Beschreibung des Erdbebens aus « Johannes Rhetor », d. h. der Chronographie des Malalas » 231), et l'usage commun de l'historiographie ancienne paraît lui donner raison. Cependant, le P. Peeters poursuit (*ib.*) : « Mais plutôt que de supposer ici un témoignage discordant, il est plus naturel d'admettre que Malalas, gobe-mouches étourdi, aura, selon sa manière inconsidérée, cru rectifier un synchronisme transposé par un annaliste qui avait oublié que le mois de septembre de l'année 506 d'Antioche tombe dans l'année précédente selon le style de Constantinople ».

Mais ce n'est pas tout. Dans le système du P. Peeters, on se trouve, en fait, devant de nouvelles difficultés. Car la vie syriaque parle de 51 jours entre le séisme et la fête commémorative, 51 jours pendant lesquels les suppliants d'Antioche n'ont pas cessé d'affluer auprès de Syméon. Si le séisme a été fixé au 14 septembre 458, que devient cette indication de 51 jours, plus exactement de 81 jours (51 + 30, cf. *supra*, p. 366), entre le « signe du ciel » et la maladie de Syméon ? C'est presque un an qu'il faut compter. Et que devient alors la valeur de l'avertissement ? 81 jours, en sens rétrograde, depuis le 29 août, cela nous reporte, on l'a vu, au 9 juin. C'est ici une donnée de la vie syriaque qui, aux yeux du P. Peeters, mérite seule confiance. Comment donc sauver cette date du 9 juin ? Par l'hypothèse de nouveaux séismes (*l. c.*, 67 s. = *Tréfonds*, 131 s.). On n'en voulait pas tout à l'heure, maintenant on y a recours :

« Le 9 juin marque la date où l'émoi causé par la *menace d'un nouveau désastre* (c'est moi qui souligne) se communiqua au monastère du stylite, nullement celle où se serait produit le phénomène, quel qu'il soit, dont le souvenir a pu se perpétuer dans le *Liber chalipharum* » (*l. c.*, 68 = *Tréfonds*, 132).

Je dois dire que toutes ces affirmations, toutes ces négations, toutes ces subtilités, toutes ces volte-faces, me laissent pantois. Si l'on finit par admettre l'existence, ou si l'on veut la menace, d'un séisme vers le 9 juin 459, pourquoi ne pas accepter cette date quand le *Liber chalipharum* la donne, en supposant, comme déjà Lietzmann (232), une légère erreur de transcription ? « L'avertissement céleste » prend alors sa signification naturelle, qui est d'annoncer la mort *prochaine* de Syméon. Au surplus, comme le marque l'auteur syrien, ce n'est pas le signe du ciel qui annonce principalement cette mort. C'est l'affluence du peuple, et la gloire qui en résulte pour Syméon : « Gott trieb ja die ganze Erde an, Gruss und Verehrung seinem Geliebten zu bringen, und seine Ehre zu seinen Lebzeiten ihm zu zeigen » (**124**, 169.16-18). Syméon comprend l'avertissement. Il demande à son disciple de l'ensevelir dans sa robe de peau (**123**, 168.28-33).

**125.** Trente jours donc après la fête commémorative, le 29 août 459 dans la nuit du samedi au dimanche, Syméon tombe malade. Le saint reste dans cet état les dimanche 30, lundi 31 août et le mardi 1er septembre. Il fait une chaleur torride (**125**, 170.8-9). Néanmoins, par une grâce toute singulière de la Providence, et comme une marque divine d'honneur qui vient s'ajouter à l'ultime salut d'un peuple entier, des vagues et des vagues de brise odoriférante viennent rafraîchir le saint. On ne les sent qu'à partir du milieu de l'échelle. Nul ne les remarque sauf le disciple bien-aimé qui est en haut. Il demande donc à Syméon de les bénir, lui et ses compagnons. Syméon les bénit et leur demande, selon l'usage, de ne rien dire aux autres de ce parfum (**125** : sur la recommandation, cf. déjà **90**, 134.6 ss.).

**126.** « *Le mercredi 2 septembre à 9 heures, alors que tous les disciples étaient présents, il mit ces deux disciples à la tête de leurs compagnons et les recommanda tous à notre Seigneur. Ensuite il se releva et se redressa, fit trois inclinations, se redressa de nouveau, jeta les yeux vers le ciel, puis, en se tournant, porta son regard sur toute la terre* [1]. *Tout le peuple qui était là cria* : « *Bénis-nous, Maître* ». *Il jeta les yeux vers l'Est, vers l'Ouest, vers les quatre côtés du ciel, sortit sa main de la coule* (καυσοῦλα), *bénit les gens et les recommanda trois fois à notre Seigneur. Ses disciples, debout, le soutenaient, comme des fils un bon et aimable père, et de nouveau ils lui dirent : « Maître, bénis tes serviteurs. Nous prions ton Seigneur, qui a fait selon ton vouloir et qui te conduit à lui, comme tu l'as prié. » Alors il*

1. Pour autant que vaut cette sorte d'arguments « réalistes » dont d'autres sont friands, j'observerai que cela fait bien de la gymnastique pour quelqu'un dont on vient de nous dire qu'il ressent, depuis trois jours, des douleurs par tout le corps (**125**, 169.32 ss.).



*leur prit à tous deux la main, les recommanda l'un à l'autre, leur disant de s'aimer mutuellement, et il les mit à la tête de leurs compagnons. Puis il leva la main vers le ciel et les recommanda à notre Seigneur. Après cela il leva les yeux au ciel, se frappa trois fois le cœur de la main droite, s'inclina et posa sa tête sur l'épaule du premier disciple. Ses deux disciples mirent leurs mains sur ses yeux, et il rendit son âme à notre Seigneur, s'endormit, trouva le repos après son dur labeur, ses fatigues et ses peines. Sa tête reposait sur l'épaule de ce disciple, ils avaient mis leurs mains sur ses yeux, tout le monde se tenait debout et le regardait.* »

**127 a.** Les disciples craignent que les gens de la campagne ne se rassemblent et ne viennent pour le voler, et qu'il en résulte du trouble et des coups mortels. Ils lui font donc un cercueil qu'ils posent sur la colonne, jusqu'à ce qu'on ait arrangé pour lui un emplacement honorable. On l'apprend, et cette nouvelle se répand partout (171.32-172.1).

**127 b.** (172.1 ss.). Sentiments de la foule, douleur mêlée de joie (pure rhétorique).

**130-131.** Pour montrer quelle perte l'Église a subie en la personne de Syméon, l'auteur cite le cas d'Asclepiades, en réalité Asclepiodotus, oncle maternel de l'impératrice Eudoxie, femme de Théodose II, *praefectus praetorio per Orientem* de 423 à 425 et, comme tel, résidant à Antioche [1]. Ce haut personnage doit mettre en application trois édits impériaux du 15 février, 9 avril et 8 juin 423 ordonnant aux chrétiens de restituer aux Juifs les synagogues qu'ils ont prises, ainsi que le mobilier sacré, ou de leur fournir des terrains équivalents, si les synagogues volées ont déjà été transformées en églises. Les évêques se plaignent à Syméon. Celui-ci écrit une lettre menaçante à l'Empereur. Saisi de crainte et de remords, Théodose révoque aussitôt ses premiers édits, et adresse au saint homme une lettre d'excuses. Asclépiodote perd ignominieusement sa place. Que des évêques aient porté leur plainte à Syméon et que celui-ci se soit entremis paraît confirmé par Théodoret **25** : « En tous ces exercices ascétiques... Syméon ne perd pas de vue le soin des saintes Églises, tantôt luttant contre l'impiété des Grecs (païens), tantôt brisant l'audace des Juifs... Un jour il écrit à ce sujet à l'Empereur, un autre il excite les magistrats au zèle de Dieu. » Que, dans le cas présent, il ait obtenu satisfaction ne peut être assuré. Les édits impériaux ont été incorporés au Code Théodosien et donc sont restés valables [2]. Mais il est possible que l'influence du stylite en ait retardé l'application dans la région d'Antioche. Si Asclépiodote n'a été préfet d'Orient que trois ans (423-425), on notera que le synchronisme indiqué syr. (171.23) — « aux jours de l'évêque d'Antioche » — n'est pas exact : car Jean a été évêque de 429 à 442.

**133-134.** Funérailles de Syméon. Cortège funéraire, composé, d'une part d'évêques et de prêtres (l'évêque d'Antioche n'est pas nommé :

1. Sur Asclépiodote, cf. Lietzmann 246-248. Sur le préfet d'Orient et ses attributions, A. Piganiol, *L'Empire Chrétien*, 323-326.
2. Lietzmann, 247.

c'est Martyrius selon Ant. **29**, 66.21 [458-465 ?]), d'autre part d'Ardaburius et de ses soldats (cf. *supra*, p. 362 s.). On porte d'abord à bras le cadavre au village de Sih, à trois (B : quatre A) milles de la mandra. Puis on le met sur un char et le conduit ainsi à Antioche (177.25-35). Cette marche solennelle dure cinq jours, du lundi au vendredi. Le corps est déposé à la Grande Église de Constantin [1]. Nul autre saint — prophète, apôtre ou martyr — n'avait reçu cet honneur (**134**, 178.8-15). Funérailles proprement dites, présidées par le patriarche d'Antioche (non nommé : 178.15-22).

**135.** Miracle accompli sur le chemin de la procession de Sih à Antioche, en un lieu nommé Marwa (B = Maro A, Μεροπή Ant. **31**).

**136.** Lettre de l'empereur Léon I (457-474) pour obtenir le transfert à Constantinople des reliques de Syméon. Refus indigné des Antiochiens : « Syméon doit être notre rempart » (179.22-24, cf. 177.19-21) [2]. Léon ne se laisse pas fléchir.

**137.** Chronologie de la mort et des funérailles. Syméon est mort l'an 770 (séleucide), à la fin de la 12e indiction et au début de la 13e, le mercredi 2 septembre. Il est resté dans le cercueil sur la colonne 20 jours. Le (lundi) 21 septembre il a quitté la mandra et est arrivé à Antioche le vendredi 25.

### 3. Vie grecque d'Antoine.

Sous le titre usuel Βίος καὶ πολιτεία, « Vie et conduite (vertus) », l'ouvrage se divise clairement en trois parties. Après le prologue (**1**) :

I. **2-13** : *Enfance et vie jusqu'à la colonne de* 30 *coudées.*

II. **13-21.** Miracles, qui se subdivisent ainsi :

*a*) Miracles divers **13-16.**

*b*) Colonne de 40 coudées. Afflux des Sarrasins. Plaie à la cuisse, pourriture et vers (pas puanteur). Miracle du ver changé en perle **17-18.**

*c*) Miracles divers **19-21.**

[La suite, **21 ab-27**, est interpolée. **21 a** est seulement en C, **21 b** seulement en X Y, **22-27** seulement en BD et v. lat. (LM), manque en ACEFGXY].

III. **28-33.** *Mort et funérailles.* Doxologie finale (**33**, 78.5-6).

[**34.** Nouvel épilogue et nouvelle doxologie surajoutés en C].

#### I. *Enfance et vie jusqu'à la colonne de* 30 *coudées :* 2-13.

**2.** Patrie non nommée. Syméon fait paître les troupeaux = Th. **2**, syr. **2**.

**2-3.** Scène de l'église = Th. **2**, syr. **3**. En Th. **2**, Syméon va à l'église avec ses parents (μετὰ τῶν φυσάντων **2**, 2.6). En syr. **3**, les parents sont

1. Cf. Devreesse, *op. cit.*, 109.

2. C'est là un lieu commun, cf. Chrys. *in Math. hom.* 73, 707 A 4 s. (Gaume VII 2, 797), parlant des moines : τείχη ταῖς πόλεσι περικάθηνται καὶ καθίστανται.



déjà morts quand il entre à l'église. Ant. **2-3** ne mentionne pas les parents, mais ceux-ci sont vivants puisqu'ils cherchent Syméon lorsqu'il est entré secrètement au monastère (**5**, 24.10-11) ; la mère de Syméon ne meurt que beaucoup plus tard (**14**). Dans Ant., l'interlocuteur de Syméon à l'église est un vieillard, en Th. et syr. « l'une des personnes présentes ». Manque la vision de Th. **3**, syr. **4-6.**

**4.** Entrée au monastère = Th. **4**, syr. **13.**

**5-8.** Épisode de la corde = Th. **5**, syr. **19.** Plus développé dans Antoine. Théodoret tient le récit de Syméon lui-même (**5**, 4.3), et Théodoret s'accorde avec Antoine pour faire de cet épisode le motif du renvoi (Th. **5**, 4.18 ss.), à la différence de syr. **19**, qui place le renvoi après l'épisode du puits. Lietzmann (218) en conclut à une dépendance directe d'Antoine à l'égard de Théodoret.

**9-11.** Épisode du puits = Th. **6**, syr. **21.** En syr. le renvoi (**22**) est l'effet direct de cet épisode (**21**). Dans Ant. et Th., Syméon va au puits après avoir été renvoyé, et il est retrouvé par suite d'un remords de l'abbé (Th. **6**, 4.25 μεταμεληθέντες = Ant. **10**, 32.16 ss.). En Th., Syméon passe cinq jours dans le puits (4.25), dans Ant. sept jours (32.7). En syr., c'est tout un carême (91.22 s., 92.2 s.) : Syméon ayant disparu pendant le carême, celui-ci achevé on le cherche et le retrouve au fond du puits. D'où le renvoi.

**12.** Trois années à Téléda (non nommée), Ant. 34.16 = Th. **7**, 5.7 ὀλίγον χρόνον. Mais Th. a mentionné auparavant, avant le séjour à Téléda, deux années chez des ascètes anonymes (**4**, 3.5) auxquels Antoine ne fait pas allusion, et Théodoret a le chiffre de trois années pour la réclusion dans l'oikiskos au début du séjour à Tel-neshin (**7**, 5.7 s. ; **10**, 6.30 s.). Si Antoine dépend de Théodoret, il aurait donc ici brouillé sa source (Lietzmann 278). Une autre explication est, au vrai, possible (cf. *infra*, p. 377).

Syméon, quittant Téléda (non nommé), va au désert et se fixe à Talanis [1] (= Telanissos Th., Tel-neshin syr.). Il se tient quatre ans dans un petit τόπος (34.19 : c'est le θριγκίον de Th. **10**, 7.1, qui ne donne aucune indication sur la durée). Il est exposé à la neige, à la pluie, au soleil, beaucoup viennent à lui. Il ne mange que de la lentille trempée, ne boit que de l'eau. Antoine ne mentionne ni la réclusion de Syméon et l'épisode de Bassus (Th. **7-8**, syr. **25-27**) ni l'épisode de la chaîne (Th. **10** : manque également en syr.).

Syméon se bâtit une colonne de 4 coudées sur laquelle il reste sept ans. La foule lui construit deux mandrai de pierres sèches (sc. mandra et prothyra, cf. *supra*, p. 351, n. 1, p. 352, n. 2), et, à l'intérieur de la mandra, une colonne de 30 coudées sur laquelle il se tient quinze ans (36.1-6).

1. F (Paris. gr. 1454, Xe s.) a Θαλανίς, C (Vat. gr. 1673, XIe s.) Θαλανῆς. Ces deux formes se rapprochent le plus de la vraie, offerte par Théodoret (5.5) : Τελανισσός ou Τελανησσός. Les autres variantes sont des corruptions, la pire celle de A (Paris. gr. 1468, XIe s.) Γελασοῖς, adoptée par Lietzmann (34.19).

II. *Miracles :* **13-21.**

**13.** Généralités sur les miracles de Syméon. Recommandation aux bénéficiaires d'attribuer le miracle non à Syméon, mais à Dieu (36.12-15). Recommandation inverse de ne pas jurer au nom de Dieu, mais au nom de Syméon. Malgré Lietzmann (219), il n'y a pas, à mes yeux, de rapport, entre ce dernier précepte et celui des *Vorschriften* syriaques de Syméon traduites par Hilgenfeld à la suite de la vie (180-184). Il est prescrit là de punir ceux qui jurent « par la tête de Dieu ou par la tête du Christ ⟨ou par la tête du S. Esprit⟩ (add. Hilgenfeld), alors que pourtant ces trois ne sont qu'un, Père, Fils et S. Esprit » (184.13-15). Si je comprends bien ce propos nébuleux, il faudrait ne jurer que par ces trois ensemble, qui ne font qu'un. La recommandation dans Antoine **13**, recommandation que Lietzmann (119) juge « höchst eigenartig », est en réalité très simple. Elle rappelle le précepte du Décalogue (*Ex.* 20, 7), et conseille dès lors de jurer au nom de Syméon, qui n'est rien, qui, en tout cas, n'est pas un être divin, en sorte qu'un serment prononcé en son nom n'a exactement nul poids, n'est donc plus, au sens propre, un jurement. Les deux conseils, au vrai, se corroborent : dire « C'est Dieu, non Syméon, qui m'a guéri » est à la racine même chose que de dire « ne jure pas au nom de Dieu, mais au nom de l'être vil que je suis », κατ' ἐμοῦ τοῦ ταπεινοῦ (36.16 s.).

**14.** La mère de Syméon, apprenant (après vingt ans !) où il est, veut le voir. On lui interdit l'entrée de la mandra (cf. *supra*, p. 352). Elle grimpe sur une échelle et tombe. Syméon lui fait dire : « Nous nous verrons bientôt. » Elle meurt, on la transporte au pied de la colonne. Syméon prie, la morte se réveille un instant pour voir son fils. On enterre la mère au pied de la colonne.

Une historiette quelque peu semblable se lit dans la vie de S. Pachôme, ch. 37 de la première vie grecque (p. 22 s. Halkin) [1], ch. 37-38 de l'une des vies coptes (p. 106-108 Lefort) [2], à propos de la mère du jeune novice Théodore. Là encore la mère ne peut voir son fils et, dans le copte, elle grimpe sur une terrasse pour essayer de l'apercevoir quand il sortira du monastère (107.30 Lefort). Mais les différences excèdent les ressemblances. La mère ne meurt pas (dans le grec elle reste au couvent des femmes, dans le copte elle rentre chez elle), il n'y a point de miracle. De toute façon, une dépendance littéraire d'Antoine à l'égard de ces textes paraît exclue.

**15.** Miracle de la biche. Des indigènes qui viennent vers Syméon rencontrent une biche. L'un d'eux lui dit : « Je t'adjure au nom de la puissance de S. Syméon, arrête-toi que je te prenne. » La biche s'arrête, est égorgée et mangée. Sur quoi ces hommes se mettent à bêler. Syméon

1. F. Halkin, *Sancti Pachomii Vitae Graecae*, Société des Bollandistes, 1932.
2. *Les Vies Coptes de Saint Pachôme et de ses premiers successeurs*, trad. française par L. Th. Lefort, Louvain, 1943.



les guérit. La biche est empaillée et reste longtemps dressée en témoignage de ce miracle. Lietzmann (219) semble voir ici un développement de syr. **74**, mais il n'y a que peu de rapport. Un prêtre de Mar'aš rencontre en voyage onze gazelles. Pour mettre à l'épreuve le pouvoir du nom du saint, il leur crie de loin : « Par la prière de maître Syméon, soyez liées, n'allez pas plus loin jusqu'à ce que j'arrive. » Elles s'arrêtent, le prêtre descend de son âne et les caresse. Puis il leur dit : « Par la prière du saint maître Syméon, allez, poursuivez votre chemin. » Les gazelles s'enfuient. Mais le prêtre se repent de son audace et vient implorer Syméon. Celui-ci le calme et le rassure.

**16.** La femme qui avale un serpent. C'est, selon Lietzmann (219), un type de miracle bien connu.

**17-18.** On revient au récit de la vie. Colonne de 40 coudées. Afflux de Sarrasins (cf. Th. **13-16**).

Plaie à la cuisse, vers et pourriture = Th. **20-21** (par ouï-dire, φασί 15.7) = syr. **86**, cf. Lietzmann 219 s. Ni Antoine ni Théodoret ne mentionnent la puanteur. Miracle du ver changé en perle (**18**).

**19.** Le dragon guéri (cf. Aelien etc.).

**20.** Le brigand Antiochus, surnommé Gonatas (! 48.3). L'anecdote est plaisante et vivement racontée. Les histoires de conversions de brigands sont fréquentes en ces sortes de récits, cf. *Historia Monachorum*, VI, 2, VIII, 30-34, XVI, 3.

**21.** Miracle de la source jaillissante = syr. **98**. La différence est que, dans syr., la scène se passe à Gindarus (Ganadris B, Anadris A), dans Antoine, « au lieu où était le saint » (« l'eau jaillit à l'est de la mandra du saint » 54.11-12).

Les autres miracles, **21 a-27**, sont, comme on l'a vu, apocryphes.

III. *Mort et funérailles :* **28-33.**

**28.** « *Le bienheureux se tint donc sur diverses colonnes durant quarante-sept ans, et, après toutes ces années-là, le Seigneur vint le chercher.*

*C'était un vendredi. Il s'était enfermé et, selon son habitude, passa en prière tout le vendredi et encore le samedi et le dimanche, et il ne se releva pas, comme il avait coutume, pour bénir la foule agenouillée. M'en étant aperçu, je montai jusqu'à lui et je vis son visage, et il était resplendissant comme le soleil. Bien qu'il eût l'habitude de me parler, il ne me fit nulle réponse. Alors je me dis en moi-même qu'il était mort. Puis, de nouveau, je fus pris de doute, j'avais peur de m'approcher de lui. Enfin, m'étant enhardi, je lui dis : « Monseigneur, pourquoi ne me parles-tu pas et ne dis-tu pas ta prière accoutumée ? Le peuple attend que tu lui aies donné ta bénédiction : vois, c'est déjà le troisième jour. » De nouveau je me tins là une heure, puis lui dis : « Tu ne me réponds rien, monseigneur ? » Cependant, ayant tendu la main, je lui touchai la barbe, et, comme je constatai que son corps s'était amolli, je connus qu'il était mort. Alors, m'étant mis le visage dans les mains, je pleurai amèrement. Je me penchai, lui*

*baisai la bouche, les yeux et la barbe, je soulevai son manteau et lui baisai les pieds, et je lui pris la main et me la posai sur les yeux* [1]. *Et sur tout mon corps ainsi que dans ses vêtements il y avait une odeur de parfum, en sorte que j'étais tout réjoui de cette bonne odeur* [2]. *Je me tins là environ une demi-heure veillant sur sa vénérable dépouille, et voici, une secousse ébranla son cadavre en même temps que la colonne, et j'entendis une voix qui disait « Amen, amen, amen ». Saisi de peur, je dis : « Bénis-moi, maître, et souviens-toi de moi en ton saint repos. »*

**29.** *« Puis je descendis et ne révélai le secret à personne pour qu'il n'y eût pas de tumulte. Mais, par un homme sûr, je fis savoir la chose à l'évêque d'Antioche, Martyrius, et au gouverneur militaire (stratélate) Ardaburius. Le lendemain l'évêque d'Antioche se met en marche* [3] *avec six autres évêques. De son côté se met en marche aussi Ardaburius avec six cents hommes pour empêcher que les villages voisins s'étant rassemblés ne volassent la vénérable dépouille : car c'est bien là précisément ce qu'ils avaient projeté. On avait posé des rideaux (κορτῖναι) tout autour de la colonne. Alors trois évêques montent et baisent ses vêtements en disant trois psaumes. Ils avaient apporté un cercueil de plomb et ils y déposèrent sa sainte dépouille ; puis on le descend au moyen de poulies, et alors tout le monde sut que le saint Syméon était mort : si bien que tous les Sarrasins aussi se rassemblèrent en armes avec des chameaux, car ils voulaient eux aussi ravir la dépouille. Il se fait un tel enchevêtrement de peuple qu'on ne pouvait plus voir la montagne à cause de la foule et de la fumée des encensoirs, des cierges et des torches allumées, si nombreuses qu'on ne les pouvait compter. Le bruit de la lamentation des hommes, femmes et enfants s'en allait jusqu'à une longue distance, et la montagne tout entière était secouée par la clameur des oiseaux qui s'étaient rassemblés et qui volaient en cercle autour de la mandra du saint. Quand donc ils l'eurent descendu, ils le déposèrent sur l'autel de marbre qui se trouvait devant sa colonne. Bien que ce fût déjà le quatrième jour depuis la mort, même alors la sainte dépouille se déploya comme s'il n'était mort que d'une heure avant* [4]. *Tous les évêques lui donnèrent le baiser de paix. Son visage était tout brillant comme la lumière, les cheveux de sa tête et les poils de sa barbe étaient comme de la neige. L'évêque d'Antioche*

1. καὶ κρατήσας τὴν χεῖρα αὐτοῦ ἔθηκα ἐπὶ τοὺς ὀφθαλμούς μου 66.11/12. Sic Lietzmann avec A X Y (= v. lat. L M) et B. Les autres manuscrits C D E F présentent des variantes que Lietzmann (201-202) tient pour des corruptions. Le texte de D ἐπιθεὶς τὰς χεῖράς μου εἰς τὸ πρόσωπον αὐτοῦ ἔκλαυσα πικρῶς... καὶ κρατήσας κτλ. (le reste pareil) se rapproche de syr. **126** (171.26 s.) « Seine beiden Jünger legten ihre Hände auf seine Augen ».

2. Parfum aussi dans syr. **125** (170.13 ss.), mais produit par une douce brise *avant* la mort du saint. La bonne odeur des cadavres des saints est d'ailleurs un topos usuel, cf. W. Deonna, ΕΥΩΔΙΑ, *Croyances antiques et modernes : l'odeur suave des dieux et des élus*, dans *Genava*, XVII (1939), 167-263, avec bibliographie antérieure 168 s.

3. Pour cette traduction de ἔρχεται, cf. *infra*, p. 383 ss.

4. Point après αὐτοῦ, virgule après τελευτήσας 70.3 (texte de A). Cf. d'ailleurs les recensions parallèles en C D E F G *ib.*, apparat critique.



*voulut enlever un poil de sa barbe pour avoir une relique* [1] *et sa main se dessécha. Tous les évêques firent en larmes une prière pour lui, disant à la sainte dépouille : « Il ne te manque aucun de tes membres ou de tes vêtements, personne n'enlèvera plus rien de la sainte et vénérable dépouille. » Comme ils parlaient ainsi, avec gémissements, la main de l'évêque redevint saine. Alors, au chant de psaumes et d'hymnes, ils le déposèrent dans le cercueil. »*

**30.** Antoine rapporte une vision qu'il a eue onze (ou cinq C D E) jours avant la mort du saint, et qui lui annonçait cette mort.

**31.** *« Ils déposent donc le cercueil du saint sur le carrosse* (καροῦχαν), *et ainsi, avec des cierges et des encensoirs, au chant des psaumes, ils l'emmènent à leur ville d'Antioche. »*

Récit du miracle accompli en cours de route à Méropé, cf. syr. **135.**

**32.** *« Tous les habitants de la ville sortirent à la rencontre de la vénérable dépouille, vêtus de blanc* [2], *avec des cierges et des torches, et ils l'amènent à l'église dite de Cassianos* [3]. *Après trente jours, sur l'ordre du gouverneur militaire, on le dépose dans la Grande Église. Ensuite, en raison d'une révélation divine, fut bâtie la chapelle du saint et pieux Syméon, et ainsi, en grande pompe et au chant des hymnes, on transporta sa sainte dépouille dans cette chapelle. »*

**33.** *« Beaucoup vinrent trouver l'évêque et lui offrirent de l'or et de l'argent pour obtenir une relique prise à sa sainte dépouille ; mais l'évêque n'en procura à personne à cause des serments qu'il avait faits. Beaucoup de guérisons s'accomplissent au lieu où reposent ses vénérables restes à cause de la grâce qui lui avait été donnée par notre maître le Christ* [le saint Syméon mourut au mois de septembre, le 1er, sous le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ] [4], *à qui gloire et puissance dans les siècles des siècles, Amen. »*

[34.] Nouvel épilogue, contenu seulement en C, où Antoine se dit παραμονάριος = *mansionarius, custos ecclesiae* (Du Cange grec) [5].

1. εἰς εὐλογίαν 70.9 = *uolens* reliquias *tollere* v. lat. De même 76.14 ἵνα λάβωσιν εὐλογίαν ἐκ τῶν ... λειψάνων = *ut modicum* reliquiarum *acciperent*. εὐλογία est au propre « bénédiction », puis tout objet bénit ou consacré qui donne bénédiction, ici « relique » vu le contexte.

2. Lire λευχειμονοῦντες 76.6, non λευχημονοῦντες (A). La variante λευσχημονοῦντες de B doit être une corruption de εὐσχημονοῦντες.

3. Cf. Devreesse, *op. cit.*, 110.

4. J'exclus cette phrase, qui ne se trouve que dans le ms. A. On verra bientôt pourquoi.

5. On a vu déjà plus haut (p. 352) le terme προσμονάριος. Παραμονάριος a le même sens, pour indiquer un « gardien d'église » ou sacristain. Voici quelques exemples de προσμονάριος : *Miracle de S. Michel à Chonaï*, titre, p. 547 Nau (*Patr. Or.*, IV 4) = p. 1 Bonnet (Paris, 1890) dont je suis le texte : διήγησις καὶ ἀποκάλυψις τοῦ ἁγίου πατρὸς ἡμῶν Ἀρχίππου καὶ προσμοναρίου τοῦ πανσέπτου οἴκου τοῦ ἀρχαγγέλου Μιχαὴλ ἐν ταῖς Χώναις, *Miracula S. Georgii* (rec. J. B. Aufhauser, Teubner 1913), p. 94.4 κατήντησεν εἰς ἄνθρωπον προσμονάριον τοῦ ἁγίου μεγαλομάρτυρος Γεωργίου. Il est souvent question dans ce récit du gardien de la chapelle de S. Georges. La scène se passe en Syrie. Pour παραμόναριος, cf. *Inscr. gr. lat. Syrie*, 502, 2 (579 ap. J.-C.) avec la note « mansionnaire, gardien du sanctuaire, tenu à la résidence

Que vaut la vie d'Antoine ? Laissons, comme ailleurs, les miracles. Il reste la première partie, vie avant la colonne (**1-12**), et la troisième, mort (**28-33**). Leur valeur est inégale. Pour la première partie, Antoine, de même que Théodoret et le syriaque, ne parle que par ouï-dire ; pour la troisième, il se donne comme témoin oculaire. Chacune de ces parties doit donc être examinée à part.

1re partie : **1-12.**

Lietzmann (216), suivi par Delehaye (*Stylites*, IX), veut que cette première section soit entièrement dérivée de Théodoret. Ce qu'Antoine aurait en plus serait simplement le produit de sa fantaisie. Ainsi le dialogue à l'église avec le vieillard (**2-3**) est un développement de Th. **2.** Les détails « grotesques » (puanteur, couche remplie de vers) dans l'épisode de la corde (**5-8**) sont une addition à Th. **5** : les dix jours de Th. (4.9) sont devenus une année (**5**, 24.22), tous les détails sur la difficulté à enlever la corde et le recours aux médecins (**8**) seraient inventés ; la donnée chronologique (**8**, 30.10) « Tu n'as pas encore dix-huit ans, quelles fautes peux-tu bien avoir ? » serait donc sans valeur. De même dans l'épisode du puits (**9-11**) Antoine brode sur le récit de Th. **6.** Comme le récit sur la corde, sous la forme que lui donne Théodoret, appartient en propre à cet auteur (ἤκουσα δὲ αὐτοῦ ἐκείνου — sc. Syméon — διηγουμένου καὶ τοῦ νῦν τῆς αὐτῆς ἀγέλης ἡγεμονεύοντος 4.3 s.), comme en outre, chez Antoine et Théodoret, cet épisode est lié au renvoi, comme enfin, chez ces deux encore, le renvoi est suivi de la descente dans le puits alors que, en syr., l'épisode du puits (**21**) précède le renvoi (**22**), Lietzmann voit ici la preuve manifeste qu'Antoine, sûrement indépendant du syriaque, a pour source directe Théodoret.

M'est avis qu'il est impossible de décider, dans ce genre de textes hagiographiques, entre un emprunt littéraire et une tradition orale, laquelle, comme il arrive toujours, comporte nécesssairement des variantes. Les discours du vieillard sur la vie monastique (**3**) donnent sans doute l'impression d'un pieux développement (« erbaulich erweiterte Ausführung », Lietzmann 218). De même l'entrée au monastère (de Téléda **4**) est assurément conforme à un type usuel (« Normalerzählung eines Eintrittes ins Kloster » *ib.*). Mais pourquoi vouloir que toutes les additions à Théodoret soient inventées par Antoine ? Pourquoi ces « embellissements » n'auraient-ils pas fait partie déjà du fond de légendes traditionnelles qu'on se répétait à Tel-neshin ? Comment s'attendre à ce que

(παραμονή) » ; 511 (s. d.) ; 778,3 (Antioche, église de Kaoussié, vers 387) ; en Lycaonie, J. et L. Robert, *Bull. épigr.*, 1956, n° 317, épitaphe de Tarasis, prêtre et παραμονάριος, παροικήσας ἐν τῷ τόπῳ τούτῳ. De ces exemples on pourrait tirer l'hypothèse qu'Antoine était gardien de la chapelle de S. Syméon à Antioche. Mais d'une part, d'après le manuscrit E d'Antoine et la v. lat., le παραμονάριος (*custos*) de cette chapelle aurait été le bénéficiaire du miracle de Méropé (cf. 77.5 v. lat. et app. crit. ad 76.15) ; d'autre part, du moins d'après la v. lat. (78.2 s.), Antoine paraît avoir écrit « pour l'édification de ses frères », *ad aedificationem Anthonius fratribus intimaui* (voir aussi 30 [début] en B ἐγὼ δέ, ἀδελφοί, ὁ ἐλάχιστος). Lietzmann le regarde donc (218) comme « un frère du couvent de Syméon ».



ces légendes se présentent toujours sous une forme identique ? Tous les parallèles ne montrent-ils pas, au contraire, que, sur un même fond véridique, chaque conteur brode à son gré ? Théodoret ne dit rien sans doute de la difficulté à ôter la corde, si bien engagée dans la chair qu'on ne la voyait même plus (Ant. **8**, 28.16 s.). Mais le syriaque (**19**) a exactement le même trait (91.2 s.) : « bis sein Körper anschwoll und über den Strick wuchs, *dass er nicht mehr gesehen wurde* [1]. » Et le syriaque, tout comme Antoine, note que lorsqu'on voulut ôter la corde, la chair et le sang y étaient tout collés (91.5 s. = Ant. **8**, 30.18 ἀπὸ τῶν σαρκῶν τῶν κεκολλημένων ἐν αὐτῷ). Si donc ces traits, absents de Théodoret, se rencontrent chez Antoine et le syriaque, et que d'autre part on s'accorde à tenir Antoine pour indépendant du syriaque, faudra-t-il croire qu'Antoine et le syriaque concourent, par pur hasard, dans la même invention ? N'est-il pas plus sage de penser qu'ils puisent tous deux à une même tradition orale, étant admis, je le répète, que cette tradition orale est sans cesse fluctuante et ne présente rien de ferme ? J'expliquerais de la même façon les divergences entre Antoine et Théodoret sur la durée du séjour à Téléda (cf. *supra*, p. 371).

Quoi qu'il en soit, touchant le séjour à Téléda, les différences entre nos trois documents ne sont pas très considérables. Il en va bien autrement de la troisième partie.

3e partie : **28-33.**

Ici, où Théodoret manque, le désaccord est complet entre Antoine et la vie syriaque, si complet que le P. Peeters, dont toutes les préférences vont au syriaque, supprime Antoine d'un trait brutal (*l. c.*, 43-48 = *Tréfonds*, 107-112). J'ai déjà indiqué plus haut l'argument qu'il tire de l'aventure de Julianus-Ardaburius (*supra*, p. 362 s.), et le peu de cas qu'il en faut faire. Voyons les autres.

*a*) « L'extrême instabilité du texte est déjà un indice que les copistes y flairaient d'instinct un de ces produits qui s'offrent d'eux-mêmes à l'industrie des remaniceurs » (*l. c.*, 43 = *Tréfonds*, 107). On s'étonne d'un tel propos dans la bouche d'un Bollandiste, collègue du P. Delehaye et du P. Halkin. Il y a juste cinquante ans que l'illustre Krumbacher, à propos des textes hagiographiques, émettait l'axiome « quot codices, tot recensiones [2]. » C'est la vérité même. Je me borne à deux exemples, et choisis de préférence des écrits relativement importants, pour montrer que, même dans ce cas, la tradition manuscrite est instable. Dès lors cette instabilité ne prouve nullement que les remaniements du copiste témoignent d'une sorte d'irrespect pour le texte particulier qu'il a sous les yeux. Il remanie aussi bien l'*Historia Monachorum* [3], ou la *Vie de S. Jean l'Aumônier* par Léontios de Néapolis, que la vie de Syméon

1. C'est moi qui souligne.
2. *Miscellen zu Romanos, Abh. d. k. bayer. Ak.*, I Kl., XXIV Bd., 1907, 65, cité par P. Van den Ven, *Erreurs de méthode dans la correction conjecturale des textes byzantins*, *Byzantion*, XXIV (1954), 20. Voir *Addenda*.
3. J'ai spécialement étudié le cas, en vue d'une réédition.

par Antoine. Il ne respecte la lettre même que dans le cas des citations scripturaires. Rien n'est plus constant.

Sur un total de douze manuscrits valables, une fois éliminés ceux qui ne sont que des copies d'autres manuscrits, on a, pour l'*Historia Monachorum*, deux groupes, représentant deux recensions qui comportent les variantes usuelles, plus un troisième groupe de cinq manuscrits entièrement récrits dont chacun représente une recension propre ($P^2$ $P^5$ $P^8$ $P^9$ $C^2$ : sigles de Preuschen). Deux de ces derniers manuscrits sont sans doute relativement récents : $P^5$, du XIII^e^ siècle ; $P^2$, du XIV^e^. Les autres sont encore des XI^e^ et XII^e^ siècles, et il s'agit donc là, non pas de copies d'humanistes, comme l'avait pensé Preuschen pour $P^5$ et $P^2$, mais de copies rédigées dans des monastères pour la lecture privée des moines.

La *Vie de S. Jean l'Aumônier* (éd. H. Gelzer, Freiburg-Leipzig, 1893) se présente en deux recensions, l'une courte, l'autre longue, entre lesquelles Gelzer a longtemps hésité avant de choisir finalement la courte. Non seulement cela, mais, dans la recension courte elle-même, F est plus une libre paraphrase qu'une copie (*l. c.*, XXII), et les autres manuscrits « ergeben so viele und zahlreiche Abweichungen unter einander, dass eine Entscheidung oft schwierig ist » (*ib.* XXXIII).

*b*) « Le supérieur ecclésiastique qu'il y avait lieu d'avertir (de la mort du saint), ce n'était pas le métropolitain de la province d'Antioche, c'était l'évêque de Bérée, dans le diocèse duquel Telnešin était situé » (Peeters, *l. c.*, 46 = *Tréfonds*, 110). Peut-être, comme il est possible aussi que la chancellerie impériale ait mieux observé les convenances, qui adresse une lettre de Théodose II conjointement à Acace de Bérée et à Syméon le stylite (Peeters, *ib.*). Mais il reste qu'aucun de nos trois documents ne nomme jamais l'évêque de Bérée : c'est un chorévêque d'Antioche, Mélèce, qui engage Syméon à ôter sa chaîne (Th. **10**, 7.8 s.) ; c'est le patriarche lui-même, Domnus, qui vient lui donner la communion pascale (syr. 91, 134.17 ss.). Davantage, dans les circonstances présentes, alors qu'on pouvait craindre un enlèvement du corps par les villageois d'alentour, c'est évidemment aux autorités les plus hautes, celles d'Antioche, religieuses et militaires, qu'Antoine devait s'adresser.

*c*) « Mais si les exigences du protocole se laissent éluder, celles de la géographie sont inflexibles » (Peeters, *ib.*). Ce qui suit mêle des données justes et du roman. Le messager d'Antoine, parti dans la journée du dimanche, n'aura pu arriver à Antioche « avant le soir du surlendemain », donc le mardi soir. Ardabour, « à cette saison de l'année était plus que probablement allé chercher la fraîcheur dans sa villa de Daphné » : soit donc une nouvelle demi-étape. Martyrius a dû « prendre le temps » de convoquer les six évêques de sa suite, Ardabour, « celui de mettre sa troupe en ordre de marche ». Dès lors, τῇ ἑξῆς ἡμέρᾳ ἔρχεται ὁ ἐπίσκοπος Ἀντιοχείας μετὰ καὶ ἄλλων κτλ. (Ant. **29**, 66.22 s.) est une pure impossibilité, sans compter cette « dernière invraisemblance, que Martyrios et son synode se soient prêtés à courir la poste, sur des chemins mal commodes, par la lourde chaleur de l'été » (*l. c.*, 46 = *Tréfonds*, 111).



Négligeons ce dernier point. Au V^e^ siècle, la passion pour les reliques eût suscité bien d'autres courses ! Rappelons qu'il s'agissait, en l'occurrence, du saint le plus célèbre du patriarcat, et que, au dire du syriaque lui-même (177.17 ss., 179.22 ss.), Antioche tenait au plus haut point à posséder sa dépouille. Négligeons aussi l'hypothèse tout arbitraire qu'Ardaburius devait se trouver à Daphné [1]. Négligeons enfin ces délais qu'on suppose, et, de la part de Martyrius, pour « convoquer les six évêques », et, de la part d'Ardabour, pour « mettre sa troupe en ordre de marche ». On croira difficilement qu'un chef militaire suprême ne puisse obtenir un rassemblement rapide de six cents hommes de troupe [2]. Quant aux évêques, il s'agit à coup sûr non de suffragants dispersés en divers lieux, mais de chorévêques résidant à Antioche, sans doute dans la demeure même du patriarche [3]. Il ne reste donc que le calcul des distances et des étapes. On peut définir assez exactement la route suivie par ce messager et le temps qu'il a dû mettre pour la parcourir. Il existait une voie romaine, conservée sur une petite partie, entre Antioche et Bérée. C'est celle que mentionne Théodoret, *H. R.*, IV, 1340 C 14 (cf. *supra*, p. 258). C'est celle qu'a suivie Julien lorsque, le 5 mars 363, il quitta Antioche pour son expédition contre les Perses, cf. F. Cumont, *Études syriennes*, 1 ss. D'après Procope, il fallait deux étapes, en marchant, pour aller d'Antioche à Bérée. Julien, à cheval, accomplit la première étape, environ trois cents stades (55 km.), en moins d'une journée puisqu'il arriva à Litarba (El-Térib) vers la neuvième heure, « c'est-à-dire, en mars, entre deux et trois heures de l'après-midi », bien que la route fût difficile (Cumont, 6). Mais notre messager n'avait pas, depuis Qalaat Sem'an, à descendre jusqu'à Litarba. Il pouvait rejoindre la voie romaine Ouest-Est (Antioche à Bérée) une dizaine de kilomètres avant Litarba, dans la plaine de Dâna. Et il pouvait la rejoindre par une voie romaine Nord-Sud, de Cyrrhus à Apamée, dont M. G. Tchalenko, dans l'ouvrage

1. Observons en passant, à propos de la note 2 de la p. 46 (= *Tréfonds*, 111, n. 1), que le πριβάτον d'Ardaburius dans la bordure de la mosaïque de Yakto n'est pas une villa de plaisance, mais un bain. Le Du Cange grec (1226) indique déjà correctement ce sens. πριβατάριος, « keeper of a private bath », paraît souvent dans les inscriptions de Korykos, *Mon. Asiae Min. Ant.*, III (Manchester, 1931), 259, 332, 557, 585 *a-b*, n'étant d'ailleurs que la transcription du (*balnealor*) *priuatarius* de l'Édit de Dioclétien, VII 76 (voir déjà la note de Waddington *ad. loc.*, Paris, 1864, p. 22). Ce bain πριβάτον, en réalité public, est dit d'Ardaburius pour la raison indiquée par Libanius, XI 244-245 (cf. *supra*, p. 32) : il n'a pas été construit par la cité et, en ce sens, n'est pas δημόσιον, mais offert à la cité par un particulier. Voir au surplus Doro Levi, *op. cit.* (*supra*, p. 12, n. 2), I, 329 et n. 31.

2. On notera que la garde, de l'Empereur ou des gouverneurs, était composée de *corps de cavalerie* de 500 hommes (*scholae*), cf. Piganiol, *L'Empire Chrétien*, 331. Cette « garde », comme le mot l'indique, devait être constamment prête à accompagner le prince ou le haut magistrat. Selon Malalas (369.13 s. Dindorf), Ardaburius aurait envoyé (ou plutôt conduit, comme souvent πέμπω) à Tel-neshin un corps de Goths, ἔπεμψεν ... Γοτθικὴν βοήθειαν.

3. Sur l'organisation du patriarcat d'Antioche, cf. Devreesse, *op. cit.*, 119 ss. Au Concile de Nicée ont signé deux chorévêques de l'éparchie de Coelé-Syrie, cinq chorévêques de celle d'Isaurie, *ib.* 125 s.

déjà cité (*supra*, p. 258, n. 1), a brillamment prouvé l'existence. « De la plaine de Dâna, écrit-il (84), les communications naturelles vers le Nord sont faciles : on contourne le versant Est du Šeiḫ Barakât pour arriver au col de Dart'azze, d'où l'on descend par la plaine de Qatûra vers Deir Sim'ân. » Et encore (86) : « Nous serions porté à croire que l'immense et subite renommée de ce saint (Syméon) est elle-même due en partie à la présence de sa colonne sur une des plus importantes voies de communication de la province. » Le messager d'Antoine trouvait donc, sur tout son trajet, une voie bien tracée. Si l'on calcule environ 45 kilomètres d'Antioche à Dâna, environ 30 kilomètres de Dâna au mont de Syméon, cela fait 75 kilomètres. En septembre [1], le jour finit tard, commence tôt. Supposé même que le messager, parti le dimanche, ne voyage pas tout d'une traite, est-il inconcevable de penser qu'il arrive à Antioche dans la matinée du lendemain lundi ? En novembre 1834, par des chemins atroces qui ne sont souvent que des torrents en crue, sous une pluie continuelle, l'honorable Robert Curzon, Jun., fait en dix heures le trajet de Yanina à Paramythia, soit environ 60 milles anglais, 96 kilomètres [2]. On peut croire qu'un cavalier très pressé, conscient de l'urgence de son message, sur des voies romaines dont l'une au moins, étant militaire (Antioche à Bérée), devait être entretenue, accomplissant un trajet moins long, se couchant tard, se levant tôt, ait pu en une après-midi et une matinée, parcourir la distance de Qalaat Sem'an à Antioche. L'urgence du message ne permet pas à nos gens de traîner. Rappelons-le une fois de plus : il fallait empêcher les villageois de s'emparer du corps. Martyrius, Ardaburius et leurs suites respectives partent donc le lundi même. Deux étapes pour aboutir à Tel-neshin (cf. *supra*, p. 379), cela nous met au mercredi. Or précisément, c'est « le quatrième jour depuis la mort » τετάρτην ἤδη ἔχων ἡμέραν τελευτήσας **29**, 70.3) que trois des évêques descendent le corps et le déposent sur l'autel de marbre devant la colonne. Selon l'usage ancien, il s'agit du quatrième jour non achevé [3]. Syméon étant mort le dimanche (cf. *infra*), cela nous reporte exactement au mercredi. Nul ne contestera qu'entre le lundi et le mercredi troupe et évêques aient pu franchir la distance d'Antioche à Tel-neshin. Les doutes modernes cèdent devant l'affirmation expresse de Théodoret [4] : deux étapes, et encore si l'on marche, d'Antioche à Cyrrhus. Or la distance d'Antioche

1. Ou en juillet, cf. *infra*, p. 381 ss.
2. The Honourable Robert Curzon, Jun., *Visits to Monasteries in the Levant* (Londres, 1955), 262. Sur la rapidité du *cursus publicus*, cf. Seeck ap. P. W., IV, 1856.8 ss., 31 ss. La distance entre les *mansiones* est usuellement de 50 milles, environ 75 km. Un messager va d'Aquilée à Rome en trois jours, ce qui fait environ 200 km. par jour.
3. En grec, τριήμερος, τρίμηνος, τριέτης veut dire « dans son troisième jour (mois, année) » non achevé, c'est-à-dire, en notre façon de parler, « âgé de deux jours (mois, ans ». Une fête τριετηρίς est une fête qui se célèbre chaque troisième année non achevée, c'est-à-dire, en notre langage, tous les deux ans.
4. Dans la vie de Julien Sabas (*H. R.*, II, 1321 D 9 s.) : πόλις δὲ αὕτη (Cyrrhus) δυσὶ σταθμοῖς Ἀντιοχείας ἀπέχουσα.



à Tel-neshin est moindre, les évêques étaient montés, et rien ne force à croire que les soldats d'Ardaburius ne le fussent pas aussi [1].

On m'objectera le τῇ ἑξῆς ἡμέρᾳ ἔρχεται ὁ ἐπίσκοπος Ἀντιοχείας κτλ. : le messager étant parti un dimanche, le lendemain est un lundi. On m'objectera aussi que, comme on le répète toujours, Syméon, d'après Antoine, serait mort le vendredi. On m'objectera enfin que, d'après l'épilogue d'Antoine dans le ms. A (**33**, 78.3 s.), Syméon est mort le 1er septembre (ἐτελειώθη... μηνὶ σεπτεμβρίῳ α') et que, si l'on adopte, comme il semble qu'on le doive, l'année 459 pour cette mort, on obtient une date fausse, car le 1er septembre 459 est un mardi.

Commençons par ce dernier point. Syméon est mort et enterré, enterré en dernier lieu dans sa chapelle propre, l'εὐκτήριος ναὸς τοῦ ἁγίου καὶ ὁσίου Συμεών (**32**, 76.10 s.). Après avoir rappelé le refus de l'évêque de donner des reliques du saint, Antoine poursuit (**33**, 78.1 ss.) : πολλαὶ δὲ ἰάσεις ἐπιτελοῦνται ἐν τῷ τόπῳ ἔνθα ἀπόκεινται τὰ τίμια αὐτοῦ λείψανα διὰ τῆς χάριτος τῆς δοθείσης αὐτῷ παρὰ τοῦ δεσπότου ἡμῶν Χριστοῦ, ᾧ ἡ δόξα καὶ τὸ κράτος εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων. Ἀμήν. C'est une finale du type classique — miracles sur la tombe —, dont voici quelques exemples : (1) *Hist. Mon.* XXI, 11 (81.19 ss. Preuschen) : On ramasse sur le rivage le corps noyé du martyr Apollonios et on lui prépare, ainsi qu'à ses compagnons, un τέμενος, ἔνθα δυνάμεις πολλαὶ νῦν ἐπιτελοῦται. τοσαύτη γάρ τις χάρις γέγονε τοῦ ἀνδρός, ὥστε καὶ περὶ ὧν ηὔξατο, εὐθὺς εἰσηκούσθη τοῦ σωτῆρος αὐτὸν οὕτω τιμήσαντος. (2) *Vie de Jean l'Aumônier* par Léontios de Néapolis, 101.16 ss. Gelzer : Miracle dans l'église de S. Tychon où Jean a été enterré (ἔνθα καὶ τὸ τίμιον λείψανον τοῦ μακαριωτάτου πάπα Ἰωάννου κατετέθη 101.18 s.). Durant un office, ὁ τῶν θαυμασίων κύριος δεῖξαι πᾶσιν θέλων, οἵας τιμῆς τὸν ὅσιον αὐτοῦ δοῦλον Ἰωάννην ἠξίωσεν, εὐδόκησεν ἐκ τοῦ τιμίου αὐτοῦ λειψάνου μύρων ἰαματικὴν εὐωδίαν πᾶσιν ἀναβλύσαι. Plus loin (103.4 ss.) doxologie. (3) *Vie anonyme de S. Spyridon*, 128.3 ss. Van den Ven [2] : Pourquoi s'étendre sur la louange du saint ? ἀρκεῖ γὰρ αὐτῷ ἀντὶ παντὸς ἐγκωμίου τῶν οἰκείων θαυμάτων ἡ ἐνεργὴς ἀπόδειξις ..., δι' ἧς ... ἀναριθμήτους ἰάσεις ἐκ τῆς ἁγίας αὐτοῦ τῶν λειψάνων θήκης τοῖς μετὰ πίστεως ἐρχομένοις ἀναβλύζων οὐ παύεται. Plus loin (128.18 ss.) doxologie.

Que vient faire, dans un tel contexte, la date de la mort de Syméon, *absente de tous les manuscrits sauf A* (donc de B C D E F G X : Y s'arrête à **26**), *absente également de la version latine* (L M) ? Il est visible au surplus que, dans A même, elle a été maladroitement introduite à l'aide d'un artifice : A vient de dire (78.2 s.) « des miracles s'accomplissent sur sa tombe par la grâce qui lui a été donnée παρὰ τοῦ δεσπότου ἡμῶν Χριστοῦ. » L'interpolateur ajoute : ἐτελειώθη δὲ ὁ ἅγιος τοῦ θεοῦ Συμεὼν μηνὶ σεπτε-

1. Cf. *supra*, p. 379, n. 2.
2. *La légende de S. Spyridon évêque de Trimithonte*, par Paul Van den Ven, Louvain, 1953 (Bibliothèque du *Muséon*, 33).

μβρίῳ α' βασιλεύοντος τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ à quoi se raccroche, tant bien que mal, la doxologie ᾧ ἡ δόξα κτλ.

On n'a point de peine enfin à déceler l'origine de l'addition. Elle provient des ménologes et synaxaires grecs, selon lesquels la fête de S. Syméon Stylite se célèbre le 1er septembre [1].

Il n'y a donc, en vérité, aucune indication chronologique dans le texte original d'Antoine. On n'y trouve que des indications de jours, sur lesquelles il nous faut revenir maintenant.

D'où vient qu'on attribue communément à Antoine la date du vendredi pour la mort de Syméon, et, dans certains cas (Peeters), se réjouit aussitôt, puisque, le 1er septembre (date des ménologes) ne tombant un vendredi qu'en 461, Antoine se trouve condamné d'avance ?

Reprenons le texte, **28**, 64.14 ss. : « Le bienheureux se tint donc sur diverses colonnes durant quarante-sept ans, et, après toutes ces années-là, le Seigneur vint le chercher. C'était un vendredi. Il s'était enfermé pour prier, et, selon son habitude, passa en prière tout le vendredi et encore le samedi et le dimanche, et il ne se releva pas comme il avait coutume, pour bénir la foule agenouillée », ἔστη οὖν ὁ μακάριος ἐν διαφόροις κίοσιν ἔτη τεσσαράκοντα καὶ ἑπτὰ καὶ μετὰ ταῦτα πάντα ἐπεζήτησεν αὐτόν ( sc. ὁ κύριος). καὶ ἦν ἡμέρα παρασκευή, καὶ ἦν κεκλεισμένος εἰς εὐχὴν καί, ὡς ἔθος εἶχεν, ἐποίησεν ὅλην τὴν παρασκευὴν καὶ τῷ σαββάτῳ καὶ τῇ κυριακῇ καὶ οὐκ ἀνένευσεν (2), ὡς ἔθος εἶχεν, εὐλογεῖν τοὺς κεκλικότας τὰ γόνατα. J'ai cité le grec même, chacun pourra juger. « Dieu vint le chercher. C'était un vendredi. » N'est-il pas évident que si l'on ajoute « Il resta en prière jusqu'au dimanche », la mention du vendredi n'est pas à lier immédiatement à « vint le chercher », mais marque le début de tout le récit de la mort ? Un auteur moderne aurait passé à la ligne après ἐπεζήτησεν αὐτόν, et l'ambiguïté aurait disparu [3]. Il n'est pas

1. Delehaye, *Stylites*, XIII et n. 1.

2. Pour ἀνανεύειν = « se relever, se redresser », cf. Du Cange grec, s. v. ἀνάνευσις : « *Erectio*, vox monachica, cum scilicet ἐν γονυκλισίαις ab inclinatione erigimur ». Ce simple fait de langue réduit à rien l'un des arguments du P. Peeters, *l. c.*, 45 et n. 2 (= *Tréfonds*, 109 et n. 4). Ayant écrit (texte) « Son cadavre resta dressé sur les pieds », le P. Peeters ajoute en note : « Dans le climat sec de la Coelé-Syrie, pendant la saison chaude, il se produit à peu près régulièrement, au coucher du soleil, une forte brise, qui à Telnešin, dans le voisinage d'un sommet dépassant 900 mètres, *doit tourner souvent à la rafale* » (c'est moi qui souligne). « Que le cadavre, demeuré debout, n'ait pas chancelé sur ses pieds pendant trois jours, c'est proprement un miracle, ou bien c'est de la littérature ». Sur quoi, observons : (1) que Syméon est en prière (donc non mort !) *à genoux ;* (2) que le 12 septembre 1956 je n'ai pas ressenti, hélas ! la moindre brise à Qalaat Sem'an ; (3) que, d'après syr. **125**, dans la nuit du samedi soir (29 août) au dimanche, il régnait une « drückende und entsetzliche Hitze », et que c'est par une faveur toute particulière que Dieu, voulant honorer son serviteur, lui envoya alors une brise parfumée (170.4 ss.).

3. Qu'on ne m'objecte pas le καί qui semble établir un lien entre ἐπεζήτησεν αὐτόν et ἦν ἡμέρα παρασκευή. La langue populaire (u. gr. *Ire Vie grecque de S. Pachôme*) ne semble plus connaître qu'une seule particule de liaison, καί, pour exprimer toutes les nuances, explication (γάρ), opposition (δέ), conséquence (ὥστε), etc. Cf. H Ljungvik, *Beiträge zur Syntax der spätgriechischen Volkssprache* (Uppsala, 1932), 54 ss. Ici même, dans le ch. 28, toutes les phrases commencent par καί : καὶ ἦν 64.16, καὶ ὡς εἶδον 64.19, καὶ καθὼς εἶχεν ἔθος 64.21, κἀγώ 66.1, καὶ πάλιν *ib.*, καὶ στὰς πάλιν 66.4 s., καὶ ἐκτείνας 66.6, καὶ θεὶς 66.8, καὶ ἐν ὅλῳ τῷ σώματι 66.12, καὶ στὰς 66.14.



question une seule fois, dans la suite, d'une mort le vendredi : en revanche, il est très explicitement affirmé que la mort a été constatée le dimanche, et c'est donc ce jour-là, ou peu avant, que le saint est mort [1]. Le corps est encore mou (μαλθακώτερον ἦν τὸ σῶμα αὐτοῦ **28**, 66.7). Antoine est monté ce dimanche parce que, malgré son habitude, Syméon ne s'était pas redressé une seule fois pour bénir le peuple. C'est là ce qui l'étonnait. Une autre fois déjà (peut-être plusieurs), pareil phénomène s'était produit (**21**, 54.8 ss.) : « Le saint pria sept jours entiers sans adresser la parole à personne. *Il se tenait agenouillé* (ἦν κεκλικὼς τὰ γόνατα) en une prière continuelle, *si bien que tous pensaient qu'il fût déjà mort* », ὡς νομίζειν πάντας ὅτι ἤδη τέθνηκεν.

Syméon est donc mort le dimanche, évêques et troupe arrivent le mercredi. Que devient alors, disions-nous, le τῇ ἑξῆς ἡμέρᾳ ἔρχεται ὁ ἐπίσκοπος Ἀντιοχείας, s'il est vrai, comme on l'a vu, que ce lendemain est nécessairement un lundi ? Je n'ergoterai pas sur τῇ ἑξῆς ἡμέρᾳ, bien qu'un manuscrit (F) donne ἐξαῦθις et la version latine *igitur* [2]. Mais le présent ἔρχεται ! Où prend-on que ce présent ait nécessairement le sens d' « arriver » ? Ce ne serait vrai que de l'aoriste ou du parfait. Pour le présent, toute la tradition littéraire, depuis Homère, montre que le sens est aussi bien, sinon davantage, « aller, s'en aller » que « arriver ». Je pourrais me contenter de renvoyer aux dictionnaires et, pour des exemples de langue populaire plus proches de l'usage d'Antoine, aux références de W. Bauer dans son *Wörterbuch zum Neuen Testament* [3]. Mais, comme le point est important, voici un petit nombre de parallèles que j'emprunte à des écrits hagiographiques de même encre que la *Vie* d'Antoine, et qui sont ou contemporains de cette *Vie* ou postérieurs.

1. Cette discussion m'a fait aboutir, par d'autres voies, à la même solution que le P. Delehaye, *Stylites*, XIII s. Après avoir observé que le Synaxaire de Constantinople connaît deux fêtes de Syméon, l'une au 1er septembre, l'autre au 26 juillet, le P. Delehaye poursuit (XIV) : « En 459, le 26 juillet tombait un dimanche. C'est le jour où la mort de Syméon fut constatée par son disciple. Cette date a pu être retenue comme jour de l'anniversaire, ainsi qu'il arriva en d'autres cas où quelque circonstance accidentelle fit différer la « déposition » du défunt... Le cercueil fut déposé sur un char et le cortège prit aussitôt le chemin d'Antioche... On n'atteignit la capitale qu'à la fin de la semaine, qui était aussi la fin du mois de juillet... Le corps, provisoirement déposé dans l'église de Kassianos, y demeura trente jours, c'est-à-dire tout le mois d'août. Le 1er septembre, il fut porté à la Grande Église. Les deux commémoraisons liturgiques, celle du 27 » (plutôt 26) « juillet et celle du 1er septembre, s'expliquent donc parfaitement. »

2. Noter une variante analogue en *Act. Ap.* 7,11 où, à côté de ἐν τῇ ἑξῆς (Sin. C D), on a ἐν τῷ ἑξῆς, sc. χρόνῳ (B et permulti).

3. 4e édition, Berlin, 1952, s. v. II : « gehen (seit Homer, auch LXX) ».

1) *Callinici de vita S. Hypatii liber* (ed. Bonnenses, Teubner, 1895). Hypatius a vécu de 366 à 446 environ. Son disciple Callinicus écrit vers 447-450.

Alors que Hypatius est dans le monastère de Jonas, son père vient le voir. Ce père ayant affaire à Constantinople, Hypatius décide de l'accompagner. « Ayant donc demandé permission à l'archimandrite, il (Hypatius) *partit* avec son père pour la cité et séjourna avec lui à la villa suburbaine d'un certain Eleuthère » : παρακαλέσας τὸν ἀρχιμανδρίτην ἔρχεται σὺν τῷ πατρὶ ἐν τῇ πόλει καὶ μείνας σὺν αὐτῷ εἰς προάστειον Ἐλευθέρου τινὸς κτλ. (66.1 ss.).

« Dans ce temps-là (ἐν οἷς), comme Nestorius *voyageait* depuis Antioche et qu'il devait devenir évêque dans l'illustre et impériale Constantinople — c'était Denys, le stratélate nommé de la province d'Orient, qui l'amenait —, alors qu'il était sur le point d'arriver près de la ville, Hypatius voit etc. » : ἐν οἷς καὶ Νεστορίου ἐρχομένου ἀπὸ Ἀντιοχείας καὶ μέλλοντος γίνεσθαι ἐν τῇ φαιδρᾷ καὶ βασιλευομένῃ Κωνταντίνου πόλει ἐπισκόπου — ὃν ἔφερεν Διονύσιος ὁ στρατηλάτης γενόμενος τῆς ἀνατολῆς, — ὡς δὲ πλησίον τῆς πόλεως ἔμελλε γίνεσθαι, ὁρᾷ ὁ ἅγιος Ὑπάτιος κτλ. (105.22 ss.).

2) *Vita S. Danielis Stylitae* (ed. H. Delehaye, *Les Saints Stylites*, Bruxelles, 1923, 1 ss.). Daniel a vécu de 409 à 493 environ. La vie anonyme a été composée par un de ses disciples, qui l'a connu.

Un père amène à Daniel son fils possédé du démon. « *Alors qu'ils étaient encore en chemin*, le saint homme avait vu comme l'enfant était maîtrisé par ses domestiques » : ὁ δὲ ὅσιος ἀνὴρ ἔτι ἐρχομένων αὐτῶν ἐθεώρει παρακρατούμενον τὸν παῖδα ὑπὸ τῶν ἰδίων οἰκετῶν (35.1-3).

Daniel, étant sur sa colonne, a une vision où lui apparaît Syméon, le premier stylite. « Il me semblait qu'il me parlait avec beaucoup d'affection et de familiarité, et qu'il me montrait un très grand faucon *qui venait de l'Orient* et entrait dans cette Grande Ville (Constantinople) » : καὶ ἐδόκει μετὰ πολλῆς στοργῆς καὶ γνησίως διαλέγεσθαι καὶ δεικνύειν μοι ἐκ τῆς ἀνατολῆς ἱέρακα παμμεγέθη ἐρχόμενον καὶ ἐν τῇ μεγάλῃ πόλει ταύτῃ εἰσερχόμενον (52.4-6). Plus loin (52.8), en contraste, κατελθών.

« Un homme *qui se rendait de l'Orient à Constantinople* tomba entre les mains de brigands » : ἄνθρωπός τις ἐρχόμενος ἀπὸ τῆς ἀνατολῆς ἐπὶ τὴν Κωνσταντινούπολιν λῃσταῖς περιέπεσεν (81.22 s.). Ces brigands le dépouillent, lui percent le corps, lui coupent les nerfs des jarrets et le laissent à demi-mort près d'Ancyre, où des passants le transportent (81.22 ss. : Ancyre 82.1 s.). On le met à l'hôpital, soigne ses plaies, mais il ne peut marcher. Il fait alors venir l'évêque d'Ancyre et lui dit : « *Je me rendais*, à cause d'un vœu, *à Constantinople* auprès du seigneur Daniel, celui qui se tient sur la colonne, quand ceci m'est arrivé » : Ἕνεκεν εὐχῆς ἀπερχόμενος ἐν Κωνσταντινουπόλει πρὸς τὸν κύριν Δανιήλ ..., τοῦτο ὑπέστην (82.5-7).

3) Cyrille de Scythopolis (ed. Ed. Schwartz, *TU* 49, 2, 1939) *Vie d'Euthyme*. Cyrille écrit vers le milieu du VIe siècle.



Deux individus sont en dispute au sujet de la possession de quelques moutons. Ils décident de s'en remettre à une ordalie de serment sur la tombe de saint Euthyme. « Ayant fixé le jour, *alors qu'ils étaient en chemin vers le monastère* et qu'ils avaient gagné la route royale qui descend de Jérusalem à Jéricho..., comme le monastère était déjà en vue, le pauvre, voyant que l'autre allait se livrer à un parjure, pris de doute, lui dit : « Allons, rebroussons chemin, frère. Voici, tu m'as suffisamment persuadé tandis que nous faisions route jusqu'ici » : καὶ δὴ τάξαντες ἡμέραν ἤρχοντο ἐπὶ τὸ μοναστήριον καὶ φθασάντων αὐτῶν τὴν βασιλικὴν ὁδὸν τὴν καταβαίνουσαν ἀπὸ Ἱερουσαλὴμ εἰς Ἱεριχώ ..., ἀναφανέντος τοῦ μοναστηρίου βλέπων ἐκεῖνον ἐκδιδόντα ἑαυτὸν τῇ ἐπιορκίᾳ διακριθεὶς λέγει αὐτῷ κτλ. (80.6 ss.). L'autre refuse. « *Quand ils furent donc arrivés au monastère*, le malheureux jura sur la tombe du vénérable père » : ὡς οὖν εἰσῆλθον ἐν τῷ μοναστηρίῳ, ὤμοσεν ὁ ἐλεεινὸς κτλ. (80.13 s.).

Id., *Vie de Sabas*, 109.20 ss. Un frère a été envoyé de la laure à Jéricho, avec des bêtes de transport, pour rapporter du bois de construction. « Au retour, ayant chargé ses bêtes, le frère *cheminait à travers le désert* vers la laure : comme il faisait alors une chaleur brûlante extrême, il eut très soif et tomba découragé au milieu du chemin » : ὅστις ἀδελφὸς κατελθὼν καὶ τὰ ἄλογα φορτώσας ἤρχετο διὰ τῆς ἐρήμου εἰς τὴν λαύραν, καύσωνος δὲ τότε σφοδροτάτου γεγονότος ἐδίψησεν λίαν κτλ.

4) *Vie de S. Pierre d'Atroa* (ed. Vitalien Laurent, *Subsidia Hagiogr.* 29, 1956). Pierre d'Atroa a vécu de 773 à 837. La vie est l'œuvre d'un disciple qui l'a connu.

Après un assez long temps d'ascèse dans un ermitage du monastère de Saint-Porphyre, « notre père Pierre part pour Kalonoros de Lydie, avec l'hésychaste Jacques (d'Anchialos), pour éclairer la marche dans les voies divines d'un grand nombre » : μετὰ δὲ τὴν χρονικὴν ... ἄσκησιν ἐπὶ τὸ κατὰ Λυδίαν Καλὸν Ὄρος σὺν τῷ ἡσυχαστῇ Ἰακώβῳ ὁ πατὴρ ἡμῶν Πέτρος ἔρχεται φωτίσαι πολλῶν τὰ κατὰ θεὸν διαβήματα (70.1-4).

Concluons donc. Martyrius et Ardaburius « se mettent en marche » le lendemain du dimanche, dès qu'ils ont été avertis du message. Nous l'avions conjecturé d'après le bon sens même. Le texte le confirme.

Voici donc, j'espère, Antoine délivré et des grands mots — « le délit d'imposture est flagrant » [1] — et du mépris hautain dont on l'accable : « Parlons clair. La Vie grecque est l'œuvre d'un hagiographe sans aucune connaissance directe du pays, du milieu et de la tradition locale » [2]. Il ne nous reste dès lors qu'à comparer d'un œil serein les deux récits de la mort. Mon parti, sur ce point, est pris, sans l'ombre d'une hésitation.

1. Peeters, *l. c.*, 47 = *Tréfonds*, 111.
2. Peeters, *ib.* Je ne veux rien dire du petit roman qui vient dans la même page du P. Peeters (47 s. = *Tréfonds*, 111 s.). Qu'on lise et juge.

Avec Lietzmann (221 s.) et le P. Delehaye (*Stylites*, XI, s.) [1], je donne la palme à Antoine. D'un côté (syr.), on a la description typique d'une mort de saint avec bénédiction (171.16 s.), regards vers le ciel (171.12, 24), recommandation à Dieu (171.16 s.), exhortations à l'amour mutuel (171.21 s.), réminiscences bibliques (Syméon incline sa tête sur l'épaule du disciple bien-aimé, 171.16, 29 : cf. Joh. 13,25 ; 21, 20). De l'autre, une mort qui passe inaperçue, tout humble, sans aucun appareil dévot, où le disciple préféré, serviteur habituel du saint, ne joue aucun rôle, alors que, dans l'autre récit, Johanan et son compagnon sont placés au-dessus des autres (171.9, 22). On a peine à croire qu'Antoine eût montré tant de réserve s'il avait eu à livrer des paroles ultimes du saint qui l'eussent mis à l'honneur. Comme le remarque Lietzmann (222), il y a en outre, dans la vie syriaque, une contradiction interne. Syméon a fait cette belle mort à la vue de tous, le peuple entier a crié « Bénis-nous, maître », et, après avoir tourné les yeux dans les quatre directions, le saint l'a béni et trois fois recommandé à Dieu (171.13 ss.). Néanmoins, les deux disciples espèrent cacher cette mort quand, soudain, la nouvelle s'en répand (« Plötzlich hörte man es » 171.36). « Hält man die beiden Berichte nebeneinander », conclut Lietzmann (222), « so kann kein Zweifel sein, wo wir die tendenziöse Umarbeitung zu suchen haben ». C'est l'évidence même, comme l'a reconnu, de son côté, le P. Delehaye (*Stylites*, XII) : « Mise en regard de la Vie syriaque, cette tradition (celle d'Antoine) sur la mort du stylite inspire plus de confiance. Là il y a plus de mise en scène et le dénouement est, si l'on peut dire, parfaitement hagiographique. Ici, il est plus inattendu, plus vulgaire, et disons-le, plus naturel. On conçoit qu'un biographe mette bien en relief la mort de son héros, et la présence des disciples, l'empressement de la foule, les dernières recommandations donnent à l'événement toute la solennité classique. Il est difficile de dire pourquoi un auteur aurait recours à une fiction aussi banale d'une mort inopinée, et restée inaperçue, si en réalité les choses s'étaient passées différemment. » On ne saurait mieux dire. La cause paraît entendue, et, dès lors, il n'y a plus lieu de douter ni de la présence sur le siège d'Antioche, en juillet 459, de l'évêque Martyrius, ni de la déposition du corps de Syméon, pendant trente jours, dans l'église de S. Cassien. Cette église est d'ailleurs connue (Malalas, 450.18 Dind.) [2]. Et comment, par quel miracle, Antoine aurait-il pu rapporter ce détail, insignifiant en lui-même, s'il n'avait, comme on le veut, « aucune connaissance directe du pays, du milieu et de la tradition locale » ?

1. De même Schiwietz, *op. cit.*, 319 : « Nach alledem verdient der Bericht des Antonius, dass nämlich Symeon unvermerkt auf der Säule sein Leben beschlossen hat, mehr Vertrauen, zumal da wir konstatieren müssen, dass auch die vielen chronologischen Daten der syrischen Vita über die Umstände seines Hinscheidens miteinander in Widerspruch stehen ».

2. Cf. Devreesse, *op. cit.*, 109. A propos de la Grande Église, les manuscrits X et Y ajoutent (77.10) τὴν λεγομένην Μετάνοιαν εἰς τὸν μόσχον. Cette désignation n'est pas autrement connue (Lietzmann 207).



En résumé, pour le séjour à Téléda, Théodoret est notre meilleure source, puisqu'il tient son récit de la bouche même de l'abbé Héliodore (3.16, 4.3 ss.). Ce qui est dit, par les trois auteurs, du séjour à Tel-neshin, repose sur une légende officielle qui vaut ce qu'elle vaut. La narration de la mort est meilleure chez Antoine que dans la Vie syriaque.

Quant à la chronologie, Antoine et la Vie syriaque paraissent s'accorder sur trois chiffres, « qui, sans doute, faisaient partie de la tradition de Tel-neshin, ou des disciples de Syméon » (Delehaye, *Stylites*, XVI) : 56 ans pour la durée totale de l'ascèse, 47 ans pour le séjour à Tel-neshin, 9 ans pour le séjour à Téléda. On aurait donc les dates de 403 pour le début à Téléda, de 412 pour l'arrivée à Tel-neshin. Avant 403, nul point de repère n'est bien assuré. Syméon est en tout cas un très jeune homme quand il se présente à l'abbé Héliodore. Lietzmann veut qu'il soit né vers 389 ou 390 (237.15, 238.17), Delehaye dit sagement « dans les dernières années du IVe siècle » (XVII).

Il paraît vain, enfin, de vouloir concilier les données diverses de nos trois auteurs sur la longueur progressive des colonnes. Lietzmann en a dressé le tableau (219). Il n'importe guère de décider. Antoine (**17**, 42.9 s.) et la Vie syriaque (**120**, 166.35) s'accordent sur la longueur de la dernière, 40 coudées. Cette rencontre de deux témoins indépendants a chance de tomber juste.

## B. *Vie de Syméon l'Ancien.*

La vie de Syméon comporte trois sujets : la vie elle-même (βίος), la conduite ou les vertus (πολιτεία), la mort. On a lu plus haut (p. 373-375) la narration d'Antoine sur la mort : c'est ce récit que je considère comme le plus véridique et je ne reviens pas sur la question. Pour la vie, il paraît sans intérêt de répéter ce que l'analyse même des documents nous a déjà fait voir tout au long. Puisque, par chance, nous possédons l'ouvrage d'un témoin occulaire, n'est-il pas tout indiqué de le laisser parler lui-même ? J'ai donc traduit ici le chapitre entier (XXVI) de l'*H. R.* concernant Syméon le stylite. Les variations de style, à elles seules, éclaireront le lecteur sur la nature des sources de l'historien. Quand il raconte ce qu'il a lui-même entendu ou vu, le style est parfaitement naturel et simple, vif même dans le récit de la rencontre un peu brutale avec les Sarrasins. L'apologie du stylitisme (**12**) comporte plus de rhétorique. Théodoret brode sur un thème que j'ai cru pouvoir rapporter déjà à la légende officielle de Tel-neshin (*supra*, p. 354 ss.). Sauf la description des gestes de prière (**20**), que Théodoret a vus, et celle de l'ulcère (**21**), pour laquelle Théodoret se fonde sur un témoin oculaire, les derniers chapitres (**18** et seq.) sont à la fois pompeux et plats. Comme je disais (*supra*, p. 356) on a l'impression d'une leçon apprise, que l'historien « enjolive » par des fleurs de rhétorique. Quoi de plus banal que le passage (**23**) sur la prédication de Syméon ? C'est déjà le style amphigourique

de la Vie syriaque. Dans l'ensemble, ce chapitre XXVI de l'*H. R.* a l'avantage de nous montrer les deux aspects de la documentation : d'une part l' « autopsie », et le récit est alors clair et vivant ; d'autre part la tradition officielle d'un pélerinage organisé, où l'on perçoit déjà les thèmes convenus qui rempliront le panégyrique syriaque.

## THÉODORET — *HISTORIA RELIGIOSA* XXVI

### Syméon [1].

1 Lietzmann

**1.** Syméon le fameux, le grand prodige de la terre habitée, tous les sujets de l'Empire Romain le connaissent, mais il n'est pas moins célèbre chez les Perses, les Indiens et les Éthiopiens, et c'est jusqu'aux nomades | Scythes qu'a couru la renommée pour leur apprendre l'endurance et le genre de vie monastique [2] de ce héros. Pour moi, bien que j'aie pour ainsi dire tous les hommes comme témoins de ces combats incroyables, j'en redoute le récit, de peur qu'aux gens à venir il ne paraisse une fable totalement dénuée de vérité. Car l'exploit dépasse | la nature humaine. Or c'est par la nature que les hommes se plaisent à juger ce qu'on leur rapporte : et si la relation de quelque fait va au-delà des bornes de la nature, tout le discours est jugé faux par les profanes non initiés aux choses divines. Cependant, puisque terre et mer sont pleines du peuple fidèle, et que ceux qui ont été formés aux choses divines et qui ont reçu la grâce du très saint Esprit, loin de refuser leur foi | à ce que je dirai, y croiront de toute leur force, c'est de bon cœur et avec confiance que je ferai mon récit. Et je commencerai au point où le bienheureux fut favorisé de l'appel divin.

**2.** Aux confins de notre pays [3] et de celui des Ciliciens, il y a un bourg, on le nomme Sisa. Né dans | ce bourg, ses parents l'instruisirent d'abord

1. Les sigles de Lietzmann (197 ss.) sont les suivants :
m = Monac. gr. 55, XVI^e s.
p = Paris. gr. 1441, XI^e s.
t = Paris. gr. 1597, XIII^e s.
v = Vatic. gr. 2211, XIII^e s.
w = Vindob. hist. gr. 109, XIII^e s.
s = édition de Sirmond (1642).
Ajouter v. lat. ou Hervet = traduction de Hervet (1556) qui a utilisé un manuscrit proche de w.

2. Pour ce sens tardif de φιλοσοφία, cf. Du Cange grec, s. v. De même φιλοσοφεῖν = « monachicam vitam profiteri ».

3. La Vie syriaque précise (**2**, 80.12) : « dans la région de Nicopolis ». Nicopolis est l'actuelle Islahiyé, au N.-O. de Cyrrhus, à 25 km. environ de Meidan Ekbès : « aux confins de notre pays » est exact de la Syrie, mais le serait particulièrement de la Cyrrhestique. Cette ville, à l'époque byzantine, faisait partie de l'Euphratésie, était le siège d'un évêché et d'une circonscription administrative, cf. Devreesse, *op. cit.*, 283, n. 2. Sur Sisa, cf. Honigmann, P. W., 2. R., III 361 Σισὰ κώμη (l'emplacement est inconnu). Sur Nicopolis, Id., P. W., XVII 535 s. Inscriptions dans *Inscr. gr. lat. Syrie*, I, n^os 162-169.



à faire paître les troupeaux, afinqu'en ce point aussi il ressemblât aux grands | hommes, Jacob le patriarche, Joseph le tempérant, Moyse le législateur, au roi et prophète David, à Michée le prophète et aux hommes divins qui suivirent leurs traces. Un jour qu'il y avait eu forte neige et que les troupeaux avaient été forcés | de demeurer à l'étable, profitant du répit il se rendit au temple divin avec ses parents. Cela, j'ai entendu sa sainte bouche me le raconter elle-même. Il dit donc avoir entendu cette parole de l'Évangile qui déclare bienheureux ceux qui pleurent et sont dans le deuil, mais traite de malheureux ceux qui rient, et qui | nomme dignes d'envie ceux qui tiennent leur âme pure, et tout le reste qui suit dans le texte (Mt. 5, 5.8 ; Lc. 6, 21.25). Ensuite, dit-il, il demande à l'une des personnes présentes ce qu'il fallait faire pour gagner chacun de ces biens. On lui prescrit alors la vie solitaire et lui présente comme modèle les sublimités de l'état monastique.

**3.** Ayant donc reçu les germes de la parole divine et les ayant soigneusement déposés dans les profonds sillons de son âme, il courut, me dit-il, à la chapelle des Saints-Martyrs dans le voisinage. Là, les genoux et le front appuyés contre terre, il supplia Celui qui veut sauver tous les hommes de le | guider vers le chemin parfait de la piété. Or, comme il avait passé de cette manière un temps assez long, il lui vint un doux sommeil et il eut la vision de songe que voici : « Il me semblait, dit-il, creuser des fondations, puis j'entendis quelqu'un qui se tenait là me dire que je devais encore approfondir la fosse. Je creusai donc plus profondément comme il l'avait | ordonné, puis de nouveau j'essayai de prendre un peu de repos. Mais cette fois encore il m'enjoignit de creuser, et de ne pas cesser dans mon effort. Après m'avoir prescrit trois et quatre fois d'agir ainsi, à la fin il me dit que la profondeur était suffisante et il m'ordonna de bâtir désormais sans fatigue, vu que | la peine avait cessé et que la construction se ferait sans effort. » L'événement témoigne en faveur de cette prédiction : car ce qui se passe va au-delà de la nature.

**4.** S'étant levé de là, il se rendit au logement de certains ascètes | dans le voisinage. Après avoir passé deux ans avec eux, comme il brûlait d'atteindre une vertu plus parfaite, il se rendit à cette bourgade de Téléda dont j'ai fait mention déjà auparavant [1], où les grands et divins hommes Ammianus et Eusébius avaient fondé leur palestre ascétique. Cependant ce n'est pas à celle-ci qu'alla le divin Syméon, | mais à l'autre, qui était née de cette première. De fait, quand Eusébônas et Abibiôn eurent suffisamment profité de l'enseignement du grand Eusébius, ils construisirent ce phronstistère de la vie monastique [2]. Comme, toute la vie, ils avaient été unis de sentiment et de caractère et qu'en deux corps ils n'avaient montré pour ainsi dire qu'une seule âme, | ils avaient gagné beaucoup de compagnons épris du même genre de vie. Quand ils se furent glorieu-

1. Cf. *H. R.*, IV (Eusèbe), 1340 D Migne (PG 82), où sont nommés aussi Ammien et Eusèbe.

2. τὸ τῆς φιλοσοφίας ... φροντιστήριον. Expression courante chez Théodoret pour désigner un monastère, u. gr. *H. R.*, III 1325 D, IV 1340 D, 1348 A, etc.

sement retirés de la vie, c'est l'admirable [1] Héliodôros qui reçut en charge la direction des compagnons. Il avait vécu soixante-cinq ans et, sur ce temps, en avait passé soixante-deux reclus à l'intérieur du monastère : car après avoir été nourri trois ans chez ses parents il était | entré dans ce troupeau sans avoir jamais rien vu de ce qui se passe dans le monde. Il disait ne pas même savoir la forme des cochons ou des coqs ou des autres choses du même genre [2]. J'ai souvent joui moi aussi de la vue de cet homme, j'ai admiré la simplicité de ses mœurs et j'ai été émerveillé à l'extrême | de la pureté de son âme. Une fois arrivé près de lui, ce fameux athlète de la piété passa dix ans à combattre ; il avait quatre-vingts compagnons de lutte et les surpassait tous. Alors que les autres usaient de nourriture après deux jours [3], lui passait toute la semaine sans aliment, malgré | l'irritation continuelle et l'opposition des supérieurs | qui nommaient cela du désordre, sans d'ailleurs le persuader par leurs remontrances ni être capables de réfréner son ardeur.

**5.** Je l'ai entendu lui-même me raconter, ainsi que l'actuel supérieur du même troupeau [4], qu'ayant pris un jour une corde | faite de feuilles de palmier — or elle était extrêmement rugueuse même au seul toucher— il s'en ceignit les reins, non pas en la mettant sur ses vêtements mais en l'appliquant à la peau même : et dans ces conditions il la serra si fort qu'elle blessa circulairement toute la partie qui en était enveloppée. Lorsqu'il eut passé de cette manière plus de dix | jours, comme la blessure qui s'aggravait émettait des gouttes de sang, quelqu'un, l'ayant vu, lui demanda la cause du sang : comme il répondait qu'il n'avait rien de fâcheux, son compagnon de lutte, lui faisant violence, mit la main sous sa robe, apprit la cause du mal et la révéla au supérieur. Celui-ci donc, aussitôt, | tout en le blâmant, l'exhortant, accusant la cruauté de la chose, à grand peine défit le lien. Mais même ainsi il ne put le persuader

1. Θαυμάσιος, ici et *infra* 5.11, 7.8, peut n'être qu'une épithète honorifique, *spectabilis*, « honorable ». Certains dignitaires de Byzance portent le titre de Θαυμασιώτατος.

2. « His parents (d'un moine du mont Athos, en 1837) ...had been massacred during some revolt or disturbance. So he had been told, but he remembered nothing about it ; he had been educated in a school in this or one of the other monasteries, and his whole life had been passed upon the Holy Mountain ; and this, he said, was the case with very many other monks. He did not remember his mother, and did not seem quite sure that he ever had one ; he had never seen a woman, nor had he any idea of what sort of things women were, or what they looked like. He asked me wether they ressembled the pictures of the Panagia, the Holy Virgin, which hang in every church... He listened with great interest while I told him that all women were not exactly like the pictures he had seen (qui, dit l'auteur, sont hideuses), and that they differed considerably one from another... ; but I did not think it charitable to carry on the conversation further, although the poor monk seemed to have a strong inclination to know more of that interesting race of beings from whose society he had been so entirely debarred ». Robert Curzon, Jun., *Visits to Monasteries in the Levant*, 332 s.

3. διά et gén. = « après », cf. Blass-Debrunner 223 (*post duorum dierum spatium* v. lat.).

4. Sc. l'abbé Héliodore, cf. *supra* 3.16.



d'apporter quelque remède à la blessure. Bref, voyant qu'il accomplissait d'autres exploits du même genre, on lui ordonne de quitter cette palestre, de peur qu'il ne devînt cause de ruine pour ceux qui, d'une constitution physique | moins robuste, essaieraient de rechercher avec ardeur ce qui dépassait leurs forces.

**6.** Il sortit donc et, arrivé aux parties plus désertes de la montagne, ayant trouvé un puits sans eau et pas trop profond, il s'y laissa tomber, et là il offrait à Dieu le chant des hymnes. | Cependant, cinq jours ayant passé, les supérieurs de cette palestre, venus à résipiscence, envoyèrent deux frères avec ordre de se mettre en quête de Syméon et de le ramener. Ceux-ci donc, après avoir parcouru la montagne, demandèrent à des gens qui y faisaient paître leurs troupeaux s'ils avaient vu un homme de telle couleur de peau et vêtu de tel habit. | Quand les bergers leur eurent indiqué le puits, ils poussèrent aussitôt de grands cris ; puis, ayant apporté une corde, moyennant grands efforts ils le tirèrent en haut : de fait, l'ascension n'est pas non plus aussi facile que la descente.

**7.** Après avoir passé un peu de temps chez ces moines-là, il se rendit au bourg de Télanissos, situé au pied du sommet où il s'est aujourd'hui fixé. Ayant trouvé là une petite cahute, il y passa reclus trois années. Or, comme il ambitionnait d'accroître sans cesse son trésor de vertu, il désira de rester quarante jours [1] sans manger, | comme Moyse et Élie, ces hommes divins, et ainsi il cherche à persuader l'admirable [2] Bassus, qui en ce temps-là faisait la tournée de beaucoup de villages en qualité de visiteur des prêtres de campagne [3], de ne rien laisser dans sa cahute

1. C'est-à-dire le temps du Carême, cf. 6.15 où il y a l'article : τὰς τεσσαράκοντα ἡμέρας.

2. Ou « honorable », cf. *supra*, p. 390, n. 1.

3. ὃς τηνικαῦτα πολλὰς περιῴδευσε κώμας τοῖς κατὰ κώμην ἱερεῦσιν ἐπιστατῶν 5.11 s. Bon article de H. Leclercq en *DAC* XIV 1 (1939), s. v. *Périodeute*. Textes conciliaires dans Du Cange grec (à partir du Concile de Laodicée en Phrygie, 2e moitié du IVe s.). Leclercq y ajoute une lettre de Philéas de Thmuis (en 307) où la version latine, seule conservée, a *circumeuntes et potentes uisitare* : c'est déjà la définition du « visiteur apostolique » qu'est le périodeute. Moins sûr le sens dans Wilcken, *Chrest.* 130 (IVe s.), également cité Leclercq 373, περιοδεύομεν καὶ περιπατοῦμεν νυκτῆμαρ (l. 11/12). Plusieurs inscriptions de la Syrie du Nord mentionnent des périodeutes. L'une est une épitaphe sur un sarcophage, *Inscr. gr. l. Syrie* **332** A (Rbit en Antiochène : 487), une autre est une prière sur un linteau de porte, *ib.* **634** A (Ma'sarté, Antiochène) : κύριε ὁ θεός, ἀνάπαυσον τὴν ψυχὴν Ἀντωνίου περιοδ(εύτου), les autres sont le mémorial d'une construction d'église ou d'un pavement d'église par les soins d'un périodeute : *ib.* **130** (Zambour en Cyrrhestique) ; **310** A (Zebed en Chalcidique : 511) ; *dans la région même de Qalaat Sem'an*, **389** (Fâßrtîn : 372), où je lirais au début θ(εὸς) Ἰ(ησοῦ)ς ζωῆς ; **421** (*Tel-neshin !*) mosaïque, malheureusement non datée, couvrant le sol d'une chapelle ; **460** (Zerzita : 375/376) ; dans l'Apamène, **1726** (Tell Hazné : 562/563) sur une tour. Dans les nos 733 et 1935, les compléments ne sont pas certains. (Certains de ces textes sont cités déjà dans *DAC*, l. c., 373/379). L'épitaphe *IG*² 1367 n'a rien à voir avec les périodeutes (malgré J. S. Creaghan-A. E. Raubitschek, *Early Christian Epitaphs from Athens* [1947], 9). Il s'agit d'un médecin qui πολλοὺς βροτῶν περιοδεύσας a peiné en vain. Voir *Addenda*.

et d'emmurer la porte [1]. Comme l'autre lui remettait en esprit la difficulté de l'entreprise et l'exhortait | à ne pas tenir pour vertu le suicide, car c'est là le plus grand crime et le premier en gravité, « Eh bien, père », dit-il, « mets-moi de côté dix pains et une cruche d'eau, et si je vois que mon corps a besoin de nourriture, j'userai de ces aliments ». On fit comme il l'ordonnait : les aliments furent déposés, la porte reçut son enduit de boue. Le terme | des jours venu, l'admirable homme de Dieu Bassus arriva et, quand il eut enlevé la boue et franchi la porte, il trouva le compte des pains, il trouva aussi la cruche remplie encore de son eau : quant à Syméon, il gisait sans souffle et ne pouvait plus ni faire entendre un son ni se mouvoir. Ayant donc cherché une éponge il lui en trempa et rinça la bouche, | puis il lui fit absorber les symboles des mystères divins [2]. Et ainsi, fortifié par cet aliment, il se releva et prit un peu de
**6** nourriture, de la laitue sauvage, de la chicorée et autres légumes | de même sorte, les mastiquant et les faisant passer à l'estomac par petites bouchées [3].

**8.** C'est donc dans un émerveillement extrême que le vénérable Bassus regagna sa propre troupe où il fit le récit de ce grand prodige. | Il avait affaire à plus de deux cents thiasotes auxquels il ne permettait ni de posséder bête de somme ou mule [4], ni d'accepter de l'or si on en offrait, ni de sortir du monastère soit pour acheter quelqu'un des objets nécessaires soit pour voir quelqu'une des connaissances, mais leur ordonnait de passer tout le temps à l'intérieur et d'attendre la nourriture que | la faveur divine envoyait. Cette règle, les thiasotes la gardent jusqu'à ce jour, et, bien que devenus plus nombreux, ils n'ont pas transgressé les commandements qui leur ont été donnés.

**9.** Mais je vais revenir à mon sujet, le grand Syméon. Depuis lors jusqu'aujourd'hui, et cela fait vingt |-huit années, il demeure sans nourriture les quarante jours : le temps et la pratique ont d'ailleurs enlevé à la peine sa plus grande part. Or voici quelle était sa coutume : les premiers jours il se tenait debout et chantait des hymnes à Dieu ; puis, comme le corps, à cause du jeûne, ne pouvait plus supporter la station debout, c'est désormais assis qu'il accomplissait la divine | liturgie ; les derniers jours enfin, il en venait même à rester étendu. Car, comme la force s'était peu à peu dépensée et éteinte, il était forcé de reste couché à de-mi mort. Quand il fut monté sur sa colonne, comme il refusait d'en descendre, il imagina un autre moyen pour rester debout.

1. Littéralement « boucher la porte par un enduit de boue », πηλῷ καταχρῖσαι (5.13). Cf. *supra*, p. 296, n. 3, 297.
2. τῶν θείων μυστηρίων τὰ σύμβολα (5.26) : désigne, comme τὰ σύμβολα (ou τὸ σύμβολον) seul, ou τὰ θεῖα μυστήρια seul, l'Eucharistie. Le périodeute Bassus est chargé de faire faire aux ermites leur communion pascale.
3. κατὰ βραχύ (6.1) : cf. Thuc. I 64,2.
4. μούλην scripsi (μύλην uel μύλον codd.), coll. *Vita S. Sabae* 92.13, 134.9, 10, 14 Schwartz. Les monastères possédaient généralement des mules (ou mulets) pour les transports, et l'un des offices dans le monastère est celui de muletier (βορδουνάριος dans la *V. S. Sabae*, *l. c.*).



Il attacha une poutre à la colonne, puis, s'étant à son tour | lié par des cordes à la poutre, c'est ainsi qu'il passa les quarante jours. Après cela, comme désormais il jouit en plus grande part de la grâce d'en-haut, il n'eut même plus besoin de cette aide, mais se tint debout les quarante jours sans prendre d'aliments, ne tirant sa force que de son zèle et de la grâce divine.

**10.** Lorsqu'il eut donc passé, comme j'ai dit, trois années dans cette
**7** cahute (cf. 5. 7), il vint occuper ce fameux sommet | après y avoir fait faire un mur de clôture [1] circulaire ; et, quand il se fut procuré une chaine de fer de vingt coudées dont il attacha un bout à une très grosse pierre et fixa l'autre à son pied droit en sorte que, même s'il le voulait, il ne pût sortir de | ces limites, il passa son temps au-dedans à se représenter continuellement le ciel, se contraignant à contempler les sublimités célestes : de fait [2], la chaîne de fer n'empêchait pas l'envol de la pensée. Mais lorsque l'admirable Mélétius, qui avait reçu alors la charge d'évêque sur toute la contrée d'Antioche [3], homme prudent, brillant d' | intelligence et orné des grâces de l'esprit, eut déclaré superflue la chaîne de fer, puisque la droite raison suffisait à imposer au corps des liens spirituels, il céda et, accueillant docilement ce conseil, il ordonna qu'on fît venir un forgeron et lui prescrivît d'ouvrir la chaîne. Or, comme une peau avait été attachée à la jambe pour que le corps | ne fût pas abîmé par le fer, et qu'il fallait la déchirer elle aussi car les deux bords en avaient été cousus, on aperçut, dit-on, plus de vingt énormes punaises qui se cachaient dans cette peau : cela aussi, l'admirable Mélétius déclara l'avoir vu. De mon côté je l'ai mentionné, pour manifester par ce trait aussi l'extrême endurance de cet homme. Car, alors qu'il pouvait facilement pincer | de la main la peau et tuer toutes les punaises, il en supportait avec patience les morsures douloureuses, accueillant volontiers dans les petites choses l'occasion de s'exercer à de plus grands combats.

**11.** Cependant, comme sa réputation se propageait en toutes directions, tous accouraient à lui, non seulement les gens du voisinage, mais aussi ceux qui étaient | à plusieurs jours de chemin : les uns amenaient des paralytiques, les autres réclamaient la santé pour des malades, d'autres appelaient à leur secours pour devenir pères, bref, ce qu'on n'avait pu obtenir de la nature, on suppliait de le recevoir par son entremise. La chose une fois reçue et leurs prières exaucées, ils s'en retournaient avec joie : et comme ils proclamaient les | bienfaits
**8** qu'ils avaient obtenus, c'est plusieurs fois autant de gens dont ils susci-

1. θριγκίον 7.1 (écrit τριγχίον, cf. K. Dieterich, *Untersuchungen zur Geschichte der griechischen Sprache*, Leipzig, 1898, 84 s.) : cf. *supra*, ch. IX, p. 295, n. 2.
2. Dans οὐ γὰρ ἐκώλυε (7.6 s.), γάρ, comme souvent, explicite une pensée sous-entendue : « cet objet lui restait accessible, car... ».
3. Ce Mélèce, différent du patriarche Mélèce du IVe siècle (cf. *supra*, ch. VII, p. 248 ss.), est chorévêque du patriarche alors régnant, Porphyre (404-413) ou Alexandre (413-421). Pour θαυμάσιος (7.8, 17), cf. *supra*, p. 390, n. 1.

taient la venue avec les mêmes demandes. Et ainsi, comme tous arrivent de tout côté et que tout chemin prend la ressemblance d'un fleuve, c'est un océan de peuple qu'on peut voir rassemblé en ce lieu, un océan où se déversent les fleuves venus | de toute part. Car il n'afflue pas seulement les habitants de notre Empire, mais aussi les Ismaélites, les Perses, les Arméniens soumis aux Perses, les Ibères [1], les Homérites [2] et les peuples plus à l'intérieur que ceux-ci. Il vient aussi beaucoup des habitants de l'extrême Occident, les Hispanes, les Bretons (Grande-Bretagne), et les Gaulois qui | habitent l'entre-deux [3]. Quant à l'Italie, il est superflu d'en parler. Car dans la très vénérable Rome, dit-on, si fameux est notre homme que, dans tous les vestibules des ateliers, ils lui ont élevé de petites statues, se procurant par là-même une sorte de garde et de sécurité.

**12.** Cependant les arrivants étaient innombrables et tous s'efforçaient de le toucher et de récolter quelque bénédiction par le contact de sa fameuse robe de peau [4]. Dès lors donc, comme tout d'abord il jugeait inconvenants ces excès d'honneur, et qu'en second lieu il supportait avec peine la fatigue de la chose, il imagina cette station | sur la colonne. Après avoir ordonné d'abord qu'on la lui taillât de six coudées, puis de douze, après cela de vingt-deux, elle l'est maintenant de trente-six : car il aspire à s'envoler au ciel et à quitter ce séjour d'ici-bas.

Quant à moi, j'estime que ce n'est pas non plus sans un décret de la Providence divine que s'est produite cette | station. C'est pourquoi j'invite les critiques à refréner leur langue et à ne pas la laisser s'emporter à l'aventure, mais à faire cette observation que souvent le Maître a machiné de telles sortes de choses pour édifier | les gens trop nonchalants. De fait il a commandé à Isaïe de marcher nu et sans chaussures ; à Jérémie, d'annoncer la prophétie aux incrédules, simplement vêtu d'un pagne sur ses reins, et, une autre fois, de se mettre autour du cou un carcan de bois et, après | cela, de fer ; à Osée, de prendre pour femme une prostituée, et de nouveau d'aimer une femme de mauvaise vie et adultère ; à Ézéchiel, de se coucher quarante jours sur le côté droit et cent cinquante jours sur le côté gauche, et, en outre, de percer la muraille, de sortir en fugitif, et de donner en | sa personne une figuration de captivité, et, une autre fois, d'aiguiser une épée en tranchant de rasoir, de se raser avec cela la tête, de diviser les cheveux coupés en quatre parts, et d'assigner tels cheveux à telle fin, tels autres à telle autre fin [5], et je m'arrête pour ne

1. Entre la Mer Noire et la Mer Caspienne. Cf. Plut. *Pomp.* 34, etc.
2. Au S.-O. de l'Arabie, cf. P. W., VIII 2182 ss.
3. Sur les rapports légendaires entre Syméon et Sainte Geneviève, cf. Delehaye, *Stylites*, XIX ss.
4. ἀπὸ τῶν δερματίνων ἐκείνων ἱματίων (8.17). Cet ἐκείνων prouve que, du temps déjà de Théodoret, cette robe de peau était regardée comme faiseuse de miracles. Syméon voudra qu'on l'enterre avec elle (Syr. **123**, 168.28 ss.). Cependant, d'après la *Vie de S. Daniel le Stylite*, elle aurait passé à ce saint (*Vita S. Danielis* 22, p. 23.7 ss. Delehaye).
5. Is. 20, 2 ; Jérém. 1, 17 ; 34, 1 ; 35, 13 ; Osée 1, 2 ; 3, 1 ; Ezech. 4, 4-6 ; 12, 5 ; 5, 1.



pas faire le compte de tout. Or, si le Chef de l'Univers ordonnait chacun de ces actes, c'était pour rassembler | par le côté paradoxal du spectacle ceux qui ne croyaient pas à la parole et refusaient d'écouter la prophétie, et leur faire prêter l'oreille aux oracles divins. Car qui n'aurait été frappé de stupeur à voir un homme de Dieu marcher nu ? Qui n'eût désiré d'apprendre la cause du phénomène ? Qui n'eût demandé pourquoi enfin | le prophète acceptait d'habiter avec une prostituée ? De même donc que le Dieu de l'Univers a ordonné qu'eût lieu chacune de ces actions parce qu'il veillait au salut de ceux qui vivent dans la nonchalance, de même aussi a-t-il suscité ce spectacle nouveau et paradoxal parce que, par l'étrangeté de la chose, il forçait tout le monde à le venir voir, et qu'il rendait ainsi croyable | aux arrivants l'admonition qu'on leur offrait. Car la nouveauté du spectacle devient un gage suffisant de la vérité de la leçon, et celui qui est venu pour voir s'en retourne instruit dans les choses divines. Et de même que ceux qui ont en partage de régner sur les hommes | changent, après quelque période de temps, les types des monnaies, font graver par exemple la figure tantôt d'un lion, tantôt d'un astre, et d'autres fois d'un ange [1], essayant de donner plus de valeur à l'or par la nouveauté de l'empreinte, de même le Souverain Roi | de l'Univers, en imposant sur la piété, comme de certaines empreintes, ces façons de vivre nouvelles qui revêtent toutes formes, excite à la louange divine non seulement les langues des nourrissons de la foi, mais celles encore des gens malades d'incrédulité.

**13.** Qu'il en aille bien de la sorte, j'en prends à témoin non | des discours, mais la clameur même des faits. Les Ismaëlites par exemple, qui étaient de nombreuses myriades à vivre esclaves dans les ténèbres de l'impiété, c'est la station sur la colonne qui les a éclairés. Car cette lampe toute brillante, placée comme sur un chandelier, a fait jaillir de tout côté ses rayons à l'instar du soleil. Et l'on peut voir, comme je le disais, les Ibères aussi, et les| Arméniens et les Perses arriver là et jouir du saint baptême. Quant aux Ismaélites, qui arrivent par compagnies, deux cents et trois cents à la fois, parfois même par milliers, ils renient à grands cris leur erreur ancestrale et, fracassant devant ce grand luminaire (Syméon) | les statues qu'ils adoraient, renonçant aux cérémonies secrètes d'Aphrodite — dès l'origine, ils ont accueilli le culte de ce démon —, ils participent aux divins mystères [2], acceptent des lois de cette bouche sacrée, disent adieu à leurs mœurs traditionnelles, et repoussent désormais | la manducation des ânes sauvages et des chameaux.

**14.** Ceux-là, je les ai vus de mes propres yeux, je les ai entendus moi-même renier leur impiété ancestrale et donner leur assentiment à la doctrine évangélique. Même j'ai couru une fois un très grand péril. Le saint leur ordonna, en effet, de venir à moi et de recevoir | de moi la bénédiction

1. En 10.3, virgule après ἀστέρων et ἄλλοτε, pas de virgule après ἀγγέλων. Hervet a le bon texte : *aliquando autem stellarum, et aliquando angelorum.*
2. τῶν θείων μυστηρίων 10.22 : cf. *supra*, p. 392, n. 2.

sacrée, leur disant qu'ils en tireraient le plus grand fruit. D'un élan
**11** plutôt barbare ils accoururent | donc à moi et me tiraient qui devant, qui derrière, d'autres sur les côtés : ceux qui étaient plus éloignés se lançaient sur moi et, tendant les mains, se saisissaient qui de ma barbe, qui de mes vêtements. J'eusse été étouffé par leur | attaque trop véhémente si le saint, poussant un grand cri, ne les avait tous dispersés. Telle est l'édification qu'a fait jaillir cette colonne raillée par les moqueurs, tel le rayon de connaissance de Dieu qu'il a fait descendre sur l'entendement des barbares.

Je sais encore une autre action accomplie par ces gens-là. Une tribu suppliait l'homme | divin de formuler une prière et une bénédiction à l'adresse de son chef de tribu. Une autre tribu qui se trouvait là s'y opposait, disant qu'il ne fallait pas que la bénédiction fût envoyée à ce chef, mais au sien propre : car celui-là était tout à fait dépravé, celui-ci sans iniquité. Une longue querelle s'étant produite et une dispute acharnée à la manière des barbares, à | la fin ils se jettent les uns sur les autres. Pour moi, à force de discours, je leur conseillai de rester tranquilles, vu que l'homme divin avait de quoi transmettre sa bénédiction et à l'un et à l'autre. Cependant les uns continuaient de dire que l'autre chef ne devait pas obtenir la bénédiction, et les autres essayaient d'un priver le premier. C'est à grand peine que | le saint, leur jetant d'en haut des menaces et les appelant « chiens », éteignit la querelle. J'ai raconté ce trait dans le désir de montrer la foi dont ils sont animés. Car ils n'auraient pas eu tant de rage les uns contre les autres s'ils n'avaient cru que la bénédiction de l'homme divin possédait la vertu la plus grande.

**15.** Une autre fois encore, j'ai vu un prodige fameux. Un homme fait irruption (c'était lui aussi un chef de tribu des Sarrasins) et supplie la tête sainte de porter secours à un individu qui, sur la route, avait été paralysé des membres. L'homme, disait-il, avait subi cette attaque à
**12** Kallinikos, c'était là un château-fort très | important. Il fut donc apporté à la vue de tous et le saint lui commande de renier l'impiété de ses pères. Quand, obéissant avec joie, il eut satisfait à l'ordre, le saint lui demanda s'il croyait au Père, au Fils unique et au Saint | -Esprit. L'autre professa qu'il croyait. « Puisque tu crois à ces noms divins, dit alors le saint, lève-toi. » Lorsqu'il fut debout, le saint lui ordonna de se mettre sur les épaules le chef de tribu et de le porter jusqu'à sa tente : or, ce chef était d'une taille énorme. L'homme aussitôt prit le chef et s'en alla, et tous les gens présents d'agiter leurs langues pour louer Dieu. | Le saint donna cet ordre en imitation du Maître, qui commanda au paralytique de porter son lit (Mth. 9, 6). Et que nul n'appelle outrecuidance d'un tyran le fait d'imiter le Christ. Car c'est du Christ même qu'est le mot (Joh. 14, 12) : « Celui qui croit en moi, les œuvres que je produis, il les produira lui aussi, et il en produira de plus grandes encore. » Or de cette promesse aussi nous avons vu | l'accomplissement. Car, alors que l'ombre du Seigneur n'a nulle part fait de miracles, l'ombre du vénérable Pierre a brisé la mort, chassé les maladies, mis en fuite les démons (Act. Ap. 5, 15). Mais ces prodiges eux aussi, c'est le maître qui les opérait par ses serviteurs, et maintenant tout de même, c'est en usant de son nom que le divin Syméon accomplit ses | innombrables miracles.



**16.** De fait, un autre miracle, nullement moindre que le précédent, eut lieu par l'action du saint. Un de ceux qui avaient cru au nom sauveur du Christ notre Maître, un Ismaélite non sans distinction, avait fait à Dieu un vœu et une promesse en prenant à | témoin le saint lui-même. La promesse était de s'abstenir désormais, jusqu'à la fin, de tout aliment qui eût eu vie [1]. Cette promesse, je ne sais comment, quelque temps après, il la transgressa : ayant tué un oiseau, il s'enhardit à le manger. Mais, parce que Dieu voulut l'amener à résipiscence par une preuve éclatante et honorer son serviteur | qui avait été témoin de la promesse trans-
**13** gressée, la chair de l'oiseau fut changée en pierre, en sorte que, l'eût-il même voulu, il n'eût pu désormais le manger. Car comment eût-ce été possible alors qu'avait été pétrifié le corps qu'on avait pris pour nourriture [2] ? | Stupéfait de ce spectacle paradoxal, le barbare, en toute hâte, va trouver le saint : il met au jour son péché caché, proclame devant tous sa transgression, demande pardon à Dieu de sa faute et appelle le saint à son secours, afin que, par ses prières | toutes puissantes, il le tire des liens du péché. Beaucoup ont constaté d'eux-mêmes le miracle après avoir palpé la partie de l'oiseau avoisinant la gorge, et vu qu'elle était faite d'os et de pierre.

**17.** Je n'ai pas seulement assisté moi-même à ses miracles, mais j'ai entendu aussi ses prédictions sur l'avenir. De fait, la | sécheresse passée, l'extrême stérilité de cette année-là et la famine jointe à la peste qui en résultèrent, c'est deux ans à l'avance qu'il les prédit : il avait vu, dit-il, une verge qui menaçait les hommes et indiquait à l'avance les calamités qu'elle infligerait. Une autre fois, il annonça à l'avance l'attaque de ce qu'on nomme hanneton, | ajoutant qu'elle ne causerait pas de grande ruine, car la philanthropie divine irait de concert avec le châtiment. Or, trente jours s'étant écoulés, il survint une masse si énorme de hannetons qu'elle intercepta les rayons du soleil et plongea temporairement le pays dans l'ombre : cela, nous l'avons tous constaté exactement. Cependant, l'attaque n'endommagea que le fourrage des animaux sans causer | la moindre perte à la nourriture des hommes. A moi aussi, qui étais en butte à des persécutions, il m'annonça quinze jours à l'avance la mort de mon ennemi [3] et l'expérience m'apprit la vérité de sa prédiction.

1. ἐμψύχου τροφῆς (12.26), c'est-à-dire de viande, les légumes étant regardés comme des ἄψυχα.
2. En 13.3/5 lire πῶς γὰρ οἷόν τε ἦν ἀποπετρωθέντος οὗπερ εἰς βρῶσιν ἐπείληπτο σώματος [ἐσθίειν δύνασθαι] ; Les deux derniers mots manquent en w et Hervet, ἀποπετρωθέντος ne forme qu'un seul mot, cp. Hermès ap. Stob. XXVI (t. IV de mon édition) ἀπορνεόω 86.9, ἀπανθρωπίζω 86.12, ἀφερπετόω 86.19, ἀπιχθυόω 86.24.
3. Ou « la fin de cette inimitié », si on lit κατάλυσιν τοῦ πολέμου (m, t, w et Hervet) au lieu de κ. τοῦ πολεμίου.

[1 Une autre fois encore, il lui fut donné de voir deux verges qui, tombant du ciel, se précipitaient sur la terre à l'orient et à l'occident. L'homme divin interpréta la chose comme une révolte des nations Perse et Scythe contre l'Empire romain. Il expliqua la vision aux gens présents et, par ses larmes abondantes et ses supplications ininterrompues, il arrêta les coups qui menaçaient l'Empire. Ce qui est sûr du moins, c'est que la nation perse, déjà tout armée et prête à l'attaque contre les Romains, une impulsion divine s'étant exercée en sens contraire, fut arrêtée soudainement dans l'invasion qu'elle projetait et pleinement occupée chez elle en des périls domestiques.]

**18.** Bien que je sache toute une foule d'autres traits analogues, je les laisserai de côté pour éviter un trop long discours. Et d'ailleurs il suffit même de ceux-là pour montrer la clairvoyance spirituelle de son entendement.

Sa renommée était grande jusque chez le roi des Perses. De fait, comme l'ont raconté | les ambassadeurs qui étaient allés à sa cour, il les interrogeait avec soin sur ce qu'était le genre de vie du saint, et sur la nature de ses miracles. On dit aussi que l'épouse du roi avait demandé de l'huile honorée de sa bénédiction et qu'elle la reçut comme le don le plus précieux. Tous les gens aussi de la cour du roi, frappés par sa réputation et bien qu'ils eussent | accueilli maintes calomnies des mages contre lui, interrogeaient scrupuleusement à son sujet et, une fois instruits, l'appelaient un homme divin. Le reste de la foule s'approchait des muletiers, serviteurs et soldats [2], et, leur offrant de l'argent, demandaient instamment d'obtenir quelque part de la bénédiction contenue dans l'huile [3].

**19.** La reine des Ismaélites, qui était stérile et désirait des enfants, envoyant d'abord au saint quelques-uns des plus hauts dignitaires, implora la faveur de devenir mère. Lorsqu'elle eut réussi dans sa prière et enfanté comme elle l'avait souhaité, ayant pris le roi qui lui était né, elle courut chez le saint vieillard : et, comme l'accès n'était pas permis aux femmes, | elle lui envoya le bébé en suppliant qu'il obtînt de lui sa bénédiction. « Car c'est à toi, disait-elle, qu'appartient cette gerbe : pour moi, j'ai avec larmes contribué la semence qu'appelaient mes vœux, mais c'est toi qui, de la semence, as fait une gerbe [4], en attirant par ta prière | l'averse de la grâce divine. » Mais jusqu'à quand m'efforcerai-je de mesurer l'abîme de l'océan Atlantique ? Car de même

1. Ce paragraphe entre crochets droits n'existe qu'en w et la v. latine. Il est probablement apocryphe, cf. *supra*, p. 348, n. 2.
2. Qui avaient accompagné ou conduit les ambassadeurs, πρέσβεις (14.5). Les muletiers (ὀρεωκόμοι, 14.12) sont vraisemblablement ceux de la poste impériale, cf. L. Robert, *Hellenica*, x (1955), 46 ss., en particulier 50, n. 2, 51, n. 1, 53-54.
3. Littéralement « consistant dans l'huile », τῆς τοῦ ἐλαίου εὐλογίας 14.13 s.
4. Σὸν γάρ, ἔφη, τόδε τὸ δράγμα· ἐγὼ μὲν γὰρ μετὰ δακρύων τὸ τῆς εὐχῆς προσενήνοχα σπέρμα, σὺ δὲ τὸ σπέρμα πεποίηκας δράγμα, τῆς θείας χάριτος διὰ προσευχῆς ἑλκύσας τὸν ὑετόν 14.21 ss. Il est bien sûr que la bonne reine n'a pas parlé ainsi, cf. *supra*, p. 284 et n. 1, où les mêmes images reparaissent.



que ces profondeurs ne peuvent être mesurées par l'homme, de même ce qui chaque jour est accompli par le saint passe tout récit.

**20.** Pour moi, plus que tout cela, j'admire sa force d'âme. Car c'est nuit et jour qu'il se tient exposé à la vue de tous. En effet, comme il a fait enlever les portes et renverser une partie non minime de la barrière de clôture [1], il se présente à tous les regards comme un spectacle neuf et paradoxal, tantôt debout pour un long temps, tantôt se livrant à de fréquentes | inclinations et offrant à Dieu ses prosternations. Beaucoup d'ailleurs des gens qui se trouvent là comptent ses prosternations. Un jour, un de mes compagnons, après en avoir énuméré mille deux cent quarante-quatre, ayant relâché de son attention, cessa de compter. Dans ses inclinations, le saint abaisse chaque fois le front jusqu'au voisinage de ses | doigts de pied. Car, comme son estomac ne reçoit de nourriture qu'une fois la semaine, et cela en petite quantité [2], il permet facilement au dos de se courber. On dit aussi que, par suite de sa station debout, un ulcère de Chiron [3] s'est formé à son pied gauche et qu'il en sort continuellement une très grande quantité de pus. Cependant aucun de ces accidents | n'a fait chanceler son ascèse monastique [4] : il supporte généreusement toute souffrance volontaire et involontaire, triomphant des unes et des autres par son ardeur spirituelle. Quant à son ulcère pourtant, il fut forcé un jour de le montrer à quelqu'un. J'en veux rapporter la cause.

**21.** Il était venu un individu de Rab'ān [5], homme vertueux et qui | avait reçu la dignité de diacre du Christ. Celui-ci, une fois arrivé sur la montagne, lui demanda : « Dis-moi, au nom de la Vérité qui a converti à elle le genre humain, es-tu | un homme ou un être immatériel [6] ? » Comme les gens présents s'étaient fâchés de cette interrogation, le saint ordonna à tous de se taire et dit à l'homme : « Pourquoi enfin m'as-tu posé cette question ? » L'autre répondit : « C'est que j'entends répéter par tous que tu ne manges | ni ne dors, toutes choses propres à l'homme : car nul être doué de la nature humaine ne saurait vivre tout au long sans nourriture et sans sommeil. » Alors le saint commanda qu'on plaçât une

1. Cf. *supra*, p. 351, n. 1.
2. w et v. lat. ajoutent ici : « juste ce que représente la participation à l'Eucharistie ». Or on peut être quasi assuré que c'est là une interpolation, dérivée d'un τόπος connu dans la littérature hagiographique. Le moine ne se nourrit que de l'Eucharistie, cf. *Hist. Mon.* XII 5 (64.4 Pr.) γήινον οὐδὲν διῃτήθην τοῦ ἀγγέλου με τρέφοντος τὴν οὐράνιον τροφὴν καθ' ἡμέραν,, XV 5 (70.9 ss.) ὁ κύριος ἔσται σοι ἀληθὴς βρῶσις καὶ τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον ἀληθὲς πόμα καὶ ἀρκεῖ σοι τέως ἡ πνευματικὴ τροφή : un ange ayant dit cela à Jean, il ne mange plus que des herbes sauvages, sa vraie nourriture étant l'Eucharistie qu'il reçoit chaque dimanche. Cf. R. Reitzenstein, *Historia Monachorum und Historia Lausiaca*, 122, 2.
3. χειρώνιον ἕλκος 15.17 s. Cf. *supra*, p. 353, n. 1.
4. τὴν φιλοσοφίαν ἐξήλεγξεν 15.20.
5. Cf. *supra*, p. 351, n. 2.
6. ἄνθρωπος εἶ ἢ ἀσώματος φύσις ; 15.27. Cp. Ant. 7 (26.24) ἢ φάντασμα ὑπάρχεις, *H. R.*, VI 1361 B 1 s. εἰ ἄνθρωπείαν ἔχει τὴν φύσιν, καὶ μὴ δαίμων τις ἀπατεὼν εἴη τοιαῦτα σχηματιζόμενος.

échelle contre la colonne, il ordonna à l'homme d'y monter et d'examiner d'abord ses mains, puis de mettre la main au-dedans de son vêtement de peau, et d'examiner | non seulement ses pieds, mais aussi ce très cruel ulcère. Quand l'homme eut examiné et admiré la grosseur énorme de l'ulcère et qu'il eut appris du saint qu'il s'alimentait, il redescendit de là-haut et, étant venu à moi, me raconta toute la chose.

**22.** Dans les panégyries qui rassemblent tout le peuple, il donne | un autre exemple de force d'âme. Car, après le coucher du soleil jusqu'à ce que de nouveau il paraisse à la partie orientale de l'horizon, il se tient debout toute la nuit, les mains levées vers le ciel, sans se laisser ni séduire par le sommeil ni vaincre par la fatigue.

**23.** En de si grands travaux, avec une telle masse d'actions vertueuses et | un si grand nombre de miracles, il est aussi modeste de cœur que s'il était le dernier en dignité de tous les hommes. Outre cette modestie de cœur, il est extrêmement facile d'accès, doux et gracieux, répondant à chacun de ceux qui lui adressent la parole, travailleur manuel, mendiant ou paysan. Du Maître | plein de munificence, il a reçu aussi le don d'enseignement : deux fois chaque jour il donne des exhortations, versant à flots sur les auditeurs une parole abondante et gracieuse ; il propose les leçons de l'Esprit divin et recommande de lever la tête vers le ciel et d'y voler, de | se séparer de la terre, de se représenter le Royaume
17 | qu'on espère, de craindre la menace de la géhenne, de mépriser les choses terrestres, d'attendre fermement les biens à venir.

**24.** On peut le voir aussi faisant fonction de juge et prononçant ses arrêts avec droiture et justice. C'est après la neuvième heure | qu'il se livre à ces activités et aux autres du même ordre. Car toute la nuit, et le jour jusqu'à la neuvième heure, il passe son temps à prier. Après la neuvième heure il propose d'abord aux gens présents la doctrine divine, puis, après avoir accueilli la requête d'un chacun et accompli quelques guérisons, il met fin aux querelles des gens | en dispute. Vers le coucher du soleil il recommence désormais son entretien avec Dieu.

**25.** Avec ces occupations et toutes ces activités il ne néglige pas même le soin des saintes églises, tantôt luttant contre l'impiété des païens, tantôt renversant l'audace | des Juifs, d'autres fois dispersant les bandes des hérétiques ; un jour il écrit à ce sujet à l'Empereur [1], un autre jour il excite les gouvernants à s'empresser pour les intérêts de Dieu [2], d'autres fois aussi, c'est aux pasteurs même des églises qu'il recommande de prendre plus de soin de leurs troupeaux [3].

1. Lettre de Syméon à Léon I (entre le 7 fév. 457 et 459), Lietzmann 188 s. (Syr.). Lettres de Théodose II (408-450) à Syméon, Lietzmann 192-194 (texte latin : *Synodicon* 141 = *Conc. Eph.* I 4, 92 Schwartz). Cf. *infra*, note additionnelle F.
2. Lettre du comte Titus à Syméon, *Synod.* 234 (*Conc. Eph.*, 170.30 Schwartz).
3. Lettre de Syméon au patriarche Jean d'Antioche, Lietzmann 191.



**26.** Dans ce récit que j'ai fait, je me suis seulement efforcé de montrer, par une goutte, la nature de la pluie, faisant goûter aux lecteurs de cet écrit, au bout de mon index, un peu de la douceur du miel. Les traits que tout le monde célèbre sont plusieurs fois autant que ceux-ci. Mais je ne fais pas profession ici de tout raconter : plutôt, par un petit nombre d'exemples, de montrer | le caractère du genre de vie de chaque saint. D'autres encore, comme il est juste, composeront de bien plus amples récits ; et même, s'il continue à vivre, ils ajouteront des miracles plus grands même peut-être que ceux-ci [1]. Quant à moi, je désire et je supplie Dieu que non seulement le saint lui-même, avec l'assistance de ses propres prières, persévère en ces nobles travaux, puisqu'il est l'ornement commun et | la parure de la piété, mais encore que ma vie à moi soit ramenée à
18 l'ordre et conduite en rectitude selon la manière de vivre évangélique.

[[2] Après avoir vécu longtemps encore avec de nombreux miracles et travaux, après être demeuré, lui seul de tous les hommes qui jamais furent, non vaincu par les flammes du soleil, les glaces de l'hiver, les assauts des bourrasques et la faiblesse de l'humaine nature, quand il lui fallut désormais être réuni au Christ et recevoir la couronne de ses innombrables combats, il confirma sans doute par sa mort, à ceux qui ne le pouvaient croire, qu'il était bien un homme, mais, même après la mort, il resta fixé debout : son âme avait gagné le ciel, mais son corps, même ainsi, ne supportait pas de tomber, il se tenait debout tout droit au lieu de ses combats, comme un athlète invincible qui ne veut toucher terre par aucun de ses membres. C'est ainsi que, les accompagnant jusqu'après la mort, la victoire demeure pour les lutteurs du Christ [3]. Ce qui est sûr du moins, c'est que des guérisons de maladies de toutes sortes, des miracles, des manifestations de puissance divine s'accomplissent aujourd'hui encore comme lorsqu'il était en vie, non seulement auprès du cercueil qui contient sa sainte dépouille, mais encore auprès du monument de sa vaillance et de ses longues épreuves athlétiques, je veux dire la grande et fameuse colonne de ce réellement juste et très renommé Syméon, grâce aux saintes intercessions de qui je désire moi aussi persévérer dans ces nobles travaux et être conduit en rectitude selon la manière de vivre évangélique.]

1. Cf. *supra*, p. 354.
2. Cette seconde conclusion est sûrement interpolée. En 459, Théodoret est mort (cf. *supra*, ch. VII, p. 245, n. 1). Le style grandiloquent n'est pas dans la manière de l'historien. La mort debout contredit les faits (*supra*, p. 382, n. 2) et ne sert ici qu'à un développement de pure rhétorique.
3. Lire μένει (= *manet* Hervet : μέρει w) [et ἀποθανοῦσιν (= *etiam post mortem* Hervet : ἀποθανοῦσα w).

# CONCLUSION

Il est extrêmement difficile de conclure. J'ai essayé, par de nombreuses citations, de rapprocher mon exposé de la vie même. Or la vie n'est pas simple, ne se laisse pas résumer. Elle est détail infini, diversité, complexité, toujours s'il s'agit d'un groupe social, souvent même quand on ne prend qu'un seul être individuel.

Néanmoins, me rappelant l'objet propre de cette étude — l'insertion du christianisme dans un milieu encore païen, en un temps, dans un pays déterminés —, je voudrais marquer ce qui me paraît résulter des documents eux-mêmes, de ce que l'anglais nomme « evidence ».

1° Antioche est une grande ville presque maritime, de population mêlée quant aux races et quant aux fortunes, avec une longue tradition d'opulence et de plaisir. Elle est fameuse par ses lieux de spectacle, par l'esprit caustique et la facilité de mœurs de ses habitants, par les occasions qu'elle offre aux provinciaux d'alentour de se donner du bon temps. La τρυφή semble être son enseigne. Un père sage la craint pour son fils. Le vice grec y règne. Julien, Libanius, Chrysostome s'accordent à la dire corrompue. J'ai essayé de montrer plus haut (ch. II) qu'il ne faut pas exagérer ces noirceurs. Toute grande ville, ancienne ou moderne, comporte des tares inévitables. Il serait aussi injuste de retenir ces seuls traits que de juger *tout* Paris sur la qualité de certains spectacles ou l'aspect de certains quartiers.

2° Aussi bien les lettres de Libanius, adressées il est vrai à des parents hors d'Antioche, donc provinciaux, corrigent-elles le tableau. Nous voyons des pères très soucieux, non seulement des études de leurs fils, mais de leur conduite morale. L'un d'eux s'effraie à la pensée que son fils ait dû subir le fouet. Une telle punition, à ses yeux, ne pouvait être méritée que par une faute grave et Libanius doit le rasssurer : ce n'était que paresse. Quand ces garçons sont rentrés dans leurs patries, le reproche le plus grave que Libanius ait à leur faire est un excès de timidité. Ils hésitent à prendre la parole en public. On conviendra que ce défaut n'est pas celui de jeunes insolents. Dans l'ensemble, la société bourgeoise que l'on devine par ces lettres est, comme je disais (ch. IV), honnête et saine. L'affection que Libanius garde à ses « fils », et qui suppose la réciproque, honore le maître et l'élève et ne donne pas une mauvaise impression, tout au moins des provinciaux. Car, à la vérité, Libanius se montre plus sévère pour les jeunes gens d'Antioche même (or. XXX *infra*) : il les dit plus soucieux de l'hippodrome que de leur tâche de

curiales, indolents à parler, et cela, parce qu'ils négligent leurs livres et ne s'entretiennent point dans l'art oratoire. Ces plaintes sont de 388. Un peu plus tôt, en 381, il signalait des défauts plus graves (cf. ch. III, p. 102, n. 4). Ici encore, d'ailleurs, on aurait tort, je crois, de pousser les hauts cris. Il s'agit de jeunes gens, et l'on peut se demander si, en plein XVII^e^ siècle chrétien, la jeunesse se montrait plus sage.

3° Ce qui frappe bien davantage, dans l'énorme correspondance de Libanius, c'est l'absence de tout sentiment religieux un peu profond. Qu'il se réconforte lui-même dans ses maux physiques, ses migraines continuelles (ep. 727, 1), l'accident qu'il eut au pied (*Bios* 183), les vertiges qui l'affligèrent dans sa vieillesse (*Bios* 243 ss., 268), et dans ses deuils, la mort de Julien, celle de tant d'élèves bien-aimés, celle de son fils, ou qu'il cherche à consoler des amis en détresse, il ne revient jamais qu'aux λόγοι, c'est-à-dire à la lecture des Anciens, aux exemples héroïques qu'ils rapportent, à leur leçons (cf. ch. VI). Et certes, c'est là une grande et noble morale. Mais il est futile ici de louer ou de blâmer. On tâche à comprendre. Et l'on voit alors clairement que, dans une telle éthique, il n'y avait point place pour le christianisme. C'était un système clos, qui se suffisait. Il n'était pas besoin d'autre chose, d'un salut, d'un Sauveur. L'idée de péché, au sens chrétien, était totalement absente. L'idée d'une misère fondamentale de l'être humains ne l'était pas moins.

Libanius, dès lors, pas plus que Marc Aurèle, n'avait point d'ouverture à la religion du Christ, et il est naturel qu'il eût eu horreur et des empereurs chrétiens (de Constance surtout) et des moines. Ne jugeât-on ceux-ci que d'après lui, ils feraient mauvaise figure. Mais il y a peut-être un autre aspect, et j'ai tenté de le montrer.

4° Du moment où la religion chrétienne ne fut plus persécutée, elle ne fut plus l'objet d'un choix personnel, somme toute héroïque, elle devint chose permise, recommandée, depuis Théodose ordonnée. La masse devint chrétienne, et l'on peut dire qu'avec la masse tout le paganisme latent dans l'homme envahit le christianisme. Pour le peuple chrétien d'Antioche, il importe sans doute de faire son salut ; mais il n'importe pas moins, tant qu'on est là, de jouir à pleine mesure de toutes les bonnes choses de la vie présente. C'est ce peuple chrétien qui remplissait hippodrome et théâtre et qui peut-être, sous Valens, suivait les processions de Bacchus et de Déméter : la fête était publique, et pourquoi la manquer ?

Mais le vrai christianisme est autre chose. Il est essentiellement vie de l'Esprit, désir d'union à Dieu. On ne comprend rien aux moines si l'on ne part de cela. Leurs effrayantes pénitences sont chose accessoire. Elles tiennent à la race — les moines syriens y insistent bien plus que ceux d'Égypte —, à une vue encore matérielle de l'ascèse, à une conception dualiste où il semble que le seul moyen de supprimer l'obstacle de l'homme à Dieu soit de détruire le corps au lieu de le mater. Il n'en est pas moins indubitable que la cause première de cette ascèse est un désir de contemplation. Théodoret le prouve à tout moment, et on devrait le croire à priori : la conduite des moines syriens serait, autrement, absurde.



Or il y a un lien profond entre ces deux phénomènes : je veux dire, d'une part, le christianisme qui, devenu officiel, se répand dans les masses et reste donc à la surface, d'autre part l'existence des moines. Car si le christianisme doit être vie spirituelle, et s'il y a danger que, se généralisant, il se borne à recouvrir un paganisme de fond, il faut qu'il y ait de nouveau des témoins du Christ qui s'efforcent de mener cette vie et d'en donner l'exemple. En sorte qu'une loi mystérieuse, qu'on dirait presque nécessaire, associe, au cours des âges, monastères ou ermitages aux grandes villes. Il y avait, dans la Syrie du Nord, bien des retraites plus cachées que le Silpius au sud d'Antioche : or c'est là pourtant, on l'a vu dans la II^e^ Partie, que se fixent, selon Théodoret, nombre d'ermites et même, au dire de Chrysostome, beaucoup de monastères. Qu'ils aient influé directement sur la vie chrétienne à Antioche, on l'a vu aussi. Sans parler de l'intervention spectaculaire de 387 où les moines descendirent à Antioche et intercédèrent pour la ville, ils jouaient un rôle de directeurs d'âmes. Chrysostome recommande à ses ouailles d'aller contempler leur vie, qu'il peint sous des traits idylliques. Lui-même, formé par eux, allait se réconforter dans les monastères. Théodoret a pris chez les ermites sa vocation. Beaucoup de jeunes gens ont dû suivre cet exemple, si l'on en juge d'après le début de l'*adu. opp. uitae mon.* de Chrysostome (*supra*, ch. V). On peut trouver excessives les rigueurs de cet apôtre. Il est certain que, dans son zèle, il ne tient compte ni de la liberté humaine, ni du sens propre de la « vocation » (ch. V), ni des nécessités d'une société humaine appelée sans doute à être chrétienne, mais non moins à vivre et à se perpétuer dans le monde (ch. VI). Il semble que le saint prédicateur ait été horrifié par la légèreté et le libertinage des Antiochiens et qu'il n'y ait vu qu'un remède : la fuite au désert. Ajoutons que sa doctrine ne lui est point particulière. Jérôme pense comme lui, peut-être aussi S. Augustin (du moins sur le petit nombre des élus). On peut dire que tous les anciens docteurs, avec plus ou moins d'outrance, ont été peu ou prou persuadés de l'impossibilité du salut dans le monde. Il faudra attendre de longs siècles, exactement S. François de Sales et son *Traité de la Vie Dévote*, pour voir paraître une interprétation, ensemble plus large et plus profonde, plus intérieure, de l'Évangile.

5° Tout n'était pas mauvais chez les païens. Des garçons comme Hyperéchius, Titianus, Honoratus II, ou le petit Chypriote qui résiste à Mixidème — et ce n'est qu'un choix très restreint ! — font une excellente impression. Là encore, comme toujours, l'éducation familiale semble avoir été le vrai rempart de la morale. Les lettres de Libanius montrent qu'en beaucoup de lieux, dans le milieu bourgeois qui est celui de ses élèves, cette éducation restait saine. Mais l'on conçoit qu'un prêtre convaincu voulût davantage, voulût que les fils des Antiochiens fussent, dès l'adolescence, imprégnés d'esprit chrétien, formés à des mœurs chrétiennes. C'est le problème du collège chrétien. La solution trop absolue de Chrysostome est, on l'a vu (ch. V), irréalisable. Mais il est intéressant qu'il ait posé le problème, et qu'il ait été amené à le poser

par la vue des déficiences morales d'une grande ville restée, dans son fond, païenne. Car les mêmes conditions se reproduisent toujours. Toute grande ville est essentiellement païenne. Et tout chrétien réfléchi se retrouve, par force, devant les mêmes difficultés. Après tout, on ne peut reprocher à Chrysostome d'avoir pris au sérieux sa religion. Le plus grand éloge que les Athéniens aient décerné à Zénon est qu'il avait accordé ses actes aux principes qu'il enseignait, ἀκόλουθον ὄντα τοῖς λόγοις οἷς διελέγετο (D. L. VII, 10 = Stoic. V. F., I, 7.27 s.).

# NOTES ADDITIONNELLES

*Note additionnelle A (Introduction p. 11, n. 3)*

*Basile et Chrysostome ont-ils été élèves de Libanius ?*

A en croire Socrate (*H. E.* IV 26 = PG, 67, 529 A 6) et Sozomène qui le répète (*H. E.* VI 26 = *ib.*, 1333 C 9), Basile et Grégoire de Naziance auraient été les disciples de Libanius, mais à Antioche (ἐν τῇ Ἀντιοχείᾳ τῆς Συρίας 529 A 6), ce qui est manifestement faux. Cependant P. Maas (*Sitz. Ber. Preuss. Ak.*, 1912, II, 117 s.), se fondant sur la lettre 13 de Grégoire de Nysse (PG, 46, 1048 C), qu'il regarde comme authentique et où se lisent les mots ταῦτα (sc. l'éloge de l'éloquence de Libanius) γὰρ ἤκουσα πρὸς πάντας διηγουμένου τοῦ σοῦ μὲν μαθητοῦ, πατρὸς δὲ ἐμοῦ καὶ διδασκάλου τοῦ θαυμαστοῦ Βασιλείου, admet que Basile ait été vraiment l'élève de Libanius, durant le deuxième séjour que celui-ci fit à Constantinople (348-353). Basile semble avoir séjourné lui-même à Constantinople vers 348-349, avant son départ pour Athènes (c. 350). La correspondance entre Basile et Libanius (t. XI, p. 572-597 Förster) est, comme on sait, apocryphe. — Aucune indication, autre que celle de Socrate, sur ce que Grégoire de Naziance ait entendu Libanius. Comme Basile et Grégoire, intimement liés ensemble depuis leur séjour commun à Athènes, sont constamment associés dans les anciens historiens de l'Église, Socrate, ayant fait de Basile l'élève de Libanius, a nommé aussi, du même coup, Grégoire. — Toujours d'après Socrate (*H. E.* VI 3 = PG, 67, 665 A/B), suivi, ici encore, par Sozomène (*H. E.* VIII 2 = *ib.* 1513 B, 1516 A), Libanius aurait été, à Antioche, le maître de Chrysostome et de Théodore (de Mopsueste), tous deux Antiochiens. La chose, en soi, n'aurait rien d'impossible, et l'on a souvent pensé que, dans le cas de Chrysostome, elle était confirmée par ce que dit celui-ci lui-même, *ad vid. iun.* 340 A/B (= Gaume, I 1, 415 s.) : Chrysostome étant allé suivre la classe de « son sophiste » (τὸν σοφιστὴν τὸν ἐμόν 340 A 6 s.), celui-ci demande aux élèves qui est ce jeune « nouveau » ; on lui répond qu'il est le fils d'une veuve, âgée de quarante ans et qui est restée veuve depuis vingt ans ; sur quoi le sophiste s'exclame sur la vertu des femmes chrétiennes. P. Maas (*l. c.*, 1123) récuse la valeur de ce témoignage. De fait, rien ne prouve que ce sophiste fût Libanius (rien, sauf peut-être cette indication 340 A 7 s. πάντων δὲ ἀνδρῶν δεισιδαιμονέστερος ἐκεῖνος ἦν : Libanius était en effet superstitieux ; comme Aelius Aristide, il consulte souvent Asclépios ou d'autres dieux sur sa santé et les remèdes à employer — *Bios* 143 Asclépios, 177 un οἰωνιστής, 244 les dieux —; il se croit l'objet de maléfices de la part de magiciens et on trouve en effet le cadavre d'un caméléon dans la salle de classe, cf. *Bios* 245-250 et Or. XXXVI περὶ τῶν φαρμάκων), et Libanius n'avait pas lieu d'être si étonné, puisque sa propre mère, restée veuve elle aussi, avait refusé tous prétendants pour se consacrer à ses fils (*Bios* [= Or. I] 7, t. I, 83.9 ss. F.). Il y avait d'ailleurs d'autres sophistes à Antioche (cf. infra, p. 429 ss.). D'autre part, si Chrysostome a eu Libanius pour maître, est-il possible que, dans le *de S. Babyla contra Jul. et gent.*, il le traite de cette sorte : ὦ θρηνῳδέ 566 D 5 (Gaume, II 2, 676), ὦ ληρόσοφε 566 E 8, ὦ μιαρέ 568 B 7 s. (Gaume, 678), ἄθλιε καὶ

ταλαίπωρε 569 B 4 (Gaume, 679) ? Maas (*l. c.* 1124) s'en étonne : à vrai dire Jérôme n'a pas mieux traité son ancien ami Rufin (*hydra, scorpio, Scyllaeus canis, crassae sues grunniunt, serpens, catulus, Grunniana factio, Grunnius, intus Nero foris Cato, monstrum, bestia, anus delira, miserabilis Grunnius, calumnia Grunniana, Grunnianae familiae stercora* : textes réunis par Cavallera, *S. Jérôme*, I 2, 131-135). Un troisième argument de Maas (*ib.*) ne vaut guère : l'art rhétorique de Chrysostome est très inférieur à celui de Libanius. En dernier lieu Maas (1126 s.) montre que le Ἰωάννης de Libanius *ep.* 1576 Wolf (= Pseudépigr. 9, t. XI, p. 570 s. Förster) ne peut être Chrysostome ; Förster tient d'ailleurs cette lettre pour inauthentique. Ces arguments ne sont pas tous également solides. Il est vrai que, dans sa vie de Chrysostome, Pallade ne nomme pas Libanius, et que Chrysostome ne le désigne (ὁ τῆς πόλεως σοφιστής 566 A 8 s. = Gaume 675) que pour l'injurier, selon les procédés, assez déplaisants (mais Julien en faisait autant contre les « Galiléens »), de la polémique chrétienne contre les païens. Tout dépend, en somme, de la valeur qu'il faut attribuer à l'historien Socrate. L'examiner n'est pas de mon ressort.

*Note additionnelle B (Ch. III, p. 92, n. 3)*

*Tachygraphie, latin et droit*

**Sur la tachygraphie** voir par ex. II 46 (I 253.17) τῶν τοίνυν καλουμένων σημείων τρεψαμένων μὲν τὸν Ἑρμῆν, τρεψαμένων δὲ τὰς Μούσας..., ἀγανακτεῖ τις εἰ τῆς τέχνης ἀχρήστου μοι γεγενημένης ἀλγῶ; ep. 1224,6 (XI 307.17 : en 364, à Salutius protecteur des λόγοι, cf. Seeck 265 ss.) ἤδη γὰρ ἀνισταμένων τῶν τὰς δεξιὰς εἰς τὸ ταχέως γράφειν ἀκονώντων, τῶν δ'αὖ παρ' ἡμῖν ταπεινουμένων σὺ τὸ τῶν λόγων χρῆμα τοῖς τὰς ἀρχὰς λαβοῦσι κοσμήσας ἐνέπλησας ἡμῖν τὰ διδασκαλεῖα νέων ἐρώτα λόγων ἐνθεὶς ἐλπίδι τιμῶν ἴσων. — **Sur les** ὑπογραφεῖς, or. LXII 10 (IV 351.9 ss.) οἱ δὲ (les eunuques de Constance qui ἠγάπα καὶ περὶ αὐτὸν εἶχε καὶ συμβούλους καὶ διδασκάλους ἐποιεῖτο βαρβάρους ἀνθρώπους, ὀλέθρους τινὰς εὐνούχους 351.5 ss.) τὴν μὲν τῶν λόγων παίδευσιν ἤλαυνον ... καὶ πάλιν ἀπῆγον εἰς τάξιν τοὺς ὑπογραφέας, *ib.* 11 (352.14) ὥστε τοὺς ὑπογραφέας ἄγοντες εἰς τὸν τῶν ὑπάρχων ἐγκαθίζουσι θρόνον, II 44 (I, 253.7 ss.) ἤδη δὲ καὶ ὑπογραφεῖς ἐν ταῖς μεγίσταις ἀρχαῖς, ὁ δὲ τὸ λέγειν ἀντ' ἐκείνου μαθὼν ὑπ' ἐκείνων τε καταγελᾶται καὶ αὐτὸς ὀδύρεται, *ib.* 58 (257.15 ss) τέτταρες ἦσαν ὑπογραφεῖς ἐκείνῳ (Julien), ... καὶ τὰς ἀγγελίας οἱ φέροντες ἑπτακαίδεκα, et, une fois sortis de charge, ils ne recevaient en récompense que des fonctions minimes : τὰ δὲ νῦν (en 380, sous Théodose), οἱ μέν εἰσιν εἴκοσι καὶ πεντακόσιοι, οἱ δὲ τῶν μυρίων πλείους, ᾧ δὲ μέλει τούτων, ὁπότ' αὐτῷ δόξειεν, ὕπαρχος ἀνεφάνη. — **Sur la décadence des** λόγοι, u. gr. II 43 (252.20 ss.) οἳ (les λόγοι) πάλαι μὲν ἤστραπτον, νῦν δ' εἰσὶ σκοτεινοί, καὶ πάλαι μὲν εἶλκον τὴν πανταχόθεν νεότητα, νῦν δ' οὐδὲν εἶναι κέκρινται, LXII 12 (IV 352.18 ss.) τοῦτ' οὖν (ce fait que les charges passent aux secrétaires incultes) ὁρῶντας τοὺς ἐν τοῖς διδασκαλείοις νέους οὐκ οἴει πρὸς αὐτοὺς εἰρηκέναι πολλάκις · « Τί δέ μοι κέρδος τῶν μυρίων τουτωνὶ πόνων, μεθ' ὧν ἀνάγκη διὰ πολλῶν μὲν ποιητῶν ἁφικέσθαι, πολλῶν δὲ ῥητόρων καὶ παντοδαπῶν ἑτέρων συγγραμμάτων... ; », *ib.* 13 καὶ τί λέγω τοὺς νέους; οἱ τούτων πατέρες ἀπὸ τοιούτων λογισμῶν, ἄνδρες ἐν λόγοις πεπονηκότες, μίξαντες ταῦτα (les études nouvelles, latin, droit, etc.) ἐκείνοις (aux λόγοι) τοὺς αὑτῶν υἱεῖς ἔτρεφον αἰσχυνόμενοι μὲν τὸ κάλλος τὸ τῶν λόγων, ὁρῶντες δὲ τὴν ἐν θατέρῳ ῥώμην, ep. 1340,1 (XI 393.3 : en 365) ἦν ὅτε ἐγίνοντο λόγοι χρυσοῖ · τὰ νῦν δὲ σιδηροῖ πάντες καὶ ἢ μικρὸν ἢ οὐδὲν ἕτερος ἑτέρου διαφέρων. — **Sur le prestige du latin et du droit**, u. gr. II 44 (I 253.4) καρποὶ δ' ἑτέρωθεν ἀπὸ τῆς Ἰταλῶν φωνῆς... καὶ τῶν νόμων, XL (à Eumolpe, Consularis Syriae, en 384 : Eumolpe avait pris pour secrétaire un garçon qui, négligeant les λόγοι, avait appris le latin à Rome), 5 (III 281.8 ss.) ἐλυμήνω μοι τὸν θρόνον καὶ ... τὴν Ἑλλάδα φωνὴν καὶ ἄλλως προπηλακιζομένην εἰς μεῖζω κατήνεγκας ἀτιμίαν, comme si tu avais fait proclamer ὦ πάντων ἀνοητότατοι πατέρες, ... πέμπετε τοὺς ἐξ ὑμῶν αὐτῶν εἰς τὴν πίειραν Ῥώμην, οὗ καρπῶν ἔνι τυχεῖν φερόντων εὐδαιμονίαν. En fait non seulement le νέος n'a rien appris à Rome, mais il a désappris ce qu'il savait (§ 7 τῶν μὲν ἐκπεσεῖν ἐκεῖνον ὧν εἶχε, τὰ δὲ μὴ λαβεῖν ἐφ' ἅπερ ἦλθε). Mais, Eumolpe l'ayant pris pour πάρεδρος (282.20), πάλιν λιμένες καὶ πάλιν νῆες καὶ Ἀδρίας καὶ Θύμβρις. Voir encore ep. 951, 1 (XI 90.3 : adressé à Thalassius IV d'Antioche [Seeck 291], à Constantinople, en 390) Λέγε Καλλιοπίῳ (ancien grammatikos, en 390 Magister epistularum de Théodose) μὴ κακῶς τὸ ἔαρ λέγειν (de ne pas calomnier le printemps) ὡς ἄγον τῇ Ῥώμῃ τῶν ἡμετέρων νέων διὰ θαλάττης τινάς . οὐ γὰρ ἐγὼ τοῦθ' ὅ φησι ποιῶ τὸ κακὸν οὐδ' ὑβρίζω μὲν τὴν Ἑλλάδα φωνήν, κοσμῶ δὲ τὴν Ἰταλῶν, οὐδ' ἂν εἴποι πατὴρ οὐδεὶς τοιοῦτον αὐτῷ τί με συμβεβουλευκέναι. Après la révolte de 387, l'ἄρχων d'Antioche, pour faire concurrence à Libanius, y installa un « rhéteur » latin, cf. or. LVIII (traduite infra p. 467 ss.), 21.

Il pouvait arriver cependant qu'on sût allier la rhétorique au droit ou même à la sténographie. *Logoi et droit* : 339,7 à Anatolius (I, S. 59 ss.) de Beyrouth, été 358 : πλήρης δὲ νόμων ἐκεῖθεν (de Beyrouth) ἀπελθὼν καὶ τὸ τῶν λόγων τῶν ἡμετέρων σθένος ὃ πρότερον εἶχεν οὐκ ἐκβαλὼν ὑπὸ τῶν νόμων δύο λιμέσι τοὺς εἰς αὐτὸν καταφεύγοντας ἐδέξατο (le jeune homme est avocat), νόμων τε ἀναγνώσει καὶ ῥητορικῆς ἰσχύι. 1539, à Hiérius (III, S. 175 s.), dont les trois fils sont élèves de Libanius depuis 358 : « Pérégrinus (l'un des fils) se met au droit, il double son armure, en sorte qu'il peut espérer fortune, charges, puissance en général. Le maître qui lui explique le code est bon ; il ne mentionne pas volontiers le salaire, mais il y est forcé par sa pauvreté. Ce salaire pourrait paraître élevé, mais il est très faible, en considération de la masse des livres et des grandes connaissances qu'il procure (καὶ ἡλίκα προξενεῖ). Ne va donc pas, par crainte du salaire, lâcher le profit ». *Logoi et sténographie*: 324,2, sur Hiéroclès, fils d'Alypius (S. 56 s.) en 358 : καίτοι σχίζεταί γε (cf. supra p. 106, n. 4) ἡ σπουδὴ τῷ νέῳ περί τε τὴν γλῶτταν καὶ τὸ τῆς χειρὸς ἔργον (sténographie), ἀλλ' ὅμως ἐστὶν ὀξὺς ἀμφότερα, ὧν τὸ μὲν ἄλλοις ἐγὼ λέγω, τὸ δὲ παρ' ἄλλων ἀκούω. — Sur ces problèmes, voir aussi Wolf, *Schulwesen*, 53-55 ; Petit, *Libanius*, 363-365. Ces problèmes obligent d'ailleurs à poser une question de fond, bien intéressante en elle-même, mais que l'historien du droit est seul en mesure de résoudre. Beaucoup des élèves de Libanius devenaient avocats. Beaucoup, retournés dans leurs villes respectives, y faisaient fonction de curiales et ainsi, même sans être avocats, étaient amenés à prendre la parole dans la discussion d'affaires intéressant la cité, et ces affaires évidemment engageaient souvent des points de droit. Quand Libanius invite ses anciens élèves Hyperéchius et Albanius (ch. IV) ou ses anciens élèves d'Antioche (or. XXXV, cf. infra p. 484 ss.) à πολιτεύεσθαι dans leurs curies, c'est-à-dire à se montrer réellement « gouvernants » en proposant et défendant des motions pratiques, il est clair qu'il ne les invite pas à parler en l'air sans aucune connaissance juridique en matière de droit civil ou d'administration financière : qu'on se rappelle que les curiales sont responsables de la collection des impôts et qu'ils sont ainsi appelés à résoudre journellement mille petits problèmes qui ne vont pas sans science du droit. A fortiori s'il s'agit d'avocats. Comment, dans ces conditions, Libanius peut-il estimer que les λόγοι, la rhétorique telle qu'il l'enseigne, donnent une formation suffisante au futur avocat,

curiale, assistant d'un gouverneur etc. ? Comment peut-il déplorer que des élèves se portent à l'étude du droit et du latin (qui vont ensemble) ? C'est qu'on aurait tort, je crois, de tenir les λόγοι pour une étude totalement vide de fond. Les λόγοι impliquent la connaissance approfondie (souvent par cœur) de Démosthène, d'autres orateurs attiques, et de Platon, l'auteur des *Lois*. Que ces grands textes constituent, à leur manière, comme une somme de connaissances juridiques, cela va de soi. Que d'autre part ce droit grec ait influé lui-même sur le droit romain, beaucoup d'historiens du droit l'ont rappelé récemment encore, cf. par exemple C. Bradford Welles, *Rhetoric and the Law*, ap. *Seminar* (Published by the School of Canon Law, The Catholic University of America), XIII, 1955-1956, 1 ss. En sorte que la polémique de Libanius contre « le droit » n'exprime pas tant, peut-être, la rivalité assez absurde entre une rhétorique purement formelle et le droit comme tel, c'est-à-dire l'ensemble des lois qui déterminent ce que chacun, selon sa condition, peut légitimement faire lui-même et exiger d'autrui, que la rivalité entre une certaine conception du droit plus fondée sur la *iustitia* que sur le *ius*, plus nourrie d'*aequitas*, de *ius naturale*, d'*humanitas*, et la science exclusivement technique des *formulae* du droit romain. Tel est, semble-t-il, le vrai problème qui se pose. Quelques lignes de C. B. Welles (*l. c.*, 7 s.) permettent de se représenter quel était le rôle propre de l'avocat dans la conception de Libanius : « Thus (sc. par le fait de l'influence grecque) Roman law became based on considerations of justice, equity, and good faith, *and since the determination of these factors in any given situation required some analysis, not only on the part of the honorable* iuris consulti *but also of the less esteemed* aduocati *and* considici, *it was evident that here too, in the judicial process, there was ample room for rhetoric* » (c'est moi qui souligne). Après cela, était-il besoin de quelque confirmation par un texte, l'avocat le faisait lire par un secrétaire, or. II 44 (cf. supra, ch. VI, p. 236 s.). Il serait intéressant, comme je disais, de voir un historien du droit romain utiliser les écrits de Libanius dans l'étude du problème général du conflit entre la rhétorique et le droit.

### *Note additionnelle C (Chap. V, p. 181, n. 1).*

### *Chronologie de Chrysostome*

La chronologie de Chrysostome est l'objet de discussions. Une date sûre : intronisation de Chr. à Constantinople le 26 février 398, sous les consulats de l'empereur Honorius et d'Eutychianos, Socr. *H. E.* VI 2 = PG 67, 664 B 12 ss. A partir de là, il faut compter, selon Pallade, *Dial. de uita S. J. Chr.* 5, 16 E ss. (= Gaume, XIII 1, 18 ss.), douze années de prêtrise (= 386), cinq années de diaconat (= 381), six années de vie monastique (= 375) après que Chr. eut été ordonné lecteur, trois années du lectorat au baptême (= 372), dix-huit années du baptême à la naissance (= 354). Dans ce calcul, Chr. aurait été prêtre à trente-deux ans, évêque à quarante-quatre. Le même Pallade précise que Chr. a quitté les sophistes à dix-huit ans, cf. 16 E 5 ss. ὀκτωκαιδέκατον ἔτος ἄγων τὴν τοῦ σώματος ἡλικίαν, ἀφηνίασε ⟨πρὸς addidi⟩ τοὺς σοφιστὰς τῶν λεξειδρίων, « il se révolta contre les gens habiles dans les petits mots » : pour σοφιστής et le gén., cf. Ael. *N. A.* XI 1 οἱ κύκνοι συναναμέλπουσιν ... τοῖς σοφισταις τῶν ἱερῶν μελῶν συνάσαντες, pour ἀφηνιάζω et πρός, Synes. Αἰγύπτιοι, I, X, 101 A (p. 85.14 ss. Terzaghi) ἐπιβουλεύουσιν ἀνελεῖν ... πάντα ὀντινοῦν τὸν ἀφηνιάσαντα πρὸς τοὺς νόμους τῆς ὕλης.



Deux difficultés. (1) Pallade veut que Chr. ait été ordonné lecteur en 375 par l'évêque Mélèce ; or, en 375, Mélèce subit son troisième exil (371-378). Cependant Socrate VI 3 = PG 67, 668 A 8 rapporte que Chr. fut ordonné par un certain évêque Zénon qui, de retour de Jérusalem, passait par Antioche : malgré Schiwietz (*op. cit.*, 272, 24), il n'y a pas lieu de rejeter cette indication. — (2) Chr. dit lui-même, *ad uid. iun.* I 2, 340 B 1 s. (= Gaume I 1, 416), que, quand il entra pour la première fois dans la classe de Libanius, sa mère était âgée de quarante ans et qu'il y en avait vingt qu'elle était veuve : comme le père de Chr. était mort aussitôt après la naissance de son fils, celui-ci avait donc aussi vingt ans, alors que, selon Pallade, il aurait quitté les sophistes à dix-huit ans. Mais Lietzmann, P. W., IX, 1812, 47 ss., conjecture à bon droit, ce semble, que Chr. a ici arrondi les chiffres, comme il fait souvent (au surplus, il ne s'agit peut-être pas de Libanius, cf. supra, Note additionnelle A).

Schiwietz, *op. cit.*, 266 ss., rejette le témoignage de Socrate (272, n. 24), donne toute valeur à celui de Chr. sur les « vingt ans » (269 s.) et à celui de Pallade sur l'ordination au lectorat par Mélèce. Comme Mélèce n'a résidé à Antioche qu'en 362-365 (trop tôt), 367-371, et 378 (ou 379) - 381 (trop tard), il ne reste que la période 367-371 pour l'ordination de Chr. Elle aurait eu lieu, selon Schiwietz (p. 272), au début de 371. *Après cette date*, Schiwietz compte trois années de lectorat à Antioche (371-374), six années de vie monastique (374-380), une année de maladie à Antioche (380-381), le reste comme ci-dessus, diaconat en 381, prêtrise en 386. *Avant cette date de* 371 (ordination au lectorat), Schiwietz compte trois années du baptême au lectorat (368-371), quatre années d'études chez les sophistes (364-368), Chr. ayant commencé ces études à dix-huit ans, ce qui le fait naître en 346 (*op. cit.*, 272, n. 25). Pour obtenir ce résultat, Schiwietz suppose que Chr. a passé deux ans déjà chez les sophistes avant de suivre, à vingt ans, les leçons de Libanius (ce qui serait, à priori, possible), et surtout corrige comme suit la phrase plus haut citée de Pallade ὀκτωκαιδέκατον ἔτος ἄγων, τὴν τοῦ σώματος ἡλικίαν ἀφήνιασε, τῶν σοφιστῶν λέξει ἱδρῶν = « Als er daher 18 Jahre alt war, dämpfte er die leibliche Jugendkraft, indem er bei den rhetorischen Übungen schwitzte » (271). Pallade, en ce cas, aurait dit exactement le contraire de ce que lui fait dire le texte usuel : Chr. aurait, non pas achevé, mais commencé ses études de rhétorique à dix-huit ans. Mais le texte ainsi corrigé est impossible. Qu'on le prenne absolument (ainsi u. gr. Philon, I 111.16, 156.11 Cohn-Wendland), ou avec un génitif (Fl. Jos. *bell. Jud.* IV 7, 1 κατ'ὀλίγους προσποιούμενος τῶν πονηροτέρων ἀφηνίαζε τοῦ συντάγματος = « s'étant adjoint, par petits groupes, quelques-uns des pires gens, il se révoltait contre la faction des Juifs »), ou avec πρός (cf. supra), ἀφηνιάζω veut dire « rejeter le frein », d'où « se révolter contre », donc le contraire de « réfréner ». Au surplus, il n'y a pas d'exemple de ἀφηνιάζω avec l'acc. seul, et τὴν τοῦ σώματος ἡλικίαν a ici pour correspondant ce qui fait suite à λειξιδρίων, à savoir ἀνδρυνθεὶς δὲ τὴν φρένα. Enfin, λεξείδριον (« petit mot, petite expression ») est attesté par ailleurs à côté de λεξείδιον (ou λεξίδιον) et τοὺς σοφιστὰς τῶν λεξειδρίων (« gens experts aux petites expressions ») n'est pas plus étrange que, dans Aelien (cf. supra), οἱ σοφισταὶ τῶν ἱερῶν μελῶν. Ajoutons que λέξει (il faudrait au moins τῇ λέξει) ἱδροῦν ne vaut rien.

Dans ces conditions il paraît sage de garder, avec Lietzmann (*l. c.*, 1812-1813), la chronologie traditionnelle : né en 354, Chr. suit les leçons des sophistes de 368 à 372 (on entrait chez le rhéteur vers quatorze ans, une fois achevée la γραμματική), son dernier maître étant (peut-être) Libanius, se consacre à l'étude des Saintes Lettres, après avoir été baptisé, de 372 à 375, est ordonné lecteur par Zénon en 375, mène la vie monas-

tique de 375 à 381, est ordonné diacre par Mélèce en 381 (avant le concile de Constantinople, ouvert en mai 381), est ordonné prêtre par Flavien en 386, prêche à Antioche de 386 à 398, est consacré évêque de Constantinople en février 398. Un texte même de Chr., *in Act. Ap.*, hom. XXXVIII 293 D ss. (= Gaume IX 1, 326), cité par Schiwietz à l'appui de sa chronologie, la renverse et confirme la nôtre. Chr. raconte comment, encore adolescent (τότε δὲ ἔτι μειράκιον ἦμην), il passait un jour, avec un compagnon, à travers les jardins le long du fleuve pour se rendre à l'église des Martyrs (cf. supra, ch. VII, p. 265, n. 4). Ils voient flotter un objet sur le fleuve, le ramassent, découvrent que c'est un livre de magie. Or c'était justement le temps où les Tyrans (Valens) faisaient poursuivre à Antioche tous les auteurs et détenteurs de livres de magie ; des soldats entouraient la ville, on perquisitionnait partout. Justement, à cette heure, un soldat passait auprès des deux garçons. L'ami cache le livre et, par la suite, grâce à Dieu, ils purent le jeter dans le fleuve. Chr. rapporte ceci comme un trait de la providence divine (ἡ περὶ ἡμῶν κηδεμονία 293 A). L'événement peut être daté. La constitution de Valens (Cod. Theod. IX 16,8) est du 10, 11 ou 12 décembre 370. La poursuite des magiciens à Antioche a été particulièrement intense durant l'hiver 371-372 (Valens résidant dans la ville) à l'occasion de la « conspiration » de Théodore (P. W., 2. R., VII 2111-2113). Certains détails du récit, que je passe, donnent à croire que c'est bien durant cet hiver, alors qu'on réprime les « conjurés », que Chr. et son ami ont fait leur trouvaille. Chr. a alors de dix-sept à dix-huit ans, ce qui convient à μειράκιον (de quatorze à dix-huit ans environ). Dans les calculs de Schiwietz qui, je ne sais pourquoi, date l'événement de 373-374 (p. 272 s.), Chrysostome, s'il est né en 346, aurait alors vingt-sept à vingt-huit ans. μειράκιον, en ce cas, est purement impossible (cf. Luc., *Philops.* 11 ἦν μὲν ἐγὼ μειράκιον ἔτι ἀμφὶ τὰ τετταρακαίδεκα ἔτη σχεδόν).

### *Note additionnelle D (Ch. VIII, 272, n. 3).*

### *L'église de Kaoussié*

C'est précisément dans cette région, à 400 m. environ de l'Oronte dont le lit actuel représenterait l'ancien bras Nord au-delà de l' « île », qu'on a retrouvé l'église cruciforme dite « de Kaoussié », publiée par M. Jean Lassus dans *Antioch-on-the-Orontes*, II, The Excavations 1933-1936 (Princeton University Press. 1938), 5-44. Cette église peut être approximativement datée par une inscription au départ de la nef Nord, à son point de rencontre avec le carré central (Lassus, inscription I, p. 13 et 38 s.). « Sous notre très saint évêque Flavien, et sous le très pieux Eusèbe, économe et prêtre, Dorys le prêtre a terminé aussi la mosaïque de cette exèdre (= nef), par suite d'un vœu, au mois de mars de l'année 435 (387 ap. J. C.) ». Flavien fut évêque de 381 à 404. Sans doute, comme l'observe à bon droit M. Lassus (38, 41), l'achèvement d'une mosaïque n'implique pas nécessairement que l'église où elle est posée vient tout juste d'être construite. Néanmoins, le fait que la même inscription, sous des formes à peines différentes, se retrouve aussi au départ de la nef Sud (inscr. IV, p. 18 et 40 s.) et au centre de la nef Ouest (inscr. III, p. 15 et 40) [1], le fait aussi que ces mosaïques composent manifestement un

1. La mosaïque de la nef Est est si mutilée qu'on ne sait si elle comportait ou non une inscription. Il est permis de conjecturer qu'elle en contenait bien une, au centre, symétrique de celle de la nef Ouest.



ensemble, sont du même style, et que rien n'y décèle que l'une ou l'autre partie soit due à une restauration, tout cela rend fort probable la conclusion de M. Lassus (41) : « la date de construction du monument, antérieure à 387, ne saurait donc être reculée beaucoup ». On peut être sûr en tout cas qu'elle est postérieure à la mort de Valens (378). Du temps de Valens, les fidèles se réunissaient sur le bord de l'Oronte et même dans les champs au-delà. C'est précisément sur le chemin qui mène « aux champs au-delà » (εἰς τοὺς προαστείους ἀγροὺς παραπέμπουσα *H. E.*, 265. 3 s.) que Valens aperçoit l'ermite Aphraate, lequel se rendait à une réunion des fidèles. Dès lors, on a le droit de se demander si cette église de « Kaoussié » n'a pas été construite (à la fin du gouvernement de Mélèce ou sous celui de Flavien depuis 381) précisément au lieu où se faisait « l'assemblée » au temps des persécutions. Qu'elle corresponde ou non au *martyrion* de S. Babylas est un autre problème (Lassus 38, 41 ; Gl. Downey, *ib.* 45-48).

### *Note additionnelle E (cf. Ch. XI, p. 346, n. 1)*

### *Jérôme et les moines de Syrie*

Suivant la chronologie adoptée par le P. Cavallera, *Saint Jérôme, Sa vie et son œuvre* I 2 (Louvain-Paris, 1922), 12 ss. nous avons, pour le séjour à Chalcis, les dates suivantes :

départ pour Antioche : printemps 374 (Cavallera, 13) ;
départ pour le désert de Chalcis : deuxième moitié de 375 (*ib.*, 15);
séjour au désert : 375-printemps 377 (*Ib.*, 16) ;
retour à Antioche : printemps 377.

Les lettres écrites en ce temps sont :

V-XIII : premiers mois de solitude (*Ib.*, 13) ;
XIV-XVI : 376 (*Ib.*, 16) ;
XVII : peut-être du début de 377 (*Ib.*, 16).

*V.* A Florentinus, moine latin établi à Jérusalem. Jérôme est arrivé au désert : *in ea mihi parte heremi commoranti quae iuxta Syriam Sarracenis iungitur* (**1**) [1]. Il s'est voué à la solitude : *ego arreptae solitudinis terminis arceor* (**2**), *ego in hac solitudine constitutus* (**3**). Il a une vaste bibliothèque : *quoniam tribuente Domino multis sacrae bibliothecae codicibus abundamus* (*ib.*, I, 18.18 Lab.). Il a des *alumni* [2] qui lui copient des manuscrits (*qui antiquariae arti seruiant*, 19.1 Lab.).

*VI.* A Julien, diacre d'Aquilée. Jérôme a été malade au désert, de corps et d'âme (**1**). Son condisciple et ami Héliodore (cf. ep. XIV) a été quelque temps auprès de lui, mais n'a pu rester (**2**). Jérôme vit dans une telle solitude qu'il ne sait plus rien du reste du monde : *hic enim ubi*

1. Sur Chalcis (Quinnesrin) et sa région, cf. Dussaud, 476 et carte XIV B 2.

2. Peut-être enfants trouvés et élevés par les chrétiens (Cavallera, I, 1, 42, 2). Plus probablement, ce semble, dans ce désert (I), de jeunes moines auxquels on avait appris à lire et à écrire, et qu'on mettait au service de Jérôme, selon la coutume ordinaire du monachisme d'alors, cf. Jérôme lui-même, ep. III 4 (I, 13.19 ss.) à propos de Bonose qui s'est fait ermite dans une île : *nullus ibi agricolarum, nullus monachorum, ne paruulus quidem quem nosti Onesimus* quo uelut fratre minusculo *fruebatur.* Pour la copie des livres, cf. Chrys., hom. XIV *ad Timoth.* 5, 630 F 3 (Gaume, XI 2, 676) εἰσὶ δὲ οἱ καὶ βιβλία γράφειν μεμαθηκότες.

*nunc sum, non solum quid agatur in patria, sed an ipsa patria perstet, ignoro* (**2**, 20.18 ss. Lab.).

*VII.* A Chromatius, son frère et un ami qui mènent la vie commune à Aquilée. Le prêtre Evagrius, l'ami d'Antioche, fait parvenir ses lettres à Jérôme dans son désert : *in ea ad me heremi parte delatae sunt quae inter Syros ac Sarracenos uastum limitem ducit* (**1**, cf. v 1). Jérôme, à son âge, doit apprendre le syriaque pour communiquer avec ses voisins : *hic enim aut barbarus seni sermo discendus est aut tacendum est* (**2**, 21.22 Lab.). Comme les basilics et les scorpions il vit dans un désert aride : *nos... quasi reguli et scorpiones arentia quaque sectamur* (**3**, 22.18 s. Lab.).

*XIV.* Longue lettre à Héliodore (cf. vi 2) pour l'engager à rejoindre Jérôme au désert. Les arguments sont ceux d'usage : cp. **6** (39.20 ss.) l'objection d'Héliodore *Quid ergo ? quicumque in ciuitate sunt, Christiani non sunt* et Chrys. *adu. opp. u. mon.* I, supra ch. V, p. 193. Le désert a gardé ses charmes : *O desertum Christi floribus uernans! o solitudo, in qua illi nascuntur lapides, de quibus in Apocalypsi ciuitas magni regis extruitur! o heremus familiari Deo gaudens* (**10**, 44.4 ss.).

Peu après, pourtant, Jérôme déchante, comme on le voit par les deux lettres XV et XVI, au pape Damase, et par la lettre XVII au prêtre Marc de Chalcis qui lui avait réclamé une profession de foi écrite. Les deux premières sont de 376, la troisième de l'hiver 376-377 (xvii 3, 53.10) ou déjà du début de 377 (*ib.*, 53.11-13) [1].

Rappelons brièvement les faits [2]. En 376, Mélèce subit son troisième exil (depuis 371, supra p. 270 s.). Ce sont les deux prêtres Flavien et Diodore de Tarse qui, en son absence, dirigent la communauté. Celle-ci, persécutée par Valens, privée d'églises, se réunit, entre autres lieux, au *Campus* ou πολεμικὸν γυμνάσιον, d'où le surnom de *Campenses* qu'on leur donne [3]. Le prêtre Paulin, consacré évêque par Lucifer de Cagliari (en 362, cf. supra p. 249), est le chef, contre les Méléciens, du parti des orthodoxes intransigeants. Enfin, un prêtre transfuge des Méléciens, Vital, consacré évêque par Apollinaire de Laodicée dont il partage les vues sur l'Incarnation, se prétend, à son tour, le seul évêque légitime d'Antioche, qui compte donc, avec Euzoius (*supra*, p. 255), quatre évêques, dont l'un exilé. A ces querelles de personnes se joignent les disputes théologiques, surtout verbales. Les Pauliniens (dits aussi Eustathiens) accusent les Méléciens de tendances ariennes. Les Méléciens accusent les Pauliniens de Sabellianisme. La discussion porte essentiellement sur le sens à donner au mot ὑπόστασις. Si ὑπόστασις = οὐσία « essence », en distinguant dans la Trinité trois ὑποστάσεις, les Méléciens fleurent l'hérésie arienne, puisqu'ils attribueraient au Fils et à l'Esprit des essences différentes (inférieures) de celle du Père. Si ὑπόστασις = ἐνυπόστατον « personne subsistante », en n'admettant qu'une seule ὑπόστασις, les Pauliniens fleurent l'hérésie sabellienne, puisqu'ils confondraient les trois personnes en une seule. Or voilà qu'on s'en prend au malheureux Jérôme dans sa grotte. Il avait espéré trouver la paix. « Que je voudrais faire partie de votre communauté », avait-il écrit à des moines [4] avant de se retirer au désert. « Je contemplerais le désert, cité plus délicieuse

1. Sur toute cette affaire, cf. Cavallera, *S. Jérôme*, I 1, 50-55.
2. Cf. supra, ch. VIII, p. 270 s.
3. Cf. supra, ch. VII, p. 249, n. 3 ; ch. VIII, p. 271, n. 3.
4. La lettre est adressée « à Théodose et aux autres anachorètes demeurant à l'intérieur » (*intrinsecus commorantes*). On a conjecturé que ce Théodose était le fondateur du monastère de Rhosus (Théodoret, *H.R.* X, supra, p. 264 s.). Mais il se peut qu'il s'agisse de moines de l'Occident.



que toute autre. Je verrais des solitudes dépeuplées, sans habitants que les troupes des saints, qui s'y sont établis comme en un paradis » (ep. II, **9**, 15 ss.). Le paradis devient un enfer. Les moines voisins de Jérôme exigent de lui qu'il se prononce. Il a beau dire « Je ne connais pas Vital, je rejette Mélèce, j'ignore Paulin » (xv **2**, 47.9 s.), il doit choisir. La progéniture des Ariens, les *Campenses* (sc. les Méléciens), veulent lui imposer, à lui, Romain, cette formule inconnue de lui « trois hypostases ». Il demande : « En quel sens ? » On répond : « Trois personnes subsistantes ». D'accord, dit-il, je le crois et proclame. On veut plus, qu'il accepte le terme (*non sufficit sensus, ipsum nomen efflagitant* xv **3**, 47.21 s.). Il hésite encore, le voilà hérétique (*quia uocabula non edimus heretici iudicamur*, ib. 47.25 s.). Jérôme, quant à lui, incline à n'admettre que le sens ancien, ὑπόστασις = οὐσία. Mais « les *Campenses*, unis aux hérétiques de Tarse (parce que dirigés par Diodore de Tarse, suspect d'hérésie arienne) », exigent la formule « trois hypostases », « car leur seul dessein est que, appuyés sur l'autorité de votre communion (celle de Rome), ils puissent dire publiquement « trois hypostases » au sens ancien », c'est-à-dire trois essences différentes (dégradées) pour les trois personnes (xv **5**, 49.20 ss.). Que donc Damase prononce, Jérôme le suivra.

Damase n'ayant point répondu, Jérôme lui écrit une seconde lettre (xvi), plus amère encore que la précédente. Il se dit maintenant enchaîné au limes « barbare » de Syrie (xvi **2**, 50.16). Il pensait trouver la paix, mais « l'ennemi sans cesse harcelant m'a suivi par derrière pour me faire subir au désert de pires luttes » qu'auparavant (50.20 ss.). « Les trois tronçons de l'église d'Antioche s'empressent pour m'entraîner vers eux. Les moines des environs, avec leur prestige d' « anciens » (*antiqua auctoritas* ib., 50.25) se dressent contre moi ». Mélèce, Vital, Paulin, tous se disent unis à Rome : « ou il y a deux menteurs, ou ils le sont tous » (*ib.*, 51.1). Jérôme presse donc Damase de lui écrire à quelle communion il doit se rattacher en Syrie (51.7 s.).

C'est dans la lettre au prêtre Marc de Chalcis que Jérôme épanche toute sa bile. Déjà ses compagnons l'ont quitté, « mieux valant, disent-ils, habiter avec des bêtes qu'avec de pareils chrétiens » (xvii **3**, 53.7 ss.). Lui-même serait déjà parti, n'étaient les rigueurs de l'hiver et sa faiblesse physique. Il ne demande qu'un peu de répit jusqu'au printemps (*ib.*, 53.9 ss.). Il sait bien du reste que tous souhaitent son départ (*unum tantum placet ut hinc recedam* 53.5). « On ne me laisse pas même un coin de désert. Chaque jour, on me réclame une profession de foi, comme si j'avais été baptisé sans foi. Je fais cette profession : on n'est pas content. Je souscris à tout : on ne me croit pas. On veut que je parte : bien, bien, je pars » (53.1 ss.). Jérôme a eu affaire à des barbares (xvii **2**, 51.22, cf. déjà xvi **2**). « J'ai honte de le dire : de l'antre de nos cellules, nous (sc. nous, les moines) condamnons l'univers quand, roulés dans nos sacs et barbouillés de cendre, nous portons sentence contre les évêques. Que fait, sous la tunique de pénitence, cet orgueil royal ? Les chaînes (de fer), la crasse, les longs cheveux, ne sont pas emblèmes de souveraineté, mais de larmes. Qu'on me permette de me taire, je vous en prie. Pourquoi déchirer un homme, qui ne mérite pas la haine ? Je suis hérétique : que t'importe ? Calme-toi, c'est bon, tu l'as dit. Tu as peur, à coup sûr, que, merveilleux orateur en syrien ou en grec, je parcoure les églises, séduise les foules, consomme un schisme. Je n'ai rien enlevé à personne, rien accepté, que mon travail ne l'eût gagné. C'est par mes mains, et ma sueur à moi, que, chaque jour, je me procure mon pain » (xvii **2**, 52.14-25).

C'est clair, les moines de Chalcis tenaient Jérôme pour un intrus. On l'accusait sans doute de rafler des aumônes, on se méfiait de son

orthodoxie. On lui fit une sourde guerre. « Ses frères très chers, la moitié de son âme » (53.6 s.), déjà avaient quitté la place. On s'arrangeait pour qu'il en fît autant. Il n'a demandé qu'un peu de répit. « Mais si cela même paraît trop lent, c'est bien, je m'en vais... Qu'ils montent seuls au ciel, que pour eux seuls le Christ soit mort. Qu'ils tiennent, possèdent, se glorifient ! Loin de moi de me glorifier en rien d'autre qu'en la croix du Christ ! » (XVII **3**, 53.13 ss.).

Ainsi s'acheva cette expérience. Le récit en est curieux. Il corrige, par une vue plus juste des réalités humaines, de leurs tares inévitables, le tableau trop idyllique que fait des moines Jean Chrysostome (supra, ch. XI).

### *Note additionnelle F (Ch. XII, p. 400, n. 1).*

### *Théodoret et Syméon Stylite après le concile d'Ephèse.*

Je n'ai pas à rapporter ici les controverses qui ont désolé la Syrie au cours des années 432-435, lorsque les évêques « orientaux » eurent regagné leurs sièges après le concile d'Ephèse (431), cf. Duchesne, III, 369-388. Qu'il suffise de rappeler que le patriarche Jean d'Antioche ayant fait sa paix avec Cyrille par une lettre publiée le 23 avril 433 (*Conc. Eph.*, Vat. 123 : pour la date, cf. *ib.*, I 8, Index chronol., 13), Théodoret hésita quelque temps à le suivre, par conviction sincère que la théologie cyrillienne était dans l'erreur (on a montré que l'Ερανιστής de Théodoret « reproduit dans une large mesure le mémoire doctrinal composé par le groupe des Antiochiens pour combattre la théologie cyrillienne aux conférences contradictoires qui devaient avoir lieu à Chalcédoine en septembre-octobre 431 », M. Jugie, *D. Th. Cath.*, V, 147), par attachement à la personne de Nestorius, qui était d'Antioche et y avait vécu en moine, par loyalisme à l'égard de son métropolitain d'Euphratésie, Alexandre de Hiérapolis, farouche anticyrillien. C'est à l'occasion de ces troubles que Théodose et ses légats firent appel aux moines et les prièrent d'intervenir auprès de l'évêque de Cyrrhus. J'ai traduit ici ce petit dossier, qui intéresse et l'histoire des moines syriens et celle de Théodoret. Je l'ai fait précéder d'une première *sacra* de Théodose, adressée à Syméon stylite ainsi qu'à Acace de Bérée et d'autres autorités, dans le même temps que fut envoyée la lettre qui convoquait les évêques au concile (19 nov. 430). Je traduis naturellement d'après l'édition de Ed. Schwartz, *Concilium Ephesinum* (Berlin 1927 ss.). Vat. = *Collectio Vaticana* éditée dans les cinq fascicules du vol I. Syn. = *Synodicum* (latin), édité dans les volumes III et IV.

1. « *Sacra adressée à Acace de Bérée et à Syméon l'anachorète d'Antioche et à d'autres autorités, personnellement à chacun* ».

Vat. 23 = I 1, 112.22 ss. Schw. (vers le 19 nov. 430).

« Nous n'avons absolument rien omis de ce qui devait être accompli pour marquer notre zèle envers notre religion, Votre Sainteté doit déjà l'avoir appris exactement du très pieux évêque d'Antioche et des autres saints évêques avec lui. Il est survenu, touchant le point en question, des disputes et des mécontentements, que nous avons été empêchés d'effacer, malgré nos efforts, par les nombreuses affaires qui nous ont occupés jusqu'à ce jour. Cependant nous décidons de ne pas nous désister de notre zèle, que le Bon Dieu ne nous ait accordé l'union des saintes églises grâce à vos prières, en sorte qu'il convient que Votre Sainteté, après avoir désigné des prêtres dont la bonne réputation soit digne de la religion chrétienne, demande de toute son ardeur à Dieu le succès de cette affaire. »



Cette *sacra* est envoyée à des personnages qui ne peuvent venir eux-mêmes au concile, Acace à cause de son grand âge, Syméon du fait qu'il n'est pas évêque. Théodose II leur demande leurs prières, et, si je comprends bien τῆς Ῥωμαικῆς θρησκείας ἱερέας ἐπιδείξαντα (qui doit se rapporter à τὴν σὴν ἁγιότητα) εὐδοκίμους (112.30 s.), les invite à envoyer à Ephèse des délégués.

2. « *Lettre de Syméon à Jean d'Antioche sur Nestorius* ». Cette lettre vient à la suite de la Vie syriaque traduite par Hilgenfeld, cf. Lietzmann, *l. c.*, 191.14 ss. Si elle est authentique, elle aurait été écrite peu après que Syméon eut reçu lui-même la *sacra* de Théodose sur le concile.

« Au pieux et religieux seigneur Jean, évêque d'Antioche, Syméon le minime, salut dans le Seigneur.

Monseigneur, j'ai appris de gens sûrs que vous avez été invité par l'Empereur ami du Christ à vous rendre au saint concile qu'il a pris soin de convoquer à cause de Nestorius et de ses hérésies, ordonnant que les pieux évêques se rassemblent à Ephèse. Comme Votre Piété, à ce que j'entends dire, ne s'est pas laissée persuader d'y aller et de se joindre aux évêques, ma faiblesse prie Votre Piété de ne pas vous laisser détourner d'aller au saint concile d'Ephèse et de vous y rallier à notre saint père Cyrille ainsi qu'au synode qu'il a réuni, pour excommunier l'hérétique Nestorius s'il ne vient pas à repentance. Si vous ne le faites pas, sachez qu'il n'y aura pas de paix dans l'église d'Orient, mais que cela causera au contraire bien des troubles. Que plutôt soit accompli par vous ce qui plaît à Dieu, agrée à l'Empereur, et assure la paix dans les églises de l'Orient ».

On a bien l'impression qu'il s'agit là d'un faux, composé *post eventum*, lorsque, après le concile, les évêques « orientaux », c'est-à-dire syriens, se livrèrent en effet à de longues disputes pour ou contre Nestorius.

3. « *Lettre impériale adressée au bienheureux Syméon le stylite* ».

Texte grec Vat. 121 = I 4, 5.10 ss.

Texte latin Syn. 141 = IV, 92.1 ss. (Titre : *Ypomnisticum ad sanctum Symeonem Stylitem per eundem Aristolaum*).

Date : en 432, avant la mort du pape Célestin (fin juillet 432). Le tribun et notaire Aristolaüs avait été chargé par Théodose d'établir la paix entre Cyrille et Jean d'Antioche.

« Nous savons exactement que toute la vie de Votre Révérence est tournée vers Dieu et que vous vivez en telle manière que vous puissiez, par votre franche confiance en Dieu (τῇ παῤῥησίᾳ), nous concilier à nous aussi sa bienveillance. Nous voici donc forcés aujourd'hui d'en venir à cette lettre, afin que vous vous empressiez, très particulièrement à cette heure, de conduire à bonne fin une affaire qui intéresse en vérité la Providence divine, c'est-à-dire que vous fassiez en sorte que soit affermie la paix, qui avait bien pris racine, et que soit éloignée la guerre suscitée par les odieuses machinations de quelque démon. Cela sera, nous en sommes convaincus, nous confiant dans les prières de Votre Sainteté, et dans vos instances et exhortations auprès de ceux qui peuvent établir cette paix et la restaurer quand elle a été déchirée. De fait, si le très pieux Jean, évêque d'Antioche, veut bien souscrire à la déposition de celui qui a semé les germes de la zizanie, s'il convainc tout le monde qu'il ne donne pas son assentiment à une doctrine en laquelle on s'est engagé dans un esprit d'innovation et de folie, il s'ensuivra de nouveau l'union des membres aujourd'hui divisés, tous concourant avec lui dans ce dessein. Car, s'il agissait ainsi, s'il tombait d'accord avec le très pieux

évêque d'Alexandrie Cyrille, auquel se joignent et les évêques d'Occident et ceux d'ici et ceux de partout, ce qui jadis avait été assemblé par la bonté divine fera, aujourd'hui encore, un tout bien uni. Ce qui a créé l'inquiétude et le trouble, c'est une doctrine superflue et inutile, bien plutôt même nuisible : si, grâce à vos prières, on la chasse et la repousse loin de nos âmes, on pourra, dans la mesure où nous nous confions dans l'aide divine, nous rendre tranquillité et force. Si grande est la confusion où nous ont jetés les dissensions et rivalités actuelles que nous y voyons même la cause principale des présents malheurs ; mais nous avons l'assurance que toutes les affaires de notre Empire seront en progrès, si la clémence divine en décide ainsi, une fois que les membres de l'église et de la foi orthodoxe auront été rassemblés et unis. C'est pour ce redressement que vous devez livrer aussi ce combat, le plus beau, afin de triompher des entreprises du démon. Cela aussi sera mis à votre compte pour le prix le plus noble et la victoire la plus puissante : si vous l'emportez, vous aurez été conséquent avec vous-même, ayant traduit en acte ce que vous professez. Prenant donc assurance dans votre propre conduite, agréez la supplique que nous vous faisons de recommander à Dieu, dans vos prières accoutumées, nous-mêmes, notre Empire et tous nos sujets, afin que sa puissance nous comble surabondamment de ses biens, nous surtout qui veillons comme il faut à ce qu'on l'honore partout en paix. »

4. « *Lettre de l'évêque Théodoret au très ami de Dieu évêque Alexandre, par laquelle il lui fait savoir que le magnificentissime comte Titus et les très saints moines se sont dressés contre lui par lettre, lui signifiant qu'il eût à se réconcilier et à rentrer en communion avec Jean d'Antioche* ».

Texte latin seulement, Syn. 231 = IV, 170.23 ss. Schw.

Date. Après le 12 avril 434. C'est à cette date en effet qu'est mort le patriarche de Constantinople Maximien, auquel succède Proclus, poussé par Théodose qui voulait en finir avec les querelles. Jean d'Antioche obtint alors que le *magister militum per orientem* Dionysius déléguât son vicaire Flavius Titus (qui était *comes domesticorum*, P. W., 2. R., VI 1591, nº 6) à cet effet, avec charge de ramener à la communion d'Antioche les évêques récalcitrants, notamment Théodoret et son métropolite, Alexandre de Hiérapolis.

« J'ai eu à subir ces jours-ci bien des tourments et des afflictions, comme jamais je n'en ai subi. Pour taire le reste, le très admirable et clarissime tribun Euricianus [1] est venu à moi, porteur de lettres du très glorieux et magnificentissime comte Titus [2], adressées tant aux saints moines, je veux dire domnus Jacques [3], domnus Syméon, domnus Baradote [4], qu'à moi-même. Ces lettres contenaient la menace que, si je ne consentais pas à faire la paix (avec Jean d'Antioche), on me chasserait bientôt pour en ordonner un autre. J'ai ri de ces menaces. Mais les saints moines m'ont

1. On possède une lettre consolatoire de Théodoret à Euricianus (ou Erycianus) à l'occasion de la mort de sa fille, Sakkélion 47 = Théodoret, *Correspondance*, ed. Y. Azéma (*Sources chrétiennes* 40), I, 111 ss. Dates limites probables 440-448, cf. Azéma, 117, n. 4.

2. On possède deux billets insignifiants de Théodoret à Titus, Sakkélion 6 et 11 = *Correspondance*, 78 et 83.

3. C'est l'ermite Jacques de *H. R.* XXI. Il était lié d'amitié avec Théodoret. J'ai cité plus haut (p. 299 ss.) le long morceau où Théodoret raconte comment il le soigna au cours d'une maladie. Très court billet (insignifiant) de Théodoret à Jacques, Sirmond 28 (PG, 83, 1205 D 9 ss.).

4. C'est le Baradate (non Baradote) de *H. R.* XXVII. Cf. supra, p. 294 ss



rempli d'une douleur profonde avec leurs longues requêtes en faveur de la paix, comme s'ils m'accusaient. En colère, supportant avec peine ces missives, j'étais prêt à quitter la ville et la province et à me réfugier dans la vie monastique ; ils en furent attristés et me promirent de descendre avec moi-même jusqu'à Gindaros et de persuader l'évêque d'Antioche de venir là à ma rencontre pour s'entretenir avec moi. Je répondis que je ne pourrais faire la paix à moins que n'eussent été éloignés ces gens-là [1]. Ils envoyèrent alors trois pieux prêtres et archimandrites tant à l'évêque d'Antioche qu'au magnificentissime comte Titus, avec ce message qu'il ne convenait pas de chasser ainsi de façon injuste et inique de saints hommes (sc. Théodoret), qui avaient été l'ornement de leurs provinces. « Si l'on agit ainsi, écrivaient-ils, il en résultera nécessairement du trouble. Si donc tu as souci de la paix, daigne venir jusqu'à Gindaros. De notre côté, prenant avec nous l'évêque, nous irons à toi ».

J'ai jugé nécessaire de faire savoir ces nouvelles à Votre Sainteté pour que rien ne lui soit caché de ce que nous faisons. Cependant j'ai absolument refusé d'aller pour l'instant à Antioche. Que Votre Sainteté prie donc pour que la chose soit réglée comme il plaît à Dieu et que tout se produise au mieux des intérêts des saintes églises ».

Le tribun Euricianus, porteur des lettres de Titus à Théodoret et aux moines, porteur aussi des lettres des moines à Théodoret, est venu à Théodoret avec une escorte. C'est de cette escorte qu'il s'agit dans les pluriels *afflicti promiserunt* etc., 170.35. Il n'est pas question d'une visite à Cyrrhus des trois ermites eux-mêmes, Syméon, Jacques et Baradate. Aussi bien Syméon ne quittait-il pas sa colonne et le titre porte (170.24 s.) *sanctissimi monachi insurrexerunt in eum* per litteras. C'est donc pour avoir lu trop vite que le P. Peeters (*Tréfonds*, 99) imagine une scène haute en couleur : « Il en ressort (de la lettre de Théodoret à Alexandre) que les bons moines venus pour l'admoneste r l'avaient pris d'assez haut et que Théodoret eut à essuyer de leur part une de ces vertueuses colères de saintes gens, desquelles un homme avisé ne songe pas toujours à se garer ». Il reste que Théodoret fut blessé au vif (*pessime... afflixerunt* 170.32 s.) de cette intervention des moines. Il les connaissait tous, les appréciait, les aimait. Dans son ministère épiscopal, c'est vers eux qu'il se tournait quand il trouvait la charge lourde. Il avait vécu dans un couvent. Il aspirait à y retourner. On comprend qu'une accusation de leur part lui fût, plus que d'autres, sensible.

Les réactions d'Alexandre d'Hiérapolis ne furent pas de même sorte. On en jugera par l'intéressante réponse qu'il fit à Théodoret, et qui jette un jour nouveau sur les rapports entre les ermites et le haut clergé.

1. Marinianus et Athanase. Marinianus avait été consacré évêque de Rosapha (Dussaud, 253 ss.) par Jean d'Antioche, bien que cette église ne fût pas de son ressort, cf. Syn. 223 (162.36 ss.) *peruasit* (Jean) *uero et martyrium sancti et boni victoris Sergii martyris, quod sub Hierapolitana erat ecclesia, et nouiter illic contra morem ordinauit episcopum, cuius nec latet iniquitas, sed omnibus nota est*, 221 (161.41) *de Mariniano enim dicere superfluum puto qui omnibus fere Antiochiae habitatoribus paruo tempore factus est notus*. De même, après avoir brutalement expulsé Abbibus, l'évêque de Doliché, Jean d'Antioche y avait consacré un certain Athanase, que Théodoret déclare indigne, cf. Syn. 221 et seq., en particulier p. 160. 37 ss. *scimus namque suptiliter Athanasii uitam. deprehensus est enim et apud nos in xeneona turpiter uiuens*. Doliché, comme Rosapha, dépendait du métropolite d'Euphratésie, Alexandre de Hiérapolis.

5. « *Lettre du très religieux évêque Alexandre à Théodoret, en réponse à celle qu'il avait reçue de lui, où il règle aussi pour lui certaines dispositions touchant l'affaire.*

Texte latin seulement, Syn. 235 = IV, 171.7 ss. Schw.

Même date.

« Votre Sainteté a bien fait de me signaler par écrit ce qui s'est récemment passé. J'en avais sans doute été informé en partie par la renommée, mais celle-ci, comme d'habitude, ajoute de l'erreur à ce qui s'est dit et fait. Quant à moi, par la grâce de Dieu, qui m'a conforté jusqu'à ce jour, j'ai bon espoir que je ne craindrai les menaces de personne : nul ne me forcera à entrer en communion ou avec l'impie Cyrille, ou avec ceux qui ont trahi la foi orthodoxe, qui ont jeté sur elle l'anathème et chassé l'orthodoxe (Nestorius), pour que, de leur part du moins, l'erreur soit clairement prêchée partout. Qu'en effet l'hérésie détestable croisse et progresse chez eux, je pense que les écrits mêmes qui nous sont venus récemment de Constantinople l'auront appris à Votre Sainteté. Mais, à Antioche aussi, ce n'est pas un, ni deux, ni dix seulement de Hiérapolis qui se trouvaient présents à l'église — parmi eux monseigneur le très religieux prêtre Maranas — quand, durant la semaine sainte, et Macédonius [1] à l'église du Cimetière, et Antoine, chorévêque de Chalcis, à celle de Saint Zachée, ont prêché ouvertement l'hérésie déopassienne [2].

Je me vois obligé de vous écrire ces choses, car j'ai peine à supporter l'ingérence indiscrète (*curiositatem* 171.20 = περιεργίαν) des moines en nos affaires. *Dussent-ils ressusciter tous les morts depuis le commencement du monde*, je demande seulement que, s'ils sont d'accord avec nous, ils prient pour nous ; si au contraire ils nous condamnent, Dieu veuille les épargner ! Car ils n'ont pas plus d'autorité que les anges du ciel et tout le choeur des apôtres, que le Christ a anathématisés par la voix de Paul, si jamais ils s'avisaient de prêcher d'autre évangile que le sien. S'il arrive à Votre Sainteté de rencontrer l'un des susdits très saints moines et que d'eux-mêmes ils fassent tourner la conversation sur ce point, assurez-les de ma part, que, au nom de la vérité, même si Jean (d'Antioche) me donnait tout le royaume du ciel, dont il n'est pas le maître, — pour ne pas dire, au contraire, Rasaphas [3] ou quelque autre ville de ce désert ! — je n'accepterai pas d'entrer en communion avec lui, qu'il n'ait d'abord justement redressé les erreurs qui ont causé, par toute la terre, ce naufrage de la foi. Car je me souviens de celui qui dit (Rom. 8, 38.39) que « ni hauteur ni profondeur ni choses présentes ni choses futures ni rien de créé ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu qui est dans le Christ Jésus notre Seigneur ». Et, grâce à Dieu, s'ils ont avec eux conciles, trônes, royaumes et juges, nous, nous avons avec nous le Seigneur Dieu, et notre pure et inviolable confiance en lui. J'en atteste d'ailleurs vos saintes prières, si la crainte de Dieu ne me retenait, je

1. Sur ce Macédonius inconnu, cf. supra p. 289. Antoine de Chalcis était chorévêque de l'évêque Apringius qui avait fait partie des conciliabules de Chalcédoine, cf. Schwartz (Conc. Eph., IV, Index III, s. u.). Sur l'église du Cimetière ou des Saints Martyrs, cf. supra p. 265, n. 4. L'église de S. Zachée n'est pas autrement connue.

2. Nestorius, repoussant la « communication des idiomes », n'admettait donc pas que Dieu le Verbe eût souffert et fût mort. La doctrine contraire est le « déopassianisme ».

3. Scil. Rosapha, dans le désert. Jean d'Antioche y avait, sans droit, installé évêque un homme de son choix, cf. supra p. 421, n. 1 ; si je comprends bien, Alexandre semble faire allusion à une menace de le chasser de son siège métropolitain pour le reléguer à un évêché de moindre importance.



n'attendrais pas d'être brutalement expulsé par les puissances du siècle : mais je ne veux pas avoir l'air d'avoir trahi le troupeau du Christ, et je supporte donc la nécessité.

Votre Sainteté connaît donc ma résolution : s'il lui plaît ainsi, qu'elle n'hésite pas et à aller à Antioche, et à faire quoi que ce soit d'autre qu'elle ait décidé. Quant à moi, je demeure immuablement fidèle à ce que j'ai arrêté dès le principe. Mais je ne suis pas d'humeur querelleuse, et c'est dans un sentiment d'affectueuse condescendance que je veux accueillir votre lettre et prier Votre Sainteté d'agréer celle que je lui adresse aujourd'hui ».

Quels qu'aient pu être les torts d'Alexandre, cette lettre est d'un fier accent. Théodoret finit par se résigner et se réconcilier avec Jean d'Antioche. Alexandre fit opposition jusqu'au bout. Le 15 avril 435 il fut déposé de son siège et exilé aux mines de Famothin en Égypte (Syn. 279, p. 203.28 s.) [1].

La lettre d'Alexandre se retrouve, sous une forme plus courte, dans la version syriaque, cf. Hilgenfeld ap. Lietzmann, 192 :

« Lettre d'Alexandre de Mabug et d'André de Samosate [2] à Jean d'Antioche et Théodoret de Kyros, sur le saint père Syméon et le père Jacques de Kaphra Rehima.

A nos pieux et saints Pères spirituels etc. Au reçu de la pieuse lettre de Votre Sainteté, nous avons été remplis de joie, dès là surtout que nous parvenait l'heureuse nouvelle de votre bonne santé, qui nous réjouit. Cependant nous avons été bien préoccupés de ce que nous avons appris de vous sur les lettres que vous ont écrites Syméon et Jacques. Puisqu'ils ont osé écrire contre la véritable foi, à laquelle nous restons fermement attachés, nous demandons à Votre Piété : *même si vous les voyez ressusciter des morts*, ne les croyez pas, mais gardez-vous d'eux comme des autres hérétiques ».

On reconnaît ici le membre de phrase *etiamsi omnes mortuos ab initio mundi resuscitent* du premier texte (171.21). Celui-ci est évidemment le seul valable. Pour marquer l'absurdité du syriaque, il suffit de rappeler que, à cette date, Alexandre n'est plus en communion avec Jean d'Antioche et qu'il est donc invraisemblable qu'il lui écrive en ces termes.

1. Sur la date, cf. Ensslin ap. P. W., 2. R., VI 1592.13 ss.

2. Ami de Théodoret et d'Alexandre, cf. Schwartz, *Conc. Eph.*, index I (p. 248), IV (p. 258).

# APPENDICES

APPENDICE I (cf. ch. III, p. 99)

## LETTRES DE LIBANIUS SUR SES DÉBUTS A ANTIOCHE (354-355)

Des cinq lettres ici traduites, les deux premières (**391** et **405**) ont trait à la première série de cours de Libanius durant l'année scolaire 354-355. La troisième (**393**), écrite à un médecin, donne des détails sur les malaises physiques, dont le sophiste se plaint toute cette année-là. La quatrième (**441**) concerne le rappel de Libanius à sa chaire de Constantinople : elle a été choisie comme exemple d'une longue suite de lettres où Libanius implore ses amis à la cour d'obtenir de l'Empereur (Constance) son établissement à Antioche. La dernière enfin (**722**) raconte un tour joué par Libanius à son rival Acace durant le temps de leur querelle, qui a duré, semble-t-il, jusqu'à ce qu'Acace eût quitté la place en 361 (Seeck 41), mais a été particulièrement forte dans la première année d'enseignement de Libanius.

*Mars 355.* **391**. *A Anatolius* (I, S. 61 ss.) *de Beyrouth*, qui vient de démissionner de la Préfecture de Rome. Adressé à la cour à Milan (S. 319). Les §§ 9-10 font allusion aux sévices de Gallus contre les sénateurs d'Antioche en 354, avant qu'il ne fût lui-même rappelé, cette même année, par Constance (S. 316, cf. *Bios* 96 ss.). Je traduis à partir du § 7 fin (x 385.17 ss.).

« Quant à la cause de ce que j'ai tardé à t'écrire, la voici. *8.* Je savais que tu souhaitais apprendre à mon sujet quelque belle réussite, honorable pour la cité, conforme aux espérances qui m'y avaient fait venir. Aussi longtemps donc que cette réussite ne se présentait pas, j'ai pensé qu'il valait mieux attendre : mais puisque tout va bien maintenant, je t'écris.

*9.* Au début, je suis arrivé chez des gens qui n'étaient même pas sûrs de vivre. Ne va pas dire : « Pourquoi donc es-tu entré dans la ville ? Il n'était pas sans danger d'y retourner ». *10.* Ensuite, celui qui terrorisait (Gallus) partit, et j'échappai moi-même à l'accusation capitale que tu as sue ; alors, en couronnement de nombreux discours que je fis durant l'été, j'ouvris une école, et la jalousie souffla à plein. Je savais qu'on ne peut l'ensevelir que sous un amas de paroles. Aussi négligeai-je mon corps et, disant adieu à tout son confort, je m'appliquai à parler sans arrêt. *11.* Or, pour l'élite de la cité, ces discours en si grand nombre paraissaient peu nombreux : je pensais, moi, qu'ils en étaient incommodés, mais ils avaient l'air de gens à jeun. Il vint des élèves : les uns n'avaient suivi encore aucun sophiste, les autres donnaient congé à leurs anciens maîtres pour se ranger sous ma direction ; les uns se présentaient de la ville même, un assez grand nombre arrivait de loin.

*12.* Mais tout cela n'est pas encore le vrai bonheur puisque tu es absent. Si tu étais là, ces succès seraient plus grands. Oui, et ta seule présence du moins vaudrait mieux que toute ma réussite. *13.* Ce qui me consolait,

c'est qu'on t'avait appelé à une magistrature qui passe pour la plus haute de toutes. Nous ne sommes pas peu fiers, nous Syriens, d'avoir fourni aux Romains un homme capable de mettre bon ordre à des troubles civils. *14.* Que pourtant tu fuies ce labeur, la nouvelle sans doute m'en est venue, mais je n'ai pu du tout la croire. Non que je te juge « fils d'intrigant » (Ar. *Ach.* 595) : quand les charges ne sont que des occasions de s'appauvrir, comment les poursuivrait-on ? Cependant on dit que Rome est divisée, que le peuple est en querelle avec le Sénat, et que, dans tes calculs, tu crains de blesser ou le peuple ou les grands seigneurs. *15.* C'est cela, cette crainte, dont je ne puis croire qu'elle soit conforme à ta nature. Ne voit-on pas les cochers de talent monter sans crainte un attelage de chevaux indisciplinés, parce qu'ils savent que leur habileté l'emporte sur la mauvaise volonté des chevaux ? Il est arrivé déjà aussi qu'un pilote, malgré une mer en furie, ait levé l'ancre et pris le large, parce qu'il avait confiance que son savoir-faire l'emporterait sur la tourmente.

*16.* Quoi qu'il en soit, puisse l'Empereur, dans sa clémence, t'envoyer à nous, puisse Athèna te recevoir avec bonté, et après cela puissions-nous t'accueillir nous-mêmes, brillant de l'éclat de tes beaux exploits. Quant à moi, voici que m'appelle à nouveau la ville (Constantinople), qui n'a pas su m'utiliser présent, et qui, absent, me poursuit. *17.* Dans la mesure où tu le peux, aide-moi, calme l'ire des gens, dis que je suis malade. Ce ne sera pas un mensonge. On m'a donné une potion, qui n'est bue que dans les cas les plus graves. On m'a fait une saignée — je n'en avais jamais subi — : cela a arrêté la mort, qui déjà était proche ».

*Printemps 355.* **405.** *A Aristénète, à Nicée.* Le début (1-3) a trait au deuil récent d'Aristénète, qui vient de perdre sa femme. Je traduis à partir du § 3 fin (x 399.5).

« Voici le récit de ce qui m'est arrivé cet hiver. *4.* J'ai commencé ma classe (συνουσία) avec un prologue (πρόλογος) et une sorte de « dispute » (ἄμιλλα) contre un passage de Démosthène. Le prologue demandait à la Fortune un séjour durable (à Antioche), la dispute était farcie de figures de rhétorique (μορφαί, au sens de σχήματα). A peine monté-je en chaire, qu'il vint dix-sept garçons. « Platon, je pense, était malade » (Pl. *Phéd.* 59b10), je veux dire le bon Zénobius [1]. *5.* Là-dessus, je poursuivis mes leçons, et « la foule d'affluer » (*Il.* XI 724), citoyens, étrangers, désireux de voir ce que, dans ce métier aussi, je pouvais valoir. Tout le monde accordait sans doute que je faisais d'assez bons discours, mais c'est cette autre chose dont on voulait faire l'épreuve. *6.* Lors donc, il sembla aux uns que mon enseignement n'était pas inférieur, aux autres qu'il était même supérieur à mes discours, en sorte qu'en peu de jours la bande (χορός) des élèves grossit jusqu'à cinquante. Plus possible de déjeuner, il fallait peiner [2] jusqu'au soir : outre le reste, la maîtrise que j'avais sur mon appétit était, elle aussi, sujet d'admiration. *7.* Stratégius [3] vint. Je lui adressai un discours de bienvenue, court — c'est

1. Ancien maître de Libanius, il avait promis à celui-ci de lui céder sa chaire à Antioche.
2. πονεῖν, c'est-à-dire faire la classe. Cf. or. XLIV 4 (III 354.17 ss.). A propos d'Eustathe de Carie : « Bien que maître dans l'art oratoire et capable de composer des discours et d'en donner l'enseignement (πόνους καὶ ποιεῖν καὶ διδόναι), par goût de la liberté il fuit cette sorte de labeur (πόνους = l'enseignement) et passe son temps en familier des auditoires (θεάτροις χρώμενος) ».
3. Stratégius (I, S. 282 ss.) Musonianus, chrétien, haut personnage sous Constance, nommé en 354 *praefectus praetorio Orientis* et donc résidant à Antioche où il tenait le poste suprême.



l'usage, je crois, pour qui salue —, mais qui plut et au salué lui-même et aux autres. Quant au rival (ὁ ἀντίτεχνος) [1] — je lui donne ce nom puisqu'il se le donne à lui-même —, il menaça de prendre la parole : mais à cela se borna son discours public, la promesse [2]. *8.* Cependant, comme je voyais que les pédagogues tiraient puissance de la vente des élèves et qu'ainsi le bon ordre dans les écoles avait disparu, je conseille à mes concitoyens de ne pas négliger ce point, mais de s'en indigner et d'empêcher la chose. Il s'éleva alors, contre les coupables, une colère assez forte. Le rival menaçait de les défendre : mais à cela se borna son discours, la promesse. *9.* Zénobius meurt. Au retour des funérailles, je fis une monodie (ἐμονῴδουν) [3]. Un peu plus tard, en un discours plus long, je prononce son oraison funèbre, et l'on jugea que j'avais bien payé mon salaire. Le rival promit de parler, si son père venait à mourir. Il vit encore. Sur ces entrefaites, les gens fermement décidés à l'impudence — trois seulement, au lieu d'une tablée brillante ! — finirent par rendre les armes [4]. *10.* Quant à moi, j'avais bien besoin de repos, mais il faut croire [5] qu'il n'y en a jamais assez pour mon oncle [6]. Quirinus [7] a été, lui aussi, de ceux qui ne relâchaient pas (il me confie son fils et nous imite tous deux, toi eu égard à mes œuvres, moi eu égard aux tiennes). *11.* Me voilà donc donnant un de ces discours publics qui appartiennent au genre fictif dans nos écoles [8] : le public trépignait de joie, en tant que nourri dans la chose même. J'en étais au beau milieu du discours, qu'on me demande d'écrire, selon la même technique, l'antilogie elle aussi. Je l'écris donc, et aussi vite que possible me remets à discourir. Ce second discours ne valait pas moins que le premier, aussi les affaires des ennemis furent-elles ébranlées à fond. *12.* Or, craignant d'être dépouillé de tout, le rival entra dans la salle pour arrêter les défections [9], mais il en provoqua d'autres, et qui ne se seraient pas produites, s'il s'était tu. Car, dès son préambule, il demanda qu'il lui fût permis de passer à la conclusion, et, comme Quirinus lui refusait de sauter ainsi tout le reste, il s'en donna lui-même la permission. A partir de ce jour, il est seul dans son école : serments, pressions de toute sorte, obligations, tout ce par quoi il s'assurait de garder les élèves, tout cela a été foulé aux pieds et s'est évanoui.

*13.* Là-dessus, il m'arrive une lettre impériale qui m'ordonne de retourner à Constantinople. La réponse, ma migraine et mon mal aux reins

1. C'est bien Acace (II, S. 39-43), cf. P. Wolf, *Schulwesen*, 93 s.
2. τοῦτ' ἦν ἐπίδειξις ἡ ὑπόσχεσις (400.7 et 12 s.), sc. la promesse de faire un discours.
3. Cf. μονῳδία sur Julien (XVII = II, 206 ss.), μονῳδία sur le temple d'Apollon à Daphné (LX = IV, 311 ss. : après l'incendie de ce temple le 22 octobre 362), μονῳδία sur Nicomédie (LXI = IV, 329 ss. : après le tremblement de terre qui détruisit cette ville le 25 août 358).
4. Il s'agit de trois sénateurs qui étaient restés défavorables à Libanius, cf. ep. 504 (à Aristénète, 356-357), 4 τὰ μὲν οὖν τῶν πολιτῶν πλὴν τοῦ Κοκκυλίωνος (sobriquet !) ἡμέτερα, καὶ νέοι καὶ γέροντες καὶ τῶν γε ξένων ὅσοι γαστρὸς ἐγκρατεῖς.
5. C'est la nuance de ἄρα avec l'imparfait (οὐδὲν ἄρα ἤρκει), cf. Denniston, *Greek Particles*, 36 s.
6. Phasganius (S. 234 s.), oncle maternel de Libanius, sénateur influent d'Antioche, meurt à l'automne 359.
7. Cf. supra, ch. IV, p. 159 s.
8. ἀγωνίζομαι δή τινα ἀγῶνα τῶν ἐν τοῖς πλάσμασι τούτοις 401.5 s. Pour ἀγών, cf. infra, or. XXXIV, p. 476, n. 3. ἐν τοῖς πλάσμασι τούτοις = ces exercices fictifs en usage chez nous professeurs. Il s'agit, comme on voit (ἀντιλογία 401.8), d'une thèse (sur un sujet fictif) avec antithèse.
9. ἀποστάσεις : défections d'élèves, cf. infra or. XLIII, p. 459 ss.

l'ont faite, que c'est impossible. Cette question réglée, je produis mon discours *Sur les dons naturels* [1], sur le type de la diatribe [2], tes amours. Il fallut, pour l'achever, une seconde audition, à laquelle assista Clématius [3]. *14.* L'émotion qu'il a suscitée, ce n'est pas à moi à la dire. Mais ce que j'ai pu dire, et qui a été proclamé, c'est que le maître de ce genre (la διάλεξις) est Aristénète, comme de tous les autres exercices littéraires qui méritent éloge ».

*Mars 355.* **393.** *Au médecin Hygiéinus* (S. 180) *à Constantinople.* Cette lettre donne toute la chronologie des maladies de Libanius depuis son arrivée à Antioche en 354. Dix jours après son arrivée (§ 1) il a eu un vertige. On lui donne une drogue dangereuse qu'il hésite tout l'été (§ 2) à avaler. Il ne s'y décide qu'en automne et passe tout l'hiver dans les transes (§ 2). Aux premières lueurs de printemps, il est pris de son mal aux reins (colique néphrétique). Au bout d'un mois seulement, il accepte une saignée qui le remet un peu : cela nous met (cf. S. 317) à environ mars 355.

« *1.* Ce que je te disais, par feinte, sur ma tête a failli devenir réalité : le dieu sans doute a voulu m'avertir de ne pas plaisanter à ce sujet. De fait, dix jours après mon arrivée, il me vint un vertige : Damalius me conseilla de boire une drogue. *2.* Je refusai d'augmenter le mal en plein été et ne la bus qu'à l'automne. C'est Marcellus qui me la présentait : vous la nommez, je crois, herbe sacrée [4]. Je bus donc de cette tisane et, bien que d'autres y eussent goûté, j'étais fort inquiet ; je traversai l'hiver dans d'incroyables transes, attendant les effets d'un si puissant remède, tandis qu'Olympius [5] me félicitait de l'avoir pris et me pressait de recommencer au printemps. *3.* Or, aux premières lueurs du printemps, une violente douleur me tomba sur les reins : j'en étais réduit à chercher une corde [6]. Après avoir fait relâche un mois, elle me saisit plus forte, et me force à accepter l'opération que je remettais de jour en jour. En effet, bien que les autres fussent d'avis de calmer les douleurs par des onctions d'huile, Panolbius me fait faire une saignée. Sur le champ, je me sentis mieux. Mais je ne suis pas en situation de prendre confiance sur le tout. *4.* Voilà où j'en suis de mes maux : indique-moi donc le moyen d'en sortir. Envoie chercher de quelque autre lieu des sophistes pour Constantinople. Autant je souhaite que tu demeures auprès de l'Empereur, autant dois-tu souhaiter que je passe auprès des miens (sc. à Antioche) le temps de cette maladie, puisqu'il me faut être malade ».

1. Περὶ εὐφυΐας,, dédié à son rival Acace, S. 41.
2. τύπος δὲ τῆς διαλέξεως : sur l'équivalence διάλεξις = διατριβή, cf. Schmid-Stählin, II 1, 55, n. 3. En fait, au temps de Libanius, διάλεξις peut désigner tout discours d'un style naturel et enjoué, cf. Philostr. *V. Soph.* I 24, 1, où, après avoir loué d'abord Marc de Byzance pour son style naturel (τὸ κατὰ φύσιν ἑρμηνεύειν) et d'une aimable suavité (ὡραισμένῃ πραότητι), Philostrate continue ὅστις δὲ καὶ τὰς διαλέξεις ὧδε ὁ ἀνὴρ ἐγένετο.
3. Clématius (II, S. 110 s.), lui aussi personnage considérable. *Agens in rebus*, il avait fait partie des bureaux de Palladius (IV, S. 227 s.) d'Antioche, *Magister officiorum* de Gallus, et, à ce poste, défendu les Antiochiens contre le César (cf. 435, 9 : au jeune notaire Jovien I, S. 185, au début de l'hiver 355). Sur l'amitié de Libanius et de Clématius, voir surtout les lettres 430 (à Aristénète) et 435 (à Jovien).
4. ἱεράν, sc. ἱερὰν βοτάνην : c'est le περιστερεών ou verveine. Le médecin Marcellus avait préparé la tisane.
5. Autre médecin. Plus loin Panolbius. Ils sont donc quatre à s'occuper de Libanius.
6. Pour me pendre.



*Début de l'hiver 355.* **441.** *A Datianus* (S. 113-117) à la cour à Milan. Datianus, chrétien, notaire à la cour sous Constantin, parvint sous Constance aux plus hautes charges. Comme il accompagnait l'Empereur partout, il avait séjourné en même temps que lui à Antioche (Constance y fit de longues stations à partir de 338) et il avait grandement contribué à embellir la ville. J'ai omis les §§ 8-10 qui ont trait à une autre affaire.

« *1.* Peut-être consentiras-tu à m'aider encore pour le présent. Ce serait me sauver jusqu'à la fin, et maintenir sains et saufs tes précédents bienfaits. Si pourtant je devais avoir mauvaise chance en ce point aussi, que tu changeasses d'avis, jamais du moins ne chasserai-je de ma mémoire les marques antérieures de ton assistance : je les attribuerai à ton bon caractère, et le changement, à un démon hostile. *2.* Pourtant, au nom de la peine que tu as prise et pour les Grecs et pour tes amis, fais que ma santé se remette, permets-moi de fuir l'autre ville (Constantinople) parce que je pense que celle-ci m'est meilleure — « meilleure », comprends-moi, eu égard au commerce des élèves. *3.* Va demander à l'Empereur — tu le peux, tu as acquis de l'influence par ta modération et ta constante loyauté — : « Prince, tu ordonnes à cet homme de revenir en Thrace (sc. à Constantinople) : mais, revenu ici, il sera comme un laboureur en pleine mer et qui vivrait toujours sur un bateau. *4.* Pas plus que l'homme des champs ne peut labourer la mer, il ne peut, lui, jeter la semence ni dans les fils des citoyens (de Constantinople), car ceux-ci se tournent vers d'autres objets [1], ni dans les fils des étrangers, car ils se méfient de l'endroit et le tiennent pour une école de mollesse (τρυφῆς). *5.* La Syrie en revanche est l'atelier des Muses. Voilà bien longtemps déjà qu'elle façonne des rhéteurs, entre autres ce Calliopius qui fait tes délices [2]. Une nombreuse jeunesse y afflue de partout, qui à la fois aiguise le professeur et reçoit de lui ce pour quoi elle vient. Que veux-tu donc? Que le bouvier n'ait pas de bœufs, ou qu'il exerce son art devant un abondant troupeau ? » *6.* A ces mots, tandis que tu souris et du regard fais pencher vers la seconde solution, il répondra : « Qu'il y ait des bœufs pour le bouvier ». *7.* Histoires de poètes, penseras-tu, contes bleus, et tu négligeras ma demande. Mais quand on m'arracherait d'ici, je crierais, moi : « Qui m'a persuadé de m'attacher à Antioche ? Datianus, et les beaux monuments dont il a orné la ville : thermes, les uns achevés, les autres en construction ; portique, qui se tend sur des kilomètres et resplendit d'éclat, aussi valable dans la cité que l'épaule de Pélops dans tout le corps de Pélops ! » Vois donc si tu n'as pas lieu de craindre fort qu'on me retire d'ici ».

*Printemps (avril ou mai) 362.* **722.** *A Celsus* (I, S. 104 ss.) *d'Antioche.* Celsus avait été élève de Libanius à Nicomédie, compagnon de Basile à Athènes. Julien, qui l'avait connu à Athènes, le nomma en 361 *praeses Ciliciae.* La lettre lui est donc portée en avril-mai 362 en Cilicie, sans doute à Tarse, par le jeune Antiochien Diogène (II, S. 120), qui fut élève de Libanius entre 354 et 360.

« *1.* Tu n'ignores pas que ce Diogène que voici (sc. le porteur) est notre concitoyen. Mais ce n'est pas cela seulement qui le rattache à moi : il a, un jour, soutenu pour moi un combat tout semblable à celui de

1. Peut-être vers le droit, le latin, la sténographie, cf. supra ch. III et Note additionnelle B, supra p. 410 s. Ou simplement « vers le plaisir ».
2. Calliopius (I, S. 99-101) d'Antioche, avocat à la cour et assesseur du *Quaestor sacri palatii* Probatius (S. 100). C'est lui qui, en 355, avait rédigé l'édit par lequel Constance annonçait aux cités sa victoire sur les Alamans (S. 100 s.).

Zopyre [1]. *2.* Oui bien, ne va pas mépriser les batailles que se livrent les sophistes, ni les élèves qui s'y distinguent : c'est l'un d'entre eux qu'est Diogène. Nous résolûmes un jour de mordre Acace au moyen d'une farce. *3.* Celle-ci consistait à feindre la défection d'un élève : il s'agissait donc de trouver le meilleur acteur pour ce drame, et nul n'y parut mieux fait que Diogène. 4. Il s'y montra, en effet, supérieur à l'attente. Il se fit rapidement accroire [2], il entendit les paroles ordinaires de flatterie, et, comme il se doit pour un disciple, se mit à escorter Acace sur son char. Mais, parvenu à la porte du maître, il saute à bas du char, et se précipite vers les nôtres, qui étaient là spectateurs de la scène. Nous n'eûmes point Babylone, mais une belle occasion de rire. Même mon oncle, qui se trouvait là avec nous, ne put s'empêcher de rire. *5.* Veille donc à le récompenser pour ce coup d'audace, en l'aidant contre l'individu qui se prive d'une certaine somme qu'il lui doit ».

1. Cf. Hérod. III 153 ss. Zopyre, l'un des dignitaires perses, fit prendre à Darius la ville de Babylone par une ruse. D'accord avec Darius, il passa comme transfuge chez les Babyloniens, obtint quelques succès, puis, au jour fixé pour l'assaut général des Perses, leur ouvrit les portes.
2. Par Acace, qui s'empresse de flatter cet élève transfuge.

## APPENDICE II

## DISCOURS DE LIBANIUS RELATIFS A L'ÉCOLE

On a vu plus haut (p. 101 ss.) la suite chronologique de ces discours. Je les ai groupés ici par ordre de matières.

### 1. Grandeur et misères du métier de professeur

*a*) Grandeur : *A Anaxentius*, or. LV ;
*b*) Misères : *Esclavage du professeur*, or. XXV.

### 2. Libanius dans sa classe

*a*) Misères de l'élève : chrie III ;
*b*) Indiscipline des élèves : or. III ;
*c*) Ingratitude des élèves : or. XXXVI ;
*d*) Défections des élèves : or. XLIII.

### 3. Élèves et pédagogues

*a*) Le bon pédagogue : or. LVIII ;
*b*) Le mauvais pédagogue : or. XXXIV.

### 4. Libanius et ses anciens élèves

Leur paresse, leur répugnance à parler : or. XXXV.

# A ANAXENTIUS,
# POUR L'ENGAGER A POURSUIVRE SES ÉTUDES

(Πρὸς Ἀναξέντιον)

Or. LV = IV, 110 ss. Förster (date incertaine) [1]

IV 110.2 *1.* Comme je te vois troublé, mon très cher, eu égard à la lettre de ton père, et que je m'aperçois que certains de tes camarades d'ici produisent sur toi le même effet que cette lettre, | j'estime que je dois faire en sorte que tu prennes une meilleure décision. Peut-être le conseiller en tirera-t-il lui aussi quelque profit ; bien plus grand pourtant sera le gain pour toi, si tu t'es laissé persuader, que pour moi, qui t'aurai persuadé.

*2.* Ce qu'on nous rapporte qu'on fait actuellement à ton père, en | acte ou en parole, à cause de ta venue chez nous, tout cela, qui n'est pas cause de petit chagrin pour la victime, ne saurait que nous donner de la peine à nous aussi. Ne crois pas que je veuille t'habituer à prendre peu de soin 111 de ton père. Je sais ce que prescrivent les lois, et, outre | ces lois établies par des hommes, je n'ignore pas celle de la nature ; je dis que, quant au rang, les parents viennent après les dieux, que nous avons à leur égard la plus grande des dettes, une dette pas moins grande qu'à l'égard de nos patries, et que celui qui pèche sur ce point est | pire que les bêtes. Toute faute est moindre que celle-là, et, en cas d'invasion ennemie, il faut, avec joie, recevoir un coup mortel, qui nous vaudra, après notre mort, de l'admiration, et, en ce qui regarde du moins la gloire, une vie, une existence éternelles. S'il est un fils qui trahit son père et manque | à lui accorder les marques de reconnaissance dont nous parlons, que jamais je ne le reçoive sous mon toit, à ma table, ni de plein gré ni malgré moi. *3.* Ce conseil, nul autre plus que moi n'a le droit de le donner. Car, des deux preuves d'affection exigées d'un fils, celle envers son père, celle envers sa mère, si j'ai été privé de la première par la mort | rapide de mon père, j'ai donné l'autre, je pense, de bonne façon, au point même que j'ai eu des imitateurs, car le renom que j'avais acquis en a incité d'autres à faire de même.

*4.* Si donc aujourd'hui, par ton retour, tu dois arrêter les machinations de ceux qui les forment, si, après avoir supprimé les difficultés, | tu rends à ton père la vie douce et tranquille, hâte-toi, ne tarde pas, va : cela, 112 | j'en suis sûr, Hermès le louerait. Mais suppose que rien ne saurait changer l'ennemi actuel, qu'il ne t'aura nulle reconnaissance d'une décision qu'il aura lui-même forcée [2], que, en rentrant, tu n'as pas obtenu un seul

1. En tout cas postérieur à 358, si l'étranger du § 28 est bien Achillius d'Ancyre, cf. infra, p. 439, n. 1. Mais le fait reste douteux.
2. La décision d'Anaxentius de rentrer chez lui. Il semble que, dans la patrie de ce garçon, un sophiste, qui l'avait eu pour élève et s'était fâché de son départ, ait agi pour qu'il quittât Libanius et revînt, sous le prétexte d'accomplir des fonctions curiales.



bon résultat [1], mais que cet ennemi continuera de faire avec une force accrue ce que tu voulais empêcher par ton retour, quel profit | à ajouter aux ennuis présents le dommage d'abandonner tes études ? ⟨Or c'est bien ainsi que l'ennemi fera⟩[2] : car tu as confessé toi-même, par ta venue ici, que tu quittais son enseignement pour un meilleur. Tu n'es pas venu pour voir la ville : mes leçons ont été la cause. Or tu ne pouvais à la fois les suivre et vivre ailleurs qu'ici.

*5.* Nul ne peut garantir que cet homme malveillant, amer et pénible chassera la haine de son âme, fera la paix avec ton père qui l'a chagriné [3], et, au lieu de lui créer des embarras, se mettra au nombre de ses alliés, si quelqu'un venait à l'attaquer. Non certes, il continuera de le blesser | comme maintenant, même beaucoup plus, et il te joindra à ton père dans sa haine, estimant qu'il a à tirer vengeance de vous deux, de toi puisque tu as désiré mes leçons, de ton père puisqu'il t'a permis de les entendre. *6.* Et certes, ne crois pas que, tandis que ton père qui a l'expérience des affaires, est poursuivi et | malmené, tu pourrais échapper à la puissance de cet homme, qu'il détient du fait qu'il occupe la ville à lui tout seul [4]. | Si donc, après avoir produit un sycophante contre toi, 113 il te fait, sur une fausse accusation, ou entièrement périr ou mettre en prison — et il est, nous le savons, bien des sophistes à qui nombre de magistrats ont accordé pareille faveur —, auras-tu fait cesser les malheurs de ton père ? N'est-il pas vrai, bien plutôt, que tu auras pris ta part des malheurs | qu'il a déjà ? Oui bien, j'en sais même à qui la prison a apporté insidieusement la mort — et plaise au Ciel que ce sort, tu ne le subisses même pas en songe.

*7.* « Au nom de Zeus », diras-tu, « je serai bon et loyal envers lui, et n'agirai jamais plus comme j'ai fait dans le passé [5] ». Mais quel serment paraîtra assez redoutable pour l'emporter | sur sa méfiance ? Il pensera que, par ce serment, tu ne fais que différer ton projet, et que, une occasion t'en donnant le moyen, tu seras de nouveau le même et t'attacheras au même enseignement et aux mêmes études [6]. Dans cette pensée il te haïra, et, objet de cette haine, tu le haïras à ton tour. | *8.* Si vous paissez ensemble un même troupeau [7] avec de tels sentiments mutuels, quand chacun se réjouit des malheurs de l'autre et n'a de ses bonheurs qu'une joie affectée, même si la chose ne lui est pas pénible à lui, elle devra l'être pour toi, qui es d'un excellent caractère, loyal et vraiment généreux. Tu vivras, par force, sans cesse mécontent, et | parce que tu auras 114 conscience de ton manque de probité et parce que tu condamneras ta manière d'agir, et tu ne pourras l'éviter. *9.* Il n'y aura pas pour vous de lieux différents pour vos leçons, ni aux bains ni aux échoppes, ni quand | vous ferez cortège aux gouverneurs, et à leur départ pour quelque voyage et à leur retour. Davantage, ce sophiste a l'habitude d'inviter aussi à sa table : il y a bien des occasions qui l'y engagent, et outre cela, son humeur même souvent l'y pousse. A beaucoup du moins il est plus agréable de recevoir à leur table que d'être reçu chez autrui. Que feras-tu

1. 112.3 je lis οὐδὲ ἓν ἤκων (ἥκων déjà Reiske) ἔπραξας : οὐδὲν ἑκὼν ἔπραξας codd.
2. Les mots ajoutés explicitent le γάρ de 112.6.
3. Sc. en envoyant Anaxentius à Antioche.
4. Sc. il est le seul professeur de rhétorique dans cette ville.
5. C'est-à-dire « je ne le quitterai plus pour passer à un autre maître ».
6. C'est-à-dire dans l'école de Libanius.
7. Comme le note Reiske, il semble, d'après ce passage, que Anaxentius se disposait à tenir école dans sa patrie avec ce sophiste.

donc alors ? Ne pas | accepter serait d'un homme qui fait un affront, accepter, d'un être inconscient, qui ne veut rien savoir du passé, et qu'on pourrait bien même accuser en justice, en montrant quelles injures a subies le père et quelles actions il voit commettre à son fils. *10.* De plus, si tu meurs avant ce maître, | tu mourras dans la tristesse de n'avoir pas obtenu ce que tu désirais [1]. Si, lui mort, tu lui succèdes dans sa charge, tu te rongeras dans le regret de ce qu'on t'aura empêché de recevoir [2].

**115** *11.* « C'est que », dira-t-on, « ton père reçoit des injures du professeur que tu as jugé incapable ». Mais combien d'autres pères en ont reçu, pour la même raison, quand les professeurs irrités déclarent qu'on leur a fait insulte | et tendent à se venger sur les gens présents puisqu'ils ne peuvent se saisir de ceux qui sont partis. N'est-il pas arrivé que, les pères morts, des mères aient été traînées sur l'agora, — elles qui ont peu l'habitude de la chose ! —, et livrées à une mer de troubles et aux mains des soldats ? Pour les élèves qui n'ont plus ni l'un ni l'autre, ni père ni | mère, c'est contre leurs esclaves, leurs champs, leurs intendants que les sophistes se portent, ils étreignent et étouffent ces malheureux et les forcent à maudire la mort de leurs maîtres.

*12.* J'ai même vu des garçons qui, | en vue de leurs études de rhétorique, ont fui à l'insu des parents, mais il n'a guère servi aux parents de ne rien savoir [3] de leur fuite, et les fils ne les ont pas, pour autant, débarrassés des sévices des sophistes : non, tandis que les fils poursuivaient leurs études, on faisait la guerre aux parents. Cependant cela n'a ramené aucun des garçons au foyer, avant le temps | convenable [4]. Car ni les pères ne rappelaient leurs fils pour cette raison, ni l'un des garçons ne **116** s'est jamais fait à lui-même un tel tort : | les parents, malgré leurs peines, permettaient à leurs fils d'apprendre l'art de parler, les fils ne commettaient pas la folie d'abandonner les études à la poursuite desquelles ils étaient venus jusqu'ici. *13.* Ton père est actuellement dans le trouble ? Rien de neuf à cela. « Faudra-t-il que je reste ici attaché | à mes études ? [5] » Cela aussi est chose usuelle. Ou bien alors, montre-moi des garçons qui, arrachés à la classe au beau milieu de leurs études, une fois rentrés chez eux, ont vraiment défendu leurs pères en mettant une borne, par leur seule assistance, à un état de déshonneur [6]. Que n'eussent-ils pas ajouté encore [7] à ce qu'ils avaient déjà acquis ? Mais en vérité ni Rome n'a vu se produire un tel abandon des études, ni la | cité des autochthones [8] ni Bérytos née pour plaire ni la cité dont Alexandre fils de Philippe ou, si tu le veux, de Zeus, a jeté les fondements (Alexandrie).

*14.* Ici donc non plus nous ne voyons pas qu'on l'ait jamais fait sous un tel prétexte. Sans doute il en est qui l'ont fait après être devenus orphelins, | ou plutôt ceux d'entre eux qui ont profité de leur état d'orphelins pour se laisser aller à la paresse. Car, en retour, ceux qui aimaient

1. Sc. la place de professeur en titre. Anaxentius n'aura été que sous-maître.
2. Sc. les leçons de Libanius.
3. Je garde 115.16 le τῷ λαθεῖν des manuscrits et de Reiske : τῷ μαθεῖν Förster.
4. Sc. avant qu'ils n'eussent achevé leurs études.
5. Je lis 116.4, d'après une conjecture de Reiske, ἕξομαι μένων (ἕξω μένων codd., ἕξῃ μένων ci. etiam Reiske, ser. Förster). L'idée est : « Quand mon père est ainsi maltraité, faut-il que etc. ? ».
6. Je lis 116.7 s. ἀτιμίαν (ἀτιμίᾳ codd.) μόνῃ τῇ βοηθείᾳ (τὴν βοήθειαν codd.) ὁρίζοντας (παρίζοντας Förster).
7. Sc. s'ils étaient restés dans la classe.
8. Athènes.



l'étude, après avoir confié leurs domaines à des intendants et aux lois, ont continué de boire, je veux dire aux eaux qu'offrent les sources des Muses. Ton père, à toi, est sans doute en butte aux attaques d'un fâcheux, mais du moins il vit, il a une voix, il | parle, et, s'il entend quelque parole **117** désagréable, il peut en dire tout autant. Peut-être même, si on le frappe, pourrait-il faire comme ces boxeurs qui, par leur capacité à endurer les coups, ont forcé les adversaires à renoncer au combat. En outre, | si vous êtes riches, par cela même vous pouvez résister ; si vous n'avez que peu de biens, vous ne sauriez perdre beaucoup quand on vous attaque.

*15.* J'ai eu jadis à assister ma mère, nul ne lui venait en aide. J'étais en voyage, j'apprenais par lettres en quels embarras elle se trouvait [1]. Pourtant ni je ne fus rappelé ni je ne revins | sans être appelé. Car ni ma mère ni moi ne l'avions jugé bon. Tout mon bien s'échappait, j'étais à la merci de ceux qui vendaient mes champs, une grande terre, cultivée par un grand nombre de colons. Pourtant je demeurai où j'étais, estimant qu'un abandon de poste | n'est pas lâche seulement à la bataille, mais qu'il l'est aussi dans la tâche d'apprendre, que cette tâche ait été imposée par un père ou par soi-même. Eu égard donc à ces nouvelles, le chagrin me courbait vers la terre, je ne pouvais dominer ma tristesse et cherchais sans cesse un remède, mais je gardais tout près de mes mains | mêmes les livres mêmes, et ce que je pouvais recevoir de ces livres me paraissait plus beau et plus noble que les champs qui sortaient de ma possession.

[16-19 Exemples de Démosthène, d'Oreste, d'Achille, fermement attachés à leur ouvrage malgré les difficultés].

*20.* J'ai montré quelque part, plus haut [2], l'impossibilité qu'il y eût **120** un jour, après ce qui s'est passé, amitié entre le sophiste et vous. Accordons pourtant qu'elle se produise, grande, forte, telle qu'on la compare aux amitiés célèbres.| Mais vous ne devez pas considérer cela seulement, songez aussi au dommage qui en résultera. Si l'on vous empêche d'obtenir un trésor, vous ne tenez pas la chose pour aisément supportable : et si l'on vous empêche d'obtenir l'éloquence, vous jugerez bon de la supporter avec calme ? *21.* Pourtant que vaut Midas au regard de Démosthène ? | Kinyras au regard d'Isocrate ? Le Lydien (Crésus) au regard de Lysias ? Qui rapprochera d'Athènes la Thèbes d'Égypte ? Qui mettra à égalité la richesse de ces deux villes, de l'argent et de la sagesse ? Car c'est là la richesse d'Athènes. Suppose que, tandis que tu te rendais | ici, quelqu'un t'ait arrêté et t'ait demandé : « Voyons, que t'est-il venu à l'esprit que tu fasses ce voyage, pourquoi, négligeant ce que tu avais chez toi, viens-tu chercher ce que tu n'avais pas là-bas ? » N'est-il pas vrai que, t'étant mis à peser biens de là-bas et biens d'ici, tu aurais essayé de montrer qu'il y a plus de poids dans | ceux d'ici ? *22.* Pour moi, je choisirais de vendre **121** n'importe quoi pour un tel bien, qui fait briller davantage ses possesseurs que ceux qui ont prouvé leur valeur, je ne dirai pas seulement dans les liturgies, mais même dans les batailles, les guerres et | les commandements d'armées. Quel est le héros militaire, quel, le chef d'expédition qui ne soit inférieur à l'orateur, qui traite à l'assemblée de la guerre et de la paix, et pousse à l'une ou à l'autre, selon qu'il est meilleur ?

*23.* Laissant là donc tout le reste, je vais examiner la carrière du professeur | de rhétorique [3]. Je ne parle pas du revenu, car aussi bien il

1. Cf. *Bios* 26-27. Libanius était à Athènes quand il apprit qu'on allait vendre son patrimoine. Il demeura pourtant à ses études.
2. Cf. supra § 5.
3. A ce bel éloge de son métier, on comparera le passage du Περὶ δουλείας (XXV) 46-51 traduit à la suite de ce discours.

est entravé par les fléaux que les saisons ramènent sur la terre [1] : mais quelle grande chose, que de commander à une noble jeunesse ? de la voir progresser dans l'art de parler ? s'avancer vers les divers chemins de la vie ? et que dire des marques d'honneur des élèves, des | parents, des concitoyens, des étrangers ? Les rhéteurs sont respectables aux yeux même des gouvernants, petits et grands, et tu pourrais dire même, de ceux qui détiennent l'Empire. *24.* Je nomme respectables les maîtres qui méritent vraiment le nom qu'on leur donne [2], ceux, dis-je, pour l'amour desquels tu es venu toi aussi chez nous. Car tout âne caché | sous une peau de lion, puisqu'il est convaincu d'être ridicule [3], est plus malheureux que s'il avait su se taire et gagner son pain en portant des
122 pierres aux bâtisseurs ou par quelque autre | pénible métier du même genre. Des uns du moins on pourrait avoir pitié, mais on ne saurait pardonner aux autres, pas plus qu'à Phaéthon, auquel il eût mieux valu ne pas avoir persuadé son père ni en avoir reçu un cadeau tel [4] que finalement le cocher en tombe et | gît à terre.

*25.* Mais je reviens à mon point, qu'il n'y a rien de plus splendide, qu'un sophiste qui, dans l'auditorium [5], agite et ordonne avec soin le sujet approprié à l'occasion, quand il arrive que même les chefs le disent plus heureux qu'ils ne sont, | puisqu'ils n'ont puissance que sur les corps, mais lui, sur l'âme. *26.* Aussi voudrais-je que tu entendisse un père dire que, pour que son fils possédât ce bien, il dépenserait volontiers toute sa fortune actuelle, et toute fortune aussi qui pourrait lui parvenir par là-dessus. Car ce qui sera gagné | au prix de ces dépenses est bien plus noble, et capable, à la place des sommes dépensées, d'apporter une somme égale, des fois même supérieure. Un père serait même prêt à mourir volontiers [6] pour un bien tel que celui-ci, puisque, au juste héritage naturel, se joindraient pour son fils les ressources que procure l'exercice de la parole.

123 *27.* Vois donc quel grand salaire | tu dois payer, et pour quoi ? Pour une faveur accordée en vain [7], tu donnes une gloire immortelle. Même

1. Sc. sécheresses etc. Outre la « syntaxis » ou traitement municipal en argent que Libanius recevait de la ville d'Antioche (P. Petit, *Libanius*, 299 s. et 409 s.), le sophiste touchait en nature la « nourriture impériale », βασιλικὸς σῖτος (ou βασιλικὴ τροφή), cf. Petit, *ib.* En outre les honoraires des élèves lui étaient souvent versés sous forme de cadeaux de denrées, Petit, *ib.*, 410 et *Etudiants*, 144 s. et 145, n. 40.

2. τοὺς κεκλημένους τε καὶ ὄντας 121.18. Libanius se désigne ainsi lui-même, ce qui, à mon sens, explique le singulier οὗ κατ' ἔρωτα καὶ αὐτὸς ἡμῖν ἀφῖξαι (pour le pluriel employé dans le cas d'une personne unique, cf. supra, ch. III, p. 135 s.). P. Wolf (*Schulwesen*, 30) traduit οὗ : « aus Verlangen *nach diesem Ziel* », cf. *ib.*, n. 51 : « οὗ interpretiere ich als τοῦ γενέσθαι τοιοῦτος ».

3. J'entends ἐν ἐλέγχῳ καὶ γέλωτι ζῶν 121.20 s. comme ἐλεγχόμενος γελοῖος ὤν. « Convaincu » dans le vieux sens (démontré comme), dont l'oubli est bien regrettable.

4. Le char du soleil.

5. Θέατρον, chez Libanius, désigne généralement ou la salle de conférences ou l'auditoire, cf. Sievers, 27, n. 97 avec références aussi à Eunape, Thémistius, Himérius : ajouter Aelius Aristide LI 39 (auditoire), 12 θέατρον (salle) = 16 ἐδείκνυτο ἐν τῷ βουλευτηρίῳ (de Cyzique). Pour Libanius, u. gr. ep. 986,1 οὐδὲν δεόμενος θεάτρων εἰς τὸ δεῖξαι, τίς ἐστιν ἐν ῥώμῃ λόγων.

6. ἥδιον 122.18 équivaut, comme souvent à cette époque, au simple positif, cf. Ael. Arist. LI 16 (455.31 Keil) ἐμοὶ δ' οὐχ ἥδιον ἐν τοῖς τοιούτοις διατρίβειν,, 35 (459.33) ἐμοὶ μὲν οὐκ εὐπρεπέστερόν ἐστι λέγειν, Radermacher, *Neutest. Gramm.*, 69 s.

7. Le sophiste ne tiendra nul gré du retour d'Anaxentius en sa ville, c'est dès lors χάρις ἀνόητος. Le prix qu'il paie pour cela, c'est la δόξα ἀθάνατος.



si ton absence devait comporter quelque temps pour ton père la privation de sa fortune, ne paraîtrait-il pas montrer plus de bienveillance à ton égard en vivant, ce temps-là, chez d'autres | qu'en te refusant d'acquérir de si grandes sources d'influence ? « Cette affaire », dis-tu, « oblige mon père à prendre peine ». Mais ne peine-t-on pas pour les nobles choses ? C'est la peine qui donne sa couronne à l'athlète et au soldat, qui permet au pilote de garder sain et sauf le navire, au médecin de maintenir le malade consumé par la maladie, au cultivateur de préserver | les fruits de la terre. On dit même que les dieux exigent des hommes ce prix pour les biens qu'ils confèrent : pas d'argent, pas d'or, de la peine.

*28.* Il est arrivé déjà qu'un étranger [1], après m'avoir confié ses fils, ne voulût plus s'en retourner chez lui : il entrait dans la classe et s'asseyait, et l'on ne voyait nulle part | de pédagogue pour les enfants. Comme je lui demandais un jour « Où donc est le pédagogue, et qui est-ce ? Car assurément », dis-je, « tu ne vas pas laisser tes fils libres de toute surveillance », il me répondit qu'il était lui-même le pédagogue de ses fils. Ainsi fit-il, et bien qu'avancé déjà en âge. Du fait de cette occupation | il négligeait, je suppose, ses affaires domestiques, et les moins bons de ses esclaves avaient complète licence de mal faire. | Quant on le lui disait : 124
« Vous parlez à quelqu'un qui le sait mieux que personne », répondait-il, « mais je tiens le tort causé à mes affaires comme un vrai rien eu égard à ce que je gagne ici ». *29.* Dis-toi donc toi aussi que ton père est auprès de toi, | qu'il se met lui-même à ta disposition pour prendre soin de toi, qu'un père sensé souhaite, je pense, rendre à son fils, durant ses études, même les services des domestiques, et que les dommages que ton père éprouverait, s'il était loin de chez lui, ne sauraient être moindres, assurément, que ceux que vous subissez actuellement. Sans doute y aura-t-il même des dieux qui assisteront ton père et lui porteront secours, et | non pas le moins les dieux de l'éloquence, en échange de votre zèle à l'égard des disciplines qu'ils ont apportées aux hommes. *30.* Sans doute se montrera-t-il aussi des hommes, qui non seulement ne vous reprocheront pas votre conduite, mais empêcheront même qu'on le fasse : ce n'est pas ainsi [2], diront-ils, que ce sophiste doit monter | la garde autour de sa chaire, c'est plutôt en montrant que les élèves ne sauraient trouver ailleurs sources meilleures. C'est par la victoire au combat d'éloquence qu'il faut retenir les élèves, non par la crainte des maux qui fondront sur les pères, si les élèves quittent la classe. Aussi bien, même les maux qui aujourd'hui menacent prendraient | fin, s'il succédait au gouverneur qui favorise ces menées un homme plus juste qui les ferait cesser. Et peut-être même lui serais-je lié d'amitié.

*31.* Ne renoncez donc pas, ni toi ni ton père, ne consens pas à être 125
moins bon que le meilleur, ne fais pas aujourd'hui, parce que tu t'imagines que c'est bien, ce que tu blâmeras plus tard, ne te mets pas dans le cas de regretter plus tard le passé au lieu de bien user aujourd'hui du présent, | ni de dire plus tard à tes amis « Quel orateur aurais-je été, si je n'avais commis cette faute ! » au lieu de pouvoir te réjouir avec eux de la force

1. Peut-être Achillius d'Ancyre, à propos duquel, en 358, Libanius écrit à Parnassius d'Ancyre (ep. 355,2, t. x 337.2 Förster) : « J'ai dit à Achillius — il est d'Ancyre et après avoir rempli tous ses devoirs envers sa patrie, il reste ici auprès de son unique fils — je lui ai donc dit etc. » Achillius avait été décurion à Ancyre. La difficulté est qu'Achillius n'a qu'un fils et que Libanius parle ici de παῖδες. Le fait a pu se produire plusieurs fois. Ou pluriel pour le singulier, cf. supra p. 438, n. 2.

2. C'est-à-dire en menaçant les pères des élèves qui passent à d'autres maîtres. Expliqué par la phrase suivante.

oratoire qui serait la tienne. *32.* Selon Ulysse [1], « il est honteux, après si longue demeure, de s'en revenir les mains vides » : pour toi donc, il n'est pas beau de te montrer aux Gazéens [2] avant d'avoir passé chez nous | tout le temps qu'il faut. Car ils n'auront même pas plaisir à te voir revenir dans ces conditions, ils ne salueront pas en toi un homme qui possède tout l'art, ils ne songeront pas à des colloques [3] et à la vérification qui se fait par eux, mais, d'après la seule brièveté de ton absence, ils jugeront mauvais ton retour sans même te demander des comptes, | prouvant, par ce seul fait de ne t'en pas demander, qu'ils condamnent toute l'affaire.

*33.* Si, en revanche, tu restes ici le temps qu'il faut et reçois sans cesse quelque peu plus de l'art, de manière à le posséder tout entier et à pouvoir
**126** le transmettre, tu enverras à l'avance de beaux espoirs | sur toi-même, on aura du chagrin si tu tardes à venir, ta venue réjouira les cœurs. Il n'y aura que louanges pour toi et ton père : pour lui, de ne t'avoir pas forcé à revenir avant que cela ne fût profitable, pour toi, d'avoir supporté à la fois, et le dur labeur consacré aux discours, et l'anxiété que te donnait | ton père. Oppose, car je ne doute pas du résultat, oppose aux désagréments actuels et aux larmes de ton père, et le jour qui t'éloignera de nous couvert d'éloges, et celui qui te ramènera à la ville d'Io, Io que, de belle femme, Zeus métamorphosa par force en une génisse.

*34.* J'ai apporté bien | des preuves en ce discours, que j'ai contenu en des bornes étroites, ou plutôt n'ai pas donné complet, mais que tu feras, toi, au complet dans ton éloge de ta ville [4]. Car, évidemment, c'est par là que tu commenceras tes combats, célébrant une cité antique, placée au front de l'Empire Romain, et qui veut être un atelier d'éloquence. | Ton père, assis, aura part aux éloges, l'auditoire le couronnant
**127** lui aussi. Ce qui, | aujourd'hui, est amer et pénible, il le jugera alors doux et très agréable. *35.* C'est là aussi, je suppose, ce qu'a éprouvé Ulysse lors qu'il se trouvait désormais à Ithaque et qu'il avait de nouveau chez lui [5] pouvoir, | femme et enfant. Il se réjouissait d'avoir subi les maux dont il avait souffert dans ses courses maritimes, chacune de ces

1. *Il.* II 298. Traduction Mazon.
2. Sic Γαζαίοις Förster (125.10 : ἀραβίοις codd.) à cause de Ἰοῦς πόλις infra (§ 33, 126.8). De fait, Gaza a porté l'inscription ΕΙΩ sur plusieurs de ses monnaies, cf., outre les références indiquées par Förster (ad 126.8), Head, *Historia Numorum* (2e éd., 1911), 805. Mais on peut se demander si Ἀραβίοις n'est pas ici à garder. Gaza, à l'extrême sud de la Palestine, est aux confins du désert, patrie des Ἀράβιοι, cf. Or. LXII 28 (III 360.16 ss. F.) ἔχει μοί τινα καὶ Φοινίκη χάριν καὶ Παλαιστίνη καὶ μετὰ ταύτης Ἀραβία. Mieux encore, la route caravanière des Nabatéens, qui occupent la province d'Arabie, aboutit, par le sud palestinien, précisément à Gaza. Personnellement, tout en admettant l'identification d'Ἰοῦς πόλις avec Gaza (qui convient d'ailleurs, étant ville de culture et possédant des rhéteurs), je garderais ici Ἀραβίοις.
3. οὐδ' ἐννοήσουσι συλλόγους 125.12 : colloques où on se réunit entre gens cultivés pour éprouver la valeur du nouveau sophiste (καὶ τὴν ἐν αὐτοῖς δοκιμασίαν *ib.*), cf. ep. 406, 1, envoyée en 355 à Thémistocle à Constantinople à propos du séjour en cette ville du médecin platonicien Olympius (I, S. 222 s.) d'Antioche : πάλιν ὁ σοφὸς παρ' ὑμῖν Ὀλύμπιος, πάλιν ἐκεῖνοι σύλλογοι καὶ διάλογοι καὶ συμπόσια ..., σοφιστὴς ὑπὲρ ῥητορικῆς τι λέγων, γραμματιστὴς ὑπὲρ τῶν ποιητῶν, σὺ καὶ Θεμίστιος ἐκ φιλοσοφίας, Ὀλύμπιος περὶ πάντων.
4. C'est aussi par un panégyrique d'Antioche (XI) que Libanius a, aux Olympies de 358-359, sinon commencé, du moins fermement établi, sa réputation d'orateur épidictique dans sa ville natale.
5. Je lis 127.5 ἐν ἑαυτοῦ ἔχοντα : εἰς ἑαυτὸν ἔχοντα (codd. Förster) est impossible.



terribles aventures lui procurait un sujet de délices, oui, même le Cyclope, et sa caverne, et la porte, et la pierre. *36.* Quel te sentiras-tu | quand, par une décision et une sentence communes [1], on te mènera à la chaire ? Et quand, dans une vaste école, tu accueilleras tous ceux qui émigreront chez toi ? Et quand on te provoquera à une joute ? Et durant cette joute ? Et une fois vainqueur ? Et quand tu seras proclamé ? Quant à l'autre, ou bien, blotti de crainte et gisant à terre, il tombera à bas de son orgueil et cajolera son vainqueur | pour ne pas tomber aussi à bas de sa chaire, remerciant les dieux de cette grâce, ou bien, s'il te cherche querelle, qu'il voie dans Hésiode un bon conseiller, quand celui-ci empêche qu'on se mesure avec un plus puissant [2].

*37.* Puisse ton père, c'est mon premier souhait, assister à tout cela **128**
et à d'autres spectacles pareils, puisse-t-il, quand il quittera la vie, partir comblé de bonheur ; mais si sa mort prévenait ton retour, il ne manquera pas de messagers pour lui rapporter ton succès. Car ceux qui successivement descendent | dans l'Hadès se comportent à l'égard des morts comme les vivants à l'égard des vivants [3].

*38.* Quand donc, Anaxentius, tu entends gens qui te conseillent à l'opposé de ce que je viens de dire, tiens-les pour ennemis et de toi et de ton père, et, | te souvenant de ce discours, démontre le caractère néfaste de leur exhortation.

1. ψηφίσματι καὶ γνώμῃ κοινῇ 127.10, sc. du sénat de la cité, cf. XXV 49 (II, 560.5 s.) βαρυτάτη δέ οἱ καὶ ἡ βουλὴ δέσποινα ἐπίκειται γράμμασιν ὀλίγοις αἴρειν τε αὐτὸν (le sophiste) καὶ καθαίρειν ἔχουσα. A Nicomédie, c'est le sénat qui a nommé Libanius bien qu'il y eût déjà là un autre sophiste, *Bios* 49.
2. Hes., *Tr. et J.*, 210.
3. Sc. ils causent avec eux et leur rapportent les dernières nouvelles de la terre.

# SUR L'ESCLAVAGE DU PROFESSEUR

Περὶ δουλείας (XXV) 46-51 = II, 559.1-561.15 Förster[1].

II 559 « *46.* Sans doute l'un de vous s'irrite, je suppose, de ce que je n'aie pas encore montré l'esclavage des professeurs : pour me glorifier moi-même, pense-t-il, je veux excepter cette classe de la servitude. Non certes ! Je ne vais pas omettre ainsi le plus frappant des esclavages, en comparaison | duquel tous ceux dont j'ai fait mention ne sauraient compter. Qu'il produise un discours ou l'apprenne, l'apprenne des livres, le produise de bouche, le professeur est absolument ce Sisyphe qui chez Homère peine avec son rocher (*Od.* XI 593 ss.).

*47.* Non seulement il est l'esclave d'autant de maîtres qu'il a de sujets, | il l'est encore d'une multitude de pédagogues, de parents, oui, et de la mère, de la grand-mère, du grand-père. Si, grâce à son métier, il ne triomphe pas d'une nature obtuse, s'il ne fait pas paraître l'élève, fût-il de pierre, un fils des dieux, quel flot d'accusations de toute sorte ; il lui faut jeter les yeux à terre, non qu'il manque d'excuses, mais il cherche, par son silence, à apaiser | le querelleur.

*48.* Il est l'esclave aussi des gardiens des portes (sc. de la ville) et de la classe des aubergistes : de ceux-là, pour qu'ils ne disent pas de mal de lui aux étrangers qui entrent dans la ville, de ceux-ci, pour qu'ils le louent devant leurs clients. Car l'un | et l'autre, et de plus humbles qu'eux
560 encore, peuvent causer | du tort à l'atelier du sophiste.

Oui, et de plus[2] il caresse et enjôle et l'homme qui vient d'ailleurs et l'homme qui s'en va d'ici : le premier, pour qu'il n'aille pas, ici présent, faire la guerre de tout près et ruiner la classe[3], le second, pour qu'il ne sème pas, partout où il passe, des bruits fâcheux | sur l'école[4].

*49.* Mais la curie, elle aussi, est une maîtresse très pesante : elle peut, en quelques lignes, l'élire et l'abattre, faire tourner son destin comme elle veut, le chasser, s'il lui plaît, installer contre lui une foule de rivaux, et tous autres désagréments qui semblent petits, | mais causent grande peine. Veut-il y échapper, il lui faut, je suppose, ne pas manquer d'exercer son métier d'esclave. Il usera son temps aux portes des magistrats, à

1. Le Περὶ δουλείας ressortit au genre de la diatribe, sur un thème archibanal, que nul n'échappe à la servitude (déjà Eur. *Hec.* 864 ss, cité ici § 3), car tout homme est esclave des passions (§§ 14-31) et tout métier est un esclavage (§§ 34 ss.). C'est dans cette seconde partie que prend place le morceau sur l'esclavage du σοφιστής. Ce λόγος, selon Förster (II, 534), serait un peu postérieur à la révolte de 387.

2. θωπεύει ⟨δὲ⟩ δὴ scripsi 560.1.

3. « Peregrinum aliunde uenientem, ne magistros extollendo, quibus in patria usus fuisset, nouum magistrum apud suos in contemptum adduceret, eiusque gregi desiderium disciplinae peregrinae iniiceret » Reiske.

4. « Domo proficiscentem, ne traducendo magistrum suum ad peregrinos eum infamet, auertatque parentes, quo minus liberos suos ad eum mittant literis imbuendos » Reiske.



flatter les portiers : qu'on le chasse, il le supporte ; qu'on l'admette, merveilleuse sa gratitude ! Et s'il doit agir ainsi envers | le maître de la porte, quel sera-t-il envers le gouverneur suprême ?

*50.* J'ai caché jusqu'ici, mes amis, le point capital de son esclavage, mais je veux le mettre sous vos yeux. Cet esclavage est continuellement sous la contrainte de nécessités infinies, mais il augmente et s'accroît quand le professeur | se porte à un discours public. Car il a besoin d'être loué, et cet éloge, il doit le remporter par le moyen du discours. Ce jour est-il pour lui meilleur ou pire, | l'acclamation en décide : plus
561 longue, c'est un jour meilleur, plus brève, un jour de malheur. Nul alors n'est inutile, ni rustre ni artisan ni soldat ni athlète ni pédagogue ni l'esclave qui sur ses épaules porte les livres de l'élève : quiconque | y va de ses applaudissements prête secours à l'art oratoire. *51.* A cette heure donc, le voilà esclave de tout individu qui a et mains et langue. Or donc, quand il a multiplié lui-même caresses et salutations, de la droite, de la tête, du regard, du manteau, | il s'en va tout enorgueilli, comme si vraiment il était libre : il ne se rend pas compte qu'au départ, chacun des auditeurs a été le maître de celui qui a produit le discours, et par les applaudissements qu'il a accordés et parce qu'il peut encore donner son vote sur les paroles prononcées. Ainsi donc, si les élèves sont esclaves du professeur, | celui-ci est esclave aussi, et l'on ne peut dire de combien de maîtres[1]. »

1. Sur les misères du sophiste on comparera Synésius, *Dion* 12 (265.15-267.2 Terzaghi). Synésius y oppose sa propre vie cachée aux champs, où il peut philosopher à sa guise (267.2-22 Terz.).

## IIIe CHRIE [1]

### SELON ISOCRATE, LA RACINE DE L'ÉDUCATION EST AMÈRE, MAIS LES FRUITS SONT DOUX

(VIII, 82 ss. Förster)

VIII 83.17 « *4.* Des propos d'Isocrate dont on a gardé le souvenir, on peut en examiner beaucoup, mais il est difficile de le faire pour tous. Aussi n'en veux-je prendre qu'un pour | l'instant, qu'il a prononcé sur l'éducation. De fait, dès là qu'on tente d'éduquer, il convient qu'on recommande ce propos avant | tous autres.

*5.* Comme Isocrate voyait ses élèves l'abandonner par crainte de la peine, parce que, considérant les sueurs du début, ils ne songeaient pas aussi au profit qu'on en tire, que fit-il ? Il compara la fin | au commencement, le plaisir (final) aux pénibles efforts (initiaux), et rendit ses élèves plus courageux par l'attente de ce plaisir qu'ils n'étaient lâches par la vue de ces peines. « L'éducation, dit-il, a une racine, et elle a des fruits : à la racine se joint l'amer, aux fruits le plaisir le plus doux ».

*6.* Comment ne pas admirer avant tout la vérité de ce propos ? Examinons en effet les deux moments, le début qu'il nomme racine, la fin à laquelle il rapporte les fruits. Nous verrons que, si l'un consume de chagrin, l'autre remplit d'une joie | débordante.

*7.* Considère en effet. Le professeur est installé sur une haute chaire, comme les juges. Il a l'air terrible, fronce les sourcils, montre de la colère, ne donne aucun signe de paix. | L'élève doit s'avancer tremblant et contracté, pour donner une démonstration artistement conduite de ce qu'il a inventé, composé, appris par cœur. Son exercice est-il mauvais, ce sont emportements, injures, coups, menaces | pour l'avenir. Si tout paraît travaillé à la perfection et ne prête à aucun blâme, le seul gain

1. La « Chrie » est une dissertation morale sur une sentence profonde ou spirituelle, choisie pour l'utilité qu'elle comporte, χρησίμου τινὸς ἕνεκα. Le genre, qui remonte au IVe siècle avant notre ère, est encore usuel dans nos lycées : « Que pensez-vous de ce mot de X etc. ? ». Il y a quatre chries de Libanius, qui font partie des προγυμνάσματα, « exercices de rhétorique », à côté des μῦθοι (fables), διηγήματα (narrations), γνῶμαι (sentences : peu différent de la chrie), ἀνασκευαί et παρασκευαί (réfutation et confirmation d'une histoire, u. gr. « Il n'est pas vraisemblable que Chrysès se soit rendu au camp des Grecs » ou « Il est vraisemblable que... »), κοινοὶ τόποι (développement d'un thème oratoire usuel, u. gr. « Contre un meurtrier, un traître, un tyran »), ἐγκώμια (panégyriques), ψόγοι (vitupérations), συγκρίσεις (comparaisons), ἠθοποιίαι (discours fictif exprimant le caractère d'un personnage, u. gr. discours de Médée avant le meurtre de ses enfants), ἐκφράσεις (descriptions), θέσεις (discussion d'un problème, u. gr. εἰ γαμητέον, ici VIII 550-561), συνηγορίαι (défense d'une loi donnée, u. gr. qu'il ne faut pas épouser sa belle-sœur devenue veuve). Tous ces textes sont réunis au t. VIII de Förster.

Je traduis les §§ 4-13, t. VIII 83.17-87.19.



est l'absence de mauvais traitements, l'ordre de ne pas faire plus mal la prochaine fois. Plutôt même, pour qui a bien rempli toute la tâche, un malheur est en réserve : en effet, | dès là qu'on a été jugé parler sans faute, on doit subir un fardeau plus lourd, car il semble qu'on puisse très vite suffire aux exercices plus difficiles.

*8.* Cela et le reste, pareil, c'est la part du professeur. Quant au pédagogue, par Héraclès !, il est plus pénible que le maître d'un esclave : toujours sur vous, presque collé à vous, ne cessant | d'exciter, gourmandant tout le temps, écartant la paresse, ordonnant de s'appliquer à la tâche, sans nul éloge pour ce qui est bon, punissant à l'excès pour des vétilles, vous suivant pour ainsi dire tout armé, | brandissant en sa droite **86** bâton ou martinet.

*9.* « Mais les parents au moins sont indulgents pour les jeunes ». Nullement. Loin d'être plus doux, ils sont bien pires que les précédents. A la maison, c'est un second combat, qui ne le cède en rien à ceux de l'école. Au lieu de tendre aliments | ou boisson, « Quel travail as-tu fait ? Où sont tes progrès ? Qu'as-tu acquis eu égard aux discours ? » Voilà les questions du père. Ajoutons celles aussi de la mère, à qui l'enfant doit rendre ses comptes. | *10.* A-t-on à lui reprocher quelque oubli, c'est peu de parler des coups, il faut être privé de déjeuner. Le soir venu, ce qui pour les uns est l'arrêt des peines et du métier, en est pour les autres l'accroissement : oui, la nuit, à nous donnée comme un temps de repos, devient pour l'élève temps de travail et | des plus terribles reproches, s'il n'a pas chassé le sommeil avant qu'il n'ait dormi son soûl. *11.* Ainsi donc, ni à l'école ni à la maison, ni près du pédagogue ni près des parents, ni la nuit ni le jour, nul loisir de se reposer, toujours, toujours il faut peiner. Pour l'élève, il n'est même pas | permis de jouir de rêves tranquilles : ceux-là même, souvent, contiennent la prédiction des souffrances **87** à venir.

*12.* Semble-t-il à personne qu'Isocrate ait mal observé la racine de l'éducation ? Vois-tu pas le pénible, l'amer, le débordement | de soucis ? « Mais, dit-il, l'affaire ne s'arrête pas là. L'éducation ne se borne pas à la peine, regarde aux fruits, compare les fruits à la racine, et tu verras bientôt que le plaisir compense les chagrins. » *13.* Et d'ailleurs, est-il rien d'éclatant, et, | d'un mot, rien de valable, à quoi n'ait été mêlé quelque peine ? De fait, quand l'élève a eu sa juste part d'éducation, il est appelé au conseil, appelé à l'assemblée, le peuple entier a regard à sa décision, on obéit à ses propositions comme à des oracles. Ainsi le prytanée | lui donne-t-il plus de joie que l'école ne lui a donné de chagrin, la couronne prévaut sur les coups. Et quand le héraut s'avance et par une glorieuse proclamation atteste la bienveillance de la cité à son égard, cette voix du héraut l'emporte sur les criailleries des pédagogues ».

# AUX ÉLÈVES

## Sur ses raisons de supprimer le discours d'apparat [1]

(Πρὸς τοὺς νέους περὶ τοῦ λόγου)

Or. III = I 268 ss. Förster (après la révolte de 387, cf. § 29)

I 268.2 *1.* On ne saurait vous tenir à crime de réclamer le discours habituel, chers élèves amoureux de gloire, mais j'estime que mon silence se fonde sur de bonnes raisons. Quand vous les aurez entendues, vous me | pardonnerez ; et il est clair que, contre ce qui a causé cette nécessité, vous invoquerez ceux des dieux qui, plus que tous autres, se réjouissent quand on compose et prononce des discours.

*2.* Je m'étonne d'ailleurs que vous ne vous soyez pas demandé à vous-mêmes ce qui a motivé cette mesure ; puis | que, cette question posée, vous n'en ayez pas vu la réponse ; puis que, ayant vu celle-ci, au lieu de vous tenir tranquilles, ou de lutter du moins contre les fauteurs de mon silence, vous ayez osé me rappeler le souvenir du discours. *3.* Si, en revanche, vous n'avez ni posé la question ni trouvé la réponse, si vous n'avez même pas conscience de vos torts | à mon égard, vous ne
269 pouvez non plus échapper au reproche d'être en ce point coupables : | car, quand vous auriez dû être vigilants, vous dormez ; quand vous auriez dû tout savoir de nos affaires, vous les ignorez, et cela, bien que vous viviez continuellement au même lieu que moi, que chaque jour nous soyons et conversions ensemble, et qu'on s'attendrait à bon droit que chacun de vous ne se connût pas mieux lui-même | qu'il ne connaît son voisin. Cela, on ne saurait le nommer discrétion, mais bien plutôt indifférence à mon endroit.

*4.* Dois-je donc vous parler comme si vous n'aviez aucun sentiment de la chose ? Mais qui le croirait ?

Sans doute, si, du fait de mon silence, j'étais convaincu de paresse et de négligence, | j'aurais honte, je croirais être atteint du mal de quelque méchant esclave, pour qui c'est fête suprême que de rester couché, sans bouger peu ou prou. *5.* Mais à cette heure, qui ne sait combien mes amis me blâment de tant peiner dans mes vieux jours, quand je ne cesse pas de forger et composer quelque ouvrage plus doux | que miel, et que le pire de mon arthrite est de m'empêcher d'écrire ? Je pourrais donc, pour satisfaire à la règle, prononcer une foule de discours : pourquoi mon refus ? Quand les discours sont là, pourquoi ne les pas produire ?

*6.* Je veux parler, pense-t-on peut-être, du tort que me cause le non-paiement des | honoraires. Certes, il y a là aussi de quoi irriter un homme et l'amener à garder le silence, qu'un jeune, qui reçoit de son père de

1. Outre les leçons régulières de chaque jour (le matin), l'enseignement de Libanius comportait deux discours plus soignés, discours d'apparat (τῶν ἐπιδείξεων § 10), en hiver et au printemps (*ib.*), que les élèves étaient invités à écouter pour y trouver des modèles. Il semble qu'ils aient montré peu d'enthousiasme pour ces auditions (ἀκρόασιν § 11). Libanius décida donc une fois de ne pas prononcer ce discours, et du même coup, il le leur donne. Des auditeurs étrangers à l'école pouvaient assister à ces séances (cf. § 11). C'est Libanius lui-même qui les y invitait (§ 30).



l'argent à remettre au professeur, le détourne pour | la boisson [1] ou les 270
dés, ou le dépense pour des *pudenda*, parfois plus audacieux que ne le permet la règle [2]. Ensuite de quoi mon jeune, se reprochant ses impudicités, bondit en classe, crie, menace, frappe, traite tous les autres d'ordure (καθάρματα), et le seul fait | de sa rentrée compte, à ses yeux, pour salaire. 5
*7.* Quand cet élève est pauvre, il mérite et pardon et blâme. Qu'il ne donne rien, c'est qu'il ne le peut. Mais comment supporter que, une fois rassemblés avec les riches, les pauvres les imitent dans toutes leurs violences ? *8.* Il en est même qui les dépassent en insolence, comme s'ils voulaient ainsi couvrir | la honte de n'avoir rien payé. Puis, empressés 10
auprès des riches, ils perdent leur temps à cette sorte de flatterie [3]. A leur départ, certains ne connaissent même pas le maître ; les autres, s'ils ont pu apprendre quelque chose, ne savent pas le mettre en œuvre.

*9.* Un autre, oui, eût donné ce motif aussi pour expliquer | son refus de 15
parler, sans hésiter à proclamer qu'il se vengeait de tels élèves en ne leur livrant pas toute sa science. Mais pour moi — car je suis depuis longtemps habitué à ne rien recevoir, et peut-être fais-je tort ainsi à l'un et à l'autre, tant au non-payeur qu'au non-receveur [4] ; mais enfin, c'est là du moins une vieille habitude et ainsi chose accordée — pour moi, dis-je, | la 20
question d'argent n'est pas la cause de ce que cette classe n'ait pas été inondée de mon éloquence. | *10.* Qu'est-ce donc alors, si ce n'est cela ? 271
C'est que je ne vois pas, chez tous les élèves, un même amour de mes discours publics, ni un même sentiment de ce que je vaux. Ils m'en ont donné une preuve éclatante au printemps et à l'hiver, à l'occasion des discours tenus en ces deux saisons.

*11.* Voyez en effet. J'ordonne qu'on appelle les élèves à l'audition. 5
L'esclave court et les appelle. Mais eux n'imitent pas sa hâte, alors qu'ils eussent dû même le vaincre par la leur. Les uns s'attardent à répéter les chants que tous connaissent, les autres à bavarder ou à rire ; | et, 10
tandis que les spectateurs accusent leur peu d'empressement en ces occasions, quand enfin ils ont décidé d'entrer, et avant d'avoir franchi la porte et une fois entrés, ils s'avancent à la manière d'une jeune épousée ou, pour dire plus vrai, de ceux qui marchent sur des cordes raides

1. νέος χρήματα λαμβάνων, ὡς τῷ σοφιστῇ κομιῶν, ὧν τὰ μὲν εἰς πότους ἔτρεψε κτλ. 269.21 ss. ὧν secl. Förster (t. III, praef. crit., XXVIII) post Cobet, Herwerden. — Sur σοφιστής = « professeur », cf. infra, p. 449, n. 4.

2. τὰ δὲ αἰδοίοις ἔδωκε θρασυτέροις ἔστιν οὐ τοῦ νόμου 270.1 s., où schol. αἰδοίοις · τὴν παιδεραστίαν διὰ τούτου αἰνίττεται. Plus généralement les plaisirs de l'amour, cf. XLII 3 (III, 310.3) σωφροσύνῃ καὶ γαστρὸς καὶ αἰδοίων. « Teils Bettlern gibt, die an manchen Orten frecher sind, als das Gesetz erlaubt » (P. Wolf, *Schulwesen* 11, mais avec doute en la note 9) ne va pas dans ce contexte. Cf. d'ailleurs πρὸς αὐτὸν ὀνειδίσας τὴν ἀναίδειαν 270.3.

3. εἰς τὴν καλὴν ταύτην κολακείαν 270.11. ταύτην est emphatique. Les pauvres flattent les riches, soit du seul fait qu'ils les imitent, soit parce qu'ils se livrent à leurs désirs amoureux.

4. Il est clair que Libanius se fait tort à lui-même en n'exigeant pas de salaire. Mais il fait tort aussi au non-payeur, car, comme il l'explique Or. LXII (*C. institutionis irrisores*, t. IV, 346 ss.), 19-20, de ce qu'on ne paye pas pour ce qu'on reçoit, on en vient à mépriser ce qu'on reçoit, on travaille avec moins d'ardeur et se rassure en se disant : « Du moins, cela ne m'a rien coûté ».

en sorte que ceux qui sont déjà assis ont bien lieu de s'irriter | d'avoir à attendre des jeunes aussi indolents.

*12.* Voilà pour ce qui précède le discours. Tandis que désormais on le prononce et l'exhibe, que de signes de tête de l'un à l'autre, sur des cochers, mimes, chevaux, pantomimes, ou sur une bataille soit passée soit à venir [1]. *13.* De plus | les uns se tiennent raides comme des statues de pierre, laissant reposer leurs mains l'une sur l'autre [2], d'autres, des deux mains, se tripotent les narines [3], d'autres restent assis bien qu'il
272 y ait, dans le discours, tant de choses propres à émouvoir, | d'autres forcent à rester assis celui qui est ému, d'autres comptent les survenants, d'autres se contentent de regarder leurs feuilles (voir *Addenda*), d'autres aiment mieux n'importe quel bavardage que de prêter attention à l'orateur. *14.* Mais il y a impudences pires : | on gâte les applaudissements sincères par de feints applaudissements [4], on empêche une acclamation de se produire, on se promène à travers toute la salle en détournant le plus grand nombre possible de porter attention au discours, tantôt par des messages mensongers, tantôt par une invitation au bain d'avant le déjeuner [5] — car il y a des gens qui s'offrent même cette sorte de luxe. | Et dès lors, méchants élèves, nul profit pour vous dans le discours, pas plus que pour les absents, et nul profit non plus pour l'orateur, du moins en ce qui vient de vous, s'il est vrai qu'il est privé du seul salaire qui récompense un discours public.

*15.* Et qu'on ne dise pas que je calomnie et que je lance à cette heure | une accusation sans motif, sous le prétexte que, si mon accusation était fondée, c'est aussitôt, quand la chose même avait lieu, que je me serais mis en colère, avec les cris d'un homme exaspéré contre les coupables. Car, vous le savez, j'ai souvent agi de la sorte, et ce n'est pas peu de fois que j'ai crié l'ordre de mettre la main | au cou du délinquant pour l'expulser. Si on ne l'a pas fait, c'est à cause de ceux qui intercédaient pour lui.

*16.* Que vous soyez donc coupables à mon égard, ce que je viens d'exposer en donne la preuve. Et quant à la preuve que, si par hasard on m'écoutait, on ne daignait | prêter quelque attention à mes paroles, c'est, je
273 suppose, que nul ne remportait du discours le moindre souvenir en sa mémoire. *17.* C'était tout l'opposé avec vos prédécesseurs. À la sortie, l'un avait retenu un point, l'autre un autre ; puis, s'étant réunis, ils essayaient de rajuster | et de recomposer le discours ; peu de parties leur échappaient, pourtant ils se fâchaient de ces pertes [6] ; durant trois

1. Il s'agit sans doute de ces batailles rangées entre élèves de maîtres rivaux. Cf. infra §§ 21-23 (où cependant Libanius reproche à ses élèves de ne plus marcher au combat pour son honneur, comme on faisait autrefois).
2. καρπῷ καρπὸν ἐπιβάλλοντες (271.20 s.), au lieu d'agiter les mains en signe d'enthousiasme, ou d'applaudir (κρότον 272.5).
3. ἑκατέρᾳ χειρὶ τὰς ῥῖνας ἐνοχλοῦσιν 271.21. Förster cp. Script. Physiognomon., II 134.15 (Förster, éd. Teubner) où il s'agit des *molles : qui narem digitis suis dirigunt atque fingunt* (qui se redressent le nez et le pétrissent). Ici, le geste paraît signifier l'ennui de l'auditeur.
4. τὸν γνήσιον τῷ νόθῳ βλάψαι κρότον 272.5. Ou « en applaudissant quand il ne faut pas » : on applaudit à contre-temps.
5. Mention aussi de ce bain préprandial Or. XXXIV 5 (III 193.11 s.).
6. En 358, à propos de son panégyrique du *praef. praet. Orientis* Stratégius (I, S. 282 ss.), Libanius écrit à Acace III que son fils Titianus en a retenu tout le plan (σκέμμα), cf. ep. 345,3 : « De cette ardeur à l'étude, Tuscianus aussi te portera le message. Il était allé au crépuscule chez Titianus pour lui réclamer le plan du discours (ἀπαιτήσων τὸ σκέμμα), et il est revenu béant d'admiration ». Cf. supra ch. IV, p. 166.



ou quatre jours, ils n'avaient pas d'autre occupation que de réciter ce que j'avais dit et chez eux à leurs pères et, bien plus encore, ici même. *18.* Vous, vous retournez aussitôt à vos chansons, vous en gardez les meilleures en mémoire, | ayant livré à l'oubli le Démosthène [1], aussi bien ce qu'il a écrit en dernier lieu que ses premières compositions [2]. Et si quelqu'un vous demande si j'ai parlé, et ce que j'ai dit, il obtiendra sans doute réponse sur le premier point, mais non plus sur le second.

*19.* « Par Zeus, direz-vous, je ne suis pas aussi bon qu'autrefois et mes productions actuelles | ne valent pas celles d'antan ». Ce n'est pas ainsi que parlent et ceux qui ne sont pas encore vieillards et ceux qui le sont déjà, ceux, veux-je dire, qui sont encore au barreau et ceux qui, de cette première récompense, ont passé à la seconde, celle des magistratures [3] : tous ceux-là, il n'est petit mot de moi qui ne les fasse s'agiter sur leurs sièges. On peut les entendre | crier que je me suis dépassé moi-même : « si belles que fussent mes œuvres d'antan, il y a, disent-ils, quelque chose de plus dans celle d'aujourd'hui et la vieillesse ne me fait
274 pas obstacle ». *20.* Il ne vous est donc pas permis | de trouver refuge en ce genre d'excuse. L'éloge venu de ces gens-là témoigne sur ce qui l'emporte en valeur, et dès lors vous interdit la possibilité de blâmer mes ouvrages. Car vous ne sauriez guère paraître plus aptes qu'eux à juger un discours : or vous leur faites manifestement | outrage à eux aussi en restant insensibles quand ils sont émus. Et pourtant, si vous étiez comme aveugles en matière de discours, ne deviez-vous pas les prendre pour guides et participer à leurs transports ?

*21.* Non certes, vous n'avez pas les âmes d'élèves qui reconnaissent le prix du professeur [4], | de garçons pour qui, s'agit-il de le défendre, il est beau même de ne pas garder la mesure. En tout cas, vient-on leur dire qu'en de telles occasions ils se conduisent comme des fous, on est pour eux un ami, non un ennemi ; on leur apporte une louange, loin de leur infliger un blâme. *22.* De tels élèves, moi-même et bien d'autres, en bien des lieux de la terre, nous en avons vu, qui jugeaient leurs maîtres dignes des mêmes honneurs | que leurs parents, parfois même d'honneurs plus grands ; et cela, leurs parents ne l'ignoraient pas, ils s'en réjouissaient, oui, dis-je, bien qu'ils vissent, sur les

1. Sc. Libanius lui-même. Cf. aussitôt après (273.11 s.) κἂν ἔρηταί τις ὑμᾶς, εἰ εἶποιμι et au surplus or. II 24 (I 246.23 ss.) ἃ δ' ἠγανάκτησα πολλάκις ὑπὲρ Πλάτωνος καὶ Δημοσθένους, ὁπότε ἀδικοῖντο ὑπὸ τοῦ θεάτρου (l'auditoire), τὰ πολὺ διεστηκότα συναγόντων ταῖς βοαῖς, οἶμαι πάντας εἰδέναι : quand Libanius donne un discours public, les auditeurs crient « c'est Démosthène », et il les en empêche.
2. Sc. vous ne retenez pas plus le discours que vous venez tout juste d'entendre, que ceux que vous entendiez bien auparavant en premier lieu.
3. οἱ δὲ δι' ἐκείνων τῶν ἄθλων ἐπὶ τοὺς τῶν ἀρχῶν ἥκοντες 273.17 s. Le texte est excellent et il n'y a pas lieu d'ajouter ⟨θρόνους⟩ après τοὺς (Förster, app. crit., approuvé par Herwerden, cf. t. III, praef. crit., XXVIII). La première récompense de celui qui a peiné aux λόγοι est de devenir avocat (οἱ μὲν ἔτ' ὄντες ἐν τῷ συνδικεῖν), la seconde est, une fois avocat, de devenir gouverneur, cf. Petit, *Eludiants*, 179 ss., en particulier 183 « le barreau débouche sur le fonctionnariat ». ἆθλος ici = ἄθλον qui est couramment employé pour désigner « le prix » des λόγοι, c'est-à-dire la carrière obtenue grâce aux λόγοι, u. gr. ep. 371,6 εἰ φθάσας ἔχει τῶν λόγων τὸ ἆθλον.
4. ὅ τι ποτέ ἐστιν ὁ σοφιστὴς 274.9. Sur σοφιστής = professeur de rhétorique », cf. supra § 6 ὡς τῷ σοφιστῇ κομιῶν (cité supra p. 447, n. 1) et P. Wolf, *Schulwesen*, 11. Traduire peut-être, avec le même (*ib.* 51), « die wissen, was das Wort » Sophist » bedeutet ».

corps mêmes de leurs fils, les traces de leurs combats en faveur des maîtres, cicatrices à la tête, au visage, aux mains, | sur tout le corps. Et cette affection pour moi, si vive et si puissante, chez les garçons ainsi disposés elle a duré même jusqu'à la fin de la vie. *23.* De qui d'entre vous pourrait-on dire qu'il se soit ainsi dépensé pour moi ? Quel combat nommer, quel risque, quel coup ? Ou plutôt même quelle parole, quel cri, quelle | menace, quel hardi regard ? *24.* Oui, vous qui vous êtes détachés | du sophiste dans vos résolutions, qui avez fait faction vers d'autres chaires et d'autres titres [1], qui, en détournant de ce côté-là le salaire que vous me deviez, me causez du tort tandis que vous vous constituez les protecteurs de mes adversaires, n'épargnant pour eux ni voix ni acte ni bon service, | usant de violence pour mettre au premier rang ce qui est au second [2], tenant pour exploit d'obtenir des défections [3] parmi mes élèves et d'exalter celui dont vous vous êtes faits les partisans par les dommages que vous causez à d'autres maîtres. *25.* Si loin êtes-vous de soutenir quelque effort pour ma cause, que vous ne feriez même pas de vœux pour moi. | Ce n'est pas assez dire, désormais vous en faites même contre moi. *26.* D'où me vient cette persuasion ? J'en ai deux preuves très fortes : votre chagrin quand mes affaires vont bien, votre joie quand elles vont mal. Ou n'est-ce pas là ce que vous faites, quand il s'ajoute à ma classe d'autres élèves, ou quand il en part d'autres pour naviguer ailleurs [4] ? | Sont-ce là les raisons qui m'obligeraient à prendre la parole [5] ?

*27.* « Mais, dira-t-on, tous les élèves sont-ils donc malveillants, ne s'en trouve-t-il pas un seul bon et pourvu de justes dispositions ? » Si fait ! Mais ceux-là, on a vite fait de les compter : les méchants sont le grand nombre. Dans ces conditions, il est plus | raisonnable de me taire à cause de ceux-ci que de parler à cause de ceux-là. Eût-il été permis de leur être agréable en privé, j'aurais tout donné pour le faire : | puisque c'est impossible, que les meilleurs m'excusent de ne pouvoir leur accorder cette faveur, comme je l'eusse voulu.

*28.* Je le sais, je vais ainsi, de nouveau, donner prétexte aux mêmes dérèglements à ces maudits, du fait desquels j'ai été l'objet de | si terribles accusations sur l'inconduite de mes élèves, ô Zeus, moi qui entends de si affreux récits de la bouche de gens dont la meilleure joie est de pouvoir dire quelque chose contre moi. Ces griefs ont-ils quelque fond, je ne saurais le dire : n'eût-il pas mieux valu pourtant, par une conduite extrêmement modeste de toute ma classe, ne pas même donner l'ombre d'une occasion aux reproches ?

1. μερισθέντες δὲ εἰς ἄλλους θρόνους καὶ προσηγορίας 275.2. μέρις ou μοῖρα est le « parti », le « clan » d'un maître, cf. *Bios* 71 (I, 118.6). προσηγορία désigne peut-être le « titre » de professeur de rhétorique latine, cf. Wolf, *Schulwesen* 54, et infra n. 2.

2. τὰ δεύτερα πρότερα καταστῆσαι βιαζόμενοι 275.5, cf. LVIII (de tapete) 22 (IV, 192.5) εἰ δὴ συμφέρει μετὰ τῶν δευτέρων ἔχειν καὶ τὰ πρότερα, ἀλλὰ μὴ διὰ τὰ δεύτερα τῶν πρώτων ἑστερῆσθαι. Wolf, *l. c.*, 54, ep. ep. 961,2 (XI, 98.11 s.) μήποτε πεισθεῖεν εἶναι τὰ χείρω βελτίονα. Voir aussi XXXVI 8 (infra p. 455, n. 5) où pourtant Reiske a proposé une autre interprétation.

3. ἀποστάσεις 275.6. Cf. infra (p. 459 ss.) le discours XLIII (Περὶ τῶν συνθηκῶν) consacré à ce problème.

4. Bien que le sens métaphorique de πλέω soit usuel (L. S. J. II 4), peut-être à prendre au sens propre, avec Reiske : ἑτέρωσε πλεόντων (275.4), c'est-à-dire vers Rome (latin) ou Beyrouth (droit).

5. Sc. pour le discours public usuel. Förster (III, praef. crit. XXIX) défend le futur ἐρεῖν après προσήκει, cf. Dion. Hal. *Dem.* 46, p. 231.25 Usener τὰ λοιπὰ ὧν ἐν ἀρχῇ προύθέμην ἐρεῖν.



*29.* Naguère, pour répondre aux charges qui s'étaient accumulées contre nous [1], il y avait grande nécessité de discours publics [2], quand il fallait que, d'une part, le philanthrope Empereur [3] obtînt les honneurs que nous lui devons, et que, d'autre part, les parents apprissent que nous étions appliqués à la tâche et ne gisions pas sans voix, abattus par la grandeur de l'infortune. *30.* Mais à présent, | je ne vois pas de motif à faire un discours. Et, de fait, observez encore ce point. Si je n'invite pas ceux que j'ai eu coutume d'inviter, je chagrinerai des gens qu'il vaut mieux ne pas froisser. Si je les invite, je les rendrai plus conscients de votre inconduite, et ils ne sauraient les taire une fois partis. Pourquoi donc rendre plus manifeste ce qui se passe ici ?

*31.* « Cependant, pourrait-on dire, quelques-uns même des mauvais garçons réclamaient ton discours avec les élèves plus réservés ». Ils le réclamaient sans doute, mais de bouche seulement : leur cœur ne le voulait pas. Pour moi, je ne suis pas si sot, que de regarder | ce point de notre programme d'éducation comme plus valable qu'un si long effort et que tant d'embarras [4].

*32.* « Quelle sera donc ton attitude, dira-t-on, à l'égard de cette portion de tes élèves, si un dieu t'amène encore à une autre année d'enseignement ? » Si cette portion | s'améliore un peu, et qu'il s'offre un événement capital, je me rendrai aux circonstances. Si la situation reste ce qu'elle est, j'agirai, je suppose, comme maintenant, soucieux d'ailleurs de faire en sorte que les élèves sages soient avantagés par une autre voie.

*33.* On pourrait bien s'étonner de ce que, alors qu'il m'est possible de me débarrasser | de tels élèves, je préfère vivre dans le découragement et avec de tels ennuis. Mais que faire ? Les chasser, et diminuer ainsi ma classe ? Comment n'y aurait-il pas alors joie plus grande pour Priam et ses rejetons [5] ? Eux qui ont les yeux constamment fixés sur moi, et ne désirent rien tant que de voir cela : que je préside sur peu d'élèves, | que mon autorité soit amoindrie. N'ai-je pas vu un général aussi, qui, commandant à de mauvaises troupes, se persuadait de l'accepter, pour empêcher que ces troupes ne passassent à l'ennemi ? *34.* C'est dû en outre à une certaine disposition de ma nature, qui a en quelque sorte répugnance à punir, exercée qu'elle est à supporter | plutôt qu'à châtier. Mais la raison principale, c'est l'amitié qui me lie et à leurs parents et à leurs villes. Je crains donc que, à la nouvelle de leur expulsion, | jugeant ce déshonneur plus terrible que la mort, sachant qu'il a des suites plus graves qu'une condamnation au tribunal, ils n'agissent envers eux comme à l'égard des morts ou même

1. Allusion aux événements de 387, quand les Antiochiens révoltés avaient renversé, brisé, déshonoré la statue de la femme de Théodose. Celui-ci avait alors menacé de détruire la ville, cf. supra, p. 285 ss. A la suite de ces événements, Libanius prononça cinq discours, Or. XIX-XXIII (t. II, 385-507 F.).

2. En 276.11 je lis ἐπιδείξεων, non ἐπιδείξεσιν.. Construction du type ἀνάγκη ἐστί ( = δεῖται) τινί τινος.

3. Théodose, qui se parait volontiers de cette épithète.

4. ὡς μακροῦ χρόνου καὶ πραγμάτων τοσούτων ἰσχυρότερον ποιήσασθαι ταύτην τὴν παιδείαν (276.23 ss.) est difficile à rendre. Je suppose que ταύτην τὴν παιδείαν désigne le discours public, qui fait partie, avec les leçons journalières, du programme d'éducation. Ou peut-être : « regarder ce programme d'éducation d'ici », programme qui comporte, avec les leçons, des discours publics, cf. infra 278.16 ὄψεσθε καὶ παρ'ἡμῶν πάντα ἐκπληρούμενα.

5. Cf. *Il.* I 255 : paroles de Nestor, après qu'Achille a annoncé sa résolution de ne plus combattre.

de façon pire. *35.* De fait, la condamnation juridique peut, à la rigueur, être cassée : mais cette atimie morale dure nécessairement | toujours, elle accompagne de la jeunesse à la mort, privant l'orateur, à chaque âge de la vie, de toute assurance de langage. « Misérable impudent », s'entend dire le malheureux, « œil de chien » (*Il.* I 225), n'as-tu pas été chassé du sanctuaire des Lettres, comme souillant de ta présence le champ des Muses ? » *36.* C'est donc par ménagement | pour un père, une mère, des cités, les enfants à venir, à qui passerait fatalement le déshonneur, que je n'ai pas chassé ces garçons et que je me suis donné ce conseil à moi-même — conseil juste, du moins selon mon avis.

*37.* A vous de décider que n'arrive jamais plus rien de | pareil. Si vous vous corrigez, et c'est facile à qui le veut, vous verrez que, de mon côté aussi, j'accomplirai tout le programme et que, pour un tel discours, il y aura plutôt convocation de moi à vous qu'exhortation de vous à moi.

## SUR LES MALÉFICES (Περὶ τῶν φαρμάκων)

Or. XXXVI = III, 227 ss. Förster (en 386, cf. *Bios* 245 ss.) [1]

*1.* Ce que des sorciers ont machiné et accompli contre mon âme et mon corps m'a été une très grande cause de chagrin, mais ce qui n'a pas non plus peu contribué à me décourager est ceci : | quand le complot eut été connu et que toute la cité pour ainsi dire eut eu vent du méfait, je fis la rencontre de bien des gens qui passent pour mes amis, mais de ces gens-là, les uns ne daignaient même pas parler ou entendre parler de la chose, les autres | le faisaient avec si peu de cœur qu'ils ne différaient guère des premiers. *2.* Pourtant, | supposé que moi, j'eusse retenu ceux qui voulaient en parler, c'était à eux de ne pas m'obéir du moins en cela, mais d'employer tous moyens dont il convenait d'user à l'égard d'un tel criminel [2]. Quoi qu'il en soit, ces gens-là suivent leur pente en se montrant tels ; mais vous, mes élèves, | on aurait juste raison de vous louer et pour la colère que vous avez eue à l'occasion de ce qui s'est passé et pour votre irritation de n'en pas connaître l'auteur. Car, m'est avis, vous n'auriez même pas attendu tribunal et jugement : vos poings à tous vous eussent servi d'acte d'accusation. *3.* Quant à moi, bien qu'impuissant à secouer mes | liens [3], et gémissant sur cela, et préférant la mort à la vie, je crains que certains des hommes à venir — car, pour ceux d'aujourd'hui, nul n'ignore, je pense, mes affaires —, entendant parler de sorciers, de maléfices, de caméléons, ne voient dans ces méfaits quelque vengeance pour un mal reçu de moi, | vengeance d'hommes qui sans doute enfreignaient la loi, mais n'éprouvaient rien que de naturel en s'indignant contre moi. Il me faut donc discourir sur moi-même, et sur

III **227.2**
**228**

1. Peu après les calendes de janvier 386 (μετὰ τὴν μεγίστην ἑορτήν, ἥ γε κοινὴ τῶν ὑπὸ Ῥωμαίοις ὄντων *Bios* 243 = fête des Calendes 1er janvier, ou des *Vota* 3 janvier), Libanius, après seize ans de répit, fut repris de ses anciens maux de tête consécutifs à un coup de foudre (*Bios* 9) : il avait des vertiges, craignait de tomber de sa chaire, craignait que le mal ne lui fît perdre l'esprit (*Bios* 243). Il vit en songe des hommes massacrer deux enfants et mettre le cadavre de l'un d'eux dans le temple de Zeus derrière la porte : c'était là présage de maléfices et d'envoûtements (*ib.* 245). Libanius en vint à ne pouvoir plus ni écrire ni parler (κατελέλυτο δὲ τὸ λέγειν, ... ἐγὼ δὲ ἐσίγων 246). Sa langue avait été évidemment « liée ». Sur ce, on trouva dans la classe un caméléon (employé dans la magie et la pharmacopée, M. Wellmann ap. P. W. III 2105.53 ss.), la tête placée entre les pattes de derrière, l'une des pattes de devant arrachée, l'autre enfoncée dans la bouche (τὸ στόμα δὲ ἄτερος — sc. ποῦς — εἰς σιωπὴν ἑλκειεν *Bios* 249). C'était bel et bien, pensa-t-il, un envoûtement. Cf. Campbell Bonner, *Witchcraft in the Lecture Room of Libanius*, *Trans. Amer. Philol. Assoc.*, LXIII, 1932, 34-44. Pour le lézard dans la magie, Bell-Nock-Thompson, *Magical Texts* etc. (Proceed. Brit. Acad., XVII), 42-47.

2. Ou « d'un tel crime », περὶ τοιοῦτον (III, 228.3).

3. δεσμά = κατάδεσμοι, liens magiques, envoûtement.

ce qu'est ma position eu égard à chacune des classes d'hommes [1] dans la ville. Il pourra bien ainsi devenir manifeste que je ne suis pas l'objet d'une juste punition, | mais la victime d'un injuste outrage.

*4.* Où donc chercher, dans quelle classe d'hommes, celui qui a commis ce crime ? Chez *le vulgaire, le peuple, ceux qui gagnent de leurs mains leur vie* ? Mais tel est mon comportement à leur égard que, pour les uns, j'ai été meilleur qu'un père, pour les autres, | que des fils, pour d'autres, que des frères, par la douceur que je leur montre chaque jour et par mes nombreuses assistances qui ont mis fin pour eux à de graves périls. Pour autant que, dans les perceptions d'impôts qui les accablent, il a été permis de crier au secours avec indignation, | cela a eu lieu de mon fait [2] ; j'ai empêché que des forts battissent des faibles, que des employeurs fussent durs envers ceux qui s'étaient engagés à leur service. Si donc c'est de l'un de ces hommes du peuple que m'est venue cette sorte de maléfice contre ma tête, c'est vraiment une injuste violence.

*5.* Mais c'en est une aussi bien, si c'est un des *membres du Sénat* | qui s'est porté à ce crime. En est-il un seul, entre tous, qui ne sache toutes mes démarches continuelles en faveur du Sénat, soit en parole soit en acte, auprès des gouverneurs de la province, auprès de ceux qui président à plusieurs provinces, auprès des pouvoirs consulaires, auprès des maîtres | mêmes de l'univers [3] ? Qui ne connaît la guerre incessante que je poursuis pour le Sénat contre ceux qui ont été dans les charges [4] ? Ceux qui regardent toute bonne fortune du Sénat comme leur propre malheur, tout malheur du Sénat comme une aubaine pour eux, ces gens-là, formés en camp, lancent des traits, attaquent, font tout le mal possible, | tantôt en parole, tantôt en acte. Bien qu'ils se soient emparés de presque tous les biens du Sénat — comment, ce n'est pas le lieu de le dire —, ils s'irritent de n'avoir pas tout. *6.* Est-il rien qu'ils n'aient tenté, soit qu'ils voulussent me détacher des sénateurs, | soit qu'ils promissent que je serais le président de leur faction, leur chef, et que sais-je encore ? Ce qu'ils m'ont souvent déclaré, je ne veux pas le passer sous silence : oui, ils allaient jusqu'à dire qu'ils se prosterneraient devant moi ! Pourtant, rien de tout cela | ne me persuada d'abandonner le parti du Sénat : par respect pour mes ancêtres, j'ai estimé que je devais m'en tenir à mon parti, observant, à l'égard de ceux qui avaient rempli une magistrature, ce que la loi leur confère et ne cherchant pas à les priver de leurs

1. τῶν ἐθνῶν (228.18). Cf. LVIII (*de tapete*) 6 (IV, 184.13) τὸ ἔθνος = la classe des pédagogues.

2. Sur le poids des impôts, P. Petit, *Libanius*, 155-157. Libanius défenseur des paysans : L (*Sur les Corvées*) en 385 ; XLVII (*Sur les Patronages*) en 391-392 : il s'agit du patronage onéreux exercé sur les paysans par des militaires, cf. L. Harmand, trad. et commentaire de ce discours (Paris, 1955). Libanius défenseur de boulangers, *Bios* 207 ss., 226 ss. (crises de 382-383 et 384-385, cf. Petit, *Libanius*, 118 ss.). Libanius défenseur des opprimés, u. gr. ep. 636 (X, 583 ss.).

3. οἱ τὸ ἔθνος ἄγοντες (229.13) sont les *consulares Syriae ;* au-dessus, οἱ πλείοσιν ἔθνεσιν ἐφεστηκότες (229.13 s.) sont les *comites Orientis ;* au-dessus, ὑπάρχων δυνάμεις (229.14) représente les préfets du prétoire pour l'Orient (cf. Petit, *Libanius*, 170, n. 9 : « ὕπαρχος désigne en général le préfet du prétoire », *ib.* références) ; au-dessus, αὐτοὶ οἱ ἁπάντων κύριοι sont les Empereurs (cf. u. gr. le Πρεσβευτικός à Julien XV, le discours à Théodose sur le sénat d'Antioche XLIX). Sur les interventions de Libanius en faveur de la curie, voir P. Petit, *Libanius*, IVe Partie, ch. III *La démission politique de la curie*, 269-294.

4. τοὺς ἐν ἀρχαῖς γεγενημένους 229.16, cf. τοῖς ἄρξασι 230.7 et page suivante, n. 1.



justes prérogatives, mais jugeant convenable aussi d'être loyal à l'égard du Sénat. Dès lors, les sénateurs eux non plus, ne sauraient porter contre moi | la sorte d'accusation dont je parlais (cf. § 3) [1].

*7.* Mais, à mon avis, aucun des *avocats* [2] non plus ne saurait alléguer tel grief qu'il eût de bonne raison d'en venir à ce châtiment (sc. les maléfices). On peut voir manifestement que, devant les gouverneurs, je me suis toujours exprimé à leur sujet de la meilleure façon [3], et que, les calomniât-on, j'ai pris chaque fois leur défense. Je n'ai jamais, en parole, | accusé aucun d'eux de ne pas observer la loi ; quand on me demandait le nom d'un avocat, je n'ai jamais conseillé d'éviter celui-ci, de prendre celui-là pour sa défense, en avançant que l'un ne valait rien et que l'autre pouvait tout. Si l'un d'eux me prévenait dans les salutations, | j'estimais lui avoir fait injure ; dans leurs maladies, ou bien je les ai visités moi-même [4], ou bien j'ai envoyé chez eux des messagers, pour apprendre à quel point d'heur ou malheur ils se trouvaient physiquement.

*8.* Voilà qui est dit. Mais vous, mes *élèves*, cet acte impie est-il venu de l'un de vous ? Il y en a parmi vous sans doute qui, | jugeant bon de mettre au premier rang ce qui est naturellement au second [5], ont agi bien des fois avec impudence à mon égard. Pourtant je n'en ai ni réclamé ni tiré vengeance, bien que ce m'eût été facile, l'eussé-je voulu ; non, les laissant faire les fous, j'ai supporté leur folie, sans porter contre eux d'accusation quand ils ne venaient pas en classe, | sans les repousser quand ils se décidaient à y venir — qu'on appelle cela sottise, inconscience, humanité, je ne disputerai pas là-dessus. Bien plus, je ne les ai négligés ni quand ils étaient malades ni quand ils étaient tombés en quelque trouble du fait de ceux qui volontiers diffament les garçons de cet âge, qu'il suffit d'appeler « soldats » [6] | pour les pousser à la violence. Dans toutes ces occasions donc, j'ai pris soin d'eux, j'ai veillé sur eux, je les ai défendus, secourus, arrachés à des poings redoutables. *9.* Quant à ma façon d'agir sur les honoraires, en est-il un seul qui ne l'ait admirée,

1. Tout ce passage, depuis « Qui ne connaît la guerre incessante » (supra, p. 454) est très obscur, par la manie du temps (cf. Julien, supra, p. 65, n. 4) de ne jamais nommer choses et gens par leur nom propre et de ne jamais dire précisément ce qu'on veut dire (*obscuritatis cuiusdam et adumbrandi uel tangendi potius quam describendi et tractandi studium*, Förster, t. III, praef. crit. VIII). Néanmoins, il paraît s'agir de la classe des anciens fonctionnaires (les *honorati*) qui, s'étant enrichis par leurs charges, dépouillent peu à peu les curiales appauvris par les liturgies, et constituent une caste de nouveaux riches qui accaparent tout, cf. P. Petit, *Libanius*, 370-372. A cette classe se joignent les plus riches des curiales (les *principales*) pour brimer ensemble les petits curiales, *ib.* 354-356.

2. τῶν συνδίκων (230.11) Cf. ἐν τῷ συνδικεῖν III 19 (I, 273.17). Sur les sens divers de *syndikos* chez Libanius, cf. Petit, *Libanius*, 78 ss.

3. Sur les avocats « près le tribunal des gouverneurs », cf. Petit, *l. c.*, 79. Il était naturel que les gouverneurs interrogeassent Libanius, qui avait tant de ses anciens élèves au barreau, sur les mérites de l'un ou l'autre.

4. Libanius fait de même pour ses rivaux quand il sont malades. Durant la maladie de Zénobius, son ancien maître, puis son rival, qu'il remplacera à Antioche, il va le voir chaque jour, *Bios* 105 (I, 134.11-13).

5. τὰ δεύτερα τῇ φύσει πρότερα ποιεῖν ἀξιοῦσιν 231.1. Reiske l'a entendu de l'âge : *cum sibi, qui sunt pueri adhuc, plus sapere ipsis senibus uidentur. senilem prudentiam prae puerili sua temeritate contemnunt.* Mais peut-être comme en III 24, supra p. 450, n. 2.

6. Cf. supra, ch. V, p. 198, n. 3 ; ou simplement parce que le soldat, généralement ivrogne, pillard et débauché, était objet de mépris, cf. par ex. L. Harmand, Commentaire du *Sur les Patronages*, 165 s.

sauf les maitres pour qui ma règle a été cause de dommage, | puisque les jeunes, chez ces maîtres aussi, jugeaient bon d'obtenir le même avantage ? Quelle est donc cette règle ? Paye qui veut, ne paye pas qui s'y refuse. Or les consentants sont la partie minime, ceux qui refusent le grand nombre. Pour le pauvre, le manque à payer a pour cause sa pauvreté même, pour le riche sa richesse : car le garçon bien pourvu | s'estime faire une faveur dès là seulement qu'il fréquente l'école. Non, il n'y a pas un maître qui pourrait égaler ma sollicitude, ma droiture à votre égard. Si donc on découvre que le présent crime vient de l'un d'entre vous, je suis, le plus clairement du monde, victime d'une injustice puisqu'en retour de bienfaits je récolte un traitement indigne.

232 *10.*[1] Mais je dois encore montrer qu'envers mes | *sous-maîtres* aussi mon attitude a toujours été parfaite. Oui sans doute, ce fameux Ascalonite[2] était toujours à faire le dompteur avec tel ou tel de ses sous-maîtres, plongeant l'un dans la crainte des coups, allant même jusqu'à battre cet autre. A peine s'était-il montré, tous devaient bondir | de leurs chaires, courir, affluer vers lui et l'escorter, ils ne remontaient sur leurs chaires que sur un signe de lui, ils ne pouvaient le regarder en face, mais, tête baissée, devaient reconnaître sa prééminence. Nul n'eût osé alors[3] s'occuper d'autre chose[4], mais il fallait, | tout le temps qu'il était là, n'être qu'à lui et à ce qui sortait de sa bouche[5]. Et je laisse de côté cette sorte étrange de tribut d'élèves[6] qu'il levait sur les sous-maîtres, et comment l'esclave dont il se servait dans ses relations avec les élèves percevait ce tribut, et comment les sous-maîtres tremblaient lorsqu'on exigeait ainsi d'eux le reliquat de la somme due. *11.* Le maître qui, Ulpien mort, | reçut en transmission la charge[7] était lui aussi de Palestine. Il aurait pu jouir des mêmes privilèges, mais il n'en eut pas les moyens : son talent, je suppose, n'atteignait pas à celui d'Ulpien. Pour la plupart (des sous-maîtres)[8], il ignorait jusqu'à leurs noms, 233 et, à l'écart des autres (professeurs), c'est tantôt dans un coin | tantôt dans un autre qu'il faisait la classe[9]. *12.* Pour moi, je n'ai fait ni l'un ni l'autre.

1. Sur les §§ 10-13, cf. P. Wolf, *Schulwesen*, 61 ss.
2. Selon Förster (P. W., XII 2487.7 ss.), c'est Ulpien d'Ascalon, maître de Proaerésius et premier maître de Libanius. Il mourut alors que L. commençait seulement à se mettre sérieusement à l'étude (*Bios* 8). L. fut ensuite élève de Zénobius, auquel il succéda dans la charge de professeur.
3. τηνικαῦτα (232.9), sc. tant qu'il était là (*sic* Wolf, *l. c.* 61,7).
4. ἑτέρῳ παρεκάθητο (ἄν) 232.9, cf. L. S. J. παρακάθημαι 3. Ou peut-être « s'asseoir à côté d'un autre (pour bavarder avec lui) » : *sic* Wolf, 61,7.
5. ἔδει πάντα τοῦτον εἶναι τὸν χρόνον ἐκείνου τε καὶ τῶν παρ' ἐκείνου. (232.9 ss.) : *iis uacare solis, quae ab eius ore proficiscebantur, aures mentemque orationi eius attendere.* Reiske.
6. C'est un « tribut d'élèves », φόρον νέων 232.11 (non τῶν νέων !), parce que les élèves seuls payent usuellement un salaire. Ils le payent au maître (s'il l'exige) et aux sous-maîtres. Généralement ils payent mal et les sous-maîtres sont faméliques (cf. Or. XXXI *Pour les maîtres de rhétorique*, assistants de L. dans son enseignement). C'est sur ce salaire payé par les élèves qu'Ulpien exige de ses sous-maîtres une contribution.
7. C'est Zébonius d'Elousa en Palestine, cf. *Bios* 96, 100.
8. μέχρι τῶν ὀνομάτων ἠγνόει τοὺς πλείονας 232.18 s. Reiske l'a compris des élèves (*hic ne nomina quidem suorum discipulorum norat*), Wolf (*l. c.*, 61) l'entend des professeurs (sous-maîtres), plus justement je crois.
9. συνεῖναι, pris absolument (= συνεῖναι τοῖς νέοις), signifie « faire la classe », cf. *Bios* 110 τοῦ καιροῦ δὲ τὸ συνεῖναι παύοντος (la saison — d'été — mettant fin aux cours), συνουσία = la classe, cf. XXXI (*pro rhetoribus*) 13 τοιγαροῦν λήγοντες τῆς συνουσίας (quand la classe est finie), XLIII (*de pactis*) 14 ποιήσεσθαι τὰς συνουσίας.



J'ai évité de chercher, comme le premier, à dominer ; mais mon caractère ne ressemble en rien à celui du second, je me mêle volontiers à tous, je ne prétends nullement avoir quelque avantage sur un autre maître, c'est | dans une position égale que je vis continuellement avec chacun d'eux. Avec moi on peut rire, railler, plaisanter. Tantôt ma boutade précède les leurs, tantôt elle leur répond.

D'autre part, quand j'ai entendu dire que, chez *les autres maîtres* les élèves déjà nourrissaient de la barbe[1], je n'ai pas agi comme un homme offensé, je me suis abstenu et de me fâcher | et de solliciter humblement les garçons[2]. En outre, moi qui n'ai pas remédié à la vente de mes biens familiaux par l'acquisition d'autres biens, quand j'ai vu certains des maîtres passer de la pauvreté à la richesse, je me suis réjoui de leur bonne fortune, sans m'affliger sur moi-même. *13.* Que dis-je, même quand certains faisaient les arrogants et, en vertu de leur amitié avec les chefs, | se laissaient aller à de la hauteur, je n'ai pas été rempli de colère ni cherché à me venger, mais, bien que je susse qu'ils n'avaient aucun droit à ces grands airs, j'ai jugé bon de les supporter. Et, bien que, chaque jour, d'autres élèves allassent s'adjoindre, contrairement à la règle[3], aux transfuges de ma classe, tout en ressentant du chagrin à la vue de leur grand nombre, je me suis | tenu coi pour me garder de la peine, et, comme si j'étais de fer, me suis fortifié contre quelque nouveau coup. Je pourrais, ici encore, montrer par de plus longs discours l'homme que je suis, mais j'estime qu'en voilà assez. Ainsi donc, si l'un de ces maîtres

1. En 233.7 s. je garde νέους δὲ παρ' αὐτοῖς (αὐτοῖς Cobet Förster) ἀκούων γένεια (γύναια Cobet Förster) τρέφειν. Avec les corrections proposées, on aurait « quand j'appris que les élèves entretenaient chez eux de petites femmes », ce qui conviendrait au Boul' Mich' de 1900, mais n'est guère probable avec des μειράκια sous la tutelle de pédagogues et n'a rien à voir avec ce passage où il est question des διδάσκαλοι (232.1). P. Wolf, *l. c.*, 62,8, exclut γένεια, lit αὐτοῖς et entend : « Quand j'appris que les sous-maîtres entretenaient chez eux des élèves (comme pensionnaires) ». Mais comment expliquer l'intrusion de γένεια ? Et pourquoi Libanius s'irriterait-il (ἀγανακτῆσαι 233.9) de ce que ses sous-maîtres se fissent ainsi un peu d'argent, lui qui, en 355, a intercédé pour eux auprès du Sénat (XXXI) ? Et que peut bien, en ce cas, signifier προσαιτῆσαι (233.10) ? En réalité tout ce passage (§§ 10-13) n'est explicable que si l'on admet que, sous le vocable de διδάσκαλοι en tête du § 10 (232.1), Libanius entend tous les maîtres de rhétorique, et les sous-maîtres qui dépendent de lui (§§ 10-11), et les maîtres indépendants de lui qui sont ses rivaux. C'est d'eux qu'il s'agit à partir de 233.7. Les élèves arrivaient généralement vers 14 ans, donc sans barbe. Si, chez d'autres maîtres, ils nourrissent des barbes, c'est qu'ils sont restés assez longtemps pour cela et n'ont pas fait que passer quelques mois, comme il advenait souvent et comme L. lui-même s'en plaint dans ses lettres à plus d'une reprise.
2. καὶ τοῦ προσαιτῆσαι (233.10) *uidetur significare commendicationem discipulorum, cum professores per emissarios suos, ueluti canes quosdam uenaticos, nouos aduenas uenantur indignis modis, fraude, minis, precibus.* Reiske. Cf. ep. 89 (359), §§ 2-3 ἐγὼ νέους φεύγοντας οὐδεπώποτε ἐδίωξα ..., ἀλλ' ᾤμην δεῖν τοῖς μὲν προσιοῦσιν εὔνοιαν ὀφείλεσθαι, τοῖς δ' ὑπερορῶσι τοῦτ' αὐτὸ ὑπερορᾶσθαι . καὶ δὴ καὶ διὰ τοῦτο δόξα μοι γέγονεν, ὡς εἴην σεμνότερος, ὅτι μηδὲν ὑπέμεινον ταπεινόν.
3. νόμων κείμενον παραβαινόντων 233.18. Avec Sievers (188, 3) et Förster (t. III, 334, 1), malgré P. Wolf, *l. c.*, 48, 4, je pense que ces mots concernent le pacte proposé par Libanius aux autres professeurs dans le περὶ συνθηκῶν (XLIII) pour faire cesser les ἀποστάσεις des élèves d'un maître à un autre.

234 sait comment le maléfice [1] est entré | ici [2], il ne saurait du moins prendre le rôle d'un homme qui se venge.

*14.* Telle a été ma conduite envers tous. Lors donc qu'on eut la claire évidence de ces maléfices, je pensai que la cité bouillonnerait | comme les flots d'Homère (*Il.* IV 422 s.), tous se pressant mutuellement d'enquêter sur l'affaire. Même s'il n'était pas facile de découvrir l'auteur, du moins la bonne volonté des gens eût-elle dû se montrer. En fait, ils ont été si loin d'une telle colère, si loin de répondre à un si grand crime par les mesures appropriées, qu'ils n'ont guère différé de ceux | qui dorment. Certes pas un, dans toute la masse, n'a poussé des cris, ne s'est frappé la cuisse, n'a élevé la main vers le ciel. Pourtant, dans ce cas-ci, on leur eût pardonné même de commettre une erreur et de jeter les mains sur le premier venu, fût-il aussi peu responsable | que possible. *15.* Or, est-ce un cocher, est-ce un cheval, qui ont paru avoir été liés de cette façon [3], tout est en émoi comme si la cité avait été ruinée : mais, quant à moi, c'est par la nonchalance en cette affaire qu'on me récompense. Bien vite cesse le récit des maux que j'ai subis : les uns ne voient rien de si grave | à ce qu'on m'ait abattu, les autres regardent même comme une extrême bonne chose que je n'aie plus autant de courage qu'autrefois, 235 que je n'aie point de goût aux leçons, | aux discours publics et à tout ce que j'aimais auparavant, mais ne désire que mort, funérailles et tombeau, que tout m'irrite, et la mention d'un bain et une invitation à dîner [4]. Tel est le salaire que je reçois de ceux | qui habitent aujourd'hui la ville.

1. εἴ τις τούτων (des maîtres) οἶδεν ὅπως δεῦρο εἰσῆλθεν ἐκεῖνα τὰ φάρμακα 233.23 s. Discrète suggestion, semble-t-il, sur les vrais auteurs du crime.
2. δεῦρο : le discours a donc été prononcé, ou est supposé avoir été prononcé, dans la salle de classe même.
3. Sc. par un κατάδεσμος magique qui les empêche de courir. Rien n'est plus connu. Nombreux exemples dans les *Defixionum Tabellae* d'A. Audollent (Paris, 1904).
4. Cf. *Bios* 246 (I, 189.23 ss.) ἐχθρὸς μὲν ὁ λουτροῦ μεμνημένος, ἐχθρὸς δὲ ὁ δείπνου. Plus haut (189.21) πλὴν τελευτῆς οὐδενὸς ἐπιθυμία.

## SUR LA CONVENTION

(Περὶ τῶν συνθηκῶν)

Or. XLIII = III 337 ss. Förster (avant 386) [1]

*1.* L'occasion la meilleure pour la proposition que je veux aujourd'hui III 337.2 vous faire s'est, mes amis, évanouie. De fait, c'est quand j'ai commencé d'enseigner ici que j'aurais dû, | par une proposition écrite, vous adresser 5 ce conseil : mais comme alors, après quelques essais de vive voix, je n'arrivai pas à convaincre [2], je m'abstins d'y songer davantage, de composer là-dessus tout un discours et de le produire. Je me reproche de ne l'avoir pas fait autrefois, et je viens donc faire aujourd'hui ce qui n'a pas été alors accompli. J'aimerais que | vous montriez de la considération 10 pour mon discours en lui obéissant [3], d'autant que le profit sera commun et à moi et à ceux d'entre vous qui auront approuvé | mon dessein. Pour 338 moi, vous serez cause de gloire ; pour vous, de ce que vous vous serez délivrés des plus graves inconvénients.

*2.* Si je m'étais conduit jusqu'à ce jour sans observer une égale bienveillance à l'endroit de chacun de vous, mais que j'eusse pris le parti | des 5 uns tandis que je m'opposais aux autres, on me soupçonnerait justement, maintenant aussi, de ne pas chercher le bien commun, mais d'en venir à ce propos-ci par faveur pour quelques-uns. Mais puisqu'il doit apparaître à l'évidence que, chargé par bien des pères de décider sur le choix d'un maître, je n'ai jamais préféré | l'un à l'autre, c'est à bon droit que je 10

1. Libanius propose ici à ses collègues de s'entendre par une συνθηκή pour ne pas s'enlever l'un à l'autre leurs élèves. Cette règle paraît avoir été en vigueur à la date du Περὶ φαρμάκων (XXXVI) composé en 386, cf. XXXVI 13 (233.17) ἄλλων δὲ ἄλλοις προστιθεμένων παρ' ἡμέραν νόμον κείμενον παρα, βαινόντων. La date du *De pactis* ne peut être précisée davantage, sauf que manifestement, le discours n'est pas des premières années de l'enseignement de Libanius à Antioche (cf. § 1) ; il doit même être placé assez tard, car Libanius fait souvent allusion à ces passages des élèves d'une école à l'autre, cf. III 24 (supra p. 450, et n. 1, 3), écrit en 387. Quand Libanius dit qu'il n'a pas de rival (cf. p. suivante, n. 1), cela ne peut s'appliquer qu'à une époque tardive.
2. Peut-être est-il fait allusion à ces premiers efforts dans la lettre 405, écrite en 355 à Aristénète, sur les débuts de Libanius à Antioche, cf. 405,8 (X 400.8 ss., traduit supra, p. 429) ἰδὼν δὲ τοὺς παιδαγωγοὺς ἰσχύοντας ἀπὸ τοῦ πωλεῖν τοὺς νέους (ils touchent de l'argent des maîtres rivaux pour leur amener leurs pupilles) καὶ τὸν ἐν μουσείοις κόσμον ἀπολωλότα συμβουλεύω τοῖς ἐμαυτοῦ πολίταις μὴ ταῦτα περιορᾶν, ἀλλ' ἀγανακτῆσαί τε καὶ κωλύσαι. Sur ces agissements des pédagogues, cf. Wolf, *Schulwesen*, 55 s.
3. τιμῆσαί μοι τὸν λόγον 337.10. τιμᾶν (ou αἰδεῖσθαι) τὸν λόγον (τὰ γράμματα, τὴν ἐπιστολήν) signifie, chez Libanius, « prendre en considération » son discours (ou sa lettre) ; ici explicité par τῷ πεισθῆναι, mais souvent cette explicitation manque, et le seul τιμᾶν (αἰδεῖσθαι) implique qu'on suivra ses prescriptions, cf. supra ch. IV, p. 151, n. 4.

devrais aujourd'hui donner lieu de croire que ma sollicitude égale pour tous est le seul motif qui m'ait poussé à redresser un état de choses qui ne me paraît pas correct. Il convient en effet que cesse, par ce redressement, une situation qui, si elle ne m'a jamais nui dès là que je n'ai pas de rival [1], | a depuis longtemps déjà endommagé vos affaires, à vous tous les autres sophistes, et qui, si on ne l'arrête, ne cessera pas de les endommager.

*3.* De préférence [2], même si nos études jouissaient d'une heureuse fortune et qu'il fût permis de naviguer avec bon vent, comme il est arrivé à ceux qui avant nous présidaient au troupeau | des élèves, ces heureux maîtres que réjouissait sans cesse une masse d'aspirants au savoir, même alors il serait bon de veiller à ce que rien jamais ne nous nuisît. A cette heure, comme vous le voyez, alors que notre métier va au fond et que tous les vents se sont émus contre lui, le voulussiez-vous | de toutes
339 vos forces, il n'est plus permis d'être malveillants et | d'ajouter un dommage volontaire à ceux qu'on ne peut éviter.

*4.* Car, vous le savez, la présente conjoncture a donné à d'autres enseignements ce premier rang qui appartenait aux nôtres [3], et transféré aux nôtres le rang secondaire des autres ; elle a été cause qu'on chérit plus ceux qui sont | moins admirés, moins, ceux qui le sont plus ; plutôt, elle a fait qu'on regarde les uns [4] comme les dispensateurs de tous les biens, les autres comme n'apportant rien que balivernes [5], et comme une source de

1. τῷ μὴ εἶναί μοι τὸν ἀντικαθήμενον 338.13. Comme je l'ai noté (supra p. 459, n. 1), ceci ne serait pas vrai des premières années de l'école. Non seulement Zénobius, jadis maître de Libanius et qu'il devait remplacer, était revenu sur sa parole, mais un sophiste rival, « un certain Phénicien » (*Bios* 90 : peut-être Acace II, S. 39-43), lui fit la guerre, *Bios* 90-91 (πολέμου δὲ ἤρχετο I, 128.10). C'est à cet Acace II que Seeck (40) rapporte l'expression ἀντίτεχνος ep. 405, 7 (à Aristénète, en 355) et, dans ce cas, l'ἀντικαθήμενος de *Bios* 109 est le même. D'autres lettres de 355 mentionnent d'ailleurs ces rivalités, u. gr. 391, 10 διδασκαλεῖον ἀνέῳξα καὶ ὁ φθόνος ἔπνει λαμπρός, 408,2 ἡμῖν δὲ ἀνταγωνισταὶ πλείους ἢ ὅσαι μοῦσαι κατὰ σταθμὸν ποιμνήιον (*Il.* II 469), etc. Libanius reconnaît lui-même avoir joué un jour (ποτε X 648.21, 649.1 : la lettre est de 362) un tour à Acace, 722, 3 ss. (cf. supra, p. 431 s.). Un de ses élèves, Diogène, a feint une ἀπόστασις (X 649.2), se rend à l'école d'Acace, qui le croit aisément, l'accompagne jusqu'à sa porte, et le plante là, à la grande joie des élèves de Libanius qui, de loin, contemplaient la chose (οἱ ἐκάθηντο θέατρον αὐτῷ X 649.7). En 355, grâce à Olympius (I, S. 222 ss.) d'Antioche, Libanius fit sa paix avec Acace, ep. 439,3 (τὰς μὲν γὰρ συνθήκας ἐγὼ τηρῶ : à Olympius en 355), mais il semble qu'Acace n'ait pas respecté la convention, 555,3 (à Olympius en 357) τὰς δὲ συνθήκας ὅπως ἀνεῖλεν, ἐρῶ. — Longtemps plus tard, après la révolte de 387, un ἄρχων ἐπεῖρατο τἀμὰ καθελεῖν (*Bios* 255) en suscitant un rival à Libanius, mais celui-ci demeura muet (*ib.* 256). Qu'il y eût d'autres professeurs à Antioche, ce seul discours le prouve. Mais la position de Libanius est, en ce temps, si solide, il a tant d'élèves, qu'à l'en croire, ces collègues, rivaux entre eux, ne sont plus les siens.

2. Μάλιστα μὲν οὖν (338.17), à quoi répond νῦν δέ (338.23).

3. Cf. Or. XL (à Eumolpius) 5 (III 281.8 ss.). Le marasme des écoles de rhétorique vient de ce que les jeunes se tournent vers le latin à Rome ou vers le droit en Phénicie (Beyrouth) parce que ces études préparent à de plus belles carrières, cf. *l. c.* 5-8, infra § 5, supra ch. III, p. 92 s., infra Note additionnelle B.

4. Sc. l'enseignement du latin.

5. ὕθλον 339.7 : *uox Libanio gratissima* Förster (III, praef. crit., XXV) qui I 202.13 remplace, peut-être à tort, ὕπνῳ par ὕθλῳ. Le mot, qui se rencontre chez Platon et Démosthène, se retrouve chez Porphyre et Julien, cf. L. S. J. : s. u.



peines et de pauvreté. *5.* De là ces fréquentes traversées des jeunes, ces navires qui ne connaissent qu'un seul trajet, celui de Rome, ces battements de mains | des garçons qu'on emmène, à la pensée de leurs espoirs futurs. Quels espoirs ? Haute charge, exercice du pouvoir, mariage, séjour dans le palais, fréquentation de l'Empereur. Sans doute, c'est à très peu de jeunes que cette navigation a profité, puisque, pour la plupart, non seulement elle n'a rien apporté, mais elle leur a enlevé encore quelque chose de leur | bon sens. Ils n'en sont pas moins attirés et dans l'attente : on possède [1] ce qu'on n'a pas encore acquis, on juge de la chose d'après ce qui se passe le moins souvent [2], on ne l'examine pas d'après le résultat le plus fréquent [3]. Tels sont les décrets de la Divinité touchant les deux sortes d'enseignements. Voilà pourquoi nous ne rapportons chez nous, de nos écoles, que du chagrin, | incapables de rien faire d'autre que de crier contre les circonstances.

*6.* Mais c'est là malchance, et nous n'avons point de part à la cause d'où résultent les maux que j'ai dits : en revanche, en égard aux défections | qui ont rendu plus misérable notre métier de professeurs, qui
340 d'autre que vous-même pourrez-vous accuser ? Ou bien allez-vous dire que ces défections ne nous causent qu'un désagrément minime ? Ne s'en va-t-on pas de l'école mordu au cœur, si l'élève d'hier appartient aujourd'hui à un rival ? | Le déjeuner n'est-il pas triste ? N'est-on pas déprimé dans la soirée ? Ne dîne-t-on pas dans l'amertume ? Ne passe-t-on pas à veiller la plus grande partie de la nuit ? La chaire, le lendemain, n'est-elle pas objet de haine, odieux le lieu où l'on enseigne ? Ne tient-on pas pour suspects ceux qui restent encore ? L'élève qui s'est détaché de l'ensemble ne se montre-t-il pas, aussitôt, arrogant, plein d'outrages pour celui qui jusqu'alors | fut son maître ? Oublieux de tout, il a chassé de son regard le respect dû au maître, il s'est rempli d'impudence à son égard, il ne cherche qu'à le blesser par toutes sortes d'actes et d'attitudes. A-t-on fait mention des honoraires, il crie qu'il a perdu même tout son temps | en vain, qu'il n'a rien appris, entendu aucune leçon, qu'il a beaucoup trop retardé son départ, qu'il eût dû l'avoir fait depuis longtemps, qu'il n'est pas d'usage de payer un salaire pour des mois où il n'a rien appris. *7.* De son côté le père jette les mêmes hauts cris devant les autres pères : menteurs l'un et l'autre, le fils et le père, ils n'en osent pas moins | protester, pour ne pas paraître déshonnêtes dans cette question de salaire. Le maître, lui, étouffe de rage, quand il pense à tout le mal qu'il s'est
341 donné, et comment il n'avait pas prévu qu'il bâtissait | sur l'âme d'un ingrat. Voilà donc en quoi il tombe s'il a mentionné les honoraires ; s'il se tait par crainte de ces ennuis, il souffre de ne pouvoir même pas ouvrir la bouche, et avec cela on peut bien penser qu'il se tient coi en se rongeant. Il n'a pas recours aux livres et à l'aliment qu'ils offrent : ou, | s'il le fait, c'est en vain, car il n'a pas assez d'application d'esprit pour en tirer fruit. Ces misères donc le rendent moins capable. Ainsi, outre la privation des honoraires, y a-t-il encore cet amoindrissement de ses facultés.

*8.* Sans doute, ces défections sont chose ancienne, | mais qui ne s'était jamais produite dans les proportions d'aujourd'hui. Durant ma jeunesse, j'en sais deux ou trois qui ont ainsi quitté leur maître : cela ne leur a pas valu bon renom, et ils ont vu dès lors se raréfier le nombre de leurs familiers et de leurs amis. Qui en effet s'est montré déloyal envers son

1. Sc. par le désir ou l'imagination.
2. Sc. tous les beaux résultats énumérés plus haut, ἀρχή etc.
3. Sc. le fait qu'on ne gagne rien et qu'on perd ce qu'on avait.

maître dit d'avance | à tous qu'il ne sait être bon ami. Oui, jadis, les défections étaient rares : aujourd'hui, elles se font en masse ; peu s'en faut qu'il n'y en ait une chaque jour. On peut voir les mêmes élèves faire le tour de toutes les écoles, jusqu'à ce qu'ils reviennent au maître qu'ils avaient quitté en premier lieu. Vient ensuite un second circuit, puis un troisième. | Souvent, dans chaque école, on voit ensemble ces deux faits : tel élève s'en va chez un autre professeur, tel autre s'en revient en lâchant un rival. Ceux qui sont restés tout du long ne l'ont pas fait
342 sans donner lieu de craindre | qu'ils n'agissent de même, en sorte que, même des meilleurs, il résulte quelque chagrin.

*9.* Comment donc chaque professeur tiendra-t-il solidement les garçons qu'il a ? | En supprimant, par une convention, les défections. Qu'il ne soit plus permis de courir de ceux-ci à ceux-là, puis de ceux-là à ceux-ci, comme des enfants qui jouent aux quatre coins. Que tout élève sache que cette commodité des défections a pris fin. Que le sachent père, | mère et pédagogue. Tous ces gens-là sont aujourd'hui les maîtres de ceux qui occupent les chaires : réalisée la réforme dont je parle, ils apprendront à connaître et leur place et celle des sophistes [1], et au lieu de prétendre jeter sur nous des regards de chefs, ils obéiront à ceux que l'ordre de la justice veut | qu'ils suivent. A l'œuvre seront alors les cravaches, à l'œuvre les bâtons. Car aujourd'hui du moins, dans telle école on ne les voit même plus, dans telle autre le maître en a une sainte horreur : il sait trop bien que s'il a infligé une punition proportionnée à la faute, il a fait du garçon l'élève d'un autre. Tel est le résultat | des coups [2]. Même résultat si tu négliges de cajoler le pédagogue. Comment cela ? Il faut qu'il ait sa banquette [3], qu'il reçoive de l'argent [4], qu'il soit reçu à ta table, bien d'autres choses. Si tu le supportes, tu tiens le garçon. Si tu ne le souffres pas, tu apprends qu'il t'a quitté. *10.* Ainsi donc,

1. Cf. Or. XXXIV 31, infra p. 483, n. 3.
2. Cf. ep. 555,4 (citée supra p. 112, n. 1) : Acace II a rompu les συνθῆκαι de la façon suivante : « Ayant vu un de mes élèves furieux de la correction qu'il avait méritée, il saisit l'occasion et, s'étant persuadé lui-même ou persuadé par cet élève qu'il pourrait m'enlever une bonne part de mon troupeau, il envoya promener l'excellent Olympius (qui avait préparé la réconciliation, cf. 555, 3) et pensa tirer profit de l'œuvre de mon bras (δεξιαῖς ἠξίου κερδαίνειν, sc. de la correction par moi infligée à l'élève) ».
3. βάθρου τυχεῖν (342.21), sans doute à l'intérieur de la salle de classe. En principe, le pédagogue reste dehors, cf. XXXIV (contre les calomnies du pédagogue) 5 (infra, p. 477) : l'esclave vient annoncer que παιδαγωγόν τινα κακὸν ... περὶ τὴν θύραν κεῖσθαι ⟨καὶ⟩ βοᾶν. En LV (à Anaxentius) 28 (supra, p. 439), Libanius rapporte pourtant qu'un père, qui remplaçait auprès de son fils le pédagogue, εἰσιὼν ἐκαθέζετο (mais par amour de l'étude). Le père d'Horace faisait de même, supra ch. V, p. 195.
4. Cf. ep. 405,8 (en 355) ἰδὼν δὲ τοὺς παιδαγωγοὺς ἰσχύοντας ἀπὸ τοῦ πωλεῖν τοὺς νέους. Sur l'influence du pédagogue auprès des parents, pour leur recommander tel ou tel maître, cf. LVIII (de tapete) 36 (cf. infra, p. 474) : faisant l'éloge de telle école, le pédagogue ἐκεῖσε πέμπειν τοῖς γονεῦσι συμβουλεύσει τοὺς αὐτῶν, ἀξιόπιστος δ' ἂν εἰκότως ὁ παιδαγωγὸς εἴη ... τὸ τοῦ νέου συμφέρον πρότερον ἄγων. Voir aussi le rôle joué par le pédagogue Eumathius pour maintenir chez Libanius un élève dont le père voulait qu'il passât ailleurs (cf. ch. III supra, p. 108 s.). La lettre 1475 (à Hyperéchius II d'Arménie, S. 183, en 365) montre qu'un père avait confié son fils au sophiste Stratégius (III, S. 284), qui enseigna à Antioche en 364-365. Libanius approuvait ce choix (1475,1). Puis, sous l'influence du pédagogue, semble-t-il, Hyperéchius écrivit à l'enfant de passer chez un autre maître. Libanius intervint pour qu'il n'en fût rien et conclut (1475,3) τοὺς πολλοὺς τῶν παιδαγωγῶν ἱεροσύλους ἡγοῦ.



par la convention, | non seulement vous acquerrez la liberté, mais vous rendrez plus sages les élèves, puisqu'ils se verront contraints d'obéir et ne pourront plus vivre dans l'inertie. Car il leur faut rester, et dès lors prendre peine, | ou de leur plein gré ou par force. La crainte de défec-
343 tions n'empêchera plus les coups. A cette heure, les élèves flânent, les maîtres n'osent réprimander ; les élèves dorment, les maîtres n'osent les réveiller ; les élèves font du désordre, les maîtres se taisent : | ils ont conscience sans doute de mal agir, mais ils savent par expérience qu'il n'est pas sans péril pour eux d'infliger une correction.

*11.* « Eh quoi, disent les pères, n'est-il pas abominable que ce que nous décidons pour nos fils ne doive plus compter pour rien [1], et qu'on ne nous permette pas de les donner à qui nous voulons ? » — « Oui, et pour nous aussi [2], | diront les maîtres, il est abominable qu'on ne nous laisse jamais le soin de décider qui, parmi les élèves, doit suivre la classe et qui ne le doit pas. Tu as un fils. Tu veux qu'il apprenne l'art de parler. Nombre de maîtres sont en chaire, qui, depuis longtemps éprouvés, ont démontré leur talent par | les postes auxquels ils ont préparé certains élèves. Raisonne le pour et le contre, choisis celui que la raison t'indique ; puis, lui ayant donné ton fils, laisse-le rester. *12.* Conduire ton fils tantôt vers l'un tantôt vers l'autre, ce n'est pas montrer de l'admiration pour le dernier maître, mais déshonorer le premier. Ce deuxième maître, qui se rend compte de la chose, te dira donc, | en quelques mots mesurés, qu'il ne saurait se prêter à toi pour une telle manœuvre, ni outrager avec toi son collègue. Si tu le tires au tribunal et l'accuses, il ne manquera pas d'arguments ; il en aura beaucoup, | et fondés en justice ; ils montre-
344 ront qu'il n'est pas bien de faire ainsi irruption chez tel ou tel maître, mais que, si l'on a pris dès le principe une décision, il faut s'en tenir à ce qu'on a décidé ». *13.* Que d'ailleurs les pères, en changeant de maître, ne mènent pas le second à une situation meilleure, c'est clair aux yeux du premier venu. Car le père, dès le principe, | pouvait interroger les gens experts en la matière [3], et, s'il s'était trompé et abusé, c'est aussitôt qu'il fallait faire un second choix. A cette heure, l'année s'étant écoulée, quand la saison remet sur le tapis la question des honoraires, c'est alors que, tout brouillard évanoui, ils distinguent le mieux et le moins bon. | S'ils déclarent alors s'être écartés, dès le début, de la bonne solution, ce n'est pas qu'ils estiment en avoir trouvé une autre meilleure, mais pour couvrir d'un beau prétexte leur mauvaise foi, et paraître ne désirer que ce qui sied le mieux. En voici la preuve : beaucoup sont revenus, les jugeant meilleurs, à ces mêmes maîtres dont ils s'étaient éloignés, comme étant moins bons. | Comment pourtant se peut-il que le même soit à la fois meilleur et moins bon ? C'est impossible. Non, mais voici que, de nouveau, une année a été passée chez le second maître, de nouveau les saisons reviennent, et l'échéance des honoraires [4] : c'est cela, je suppose, qui a suscité cette manière de voir.

1. Je traduis εἰ μὴ τὰ δοκοῦντα σφίσι περὶ τῶν παίδων ἔσται 343.7 s., mais peut-être, avec Reiske, faut-il lire ἔσται ⟨βουλεύεσθαι⟩ ou ⟨πράττειν⟩ : « que nous n'ayons pas le droit de décider (ou de faire, πράττειν) ce qui nous plaît avec nos fils ».
2. καὶ γάρ (343.9) = « Oui, et » dans une réplique. D'où mes guillemets.
3. Cf. supra § 2 πολλῶν πατέρων κύριόν με ποιουμένων ἐν ταῖς ὑπὲρ διδασκάλων ἐκλογαῖς.
4. ἀλλ' ἔτος ... πάλιν παρὰ τῷ δευτέρῳ διελθὸν καὶ ὥραι πάλιν καὶ μισθοῦ καιρὸς τὴν δόξαν ἐκίνησαν 344.16 ss. est expliqué par νῦν δὲ ἐνιαυτῶν παριόντων καὶ τῶν ὡρῶν τὸν περὶ τοῦ μισθοῦ λόγον εἰς μέσον ἀγουσῶν 344.8 supra.

*14.* « Mais, par Zeus », dires-vous, « comme il nous sera possible de reprendre courage grâce à | la convention, on croira que nous mettons désormais moins d'ardeur à faire la classe [1], puisque les élèves ne pourront plus changer de mouillage ». Qui penserait ainsi nous connaîtrait bien mal. Eu égard à notre zèle | pour l'enseignement, une preuve suffisante en est que, même les jours où il est permis d'être en vacances, nous travaillons. Je veux dire ces jours où les magistrats de la ville convoquent [2] le public soit au théâtre soit à l'hippodrome, honorant ces jours-là dans la pensée | qu'ils ont apporté quelque bonheur aux Empereurs [3]. Les hérauts donc poussent leur cri, et à l'arrivée des magistrats aux spectacles que je disais, et de nouveau à leur départ : mais nous, qui entendons ce cri, qui savons de quoi il s'agit, nous n'en continuons pas moins notre tâche, dont nous aurions pu nous libérer, l'eussions-nous voulu. Car, s'il y avait ces jours-là silence général des écoles, | le fait de nous libérer de notre tâche ne saurait causer une défection [4].

*15.* En second lieu, le désir de voir augmenter nos élèves doit nous inciter au travail. Chacun souhaite qu'il soit fait de lui quelque éloge, parce qu'il résultera pour lui un avantage des exemples de bon succès qu'il pourra fournir : les élèves dont la voix publique fait l'éloge indiquent [5] le chemin à ceux qui ne sont pas encore | allés en classe.

*16.* Outre cela, il convient que les pères examinent leurs fils, tant ici-même que dans leurs patries [6], qu'ils soient capables eux-mêmes de juger ou fassent appel à des experts en ce jugement. Si l'on découvre chez les élèves quelque effet de la négligence de leurs maîtres, qu'il soit permis | d'adresser un reproche, un blâme, d'intenter une accusation, un procès en justice ; que le père, s'il lui plaît, réunisse en tribunal autant de juges qu'il le veut, où il mêlera aux maîtres eux-mêmes des gens du dehors ; qu'il assigne en justice le professeur négligent, après avoir produit l'élève comme témoin. S'il suffit d'exciter le zèle du maître

1. ποιήσεσθαι τὰς συνουσίας 344.20 s. Cf. XXXVI 11, supra, p. 456, n. 9.
2. ἀγείρουσι 345.4. Presque technique en cette langue pour signifier : « convoquer (le public) à une fête, à un discours d'apparat », etc. Cf. L. Méridier, *Le philosophe Thémistios* (Rennes, 1906), 3.
3. Comme l'a vu Reiske, il s'agit des *Vota*, jours des vœux faits pour l'Empereur, *quinquennalia, uicennalia, natales dominorum* etc.
4. οὐ γὰρ ἂν ἀπόστασιν ἐν κοινῇ τοῦτ' ἐποίει σιωπῇ 345.9 s. Très obscur. J'ai adopté l'interprétation de Reiske. L'objection présumée est que, si l'élève ne peut plus changer d'école (en vertu de la convention entre maîtres), les maîtres seront moins diligents. Réponse : Même aujourd'hui, où les élèves peuvent changer d'école, nous continuons de faire la classe même aux jours où nous pourrions donner vacances. En sorte que l'élève n'a pas de raison, aujourd'hui, de prétexter la négligence de tel maître pour le quitter et passer à un autre. (Mais ce prétexte lui manquerait aussi bien s'il y avait, ces jours-là, vacance *obligatoire* pour les écoles). *Car*, en ce cas, toutes se taisant également (ἐν κοινῇ σιωπῇ), le fait de ne pas tenir classe (τοῦτο, reprenant μὴ πονεῖν 345.8) dans telle école ne saurait inciter l'élève à la quitter, puisque les autres écoles ont pareillement vacances.
5. Littéralement « sont le chemin », οἱ ἐπαινούμενοι μαθηταί ... ὁδάς 345.14 s. Pour l'idée, cf. u. gr. ep. 1013 (traduite supra, ch. III, p. 137), 1 (XI 142.10 ss.) τοιαῦτα γὰρ ἡ φήμη ... ἐργάζεται · φέρει πανταχῇ τὸν περὶ τῶν πραγμάτων λόγον καὶ ῥαθυμίαν τινὸς (de tel maître) ἐμήνυσε καὶ πόνους ἐκήρυξε, τὸ δεύτερον δὲ τοῦτο (sc. les πόνοι) φυλὴν ἑτέραν (sc. d'élèves) ἐκίνησεν.
6. Je suppose que tel est le sens de τῶν μὲν παρόντων, τῶν δὲ ἀπόντων 345.16 s., qui ne peut se rapporter qu'à τῶν πατέρων (l. 16). Libanius veut donc dire et les pères des élèves d'Antioche même et les pères des élèves qui viennent d'ailleurs.



convaincu de mollesse, | que le plaignant s'en aille avec le renom d'un homme doux et modéré ; si en revanche le parti l'emporte, | par vote des juges, de faire passer l'élève ailleurs, que le plaignant le fasse, et laisse la convention avoir force de loi. Et que soit inscrit en outre ce texte, mes amis : « Un maître a-t-il été convaincu d'être plus paresseux qu'il ne faut à l'égard d'un de ses élèves, on estimera ne lui faire | aucune injustice si le premier venu juge bon qu'il faut porter secours à l'élève ».

*17.* Voilà qui doit suffire, je suppose, pour les parents. Mais peut-être quelqu'un de vous, dans l'espoir où il est de gagner des élèves par le moyen de défections, voit-il d'un mauvais œil mon | conseil sur la convention. Que celui-là ne considère pas seulement les gains qu'il est susceptible de faire, mais songe que lui aussi peut-être pourrait bien être privé de certains élèves de la même façon. Or l'homme est ainsi fait qu'il ne se réjouit pas tant de ses gains qu'il ne souffre de ses pertes. Vaut-il donc mieux ni ne connaître | cette joie ni n'éprouver ce chagrin, ou bien vivre dans l'un et l'autre, dans l'espoir dont je parlais et dans la crainte, et passer nuit et jour l'âme sans cesse agitée, aspirant à de nombreux gains, tremblant à l'idée d'une perte ? *18.* En vérité, à cette heure, nos écoles sont rassasiées de malédictions de maîtres qui, injustement | traités par les élèves, invoquent contre eux les Erinnyes, se plaignant de ce qu'ils ont récolté en retour de tant de bienfaits. Alors, en revanche, il n'y aura pas même un seul dieu qui entende de telles imprécations, puisqu'on aura supprimé la cause des pires ennuis. Si donc ce maître est détourné d'un espoir, qu'il revienne à la sagesse en opposant à l'espoir du gain | le désagrément de perdre. S'il veut se venger des torts qu'il a subis, que d'abord il réfléchisse à ce qu'il a fait lui-même ; ensuite, s'il estime qu'il faut encore quelque chose pour que tout soit juste, qu'il prenne patience, songeant qu'il est digne d'un Grec [1] de laisser aller de tels détails, et | n'aille pas attribuer moins de poids au conciliateur [2] qu'aux incendiaires, au sophiste qu'aux racoleurs [3], au plus âgé qu'aux plus jeunes.

*19.* Voilà assez longtemps que vous avez fait l'expérience de la lutte et des divisions. Faites donc l'expérience aussi de la concorde et de l'amitié. | Peut-être mettriez-vous fin à vos thrènes, puisque la situation se serait retournée pour vous. Quels thrènes ? Un maître a dit : « Il me faut travailler la terre », un autre, « entrer au service des gouvernants ». Chacun fait sonner haut sa pauvreté actuelle, et proclame que | n'importe lequel de ces métiers lui assurerait un plus gros revenu. Telles sont vos lamentations, quand, après la classe, vous venez me voir à la maison du Sénat [4]. Sans doute, en présence l'un de l'autre, vous ne vous déchirez pas mutuellement, mais, dès le déjeuner, vous y passez tout le reste du jour, les uns, assis parmi les avocats, | les autres, parmi les employés civils [5], et on en peut voir même qui entrent dans les maisons et s'y répandent en libelles haineux | sur leurs collègues [6]. Or il y a peut-être bien des causes à cette haine, mais la principale est les défections d'élèves.

*20.* Si je pouvais remédier à tout, je le ferais. Mais comme, de la plupart des maux, nul | redressement n'apparaît encore, celui que du moins je puis

1. Ἑλληνικὸν εἶναι τὸ τὰ τοιαῦτα ἀφίεναι 347.4. Cf. supra, ch. VI, p. 222.
2. Libanius lui-même. De même pour « sophiste » et « plus âgé ».
3. Il semble que certains maîtres aient employé des racoleurs (προσαγωγεῖς 347.6) pour engager les élèves d'une autre école à passer à la leur.
4. Où Libanius enseignait, cf. supra p. 104.
5. Cf. XXXIV 3, infra p. 477, n. 2.
6. ἐπὶ τοῖς ἴσοις (347.21) : « in collegas suos, homines dignitate et munere pares » Reiske.

peut-être faire cesser, je veux l'arrêter. Considérez, au nom de Zeus, quels vous êtes, et quels vous serez, une fois retranché ce qui irrite le plus. Vous vous verrez mutuellement d'un meilleur œil, et sans doute parlerez-vous mieux les uns des autres. Votre langage sera plus libre devant ceux auprès de qui vous faites aujourd'hui | les empressés [1]. Vous cesserez de magnifier les gens qui vivent en d'autres métiers, et il vous sera possible de chasser ceux qui, tout en se disant épris de l'étude, entraînent à la paresse les enfants [2]. Car ils n'auraient plus le moyen de blesser ceux qui s'indignent de tout ce qu'ils osent.

*21.* Ayant donc fait de ce jour le principe d'un état de choses plus décent, portons-nous vers la convention dont je parle. Si nous la trouvons telle que j'ai dite, tenons-nous-y ; sinon, que l'emporte le conseil que les faits eux-mêmes auront suggéré.

1. Parents et pédagogues, de qui les maîtres peuvent toujours craindre qu'ils ne leur enlèvent fils ou pupilles.
2. Les pédagogues, selon Reiske.

## AUX ÉLEVES, SUR LA COUVERTURE

(Πρὸς τοὺς νέους περὶ τοῦ τάπητος)

Or. LVIII = IV 181 ss. Förster (après 387) [1]

*1.* Il est besoin aujourd'hui encore, me semble-t-il, des mêmes remèdes qu'auparavant, puisque de nouveau un mal a fondu sur mes élèves, bien plus grave que celui dont certains ont été atteints précédemment. | Je souhaiterais que, quant à la guérison aussi, vous vous montriez pareils aux premiers malades, le même traitement ayant produit, aujourd'hui encore, les mêmes effets. Ce traitement est la parole, l'exhortation, la persuasion qu'il est mieux de se maîtriser que | de vivre dans le désordre. J'ai évité en effet d'essayer de vous corriger par des coups et des lanières, car je vois que ces moyens produisent souvent l'effet contraire ; ayant estimé, en revanche, que l'avantage qu'on tire du conseil est plus profitable | et peut mieux redresser, c'est à cela que j'en suis venu. *2.* Les circonstances m'ayant donné l'occasion de le prouver dans le cas de garçons qui n'étaient plus de simples étourdis [2], je n'ai pas jugé convenable d'omettre cette correction par la parole pour chercher un autre remède. Car, je suppose, vous ne voudrez pas vous montrer pires que ces autres garçons qui, du fait | de leur obéissance, m'ont [3] rapporté de la gloire et le plaisir que la gloire procure.

*3.* Ce qu'il eût fallu faire, c'est, par votre propre travail, diminuer quelque peu les maux qui, par la force des circonstances, ont fondu sur l'éloquence grecque ; il eût fallu, oui, | résister autant que possible à la violence des vents contraires. Mais actuellement, par votre faute, vous ajoutez aux malheurs et vous augmentez les difficultés : pareils à des matelots qui, en temps de grosse mer, quand le vaisseau est ballotté par les vagues, au lieu d'essayer par tout moyen de sauver l'esquif, | aggravent le péril et les raisons de craindre. Il est donc étrange que, loin de défendre la dignité, aujourd'hui en peine et en pressure, de nos études, vous introduisiez en outre des manières d'agir qui rendront leur condition plus mauvaise [4].

1. Des élèves de Libanius ont passé à la couverture un pédagogue qui avait cherché à nuire à un professeur τῆς ἑτέρας φωνῆς (§ 21), c'est-à-dire de latin. Or cette chaire de latin avait été fondée à Antioche, après la révolte de 387, par un préfet de la ville, afin de faire concurrence à Libanius, cf. *Bios* 255 (I 193.6 F.) ἐπειρᾶτο τἀμὰ καθελεῖν, πρῶτα μὲν Ἰταλῶν φωνῇ, μετὰ δὲ ταῦτα καὶ Ἑλλάδι. Peut-être même après 388, cf. infra, p. 470, n. 1.
2. Mais de vrais criminels. On ne sait à quoi Libanius fait allusion. Les temps passés (δόντος, πλημμελήσασιν) montrent qu'il ne s'agit pas de la mauvaise plaisanterie actuelle.
3. Ou « nous ont », c'est-à-dire à l'école entière, vous et moi. ἡμῖν peut être *pluralis auctoris* (Wackernagel, *Vorles. über Syntax*, I, 100) ou vrai pluriel.
4. Cf. XLIII 3-5, supra p. 460 s.

*4.* Une telle conduite serait déjà blâmable, comme nous apportant du dommage, même si vous vous étiez attaqué à l'un des « autres », je veux dire de ceux qui vivent en dehors du sanctuaire des Muses [1]. Que jamais, en effet, un artisan ne soit maltraité par un garçon qui s'adonne à la paidéia ; que le garçon vive en paix avec ces gens-là et ne se rende jamais indigne des louanges de ceux qui gagnent leur pain par le travail de leurs mains ; qu'il provoque les langues de ces ouvriers à dire du bien de lui, et soit si éloigné d'entrer en combat d'injures avec eux que, si l'un d'eux lui a adressé quelque parole offensante, il le supporte et montre par là-même toute la distance qu'il y a entre un homme de la rue et un garçon qui a reçu l'honneur d'être initié à Hermès. *5.* Ce serait là le mieux. Mais si tu ne peux être entièrement parfait, que du moins ton inconduite n'aille pas jusqu'à ceci : lancer de mauvais propos contre un orfèvre, des insolences à un savetier, battre un charpentier, frapper du pied un tisserand, traîner brutalement un cabaretier, jeter des menaces à des marchands d'huile. Tout cela est vilain, indigne des lieux sacrés où vous vous rendez chaque jour : que restent en dehors de ces lieux toutes les œuvres de la malice, qu'aucune d'entre elles n'ose en franchir le seuil [2].

Admettons que se produise cet autre méfait. Il est intolérable sans doute, mais enfin admettons qu'un garçon se jette sur un autre garçon et se batte avec lui, soit les mains nues soit avec sa sacoche [3] en guise de pierre. Il peut bien résulter même des blessures de ces luttes, admettons pourtant que les précédents, que nous avons vus nous-mêmes ou entendu raconter [4], atténuent la gravité de ces faits. *6.* Mais le crime actuel, est nouveau, et ne s'est jamais produit encore dans l'école (μουσείῳ). Vous avez fait une expédition contre les pédagogues, qu'il était de règle de respecter. Par vos brutalités ou vos menaces vous avez humilié une classe habituée à la fierté, car les uns ont succombé aux maux subis, les autres sont accablés par l'attente de maux pareils.

*7.* On ne les traitait pas ainsi, quand j'allais moi-même en classe. Après les maîtres, on les traitait avec honneur : les élèves imitaient les maîtres, qui eux-mêmes donnaient aux pédagogues les marques d'honneur auxquelles ils ont droit. Car ils sont grands, oui, vraiment grands, les bienfaits que les pédagogues apportent aux jeunes : ces

1. τῶν ἔξω τοῦ τεμένους τῶν Μουσῶν 183.6 s., cf. supra, ch. III, p. 92.
2. ἔστω δὲ ἔξω τούτων τὰ ἀπὸ τῆς κακίας καὶ μὴ τολμάτω τὸν οὐδὸν ὑπερβαίνειν 184.2 s. rappelle les prescriptions religieuses parfois gravées à l'entrée des temples, cf. *Contemplation... selon Platon*, 123 ss.
3. τῇ διφθέρᾳ 184.6. Sievers (23, n. 57) et L. S. J. (s. u. II 2) l'entendent avec vraisemblance de la sacoche ou serviette en cuir dans laquelle, comme aujourd'hui, les élèves mettaient leurs livres et le matériel nécessaire ; ailleurs dit πήρα, cf. ep. 376,4 (X, 365.19) à Thémistius : « Tu trouveras chez lui beaucoup de tes discours, οὐκ ἐν πήρᾳ γε τούτους οὐδὲ ἐν βιβλίοις, ἀλλ' ἐν μνήμῃ καὶ τῇ ψυχῇ κειμένους ». Les livres étaient très lourds et donc lourde la sacoche. Un esclave, en latin le *capsarius*, la portait derrière l'enfant jusqu'à l'école (cf. infra, § 19). A la sortie de l'école les élèves s'en servent comme arme.
4. « Vus » : Libanius, durant ses études à Athènes, a assisté à de véritables batailles rangées entre élèves, cf. *Bios* 19 ἀκούων ἔγωγε ἐκ παιδὸς ... τοὺς τῶν χορῶν (bandes d'élèves) ἐν μέσαις ταῖς Ἀθήναις πολέμους καὶ ῥόπαλά τε καὶ σίδηρον καὶ λίθους καὶ τραύματα ... 21 ἦν οὖν ἀτελὴς ἐξόδων τε καὶ στρατειῶν καὶ ἀγώνων, ἐφ' οἷς ἔρχεται Ἄρης, καὶ παρατάξεων, καὶ δὴ κἀν τῇ μεγάλῃ μάχῃ πάντων συμπεπτωκότων κτλ. « Entendu raconter » : après les leçons, Libanius restait volontiers à causer dans la salle avec les amis qui venaient le voir (v. gr. or. XXXVII 1) ; il n'assistait donc pas lui-même aux disputes des élèves à leur sortie de classe.



contraintes qu'exige l'étude, et, ce qui vaut bien mieux, la tempérance. Ils sont, de fait, les gardiens de la jeunesse en sa fleur, ils en sont les surveillants et le rempart, ils chassent, repoussent, écartent les mauvais amants, ils les empêchent d'approcher les garçons, ils en arrêtent les poursuites, ils aboient comme des chiens contre les loups. *8.* Tous services qu'un père ne peut rendre à son fils ni un maître à son élève. L'un en effet, après avoir préposé le pédagogue à son fils, est occupé à d'autres tâches : il prend soin de la cité, il surveille ses champs et les ouvriers et ouvrières qui y travaillent, souvent il lui est survenu quelque affaire qui l'a forcé à passer le jour entier à l'agora. Le pédagogue en revanche n'a qu'une tâche : le garçon et le bien du garçon. La nuit venue, le père a le droit de dormir, et, s'il lui plaît, il peut même donner au sommeil quelque partie de la journée. Mais le pédagogue veille lui-même et fait veiller son élève à la lueur de la lampe ; réveillé le premier, il va à l'élève et fait plus que les coqs : c'est de la main qu'il réveille l'élève.

*9.* Le maître aussi est vaincu en diligence par le pédagogue. Il ne sait ce que fait l'élève que jusqu'à midi. Après cela, il ne le voit plus, n'est plus avec lui, ne lui consacre plus son effort. Les devoirs qu'il a donnés à l'enfant sont confiés à la surveillance du pédagogue. C'est en effet aux pédagogues préposés qu'appartiennent les moyens d'assurer cette surveillance : ils crient, montrent le bâton, agitent la cravache, font entrer la leçon dans la mémoire par les exercices appropriés à cet effet, les uns pénibles, les autres privés désormais de tout caractère affligeant par la pratique qu'on en a. *10.* Ajoutons en outre ce qu'ils font dans les maladies, bien qu'il ne s'agisse plus là des études [1] : dans ces cas-là, ou bien ils rivalisent avec les mères, ou bien ils les surpassent. Car ce serait peu dire qu'ils surpassent les nourrices. Celles-ci, quand elles sont épuisées, se donnent quelque repos à paresser : mais les pédagogues restent au chevet du malade et satisfont à ses demandes, obéissant à ses ordres, parfois même les prévenant. Le malade a-t-il succombé, non moindres que celles des parents, les lamentations du pédagogue, et plus durable leur deuil : les parents, eux, n'ont fait qu'obéir à la loi de la nature [2] ; les pédagogues, que cette loi ne liait pas, n'en sont pas moins dans le deuil. *11.* J'en sais même qui ont fait leur domicile du tombeau de leur élève, qui de tout près causent avec lui, leur bouche collée à la pierre ; certains n'ont quitté la tombe que tard enfin, certains sont morts en ce lieu-même. Mieux encore, je sais un pédagogue qui une fois, le père étant mort, est devenu pour l'enfant un tuteur plein de justice, et qui lui a enlevé le sentiment d'être orphelin. *12.* Un sophiste plus habile que moi, une fois lancé sur ce sujet, en pourrait dire bien plus. Tout cela, il eût convenu de le tenir en grande considération ; il eût convenu de regarder vos pédagogues comme un trésor précieux, d'empêcher qu'on les insultât plutôt que d'être vous-mêmes les auteurs de pareilles insultes. *13.* Je m'étonne vraiment que les législateurs, pleins de vigilance pour les parents, puisqu'ils châtient les enfants qui n'en prennent pas soin, n'aient pas jugé les pédagogues aussi dignes de la même protection légale. Quant à moi, comme s'il existait beaucoup de lois en faveur des pédagogues, j'ai, présent ou absent, rendu à la santé le mien, qui était boiteux ; et si je n'ai fait dépense pour les autres, j'ai usé à leur endroit des autres formes de récompense. *14.* J'eusse aimé que

1. Le pédagogue a pour office principal de faire travailler l'élève. On pourrait donc penser que, dans les maladies de l'élève, sa tâche a pris fin. Non pas : le pédagogue se fait infirmier.
2. En pleurant leur fils.

vous aussi vous fussiez tels et vous montriez tels. En fait, qu'arrive-t-il ? | Tout au contraire vous les maltraitez. Vous les brutalisez, les insultez, vous introduisez dans le lieu des Muses les inventions cruelles dont s'amusent les oisifs. Vous eussiez dû tenir pour vils même les gens du dehors qui se livrent à de telles pratiques : loin de là, vous avez introduit leurs pratiques dans le temple de la sagesse, vous vous êtes mis du nombre de ceux | qui agissent ainsi.

188 *15.* On me demandera : « N'y a-t-il donc que de bons pédagogues ? Est-il juste qu'on les honore tous, et n'y en a-t-il aucun qui soit mauvais et mérite qu'on le punisse ? » Même des gens adonnés aux autres métiers, je ne saurais | affirmer que tous sont excellents et ne commettent nulle faute, grande ou petite : gouvernants et gouvernés, sénats et populaire, juges et avocats, citadins et ruraux, bergers même qui n'ont affaire | qu'à leurs troupeaux, il n'est aucun de ces gens-là chez qui l'on ne trouverait aussi quelque entorse à la loi. Que dis-je ! Vous ne pouvez réunir dix hommes, ou plus, ou moins, sans qu'ils s'attaquent et se battent, et ne se vengent les uns des autres en paroles et en insultes. Eh bien, il faut alors | ou rester coi ou poursuivre les coupables selon la loi. *16.* Il arrive ainsi qu'un homme ait souvent à payer bien des amendes, oui, et qu'à l'inverse il fasse périr ceux qui ont commis contre lui les mêmes méfaits, mais il n'en est pas qui se jette sur l'adversaire, l'arrache de son siège, le renverse et de ses propres pieds lui foule la tête. | Non.
189 Ou bien, il l'assignera en justice, le fera juger, le verra condamné ; | ou bien, s'il ne le fait pas, il retiendra ses mains à ses côtés. C'est ce que j'ai vu faire [1], tout récemment, dans le cas de ceux des magistrats qui s'étaient laissés corrompre. Il se présenta un accusateur. On appela des témoins pour savoir par quels chemins l'argent était entré dans la chambre à coucher | du prévaricateur. On le trouva. Toute dénégation devenue impossible, l'argent fut réclamé et l'on fit ce que prescrit la loi.

*17.* Voilà donc comment vous auriez dû procéder vous aussi : par assignation en justice, accusation, conviction. On n'aurait nullement blâmé ceux qui avaient prouvé la faute, mais bien plutôt ceux qui l'avaient commise, et cela de façon si manifeste | qu'il n'était même pas possible qu'elle restât cachée. Mais maintenant, quand, refusant tout procès, vous avez préféré tyranniser les pédagogues, vous ne sauriez prétendre que vous n'êtes pas dans votre tort, d'autant que vous les avez brutalisés par un traitement très ignominieux, dont je ne sais de quelle source il s'est introduit dans l'école où il a pénétré pour la première fois. | *18.* Quel est ce traitement [2] ? Une couverture est étendue sur

1. οἷα (189.2) se rapporte au premier membre de l'alternative, l'action en justice avec ses suites. Il se peut (sic Sievers, 191, n. 23) que Libanius fasse allusion à l'affaire d'Eustathius (v, S. 147 s. ; Sievers, 190 s.) qui, *consularis Syriae* pendant dix mois en 388, avait, par ses menaces, extorqué de l'argent à bien des gens, cf. *Bios* 271-274 et l'or. LIV (πρὸς Εὐστάθιον = t. IV, 72 ss.) dirigée contre ce personnage. Libanius avait eu à se plaindre de lui : Eustathe ne lui avait rien payé pour son fils élève ; il avait suscité un accusateur contre Libanius pour crime de lèse-majesté (consultation d'oracle sur la famille impériale). Les prévarications d'Eustathius furent enfin découvertes et il fut obligé de rendre une grande part de l'argent volé.

2. On reconnaît ici le traitement de la « berne », en latin *sagatio* (de *sagum*, couverture), cf. Suet. *Otho* 2 *ferebatur et uagari noctibus solitus atque invalidum quemque obuiorum uel potulentum corripere ac distento sago impositum in sublime iactare*, Martial, I 4, 8 (à son livre) *ibis ab excusso missus in astra sago*. Il est possible que ce fût déjà, chez les anciens, une brimade usuelle dans l'armée, le *sagum* (d'où *sagatio*) étant proprement



le sol, tenue en mains, sur chaque côté, par plus ou moins d'élèves, selon que le suggère la surface même de la couverture. On place donc dessus, au milieu, celui qui doit être la victime du plus vil outrage et on le lance en l'air le plus haut qu'on peut, | et c'est très haut, au milieu des éclats de rire. | Le cercle des spectateurs lui aussi trouve là un sujet de rire, 190 ce rire étant provoqué tant par le vertige du malheureux que par les cris qu'il pousse et à la montée et à la descente. Des fois ce malheureux retombe sur la couverture élevée en l'air, d'autres fois il la manque | et retombe à terre : il s'en va alors les membres blessés, en sorte que cet outrage n'est même pas sans quelque danger. Et le pire, c'est que de cela aussi on rit.

*19.* Ce comble d'impudence eût dû être, pour le mieux, exclu de tout l'Empire romain [1] ; à défaut | de cela, il n'eût certes pas dû, en tout cas, s'introduire dans un troupeau d'Hermès, et cela quand j'en étais le berger, un berger tel que, cette honte eût-elle existé, mon devoir eût été d'y mettre fin. Or aujourd'hui, ô dieux, alors qu'elle n'existait pas, vous l'avez fait être, et contre qui ? Non contre les esclaves qui vous suivent en portant les livres [2], mais contre ceux qui sont dans une position vénérable [3] et dont | ne peut se passer le labeur des maîtres. *20.* Après cet outrage, le pédagogue qui en fut victime s'enfuit et disparaît ; ou bien, s'il en est incapable, il reste là malgré lui, vit caché en quelque trou. L'injure qu'il a subie l'empêche de plus rien dire, de regarder en face ennemis ou amis : si infamante est la chose | que celui qui est « tombé sur la couverture » est objet de risée | non seulement quand on le voit, 191 mais même quand son aventure parvient aux oreilles, car les auditeurs inscrivent le fait dans leur mémoire. Voilà avec quelles armes vous attaquez les pédagogues ; vous leur lavez la tête [4], mais du même coup vous mettez aussi les maîtres en mauvaise posture, soit qu'ils aient ignoré vos | insolences, soit que, les ayant connues, ils ne s'en soient pas inquiétés.

*21.* « C'est que », dit-on, « ce pédagogue a été convaincu de mauvais procédés à l'égard d'un des professeurs de l'autre langue (le latin), et cela, la victime même de ces mauvais procédés | l'a déclaré ». Mais qu'un tel dise d'un tel que ce dernier cherche à lui nuire ne constitue pas encore une preuve. Il faut, je suppose, que le plaignant démontre aussi que l'accusé a commis telle ou telle faute contre lui. Que le plaignant donc réponde à mes questions, ou vous pour lui. Le pédagogue a-t-il provoqué, parmi certains de ses amis, de l'hostilité à l'égard de ce maître ? | Quand on louait celui-ci, a-t-il élevé une voix contraire, en opposition à l'éloge ? A-t-il retenu des garçons qui voulaient être ses élèves ? En a-t-il fait partir d'autres, qui étaient déjà ses élèves ? *22.* « Il l'a voulu », dira-t-on,

le sayon ou casaque militaire du soldat romain. J'ai donc traduit par « couverture » et « passer à la couverture », les mots *berne* et *berner*, dans leur sens propre, ayant vieilli.

1. ἁπάσης τῆς Ῥωμαίων γῆς 190.9, c'est-à-dire le monde civilisé.

2. οὐ (κατὰ) τῶν οἰκετῶν δι'ὧν ἕπεται τὰ βιβλία (IV, 190.13 s.), cf. XXV 50 οἱ τὰ βιβλία τοῖς νέοις ἐπ' ὤμων φέροντες, Philostr. *V. Soph.* II 27,7 ἱερὸν δὲ κατιδὼν καὶ παιδαγωγούς τε προσκαθημένους ἀκολούθους τε παῖδας ἀχθῃ βιβλίων ἐν πήραις ἀνημμένους (portant, suspendu au cou, le fardeau des livres dans des sacoches), peut-être *ib.* II 21,3 (dans la classe de Proclus) ἐκαθήμεθα ... οἱ μὲν παῖδες (sans doute les esclaves ἀκόλουθοι) καὶ οἱ παιδαγωγοὶ μέσοι, τὰ μειράκια δ' αὐτοί (seuls à part).

3. ἐν σεμνῇ προσηγορίᾳ 190.14.

4. πλύνοντες μὲν ἐκείνους 191.4.

« seul le pouvoir lui a manqué ». C'est une calomnie, dit le pédagogue : il n'en a même pas eu l'intention. | Il a pu cependant en donner l'impression par l'affection qu'il avait à mes leçons, | car il forçait les jeunes à les admirer, et à ne pas attribuer plus de poids à l'éloquence latine qu'à la mienne. Or le professeur d'éloquence latine voulait que celle-ci l'emportât sur la nôtre et souvent il a fait passer des élèves des textes grecs aux latins. Ce pédagogue lui a donc demandé satisfaction | pour le véritable avantage des jeunes, s'il est vrai qu'il leur est avantageux de posséder, avec les connaissances de second ordre (ie latin), les premières aussi (la rhétorique grecque), et de ne pas être privé de ces premières à cause des secondes [1].

*23.* « En vérité ce pédagogue encourait un châtiment ». Le professeur devait donc lui infliger le châtiment usuel. C'est-à-dire, | après avoir persuadé le père, chasser le pédagogue de sa charge de surveillant des jeunes ; si on ne l'avait pu, il devait rester en paix. Ce professeur n'a pas suivi la voie qu'eût prise sans doute un autre, mais il vous a enjoint de faire ce qui n'est pas conforme à la loi. Qu'en devait-il résulter ? Pour lui sans doute du plaisir, mais pour vous la plus mauvaise réputation. *24.* Car il est sûr | en tout cas que, depuis ce jour jusqu'aujourd'hui, la ville est pleine du récit de « la couverture » : on a pitié et de la victime et des auteurs, mais plus de vous que d'elle, dès là qu'on voit en vous de pareilles mœurs. Si donc vous aviez eu quelque bon sens, vous auriez dû tenir pour ennemi celui qui vous avait fait cette demande. Pourquoi donc | exigeait-il de vous un acte qu'il ne s'imposait pas à lui-même ? S'il n'y avait rien de mal dans ce « passage à la couverture », il n'avait qu'à ordonner à ses esclaves, à haute voix, | d'asseoir sur la couverture le pédagogue qui devait être berné. Si en revanche il s'était rendu compte que c'était mal, le moyen qu'il ne fût pas coupable en attirant sur vous la responsabilité d'actes auxquels il estimait incorrect qu'on eût l'air de participer ? *25.* Vous vous êtes donc constitués, à ses ordres, les instruments | d'un acte qu'il a hésité à commettre, et vous n'en avez pas rougi ! Sans doute il n'y a eu qu'une victime et, par la providence des dieux, elle n'a pas péri : mais la crainte a saisi en commun tous les pédagogues, car il y a, dans ce qui s'est passé, une menace que le mal ne s'étende à eux tous. Ne vous étonnez donc pas que, même s'il n'y en a eu qu'un à expérimenter la couverture, ils aient tous poussé les hauts cris, | s'appelant à l'aide les uns les autres et affluant en masse [2]. Leur commune crainte les a fait s'assembler, et ils ont pensé qu'il valait mieux ne pas souffrir que de se lamenter après avoir souffert.

*26.* L'eussent-ils voulu, ces pédagogues pouvaient courir aussi | chez le gouverneur. Ils ont estimé suffisant de courir chez moi, et c'est eux, non pas vous, qui m'ont nommé juge : c'eût été indigne apparemment de votre belle réputation ! Pour moi, j'ai éteint par mes paroles le feu de leur colère : vous, vous aviez envoyé promener Sophocle [3], l'art de parler et de persuader, et vous aviez bondi | à l'ouvrage [4] ; puis, celui-ci accompli, vous aviez quitté les lieux plus remplis d'orgueil encore qu'auparavant à cause de cet exploit de « la couverture », et le

1. Cf. III 24, supra p. 450 et la note 2 ad loc.
2. Ceci est expliqué par le paragraphe suivant (26). Les pédagogues sont venus en corps se plaindre à Libanius, lui demandant de se faire juge du crime.
3. Cf. (avec Förster) Soph. *Phil.* 97 s. νῦν δ' εἰς ἔλεγχον ἐξιὼν ὁρῶ βροτοῖς | τὴν γλῶσσαν, οὐχὶ τἄργα, πάνθ' ἡγουμένην.
4. τοῦργον, c'est-à-dire cette brimade même de la berne.



lendemain, vous êtes venus à l'école alors que vous auriez dû, cachés dans les ténèbres, | vous reprocher la faute commise et faire comme tous les criminels, accuser la Fortune plutôt que vous-mêmes.

*27.* « C'est que », direz-vous, « nous n'en avions outragé qu'un seul : les autres reçoivent scrupuleusement de nous les honneurs qui leur sont dus ». Bien sûr, mais celui-ci | les recevait avant qu'il n'eût subi l'outrage : pourtant il a été insulté. Le fait de n'avoir rien subi encore n'a pas constitué pour lui une garantie de n'avoir jamais rien à subir. Chacun de ceux qui n'ont pas expérimenté la couverture se dit donc qu'il n'en résulte pour lui aucune ferme assurance pour l'avenir, le temps passé ne garantit pas le | futur : s'il survient jamais quelque mouvement de colère, on verra vite revenir une foule de méfaits pareils. « Vous n'avez, dites-vous, répandu l'outrage que sur un seul, vous n'avez pas touché aux autres ». Mais cet argument fait-il qu'il n'y a pas eu violence à l'égard du violenté ? Ainsi donc le meurtrier d'un seul homme n'est pas non plus assassin, parce qu'il n'a pas tué tous les hommes ? Et, à cause de ceux qui restent en vie, n'y aurait-il pas justice à tirer de lui vengeance | pour celui qui est mort ? *28.* Bien au contraire, selon moi, c'est pour deux raisons que nous tirons vengeance : nous portons secours et à ceux qui ont subi un tort et à ceux qui ne l'ont pas subi encore, par manière de consolation pour les uns, de sauvegarde pour les autres. Aussi longtemps donc que les pédagogues voient l'un d'eux | victime d'un tel outrage, ils vivent sans cesse dans la crainte qu'éprouvent ceux qui auront à en subir de pareils. Cette crainte donc constitue à elle seule, pour eux, une violence, et d'une certaine manière les victimes futures sont déjà au nombre de ceux qui ont été brutalisés.

*29.* « Mais c'est que, par Zeus, l'ordre venait d'un professeur ». Ce n'est pas encore me dire : « un maître » [1]. Aux esclaves non plus, quand ils commettent un crime sur l'ordre du maître, il ne suffit pas de dire « c'est le maître », ni d'alléguer les peines qu'ils auraient dû subir en cas de désobéissance : une fois punis d'avoir obéi, ils apprennent qu'il ne faut pas obéir | au maître en toutes choses, même si les peines qu'il inflige sont pires que les châtiments du code civil. *30.* « L'ordre venait d'un professeur ». Eh bien, ne fallait-il pas dire à ce merveilleux professeur : « Si tu ordonnes des choses justes, nous le ferons ; mais nous ne ferons pas n'importe quoi, nous ne ferons rien de ce qui est | mal. Car nous n'irons pas non plus, sur un ordre de nos parents, battre les gens, renverser des autels, tuer ceux qui leur sont hostiles. Supposé, j'imagine, un maître qui admire la beauté d'un élève et lui ordonne de lui accorder ses faveurs : allons-nous aussi lui accorder cela ? Ce serait là | chose terrible ! En vérité, dès l'instant où le professeur a demandé au garçon ce qui est mal, il a cessé d'avoir pouvoir sur lui. | Car il n'avait ce pouvoir que par les services qu'il lui rendait, et une fois qu'il commence à lui nuire, il ne saurait plus être que son ennemi. Or il est d'usage d'affliger son ennemi, non de le réjouir. Dès lors ce professeur non plus ne saurait à bon droit se faire obéir quand il prescrit des actes tels qu'il en doit résulter pour vous que | tout le corps des pédagogues vous hait, et que la partie réfléchie de la jeunesse vous évite.

*31.* Par tout lieu de la ville le bruit court que des gens, voulant débarrasser les jeunes de la garde des pédagogues pour en cueillir en toute liberté la fleur, | comme ils ne trouvaient pas d'autre moyen, ont

1. δεσπότην 195.6. Dès lors, διδάσκαλος est ici rendu par « professeur » alors que, généralement, je le rends par « maître ».

introduit cet usage de la « couverture », pour que les pédagogues sachent qu'il leur faut ou bien cesser la surveillance des beaux garçons ou, s'ils continuent de les assister, subir le supplice de la « couverture ». *32.* Eh bien, quels sentiments croyez-vous qu'auront à votre égard vos pères, s'ils entendent parler de cela ? Des sentiments de joie, ou tels autres que doivent éprouver | des pères quand ils apprennent une bonne nouvelle ? Non certes, c'est de pères infortunés que vous êtes les fils. Ne seront-ils pas bien plutôt en affliction et en larmes, en pensant quels fils ils ont engendrés ? Et vous qui êtes la cause pour vos parents de tant de chagrin et de larmes, ne craignez-vous pas le courroux des dieux ? Tenez-vous, de cela même, si peu de compte ? C'est avec de beaux espoirs | qu'en ce cas du moins vous vivrez [1] !

**197** *33.* Et voici autre chose. Ceux qui ont quitté la classe ont coutume de raconter dans leurs réunions ce qu'ils ont fait au temps de leurs classes. Est-ce donc ce que vous venez de faire que vous raconterez alors et dont vous tirerez honneur ? Non, vous ne serez pas à ce point vos propres ennemis : | vous tairez la chose, quant à vous, et, si quelque autre en parle, vous en serez furieux. N'eût-il donc pas mieux valu ne pas faire ce que vous rougissez d'avoir fait ?

*34.* Eh quoi, l'élève ne doit-il pas donner de la joie à son professeur ? Si fait. Quand donc | vous agissez ainsi, n'est-il pas fatal que je sois triste ? C'est évident pour quiconque, je suppose. En outre, même si votre acte ne doit pas être suivi d'une malédiction, le chagrin silencieux produit lui aussi le même effet. Nous devons croire que les Erinnyes prennent soin des pédagogues, comme elles le font des parents.

*35.* Dites-moi, vous qui avez agi ainsi, n'avez-vous pas | de pédagogues ? Vous en avez. Si vous les outragez, vous faites partie de la classe des impies. Mais si vous les traitez avec honneur, pourquoi malmener ceux des autres ? Ce que vos pédagogues sont pour vous, les autres le sont pour leurs élèves, et ils m'apportent du profit comme les vôtres [2]. Il y aurait infraction à la loi si vos pédagogues étaient battus | par d'autres élèves : à présent donc, il y a infraction aussi quand ceux qui sont préposés à d'autres élèves sont brutalisés par vous.

**198** *36.* Cet outrage, la crainte d'en subir un pareil, peut diminuer mon troupeau. En louant une école où il n'aura pas à subir de tels traitements, en vilipendant la nôtre, le pédagogue induira les parents à envoyer leurs fils à l'autre | école, et il y a toute apparence qu'il se ferait croire : il n'aurait, extérieurement, que de bons sentiments pour notre école, « mais, dirait-il, je mets avant cela l'avantage du garçon ». Vous cherchez ainsi à punir d'une manière funeste à mes affaires, au lieu de la punition que vous auriez dû prier les dieux d'infliger pour ma défense [3].

*37.* Mais laissons, si vous le voulez, ce qui me regarde. Examinons à nouveau le cas de l'homme lancé en l'air. Il ne pourra plus vivre ici

1. Ceci semblerait indiquer, chez Libanius, la croyance aux châtiments d'outre-tombe. Mais il se peut qu'ont ait là seulement une réminiscence des doctrines de Platon, sans que Libanius les prenne réellement à son compte.

2. Dans la mesure où ils sont susceptibles d'amener à Libanius les élèves dont ils ont la charge. Il est clair qu'un acte comme celui-ci devait les en détourner.

3. Libanius est lésé par le professeur de latin. Les élèves de Libanius auraient donc dû prier les dieux d'éloigner ce professeur. Au lieu de cela ils maltraitent un pédagogue qui s'attaquait au professeur. Cette punition du pédagogue est funeste à Libanius, d'autant plus qu'elle a été un outrage.



du même métier, car il ne pourra plus faire ce métier, honteux comme il est de se montrer à ceux qui ont vu ce qu'il a subi, et au lieu qui a toléré ce traitement ; mais partout où il ira, il trouvera le bruit | du ridicule dont on l'a couvert. En outre, malheur le plus grave pour un pédagogue, toute crainte aura été supprimée chez les enfants qu'il mène. S'il s'en prend à leur paresse, il les verra le regarder en face et mettre en avant « la couverture ». Qui donc lui donnera le pain quotidien ? Car il ne pourra pas se tourner vers le travail de la laine, | puisqu'il l'ignore [1]. Reste qu'il mendie avec larmes. | Est-il juste qu'il y ait un homme au monde qui **199** ait été, par votre faute, victime de tels malheurs ? Les dieux haïssent ces cruautés : ne craignez-vous donc ni leur colère ni leur puissance ?

*38.* Davantage. Ceux qui, dans l'art de parler, n'ont pas acquis encore | du talent, devraient apparemment souhaiter d'avoir bon renom par leurs mœurs, ceux qui ont du talent éviter que la réputation que leur vaut ce genre de méfaits nuise à celle qui résulte de leur talent. Eh bien, n'allez pas non plus réjouir ceux qui, par jalousie, sont mal disposés envers nous. Le souvenir de la couverture fait, on me l'a rapporté, | leurs délices, et ils me rendent responsable de l'affaire, moi et mon indulgence. « S'il savait corriger durement, disent-ils, on n'aurait pas commis cette faute ». Mais j'aimerais mieux que mes élèves devinssent sages par l'effet de mes paroles plutôt que par le | fouet, par un sentiment naturel de révérence plutôt que par la peur des coups.

*39.* L'un de vous dira peut-être qu'il n'est pas bien de blâmer tous les élèves quand ils ne sont pas tous coupables dans l'affaire de la couverture. Mais j'estime qu'outre ceux qui ont agi, | les autres aussi, bien plus nombreux, qui ne les ont pas empêchés, sont également dans leur tort. Celui qui, alors qu'il aurait pu empêcher, ne l'a pas voulu, | a par- **200** ticipation à l'acte. Ils auraient dû ou ne pas permettre la chose ou, en condamnant ce qui se passait, rester purs de l'iniquité. Vous n'avez fait ni l'un ni l'autre, en sorte que, le désiriez-vous intensément, vous ne pouvez paraître innocents de l'affaire | de la couverture.

*40.* On doit estimer que ce discours est moins l'œuvre de celui qui l'a composé que de ceux qui l'ont rendu nécessaire. Je demande aux dieux de faire que vos âmes en aient été impressionnées et se corrigent.

1. L'ἐργασία τῶν ἐρίων (198.19) est, dans toute l'antiquité, l'occupation typique de la femme. Cf. Eur. *Ba.* 116 ss.

# CONTRE LES CALOMNIES DU PÉDAGOGUE [1]

(Πρὸς τὰς τοῦ παιδαγώγου βλασφημίας)

Or. XXXIV = III, 191 ss. Förster (peu après la révolte de 387)

III 191.3 *1.* Il est juste, chers élèves [2], que je ne tienne pas les auteurs de l'outrage pour plus coupables que vous-mêmes, qui avez si facilement accepté | ces calomnies contre moi. On aurait sans doute à leur reprocher d'avoir commis l'acte, mais à vous, de ne pas vous être indignés de leur conduite. En n'en tirant pas vengeance, vous vous mettez du nombre de ceux qui les approuvent. Si vous dites n'avoir rien su, cela même est grave, que vous ayez ignoré de telles injures ; si, | les ayant connues, elles ne vous ont pas semblé horribles, comment éviteriez-vous l'apparence d'élèves déloyaux à mon égard ?

192 *2.* Si quelque négligence de ma part avait donné un fondement aux plaintes de cet effronté pédagogue, | honteux de m'être fait dire par lui la vérité, conscient d'avoir donné, par ma manière d'agir, occasion à ses propos, je me tairais, car je n'aurais rien à répondre à ses justes accusations. Mais en fait nul autre homme, que je sache, | n'a été l'objet d'aussi impudentes calomnies. Cela, je suis prêt à le montrer. Sans doute, ceux qui connaissent mon empressement au travail n'ignorent rien de moi ; mais je crains que de tels propos n'aient abusé l'un de ceux qui ne savent pas à fond quel je suis envers ceux qui suivent ma classe pour y être formés. | Il est donc bon que je vous montre d'où vient qu'on ait pu produire ces outrages à mon égard.

*3.* L'un des élèves avait fait un discours d'apparat à titre de déclamation après les exercices préparatoires [3], un garçon de quinze

1. Quand un élève de Libanius avait fait en classe un discours d'apparat (ἐπίδειξις 192.12), il était d'usage que la classe s'achevât aussitôt après et qu'il n'y eût plus, dans la même matinée, de leçon du maître. C'est à l'occasion d'une de ces « vacances » qu'un pédagogue, à la sortie, se plaignit hautement que son élève n'eût pas eu classe depuis trois mois. Libanius répond, devant ses élèves, à cette accusation. Ce discours se place après la révolte de 387. Après la révolte, alors qu'Antioche tremblait sous la menace d'un châtiment terrible, la classe avait cessé durant 34 jours (§ 6). Mais, aussitôt parvenue la lettre de pardon de Théodose, Libanius avait repris ses leçons avec un petit nombre d'élèves (§ 14). Le pédagogue avait conduit le sien à la campagne, et il est donc lui-même responsable des vacances prolongées de celui dont il a la charge.

2. ὦ παῖδες 191.4 s., 205.4 = ὦ νέοι XXXVI 2 (supra, p. 453).

3. ἐπίδειξιν ἀγῶνα ἐπὶ προάγωνι 192.12. Cf. ep. 283,5 ταυτὶ δέ σοι ... καὶ προάγωνε δύο. Techniquement, Libanius aurait pu dire γύμνασμα ἐπὶ προγυμνάσματι (cf. Kroll, *Rhetorik*, P. W., Suppl. VII 1039 ss., en particulier n° 37 *Unterricht* [προγυμνάσματα] et n° 38 *Deklamationen* [la μελέτη est le γύμνασμα 1118.23]). Mais il a emprunté son expression à la langue du théâtre, où, du moins à Athènes, la représentation dramatique (ἀγών) était précédée d'un προάγων, c'est-à-dire d'une présentation au public de l'auteur, du chorège, des acteurs et des chœurs, cf. P. W., XXIII 1, 29 s., s. u. Προάγων.



ans [1], qui, bien qu'orphelin, avait travaillé plus que nul autre, qui, en outre, si jamais, | avait su résister aux vilaines amours, et qui pourrait enfin, s'il le voulait, étaler les mérites de ses ancêtres, car ils ont brillé et dans le poste de fonctionnaire civil [2] et dans les commandements militaires [3]. Le plus bel ornement de cet élève est sa modestie : même les mauvaises langues n'ont rien su dire contre elle. Un autre que moi pourrait y ajouter son zèle à payer les honoraires, | son souci de se conformer à la justice, et comment tout ce qu'il a payé est par lui jugé peu de chose. | *4.* Tout 193 cela donc m'aurait déjà engagé à l'honorer en ne faisant nulle adjonction à son discours d'apparat ; mais, en outre, un antique usage voulait qu'il en fût ainsi : il n'est personne, ni parmi les élèves, ni parmi les pédagogues, qui ait jamais osé s'en prendre à cet usage. | Ce garçon donc était descendu de la chaire en se couvrant de gloire : il convenait, dès lors, que lui fût donnée la marque d'honneur qui vient de moi. Cela consistait à n'apporter aucune leçon en plus de ce que l'élève avait dit. J'étais donc assis à causer avec certains hommes de mes amis [4], et j'avais été amené peu à peu à rappeler comment j'avais maîtrisé | jadis la colère de Philagrius, quand celui-ci, aux yeux de tous, faisait fouetter les boulangers [5]. *5.* Mes amis étaient déjà partis pour le bain [6] quand l'esclave accourt et m'annonce qu'un pédagogue malotru, chargé d'un élève qui ne vaut pas mieux, se tenait devant la porte clamant qu'on avait | fait tort à son garçon de trois mois de classe. Ces propos avaient pour but de renverser l'usage établi et de priver l'élève qui avait déclamé d'un droit depuis longtemps en vigueur : on enviait, me semble-t-il, à l'orateur la gloire que lui avait value son discours. Pourtant il eût été bien plus honorable, par l'imitation de ses qualités, d'obtenir | les mêmes honneurs que de chercher à vilipender, parce qu'on ne pouvait en faire autant, celui qui les avait acquis.

*6.* N'importe ! Il me faut montrer à quel point ses propos étaient pure calomnie. Trois mois, dit-il, ont été perdus à ne rien faire. Comment cela, | « œil de chien » [7] ? La durée de notre grande misère [8] a été de 194 trente-quatre jours. Quand le marasme eut pris fin par la lettre de l'Empereur, tout fut permis à nouveau et l'on put venir en classe. Or tu étais,

1. Indication intéressante pour nous faire connaître l'âge des élèves de Libanius. Si celui-ci, à 15 ans, en est déjà au γύμνασμα, il a au moins un an d'études derrière lui. L'âge normal de l'entrée en classe serait donc 14 ans (μειράκιον).

2. ἔν τε τάξει στρατιώτου 192.16. στρατιώτης ici = fonctionnaire civil dans une administration, comme souvent dans la langue de l'époque, cf. Seeck, *Briefe*, 54 « στρατιώτης, d. h. Mitglied eines Officium », Boak ap. P. W. XVII 2047.42 ss. (s. u. Officium), P. Wolf, *Schulwesen*, 89, n. 33, 91 s.

3. ἔν τε ἡγεμονίαις 192.16 s. Sur la distinction des *officia* civils et de la *militia armata*, cf. Boak, *l. c.* 2047.32 ss. (de Dioclétien à Justinien).

4. Libanius fait sa classe dans une salle du *bouleutérion*. A la fin de la classe, et quand ils sortent eux-mêmes du Sénat, les sénateurs de ses amis viennent donc bavarder avec lui.

5. Philagrius (VI, Seeck 237), nommé *Comes Orientis* en 382, avait fait fouetter en public des boulangers, durant une famine à Antioche. Libanius, passant par là, lui avait adressé de vives remontrances, lui demandant de ne pas continuer ces cruautés inutiles, cf. *Bios* 206-211, Or. XXXIV 4 (notre passage), XXIX 6.

6. D'avant le déjeuner, cf. or. III 14 (Πρὸς τοὺς νέους), supra, p. 448 et n. 5.

7. *Il.* I 225, cf. or. III 35, supra p. 452.

8. τῶν κακῶν ἐκείνων 194.1. Sc. le marasme des Antiochiens après la révolte, cf. supra p. 476, n. 1.

toi aussi [1], | de ceux qui pouvaient profiter de l'occasion. Plutôt, si tu n'en as pas usé, si, par crainte d'une terreur d'ailleurs évanouie, tu t'es installé dans une bonne vie (τρυφῶν) aux champs, c'est ta faute à toi, non la mienne. Et de fait, si l'on se prive de naviguer alors qu'on pourrait le faire, la faute en est à celui qui s'en prive, non à la mer qui l'accueillait. Si | tu étais venu à nos devoirs écrits [2], si tu avais rempli la tâche de l'élève studieux, comment le gain de trois mois eût-il été perdu pour toi ? *7.* Davantage, même ce temps de ta fuite, ce n'est pas à cause de moi que tu l'as perdu, ni par quelque négligence de mon fait, mais ça été là le châtiment de votre propre lâcheté. Ou bien, viens ici | et prouve que j'ai prononcé des paroles capables de jeter le trouble en agitant devant vos yeux soldats en armes, expropriations, peines capitales, chaînes de fer, que j'ai dit que des hommes sensés devaient se sauver par la fuite. Si, en revanche, je n'ai pas dit une seule parole de ce genre, si c'est vous qui vous êtes donné à vous-mêmes | ce conseil, comment n'auriez-vous pas lieu de vous accuser vous-mêmes ? A ce compte, suppose que des malandrins vous aient attaqués alors que vous étiez encore en route ou déjà arrivés aux champs, toutes choses qui se sont passées souvent quand
**195** les insensés | fuyards facilitaient la tâche des brigands par leurs propres imprudences, suppose donc que ces gens qui en avaient tué bien d'autres vous eussent frappés à mort, il faudrait que de vos vies aussi, à tous deux, on exigeât de moi le prix et que le père de l'enfant | vînt ici pour le réclamer ! *8.* S'il le faisait, les gens de bon sens le taxeraient de folie : tout de même avez-vous l'air de fous quand vous parlez de ces trois mois. Car on ne saurait dire du moins que je ne vous ai pas blâmés de partir, loués de votre retour. Quelle | n'a pas été ma colère ? Quels cris n'ai-je pas poussés ? Combien de fois n'ai-je pas répété qu'émigrer ainsi, c'était avoir envie de mourir, avoir perdu le sens, et, par crainte de dangers inexistants, s'exposer à de vrais périls ? Ils auraient dû, comme bien d'autres, écouter eux aussi mes paroles. | Mais non ! Ils estimaient
**190** s'être donné un meilleur conseil. *9.* Aussi bien, sur ce que je n'ai jamais dit qu'il fallût | fuir, ils portent témoignage par leur propre conduite. Alors qu'ils s'étaient préparés à aller à la campagne et l'avaient résolu, ils ont usé de toute sorte d'expédients pour que leur départ fût inaperçu : ils agirent avant d'avoir rien dit de ce qu'ils allaient faire, craignant d'entendre des paroles | qui les retinssent, des paroles qui eussent en elles pouvoir de les persuader.

*10.* Ils n'ont donc qu'à s'en prendre à eux-mêmes, s'ils n'ont pas suivi la classe ; et cependant, celui qui s'était fâché de ce qu'ils se fussent éloignés de mon enseignement, c'est lui qu'ils osent tenir pour responsable de leur propre décision ! | C'est comme si on allait à un endroit sans eau, puis, arrivé à la source dont on s'était écarté plusieurs jours, on incriminait la fontaine en disant : « Combien de jours n'ai-je pas bu ! » La fontaine pourrait bien répondre : « Eh quoi, pour ce qui est de moi du moins, l'eau continuait de couler, et, voulût-on y boire, je n'aurais | chassé personne ». *11.* Par Zeus, si l'on quittait les régions de la terre éclairées par le soleil pour aller aux ténèbres des Cimmériens, et si, quelques mois passés là, revenu aux lieux dont on s'était volontairement privé, on accusait un individu quelconque bien étranger à la faute, ne serait-ce pas là calomnie ? Or c'est toi | qui t'es privé de la lumière : ce n'est donc qu'à toi-même que tu dois t'en prendre.

1. Libanius s'adresse au mauvais élève.
2. ἐπὶ τοῖς ἡμετέροις γράμμασι 194.10. Les élèves remettaient à Libanius des devoirs écrits, que celui-ci corrigeait, cf. XXXV 22 (infra p. 489 et n. 3).



*12.* Que dès lors, quand la seule paresse les a conduits là-bas, leur prétention d'être de ceux qui eussent volontiers travaillé est pure feinte, **197**
cela se voit clairement au fait qu'ils ont négligé les exercices propres à mettre en mémoire les discours des anciens [1], au fait aussi que le garçon est revenu | gras à souhait et renforci. En voici d'ailleurs une preuve plus éclatante : ce n'est qu'après beaucoup d'autres qu'il a fait son retour. Par la rapidité de son départ, la lenteur de son retour, ne confesse-t-il pas, même sans parole, que l'un lui était fort agréable, l'autre pénible ? *13.* Si, en vérité, les études avaient compté pour vous, | vous vous seriez tournés vers moi qui étais resté ici. Cela, même vous, vous l'auriez fait, si vous aviez reconnu que je voyais mieux que vous ce qu'il fallait faire, ne fût-ce que par le nombre des années : or nous savons combien le prince des poètes donne de poids au grand âge. En fait, vous m'avez condamné comme | un fou qui aspire à la mort, et, vous tenant pour meilleurs juges, vous vous êtes donné du bon temps à la campagne au détriment des exercices littéraires (τὰ Μουσῶν). Maintenant donc qu'il vous a plu enfin de rentrer, comment pourriez-vous jamais m'accuser ici de n'avoir pas fait part de ma science quand vous désiriez | l'obtenir ? *14.* Au contraire ! Cela du moins [2], même avant que les affaires n'eussent passé à un état meilleur, je n'ai pas cessé de le contribuer : | bien que les élèves fussent **198**
tombés d'un si grand nombre à douze, puis à sept, nous n'avons pas désespéré. Nous nous rendions à l'école, sans même qu'un si petit nombre d'auditeurs nous y fît aller avec moins d'empressement qu'auparavant : non, | tels que nous avions été avec beaucoup d'élèves, tels nous étions avec si peu, sans avoir rien changé à la règle. Au vrai, on donna même alors un joli surnom à ceux qui étaient restés, du seul fait qu'ils étaient restés. Or, de ce petit nombre, vous aussi vous auriez pu être, si vous l'aviez voulu. Aujourd'hui, après de si longues ivresses, | vous arrivez ici tout zélés pour l'étude, et vous espérez que vos calomnies contre moi effaceront la faute de tant de jours perdus !

*15.* « Oui bien », dit-il. « Car nous avons perdu bien des jours à disputer [3] contre Homère et | Démosthène ! » De cela, répondrai-je, il est aisé de voir que la cause est dans le programme, non dans mon choix. Si vous en avez, vous, achevé une partie — combien vite ! mais je n'en veux rien dire —, il n'était pourtant pas possible de passer aussitôt aux compositions plus savantes : il fallait d'abord étudier un texte, et l'étudier non pas seul, mais avec d'autres élèves, | neuf, ou plus, ou en tout cas pas beaucoup moins. Or ces autres élèves ne se montraient pas [4]. *16.* Que fût instituée une règle nouvelle à cause d'un seul élève en délire serait chose des plus abusives et jetterait une suspicion sur tout le passé de l'école [5]. Aussi, sur mon ordre, | est-ce un autre maître que moi qui **199**
faisait faire à ce garçon ces exercices, lui donnant exactement le même

1. Le temps des vacances était considéré comme devant servir à « repasser » les discours des anciens, cf. ep. 379,9 (à Calycius, été 358) νῦν μὲν ἐμπλησον σαυτὸν παλαιῶν συγγραμμάτων, 894,2 (à Hésychius, 388) παῖδες δὲ οἱ σοὶ δυοῖν μηνοῖν (des deux mois de vacances, cf. supra, ch. III, p. 134 s.) τὸν μὲν ἀνηλώκασι περὶ ἄμφω, τούς τε παλαιοὺς καὶ ἐμέ, τὸν δεύτερον δὲ περὶ ἐκείνους μόνους.
2. τοῦτό γε (197.20), c'est-à-dire même si je ne pouvais faire plus pour aider la cité dans sa misère.
3. ἐν ἀμίλλαις 198.13. Cf. page suivante, n. 3.
4. οὐκ ἐφαίνοντο 198.20 s. Je traduis littéralement, mais le sens est : « Or on ne voyait pas alors neuf autres élèves qui fussent prêts à passer aussitôt à l'étude d'un texte ». Il semble qu'on travaillât à l'école de Libanius par groupes de dix élèves. P. Wolf, *Schulwesen*, 65, cp. Quintilien I 2, 23 *distribuere discipulos in classes.*
5. διέβαλλεν ἂν τὸν παρελθόντα χρόνον 198.22 s. Car il semblerait alors que, jusqu'à maintenant, on a mal fait, puisqu'il faut soudain tout changer.

enseignement que je lui eusse donné moi-même [1]. Et ce maître y était si bon que non seulement vous [2] ne lui avez fait aucun reproche, mais que vous l'avez souvent admiré, et cela malgré votre incompétence dans l'art oratoire. | Voilà donc ce que vous receviez de ce maître : quant à moi, je corrigeais et redressais moi-même vos fautes dans les disputes [3]. Ainsi y avait-il, pour vous, deux maîtres au lieu d'un seul. Dès lors ce n'était pas là « ne rien faire » : double au contraire était pour toi le gain.

*17.* Que si tu parles de mon arthrite, c'est la | Fortune, non moi, que tu accuses. Car tu n'iras pas dire tout au moins que je souhaitais d'être malade, d'être en clameurs jour et nuit par l'effet des souffrances, d'avoir plus affaire aux médecins qu'aux livres. Ni que j'eusse plus de répugnance à l'enseignement qu'à la contrainte de ces remèdes pénibles, | plus douloureux que la douleur même qu'ils tentaient de calmer. J'ai essayé bien des choses pour porter secours à mes articulations, mais elles se sont révélées inefficaces, il ne s'y trouvait rien de plus que l'espérance qu'elles me donnaient. *18.* Maintenant donc, après avoir dédaigné de compatir à mes maux, tu m'accuses de négligence ? Tu ne demandes pas de comptes à la Divinité et me rapportes ce qui ne vient pas de moi ? C'est comme | si l'on reprochait à un mort de ne pas pouvoir agir parce qu'il n'est plus en vie. Mais on pourrait bien dire, pour la défense du cadavre, que la cause en est aux Parques et à leurs décrets, qu'en vertu de ces décrets il fallait mourir, et qu'on ne saurait | attendre nul ouvrage des défunts. Suppose que, fait prisonnier, j'eusse été lié par les brigands qui m'auraient pris, tu ne m'accuserais pas de ne pas accomplir ma tâche de maître à l'égard des élèves : maintenant que me voilà lié de chaînes plus pénibles, j'ajouterais aussi | plus fortes, tu exigerais que je m'occupasse des élèves, et que le même homme qui ne peut se mouvoir fût capable de mener le chœur [4] ? Quel moyen à cela ? *19.* Un soldat qui, plein de feu pour l'engagement et le combat, a été soudain cloué par la maladie, voit que son général en a du chagrin, mais qu'il | ne le rend pas responsable, et il n'est pas d'être assez absurde pour le poursuivre en justice pour crime de désertion : et si moi, par la même nécessité, j'ai abandonné quelque peu de mon labeur usuel, il faut qu'on m'accuse en justice ? Mais quel malade a paru coupable, du seul fait qu'il est malade ? Aucun, à moins qu'il ne se soit injecté à lui-même | la maladie. Or c'est par bien des causes qu'il peut arriver à un homme d'être malade.

1. διδοὺς ἅπερ ἂν ἐγὼ scripsi 199.1 (ἀνέγνω codd., ἂν ἔγνω Reiske). Libanius avait des assistants, cf. Wolf, *l. c.*, 60 ss. (Die Gehilfen des Libanius), Petit, *Etudiants*, 84 ss. Il confie donc à l'un de ceux-ci le soin de faire faire au garçon les devoirs écrits plus savants : τοῦτ'ἐποίει 199.1 doit reprendre τὰ τελεώτερα γράφειν de 198.17.

2. ὑμᾶς 199.3 doit avoir probablement le même sens que ὑμῖν 198.16 et ὑμῖν 199.6 où il désigne « toi, le vilain élève et ton pédagogue », ou même simplement « toi », par un emploi du pluriel déjà plusieurs fois noté (cf. supra, LV 24, p. 438, n. 2).

3. ἐν ταῖς ἀμίλλαις 199.5, cf. supra 198.13. Il s'agit des dissertations écrites (*disputationes*) où l'élève doit soutenir la thèse opposée à une sentence d'Homère par exemple ou de Démosthène (cf. supra 199.13 s. ἐν γὰρ ἀμίλλαις ταῖς πρὸς Ὅμηρον καὶ Δημοσθένη). Cf. ep. 405,4 (à Aristénète, en 355) ἠρξάμεθα τῆς συνουσίας (la classe) μετὰ προλόγου καί τινος ἀμίλλης πρός τι τῶν Δημοσθένους, 243,2 (description d'un rêve) κατέδαρθον καὶ ἔδοξα... ὑπὸ νέων πηδάντων (bondissant d'enthousiasme, cf. προεκπηδᾶν 345,1) κατέχεσθαι θαυμαζόντων ὅπως ἡμιλλῶ πρὸς Δημοσθένους λόγον τούτων δὴ τῶν κατὰ τοῦ Φιλίππου, 283,5 ταυτὶ δέ σοι, δι' ὧν ἡμιλλησάμην πρός τι τῶν Δημοσθένους.

4. χορεύειν 200.6. L'ensemble des élèves est un χορός, cf. Petit, *Etudiants*, 21 s.



Dans les concours gymniques aussi, nous avons souvent vu des athlètes, pris de faiblesse, ne pouvoir même se déshabiller. Ils ne récoltaient, de la part de tous les spectateurs, nul reproche, seulement de la pitié, et non plus, revenus chez eux, de la part de leurs intimes : « ils n'ont pas eu | de chance », aurait-on pu dire, « mais ils n'ont pas le moins du monde été coupables ». *20.* Davantage, la ville de ces deux vauriens n'ignorait pas même que j'eusse été atteint de cette maladie, qui me force, chaque année, à rester quelques jours au lit sans pouvoir parler : car leur ville | est voisine de la nôtre, et il y a de multiples allées et venues de l'une à l'autre. Pourquoi donc n'êtes-vous pas allés à d'autres sophistes non malades ? Si vous veniez chez moi prêts à accepter cela aussi, pourquoi ne pas le supporter, dès là que vous êtes venus ? Bien d'autres l'ont supporté avant vous ; aujourd'hui encore, bien d'autres, | ou plutôt tous, sauf vous, le supportent. Ou bien es-tu le seul à aimer la classe, et les autres, nombreux comme ils sont, désirent-ils autre chose ? *21.* Mais si tu dis cela de bouche, tu ne le confirmes pas par tes actes. Et je me demande ce que tu aurais fait | quand mon mal, bien que la convalescence en fût alors rapide, se prolongeait des jours et des jours : au lieu des dix-huit jours de ce temps-là, à présent ce n'est que le tiers que, par le secours des dieux, j'ai besoin du lit. Qu'aurais-tu donc fait dans ce premier compte de mes journées de lit, quand tu pousses de tels cris dans un compte bien plus petit ?

*22.* On accuse aussi le fait que j'observe les honneurs | dus aux morts, qu'ils aient été de mes amis, ou gens illustres, ou l'un et l'autre, ou qu'ils n'aient été ni l'un ni l'autre, mais aient eu autrement, par leurs parents, quelque droit à ces honneurs. Oui, cet individu ne rougit pas d'entrer en guerre contre des gens | qui ne peuvent plus chagriner personne, mais ont reçu un autre lot. Quant à moi, je tiendrais pour chose bien honorable d'avoir moi-même institué cet usage : d'autres m'y ayant devancé, il est beau de le maintenir, d'accompagner | ceux qui honorent les morts, de ne pas se montrer inférieur aux gouverneurs, que je vois rendre de tels honneurs jusqu'à leur propre mort, et ne pas se fatiguer même si les enterrements se succèdent l'un à l'autre. *23.* Et il n'est pas d'être assez fou ou scélérat pour blâmer de tels honneurs. Loin de là, parmi les maîtres, les uns ont escorté les malheureux enlevés par la mort, parfois même portant la bière | de leurs propres mains. Ceux qui ne pouvaient aller jusque là [1], c'est du moins en ne faisant pas classe avec leurs élèves [2] qu'ils rendaient les devoirs funèbres, car ils jugeaient capital d'enseigner aux élèves comment ils doivent agir envers les défunts. *24.* Mais | celui-ci s'en prend à tant de temps perdu, il accuse celui qui n'enfreint pas un usage si anciennement respecté, il veut qu'on regarde un cadavre comme la plus vile chose du monde. Pourtant, de quels procédés voudrais-tu qu'on usât avec ton père, s'il mourait pendant que tu es encore à l'école [3] ? Si tu en voulais pour lui qui conférassent de

1. Sc. jusqu'à escorter le mort : οἷς δ' οὐκ ἦν καὶ τοῦτο δρᾶν (202.11) s'oppose à συνεξέφερον 202.9 s.

2. τῷ μὴ τοὺς λόγους συνεργάζεσθαι τοῖς νέοις 202.11 s. μή (codd. : secl. Reiske, γε Förster auctore Sintenis) est indispensable. Le reproche adressé à Libanius est de donner trop de vacances. Ce reproche ne tiendrait plus s'il faisait faire des discours en l'honneur du mort. L'usage de donner vacances pour un enterrement est d'ailleurs connu, cf. les références indiquées *Monde Gréco-Domain*, I, 91, 6.

3. σοῦ φοιτῶντος 202.18 s. cf. 204.6. φοιτᾶν, φοιτῶν, φοιτητής désignent proprement chez Libanius, la fréquentation scolaire, cf. Sievers, 22, n. 45, Petit, *Etudiants*, 19 s.

l'honneur, | pourquoi en priver les autres ? Et si tu en voulais de différents, 203 que faudrait-il t'infliger pour que ta punition fût appropriée au | crime ? *25.* En outre, chers élèves, il ne saurait pas non plus avoir le front de dire que cette école n'a pas produit beaucoup de bons orateurs. Les uns ont brillé au barreau, d'autres au tribunal, d'autres dans les services qu'ils ont rendus à leurs patries. | Or, aucun de ceux qui ont acquis cette valeur n'avait pourtant manqué de respecter l'usage dont nous parlons. Mais alors, s'il est permis, même en observant cet usage, de se faire un nom, de ne nuire en rien à ses études, si ces deux peuvent aller ensemble, où trouver juste motif à l'outrage qu'on inflige aux morts ?

*26.* Mais ce qui ferait le plus étouffer de rage, c'est qu'ils mettent aussi au nombre des jours inutilement perdus ceux qui comportent un discours d'apparat des maîtres de rhétorique.[1]. Comment, bête puante, comment des discours nuiraient-ils à l'étude des discours ? Comment celui qui donne par son discours un modèle à imiter ferait-il tort à l'art de discourir ? | Pour moi, je déclare que le silence des maîtres est au détriment des apprentis, qu'en revanche le flot de leur parole incite à se rendre capable des mêmes exploits. On a vu aussi, je suppose, dans les palestres, des pédotribes apprendre aux autres, en s'y engageant personnellement, l'art de la lutte, | de même des archers lancer des traits pour l'enseignement de leurs disciples, et nous savons qu'Apollon du 204 moins a formé ainsi bien des archers. *27.* Si l'on veut | donc former des orateurs, qu'on se donne soi-même en modèle aux futurs praticiens de cet art : que l'élève fuie le maître qui se refuse à prendre la parole, qu'il poursuive celui qui compose et produit en public des discours[2], et qu'il cherche ainsi | à se mettre en bon état pour un enfantement pareil[3]. Bien plus, est-il venu à quelques-uns de ceux qui suivent encore la classe le désir de déclamer à leur tour, qu'ils obtiennent un auditoire[4]. Et qu'un tel exercice paraisse apporter de la gloire non seulement à eux, mais à tous ceux qu'abreuve la même boisson. *28.* Qu'en outre, achevée la déclamation de cet élève, nul ne s'adresse | au maître comme si l'on n'avait rien fait jusque là. Car le travail accompli a été de ceux qui sont utiles, les meilleurs ayant progressé dans le sens du jugement critique[5], ceux

1. αἱ τὰς τῶν σοφιστῶν ἐπιδείξεις ἔχουσι 203.11. Dans le même sens, Libanius dit aussi δέχεσθαι, cf. ep. 391, 10 (x 386.5 s.) ἐπὶ πολλοῖς λόγοις, οὓς τὸ θέρος ἐδέξατο (les discours d'apparat avaient lieu en été), 894,3 (xi 44.18 ss.) ἀψόμεθα συνουσιῶν (cours) ἐν τούτῳ δὴ τῷ μηνὶ τῆς τετράδος τὰ πρῶτα δεχομένης (accueillant le début des cours, cf. supra, p. 135).

2. ποιοῦντα καὶ δεικνύοντα λόγους 204.3 s. δεικνύναι (λόγον) est le « Vortrag ». Il pouvait arriver que Libanius eût composé un discours, mais ne le produisît pas, iii 5 (supra, p. 446) οἱ μὲν (sc. οἱ λόγοι) εἰσίν, ἐγὼ δὲ οὐ δεικνύω, ep. 877,3 (xi 33.9 ss.) ἐμοὶ δὲ κεῖνται μὲν γεγραμμένοι λόγοι καὶ βούλονται δειχθῆναι, δειχθέντες δ'ἄν, εἰ παρῆσθα, *Bios* 222 (i 181.8 s.) τὸν λόγον ὃν ὕφηνα μέν, οὐκ ἐπέδειξα δέ, φέρων ἀνέθηκα τῷ Διί et P. Wolf, *Schulwesen*, 27, n. 47.

3. πρὸς ἴσον τόκον ἑαυτὸν καθιστάναι 204.5. Ou peut-être, avec Reiske, πρὸς ἴσων (sc. λόγων) τόκον, cf. Or. xvii (Monodie sur Julien) 38 (ii 221.13) εἰς λόγων τόκον.

4. τυγχανέτωσαν θεάτρου 204.6 s. Pour θέατρον, cf. lv 25 (supra, p. 438, n. 5).

5. εἰς κρίσιν ἐπιδόντων 204.11 s. Bonne note sur la κρίσις, Wolf, *Schulwesen*, 15, n. 16, qui cite ep. 735,8 (à Acace III, sur Titianus) ἐλπίζω δὲ ὅτι καὶ διὰ τοῦ παιδὸς πολλοὺς ἡμῖν ἐλέγξεις ῥήτορας οὕτως ὀξὺ βλέποντος καὶ ῥέοντος, 1018,3 εἰδότες δὲ λέγειν καὶ τῶν λεγόντων ἴσασι τόν τε βελτίω καὶ τὸν χείρω καὶ τὸν γνήσιον καὶ τὸν νόθον, 269,1 Némésius est vraiment cher à Hermès : οὐ γὰρ ἂν οὗτος οὕτ' ἔλεγεν οὕτως οὔτ' ἔκρινεν ἄλλον, εἰ μὴ τῆς εὐνοίας ἀπήλαυε τοῦ θεοῦ, 911,3 ποιῆσαί τε λόγους ἐγένου δεινὸς καὶ δεικνύντος ἑτέρου τό



qui ne sont pas mauvais dans le sens de la composition oratoire[1], et ceux qui ont encore quelque déficience désirant de se rendre ses égaux. Mais s'il en est qui, congédiée l'assistance, circonviennent les | maîtres, 15 les installent malgré eux dans les chaires et ne les laissent même pas respirer, ce sont des malotrus, qui en outre rapetissent l'auteur du discours en clamant qu'il n'a été qu'une gêne.

*29.* Pour moi donc, ni je n'ai supprimé ni je ne | supprimerai ma règle, 205 et je ne craindrai pas non plus la calomnie d'un misérable pédagogue. Quant aux élèves trop timides pour parler, si je ne les ai vus encore remplis de hardiesse, puissé-je les voir enfin tels et conscients de leurs moyens. Mais puissé-je vous voir aussi, vous, mes élèves, haïr | ceux qui me doivent justice. Si cette haine, à présent même, avait existé en vos âmes, cet individu aussi aurait été chassé pour ses calomnies. Sans doute le père du garçon ne sait comment remercier la Fortune au sujet de ce pédagogue, comme s'il était une muraille, une garde[2], plus fortes que la chambre secrète de Danaé. N'empêche qu'il écoute volontiers | ceux qui le traitent avec gentillesse : a-t-on invité le garçon à déjeuner, il l'envoie ; à dîner, il le laisse aller, réjouissant même cet hôte par le fait qu'il ne va pas lui-même au repas. *30.* Voilà ce qu'il fait, voilà ce qu'il permet, voilà les faveurs qu'il accorde ! Et cependant il juge bon de se montrer terrible | aux maîtres, il les assiège l'air farouche, estimant qu'il n'y en a jamais assez, que tout est moindre que ce qu'il faudrait, n'ayant en vue que ce qui pourrait chagriner autrui, occasion de peine quand il entre, de joie quand il sort, rabaissant le maître dont il use, magnifiant un rival, menaçant de faire changer d'école | le garçon, et, par cette menace, réduisant en esclavage le maître qui craint ces choses.

*31.* Ce n'est pas du moins le père de l'élève — son nom est le même — qui a rendu nécessaire qu'on ait discouru à ce sujet. Il n'était pas lui-même mauvais garçon et il n'avait pas un pédagogue comme celui-ci, mais réservé, modeste, tempérant, qui surveillait constamment son pupille et l'écartait | des plaisirs défendus, qui ne troublait pas l'ordre de la classe, n'exigeait pas ce que | la règle ne donne pas, mais gardait le sentiment et de la place du maître et de celle du pédagogue[3]. 206

τε ἄμεινον ἰδεῖν καὶ τὸ χεῖρον, or. xi 191 (i 502.3 s.) les avocats d'Antioche sont οὐχ ἧττον εἰς κρίσιν ἢ τὴν γλῶτταν εἰς τὸ συνειπεῖν τεθηγμένοι. On voit par ces textes que le bon orateur allie le jugement au talent.

1. εἰς πόνον 204.12. Le discours produit devant ces élèves s'offre à eux comme un modèle à imiter. πόνος ne peut être ici le simple effort, sans quoi la 2e catégorie et la 3e (τῶν δὲ ... ἴσων γενέσθαι βουλομένων) n'en feraient qu'une, mais désigne, comme ailleurs chez Libanius, le travail des discours, cf. xliv (« Eu égard à — εἰς, non πρός — Eustathe le Carien ») 4 (iii 354. 17 ss.) ἐπεὶ δὲ ἤδη ῥήτωρ τε ἦν καὶ οἷος πόνους καὶ ποιεῖν καὶ διδόναι (= δεικνύναι) et cp. xix 5 (ii 387.1 ss) ἤδη μὲν οὖν τινος ἤκουσα ζηλοῦντος τὴν ἡμετέραν πόλιν ὑδάτων τε εἵνεκα καὶ ... τοῦ λόγους ἐν αὐτῇ καὶ δίδοσθαι καὶ λαμβάνεσθαι, ep. 283,4 (x 269.8 s.) κρῦψαι λόγον αἱρήσεται ἢ διδοὺς τρέμειν.

2. ὡς ἐπὶ τείχει τε καὶ φρουρᾷ 205.8. Cf. lviii (de tapete) 7 (iv 184.21 s.) οὗτοι γὰρ φρουροὶ τῆς ἀνθούσης ἡλικίας, οὗτοι φύλακες, οὗτοι τεῖχος.

3. εἰδώς, τί μέν ἐστιν ὁ διδάσκαλος, τί δὲ ὁ παιδαγωγός, 206.1 s. Cf. Or. xliii (de pactis) 9 (iii 342.12 s.) γνωριοῦσι σφᾶς τε αὐτοὺς κἀκείνους.

# A SES ANCIENS ÉLÈVES QUI RÉPUGNAIENT A PRENDRE LA PAROLE AU SÉNAT OU AUX TRIBUNAUX

(Πρὸς τοὺς οὐ λέγοντας)

Or. XXXV = III, 210 ss. Förster (en 388)

*1.* C'est à juste titre qu'on pleurerait et sur moi et sur la cité et sur vos parents vivants et morts quand on constate votre impuissance à parler | aux tribunaux. Vous auriez pu, depuis longtemps, en être débarrassés si vous n'aviez pas dédaigné mes avis : mais même aujourd'hui, si vous consentiez à m'écouter, vous pourriez guérir de votre honteuse réserve. *2.* Je prie donc les dieux protecteurs de la ville de m'accorder, sur les matières touchant lesquelles je m'avance en conseiller, | que je vous parle en termes justes et trouve en vous des auditeurs dociles. Car il y a commun profit pour l'orateur et l'auditoire quand l'un semble avoir donné les conseils les meilleurs | et que l'autre a fait passer l'utile avant l'agréable. Si en revanche vous préférez vous en tenir à l'état présent, j'ai sans doute le dessous, mais du moins le fait même de vous avoir conseillé en un si grave sujet aura été mon salaire [1].

*3.* Que l'un de vous réponde à cette simple question : | « Quel est le titre applicable à vous tous ? » « D'Administrateurs municipaux [2] », dirait-il. Quelle est donc la tâche de ces « Administrateurs » ? De servir la cité en donnant son avis [3], d'introduire, par des discours publics, des motions sur ce qu'il faut faire, d'empêcher les mesures néfastes, de soutenir l'opinion de l'un, | de résister à celle de l'autre, de faire masse derrière les gouverneurs [4] bien disposés (pour la cité), de les combattre quand ils ne perçoivent pas ce qui est avantageux (à la cité), d'opposer à la voix du trône [5] celle du sénateur [6], d'être capable, par l'éloquence qu'on

1. Exorde d'un type classique. Cp. κοινὸν γὰρ δὴ ... τὸ κέρδος 210.11 s., εἰ δ' αὖ ..., ἥττω μέν, κερδανῶ δὲ ὅμως κτλ. 211.1 ss. et LIII (Sur les invitations aux banquets) 1 (IV, 54.9 ss.) θαυμάζω μέν, εἰ πείσω λέγων, ἔστι δὲ κέρδος τῷ περὶ ὧν δίκαιόν ἐστιν εἰπεῖν λέγοντι τὸ περὶ τοιούτων διειλέχθαι.

2. οἱ πολιτευόμενοι 211.5 s. Sur les différentes nuances du mot, cf. P. Petit, *Libanius*, 24 ss. Il désigne, ici, non pas seulement l'*état* de curiale, mais le fait d'*agir en curiale*, c'est-à-dire d'administrer la cité. Pour cela, il ne suffit pas de λειτουργῆσαι, d'exercer à ses frais certaines fonctions publiques (sur les liturgies, cf. Petit, *l. c.*, 45 ss.), ce qui ne suppose que de la fortune : il faut γνώμῃ λειτουργῆσαι (211.7 : l'accent est sur γνώμῃ), « servir la cité *en donnant publiquement son avis* », et dès lors prendre la parole au sénat.

3. Cf. note précédente.

4. ἄρχουσι 211.9. ἄρχων, chez Libanius, désigne toujours un fonctionnaire impérial, cf. Petit, *l. c.*, 47, 72 ss.

5. Sc., ici, la voix du gouverneur suprême de la Syrie, le *Consularis Syriae*.

6. ἀντιστῆσαι ταῖς ἀπὸ τοῦ θρόνου φωναῖς τὰς ἀπὸ τοῦ βουλεύειν 211.10 s. θρόνος me paraît appeler la contre-partie βουλή = sénat. Mais peut-être, avec Petit (*l. c.*, 69) « d'opposer au langage de l'autorité celui du conseil ».



a acquise, d'inspirer de la crainte plutôt que d'en avoir. *4.* Voilà l'affaire de l'Administrateur municipal, et non provisions de bois et hypocaustes [1], chevaux [2], athlètes, ours et chasseurs [3]. Belles | sans doute, elles aussi, ces dépenses : elles confèrent de l'honneur à la ville, de la gloire à qui les fait. Mais ce n'est pas là faire acte d'Administrateur ; ce n'est là, à mon sens, qu'une des espèces des services publics (λειτουργιῶν) ; autre chose est celui qui administre, en la façon que je viens de dire. Dût un homme se charger dix fois de chacun de ces | services, ce serait là sans doute libéralité, magnificence, | munificence, mais on serait bien loin du moins de la véritable affaire de l'administration municipale. En voici une preuve manifeste. *5.* Il est arrivé souvent que des pères, et, par Zeus, des mères aussi quand leurs époux sont morts, ont présenté pour ces sortes de dépenses des bébés ou à peine | sevrés ou non sevrés encore [4]. Donnera-t-on donc, à ces bébés, part au titre d'Administrateurs ? Jamais, bien sûr, à moins de perdre le sens. Comment, en effet, celui qui est même incapable de savoir qu'il remplit un service public ferait-il la tâche d'Administrateur ? Et s'il ne la fait pas, comment serait-il appelé | du nom de cette tâche ? Eh bien, vous aussi, comme ce bébé, vous avez sans doute rempli des services publics, mais vous ne faites pas acte d'Administrateurs.

*6.* Je l'avais entendu dire depuis longtemps, de la bouche des gens qui se réjouissent de mes malheurs et se moquent de vous. Je n'avais pas été sans y croire, car, en bien des occasions, j'avais constaté l'impuissance de vos langues : mais | maintenant, certes, je connais plus clairement mon infortune. J'étais entré dans la salle du Sénat pour saluer le gouverneur, à un moment où il ne fallait pas : le Sénat tout entier était là. Il y avait au programme une question sérieuse, qui réclamait discours et orateurs. Tandis que les autres énonçaient ce qui leur paraissait être avantageux, vous « administriez », vous, | par le silence, bornant votre contribution à approuver d'un signe de tête ce qu'on venait de dire. Ou plutôt, ceux d'entre vous qui étaient en vue agissaient ainsi, les autres n'en faisaient même pas tant, mais, s'étant cachés derrière le dos des premiers, ne différaient en rien d'esclaves qui ont les yeux sur leurs maîtres. A la sortie | des sénateurs, les uns pouvaient s'enorgueillir de ce qu'ils avaient dit : vous n'aviez, vous, que le droit de vous humilier pour vous être tus ; et quant aux serviteurs de l'un et l'autre groupes, ceux des autres étaient en joie, les vôtres dans le découragement. *7.* Et que pouviez-vous dire | à vos mères au dîner ? Si, mentant, vous leur disiez que vous sortiez tout juste d'un discours, vous commettiez en cela même une mauvaise action ; si vous confessiez vous être tus, que faisiez-vous d'autre que de les porter à gémir, puisque vous les faisiez paraître des mères infortunées, qui se maudissaient elles-mêmes d'avoir enfanté une vraie peste, un sujet | d'opprobre et de honte ? Le travailleur manuel s'empressera sans doute de se montrer plein de respect pour vous, il s'empressera de se rendre à vos ordres, il s'empressera de croire que vous puissiez le tirer d'un mauvais pas, quand vous-mêmes vous avez besoin d'autres avocats pour parler en votre faveur ! *8.* Par les

1. ξύλα καὶ κάμινοι 211.13 : liturgie ou « chorégie » du chauffage des bains, cf. Petit, *l. c.*, 49. Références dans Libanius, *ib.*, 48, n. 6.

2. Harmatotrophia et hippotrophia : Petit, *l. c.*, 48 et n. 5 (références), 140 s.

3. Pour les spectacles. Voir surtout Petit, *l. c.*, 123 ss. (Les Jeux et les Spectacles).

4. Cf. Petit, *l. c.*, 131, n. 12, 135.

dieux, que vaut-il mieux, mener ou être mené, | avoir puissance ou être sans force, porter secours ou avoir besoin qu'on vous secoure, être objet de félicitations ou féliciter un autre, être utile à sa mère ou être incapable de l'aider ? Ne voit-on pas déjà, par ce que je viens de dire, que vous ne tenez que le second rang et laissez le premier à d'autres ? Ces autres, ils peuvent effrayer | les sous-ordres des gouverneurs ; vous, vous les craignez. Il leur est facile, à eux, d'inquiéter par un seul regard, par un mot, par la menace d'un poing, de se saisir d'un homme avec colère, d'en arrêter un autre même malgré lui, de le dévêtir, et, je suppose, d'aller encore au delà. D'où vient donc que, ces gens-là, on cherche à les gagner et les cajole, et que vous, | on vous chasse ? C'est qu'on respecte la gloire qu'ils ont acquise par la parole, et qu'on vous voit dans le troupeau des gens sans gloire du fait que vous gardez le silence : on n'ignore pas les services publics que vous avez rendus et rendez encore, mais on les met au compte de la loi et | de vos obligations, on n'a pas l'occasion d'admirer votre talent.

*9.* Si vous étiez citoyens d'une ville qui tirât son renom de quelque autre des prétendus biens, et non de l'habileté de ceux qui l'administrent, bien qu'il fût beau, | là encore, de surpasser ses ancêtres et d'avoir le droit de répéter soi-même le mot de Sthénélos [1], néanmoins, n'eussiez-vous pas acquis ce droit, il y aurait peut-être pour vous une excuse. Mais à cette heure, on peut aisément se rendre compte que notre cité a surtout brillé par la science du beau langage chez nos sénateurs, science pour laquelle | les maîtres d'éloquence aussi ne dépensent pas peu de temps aux discours d'apparat. C'est donc chose terrible que, de ce bien aussi, vous ne vous montriez pas les héritiers, mais que, par votre manière de vivre, la gloire de la cité ait été ruinée. Si vous rasiez les murs de la ville, on vous condamnerait à coup sûr : est-ce donc agir justement que de | priver la cité des honneurs que lui vaut l'éloquence ? *10.* Je me réjouis | sans doute qu'on admire Phasganius [2] et qu'on ne me vante pas moins que lui, mais j'eusse aimé qu'on vous louât aussi avec lui, car ce qui ferait profiter la ville, ce n'est pas qu'on dise, comme aujourd'hui : « Nul ne ressemble à cet homme-là », | mais : « Il y en a beaucoup comme lui ». Argyrius aussi, et Eubulus [3], nous savons qu'on les célèbre comme bons orateurs, et j'en pourrais ajouter d'autres, inférieurs sans doute à ces premiers, mais meilleurs que vous. *11.* Quand donc vous entendez dire : « Ces hommes-là étaient les remparts de la ville, vous, vous la trahissez ; eux la rendaient | heureuse, vous, malheureuse ; jadis le Sénat comptait, aujourd'hui l'essentiel de sa gloire s'en est allé, et il n'en reste que peu », comment osez-vous manger, comment jugez-vous bon de vivre, comment ne souhaitez-vous pas que la terre s'ouvre sous vos pieds ? Car c'est bien | cela, oui, cela, dont on peut bien se désoler le plus : tout malheureux que vous soyez, vous ne le ressentez même pas, mais vivez avec plaisir, riez et entre vous et avec les autres, gardez, en toute rencontre, un regard impudent, comme si nul mal ne vous avait frappés.

1. Sthénélos, fils de Capanée (*Il.* IV 367), dit (IV 405) : ἡμεῖς τοι πατέρων μέγ' ἀμείνονες εὐχόμεθ' εἶναι.
2. Oncle maternel de Libanius, cf. Seeck, *Briefe*, 234 s.
3. Deux membres influents du sénat, un père et un fils, cf. Or. XXXI (*Pro rhetoribus*, en 355), § 47, où Libanius s'adresse directement à Eubulus : Εὔβουλε, σὲ πρῶτον ὁ καιρὸς καλεῖ. Ἀργυρίου καὶ παῖ καὶ πάτερ, μίμησαι τὸν πρεσβύτερον. Voir Petit, *Libanius*, Index des noms propres, à ces deux noms.



*12.* Pourtant, quoi de plus terrible que cette impuissance à parler ? Et de quel juste prétexte pourriez-vous, sur ce point, vous couvrir ? Vous ne sauriez accuser vos parents, de ne vous avoir pas | confiés à des maîtres qui n'eussent rien à vous apprendre, de n'avoir pas fait de dépenses à vous acheter les livres usuels et à payer les honoraires. Nous non plus, certes, vous ne sauriez nous accuser, comme ayant manqué de science. Bien des villes, chez bien | des peuples, confirment ce que je dis, ces villes où mes anciens élèves tiennent le pouvoir du fait de leur parole. N'était le long discours qu'il y faudrait, et l'ennui qui en résulterait, j'en ferais bien le catalogue. *13.* Or, à l'école, vous n'étiez nullement moins bons que ces garçons : vous aviez des dispositions à recevoir | les principes de l'art, il s'y est joint une part d'effort non petite. Mais c'est dans le temps qui a suivi qu'il n'y a plus de ressemblance : eux ont conservé l'acquis, vous l'avez laissé se perdre. En voici la cause. Ils gardent contact avec les livres, vous mettriez plutôt la main sur un serpent. Ils n'ont pas préféré aux livres | les courses de l'hippodrome ; pour vous, c'est là tout l'avantage de l'existence : vous négligez tout le reste et ne visez qu'à savoir si tel cocher l'emportera sur tel autre. Le charlatan qui vous le promet est à vos yeux de plus de prix que les dieux mêmes, et pareillement ceux des spectateurs qui font de l'hippodrome le seul champ qu'ils cultivent, | puisque ce dont ils tirent argent, c'est d'exciter d'en haut | les chevaux, et, par eux, les cochers des chars. Voilà les gens dont vous louez le bonheur, que vous enviez, que vous imitez : c'est à eux, plus qu'à vos pères, que vous voulez ressembler. Et, par Zeus, vous leur ressemblez. Il y en a même parmi vous qui ont surpassé | beaucoup de ces gens-là dans leurs propres exercices ; vous mettez plus d'émulation dans ce genre de victoire que ceux qui remportent les couronnes à Olympie. *14.* Ce qui ne vous y a pas le moins conduits, c'est que beaucoup de jeunes ont été établis dans cette charge [1] : or, bien qu'ayant revendu les chevaux | qu'ils avaient achetés, ils ont continué, une fois débarrassés de leur charge, ce grand attachement pour les chevaux et les cochers auxquels ils avaient pris plaisir durant leur charge. Cependant, la liturgie [2] achevée, pourquoi ces préoccupations n'ont-elles pas cessé aussi, pourquoi le mal se poursuit-il | sans fin ? Bons jours ou mauvais jours, pour vous, cela se règle par les victoires ou les défaites des chevaux : quant à vos victoires *à vous*, vous n'en sauriez nommer aucune, et vos défaites ne vous chagrinent pas. Tant est devenue forte chez vous l'habitude d'être vaincu !

1. εἰς ταύτην τὴν λειτουργίαν κατέστησαν (sc. de donner à leurs frais les jeux) 217.8 s. C'est la curie elle-même qui répartissait les liturgies entre ses membres, cf. Petit, *Libanius*, 58 ss. On ne pouvait, sauf exception (*ib.* 60 ss.), s'en exempter, d'où la remarque supra (§ 8) « on n'ignore pas les liturgies que vous avez remplies, τῷ νόμῳ δὲ καὶ ταῖς ἀνάγκαις ταῦτα λογιζόμενοι » 215.4 s.
2. Littéralement « la dépense pour la liturgie », δαπάνη (217.13). Cp. XXXI (*pro rhetoribus*) 17 (III 133.2 ss.). Libanius vient de rappeler que les curiales exploitent la presque totalité des terres domaniales de la cité. De ces terres, les unes sont grandes, les autres petites. « Or, dit-il, les grandes terres doivent absolument être à vous, qui remplissez fonctions onéreuses et chorégies et vous soumettez à maintes dépenses soit ordinaires soit extraordinaires », ὑμετέρους εἶναι δεῖ τῶν ἀναλισκόντων καὶ χορηγούντων καὶ πολλαῖς δαπάναις, ταῖς μὲν ἐγκυκλίοις, ταῖς δὲ καιναῖς ὑπακουόντων, où, comme on voit, δαπάναι = « dépenses de liturgies », donc « liturgies » (les liturgies extraordinaires sont, par exemple, les ambassades auprès de l'Empereur, cf. Petit, *l. c.*, 264 s.).

*15.* Est-ce donc que je vous ai négligés dans votre maladie [1], n'ai pas imité les médecins, n'ai pas agi comme un homme affligé [2], mais m'en
218 suis allé sans vous adresser d'autre parole que | de malédiction ? Quel jour ai-je laissé passer sans vous tenir le langage du censeur ? « Très chers, disais-je, veillez, mettez fin à l'ivresse [3], revenez à votre bon sens. Ce que vous faites est folie, reprenez contrôle sur vous-mêmes. | Épargnez-vous, épargnez-moi. Que ce soit aussi par la langue que vous l'emportiez sur vos esclaves : car à cette heure, le hasard seul vous constitue leurs supérieurs. Supposez que quelqu'un vous voie nus et bavardant, eux et vous, et qu'il ne sache rien d'autre de plus de ce qui vous concerne, | il n'estimerait pas juste, me semble-t-il, que les uns soient maîtres des autres. » *16.* N'entendiez-vous pas continuellement ces discours de ma bouche, et d'autres pareils ? Ne s'attendait-on pas, du plus loin qu'on me vît, à ce que je parlasse ainsi ? Cette attente ne vous a-t-elle pas, souvent, fait prendre la fuite ? Ne vous ai-je pas | suppliés de ne plus haïr Démosthène [4] ? Quand vous commettiez des fautes de langage, ai-je manqué à vous corriger sévèrement ? Ne vous ai-je pas promis de vous guérir facilement de la plupart de vos erreurs ? Mais cela aussi, c'était à vos yeux, une corvée. Quoi qu'il en soit, mes bons amis, même si vous y avez manqué auparavant, réalisez en fait, maintenant du moins, | la vérité de votre titre, devenez ce qu'on vous nomme, des gens qui administrent la cité.

*17.* Comment cela aura-t-il lieu ? Si vous êtes capables de parler. Comment donc le pourrez-vous ? Si vous ne fuyez pas les livres et ne leur préférez pas ces plaisirs que je viens de décrire. A quoi
219 | on pourrait bien ajouter les dés, et toute l'impiété qui s'y montre à l'égard des dieux. Car à ce jeu, vous le savez bien, il n'est pas de blasphème dont s'abstienne le perdant : bien mieux, il est charmant et de bon ton d'y blasphémer. Laissez-là aussi les pantomimes, laissez-là les cochers. | Rendez-vous près des antiques orateurs, purifiez votre langage, et peut-être vous verra-t-on, non plus muets, mais prenant la parole. *18.* S'il vous est impossible de vous abstenir totalement de vos jeux favoris, bien qu'il soit désastreux d'aimer ce qui vous nuit, donnez du moins part égale aux deux, et au | pire et au meilleur. (Mais le pire, est-il jamais juste de l'accorder ? Pourtant, je le concède). Tu viens de dîner ? S'il n'y a là nul invité, ne perds pas ton temps à disputer avec ton esclave au souvenir de tel ou tel cocher : réclame un livre, aiguise ta langue, puis dors. Quand les nuits s'allongent, | chante avec les coqs ; une fois venu à l'agora, déclame encore, si tes affaires le permettent ; ne crois pas t'exposer à la honte, si l'on te voit apprendre par cœur quelque texte. *19.* Voilà ce qui embellira ta parole, la rendra coulante, te donnera langue rapide, en même temps | au-dessus de tout reproche. Par elle, tu bâtiras des maisons plus splendides, tu cultiveras de plus beaux champs, tu seras maître d'un mobilier plus riche, tu fermeras la bouche à ceux qui nous

1. A savoir l'impuissance à parler, l'ἀφωνία de 210.5.
2. οὐδὲ τὰ τῶν ἀλγούντων ἐποίησα 217.21 s. Litt. « n'ai-je pas fait ce que fait (en pareil cas) un homme qui souffre ». Libanius affectionne cette expression, u. gr. XXXIV 6 (III, 194.10 s.) εἰ ... τὰ τῶν μανθανόντων ἐποίεις, XXXIX 10 (III, 270.21 s.) καὶ γὰρ δὴ καὶ αἱ γυναῖκες τῶν γεωργῶν ταύτῳ τὰ τῶν γυναικῶν ποιοῦσιν, XLIII 19 (III, 347 21 s.) τὸ τῶν μισούντων ποιοῦντας.
3. ὦ φίλτατοι, νήψατε, παύσασθε μεθύοντες 218.21. Cp. *Corp. Herm.* I 27 (16.21 s. N.-F.) : ὦ λαοί ..., νήψατε, παύσασθε κραιπαλῶντες, VII 1 (81.3) Ποῖ φέρεσθε, ὦ ἄνθρωποι, μεθύοντες κτλ.
4. Ou « le Démosthène », c'est-à-dire Libanius lui-même, comme III 18 (273.10), cf. *supra*, p. 449 et n. 1.



accusent, toi et moi, sous le prétexte que tu vis dans l'impuissance sans changer quoi que ce soit à ton état présent.

*20.* On pourrait peut-être me demander : « Eh quoi ? Tous les garçons
220 d'ici sont-ils ainsi muets ? N'y a-t-il pas un de tes anciens élèves qui prenne la parole, pas un seul du moins qui fasse acte d'Administrateur ? » Je n'irais pas jusqu'à dire cela, je ne saurais aller à l'encontre des faits | quand ils sont aussi éclatants. Mais je dirai ceci, que ces orateurs sont en petit nombre, les autres une foule. Ceux-là sont deux ou trois, ceux-ci dix fois autant. Or il eût fallu — si après tout, il l'eût fallu [1] — que les non-orateurs fussent trois, les orateurs bien des fois autant. Aussi bien ne louerais-je pas non plus un champ dont la plus grande partie resterait inculte. | Un pédotribe a-t-il bonne réputation, s'il n'y a que trois de ses élèves qui sachent lutter, tandis que le reste, tout au contraire, est une masse ? Placerait-on en embuscade une troupe de vingt hommes ou plus, en laquelle, sauf trois, tous seraient des lâches, éprouvant ce que, selon Homère (*Il.* XIII 279-283), les lâches éprouvent dans les embuscades ? *21.* Dès lors, | ni à moi ni à la cité, ce mot « trois » ne suffit : il faudrait dire « tous ceux qui ont eu part au sanctuaire [2] ». Mais ces trois mêmes, par Zeus, reconnaissez-vous, oui ou non, qu'ils soient plus utiles que vous et à eux-mêmes et à la cité ? Si vous le niez, c'est de la folie ; si vous l'accordez, | pourquoi ne vous voilez-vous pas la face ? Or, si vous n'avez pas le moyen de faire comme eux, c'est que vous vous en êtes vous-mêmes privés. N'étiez-vous pas tous formés par les mêmes règles, dans le même gymnase, | suivant la même route, entendant la même voix, marchant
221 sur les mêmes traces ? Pourquoi vous n'êtes pas tous égaux, ni semblables, je l'ai dit et exposé. C'est vous-mêmes qui fournissez des prétextes | à ceux qui aiment à me vilipender quand ils cachent ces fameux trois sous la masse des moins habiles.

*22.* Mais le plus pénible est ceci. Un individu, dont j'aime mieux taire le nom, qui prétend au titre d'orateur bien qu'il ait tout appris plutôt que l'éloquence — de fait il n'a jamais été l'élève | de maîtres de rhétorique —, ne souffrirait pas de quitter le tribunal sans s'être adressé plus ou moins longuement au juge ; et vous, qui souvent chaque mois, dès l'enfance, avez rempli vos tablettes d'exercices de rhétorique [3], vous sortez du tribunal sans différer autrement des personnages | sur les peintures que dans la mesure où vous marchez, jouissez de la vue, respirez : pour le manque de voix, vous les égalez.

*23.* « C'est que, par Zeus », direz-vous, « il faut céder la place aux aînés ». Quant au droit de parler les premiers, bien sûr ! Mais ce que vous leur donnez, c'est d'être seuls à parler. Vous ne demandez pas à parler | après eux, mais à ne pas parler du tout. Or le premier cas est celui de gens qui honorent les aînés, le second, de gens qui se déshonorent. Et ils n'estimeraient pas eux-mêmes être honorés par un tel procédé. D'ail-

1. La nuance usuelle de εἰ ἄρα, εἴπερ ἄρα (ici 220.8), est une nuance de désillusion, marquant un pis-aller. Le mieux eût été que tous mes anciens élèves fussent orateurs. Mais si, après tout, ils ne pouvaient l'être tous, on eût souhaité du moins etc.
2. ὅσοι μετέσχον τῶν ἱερῶν 220.16. Cf. supra, p. 92.
3. ὑμεῖς δὲ οἱ τὰς δέλτους ἐν παισὶ πολλάκις ἑκάστου μηνὸς τῶν ῥητορικῇ προσηκόντων γραμμάτων ἐμπεπληκότες 221.12 s. Cp. ep. 911,1 (XI 59.12 s.) ποῖον γραμμάτιον λόγων ἐμπεπλησμένον εἰσενεγκὼν ἢ ποίων ἐπανορθώσεων ἐν τούτῳ τετυχηκὼς ἔπειτα μισθὸν ... ὀφείλειν οἴει ... ; Or. XXXIV 6 (III, 194.10) ἐπὶ τοῖς ἡμετέροις γράμμασι (supra, p. 478 et n. 2).

leurs, même si vous jugiez bon parfois de parler avant eux, vous pourriez avoir recours à un exemple suffisant, celui de | Démosthène [1], qui reconnaît
222 spontanément s'être levé pour parler avant les orateurs | qu'ils laissait habituellement le précéder. *24.* Davantage, il y a eu un jour où vos aînés d'aujourd'hui étaient, par rapport à d'autres, les cadets, et ce, beaucoup plus que vous ne l'êtes de vos aînés. Demandez-leur donc s'ils agissaient comme vous, | et s'ils se dispensaient de parler, de contredire, de bondir les premiers de leurs sièges. Vous trouverez bientôt qu'ils ont fait tout cela, et que, ce faisant, loin de causer aucun dommage, ils se sont acquis les plus grands profits, ce qui même a déconcerté les gens habitués à dominer. Je sais en outre que, à ces trois non plus, qui imitent aujourd'hui la conduite des jeunes de jadis | eu égard à ces mêmes jeunes devenus hommes mûrs, cette imitation n'a apporté ni honte ni blâme, mais gloire, louanges, et un degré de puissance peu éloigné de celui de leurs aînés.

*25.* Cessez donc de rapporter à la réserve et à la modestie ce qui résulte de votre impuissance à parler, à preuve que souvent, | un certain homme [2] étant absent, comme une nécessité s'était présentée à vous de prendre la parole, vous avez jugé bon de le mander parce que vous ne saviez pas quoi dire. Quoi donc ? Si cet homme meurt, que ferez-vous ? Vous aurez besoin d'une ambassade chez Plouton pour prier qu'on renvoie ici l'homme, | afin qu'il discoure sur l'affaire. Car ce n'est pas sa mort du moins qui vous aura rendus orateurs. Mieux vaut donc, tant qu'il vit, vous mettre à parler, pour acquérir du talent, que vous y essayer après sa mort, et perdre la face par votre impéritie. Par suite, s'il y a nécessité pour vous de savoir parler, | et si, pour le savoir, il faut des livres, il ne reste plus pour vous que de vous adonner aux livres.

223 *26.* « Mais il est plaisant d'éviter l'effort, et ce que tu dis exige de l'effort ». Mais où est le mal à vous abstenir d'un plaisir funeste pour vous livrer à des efforts utiles ? S'il y a une gradation dans les fins humaines, l'effort est supérieur au plaisir. | Le cultivateur aussi a plaisir à paresser, mais c'est une loi naturelle que d'avoir faim. Dès lors il laboure et sème dans l'effort, pour ne pas éprouver la faim. Il y a effort dans la navigation et, par Zeus, périls aussi. Mais accroître ses richesses donne à la fin plus de plaisir que de ne jamais monter sur une barque. | Si le boxeur avait raisonné ainsi, eût-il jamais remporté la couronne ? « Il est plaisant de vivre sans faire de discours ». Mais le mutisme aux tribunaux n'apporte-t-il pas de désagréments ? « Il est pénible d'user ses yeux sur des écrits. » Mais le fruit qu'on en tire n'est-il pas délicieux [3] ? *27.* Ainsi donc, ce qui nous semble plaisant finit en déplaisir, ce qui nous semble | déplaisant en plaisir, en ce plaisir qui seul convient à un homme digne de ce nom, et qu'il est permis d'appeler honorable. Pourrait-on nommer chose plus honorable en effet que le bruit partout répandu dans la ville sur des discours bien conduits ? De cette façon ausssi, nous éprouverions, vous et moi, du plaisir dans nos rapports, moi, | pour avoir reçu ma récompense, vous, pour me l'avoir donnée. De fait, à cette heure du moins, nous n'avons que haine les uns pour les autres : vous en avez pour moi, puisque je subis un dommage de

1. Dém., c. *Phil.* I 1, p. 40.1 sq.
2. Libanius lui-même.
3. ὁ δὲ ἐντεῦθεν τόκος οὐχ ἥδιστον ; 223.13. Cp. ep. 371,5 (X 358.19) ἦν προσενέγκῃ πόνους, ὧν τὸ πέρας ἡδονή, 1164,1 (XI 253.6 s.) τὸ πικρὸν ἡδὺ γέγονε Δαδουχίῳ, καὶ ὁ φεύγων τοὺς πόνους πόνων ἐρᾷ.



votre part ; et moi, j'en ai pour vous, puisque vous me faites subir un dommage [1].

*28.* Soyez donc grands, puissants, brillants, craignez d'avoir à rougir 224
devant ceux de votre âge dans les autres villes. A cette heure ils vous nomment des lièvres : forcez-les à vous donner un plus beau nom. Peut-être, l'occasion venue | d'une ambassade, s'adressera-t-on à vous : dans la pensée que vos aînés ont besoin de quelque repos, on les rejettera et décrétera que certains d'entre vous doivent partir en mission, estimant que, par votre jugement, vous rendrez autant de services qu'ils eussent fait. Ceci serait plus bel ornement pour la ville que tous les marchés, tous les portiques. | Ceci vous donnera plus de joie que tous les athlètes, je pense, tous les chasseurs, tous les cochers. Ceci chassera de mon âme le profond découragement d'à présent. Ceci me serait le seul remède contre ma tristesse actuelle.

1. ὡς νῦν γε δυσχεραίνομεν ἀλλήλους, ὑμεῖς μὲν ἐμὲ τὸν ὑφ' ὑμῶν ἀδικούμενον, ἐγὼ δὲ ὑμᾶς τοὺς ἀδικοῦντας ἐμέ 223.20 ss. Cp. LV (à Anaxentius) 7, t. IV, 113.13 s. οὐκοῦν μισήσει μὲν ταῦτα λογιζόμενος, μισοῦντα δὲ ἕξει σὲ τὸν ὑπ' αὐτοῦ μισούμενον. Le scholiaste a déjà noté que, en XXXV 27, δυσχεραίνειν = μισεῖν.

APPENDICE III

# VIE ET CONDUITE DU BIENHEUREUX SYMÉON LE STYLITE

**20.3** Lietzmann

**1.** Un mystère étrange et paradoxal s'est accompli de nos jours. Il m'a paru bon, à moi le pécheur et l'infime Antoine, | de l'écrire dans la mesure où j'ai intelligence[1] : l'ouvrage[2] en effet offre en plénitude matière à édification et à componction. C'est pourquoi, je vous prie, prêtez-moi l'oreille et écoutez-moi dans la mesure où j'ai intelligence.

**2.** Le saint et très bienheureux Syméon, étant tout petit, faisait paître les moutons de son père tout de même | que le prophète David. Le saint jour du Seigneur, il entrait à l'église pour entendre les oracles de Dieu et c'est avec plaisir qu'il prêtait l'oreille aux Saintes Écritures bien qu'il ne comprît pas ce qu'il entendait. Comme il avançait en âge, touché de componction par la parole divine, il va un jour en la sainte église et, entendant | la lecture d'un texte de l'Apôtre, il demande à un vieillard : « Dis-moi, Père, que lit-on là ? » Le vieillard lui dit : « Il s'agit de la continence de l'âme. » Le saint Syméon lui dit : « Qu'est-ce que la continence de l'âme ? » Le vieillard lui répond : « Enfant, pourquoi m'interroges-tu ? Je te vois sans doute jeune quant à l'âge, mais avec les pensées d'un | vieillard. » Le saint Syméon lui dit : « Je ne cherche pas à te mettre à l'épreuve, Père, mais je suis perplexe en ce qui regarde la signification du texte. » Le vieillard lui dit : « La continence est le salut de l'âme, elle conduit à la lumière, | elle mène au royaume des cieux. » **22** Le saint Syméon lui dit : « Instruis-moi, vénérable Père, sur ce dont tu parles, car je ne suis qu'un ignorant. »

**3.** Le vieillard lui dit : « Enfant, c'est quand, sans interruption, on veille au soin de Dieu, et qu'on s'acquitte convenablement envers lui de toutes | les prières, c'est-à-dire d'une prière à la troisième heure, pareillement à la sixième, la neuvième et la douzième, et de tout ce qui vient ensuite, comme on le fait dans les monastères. Si donc tu comprends maintenant, enfant, ce que tu as entendu, réfléchis-y en ton cœur : c'est qu'il te faut avoir faim et soif, subir violences, soufflets | et injures, gémir, pleurer, être persécuté, supporter hauts et bas de fortune[3], renoncer à être en santé et à avoir des désirs, s'humilier et souffrir bien des tourments auprès des hommes, et ainsi recevoir consolation de la part des anges. Allons, tu as entendu tout cela, que le Seigneur de gloire te donne un bon esprit pour accomplir sa volonté. »

1. εἰς ὃ 20.5 (εἰς ἅπερ 21.7) καταλαμβάνω. Cf. L. S. J., s. v. εἰς III **1**, citant Thuc. v 66,2 μάλιστα δὴ Λακεδαιμόνιοι ἐς ὃ ἐμέμνηντο ἐν τούτῳ τῷ καιρῷ ἐξεπλάγησαν (« so far as they remembered »).
2. τὸ σύνταγμα, sc. l'écrit lui-même, le récit de la vie de Syméon.
3. ἀνωμαλῆσαι legi 22.11 : ἀνομαλῆσαι Lietzmann.

**4.** A ces mots le saint Syméon sortit de l'église ; il se rend à un lieu désert et se jette sur sa face pleurant et priant Dieu durant sept jours, sans prendre ni nourriture ni boisson. Après ces sept jours, il se lève et court à un monastère. Et | tombant aux pieds de l'archimandrite, il pousse ce cri : « Aie pitié de moi, Père, vil et misérable individu que je suis, sauve mon âme en perdition, mais brûlante du désir de servir Dieu. » L'archimandrite lui dit : « Qui es-tu et de quel pays ? Quel est | ton nom ? D'où viens-tu ? » Le bienheureux Syméon lui dit : « Je suis de famille libre, mon nom est Syméon. Comment je suis venu ici, de quels parents je suis, ne me le demande pas, maître, je t'en supplie, mais rachète pour ton compte une âme | qui se perd. » A ces mots l'archimandrite le relève du sol et lui dit : « Si tu viens de la part de Dieu, le Seigneur te gardera de tout mal et de toute machination trompeuse, tu pratiqueras l'obéissance envers tous, afin d'être chéri de tous. »

**5.** Cependant ses parents ne cessaient de pleurer et de le chercher. Le saint passait son temps dans le monastère, se faisant le serviteur de tous, chéri de tous, accomplissant la règle du monastère. Un jour donc, étant sorti du monastère, il trouve au-dessus d'un puits un seau [1], grâce auquel on puisait | de l'eau, avec une corde : il détache la corde et, s'étant rendu dans un lieu isolé, s'en lie comme d'un bandage [2] sur tout le corps : puis, au-dessus de la corde, il se revêt d'une tunique [3] de poil, rentre au monastère et dit aux frères : « Je suis sorti puiser de l'eau et je n'ai pas trouvé la corde attachée au | seau. » Les frères lui disent : « Tais-toi, que personne ne l'apprenne à l'archimandrite. » Nul ne savait qu'il s'était, sous la tunique, fait un bandage de la corde. Il resta donc jusqu'à un an et plus ayant la corde enroulée dans son corps et qui lui mangeait la chair, en sorte que la corde était recouverte des | chairs pourries du juste, et qu'en raison de la puanteur on ne pouvait se tenir dans son voisinage, et personne ne reconnut le mystère. Sa couche était remplie de vers, et nul ne comprenait ce qui s'était passé.

**6.** Il prenait sa part de nourriture et la donnait | aux pauvres sans qu'on le sût. Un jour donc un des moines, étant sorti, le trouve qui donnait aux pauvres son pain et le légume [4] qu'il avait reçus. Tous les frères jeûnaient jusqu'au soir, mais le saint Syméon ne mangeait que de dimanche | en dimanche. Étant donc rentré, le moine le dénonça à l'archimandrite en ces termes : « Je supplie Ta Sainteté : cet homme veut renverser le monastère et la règle que tu nous a donnée. » L'archimandrite lui dit : « Comment veut-il renverser le monastère ? » Le moine répond : « Nous, | nous avons reçu en tradition de jeûner jusqu'au soir, et lui, il ne mange que de dimanche en dimanche, et le pain qu'il reçoit, ainsi que le légume, il le donne secrètement aux pauvres chaque jour. Non seulement cela, mais il se dégage de son corps une puanteur intolérable au point qu'on ne peut se tenir dans son | voisinage, sa couche est remplie de vers et nous ne pouvons le supporter. Eh bien, si tu veux, garde cet homme, et nous, nous nous en irons, ou bien chasse-le pour qu'il retourne là d'où il est venu. »

**7.** A ces mots l'archimandrite fut frappé de stupeur. Il examine la couche de Syméon, la trouve | remplie de vers, et en raison de la puanteur

1. σίτλαν 24.14 (*situla*).
1. φασκιοῖ 24.16 (*fasciare*).
2. στιχάριν 24.17. = στιχάριον. Cf. *H. Laus.* 73, p. 158.11 s. Butler λαβὼν τὸ στιχάριν.
3. τὸ ὄσπριον 26.3. Tout légumineux, pois, fèves, lentilles, etc.



il ne pouvait se tenir là. L'archimandrite dit : « Hé là, tout juste un nouveau Job ! » Et ayant pris Syméon par la main il lui dit : « Qu'as-tu fait là, mon ami ? D'où vient cette puanteur, pourquoi abuses-tu les frères, pourquoi renverses-tu la règle du monastère ? Es-tu un spectre [1] ? | Va-t'en ailleurs et meurs loin de nous. Par ta faute j'allais peut-être être la victime d'une tentation [2], malheureux que je suis. De fait, si tu étais un vrai homme né de parents doués de raison, tu nous aurais révélé qui sont ton père, ta mère et ta famille, et d'où tu es venu ici. » | A ce discours le saint, tête baissée, les yeux fixés au sol, se tenait sans rien dire et des larmes inondaient le lieu où il se trouvait. Cependant, l'archimandrite, pris d'une grande fureur, dit aux moines : « Déshabillez-le, que nous voyions d'où vient cette puanteur. »

**8.** Ils voulurent donc déshabiller le saint et ne le purent : car son vêtement était collé au corps en raison de la putréfaction de la chair. Trois jours durant, donc, ils ne cessèrent de le tremper d'eau tiède mélangée d'huile, et ainsi, à grand-peine, ils purent le dévêtir, de telle sorte que la chair putréfiée | était enlevée avec le vêtement, et ils trouvent la corde qui l'enlaçait si bien entrée dans son corps, qu'il ne s'en voyait plus aucune partie sinon les extrémités. Quant aux vers qui se trouvaient là, on ne pouvait s'en faire une idée. Tous les moines alors | furent remplis de stupeur à son sujet, en présence de cette plaie inguérissable, et ils se demandaient entre eux comment et par quel artifice ils enlèveraient la corde. Mais le saint Syméon s'écria : « Pardonnez-moi, messieurs mes | frères, laissez-moi mourir ainsi, le chien puant, car c'est à cause de mes actes que j'ai dû être condamné aussi à ce châtiment : car toute offense et cupidité sont nées avec moi, je suis l'océan des péchés. » Les moines et l'archimandrite pleuraient à la vue de cette plaie inguérissable, et l'archimandrite | lui dit : « Tu n'as pas encore dix-huit ans, quelles sont donc tes fautes ? » Le saint Syméon lui dit : « Le prophète David déclare (Ps. 50,7) : « Voici que j'ai été conçu dans l'iniquité et que ma mère a été grosse de moi dans le péché ». Or, c'est de toute façon [3] que je suis recouvert de péchés semblables ». L'archimandrite fut stupéfié de la | grande sagesse de cette réponse, de ce que, n'étant en somme [4] qu'un petit paysan, il eût été touché de componction en sorte qu'il craignît Dieu. Quand l'archimandrite eut appelé deux médecins, avec beaucoup d'efforts et de peine, au point qu'on pensait qu'il fût mort, on arracha de lui la corde, la détachant des chairs qui y étaient collées. Puis on le soigna | cinquante jours, les frères se mettant tour à tour à son service. Alors l'archimandrite lui dit : « Enfant, te voilà guéri : va-t'en là où tu veux. »

**9.** Alors le saint Syméon sort du monastère, et voici, près du monastère se trouvait un puits, dans | lequel il n'y avait pas d'eau, et une multitude de mauvais esprits impurs habitait dans ce puits, — non seulement des esprits | impurs, mais encore une foule sans pareille d'aspics, de vipères, de serpents et de scorpions : en sorte que tous craignaient de passer par

1. ἢ φάντασμα ὑπάρχεις ; 26.24 s. Cp. Théodoret **21**, 15.27 ἄνθρωπος εἰ ἢ ἀσώματος φύσις, *Hist. Rel.* VI (Syméon « l'Ancien », sans rapport avec le stylite) 1361 B 1/2 εἰ ἀνθρωπείαν ἔχει τὴν φύσιν, καὶ μὴ δαίμων τις ἀπατεὼν εἴη τοιαῦτα σχηματιζόμενος, *H. Laus.* 18, p. 53.2 B. τὸν ἄσαρκον.
2. τάχα ἦλθον πειραθῆναι 28.1/2. C'est toujours la même idée (cf. note précédente). L'abbé a failli être trompé par une illusion démoniaque, en prenant Syméon pour un vrai homme (ἀνὴρ ἀληθής 28.2).
3. πάντως B plutôt que πάντων A (30.13).
4. Je lis ὢν πως, non ὢν πῶς 30.15.

ce lieu-là. Le saint Syméon, à l'insu de tous, se rendit là ; | et s'étant signé au nom du Christ, il se jette dans ce puits et s'y cache dans l'un des flancs.

**10.** Sept jours donc après que saint Syméon se fut retiré du monastère, l'archimandrite voit en songe une foule immense d'hommes vêtus de blanc qui encerclent le monastère, | tenant des torches et disant : « Nous te brûlons ici à l'instant même si tu ne nous livres le serviteur de Dieu Syméon. Pourquoi l'as-tu chassé, qu'a-t-il fait, que tu l'aies rejeté du monastère, quelle est sa faute ? Dis-le nous, avant que nous te brûlions. Ne sais-tu pas | ce que tu avais dans ton monastère ? Celui-ci sera trouvé plus grand que toi au jour effrayant et terrible. » A son réveil l'archimandrite, saisi de frayeur, dit aux moines : « Je le crois, cet homme est un vrai serviteur de Dieu ; car voici que j'ai subi bien des misères en songe | cette nuit à cause de lui (Mt. 27, 19). Eh bien, frères, je vous en prie, courez de part et d'autre et trouvez-le moi, car autrement, puisse nul d'entre vous n'entrer ici [1]. »

**11.** Étant donc sortis, ils le cherchèrent en tout lieu et, comme ils ne le trouvaient pas, ils revinrent dire à l'archimandrite : « Vraiment, | maître, nous n'avons pas laissé de lieu où nous n'ayons cherché, si ce n'est l'endroit que nul n'ose traverser à cause du nombre des serpents
34 sauvages. » L'archimandrite leur dit : « Enfants, faites | une prière, prenez des torches, allez, descendez au lieu et cherchez-le. » Ils firent donc une prière au-dessus du puits durant trois heures, puis avec des cordes, ils firent descendre dans le puits cinq moines tenant des torches : à leur vue | les serpents s'enfuirent dans les coins. Quand le saint Syméon les eut aperçus, il s'écria : « Je vous en prie, frères serviteurs de Dieu, accordez-moi un peu de temps afin que je rende le souffle ; c'est assez vécu pour moi, puisque je n'ai su accomplir ce que je m'étais promis. » Mais les moines, s'étant saisis de lui, avec grande violence le sortirent | du puits, le traînant de force comme un malfaiteur. Ils le conduisirent à l'archimandrite. A sa vue celui-ci se jeta à ses pieds, disant : « Pardonne-moi, serviteur de Dieu, deviens-moi toi-même un guide et enseigne-moi la nature et les bienfaits de l'endurance. »

**12.** Le saint Syméon ne cessait de pleurer et de prier Dieu. Cependant, il passa au monastère trois années ; puis, à l'insu de tous, il s'en va et se rend à un lieu inhabité où se trouvaient plusieurs champs [2]. Il y avait au voisinage un lieu nommé Talanis [3], et Syméon se bâtit là un petit | enclos de pierres sèches, et il se tient là debout environ quatre ans sous la neige, la pluie, les brûlures du soleil, et beaucoup venaient à lui.
36 Sa nourriture était de la lentille trempée, sa boisson, | de l'eau. Après cela

1. ἐπεὶ μηδεὶς ἔλθοι ἐξ ὑμῶν ἐνταῦθα 32.21 s. La recension parallèle de XY (33.14) a bien vu le sens : εἰ δὲ μήγε, μὴ εἰσέλθῃ (Y : ἐξέλθῃ X) κἂν (om. X) εἷς ἐξ ὑμῶν ὧδε. Pour ἐπεί = « car autrement », cf. 36.14 « Ne dis pas que Syméon t'a guéri », ἐπεὶ πάλιν ἐν τοῖς αὐτοῖς πόνοις εὑρίσκῃ, Rom. 11,6 ἐπεὶ ἡ χάρις οὐκέτι γίνεται χάρις et Blass-Debrunner 456,3.

2. ἀπέρχεται εἰς ἔρημον τόπον ἐν ᾧ παρέκειντο χωρία ἱκανά 34.17 s. ἔρημος n'est pas forcément le « désert », mais s'oppose à « terre habitée » (οἰκουμένη), comme souvent par exemple dans l'*Historia Monachorum*. ἱκανός au pluriel = simplement « plusieurs », cf. Moulton-Milligan et Bauer, s. v.

3. F (Paris gr. 1454, xe s.) a Θαλανίς, C (Vat. gr. 1673, xie s.) Θαλανῆς. Ces deux formes se rapprochent le plus de la vraie, offerte par Théodoret (5.5) : Τελανισσός ou Τελαννησσός. Les autres variantes sont des corruptions, la pire celle de A (Paris. gr. 1468, xie s.) Γελασοῖς, adoptée, on ne sait pourquoi, par Lietzmann (34.19).



il fit une colonne de quatre coudées où il se tint debout sept années, et sa renommée se répandait partout. Ensuite la foule construisit pour lui deux mandrai de pierres sèches, et mit une porte à | la mandra intérieure [1], et bâtit pour lui une colonne de trente coudées, et il se tint là-dessus quinze ans accomplissant beaucoup de guérisons : car beaucoup de possédés se rendaient là et étaient guéris.

**13.** Le saint Syméon imitait son guide le Christ par l'invocation de qui il faisait marcher les boiteux, | purifiait les lépreux, faisait parler les bègues [2], courir les paralytiques, apportait la guérison aux maladies chroniques, faisant à chacun cette recommandation et exhortation : « Si l'on te demande qui t'a guéri, réponds, toi : « Dieu m'a guéri. » Ne t'avise pas de dire : « Syméon m'a guéri », car autrement tu te trouveras de nouveau | dans le même mal. Et je te dis ceci : ne ments jamais, ne jure jamais au nom de Dieu. S'il y a nécessité pour toi de jurer, jure au nom du misérable que je suis, soit que tu dises vrai, soit que tu mentes [3] : car c'est grand péché et chose terrible que de jurer au nom de Dieu. »

**14.** Écoutez un miracle effrayant, extraordinaire. Au bout de vingt années | la mère de saint Syméon apprend où il est, et, étant venue en
38 vitesse [4], elle voulut le voir après tant d'années ; elle pleurait à chaudes larmes pour le voir, et il ne lui fut pas permis de le contempler. Comme elle désirait grandement | être bénie par ses saintes mains, elle fut forcée de monter à l'échelle sur le mur : or, comme elle montait à l'échelle sur le mur de la mandra, elle fut précipitée à terre [5], sans avoir pu voir Syméon. Alors le saint Syméon lui fait dire [6] : « Pardonne-moi, mère, pour l'instant ; si nous en sommes dignes, nous nous reverrons l'un l'autre dans ce monde même [7]. » | Ayant ouï ces mots, sa mère brûlait plus encore de le voir. Alors le saint Syméon lui fait dire : « Calme-toi, Madame ma mère. Puisque tu es venue de loin et que tu t'es fatiguée à cause de moi le misérable, eh bien, assieds-toi un peu, repose-toi et prends de la force. Après un peu de temps je te verrai. » A ces mots sa mère s'assoit dans le vestibule | de l'enclos et aussitôt elle rendit le souffle à Dieu. Les gardiens

1. μάνδρα (36.4,5). Littéralement « bergerie, parc à moutons ». Il s'agit ici, à mon sens, d'un enclos (où se tient Syméon) avec un autre plus petit qui sert de vestibule, τὰ πρόθυρα 38.14 s., 46.14 s., τὸ πρόθυρον 46.19.

2. Tous les manuscrits ont μογγιλάλους (non μογι—), de μογγός (« with a hoarse, hollow voice »). La même forme est varia lectio en Mc. 7,32 (cf. Blass-Debrunner 34,6), et se retrouve Ptol. *Apotelesm.* 151.2 Boll-Boer ἐμποδίζονται δὲ τὴν γλῶτταν καὶ γίνονται τραυλοὶ ἢ μογγιλάλοι, Recette d'Ostanès ap. Bidez-Cumont, *Mages hellénisés*, II, 334.8 μογγιλάλοι (M) τραγῶς λαλοῦσιν. Voir aussi Bauer et Du Cange grec, s. v.

3. Cf. supra, p. 372.

4. δρομαίως ἐλθοῦσα 38.2. Infra (40.8) δρομαῖοι ἔρχονται. Les deux tours sont également attestés, cf. Gelzer, Index à la *Vie de Jean l'Aumônier*, 168.

5. ἐρράγη χάμαι 38.7, cf. ῥήσσει ἑαυτὴν χάμαι 42.6. Sans doute ἐρράγη est l'aor. 2 passif de ῥήγνυμι, mais ce verbe comporte dans la koinè une forme secondaire ῥήσσω, qui elle-même est confondue avec hom. ῥήσσω, att. ῥάττω = « précipiter », en sorte que ἐρράγη ici = « fut précipitée », cf. Blass-Debrunner 101 (p. 60).

6. δηλοῖ αὐτῇ 38.8, cp. 38.11, 44.15, 56.5. Ici (38.8,11) et 56.5, il s'agit d'un message que Syméon fait parvenir à une femme (qui ne peut pénétrer dans la mandra). δηλόω est souvent employé ainsi dans les papyrus pour les informations qu'on transmet par lettre, διὰ συγγραφῶν, cf. Moulton-Milligan, s. v.

7. ἐν ἐκείνῳ τῷ αἰῶνι 38.9. Cf. Lc. 20,35 οἱ υἱοὶ τοῦ αἰῶνος τούτου γαμοῦσιν καὶ γαμίσκονται. Syméon ne fait pas allusion à l'autre monde, mais au miracle qu'il va accomplir.

du lieu [1] vinrent pour la réveiller : mais ils la trouvèrent morte et annoncèrent la chose au saint. A ces mots il ordonne qu'on l'apporte à l'intérieur, il la fait placer devant sa colonne et, l'ayant regardée en pleurant, il se mit à | dire : « Seigneur, Dieu des puissances, guide de la lumière, cocher des Chérubins, Toi qui as conduit Joseph, qui as donné force à ton prophète Daniel contre Goliath, qui as ressuscité des morts Lazare, mort de quatre jours, suscite ta droite [2] et reçois dans la paix l'âme de ta servante. » Tandis qu'il | priait, la sainte dépouille de sa mère fut prise de mouvement, un sourire apparut sur son visage, et tous les spectateurs étaient frappés de stupeur et glorifiaient Dieu. Ils lui rendirent les devoirs funèbres et l'enterrèrent devant la colonne de Syméon, pour qu'il se souvînt d'elle en ses prières.

**15.** Écoutez un autre mystère étrange et extraordinaire. Quelques individus venaient d'une longue distance pour obtenir une prière [3], et à leur rencontre se présente une biche en train de paître, grosse d'un petit, et l'un dit à la biche : « Je t'adjure au nom de la puissance du saint Syméon, arrête-toi, afin que | je te prenne. » Aussitôt la biche s'arrêta et, l'ayant prise, il l'égorgea, et ils mangèrent sa chair. La peau resta sur place. Or, aussitôt, leur élocution fut entravée et ils se mirent à bêler comme moutons et chèvres, et ils marchent en vitesse [4] et se jettent devant la colonne du saint implorant leur guérison. Ils remplirent | la peau de paille, et cette peau fut dressée un long temps pour être connue de beaucoup de gens. Quant à ces hommes, ayant fait pénitence un temps suffisant, ils furent guéris et revinrent chez eux.

**16.** Écoutez une autre chose étrange et admirable. Une femme, qui avait soif, | de nuit, voulut boire de l'eau : ayant donc saisi la cruche d'eau, elle boit en même temps que l'eau un petit serpent, qui, nourri dans son ventre, devint grand, et son visage prit en quelque sorte l'apparence d'une herbe verte, et beaucoup de médecins vinrent pour la guérir et ne le purent. Ceux de sa maison | apprirent les prodiges et guérisons qu'accomplissait | le saint de Dieu Syméon ; ayant donc pris la femme, ils l'amenèrent au saint et ils lui rapportent tout ce qui la concerne. Il leur donne cet ordre : « Jetez-lui dans la bouche un peu de cette eau et de cette terre [5]. » Comme ils avait fait | ainsi selon l'ordre, le serpent s'agita en présence de tous, il la précipita à terre, il sort de son corps et, ayant caché sa tête au milieu des barrières [6], il creva, et tous glorifiaient Dieu.

**17.** On changea la colonne de Syméon, la faisant de quarante | coudées, et la réputation du saint se répandit par toute la terre. Aussi le peuple

1. οἱ προσμονάριοι 33.16. Cf. supra, p. 352 et p. 375, n. 5.
2. ἐξέγειρον τὴν δεξιάν σου 38.23. Cf. Ps. 79 (80), 2 ἐξέγειρον τὴν δυναστείαν σου.
3. εἰς εὐχήν 40.2. Formule plus complète 44.8 ἐλθεῖν εἰς εὐχὴν πρὸς αὐτόν, où la v. lat. donne le bon sens *ad eum* orationis lucrandae *causa uenire* (L 45.6). Ces gens viennent donc demander à Syméon de faire pour eux une prière.
4. Cf. supra, p. 497, n. 4.
5. Lire 42.3 s. βάλετε ἐν τῷ στόματι αὐτῆς ἐκ τοῦ ὕδατος τούτου καὶ ἐκ τῆς γῆς ταύτης avec CDFG (ἐκ τοῦ πηλοῦ τῆς γῆς E ἐκ τῆς πηγῆς A et Lietzmann). Il s'agit du mélange d'eau bénite et de terre bénite dont il est souvent question dans la Vie Syriaque, cf. supra, p. 361 s. et ici même 55.12 κελεύει τοῦ ὕδατος καὶ τῆς γῆς ῥαντισθῆναι ἐν τῷ τόπῳ ἐκείνῳ.
6. 42.7 lire ⟨καγ⟩κέλλων (non ⟨καγ⟩κελλίων) comme dans les parallèles et 60.15. Il s'agit des barrières qui séparent la mandra extérieure (τὰ πρόθυρα, supra, p. 497, n. 1) de la seconde.



des Sarrasins venait-il à lui brûlant de foi, et il les touchait de componction, les amenant à la crainte de Dieu. Le diable donc qui hait les hommes, et qui est habitué à éprouver les saints et à être foulé aux pieds par eux, lui infligea à | la cuisse une plaie semblable à celle du bienheureux Job, l'atroce douleur | de ce qu'on appelle un bubon [1], sa cuisse pourrit dans toutes ses parties et désormais il ne se tint plus que sur un seul pied durant deux ans. Des vers en nombre incroyable tombaient de sa cuisse au sol, en sorte que ceux qui se trouvaient le plus près de lui n'avaient pas d'autre ouvrage que de ramasser | les vers et de les rapporter au lieu d'où ils étaient tombés, car le saint disait aux vers : « Nourrissez-vous de ce dont vous a donné part le Seigneur. »

**18.** Par la volonté de Dieu, il arriva que le roi des Sarrasins vint auprès de Syméon pour obtenir une prière [2] et, au moment où il s'approcha de la colonne pour être béni par le saint Syméon, | le saint de Dieu, l'ayant vu, se mit à l'exhorter. Tandis qu'ils s'entretenaient, un ver tombe de la cuisse, et le roi laisse là son intention [3], sans savoir d'ailleurs ce qu'était l'objet tombé, et court s'emparer du ver. Il le pose sur ses yeux et sur son cœur et il sort | le tenant dans sa main. Alors le saint lui dit : « Rentre ici, jette ce que tu as ramassé, tu me fais de la peine à moi pécheur. C'est un ver puant tombé d'une chair puante. Pourquoi te salir [4] les mains, toi un noble personnage ? » Comme le juste parlait ainsi, le Sarrasin rentre et lui dit : | « Ce ver me sera en bénédiction et en rémission des péchés. » Et ayant ouvert la main, c'est une perle précieuse qui était dans sa main. A cette vue, il se mit à glorifier le Seigneur et | il dit au juste : « Vois, ce que tu disais être un ver est une perle qui n'a pas de prix [5], par laquelle le Seigneur m'a illuminé. » A ces mots le saint lui dit : « Qu'il en soit pour toi comme tu as cru, tous les jours de ta vie, et non seulement | pour toi, mais pour tes enfants. » Et après avoir été béni, le roi des Sarrasins s'en retourna chez lui se réjouissant en paix.

**19.** Écoutez un autre mystère. Sur la montagne où se tenait le saint, du côté du levant, demeurait un dragon. Aussi ne poussait-il pas même une herbe [6] en ce lieu-là. Or, il arriva à ce dragon, | tandis qu'il sortait pour prendre le frais, qu'un morceau de bois entra dans son œil, et, durant un assez long temps il siffla si fort par l'effet du mal que nul ne le pouvait supporter. Un jour donc, il sort en rampant de sa tanière et, à la vue de tous, vient et s'arrête | au vestibule de la mandra. Et aussitôt son œil s'ouvrit, le morceau de bois en sort, et il resta là trois jours, jusqu'à ce qu'il fût rétabli. Et ainsi il s'en retourna en son lieu à la vue de tous, sans avoir fait de mal à personne, mais il était comme un mouton couché dans le vestibule du | juste, et tous entraient et sortaient sans subir de sa part aucun dommage.

1. τῆς λεγομένης πανούκλας 44.1. Lat. *panucla*, *panucula*, *panicula* (cf. *panus*). Cf. Du Cange grec, s. v.
2. Cf. supra, p. 498, n. 3.
3. τίθησιν (littéralement « dépose ») τὸν νοῦν 44.12. Remarquons en passant que cette langue toute simple est de l'excellent grec, et qu'elle rend à merveille la versatilité d'esprit de ce bon Bédouin. Le moindre objet nouveau l'attire et lui fait oublier ce pourquoi il était venu.
4. ἀφανίζεις 44.18. ἀφανίζειν = μολύνειν, *inquinare* Du Cange grec et L. S. J. s. v. I 6 b.
5. μαργαρίτης ὑπάρχει εἴ τις (= ὅστις = ὅς) τιμὴν οὐκ ἔχει 46.1/2. Cp. le πολύτιμος μαργαρίτης de Mt. 13,46. Pour l'équivalence εἴ τις = ὅστις, cf. Ljungvik, *op. cit.* (supra, p. 382, n. 3), 9-18, qui cite Mt. 18, 28 ἀπόδος εἴ τι ὀφείλεις. Pour l'équivalence ὅστις = ὅς, cf. Blass-Debrunner 293,3.
6. Lire οὐδὲ βοτάνη avec X (οὔτε βοτάνη A).

**20.** Écoutez un autre prodige extraordinaire. Il y eut en Syrie un chef de brigands, nommé Antiochus — quant à son surnom, il était dit Gonatas[1] — qui faisait parler de lui dans le monde entier en raison de ses exploits. De part et d'autre furent envoyés des soldats pour | le capturer et l'amener à Antioche et personne ne put le capturer à cause de la puissance énorme de sa force. On avait donc préparé à Antioche des ours et autres bêtes féroces, car il devait combattre contre les bêtes, et toute la ville d'Antioche était en mouvement à son sujet. Les soldats sortent pour le capturer, et | ils le trouvent en train de boire dans l'auberge du village, et ils encerclèrent l'auberge. Quand le brigand le sut, il se mit à jouer une scène de tragédie[2]. Il y avait une rivière près du village. Ce chef des brigands avait une jument, et il lui donnait des ordres comme à un être humain. Il se lève donc, jette ses vêtements sur la jument | et lui dit : « Va au fleuve et attends-moi là. » | La jument sort de l'auberge mordant et donnant des ruades et, étant allée à la rivière, elle l'attendit. Le chef des brigands sort lui aussi de l'auberge ayant tiré du fourreau son épée, et il crie à la foule des soldats : | « Fuyez, de peur qu'aucun ne meure ! », et aucun des soldats ne s'empara de lui. A l'insu donc de toute cette troupe qui l'assiégeait, il traversa la rivière avec la jument et, s'étant mis en selle, arriva à la mandra de saint Syméon. Il y entra et se jeta devant la colonne du saint. | Cependant, les soldats s'étant rassemblés dans la mandra du saint, celui-ci leur dit : « Avec mon maître Jésus-Christ furent crucifiés deux brigands, l'un reçut la récompense de ses crimes, l'autre hérita du royaume des cieux. Si quelqu'un peut résister à Celui qui a envoyé cet homme, qu'il vienne et | l'arrache d'ici, car ce n'est pas moi qui l'ai amené et je ne peux | pas le congédier, car Celui-là même qui l'a envoyé ici fait valoir ses droits sur lui. Que personne donc ne me fasse des reproches à moi misérable, qui me suis donné bien de la peine à cause de mes nombreux péchés. » Après avoir ainsi parlé il les congédia. Comme ils s'en | allaient, le chef des brigands dit : « Monseigneur, moi je m'en vais. » Le saint lui dit : « Tu retournes donc aux mêmes crimes ? » Le chef des brigands dit : « Non pas, maître, le Seigneur m'appelle. » Et ayant tendu les mains vers le ciel, il ne dit plus rien, sinon : « Fils de Dieu, reçois mon souffle en paix. » | Puis il pleura pendant deux heures, au point qu'il fit pleurer le juste aussi avec les gens présents. S'étant donc placé devant la colonne du juste, aussitôt il rendit le souffle. La foule l'enleva[3] et l'enterra près de la mandra du juste. Le lendemain arrivent | d'Antioche plus de cent hommes avec des glaives pour le prendre, et ils se mirent à crier au juste : « Rends-nous celui que tu détiens. » Le saint leur dit : « Frères, Celui qui l'a envoyé ici est plus puissant que vous. Comme il avait besoin de lui pensant qu'il lui serait utile, ayant envoyé vers lui deux | terribles soldats armés, qui pourraient foudroyer votre ville avec tous ses habitants, il l'a pris, et moi pécheur, à la vue de leur aspect effrayant, saisi de terreur, je n'ai pas osé m'opposer à eux, de peur que moi aussi le misérable ils ne me | tuent en tant que résistant à Dieu. » Quand les soldats eurent entendu ce discours de la bouche du saint et qu'ils eurent appris de quelle manière glorieuse le chef des brigands avait rendu le souffle, glorifiant Dieu avec crainte et tremblement ils s'en retournèrent à Antioche.

1. Sens inconnu, comme pour Antigone II.
2. ἤρξατο τραγῳδεῖν 48.12. Le sens est, je crois, métaphorique. La version latine *cœpit cantare* l'a compris au sens propre : « il se mit à déclamer des vers ». C'est évidemment possible.
3. συνέστειλαν αὐτόν 52.13. Cf. Act. Ap. 5,6 où Vulg. *amouerunt eum* (d'autres traduisent « l'enveloppèrent d'un linceul »).



**21.** Écoutez un autre prodige effrayant et fameux. Au lieu où était le saint, il ne paraissait point d'eau. Et ainsi périssait la foule des animaux et des hommes qui se rendaient au lieu du saint Syméon. Ayant donc fait une prière, le saint ne parla à quiconque durant sept jours, mais demeurait à genoux | et en prières, en sorte que tous pensaient qu'il fût déjà mort. Or, environ la cinquième heure du septième jour, soudain l'eau jaillit à l'est de l'enclos du saint, et quand on eut creusé, on trouva une sorte de caverne pleine d'eau. On construisit là sept bouches, et tous glorifiaient le Dieu du | ciel et de la terre.

[**21 a.** Certains incrédules, ayant entendu parler du saint homme et des miracles que Dieu accomplissait par son entremise, comme ils avaient peine à y croire, vinrent par un froid redoutable pour voir s'il se tenait sur la colonne par ce froid. Et, dit l'Écriture[2], « s'étant prosternés ils l'adorèrent » (Gen. 43, 28). Puis le bienheureux leur dit : « Vous êtes les bienvenus, enfants. Pourquoi êtes-vous venus par un tel froid ? » Comme il leur parlait encore, ils se mirent à lui rendre compte de la faute qu'ils avaient commise à son égard. Alors, quand il eut adressé à leur sujet au Seigneur Dieu une prière pour leur retour et qu'il les eut guéris de leur mauvaises dispositions, ils l'invitèrent à prier jusqu'à la fin pour eux, et il les congédia chez eux en leur disant : « Allez en paix. »]

[**21 b**[3]. Une panthère était venue de quelque part résider dans cette région et elle avait dévoré beaucoup d'hommes et d'animaux. On rapporta la chose au saint, et il ordonne que de l'eau mêlée de terre[4] soit aspergée en ce lieu-là. J'y allai donc et j'aspergeai le lieu entier. Le lendemain ils retournèrent et trouvèrent la panthère qui gisait morte en ce lieu-là. L'ayant écorchée, ils rapportèrent sa peau. Le juste ordonne qu'on remplisse de paille[5] la peau de cette panthère et, une fois remplie, elle fut placée là un long temps. Et tous ceux qui la voyaient, glorifiaient le Dieu du ciel.]

[**22**[6]. Une certaine reine des Sarrasins, qui était stérile, vint suppliant le saint pour qu'elle enfantât : car elle était chaque jour insultée par son mari. Faisant donc nombre de prosternations et supplications elle demeurait là bien des jours obstinément fidèle | à la colonne de saint Syméon.[7] Le saint donc lui fit dire[8] : « Retourne dans ta maison, le Seigneur peut te procurer[9] ce qui t'est utile. » Une fois rentrée dans sa maison, elle s'unit à son mari et aussitôt elle conçut. Elle enfanta une fille. Et celle-ci,

1. Sur les miracles depuis **21 a** jusqu'à **27**, cf. supra p. 362 s. Ces miracles ne se trouvent qu'en l'un ou l'autre manuscrit, et leur attribution à Antoine est plus que douteuse. Celui-ci est donné seulement par C.
2. Le sujet sous-entendu de φησιν peut-être soit Dieu ou l'Écriture (Blass-Debrunner 130,3) soit, d'une façon vague, la source du narrateur (= « dit-on », « est-il dit », cf. B. Tabachovitz, *Etudes sur le grec de la basse époque*, Uppsala, 1943, 73). Comme on a ici un texte scripturaire, j'ai choisi le premier sens. Pour un autre sens encore (φησιν = *nempe*, *scilicet*), cf. infra, p. 505, n. 11.
3. Ce miracle ne se trouve qu'en X et Y.
4. Cf. supra, p. 498, n. 5.
5. Lire ἀχύρου avec Y : ἄχυρον X (55.15). Pour la chose, cf. supra, § **15**.
6. Les miracles de **22-27** ne se trouvent qu'en B, D et v. latine.
7. Sans pouvoir l'approcher évidemment (cf. supra **14**). D προσεκαρτερεῖ αὐτῷ (Syméon).
8. ἐδήλωσεν ... αὐτῇ D (αὐτὴν B 56.5) : cf. supra, p. 497, n. 6.
9. ἔχει παρασχεῖν 56.6 s., cf. ἔχει βοηθῆσαι 56.12 (v. lat. *potens est enim deus adiuuare puerum* 57.8). « Doit procurer » serait aussi possible, cf. la v. lat. *praestabit* (57.4) et le παράσχει de D, à corriger en παρασχήσει.

durant cinq années, ni ne parlait ni ne | marchait. Elle vint donc avec son mari et son enfant pleurer devant le saint Syméon et celui-ci en réponse leur dit : « Restez ici, Dieu peut vous aider. » Comme ils étaient restés sept jours sans recevoir aucun bienfait, ils s'en retournèrent en chagrin, disant : « Le Seigneur n'a absolument pas voulu | la guérir. » Tandis qu'ils faisaient route et s'étaient éloignés d'une bonne distance, ils se retournèrent pour voir la colonne du saint, et voici que leur fille subitement se met à crier : « Gloire à toi, saint Syméon. » A cette vue les parents de la petite glorifièrent Dieu à cause du saint Syméon [1].]

[**23.** Écoutez un autre mystère. Un jour, tandis | que des soldats faisaient route, une femme qui était grandement désireuse de [2] voir le visage de saint Syméon ⟨se demandait⟩ [3] sous quel prétexte [4] elle le verrait : elle imagina donc de revêtir l'habit d'un homme et de le voir ainsi. Un jour donc elle vit une troupe assez considérable de soldats | qui s'en allaient vers le saint pour une prière. Ayant donc revêtu l'habit de soldat elle marcha elle aussi avec eux. Comme ils étaient arrivés au lieu où était la colonne du saint Syméon, elle dit à ses camarades soldats : « Frères, si vous le voulez, laissez-moi vos bêtes, entrez et faites-vous bénir par | le juste, et quand vous serez sortis, j'entrerai à mon tour, afin d'obtenir d'être bénie par le juste. » Quand donc ils furent entrés et se furent prosternés, le saint Syméon leur dit : « Un soldat de votre troupe a été laissé dehors. » Ils lui dirent : « Oui, maître, il garde nos bêtes. » En réponse le | juste leur dit : « Sortez et dites-lui : Ne te tourmente pas, | tu as été exaucé et tu es béni par le Seigneur. » Ils sortirent et la pressaient de questions en ces termes : « Quelle bonne action as-tu donc accomplie devant Dieu ? Voici que le juste nous a dit : Dites au soldat votre camarade qui est resté dehors : | Ne te tourmente pas, ta prière a été entendue et tu es béni par le Seigneur ». En réponse elle leur dit : « Je vous l'avoue, frères, je suis une femme, et j'étais grandement désireuse de voir le juste, car je suis pécheresse. » A ces mots, les soldats frappés de stupeur bénirent Dieu à cause du saint | Syméon et ils s'en allèrent en paix.]

[**24.** Écoutez encore un autre mystère [5]. Une grande foule étant venue ⟨pour être bénie, le serviteur s'en vint⟩ [6] selon l'habitude avec de l'encens, criant au saint : « Serviteur de Dieu, le peuple attend de recevoir ta bénédiction. S'il te plaît, renvoie-les [7], car il y a de longues heures | qu'ils se tiennent dans l'attente, et ils n'ont reçu aucune réponse. »

1. διὰ τοῦ ἁγίου Συμεῶνος. διά et le gén. pour l'acc. avec le sens de cause, cf. surtout Ljungvik, *l. c.*, 39 ss. et, pour le N. T., Bauer s. v. διά A IV, Blass-Debrunner 223,4, citant Rom. 12,3 διὰ τῆς χάριτος = 15, 15 διὰ τὴν χάριν. Voir aussi Rom. 8,3 τὸ γὰρ ἀδύνατον τοῦ νόμου, ἐν ᾧ ἠσθένει διὰ τῆς σαρκός.

2. En 56.21 lire ἐκ πολλῆς ἐπιθυμίας ἔχουσα (ἐλθοῦσα B) ἰδεῖν et cp. 58.7 ἐκ πολλῆς ἐπιθυμίας εἶχον ἰδέσθαι = μάλα ἐπιθυμητικῶς ἔχουσα (ou εἶχον) ἰδεῖν. Cf. ἐξ ἐπιθυμίας θέλουσα ἰδεῖν D, *erat cupiens uidere* v. lat.

3. Il manque un verbe principal, u. gr. ἐζήτει.

4. προφάσει ποίᾳ 56.22 : peut-être « à quelle occasion ».

5. Ἄλλο δὲ μυστήριον ἐὰν ἀκούσῃς 58.11. Sur ce tour populaire (protase hypothétique sans apodose, équivalant à une prière ou une invitation), cf. Ljungvik, *op. cit.*, 60 s.

6. B a ici une lacune (58.12), à compléter par le parallèle en D (59.6 s.) : παραγενομένου πλήθους ἱκανοῦ ⟨εὐλογηθῆναι ἀπῆλθεν ὁ διάκονος⟩ κατὰ τὸ ἔθος κτλ. Cf. aussi v. lat. (L. 59.5) *ueniente multitudine hominum, ut benedicerentur ab eo, ascendit minister eius* etc.

7. κέλευσον ἀπόλυσον αὐτούς. Sur ce tour asyndétique avec κέλευσον, cf. Ljungvik, *op. cit.*, 97 s. et, d'une façon générale, 87 ss.



De fait on ne voyait même pas son souffle. Or, tandis que moi-même je faisais continuellement des cris d'appel sans recevoir de réponse, le serviteur commença de pousser des gémissements aigus [1] près de la colonne, pensant qu'il était mort. Ce qu'ayant vu, la foule du peuple se mit à vociférer [2] et à se | frapper la poitrine à grands coups, se lamentant sur ses péchés. Après une bonne heure environ, son saint souffle lui revint et, prenant la parole, il dit au peuple : « Frères, un grand navire était dans une forte tempête en mer cette heure-ci, avec environ trois cents individus : ils poussaient tous de grands cris, appelant à leur secours | le Seigneur Dieu. Et comme ils criaient vers moi avec de terribles serments et que je voyais ce qui leur arrivait, je suppliai Dieu qui toujours supporte avec longanimité nos péchés de calmer la mer, et, leur ayant tendu la main, je les ai tous sauvés. » A l'ouïe de ce mystère, la foule du peuple glorifiait | Dieu à cause du saint Syméon. Et les ayant bénis le juste les renvoya en paix.]

[**25.** Sur le corps d'un serpent femelle il poussa une grosse excroissance et, en raison de ses souffrances, elle fit une course d'environ un mille. Le mâle, compatissant à ses peines, ayant pris sa femelle, ils se rendirent auprès | du saint Syméon. Mais [3], arrivés près de la colonne, ils se séparèrent l'un de l'autre. La femelle en effet, n'osant pas se faire voir au juste, se rendit dans la section des femmes [4] ; le mâle, étant entré au milieu de la foule de là-bas, embrassait la colonne, levant et baissant | la tête en suppliant le juste. A la vue de la taille énorme du serpent, les gens fuyaient au loin. Ce qu'ayant vu, le saint Syméon leur dit : « Ne fuyez pas, frères, c'est vraiment avec une prière qu'il est venu ici. Car sa femelle est très malade et elle est allée à la section des femmes. » Puis il dit | au serpent : « Détache de la terre un peu de boue et apporte-la à ta femme. Applique-la lui et souffle sur elle : cette boue doit la guérir [5]. » Ayant donc pris un peu de boue, le serpent alla près de sa femelle. A cette vue, les gens le suivirent pour voir ce qu'il allait faire. Ils voient la femelle dressée toute droite en dehors | des barrières [6] avec une grosse excroissance. Le serpent lui applique de la boue et, après avoir soufflé sur elle, il la guérit en présence de tous. Puis, l'ayant prise, il se retire. Et à la vue de ce mystère, la foule rendit gloire à Dieu.]

[**26.** Un autre prodige eut lieu dans les jours de Syméon. | La grande menace des terreurs s'étant avancée sur la terre entière [7], toute l'Anatolie et Antioche se portaient vers lui, et lui demandaient de supplier Dieu. Car il y avait eu beaucoup de chutes de maisons et des morts en nombre considérable, au point que le juste aussi était secoué avec la colonne [8], | comme un roseau sous le vent. Et ainsi pleurant avec eux il dit à la foule : « Frères, tous sont sortis de la voie, tous ensemble sont devenus

1. ὀδύρεσθαι ἄνω 58.18. Cf. LSJ. ἄνω A II 1, qui cite Plut. *Cic.* 3 οἱ ἄνω τόνοι.

2. στρεγγίζειν 58.19. Cf. Du Cange grec, s. v. στριγγίζειν.

3. Noter ici καί avec un sens nettement adversatif et cf. supra p. 382, n. 3.

4. τὸ μέρος τῶς γυναικῶν (60.3), c'est-à-dire dans l'enclos extérieur, τὰ πρόθυρα (supra, p. 497, n. 1), « en dehors des barrières » (60.14 s.).

5. ἔχει αὐτὴν (αὐτῇ B) θεραπεῦσαι 60.11. Cf. supra, p. 501, n. 9. Sur la boue, cf. supra, p. 498, n. 5.

6. ἔξωθεν τῶν καγκέλλων 60.14 s. Cf. supra, p. 498, n. 6.

7. Il s'agit probablement su séisme mentionné syr. **123**, sur quoi cf. supra, p. 365 ss.

8. En raison du séisme, comme l'explique la v. lat. (L 68.1) *ita ut frequentes terraemotus etiam ipsius iusti columpnam mouerent.*

de nulle valeur, ⟨il n'y a pas un homme qui fasse le bien⟩, il n'y en a pas un seul [1]. Vous ne m'écoutez pas, mais, pour que chacun ait l'avantage sur son voisin [2], vos prostitutions et vos crimes ont surabondé. En vérité,
30 je vous le dis, frères, il m'est plus facile de m'entretenir avec le | Maître
62 qu'avec vous, incrédules. » Puis il leur ordonna de cesser | leurs supplications et il fit une prière. Cependant le fléau qui ébranlait toutes choses demeurait encore dans le même état. Alors il leur recommanda de crier « Kyrié éléison [3] ». Comme ils s'obstinaient à rester là de longues heures
5 et criaient « Donne-nous ta bénédiction [4] », il fit une longue | prière. Après avoir achevé la prière, ayant pris la parole, il dit au peuple : « Frères, en vérité je vous le dis, dans toute cette foule aucune âme, sauf une seule, n'a été exaucée. Pour vous persuader, voici, je le fais venir au milieu de vous ». Et, lui ayant ordonné de venir en présence de tous, il l'interroge
10 et lui | dit : « Frère, crois-moi quand je dis : dans toute cette foule, toi seul as été écouté. Eh bien, satisfais-nous [5] tous et dis-nous ce que tu as fait de bien. » Celui-ci refusa, disant : « Je suis pécheur, excuse-moi. » Comme on le pressait longtemps [6], une voix lui vint du ciel [7] qui disait :
15 « Ta prière | a été exaucée. » Alors le paysan, debout au milieu de tout le peuple, commença de leur dire : « Je suis un cultivateur et voici mon habitude : le fruit d'un travail quotidien, pour lequel j'ai peiné, je le divise en trois parts. D'abord, je mets de côté la part des pauvres, ensuite
20 l'impôt du fisc, et, | cela fait, la part de mes dépenses. Je n'ai pas cessé d'agir ainsi jusqu'à ce jour. » Tous alors de le couvrir de baisers et de marques de respect. Et ils étouffaient le malheureux, tant chacun avait un désir fou de le voir.]

64 [**27** [8]. Un certain Julianus, lieutenant d'Ardaburius [9], ne cessait de l'importuner de cette demande : « Donne-moi la permission, et je monte, je le descends de la colonne et le rassasie ⟨de coups⟩ [10]. » S'étant donc
5 rendu près du saint et ayant posé | une échelle contre la colonne, Julianus monta, dans la pensée qu'il allait le ramener en bas. Mais [11], alors qu'il était monté jusqu'au troisième degré [12], l'échelle, s'étant éloignée de la

1. Après ἠχρειώθησαν, écrire avec D (61.21) ⟨οὐκ ἔστιν ποιῶν ἀγαθόν⟩, οὐκ ἔστιν ἕως ἑνός. Depuis πάντες ἐξέκλιναν, c'est une citation de Ps. 13,3 (qui a ποιῶν χρηστότητα) = Rom. 3,12.
2. εἰς τό τίς τινα πλεονεκτήσει 60.27 s. De même qu'on a, dans le grec populaire, ἵνα et inf. (au lieu du v. fin., cf. Ljungvik, 46 ss.), de même trouve-t-on εἰς τό, πρὸς τό, διὰ τό, avec le v. finit (au lieu de l'inf.), Ljungvik, 51 ss.
3. Cf. une scène analogue dans syr. **109**, en un temps de grande sécheresse. Syméon n'a pas prié pour la foule « weil ich ihre schlimmen Taten sehe » (157.9 s.). Il se laisse fléchir et, tandis que les petits Syriens chantent *qurialison* (sic, cf. Peeters, *Tréfonds*, 120,3), Syméon prie et la pluie se met à tomber.
4. Δὸς ἡμῖν εἰρήνην 62.4. Expression consacrée, cf. *Hist. Mon.* 5, p. 29.15 s. Preuschen ὡς δύνασθαι δοῦναι τὸν ἐπίσκοπον ἐν τῇ πλατείᾳ εἰρήνην τῷ λαῷ. Nombreuses références dans le Du Cange grec, 354 s.
5. πληροφόρησον 62.11 = *satis fac nobis* L 63.8. Ce sens est courant dans la langue tardive, cf. Gelzer, Index de la *Vie de Jean l'Aumônier*.
6. Ou « instamment », ἐπὶ πολύ 62.14.
7. Lire évidemment (*ib.*) ἐκ τῶν οὐρανῶν ou ἐκ τοῦ οὐρανοῦ (ἐκ τὸν οὐρανόν Lietzmann avec B : manque en D).
8. Sur cette historiette saugrenue, cf. supra, p. 362 s.
9. Cf. supra, p. 362.
10. Lacune d'une ligne en B. D a seulement καταφέρω αὐτὸν ἐκ τοῦ κίονος. Complété d'après v. lat. *et afficiam contumeliis*.
11. καί (64.6). Cf. supra, p. 503, n. 3.
12. ἕως τρίτου βασμίδος¶64.6. Pour le solécisme, cf. Blass-Debrunner 136,3. Pour βασμίς = βαθμίς, cp. βασμός = βαθμός.



colonne, se tint suspendue au-dessus du sol à une distance d'environ quatre coudées, et elle restait suspendue en l'air. Et tous étaient dans l'admiration à la vue de ce phénomène. Cependant, irrité [1], Julianus [2] cherchait à tendre | son arc dans l'intention de frapper le saint d'une flèche, mais 10
aussitôt sa main s'engourdit et il ne put faire partir la flèche [3]. Et non seulement il fut atteint de goutte dans la main [4], mais encore il en souffrit au pied jusqu'à sa mort [5].]

**30.** Quant à moi, pécheur, onze [6] jours avant sa mort, je vis un homme [7] **70.16**
dans un appareil terrible que [8] | je ne puis décrire, de la taille d'environ **72**
deux hommes, s'entretenir avec lui trois fois dans la journée et lui donner le baiser de paix. Je voulus raconter la chose à quelques personnes, mais mon esprit me fut enlevé [9] et je fus empêché de parler jusqu'à | ce qu'il 5
fût mort. Après donc que l'homme dont je parlais fut venu [10] vers le saint, je les vis qui mangeaient à ce qu'il me semblait [11] — ce qu'ils mangeaient, je ne le perçus pas — et qui chantaient des psaumes : quels psaumes ? je ne le perçus pas, si ce n'est le mot « Amen. » Et la terreur m'enveloppait à la vue de l'homme.

**31.** Ils déposent donc le cercueil du saint sur le | carrosse [12], et ainsi, 10
avec des cierges, des encensoirs, et au chant des psaumes, ils l'emmènent à leur ville d'Antioche. | Tandis qu'ils passaient, à la distance d'environ **74**
cinq milles de la ville, par un lieu nommé Méropé, les mules s'arrêtèrent et ne bougeaient plus. En effet, il y avait là un mystère extraordinaire. Il y avait à droite de la route un tombeau et tout auprès un homme se tenait à demeure. L'aventure | de cet homme était la suivante. Pendant 5

1. διαπονηθείς 64.9. Pour ce sens, cf. Act. Ap. 16,18 (διαπονηθείς) ; 4,2 (διαπονούμενοι).
2. Sic v. lat. (L 65.9) qui ne change pas de sujet : *pendens autem prae dolore tetendit* etc. B et D ont Ἀρδαβούριος, cf. supra, p. 362.
3. σαγίταν B (64.11), σαγίτταν D (65.9). Cf. Du Gange grec, 1317.
4. ἐχειράγρησεν 64.12 (= D 65.9). Manque LSJ. Formé sur χειράγρα, comme ποδαγράω sur ποδάγρα.
5. Les §§ **28-29** ont été traduits supra, p. 373 ss. Pour les formes ἀνεπάη (66.1), ἀναπαείς (70.5), cf. Dieterich, *op. cit.* (supra, p. 393, n. 2), 240.
6. πρὸ πέντε καὶ ἓξ ἡμερῶν τῆς ἀναπαύσεως (70.16 s.). καὶ ἓξ manque en BCDE et v. latine. X Y ont (71.2 s.) ἐγὼ δέ, ἀδελφοί μου, ἐθεώρουν ἄγγελον ἐρχόμενον καθ' ἑκάστην πρὸς αὐτὸν περὶ ὥραν δεκάτην ἐπὶ ἡμέρας ἑπτά. Il n'importe guère. Une vision analogue est contée syr. **122**, mais c'est Syméon qui en bénéficie, et seulement sept années après son entrée dans l'enclos. Syméon voit deux hommes, dont l'un porte une verge, avec laquelle il mesure 40 verges. Cela annonce 40 années qui, avec les 7 ans déjà écoulés à Tell-nešin, font la totalité de son séjour en ce lieu, 47 ans : cf. supra, p. 365.
7. ἄνδραν 70.17 : cf. Dieterich, *op. cit.*, 159.
8. Lire ἣν 70.17 (ἧ A Lietzmann, ἣν B).
9. καὶ ὁ νοῦς μου ἡρπάζετο 72.4 (de même B, app. crit. p. 70). X Y ont 73.5 κἀγὼ εἰς ὕπνον ἐκρατούμην.
10. ἤρχετο 72.5, forme courante dans le grec tardif pour ἦλθε, qui a disparu, cf. Blass-Debrunner 101 (p. 57).
11. ἐθεώρουν, φησίν, ἐσθίοντας αὐτούς 72.6 (A). De même C (non DE). φησίν n'a plus d'autre valeur ici que de « particule pour marquer quelque chose d'apparent, de prétendu, parfois avec un sens secondaire ironique », Tabachovitz, *op. cit.* (supra, p. 501, n. 2), 74. Equivaut à δῆθεν, *nempe*. On rendrait la nuance ici par ὡς ἐδόκουν, « à ce qu'il me semblait » (ὡς ἐδόκουν se présente comme variante de φησίν dans un texte cité par Tabachovitz, *ib.*). A preuve les deux οὐκ ἤδειν qui suivent, 72.6,7. Antoine a eu seulement l'impression qu'ils mangent et chantent des psaumes, sans avoir une perception plus distincte.
12. ἐπὶ τὴν καροῦχαν 72.9 s. Lat. *carruca*, cf. Du Cange grec, s. v.

vingt ans il avait aimé une femme en puissance de mari et n'avait pu s'en rendre maître. Or, la femme mourut et on la dépose dans ce tombeau. Pour que l'Ennemi du bien s'emparât à tout prix de l'âme de cet homme, il (l'homme) s'en va au tombeau, entr'ouvre la dalle qui le ferme et
10 s'unit d'amour | au cadavre. Aussitôt il devint sourd et muet [1], il fut saisi de paralysie dans le tombeau et ne put plus quitter ce lieu. Les voyageurs qui passaient sur la route s'arrêtaient auprès de lui qui était assis sur les degrés du tombeau et, au nom de Dieu, chacun lui apportait
15 qui de l'eau, qui des aliments. Or, par | la volonté de Dieu, tandis que passait la vénérable dépouille en ce jour-là, bien que [2] ni il ne parlât ni il n'entendît, quand le carrosse se fut arrêté avec la foule, l'homme sortit du tombeau en criant : « Aie pitié de moi, saint de Dieu Syméon. » Et quand il eut mis la main au char, aussitôt les coins de sa bouche [3] s'ou-
20 vrirent et | son esprit revint à la raison. Alors tous, à la vue de ce qui
76 s'était passé, | glorifièrent Dieu, et tout ce lieu était ébranlé par la clameur des gens. Quant à l'homme il criait : « Aujourd'hui j'ai été sauvé grâce à toi, serviteur de Dieu, car j'étais perdu par mon péché [4] ».

**33.** Beaucoup vinrent trouver (l'évêque) et lui offrirent de l'or et de
5 l'argent, pour obtenir une relique [5] prise à sa sainte dépouille ; | mais l'évêque n'en procura à personne à cause des serments qu'il avait faits [6].
78 | Beaucoup de guérisons s'accomplissent au lieu où reposent ses vénérables restes à cause de la grâce qui lui avait été donnée par notre maître le Christ [Le saint Syméon mourut au mois de septembre, le 1er, sous le règne de Notre Seigneur Jésus-Christ] [7], à qui gloire et puissance dans les siècles des siècles. Amen [8].

[Quant à moi, l'infime Antoine, gardien de l'église [9], j'ai fait un récit partiel. Qui pourrait en effet [10] mettre dignement par écrit ses miracles et guérisons ou [11] représenter autrement qu'en partie ses actions immaculées, pour la louange et gloire de Dieu dans l'éternité, Amen.]

1. Lire ἐβωβώθη 74.10 (ἐβοβώθη A Lietzmann, ἐκοφώχη sic D, deest E). Cf. ἦν ... κωφὸς καὶ ἄλαλος XY (75.3 s.), *obmutuit ac surdus effectus* v. lat. Du Cange grec a les deux formes βωβός et βουβός (*mutus, balbus*) et le verbe βουβαίνεσθαι.
2. καὶ μήτε λαλῶν μήτε ἀκούων 74.16. Garder καί = καίπερ (ὁ Lietzmann).
3. τὰ χαλινά 74.19. Cf. L.S.J. χαλινός IV 1.
4. Le § **32** a été traduit supra, p. 375.
5. εὐλογίαν 76.14 « Bénédiction », d'où tout objet bénit et qui confère bénédiction.
6. Cf. **29** (70.11 ss.), traduit supra, p. 374.
7. Sur ce passage interpolé, cf. supra, p. 381 s.
8. Fin du texte authentique d'Antoine. Le second épilogue n'est contenu que dans CDG.
9. Cf. supra, p. 498, n. 1.
10. Noter l'absence de ἄν en τίς ... ἠδύνατο 78.8.
11. Je lis 78.9 συγγράψασθαι ⟨ἢ⟩ εἰ μὴ ἐκ μέρους εἰκάσαι κτλ.

# ADDENDA

*Ad p. 23, n. 1.* Il est à peine besoin de rappeler que cette description appartient au genre connu de l'ἔκφρασις, si goûtée dans les écoles de rhétorique sous l'Empire (cf. Norden, *Kunstprosa*[6], 285 s., 408, n. 2). Pour la description de villes (*urbium situs* Sen. *Contr.* II praef. 3), Norden *l.c.* (408, 2) cite, outre l'*Antiochikos* : villes de l'Italie du Nord chez Sidoine Apollinaire *ep.* I 5 et Ennodius *ep.* I 6, Dijon chez Grégoire de Tours, *hist. franc.* III 19, p. 129.8 ss. Krusch. Le genre étant donné avec ses lois traditionnelles (couleur poétique, « Prunkrede »), on notera que la description de Libanius est remarquablement précise et, comme on le verra, se prête à un commentaire archéologique ligne à ligne. Le style ne devient plus affecté que dans la description de Daphné, car il s'agit là d'un *locus amœnus*, dont la peinture ressortit à un τύπος qui a ses règles bien fixées (aussi est-ce là que Libanius devient vague et banal) : cf. Norden, *l.c.* 409 (haut de la note 2 de p. 408) : « das Idyllische » ; le même, Verg. *Aen.* VI ad 638 ss. (p. 296) : « Der Kunst einer ἔκφρασις entsprechend werden alle dem κάλλος dienenden Mittel reichlich verwendet », (p. 297) « Wenn wir alles zusammenfassen, so dürfen wir sagen, dass Vergil den elysischen Hain mit all den Kunstmitteln jener zierlichen λέξις geschildert hat, die in der Kunstprosa grade auch bei Schilderungen von ἄλση und παράδεισοι traditionnell waren » ; E. R. Curtius, *Europäische Literatur und lateinisches Mittelalter*[2], ch. 10 « Die Ideallandschaft » (191-209). Pour la réalité concrète des « jardins », on comparera P. Grimal, *Les jardins romains* (Paris, 1943) ; pour les représentations figurées du *locus amœnus*, K. Schefold, *Pompejanische Malerei* (Bâle, 1952), 73-81 (« Die Landschaften »).

[*Ad p. 44*, fin du Commentaire à **507, 9-10**. Sur l'*omphalos*, cf. Malalas, *l.c.*, et L. Lacroix, *B.C.H.*, 73, 1949, p. 169. R. Martin.]

*Ad p. 65, n. 3.* Sur la manie, chez les auteurs classiques et leurs imitateurs, d'éviter les *nomina barbarica*, voir aussi Norden, *Kunstprosa* [5], 60-63 (note 2 de la p. 60) et *Nachträge* I, *6* s. Il ne nomme pas le cas de Σκύθαι = Goths, mais, à propos de Παιονία = Pannonie dans le texte de Julien que je cite, cf. la citation de J. Lydus, *de mag.* III 32 (p. 120 Wünsch) ap. *Nachträge* p. *6* : ἄχρι Παννονίας, ἣν Ἕλληνες Παιονίαν δι' εὐφωνίαν καὶ φυγὴν βαρβαρισμοῦ καινοτομοῦντες ἐκάλεσαν.

*Ad p. 92, n. 3.* Que l'éloquence et le droit pussent se concilier, et qu'à la vérité cette conjonction fût bonne et utile, c'est ce que prouvent certains textes cités par Norden, *Kunstprosa* [5], II 635 et n. 3 sur la partie occidentale de l'Empire. Hieron. ep. 125, 6 (p. 123.3-7 Hilberg [CSEL 56]) au moine Rusticus : *audio religiosam habere te matrem, ... quae erudiuit infantem ac post studia Galliarum quae uel florentissima sunt misit Romam, ... ut ubertatem Gallici nitoremque sermonis grauitas Romana* (sc. le droit romain) *condiret*. Rutil. Namat. I 207 s. (sur son ami Palladius) : *facundus iuuenis Gallorum nuper ab aruis | missus Romani discere iura fori*. Vita S. Germani episcopi Autissiodorensis († 448) ap. AA. SS. Boll. 31 Jul., VII p. 202 : *ut in eum perfectio litterarum plene confluerel, post auditoria Gallicana intra urbem Romam iuris scientiam plenitudine perfectionis adiecit*. Encore au VIIIe siècle, Vita S. Desiderii Cadurcensis

episcopi († 665) ab auctore coaeuo (*PL*, 87, 220): *Desiderius uero..., litterarum studiis adplene eruditus est. quorum diligentia nactus est post litterarum insignia studia Gallicanam quoque eloquentiam ... ac deinde* legum Romanarum indagationi studuit, ut ubertatem eloquii Gallicani nitoremque grauitas sermonis Romani temperaret.

*Ad p. 99, n. 2.* On n'oubliera pas, au surplus, ce que dit Norden (*Kunstprosa*, 114 s.) à propos d'Isocrate : « Was den Menschen Isokrates betrifft, so findet sein selbstgefälliges Wesen darin Entschuldigung, dass einmal das Altertum gegen Selbstlob nicht so empfindlich war wie unsere Zeit und dass ferner der Konkurrenzneid in den damaligen Schulen sehr gross und daher die Unart, seine eigene Waren anzupreisen, allgemein verbreitet war ». Ce dernier trait s'applique encore exactement à l'Antioche du IVe siècle, où chaque σοφιστής devait vanter sa propre marchandise.

*Ad p. 175* (fin de la note 3 de la p. 174). Cf. déjà Isocrate XIII (*Contre les Sophistes*) 16 τοῖς ἐνθυμήμασι πρεπόντως ὅλον τὸν λόγον κατα-ποικίλαι καὶ τοῖς ὀνόμασιν εὐρύθμως καὶ μουσικῶς εἰπεῖν et, sur ce passage, Norden, *Kunstprosa*, 115 s. De même Philostrate *Vit. Soph.* II 18 (Onomarque d'Andros) τὸ μὲν γὰρ τῆς ἑρμηνείας παρέφθορεν ἔσθ' ὅπη δι' ἡνείρηκα αἰτίαν, αἱ δὲ ἐπιβολαὶ τῶν νοημάτων Ηρώ-δειοί τε καὶ ἀπορρήτως γλυκεῖαι. Hermogène de Tarse, περὶ ἰδεῶν, p. 395.19 ss. Rabe (cité Norden, *Kunstprosa*, 383) : le bon discours n'est pas celui des anciens sophistes (Pôlos, Gorgias, Ménon) ni celui de la presque totalité des sophistes actuels (début IIIe s. ap. J.-C.). γίνεται γὰρ τὸ πλεῖστον περὶ τὴν λέξιν, ὅταν τραχείας καὶ σφοδράς τις ἢ καὶ σεμνὰς συμφορήσας λέξεις εἶτ' ἐξαγγέλῃ ταύταις ἐννοίας ἐπιπολαίους καὶ κοινάς. Ibid., p. 368.28 ss. Rabe (cité Norden, 435) ὁ περὶ ἡδονῆς οὗτος ... ἡμῖν ῥηθεὶς λόγος ὁ αὐτὸς ἂν εἴη δήπου τῷ περὶ ... τοῦ ὡραίου λεγομένου λόγου ... . ὅταν γὰρ ... ἐρωτικόν τι ἐννόημα λέγωμεν ..., μεθοδεύωμεν τε οὕτως καὶ ἑρμηνεύωμεν δι' ἐπιθέτων καὶ ποιη-τικῶν ὀνομάτων ..., ὡραῖος καὶ ἁβρὸς κατ' ἀνάγκην ἡμῖν ὁ λόγος γίνεται. Isidore de Péluse *ep.* V 281 (*PG* 78, 1500 : cité Norden, 534) : τῆς θείας σοφίας ἡ μὲν λέξις πεζή, ἡ ἔννοια δὲ οὐρανομήκης · τῆς δὲ ἔξωθεν λαμπρὰ μὲν ἡ φράσις, χαμαιπετὴς δὲ ἡ πρᾶξις.

*Ad p. 175, n. 1.* Comme me le signale M. Piganiol, il s'agit du fameux temple d'Asclépios à Aegae de Cilicie (sur le golfe d'Issos). Filiale du temple de Cos d'après Julien (*adu. Christ.* 200 B), célèbre au IIIe siècle de notre ère quand Apollonius de Tyane adolescent vient s'y retirer pour s'y former à la vie philosophique (Philostr, *V. Ap. T.*, I 7-12), ce temple avait été, en 326, détruit sur l'ordre de Constantin (Eus., *V. Const.* III 56, p. 103.21 ss. Heikel), à cause précisément de sa grande renommée et du danger que le « Sauveur » païen présentait pour le chrétien. Eusèbe n'en fait pas mystère, qui oppose l'un à l'autre les deux *Soteres :* ἐπειδὴ γὰρ πολὺς ἦν ὁ τῶν δοκησισόφων περὶ τὸν Κιλίκων δαίμονα πλάνος, μυρίων ἑπτομένων ἐπ' αὐτῷ ὡς ἂν ἐπὶ σωτῆρι καὶ ἰατρῷ ποτὲ μὲν ἐπιραι-νομένῳ τοῖς ἐγκαθεύδουσι ποτὲ δὲ τῶν τὰ σώματα καμνόντων ἰωμένῳ τὰς νόσους ..., εἰκότα δὴ πράττων, θεὸν ζηλωτὴν ἀληθῶς σωτῆρα προβεβλημένος καὶ τοῦτον εἰς ἔδαφος φέρεσθαι τὸν νεὼν ἐκέλευσεν. D'après Zonaras (XIII 12), quand, à Tarse, durant son voyage vers Antioche, Julien apprit que les chrétiens avaient dépouillé le temple de ses colonnes pour bâtir une église, il ordonna que ces colonnes fussent restituées au temple qui fut ainsi restauré (cf. une mesure analogue au sujet du temple d'Apollon à Daphné, lettre 80, p. 96.15 Bidez-Cumont : τοὺς κίονας τοὺς Δαφναίους θοῦ πρὸ τῶν ἄλλων). Le λόγος εἰς Ἀσκληπιόν d'Acace est sans doute, comme je disais, un hymne



de reconnaissance pour sa guérison (cf. 695,4), mais il devait faire aussi allusion à l'œuvre de restauration due à l'empereur Julien, et l'on comprend alors que ce λόγος eût précisément pour titre le nom de *Julien* (cf. *supra*, p. 174, n. 3).

*Ad p. 216, n. 2.* Au programme de Libanius on comparera celui de Dion Chrysostome XVIII (voir aussi Quint. X 1, 68 ss.). D. C. s'adresse à un homme ἡλικίας τε ἐν τῷ ἀκμαιοτάτῳ ὄντα καὶ δυνάμει οὐδενὸς λειπόμενον (18,1) et il lui propose une liste d'auteurs à lire pour devenir orateur.

### I. *Poètes.*

Ménandre parmi les Comiques, Euripide parmi les Tragiques (18,6-7 = Quint., *l. c.*, 68-70), Homère venant naturellement en premier (18,8). Les poètes lyriques, élégiaques, iambographes, auteurs de dithyrambes ne sont bons que τῷ σχολὴν ἄγοντι, ils sont inutiles pour τὸ πράττειν τε καὶ ἅμα τὰς πράξεις καὶ τοὺς λόγους αὔξειν (18,8).

### II. *Historiens.*

Eminemment utiles à l'orateur politique puisque : (1) ils lui enseignent la variabilité des affaires humaines (les meilleurs plans peuvent échouer) ; (2) ils augmentent son expérience par le spectacle de ce qui est arrivé à d'autres ; (3) ils lui apprennent à soutenir modestement la fortune, noblement l'infortune — puisque, même dans la fortune, l'homme d'État ainsi instruit garde toujours conscience du changement possible vers le destin contraire (18,9).

Si Hérodote est à lire plus εὐφροσύνης ἕνεκα que par réelle utilité (μυθῶ-δες μᾶλλον ἢ ἱστορικὸν τὸ σύγγραμμα εἶναι, 18,10 in.), on lira surtout Thucydide et Théopompe (Ephore est trop ennuyeux) (18,10).

### III. *Orateurs.*

Dans l'ordre suivant (18,11) :

Démosthène
Lysias
Hypéride et Eschine
Lycurgue.

D. C. conseille aussi de ne pas négliger les plus récents, simples *sophistai*, c'est-à-dire professeurs de déclamation du Ier s. avant au Ier s. après J.-C. : Antipater, Théodore (de Gadara), Plution, Conon (18, 12-13).

### IV. *Philosophes.*

Ce sont les « Socratiques » (18,13) et, parmi ceux-ci, seul est nommé Xénophon, dont D. C. fait un long éloge (18,14-16) qui commence ainsi (18,14 in.) : Ξενοφῶντα δὲ ἔγωγε ἡγοῦμαι ἀνδρὶ πολιτικῷ καὶ μόνον τῶν παλαιῶν ἐξαρκεῖν δύνασθαι (cf. un éloge analogue chez Eunape, *V. Soph.*, préface). D. C. recommande en particulier l'*Anabase* (18,15-17) et, dans l'Anabase, particulièremen les discours (18.15-16) pour la raison que voici (18,17) : ἅτε γάρ, οἶμαι, μιγνὺς ταῖς πράξεσι τοὺς λόγους, οὐκ ἐξ ἀκοῆς παραλαβὼν οὐδὲ μιμησάμενος, ἀλλ' αὐτὸς πράξας ἅμα καὶ εἰπών, πιθανωτάτους ἐποίησεν (sc. τοὺς λόγους) ἐν ἅπασί τε τοῖς συντάγμασι καὶ ἐν τούτῳ (sc. l'*Anabase*) μάλιστα.

*Ad p. 221, n. 1.* Il semble qu'en ce temps où la culture antique se voit menacée, on ait particulièrement insisté sur cette façon commune de penser et de sentir que désigne l'expression Ἕλληνα εἶναι, cf. Synésius, *Dion* 4, p. 245.8 ss. Terzaghi : ἀξιῶ γὰρ ἐγὼ τὸν φιλόσοφον μηδ' ἄλλο τι κακὸν μηδ' ἄγροικον εἶναι (ne doit être non plus défectueux ou inculte en aucune autre discipline), ἀλλὰ καὶ τὰ ἐκ Χαρίτων μυεῖσθαι καὶ ἀκριβῶς Ἕλληνα εἶναι, τοῦτ' ἔστι δύνασθαι τοῖς ἀνθρώποις ἐξομιλῆσαι τῷ μηδενὸς ἀπείρως ἔχειν ἑλλογίμου συγγράμματος.

*Ad p. 249, n. 3.* Sur *campus* = « champ de Mars » = πολεμικὸν γυμνάσιον (à Antioche), cf. aussi le κάμπος = *campus* de Constantinople, P. W. IV 971.6 et R. Janin, *Constantinople Byzantine* (Paris, 1950), 412. « Le nom complet est ὁ κάμπος τοῦ τριβουναλίου (*campus tribunalis*), c'est-à-dire le lieu de rassemblement des troupes » (Janin, *l. c.*).

*Ad p. 252, n. 7.* Je regrette de n'avoir pu utiliser le t. III de l'ouvrage de M. Tchalenko, qui a paru en février 1959 alors que ce livre était entièrement composé. Il m'eût été particulièrement précieux pour le ch. X, où l'on voudra bien noter que je donne seulement la liste des couvents *signalés par Théodoret.*

*Ad p. 257, n. 3.* Pour *philosophia* = « vie monastique » au Moyen Age, cf. Dom J. Leclercq, *l'Amour des lettres et le désir de Dieu* (Paris ,1959), 99 s.

*Ad p. 316, n. 1.* Mention d'un archimandrite dans H. Seyrig, Appendice épigraphique ap. Tchalenko, *op. cit.*, III (1959), p. 19, nº 17 (Deir Sim'an, s.d.) et p. 33, nº 35 a (Deir eš Šargi, 546).

*Ad p. 323, n. 1.* Sur les Pachômiens, voir aussi S. Jérôme, *Ep.* XXII 35 (t. I, 150.1 Labourt) : *manent separati, sed iunctis cellulis.*

*Ad p. 375, n. 5.* Pour παραμονάριος, ajouter l'inscription de Djiha (région de Sidon), *Syria*, I (1920), 302 s., citée par L. Robert, *Rev. de Philol.* XXXII (1958), 48 et n. 6.

*Ad p. 377, n. 2.* Cf. Dom J. Leclercq, *l'Amour des lettres et le désir de Dieu*, p. 92 s. à propos de « l'histoire médiévale » des *Sentences* d'Evagre : « Ainsi en usait-on avec une grande liberté à l'égard des sources les plus respectées, des autorités les plus hautes : dans des compilations qui avaient un but pratique..., on se permettait de transformer, d'adapter, de gloser, les documents qui devaient servir de règle de vie ; c'est souvent sous une forme ainsi élaborée... que les textes monastiques de l'antiquité parviennent jusqu'à nous... Cette divergence même des témoins d'une même traduction prouve le caractère mouvant — et vivant — de ces anciens textes monastiques : non seulement on a refait deux fois la traduction des *Sentences pour les moines*, mais dans la transcription de chacune d'elles, les copistes se sont accordé une certaine liberté : tantôt ils ont simplement supprimé tel membre de phrase qu'ils ne comprenaient pas, tantôt ils se sont donné le droit de modifier telle tournure : le texte, sur lequel ils travaillaient ne se présentait pas à eux comme fixé une fois pour toutes, mais continuait de vivre et de se transformer ». Voir aussi, du même auteur, des remarques analogues (p. 97) à propos de la « prière sur les vices et les vertus ».

*Ad 391, n. 3.* Mention d'un périodeute dans H. Seyrig, Appendice épigraphique ap. Tchalenko, III (1959), p. 37, nº 39b (Rayan), sur un pavement d'église (s.d., mais d'autres inscriptions du même pavement sont datées de 417 [39 d] et de 472 [39 e]). Voir aussi *ib.*, p. 39, nº 39 f (Qasr el Abyad), s.d.



*Ad p. 448, l. 11.* πρὸς τὰ φύλλα βλέπειν. Libanius ne parlant pas en plein air, mais dans une salle du *bouleutérion* (supra, p. 104), φύλλα ne peut signifier ici que « feuilles de papier, feuilles d'un livre », cf. Du Cange grec, s.u.

I

# INDEX DE LIBANIUS

## A. DISCOURS


I *(Bios)* 4-95 ..... 98 s.
6 ..... 214 s.
19 ..... 177,3 ; 468,4
21 ..... 468,4
26-27 ..... 437,1
51 ..... 95,1
61 ..... 261,1
83-86, 89 ..... 99,1
90, 109 ..... 460,1
110 ..... 456,9
121-123 ..... 233 s.
151 ..... 95,1
246 ..... 458,4
255-256 ..... 460,1
271-274 ..... 470,1
280 ..... 199,2

II. *(Contre ceux qui l'appellent fâcheux)* ..... 102
1 ..... 102,1
6 ..... 93,3
18, 20 ..... 112
24 ..... 449,1
30-31 ..... 236
32 ..... 239
37 ..... 102,2
42 ..... 102,3
43-46 ..... 236 s.
43, 44, 46, 58 .... 410 note B
53 ..... 102,1
57 ..... 102,4
59 ..... 237

III. *(Aux élèves, sur le discours supprimé)* ..... 102 et 446-452 (trad.)
35 ..... 92

IV. *(Sur ce qu'il ne radote pas)* 15-19 ..... 199 (suite de 198,3)

XI. *(Antiochikos)* .... 507 Add.
196-271 (trad.) ..... 23-37
(comm.) ..... 38-61
252 ..... 78,2
270 ..... 220,4

XVII. *(Monodie sur Julien)*
26 ..... 314,2

XIX-XXIII. *(Sur la révolte d'Antioche en 387)* ..... 285,3

XXI. ..... 288,2

XXV. *(Sur l'esclavage)*
46-50 (trad.) ..... 442s.
48 ..... 110,2
50 ..... 471,2

XXX. *(Pour les temples)* 237 s. et 237,5
8 ..... 238
47 ..... 238
48 ..... 239

XXXI. *(Pour les sous-maîtres de rhétorique)* ..... 101
13 ..... 456,9
17 ..... 487,2
42 ..... 230,4
43 ..... 230
45 ..... 196,1
47 ..... 486,3

XXXIV. *(Contre les calomnies du pédagogue)* .... 103 et 476-483 (trad.)
5 ..... 462,3

XXXV. *(A ses anciens élèves qui ne prennent pas la parole au Sénat)* .... 102 et 484-491 (trad.)

20 ..... 96,1
21 ..... 92
27 ..... 491,1

XXXVI. *(Sur les maléfices)* 102 et 453-458 (trad.)
8 ..... 198,3
10 ..... 104,2

XXXVII. *(A Polyclès)* 3. 198,3

XXXVIII. *(Contre Silvanus)* 2 ..... 200,1
5 ..... 199
6-12 (trad.) ..... 200 s.

XXXIX. *(A Antiochus)*
5-6 (trad.) ..... 198,3
17 ..... 110,1

XL. *(A Eumolpe)* 5..... 460,3
10 ..... 199 (fin de 198,3)

XLI. *(A Timocrate)* 6-9 (trad.)..... 228 s.

XLIII.*(Sur la convention)* ..... 102 et 459-466 (trad.)
9 ..... 104,3
14 ..... 456,9

XLV. *(Sur les prisonniers)*
26 ..... 239

XLIX. *(Pour les Curies)*
29 ..... 92 s.

LIII. *(Sur les invitations aux banquets)* ..... 103
1-12 (trad.) ..... 202-205
16 (trad.) ..... 202
17-18 (trad.) ..... 205 s.
23 ..... 112,1
25-26, 29 (trad.) ..... 206

LIV. *(Contre Eustathe)* .... 470,1

LV. *(A Anaxentius)*..... 102 et 434-441 (trad.)
7 ..... 491,1
28 .....105,2 ; 462,3

LVIII. *(Sur la couverture)*. 103 et 467-475 (trad.)
1 ..... 111
4 ..... 219,4
4-5..... 219
7,9 ..... 108
19 ..... 109 ; 471,2
30 ..... 196,1
36 ..... 462,4

LX. *(Monodie sur Daphné)*. 82,4

LXII. *(Contre les détracteurs de sa paidéia)* ..... 101 s.
1-26 (analyse) ..... 94 s.
6 ..... 112
8 ..... 92, 229
8-11 (trad.) ..... 235 s.
9 ..... 92
10 ..... 238 et n. 2
10, 11, 12, 13 ..... 410 note B
12 ..... 217
19-20 ..... 447,4
21 ..... 93,3
27-62 (analyse) ..... 95-79
27, 29, 56, 62 ..... 95,1

LXIV. *(Pour les danseurs)*. 228,1

III[e] Chrie, 4-12 (trad.) ... 444 s


## B. CORRESPONDANCE

### *a)* Lettres citées ou traduites


**23**, 1-2 ..... 122
2 ..... 139,3
**24**, 1-2..... 122
**25**, 7 ..... 110,1
**26**, 1-2 ..... 170
**32**, 1,3 ..... 109
**37**, 5 ..... 117
**41**, 1,3 ..... 109
**43**, 1-2..... 112 *s.*
**44**, 1-9..... 170 s.
**45**, 1-2..... 171
**59**, 1-4..... 171 s.
**60**, 1-2..... 172
**63**, 1-4..... 154 s.
4 ..... 154,4
**75**, 4 ..... 222
**85**, 1 ..... 114,1
**89**, 1-6..... 123





2-3 ..... 457,2
**112**, 6 ..... 219,3
**121**, 1-4 ..... 172 s.
**127** ..... 173,1
**129**, 1-2 ..... 109,4 ; 120,1
**131**, 1-2 ..... 108 ; 123
**136**, 2 ..... 106,4
**139** ..... 123
2..... 108 ; 121,5
3..... 159,4
**140**, 1-3 ..... 155
**147**, 1-3 ..... 173
1 ..... 114,2
2 ..... 104,5 ; 170,2
**148**, 1-3 ..... 173
1..... 170
3..... 170,2
**150**, 2 ..... 114,2
**154**, 1 ..... 104
**164**, 1 ..... 113,2
**172**, 1-2 ..... 123 s.
**173**, 1 ..... 104,5
**175**, 4 ..... 106,5
**180**, 2 ..... 155
**181**, 2 ..... 155
3..... 155 ; 156
**187**, 1-3 ..... 124
3 ..... 121,4
**190**, 3-4 ..... 173 s.
**199**, 1-2 ..... 124
1 ..... 113,2 ; 121,3
**201** ..... 110 s.; 124
**211**, 1-3 ..... 124 s.
**217**, 6 ..... 222
**218**, 3 ..... 202,1
**221**, 1 ..... 113,2
**222**, 3 ..... 113,2
**223**, 4 ..... 113,2
**224** ..... 125
1-8..... 144 s.
**239**, 1-7 ..... 145 s.
1-2..... 95,1 ; 125
**243**, 2 ..... 480,3
**248**, 1-2 ..... 125
**249**, 1-3 ..... 125
**250**, 1-2 ..... 125 s.
1 ..... 114,2
**254**, 1-6 ..... 126
**259**, 1-2 ..... 126
**260**, 1-2 ..... 126
**269**, 1 ..... 482,5
**279**, 1 ..... 121,4
**283**, 5 ..... 476,3 ; 480,3
8 ..... 483,1
**285**, 1 ..... 105,3
2 ..... 220 s.
**287**, 2 ..... 95,1 ; 114
**298**, 3-5 ..... 146
**300**, 1-4 ..... 162 s.
2 ..... 162,2
3 ..... 152,2
**305**, 1-3 ..... 126 s.
**310**, 1-4 ..... 163
**311**, 1-3 ..... 143
**316** ..... 120
**324**, 1 ..... 92 (fin de 91,1)
2 ..... 106,4 ; 411
**330**, 1 ..... 114,2
**337**, 1 ..... 105,7
**338**, 1-4 ..... 165 s.
**339**, 7 ..... 411
**340**, 1-2 ..... 105,8
**345**, 1-3 ..... 166
1 ..... 480,3
3 ..... 448,6
**346**, 1-3 ..... 167
**347**, 2 ..... 222 s.
3 ..... 154,4
**355**, 1-4 ..... 121 s.
2 ..... 439,1
4 ..... 127,2 ; 128,3
**357**, 1-6 ..... 164 s.
1 ..... 222
**358** ..... 161
4 ..... 160,9 ; 162,4
5 ..... 162,4
**359**, 1-2 ..... 118
3-9 ..... 161
4 ..... 160
7 ..... 160,9
9 ..... 160,7
**365**, 4 ..... 161
**366**, 1 ..... 118
3 ..... 160,2
3-5 ..... 161 s.
4 ..... 160,8
5 ..... 160,8
**371**, 1-6 ..... 167 s.
3 ..... 157,1
5 ..... 490,3
6 ..... 449,3
**373**, 1-5 ..... 169 s.
2 ..... 166,1
4 ..... 113
**376**, 4 ..... 468,3
**379**, 1-9 ..... 168 s.
5 ..... 165,1
9 ..... 135 ; 479,1
**380**, 2 ..... 169
**386**, 6 ..... 160
7 ..... 160 et n. 5

**391**, 7-17 ..... 427 s.
10 ..... 460,1 ; 482,1
**393**, 1-4 ..... 430
**398**, 2 ..... 105
**405**, 2 ..... 115,1
3-14 ..... 428 s.
4 ..... 104,4 ; 480,3
6 ..... 104,4
7 ..... 460,1
8 ..... 459,2 ; 462,4
10 ..... 160
13 ..... 154,4
**406**, 1 ..... 440,3
**408**, 2 ..... 460,1
**411**, 4 ..... 222
**419**, 1-2 ..... 120
**428**, 1-3 ..... 107 ; 120 ; 122,2
**435**, 5 ..... 104
**439**, 3 ..... 460,1
**441**, 1-7 ..... 431
**444** ..... 153
**462**, 1-2 ..... 153
**465**, 1-2 ..... 120
**467**, 1 ..... 118 ; 120
**472**, 1-3 ..... 116
**473**, 5 ..... 116
**474**, 1-4 ..... 116 s.
**475**, 2-4 ..... 115 s.
**481**, 2-4 ..... 164 et n. 3
**482**, 1 ..... 114,1
**504**, 4 ..... 135 ; 429,4
**529**, 3 ..... 135 s.
**533**, 1 ..... 136
**535**, 4 ..... 160
**536**, 1-3 ..... 154
**540**, 1,2 ..... 117
**542**, 2-3 ..... 111
**546**, 2 ..... 105,8
**547**, 1-2 ..... 119 ; 120
**550**, 1 ..... 107
**552**, 12 ..... 107
**555**, 3 ..... 460,1
4 ..... 112,1 ; 462,2
**560**, 2 ..... 110,1
**569** ..... 120
2 ..... 167
**570** ..... 120
1-2 ..... 143 s.
**579**, 1-2 ..... 120 s.
**584**, 1-2 ..... 121
2 ..... 127,2
**585**, 2 ..... 101,2 ; 121,1
**600** ..... 121
**601**, 1 ..... 113,2 ; 114
2 ..... 119 s.
3 ..... 121
**634**, 1-2 ..... 127
**658**, 3-7 ..... 146 s.
**660** ..... 114,4
1-4 ..... 127
**670**, 2 ..... 221
**671**, 1-2 ..... 127
**681** ..... 127
**685**, 4-5 ..... 174
**693**, 3 ..... 106,5
**694**, 7 ..... 230,6
**695**, 1-7 ..... 175
3 ..... 174,3
4 ..... 174,1
**697**, 1-3 ..... 232 s.
**702**, 1 ..... 220,2
**710**, 1-4 ..... 231
**712**, 1-2 ..... 232
**715** ..... 128
1-5 ..... 176
**718**, 3 ..... 234
**719** ..... 128
1-2 ..... 176
**722**, 1-5 ..... 431 s.
3 ss. ..... 460,1
**728**, 1-3 ..... 128
1 ..... 105,4
**730**, 1-4 ..... 155 s.
2 ..... 159,4
**731**, 1-7 ..... 147 s.
**733**, 1 ..... 220,2
**735** ..... 128
1-8 ..... 176-178
8 ..... 482,5
**737**, 4-5 ..... 129
**743**, 1-2 ..... 106
! ..... 106,1
2 ..... 106,4
**745**, 1 ..... 104,5
**766**, 1-2 ..... 129
1 ..... 114,1
**767**, 1 ..... 121,5
**768**, 1-3 ..... 129
3 ..... 121,3 ; 128,3
**770**, 1-3 ..... 233
1 ..... 232,1
**777**, 1-7 ..... 148
**790**, 1-3 ..... 129
**794**, 1-2 ..... 156
**795** ..... 154,4
**805**, 1-3 ..... 149 s.
**806**, 1 ..... 95,1
**810**, 6 ..... 114,1
**811** ..... 96,2
**812** ..... 151,4
**815**, 1-3 ..... 178
2 ..... 164,2



**833**, 1-3 ..... 156 s.
**834**, 1-5 ..... 157
3 ..... 157,1
**838**, 5-9 ..... 96 s.
**848**, 1 ..... 113,2
**877**, 3 ..... 482,2
**894**, 1-3 ..... 134-136
2 ..... 479,1
3 ..... 482,1
**911**, 1-2 ..... 179
1 ..... 489,3
3 ..... 482,5
**943**, 1 ..... 163,3
**948**, 2 ..... 220,2
**951** ..... 92,3
1 ..... 411
**961**, 2 ..... 450,2
**969**, 1 ..... 105,7
**973**, 2 ..... 154,4
**986**, 1 ..... 438,5
**1005**, 1-2 ..... 136
1 ..... 114
**1011** ..... 105,8
1-3 ..... 136
1 ..... 139,1
**1012**, 1-4 ..... 136 s.
4 ..... 137,1
**1013**, 1-2 ..... 137
1 ..... 104,5 ; 464,3
**1014**, 1-3 ..... 137 s.
1 ..... 105,5
**1015**, 3 ..... 105,8
**1018**, 3 ..... 482,5
**1020**, 1-2 ..... 101,2
**1048**, 2 ..... 104,3
**1051** ..... 95,1
3-5 ..... 119
**1064**, 1 ..... 119
**1071**, 1 ..... 95,1
**1075**, 3 ..... 113
**1082**, 2 ..... 135 ; 138
**1090**, 1 ..... 135 ; 138
**1093** ..... 114,4
1-4 ..... 138
**1098**, 1-2 ..... 138 s.
**1101** ..... 101,2
**1115**, 5 ..... 151,2
**1118**, 3 ..... 110,1
**1120**, 2 ..... 222
**1121** ..... 178
**1141**, 1-2 ..... 119
**1164**, 1-2 ..... 111
1 ..... 490,3
**1165**, 1-3 ..... 131
1 ..... 121,3
**1169**, 4 ..... 114
**1174**, 5 ..... 131
**1188**, 3-4 ..... 111 s.
**1194**, 3 ..... 220,2
**1217**, 1 ..... 117
**1222**, 1-3 ..... 131 s.
**1224**, 6 ..... 410
**1240** ..... 132
1 -4 ..... 158 s.
1 ..... 101,2
**1241**, 1 ..... 159
2-4 ..... 128,3
**1250**, 1-3 ..... 132
**1260**, 1-12 ..... 117,4
4 ..... 95,1 ; 117 s.
**1261**, 1-6 ..... 132 s.
4 ..... 221
**1267**, 4 ..... 159
**1268**, 1 ..... 152 s.
**1286** ..... 179
1 ..... 178,8
**1301** ..... 179
**1303**, 2 ..... 163
**1309**, 1-2 ..... 133
**1327**, 1 ..... 163
**1330** ..... 134
1-4 ..... 112
**1338**, 1 ..... 231 (fin de 230,6)
**1340**, 1 ..... 410 s.
**1342** ..... 178
**1345**, 1-2 ..... 129 s.
**1346**, 3 ..... 163
**1352**, 1-2 ..... 107
**1359**, 1-3 ..... 150
**1367**, 4 ..... 239
**1372** ..... 178
**1375**, 3 ..... 136
5-6 ..... 115
**1394**, 1, 2, 3 ..... 106,2
2 ..... 106,1
3 ..... 106,5
**1395** ..... 114,4
1-4 ..... 130
**1403** ..... 114,4
1-4 ..... 130 s.
4 ..... 114 s.
**1416**, 1-3 ..... 233
**1419** ..... 130
2-3 ..... 150
**1420**, 1-2 ..... 151
**1441**, 1-5 ..... 151 s.
**1443**, 3-7 ..... 152
**1444**, 1-3 ..... 158
3 ..... 141
**1454**, 2-4 ..... 143 s. ; 154,1
**1458**, 1 ..... 177,3
**1471**, 1-3 ..... 134

**1475**, 3 ..... 462,4
**1480**, 5 ..... 234,1
**1500**, 1-4 ..... 134
**1501**, 1, 2 ..... 134,1
**1502**, 1 ..... 104,5 ; 134,1
**1508**, 3-5 ..... 221 s.
**1510**, 2,4 ..... 110,1
**1538**, 1 ..... 95,1 ; 179
**1539** ..... 411

*b*) Prosopographie des lettres citées

1. *Elèves.* (a) *Classement alphabétique*

**Agathius,** fils d'Arion d'Ancyre. Amené à L. par son frère en 362 *(728)* 105,4 ; 128 ; progrès d'A. en 364 (*1165*) 131.

**Albanius,** fils d'Agésilaus d'Ancyre, frère cadet de Stratégius II, beau-frère (par sa sœur) d'Eusébius XIX et (par Stratégius) de la sœur d'Hyperéchius, oncle d'Eusébius XX. Elève de L. en 355/6 (*462*) 153 ; en 356/7 (*536,2*) 154 ; en 358 a fait chez L. le panégyrique du *comes Orientis* Modestus (*63*) 154 s. ; a quitté l'école en 359 (*63*) 154 s., rappelé par sa mère avant le temps (*1444,2*) 158 ; est avocat à Ancyre (*140, 180, 730, 794*) 155 s. ; en 362, recommandé à Maximus VI gouverneur de Galatie (*833, 834*) 156 s. ; en déc. 363, recommandé à Caesarius IV, *com. rer. priv.* à Ancyre (*1444*) 158 ; en 364, envoie son neveu Eusébius XX à L. (*1240*) 158 s. ; mentionné dans la lettre à Léontius IV *consular. Galatiae* en 364 (*1267*) 159.

**Amphiloque III,** fils d'Amphiloque II de Cappadoce, frère d'Euphémius II, élève avec son frère en 361 (*634, 671*) 127.

**Anatolius V,** fils d'Adamantius I d'Arménie, élève en 358/9. A la suite de mauvais bruits sur l'école, a reçu de son père l'ordre de quitter L. Son pédagogue Eumathius va en Arménie éclairer le père (*41*) 108 s. ; succès de cette démarche (*32*) 109 ; L. doit encore rassurer le père en 360 (*129*) 109,4.

**Apollinarius IV** et **Gémellus I,** fils d'Anatolius II de Cilicie. En 360 (?), L. convient qu'il les a bien formés à l'art oratoire (*211*) 124 s. ; en 363 il déclare les aimer comme ses fils (*806*) 95,1.

**Arsénius III,** fils d'Antiochus II d'Antioche, qui, comme son frère Arsénius II, a été condisciple de L. Arsénius III est élève en 356/7 (*540*) et en 359/360 (*37,5*) 117. Meurt jeune, en 364 ; douleur de son père (*1260*) 117 et 117,4.

**Bassus II** de Damas. En raison de sa pauvreté et de ses mérites, recommandé en 360 à Andronicus I *consular. Phoeniciae* (*175*) 106,5, en 361/2 à Chromatius II de Palestine (*693*) 106,5.

**Calliopius III,** fils de Bassus I, *primicerius notariorum* à la cour. Arrive comme élève en 355/6 (*467*) 118 ; rappelé par son père en 358 (*359, 1-2 ; 366,1*) 118 ; est mort, tout jeune, en 364 (*1141*) 118 s.

**Calliopius V** d'Antioche. Elève, puis assistant de L. Meurt jeune en 392 (*1051*) 119.

**Calycius,** fils d'Hiéroclès de Tarse, gendre d'Acace III, beau-frère de Titianus. Elève en 357 (*569*) 120, 167. Au début de 358, L. informe Hiéroclès des progrès de son fils (*346*) 167. En été 358, épouse la fille d'Acace III, sœur de Titianus (*371*) 167 s. L. l'exhorte à apprendre des discours durant l'été, puis à revenir à l'école (*379*) 168 s. ; 479,1 ; il en informe Hiéroclès (*380*) 169. Hiéroclès étant mort après le 24 août 358 [1] (*26,1*) 170, Calycius et Titianus rentrent à l'école pour le semestre 358/9 (*26,2*) 170.



**Daduchius,** fils de Daduchius. Elève en 364, s'est mis sérieusement à l'étude *(1164) 111.*

**Diogène II** d'Antioche. Elève entre 360 et 364. En 362, L. le recommande à Celsus I, *praeses Ciliciae,* et lui raconte une farce que D. fit un jour à Acace II rival de L. (*722*) 431 s.

**Diophante III,** fils de Diomède de Cilicie, petit-fils (par sa mère) de Hiéracius. Elève en 355/6, fait honneur à la famille à la différence de son cadet (*465*) 120 ; mêmes éloges en 357 (*601*) 121 ; a quitté l'école en 362, et L. souhaite qu'il essaye ses talents oratoires (*766*) 129.

**Euphémius II,** fils d'Amphiloque II de Cappadoce, frère d'Amphiloque III, élève en 361 (*634, 671*) 127.

**Eusébius XVII,** fils de Pappus I de Mésopotamie, élève en 361 (*305*) 126 s.

**Eusébius XX,** fils d'Eusébius XIX avocat à Ancyre, neveu de Stratégius II, de son frère Albanius, et de la sœur d'Hyperéchius I femme de Stratégius II. Envoyé avec son frère (*1266, 4* : p. 159) chez L. en 364 (*1240*) 101,2 ; 132 ; 158 s. ; (*1268*) 152 s.

**Hiéroclès II,** fils d'Alypius de Cilicie. Elève en 358. Etudie rhétorique et tachygraphie (*324*) 106,4 ; 411 note B. En 363, L. le défend auprès de son père contre une calomnie (*1395*) 130.

**Honoratus II,** fils de Quirinus I de Cilicie. Elève de L. dès 354 (*405,10*) 160. En (ou avant) 358 inscrit dans le collège des notaires impériaux (*366*) 160,8. Longtemps malade, ne peut rejoindre son poste (*358, 359*) 160,9 ; L. l'excuse auprès du *primicerius notar.* Bassus I (*359, 366*) et du notaire Spectatus (*358, 365*) 161 s. En 361, a rejoint le corps des notaires à la cour où L. lui écrit (*300, 310*) 162 s. Après la mort de son père en 364, a des difficultés d'héritage (*1327*) 163. L. souhaite le voir entrer bientôt au sénat de Constantinople (*1327,3*) 163.

**Hyperéchius I,** fils de Maximus XII d'Ancyre, beau-frère de Stratégius II qui a épousé sa sœur (*1268*) 152 s., aîné de plusieurs frères (*570,1*) 143 s., (*805, 1-2*) 149, élève chéri de L. (*239*) 95,1 ; (*1359*) 150. Vers 349, élève de L. à Nicomédie (*1454*) 142 s. De 355 à 360 élève à Antioche. En 355, est recommandé à Anatolius I (*311*) 143. En 357, première lettre (conservée) de L. à Maximus (*570*) 143 s. En 360, quitte l'école (*224*) 144 s., tombe malade à Ancyre (*ib.*), reçoit du vivant de Maximus sa part d'héritage (*239*) 145. L. veut le marier à la fille d'Héortius (*224,7-8*) 145. En 361, recommandé à Acace I *consular. Galatiae* (*298, 658*) 146 s. En 362, L. le détourne d'aller briguer un poste de sénateur à Constantinople (*731*) 147 s. En nov. 362, L. le détourne de venir à Antioche où sévit la famine (*777*) 148 s. H. se plaint du silence de L. (*704*) 149. Vient à Antioche en mars 363 après le départ de Julien (*805*) 149 s. En 363, recommandé à Ecdicius I d'Ancyre (*1359, 1419*) 150, qui lui donne son amitié *(1420)* 151. En déc. 363, recommandé à Caesarius IV *comes rer. priv.* (*1441, 1443*) 151 s. En 364, L. lui reproche son silence (*1268*) 152 s.

**Létoius IV** d'Arménie, amené par sa mère à L. en 359/360 (*285*) 105,3 ; 220. L. recommande sa mère à Maximus VI *praeses* d'Arménie (*ib.*) 105,3.

(1) L. mentionne d'abord le séisme (24 août 358) puis, comme δευτέρα πληγή, la mort de Hiéroclès.

**Létoius VI**, fils de Factinianus *consular. Pamphyliae*. Envoyé à L. en 391 par le professeur Argéius de Pamphylie (*1011*) 105,8. Amène à L. les deux fils de Palladius de Tyane (*1014*) 105,5.

**Lysimaque**, fils de Lysimaque. Elève en 361. L. le déclare son « fils », loue ses discours et sa pudeur, invite le père, qui est poète, à composer des *epigrammata* sur une belle demeure d'Antioche (*661*) 127 s.

**Macédonius**, fils de Pélagius I de Cyrrhus, *consular. Syriae*. Ancien élève de L. qui, dans une lettre à Aristénète en 393 (*1071,1*) 95,1, le déclare son « fils » et le loue de ne pas fuir la *boulè* comme la plupart des jeunes.

**Maiorinus**, fils de Maiorinus. Dès 354, passe d'un professeur rival à L. (*560*) 110,1. En 357, recommandé à Andronicus II de Constantinople (*ib.*). En 365, recommandé à Décentius I, *mag. off.* à la cour (*1510*) 110,1.

**Marcus**, fils d'Acace I *consular. Galatiae* en 361/2, puis (depuis 364) *comes div. domor.* en Cappadoce. Interrompt bruquement ses études en 364, emmené par son oncle (*1174*) 131. L. recommande que M. poursuive ses études en Cappadoce (*1122*) 131 s.

**Métérius**, fils de Métérius de Nicomédie. En 355/6, L. l'excuse auprès de son père et de divers personnages de s'être attardé à Antioche où, malgré ses plaisirs et ses brillantes relations, il a bien travaillé (*472-475*) 115 s.

**Pandore**, fils d'Euphronius de Cilicie. Elève en 362 et 363. En 362, recommandé à Celsus I *praeses Ciliciae* en raison de sa pauvreté et de ses mérites (*743*) 106. A l'été 363, son père le rappelle par incapacité à payer la fin de ses études. Euphronius a envoyé en paiement des ânes que L. refuse (*1394*) 106,5 ; L. proteste contre ce rappel (*1394, 2, 4*) 106, 1, 2.

**Pérégrinus**, fils d'Hiérius de Tarse. Elève, avec ses deux frères, depuis 358, envoyé à L. par le professeur Arésius de Tarse (*340*) 105,8. En 363, L. défend ces élèves contre une calomnie (*1403*) 115, 130 s. En 365, Pérégrinus s'est mis à l'étude du droit (*1539*) 411 note B.

**Philopatris**, fils d'Euthérius II *praeses* d'Arménie. En 360/1, a passé d'Acace II à L. qui écrit à ce sujet à son père (*259*) et à Iphicrate d'Arménie (*260*) 120.

**Philoxène**, neveu d'Ecdicius II de Tarse, cousin de Titianus. Envoyé à L. par son oncle en 358 (*45*) 171. Son frère est élève depuis 359/360 : (*147*) 104,5 ; (*148*) 173. Lettres sur ces jeunes gens : en 358, (*26,2*) 170, (*45*) 171 ; en 359, (*60*) 172 ; en 359/360, (*147, 148*) 173.

**Polybe**, fils de Priscianus I, *praeses Euphratensis*. Elève avant 364, puisque rappelé par son père, ainsi que ses frères, à l'été 364 (*1250*) 132.

**Rufin XI**, d'Alexandréia Troas. Elève en 362/3. Sa pauvreté. L. demande au prêtre païen Hiérax d'insister auprès des parents pour qu'ils ne négligent pas leur fils (*1352*) 107.

**Stratégius II**, fils d'Agésilaus d'Ancyre, frère d'Albanius, beau-frère d'Eusébius XIX, oncle d'Eusébius XX, époux de la sœur d'Hyperéchius (*1268*) 152 s. Elève en 355 (*444*) 153. Admis à la table de L. qui l'aime comme un fils (*287*) 95,1 ; 114. En 356/7, son père étant mort, a quitté l'école, est recommandé à Calliopius II *consular. Galatiae* (*536*) 154. En 360/1, est envoyé en ambassade à Antioche auprès de Constance II (*1444,1*) 158 et n. 1 ; est présent à Antioche quand L. reçoit une lettre de Maximus VI *praeses Armeniae ;* recommandé par L. à Maximus (*287*) 114. En 362, est félicité par L. pour ses succès au *bouleutérion* d'Ancyre (*180*) 155. En 364, envoie à L. son neveu Eusébius XX (*1240*) 158. Mentionné par L. dans une lettre de 364 au *consularis Galatiae* Léontius IV (*1267*) 159.



**Thémistius III**, fils d'Héortius d'Héraclée du Pont. Elève en 355. Ses parents, bien que riches, le négligent ; il est pauvre et a faim. L. écrit à son père à ce sujet (*428*) 107. En 356/7, L. loue les progrès de Th. et invite Héortius à venir lui-même les constater (*547*) 119, 120. En 357, L. reproche à H. de n'être pas venu et loue de nouveau Th. (*579*) 120 s.

**Théodote III**, fils de l'avocat Olympius VII d'Antioche. Elève en 363. A prêté un livre de son père, qui n'a pas été rendu. Sur les reproches du père, Th. s'enfuit à Beyrouth chez son frère qui y étudie le droit. L. écrit à Datianus, *consular. Phoeniciae*, de renvoyer Th. à Antioche (*1375*) 115.

**Titianus**, fils d'Acace III de Cilicie, beau-frère de Calycius, cousin de Philoxène, 164 ss. ; élève chéri de L. (*1538*) 95,1. En 357, entre en classe (*316*) 120, 164 s. En 358, L. loue ses efforts (*345*) 166 ; 448,6. A l'été 358, mariage de sa sœur et de Calycius (*371*) 167 s. L. l'engage à rentrer pour le semestre 358/9 (*371,5*) 168, mais Acace craint pour lui les plaisirs d'Antioche (*373,4*) 170. En 359, L. loue ses efforts (*44*) 170 s. A l'été 359, rappelé par son père qui est malade (*59*) 171 s. A l'hiver 359/360 est rentré en classe (*121*) 172 s. En 360, L. loue ses progrès (*148,2*) 173. Son père, de nouveau malade, le réclame (*190*) 173 s. Rentré en classe pour l'hiver 360/1, soigne L. malade (*685,5*) 174. En 362, Acace veut l'envoyer à Athènes, ce qui fâche L. (*715, 719, 735*) 175-178. Finalement, il revient à Antioche et semble avoir été élève encore en 365, p. 178 s.

*Elèves anonymes*

Le fils unique d'Achillius II d'Ancyre. Elève à partir de 358, amené par son père qui reste avec lui jusqu'en 359/360 (*355,2*) 121 et n. 5. En 360, loué ainsi que son pédagogue (*139*) 108. Est encore élève en 362 (*767*) 121,5.

Le fils d'Antoninus I d'Arménie. A été fouetté à l'école en 365 pour s'être montré plus ami de la course que de l'étude (*1330*) 112, 134.

Les fils de Caesarius II d'Arménie, cousins des fils d'Eusèbe X (*249,3*) 125. En 360/1, ont passé d'Acace II à L. qui écrit à ce sujet à Iphicrate d'Arménie (*248*) 125, à Caesarius leur père (*249*) 125, à Euthérius *praeses* d'Arménie qui les a recommandés à L. (*250*) 125 s. Vers le même temps, L. loue (après examen de passage) les bonnes qualités du gendre de Caesarius que celui-ci lui a envoyé comme élève (*254*) 126.

Le neveu de Démétrius I de Tarse. En 358 a fui à Antioche pour suivre les classes de L. Ses mérites, sa pauvreté (*23,24*) 122.

Les fils d'Ecdicius I d'Ancyre, *consular. Galatiae*. Amenés par leur père à L. en 363 (*1359*) 150 ; (*1419*) 130, 150.

Les fils d'Eumathius I d'Isaurie. Entrent en classe en 365 (*1500*) 134.

Les deux fils d'Eupator. Elèves en 355, passent leurs vacances d'été à Daphné (*419*) 120.

Les fils d'Eusèbe X d'Arménie, cousins des fils de Caesarius II (*249,3*) 125. Elèves de 357 à 361. Loués dès leur arrivée en 357 (*584*) 121.

Le fils de Félix III *comes Orientis*. Achève ses études en 391 (*1005*) 114, 136.

Le fils de Flavianus, païen, de Tarse. En 363, L. lui permet de retourner à Tarse pour sacrifier aux dieux (*1416*) 233.

Le fils de Grégorius de Cilicie. Elève en 365 (*1471*) 134.

Les fils d'Hésychius VI de Constantinople. Elèves en 388 (*894*) 134 s.

Le fils de Julianus VII, *consular. Phœniciae* (en 362), puis *comes Orientis*. Arrive comme élève en 364, recommandé par Scylacius, professeur de droit à Beyrouth (*1261*) 132 s.

Les fils de Léontius IV d'Arménie. En 358/9, à la suite de mauvais bruits, Léontius a fait passer ses « poussins » chez un autre maître, puis les a rendus à L. (*43*) 122 s. (*cf. infra :* fils de Philagrius III).

Les deux fils de Palladius de Tyane, amenés à L. par Létoius VI en 391 (*1014*) 105,1.

Le fils de Parnassius II d'Ancyre. Arrive comme élève en 358 et passe son examen d'entrée (*355*) 121 s.

Les fils de Philagrius III d'Arménie. En 358/9, enlevés puis rendus à L. (*89*), 123 (*cf. supra :* fils de Léontius IV). Elèves en 359/360. L. loue le zèle de leur pédagogue Dosithée (*131*) 108.

Les fils de Pompéianus de Galatie. Elèves en 362 (*768*) 129. En 362/3, prient L. de recommander leur père à Maximus VI *praeses Galatiae* (*790*) 129. En 363, sont rappelés par leur père (*1345*) 129 s.

Les fils de Sabinus I, avocat. Envoyés à L. en 364 (*1309*) 133.

Le fils de Sophronius II de Phénicie. Envoyé à L. en 360 (*199*), 124.

Le fils de Stratonicus d'Euphratésie. Entré à l'école au printemps de 360 (*172*) 123 s. Fait une joute de récitation d'Homère avec Théodote I, ancien condisciple de L. (*187*) 124. Aé té à Antioche l'objet des soins de son compatriote Léontius XI (*201*) 110 s., 124.

### (b) *Classement géographique*

**Arménie.** Anatolius V, Létoius IV, Philopatris. — Fils d'Antoninus I, de Caesarius II, d'Eusèbe X, de Philagrius III.

**Bithynie** (Nicomédie). Métérius.

**Cappadoce.** Amphiloque III, Euphémius II, Marcus. — Fils de Palladius de Tyane.

**Cilicie** (Tarse). Apollinarius et Gémellus, Calycius, Diophante III, Honoratus II, Hiéroclès II, Pandore, Pérégrinus, Philoxène, Titianus. — Neveu de Démétrius I, fils de Flavianus, de Grégorius.

**Constantinople.** Fils d'Hésychius VI.

**Galatie** (Ancyre). Agathius, Albanius, Eusèbe XX, Hyperéchius I, Stratégius II. — Fils d'Achillius II, d'Ecdicius I, de Parnassius II, de Pompéianus.

**Isaurie.** Fils d'Eumathius I.

**Mésopotamie.** Eusèbe XVII, Polybe. — Fils de Stratonicus.

**Pamphylie.** Létoius II.

**Phénicie** (Damas). Bassus II.

**Pont** (Héraclée). Thémistius III.

**Syrie.** Antioche : Arsénius III, Calliopius V, Diogène II, Théodote III. — Cyrrhus : Macédonius.

**Troade** (Alexandréia Troas). Rufin XI.

Sans indication : Calliopius III, Daduchius, Lysimaque, Maiorinus. — Fils d'Eupator, de Félix III, de Julianus VII.

### 2. *Parents d'élèves*

**Acace I,** *consular. Galatiae* en 361/2, depuis 364 *comes div. domor.* en Cappadoce, père de Marcus. En 361, L. lui recommande Hyperéchius (*298, 658*) 146 s. En 364, il lui annonce le départ brusqué de Marcus (*1174*) 131, (*1222*) 131 s.



**Acace III** de Tarse, avocat et poète, père de Titianus, beau-père de Calycius, oncle de Philoxène, 164 ss. A été le condisciple à Athènes d'Aristénète de Nicomédie (*481,3*) 164. Envoie Titianus à L. pour le semestre 357/8 (*316*) 120, 164 s. En 358, L. lui décrit le succès de son panégyrique du *praef. praet. Or.* Stratégius I (*338, 345*) 165 s. ; 448,6. A l'été 358, marie sa fille à Calycius, fils d'Hiéroclès, élève de L. qui le félicite à ce sujet (*371*) 167 s. Ne renvoie pas, ce même été, Titianus à L. par crainte des plaisirs d'Antioche (*373*) 113, 169 s., mais renvoie T., Philoxène (cousin de T.) et son gendre Calycius pour le semestre 358/9 (*26*) 170. En 359, L. l'informe des progrès de T. (*44*) 170 s. A l'été 359, malade, rappelle T. (*59*) 171 s., qu'il renvoie pour le semestre 359/360 (*121*) 172 s. A l'été 360, de nouveau malade, rappelle T. (*190*) 173 s., qu'il renvoie pour le semestre 361/2 (*685*) 174. En 362, guéri, compose et envoie à L. un panégyrique d'Asclépios sous le titre de *Julien* (l'empereur) (*695*) 174 s. et 174,3 ; *Add.*, p. 508. En 362 aussi, veut envoyer T. à Athènes, ce qui fâche L. (*715, 719, 735*) 128, 175-178. En 363, L. décrit à Acace le désaccord entre Julien et Antioche (*815*) 178. Lettres de L. à Acace en 363 (*1121, 1342, 1372, 1388*) 178 s., et en 364 (*1286, 1301*) 179. En 365, dernier billet de L. (*1538*) 179.

**Achillius II** d'Ancyre. En 358, amène son fils unique à L. et reste à Antioche jusqu'en 359/360 (*355,2*) 121 et n. 5. En 360, L. loue l'enfant et son pédagogue (*139*) 108, 123. En 362, est revenu à Antioche et, à son retour à Ancyre, apporte à Maximus VI *consular. Galatiae* une lettre où L. le recommande (*767*) 121,5.

**Adamantius I** d'Arménie, père d'Anatolius V. En 358/9, à la suite de mauvais bruits, a ordonné à son fils de quitter l'école (*41*) 108 s. Rassuré par le pédagogue Eumathius II qui a fait le voyage d'Arménie (*32*) 109. L. l'apaise encore en 360 (*129*) 109,4.

**Agésilaus** d'Ancyre, père de Stratégius II et d'Albanius, beau-père d'Eusébius XIX (mari de sa fille), grand-père d'Eusébius XX, 153 ss. En 355, a envoyé Stratégius à L. (*444*) 153 ; en 355/6, a envoyé Albanius à L. (*462*) 153 ; est mort en 356/7 (*536,2*) 154.

**Alypius** de Cilicie, père d'Hiéroclès, élève à partir de 358 (*324*) 92 (fin de 91,1) ; 106,4. En 363, H. est encore élève et L. le défend contre son père qui a prêté l'oreille à des calomnies (*1395*) 130.

**Amphiloque II** de Cappadoce, père d'Amphiloque III et d'Euphémius II, élèves en 361 (*634, 671*) 127.

**Antiochus II** d'Antioche, père d'Arsénius III. Sa douleur à la mort de son fils en 364 (*1260*) 117 s. et 117,4.

**Antoninus I** d'Arménie. Son fils, élève en 365, ayant été fouetté, A. s'inquiète de ce qu'il a fait : L. le rassure (*1330*) 112, 134.

**Arion** d'Ancyre, père d'Agathius. Envoie son fils à L. en 362 (*723*) 105,4 ; 218. L. l'informe en 364 des progrès d'Ag. (*1165*) 131.

**Bassus I,** *primicerius notariorum*, père de Calliopius III, élève de 355 à 358. Lettres de L. sur son fils : en 355 (*467*) 118, 120 ; en 358, (*359, 366*) 118. En cette même année 358, L. excuse auprès de lui Honoratus, fils de Quirinus de Cilicie, qui, malade, ne peut rejoindre son poste au corps des notaires impériaux à la cour (*359, 366*) 161 s.

**Caesarius II** d'Arménie, père d'élèves qui, en 360/1, ont passé d'Acace II à L. (*248-250*) 125 s. Aux mêmes dates, envoie son gendre à L. (*254*) 126.

**Daduchius,** père de Daduchius, élève en 364 (*1164*) 111.

**Démétrius I** de Tarse, sophiste, oncle d'un élève en 358 (*23*) 122. L. le presse d'envoyer de l'argent à son neveu.

**Diomède** de Cilicie, gendre d'Hiéracius, père de deux élèves, l'un bon (Diophante III), l'autre mauvais, à partir de 355/6 (*465* : à Hiéracius) 120. En 357, L. le félicite des progrès de Diophante (*600*) 121.

**Ecdicius I** d'Ancyre, *consular. Galatiae*. A amené en 363 ses fils à L. (*1359*) 150, (*1419*) 130, 150.

**Ecdicius II** de Cilicie, ancien condisciple de L. à Athènes (*147,2*) 173. A envoyé à L. les deux fils de sa sœur (*147*) 104,5 ; 173 : Philoxène, élève depuis 358 (*45*) 171, et son frère, élève depuis 359/360 (*148*) 173. Lettres de L. sur ces jeunes gens : à Ecdicius, en 358 (*45*) 171 ; en 359/360, (*147*) 173 ; à Acace, en 358, (*26,2*) 170, en 359, (*60*) 172 ; en 359/360, (*148*). En 362, Ecdicius envoie à L. d'autres jeunes gens (*745*) 104,5 ; en 365, il lui envoie les fils d'Eumathius I d'Isaurie (*1502*) 104,5 ; 134,1.

**Eumathius I** d'Isaurie. En 356/7, accuse L. de trop de sévérité dans sa classe (*542*) 111. A cru sans doute à de mauvais bruits (*1501* : en 365) 134,1, mais envoie ses fils à L. en 365 (*1500*) 134, à l'instigation d'Ecdicius II de Cilicie (*1502*) 104,5 ; 134,1.

**Eupator**, père de deux fils qui, durant l'été de 355, passent leurs vacances à Daphné (*419*) 120.

**Euphronius** de Cilicie, père de Pandore, élève en 362 et 363. Par pauvreté, rappelle son fils en 363 et envoie à L. des ânes que le sophiste refuse (*1394*) 106 et n. 1, 2, 5.

**Eusèbe X** d'Arménie, ancien condisciple de L. et oncle des fils de Caesarius II (*249,3*) 125. Envoie ses fils à L. en 357 (*584*) 121.

**Eusèbe XIX** d'Ancyre, gendre d'Agésilaus, beau-frère de Stratégius II et d'Albanius, père d'Eusèbe XX et d'un autre fils qui, en 364, deviendront les élèves de L. (*1240*) 158, (*1266,4*) 159.

**Euthérius II** d'Arménie, père de Philopatris qui, en 360/1, a passé d'Acace II à L. (*259*) 126 ; Euthérius a recommandé à L. les fils de Caesarius II (*250*) 125 s.

**Factinianus**, *consularis Pamphyliae*, père de Létoius VI. Envoie son fils à L. en 391 : (*1011*) 105, 8 ; 136 ; (*1012*) 136 s., (*1013*) 137.

**Félix III**, *comes Orientis* depuis 380, père d'un élève que L. lui rend à la fin de ses études en 391 : (*1005*) 114, 136.

**Flavianus I** de Cilicie, païen, père d'un élève auquel L., en 363, permet de retourner à Tarse sacrifier aux dieux : (*1416*) 233.

**Grégorius I** de Cilicie, père d'un élève en 365 : (*1471*) 134.

**Héortius** d'Héraclée du Pont, père de Thémistius, élève de L. en 355-357. Néglige son fils (*428*) 107, 120. En 356/7, L. l'invite à venir voir les progrès de Th. (*547*) 119, 120. En 357, L. lui reproche de n'être pas venu (*579*) 120 s.

**Hésychius VI** de Constantinople. A ses deux fils chez L. en 388 : (*894*) 134 s. ; 479,1. Un fils se marie à Antioche en 393 (*1082*) 138, l'autre est encore en classe (*1090*) 138.

**Hiéracius** de Cilicie, beau-père de Diomède, grand-père de Diophante et de son frère, élèves de L. à partir de 355/6. L. le félicite des progrès de Diophante en 355/6 (*465*) 120 et en 357 (*601*) 121. Nouvel éloge en 362, Diophante ayant quitté l'école (*766*) 129.

**Hiérius III** de Tarse, père de Pérégrinus et de deux autres fils envoyés à L. en 358 par leur maître Arésius de Tarse (*340*) 105,8. En 363, L. les défend contre une calomnie (*1403*) 115, 130 s.



**Hiéroclès** de Tarse, père de Calycius. Envoie son fils à L. en 357 (*569*) 120, 167. En 358, L. l'informe des progrès de C. (*346*) 167. A l'été 358, H. marie Calycius à la fille d'Acace III, sœur de Titianus (*371*) 167 s. L. félicite H. et l'exhorte à renvoyer Calycius à l'école (*380*) 169. Meurt après le 24 août 358 (*26,1*) 170, *cf. supra*, p. 519, n. 1.

**Julianus VII**, *consular. Phœniciae* (en 362), puis *comes Orientis*, père d'un élève en 364 (*1261*) 132 s.

**Léontius IV** d'Arménie, père d'élèves qu'il reprend, puis rend à L. en 358/9 (*43*) 122 s.

**Lysimaque**, poète, père de Lysimaque, élève en 361 (*660*) 127 s.

**Maximus XII** d'Ancyre, père d'Hyperéchius I, 142 ss. En 357 (1re lettre conservée à M.), a plusieurs fils élèves de L. (*570*) 120, 143 s. En 360, L. lui renvoie Hyperéchius, qu'il aime comme son fils (*239*) 95,1. M. donne sa part d'héritage à H. et en est loué par L. (*239*) 145 ss. En 361, L. fait son éloge dans une lettre à Acace I, *consular. Galatiae* (*298*) 146. En 362, veut envoyer H. à Constantinople pour lui assurer un poste de sénateur en cette ville, ce que L. désapprouve (*731*) 147 s. En 363, Ecdicius I, *consular. Galatiae*, qui a amené ses fils chez L., fait son éloge à Antioche (*1359*) 150.

**Métérius** de Nicomédie, père d'un élève qui finit ses études en 355-6 (*472*) 115 s.

**Olympius VII** d'Antioche, avocat, père de Théodote III qui, après une réprimande de son père s'est enfui à Beyrouth (*1375*) 115.

**Palladius XIX** de Tyane, père de deux fils amenés en 391 à L. par Létoius VI (*1014*) 105,5 ; 137 s.

**Pappus I** de Mésopotamie, père d'Eusèbe XVII, élève en 361-362. L. le remercie pour des présents (*305*) 126 s. et l'informe des progrès de son fils (*737*) 129.

**Parnassius II** d'Ancyre. Son fils arrive à l'école en 358 et réussit son examen d'entrée (*355*) 121 s.

**Philagrius III** d'Arménie, père de plusieurs fils élèves de 359 à 362. En 358/9, a enlevé, puis rendu ses fils à L. (*89*) 123. En 359/360, L. loue le zèle de Dosithée, pédagogue des garçons (*131*) 108. En 361, L. informe Ph. du bon retour de ses fils à l'école et de leurs efforts (*681*) 128.

**Pompéianus IV** de Galatie. A envoyé ses fils à L. en 362 (*768*) 129. Les rappelle en 363 (*1345*) 129 s.

**Priscianus I**, *praeses Euphratensis*, père de Polybe. En 359/360, envoie à L. le fils de Stratonicus (*173,1*) 104,5. En 364, rappelle à lui Polybe (*1250*) 132.

**Quirinus I** de Cilicie, sophiste, puis gouverneur de Lycie, Pamphylie, Chypre, ami de L. depuis 354 (*405,10*) 160, père d'Honoratus II, 159 ss. En 354, confie H. à L. (*405,10*) 160. A perdu déjà plusieurs enfants et ne vit plus que pour Honoratus : (*535,4* en 356 ; *386,7* en 358 ; *359,4* en 358) 160 et n. 4,5. Est mort en 364 (*1303,2*) 163.

**Sabinus I**, avocat. A envoyé ses fils à L. en 364 (*1309*) 133.

**Sophronius II** de Phénicie. A envoyé son fils à L. en 360 (*199*) 124.

**Stratonicus** d'Euphratésie. A envoyé son fils à L. en 359/360 sur la recommandation de Priscianus I, *praeses* d'Euphratésie (*173*) 104,5. L. le félicite des bonnes qualités du garçon (*172*) 123 s. En 360, L. lui parle d'une joute de récitation d'Homère entre son fils et Théodote I d'Hiérapolis, ancien condisciple de L. (*187*) 124. Il lui recommande Léontius XI d'Euphratésie qui, à Antioche, a pris soin de son fils (*201*) 110 s.

### 3. *Pédagogues.*

**Dosithée**, p. du fils de Philagrius III (*131*) 108.

**Eumathius II**, p. d'Anatolius V (*41*) 108 s.

**Marcellus**, p. de Titianus (*44, 4-6*) 171.

### 4. *Professeurs.*

**Ablabius** de Galatie. Doit envoyer des élèves à L. en 391 (*1015*) 105,8.

**Acace II** de Césarée, sophiste rival de L. à Antioche. Durant l'hiver 354/5 s'essaye en vain à contrecarrer les débuts de L. à Antioche (*405*) 429 et n. 1 ; 460, 1. Farce jouée à A. par l'élève de L. Diogène entre 354 et 355 (?) (*722*) 431 s., 460,1. En 355, L. fait sa paix avec Acace (*439*) 460,1, mais celui-ci ne respecte pas les conventions (*555* : en 357) 460,1, car il cherche à enlever un élève à L. (*ib.*) 112,1 ; 462,2.

**Acace IV** de Constantinople, *grammatikos*. A envoyé des élèves à L. en 355 (*398*) 105 et n. 7.

**Arésius** de Tarse. Envoie à L. les fils d'Hiérius III de Tarse en 358 (*340,1-2*) 105,8.

**Argéius** de Pamphylie. Envoie en 391 à L. Létoius VI, fils de Factinianus (*1011*) 105,8 ; 136. Mentionné en 393 comme professeur d'un élève qui a fui chez L. (*1098*) 138 s.

**Diphilos**, *grammatikos*. Recommandé en 390 à Héraclianus, *consular. Syriae* (*969,1*) 105,7.

**Elpidius III** de Palestine. A envoyé un élève à L. en 356/7 (*546*) 105,8.

**Scylacius II**, professeur de droit à Beyrouth. A envoyé à L. le fils de Julianus VII en 364 (*1261*) 132 s.

**Stratégius III**, sophiste à Antioche en 364/5, loué par L. (*1475*) 462,4.

### 5. *Divers* [1]

**Acace I**, *consular. Galatiae* en 361. L. lui recommande Hyperéchius, fils de Maximus XII d'Ancyre (*298, 638*) 146 s.

**Alexandre III** d'Héliopolis, *consular. Syriae* en 363. L. lui recommande d'anciens élèves et l'invite à les faire parler (*838*) 96,3.

**Anatolius I** de Beyrouth, *praef. praet. Urbis*, démissionne en 355. L. lui décrit ses débuts à Antioche (*391*) 427 s. En 355 aussi, quand A. débarque à Séleucie de Piérie, L. lui dépêche Hyperéchius (*311*) 143. En 358, L. lui écrit sur l'alliance du droit et des logoi (*339*) 411 note B.

**Andronicus I**, *consular. Phoeniciae* en 361. L. lui recommande l'élève Bassus II de Damas qui est très pauvre (*175*) 106,5.

**Aristénète** de Nicomédie, ami de Libanius. Au printemps de 355, L. lui décrit ses débuts à Antioche (*405*) 428-430 ; 459, 2. En 355/6, L. prend auprès de lui la défense de l'élève Métérius de Nicomédie qui s'est attardé à Antioche (*473*) 115 s. En 356/7, L. lui dit que la curie d'Antioche, sauf trois sénateurs, lui est favorable (*504,4*) 429,4. En 393, L. lui recommande Macédonius, fils de Pélagius I (*1071*) 95,1.

**Ariston** de Cyrrhus. L. lui recommande en 363 un certain Numénius très attaché au culte des dieux (*1338*) 231 (fin de 230,6).

(1) Je n'ai pas cherché à être complet, et j'ai nommé surtout les personnages qui concernent la vie soit de Libanius soit de ses élèves.



**Bacchius** de Tarse. L. le félicite au printemps 362 d'avoir rétabli à Tarse le culte d'Artémis : (*710*) 231, (*712*) 232.

**Caesarius IV**, *comes rer. priv.* à Ancyre. En déc. 363, L. lui recommande Hyperéchius, fils de Maximus XII d'Ancyre (*1443*) 152 (voir aussi *1441*, p. 151) et Albanius, fils d'Agésilaus d'Ancyre (*1444*) 158.

**Callioplus II**, *consular. Bithyniae* en 356/7. L. lui recommande Stratégius II, fils d'Agésilaus d'Ancyre (*536*) 154.

**Celsus I** d'Antioche, *praeses Ciliciae* en 362. L. lui recommande l'élève Pandore, fils d'Euphronius de Cilicie (*743*) 106. L. le prie d'intervenir auprès d'Acace III de Tarse pour que son fils Titianus n'aille pas à Athènes (*715*) 128, 176. L. lui recommande l'« hiérophante » (ou Hiérophante) d'Antioche (*718*) 234, et Diogène d'Antioche, ancien élève (entre 354 et 360), dont il raconte la farce faite un jour à Acace II (*722*) 431 s.

**Chromatius II** de Palestine. En 361/2, L. lui recommande l'élève Bassus II (*693*) 106,5.

**Datianus**, chrétien, notaire impérial sous Constantin, haut personnage à la cour sous Constance II, bienfaiteur d'Antioche. En 355, L. le prie d'intervenir auprès de Constance II pour qu'on le laisse à Antioche (*441*) 431. En 364, L. lui peint la douleur d'Antiochus II d'Antioche à la mort de son fils Arsénius II et l'invite à lui trouver un poste (*1260*) 117 s. et 117,4.

**Decentius I**, *mag. officiorum*. En 365, L. lui recommande l'élève Maiorinus (*1510*) 110,1.

**Gaïanus**, *consular. Phoeniciae* en 363. L. lui demande de renvoyer à Antioche l'élève Théodote III, fils d'Olympius VII d'Antioche, qui s'est enfui à Beyrouth (*1375*) 115.

**Génésius** de Tarse. L. le prie en 358/9 d'intervenir en faveur du neveu de Démétrius I de Tarse (voir à ce nom) pour que la mère du garçon lui envoie de l'argent (*24*) 122.

**Héraclianus**, *consular. Syriae* en 390. L. lui recommande le grammatikos Diphilos (*969*) 105,7.

**Hiérax**, prêtre païen à Alexandréia Troas. L. le prie en 363 d'inviter les parents de l'élève Rufin à lui envoyer de l'argent (*1352*) 107.

**Hygiéinus**, médecin à Constantinople. En mars 355, L. lui décrit ses maladies et leur traitement depuis son arrivée à Antioche en 354 (*393*) 430. En 358/9, L. lui donne des nouvelles de ses cousins élèves à Antioche (*25*) 110,1.

**Hyperéchius II** d'Arménie. L. lui reproche en 365 d'avoir enlevé indûment un élève au sophiste Stratégius III d'Antioche (*1475*) 462,4.

**Iphicrate** d'Arménie. L. lui écrit en 360/1 sur les fils de Caesarius II (*248*) 125, et sur le fils d'Euthérius II (*260*) 126.

**Julianus VIII**, *peraequator* en Galatie en 363. L. lui recommande Hyperéchius (*1454*) 142 s.

**Léontius XI** d'Euphratésie. Recommandé à Stratonicus d'Euphratésie, du fils duquel il a pris soin à Antioche en 359/360 (*201*) 110 s., 124.

**Létoius I**, sénateur d'Antioche. Aide les élèves pauvres en 357 (*550, 552*) 107.

**Magnus III**, ancien élève, avocat en Phénicie. L. lui écrit en 364 sur la mort de Calliopius III, fils de Bassus I (*1141*) 119 s.

**Maximus VI**, *praeses Armeniae* en 361, puis (en 362) *consularis Galatiae*. En 359/360, L. lui recommande la mère de Létoius IV d'Arménie (*285*)

105,3. En 361, L. lui recommande Stratégius II (*287*) 114. En 362/3, L. lui recommande Pompéianus IV de Galatie, père d'un élève (*790*) 129. En 363, L. lui recommande Albanius (*833, 834*) 156 s.

**Maximus X** d'Ephèse, le philosophe néoplatonicien ami de Julien. L. l'avertit en 362 que le « philosophe » Pythiodore de Thèbes a été chargé par Julien de rétablir les cultes païens à Antioche (*694*) 230,6.

**Quirinus IV** de Pamphylie. A recommandé en 391 à Factinianus, *consular. Pamphyliae*, d'envoyer son fils Létoius VI à L. (*1013*) 104,5 ; 137.

**Séleucus** de Cilicie, païen. Au début de 362, L. lui écrit sa joie de l'avènement de Julien (*697*) 232. A l'automne de 362, il le félicite de sa nomination de grand prêtre de la province de Cilicie (*770*) 233. En 365, lorsque, sous Valens, Séleucus a été exilé dans le Pont, L. l'exhorte à reprendre courage d'après les grands exemples de l'antiquité (*1508*) 221 s.

**Spectatus** d'Antioche, notaire impérial à la cour. En 358, L. excuse auprès de lui Honoratus, fils de Quirinus I de Cilicie, qui ne peut rejoindre son poste au corps des notaires à la cour (*358, 365*) 161 s.

**Thémistius**, le philosophe néoplatonicien à Constantinople. L. lui recommande en 358 Dianius de Bithynie qui sait par cœur beaucoup des discours de Th. (*376*) 468,3.

**Thémistocle** d'Athènes, philosophe à Constantinople. En 355, L. lui dit se rappeler les *syllogoi* et *symposia* académiques de Constantinople (*406*) 440,3.

## C. NOTABILIA

### Classe


συμμορία ..... 314,2
συνουσία ..... 428 ; 456,9 ; 464,1
χορός, χορεύειν ..... 480,4
πονεῖν = faire la classe ..... 428,2
φοιτᾶν = aller en classe 183,4 ; 481,3
Auteurs lus en classe ..... 216,2
Classe le matin ..... 469
Examen d'entrée :
διακωδωνίζειν ..... 121,4
πεῖρα ..... 105,3 ; 121,4
Magie dans la classe ..... 453,1
Mobilier de la classe :
βάθρα, bancs ..104 et n. 3 ; 462,3
θρόνος, chaire .. 104 et n. 3 ; 450,1
μουσεῖον (école) ..... 183,4; 199 (suite de 198,3) ; 219,1
Vacances scolaires :
pour un enterrement ..... 481,1,2
en été.. 120 ; 123,4 ; 135 et n. 1
employées à apprendre des discours: 165 et n. 1,2 ; 172,5 ; 479,1


### Discours (λόγοι)


ἀγείρειν = convoquer à une ἐπίδειξις ..... 464,2
ἀγών, ἀγωνιεῖσθαι..... 166,1 ; 476,3
ἀκρόασις = audition d'un discours ..... 447 (fin 446,1)
ἄμιλλα (*disputatio*) ... 428 ; 480,3
Chrie ..... 444,1
Décadence des *logoi* ..... 92 ss. ; 410 note B
Déclamation (art de la). 164,3 ;173,1
διάλεξις, διατριβή ..... 430,2
ἐπίδειξις des élèves. 173,1 ; 476, 1, 3
ἐπίδειξις du maître. 446,1 ; 482, 1, 2
ἐρρωμένος εἰς τοὺς λόγους ..... 121,3
*Hiéra* et *logoi* .... 92, 229-240
κρότος (applaudissements).. 166,1
μορφαί (=σχήματα) figures de rhétorique ... 428
πονεῖν = faire des discours . 483,1
προάγων ..... 476,3
προβάλλειν = proposer un sujet de discours ..... 154,3
προεκπηδᾶν à l'audition d'un discours..... 166,4
πρόλογος ..... 428
σκέμμα = plan d'un discours. 166 ; 448,6





θέατρον = auditoire ou auditorium.. 166,3 ; 438,5 ; 482,4
Valeur éducative des *logoi*.. 133,1; 217 ss. ; 220,2


### Elèves


Age .. 105 et n. 1 ; 187,4 ; 477,1
ἀπόστασις ... 450,3 ; 457,3 ; 464,4
Bain préprandial ... 448,3 ; 477,6
Batailles entre élèves de sophistes rivaux ..... 113 ; 172,1 ; 448,1 ; 449 s. ; 468,4
Berne, berner ... 467 ss. ; 470,2
Clans (μέρις, μοῖρα) ..... 450,1
Conversion à la philosophie ..... 194 s. ; 261,1
Corrections physiques ..... 111 s.
Correspondants » des élèves 110 s.
Devoirs écrits .... 478,2 ; 489,3
διφθέρα, πῆρα ..... 468,3
Elèves morts jeunes .... 117-119
Esclave porteur des livres.. 109 ; 468, 3 ; 471,2
« Fils » spirituels de L... 95,1 ; 114
Initiation des nouveaux... 177,3
Interrogations en classe ... 121,4
Joutes scolaires ..... 127,6
Knabenliebe ..... 110,1; 198-210 ; 447,2
κρίσις = jugement critique chez l'élève ..... 482,5
Logement des élèves ..... 110,1
Mauvaise tenue des élèves.. 447 s.
ὁμιληταί = élèves ..... 105,8
Pédagogues ..... 107-109, 171, 187 et n. 2, 3 ; 462, 3, 4 ; 467 ss. ; 476 ss.
προσαγωγεῖς (racoleurs des élèves) ..... 465,3
προσαιτῆσαι (solliciter les élèves) ..... 457,2
Vertus prisées chez les élèves :
αἰδώς ..... 114,2
ἐπιείκεια..... 113 s. et 113, 1 ; 114, 1, 2
σωφροσύνη ..... 114,1
*Puer senex* ..... 152,2


### Maîtres


(ὁ) ἀντικαθήμενος, ἀντίτεχνος.. 460,1
Convention entre les maîtres. 459-466 ; 459,1
*Grammatikos* et *sophistès* .. 105,6
Honoraires de L. .... 162 et n. 7 ; 438,1 ; 447,4
Indulgence de L. ..... 114-117
προσηγορία = « titre » de professeur ..... 450,1
σοφιστής = professeur de rhétorique..... 449,4
Sous-maîtres de L..... 101 ; 104,2 ; 456 s. ; 480,1


### Varia


ἀρχών = fonctionnaire impérial ..... 481,4
Asclépios :
Panégyrique d'A. par Acace. 174,3
Temple d'A. à Aegae ... 508 Add.
Droit et latin. 92 et n. 3 ; 411 note B
δυσχεραίνειν = haïr ..... 491,1
ἔθνος = catégorie sociale ... 454,1
γράμματα (ἐπιστολήν, λόγον) αἰδεῖσθαι (τιμᾶν).... 151,4 ; 162,5 ; 459,3
Ἑλληνικόν ἐστι .... 220-223 ; 465,1
Liturgies.. 201 et n. 3 ; 485, 1, 2,; 487, 1, 2
Locutions proverbiales chez L. :
(La) belette se tait .. 233 et n. 5
Cheveux blancs d'Erginos 152, 2, 162
En meilleure santé que Crotone ..... 161
(Le) médecin Acésias ..... 164,4
*Méson* de Corinthe à Sicyone. 157,1
Or colophonien ..... 30,2
λύειν ζώνας ..... 149,4
τὰ παιδικά (emploi métaphorique de) ..... 154,4
φύλλα = *folia*, feuilles d'un livre ..... 448 ; 510 Add.
πολιτεύεσθαι ..... 156,1 ; 481,2
Secrétaires impériaux ..... 92 ; 410 note B
Spectacles :
Attrait des ..... 113 ; 487
Claque aux ..... 228 s.
στρατιωτής = employé civil ..... 465,5 ; 477,2
στρατιωτής = terme d'injure ..... 198,3 ; 455,5
σύλλογοι = colloques académiques ..... 440,3
Tachygraphie .... 92 et n. 3 ; 106,4 ; 162,2 ; 410 note B

II

# INDEX DE THÉODORET

## A. TEXTES


*Histoire Ecclésiastique*

*H.E.* (date de) ..... 246
(suite de 245,1)
I. 22,3 ..... 248,2
III. 19,1 ss. ..... 314,3
23 ..... 231
IV. 11,5 ..... 314,2
13,2-3 ..... 247,3
24,2-4 .... 186, 2 ; 234, 1 ; 271
26,1-6 ..... 25,2 ; 46 ; 272 s.
27,1 ..... 273,2
27,1-5 ..... 249,2
28,1 ..... 252,7
28,1-3 ..... 276 et n. 3
V. 4-5 ..... 247,3
6,1-7,3 ..... 255,2
17-18 ..... 285,4
18, 16 ..... 285,4
20 ..... 285-287
20, 3 et 10 ..... 285,4
21, 5-15 ..... 253,5
23 ..... 288,3
23,8 ..... 288
23, 9-10 ..... 256,5
27, 2-3 ..... 253,4
35, 2 ss. ..... 282,2
40,1 ..... 182

*Historia Religiosa*

*H. R.* (date de) ..... 245,1

**Prologue**

1292 A/B ..... 246,1
1293 A ..... 246,1

**I. (Jacques de Nisibe)**

1293 B ..... 246,2

II. **(Julien Sabas)** ... 247-252
1305 C/D ..... 250,3
1309 C/D ..... 247
1313 B/C ..... 247, 250, 311
1313 C ..... 245,1
1316 B/C ..... 250,3
1316 D/1317 A ..... 250,3
1317 B/1321 D ..... 249-251
1317 C 4 s. ..... 271,3
1317 C 7 ..... 268,3
1320 C 12 ..... 250,3
1320 C/1321 A ..... 250, 3 ; 251
1321 A 10/D 6 ..... 251 s.
1321 C 13 ..... 249,3
1321 D ..... 250,3
1321 D/1322 C ..... 252
1324 B ..... 247,5

III. **(Marcianus)** ..... 252-257
1324 D ..... 252
1325 B/C ..... 316
1325 C ..... 252
1325 C 13 s. ..... 311
1325 C/D ..... 253
1325 D ..... 269,1 ; 389,2
1325 D 6 s. ..... 312
1325 D 9/11 ..... 311
1325 D 11 s. ..... 312
1325 D/1328 A ..... 253
1328 A 6 ..... 319
1328 A 6/13 ..... 319
1328 A 9 ..... 309,1
1328 A/B ..... 319
1328 B 2, 4 s. ..... 311
1328 B 3 ..... 319
1331 A/B ..... 253
1332 A/D ..... 254
1333 A/B, C ..... 302,2
1336 B/D ..... 254
1336 D/1337 B ..... 254
1337 B ..... 293





1337 B 9 s. ..... 311
1337 C 2/5 ..... 312

IV. **(Eusèbe I)** ..... 257-262

1340 B/C ..... 257 et n. 3
1340 C/D ..... 258
1340 D ..... 269, 3; 293,4 ; 389, 1,2
1340 D 1 s. ..... 258,2
1340 D 9 s. ..... 258, 312
1340 D 11 s. ..... 259, 312
1340 D/1344 A ..... 312
1341 A 2 ..... 259
1341 A 4 ..... 296,3
1341 A 5 ..... 258
1341 A 9 s., 11 ..... 258,4
1341 A 11/16 ..... 258 s.
1341 A/B ..... 296
1341 B ..... 307
1341 B 1 ..... 296,3
1341 B 7 s. ..... 259
1341 B/1344 A ..... 259 et n. 3
1344 A ..... 296
1344 A 9 ..... 260,2
1344 B ..... 293, 316 s.
1344 B 7 s. ..... 316,2
1344 B 10 s. ..... 322
1344 C/D ..... 293,4
1344 D ..... 247,5 ; 293
1344 D/1345 B ..... 293 et n. 4
1345 B 8 ..... 259,5
1345 C 1/6 ..... 311, 312
1345 C 4 s. ..... 260 et n. 2
1345 C 9 ..... 260,1
1345 C 10/D 2 ..... 312
1345 C 13 ..... 260,2
1345 D ..... 260
1345 D 6/1348 A 3 ..... 312
1345 D 9 ..... 260,3
1348 A ..... 269,1 ; 389,2
1348 A 2/1349 A 2 ..... 260 s.
1348 A 9/11 ..... 312
1348 A 10, B ..... 320,6
1349 B 4 ss. ..... 262
1349 B 5 ..... 269,1
1349 C 11/13 ..... 312
1349 C 15 ..... 262
1349 D 1 ss. ..... 260,3 ; 312
1349 D/1352 A ..... 262
1352 A ..... 293 s.
1352 A 12 ..... 262,3
1352 A 12/B 1 ..... 312
1352 A 13 ..... 276,3
1352 B 2 ..... 269,1
1352 B 5 ..... 312

V. **(Publius)**

1352 B 13 ..... 313
1353 A/1356 A ..... 317 s.
1353 A 1 ..... 319
1353 A 2 ..... 313
1353 A 4/B 7 ..... 313
1353 B 7/9 ..... 319, 327
1353 B 7/C 12 ..... 313
1353 C 12/D 8 ..... 313
1353 D 11/1356 A 1 ..... 313
1356 A 1 s. ..... 313
1356 A 10 ..... 313
1356 B 3 ..... 313
1356 C 11 s., 14 ..... 313
1356 D 2 ..... 314
1357 A ..... 318
1357 A 1 ..... 313
1357 A 5 ..... 314
1357 A 9 ..... 313,3
1357 A 11 ..... 314
1357 A/B ..... 354,3

VI. **(Syméon I)**

1357 B 11 ..... 354,3
1357 C 4 ..... 263
1357 D 7 s. ..... 292
1360 A 9 ..... 263,1
1360 B 6 ss. ..... 263
1360 B 10 ss. ..... 263,2
1360 C 11 ..... 263
1360 D ..... 292
1360 D 10, 11/14 ..... 263
1361 A/C ..... 292
1361 B 1 s. ..... 399,6 ; 495,1
1364 C 5 s. ..... 263,3
1364 C 7/9, 10 ..... 314
1364 C 13 s. ..... 263,3
1364 D ..... 292
1364 D 7 s. ..... 314

VII. **(Palladius)**

1364 D/1365 A ..... 264
1365 A 1 s. ..... 314
1365 A 7 s. ..... 264
1365 D 6 ..... 314
1365 D 7 ..... 314 ; 315,2

VIII. **(Aphraate)** ..... 267-276

1368 A/B ..... 267
1368 B ..... 296
1368 B 10 ..... 267
1368 B 11 ..... 269,1 ; 316,1
1368 B 11/1369 A 4 ..... 268 s.
1368 B/C ..... 291,5
1368 D 9 ..... 319

1368 D 10, 13 ..... 269,1
1369 A 4 ss. ..... 268
1369 A 4 s., 7 ..... 269
1369 B ..... 270
1369 B 3 ..... 268
1369 C 1/12 ..... 270
1369 C 3 ..... 270
1369 C 4,5 ..... 269
1369 C 13 ss. ..... 268,3
1369 D 1 ..... 268,3
1369 D 5 ss., 8 ..... 270
1369 D 9 s. ..... 268
1372 A 1 ss. ..... 271
1372 A 2 ..... 271,3
1372 A 4 ss. ..... 270
1372 B 4/6 ..... 271
1372 C 13 ..... 272
1372 D 1, 2/8, 10 ss. ..... 272
1373 A/B ..... 272
1373 C 1 ..... 273,1
1376 A/C ..... 273 s.
1377 B 10/C 1 ..... 267
1377 B 11 ..... 268,3

IX. (Pierre) ..... 276-280

1377 D 1/2 ..... 280
1380 C 1/2 ..... 277
1380 C 8 ..... 266,1 ; 277,1
1380 C 9/11 ..... 277,2
1380 D 2/8 ..... 277
1380 D 8/1384 B 12 ..... 277-279
1384 B 13/D 11 ..... 279
1384 C 10 s. ..... 281,3
1384 D 11/1385 B 5 ..... 279
1385 B 5 s. ..... 279
1385 B 9/1388 A 2 ..... 279
1385 B 10, 12 s., 13/15 .... 314
1388 A 2/B 12 ..... 280
1388 B 14/C 14 ..... 280

X. (Théodose) ..... 264-265

1388 D 2/1389 A 1 ..... 315
1388 D 2 ..... 315 et n. 4
1388 D 3 s. ..... 265
1389 A ..... 292, 294
1389 D 9 ss. ..... 320,6
1392 A 3/7 ..... 265
1392 A 15/B 3 ..... 265
1392 B 13 s. ..... 315 et n. 2
1392 B/C ..... 315,1
1392 D 9 s. ..... 265
1393 A 3 s. ..... 265
1393 A 5/8 ..... 265,4
1393 A 7 ..... 276,2
1393 A 8 ss. ..... 265, 315
1393 A 13/15 ..... 315
1393 B 1 ss. ..... 315
1393 B 9 ss. ..... 318

XI. (Romanus) ..... 266

1393 B 13 ..... 266,1
1393 C ..... 292
1396 A ..... 293

XII. (Zénon) ..... 280-282

1396 B 13 ss. ..... 281
1396 B 14 s. ..... 281,2
1396 C 1 s. ..... 277, 281
1396 C 8/1397 D 5 ..... 281 s.
1397 A 14 s. ..... 281
1397 B 8 ..... 282
1400 A 5/B 6 ..... 282

XIII. (Macédonius) .. 282-289

1400 B 13/C 5 ..... 283
1400 C 8 s. ..... 283
1400 D 2/1401 A 6 ..... 283
1400 D 9/13 ..... 277
1401 A 1 ..... 266,1
1401 A 6/C 3 ..... 283
1401 B 9 ..... 283,2
1401 C 6/1404 A 3 ..... 288 s.
1401 C 14 ..... 291
1401 D 1 s. ..... 289
1404 B 11/1405 A 2 ..... 285,4
1404 D 1 s. ..... 287,1
1404 D 7 s. ..... 288
1405 A 1 ..... 287
1405 A/B ..... 307,1
1405 A 2/1408 D 5 ..... 284,2
1408 D 7/1409 D 12 ..... 284 s.
1409 B 5 s. ..... 284,1
1409 C 1 ..... 289
1409 D 3/5 ..... 285,1
1412 A 9 s. ..... 276,2 ; 289

XIV. (Maisymas)

1412 B 1/4 ..... 276 et n. 4
1412 B 11 ..... 276,3
1412 C ..... 292

XV. (Acépsimas)

1413 D ..... 296
1416 A ..... 294 ; 297,1

XVI. (Marôn)

1417 B/C ..... 299
1420 A ..... 245,1
1420 A 1/3 ..... 316,1



XVII. (Abrahamès)

1420 B ..... 354,3
1420 C 1, 12 ..... 315
1420 D 3 ss. ..... 315
1421 C 3/5, 6 s. ..... 315
1424 C 15 s. ..... 291

XVIII. (Eusèbe II)

1425 B 10 ss. ..... 316
1425 B/C ..... 297 ; 326
1425 C/D ..... 294,2
1425 D ..... 297
1426 D/1428 A ..... 297
1428 A/B ..... 297
1428 B 2 ..... 326
1428 B 3 ..... 314,2; 316
1428 B 4/6 ..... 327

XIX. (Salamanès)

1428 C ..... 354,3
1428 C/D ..... 297
1428 D/1429 A ..... 297
1429 B, C ..... 297
1429 D/1430 A ..... 297

XX. (Maris)

1430 A ..... 245,1

XXI. (Jacques I)

1432 A/B ..... 246,3
1432 C ..... 245,1
1432 C 14 ..... 294,3
1432 C/D ..... 299
1433 A ..... 245,1
1433 B ss. ..... 294
1433 B/1440 A ..... 300-303
1436 B/C ..... 294
1437 B 7 ..... 301,3
1437 D 7 ..... 302,4
1449 C/1452 C ..... 296
1452 A 10/B 13 ..... 296,2
1452 C ..... 354

XXII. (Limnaius)

1452 D/1453 A ..... 303
1453 B ..... 245,1 ; 299
1453 B/C ..... 303
1456 B/C ..... 303, 316

XXIII (Jean)

1456 C ..... 245,1 ; 303
1456 D ..... 294, 304
1457 A ..... 245,1
1457 A 7 s. ..... 304

XXIV. (Zébinas et Polychronius)

1457 B/D ..... 304
1457 C/D ..... 245,1
1457 D 6 ss. ..... 304
1458 A ..... 304
1460 A/D ..... 304 s.
1460 B 1 ss. ..... 269,1; 319
1460 D/1461 A ..... 294
1461 C ..... 245,1
1464 A ..... 245,1

XXV. (Asclépius et Jacques II)

1464 B/C ..... 245,1
1464 C ..... 245,1 ; 297

XXVI. (Syméon II Stylite)

1464 D/1484 C (analyse) . 348-357
(traduction) ..... 388-401
1468 A 4 s. ..... 315,1
1468 A 11 s. ..... 312
1468 B 3, 10 s. ..... 312
1468 B 13/C 1 ..... 312
1469 B/D ..... 309
1469 D 2/7 ..... 313, 318 s.
1469 D 11 s. ..... 309,3
1472 B/C ..... 292, 309
1472 C/D ..... 309
1473 A ..... 309
1473 A/B ..... 310
1480 C 10/14 ..... 284,1

XXVII. (Baradate)

1484 D/1485 B ..... 294 s.
1485 A 2 ..... 294,3
1485 A 13 ..... 295,2
1485 B/D ..... 295 s.
1485 C ..... 295,4
1485 D ..... 296,1

XXVIII. (Thalélaius)

1488 A ..... 292,1 ; 308
1488 C ..... 308
1488 C/D ..... 295,3
1488 D 8 s. ..... 292,2
1488 D 13 ..... 309,3

XXIX. (Marana et Kyra)

1489 D 9 ss. ..... 305 et n. 1
1492 A ..... 305
1492 A 5 ..... 246 (fin 245,1)
1492 C ..... 306

XXX. (Domnina)

1493 A ..... 307
1493 C 9 ss. ..... 314,3

# B. NOMS DE PERSONNES


### Evêques

**Acace**, moine à Gindarus, év. de *Bérée* ..... 311
Informateur de Th. ..... 245,1 ; 247 et n. 5 ; 252 s. ; 293 et n. 4
Ambassade chez Julien Sabas ..... 250
Ambassade à Rome pour Flavien ..... 256,4
*Sacra* de Théodose II à Acace ..... 418 s.
**Alexandre**, év. *d'Antioche*. 282,2
**Alexandre**, év. d'*Hiérapolis*
Lettre de Th. à A. ..... 420 s.
Lettre d'A. à Th. ..... 422 s.
**Diodore**, prêtre d'Antioche puis év. de *Tarse* ..... 181-183 ; 248 ss. ; 270, 271 s.
**Euloge**, év. d'*Edesse* ..... 247,3
**Eusèbe**, év. d'*Ancyre* ..... 245,1
**Eusèbe**, év. de *Chalcis*. 247,3 ; 253
**Eusèbe**, év. de *Samosate*.. 247,3
**Eustathe**, év. d'*Antioche* .. 248
**Euzoius**, év. arien d'*Antioche* ..... 255
**Evagrius**, successeur de Paulin à *Antioche* ..... 256
**Flavien**, prêtre puis évêque d'*Antioche* ..... 248 ss. ; 255-257 ; 270, 271 s., 288, 314,2
**Isidore**, év. de *Cyrrhus*. 247,3 ; 253
**Lucifer**, év. de *Cagliari* ... 249
**Marcellus**, év. d'*Apamée*.. 253,5
**Mélèce**, év. d'*Antioche*.... 247,3 ; 248 ss ; 255, 267
**Paulin**, prêtre, puis év. d'*Antioche* ..... 248 s., 255, 256
**Théodote**, év. d'*Antioche* .... 296
**Théodote**, év. d'*Hiérapolis* ..... 247,3 ; 253
**Vital**, év. apollinariste d'*Antioche*..... 253,5

### Hérétiques

**Astérius** ..... 252 et n. 3
**Euchites** ..... 314,2
**Marcionites** ..... 245,1

### Moines (1)

**Abbâ**, successeur de David au 1er couvent de Téléda. 260, 262, 312
Chaînes d'A. ..... 293 s.
**Abibion**, disciple d'Eusèbe I, fondateur du 2e couvent de Téléda ..... 312
**Abraam**, ermite du désert de Chalcis, refuse la date de Pâques ..... 254
**Abraam**, du monastère d'Imma, fondateur du couvent de Paratomos .. 314
**Abraamès**, ermite de Cyrrhestique, évêque de Carrhae ..... 291, 315
**Acépsimas**, reclus de Cyrrhestique ..... 296 s.
**Adelphius**, moine Euchite, ramené à l'orthodoxie par Flavien ..... 314,2
**Agapet**, disciple de Marcianus, fondateur de 2 monastères à Nikertai. 252 s., 311, 316
Ev. d'Apamée .....253 et n. 5
Chaînes d'A .....293, 311
**Agrippa**, disciple de Julien Sabas à Gindarus, puis moine du 1er couvent de Téléda ..... 260, 311, 312
higoumène après Eusèbe I. 312
a pour successeurs David, puis Abbâ ..... 312
**Ammianus**, fondateur du 1er couvent de Téléda... 258, 259, 312
**Aphraate** ... 249,2 ; 250 ; 267-276
arrivée à Antioche ..... 268 s.
A. et Anthémius ..... 269 s.
A. et Théodoret ..... 268
A. et Valens ..... 272-276
doit apprendre le grec. 291 et n. 1
reclus ..... 296
sans compagnon ..... 319
**Aphthonius**, higoumène du couvent syriaque de Publius à Zeugma ..... 314
év. de Zeugma ..... 314
**Asclépius**, ermite de Cyrrhestique ..... 245,1
**Astérius**, disciple de Julien Sabas, fondateur du couvent de Gindarus.. 247, 250, 311
**Avitus**, visite Marcianus. 302, 2, 4


(1) Voir aussi Index suivant s. v. *Cyrrhestique (ermitages de)*.




**Baradate**, hypèthre... 294, 420
cage de B..... 295 s.
**Basilius**, disciple de Marcianus, fondateur du couvent de Séleucobélus. 258,3 ; 312
**Bassus** le périodeute..... 313, 349, 391 et n. 3
règle du couvent de B... 318 s.
**Damien** de Cyrrhestique, compagnon de Polychronius ..... 305
**Daniel**, compagnon de Pierre sur le Silpius..... 277
**David**, successeur d'Agrippa au 1er couvent de Téléda..... 260 s., 312
**Eusèbe**, disciple de Marcianus ..... 252, 293, 311
higoumène du couvent du désert de Chalcis ..... 311
compagnon d'Agapet dont il porte les chaînes de fer. 293, 311
**Eusèbe I** ..... 257-262
disciple de Marianus, reclus ..... 258, 296
successeur d'Ammianus au 1er couvent de Téléda... 259
maître d'Agrippa et Jacques de Perse ..... 259 s., 312
chaînes d'E. ..... 293 et n. 4
sa règle au couvent de Téléda ..... 316 s.
**Eusèbe II**, reclus de Cyrrhestique ... 297, 315 s., 326 s.
**Eusébonas**, disciple d'Eusèbe I, fondateur du 2e couvent de Téléda ..... 312
**Héliodore**, higoumène du 2e couvent de Téléda. 312, 349, 494-496
**Helladius**, successeur de Théodore au couvent d'Antioche, puis év. de Tarse ..... 265, 315
a pour successeur Romulus ..... 265, 315
**Jacques de Perse**, disciple de Julien Sabas à Gindarus, puis moine du 1er couvent de Téléda..... 259 s. 311, 312
**Jacques I** de Cyrrhestique, disciple de Marôn et de Zébinas ..... 245,1 ; 263,1 ; 304, 420
hypèthre..... 299-303
chaînes de J. ..... 294
silence de J. ..... 306
**Jacques II**, reclus de Cyrrhastique ..... 297 et n. 2
**Jean** de Cyrrhestique .... 245,1
hypèthre ..... 303 s.
chaînes de J. ..... 294
**Julien Sabas** d'Osrhoène. 247-252
venue à Antioche ..... 250 ss.
manque de culture ..... 291
maître d'Agrippa et de Jacques de Perse qui passent chez Eusèbe I ..... 259 s.
**Limnaius** de Cyrrhestique, disciple de Thalassius, puis de Marôn ..... 245,1 ; 299
hypèthre ..... 303
**Macédonius**, ermite du Silpius ..... 240,2 277 ; 282-289;
M. et Théodoret .... 283-285
M. et l'empereur Théodose I ..... 285-288
simplicité de M. ... 288 s., 291
**Maisymas**, ermite de Cyrrhestique ..... 292
crasse de M. ..... 292
**Malchus**, ermite du Silpius. 276
**Marcianus** de Cyrrhus .. 252-257
ermite dans le désert de Chalcis .. 252 et n. 7, 254, 257
maître d'Eusèbe, fondateur du couvent du désert de Chalcis ..... 252 s.
maître d'Agapet et Syméon, fondateurs des couvents de Nikertai..... 252 s.
maître de Basilius, fondateur du couvent de Séleucobélus ..... 253,3
chapelles en l'honneur de M. ..... 254
charité fraternelle de M. 302,4
règle de M. à Nikertai ..... 253, 316, 319
**Marianus**, reclus, oncle d'Eusèbe I ..... 258
**Maris**, reclus de Cyrrhestique ..... 298
**Marôn** de Cyrrhestique. 245,1; 263,1
fondateur de la vie hypèthre ..... 299
maître de Jacques I et de Limnaius ..... 299 ss.
**Marôsas**, moine du 1er couvent de Téléda, maître

d'Abbâ ..... 262, 312
**Moyse**, ermite du Silpius.. 276
**Olympius**, assistant de David au 1er couvent de Téléda ..... 261
**Palladius**, reclus à Imma. 263 s.
ermitage de P. devenu couvent ..... 314
**Pierre le Galate**, ermite du Silpius ..... 276, 277-280
P. et Théodoret ..... 277
P. et la mère de Th..... 277 ss.
**Pierre l'Egyptien**, ermite du Silpius ..... 276
**Polychronius** de Cyrrhestique, disciple de Zébinas. 245,1
hypèthre ..... 304 s.
ami de Jacques I .... 302 et n. 1
n'admet que 2 compagnons ..... 319
pénitences de P. ..... 294
**Publius** de Zeugma ..... 313 s.
fondateur du couvent grec de Z. ..... 313 s.
fondateur du couvent syriaque de Z. ..... 314
règle de ces couvents.... 317 s., 319, 327
**Romanus**, ermite du Silpius ..... 266
chaînes de R. ..... 293
crasse de R. ..... 292
**Romulus**, successeur d'Helladius au couvent de Théodose à Antioche .... 265, 315
**Salamanès**, reclus de Capersanâ ..... 297 s.
**Sévère**, ermite du Silpius.. 276
**Syméon**, higoumène d'un des couvents d'Agapet à Nikertai. 253 et n. 1, 311 et n. 2
**Syméon I**, reclus, puis fondateur d'un couvent sur l'Amanus... 262 s., 263, 2, 3
crasse de S. ..... 292
**Syméon II Stylite**..... 292, 309 s., 312 s., 325 et n. 2, 347 ss., 387 ss., 418 ss., 493 ss.
**Thalélaius** de Gabala .... 291 ss.
cage de Th. ... 295,3 ; 308 s.
larmes de Th. ..... 307
**Théodose** de Rhosus, fondateur du couvent de Rhosus 264 et n. 1; 265, 315 et n. 4
fondateur d'un couvent à Antioche ..... 265, 315
où il a pour successeur Helladius ..... 265, 315
chaînes de Th. ..... 294
crasse de Th. ..... 292
règle de Th. à Rhosus.... 318
**Zébinas** de Cyrrhestique. 245,1 ; 304
maître de Jacques I et de Polychronius ..... 304
**Zénon** du Pont, ermite du Silpius ..... 276, 277, 280-282
Z. et Théodoret ..... 280 ss.

### Nonnes

Nonnes à Antioche .... 314 et n. 3
**Domnina**, n. de Cyrrhestique ..... 307
larmes de D. ..... 307
**Kyra**, n. près de Bérée.... 305
hypèthre ..... 305 s.
chaînes de K. ..... 305
**Marana**, n. près de Bérée.. 305
hypèthre ..... 305 s.
chaînes de M. ..... 305
**Publia**, n. à Antioche .. 314 et n.3

## C. COUVENTS ET ERMITAGES NOMMÉS PAR THÉODORET

**Amanus**
ermitage de Syméon I.. 263
2 couvents de Syméon I. 314
**Antioche**
ermitage « devant la ville» d'Aphraate ..... 268 s.
couvent de Théodose... 265, 315 et n. 1
(higoumènes : Théodose, Helladius, Romulus) .... 265
couvents de femmes... 314 et n. 3
**ermitages du Silpius** .... 276
de Pierre ..... 276 s.
de Macédonius ..... 277, 283
de Romanus ..... 266
de Zénon ..... 277, 281 s.
(renommée de ces ermites). 279, 281 et n. 3
(couvents du S. vus par Chrysostome) ..... 329 ss



**Bérée** (région de)
Kyra et Marana ..... 305 s.
**Capersanâ**
ermitage de Salamanès.. 297 s.
**Cyrrhestique** (ermitages de)
Acépsimas ..... 296
Antiochus ..... 304
Antonin ..... 304
Asclépius ..... 245,1
Damien, disc. de Polychronius ..... 305
Eusèbe II ..... 296,2 ; 297
Jacques I ..... 245,1 ; 299-303
Jacques II ..... 297 et n. 2
Jean ..... 245,1 ; 303 s.
Limnaius .... 245,1 ; 299, 303
Maris ..... 298, 299
Marôn ..... 245,1 ; 299
Moyse ..... 304
Polychronius ..... 245,1 ; 304 s.
Zébinas ..... 245,1 ; 304
(reclus de Cyrrhestique). 296-299
(hypèthres de Cyrrhestique) ..... 299-305
**Désert de Chalcis**
ermitage de Marcianus... 252 et n. 7, 254, 257
couvent d'Eusèbe ..... 311
**Djebel Barakat**
ermitage d'Eusèbe I 258, 259, 296
**Edesse**
ermitage d'Aphraate. 250,3; 296
**Gabala**
ermitage de Thalélaius. 292, 308
**Gindarus**
couvent d'Astérius. 247 et n. 2, 311
**Imma**
ermitage de Palladius. 262, 264
devenu couvent ..... 314
**Liban**
couvent d'Abraamès .... 315
**Necheile**
couvent de Marôsas.... 312
**Nikertai** (près d'Apamée)
couvent d'Agapet ... 252 s., 311
couvent de Syméon.. 253, 311
**Paratomos**
couvent d'Abraam ..... 314
**Rhosus**
couvents de Théodose. 264 et n. 1, 265, 315 et n. 4
**Séleucobelus**
couvent de Basilius. 252,3 ; 312
**Téléda**
1er *couvent, fondé par Ammianus* ..... 258 et n. 1, 3
higoumènes : Eusèbe I. 259, 312
Agrippa ..... 260, 312
David ..... 260, 312
Abbâ ..... 260, 261, 312
filiales de ce couvent... 312
2e *couvent, fondé par Eusébonas et Abibion*..... 312
habité par Syméon II au temps d'Héliodore ..... 312, 349, 494-496
**Tel-neshin**
couvent de Maris ..... 312 s.
couvent de Bassus ..... 313
**Zeugma**
couvent grec de Publius. 313
(hig. : Publius, Théotecnus, Théodotus, Théotecnus, Grégorius) ..... 313
couvent syriaque de Publius ..... 314
(hig. : Publius, Aphthonius) ..... 314

# III

# NOTABILIA POTIORA


Amanus (Isauriens sur l') .. 265
Ambassades entre Valens et Sapor II ..... 268

**Antioche**

Description d'A. ..... 23-61
Acropole ..... 282 et n. 1
Cultes païens à A. sous Valens ... 186,2 ; 234,1 ; 271
Eglise de Kaoussié ..... 414 s.
Eglise de S. Cassien ... 386 et n. 2
Eglise des S. Martyrs. 265 et n. 4, 276 et n. 2, 289 et n. 1,
Grande Eglise. 248, 271 ; 386,2
Gymnase Militaire... 249 et n. 3, 251, 271 et n. 3, 272
Isauriens à A. ..... 282 et n. 1
Palais impérial. 25,2 ; 45 s., 251, 272
Révolte de 387 à A..... 285 ss.
Silpius séjour des moines .. 266, 276, 326, 329 ss.

**Christiana**

Adorateurs des tombes (chrétiens) ..... 81,1 ; 235,1
Bible apprise par cœur..... 213,1
*Campenses* ..... 249,3
Condamnation du mariage. 184,1 ; 212, 215
Date de la fête de Pâques. 254 et n. 3
εἰρήνην δοῦναι ..... 504,4
εὐλογία ..... 265 ; 375,1 ; 506,5
Images de Mélèce ..... 248,7
Images de Syméon Stylite. 264,1
Images de Théodose de Rhosus ..... 264,1
Lecteurs (âge des) ..... 67 ; 210, 2 ; 280 s. ; 280,3
Martyrs perses (culte des). 304,1
« Nourrissons de la piété ». 268,3
ὠφέλεια « édification » ..... 301,3
παραμονάριος ..... 375,5

PÉLERINAGES

au Sinaï... 250 ; 263,2 ; 292
à Sainte Thècle .... 306 et n. 1
à Syméon Stylite ..... 351 ss.
Périodeute ..... 391,3 et *Add.*
προσμονάριος 352; 375,5; 498,1; *Add.*
προσομιλεῖν θεῷ ..... 316,2 ; 322
θεῖα μυστήρια (Eucharistie).. 392,2; 395,2

**Hagiographica**

Finales des récits hagiographiques ..... 381 s.
« Légende » de Syméon Stylite ..... 351-357
Liberté des copistes dans l'h. 377 et *Add.*
Méthode dans l'hag. ..... 362 s., 365-368, 377 ss.

**Littérature monastique**

Cassien, *Coll.* ..... 189 s.
Cassien, *de inst. coen.* 185,2 ; 190 s.
Cyrille de Scythopolis .... 187,1 ; 280 et n. 1, 2 ; 281,1 ; 384 s.; 389,4
*Hist. mon. in Aegypto*..... 189 ; 257,3 ; 262,3 ; 263,2 ; 293 et n. 1, 2 ; 301,2 ; 302,2, 3 ; 320,6 ; 323-325 ; 350,2 ; 378, 381, 399,2.
S. Jérôme, *ep.* 5..... 415
6 ..... 415 s.
7 ..... 416
14 ..... 193,1 ; 416
15-17 ..... 416-418
54 ..... 212 ; 342,2
58 ..... 342,2





107 ..... 213 et n. 1
Pallade, *H. Laus.* ... 320,6 ; 324 s.
*V. Jo. Chrys.* ..... 191,2
*Pré Spirituel* ..... 187,2 ; 264,1 ; 276,3 ; 315,4
*Regula S. Benedi.* 185,2 ; 191 et n. 4
*Regula S. Pachomii*..... 190 ; 320,6 ; 323
*Vie d'Alexandre l'Acémète.* 304,1
*Vie de S. Daniel Stylite*.... 249,2 ; 294,3 ; 313,1 ; 320,6 ; 355 s. ; 384 ; 394,4
*Vie de S. Hypatius* ..... 384
*Vie de S. Jean l'Aumônier*.. 301,3; 320,6 ; 378, 381
*Vita Iª S. Pachomii* ..... 254,2 ; 260,1 ; 323 s. ; 328,1 ; 353 et n. 3 ; 372 et n. 1, 382,3
*Vie copte de S. Pachôme*... 328,1 ; 372 et n. 2
*Vie de S. Pierre d'Atroa*... 385
*Vie de S. Spyridon*..... 381 et n. 2
*Vie grecque de Syméon.* 370-387, 493-506
*Vie syriaque de Syméon.* 325 et n. 2, 354 s., 357-370

**Moines**

Moine comparé au sage. 184,1 ; 194 s. ; 261,1 ; 274-276
— destructeur des temples. 237 s.
— γέρων..... 329
— et gymnosophiste ..... 295,1
— — prince ... 249,2 ; 272 s., 274-276 ; 285-287
— être démonique. 399,6 ; 495, 1, 2
— hypèthre ..... 295,4 ; 299 ss.
— ignorant le grec. 287,1 ; 288 s. ; 291 s.
— *miles Christi* ... 185,2 ; 191 ; 193
— précepteur ..... 187,2
— reclus ..... 295-298
— thaumaturge ..... 263,1 ; 264,1 ; 273 s., 279 s., 284, 307,1 ; 350 ; 360,1 ; 361-363 ; 372 s.
— vu par Julien ..... 84,1
— — — Libanius... 235, 237 ss.

GENRE DE VIE

Chaînes de fer ..... 259,4; 293 s., 305
Crasse ..... 292 s.
Imperturbabilité ..... 261,1
Paix ..... 345,1
*Parrhèsia* ..... 274 s., 287
Pénitences ..... 293 ss
φιλοσοφία vie monastique .. 257,3 ; 296,1 ; 296,1 ; 399,4
Silence perpétuel ..... 303 et n. 1

LOGEMENT

ἐν ἀλλοτρίῳ οἰκιδίῳ (τάφῳ) . 266,1 ; 277,1 ; 283 et n. 1
θριγκίον 295,2 ; 297, 303, 326, 393,1
καλύβη, καλύβιον ..... 262 ; 269,1 ; 303 ; 317,1 ; 326
καταγώγιον ..... 319
οἴκημα ..... 296,3
οἰκίδιον ..... 266,1
οἰκίσκος ..... 259,1; 295 ; 296,3 ; 303, 317
σκηνή ..... 294,3
τάφος ..... 277 et n. 1,2
Cellule individuelle .... 322-328
Compagnon de cellule .... 268 ; 269,1 ; 277, 316, 319
Porte bouchée par de la glaise ..... 296,3 ; 297 ; 392,1

NOURRITURE

Jeûne ..... 302 et n. 2, 3, 4
— objet d'émulation .... 302,4
Nourriture non cuite . 342,2; 397,1
— offerte par Dieu ..... 263,2
— végétarienne .... 342,2 ; 397,1
Eucharistie seule — ..... 399,2

RÈGLE

Probation du moine ..... 190,3
Règles monastiques
de Bassus ..... 318 s.
d'Eusèbe I ..... 316 s., 322
de Marcianus ..... 316
de Publius ..... 317 s.
de Théodose ..... 318
Vocation monastique .... 189-192

STYLITISME

*Mandra* de Syméon ..... 351,1 ; 352,2 ; 497,1 ; 498,6 ; 503,4
Miracles de S. au moyen d'eau bénite et de terre. 361 s. ; 498,5
Robe de peau de S..... 394,3
Stylitisme (origines du). 307-310 ; 310,1

MORT ET FUNÉRAILLES

Bonne odeur du mort .... 374,2
Enterrement secret ..... 254,1
ὁμόσκηνος ..... 265,4
Supérieur mourant désignant son successeur ..... 260,1
τελειοῦσθαι *mori* ..... 343,1

**Monastère**

Monastère école ..... 188 ss.; 188,1 ; 209 s. ; 209,2 ; 210,2
— συμμορία ..... 314 et n. 2
— φροντιστήριον φιλοσοφίας 269,1; 381,2
hôtellerie du monastère : ξενία, ξενίδιον, ξένιον, ξενοδοχεῖον . 320,6
mulets du monastère ..... 392,4

**Philologica**

ἄνδραν p. ἄνδρα ..... 505,7
ἀφανίζειν *inquinare* ..... 499,4
βασμίς ..... 504,12
βωβάομαι, βωβός ..... 506,1
δηλόω ..... 497,6 ; 501,8
δία ..... 390,3 ; 502,1
διαπονηθείς « irrité » ..... 505,1
ἐάν ἀκούσῃς = impératif .... 502,5
εἴ τις = ὅστις = ὅς ..... 499,5
εἰς τό et v. fin. ..... 504,2
ἐξ ἐπιθυμίας = ἐπιθυμητικῶς ... 502,2
ἐρράγη ..... 497,5
ἔρχεσθαι « être en marche, aller » ..... 383-385
ἔχω et infinitif ..... 505,1
θαυμάσιος épith. honorifique ..... 390,1 ; 391,2
κάγκελλα ..... 498,6 ; 503,6
καί ..... 382,3 ; 503,3 ; 504,11
καροῦχα..... 505,12
κέλευσον et impératif ..... 502,7
λειμών ..... 276,3
μογγιλάλοι..... 497,2
πανοῦκλα ..... 499,1
πληροφορεῖν *satisfacere* ..... 504,5
πριβατάριος ..... 379,1
σαγίτα ..... 505,3
σίτλα ..... 494,1
στιχάριν ..... 494,3
στρεγγίζω ..... 503,2
τριγχίον ..... 393,1
φασκιόω ..... 494,2
φησίν ..... 501,2 ; 505,11
χειραγρέω ..... 505,4

**Réminiscences classiques**

CHEZ CHRYSOSTOME

l'homme tas d'ordures .... 337,1
lieu des Bienheureux ..... 346
poésie de la vie rurale ..... 345
thèmes de la diatribe
mépris de la gloire, des richesses ..... 184, 194
sage (moine) au-dessus du roi ..... 194
sage (moine) seul heureux, etc. ..... 184,1; 194
parrhèsia du sage (moine). 275 s.
s'il faut se marier ..... 184,1
s'il faut avoir des enfants. 184,1

CHEZ THÉODORET

« chasse » aux adolescents.. 258,5
condamnation du fard. 278 et n. 1
imperturbabilité du sage (moine) ..... 261,1
parrhèsia du sage (moine). 274 s., 287
θεῖος ἔρως ..... 258,4

69607

Achevé d'Imprimer sur les Presses de l'I.T.E. à COLOMBES